This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

32101 064991316

513
210
76
v. 14

14

Library of

Princeton University.

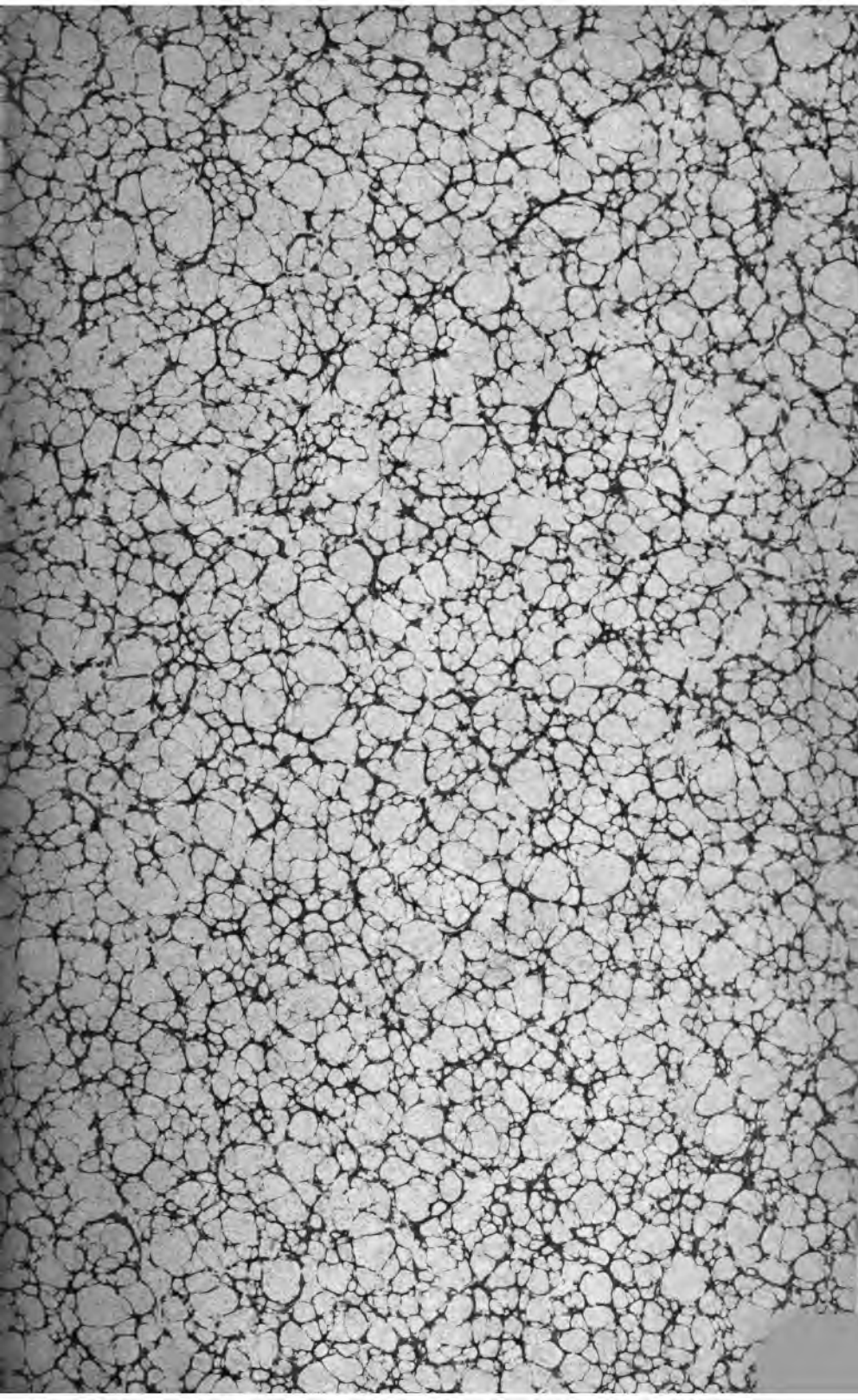

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

SEPTIÈME ANNÉE.

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME IV.

ANNÉE 1863. — DEUXIÈME SEMESTRE.

NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 1.

1863.

(RECAP)
1513
.210
.76 V. 14 (1863)

NANTES, IMP. VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 1.

UNE QUESTION D'HONNEUR NATIONAL

ET LITTÉRAIRE.

Bons lais de harpe vous appris,
Lais bretons de notre pays.
(*Le poème de Tristan.*)

Ce que nous connaissons le moins, ce sont nos poètes du moyen âge ; on se rappelle l'aventure du bon La Fontaine : rencontrant un jour dans le monde un beau jeune homme rempli d'esprit, il demanda son nom. — C'est votre fils, lui répondit-on. — Ah! j'en suis bien aise, dit-il.

Nous sommes ainsi faits en France, nous oublions un peu nos enfants. Qu'arrive-t-il? Les bohémiennes nous les volent, et les font passer pour les leurs. Plus tard, si nous les retrouvons, nous éprouvons l'admiration naïve de l'illustre conteur de fables.

Le marquis de Paulmy a pris pour des originaux de nos anciens romans français, et fort loué comme tels, des imitations italiennes et espagnoles de ces romans. N'ai-je pas entendu moi-même un digne curé de Basse-Bretagne, émigré à Bilbao, soutenir opiniâtrément que *Gil Blas* est traduit de l'espagnol. Des critiques d'outre-Rhin, qu'on croirait de la force du marquis et de mon curé bas-breton, si on ne les savait aveuglés par un chauvinisme que les Allemands seuls peuvent pousser à ce degré de naïveté, ne sont pas plus justes pour la France. Ne pouvant nier qu'elle a fourni à leur pays des sujets d'épopées, comme à l'Italie, à l'Espagne et à l'Angleterre, et que nous retrouvons des versions de nos poèmes dans toutes les

452179

langues du nord et de l'orient de l'Europe, ils n'en contestent pas la provenance, mais ils disent qu'ils nous ont pris des squelettes auxquels ils ont rendu la vie. Ils prétendent que tout ce que les créations romanesques du moyen âge ont de nouveau, de poétique, de beau, de noble, de moral, d'honnête, de chevaleresque, est allemand, tandis qu'au contraire tout est prosaïque, laid, ignoble, malhonnête et barbare dans les prototypes français; et, pour couronner ce bel étalage d'épithètes courtoises, ils soutiennent que l'œuvre primitivement venue de France était aussi inférieure à sa transfiguration germanique que la race française est inférieure à la race allemande. On sait si j'exagère; qui ne connaît les aménités des Leo, des Holzmann et *tutti quanti*, à notre adresse? M. Wilmar est plus poli sans être plus équitable. Le critique allemand traite d'une façon bien cavalière, pour ne rien dire de plus, les devanciers français de Godefroy de Strasbourg, auteur bien connu d'un poème de *Tristan* en langue germanique; nos vieux poètes n'auraient transmis à son compatriote que « un amas grossier de couleurs disparates. » Godefroy seul aurait « su les utiliser et réaliser une peinture de l'âme qui, en vérité aussi bien qu'en profondeur, aurait été rarement égalée. »

J'ai eu le regret de voir récemment un jeune et studieux écrivain français[1] se faire l'écho de l'injustice allemande et refuser à nos pères l'invention du poème de *Tristan*. J'en souffre comme d'une défection, j'allais dire comme d'une trahison; je ne les aime pas plus en littérature qu'en politique. D'ailleurs je n'admets pas que Godefroy de Strasbourg ait été « le premier à faire ressortir les mâles et gracieuses figures de Tristan et d'Iseult; » je n'admets pas que la France n'ait fourni à ses pinceaux que « une vieille toile non-seulement mal peinte, mais décousue. » Je n'admets pas que les productions de ses devanciers fussent « incohérentes, » ou qu'on n'y rencontrât que « des ferrailleurs insupportables se pourfendant à plaisir, » et je repousse énergiquement l'assertion gratuite qui relègue les trouvères français et leurs prédécesseurs, nos bardes

1 M. d'Assailly, les *Chevaliers-poètes de l'Allemagne*. Paris, Didier, éditeur.

bretons, dans une obscurité complète donnant aux seuls minnesingers « le mouvement et la flamme de l'invention. »

Je pourrais citer de beaux vers en preuve du contraire ; j'aime mieux fonder mon jugement sur une base plus large, sur le plan même de notre poème. Je prends le *Tristan* français publié par M. Francisque Michel, puis le *Tristan* allemand de Godefroy, édité par M. de Hagen, et je compare. Je me trompe fort, ou le lecteur qui voudra bien me suivre, sautera bien des pages du poème allemand, pour arriver au vrai point où commence l'action et où commence en effet le poème français original.

Nous sommes en Cornouaille, à la cour du roi Marc; un chevalier d'Irlande se présente, réclamant un tribut qu'il prétend dû par les Bretons. A cette demande insolente, un des plus jeunes chevaliers du roi de Cornouaille, nommé Tristan, se lève, et brandissant sa lance il répond comme un autre Breton au messager d'un autre étranger : « Ah! tu veux un tribut! attends, je vais te le payer avec du fer... » Et après un combat terrible le quêteur de tributs est tué. Mais le vainqueur est blessé, et en Cornouaille, pas de médecin capable de guérir sa blessure, car le traître irlandais y a laissé un dard empoisonné. En Irlande seulement, on sait guérir des plaies pareilles. Tristan part donc pour l'Irlande sous un déguisement, une harpe à la main, car il est poète et musicien :

> Bien sçait attemprer harpe et rote
> Et chanter après à la note.

Grâce à la douceur de ses chants, il est reçu dans un château de la verte Erin, où une jeune fille d'une merveilleuse beauté, bonne autant que belle, et de plus très-habile dans l'art de guérir les blessures, a pitié de lui, le panse et lui rend la santé. Cette jeune fille s'appelle Iseult et on la surnomme la blonde.

A son retour en Cornouaille, Tristan parle d'elle au roi Marc en termes enthousiastes, trop enthousiastes, hélas ! car le roi s'enflamme et renvoie son vassal en Irlande, pour la lui demander en mariage.

Iseult se laisse séduire par la couronne royale. Elle met à la voile avec Tristan et sa fidèle servante Brangien (la *Bron-gwenn*

des contes bretons) à laquelle, tendre et prévoyante, sa mère confie un philtre amoureux sans pareil, destiné à son futur gendre, et qui doit faire durer trois ans une lune d'ordinaire plus prompte à se voiler. Vous savez ce qui arriva dans la traversée. La mer resplendissait des feux du soleil de midi, l'ombre de la voile ne pouvait préserver Tristan et Iseult de ses rayons; l'un et l'autre mouraient de chaleur et de soif : Tristan appelle Brangien, et lui demande à boire pour Iseult. Dormait-elle, assoupie par la chaleur brûlante du jour, la bonne servante? Elle prend le premier flacon qui se trouve sous sa main et le porte à Tristan. Tristan l'offre à Iseult qui le vide à moitié, et lui passe le reste. Fatale méprise de Brangien! elle causa tous leurs malheurs, et le *boire amoureux* qu'elle leur versa par mégarde, fut pour eux un breuvage de mort.

L'éclair n'est pas plus rapide que n'en fut l'effet. Le trouvère délicatement le laisse deviner; il a une force contenue et secrète mille fois plus grande que toutes les descriptions du Minnesinger. A quoi bon ces monstres déguisés en amours avec des carquois, des ailes, des sourires, des souffles parfumés et tout cet attirail de fausse rhétorique sortant du flacon, comme une Némésis, sous les traits de Vénus, de l'écume des flots? A quoi bon couronner un étalage de sentiments fastidieux par un trait non moins faux que tout le reste, savoir que « les regards d'Iseult auraient voulu attirer les flots à elle pour s'y noyer! » Elle pensait, en vérité, à bien autre chose qu'à la mer! Et Tristan donc!

De tel boire suis enivré
Dont ne pense être délivré!
. . . . . .
Mal fut cet œuvre appareillé;
Mon sens est en folie changé.
Et vous, Brangien, qui l'apportâtes,
Certes, malement exploitâtes!
. . . . . .
Ce boire sera notre mort;
Nous n'en aurons jamais confort!

Comme on sent ici la supériorité de ce qui est vrai, simple et

court, sur ce qui est prétentieux et prolixe ! C'est l'avantage d'un verre de vin de France sur une tonne de bière allemande.

Trois ans dura l'effet du philtre :

Trois ans plainiers souffrirent peine;
Leur chair pâlit et devint vaine *(faible)*.

Le roi Marc, tout bon qu'il était, n'y contribua pas médiocrement, et il faut avouer qu'il en avait bien le droit : fort en colère contre Tristan qui prima son *boire amoureux*,

De sa terre il le congéa,
Pour la reine que il aima.

Tristan se consolait avec sa harpe, et allait chantant par les bois des lais en langue bretonne, de sa composition : il en fit un des plus touchants où il se comparait au chèvrefeuille, qui s'attache au coudrier :

Quand il est enlacé et pris
Et tout entour le bois s'est mis
Ensemble peuvent bien durer;
Mais quand on les veut séparer,
Le coudrier meurt hâtivement,
Le chèvrefeuil ensemblement :
Belle amie, ainsi est de nous;
Ni vous sans moi, ni moi sans vous?

C'était trop vrai.

L'effet du philtre une fois épuisé et leur ivresse passée, Tristan et Iseult ouvrent les yeux, reviennent à la raison, recouvrent leur liberté fatalement perdue, et se mettent à pleurer. Tristan disait :

Pour moi elle a pris male voie !
A Dieu, qui est sire du monde
Crie-je merci *(grâce)*.

Iseult répondait : Lasse ! dolente !

Je suis reine, mais le nom
En ai perdu par ma poison !
.....
Ami Tristan, vous dites bien :

Au riche roi célestien
Pouvons tous deux crier merci
Qu'il ait de nous, Tristan ami!
.....
Bel ami donc, si le courage
Vous est venu de repentir,
Or il ne peut mieux advenir.

Et comme il lui demande ce qu'ils doivent faire, elle est d'avis qu'ils aillent trouver un saint ermite de sa connaissance :

Conseil nous donnera honorable
Par quoi la joie perdurable *(éternelle)*
Pourra encore bien venir.

L'ermite reçoit, en effet, avec la bonté d'un père, ces chers enfants prodigues, moins coupables que malheureux :

Quand il les vit, bel les appèle :
Assis se sont en la chapelle :
— « Gens déchaciés *(pourchassés)* ! ah ! quel' grand' peine !
Amour par force vous demène!
Combien dura votre folie !
Trop avez mené cette vie !
Est-ce qu'au cœur vous répentez?
.....

« Trop longuement l'avons menée, » s'écrie Tristan, en s'agenouillant,

Telle fut notre destinée !

Iseult tombe aussi aux pieds de l'ermite attendri :

L'ermite l'ouït parler et pleure :
— « Ah ! Dieu, beau roi omnipotent,
Grâces par mon bon cœur vous rends
Qui vivre tant m'avez laissé,
Que ces deux gens de leur péché
A moi en vinssent conseil prendre ;
Grand gré vous en puissé-je rendre !...
Dieu leur pardonne leur méfait
Tant serait-il horrible et laid !

Contrits, repentants et résolus à ne plus pécher, Iseult retourne, par devoir, près de celui qu'elle a épousé sans le connaître et sans l'aimer, et Tristan, par devoir aussi, s'éloigne de son pays, et va se marier en Armorique à une autre Iseult, surnommée *aux blanches-mains;* mais pourra-t-il oublier la blonde fille d'Erin ? Voici un fragment que j'ai eu la bonne fortune de retrouver à Cambridge :

« Ma douce dame, je vous prie,
Ne me mettez mie en oubli.
En loin de vous autant m'aimez
Comme vous de près fait avez. »
.....
Yseult l'entend, et voit qu'il pleure....
Tendrement dit : « Ami, bel sire;....
Ja n'aurai mais, ami, déport,
Quand j'ai perdu notre confort,
Si grand pitié, ni tel tendror
Quand dois partir de votre amor;
Nos corps partir ore convient
Mais l'amor ne partira nient *(point)*[1].

Je défie qu'on me trouve, parmi les 19,573 vers de Godefroy de Strasbourg, rien d'aussi simplement touchant, d'aussi senti, d'aussi pathétique que cette *départie* des deux amants ; ni son continuateur, Henri de Vreiberg, ni même Ulric de Turheim, quoique un peu moins indigne de nos trouvères qu'il traduit servilement, n'ont rien de comparable à cela. Rien de comparable aussi, je l'affirme, n'existe, dans toute la poésie chevaleresque d'origine allemande, au dénouement de notre *Tristan :* Ulric de Turheim n'en offre qu'un reflet décoloré ; il faut voir comment la lumière qui l'éclaire si faiblement resplendit et rayonne dans notre poème français, comment elle jaillit, non du théâtre grec, ainsi qu'on l'a prétendu, mais du foyer celtique, avec tout le cycle d'Arthur.

Un jour, en Armorique, sa nouvelle patrie, Tristan toujours preux, vaillant et secourable à tous les malheureux, est blessé mortellement, en défendant un pauvre chevalier qui lui a demandé son assistance. Celle qui l'a guéri autrefois en Irlande, pourrait seule le guérir

1 *Archives des missions scientifiques et littéraires,* Ve vol., p. 97.

encore : il appelle son ami, le breton Kaer-den, pour lui ouvrir son cœur; mais Iseult *aux blanches mains* sa femme, qui est curieuse, veut savoir ce qu'ils vont se dire, et elle colle l'oreille à une fente de la porte ; or, voici ce que disait Tristan :

Je suis en étrange pays,
Je n'y ai ami ni parent
Bel ami, fors vous seulement....
Nul homme ne me peut guérir
Fors seulement la reine Iseult;
Elle peut faire si elle veut....
Mais comment peut-elle venir ?
Si je savais qui y allât,
Et mon messager lui portât ?....
Par amitié et par franchise
Emprenez pour moi ce service.

Son ami y consent :

Je ferai ce que vous voulez;
Certes, ami, pour vous guérir,
Me mettrai moult près de mourir.

Alors Tristan lui donne ses ordres :

Que si Iseult vient avec vous,
Gardez que nul le sache hors vous....
Pour mire *(médecin)* la ferez tenir
Venue pour ma plaie guérir.
Vous emmenerez ma belle nef,
Porterez-y un double tref *(voile)*.
L'un sera blanc et l'autre noir.
Si vous Iseult pouvez avoir,
Qu'elle vienne ma plaie guérir
Le blanc siglez (*hissez*) au revenir;
Et si vous Iseult n'amenez,
Le noir sigle a donc siglez.....

Kaer-den part au premier vent :

Heine de femme est à redouter,
Moult s'en doit chacun bien garder *(remarque ici le trou-*
Car là ou plus aimé aura, *[vère)*;
Là aussi plus se vengera;

c'est ce que se promet bien de faire la femme de Tristan :

Bien a entendu chaque mot :
Aperçue s'est de l'amour ;
Au cœur en a moult grand irrour *(colère)*.

Cependant Kaer-den s'est acquitté heureusement de son message et il revient avec Iseult : déjà ils sont en vue des côtes d'Armorique ; mais Tristan, quoique bien excusable, car il est souffrant et malheureux, ne manque-t-il pas à l'engagement qu'il a pris devant le bon ermite, de ne plus revoir Iseult ? Ne l'expose-t-il pas en la faisant venir ? N'est-il pas coupable au moins d'imprudence ? Cette imprudence lui sera-t-elle pardonnée ? Il n'y songe pas, mais seulement au retour de son messager :

Tout jour, il se rend à la rive
Pour voir si la nef revient,
Autre désir au cœur ne l'tient
Et souvent se refait porter
Son lit faire au bord de la mer,
Pour attendre et pour voir la nef
Comment elle sigle, et à quel tref.

Tout à coup, le tonnerre gronde, à la hauteur d'Ouessant,

Le vent s'efforce, et lève l'onde ;
La mer se meut qui est profonde ;
Trouble le temps ; l'air épaissit ;
Lèvent vagues, la mer noircit ;
Pleut et gresille, et croit le temps,
Rompent boulines et haut-bancs,
Abattent tref et vont vidant,
Od (*avec*) l'onde, et od le vent wacrant (*errant*).

Kaer-den fait mettre une barque à la mer, car le rivage n'est pas loin ; une vague engloutit la barque :

Tous ils pleurent et tous se plaignent ;
Par la peur grande douleur mènent :
Dond dit Iseult : « Lasse ! chétive !
» Dieu ne veut pas que je tant vive
» Que je Tristan, mon ami, voie !.... »
Tristan, si à vous parlé j'eusse,

Peu m'importe qu'après mourusse....
De la mienne mort ce n'est rien,
Quand Dieu le veut, je le veux bien;
Mais dès que vous, ami, l'ouïrez,
Je sais bien que vous en mourrez :
De tel' manière est notre amour
Ne puis sans vous sentir dolour,
Vous ne pouvez sans moi mourir,
Ni je sans vous ne puis périr.

Plus de cinq jours dure la tempête; enfin le vent tombe, le beau temps revient, et Kaer-den fait hisser la voile blanche, car le navire ne tardera pas à entrer dans le port ; cependant Tristan va de plus en plus mal,

Souvent se plaint, souvent soupire
Pour Iseult que tant il désire,
En cette angoisse, en cet ennui
Vient sa femme Iseult devant lui,...
Dit : « Ami, ore vient Kaer-den;
Sa nef est vue en la mer;
A grand peine l'ai vu cingler....
Dieu donn' que tell' nouvel' apport'
Dont vous au cœur ayez confort ! »

Tristan tressaut de la nouvèle
Dit à Iseult : « Amie belle,
Savez, pour voir, que c'est sa nef?
Or me dites quel est le tref. »
Ce dit Iseult : « Je le sais pour voir,
Sachez que le sigle est tout noir. »
Dont a Tristan si grand dolour
Onques n'eut n'en aura maour (*pire*),
Il se tourne vers la paroi (*muraille*)
Et dit : « Dieu sauve Iseult et moi !
Quand à moi ne voulez venir
Pour votre amour m'estuet (*je dois*) mourir.
Je ne puis plus tenir ma vie.
Pour vous meurs, Iseult, belle amie.
N'avez pitié de ma langueur,
Mais de ma mort aurez douleur;
Ce m'est, amie, grand confort

Que pitié aurez de ma mort.
« *Amie Iseult !* » trois fois dit.
A la quarte rendit l'esprit.

Tandis que chevaliers et sergents d'armes sont occupés à rendre les derniers devoirs à Tristan, et le portent sur un lit funèbre,

Iseult est de la nef issue ;
Ouit grandes plaintes en la vue,
Les seins (*cloches*) aux moûtiers, aux chapelles;
Demande aux hommes quelles nouvelles ;
Pourquoi ils font tel soneiz (*sonnerie*)
Et de quoi sont les pleuréiz (*gémissements*).
Un ancien donc lui a dit :
— Belle dame, si Dieu m'ouït,
Nous avons ici grand dolour
Que onques gens n'eurent maour (*pire*) :
Tristan, le preux, le franc est mort !
A ceux du règne est déconfort !
Large il étoit aux besoigneux,
A grande aide aux douloureux.
D'une plaïe que en son corps eut
En son lit maintenant mourut.
Onques si grand' chétivaison (*calamité*)
N'advint en cette région. »

Dès que Iseult la nouvelle ot (*entendit*)
De douleur ne put sonner (*dire*) mot;
De sa mort est si désolée !
Par la rue va désafublée,
Devant les autres au palais.
Les Bretons ne virent jamais
Femme d'une telle beauté ;
On s'émerveille en la cité,
D'où elle vient, qui elle soit.
Iseult va là où le corps voit;
Et se tourne vers Orient,
Pour lui prie piteusement :
« Ami Tristan, quand mort vous vois,
Par raison vivre plus ne dois.
Mort êtes pour la mienne amour

Et je meurs, ami, de tendrour
Quand à temps je ne puis venir. »
Auprès de lui va donc gésir ;
Elle l'embrasse, elle s'étend,
Et son esprit rend à l'instant.

Tel est ce poème dont le lecteur ne me reprochera certainement pas d'avoir cité trop de passages; quelle simplicité dans l'action ! quelle rapidité ! quelle chaleur ! quelles touches vigoureuses et quelle verve ! comme tout se tient, s'enchaîne, et court au but ! Que de vers frappés de main de maître et charmants ! M. Henri Martin a bien raison de dire que tout l'ouvrge est d'une beauté sans égale.

Et voilà l'*amas grossier de couleurs disparates* que les Minnesingers ont su utiliser !

Les Allemands sont fiers de leur poésie nationale, comme de leur beau fleuve, et ce n'est pas moi qui les en blâmerai ; je partage leur admiration, et je voudrais qu'en France nous fussions aussi fiers de tout ce que nous avons d'admirable ; mais qu'ils se contentent de leurs propres richesses, qu'ils ne prétendent plus aux nôtres, sans quoi, je leur rappellerais qu'au moyen âge, comme de nos jours, grâce à nos poètes ou à nos soldats,

Nous l'avons eu, leur vieux Rhin allemand,
Il a tenu dans notre verre !

Vte HERSART DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

LES ANTONINS.

Les Antonins, par M. le comte de Champagny; Paris, Ambroise Bray, rue des Saints-Pères, 66. — 3 volumes in-8o.

I.

C'est avec une vive satisfaction que nous annonçons un nouvel ouvrage de M. de Champagny. Nous avions ses *Césars* depuis plus de vingt ans, *Rome et la Judée* depuis cinq; aujourd'hui nous avons les *Antonins*. Ces trois grandes études nous présentent à la fois l'histoire la plus sérieusement approfondie et le tableau le plus vivant de l'empire romain, depuis l'avènement d'Auguste jusqu'à la mort de Marc-Aurèle.

Quand on a lu les *Césars*, on sait tout ce qu'il faut attendre du talent de M. de Champagny, de cette verve de science, de style et d'honnêteté qu'anime et que dirige toujours l'esprit le plus croyant et le plus mûr. Assurément l'histoire des empereurs nous était déjà et depuis longtemps familière; je dirai même qu'elle nous était plus familière que celle des héros de la vieille Rome. Pourquoi? parce qu'elle nous touche de plus près. Nous n'avons pour les Cincinnatus, les Fabius, les Publicola que les récits de Tite-Live, tandis que pour Néron, Vespasien, Titus, Domitien, nous

avons à la fois Tacite, Suétone, les avertissements de nos prophètes et les Actes de nos martyrs.

Quel motif avait donc pu engager M. de Champagny à reprendre une histoire déjà faite et connue de tous? Ceux qui aiment et recherchent l'exactitude froide, méthodique et consciencieuse, la trouvaient dans Crévier; ceux qui préfèrent les considérations générales pouvaient recourir à Montesquieu; les *Etudes historiques* de Chateaubriand répondaient à merveille au goût de notre époque pour la couleur et le pittoresque. Enfin, les libres penseurs avaient Gibbon, et ils en étaient fiers.

Mais nous, nous n'avions pas de Gibbon, c'est-à-dire nous n'avions pas d'historien qui, non-seulement par le récit des faits, mais encore par l'étude des lois, des mœurs, des lettres, de toute la pensée antique, nous fit pénétrer dans la vie du monde païen et nous la montrât à nu, à l'heure même où allait s'accomplir la grande transformation chrétienne. Gibbon était un dernier tenant du paganisme, ce qui allait de droit à un disciple de Voltaire [1]. Mais le christianisme n'aurait-il donc pas, lui aussi, son tenant non moins avoué, et, en même temps, plus droit et plus érudit? Eh bien! voilà précisément ce que M. de Champagny devait être, et il l'a été tout naturellement, par le simple mouvement de son cœur et de sa science, sans avoir jamais eu, j'en suis bien sûr, la moindre pensée de répondre sérieusement à Gibbon. Que dire, en effet, à un auteur qui n'a de paroles d'indignation ni sur l'esclavage dont il semble ignorer les excès, ni sur les souffrances des chrétiens qu'il se plaît à révoquer en doute, ne sachant jamais que ce qu'il veut savoir, indifférent à tout le reste, et ayant juste assez de cœur pour jeter des paroles de compassion aux bourreaux, non aux victimes! Que dire d'un philosophe qui n'a pas même la franchise complète de ses audaces et cache, comme Voltaire, l'insulte sous le patelinage! Que dire d'un citoyen de la libre Angleterre qui n'a d'admiration que pour la force!

1 « L'Église primitive dont j'ai parlé un peu familièrement était une innovation, et *j'étais attaché à l'ancien établissement du paganisme.* » — *Lettre à lord Scheffield.*

Qu'on veuille bien me pardonner cette digression ; elle n'est point hors de propos, car M. de Champagny est le contre-pied de Gibbon. A part l'érudition qui leur est commune, mais sincère chez l'un, facilement menteuse chez l'autre [1] ; à part le trait dans le style, trait lourd, ironie froide chez Gibbon, accent de l'âme toujours chez l'auteur des *Césars ;* sous tous les autres rapports M. de Champagny se distingue précisément par les qualités qui manquaient le plus à l'historien de la *Décadence :* croyances sincères, sympathie profonde pour la vertu, émotion généreuse pour tout ce qui est noble et ce qui est faible, mépris indigné à l'égard du culte des sens et du culte de la force, science qui épuise tout sans jamais cacher rien, jugements graves et sévères sous une forme vive.

Tel est M. de Champagny, et voilà comment il s'est fait, sans intrigues, sans réclames, sans le moindre *coup de cloche* de M. Sainte-Beuve [2], une place des plus élevées dans l'estime de tous ceux qui s'occupent d'histoire. M. de Champagny n'est pas un homme de bruit, mais c'est un homme d'autorité. On ne le lit pas seulement, on le cite, et les maîtres les plus sévères le proclament un *historien de premier ordre* [3].

« Je dois l'avouer, écrivait-il dans l'*Avant-propos* de son ouvrage

1 Je n'en donnerai qu'une preuve. Gibbon s'excuse de ne pas parler des souffrances atroces des martyrs parce qu'*il ne sait s'il doit les croire ;* il déclare même que le traitement des chrétiens ne fut pas *aussi intolérable* qu'on se l'imagine, et Celse lui-même, le païen Celse, disait aux chrétiens : — « Quand vous êtes saisis, vous êtes traînés aux supplices, et, avant d'être mis à mort, *vous avez à souffrir toutes sortes de tourments* (*Origène contre Celse.*) Un autre païen, Libanius, n'était pas moins explicite : « Ceux qui suivaient une religion corrompue, disait-il, étaient dans de continuelles appréhensions ; ils craignaient que Julien n'inventât des tourments *encore plus raffinés* que ceux auxquels ils étaient exposés auparavant, comme d'être *mutilés, brûlés vifs,* etc., car les empereurs *avaient exercé contre eux toutes ces cruautés* (*Libanii Parentalis in Juliano*). » — Voilà jusqu'où allait la bonne foi de l'érudit Gibbon.

2 « J'aime assez à sonner le premier coup de cloche, comme on sait. » *Causeries du Lundi,* t. XV, p. 66. — L'écrivain que M. Sainte-Beuve annonçait ainsi, à *coups de cloche,* est M. Schérer.

3 Expressions de dom Guéranger, *Essais sur le naturalisme contemporain,* p. LXV. — Voir aussi le discours de réception de M. de Montalembert à l'Académie, les œuvres de Mgr. Pie, évêque de Poitiers, etc.

sur *Rome et la Judée,* les événements de cette époque ont une sorte de notoriété classique qui les rend présents à tous les souvenirs. Et néanmoins, quand je pense *jusqu'à quel point l'histoire chrétienne et l'histoire païenne de ces premiers siècles ont*, pour ainsi dire, *vécu séparées jusqu'ici*, il me semble que, de leur rapprochement, il n'était pas impossible de faire naître quelques aperçus et quelques lumières nouvelles. *Ni pour les philosophes ni pour les chrétiens cette époque des grands avertissements de la Providence ne saurait être une étude stérile.* Et aujourd'hui que mon travail est terminé, loin de croire que rien ne fût resté à faire après ceux qui m'ont précédé, je crois laisser beaucoup à faire à ceux qui viendront après moi.

» Somme toute, le champ de l'étude est infini en même temps qu'il est un. *Une seule et même question se débat dans toute l'histoire humaine.* Si nous craignons de l'aborder, *il ne faut rien lire ni rien connaître;* si nous aimons au contraire à l'étudier, nous la trouverons tout aussi présente et tout aussi vive dans les commotions des siècles passés que dans les agitations des siècles présents.

» Cette question n'est ni une question politique ni ce qu'on est convenu d'appeler une question sociale. Sans doute les grands intérêts et les grandes luttes de la liberté et du pouvoir, de la démocratie et de l'aristocratie, de l'indépendance et de la règle, de la conservation et du progrès, se retrouvent aux diverses époques de l'histoire, avec une similitude souvent frappante. Gardons-nous cependant de ne prendre la science historique que comme l'auxiliaire et la servante des intérêts politiques de notre siècle! Que le présent et le passé s'éclairent mutuellement, je ne demande pas mieux, mais tâchons, s'il se peut, qu'ils s'éclairent par un rapprochement net, sincère, explicite. *C'est un point de vue dangereux, propre à fausser la pensée que celui qui mettrait l'histoire en avant lorsque c'est la politique qui nous occupe,* et, derrière les événements du passé, sous-entendrait toujours les passions du présent.

» Mais ces intérêts ne sont encore que les *intérêts secondaires de l'humanité, et la question qui remplit toute l'histoire doit être*

aussi la question qui remplit toute la vie de l'homme, celle qui contient son présent et son avenir, sa vie terrestre et sa vie au-delà de la terre. L'homme est-il souverain ou subordonné ? Y a-t-il une loi pour lui ou n'y en a-t-il pas ? S'est-il fait lui-même ou a-t-il été fait par un autre ? et que doit-il à celui qui l'a fait ? C'est, sous une forme plus ou moins accusée, le débat de notre temps et de tous les temps. Et je crois avoir ici traité une des époques où cette souveraineté d'en haut, cette subordination de l'homme, a été le plus marquée, où le monde a été le plus visiblement gouverné, où la Providence a le plus visiblement accompli les desseins qu'elle avait non-seulement résolus mais annoncés [1]. »

Voilà bien l'histoire telle que l'entendait Bossuet : — « Dieu tient, du plus haut des cieux, les rênes de tous les royaumes. Il a tous les cœurs en sa main ; tantôt il retient les passions, tantôt il leur lâche la bride.... Veut-il faire des conquérants ? il fait marcher l'épouvante devant eux, etc. [2] » — Mais cette appréciation supérieure des choses, cette vue d'en haut qui était toute naturelle aux époques où l'on regardait en haut, devient une nouveauté et presque une hardiesse en un siècle où l'on regarde surtout en bas. Dans l'histoire comme dans la science, qui ne le sait ? on ne cherche aujourd'hui que l'homme, on ne veut voir que l'homme, et des esprits prétendus philosophiques vous raconteront la transformation du monde à la voix de douze bateliers du Jourdain, sans plus de surprise que s'ils se sentaient capables d'en faire autant. Ils comprendront très-bien qu'on explique une horloge par un horloger, suivant une comparaison très-juste de Voltaire, mais ils ne comprennent point qu'on explique soit l'homme, soit les événements humains, par la Providence. Voilà où nous en sommes !

M. de Champagny rend donc un immense service à l'histoire en lui donnant de nouveau pour base les *deux points sur lesquels,* suivant l'expression de Bossuet, *roulent les choses humaines,* la religion et l'empire ; ici-bas l'homme ; plus haut Dieu.

Et qu'on ne s'imagine pas qu'il y ait rien d'incertain et de mys-

1 *Rome et la Judée,* pp. III-V.
2 *Discours sur l'histoire universelle,* ch. VII, *in fine.*

tique dans cette façon d'envisager les révolutions de ce monde. Je ne sache pas, au contraire, d'histoire plus réelle, plus *positive*, pour employer un mot de ce temps, que l'histoire écrite par M. de Champagny. Quand on a un système à soi, de son invention, comme la plupart des historiens, on tient avant tout à justifier son système, et de là ces complaisances d'érudition qui font plus qu'étonner dans le livre de Gibbon et dans bien d'autres. Mais, loin d'avoir un système qui lui soit propre, M. de Champagny ne fait que suivre, dans ses développements, cette loi générale de l'humanité que tout le monde sent, que tout le monde voit et que Fénelon résumait si bien en deux mots : *L'homme s'agite et Dieu le mène.* Son système se réduit donc à l'étude sérieuse, complète des faits, d'où ressort si naturellement et si évidemment cette double action humaine et divine.

Aussi, je le répète, on n'a rien écrit, de notre temps, qui certainement dépasse et qui peut-être égale, en science, en observation et en sûreté d'analyse, ces consciencieuses et fortes études. J'oserais presque dire d'elles que ce sont autant de photographies du monde antique, tant il s'y peint fidèlement lui-même par tous les vestiges qu'il nous a laissés de sa pensée.

Malheureusement ces vestiges sont bien rares pour le siècle qui commence avec Vespasien et finit avec Marc-Aurèle. Le peu qui nous reste de Tacite ne va pas au-delà de la révolte de Civilis; Suétone s'arrête à Hadrien, et, après eux, nous n'avons plus que quelques abréviateurs d'historiens perdus. C'est donc dans les inscriptions, dans les bas-reliefs, dans la philosophie, dans la poésie et dans la législation du temps, qu'il faut chercher l'esprit et souvent même les événements de cette époque. Mais c'est précisément dans cette étude multiple, qui exige à la fois étendue de science et sûreté de jugement, qu'excelle M. de Champagny. S'il n'eût fait que raconter, quel que soit son talent, il nous eût appris peu de chose. Ce qui rend la lecture de ses œuvres si instructive à la fois et si attachante, c'est qu'après avoir reproduit des faits le plus souvent connus, il les éclaire, il les pénètre de cette lumière qui jaillit, pour le véritable érudit, de partout, d'une pierre gravée, d'une

strophe, d'un mot, et que, tout en nous disant le passé, il nous le montre.

Aussi quelque peu nombreux que soient les documents historiques du siècle des Antonins, les trois nouveaux volumes n'offrent-ils ni superfétation ni longueur. C'est toujours cette forte plénitude des volumes qui ont précédé, et si, avec les grands historiens dont le secours manque désormais, *le drame et le pittoresque* manquent également, ainsi que nous en prévient M. de Champagny, l'intérêt du moins, à coup sûr, ne fait jamais défaut. L'époque des Antonins offre même un tel contraste avec celle des premiers Césars, par la paix, par l'ordre, par la philosophie, qu'on se laisse aller au charme de cette honnêteté et de cette grandeur succédant tout-à-coup aux orgies de *fous sanguinaires.*

J'avais peint, ou peu s'en faut, dit l'auteur, l'empire romain *comme un malade à l'agonie.* — « Et cependant, si je regarde le siècle qui a suivi, le malade n'est point mort, et même il a quelque vie et même un peu de dignité. Voilà que de cette corruption a surgi une série de souverains *vertueux*, destinés à faire verser des larmes d'attendrissement aux sensibles académiciens du XVIIIe siècle, une ère de paix, un âge d'or, une dynastie de sages : Vespasien, Titus, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle ! — A-t-on exagéré leur sagesse ? Je ne le recherche pas en ce moment. Toujours est-il que l'antiquité païenne les a déifiés, que le moyen âge chrétien leur eût ouvert volontiers les portes du paradis; que les écrivains du XVIIe siècle ont vénéré, avec cette candeur et cette simplicité croyante qui était en eux, la renommée traditionnelle de ces empereurs païens; qu'au XVIIIe siècle, on a renchéri sur leurs louanges, que Voltaire les a célébrés, que Thomas a composé leur panégyrique, qu'on s'est plu à faire de ces princes idolâtres *quelque chose d'aussi pur et de plus éclairé que saint Louis*, que l'apothéose de Marc-Aurèle a préparé celle de Julien. Et aujourd'hui même, bien qu'on examine les choses de plus près, *une certaine école, qui a un parti pris de paganisme radical et sérieux*, continue à faire de cette époque l'âge d'or, non-seulement de la race romaine, mais de la race humaine. On demande à l'histoire comment elle ex-

plique cette fleur de philosophie au milieu du marécage des Césars; cette série de princes honnêtes gens, si bien appréciés par leur siècle, après une telle série de princes scélérats si patiemment supportés par le leur ; et surtout, *on demande au christianisme comment il explique ces princes ennemis de la foi et pourtant si vertueux, ces peuples idolâtres et si heureux pourtant, ce monde si perverti et pourtant si paisible*[1]. »

On voit combien les questions sont vives. Le paganisme avait lutté jusqu'alors par le sang quelquefois, et toujours par la corruption, car la corruption est une force dans notre pauvre monde; mais aujourd'hui il lutte par l'honnêteté, par les plus belles maximes de la philosophie et, chose étrange, par le sang encore, par le sang plus que jamais, car c'est de Marc-Aurèle que datent les persécutions générales. D'où vient cette anomalie? Que le christianisme ait triomphé de l'honnêteté païenne et de la philosophie païenne comme il avait triomphé de la décrépitude mythologique, cela nous étonne en vérité fort peu; que la philosophie même se soit montrée plus entêtée que le vice, rien de plus simple, car rien de plus dominant que l'orgueil; mais que cette philosophie chaque jour plus haute, plus pénétrée des devoirs de l'homme et du sentiment de la fraternité, ait été aussi sanguinaire à l'égard des chrétiens, non pas seulement en un lieu, mais partout, que Néron le fut une fois à Rome, voilà ce qui étonne et ce qui prouve aussi tout ce qu'il y a d'intolérance jalouse et haineuse au fond de la sagesse humaine. C'est, au reste, l'histoire de tous les temps. Rousseau introduit le sentimentalisme dans la philosophie, Voltaire se fait l'apôtre de la tolérance, et où nous conduisent-ils tous les deux? A Danton et à Robespierre!

Le siècle des Antonins n'en demeure pas moins marqué par un étonnant progrès dans la science philosophique et dans les mœurs sociales. M. de Champagny avait déjà signalé ce progrès dans les œuvres de Sénèque; il avait présenté un curieux tableau des concordances, si l'on peut dire, qui se font remarquer entre un grand

1 *Les Antonins*, t. I, p. 2.

nombre de maximes du philosophe et divers textes de l'Écriture, spécialement des épîtres de saint Paul. Où donc Sénèque avait-il trouvé ces idées si nouvelles sur Dieu, sur l'homme, ces sentiments de charité si étrangers au paganisme? Était-ce à la cour de Néron, ou était-ce dans le vain effort d'un esprit qui ne savait même pas s'il devait croire à l'immortalité de l'âme? Eh bien! ce que M. de Champagny a signalé dans Sénèque, il nous le signale aujourd'hui partout, dans Plutarque, malgré ses tendances toutes païennes; dans Pline le jeune, malgré son bel esprit; dans Juvénal, malgré le cynisme dont il assaisonne ses *affreuses vérités*.

Est-ce bien, en effet, un païen qui parle, lorsque Plutarque dit : « Dieu EST; il est en dehors de toute condition, dans une incommutable, invariable, immobile éternité. Rien n'est avant lui, rien après lui, rien n'est plus ancien, rien n'est plus nouveau; par un seul MAINTENANT, il remplit le TOUJOURS. Il est le seul être véritablement être, sans passé, sans futur, sans commencement, sans fin : son nom c'est EI (tu es)... ou bien IEIOS (un et seul). » — Ce qui approche singulièrement, remarque M. de Champagny, et par le sens et par le son, du mot hébraïque IEHOVA. Et c'était un prêtre d'Apollon qui s'exprimait ainsi! c'était un des sectateurs les plus prononcés du polythéisme qui en venait à reproduire à peu près textuellement la parole même du vrai Dieu : *Je suis celui qui suis!*

Dans l'antiquité, la morale, *en ce qu'elle avait d'un peu sérieux*, nous dit M. de Champagny, reposait *tout entière sur le patriotisme*. Aux yeux de Cicéron la patrie passait avant tout; mais voilà qu'aujourd'hui on voit quelque chose de *plus cher* que la patrie, *le devoir :* Pline exprime cette pensée en deux mots d'une singulière énergie : *Patria, et si quid cariùs patriâ, fides.*

Enfin l'amour de Dieu à l'égard des hommes était une idée pour le moins très-vague dans le paganisme; il a fallu le mystère de la Rédemption pour nous en révéler toute l'étendue, et cependant, à l'heure même où l'on jetait les chrétiens aux bêtes, Juvénal écrivait ce vers qu'il avait peut-être appris d'eux : *Carior est illis (diis) homo quàm sibi.* — « Les dieux aiment plus l'homme que l'homme ne s'aime lui-même. »

Le même Juvénal avait sur la vengeance des paroles qui contrastent singulièrement avec celles de Cicéron. Loin d'être pour lui la joie des grandes âmes, la vengeance n'est que *la volupté des cœurs faibles et des esprits étroits.*

Minuti
Semper et infirmi est animi exiguique voluptas
Ultio.....

Même progrès et, l'on pourrait parfois dire, même transformation dans les mœurs. L'esclavage s'adoucit, l'esprit de famille se développe, non point seulement parmi les chrétiens, ce qui est tout simple, mais parmi les adorateurs des idoles.

Pour savoir ce qu'était l'esclavage antique, il faut lire surtout le chapitre premier du troisième livre des *Césars.* Personne, mieux que M. de Champagny, n'a sondé cette plaie du monde païen ; personne ne l'a mieux suivie dans toutes ses infiltrations qui enserraient la société comme une gangrène. Juvénal nous représente, dans sa VIe satire, une matrone faisant mettre en croix son esclave. — « L'a-t-il mérité ? lui crie-t-on ; où est le dénonciateur ? où sont les témoins ; arrête ! aucun délai n'est de trop lorsqu'il s'agit de la mort d'un homme. — *Un esclave est donc un homme !* répond froidement la Romaine. Qu'il n'ait rien fait, soit ; mais il périra ; *je le veux, je l'ordonne ; ma volonté, voilà ma raison !* »

Et Tacite ! avec quel flegme ne raconte-t-il pas la mort des quatre cents esclaves de Pedanius Secundus, condamnés, l'an 62 de Jésus-Christ, en expiation du meurtre de leur maître, et exécutés malgré l'innocence certaine de la plupart d'entre eux, *plurimorum indubiam innocentiam !*

Voilà où en étaient la philosophie et la dignité humaine ! La philosophie refusait de voir un homme dans l'esclave ; la loi faisait mieux encore, elle le déclarait *une chose.* Au lieu de favoriser les affranchissements, les jurisconsultes s'en montraient jaloux et leur suscitaient mille obstacles. Mais avec les Antonins, tout change. Les affranchissements sont protégés ; la vie de l'esclave cesse d'être livrée au caprice du maître ; nous entendons même Plutarque

blâmer la dureté de Caton, qui recommandait de vendre les vieux esclaves, les vieux bœufs et la vieille ferraille. — « Pour moi, dit-il, jamais je ne me déferai d'un bœuf qui a vieilli sur mes terres, encore moins du serviteur qui a vieilli dans ma maison. » — « Le législateur, ajoute M. de Champagny, aidait l'esclave à devenir libre ; le prince aidait l'affranchi à devenir citoyen romain [1]. » Ainsi voilà cette *chose* des vieilles lois, cet être inférieur à l'homme des philosophes qui acquiert aujourd'hui, sans surprise pour personne, le titre si envié de citoyen romain, ce titre qui conduisait à tout, au sénat, à l'empire.

La famille, et, je le répète, il ne s'agit encore que de la famille païenne, se modifiait à son tour. Dans son antique institution, la famille n'était, à Rome, sous la main du chef, du père de famille, que le premier degré de l'esclavage. La femme s'y trouvait placée sous la puissance de son époux, non point comme sa compagne, ce qui eût impliqué une sorte d'égalité, mais comme sa fille, comme la sœur de ses propres enfants, soumise comme eux aux rigueurs du tribunal domestique [2]. Et quelles rigueurs ! droit de vente, droit de châtiment, droit de vie et de mort. On sent ce que pouvait devenir l'affection sous un pareil régime. — « Pomponia est à Arpinum avec Terranius, écrivait Cicéron à Atticus, son ami intime ; mon père est mort le 8 des kalendes de décembre. Voilà à peu près ce que j'avais à te dire. Cherche-moi quelques ornements pour un gymnase [3]. »

« Le lien légal emportait tout, dit M. de Champagny ; la puissance diminuait l'affection ; mais aussi, ajoute-t-il, cette loi de la famille, rigide comme le fer, était pénétrante comme lui. » Destinée à produire et à former des citoyens, à transmettre de générations en générations l'esprit de Rome, la famille était comme un sanctuaire politique où tout ce qui altère la force des traditions et l'énergie des caractères avait défense de pénétrer. Il y avait deux morales à Rome, la morale publique et la morale de la famille.

1 *Les Antonins*, t. Ier, p. 424.
2 *Les Césars*, t. IV, p. 76.
3 Cité par M. de Champagny. *Les Césars*, t. IV, p. 85.

Avec l'esclave, l'affranchie, l'étrangère, il n'y avait ni adultère ni inceste ; la violence elle-même était permise ; mais avec l'épouse d'un citoyen tout devenait crime, et l'adultère imprimait une telle flétrissure à la femme coupable, que la loi punissait comme son complice tout homme qui eût ensuite osé l'épouser.

De là le respect qui entourait la matrone romaine ; il était tel que son mari, assis en char, à ses côtés, n'était pas obligé d'en descendre pour saluer un consul [1].

Mais le débordement des mœurs finit par l'emporter sur cette vertu de convention. Il ne pouvait y avoir indéfiniment, côte à côte, des infamies légales et des vertus légales. A partir du sixième siècle de Rome, le divorce, resté longtemps dans la loi une lettre morte, s'introduit dans la famille et la dissout. « Quelle femme, écrivait Sénèque, rougit aujourd'hui d'être répudiée, depuis qu'il se trouve des matrones nobles et illustres qui comptent leurs années non par le nombre des consuls, mais par le nombre de leurs maris, qui divorcent pour se marier, se marient pour divorcer.... Quelle est la femme assez misérable, assez repoussante, pour se contenter d'une seule paire d'amants.... La chasteté n'est plus qu'une preuve de laideur, *argumentum est difformitatis pudicitia* [2]. » — Et Juvénal : « En cinq automnes, on compte huit maris, *sic fiunt octo mariti, quinque per autumnos* [3]. »

Eh bien ! au milieu même de cette fange, M. de Champagny nous signale tout à coup un retour à l'esprit de famille, et, ce qui est très-remarquable, non point à l'ancien esprit de famille romain, à cette expression austère de la domination et de la dépendance, mais à quelque chose de plus doux, de plus affectueux, de plus intime. — « Même chez nous, dit M. de Champagny, l'amour conjugal a une certaine réserve ou peut-être un respect humain qui le porte à se dissimuler. Tel homme qui se vanterait d'aimer une danseuse n'avouera pas volontiers qu'il aime sa femme [4] ! Les païens

1 Champagny, *les Césars*, t. IV, p. 82.

2 *De Beneficiis*, l. III, c. XVI.

3 *Sat.* VI, v. 229.

4 Il est impossible de nier la justesse de cette observation, quelque triste qu'elle soit. Delille lui-même, dans les vers si touchants qu'il adressait à sa femme, se croyait tenu

d'alors n'avaient pas ce scrupule. Martial, souvent impur, parle avec affection de Marcella. Stace est le poète du mariage.... Le joug de Claudia est un joug béni qu'il a accepté avec bonheur et qu'il ne changera jamais pour un autre. Il aime les parents, les cousins, le beau-père, les amis de Claudia. Il aime jusqu'au poète défunt (Lucain, à ce qu'il paraît), qui a été avant lui le mari de Claudia. Il lui semble tout simple et tout avouable qu'un mari aime sa femme.... « Aimer sa femme tant qu'elle vit est un bonheur, écrit-il, quand elle n'est plus de ce monde, c'est un devoir religieux. *Uxorem vivam amare voluptas est, defunctam, religio.* Et remarquez, ajoute M. de Champagny, que ce n'est point ici de la poésie, ceci est écrit tout simplement en prose [1]. »

Même sentiment chez Pline-le-Jeune pour Calpurnie. Il lui parle « avec une naïveté touchante de son regret quand elle est absente ; de ses inquiétudes quand elle est malade. Et si on pense que Pline aime à poser, pour qui poserait-il, dit très-bien M. de Champagny, si son siècle n'avait pris un peu goût à la famille et au mariage [2] ! »

En même temps, un peu de charité pénétrait les mœurs païennes. L'argent n'était plus jeté au hasard aux mendiants de la rue, dont on craignait les émeutes ; il allait secourir, par des fondations intelligentes et durables, le père de famille pauvre et assurer l'avenir de ses enfants.

La réaction des Antonins était donc, à bien prendre, une véritable révolution. Mais à qui l'attribuer? A la philosophie, vous diront l'école païenne de Gibbon et l'école rationaliste de notre âge. La philosophie! mais avec ses maximes plus élevées et plus dignes, qui

à une espèce d'*incognito* ; c'était un *sage*, un poète *philosophe*, s'adressant à l'épouse dont la main chérie allait lui fermer la paupière. *Du départ d'un ami c'était l'adieu paisible* :

Viens là, viens, disait-il, ô toi que j'aimai tant!.....

Pourquoi cette réserve que n'avaient ni Martial, ni Stace, ni Pline, etc.? Ne serait-ce pas que l'amour conjugal étant chez nous l'habitude, l'expression en tomberait facilement dans le lieu commun, tandis qu'on avait peu à redouter cet inconvénient à Rome?

1 *Les Antonins*, t. Ier, p. 181.

2 *Les Antonins*, t. Ier, p. 182.

ne sont aujourd'hui qu'une contradiction de plus dans la lutte sans terme de ses pensées, à quoi aboutit-elle? au suicide [1]! Avec ses sentiments plus humains, je dirais presque, ses sentiments charitables, quelle est sa conclusion? l'égoïsme! — « Personne, dit Epictète, ne m'est plus cher que moi. » Et Sénèque! quelle admiration n'exprime-t-il pas pour le philosophe Stilpon répondant à Démétrius Poliorcète qui lui demandait s'il n'avait rien perdu dans le saccagement de sa ville natale : *Tous mes biens sont avec moi.* Stilpon avait perdu sa femme et ses enfants! — « Voilà un homme fort et courageux! » s'écrie bravement Sénèque. Ajoutez à l'égoïsme un mépris hautain pour la plèbe ignorante : « Je n'estime pas plus le bruit qu'elle fait par en haut que celui qu'elle fait par en bas, » disait Démétrius, que Sénèque admirait encore [2]. Et, le croirait-on? Épictète, l'*esclave* Épictète, partageait ce mépris. Il ne s'en cachait pas plus que ne s'en cachera un jour le *gentilhomme* Voltaire. Voltaire, d'ailleurs, il faut bien le dire, ira plus loin que le païen : — « Je vous remercie, écrira-t-il à La Chalotais, de *proscrire l'étude chez les laboureurs*.... Envoyez-moi des frères ignorantins pour conduire mes charrues ou pour les atteler. [3] »

Telles ont été, à peu près à toutes les époques, l'humilité et la fraternité de la *philosophie!* La réaction des Antonins, en ce qu'elle eut de généreux et de salutaire, ne saurait donc aucunement lui appartenir. Serait-ce, je le demande, à la vertu des stoïciens, à cette *thèse philosophique qui se réduisait à un peu d'orgueil,* comme dit très-bien M. de Champagny [4], qu'on pourrait attribuer l'adoucissement des lois, la renaissance des mœurs, et un esprit tout nouveau de confiance et d'effusion dans la famille? Serait-ce à ce

1 Les philosophes païens sont inépuisables en formules d'admiration sur le suicide, Senèque surtout. Leur extravagance allait à cet égard jusqu'à s'en faire pour l'homme un titre de supériorité sur Dieu qui *ne peut pas mourir*. Voilà où en était la philosophie, et faut-il dire que Montesquieu paraissait la regretter? (*Grandeur et décadence des Romains*, ch XVIII, N. 2. Citée par M. de Champagny.)

2 Ep. IX et Ep. XCI.

3 Lettre du 28 février 1763.

4 *Les Antonins*, t. Ier, p. 377.

dégoût de la vie qui atteignait les âmes les plus hautes et multipliait parmi elles les suicides, qu'on pourrait faire honneur de cette énergie non d'accès, mais forte et soutenue, qui commençait à animer les caractères ? Évidemment non. Le mot de l'énigme est ailleurs, et, bon gré mal gré, il se révèle à chaque page. — « Ce siècle n'était pas chrétien, dit M. de Champagny, mais il avait le christianisme au milieu de lui.... le christianisme est au fond de tous les progrès.... *C'est le flambeau que nous ne voyons pas, mais dont nous voyons la lumière* [5]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

1 *Les Antonins*, t. 1er, pp. 8, 16, et t. II, p. 45.

LES DEUX COUSINS.

NOUVELLE BRETONNE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

On remarque, non loin de la route solitaire et montueuse qui, venant de Carhaix à travers les montagnes d'Arhès, aboutit enfin à la fameuse ville de Landerneau, on remarque les tourelles ruinées d'un vieux manoir, tout auprès de la Martyre, dans la paroisse de Ploudiry. Mais, n'allez pas le croire, notre histoire ne sera pas trop mélancolique malgré ce triste entourage, malgré ce sombre théâtre où un bon duc ou roi de Bretagne, l'infortuné Salomon, fut traîtreusement *meurtri* et mis à mort. Depuis ce temps funeste, l'aspect de ces lieux a bien changé : les prés ont verdi, les champs portent moisson, et le village d'*Ar-Merzer*, devenu la Martyre, voit chaque année sur son *placis* élevé et pittoresque se dérouler, se tenir l'une des plus belles foires du pays : foire et *pardon*.... Nous aimerions mieux *pardon* seulement, mais que voulez-vous ? la Bretagne est, dit-on, en progrès, les Bretons *produisent* assurément de beaux chevaux, et il est assez naturel qu'ils essaient de les vendre chez eux. Et puis l'on voit à la Martyre tous les marchands de fil de Landivisiau, avec leurs costumes de marquis de

l'ancien, du *très-ancien* temps ; on y voit tous les gros fabricants de toiles du pays.... Mais on y voit tant de belles choses que nous vous engageons à vous rendre à ce fameux pardon ; ce qui nous exemptera, pour aujourd'hui, d'une plus longue description ou digression parfaitement inutile à notre sujet.

C'est donc au manoir de *Merzer* que nous allons vous conduire, un beau soir du joli mois de mai de l'an 1837, à l'heure heureuse où les campagnards, riches et pauvres, plus pauvres que riches, attendent le souper de famille ; à cette heure délicieuse où (si je savais bien dire), je dirais que l'on respire, à pleine poitrine, le bonheur des champs ; d'autres ajouteraient même à cela la *suave senteur* des violettes, le parfum embaumé des prés fleuris, la brise *parfumée* des montagnes ou des vallées, n'importe, etc., etc.

Donc c'était un beau soir, dans le verger, ou dans le jardin du manoir, aux allées ombreuses, une petite fille, légère et court-vêtue, poursuivait les papillons du soir en riant aux éclats ; un vieux bonhomme de jardinier bêchait de tout son cœur les plates-bandes, ne s'arrêtant que pour cracher dans ses mains, ou pour écouter une dame entre deux âges, mais qui pouvait *avoir été belle* (comme on dit), laquelle gourmandait *bonnassement* le pauvre diable, par manière de conseil ; une vieille servante, se traînant sur ses deux genoux, sarclait les carrés aux légumes, tandis qu'un monsieur dans les environs de la cinquantaine, nu-tête et vêtu d'une vieille houppelande usée et d'une couleur impossible, se promenait de long en large, les mains derrière le dos, un journal sous le bras ; j'allais dire un bon journal, à en juger par l'air simple, ouvert et honnête du promeneur ; mais je vois que je ne me suis pas trompé ; le journal vient de tomber sur l'allée et j'ai tout le temps de lire la moitié de son titre : *Villes et Campagnes.*

Quel air de bonheur paisible dans cette retraite ! Que de calme dans ces lieux ignorés ! Quels éclats de rire ! Quelles causeries ! — Car on *jase* en travaillant. — Quelle quiétude ! Je gage que ce bon sieur Thomas de Kerestin ne songe guère à la bourse ni aux élections, ni aux séances de l'Académie ou de la Chambre des

pairs, ni aux succès *de fureur* des mauvais livres, non à rien de de tout cela en vérité. Au surplus, le voilà qui s'arrête devant la sarcleuse et qui lui dit quelques mots.

— Tu n'as pas de bon sens, Barbane, avec ta rage de tout sarcler, à ton âge ; va-t-en te reposer sur le banc du foyer ; je suis sûr que l'on a besoin de toi à la cuisine.

Discours inutile, Barbane sarcle de plus belle, et comme elle n'y voit pas clair, elle arrache bonnes et mauvaises herbes, oignons et *vinette*, carottes et seneçon.

— Pauvre vieille ! murmure M. *Thomé* (comme on disait), en s'éloignant, elle périra sur le carré, le sarcloir à la main.

Alors il s'approche de Madame de Kerestin :

— Ma chère Louise, il est temps de faire rentrer votre fille : je sens le frais du soir, la rosée, le serein.....

— Croyez-vous, Thomé ? Elle s'amuse tant, la chère petite ! regardez-la : un peu triste, cependant, depuis la mort de sa cousine Marie, que nous désirions tant élever avec elle.... C'est pourquoi il faut beaucoup la distraire, mon ami.....

— Sans doute, sans doute, vous avez bien raison, Louise ; aussi, quand je vous vois la gronder pour ses devoirs, cela me fait franchement de la peine.

— Allons, mon ami, laissez-moi conduire notre petite Louisa ; vous êtes trop bon, Thomé, vous me la gâteriez à la fin, je veux que ma fille..... Allons, qu'est-ce donc ?

— Maman, maman, le facteur, une lettre, Paris, très-pressée.

— Petite curieuse, va, donne vite.

— Mon enfant, ajoute Mme de Kerestin, il ne faut jamais crier ainsi à tue-tête quand on apporte une commission à son père, et surtout se bien garder de lire l'adresse des lettres.

— Pourquoi, maman ?

— Parce qu'il y a là un petit commencement d'indiscrétion..... Comprends-tu ?

— Pas très-bien, maman.

— Je vais te l'expliquer.

— Grande nouvelle, grande nouvelle, approchez tous ! voyons,

nous n'avons pas de temps à perdre..... Allons donc, Jacques, presse-toi plus que cela, que diable ! la chose est importante, et je ne veux pas *le* recevoir comme un premier venu, avec rien que le pot au feu ; d'abord demain matin au petit jour.....

— De grâce, mon ami, m'expliquerez-vous ?....

— Tout à l'heure, ma chère, permettez, c'est moi qui commande dans les grandes circonstances : dès ce soir, Barbane, il faut tuer trois poulets, un dindon, deux canards ; ils seront plus tendres..... Allons, à l'instant, marche, plus vite que cela.... et toi, Jacques....

— Mais enfin, Thomé, avez-vous perdu la raison ?

— Pas le moins du monde, ma chère, mais la joie, l'étonnement..... Quoi ! tu ne devines pas ?

— Non.

— Tu ne sais pas qui nous allons recevoir chez nous, au Merzer, après-demain, là, ici, à notre table ?

— Je ne sais, et à moins que ce ne soit monseigneur l'évêque de Quimper, je trouve votre enthousiasme assez singulier.

— Hein ! que dis-tu ?... Il est vrai, je n'avais pas songé que la visite d'un évêque serait encore plus importante.... mais, n'importe, me voilà calmé; lis toi-même la bonne lettre de ce cousin que j'aimais tant autrefois; lis, tu verras.

— J'ai lu, mon ami, et tout au contraire, je trouve que M. Brizan vous annonce sa visite ou son passage d'une façon assez cavalière.

— Ah ! ne vas-tu pas te susceptibiliser à présent? Mais c'est un camarade qui m'écrit à la hâte, un cousin, un député.... Comprends-tu ?

— Que me fait votre député, s'il n'a pas d'autre recommandation à notre estime? et d'où vient-il ? que veut-il ? pourquoi ce voyage dans nos montagnes, chez des parents éloignés, inconnus, qu'il n'a jamais recherchés avant ce jour ?

— C'est mon cousin, je ne sais trop à quel degré ; une vieille tante lui a laissé deux ou trois métairies du côté de Landerneau ; il vient les visiter sans doute, et nous fait l'amitié de faire étape chez nous,

— Bien obligée.

— Et puis, vois-tu chère femme, c'est un ancien camarade de collége; nous avons passé de bonnes années ensemble, chez les bons pères de Sainte-Anne-d'Auray. Depuis, il est vrai, je n'ai guère entendu parler de lui; il est allé, je crois, faire son droit à Paris, et moi je suis venu défricher quelques arpents dans les montagnes. N'importe, je ne puis recevoir froidement un ancien camarade que je tutoyais jadis, un cousin, un député d'un département du centre, à ce que je crois; car il a fait son chemin, lui, tandis que moi..... moi, j'ai planté mes choux.....

— Thomé, ce que vous dites là n'est pas bien, mon ami; n'avez-vous fait que planter vos choux? En vérité vous êtes sévère pour vous-même; heureusement que ni le recteur, ni les pauvres de la commune ne sont de votre avis..... et vos fermiers qui vous bénissent à cause de l'aisance que vous leur donnez, et vos serviteurs qui vous adorent, et votre femme et votre fille, que vous aimez tant, et vos amis que vous obligez tous les jours.... En vérité vous oubliez vos meilleurs titres à l'estime de tous ceux qui vous connaissent.

— Franchement, je ne pensais pas avoir tant de qualités; mais, ne te fâche pas, et je me proclame un grand homme.

— Un grand homme! Oh! non pas, Dieu nous en préserve! car un grand homme est à l'étroit dans sa maison; sa femme, sa prosaïque épouse l'ennuie bientôt, ses enfants le fatiguent, les soins de son intérieur lui sont fastidieux; il ne songe qu'à se répandre au dehors, et cherche dans les assemblées bruyantes le bonheur qu'il ne trouve plus au foyer domestique; il ne conserve pas dans son cœur le culte du pays; heureux s'il n'oublie pas, pour n'y plus revenir, la piété et la religion de ses pères!

En disant cela, Mme de Kerestin n'était plus la même : sa simplicité ordinaire avait fait place à une sorte de grandeur naturelle qui semblait, au reste, convenir à la noblesse de ses traits et de son caractère; car, sous le costume plus que démodé, sous l'aspect antique de la bonne ménagère de campagne, Mme de Kerestin cachait un noble cœur, un jugement droit, une charité au-dessus de sa

modeste fortune. Son mari possédait également une partie notable de ces belles qualités du châtelain breton; mais chez lui la bonté l'emportait toujours sur l'esprit. Depuis longtemps dominé à son insu par la supériorité bienveillante et presque inaperçue de sa femme, il avait, autant par habitude que par affection, accepté ce joug si cher à son âme aimante et faible; joug d'autant plus aimable que l'épouse ne se l'avouait pas complétement à elle-même, et qu'elle ne perdait aucune occasion sérieuse de mettre en relief la douce autorité de son mari.

Elle reprit avec plus de douceur :

— Pardonne-moi, cher Thomé, si je t'en dis autant sur ce sujet, bien nouveau pour nous; mais, vois-tu, ton enthousiasme pour ce cousin député m'a fait une impression que je ne puis te dissimuler. Enfin, puisque tu le désires, à présent que je t'ai dit tout ce que j'en pensais, je vais me mettre, comme toi, en quatre pour fêter l'arrivée de monsieur Brizan.

— A la bonne heure, et console-toi, sa grandeur ne m'éblouira nullement s'il ne le mérite pas; cependant je ne veux pas qu'il puisse dire qu'en Bretagne on ne sait pas donner à un parent une franche et cordiale hospitalité. — Ainsi donc, à la besogne, et tordons le cou à la moitié de la basse-cour; car je veux inviter à dîner, avec mon cousin, le recteur et le maire de Ploudiry. Qu'en penses-tu?

— Cela me paraît convenable, puisque nous recevons un *tel* personnage; mais, gare à lui, car le recteur est un homme de beaucoup de sens, et, franchement, il y en a peu dans cette lettre que je tiens entre les mains.

— Enfin, nous le verrons à l'œuvre.

II.

Le lendemain, il y eut branle-bas de combat au manoir du Merzer. Les pauvres habitants de la basse-cour y payèrent un large et sanglant tribut; le vieux Jacques fut dépêché en toute hâte à la

ville, avec la carriole et la vieille *Cocotte*, pour y quérir force provisions, verres de cristal et assiettes de porcelaine; tout cela se trouvant étrangement ébréché, fêlé, fumé, dans les vieux buffets du manoir. Mais Landerneau est une ville de ressources et Jacques y fit des merveilles; à tel point, qu'à son retour, sur les deux heures, lorsque le bon châtelain eut soigneusement déballé toutes les provisions, il parut satisfait, émerveillé, et s'écria :

— Diable, si monsieur mon cousin n'est pas content, il sera joliment difficile !....

Le reste de la journée se passa en apprêts de toutes sortes, en allées et venues, en courses au bourg de Ploudiry pour menues fournitures, puis chez le recteur et M. le maire de la commune, personnage important, jadis bon paysan, mais qui, depuis sa promotion, faisait de prodigieux efforts pour se travestir en bourgeois, toujours brave homme au fond, sauf un vernis ridicule à la surface, de plus fort actif, surtout quand il s'agissait de conclure un bon marché de toiles ou de fil; nageant entre deux eaux, entre le manoir du Merzer et la sous-préfecture de Brest; serviable et dévoué quant au reste, mais avide de gloire administrative. Aussi reçut-il l'invitation à dîner au manoir avec une satisfaction qu'il manifesta sur le champ, en faisant mander le secrétaire de la mairie, ancien *cloarec* [1] de trente ans au moins, sergent d'église ou bedeau et sonneur de cloches à Ploudiry, où la loi du cumul n'était guère respectée à cette époque, tisserand de son état et braconnier par-dessus le marché.

— Sais-tu, Bideau, lui dit le maire, que je dîne demain au manoir avec un député de Paris?

— Je ne dis pas non, Iann.

Le maire s'appelait Iann Postik, et en Basse-Bretagne le secrétaire de la mairie traite avec lui de puissance à puissance.

— Sans doute, reprit le maire, mais comprends-tu, Bideau? avec un député de Paris, un homme qui cause devant le Roi, tous les jours !

— Possible, Iann, y en a d'autres que lui.

1 *Cloarec*, clerc ou écolier de la campagne.

— Ah ! ça, tu m'as l'air de trouver cela *rien du tout*, sournois ? Mais si tu étais à ma place ?....

— A votre place ! foi de Dieu, je tâcherais de bien dîner, car y aura *fricot*, pour sûr.

— Gourmand, va ; tu ne comprends rien à l'honneur, tu ne seras jamais qu'un sonneur de cloches !

— Tant mieux, Iann ; je suis content de mon état, moi.

— Et moi aussi, je pense.

— Non, Postik, non, vous n'êtes pas content, car vous êtes ambitieux, vous.

— Ambitieux, moi ! allons donc, nigaud, tu radotes.

— Possible, mais je sais, moi, que vous voudriez bien une place, et je parie mes galoches fendues que vous seriez bien aise d'en parler au député ; je vois ça.

Le maire, comme un enfant pris en flagrant délit, ne trouva rien à répondre et se mit à regarder le buste de Louis-Philippe posé sur la cheminée de la petite pièce où se tenait la mairie ; puis, s'apercevant que l'on s'était permis de tracer sur le plâtre blanc des moustaches avec de l'encre, il trouva tout naturel de feindre la colère pour se donner une contenance devant son subalterne, qui l'observait d'un air narquois.

— On s'est encore permis de barbouiller *mon buste*, Bideau ; j'en acheterai un autre à tes frais, entends-tu, maladroit ?

— C'est pas moi, Postik, reprit le secrétaire.

— Tu as laissé faire, et c'est tout comme.

— Possible, mais je ne suis pas payé assez pour monter la garde, et vous savez que Julien, votre aîné, vient souvent ici faire sa page d'écriture, avec les petits du maréchal, et ils sont malins.

— Tant pis pour toi, tu paieras pour eux, à moins que tu ne découvres l'auteur des moustaches, à moins que tu ne puisses prouver que....

— Je le connais, interrompit le secrétaire, qui, pendant le discours de son patron, avait examiné le buste, et lui montrait du doigt des mots tracés à la plume sur la base du susdit buste ; le voilà, l'auteur, il est de votre famille ; lisez :

Le maire mit sur son nez, avec une importance comique, de grosses lunettes montées en argent, (chose d'un luxe inouï dans la contrée!) Il s'approcha de la cheminée et lut en épelant, car il n'était pas fort lettré : *J-u-ju-li-en... Julien Postik fecit....* C'est encore lui !.... malheur ! il me fera casser ! je serai déshonoré à la sous-préfecture !

— Bah ! pas pour si peu de chose !

— Pour si peu de chose ! *mil-malloz*, et moi qui voulais prier M. le député de venir visiter la mairie de Ploudiry ! Et s'il était venu, s'il avait vu ces moustaches de malheur !....

— Oui, et la signature ! ajouta en riant le sonneur de cloches.

— Ah ! tu te moques de moi, méchant tisserand ; tu abuses de mon amitié pour toi ; tu oublies que c'est moi qui t'ai fait nommer secrétaire de la commune.

— Oui, à trente écus de gages, à moi de fournir papier, plumes, encre. Si votre fils continue à employer autant d'encre pour son plaisir, je donne ma démission.

En disant cela, Bideau mesurait de l'œil la longueur des ornements ajoutés au buste par le fils du maire. Au mot de démission, prononcé par le secrétaire, le malheureux patron crut voir un abîme s'ouvrir devant lui, car s'il savait assez bien signer son nom et épeler les vêpres du dimanche, il ne pouvait se dissimuler que les talents modestes, mais presque suffisants, de Bideau, n'étaient certes pas rétribués au-dessus de leur valeur. Il s'adoucit donc à l'instant, fit un retour sur lui-même et changea de langage.

— Allons, allons, Bideau, ne vas-tu pas te fâcher pour une plaisanterie ? Au surplus, je verrai à corriger le garçon, s'il y a moyen, car c'est un luron dégourdi.

— Oui, oui, ajouta le secrétaire, m'est avis qu'il fera son chemin.

— Tu crois, mon brave ? dit le père passablement flatté.

— Si je le crois ! j'en suis sûr, voyez plutôt : « *Julien Postik fecit.* » Avec un style comme cela, et du latin par-dessus le marché, ah ! ah ! ah ! le coquin, il ira loin, allez...

— Assez là-dessus, Bideau, reprit le maire, arrêté dans son

essor paternel par l'ironie du tisserand. Fais-moi le plaisir de prendre ton grattoir et de nettoyer ça le plus proprement possible ; tu me comprends?.... Prends garde d'y faire des trous, au moins.

— N'ayez pas peur.... Ah! j'allais, avec toutes vos histoires, oublier de vous dire qu'il y a là une lettre de Brest : on vous appelle, je crois, à la sous-préfecture.

— En personne?

— En personne, pour après-demain, deux heures de relevée.

— C'est fichant, car la moitié de mon blé noir est encore à semer.... C'est égal, si M. le sous-préfet a écrit : *en personne,* faudra bien remettre le blé noir à la semaine prochaine.

— Dame, monsienr le maire, ajouta le tisserand d'un air contrit, faut bien savoir payer les honneurs politiques.

III.

Bien avant l'aube du jour suivant, tout était en mouvement au manoir, tant pour les apprêts de la réception que pour ceux du départ du vieux briska de famille qui devait, remorqué par *Cocotte,* aller chercher le député à Landerneau, à huit heures du matin, au moment de l'arrivée de la diligence de Paris à Brest. Que de soins, que de recommandations faites, au dernier moment même, par le bon châtelain !

— Chère amie, disait-il à sa femme, fais donner un dernier coup de cire au plancher et aux meubles de la chambre *rouge;* que l'on achève de monter les rideaux ; le ciel du lit n'est pas solide, hier au soir je n'y voyais pas assez à onze heures pour bien le clouer, à la chandelle. Bideau, le secrétaire de la mairie, que j'ai fait inviter aussi, va venir nous donner un coup de main. Recommande lui de mettre deux autres pointes à la carrée. Diable! il ne faut pas écraser notre député pendant son sommeil !

— Sois tranquille, mon ami, je veillerai à tout cela.

— Fais en sorte que Barbane ne brûle pas les volailles, selon

son habitude, la dinde surtout.... Allons, Jacques, il est sept heures moins un quart, dépêche-toi de mettre la bride et partons.

— La bride est mise, monsieur, depuis une demi-heure.

— Est-il possible? Ah! prends trois bouteilles de vin du petit caveau, je les ai oubliées.... il ne faut pas les secouer, car c'est du vieux, vieux.... On mettra encore du cidre bouché sur la table; il en faudra aussi pour la cuisine, car Bideau y dînera, bien entendu.

— Mon Dieu, mon Dieu, mon ami, n'ayez pas d'inquiétude; tout sera fait aussi bien que notre modeste position le permet; mais partez, pour l'amour de Dieu, ou vous arriverez après la diligence.

— C'est vrai, adieu, ma chère femme. Que de peines je te donne! Que veux-tu? Brizan ne vient pas en Bretagne tous les jours!

— En effet, et sans son héritage, votre cousin....

— Je crois que tu te trompes, car Brizan m'avait toujours promis de venir.... Ah! prends garde que la petite ne se mouille les pieds dans la rosée du matin.

Le bruit de sa voix se perdait dans l'éloignement et sous le tapage que la voiture en roulant produisait sur les cailloux du chemin raboteux. Enfin l'on roula sur la grand' route. Jacques et Cocotte firent des prodiges; si bien qu'à huit heures sonnant à Saint-Ouardon, patron de Landerneau, l'équipage du Merzer faisait son apparition sur la petite place de la ville. La diligence de Paris arrivait au même instant au grand galop de ses cinq chevaux et peu s'en fallut qu'elle ne renversât notre malencontreux briska, trop lent à se ranger, en face du bureau des messageries. N'importe, M. de Kerestin n'y prit seulement point garde, malgré les jurons du conducteur, tant il était pressé d'embrasser « son excellent cousin, » comme disait le simple et digne homme. Un gros monsieur, fourré d'une houppelande, à demi réveillé, descendit alors de la diligence; et voilà notre châtelain, sans dire gare, qui s'élance à sa rencontre, se précipite dans ses bras et presse le gros homme sur son cœur en s'écriant :

— Cousin Brizan, combien je suis heureux de vous revoir!

— Brizan? Brizan? Monsieur, laissez-moi tranquille, vous m'étouffez, je ne suis pas votre cousin.

— Est-il possible que je me sois trompé? mais la ressemblance....

— Oh! laissez-moi tranquille avec votre ressemblance.

— Je vous jure, monsieur... ; pardonnez-moi, monsieur.... mais enfin où est-il donc? Conducteur, n'avez-vous pas un voyageur venant de Paris?

— Non, monsieur.... Allons, messieurs, en voiture.

Et la diligence repartit, laissant notre malheureux châtelain stupéfait et passablement désorienté. On donna un picotin à Cocotte à l'auberge voisine sans dételer et l'on reprit *cahin-caha* la route de la Martyre. A neuf heures et demie l'attelage rentrait, l'oreille basse, dans la cour du manoir.

Madame de Kerestin, en toilette convenable, et tenant sa gentille enfant par la main, parut alors sur le perron, désireuse, afin de faire plaisir à son mari, d'offrir à son hôte un accueil digne, sans trop d'empressement. M. de Kerestin descendit bientôt de la voiture et s'avança d'un air piteux vers sa compagne; il embrassa tendrement sa fille, ouvrit la porte de la maison, entra dans la salle à manger où il tomba sur une chaise et ne recouvra la parole qu'à la vue du *splendide* service qui ornait déjà la table toute dressée.

— Inutile! inutile! tout cela ne servira de rien; un si beau dîner!...

— Que voulez-vous dire? juste ciel! car vous me désolez avec vos énigmes depuis la réception de cette lettre!

— Il n'est pas arrivé!... Comprends-tu un pareil contre-temps?

— Eh bien! monsieur, ce sera pour demain, répondit une voix assez plaisante dont le propriétaire apportait dans la salle à manger un panier contenant des bouteilles de vin.

— Ah! c'est toi, Bideau!.... mais il a raison, ce garçon; je n'y avais pas songé, ce sera pour demain.

Et voilà notre bon châtelain de se raccrocher subitement aux branches de l'espoir, et de reprendre en même temps toute sa bonne humeur ordinaire.

— En effet, ma chère amie, il arrivera demain. Ce n'est pas sa faute à ce pauvre Brizan; il n'aura point trouvé de place dans la diligence à Paris; voila toute l'histoire.

— Tu peux avoir raison, mon ami, mais tu conviendras que ta bonté enthousiaste t'a entraîné cette fois un peu loin. Nos convives vont arriver, et il faut cependant leur faire honneur.

— Diable! diable! je n'y pensais plus. N'importe, prenons notre parti de ce petit contre-temps; une autre fois, j'irai moins vite en besogne; ne te fâche pas, chère femme; n'y pensons plus; je retournerai demain à Landerneau; aujourd'hui je veux boire, avec mon digne recteur, à la santé de mon cousin, que je commence à trouver un peu maladroit, j'en conviens.

Sur ces entrefaites le recteur de Ploudiry arriva, en compagnie de monsieur Iann Postik, le maire, que nous connaissons déjà. On se mit bientôt à table[1] fort gaîment au récit de la *catastrophe* du matin; gaîment, sauf l'officier municipal qui ne pouvait se consoler de *manquer* le député.

— Ce sera pour demain, messieurs, s'écria le châtelain de bonne humeur.

— Avec plaisir, répondait déjà le maire, quand le malin secrétaire, qui servait les convives, lui dit à l'oreille :

— Et la sous-préfecture!

Postik, consterné, avala de travers et faillit étouffer de.... de regret apparemment.

— Ouf! je n'y pensais plus.... quel malheur! se dit-il à lui-même; puis se penchant vers Bideau :

— L'as-tu bien nettoyé au moins?

— Parfaitement, Iann, que ça n'y paraît presque pas.

— Que diable contez-vous donc là à votre secrétaire, monsieur Postik, s'écria le châtelain, assez surpris de l'étrange figure que faisait le maire de Ploudiry.

Ce fut le tisserand qui se chargea de la réponse, vu que son patron, fort embarrassé, semblait méditer une seconde suffocation.

1 Dans les manoirs bretons on dîne ordinairement à midi.

— Il me disait que l'encre coûte très-cher, au jour d'aujourd'hui.

Postik se démenait sur sa chaise comme un diable dans l'eau bénite. — Bideau continua, sans paraître y faire la moindre attention :

— Tellement cher, que c'est péché de la perdre.

— Comment? comment?

— Finiras-tu, insolent, fulmina le malheureux municipal.

— Laissez parler le pauvre garçon, monsieur le maire, vous savez bien qu'au Merzer nous vivons étrangers aux usages des villes et du monde, et que nous ne nous fâchons pas de ce que nos gens glissent quelques mots dans nos conversations intimes. Il n'y a pas d'insolence là-dedans. Ainsi donc, Bideau, tu peux achever. Je crois que tu disais que l'encre avait renchéri?

— Oui, monsieur, et j'allais ajouter deux choses : la première, c'est que monsieur le maire, lequel est un bon enfant, m'a promis d'augmenter ma paye de douze écus par an... La seconde... ma foi, je n'ai pas besoin de la raconter si Postik me promet mes douze écus, ici, devant tout le monde...

— Je te les promets, failli sonneur; je te les assure pour l'an prochain, et va-t-en au diable!

— Non, non, assurément, s'écrièrent tous les convives, y compris le recteur, qui jusqu'alors avait fait la conversation avec madame de Kerestin, mais dont le dernier incident avait également piqué la curiosité, non, il ne s'en ira pas avant de nous avoir dit la seconde *chose*.

— Bideau, je vous le défends; entendez-vous? vociféra le maire.

— Allons, allons, laissez-moi faire et ne vous tracassez pas comme ça... C'est la modestie, la vraie modestie qui travaille le patron, voyez-vous : il a tout bonnement reçu une lettre très-pressée de la sous-préfecture, laquelle le mande à Brest pour demain, et il a *peur* que ce ne soit pour lui donner la croix d'honneur; voila toute l'histoire.

— Ah! ça, que dis-tu donc là, reprit le pauvre maire, rassuré

sur les *moustaches*, mais étonné singulièrement de la décoration mentionnée par maître Bideau.

— A la bonne heure, dit M. de Kerestin, et l'on ne saurait la donner à beaucoup plus digne, M. Postik; car vous êtes maire depuis 18... je veux dire depuis plus de sept ans. Quoi qu'il en soit, vous nous administrez fort bien, et vous nous rendez autant de services, à nous et à tous vos administrés, autant de services, je le répète, qu'il est en votre pouvoir; ainsi je vote pour votre décoration, mais je vois avec peine que vous ne serez pas des nôtres demain.

— Vous l'avez dit, M. Thomé, je suis mandé à Brest en effet; mais je ne crois pas que ce soit pour la croix d'honneur que... que je n'ai pas méritée... c'est encore une invention de ce coquin de Bideau.

Le maire, en disant cela d'un air modeste cherchait maître Bideau à droite et à gauche; mais Bideau s'était éclipsé tout doucement avec les douze écus d'augmentation; ce qui, pour lui, valait infiniment mieux que la croix d'honneur. Le dîner se termina sans incident nouveau; puis le recteur et le maire (ce dernier un peu revenu de sa peur, mais assez intrigué par le *météore honorifique* que Bideau avait fait briller devant lui), se retirèrent en même temps, l'un pour se disposer à se rendre à Brest, le lendemain au petit jour, avec une fausse croix d'honneur en perspective; l'autre, pour visiter quelques pauvres ou quelques malades, en regagnant le presbytère, non sans avoir promis, sur les instances réitérées du châtelain et de sa digne femme, de revenir au Merzer partager le nouveau festin que l'on allait préparer encore afin de recevoir aussi bien que possible le *fameux* cousin député, s'il lui plaisait cette fois d'arriver au manoir.

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

(La suite au prochain numéro.)

ÉTUDES SUR L'HISTOIRE DE BRETAGNE.

PIERRE II & FRANÇOISE D'AMBOISE.

François Ier, duc de Bretagne, étant mort « en bon catholique, » comme disent les *Chroniques* d'Alain Bouchard, dans la nuit du samedi 17 au dimanche 18 juillet 1450, son frère Pierre, sire de Guingamp, lui succéda au trône. Pierre duc, c'est Françoise duchesse; le règne de Pierre II, c'est le règne de Françoise d'Amboise.

Les deux époux firent leur entrée à Rennes, où ils devaient être couronnés, dans le courant du mois d'août qui suivit. La veille de ce jour solennel, au matin, le prince s'étant présenté à la porte Mordellaise, la trouva fermée. Il demanda l'entrée de la ville, et l'évêque, qui était alors Jean de Koatquiz, lui dit du haut des remparts : — « Qui êtes-vous? — Je suis, répondit Pierre, le » duc de Bretagne. — Si vous l'êtes, reprit l'évêque, jurez à Dieu » la foi catholique et l'Eglise de Bretaigne en ses libertés deffendre » et garder, les barons et les nobles de Bretaigne en leurs libertés » observer, et au peuple de Bretaigne vraie justice à votre pouvoir » exhiber. » — Et le duc répondit : « Ainsi le jure. »

Telles étaient à cette époque, si peu connue et par suite si dépréciée, les bases de tout état régulièrement constitué. Pour fonde-

ment, la foi catholique et l'Église; c'est-à-dire, la croyance à la vérité révélée et non à la seule raison humaine, la soumission aux enseignements du Dieu-Homme, et non la révolte de l'homme se faisant Dieu; pour moyen d'action, une société parfaitement réglée et hiérarchisée, posant ses racines dans le sol, intermédiaire entre le peuple qu'elle défend et le trône qu'elle soutient et modère; soumise au prince, mais non dans sa main et le jouet de ses caprices; enfin, pour but suprême et unique devoir pour tous, la vraie justice à exercer. Justice et liberté, tel est donc le programme proposé à chaque nouveau prince qui vient demander les prières de l'Eglise et les bénédictions de Dieu ; le premier acte de sa puissance est un enseignement reçu, un serment prêté.

Et quels accents trouve l'Eglise dans ces solennités des grands jours! Quelle précision, quelle netteté! comme le devoir est tracé de main souveraine! Pas d'illusions possibles ; la puissance vient de Dieu, et doit rester toujours de Dieu ; c'est-à-dire, toujours juste et soumise elle-même aux lois du juste. Qu'on ne dise donc plus que l'Eglise sanctionne le pouvoir absolu et le régime du bon plaisir; c'est mentir à l'histoire, et souvent se mentir à soi-même. L'Eglise rend à chacun ce qui lui est dû, et si elle dit aux peuples que l'obéissance à l'autorité légitimement exercée est un devoir sacré, elle fait aux princes, du respect des droits de leurs sujets, une obligation non moins stricte.

Françoise, couronnée duchesse en ces jours, était pénétrée de ces graves pensées; aussi priait-elle avec une ferveur d'autant plus grande, qu'elle mesurait mieux l'étendue de ses nouveaux devoirs. Elle en était effrayée plutôt qu'éblouie, et elle demandait à Dieu la grâce de les bien remplir.

Le rôle d'une femme est immense dans un intérieur chrétien, car le but de l'homme étant de procurer le triomphe du bien, de travailler au règne de Dieu sur la terre et de le réaliser dans sa sphère d'action, un aide lui est nécessaire. Or, la bonté divine l'a donné, cet aide, au moins dans la vie commune et ordinaire, en créant la femme, la femme chrétienne. Près du trône comme dans le plus humble ménage, son influence est salutaire, et ce n'est

que dans les sociétés en dehors de Dieu et dès lors sans amour qu'on a pu la méconnaître. On n'en était pas là, en ce temps, dans notre Bretagne, et en nous étendant sur les actes du règne de Pierre II, nous prendrons cette influence bénie sur le fait. Pierre fut véritablement la voix qui commande, le bras qui exécute; Françoise, l'intelligence qui dirige, le conseil qui éclaire. Ce rôle, elle ne le chercha pas; les circonstances exigèrent qu'elle le prît, et elle l'exerça avec une discrétion qui la fait plutôt soupçonner qu'apercevoir, avec une sagesse qui fit le bonheur de tous.

Pierre, en effet, n'était pas un prince brillant; son extérieur ordinaire ne trompait nullement sur les qualités de son esprit. Quelques historiens l'accusent d'avoir eu des tendances à la cupidité et de s'être montré peu scrupuleux dans certaines transactions; au moins, savons-nous qu'il était d'humeur naturellement sombre, puisque son frère mourant crut devoir lui recommander plus d'affabilité envers ses futurs sujets habitués à des rapports francs et aux libres allures avec leurs princes. On se rappelle d'ailleurs qu'il était soupçonneux, capable de subir de fâcheuses influences et de se laisser aller aux plus tristes extrémités, ainsi que le prouvèrent trop sa jalousie et ses emportements contre sa pieuse femme. Mais il avait le cœur droit et simple; c'est ce qui résulte également de ces faits et de la manière toute franche et généreuse avec laquelle, une fois la vérité connue, il avouait ses fautes et les réparait. Or, la simplicité du cœur, la droiture, sont d'admirables dispositions pour attirer les grâces célestes. Ces grâces furent abondantes, et Françoise en fut l'intermédiaire; c'est l'accomplissement de cette parole de l'Ecriture : — *Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît.* — Il est certain que le règne de Pierre II, qui dans l'histoire porte le surnom de *Le Simple*, fut un règne glorieux pour le duc et sa nation, heureux pour les peuples, fécond en bonnes et utiles institutions, en réformes sagement conçues, prudemment exécutées. Qu'il ait eu des erreurs précédemment, on ne le niera pas; mais en présence de ses actes subséquents, de la supériorité qu'il montra dans l'exercice de la souveraine puis-

sance, on ne se sent que plus autorisé à répéter encore, à la gloire de la femme dont l'inspiration en toutes ces choses devient par là même plus évidente, cette autre parole de l'Ecriture : « *La femme fidèle a sanctifié ici le mari infidèle.* »

Le duc Pierre, l'esprit toujours occupé de son serment, résolut, pour le remplir, de convoquer les Etats, afin de les associer à cette grande œuvre. C'était d'ailleurs le droit, car cette théorie du pouvoir absolu résidant dans la personne seule du souverain, dont la volonté devient la loi suprême, n'était point alors acceptée. Le prince, comme chef de la grande famille, en avait la direction, mais il devait s'entourer de conseils et réclamer le concours des représentants du pays. — C'était là les institutions que l'Eglise avait données à l'Europe chrétienne ; la Bretagne en jouissait, et l'on peut dire que jamais représentation nationale ne fut plus indépendante dans ses allures, plus sincèrement dévouée au trône et à la patrie, plus fidèle interprète des besoins de la société dont elle émanait, que ne le fut celle de nos Etats provinciaux. Trois ordres les composaient : le Clergé, la Noblesse et le Tiers ; les deux premiers soustraits à toute influence venue du pouvoir et tirant leur mandat du seul titre de leur origine, — le Clergé organe de l'Eglise, ouverte indifféremment à toutes les supériorités de la science et de la vertu ; — la Noblesse, émanation de la propriété foncière immuable de sa nature. Le Tiers seul, représentant des villes, du commerce et des fortunes mobilières, variables comme les causes qui les produisent, était soumis à l'élection. C'est aussi sur lui que les influences du dehors eurent par la suite plus de prise. Les trois ordres, d'ailleurs, étaient unis dans une commune pensée de dévouement à la patrie et à son chef, de respect pour la hiérarchie et les droits de chacun, et par l'absence de cette envie et de ces haines qui semblent la vie de nos sociétés modernes et sont le mobile de leurs convulsions.

L'ouverture des Etats qui nous occupent avait été fixée au lundi 24 mai 1451 ; mais comme ce jour on faisait la fête des saints Donatien et Rogatien, qu'une tradition comptait parmi les ancêtres de la maison de Bretagne, on ne se réunit que le lende-

main. Ce jour donc, mardi 25, les portes du château de l'Hermine s'ouvrirent pour livrer passage au cortége se dirigeant vers la grande salle des Halles. En tête marchaient les archers de la maison du duc ; puis les trompettes, les joueurs d'instruments, les hérauts et les poursuivants d'armes, les gentilshommes attachés à la personne du souverain, les évêques et les abbés en rochet et camail, les députés des neuf chapitres des églises cathédrales, ceux de l'église collégiale de Guérande, les sergents et les huissiers officiers des états, le premier écuyer, ayant en main le chapeau de parement de l'écurie du duc et l'épée enrichie de pierreries, le sire de Guémené, usant du droit héréditaire de sa maison et portant sur un carreau le cercle d'or, et, près de lui, Henri de Villeblanche, grand-maître d'hostel, avec le bonnet d'apparat fourré d'hermines, porté au bout d'un bâton, marque de sa charge à la cour; puis s'avançait Pierre II, en long manteau de drap d'or doublé d'hermines, que soutenaient de chaque côté les premiers officiers de sa maison et dont le seigneur de Châteaugiron, grand chambellan héréditaire, supportait la queue traînante. La marche était fermée par les autres barons, bannerets, chevaliers, bacheliers et écuyers, seuls membres de la noblesse qui eussent à cette époque droit de siéger. Derrière enfin, venaient les députés des vingt-trois bonnes villes de Bretagne, à savoir : Rennes, Nantes, Saint-Malo, Dol, Vannes, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Pol-de-Léon, Tréguier, Redon, Ploërmel, Fougères, Dinan, Lamballe, Hennebon, Morlaix, Guérande, Guingamp, Quimperlé, Vitré, Montfort, Malestroit et Josselin.

Le duc entra dans la salle des délibérations et s'assit sur son trône. A sa droite se placèrent les comtes de Richemond et de Laval ; à gauche, au premier rang, sur le banc des barons, le vicomte de Rohan. Le président de Bretagne se mit aux pieds du duc, le sire de Guémené-Guingamp à la gauche du président avec la couronne sous sa garde ; derrière, Henri de Villeblanche, Thomas de Québriac et Tangui, bâtard de Bretagne ; les gens des comptes s'assirent aux pieds des évêques et les conseillers clercs aux pieds des barons.

Quand chacun fut assis, messire Jehan de la Rivière, chevalier et chancelier de Bretagne, se leva et proposa, au nom du duc, les causes de l'assignation de ces Etats; en d'autres termes, il prononça ce que, de nos jours, on appelle le discours de la couronne. En voici le début, tel que les registres nous l'ont résumé : — « Le Duc, recognoissant tenir sa Seigneurie et Prin-
» cipauté de Dieu, et pour faire tenir Justice et rendre à un
» chacun bon droit, a establi et assigné cedit Parlement pour
» bien de justice et faire juger les appeaulx faits et pendans en
» son Parlement, à ce que Dieu et le monde soient contens de lui;
» et il a l'espérance de le faire continuer et tenir si assideument
» au temps advenir que pour defaut de Justice le bon droit de ses
» subjects ne sera retardé. » — Après quoi, on lut des lettres-patentes qui érigeaient en baronnies les terres de Derval, de Malestroit et de Quintin. Le premier des nouveaux barons était Jean, sire de Derval et de Châteaugiron, époux d'Hélène de Laval, nièce du duc, et fils de ce sire de Combourg qui avait si intrépidement défendu le prince Gilles aux états de Redon; ce qui nous est une peuve que si Pierre sut punir les assassins de son frère, il fut également reconnaissant des services rendus en cette circonstance. — On continua par appeler successivement les différents représentants des évêchés, seigneuries et villes, on écouta leurs observations ou leurs excuses; ce que, maintenant, on nomme la vérification des pouvoirs; puis enfin, l'assemblée constituée, on rendit un hommage public à Françoise d'Amboise, qu'on savait l'inspiratrice de toutes ces choses. Un de nos historiens dit qu'elle fut solennellement acclamée duchesse de Bretagne par les trois ordres.

Le duc tint parole et les registres des Etats font foi du zèle qu'on mit à rendre la justice aux particuliers; mais comme il ne suffit pas de réprimer le mal quand il est venu, et qu'il est, au contraire, du devoir des princes de le prévenir, Pierre fit examiner avec soin la législation en vigueur et les abus qui pouvaient s'être glissés dans les diverses branches de l'administration. Le résultat de cet examen fut les ordonnances connues dans notre histoire

sous le nom de *Constitutions de Pierre II*, et qui sont un monument de sagesse tel qu'on peut l'offrir sans crainte aux regards des plus fiers détracteurs de ces temps. Analysons-les rapidement.

Le premier article regarde Dieu et l'honneur qu'on lui doit en la personne de son Verbe, Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'auteur de la société et le fondement sur lequel elle repose; c'est la moindre chose d'être conséquent, et de faire respecter l'origine de son propre pouvoir et le nom par lequel on exige pour soi-même respect et soumission. Pierre défend donc, par une loi générale, que « personne blasphême ni jure par division de l'humanité de » Notre-Seigneur, Jésus-Christ (par la teste Dieu, les bras, le » ventre Dieu, les yeux ni autres membres Notre-Seigneur), sur » peine de payer l'amende, pour la première fois demie livre de » cire, pour la seconde fois une livre, la tierce fois deux, et pour » la quarte, à l'arbitrage du juge, par infamie ou autrement. » *Item*, il défend de renier, maugréer Dieu, ni le désavouer, ni se donner à l'ennemi, sous des peines plus fortes, mais graduées d'une façon toujours modérée néanmoins, et il a soin d'ajouter que toutes ces amendes seront converties et employées à de pieux usage (*in pios usus*), par l'ordonnance des juges.

Puis arrivent de longs et minutieux règlements sur les officiers de justice. Ces ordonnances étaient devenues d'autant plus urgentes que la grave question des asiles ou *minihis* avait été soulevée de nouveau et résolue en faveur de la juridiction séculière. On sait ce qu'étaient les *minihis*, ces lieux bénis à l'ombre du sanctuaire, où dans les temps de lutte et de violence, le faible que la loi civile était impuissante à protéger, au moins au premier moment, trouvait un refuge dans lequel il pouvait attendre que le calme se rétablît, que sa défense pût se produire. Depuis que la force morale était sortie victorieuse des longues luttes de la Papauté et de l'Empire, cette institution, comme toutes les choses transitoires survivant au but qu'elles sont chargées d'atteindre, n'était plus qu'une source d'intolérables abus. Ce n'était plus la violence qu'on fuyait en se refugiant dans les minihis, c'était la loi. Mais comme ces asiles étaient sous la protection de l'Eglise, et

avaient été institués par elle au début, il fallait son consentement pour les réformer, ou au besoin les abolir. Pierre le comprit ; il en référa au Pape, qu'il trouva, comme on les trouve toujours tous, prêt à examiner les réclamations et à y faire droit dans ce qu'elles avaient de juste. Le cardinal d'Estouteville fut envoyé en Bretagne, et le résultat de son enquête fut favorable aux réclamations du duc. On doit remarquer néanmoins, dans la remise qu'il fit des coupables à la justice séculière, ses recommandations si paternelles et ses appels à la clémence, en tout ce qui est possible et juste. L'Eglise se montre sans cesse la mère compatissante et pleine de sollicitude ; les coupables qu'elle punit ne cessent jamais d'être ses enfants. Les asiles abolis, le droit à la défense devenait une conséquence nécessaire de cette réforme, et, s'il se peut, un droit plus strict des accusés. D'autre part, il était essentiel que les officiers de justice offrissent plus de garanties de savoir et de moralité. Le duc ordonna donc que nul, à l'avenir, ne remplît l'office de sergent s'il n'avait, au préalable, été reconnu capable et de bonne vie et mœurs par le sénéchal de son ressort et les autres gens de justice ; il fut défendu de prendre les sergentises à ferme ou de se faire remplacer dans ces fonctions. Mêmes informations furent prescrites pour les notaires et les passeurs d'actes publics. Il fut ordonné que la liste de ces officiers serait dressée et conservée, ainsi que leur signature, dans les registres des juridictions, afin qu'on pût toujours vérifier les actes. Les ecclésiastiques eux-mêmes furent soumis à la loi commune et durent fournir caution laïque de leur fidélité. On a souvent prétendu que les justices seigneuriales se rendaient arbitrairement et l'on est fort tenté d'affirmer qu'en cela, comme en toute autre chose, le caprice seul et l'ignorance en décidaient. Il n'en est rien ; ce qui est vrai, c'est qu'alors les jugements se rendaient conformément à la loi, au nom du seigneur, au lieu d'être libellés, comme ils le sont aujourd'hui, au nom du prince régnant ; c'est toute la différence. Pierre, d'ailleurs, ne surveilla pas moins cette matière que toutes les autres ; il ordonna que « nul ne serait reçu à être juge ni advocat » s'il n'étoit suffisant coutumier ou licentié en l'un des droits

» civil ou canon, et qu'il fût bien prouvé, qu'il étoit de bonne » sçavance, conscience et honneste état. » On n'en exige pas plus de nos juges de paix, qui nous semblent représenter, dans notre organisation judiciaire actuelle, ces tribunaux de simple et paternelle justice des seigneurs en leurs terres.

Les fonctions et les honoraires des avocats furent minutieusement réglés. Le duc leur défendit d'éterniser les causes en multipliant les procédures, les délais, les interlocutoires et diffuges de la matière principale; il ordonna que, pour cinq sols, l'avocat serait contraint de plaider la cause de sa partie, et quela cause des pauvres le serait gratuitement par eux, et, à leur défaut, par les procureurs du duc ou des seigneurs, suivant les cas. C'est le principe même de cette assistance judiciaire que nos lois modernes viennent de consacrer et que nous regardons comme une conquête [1]. On comprend l'importance et la difficulté de ces réformes qui s'adressaient précisément à cette classe nombreuse d'hommes chez lesquels l'étude même des matières qu'ils affectionnent développe l'esprit de corps et de contestation. Aussi l'on ne s'étonnera pas de voir le duc obligé de revenir sur ces questions ardues, quelques années plus tard, et forcé d'affirmer par de nouvelles dispositions ses premiers règlements.

D'autres abus attirèrent encore ses regards; ainsi le droit de guet, qui avait été établi pour la garde des châteaux et forteresses du duché, continuait à se percevoir en nombre de lieux, quoique ces citadelles fussent complétement ruinées ou abandonnées. C'était une injustice. Pierre prohibe ces recettes, « pour ce que ce n'est pas raisonnable. » — Il n'est pas jusqu'aux mesures de distances qu'il ne réglementa; il fixa la longueur légale de la lieue, qui variait jusque là, à deux mille huit cent quatre-vingt pas géométriques de cinq pieds chacun. — Passant aux intérêts commerciaux

1 « Item, voulons et ordonnons que nos procureurs généraux et particuliers, et pareillement les procureurs des prélats, barons et autres, chacun en sa juridiction, soient tenus dorésnavant pledoier les causes ez poures misérables personnes moiennant que ceux poures fassent foi, ou qu'il soit notoire de leur poureté; et si lead. procureurs estoient absens et que espoir que la cause pourroit toucher au duc et à son office, est commandé aux juges contraindre l'un des autres advocats assistans à la Cour »

de ses sujets, il renouvela les traités qui unissaient la Bretagne à l'Espagne, au Portugal et à la Hanse Teutonique; et, pour favoriser l'industrie en ses états, tandis que ses voisins s'épuisaient en des guerres sans fin, il exempta de toute contribution d'impôts, fouages et tailles, à la prière de l'évêque et du chapitre de Vannes, les marchands de drap, tisserands, teinturiers et brodeurs, qui, chassés de Normandie et de Guyenne, s'étaient réfugiés en cette ville. Il fit encore des règlements contre ceux qui usurpaient la qualité de noble, et il ordonna de poursuivre les réformations commencées par son père Jean V. Cette mesure n'avait rien de vexatoire; son but n'était pas tant le maintien pour une classe d'un privilége qui était la rémunération du service militaire dont elle était grevée exclusivement à toute autre, qu'une mesure fiscale destinée à faire rentrer dans le trésor des impositions et taxes, dont les faux nobles s'exemptaient sans droit et qui retombaient d'autant plus lourdes sur le peuple.

De tout ce qui précède que résulte-t-il? Évidemment la preuve de ce que nous avons avancé de l'influence de Françoise d'Amboise dans les conseils de son époux [1]. Les historiens le disent d'ailleurs formellement. « Dieu, lisons-nous dans Albert de Morlaix, se servit » de cette princesse pour la réformation générale de la Bretagne, » et faire revenir un siècle d'or après tant de malheurs et de misères; » car le Duc, son mary, voyant qu'elle étoit guidée de Dieu, suivoit » son conseil et en toutes ses affaires prenoit son advis. Elle fit en » sorte que les évêchés, abbayes et cures fussent pourvus de gens

1 Nous avons sous les yeux les *Grandes Annales* d'Alain Bouchard, édition de 1541. Or, au chapitre qui traite de la manière dont le duc tint son parlement général en la ville de Vannes, on remarque une gravure qui représente Pierre assis le bonnet ducal sur la tête, et revêtu du manteau; il parle à ses barons et parle en maître; le geste de la main l'indique. Derrière lui, appuyée sur le bras du trône, est une femme agenouillée et costumée en religieuse, qui lui donne des conseils Les yeux des deux personnages fixés par un même mouvement sur les barons montrent que l'un obéit à la pensée de l'autre. On ne peut se tromper sur ce qui se passe là : Françoise d'Amboise conseille; Pierre commande. — Cette gravure n'est que la reproduction de celle qu'on voit plus haut, à l'endroit où Alain Fergent rend aussi la justice; mais cela s'explique de la même façon. Hermangarde d'Anjou ayant rempli près de ce prince, son époux, le rôle de Françoise près du sien.

» doctes et pieux, procura la réformation du clergé séculier et » régulier, ne put endurer que l'abus insupportable de la pluralité » des bénéfices eût vogue en Bretagne. » Ne peut-on dire que c'est à l'influence bénie de cette sainte et admirable femme que nous avons dû, nous autres Bretons, de conserver, dans le siècle suivant et depuis, une foi si solide, un dévouement si complet à l'Église, des mœurs si chrétiennes, un amour si grand pour les princes?

Il est vrai que nos princes furent, à de rares exceptions près, respectables et bons. Depuis, Anne de Bretagne et la reine Claude, sa fille, l'une élevée, l'autre vivant dans des cours si dissolues, et qui furent de si nobles reines, des femmes si attachées à leurs devoirs, si pures, si respectées, de si grandes et si sincères catholiques, le durent peut-être à ces mêmes traditions. Fille de Bretagne, Anne eut pour mère une visiteuse assidue de la fondatrice des Couëts, pour instituteurs dans la foi, ces gens si doctes et si pieux dont la duchesse Françoise avait rempli l'Église bretonne, et pour gouvernante, la dame de Laval elle-même, cette Françoise de Dinan qu'elle avait distinguée et protégée.

Mais veut-on une preuve éclatante de cette influence de Françoise d'Amboise dans les conseils, un trait de sa sollicitude pour les intérêts de la justice et du pauvre peuple? Écoutons encore Albert de Morlaix : — « Le duc son époux, nous dit-il, » ayant convoqué le parlement général de sa duché, en sa » ville de Vennes, l'an 1451, se voyant court de finances » épuisées ès guerres que le feu duc François son frère avoit » fait aux Anglais en Normandie, il fut conseillé par certains » affamés du sang du peuple, d'imposer de nouveaux subsides sur » ses subjets. L'édit de la volonté du prince était jà minuté et ne » restoit plus que le sceau, sans que la bienheureuse Duchesse en » sceut rien : mais sitôt qu'elle en fut advertie, elle alla au devant » de son époux, lors que les prélats, princes, barons et seigneurs » le reconduisoient de la séance du Parlement en son palais, et » l'ayant tiré à part, lui remonstra en toute humilité la grande » faute qu'il alloit commettre, luy faisant voir clairement, que » *l'intention de ceux qui luy avoient donné ce conseil, n'estoit pas*

» *de remplir ses coffres, ains bien de s'emplumer aux despens* » *du pauvre peuple, duquel l'affection vers le Prince vaut mieux* » *que tous les thrésors du monde, et asseure mieux l'estat d'une* » *monarchie que des richesses mal acquises.* Bref elle dissuada si » bien son mary qu'il révoqua cet édict et défendit à son chancelier » de l'admettre au sceau, et ceux qui en avoient été les auteurs et » inventeurs, l'estant venus trouver pour poursuivre leur pointe, » furent honteusement renvoyés, haïs et descriés comme ennemis » du public, et le peuple ayant sceu que la bienheureuse Duchesse » avoit diverti ce malheur, la chargea de mille bénédictions. »

Voilà des paroles assez fermes, ce semble, les droits du peuple assez hautement revendiqués et proclamés, et ses intérêts assez chaudement défendus! Dira-t-on, en face de ces déclarations et de ces actes, qu'on a attendu en France jusqu'à notre siècle pour savoir ce qu'étaient la liberté des remontrances et ce qu'on pouvait obtenir du trône pour l'acquit de la justice et le respect de la propriété?

Vte Edouard Sioc'han de Kersabiec.

UNE LÉGENDE DU TYROL.

Il y a de tristes époques dans le cours des siècles; des époques où les inspiration du génie, au lieu de descendre du foyer divin, semblent monter d'une fournaise creusée dans les abaissements de la matière. Ces jours de calamité où l'art hésite entre le doute et la négation; où, loin d'avancer il recule, ne voyant plus que le côté sombre de la nuée après en avoir suivi la lumière; ces jours où la main tâtonne, où l'œil s'obscurcit, où la tête se trouble, nous font regretter amèrement ce qui manque à leur indigence, ce que d'autres ont possédé, la foi dans un but glorieux, la foi dans une œuvre méritoire. Les fermes croyances si nécessaires à l'épanouissement complet du talent comme de la vertu, ils les avaient, les Angelico, les Bartholomé, les Memling, les Murillo, les Zurbaran dont les pinceaux n'invitaient si bien à la prière que parce qu'ils priaient eux-mêmes sur la toile rendue sensible et les murs devenus éloquents.

Un disciple de ces hommes à jamais célèbres, à jamais bénis, peignait des fresques dans une église du Tyrol. Avant de commencer son travail, il s'y était préparé par les rigueurs de la pénitence, comme le faisait toujours Lippo Dalmasio, et le moment venu de représenter la Vierge Marie, il s'était approché de la sainte table, ne se croyant jamais assez pur pour offrir à la vénération des fidèles une image de celle que l'Église a nommée dans ses litanies : *Mater purissima.* A genoux sur un échafaudage à plus de cinquante pieds du sol, il s'adressait intérieurement à son ange gardien, et le suppliait de guider sa main tremblante, la main dont

il se frappait souvent la poitrine en se déclarant indigne de chercher ainsi à surprendre les secrets du ciel. Sa pensée pourtant s'animait devant lui. C'était bien la mère de Dieu dans toute sa majesté et dans toute sa grâce. Transporté de joie et d'amour, les pleurs de la reconnaissance voilaient les yeux du pieux artiste, quand, tout-à coup, un craquement terrible se fait entendre. Effrayé en sentant fléchir la planche qu'il a sous les pieds, mais plein de foi dans le secours d'en haut, plein de foi aussi dans son œuvre : — Marie, crie-t-il, Marie, je tombe, soutiens-moi ! — Et l'échafaudage s'écroule, se brise sur les dalles sonores tandis que le bruit de la chute attire une foule de curieux épouvantés. Tous les regards sont fixés bientôt sur un point de la voûte. Le peintre est là, tendrement serré dans les bras de la protectrice qu'il invoquait. Dieu l'avait permis : la sainte image lui sauvait la vie, après l'avoir reçue de ses pinceaux créateurs.

Ne doutons point de la vérité de ce miracle ; admirons-le, et réfléchissons. Aucun de nous, peut-être, n'a reçu les dons particuliers qui font l'artiste ; mais plusieurs ont porté l'épée, plusieurs ont couru les mers ; d'autres sont marchands, ouvriers, laboureurs, et tous ont pu faire, à l'occasion, une œuvre de foi. Eh bien, une action d'éclat sur un champ de bataille ou sur un navire en détresse, un sacrifice à la probité rigoureuse, un noble exemple d'intrépidité dans le travail, de résignation dans le malheur, une œuvre de foi, enfin, une œuvre entreprise, exécutée avec l'aide d'en haut et qui engage, en quelque sorte, notre avenir devant Dieu et devant les hommes, est presque toujours, dans les tentations et les périls, une protection efficace. Croire en Dieu, croire en soi, s'appuyer, sans perdre l'humilité, sur un premier triomphe qui rassure, voilà la meilleure sauvegarde à l'heure du danger. — « La foi, disait saint Jean Chrysostôme, est pour nous ce qu'est le bâton dans les mains du vieillard, dont il soutient la marche chancelante. »

HIPPOLYTE VIOLEAU.

POÉSIE.

I.

UN DIMANCHE SOIR AUX GRÈVES DE BRETAGNE.*

A MM. HIPPOLYTE MORVONNAIS ET FRANÇOIS DU BREIL DE MARZAN.

Comme un pieux chrétien tout dimanche doit faire,
Je viens de réciter vêpres à la lumière
D'un crépuscule d'or, et d'élever à Dieu.
Mon âme qui vers lui prend son essor, pour peu
Qu'une douce prière au soir batte de l'aile ;
Car ainsi qu'Ariel s'asseoit sur l'hirondelle,
Mon âme s'enlevant sur les pieux discours
Qui prennent la volée au déclin des beaux jours,
Voyage ; et l'on dirait la colombe portée
Sur les ailes d'un cygne à la plume argentée.

Maintenant à travers le nuage d'encens
Dont s'enveloppe, ainsi que les officiants,
Mon âme en oraison, paisible, je contemple
Les heures de ce jour, comme du chœur d'un temple

* Bien que les vers ne soient pas la forme la plus goûtée des écrits de Maurice de Guérin, nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt trois pièces inédites, que nous devons à l'obligeance de son éditeur si intelligent et si dévoué, M. Trebutien. Ces poésies ont pour nous le mérite d'avoir été inspirées par la Bretagne, et la mise en vente d'une nouvelle édition (format in-12), des Œuvres de leur auteur leur donne un certain à propos. (*Note de la Rédaction.*)

L'enfant regarde après la bénédiction
La foule s'écouler par la porte du fond.
C'est dimanche aujourd'hui, belle et sainte journée
Qui s'en va de prière et d'encens couronnée.
J'ai ce matin dès l'aube, Hippolyte, avec vous,
Pour entendre la messe incliné les genoux,
Renouvelant tous deux à la divine flamme
Les charbons consacrés qui brûlent en notre âme.
Puis François est venu, François, charmante fleur
De toute poésie et portant plein son cœur
D'anges aux ailes d'or et de belles étoiles ;
Lui dont l'âme est un soir sans nuage et sans voiles,
Plein de lumière douce et sans cesse élevant
Des cantiques plus purs que n'en épanche au vent
Une harpe en accord sous la main frêle et blanche
D'une vierge au cœur doux, qui sur elle se penche.

Puis dans l'après-midi, pour élever encor
Notre âme et lui donner la pureté de l'or,
Nous avons pris tous trois, comme trois solitaires,
Notre chemin le long des humides poussières
De la mer qui toujours, comme l'humanité,
Laisse un immense champ d'onde amère humecté.

Nous allions donc tous trois foulant les grèves blondes,
Notre âme s'occupant en ses caches profondes
A de graves pensers, bien qu'au vent des déserts
Nous jetassions des mots frivoles et des vers.
Le sable était si doux, si belle était la place,
La vague avait si bien poli cette surface
Où le bon Océan prépare au promeneur
Des tablettes luisant d'une telle blancheur,
Que tout rêveur allant rêver au bord des plages
Ecrit du bout du doigt quelques mots sur ses pages;
Et François le sait bien, car ce jeune inspiré

A tracé ces deux vers au livre préparé :
Le premier flot qui monte emporte tous nos rêves
Comme ces mots écrits sur le sable des grèves.

Puis, d'un rocher tout noir, portant du goëmon
Comme de longs cheveux, nous avons d'un héron
Considéré longtemps la tristesse profonde ;
Mais laissant sur ses pieds ce vieux rêveur de l'onde,
Nos regards sont allés chercher dans le lointain
Des promontoires bleus le spectacle divin.

Merveilleuse beauté d'une côte arrondie
Qui se plonge avec grâce en la mer aplanie,
O caps voluptueux qui courez mollement
Vous plonger tout du long dans l'humide élément,
Des bords capricieux charmantes découpures,
Qui de mille flots clairs recelez les murmures,
Dans le bain orageux où le ciel t'a jeté,
Roc plongeant ta sauvage et sainte nudité,
Qu'il est doux de vous voir, au lointain d'une lieue,
Quand l'Océan vous peint de son haleine bleue,
Et qu'au soleil d'automne, à travers les vapeurs,
Vous flottez incertains comme songes trompeurs !
Mon regard vous adore et votre belle image
Erre sur mes pensers comme un liége qui nage,
Et je verrai longtemps, soit de nuit, soit de jour,
En mes rêves des caps onduler le contour !

Oh ! le Val est pour l'âme une telle demeure
Que je sens en ma tête arriver à toute heure
Par bandes et par vols mille rêves divins
Qui de ma poésie encombrent les deux mains,
Soit qu'égarant mes pieds aux longues promenades
Je visite les flots, ou qu'aux vieilles ballades
Mon âme se balance en lisant près du feu ;

Soit que par l'entretien nous élevant à Dieu,
L'art et la poésie et mille choses belles
Viennent du paradis pour me prendre avec elles,
Ou que voyant dormir en son berceau plié
Un ange qui trébuche encore sur son pied,
Mon esprit s'abandonne à ces routes divines
Qui le mènent tout droit aux troupes chérubines;
Soit qu'entendant gronder au dehors le grand bruit
Du rêveur Océan qui parle dans la nuit,
J'aille prêter l'oreille à son beau monologue
Et que suivant dans l'air sa parole qui vogue,
Je découvre qu'il parle à Dieu qui l'a dompté
Et qu'il tient dialogue avec l'éternité [1].

Le Val de l'Arguenon, 18 novembre 1833.

MAURICE DE GUÉRIN.

1 La grève dont parle cette poésie est l'anse de Vauvert, dont on fait la description dans un sonnet qui ouvre la *Thébaïde des Grèves*.
(*Note de M. Morvonnais*).

DOCUMENTS INÉDITS.

—

EXHUMATION D'UN GENTILHOMME HUGUENOT

DANS L'ÉGLISE DE SAINT-DENIS-LA-CHEVASSE (VENDÉE),

— 1626. —

---

29 octobre. — Par devant nous, Jean Brunet, sieur de la Bressayre, conseiller du Roi et juge magistrat civil et criminel au siége royal et sénéchaussée de Fontenay-le-Comte, s'est comparu messire Emeri de Bragelongne, conseiller du Roi, évêque et baron de Luçon, lequel nous a dit que dès cy-devant les fabriqueurs, manans et habitans de la paroisse de Saint-Denys-la-Chevasse, auroient présenté requête à nos Srs de la Cour de parlement pour raison d'un corps mort de la Religion prétendue réformée qui auroit été enterré en l'église du lieu et que ensuite seroit intervenu arrêt de la Cour en date du 18 de ce mois portant qu'à la requête de M. le Procureur général il seroit informé des contraventions faites aux édits du Roi et arrêts de la Cour, voyes de fait et violences commises audit enterrement et que cependant si quelque corps de ceux de la Religion prétendue réformée a été mis en l'église qu'il en sera ôté et porté

au lieu le plus proche accordé pour ceux de ladite religion pour y être enterré, nous requérant nous y transporter en présence du procureur du Roi.... nous avons ordonné que nous nous y transporterions....

Et ledit jour, comme nous voulions procéder à l'exécution de notre présente ordonnance, l'évêque nous a remontré que le corps enterré étoit celui de feu Jacques Bertrand écuyer, seigneur de Saint-Fulgent et du Chastenay, homme puissant en biens, amis et alliances et beau-frère du baron de la Grève et de la Roussière gentilhomme voisin et d'intelligence dans le pays parmi ceux de la Religion prétendue réformée dont ils font profession et qu'il avoit eu avis qu'ils étoient résolus d'empêcher par voye de fait et violence ledit enterrement et que pour plus grande facilité à l'exécution de l'arrêt et aux fins que la force demourat au Roi ils auroient requis François Gourdien seigneur de la Mothe-Bremaud conseiller du Roi, assesseur en la maréchaussée de Fontenay-le-Comte de nous assister, et se seroit rendu pour cet effet au bourg de Luçon accompagné de nombre de ses amis et d'anciens archers de la maréchaussée et serions partis sur les trois heures après midi au nombre de six vingt hommes à cheval et estant proche du bourg de Mareuil appartenant au sieur de Landrière gentilhomme puissant en ladite religion, aurions arrêté avec l'évêque, Gordien et autres qu'il étoit expédient pour plus grande facilité et sureté de l'exécution que ledit Gordien avec quinze hommes de sa compagnie print le devant pour s'emparer de l'église de Saint-Denys deux ou trois heures avant le jour, d'aultant qu'il étoit à craindre, comme nous avions appris par nouveaux avis, que le sieur de la Grève et adhérens vouloient se saisir de l'église pour y empêcher notre entrée, et que ledit Gordien auroit faict et seroit arrivé au bourg de Saint-Denys distant de Luçon de neuf grandes lieues environ sur les deux heures après minuit et seroit entré en l'église, ou il auroit fait allumer du feu attendant le jour, que nous y serions arrivés sur les six heures du matin avec le sieur évêque et le parsus de notre compagnie, ou étant et ayant avec nous ledit Gouin commis du greffier, se sont comparus l'évêque de Luçon, assisté de vénérable

maître Henry Admirault son grand vicaire, Jacques Caillier, Gilles Lucas, Louys Gaudrion, Louys Buet et autres chanoines et curés de l'évêché de Luçon et nous a dit le procureur du Roi avoir fait assigner vénérable Pierre le Baud prêtre, curé de ladite paroisse et messire Jean Durand prêtre chappellain servant en ladite église, François Turtaut, et Vincent Briant secrétaires pour être ouis en l'information....

Signé Emery de Bragelongne, évêque de Luçon, J. Collardeau, J. Brunet et Gouin commis greffier. Les témoins déposent que le sieur de Romefort s'est emparé des clefs de l'église et qu'il a fait enterrer son beau-frère Jacques Bertrand près de l'autel et que depuis la veuve avoit fait amener une tombe dans une charrette et qu'elle avait été mise sur la fosse.

.... Nous étant transportés dans l'église, nous avons vu à main gauche, proche et devant un autel une tombe de pierre de grison nouvellement faite et sur laquelle sont écrits : *Cy git le corps de hault et puissant Jacques Bertrand sieur de Chastenay et de Saint-Fulgent décédé le 18 septembre 1626*... Le procureur du Roi a requis être procédé au désenterrement et ordonné que le corps sera porté avec sa bière et ossements dans le cimetière des catholiques, attendu que ceux de la religion n'ont aucun cimetière à part dans la paroisse. Avons fait ouverture de la fosse, en laquelle nous avons trouvé un coffre de bois de sappin presque tout neuf et entier en lequel étoit le corps du feu sieur de Chastenay, que nous avons fait porter au cimetière des catholiques et fait enterrer à main droite de la porte en entrant et joignant la muraille et ce requerant le procureur du Roi nous avons fait défense à tous les habitans faisant profession de ladite religion d'enterrer leurs corps dans l'église sous peine d'être punis comme réfracteurs du repos public et ordonné que notre ordonnance soit signifiée à damoiselle Jeanne Durcot veuve du sieur de Saint-Fulgent....

Et ledit jour environ midi étant parti du bourg de Saint-Denys avec l'évêque de Luçon, ledit Gordien et assistans pour nous en retourner à Luçon, étant à demi lieue de Saint-Denys, seroient venus vers nous au petit galop du côté de main gauche et à la

traverse cinq hommes à cheval armés d'épées et de pistollets, entre lesquels nous reconnûmes les sieurs de Chaume et de Romefort beaux-frères du défunt sieur de Chastenay et douze ou quinze hommes armés de longues arquebuzes et mousquets, qui marchoient le long d'une haye sur le chemin où nous devions passer, lesquels s'étant adressés audit sieur évêque, ledit de Chaume lui dit en ces mots : D'où venez-vous, monsieur, ne venez-vous pas de Saint-Denys? — A quoi ayant été répondu que oui, lui répliqua : Mord...., vous venez de faire une action qui n'est pas fort louable. Vous avez désobligé beaucoup de gentilshommes qui vous eussent pu servir, je suis venu pour vous dire que je ne suis point votre serviteur, et que je me ressentirai de ce que vous avez fait jusques à vengeance ; vous sçavez qu'il n'y a rien de si doux. Et à l'instant auroit piqué son cheval et l'auroit fait sauter sur fossé proche dudit lieu et tourné le visage vers l'évêque, et nous uzant de ces termes : Mort d..... que ne suis-je en état de parler et que n'est-ce le temps! Ce qu'il auroit reitéré deux ou trois fois, et ayant marché sept ou huit pas en avant, lesdits de Chaume, Romefort et leurs complices se seroient aussi avancés et arrêtés sous la main gauche, ce que voyant nous serions retournés avec ledit Gourdien vers eux et leur aurions remontré qu'ils avoient tort d'user de telles façons de faire pour empêcher l'exécution des arrêts de la Cour conformes à la volonté du Roi, même avec armes prohibées et défendues et accompagnées d'arquebuziers et mousquetaires et que nous en dresserions procès-verbal pour l'envoyer à la Cour; lequel de Chaume auroit répondu qu'il ne se soucioit, ni de nous, ni de notre procès-verbal et qu'il se pourvoieroit par devant le grand prévôt, pour raison de ce que nous aurions fait, et adressant la parole audit Gordien lui auroit dit : Mord.... les voilà cinquante mousquetaires dans ces landes, allez les tailler en pièces et vous verrez bien rire. Et ce, fait se seroit retiré avec ses complices et aurions aussi continué notre chemin et serions arrivés à Luçon sur les six heures du soir où nous aurions dressé procès-verbal.

Le lendemain de l'exhumation, vingt ou trente gentilshommes, un ministre et la veuve se rendirent à Saint-Denis, ôtèrent de la fosse le corps de Jacques Bertrand et le transportèrent dans un autre cimetière, hors du bourg, et ils l'y enterrèrent.

Le 19 décembre, un arrêt ordonna de prendre au corps et amener prisonniers à la conciergerie du Palais les sieurs de Chaume et de Romefort, leurs biens saisis et annotés en la manière accoutumée.

Jacques Bertrand était fils de Christophe Bertrand et de Charlotte Chateigner; il avait épousé Jeanne Durcot, fille de Pierre, gentilhomme ordinaire de la chambre d'Henri IV, auquel il rendit de grands services.

Alexandre, baron de la Grève et de la Roussière, Louis, seigneur de la Chaume, Samuel, seigneur de Romefort, étaient frères de sa femme.

(Extrait de Dom Fonteneau.)

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

OTTO GARTNER, par M. Marin de Livonnière. Paris, Brunet, 1863.

Otto Gartner et son auteur, M. Marin de Livonnière, ne sont probablement inconnus ni l'un ni l'autre à la plupart des lecteurs de la *Revue;* aussi, mon intention en parlant aujourd'hui d'un récit déjà publié dans le *Correspondant*, est-elle bien moins d'essayer de le faire connaître que de rendre hommage aux sentiments qui l'ont inspiré. M. de Livonnière est du nombre de ces gracieux conteurs, gens de cœur et d'esprit, qui n'ambitionnent point les succès de frivolité ou de scandale et mettent leur talent au service des bons principes et des sentiments élevés. Dans ces écrits, point de grands événements, de passions exaltées, de réhabilitations impossibles; tout y est simple et vrai, le fond et la forme, les faits comme le style, sans que cette simplicité nuise, bien au contraire, à l'intérêt, à l'élégance ou à la moralité du récit.

Otto Gartner réunit toutes ces qualités; la donnée qui lui sert de base est des plus simples et l'on pourrait ajouter qu'elle n'est pas neuve, si le choix des détails et des caractères, la vérité et la justesse de l'observation ne rajeunissaient entièrement la situation décrite par l'auteur et ne lui prêtaient tout l'attrait d'une nouveauté.

Un jeune homme pauvre s'éprend d'une jeune fille à la fois bonne, riche et belle, et quand, après de longues incertitudes et

d'inutiles combats, il comprend enfin l'état de son âme, ne consultant que l'honneur, il veut fuir une situation devenue trop délicate et dans laquelle il ne peut plus concilier ses sentiments avec ses devoirs. « J'avais pu jusque là me bercer d'illusions; tant qu'il ne s'agissait de sacrifier que mon propre repos, j'en étais libre, mais ne pouvait-il se faire aussi que le trouble de mon âme se communiquât à une autre âme?... Non, pensais-je, il ne m'est pas permis de jouer une partie où les enjeux ne sont pas égaux; j'apporte mon cœur et ma pauvreté; elle y met, elle, tout ce qui vaut dans le monde; et son candide désintéressement serait précisément mon point d'appui! Non, non, je resterai honnête et malheureux, digne au moins de la bénédiction de ma mère et de l'estime de celle que j'aime. » Il n'hésite point dans un sacrifice, rendu plus douloureux encore par des complications nouvelles, et qu'il pousse jusqu'à la plus complète abnégation. Mais tout s'explique enfin, et après des difficultés sans cesse renaissantes et des épreuves vaillamment supportées, Otto, devenu presque riche à son tour, peut offrir à Laurence une fortune noblement acquise, et lui demander en échange un peu de bonheur, juste récompense d'un amour désintéressé, resté fidèle au milieu des souffrances et rendu plus pur encore par les épreuves et la douleur.

Tel est le fond du récit, dont le style, toujours facile, comme il convient aux nouvelles intimes, est presque toujours aussi simple qu'élégant. Les caractères sont vrais et bien soutenus, et quant à la morale, elle est irréprochable autant qu'elle est peu vulgaire. Les grands dévouements, les sacrifices héroïques sont admirables et — même de nos jours — quelquefois admirés; il n'en peut être ainsi des devoirs journaliers, des luttes obscures et souvent douloureuses de la vie, qui n'ont pour témoins que la conscience et Dieu; et c'est une pensée salutaire de faire voir que l'accomplissement rigoureux de la tâche la plus modeste n'est pas sans quelque valeur, et de faire entendre, même dans les fictions empruntées à la vie réelle, mais pourtant exemptes de réalisme, la voix souvent austère et toujours impérieuse du devoir.

CH. DE TAILLART.

SOMMAIRES DÉTAILLÉS DES GÉNÉALOGIES DES FAMILLES MENTIONNÉES DANS LES TOMES XIII, XIV ET XV DU DICTIONNAIRE DE LA NOBLESSE DE LA CHESNAYE DES BOIS. Paris, Auguste Aubry, juin 1863, un vol. in-4° sur papier vergé, format et justification du *Dictionnaire de la Noblesse* en 15 volumes.*

Cet ouvrage intéresse un bon nombre de familles de Bretagne et de Poitou. Nous y voyons, en effet, figurer, pour la première province, les généalogies des Abelly, Aguesseau, Boutouillic, Brunet, Eon, Laboulaye, du Périer, Bigot, Bourblanc, Dommaigné, Kerouartz, Lentivy, Le Noblet, Rocquet de la Tribouille, de Sérent, Bégasson, Bouvet, Cahideuc, Champagné, Coëtlosquet, Espivent de la Villeboisnet, Gouyon de Marcé et de Nort, Léon, La Noë, du Pas, du Pé, de Refuge, Volvire; — et pour la seconde province, les généalogies des Girard, d'Orfeuille, Aubert, Chasteignier, Cossin et Le Prévost.

L'intelligent éditeur des *Sommaires* les fait précéder d'un avertissement que nous croyons utile de reproduire ici :

Le *Dictionnaire historique et généalogique* de La Chesnaye des Bois a acquis aujourd'hui une valeur exagérée, mais qui est acceptée par tous les bibliophiles. Les auteurs sérieux sont cependant unanimes à reconnaître son peu de valeur, et M. Brunet, dans son remarquable *Manuel du libraire,* n'hésite pas à dire, au sujet de ce recueil : « Ouvrage peu estimé, mais que, faute de mieux, on est forcé d'avoir dans une collection héraldique. » En effet, comment pourrait-on attacher de l'importance à une collection de généalogies dont l'auteur ne craint pas de faire lui-même, pour ainsi dire, le procès en écrivant : « Telle est la généalogie dressée d'après un mémoire de la famille, mais nous devons ajouter que *le plaisir de plaire à la noblesse* nous a fait *accepter indifféremment tous les Mémoires* envoyés, comptant *élaguer* ou *ajouter* dans la

* On recevra les *Sommaires détaillés*, en adressant à MM. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 1, à Nantes, un mandat de 10 *francs* sur la poste.

suite que nous faisons aujourd'hui. » (Tome XIII, article Le Clerc de Fleurigny.)

Il faut convenir aussi que la vie de M. de La Chesnaye des Bois n'est pas de nature à augmenter la confiance à donner à son œuvre. Né à Ernée, dans le Maine, le 17 juillet 1699, François-Alexandre-Aubert de la Chesnaye des Bois entra d'abord dans l'ordre de Saint-François, puis il jeta le froc aux orties et se rendit à La Haye, où il devint l'un des principaux journalistes ou pamphlétaires du moment. Il rentra ensuite à Paris, où il vécut misérablement aux gages des libraires ou des abbés Granet et Desfontaines, qui publiaient des feuilles hebdomadaires. La Chesnaye avait de la verve, du talent, du savoir; mais le besoin de se procurer de l'argent l'entraîna très-loin et l'empêcha de travailler tranquillement. Outre ses articles dans les journaux, il a laissé un grand nombre d'ouvrages sur toutes sortes de sujets et de dictionnaires. Il mourut dans un hôpital, le 29 février 1784.

Le *Dictionnaire généalogique* parut d'abord en sept volumes petit in-8° à deux colonnes, de 1757 à 1767; le *Dictionnaire de la noblesse* fut publié de 1770 à 1786, en douze volumes in-4°, auxquels il faut ajouter trois autres volumes de supplément. La petite édition est assez bon marché; quant à la grande, si l'on trouve, quoique très-difficilement, les douze premiers volumes à un prix de 350 à 500 francs, il faut renoncer à se procurer les trois derniers volumes, à moins d'une somme plus que le double, presque toute l'édition de ce volume ayant été brûlée en 1793.

Il m'a donc paru assez intéressant de donner les *Sommaires détaillés* des généalogies des maisons contenues dans ces trois tomes introuvables. Je n'ai pas eu d'autre prétention que de procurer aux familles un document curieux, mais, je tiens à le répéter, dont la véracité est au moins souvent contestable.

En tête de chaque nom de famille se trouve un écusson destiné à recevoir le blason des personnes qui désireraient y faire dessiner ou peindre leurs armoiries.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — I. Exposition artistique et archéologique de Rennes. — II. L'incendie du quai de Versailles à Nantes.

I.

Le poète, romancier, improvisateur et marseillais Méry est doué de la faculté de décrire avec une exactitude et de peindre avec une couleur locale surprenantes les choses et les lieux qu'il n'a jamais vus ni parcourus. Moins il voit, mieux il peint. C'est du moins lui qui l'affirme. Ah ! que cette faculté-là nous serait précieuse ! Elle nous servirait notamment aujourd'hui à vous donner une idée, non pas du Concours régional de Rennes, — tout ce qui tient à l'agriculture n'étant point de notre compétence et de notre domaine — mais de l'exposition artistique et archéologique dont ce concours a été l'occasion et que je n'ai pas eu le loisir d'aller examiner. Permettez-moi donc, cher lecteur, de céder la plume à un chroniqueur suppléant, M. Lavoix, qui a résumé ainsi ses impressions dans les colonnes du *Moniteur* :

« Dès que nous avons été informé que Rennes, à l'occasion du concours régional où elle convoque les cinq départements de la Bretagne, avait fait appel aux collections de la province pour former momentanément une exposition artistique et archéologique, nous nous y sommes rendu le jour même où ce musée breton devait s'ouvrir.

» Notre rêve, nous devons le dire tout d'abord, n'a été qu'en partie réalisé. La Bretagne est lente à se mouvoir, elle arrivera au progrès, mais elle y arrivera à pas comptés. Son musée provincial, malgré les ordonnateurs de cette exposition, laisse donc encore à désirer. Pourtant il renferme nombre d'objets des plus intéressants et des plus curieux.

» Il nous faut citer en première ligne cette précieuse collection d'objets gaulois trouvés pour la plus grande partie sur cette terre classique des

Druides : ces hachettes en silex, en grès, en agate, de toutes formes et de toutes couleurs ; ces pierres épannelées qu'on rencontre presque toujours dans les tombelles celtiques ; instruments auxquels s'attachait sans doute une idée d'expiation et de mort, qui pouvait avoir quelque analogie avec l'inscription symbolique des tombeaux romains : *Sub ascia dedicavit.*

» Nous avons remarqué parmi les objets de bronze des outils d'artisans : des coins, des hachettes, des haches, des couteaux, des faucilles, des bijoux en or, des bracelets, des fibules, des colliers, dont l'un presse, dans la double branche de son fermoir à cuvettes, une boule d'agate ; des lampes en bronze et en terre cuite. Des statuettes du *sus gallicus*, de l'*auroch* des forêts de la Germanie, nous ont paru particulièrement intéressantes ; mais, par-dessus toute chose, nous devons signaler, dans la série des armes, parmi les masses d'armes hérissées de pointes, les pointes de lance et de javelot, deux magnifiques épées gauloises en bronze, à lame large et épaisse et à courte poignée.

» Des armures, une ferrure d'un coffret portant sur un panneton les armes écartelées de France et de Bretagne, de curieux émaux cloisonnés, des châsses, des croix processionnelles, des montrances en argent, des phylactères, un remarquable groupe sculpté en bois, représentant la mort de la Vierge, quelques huches, voilà pour le moyen âge.

» Nous pourrions faire mention de pièces importantes de serrurerie et d'orfèvrerie des deux siècles derniers, citer quelques plats de Bernard Palissy, indiquer ces pièces de faïence de la fabrique de Rennes, peu connue jusqu'alors ; mais le temps nous presse, à peine pouvons-nous jeter un coup d'œil rapide sur les deux cent cinquante tableaux dont se compose l'exposition de peinture. Pourtant nous devons mentionner un curieux portrait de du Guesclin, portrait qui date du seizième siècle ; quelques crayons de Dumoustier ; un portrait de Marie de Mancini ; celui de Mme Roland, par Greuze ; un enfant aux cheveux blonds et aux joues roses, les mains dans les poches, le cou entouré de la fraise de dentelles et le chapeau aux bords relevés. Cet enfant, peint en 1765, c'est Hérault de Séchelles à cinq ans. Puisque ce nom nous conduit aux souvenirs de la Révolution, citons deux paysages à la plume ; l'œuvre en elle-même n'est pas fort remarquable, mais elle est signée : Élisabeth de France.

» Rennes est une des villes de France les plus splendidement dotées par l'empereur Napoléon Ier en musée de peinture. Aussi, cette visite faite à la nouvelle exposition des beaux-arts, nous sommes-nous rendu au Musée de la ville. Nous nous souvenions des richesses qu'il renferme. Nous n'avions eu garde d'oublier cette magnifique toile de Paul Véronèse, *Andromède délivré*, toute resplendissante de cette grâce virile et charmante qui est comme la force et le sourire du génie. Pour nous, cette

Andromède de Véronèse est une des meilleures pages du maître, une page à rapprocher, par l'élégance et l'éclat de la couleur, de l'*Enlèvement d'Europe* du palais ducal. Nous nous rappelions également ce *Christ en Croix* de Jordaens, dans lequel le sujet, en s'imposant à ce talent fougueux, souvent incorrect et trivial, a dominé Jordaens à ce point qu'il arrive à une sévérité qui, dans certaines parties de cette œuvre, atteint la noblesse et la véritable grandeur. Nous avions encore en mémoire l'*Élévation en croix*, de Gaspard de Crayer; la *Sainte Famille*, de Joachim Sandrard; l'*Intérieur d'un temple protestant*, d'Antoine Delorme; le *Saint Luc peignant la Vierge*, du vieux Martin Heemskerk; la *Descente de croix*, de Charles Lebrun; la *Résurrection de Lazare*, de Jouvenet; une très-belle *Chasse au Loup*, de Desportes, et bien d'autres encore. Nous avions aussi présente à la mémoire cette riche galerie de dessins originaux qui appartenait autrefois à M. de Robien, premier président du Parlement de Bretagne, et qui forme aujourd'hui une des plus remarquables collections de provinces.

» Cette visite faite, après avoir parcouru le Musée attenant aux collections de la ville, et que M. le docteur Aussant a choisi parmi les meilleurs ouvrages de sa galerie, nous parcourions ce magnifique Palais-de-Justice décoré par Jouvenet et par Coypel, et, après une journée si complétement remplie, nous reprenions le chemin de fer qui devait nous ramener à Paris. »

II.

Le mardi 30 juin, vers sept heures et demie du soir, a éclaté ici un incendie tel, par son intensité et par l'étendue des désastres qu'il a causés, qu'il est du devoir d'un chroniqueur fidèle d'en conserver le souvenir. C'est dans les bâtiments d'une scierie mécanique établie sur le quai de Versailles, au bord de l'Erdre, que le feu s'est manifesté. Comment et par quelle cause? On ne le sait et peut-être ne le saura-t-on jamais. Personne n'a pensé qu'il y ait eu malveillance. Toute cette partie de la ville est composée de chantiers de bois, entremêlés de maisons hâtivement construites et de hangars en planches; il faisait un temps très-sec; on comprend avec quelle rapidité la flamme s'est propagée. Il faut avoir vu soi-même le fléau pour s'en faire une idée; c'était comme une inondation de feu, s'étendant en quelques minutes sur tout un quartier, comme des vagues se succédant, se dépassant, avançant toujours et couvrant tout d'une fumée épaisse bientôt percée par une

flamme claire, limpide, pétillante et d'une gaîté sinistre. La chaleur était intolérable ; les spectateurs groupés sur la rive opposée de la rivière en étaient incommodés, et les maisons placées derrière le brasier, sur l'autre face de la rue de Chateaubriand, prenaient feu uniquement à l'aspect des flammes ; les portes, les boiseries des fenêtres, le bord des toits flambaient instantanément comme si c'eût été une illumination au gaz dans une fête publique. Heureusement les pompes arrivèrent. Combien leur absence avait été longue ! Et cependant, à tout considérer, il n'y avait vraiment en ce retard la faute de personne ; il faut bien le temps d'être prévenu, de se réunir et d'arriver. Or, en moins d'une demi-heure, tout était en flamme. Je sais qu'en face du danger on ne calcule pas le temps, mais l'impatience, quelque légitime qu'elle soit, n'est pas la raison ni la saine appréciation des choses. — Sans doute il y a eu quelque désordre, mais en peut-il être autrement ? Un incendie n'est pas un spectacle arrangé, où tout se combine et arrive à son heure. La terreur des uns, le désespoir des autres, les pétillements de la flamme, les lueurs, la fumée, le bruit des pompes, le mouvement des chaînes qu'on établit, l'eau qui jaillit sur les murs embrasés et retombe sur la foule, la boue, la poussière, les commandements qui se croisent, les cris, les appels, les coups de haches, les écroulements, l'empressement à déménager les maisons menacées, le transport des meubles, tout cela, il faut en convenir, n'admet ni le silence ni la régularité d'une revue. Oh ! que le chroniqueur qui se perdrait ici en d'intempestives critiques, ressemblerait au pédant de La Fontaine; il me prouverait qu'il n'était pas sur les lieux et qu'il morigène à son aise dans le calme de son cabinet. — Véritablement on peut dire que tous ont fait loyalement leur devoir, qu'il y a eu un grand entrain, une grande entente de dévouement, le jour de l'incendie, de commisération et de charité, le lendemain.

Les autorités administratives, militaires, municipales, ont été constamment, toute cette nuit, près des travailleurs, se portant partout où se portait l'incendie et se multipliant. Les pompiers ont été admirables de sang-froid, les braves soldats du 91me de ligne, pleins d'élan, d'énergie. On songeait, en les voyant se démener au milieu des flammes, à ce qu'ils eussent fait à Puebla, à ce que viennent d'y faire leurs frères d'armes; il nous semblait être au milieu d'une ville prise d'assaut, ou voir Rome brûlant sous les yeux de Néron. Je ne sais quel sauvage instinct d'admiration s'élevait dans l'âme à la vue de cette horreur; si les tempêtes de l'Océan émeuvent profondément, terrifient et attachent par la terreur même, cette tempête de flamme avait une grande voix. — A la chaîne se trouvaient tous les rangs, tous les âges, tous les sexes confondus J'ai vu des fils de famille pomper avec ardeur et si près du brasier, que pour respirer il fallait s'étendre un mouchoir mouillé sur la

face et l'humecter souvent; je sais des femmes du plus haut rang travaillant comme des hommes de peine, afin de déménager le mobilier du pauvre. Mais surtout il faut rendre hommage à nos prêtres et à nos religieux. J'ai vu avec orgueil, et néanmoins sans surprise, des pompes, et des premières arrivées, traînées et escortées par des prêtres, tête nue et cheveux au vent; tandis qu'indécis au premier moment, j'allais hésiter peut-être, leur parti était pris et déjà ils avaient la main à l'œuvre. Le grand séminaire au complet est resté la nuit toute entière à la pompe sous la fumée ardente. Ailleurs, des chanoines de la cathédrale, plus loin des Frères de nos écoles chrétiennes formaient la chaîne et encourageaient les travailleurs, de la voix, du geste et de l'exemple. Plusieurs fois, au milieu des tourbillons de fumée jaune et toute brûlante et des clartés sinistres, j'ai vu comme une masse noire s'agiter, courir, disparaître et revenir, ainsi qu'un fantôme aux cheveux hérissés et racornis par l'extrême chaleur et tout fumant et haletant. Et c'était un pauvre frère *ignorantin*, comme on disait jadis en se moquant, qui, ému par les plaintes d'une infortunée, avait risqué sa vie et l'allait risquer encore, pour sauver quoi? Quelques hardes trouées, un vieux matelas, peut-être une paillasse sordide! Quoi! pour si peu! mais c'est de la folie? — Oui, la folie du dévouement, la folie de la charité, la folie de la croix! la folie de Jésus! — Et voilà ce qu'ont fait prêtres et religieux, et avec eux et près d'eux ceux qu'un jargon barbare, anti-français, ridicule, mais bien digne des Béotiens modernes qui l'ont fabriqué, appelle les *Cléricaux*. De pauvres ouvriers, abreuvés à ces sources boueuses, s'étonnaient et disaient entre eux : — Mais ils vont bien! — Soyez tranquilles, les *Cléricaux* vont et iront toujours bien là où est le devoir et le danger. Il y a des moments où l'on semble vouloir l'oublier, où, pour de certaines causes, on fait volontiers chorus avec ceux qui les accusent et les condamnent; mais Dieu permet qu'à quelques jour de là, les événements les montrent ce qu'ils sont, et ils n'apparaissent ni les moins bons, ni les moins dévoués des Français.

A minuit, on avait circonscrit le feu; à deux heures, on en était maître; mais la flamme n'était pas éteinte. Quinze maisons brûlaient. Au milieu des cours embrasées, des murs incandescents, on distinguait les grandes roues de la machine, cause première de ce désastre, toute rougie à blanc, et au-dessus, la haute cheminée secouant dans la nuit, avec un air de triomphe insolent, un panache de gaz enflammé que reflétait l'Erdre paresseuse et comme insensible.

Personne n'a péri, fort heureusement. Les pertes en argent sont considérables. Dès le lendemain, des personnes charitables parcouraient le quartier pour savoir où porter les premiers secours. L'Empereur, informé par M. le Préfet, a immédiatement envoyé une somme de dix

mille francs; Mgr l'évêque de Nantes, qu'on est toujours sûr de trouver prêt à partager les douleurs de son troupeau, a prescrit à ses prêtres de faire une quête, le dimanche suivant, dans toute les paroisses de sa ville épiscopale. Cette collecte devait avoir lieu pour le produit en être versé dans le trésor pontifical; Mgr Jaquemet a pensé que le Père commun des fidèles, averti de notre malheur, nous aurait lui-même envoyé son obole. Il a cru le prévenir, ainsi qu'il le dit dans sa lettre pastorale.

Une liste de souscription a été, en outre, ouverte au secrétariat de l'Evêché et dans les journaux. Enfin, le Conseil Municipal a voté un crédit de dix mille francs pour ce même objet, et le Maire de Nantes a fait afficher sur les murs de notre cité une proclamation où il remercie tous ceux qui se sont montrés si dévoués dans cette circonstance, et où nous lisons avec bonheur ce juste hommage, qui confirme tout ce que nous avons dit précédemment : — « Au premier cri d'alarme, le bataillon des Sapeurs-Pompiers se rendait à son poste. En même temps arrivait au pas de course le brave 91me de ligne..... puis de dignes prêtres, de bons religieux, des citoyens de tout âge et de toutes les classes. »

LOUIS DE KERJEAN.

NÉCROLOGIE.

M. PITRE-CHEVALIER.

Nous apprenons avec douleur la mort de M. Pitre-Chevalier, qui avait su se faire, dans la littérature, une place des plus distinguées. Un des propriétaires du *Musée des Familles*, recueil dont il avait assuré le succès par une direction sage et morale, il se fit connaître par plusieurs autres ouvrages remarquables, entre autres des *Etudes sur la Bretagne*, puis par la *Bretagne ancienne et moderne*, livre qui obtint un grand succès.

On lui doit encore une traduction des *Romans de Schiller*, et *Comédies de la princesse Amélie de Saxe*. M. Pitre-Chevalier avait reçu la croix d'honneur en 1849, et il était veuf, depuis 1859, de Mlle Decan de Chatouville, qui, sous le pseudonyme de *Lady Jeanne*, avait publié, de son côté, quelques *Nouvelles* estimées.

Né à Paimbœuf, en 1812, et breton dans l'âme, M. Pitre-Chevalier

n'était âgé que de 51 ans, et cette perte imprévue afflige à la fois sa famille et ses nombreux amis, et tous ceux qui rendaient hommage à l'honorabilité de son caractère.

THÉODORE ANNE.

(*Union* du 17 juin).

LE COMMANDANT GUYET.

Un officier très-distingué vient de mourir à Paris : M. Charles Guyet a succombé, le 2 juin dernier, aux suites d'une paralysie qui le retenait à la chambre depuis trois ans.

Né dans la Vendée et destiné dès l'enfance au service de la marine, Guyet fut un des premiers élèves de l'école spéciale établie à Brest en 1811, sur le vaisseau le *Tourville*, école qui donna à la flotte toute une génération d'officiers distingués. M. Guyet en fut un des sujets remarquables. S'il ne s'éleva pas au-dessus du rang de capitaine de vaisseau (et le rang est assez beau déjà), c'est que sa santé le contraignit à prendre une retraite prématurée au moment où sans doute le grade de contre-amiral allait recompenser ses longs services.

Le commandant Guyet avait beaucoup navigué. Il assista, lieutenant de vaisseau, à la bataille de Navarin, sur le navire que montait l'amiral Lalande, alors capitaine. Lorsque le roi Louis-Philippe donna l'ordre au prince de Joinville d'aller à Sainte-Hélène chercher les restes mortels de l'empereur Napoléon, M. Guyet, sur la *Favorite*, accompagna la *Belle-Poule* que montait le commandant de l'expédition.

M. Guyet eut le commandement d'un vaisseau armé en flûte, et là fut la fin de sa carrière maritime.

Il est mort âgé de 66 ans, capitaine de vaisseau depuis fort longtemps; depuis dix-sept ans, officier de la Légion-d'honneur.

Ceux qui furent ses camarades à l'école de marine (celui qui consacre ces quelques lignes à sa mémoire, au souvenir d'un ami, est de ce nombre), tous ceux enfin qui ont servi avec lui ou sous ses ordres, savent combien les relations avec M. Charles Guyet étaient faciles et douces. On l'aimait pour sa bienveillance, qui n'excluait pas la fermeté; pour sa loyauté, qui ne se démentit jamais : c'était l'homme de son métier. Il sera universellement regretté.

A. JAL,
Historiographe de la Marine en retraite.

LES ARTISTES BRETONS & VENDÉENS

AU SALON DE 1863.

I.

Les mythologues grecs racontent que Jupiter ayant un jour lâché deux aigles, l'un vers l'Orient et l'autre vers l'Occident, les deux oiseaux se rencontrèrent au-dessus de Delphes, sur le Parnasse, lui indiquant ainsi le centre du monde, dont, tout maître des dieux qu'il était, il avait perdu la notion [1]. Ce fut là pour l'antiquité grecque l'*Omphalos*, le point central et sacré de l'univers. De même les Indous eurent leur *Midhyama* et les Scandinaves leur *Midheim* (remarquable ressemblance philologique), les Irlandais leur *Meath*, les Hébreux leur Palestine, les Péruviens leur Cuzco, etc., sans compter que, de leur côté, les philologues placent le centre primitif de l'humanité sur les plateaux de la Bactriane et de l'Oxus. Aujourd'hui les deux aigles de Jupiter, après avoir, en sens inverse, accompli leur voyage de circumnavigation aérienne, se rencontreraient sans aucun doute au-dessus des buttes Montmartre. L'*ombilic* de la terre s'est déplacé, en effet. Il n'est plus ni à Delphes la fatidique, ni dans l'Héliopolis aux temples d'or des Incas. C'est

1 Remarquons entre parenthèses que cette fable présente ceci de sérieux qu'elle tendrait à démontrer, dans les âges les plus lointains, la vague connaissance des antipodes et peut-être de la rotondité de la terre, — deux faits qui paraissent avoir été ignorés cependant d'Homère et d'Hésiode.

autour d'un autre centre que gravite le monde moderne, j'entends le monde civilisé, ou du moins ce que l'on est convenu d'appeler de ce nom. Un point terrestre, longtemps imperceptible et inconnu, a insensiblement grandi, et le voilà devenu la métropole de l'univers. C'est Paris qui, à tort ou à raison, s'arroge ce titre superbe : et quelle ville, en effet, oserait le lui disputer? Grecs, Indous, Scandinaves, Péruviens, ne s'accordent-ils pas désormais pour fixer leurs yeux sur lui comme sur le centre unique? Voyez plutôt cette incessante procession d'illustrations de toutes les nations et en tout genre qui défile devant cet arbitre suprême, sollicitant son suffrage et lui demandant la consécration de leur renommée.

Pour entrer davantage dans mon sujet et ne parler que des expositions, la création entière semble vouloir payer tribut à l'insatiable curiosité de ce sultan blasé.

Avant-hier, c'était la gent volatile qui étalait à ses yeux (en attendant qu'elle les offrît à son palais) ses races les plus remarquables rassemblées de tous les pays.

Hier, c'était l'espèce canine qui avait réuni des quatre points de l'univers, sous les tentes de cette arche de Noé qui s'appelle le jardin d'acclimatation, ses innombrables variétés, depuis le molosse colossal et les meutes de puissants limiers, jusqu'au chien de boucherie chinois sans poil et au microscopique griffon, douillettement couché, par une main attentive, sur un coussin de soie rose dans une cage de verre. (Je passe sous silence, et pour cause, une autre exposition plus récente encore et non moins intéressante, celle des affiches multicolores, en vers et en prose, illustrées ou non, chantant à l'envi sur tous les modes connus, y compris le pindarique, les vertus et les alléchantes promesses des citoyens candidats, et qui, comme des drapeaux glorieusement déchirés dans la chaude mêlée du scrutin, émaillent encore nos murailles de leurs débris).

Aujourd'hui (*si* magna *licet componere* parvis), ce sont les beaux-arts qui sollicitent notre attention et qui, dans leur exposition de cette année, nous invitent à les comparer à eux-mêmes, à juger de leurs progrès ou de leur décadence. Tâche ardue et délicate, que

j'abandonne aux Aristarques du pittoresque, me bornant à parcourir rapidement les galeries du salon et à noter au courant du crayon, sur les marges du livret, les tableaux que la *nationalité* de leurs auteurs recommande plus spécialement au bienveillant intérêt des lecteurs de la *Revue* : — le tout en façon de conversation et sans prétention aucune à la critique, à l'esthétique et autres mots majestueux en usage chez les Winkelmann d'en-deçà et d'au-delà du Rhin.

A Marte *principium.*

Comme toujours, le palais de l'Industrie voit se livrer sous ses paisibles vitrines des combats acharnés. Guerre en Crimée, guerre en Italie, guerre en Afrique, guerre en Chine, guerre partout. A l'obusier de l'Alma répond le canon rayé de Solferino. Pendant que, à l'extrémité de l'Asie, nos fantassins, bien supérieurs en audace et en exploits aux soldats si vantés d'Alexandre, enfoncent à coups de baïonnettes les portes si obstinément closes de la capitale de l'*Empire du Milieu* (encore un *Omphalos* cosmique), — sur les versants des gigantesques dunes sablonneuses de l'Arègne, en plein Sâh'ra, Berbères et Arabes, nos auxiliaires, mettent en déroute un parti de Touareg, ces mystérieux *voleurs de nuit* qui, le visage à demi-voilé, brandissent, du haut de leurs *mahara* rapides comme le vent, le trident *trombàch*, à la manière des guerriers Makaraka Niam-Niam du Bahr-el-Ghazal.

C'est encore le salon carré qui est le principal champ de bataille. Ses parois disparaissent sous d'immenses toiles où le sang coule à flots. Ce ne sont que chevaux éventrés, mourants déjà livides, blessés râlants, mêlées furieuses, trompettes retentissantes, canons tonnant. C'est un spectacle à faire dresser les cheveux, s'il en reste encore, sur la tête vénérable d'un membre du *Congrès de la paix.* Mais, par contre, l'orgueil national a de quoi se repaître. Ses peintres ordinaires n'ont rien négligé pour le flatter et le satisfaire. Si leur pinceau montra parfois plus de patriotisme et de bonne volonté que d'autre chose; si, racontant de glorieux triomphes, il fut vaincu lui-même par la grandeur de la tâche, découvrons-nous, comme au défilé d'une vaillante garnison prisonnière, et disons :

Honneur au courage malheureux! Cette réflexion s'applique spécialement à ceux de nos officiers qui, d'une main tenant l'épée et de l'autre le pinceau, mais maniant celui-ci moins habilement que celle-là, ont entrepris de nous représenter les exploits *quorum pars fuerunt*, et n'ont réussi le plus souvent qu'à nous montrer des tableaux alignés, lustrés, brossés (j'allais dire *astiqués*), comme un bataillon à la parade. Ces artistes soldats confondant les règles de la discipline avec celles de l'art, ont oublié qu'une toile doit se peindre d'après d'autres lois que celles de la charge en douze temps.

Le grand peintre de batailles, dont le talent prestigieux a enrichi nos galeries nationales de si nombreuses toiles — celui que, pour sa manière aisée, claire, abondante, mais dépourvue de grand style et d'idéal, on pourrait appeler le Thiers de la peinture, — Horace Vernet n'est plus. — Plusieurs rivaux aspirent à la succession du maréchal du pinceau et se disputent les morceaux de son bâton. Cette fois encore c'est M. Yvon qui a la corde, comme on dit sur un autre terrain (il est vrai que M. Pils s'est abstenu de concourir) bien que sa *Bataille de Magenta* de cette année ne vaille pas sa *Prise de Malakoff* et sa *Retraite de Russie* des précédents salons.

Combien je préfère, je l'avoue, à ces grandes *machines*, ces deux petites toiles où M. Protais, évitant de nous montrer la guerre dans ses ivresses homicides et dans ses horreurs, nous la peint quand elle n'est pas encore et quand elle n'est plus, dans ses deux instants du *matin* et du *soir de la bataille*, qui en résument toute la poignante poésie!

II.

Après Mars, la divinité mythologique qui, au salon de cette année, a fait le plus de bruit, c'est Vénus.

— Laquelle préférez-vous de la *Vénus* de Cabanel ou de celle de Baudry?

— Voilà la grave question qu'échangeaient les visiteurs et surtout les visiteuses de l'exposition. Et ces Pâris de la critique, fort em-

pêchés, ne savaient à laquelle des deux déesses jeter la pomme, optant qui pour celle-ci, qui pour celle-là. On se serait cru en plein Olympe, aux jours lointains des querelles épiques qui agitaient si violemment le divin ménage de Jupiter et de son intéressante famille. — O *progrès!* voilà de tes coups!

Pour ma part, à la question posée ci-dessus je serais, je l'avoue, presque tenté de répondre : Ni l'une ni l'autre. « Chaque fois que » je contemplais à Rome l'Apollon du Belvédère, raconte Gœthe, » je me surprenais dans une attitude noble. » Les visiteurs du salon éprouvent-ils le même besoin devant les toiles de M. Baudry et de son rival en succès? J'en doute un peu, et je me demande quelle noble attitude peut leur inspirer ce spectacle. La mission de l'art, à mon avis, est d'élever l'âme, d'anoblir ses idées, et non de flatter les regards de ces descendants des poursuivants cacochymes de Suzanne, pour lesquels l'horizon du beau s'élève tout juste au niveau des pirouettes d'une danseuse. Quand on a l'honneur de tenir un pinceau ou une plume, lorsque surtout c'est le talent qui guide l'un ou l'autre, l'idéal doit être placé plus haut.

Le sujet et le genre une fois admis, il faut avouer qu'il y a beaucoup à louer dans les deux toiles de MM. Cabanel et Baudry. Celle du premier est plus correcte, plus *finie*, plus harmonieuse de composition : cette mer qui fuit là-bas et que teint un si doux azur; ce corps diaphane qui, encore plongé dans une demi-somnolence, vient de naître de l'écume moins blanche que lui, et que berce amoureusement la vague; cette couronne d'Amours joufflus et roses qui sonnent dans leurs conques nacrées aux reflets irisés, annonçant aux quatre vents du ciel la naissance de leur mère, — tout cet ensemble enfin est plein de grâce; mais cette grâce est gâtée par l'afféterie et la recherche. Ce n'est là que de la peinture de surface, sans corps, sans solidité. C'est de l'art Pompadour, — procédant beaucoup plus de Boucher que du Corrège. Déjà sans doute la place de cette toile est marquée dans quelque coquet bouboir aristocratique, seule destination en harmonie avec ses défauts et ses qualités.

Le tableau de M. Baudry accuse davantage un tempérament de

peintre; le dessin en est plus ferme, la couleur moins mièvre; les contours en sont plus accentués; mais l'ensemble laisse à désirer, à mon avis; le cadre est trop étroit, la composition manque d'ampleur, d'air et d'espace, comme celle de la *Charlotte Corday* exposée par le jeune peintre au salon de 1861. Ce corps couché nonchalamment sur la grève, et que va submerger cette vague isolée et sans perspective, suspendue comme un mur liquide, ne me paraît pas constituer un tout heureusement présenté. Ce visage lui-même, évidemment traité par le pinceau de l'artiste avec sollicitude, est fort joli, il est vrai, mais manque de noblesse, et a été sans doute copié sur le vif d'après un piquant minois parisien. Ajoutons toutefois, comme circonstance atténuante à ce dernier point, que M. Baudry appelle *la Perle et la Vague, fable persane*, ce que le public s'obstine à nommer la *Naissance de Vénus. Vénus* ou *Perle*, ce tableau est, somme toute, une œuvre d'un talent fin et délicat. Je lui préfère pourtant les deux portraits qui l'accompagnent et qui me paraissent traités avec une plus grande vigueur de touche, surtout celui de M. E. Giraud.

M. Baudry voit à chaque salon sa jeune renommée s'accroître, plutôt peut-être par la sympathie qu'inspire son talent spirituel et fin, que par les progrès que ses œuvres accusent. C'est désormais l'un des cinq ou six jeunes peintres de l'école française sur lesquels les yeux du public se fixent le plus volontiers, parce qu'ils représentent l'espérance et l'avenir. Le début est brillant et donne le droit d'attendre beaucoup. Jusqu'ici le talent de M. Baudry a montré plus de distinction que de puissance, et n'a guère réussi qu'à atteindre le *joli* : à quand le *beau*, ce but suprême de l'art? Que sa pensée s'élève aux hautes et larges conceptions, et son pinceau, pour lequel l'art pictural n'a plus guère de secrets, se tirera de l'épreuve à son honneur.

MM. Baudry et Cabanel ont eu d'ailleurs de nombreux imitateurs. Le salon de cette année est peuplé de Vénus; pas un compartiment qui n'ait sa blonde Astarté s'élevant du sein des ondes et tordant ses cheveux d'or, le long desquels ruissellent les gouttes d'eau comme une pluie de perles liquides.

C'est Vénus tout entière à sa proie attachée.

Voici d'abord la *Vénus* de M. Amaury-Duval, voici plus loin la Vénus de M. Meynier... J'en passe, et des moins vêtues.

M. Baader (de Lannion), laissant la mythologie dormir son sommeil séculaire dans sa tombe harmonieuse, a préféré prendre pour sujet un événement de l'histoire ancienne de la Bretagne. Lors même que son tableau ne serait pas aussi bon qu'il l'est, ce serait encore une tendance à encourager. Nous en dirons autant de la *Mort de Claude* de M. Louis Duveau (de Saint-Malo). Cette toile est énergiquement peinte et accuse un faire habile. Le contraste entre les deux lumières artificielle et naturelle qui éclairent la scène et la partagent en deux moitiés presque symétriques, est trop cherché, il est vrai, trop heurté et trop crû ; mais le torse de Claude agité par les dernières convulsions de l'agonie, l'impassible physionomie d'Agrippine suivant froidement les progrès du poison, la figure inquiète du vieux médecin Xénophon, son complice, toute cette tragédie domestique enfin est bien étudiée et bien rendue.

Le *Serment de Brutus* de M. Delaunay (de Nantes) avait déjà figuré aux derniers envois de Rome, exposés l'an passé au Palais des Beaux-Arts, où il avait été remarqué comme une bonne toile historique. Je lui préfère néanmoins la *Mort de la nymphe Hespérie* du même artiste. L'attitude de la nymphe qui, tombée sur l'herbe et déjà mourante, écarte d'un geste pudique le jeune Eraque qui se penche vers elle pour lui porter un secours désormais superflu, — est pleine d'une grâce touchante. La composition, le dessin et la couleur de cette jolie toile me paraissent également distingués. On voit que le jeune lauréat a tiré profit de son séjour auprès des maîtres et a étudié l'art à sa source. — M. Douillard (de Nantes) nous transporte en pleine antiquité chrétienne et en plein Orient. Voici le désert avec ses sables brûlants, son ciel enflammé, ses rochers sauvages, écueils de la *mer sans eau*. L'ermite Paul est étendu sur sa natte de roseaux; dort-il? est-il mort? On ne sait, tant le visage du bienheureux reflète une douce sérénité. A ses

côtés est son ami l'ermite Antoine qui, tenant dans ses mains le manteau de saint Athanase dans lequel il va ensevelir le saint, le contemple dans une pieuse extase ; un lion lèche les pieds du mort, plus loin un autre lui creuse une tombe dans le sable. Ce tableau, relégué dans la galerie extérieure, auprès des œuvres excentriques du maître du réalisme, méritait, selon moi, une meilleure place.

Ce qui domine au salon, cette année comme précédemment, c'est la peinture dite *de genre*, qui raconte les petites scènes d'intérieur, et prend la vie par ses incidents, l'histoire par ses anecdotes, la nature par ses détails. Cela n'exige ni une haute conception, ni une réflexion profonde, ni une science de bénédictin. Du savoir faire, de l'habileté de main, une idée ingénieuse et piquante, en voilà plus qu'il n'en faut pour mener à bien une œuvre qui est à la grande peinture ce qu'est une nouvelle de Charles de Bernard à un roman de Balzac, ou ce que sont les *Histoires* de Tallemant au *Discours sur l'Histoire universelle.*

M. Toulmouche (de Nantes) se distingue au premier coup-d'œil dans le groupe des peintres de genre. Il s'est composé une charmante famille de jeunes femmes, de jeunes filles et d'enfants qui, par la physionomie et l'arrangement de la toilette ont une frappante similitude. Les expositions se suivent et les tableaux se ressemblent ; mêmes personnages, mêmes scènes aussi à peu de chose près. C'est un procédé habile d'ailleurs pour fixer l'incontestable attention du public et graver un nom dans sa mémoire récalcitrante ; mais, d'un autre côté, cette monotonie n'est peut-être pas entièrement sans danger. Cette année, c'est encore la jeune femme que vous connaissez ; même intérieur coquet, même toilette de la bonne faiseuse (M. Toulmouche est *la modiste* des peintres). Ici c'est *un chagrin :* la charmante héroïne vient de lire une lettre et pleure ; à cet âge, la douleur n'a qu'un nom ; mais ne craignez pas trop pour les jours de la pauvre éplorée ; l'air de santé florissante que le peintre a eu la précaution de lui donner, doit nous rassurer pleinement : évidemment elle n'en mourra pas encore pour cette fois. La même jeune femme (ou tout au moins sa sœur) assise *au coin du feu*, rêve la tête penchée sur sa main droite, pendant que la gauche

soutient les pincettes inactives. Tout cela d'ailleurs est fort joli et fort délicatement traité; mais que M. Toulmouche y prenne garde, il a des imitateurs qui sont déjà des rivaux et des rivaux heureux. Il est surtout un certain M. de Jonghe dont les tableaux, scènes et personnages, ressemblent aux siens à s'y méprendre, et j'avoue m'y être trompé tout le premier.

Un autre artiste qui a également au milieu du salon une physionomie originale et tranchée, c'est M. James Tissot dont le nom a déjà acquis une certaine notoriété excentrique. Imitateur de certaine école flamande moderne, à la tête de laquelle est Leys, le jeune artiste nantais a adopté un archaïsme systématique, auquel il assujettit tous les sujets indifféremment. Veut-il, par exemple, représenter le *Retour de l'Enfant prodigue?* Ces mots évoquent chez vous tous vos souvenirs bibliques, toute la poésie de l'Orient. Pour M. Tissot ils représentent, avec tous ses accessoires et son réalisme gothiques, une scène du moyen âge, époque dans laquelle il se cantonne obstinément et en dehors de laquelle il n'est rien pour lui. Ses tableaux portent le millésime du XIIIe siècle et reculent jusque par delà Van Eyck et Cimabue. Comme les préraphaélites anglais contemporains, le peintre se condamne à un travail aussi ingrat que surprenant; il ne fait grâce ni d'un caillou au chemin, ni d'une pierre aux murailles, ni d'une feuille aux arbres, ni d'un brin d'herbe aux prés, ni d'une tuile aux toits. M. Tissot, qui d'ailleurs est doué de talent et surtout de patience, et qui a une remarquable science archéologique, fera sagement de renoncer à la fausse voie du pastiche systématique et de revenir au vrai.

Nous retrouvons M. Luminais (de Nantes), avec sa manière franche et robuste, volontiers réaliste à l'occasion, mais sans parti-pris et sans trivialité, soit que dans sa *Consultation*, il assemble une troupe de jeunes pâtres autour d'une brebis malade, soit qu'il sonne le *hallali* du cerf expirant, ou qu'il peigne la *tendresse* d'une jeune mère pressant son enfant sur son sein. M. Loyer (de Rennes) chante à son tour l'élégie de Gilbert et, après tant d'autres, trouve encore le moyen de nous émouvoir. Dans la *Délaissée*, M. Leray (de Couëron) a représenté avec sentiment un de ces drames

douloureux et intimes, où la faute et le malheur conspirent pour exciter notre compatissance. Le *Luther en prière* de M. Labouchère (de Nantes) a pour moi un défaut : il ne prie pas assez ; j'aime mieux son portrait de M. Guizot ; c'est bien là cette physionomie imposante dans son austère sérénité et que les orages de la vie publique ont frappée sans la faire fléchir, en lui imprimant la majesté du chêne foudroyé mais toujours verdoyant. La *Résignation dans la prière* de M. Gouëzou (de Saint-Brieuc) respire un sentiment pieux, mais qui ressort plutôt des attitudes que de l'expression des figures, lesquelles ne m'ont pas paru suffisamment accentuées.

M. de Curzon persiste à demander à l'Italie ses inspirations et ses modèles. Son *Ave Maria* semble éclairé d'un lointain reflet d'une madone de Raphaël. *Sa petite fille de Galinaró* est également charmante et lutte de grâce avec cette gentille *Pasqua Maria*, que les exposants de cette année ont tirée à tant d'exemplaires. Toutefois, des trois toiles de M. de Curzon, je serai tenté de préférer la dernière : au premier plan sont des excavations d'où sort, comme d'un tombeau, un lambeau de Pompeï ; le squelette de la ville exhumée se présente dans l'un des principaux accidents de sa puissante ossature ; à l'horizon, le Vésuve élève son cône tronqué, d'où s'échappe un panache de fumée et de feu qui, se projetant perpendiculairement, proclame le calme parfait de l'air.

III.

Cette belle toile m'amène au groupe des paysagistes. Ils sont aussi distingués que nombreux. C'est d'abord, par ordre alphabétique, M. Blin (de Rennes). Je me rappelle avoir déjà signalé ici-même, il y a quatre ans, les tableaux de M. Blin comme dénotant un remarquable sentiment de la nature, un talent distingué dans son austérité et plein de promesses. La *Plage en Bretagne* et le *Souvenir de la Creuse*, exposés au présent salon ne démentent ni

cette bonne opinion, ni cette espérance ; au contraire, et le peintre nous semble en progrès. M. Blin avait présenté un troisième paysage qui, non admis par le jury et trouvant fermée la porte du séjour des élus — dans lequel pourtant, à mon avis, il était fort digne d'entrer, — s'est vu condamné à descendre au sein des limbes de l'art et à subir le voisinage des *chevaux* en chocolat, des *hercules* en bronze florentin, des *baigneuses* en terre de Sienne, et autres monstruosités étalées dans le *purgatoire des refusés*, pour la plus grande joie des visiteurs.

On voit assez que M. Yan Dargent a de bonne heure nourri son imagination des vieilles légendes contées l'hiver au coin du feu, de ces superstitions naïves qui composent en grande partie ce qu'on appelle la poésie populaire, et dont la Bretagne est riche entre tous les pays. Son pinceau se plaît au fantastique et donne volontiers un corps et parfois une âme à un simple phénomène naturel, pour peu que ce phénomène s'y prête. Voyez, par exemple, ces *vapeurs* qui s'élèvent au-dessus d'un marais, à la clarté d'une lune blafarde : ne diriez-vous pas de blancs fantômes qui glissent silencieusement dans l'air, chassés par un souffle invisible? *Un soir dans la lande* a également un faux air de fantastique : ces sombres bruyères, ces rochers sauvages, ce ciel lourd voilé par d'épais nuages au milieu desquels les derniers rayons du soleil disparu ont peine à percer une trouée lumineuse ; là-bas, les silhouttes indécises de ce paysan et de son troupeau, qui se découpent sur le couchant, — tout cela est d'un grand effet et d'une remarquable couleur locale : on sent qu'on a sous les yeux la terre classique des légendes et des menhirs. Mêmes qualités énergiques de facture, avec un sentiment humain en plus, dans la *Famille du Pêcheur* qui, groupée dans l'attitude de la douleur et de la prière, sur un rocher battu par les flots, interroge anxieusement la mer en furie, laquelle a, peut-être, déjà englouti l'objet de son amour et de ses craintes.

Pour ce qui est de M. Durand-Brager (de Dol) ce n'est pas un peintre, c'est un matelot. Ecoutez-le, il ne parle que par *tribord* et *babord ;* il sait la manœuvre comme pas un ; il connaît par leur

nom tous les cordages; gréements, grand et petit hunier, bonnettes, perroquets, cacatois et le reste, il n'ignore aucun des aspects de la mer dans ses bonaces et dans ses fureurs. Ne vous y trompez pas pourtant : ce *loup de mer* manie encore plus dextrement le pinceau qu'il ne ferait le foc ou la trinquette, et compte à juste titre parmi nos peintres de marine les plus appréciés à l'heure qu'il est.

Il existe d'ailleurs une évidente sympathie entre les peintres bretons et la mer, qui berça de son murmure l'enfance de plusieurs. Je n'en citerai comme preuves nouvelles que la *Plage d'Etretat* de M. Bouquet (de Lorient); le *Phare de la presqu'île de Kermorvan* et les *Pêcheurs de goëmon surpris par la marée,* de M. Mayer (de Brest); la *Presqu'île de Quiberon* et le *Port de pêcheurs,* de M. Jules Noël (de Quimper), — trois artistes chevronnés, qui ont déjà conquis plus d'une médaille à la pointe du pinceau, aux précédentes expositions.

M. Félix Thomas (de Nantes) a demandé à ses souvenirs d'Orient deux toiles nouvelles. Avec sa mosquée persane, au dôme surbaissé, son svelte minaret, sa lune brillante cachée à demi derrière un bouquet de palmiers, ses feux de bivouacs étincelant çà et là dans la pénombre, son fleuve aux moelleux contours, la bizarre silhouette de ses cigognes perchées sur un pied, — la *Nuit* est d'un bel aspect pittoresque et respire un charme mélancolique. La *Visite du pacha de Mossoul aux fouilles de Kharrabad* lève pour nous un coin du voile qui depuis tant de siècles recouvre, comme un linceul, une brillante civilisation évanouie. Voici une porte sous laquelle, sans doute, passa souvent le roi Sargon, il y a vingt-cinq siècles, et qui aujourd'hui laisse avec peine pénétrer notre œil curieux au sein de ce qui fut Ninive. Les peintures sur émail dont elle est couronnée, sont aussi fraîches et aussi brillantes que si l'artiste venait d'y mettre la dernière main. Les deux taureaux ailés à face humaine — ces animaux allégoriques qui, selon le savant Layard, symbolisaient les trois attributs principaux de la divinité : la force, l'intelligence et l'ubiquité, — sont toujours là, portant sur leurs épaules de granit le colossal pylone comme de

puissantes cariatides et en défendant le seuil, ainsi que font les sphinx accroupis dans les sables devant les ruines de Thèbes. Ces taureaux sont peut-être ceux-là même que nous avons vus si souvent au musée assyrien du Louvre.

D'ailleurs, le salon de cette année est, à certains égards, un cours de géographie pittoresque. Les cinq parties du monde y sont représentées, sinon par leurs artistes nationaux (l'Asie et l'Océanie manquent encore au rendez-vous), du moins par leurs paysages. Sans parler de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie, de la Hollande, de l'Angleterre et des autres pays étrangers aimés de préférence par les paysagistes, nous avons là des échantillons de la terre entière, et sans sortir du salon, nous pouvons faire un tour du monde plus court et plus facile que celui qu'accomplit jadis Magellan. Voulez-vous, par exemple, aller des forêts du Brésil aux forêts de Java, des pampas et des savanes américaines aux déserts africains, des volcans du Mexique aux glaciers de la Norwége, de Trébizonde à Bebek, d'Alger aux ruines de Babel, de Syrie en Perse ou en Asie-Mineure ; aimeriez-vous à voir percer l'isthme de Suez et se creuser le lac Timsah, ou bien à vous embarquer dans un *danabieh* sur le Nil-Blanc et à vogner à la recherche de ses sources introuvables ; vous plairait-il de contempler dans sa splendeur éblouissante le soleil de l'Egypte, ou bien de voir le froid et pâle soleil de minuit, pendant l'été polaire, raser les régions boréales de ses rayons horizontaux ; préférez-vous, dans votre ardeur patriotique, monter à l'assaut des forts de Ta-Kou, ou entrer tambours battant dans les murs de Pékin ? Ouvrez les yeux et vous verrez tous ces tableaux divers se dérouler comme les pièces d'une lanterne magique. Je vois bien que les Alcestes de la critique n'accordent qu'une attention distraite à ces toiles, auxquelles ils trouvent, non sans raison peut-être, plus de géographie que d'art. Mais j'avoue que, pour ma part, plusieurs m'ont intéressé, et pourquoi, comme le rire, l'intérêt ne désarmerait-il pas ? Quelques-unes de ces œuvres accusent d'ailleurs un rare mérite, outre que la plupart sont signées par des artistes nés dans les divers pays qu'elles représentent, la France, dans son cosmopolitisme cheva-

leresque, ayant l'habitude de convier à ses expositions tous les artistes, quelle que soit leur nationalité, et traitant souvent les étrangers avec une partialité généreuse.

Il n'est pas jusqu'au monde antédiluvien, avec ses paysages et sa faune fantastique, que la peinture n'ait essayé, à son tour, de reconstruire, par la main téméraire de M. Hugard. Emules des voyageurs, des géographes et des archéologues, nos artistes rivalisent ainsi également avec les géologues et les paléontologistes. Si, comme il a été dit, les sciences sont sœurs, les arts ne sont-ils pas leurs frères?

Pour en revenir aux peintres bretons et vendéens, si à ceux que nous avons passés en revue, nous ajoutons les noms de M. Bidon (de Napoléon-Vendée) (*fleurs*); de M. Birotheau (*portrait de l'auteur*); de M. Delhumeau, autre jeune peintre vendéen, qui dans le *Portrait de M. T.*, a montré un *faire* vigoureux et plein de relief, avec un peu de raideur toutefois; de Mlle L. Hautier, de Rennes (*Catherine de Médicis chez René le Florentin*); de M. Jobbé-Duval, de Carhaix, artiste distingué qui peut se passer de nos éloges; de M. Jugelet, de Brest (paysage); de M. Marionneau (*Les dernières feuilles*); de M. Bournichon, de Nantes (*Intérieur mauresque* et dessins); de M. Henri Dubois, de Nantes (*portrait*); de M. Tillier, du Boupère (*La Fable et la Vérité*); de Mme Marielle, de Nantes (*émaux*); de M. Loué, de Napoléon-Vendée (*dessins et plan d'architecture*), — nous aurons à peu près épuisé la liste, pour ce qui est du moins de la peinture et de l'architecture. N'oublions pas toutefois de mentionner les eaux-fortes de MM. O. de Rochebrune et de Wismes (dont le double talent artistique et littéraire est trop bien connu et apprécié de nos lecteurs, pour que nous ayons besoin d'appuyer davantage.

Reste la sculpture, dont il nous faut dire un mot en terminant.

L'*Aristée pleurant la mort de ses abeilles*, de M. Caillé, de Nantes, pleure vraiment; la pose est naturelle et le corps, délicatement modelé, est bien celui de l'*éphèbe* des *Géorgiques* : ce plâtre, à mon sens, mérite de devenir marbre un jour. — M. de Bay, de Nantes, dont l'art regrette la mort récente, a exposé une *Vierge au*

pressentiment qui respire un sentiment pieux, mais avec quelque recherche dans l'attitude et dans la physionomie. Le buste en terre cuite de M. Hippolyte Lucas, par M. Gourdel, de Rennes, a obtenu le succès d'une spirituelle charge de Daumier. Les portraits du vice-amiral Charner et de M. de Coster, par M. Durand, de Saint-Brieuc, ont été également remarqués, ainsi que le *Zouave* de M. Raffegeaud, de Nantes.

Toutefois, des œuvres exposées par les sculpteurs bretons et vendéens, le morceau capital, à mon sens, est l'*Hypathie* de M. Gaston Guitton, de Napoléon-Vendée. Ampleur des formes, savante proportion des contours, tout attire et frappe dans ce beau corps suspendu au gibet; sous l'habile ciseau de l'artiste le marbre animé palpite. Un romantique, un sculpteur de l'*avenir* de l'école de M. Préault, le fougueux auteur de ce bloc informe qui a nom *Hécube*, n'aurait pas manqué de torturer la suppliciée, de la lacérer de blessures béantes, au risque d'en faire un spectacle repoussant. M. Gaston Guitton a évité cet excès de zèle mélodramatique, et s'est borné à nous montrer aux pieds de son héroïne les pierres qui vont tout à l'heure servir à son supplice; c'est à peine s'il a imprimé à la physionomie les signes d'une douleur contenue et discrète. Je me demande néanmoins si l'antiquité n'eût pas évité de traiter un semblable sujet, elle qui s'abstenait avec un soin si scrupuleux de faire gémir le marbre, et qui se bornait à représenter l'homme dans sa calme et sereine beauté. Le *Laocoon* lui-même n'est qu'un produit, magnifique il est vrai, de la décadence de l'art antique.

Mais pourquoi le livret, canonisant sans façon la célèbre néo-platonicienne d'Alexandrie, l'appelle-t-il *sainte* Hypathie et en fait-il une *martyre?* Cela me remet en mémoire certaine conversation dont je fus un jour l'auditeur involontaire et dont les interlocuteurs étaient deux jeunes gens distingués par la mise, en train de regarder la *Françoise de Rimini* de Gustave Doré. — « Comment ose-t-on offrir aux regards du public une *sainte Françoise* dans une aussi indécente nudité? disait l'un d'eux sur le ton d'une indignation sincère. — Ne vois-tu pas, répond l'autre tout fier de

sa sagacité et faisant allusion à Paolo, que la *sainte* est emmenée au ciel par son *bon ange?* » — O Dante Alighieri!

En somme, beaucoup de jolies choses et peu de belles et de grandes : tel est, à dire d'expert, le bilan du salon de 1863. Dans le domaine de l'art, comme dans celui de la littérature, le talent foisonne et court les rues; mais le génie est rare, sinon absent. Nous assistons à la *démocratisation* de l'art et des lettres (pardon de l'expression, aux choses barbares il faut des noms barbares). Par ce temps de journaux quotidiens, de vapeur et de photographie, tout le monde écrit, dessine, sculpte ou peint peu ou prou; mais dans cette cohue pressée, où est le génie, où sont même les talents élevés? Le trésor du génie national, au lieu de se condenser comme autrefois dans quelques hommes et dans quelques œuvres, s'éparpille et se dépense en menue monnaie. — Mais je m'aperçois que je me lance là dans un sujet qu'un volume n'épuiserait pas. Je n'ai déjà que trop abusé de la patience bienveillante de mes lecteurs, et j'ai hâte de me taire.

LUCIEN DUBOIS.

P.-S. — La distribution des récompenses vient d'avoir lieu. Les artistes bretons et vendéens n'y ont pris part que dans une proportion restreinte; tout le monde a remarqué, d'ailleurs, combien le jury a été, cette année, avare de distinctions honorifiques.

Une médaille de deuxième classe a été décernée à M. Elie Delaunay, juste récompense des efforts et du talent de ce jeune et consciencieux artiste.

MM. Baader, Blin, Yan Dargent, Douillard, Tissot, Caillé et de Wismes ont obtenu chacun une mention honorable.

LES ANTONINS.

II*.

Je n'ai suivi jusqu'ici, dans l'étude des *Antonins*, que l'action latente du Christianisme, que le travail intérieur d'une société vieillie, à la chaleur subite d'un nouveau soleil qu'elle ne voit pas encore ou qu'elle s'obstine à ne pas voir. Les caractères s'élèvent, les mœurs s'adoucissent, la philosophie recouvre l'incohérence de ses idées d'un sentiment plus humain, plus élevé et qui s'exprime souvent en sentences sublimes. Mais cette renaissance n'est, comme celle des vieillards, qu'un répit d'un instant. Ce n'est pas la vie qui revient, c'est une santé perdue qui retrouve quelque force. Partout, d'ailleurs, dans le monde des *Antonins*, on sent l'imitation et la copie; les vertus nouvelles, la fraternité, l'humanité, ne sont qu'un pâle reflet de celles des Catacombes; la philosophie ne fait que balbutier ce que dit l'Evangile, et ses plus belles maximes manquent de sanction[1]. Quelle action puissante

* Voir la livraison de Juillet, pp. 17-31.

1 Thomas, le grand faiseur d'éloges du dernier siècle, dit de Marc-Aurèle, dans son parallèle entre ce prince et Julien, auquel il donne le titre de *philosophe* et non plus celui d'*apostat* : — « Marc-Aurèle *agissait et pensait d'après lui;* Julien, d'après les anciens philosophes, *il imitait.* » — Si Thomas eût mieux lu Marc-Aurèle, il eût trouvé aussi dans ses œuvres des imitations fréquentes, non pas, il est vrai, des *anciens*, mais des apôtres tout nouveaux dont il persécutait les disciples; il eût pu y signaler des idées et même des expressions qui ne s'étaient fait jour dans le monde que depuis l'Evangile.

n'avait donc pas dès lors le Christianisme pour s'imposer ainsi, non-seulement à ceux qui voulaient de lui, mais à ceux même qui n'en voulaient pas! Et comment s'était produite cette action? Comment s'était-elle développée? Questions épuisées, ce semble, et cependant plus neuves que jamais, grâce aux vieilleries chaque jour renouvelées par le rationalisme. La grande prétention des esprits *raffinés* de notre temps est, en effet, d'expliquer naturellement la conversion du monde; vains efforts! aux Celse et aux Porphyre du XVIIIe siècle ne manquent pas plus qu'à ceux d'autrefois les Tertullien et les Origène.

Le secret de la conversion du monde est tout entier dans quelques mots de l'Evangile que rappelle M. de Champagny : — « Lorsqu'on demanda au Seigneur : Etes-vous celui qui doit venir ou devons-nous en attendre un autre? — Il répondit : — Allez et annoncez à Jean ce que vous avez entendu et ce que vous avez vu. *Les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont guéris, les sourds entendent, les morts ressuscitent, les pauvres sont évangélisés*, et heureux est celui qui ne sera pas scandalisé en moi. — Il donne ainsi, poursuit M. de Champagny, deux signes de la Rédemption qui se préparait et de la vie nouvelle du monde : *les œuvres miraculeuses*, d'un côté, *l'évangélisation des pauvres*, de l'autre [1]. »

A moins donc de renier l'Evangile, tels sont les deux caractères que nous sommes obligés de chercher, avant tout, dans l'histoire, pour reconnaître le Christianisme et pour comprendre ses progrès.

L'évangélisation des pauvres! elle est patente, et, à elle seule, elle est toute une révolution dans ce monde idolâtre, où le pauvre était méprisé, délaissé, où il servait et mourait pour le plaisir du riche. — « La philosophie n'entrait pas dans la boutique du pauvre ouvrier, dit très-bien M. de Champagny, encore moins dans l'ergastule de l'esclave; elle ne se fût jamais avisée de réunir, tous les dimanches, dans un grenier, ou, au besoin, dans un souterrain, une vingtaine d'esclaves et de pauvres, pour leur enseigner sa morale; elle n'eût pas écrit, tout exprès pour eux, des lettres

1 *Les Antonins*, t. Ier, p. 445.

qu'elle leur eût recommandé de lire en commun, de copier, de recopier, de passer, et de faire passer à d'autres. *Elle s'adressait aux sages et non aux hommes, à une école et non au monde*[1]. » Aussi avec le Christianisme peut-on dire que la philosophie devient le partage de tous : — « Nous ne sommes pas philosophes *de paroles mais d'actions*, disait saint Cyprien au nom des chrétiens ; nous ne nous drapons pas dans la sagesse, mais nous la pratiquons ; nous ne disons pas de grandes choses, mais notre vie toute seule est une grande chose. *Non loquimur magna, sed vivimus*[2]. »

Les miracles ! ils étaient de tous les jours ; — « les païens d'aujourd'hui peuvent douter de ces miracles, dit M. de Champagny ; *les païens d'alors n'en doutaient pas*[3]. » — Et, en effet, on les voit chercher à expliquer par la magie cette action surnaturelle qu'ils ne pouvaient nier ; les *païens de nos jours* tombent d'ailleurs naïvement, avec leur incrédulité systématique, sous le coup du dilemme de saint Augustin : — Si les miracles des apôtres sont des inventions, *n'en est-ce donc pas un assez grand que toute la terre ait cru sans miracles*[4] ?

Le prodige de la conversion des peuples ou de l'abandon, comme parle saint Paul, de ce qui est *sagesse* dans l'opinion du monde pour ce qui est *folie* à ses yeux, de ce qui est force pour ce qui est faiblesse, de ce qui est pour ce qui n'est pas[5], reste, en effet, et restera toujours le fait le plus inexplicable et le plus incompréhensible, sans une intervention directe d'en haut. Voyez plutôt la *Vie de Jésus* de M. Renan ; M. Renan a voulu supprimer le divin ; et à quoi est-il arrivé en faisant de l'Evangile une bucolique ? A faire de l'événement le plus constant et le plus marquant de l'histoire, de cette grande transformation chrétienne d'où sont sorties les nations modernes avec leur civilisation et leur vie, une impossibilité et, par suite, une absurdité. Le beau succès vraiment !

1 *Les Antonins*, t. Ier, p. 446.
2 *De Bono patientiæ*, p. 247.
3 *Les Antonins*, t. II, p. 334.
4 *De civitate Dei*, L. XXII.C.V.
5 I. Cor. I, 27, 28.

Le bon sens et la science de M. de Champagny sont tout autres; comme Balzac, il comprend qu'il n'y a *rien ici de l'homme, rien qui porte sa marque et qui soit de sa façon*, et nul, mieux que lui, ne nous fait percevoir et sentir cet étonnant miracle de la conversion du monde, parce que nul n'a mieux pénétré l'antiquité et ne l'a mieux saisie dans son ensemble.

M. de Champagny admet d'ailleurs que l'empire romain, *ce grand, bien qu'involontaire instrument de rédemption*[1], comme il l'appelle, était, *par une disposition spéciale de la Providence, particulièrement apte à recevoir le dépôt chrétien*[2]. Il l'était assurément par l'unité des peuples et la paix universelle qui étaient la conséquence de sa vaste étendue. Son action avait été prédite et se confondait dès lors, d'une façon toute particulière, avec l'action de Dieu; mais comment cette société romano-hellénique, *si vieille et si vicieuse*, se demande M. de Champagny, avait-elle été choisie pour recevoir le dépôt du Christianisme? « N'y avait-il pas, même parmi les païens, des peuples plus purs, des sociétés plus jeunes, de plus dignes auditeurs de la vérité[3]? »

M. de Champagny croit en trouver la raison dans trois faits : 1° les Grecs et les Romains, *peut-être les seuls dans l'antiquité*, ne connurent jamais la polygamie; — 2° à Rome et dans la Grèce, quelque odieuses que fussent les lois sur l'esclavage, il n'y avait cependant pas de *castes*, « point d'exclusion héréditaire tellement fatale et tellement consacrée qu'elle résistât à toute la puissance des siècles et à toutes les volontés des gouvernants; » — 3° enfin, la liberté de l'intelligence était plus grande à Rome et dans l'Attique que nulle part ailleurs. Nulle part, les dieux de l'Olympe n'avaient été plus attaqués et les fables du polythéisme plus livrées au discrédit par une injurieuse critique. La propagande chrétienne ne trouvait-elle pas dans ce fait une aide toute préparée? — « Voyez, dit M. de Champagny, comme cet empire romain a reçu le Christianisme et s'est promptement converti à sa loi, parce que,

1 *Les Antonins*, t. II, p. 359.
2 *Les Antonins*, t. Ier, p. 10.
3 *Les Antonins*, t Ier, p 9.

malgré son abaissement et ses vices, la famille s'y maintenait par la monogamie, l'esprit d'égalité par la faveur des affranchissements, l'esprit philosophique par la liberté de l'intelligence. Voyez, au contraire, comme l'Orient moderne, mahométan ou païen, avec la polygamie, avec les castes, avec l'inertie intellectuelle, résiste obstinément, depuis tant de siècles, à l'action chrétienne [1] ! »

Eh bien ! l'avouerai-je ? j'hésite à suivre sur ce point, jusqu'au bout, mon très-savant ami; ses observations, sans doute, sont d'une parfaite justesse si les événements doivent suivre leurs cours naturel; mais si Dieu y met la main, que deviennent les calculs de l'homme? Et, en effet, nous apprenons par saint Justin qu'il n'était pas, dès le second siècle, un seul peuple, quelles que fussent ses mœurs et ses habitudes, grec ou barbare, vivant sous des tentes ou sur des charriots, chez lequel des prières n'eussent été offertes *au nom de Jésus crucifié*, au Dieu et au créateur de toutes choses [2]. Plusieurs des chrétientés les plus florissantes de ces premiers âges se trouvaient même en dehors des limites romaines; il me suffira de citer Edesse, située par delà l'Euphrate et qui ne fut conquise que par Trajan. En Europe, la polygamie était le droit commun des peuples du nord et elle se perpétua même longtemps, tout au moins parmi leurs chefs ; le système des castes y était aussi fortement constitué, surtout chez les Scandinaves ; et cependant le Christianisme dompta ces peuples comme les autres. Si donc il a eu moins de succès sur les peuples de l'Orient moderne, ne faut-il pas uniquement l'attribuer à ce que Dieu, par un dessein impénétrable, n'a pas prodigué les miracles comme autrefois, *non fecit taliter omni nationi*. Remontons, en effet, au XVIe siècle, et nous verrons l'Inde elle-même, malgré ses castes, s'ébranler à la voix de saint François Xavier. « Xavier, lisons-nous dans la bulle de sa canonisation, avait vu ses enfants en Jésus-Christ se multiplier au-dessus des étoiles du ciel et

1 *Les Antonins*, t. Ier, p. 14.

2 *Dialogue contre Tryphon*. Tertullien n'est pas moins explicite, et parmi les peuples qu'il nomme, nous remarquons les Germains, les Parthes, etc., notoirement voués à la polygamie.

des sables de la mer. — Et la bulle en donne la raison : — Son apostolat avait eu tous les signes d'une vocation divine, *le don des langues, le don de prophétie, le don des miracles*[1]. »

C'est donc toujours là qu'il faut en revenir, et personne, au reste, ne l'a dit plus souvent et plus éloquemment que M. de Champagny[2]. Il le répète même avec une nouvelle insistance, à la suite du passage qui vient de donner lieu à cette digression : — « Nous ne méconnaissons en rien et nous ne voulons pas, dit-il, atténuer les obstacles, *humainement invincibles*, que la foi du Christ a rencontrés dans le monde gréco-romain comme elle les a rencontrés ailleurs; nous voyons la main de Dieu dans la victoire *surnaturelle* par laquelle la foi a brisé ces obstacles, mais nous voyons aussi la main de Dieu dans la destination séculaire qu'elle avait faite de cet empire gréco-romain, pour recevoir en son sein le Christianisme. Il avait été préparé comme le berceau pour abriter l'enfant nouveau-né, ou comme le bassin pour recevoir les eaux d'un fleuve; ce qui n'empêche pas que la vie de cet enfant à travers mille périls ne soit un *miracle*, que les eaux de ce fleuve, pour se répandre librement, n'aient eu à renverser bien des digues *invincibles à la puissance humaine*[3]. »

On voit que la mesure chez M. de Champagny ne nuit jamais à la netteté : — « Le propre du Christianisme est la mesure[4], » dit-il, et il la porte partout, il la porte plus loin que nous ne serions tentés de la porter nous-mêmes. Jamais, d'ailleurs, chez lui ni transaction, ni aucune de ces équivoques derrière lesquelles le respect humain se cache si souvent aujourd'hui. Cette question du surnaturel notamment est abordée par lui avec une franchise, et suivie dans ses moindres détails avec une sûreté de science et de foi dont on trouverait peu d'exemples. Ainsi dans les deux mondes, païen et chrétien, M. de Champagny nous montre le *surnaturel partout*[5] ; partout on apercevait, à des signes éclatants,

1 Bulle d'Urbain VIII, du 6 août 1621.

2 Voir notamment *Les Antonins*, t. II, pp. 393, 490, 491.

3 *Les Antonins*, t. Ier. p. 14.

4 *Les Antonins*, t. II, p. 294.

5 *Les Antonins*, t II, pp. 289, 292, 338.

la main du démon ou la main de Dieu. D'un côté, les oracles, la magie, les évocations, les sortiléges, tout un ensemble de pratiques superstitieuses et d'esprits jaloux et malfaisants dont la crainte dominait et abaissait les caractères; de l'autre, une protection constante et sensible de la divinité se manifestant par des visions, des guérisons, quelquefois même des résurrections qui élevaient et fortifiaient les âmes par la foi et par l'espérance. On s'habitue trop, de nos jours, à ne voir dans le surnaturel païen que la supercherie des prêtres; la supercherie y entra certainement pour beaucoup, et cependant elle ne put empêcher qu'à l'avénement du Christianisme, le silence ne se fit peu à peu parmi les oracles. — « Pour le peuple, dit M. de Champagny, ce silence était une immense calamité; pour le paganisme dévot et lettré, c'était un démenti terrible. Lucain appelle le silence de Delphes, *le plus grand malheur de son temps,* le temps de Néron ! Juste à la même époque, le père de Plutarque et ses pieux amis, rassemblés dans le temple de Delphes, baissent la tête en pensant à la gloire passée de ce sanctuaire. Ils se demandent pourquoi les oracles s'évanouissent ainsi, et il leur semble que le monde, sans lumière sur l'avenir, va descendre dans les ténèbres. »

M. de Champagny conclut par ces paroles, d'une haute et éloquente vérité :

« La révolution qui s'opérait dans le monde n'était donc pas une pure transformation des idées, ce n'était pas une pure révolution humaine. *Elle s'opérait plus haut et elle venait de plus haut.* Ce qui se révélait, c'était un Dieu, mais un Dieu jusqu'alors inconnu; une religion, mais une religion nouvelle; *une action surnaturelle, mais une action surnaturelle ennemie de celle qui avait régné jusque-là;* des oracles, mais d'autres oracles[1]. »

1 *Les Antonins*, t. 1er, pp. 437-440. M. de Champagny revient sur ce sujet dans son troisième volume (pp. 46 55). Il faut lire ces belles pages qui se terminent ainsi : — « Ce sont les miracles du vrai Dieu qui s'opèrent debout, en plein jour, en plein réveil, en pleine raison. Le surnaturel païen a besoin de la nuit, du sommeil, du rêve. Il n'est puissant que sur l'homme endormi. Il lui faut le silence de la raison et l'inertie de la volonté pour qu'il trouve passage et opère son miracle. Cette thaumaturgie dormante était bien le fait de ces peuples *assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort.* »

Quel fut cependant, dans cette transformation, le rôle de la philosophie ? M. de Champagny lui fait honneur d'avoir, par la liberté et la hardiesse de ses investigations, discrédité, ruiné le polythéisme. Elle partagea, au reste, cet honneur, il faut bien le dire, avec toute la littérature : — « Contre les dieux et contre les fables, dit M. de Champagny, qu'est-ce que les philosophes, qu'est-ce les poètes eux-mêmes, qu'est-ce que les mimes et les théâtres ont laissé à dire aux chrétiens [1] ? » Aussi ne peut-on s'étonner de voir les pères de l'Eglise se servir parfois de *Socrate, de Platon, d'Epicure, d'Evhémère* [2]. Mais cette hardiesse même dans les idées, cette liberté de contradiction et aussi d'inconséquence, si elle était bonne pour détruire, était-elle propre pour édifier ? Assurément non. C'était même un obstacle et le plus grand des obstacles, car rien d'orgueilleux comme la pensée libre, rien de tenace comme le vain savoir, rien d'opposé à l'intelligente obéissance et à la forte unité du Christianisme comme les audaces sans frein, et les doctrines sans nombre de la philosophie. La philosophie était un labyrinthe où il n'était pas un sage qui ne se fût égaré, pas un qui, après les plus belles découvertes, n'eût fini par s'engager dans des voies sans issues. Incertitude, contradiction, vanité, telle elle était et telle elle sera toujours, livrée à elle-même. Elle n'avait, en outre, aucune idée du premier des dogmes chrétiens. L'idée du Dieu spirituel, dit M. de Champagny, reste pour les philosophes bien ténébreuse; *celle du Dieu créateur leur manque totalement ;* c'est *la grande et capitale erreur du monde antique.* Ainsi, coexistence de Dieu et de la matière, éternité et par conséquent culte de la matière comme éternité et culte de Dieu [3].

Il arriva donc tout naturellement que les philosophes furent, suivant l'expression de Dœllinger, les *adversaires les plus déclarés et les plus opiniâtres de l'Eglise.* Saint Paul, au reste, l'avait déjà dit : — « Ils se sont évanouis dans leurs pensées.... ils se donnaient comme des sages et ils sont devenus des sots, *stulti*..... Prenez

1 *Les Antonins*, t. II, p. 445.
2 *Les Antonins*, t. Ier, p. 14.
3 *Les Antonins*, t. II, p. 456.

garde qu'on ne vous trompe par la *philosophie* et par de vaines faussetés, *inanem fallaciam*, suivant l'habitude des hommes, suivant la science des éléments de ce monde et non suivant le Christ.... Il est écrit : Je perdrai la sagesse des sages et je réprouverai la prudence des prudents. Où est le sage? ou l'écrivain? ou l'érudit? Est-ce que Dieu n'a pas rendu *insensée la sagesse de ce monde*[1]? »

Serait-ce à dire cependant que le Christianisme ne fit pas de recrues parmi les philosophes? Non sans doute. Saint Justin avait été philosophe avant de recevoir le baptême, et il s'intitulait *philosophe chrétien*. M. de Champagny nous cite, en outre, Tatien, Athénagore, Bardesane, etc. — « Il y eut donc au moins, à Rome, ajoute-t-il, sous la direction de Justin d'abord, et peut-être de Tatien après lui, une école de philosophie chrétienne, devancière et mère, peut-être, de l'école chrétienne d'Alexandrie[2]. » Mais quelle fut l'importance de ces écoles? Elle fut nulle ou funeste. Celle de Rome eut si peu d'action que M. de Champagny ose à peine affirmer son existence, et celle d'Alexandrie, après avoir produit Pantène, Clément et Origène, commence à dévier avec celui-ci, ou revient même à ses anciennes traditions, *le panthéisme et le vice*[3].

La philosophie fut surtout une source d'hérésies. De la science vaniteuse et ordinairement systématique du philosophe aux arguties impérieuses de l'hérésiarque, il n'y a, en effet, qu'un pas à faire, et ce pas ne fut que trop souvent fait. Tatien, après la mort de saint Justin, son illustre maître, devient chef de secte; Bardesane en fait autant. Au dehors, c'était contre les philosophes, contre Celse, Plotin, Porphyre, que l'Eglise avait à lutter, et, au dedans, c'était encore contre des élèves de l'ancienne philosophie qu'il lui fallait prendre les armes, contre Valentin, Marcion, et, pourquoi faut-il le dire? contre Origène!

Tel me paraît avoir été, aux premiers siècles comme de nos jours, le rôle de la philosophie. Peut-être seulement l'ai-je accen-

1 *Ad Rom.* I, 21, 22, — *ad Col.* II, 8, — I *ad Cor.* I. 19, 21.
2 *Les Antonins*, t. II, p. 449.
3 *Les Antonins*, t. II, p. 435.

tué un peu plus que l'auteur des *Antonins*. Il me semble que je suis encore sous le coup de la voix de Lacordaire s'écriant du haut de la chaire de Notre-Dame : « Nous n'avons pas..... d'ennemis plus avoués que les amis de Platon [1]. »

Et leurs actes ne différaient guère de leurs paroles. Ainsi Gibbon nous signale les philosophes comme dirigeant la persécution sous Dioclétien. Marc-Aurèle, l'auteur de la première grande persécution (les autres n'avaient été que locales), n'était-il pas, lui aussi, un philosophe ?

Comment expliquer ces immolations humaines, ce sang, ces profanations, ces tortures, de la part de *sages*, ennemis déclarés du *fanatisme?* Comment les expliquer même de la part de ces païens que Gibbon nous représente vivant dans une *douce indifférence,* et Voltaire, pratiquant la *tolérance universelle.* Le fait est que Voltaire et Gibbon, en leur qualité de philosophes, se sont plu à embellir le paganisme. A Athènes, l'impie et l'athée étaient proscrits, et Socrate buvait la ciguë pour avoir douté des dieux : à Rome, le temple de Sérapis était détruit par deux fois, et Cicéron, qui riait des augures, n'en proclamait pas moins encore, en la commentant, l'antique défense des lois : — « Que personne n'ait un culte à part, disait-il, que personne n'adore des dieux nouveaux ou étrangers, à moins qu'ils n'aient reçu la sanction publique [2]. » Dans l'Orient, nous nous rappelons Antiochus et les Macchabées ; en Egypte, même intolérance ; il suffisait d'y tuer un chat, par mauvaise volonté ou par mégarde, pour y être conduit à la mort, fût-on même citoyen romain [3]. Telle était la *douce indifférence* de l'antiquité. La religion était, sinon une affaire de croyance, du moins une affaire de patrie ; on tenait à ses idoles comme on tenait à ses foyers, et les divinités étrangères ne furent admises à Rome que lorsque Rome, par ses conquêtes, eût réuni sous son sceptre toutes les patries et tous les dieux. Mais enfin on en était là. Isis, Sérapis, Astarté avaient définitivement leurs sanctuaires à côté de

1 *Conférences de Notre-Dame*, t. II, p. 646.
2 *De Leg.*, II, 8.
3 *Diodore. sic.*, L. I, §. 83.

Jupiter *tonnant* et de la *Fortune virile*. Le caractère politique de la religion disparaissait donc peu à peu : — « Ce n'était plus en secret et sous le toit domestique, dit M. de Champagny, que les rits romains étaient écartés; le Forum et le Capitole étaient remplis de femmes sacrifiant et priant avec des cérémonies étrangères [1]. » Auguste avait voulu relever les dieux de Rome; « mais j'ai dit, continue M. de Champagny, le peu de succès de sa tentative, les vestales marchandées à prix d'argent, les sacerdoces négligés, la science des augures perdue, les livres sybillins devenus tout à fait indéchiffrables. Et, en effet, le monde, moins national que jamais, pouvait-il garder avec le même respect le principe de la nationalité des dieux? Relever, quand la république était tombée, le culte de la république, une religion patriotique lorsqu'on avait supprimé toute patrie, la foi romaine quand Rome devenait cosmopolite, était-ce chose possible [2] ? »

Non, sans doute, il y avait impossibilité et inconséquence, mais plus la tentative était insensée et plus l'effort fut grand; c'est cet effort, sans précédent comparable dans l'histoire, qu'on appelle *les persécutions*. Ainsi, d'un côté le vieux fanatisme du peuple ravivé par des calomnies odieuses [3]; de l'autre, le désir de relever le patriotisme romain en relevant la foi romaine, le besoin de complaire au peuple, l'agrément d'avoir toujours des victimes à lui livrer lorsque les gladiateurs ne lui suffisaient plus et qu'il pouvait être tenté de se faire d'autres victimes; en deux mots, fanatisme et lâcheté, tel fut le secret des persécutions !

S'il était cependant un prince qui dût se sentir à l'abri de pareilles faiblesses, c'était assurément Marc-Aurèle. *Ame d'élite* douée d'un *sens moral* et d'un *goût des biens de l'âme* qui manquent à presque toute l'antiquité, se complaisant dans une *vie privée aimante* et se plaignant qu'il n'y eût pas d'expression assez énergique dans la langue latine pour rendre l'amour qu'on porte aux siens, Marc-Aurèle poussait cette douceur, *qui amortit les passions*, jusqu'à

1 *Les Césars*, t. III, p. 257.
2 *Les Césars*, t. III, p. 284.
3 Voir *Les Antonins*, t. II, toute la page 312.

comprendre qu'il *est au pouvoir de l'homme d'aimer ceux mêmes qui l'ont offensé*[1]. Les chrétiens le disaient déjà depuis longtemps; mais enfin Marc-Aurèle le répétait et le comprenait; il parlait du *prochain* comme les disciples de l'Evangile. Eh bien! cet homme, sensible jusqu'à l'affection, clément jusqu'à la faiblesse, qui faillit compromettre sa popularité par le soin qu'il eut quelquefois d'épargner, autant que possible, la vie des gladiateurs, cet homme fut l'un des plus grands persécuteurs des chrétiens! Comment expliquer ce mystère? Fut-ce par jalousie, par inimitié? Non; mais les chrétiens avaient tant d'ennemis! d'abord les Juifs qui se souvenaient du Calvaire, le peuple qui aimait tout de ses dieux, leur culte facile, leurs faiblesses, leurs passions; les philosophes, *si puissants* alors et *dont l'école était envieuse de l'école chrétienne*, les philosophes *hurlant contre les chrétiens, parce que les chrétiens leur faisaient honte de leurs vices*, puis les affranchis, les courtisans. — « Marc-Aurèle n'était pas homme à résister à tant de monde à la fois; *il pouvait être honnête homme au degré de Pilate, il ne pouvait l'être au degré de Gamaliel*[2].

Je ne sache pas de caractère plus profondément étudié et plus admirablement dépeint que celui de Marc-Aurèle par M. de Champagny. Il faut lire surtout en entier le chapitre premier du sixième livre. Thomas a moins bien loué Marc-Aurèle, parce que chez lui on sent le rhéteur, tandis que chez M. de Champagny la vérité seule se fait jour avec un éclat irrésistible; mais si clairvoyant et si juste pour les qualités, M. de Champagny n'est pas aveugle pour les défauts, et il les résume, à la fin, en quelques traits qui marquent de haut la place définitive de ce prince trop exalté dans l'histoire.

« Les chrétiens, dit-il, auraient eu le droit de conserver quelque ressentiment contre cette mémoire; ils ne le firent pas. L'Eglise fut indulgente envers Marc-Aurèle comme envers Trajan... Les saints pères tâchent de ne pas le compter parmi les persécuteurs. La chrétienté se sentait trop de points de contact avec ce

1 *Les Antonins*, t. III, pp. 5, 10, 13.
2 *Les Antonins*, t. III, pp. 94 et 224.

prince; elle lui savait trop gré de son équité, de sa clémence, de sa bienfaisance, de son amour pour les hommes. Elle ne voulait pas troubler la vénération que les peuples conservaient pour le plus célèbre des hommes de bien du paganisme. Elle oublia sa propre injure et elle eut pour Marc-Aurèle la sympathie indulgente qu'elle a pour les vertus purement humaines.

» L'histoire ne peut pourtant pas imiter cette indulgence; tout en reconnaissant chez Marc-Anrèle de grandes qualités morales, très-rares dans le paganisme, elle est obligée de dire que, dès son règne, l'ère du déclin avait commencé. Marc-Aurèle dévia irrévocablement quoique faiblement de la route suivie par Nerva et, après une halte qui tenait du miracle, remit l'empire sur la voie de la décadence. Marc-Aurèle, avec le désir du bien, n'en eut pas toujours ni la complète intelligence ni la forte volonté; il n'est pas de genre de bien qu'il n'ait voulu et qu'il n'ait manqué : Romain et laissant la vie romaine s'affaiblir; grec par l'intelligence et laissant envahir le génie grec par les ténèbres de la superstition orientale; disciple des philosophes et laissant la rhétorique dominer la philosophie, religieux par le cœur, mais pas assez pour se faire une philosophie religieuse; philosophe par l'esprit, mais pas assez pour écarter de lui la superstition; surnommé pour sa sincérité *Verissimus*, et se prêtant à toutes les impostures idolâtriques; sans intrigue et sans arrogance, mais encourageant toutes les arrogances et toutes les intrigues de ses philosophes et de ses faux amis; miséricordieux et persécuteur des chrétiens; ayant de l'indulgence pour tous excepté pour ceux qui méritaient plus que de l'indulgence; disciple de tout le monde, consultant tout le monde, écoutant tout le monde, sophistes, rhéteurs, philosophes, devins, prêtres, intrigants, affranchis, Faustine, Anaclytus, Commode, tout le monde excepté les chrétiens; et quand ces chrétiens, dont la charité le gagnait malgré lui, lui adressèrent vingt fois d'admirables expositions de leur doctrine, les comprenant, je n'en doute pas, mais n'osant pas les approuver; voulant le bien de l'empire plus que nul de ses prédécesseurs et n'osant, pas même autant que ses prédécesseurs, admettre l'unique

moyen de faire le bien; n'osant ni tolérer le Christianisme qui pouvait sauver son peuple, ni écarter Commode qui devait le perdre; *n'osant pas*, c'est toujours le mot. Aussi, avec un grand amour pour l'humanité, pour Rome, pour l'empire, laissait-il après lui l'humanité plus malade, Rome complétement ouverte au retour de la tyrannie, les traditions vitales de l'empire entamées et le temps propice de la monarchie romaine fini sans retour [1]. »

Tel est le style, tel est le ton de M. de Champagny : c'est ainsi qu'on écrit la grande histoire.

Avec Marc-Aurèle finit le siècle des Antonins. Au règne des philosophes succède ce que M. de Champagny appelle, en deux mots, *la souveraineté de l'assassinat*. M. de Champagny n'entreprend pas cette dernière histoire et il se borne à un résumé tel qu'il sait les faire, résumé concis, plein et saisissant de l'époque qui suit jusqu'à Constantin; toute vie s'éteint, toute liberté est proscrite, toute activité cesse; le monde est réduit à une vie d'automate; et, quand il n'en peut plus, le Christianisme où rien ne meurt, ni la liberté, ni l'activité, ni la vérité surtout, où tout se développe, au contraire, où tout vit, s'empare de lui pour le sauver.

Cette conclusion de l'histoire amenait naturellement un retour sur nous-mêmes, sur cette société que la révolution nous a faite à nous et à presque toute l'Europe, société *où la mise en tutelle de l'homme est à peu près complète*, où les autorisations et les interdictions de tout genre emprisonnent la pensée et la vie comme le maillot emprisonne l'enfant. Mais une chose, du moins, reste vivante, active, libre toujours; cette chose c'est la conscience. — « Il y a toujours quelque conscience qui obéit à Dieu plutôt qu'aux hommes, dit M. de Champagny, quelque conscience qui, après avoir cédé à César tout ce qui lui revient et même plus qu'il ne lui revient, fait cependant la part de Dieu; quelque conscience qui bien souvent voudrait, mais qui *ne peut pas*, et cette généreuse et salutaire impuissance à céder sauve le monde [2]. »

1 *Les Antonins*, t. III, p. 252.
2 *Les Antonins*, t. III, p. 272.

Il faut lire de suite ces admirables pages, à commencer à la page 369 : — « J'achève ici ces longues études sur l'empire romain, compagnes de ma vie, compagnes bénies, s'il plaît à Dieu d'en faire sortir quelque bien, etc. »

Nous n'avons plus, quant à nous, qu'un mot à dire. Dans ces études, nous nous sommes surtout attachés au point de vue religieux; mais il ne faudrait pas en conclure que le livre de M. de Champagny ne s'attache qu'aux questions religieuses. Il n'en est rien. Géographie romaine, politique romaine, administration, finances, tout y est abordé et épuisé. C'est un livre complet où les faits, les détails de tout genre abondent, non point isolés et épars, mais réunis dans une forte synthèse.

Et maintenant qu'arrivera-t il de ce livre? Deux des ouvrages de M. de Champagny ont été couronnés par l'Académie française. Il nous semble qu'aujourd'hui l'auteur n'a plus de couronnes à recevoir. Sa place est marquée parmi ceux qui les donnent.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LES DEUX COUSINS.

NOUVELLE BRETONNE.

DEUXIÈME PARTIE*.

I.

Nous ne redirons pas une seconde fois le départ matinal du lendemain pour Landerneau; les apprêts, les soins, les recommandations, furent les mêmes que la veille; mais les suites du voyage furent bien différentes : la diligence avait eu l'honneur de *serrer* dans son coupé, à côté d'une grosse dame et d'un autre monsieur, de serrer, disons-nous, le gros député Brizan, qui prit pied incontinent sur le pavé de Landerneau; notre châtelain s'élança vers lui :

— Vous voilà enfin, mon cher cousin ! que je suis aise de....

— Ce cher de Kerestin, ce brave... eh ! conducteur, faites donc attention à ma malle.

— Que je suis aise de vous revoir après vingt-deux...

— Peste soit du maladroit : laisser tomber ma malle, une malle toute neuve !..

— Après vingt-deux années de... de séparation : ma femme sera aussi heureuse que moi de vous recevoir.

— Ce bon Kerestin, toujours le même... là, là, facteur; enfin ! mes effets sont en sûreté. Tenez voilà trois sous pour votre peine.

* Voir la livraison de Juillet, pp. 32-46.

Et M. Brizan entra dans le bureau des messageries.

— Trois sous! ce monsieur se fiche de moi, dit le facteur; en voilà un Arabe !...

— Tais-toi, tais-toi, Riou; c'est mon parent, entends-tu? au surplus tiens, voilà dix sous pour boire à nos santés.

— Oui, à la vôtre, monsieur Thomé, à la vôtre et à celle de toute votre brave famille; mais pas à celle de votre Anglais de parent, non pour sûr, ou que la peste m'étouffe!

— Allons, Riou, ne te fâche pas, et fais comme tu voudras; au revoir, mon camarade.

Les colis du député furent, non sans peine, installés derrière et dans la voiture du manoir, et l'on se mit en route. Le député, naturellement fatigué du voyage, se trouvait assez mal à l'aise dans ce véhicule trop fréquemment *cahoté*. Il faisait poussière et soleil, ce jour-là, et, quoiqu'il fût à peine neuf heures et demie du matin, cependant le gros législateur, ballotté incessamment dans le chemin de traverse, soufflait, suait et répondait d'un air assez maussade aux sincères protestations d'amitié que lui adressait le bon gentilhomme.

Enfin, on fit, cette fois, une entrée solennelle dans la cour du château. Le député descendit du carrosse et reçut avec la dignité qui le caractérisait les compliments de bienvenue que Mme de Kerestin lui adressa cordialement.

Brizan répondait de son mieux, sans doute, mais avec une politesse affectée, aux paroles si simples et si bienveillantes de la maîtresse du logis. Elle était trop bonne pour y prendre garde et, voyant l'air de fatigue du voyageur, elle l'invita à monter à sa suite dans la chambre qui lui était destinée, afin d'y prendre quelques moments de repos.

Brizan accepta cette proposition avec empressement et ne descendit qu'au troisième son de la cloche et sur l'invitation de son cher cousin qui vint le chercher lui-même. Brizan était déjà métamorphosé : toilette complète, toupet et favoris, figure en poire; habit, veste et pantalon, comme on dit, le tout à la dernière mode, parfaitement coupé, mais d'une recherche juvénile passablement

ridicule pour un vieux et assez laid garçon de cinquante-deux ans, au moins.

C'était un garçon *rangé* que monsieur Brizan! Le châtelain admira naïvement son organisation spontanée : « il avait (ainsi que Blaise de M. Louis Veuillot, dans *Çà et là*), il avait tiré de sa malle vêtements de chambre, vêtements du matin, vêtement de promenade et de cérémonie; sur la table il y avait un pupitre au complet, encrier, couteau d'ivoire, ciseaux, canif, plume d'oie, crayons, pains à cacheter, etc., etc.; sur une autre table, un arsenal de toilette, avec toutes les espèces de tire-bottes et de crochets... » Par malheur, sur la cheminée, se pavanait encore un malheureux faux toupet, que son propriétaire n'avait pas eu le temps de cacher au fin fond de sa malle et que M. de Kerestin avait pu apercevoir. Quoi qu'il en soit, le magnifique Brizan entra d'un air superbe dans la salle à manger, où les convives l'attendaient debout devant la grande cheminée, examinant un beau portrait de famille, une noble et belle douairière, dont Mme de Kerestin ne pouvait décliner la parenté.

Mme de Kerestin, sa fille et le recteur du Ploudiry se retournèrent au bruit des bottes vernies du député. Les compliments et présentations d'usage furent bientôt échangés, et l'on se mit à table, à la requête du châtelain affamé.

— Parbleu, mes amis, nous causerons mieux à table; cette course du matin m'a ouvert l'appétit. Allons, messieurs, je vous donne l'exemple... A propos, mon cher Brizan, savez-vous qu'hier nous vous avons attendu? que j'étais encore allé à votre rencontre à Landerneau, et...

— Et que je n'y étais pas... que voulez-vous? je ne pouvais manquer un souper ministériel.

— C'est différent; je savais bien qu'il y avait là-dessous une raison d'État; mais vous voilà, n'y pensons plus... Etes-vous du moins un peu remis de vos grandes fatigues?

— Je vous suis reconnaissant, mon cher, mais les voitures sont détestables et vos routes affreuses.

— Monsieur a parfaitement raison, dit le recteur, et puisqu'il

en a fait l'expérience, nous pouvons être assurés qu'il va demander au gouvernement que l'on nous fasse des routes de traverse, des routes de grande communication.

— Eh! mon Dieu, répondit le député, le gouvernement ne demanderait pas mieux; mais vos cantons *votent mal*, en général, et c'est là le principal motif....

— Vous croyez, monsieur?

— Je l'affirme: ainsi, voyez moi, moi qui suis un homme modéré, bien posé, dévoué à mon pays; eh bien! lors de ma première candidature en Bretagne, il y a cinq ans, j'échouai, monsieur, oui, j'échouai moi-même!

— Ce fut un malheur, je l'avoue; mais quant à nos chemins, peut-être voterions-nous *mieux*, si l'on nous en faisait de meilleurs. Soyez du reste assuré que si nos paysans ne votèrent pas pour vous, c'est qu'ils ne connaissaient point votre *dévouement*, votre *modération*.

— Monsieur.....

— Soyez-en assuré, car ces pauvres gens sont bons, *dévoués et très-modérés*, pleins d'amour de l'ordre et de reconnaissance pour qui saurait augmenter la prospérité morale et matérielle de leur pauvre pays, trop délaissé; et ne croyez pas, monsieur, que je mêle ici la moindre idée politique; je parle de gens qui y sont étrangers; les Léonards n'ont pas de *couleur* bien tranchée, que je sache; ils aiment Dieu et la terre qui les vit naître et ne demandent qu'à pouvoir prier en paix leur souverain maître et à cultiver sans trouble le sillon qui les nourrit.

— C'est bien parlé, recteur, s'écria le châtelain enthousiasmé.

— Vous résumez toutes nos pensées, ajouta Mme de Kerestin; car si nos familles ont fait preuve d'*opinions* dans des temps malheureux, nous ferons toujours passer avant nos idées personnelles toutes celles qui tendent au bien général; et cela, du moins, tant que la religion sera respectée.

— Tout cela est bel et bien, dit à son tour le député, honteux de son silence; mais à quoi tend ce que j'appellerai votre *optimisme stationnaire*, pour ne pas dire *rétrograde*? Avec ces idées,

respectables sans doute, mais timorées, que devient le commerce, l'industrie, le progrès?.... le progrès, dont l'essor majestueux enflamme déjà tous les cœurs haut placés; le progrès, dont le développement continu et raisonné plane sur les destinées de la France; le progrès, que nous devons tous accepter, sous peine de *mort civile*, si je puis m'exprimer ainsi...

Le député, content de sa péroraison emphatique et de son discours peu lucide, s'arrêta en jetant sur les convives des regards fort satisfaits; mais le recteur, quoiqu'il fût ennemi de toute polémique, ne put laisser passer sans réponse cette théorie inintelligible du *progrès continu*, mis en opposition avec un *optimisme rétrograde*, appliqué, sans plus de raison que de convenance, à son pauvre pays.

— Si j'ai bien compris le fond de votre pensée, monsieur, répondit le recteur, vous nous accuseriez, non-seulement d'être les ennemis de tout progrès sérieux, mais encore de croire que le *bien ou le mieux* se trouvant au fond d'un ordre de choses qui n'existe plus, on devrait tendre de tous ses efforts à y revenir. Avouez-le, c'est là votre pensée, quoique vous n'ayez pas cru devoir nous l'exposer aussi clairement, aussi crûment, devrais-je dire.... Ainsi, selon vous, nous repoussons le progrès, et loin que nous ayons dans nos cœurs bretons de généreuses aspirations vers l'avenir, nous ne savons que jeter en arrière des regards timides ou consternés... Ah ! quittez, quittez, monsieur, je vous prie, cette pensée aussi fausse qu'elle est pénible pour nous; ouvrez les yeux à la lumière et jugez-nous sans prévention.... J'ai dit que vous aviez de de nous autres, pauvres gens simples et méconnus, une opinion *fausse*; telle est la vérité. Voyez, en effet, les efforts quotidiens de nos campagnards pour améliorer la position de leurs familles, en étendant, autant qu'ils le peuvent, toutes les branches de leurs modestes industries : le blanchissage du fil, le tissage des toiles, si réputées, du Léonais, dont les produits devinrent si estimés, un beau jour, que l'aisance descendit dans plus de cent hameaux jadis pauvres; si bien que, jaloux de ces succès mérités (et pourtant cette aisance nouvelle était due bien plus encore au labeur persis-

tant et à l'économie infatigable de ces braves tisserands), jaloux de ces succès, les industriels de nos villes créèrent, au sein même de nos bourgs, des ateliers rivaux, des fabriques de toiles, des blanchisseries, que sais-je ? L'aisance de quelques-uns en fut diminuée; mais les masses en profitèrent... Progrès, monsieur !... Je pourrais en dire autant de l'élevage des bestiaux, des chevaux surtout; puis de la culture des terres qui, si elle laisse encore à désirer, est évidemment en progrès, et des défrichements qui prennent de l'extension chaque jour, à l'aide de méthodes éclairées. Progrès encore, ce me semble... Mais permettez-moi d'ajouter un dernier mot en faveur de ces robustes et actifs Roscovites, qui transportent sur les marchés des grandes villes les plus éloignées, de Paris même, les produits fort estimés de leurs champs et de leurs vergers; qui vivent, un mois durant, hommes et chevaux, du prix de la vente de leur modeste chargement, et qui, réalisant des prodiges d'activité et d'économie, rapportent au logis des bénéfices sérieux, eu égard à leur modique entreprise.

Comme preuve matérielle du progrès de nos campagnes je puis vous dire que l'on mange du pain de froment dans la grande moitié de nos fermes, de ce pain qui fut longtemps une rareté, un luxe, que mon pauvre père, oui, monsieur, mon père, digne paysan de la montagne, ne connut que dans ses dernières années... Oui, nous désirons le progrès, nous l'appelons de tous nos vœux ; mais nous le voulons moral et chrétien, marchant le front haut sous l'œil de Dieu ! Ah ! loin de nous ce progrès doré du siècle, ce désir effréné des jouissances à tout prix; ce besoin, non du nécessaire, mais du *surcroît*, que tant de malheureux convoitent par tous les moyens. Ceux-là ne marchent pas au progrès, je vous l'assure, ils marchent à une mort affreuse et fatale, que l'on trouve dans l'oubli dela loi de Dieu, dans le mépris du devoir. En vain me diriez-vous que ces hommes, que ce peuple possède toutes les lumières, qu'il a créé toutes les industries, décuplé ses richesses et sa gloire, qu'il a tout vaincu dans la nature et pénétré dans la science à des profondeurs inouïes; s'il n'a perfectionné sa morale, augmenté sa notion du devoir, je dis que toutes ces conquêtes sont éphémères, inutiles et, de plus,

qu'elles lui seront funestes. S'il a oublié la religion, c'est qu'il va bientôt fouler la probité sous ses pieds ; il n'a plus qu'un pas à faire : *il court* à sa perte....

Pardonnez, je vous prie, à un pauvre curé de campagne, qui ne sait guère lire que son bréviaire, de s'occuper, même en passant, de questions aussi sérieuses; mais que voulez-vous? monsieur le député, nos vieux cœurs bretons parlent aussi quelquefois, et si j'avais le bonheur de vous voir plus souvent, je serais capable de tenter de vous convaincre.

— Me convaincre? moi? monsieur le curé; mais franchement vous y perdriez votre latin !

— Peut-être !

Sur ces mots la compagnie quitta la salle à manger pour aller se promener dans le jardin, ou respirer, à l'ombre des grandes avenues.

II.

Le député passa huit jours au manoir de Kerestin, qu'il avait, avec un sans gêne étonnant, pris pour son quartier-général, à cause du voisinage de ses métairies et de la facilité que ce lieu lui offrait pour rayonner de là et se rendre sur divers points où l'appelaient ses intérêts.

La politesse de Mme de Kerestin ne se démentit jamais; les prévenances du bon gentilhomme se soutinrent, quoique moins expansives, devant cet *ami*, qui n'avait pas gardé le moindre souvenir d'une ancienne amitié.

Il partit enfin, laissant un sentiment pénible dans le cœur de ses hôtes excellents, qui, en retour de leur accueil si cordial, n'avaient trouvé qu'une froide politesse, qu'un égoïsme complet. Monsieur de Kerestin, détaché de cette liaison de jeunesse, sur laquelle il avait cru pouvoir se fonder, demeura triste et malheureux pendant deux jours; mais quelques paroles sensées de sa femme le ramenèrent aisément à son heureuse placidité.

— Qui s'en serait jamais douté ? disait-il naïvement à son recteur, un si bon garçon, autrefois.... quand il était jeune et pauvre comme *moi !*...

— Ne regrettez pas cet homme, répondait le recteur, c'est un cœur desséché, il y a peu d'espoir...

— C'est bien malheureux, et cela m'afflige cependant. A propos, écoute, ma femme, il y a du bon chez lui, car en partant il m'a invité à aller le voir à Paris... si jamais mes affaires m'y appellent...

— Ce qui lui paraît sans doute impossible ?

— Oui, tout comme à moi !

TROISIÈME PARTIE.

I.

Qui pourrait le croire, si l'histoire, je veux dire la chronique, ne venait l'affirmer ? Et pourtant voici ce qui se passait au manoir du Merzer, un beau matin du mois de septembre suivant, trois ou quatre mois après les scènes que nous avons rapportées dans les chapitres précédents : le vieux briska venait de transporter à Landerneau le châtelain Thomé de Kerestin, avec sa malle et son sac de nuit ; puis, le tout, embarqué sur la diligence de Brest, faisait route, une heure après, pour Paris, oui, pour Paris ; et c'est là ce qui vous étonne, peut-être, mais non pas plus assurément que l'honnête voyageur lui-même, qui, blotti dans un coin de l'intérieur, semblait encore fort surpris de sa *roulante* situation.

Donc M. Thomé allait faire un tour dans la capitale.

Etait-ce pour répondre à l'invitation du cousin Brizan ? Etait-ce un voyage d'agrément qu'allait effectuer le gentilhomme campa-

gnard ? Etait-ce aussi le désir de voir les splendeurs de Paris, le besoin de locomotion, l'entraînement du *progrès?* Lequel de ces motifs avait pu amener la détermination de notre châtelain ? Non, non, aucune de ces causes n'aurait eu le pouvoir de pousser ce paisible père de famille vers cette ville immense, dont le nom seul le faisait trembler d'effroi, au souvenir de tant de catastrophes; aucune de ces raisons n'aurait suffi pour l'obliger à se condamner pendant sept jours, sept mortelles journées d'exil, à ne pas voir ses prés, ses bois, ses champs, à ne pas visiter ses pauvres, à ne pas embrasser sa femme et sa fille..... Qu'était-il donc arrivé d'extraordinaire ?

Une cousine (mais une vraie cousine de Bretagne), dont le fils, son unique soutien, était menacé, pour des raisons que nous devons taire, de perdre son emploi dans une modeste administration, une cousine tout en larmes était venue supplier M. de Kerestin de la sauver, en sollicitant à Paris pour son fils. Le gentilhomme s'était souvenu de quelques relations anciennes et sincères qu'il avait eues jadis avec un haut employé du ministère, et n'hésitant pas à accomplir ce *grand* sacrifice, il avait résolu de se rendre à Paris sans balancer. — Et puis, se disait-il, Brizan a du bon dans le fond, il ne refusera pas de nous appuyer. — Aussi, dans cet espoir, avait-il écrit au député une lettre pour lui annoncer son arrivée.

— Dieu vous entende, mes amis ! s'était écriée Mme de Kerestin ; nous allons bien prier pour vous, pour toi, cher Thomé, pendant cette longue semaine.

A Paris..... nous sommes sur le pavé retentissant de Paris, et nous, pauvre chroniqueur breton, qui ne savons marcher que sur le sol de la vieille Bretagne, sur les landes semées de bruyères et de rochers, comment faire pour accompagner dans son exil notre héros, dépaysé comme nous ? Comment accomplir cette tâche nouvelle ? Nous l'ignorons, à coup sûr, et notre excursion sera aussi brève que possible. — Quelques lignes, au surplus, nous suffiront pour faire comprendre les désillusions, les déboires cruels de notre confiant et loyal solliciteur.

— A Paris! je suis donc sur ce cratère! se dit en descendant de voiture le châtelain poudreux et harrassé.

— Où faut-il conduire Monsieur?

— Chez M. Brizan, député!

— Connais pas.

— Diable! diable! j'ai oublié son adresse; mais un député, ça se trouve toujours.

— Oui, sans doute, bourgeois, avec du temps; mais vous paierez mon fiacre à l'heure, sans compter le pourboire, et je m'en vas vous le découvrir, votre député.

Trois grandes heures après, notre voyageur arrivait, avec armes et bagages, devant le portail d'un élégant hôtel de la Chaussée-d'Antin. Le cocher souleva le marteau; le portier répondit que M. Brizan ne recevait pas; Kerestin insista, et remit au portier son nom *par écrit*, tandis que le cocher déchargeait les bagages. Ce dernier exigea un pourboire exorbitant, et, comme toujours, s'éloigna d'un air peu satisfait.

La nuit arrivait pourtant, Kerestin arpentait le vestibule et regardait sa malle d'un air morne.

Enfin, un laquais *ficelé* vint le prier de monter chez le député.

— Quoi! c'est vous, mon cher Kerestin! Par quel hasard?.... Désolé de vous avoir fait attendre..... mais que voulez-vous, mon cher, les affaires.... nous autres, hommes politiques....

Le gentilhomme serra la main de son parent, lui disant qu'il comprenait fort bien les embarras de sa position. Le député reprit:

— Ah! ça, où êtes-vous descendu?

— Moi, descendu?.... mais, je ne sais....

— Oui, quel hôtel avez-vous choisi? Il y en a tant de mauvais!

— Un hôtel? un hôtel? mais.... ma foi, mon cher ami, je venais chez vous, sans cérémonie.

La foudre tombant aux pieds du Parisien ne l'eût pas plus abasourdi que le sans-gêne du provincial. Il se remit pourtant.

— Mon cher Kerestin, désolé, désolé, sur ma parole..... mais vous ne connaissez donc pas Paris, la vie de Paris, mon cher? Des *nids-à-rats*, de vrais nids-à-rats; nous habitons des bonbonnières;

c'est joli, c'est coquet, je l'avoue, mais point *logeable*, pas moyen d'y fourrer le moindre....

— Assez, assez, Brizan, pardonnez-moi seulement d'avoir cru qu'à Paris l'hospitalité....

— Allons, mon cher Kerestin, Paris ne vous refusera point l'hospitalité, n'en doutez pas; tenez, à deux pas d'ici un hôtel excellent, l'*Hôtel du Cygne*, prix modéré, table assez supportable; Germain va vous y conduire.... Germain, accompagnez Monsieur à l'*Hôtel du Cygne*..... A propos, Kerestin, quand partez-vous? car il faut que nous dînions ensemble.

— Le plus tôt possible.

— Diable! et moi qui pars après-demain pour la campagne de l'un de mes amis, où je dois passer trois ou quatre jours.

— Mais vous n'avez donc pas reçu ma lettre, Brizan, puisque vos projets (il faut bien que je le dise), vos projets vont vous empêcher de m'accorder l'appui sur lequel je comptais, je l'avoue?

— Votre lettre, votre lettre.... oui, je crois que je l'ai reçue, en effet, l'autre jour.... à la Chambre.... oui, je m'en souviens.... Oh! mon cher, voyez-vous, les affaires, les discours, les comités, cela nous trouble à un point.... nous ne nous appartenons plus.

— Ainsi, vous m'aviez oublié complétement?

— Il faut bien en convenir.... mais excusez-moi, mon cher, on m'attend ce soir à une réunion fort importante et je ne puis, d'honneur, y manquer. Mais à mon retour de la campagne....

— J'aurai quitté Paris, je l'espère; mais enfin, Brizan, demain, demain, vous pouvez m'accompagner au ministère. J'y ai, du reste, une bonne et très-ancienne connaissance, M. de ***.

— Ah! mon pauvre Kerestin, mais d'où venez-vous donc? M. de *** est mort et enterré depuis trois ou quatre ans, au moins.

— Hélas! je l'ignorais.... Ah! ce contre-temps, je veux dire ce malheur, m'accable.

— Bah! bah! les hommes passent, et les *places* restent... s'écria le député enchanté de son esprit. Ainsi, mon cher, permettez que Germain.....

— Encore un mot, un seul mot, je vous prie. S'il s'agissait de moi, je ne vous importunerais pas plus longtemps.

— Comment donc ? mais vous me faites un plaisir.....

Et le gros député, vaincu par l'air digne et sévère du provincial, se laissa tomber dans un fauteuil en soupirant de fatigue et d'ennui.

— Non, je ne vous importunerais pas pour moi, mais il s'agit d'une parente qu'un grand malheur afflige ; son fils est menacé de perdre son emploi.

— Ah ! peut-être un employé sans mérite, sans assiduité ?

— Vous vous trompez, je l'atteste, et j'apporte les preuves à l'appui.

— C'est différent, mais enfin....

— Enfin, puisque demain vous restez à Paris, vous ne me refuserez pas, je l'espère, de m'accompagner dans les bureaux de l'administration ?

Cette question, adressée d'un ton fort calme et fort sérieux, parut embarrasser beaucoup le député ; il se retourna deux ou trois fois sur son fauteuil, regarda sa montre, puis le plafond, puis le bout de sa botte, et, faisant un violent effort, il prit son parti sans doute, car il dit avec une certaine aménité :

— A demain, soit, mon cher cousin ; vous me prendrez à deux heures précises, nous irons au ministère.

Là-dessus les deux parents se séparèrent.

Le gentilhomme breton, conduit par M. Germain, fut bientôt installé à l'*Hôtel du Cygne*. Nous pensons qu'il dut y mal dormir, car il venait de faire une triste expérience de l'hospitalité du *cousin de Paris*, et, de plus, la nouvelle de la mort de M. de ***, sur lequel il avait compté, diminuait beaucoup son espoir de succès.

II.

Deux heures sonnaient encore à l'église de Notre-Dame-de-Lorette, quand notre solliciteur, vêtu de l'ample habit de cérémonie,

frappait à la porte de l'hôtel Brizan. Le portier le reconnut et lui remit un plit cacheté, et comme M. de Kerestin, avant de l'ouvrir, demandait à monter sans retard chez le député, qui devait l'attendre avec l'exactitude de la loi, le portier lui dit alors :

— Monsieur le député est sorti à une heure pour se rendre au *Château*, où il était mandé.

— Sorti? mais c'est impossible !

— Si fait, Monsieur, c'est possible; au reste, si Monsieur veut se donner la peine de lire, peut-être que Monsieur verra.....

Il n'était que trop vrai : la lettre de Brizan à son *cher* cousin l'informait qu'un avis du ministre l'avait appelé sur le champ au château.... qu'il en était d'autant plus désolé qu'il avait compté retenir son parent à dîner, mais que le devoir..... Il ajoutait qu'à son retour de la campagne, où il ne resterait pas plus de quatre à cinq jours, il espérait bien s'en dédommager, à moins qu'une mission, dont le ministre l'avait *menacé*, ne vînt encore mettre obstacle...

— Ah! c'en est trop! s'écria le gentilhomme indigné en se précipitant dans la rue; ma pauvre cousine! nous sommes perdus! Mais, grâce au ciel, il y a encore du pain pour vous au Merzer.

Et le châtelain désolé erra jusqu'au soir dans les rues encombrées et étourdissantes de cette ruche immense qu'on appelle Paris.

Que nous reste-t-il à ajouter maintenant? Bien peu de choses à la vérité : M. de Kerestin passa tout le jour suivant à frapper en vain à la porte de tous les bureaux de l'administration à laquelle appartenait son neveu; il n'obtint qu'à grand'peine un quart d'heure d'audience d'un chef sans influence, qui lui fit les promesses les plus vagues. Il lui fallut bien s'en contenter et s'en remettre aux soins de la Providence.

Enfin, incapable de passer une journée de plus sur le pavé brûlant de Paris, persuadé qu'il lui serait inutile d'attendre un cousin qui semblait ne vouloir pas le servir, M. de Kerestin, désillusionné de l'amitié des grands, reprit le chemin de sa chère Bretagne, et ne recouvra un peu de sérénité dans le cœur qu'à la vue de ses landes et de ses montagnes.

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

LE CARTULAIRE DE REDON.

RÉPONSE A QUELQUES CRITIQUES DE M. DE COURSON.

Le cartulaire original de l'abbaye de Redon est un fort beau manuscrit des XIe et XIIe siècles, appartenant aujourd'hui à Mgr l'archevêque de Rennes, et qui ne contient guère moins de 400 actes, les trois quarts environ du IXe siècle, le reste du XIe et du XIIe. Il y a trois mois, ce précieux document n'était encore connu du public que par les extraits, relativement peu nombreux, imprimés au dernier siècle dans les recueils de D. Lobineau et de D. Morice.

Aussi y a-t-il déjà plus de quinze ans que la publication complète en fut résolue par le Comité ministériel des travaux historiques, et confiée à M. Aurélien de Courson. L'importance de ce texte faisait de cette publication, on peut le dire, une nécessité pour tous les hommes qui s'occupent sérieusement d'histoire de Bretagne. Tous l'attendaient avec impatience; nous sommes donc heureux de pouvoir leur annoncer le terme de leur attente.

Le Cartulaire de Redon vient de paraître à l'imprimerie impériale, dans la Collection des Documents inédits de l'histoire de France, sous la forme d'un volume in-quarto, ainsi divisé : texte du Cartulaire et de son appendice occupant 410 pages; — ancienne notice historique sur l'abbaye de Redon et collection de documents sur les pouillés des neuf diocèses de Bretagne, 172 pages; — index, errata, table générale, 180 pages, — soit 762 pages numérotées en

chiffres arabes; — plus, en tête, l'introduction de l'éditeur (avant-propos, prolégomènes et éclaircissements) qui ne forment pas moins de 408 pages chiffrées en romain, autant que le texte du Cartulaire et de son appendice. Tout cela, sauf erreur, fait ensemble onze cent soixante-dix pages, c'est à dire un volume des plus dodus et des plus respectables par sa masse.

Il n'est pas respectable rien que par sa masse. Trois cents chartes du IXe siècle, qui seules à peu près nous font connaître les mœurs et les institutions si originales des Bretons de ce temps, c'est un trésor véritable, et bien peu de provinces en ont un pareil. Puis, l'étendue seule des prolégomènes indique un travail considérable. Enfin l'Académie des Inscriptions, en accordant récemment au docte éditeur le grand prix Gobert, a spécialement signalé sa publication à l'attention des savants.

Cette distinction si honorable, — on nous permettra de le dire — nous nous en applaudissons doublement, et pour celui qui l'a reçue et pour nous-mêmes. — En effet, M. de Courson ne se borne pas, dans ses prolégomènes, à commenter et élucider le Cartulaire de Redon (il y a même des gens qui regrettent de ne le pas voir plus à fond exploiter cette riche mine); en dehors du Cartulaire, il s'occupe beaucoup aussi de cette classe de questions ardues et intéressantes comprises sous le nom d'origines bretonnes, qui ont fait depuis plus de quinze ans l'objet de nos propres études. Or, sur presque tous les points de ces questions controversées, nous avons eu la joie de voir que M. de Courson embrasse les opinions énoncées, démontrées et soutenues par nous antérieurement, soit dans les congrès et dans les *Bulletins* de l'Association bretonne, soit dans nos articles de la *Revue de Bretagne* et de la *Biographie bretonne*, soit dans l'*Annuaire historique de Bretagne* (de 1861), ou dans quelques autres travaux publiés séparément depuis une quinzaine d'années. Puis donc que l'Académie vient d'autoriser ces opinions par son suffrage, ne semble-t-il pas que nous ayons le droit de prendre modestement, dans notre petit coin, une petite part de ce triomphe?

Toutefois, bien que la plupart du temps, en ce qui touche les origines bretonnes, le savant éditeur du Cartulaire nous fasse l'hon-

neur d'embrasser nos thèses, de résumer nos arguments, de citer et de reproduire fidèlement les textes invoqués par nous, — nous devons avouer qu'en diverses occasions, où il a cru nous trouver en faute, il a noté soigneusement, comme c'était son droit, les divergences qui le séparent de nous. En face de l'autorité acquise à son livre et par sa science personnelle et par le suffrage de l'Institut, on conçoit que nous éprouvions le besoin de répondre à ses critiques. Pourtant nous ferions sans peine céder ce besoin au désir de parler longuement de son livre, si l'une au moins de ces critiques ne touchait à un point que nous avons toujours tenu pour fondamental dans l'histoire des origines bretonnes, et auquel nous avons voué nos premières et nos plus constantes études, nous voulons dire, à la date des premiers établissements des Bretons insulaires dans la péninsule armoricaine.

On sait que, sur ce point, deux opinions principales ont été pendant longtemps en présence : — l'une, suivant laquelle le tyran Maxime, sorti de l'île de Bretagne avec l'armée qui lui conquit l'empire d'Occident, aurait, en 383, récompensé les insulaires, venus à sa suite par le don de grands territoires en Armorique, où ces Bretons, après la chute de leur bienfaiteur, seraient parvenus à se maintenir indépendants sous un roi de leur race appelé Conan Mériadec ; — l'autre, au contraire, qui ne voit dans le passage des Bretons en Armorique qu'une suite de l'invasion des Anglo-Saxons dans la Grande-Bretagne, et ne place par conséquent le commencement de ces émigrations qu'après les commencements de l'invasion, c'est à dire de 455 à 460.

Il y a ici, je l'ai déjà dit ailleurs, plus qu'une différence de dates; il y a une différence capitale dans le caractère attribué au fondement même de notre histoire provinciale. Dans le premier de ces systèmes, la colonisation de notre pays par les Bretons est, quoi qu'on fasse, une conquête; dans l'autre, c'est un établissement pacifique. Sans parler d'autres considérations que j'ai indiquées ailleurs plus d'une fois [1], celle-là est, ce semble, assez grave

1 Voir, entre autres, *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. VIII, p. 419 et 420.

pour justifier l'importance que j'ai toujours attachée à cette controverse.

Dans cette controverse j'ai toujours et résolûment tenu pour la dernière opinion et la dernière date (455-460) contre la la première, contre Conan Mériadec, contre tout établissement des Bretons de Maxime en 383, — et j'ai la joie de voir qu'aujourd'hui, parmi les auteurs sérieux, personne ne soutient plus ce fabuleux système.

Mais voici qu'entre ces deux opinions, M. de Courson en veut élever une troisième, qui ferait remonter le commencement des émigrations bretonnes en Armorique à une trentaine d'années avant le début de l'invasion saxonne, en leur assignant pour cause les ravages commis dans la Bretagne romaine par les Pictes et les Scots.

M. de Courson affirme de plus que cette opinion ne lui est point nouvelle, et que c'était déjà sa thèse, il y a vingt ans, contre M. Varin.

Enfin il insinue assez clairement qu'après les savantes dissertations (encore inédites) de dom Le Gallois contre Conan Mériadec et le prétendu établissement de 383, la longue polémique soutenue par moi à ce sujet était assez superflue [1].

Nous allons examiner ces trois points.

I.

« Je ne crois pas, avec M. de la Borderie (dit M. de Courson), que » les premières émigrations datent seulement de 465; plusieurs » avaient eu lieu antérieurement, et c'est là l'opinion de dom Le » Gallois [2]. » Suit un extrait des mémoires inédits de dom Le Gallois, où on lit :

« Pour réduire à une juste chronologie toute l'histoire de la » transmigration des Bretons, il faut se souvenir que, dès l'an

1 Cartulaire de Redon, p. CCCXLIII.

2 Mort en 1695.

» 418, les Romains établis dans la Grande-Bretagne, appréhendant
» les menaces et la fureur des Pictes, abandonnèrent l'île et se
» retirèrent dans les Gaules, et qu'*il y a tout sujet de croire* que
» plusieurs Bretons les accompagnèrent dans leur retraite et
» vinrent dès-lors en Armorique..... *On ne peut encore s'empêcher*
» *de croire* que plusieurs familles abandonnèrent aussi leur pays
» lorsque, la légion que l'empereur Honorius y avait envoyée
» l'an 422 s'en étant retirée, les Pictes firent[1] un dégât épouvan-
» table dans les provinces du nord, tuant impitoyablement ceux
» qui résistaient..... — Les Pictes revinrent encore l'an 431, ren-
» versèrent le mur de pierre qu'une autre légion romaine avait fait
» bâtir, et s'emparèrent d'une grande partie du pays des Bretons.
» On ne compte pas ordinairement cette époque pour une de celles
» du passage des Bretons dans l'Armorique; mais *il n'y a pas lieu*
» *de douter* qu'un très-grand nombre d'habitants n'y soit venu dans
» ce temps-là, puisque, *selon Gildas,* plusieurs s'embarquèrent pour
» passer au-delà de la mer..... Selon ces conjectures, ou *plutôt selon*
» *ces preuves,* des troupes de Bretons septentrionaux, c'est-à-dire
» des Otadènes, des Horestes, etc., furent les premiers qui vinrent
» dans l'Armorique. Ce furent les inhumanités des Pictes et des Scots,
» la famine et la peste, qui les chassèrent à différentes reprises
» avant que les Saxons, Angles et Jutes, fussent venus dans l'île[2]. »

M. de Courson n'ajoute rien, d'ailleurs, aux arguments de dom Le Gallois.

Je connaissais depuis longtemps ce passage, je ne m'y étais pas arrêté, voici pourquoi. Quant aux émigrations prétendues de 418 et de 424, dom Le Gallois lui-même les avoue purement conjecturales par les formes mêmes de son langage : *Il y a tout sujet de croire ; on ne peut s'empêcher de croire.* Il serait aisé de fournir des conjectures différentes, tout aussi croyables et vraisemblables.

L'émigration mise par D. Le Gallois sous l'an 431 serait assurément mieux appuyée, et nous n'hésiterions pas à l'admettre, si Gildas, à cette occasion, nous disait effectivement que « plusieurs

1 En 424, selon les mémoires manuscrits de dom Le Gallois.
2 *Ibid.*, pp. CCCXLIII et CCCXLIV, et *Blancs-Manteaux*, vol. XLIV, pp. 190-191.

Bretons insulaires s'embarquèrent alors pour passer au-delà de la mer. » Aussi D. Le Gallois en parle-t-il d'un ton un peu plus affirmatif que de celles de 418 et de 422. Malheureusement, vérification faite, il est sûr que D. Le Gallois s'est trompé. Entre l'expédition de Maxime et l'invasion saxonne, on ne trouve dans le texte de Gildas, aucune allusion à un passage quelconque des Bretons insulaires sur le continent.

Au contraire, dans l'histoire des incursions scoto-pictiques telle que la raconte Gildas, on trouve un texte célèbre, qui nous semble repousser implicitement, mais très-fortement, toutes ces conjectures d'émigrations. C'est la lettre des Bretons à Aétius. En 446, pressés plus que jamais par les Scots et les Pictes, les Bretons adressèrent à ce général, pour en obtenir du secours, une lettre où ils résumaient en ces deux lignes énergiques les angoisses de leur triste situation : « Les barbares nous repoussent vers la mer, *et la » mer nous repousse vers les barbares;* il ne nous reste que le choix » entre deux genres de mort, ou le fer ou les flots[1]. » Si une portion quelque peu notable de la nation avait dès-lors pris le parti de se soustraire aux barbares en passant en Gaule, les Bretons se fussent bien gardés de dire à Aétius que la mer les repoussait vers les barbares et ne leur offrait qu'une voie de plus vers la mort, car ce général n'eût pas manqué, avec raison, de leur répondre qu'elle leur offrait au contraire une précieuse voie de salut. C'est justement parce que les Bretons, malgré les ravages des Pictes, n'avaient pu encore se résigner à déserter leur patrie, que la mer les repoussait vers les barbares : autrement, ce mot eût été un non-sens, une contre-vérité.

Loin donc de prêter appui aux conjectures formulées par D. Le Gallois, le texte de Gildas en montre le mal fondé.

N'eussent-elles pas ce texte contre elles, nous ne les admettrions pas encore. Si habilement qu'on les fasse, des conjectures sont, en bonne critique, un fondement trop incertain, trop fragile, pour y

1 *Aetio ter consuli gemitus Britonum:* Repellunt nos barbari ad mare, *repellit mare ad barbaros;* inter hæc oriuntur duo genera funerum; aut jugulamur, aut mergimur » Gildas, *Historia*, § 20.

poser la première assise de l'histoire d'une nation. Une conjecture en vaut aisément une autre; une fois lancé dans cette voie, où s'arrêter? De quel droit repousser, dès-lors, les conjectures qu'on nous présentera en faveur de Conan Mériadec et du prétendu établissement de 383, — d'autant que celles-là, au lieu d'avoir Gildas contre elles, peuvent au contraire s'y appuyer de quelque façon? Sur des faits secondaires, quand on ne peut mieux, qu'on supplée à la certitude par une conjecture prudente, soit. Mais pour établir des faits de premier ordre et des dates fondamentales, il faut plus, il faut des textes certains et des témoignages irrécusables.

En plaçant de 455 à 460 le commencement de nos émigrations bretonnes, nous avons tout cela.

Car, d'une part, Gildas, sitôt après avoir retracé les débuts et les désastres de l'invasion saxonne, nous dit que, pour y échapper, une partie des Bretons insulaires passaient sur le continent [1], et, selon la *Chronique saxonne*, c'est en 455 que les Anglo-Saxons livrèrent aux Bretons leur première bataille. D'autre part le concile de Tours de 461, où figure un évêque des Bretons, nous montre qu'il y avait dès-lors en Armorique un groupe d'émigrés assez nombreux pour avoir ses évêques particuliers. — Ainsi en mettant le début de la colonisation bretonne dans notre péninsule non en 465 (car je n'ai jamais adopté cette date), mais de 455 à 460, on est sur un terrain sûr, au lieu qu'en le faisant remonter trente ans plus haut, et en lui donnant pour cause les incursions pictiques, comme le veut aujourd'hui M. de Courson à la suite de D. Le Gallois, on n'a pour appui que des conjectures ni solides, ni nécessaires, ni utiles.

Ceci soit dit sans manquer de respect à la science bénédictine. Personne n'admire plus que moi la critique et les travaux de D. Le Gallois, de D. Lobineau et de leurs collaborateurs [2]; personne n'a

1 « Alii transmarinas petebant regiones cum ululatu magno, ceu celeusmatis vice, hoc modo sub velorum sipibus cantantes : « Dedisti nos tanquam oves escarum et in » gentibus dispersisti nos » — Gildas, *Historia*, § 25.

2 C'est-à-dire, dom Audren de Kerdrel, dom Brient et dom Roguier; car dom Morice,

plus contribué à remettre leurs opinions en honneur. Mais si j'adopte leurs principes et tous les traits généraux de leur théorie historique, je crois aussi qu'il est permis de les contrôler et de les rectifier sur plus d'un point. Je crois même, agissant ainsi, les respecter mieux qu'en suivant servilement sans examen toutes leurs opinions.

Et d'ailleurs, il faut s'entendre. D. Le Gallois me semble loin d'avoir attaché autant d'importance que M. de Courson aux émigrations conjecturales antérieures à l'invasion saxonne. Car, ayant dit ce qu'il en pense, le prudent bénédictin ajoute aussitôt : « Toutefois, puisque ces premières bandes ne firent pas d'Etat » différent et *qu'elles se confondirent avec les Armoricains, on ne* » *doit y avoir aucun égard* et ne considérer la transmigration des » Bretons que lorsqu'ils vinrent deçà la mer en si grand nombre » qu'ils y formèrent une république à part, composée de plusieurs » états, séparés et indépendants des Gaulois. *Ce fut indubitable-* » *ment vers l'an 456 que cet événement arriva*, et il n'y a guère de » vérité historique plus certaine que cet établissement de la » nation bretonne dans l'Armorique [1]. »

Et plus bas : « Gildas le Sage dit expressément, après une » triste mais fidèle peinture du pitoyable état où la Bretagne » insulaire fut réduite par l'ingrate et perfide cruauté des Saxons, » qu'une partie de la nation prit alors la fuite et alla s'établir au- » delà de la mer..... Or il n'y a pas d'autre pays deçà la mer » où l'on puisse dire que le fort de la nation se soit établi que » l'Armorique occidentale. L'établissement des Bretons s'est donc » fait dans l'Armorique à cette occasion, car on ne peut dire qu'il » ait commencé plus tard, et *l'on ne peut aucunement prouver* » *qu'il se soit fait plus tôt* [2]. »

Enfin il conclut : « Ce doit être désormais un point fixe dans

très inférieur à ces cinq bénédictins, ne fut jamais leur collaborateur ; il profita seulement de leurs travaux, et quelquefois assez mal.

1 *Cartul. de Redon*, p. CCCXLIV, et Collection manuscrite des *Blancs-Manteaux*, vol. XLIV, p. 191.

2 *Blancs-Manteaux*, XLIV, p. 193.

» l'histoire de Bretagne, que les Bretons *ne vinrent deçà la mer* » en état d'y faire un corps de république et d'y être considérés » comme une nation distincte *que vers 456* [1]. »

Dom Le Gallois ne considérait donc les émigrations conjecturales antérieures à l'invasion saxonne que comme un fait très-minime et d'un caractère purement privé. A chaque fois c'étaient quelques familles, dix, vingt, trente au plus, qui s'expatriaient, comme de nos jours, après les révolutions et les troubles civils, on voit un certain nombre de particuliers compromis ou effrayés passer la frontière. Aussi D. Le Gallois est conséquent; n'attribuant à ces émigrations qu'un caractère tout individuel, il avoue que l'histoire *ne doit y avoir aucun égard.* C'est pour cela que nous n'en avons tenu ni n'en tiendrons compte, nous conformant mieux par là aux intentions de dom Le Gallois que si nous essayions d'ériger ces simples conjectures en théorie historique.

II.

Après avoir cité l'extrait de D. Le Gallois auquel nous venons de répondre, M. de Courson ajoute :

« Ce passage de dom Le Gallois nous paraît remarquable. Il en » ressort (*et c'était là notre thèse contre M. Varin, il y a quelque* » *vingt ans*), il en ressort qu'avant l'époque où les Saxons eurent » forcé une grande partie des populations de l'île de Bretagne à » chercher un refuge sur le continent, d'autres Bretons, vaincus » par les Pictes et par les Scots, avaient été contraints, eux aussi, » [vers 418, 424, 431] de passer dans l'Armorique [2]. »

En 1840, le savant doyen de la Faculté des lettres de Rennes, M. Varin, publia en tête de la nouvelle édition du *Dictionnaire de Bretagne* d'Ogée, un *Examen de l'opinion de Gallet relative à la colonisation de l'Armorique par les Bretons.* L'abbé Gallet, qui

1 *Blancs-Manteaux*, XLIV, p. 194.
2 *Cartul. de Redon*, p. CCCXLIV.

écrivait dans le premier quart du XVIIIe siècle, avait entrepris, dans de longues dissertations publiées par dom Morice, de soutenir Conan Mériadec et l'établissement de 383 comme faits authentiques, appuyés sur des documents écrits d'une autorité certaine, et les documents qu'il invoquait étaient, outre Geoffroi de Monmouth, le panégyrique de Théodose par Pacatus, le Code théodosien, diverses vies de saint Patrice, Nennius, Henri de Huntingdon, Guillaume de Malmesbury, Giraud de Barry, etc. M. Varin démontra, de la manière la plus solide, que tous les monuments écrits dont s'appuyait Gallet ou ne disent nullement ce que Gallet leur fait dire, ou sont dénués de toute autorité sérieuse en ce qui touche le fait contesté.

Mais M. Varin alla trop loin. Non content de rejeter l'établissement des Bretons de Maxime en Armorique, il voulut prouver que Maxime, passant sur le continent, n'avait emmené avec lui qu'un petit nombre de Bretons, perdu dans le reste de son armée, et dont il n'y avait pas lieu de tenir compte. Cette prétention excessive avait contre elle un texte de Gildas, constamment entendu jusque-là dans un sens fort opposé, — texte d'ailleurs d'où ne résulte nullement le prétendu établissement de 383. M. Varin donna de ce texte une explication nouvelle, conforme à sa doctrine, c'est-à-dire paradoxale, mais habile, ingénieuse et séduisante.

En 1841, M. de Courson répondit à M. Varin dans une brochure intitulée : *Quelques mots en réponse à la dissertation de M. Varin*, et que nous avons sous les yeux. Il réfuta victorieusement, on peut le dire, l'interprétation nouvelle donnée par M. Varin au texte de Gildas. Mais il n'entreprit même pas de défendre l'autorité des monuments écrits invoqués par Gallet à l'appui de Conan; — et pourtant il n'abandonna point le prétendu établissement de 383. A cet égard nous le laisserons parler lui-même. Après avoir rétabli le vrai sens de Gildas, voici comment il s'exprime :

« Maintenant est-ce à dire qu'il faille admettre comme certaines » toutes les circonstances que les légendaires nous rapportent sur » la colonisation de l'Armorique ? Non assurément. Ainsi, nous » nous garderons de croire, d'après les légendes, que Maxime

» aborda avec son armée sur les bords de la Rance, lorsque Zozime » nous dit formellement que ce prince prit terre à l'embouchure » du Rhin. Mais nous pensons, avec l'illustre saint Martin, *qu'il* » *est impossible d'admettre que tous ces témoignages soient controu-* » *vés*[1]. Que si l'on nous objecte qu'il n'existe aucune preuve » *écrite et contemporaine* qui atteste clairement que les Bretons se » soient établis dans la péninsule armoricaine avant la grande » émigration du cinquième siècle, nous répondrons qu'*il n'est pas* » *permis de rejeter les traditions d'un peuple, tant qu'une preuve* » *directe et certaine ne démontre pas qu'elles sont erronées*[2]. »

Un peu plus loin, M. de Courson est plus explicite :

« Maintenant (dit-il) nous arrivons à Conan Mériadec et à ses » compagnons. Faut-il, avec dom Lobineau, rejeter l'existence du » premier chef des Bretons, ou l'admettre avec Gallet, comme fit » plus tard le savant Bénédictin lui-même[3]? Nous aurons occasion » de traiter ailleurs cette question[4]. Nous nous bornerons aujour- » d'hui à transcrire ici l'opinion de l'homme de génie que nous » avons déjà eu occasion de citer. M. de Saint-Martin avait fait une » étude approfondie de la langue et des traditions bretonnes; sa » science en histoire était incomparable. Si donc quelqu'un pouvait » éclaircir complétement les origines de l'histoire des deux Bre- » tagnes, ce serait assurément cet homme illustre.

» On peut voir dans le premier volume de l'Histoire de Bretagne » par D. Morice (dit M. de Saint-Martin) toutes les raisons qu'il y a » de regarder Conan comme le premier roi des Bretons dans la

1 Ici M. de Courson cite une longue note de M. de Saint-Martin, relative à l'établissement des Bretons en Armorique, note qui se trouve aux pp. 239-242 du t. IV de l'*Histoire du Bas-Empire de Lebeau*, édition de Saint-Martin.

2 M. de Courson, *Quelques mots à M. Varin*, p. 21-24. Les italiques sont de M. de Courson.

3 Il y a ici certainement quelque malentendu; car nous ne connaissons rien d'où on puisse induire que Lobineau ait jamais admis Conan Mériadec; le contraire résulte assez clairement, ce semble, de ses *Vies des saints de Bretagne*, publiées peu de temps avant sa mort.

4 Histoire des peuples de race bretonne dans les deux Bretagnes (*note de M. de Courson*). Cet ouvrage a paru en 1846; nous verrons plus bas ce qu'il contient sur cette question.

» Gaule. Sans admettre tous les raisonnements de cet écrivain, je » crois qu'il en dit assez cependant *pour établir la certitude de » l'existence de ce prince.* Il paraîtrait que Conan tirait son » origine d'un chef breton de la Bretagne septentrionale, des bords » de la Clyde, *Britannia Alcluidensis,* et qu'il mourut vers » l'an 421 [1]. »

Voilà donc ce que M. de Courson admettait, en 1841, avec M. de Saint-Martin. En effet, deux pages plus loin, dans la même brochure, parlant pour son propre compte, il dit :

« Avec Maxime, nous voyons les Bretons franchir les Alpes. » *Leur Conan, avant le départ du tyran, avait sans doute obtenu de » sa munificence toutes les terres qui s'étendent des rives de la Loire » aux rochers de Pen-tir,* » c'est-à-dire, comme M. de Courson l'explique en note, « jusqu'aux rochers du Finistère, le long du littoral » de Crozon [2]. »

Dans une lettre du 8 décembre 1842, où il résume sa polémique contre M. Varin, M. de Courson dit encore :

« J'ai dit et je répète que toutes les traditions bretonnes, dans » l'île et sur le continent, faisant mention de l'établissement d'une » colonie d'insulaires dans l'Armorique *vers la fin du IVe siècle,* » on ne saurait rejeter ces traditions sans apporter la preuve directe » et certaine qu'elles sont erronées. Or, M. Varin a-t-il prouvé que » ces traditions sont fausses? Pas le moins du monde. » Aussi conclut-il en note : « J'admets *comme constant,* avec M. de Saint- » Martin, ce que les auteurs rapportent sur les établissements faits » dans la Gaule au IVe siècle par les Bretons insulaires. Voyez dans » Lebeau éd. Saint-Martin la note 1, t. IV, p. 242 [3]. »

Donc la thèse de M. de Courson contre M. Varin n'était point de faire remonter les premières émigrations bretonnes aux ravages des Pictes vers 418, 424, 431, mais bien de soutenir la réalité de l'éta-

1 Lebeau, *Histoire du Bas-Empire*, édition Saint-Martin, t. IV, p. 242. — M. de Courson, *Quelques mots*, p. 43-44.

2 M. de Courson, *Quelques mots à M. Varin*, p. 46.

3 Cette lettre du 8 décembre 1842 est imprimée dans la nouvelle édition du *Dictionnaire* d'Ogée, t. Ier, première pagination, p. 262. — Voir aussi *Quelques mots à M. Varin*, p. 25, à la note.

blissement des Bretons de Maxime dans notre péninsule en 383, et la certitude de l'existence de Conan Mériadec comme premier roi des Bretons armoricains.

Tout au contraire, c'est M. Varin qui professait à cette époque l'opinion de D. Le Gallois, qu'embrasse aujourd'hui M. de Courson. Car en résumant sa thèse, le savant doyen dit : « Notre opinion est » celle de dom Lobineau. Nous croyons que la colonisation de » l'Armorique s'est effectuée successivement, par suite d'émigra- » tions qu'amenèrent, *d'abord peut-être les ravages des Pictes*, » et certainement ensuite l'invasion saxonne[1]. » Mais, on le voit, M. Varin y mettait une grande modération.

En 1846 parut l'*Histoire des peuples bretons*, déjà annoncée dans les *Quelques mots à M. Varin*. M. de Courson n'y traite point *in extenso* la question de l'établissement des Bretons en Armorique. Il se borne à résumer, sans la modifier, sa thèse de 1841. Ainsi, après avoir présenté, non comme certaine mais seulement comme vraisemblable, une prétendue première colonie qui, selon Guillaume de Malmesbury (auteur du XIIe siècle) eût été amenée en Armorique par Constantin le Grand, M. de Courson dit : « Quoi qu'il en soit, » *un fait paraît certain :* c'est que, dans les dernières années du » IVe siècle, le tyran Maxime abandonna une partie du territoire » de l'Armorique aux insulaires qui avaient combattu pour sa cause, » et que ceux-ci ne revinrent jamais dans leur pays[2]. »

En 1846, comme en 1841, M. de Courson tenait donc toujours pour certain le prétendu établissement de 383. Depuis lors il n'a, à ma connaissance, rien écrit sur ce sujet.

III.

Aujourd'hui M. de Courson a bien changé. Dans ses Prolégomènes il écrit :

« M. de la Borderie a réfuté pied à pied, dans plusieurs disser-

1 *Dictionnaire de Bretagne*, nouvelle édition, t. I, première pagination, p. 260.
2 M. de Courson, *Histoire des peuples bretons*, t. I, p. 210.

» tations, le *roman* de la fondation d'un royaume de la Petite-Bre-
» tagne dans l'Armorique en 383. Nous renvoyons le lecteur aux
» divers opuscules où notre savant ami s'est imposé la fastidieuse
» mission de compléter les arguments de Vignier, de dom Lobi-
» neau [1] et de M. Varin, pour faire rejeter le *fabuleux* Conan Mé-
» riadec. Nous nous bornerons à résumer brièvement ici les *preuves*
» *accumulées* par dom Le Gallois pour établir *l'impossibilité abso-*
» *lue* d'un royaume de la Petite-Bretagne en 383. » Et après avoir cité un extrait fort court et nécessairement fort incomplet de l'ample dissertation de D. Le Gallois sur ce sujet [2], M. de Courson conclut: « Les *interminables dissertations* de l'abbé Gallet et même
» le récent mémoire de M. G. Le Jean ne sauraient donc prévaloir
» contre les *invincibles arguments* de dom Le Gallois, et M. de la
» Borderie me paraît *avoir tenu trop peu de compte* des savantes
» dissertations du docte bénédictin et de ses successeurs [3] en faisant
» à M. Le Jean l'honneur de le combattre [4]. »

Que ma polémique contre Conan Mériadec soit *fastidieuse*, j'y consens; mais que, même après D. Le Gallois, même contre M. Le Jean, elle ait été superflue, cette insinuation, je l'avoue, — si polie qu'en soit la forme, — a de quoi m'étonner, surtout venant de M. de Courson.

Il me semblait, en effet, que M. de Courson avait quelque peu contribué à rendre cette polémique nécessaire, et encore que si quelqu'un pouvait être taxé d'*avoir tenu trop peu de compte* des savantes dissertations de D. Le Gallois, ce reproche devrait atteindre M. de Courson avant moi.

Quand, en 1840, M. Varin attaqua le système de l'abbé Gallet, c'est-à-dire la royauté de Conan Mériadec et ce prétendu établissement de 383, ce système erroné régnait depuis un siècle sans la

1 Lobineau n'a nulle part discuté l'établissement des Bretons de Maxime; il s'est borné à adopter, sans nulle argumentation, les résultats de la discussion de D. Le Gallois.

2 J'avais déjà publié moi-même une partie de ces fragments, il y a trois ans. Voir *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. VIII, p. 437-438.

3 Le seul successeur qu'ait eu D. Le Gallois dans sa polémique contre l'établissement de 383, c'est M. Varin, qui fut combattu, comme on l'a vu, par M. de Courson.

4 *Cartul. de Redon*, p. CCCXLVI et CCCXLVII.

moindre tentative d'opposition. Les dissertations de D. Le Gallois, restées inédites, par conséquent ignorées, n'avaient pu avoir aucun effet; celles de Gallet, au contraire, imprimées tout au long par D. Morice en 1750, et prises par lui pour base de son histoire, avaient plus solidement que jamais rétabli, dans l'opinion du public lettré et, pour bien dire, de tout le monde, le trône fabuleux de Conan. Le coup que lui porta M. Varin, quoique excessif en un point, fut rude et bien asséné. Si à ce moment M. de Courson, après avoir rétabli le vrai sens de Gildas, se fût uni à M. Varin pour proclamer, comme il le fait aujourd'hui, l'*impossibilité absolue* de l'établissement de 383 et la valeur des « invincibles arguments » de D. Le Gallois (que M. de Courson connaissait déjà, comme on le verra plus bas), je crois que Conan Mériadec eût été dès-lors irrévocablement détrôné.

Au lieu de cela, on sait ce qui advint. M. de Courson sacrifia les détails compromettants de la légende; mais, avec M. de Saint-Martin, il admit « *comme constant* ce que les auteurs rapportent » sur les établissements faits dans la Gaule au IVe siècle par les » Bretons insulaires; » il admit « la *certitude* de l'existence de » Conan, comme premier roi des Bretons dans la Gaule [1]. » — Il n'essaya pas de défendre un à un les monuments écrits invoqués par Gallet, et dont M. Varin venait avec tant de force de réduire à néant l'autorité; mais il soutint que l'existence de Conan et de l'établissement de 383 était très-suffisamment fondée sur l'autorité de la certitude traditionnelle.

Il fit plus. Dans sa brochure de 1841, il donne les plus grands éloges à l'œuvre de Gallet; dès la première page on lit :

« C'est presque en vain que, pour découvrir les origines du » peuple breton, les savants des deux derniers siècles entassèrent » dissertations sur dissertations. Tous ces travaux n'avaient eu » d'autre résultat que de rendre la question plus obscure encore [2], » lorsqu'un pauvre prêtre de la banlieue de Paris (l'abbé Gallet, né

1 Voir *Quelques mots à M. Varin*, pp. 25, 44 et 46.

2 Notez que, parmi ces savants dont les travaux n'avaient fait qu'obscurcir la question des origines bretonnes, se trouve nécessairement dom Le Gallois.

» à Lamballe, curé de Compans), entreprit de porter la lumière » dans ce chaos d'opinions contradictoires. Il paraît que dom Lobi- » neau et l'abbé de Vertot se plurent à rendre hommage à la *vaste* » *érudition* et à *l'esprit de critique* du jeune ecclésiastique [1]. Dom » Morice, qui vint après eux, a inséré, dans le premier volume de » son *Histoire de Bretagne*, cette dissertation de l'abbé Gallet. La » critique moderne aurait sans doute à relever dans cette notice » *quelques assertions erronées, quelques erreurs* de chronologie et » même de géographie : le passé s'agrandit sans cesse comme l'a- » venir ; plus nous avançons, mieux nous le comprenons. Mais, » pour être juste, il faut reconnaître, avec M. Daunou et M. de » Saint-Martin, que le travail de l'abbé Gallet est l'*un des plus* » *remarquables qui aient été écrits sur les origines d'un* » *peuple* [2]. »

Un tel éloge n'était certainement pas fait pour décréditer les « interminables dissertations » de Gallet. Mettons en regard ce que M. de Courson disait alors de D. Le Gallois. Dans une note, à la fin de cette même brochure, on lit :

« ... Cette manie de faire le procès aux anciennes principautés » indépendantes ne date pas d'hier. Dom Gallois, que D. Lobineau » a suivi dans la première partie de son *Histoire de Bretagne,* nous » en fournit un curieux exemple. Le docte Bénédictin, dans son » *Histoire manuscrite de Bretagne* (Biblioth. du Roi, *Blancs-* » *Manteaux,* N° 44), s'efforçant de démontrer que les Francs » étaient maîtres de la Gaule avant que les Bretons n'eussent tra- » versé la mer, ne craint point d'appuyer son argumentation sur ce » passage extrait du cartulaire de Redon, fol. 127 : « *Optimates* » *loci contradicebant, dicentes quod nunquam talia audierunt, et* » *quod nullus de semine eorum hæc audivit neque tempore Roma-* » *norum seu Gallorum, neque in tempore Britannorum.* » — » Le croirait-on ? Dom Gallois traduit le mot *Galli* par celui de

1 En ce qui touche Lobineau, le fait me semble plus que douteux ; je ne vois absolument rien d'où on puisse induire que Lobineau ait eu connaissance des mémoires de Gallet.

2 *Quelques mots à M. Varin*, p. 1, 2 et 3.

» Francs. — Le patriotisme breton a-t-il jamais entraîné Gallet » dans des *erreurs aussi monstrueuses*[1] ? »

Ainsi, on le voit, dès cette époque (1841), M. de Courson connaissait le travail manuscrit de D. Le Gallois; mais loin de se laisser toucher aux « invincibles arguments » dont on me reproche aujourd'hui d'avoir tenu trop peu de compte, il ne trouvait à tirer de D. Le Gallois d'autre enseignement que celui de ses erreurs. — Notons d'ailleurs que le savant bénédictin a reproduit précisément, dans sa réfutation de Conan Mériadec, ce texte et cette traduction si fort blâmée par M. de Courson. Ce n'est pas un de ses plus *invincibles* arguments, — quoique, après tout, sa traduction de *Galli* en ce lieu soit plutôt contestable que monstrueuse.

Quoi qu'il en soit, en 1846, dans son grand ouvrage sur l'*Histoire des peuples bretons*, M. de Courson ne changea rien à sa thèse de 1841 sur l'établissement de 383, et même il la confirma par cette déclaration catégorique, où il semble vouloir constater son avantage sur M. Varin :

« Il n'existe, nous devons le dire, aucun témoignage contempo- » rain qui atteste clairement que ces premières transmigrations[2] » aient eu lieu; mais elles sont relatées dans la plupart des auteurs » du moyen-âge[3], et, pour infirmer tant d'assertions positives, il » faudrait, suivant la règle de critique posée par Mabillon et par » Fréret, fournir la preuve directe et certaine qu'elles sont fausses, » or *c'est ce que nul n'a fait encore, et ce que nul ne pourra faire,* » puisque les historiens contemporains gardent le silence sur ce » point, comme sur beaucoup d'autres plus importants encore.[4] »

Les déclarations de M. de Courson en faveur de l'établissement de 383 l'emportèrent dans l'opinion des Bretons sur la brillante discussion de M. Varin, et, même aux yeux du public lettré, Conan garda son trône. La difficulté toute naturelle de se séparer d'une idée

1 *Quelques mots à M. Varin*, p. 50-51.

2 Les prétendues émigrations du IVe siècle, non-seulement sous Maxime mais sous Constantin.

3 Oui, mais dans des auteurs postérieurs à l'événement de quatre, de cinq et de sept siècles, et plus.

4 *Hist. des peuples Bretons*, t. II, p. 211.

longtemps régnante et flatteuse (en apparence) pour l'amour-propre national, l'autorité attachée dès-lors aux écrits de M. de Courson, et enfin la justesse incontestable du principe qu'il invoquait, je veux dire l'autorité de la tradition, rendaient ce résultat inévitable. Il est vrai que ce principe, certain en soi, était mal à propos appliqué au cas en litige ; mais il est tout aussi vrai que M. Varin ne s'était pas donné la peine de réfuter cette fausse application : renfermé dans la critique des monuments écrits en tant que monuments écrits, il ne semble même pas avoir songé à suivre son adversaire sur le terrain de la certitude traditionnelle, où, par une manœuvre habile, ce dernier avait transporté le combat. Ainsi tout naturellement, pour le public, l'avantage était resté à M. de Courson.

Pour ceux que les apparences n'abusaient pas et qui, venant au fond des choses, condamnaient la fable, il n'y avait qu'une chose à faire : reprendre la discussion, non au point où D. Le Gallois l'avait prise lui-même, mais à celui où l'avait menée M. de Courson. — Eût-il suffi, en effet, — comme le pense aujourd'hui ce dernier, — eût-il suffi d'éditer, pour toute réponse, les savantes dissertations du vieux bénédictin ? Mais M. de Courson les connaissait ; elles ne l'avaient point touché, on le sait ; et cela sans doute pour une bonne raison : c'est que, pas plus que M. Varin, elles ne répondent à l'argument tiré de la tradition.

Voici, en effet, la marche suivie par dom Le Gallois. Il s'attache exclusivement à la légende de Conan, telle que la raconte Geoffroi de Monmouth (XIIe siècle). Il l'analyse d'abord en détail ; puis il en démontre la fausseté de deux manières, d'abord par l'absurdité de presque tous les détails pris en eux-mêmes ; ensuite par les contradictions qu'ils présentent avec les témoignages historiques certains du IVe et du Ve siècle. C'est là la première partie de sa dissertation : comment eût-elle pu toucher M. de Courson, qui sacrifiait volontiers tous les détails donnés par Geoffroi, pour ne retenir que le fait *nu* de l'existence de Conan et de l'établissement de 383 ?

Dans la seconde partie de sa réfutation, D. Le Gallois s'attache surtout à prouver deux points : 1° que Geoffroi de Monmouth est

le plus ancien qui ait fait mention de Conan et de l'établissement de 383[1]; 2° que Geoffroi est un *hâbleur* indigne de créance. Le dernier point est aisé à établir; mais l'autre, qui cependant est véritablement le point central de toute la démonstration de D. Le Gallois, l'autre n'est plus soutenable aujourd'hui. Le *Brut er Brenined*, écrit en langue bretonne, dont on a plusieurs versions, et qui contient l'histoire de Conan, est certainement du Xe siècle; et l'*Historia Britonum* attribuée à Nennius, où l'on trouve la plus ancienne mention de l'établissement des Bretons de Maxime en Armorique, a dû, selon les dernières recherches de la critique, être rédigée en 822 ou 823.

Ainsi la réfutation de D. Le Gallois, quoique fondée en bonne partie sur des arguments solides (dont je me suis servi, d'ailleurs, dès que je les ai connus[2], en les rapportant à leur auteur), quoique très-suffisante pour une époque où l'on ne connaissait que quelques phrases de Nennius et pas du tout le *Brut er Brenined*, cette réfutation, en 1846, aurait donné trop beau jeu aux partisans de Conan. En 1846, il fallait ni plus ni mieux, mais il fallait autre chose; il fallait au moins donner à l'argumentation une forme toute différente. Partant de ce principe incontestable, « *qu'il n'est pas permis de rejeter les traditions d'un peuple tant qu'une preuve directe et certaine ne démontre pas qu'elles sont erronées,* » M. de Courson avait affirmé que, contre la tradition de l'établissement des Bretons de Maxime,

1 « On suppose toujours que Geoffroy de Monmouth a été le premier auteur du » roman de Conan; car on n'est point assez dupe pour penser qu'il ait été sincère » lorsqu'il a protesté qu'il n'avoit presque fait que traduire, du breton en latin, un » vieux livre que lui avoit prêté Vautier, archidiacre d'Oxford, qui l'avoit apporté de » la Petite-Bretagne en Angleterre. L'ordinaire des imposteurs est de feindre, avant » toutes choses, qu'ils ne sont point les inventeurs de ce qu'ils feignent, et il fallait » bien que Geoffroy se servît de cet artifice, à moins qu'il ne voulût d'abord se faire » passer pour un imposteur, » etc. — Un peu plus loin, parlant de la compilation mise sous le nom de Nennius, il dit : « Ce roman, sous quelque nom de Gildas ou de » Nennius qu'on l'allègue, est très-assurément postérieur à l'ouvrage de Geoffroy de » Monmouth. » — Enfin il conclut : « Ni le Gildas ni le Nennius supposés ne peuvent » autoriser par leur antiquité la fable de Conan, publiée par Geoffroy pour la première » fois, et il faut tellement faire fond sur ce fait qu'on peut et qu'on doit s'en faire *un* » *principe de critique*, pour rejeter après Geoffroy tous auteurs qui ont fait mention » de la fable de Conan, établi roi de l'Armorique par Maxime. » *Mémoires manuscrits de dom Le Gallois*, Blancs-Manteaux, XLIV, pp. 61, 63, 64.

2 Je n'ai connu qu'en 1850 le travail de D. Le Gallois.

nul n'avait encore fait une telle preuve et nul ne pourrait la faire. Il fallait donc faire cette preuve prétendue impossible, et montrer que l'autorité de la certitude traditionnelle était à tort invoquée par M. de Courson en faveur de Conan.

C'est ce que j'essayai de faire, mais incidemment, dès le mois d'octobre de cette même année 1846, au Congrès de l'Association bretonne réuni à Saint-Brieuc. Les résistances que je rencontrai dans un auditoire mieux éclairé et mieux préparé que tout autre à de pareilles discussions, me montrèrent combien était forte encore l'opinion que j'attaquais. Je revins à la charge, l'année suivante, au Congrès breton de Quimper, armé d'un travail plus développé, qui avec quelques modifications est devenu l'article *Conan Mériadec,* imprimé en 1849 dans la *Biographie bretonne* de M. Levot [1].

M. de Courson ne répondit pas ; j'avais d'ailleurs évité de le mettre en cause nominativement, me bornant à combattre sa thèse. Mais cette thèse fut défendue contre moi, à deux reprises, par M. G. Le Jean, d'abord et dès 1850 dans son livre *La Bretagne, son histoire et ses historiens*, puis dans un travail spécial plus développé, intitulé : *La légende et l'histoire*, *Conan Mériadec*, publié en 1855 par la *Revue des provinces de l'Ouest,* qui paraissait à Nantes. M. Le Jean se tenait exactement sur le terrain ouvert par M. de Courson, c'est-à-dire qu'il abandonnait sans peine tous les détails légendaires, mais maintenait le fait principal, en l'appuyant sur l'autorité de la certitude traditionnelle; et il combattait l'une après l'autre les raisons par lesquelles j'avais moi-même prétendu combattre la certitude de la tradition relative à l'établissement de 383.

Suffisait-il donc, pour lui répondre, de faire imprimer la dissertation de D. Le Gallois? Non certes, car — le reste à part — M. Le Jean, qui pour défendre sa tradition insistait tout spécialement sur l'antiquité du témoignage de Nennius, se fût donné un triomphe des plus faciles en relevant sur ce sujet l'erreur du bénédictin. Fallait-il ne pas répondre du tout? Mais pourquoi? M. Le Jean ne faisait en définitive que reprendre, développer et fortifier autant qu'il était en

1 Mais il est bon d'avertir que cet article, dont je ne pus revoir les épreuves, est criblé de fautes d'impression, qui parfois même dénaturent le sens.

lui la thèse posée en 1841 et 1846 par M. de Courson. Sa discussion était bien suivie, sa forme agréable, et ses arguments spécieux sinon solides. Je les savais même en train de ramener à Conan quelques bons esprits. En pareil cas, déserter une discussion que l'on a soi-même provoquée, n'est-ce pas implicitement s'avouer vaincu et, par là même, compromettre la vérité qu'on défend ?

Je répondis donc à M. Le Jean. A son livre de 1850 je répondis par une communication faite au Congrès breton de Nantes en 1851 ; à son article de 1855, par un travail destiné au *Bulletin de l'Association bretonne*, et qui, par suite de la suppression de cette société, ne parut qu'en 1860 dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* [1].

Enfin, la première partie de mon *Précis des origines de l'histoire de Bretagne*, publiée dans l'*Annuaire historique de Bretagne* de 1861, contient un résumé de toute cette discussion [2].

Au bout de cette polémique qu'est-il arrivé?

Il est arrivé que personne n'ose plus aujourd'hui soutenir sérieusement ni ce Conan Mériadec ni cet établissement de 383, que personne ne contestait en 1846.

Il est arrivé que M. de Courson, qui, en 1841 et 1846, tenait pour constants et « les établissements faits dans la Gaule au IVe siècle par les Bretons insulaires » et l'existence de Conan comme premier roi de ces Bretons, traite aujourd'hui ce même prince de héros de *roman* et son prétendu royaume de chimère *absolument impossible*.

Il est arrivé encore que le même savant, qui en 1841 louait les dissertations de l'abbé Gallet comme « l'un des plus remarquables travaux qui aient été écrits sur les origines d'un peuple, » et qui ne parlait de D. Le Gallois que pour signaler ses « monstrueuses erreurs, » sacrifie aujourd'hui sans hésiter « les interminables dis-

1 Première série, t. VIII, pp. 417-448.

2 Voyez cet Annuaire, pp. 9 à 16 et 75 à 86 ; voyez aussi, dans le *Bulletin et mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, année 1862 (pp. 284 à 295), l'article intitulé *Observations sur l'état des forces romaines dans la péninsule armoricaine d'après la Notice des dignités de l'Empire*, où je réponds à une critique relative à un point de cette polémique.

sertations » de l'abbé Gallet aux « savantes dissertations » et aux « invincibles arguments » de D. Le Gallois.

Si je suis pour quelque chose dans ces changements, ma campagne contre Conan n'a pas été inutile.

Si, au contraire, c'est D. Le Gallois qui a tout fait, que n'opérait-il donc cette conversion dès 1841 ! Il m'eût épargné bien de l'encre et bien du papier, perdus contre ce malheureux Conan.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOTA. — M. de Courson m'adresse encore plusieurs autres critiques dont quelques-unes méritent d'être relevées. — 1° Il fait une note tout exprès dans ses *Éclaircissements* (Cartul. de Redon, p. CCCLXXII), pour s'unir contre moi à M. E. Morin, qui avait critiqué l'appréciation donnée par moi des forces romaines existant dans notre péninsule, au commencement du Ve siècle, d'après la *Notice des dignités de l'Empire*. J'ai déjà répondu à M. Morin, par conséquent à M. de Courson, dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, an 1862, pp. 284 à 295. — 2° Selon M. de Courson je me serais trompé en regardant comme probable que les Bretons restèrent maîtres de la ville de Vannes depuis la fin du VIe siècle jusqu'au milieu du VIIIe (Cartul. de Redon, p. XX). J'ai répondu par avance aux arguments invoqués contre mon opinion; voir *Annuaire historique de Bretagne* de 1862, pp. 213-215. — 3° M. de Courson fait une note, à la p. LXXX de ses Prolégomènes, qui a pour tout objet de prouver que je me suis encore trompé en avançant que le nom d'*Armorique* cesse de paraître dans l'histoire après Fortunat et le concile de Tours de 567; il cite la Vie de S. Éloi, écrite par S. Ouën au VIIe siècle, qui met encore la ville de Limoges dans l'Armorique. Mais M. de Courson n'a pas pris garde que je parle uniquement du nom d'Armorique *appliqué au Nord-Ouest de la Gaule*, région où on ne peut apparemment comprendre Limoges; voir *Annuaire historique de Bretagne*, an. 1861, pp. 109-110. A. DE LA B.

POÉSIE.

LES BRUITS DU MONDE.

A M. LE DOCTEUR ROQUET, DE NANTES.

Dans ma solitude profonde
Résonnent d'effrayants échos.
Est-ce la mer, est-ce le monde,
Qui viennent troubler mon repos?
Mais la mer n'a plus de tempête,
Et le nautonnier sur sa tête
N'entend plus gronder les autans.
C'est donc le monde qui bouillonne
Et dont la lave tourbillonne
Comme aux cratères des volcans [1].

Oui, c'est le monde qui s'agite
Et qui tente un suprême effort,
C'est lui qui rugit et palpite
Sous les étreintes du Dieu fort;
C'est l'homme, hélas! l'homme lui-même,
Qui veut ravir le diadème
Au front divin de son auteur,
Puis, s'appropriant son empire,
Il veut s'asseoir, en son délire,
A la place du Créateur.

1 La France retentit encore de l'*Avertissement* solennel que Mgr Dupanloup vient d'adresser *à la jeunesse et aux pères de famille, sur les attaques dirigées contre la religion par quelques écrivains de nos jours.*

« Les jours sont arrivés, disent des voix menteuses,
Où de l'humanité les croyances trompeuses
Vont s'engloutir dans le tombeau ;
Il faut aux temps nouveaux des croyances nouvelles;
Il faut, pour éclairer les routes éternelles,
La clarté d'un autre flambeau.

» Les dogmes sont vieillis, la foi se fane et s'use ;
Croire, n'est qu'un vain mot dont l'ignorance abuse
Pour abêtir l'esprit humain.
Encore un peu de temps, et la raison humaine
Sur l'esprit et le corps recouvrant son domaine
Va frayer un autre chemin.

» Dieu n'est rien, Dieu c'est tout, c'est cette ombre qui [passe,
C'est la terre et le ciel, c'est le temps, c'est l'espace,
C'est un souffle, une haleine, un son;
C'est la sève et le sang, c'est le grain de poussière,
C'est l'univers enfin, c'est la nature entière
Tressaillant d'un divin frisson.

» Cache toi, cache toi dans ton ciel solitaire,
Dieu cruel qui te fis adorer sur la terre;
L'homme n'a plus besoin de toi.
Il reconnaît ses droits, et son intelligence
Ne veut plus s'abaisser à craindre ta vengeance.
Lui seul est Dieu, lui seul est roi. »

Et j'entends ces voix murmurantes
S'unir en criant : « Détruisons! »
J'entends des foules délirantes
Répondre en hurlant : « Renversons!

» Oui, du temple ébranlé renversons les portiques,
Secouons, secouons les colonnes antiques,
Effaçons, supprimons les bizarres pratiques
Du fanatisme et de la peur. »
Puis, voyez tout à coup cette foule absorbée;
La voilà, la voilà tout entière courbée
Sous son sacrilége labeur.

Ici, c'est un savant qui veille [1],
Un rhéteur qui blasphème encor [2],
Un poète qui se réveille
Complétant l'infernal accord [3].
Pour eux le ciel n'a plus de voiles,
Leurs yeux ont compté les étoiles
Et scruté le monde en tout sens.
Mais leur esprit s'indigne et doute,
Parce qu'en poursuivant sa route
Il n'a pas vu le Tout-Puissant.

Plus loin, c'est un chimiste habile
Tout fier de découvrir enfin
Dans la vapeur ou dans l'argile
Un secret de l'esprit divin.
Il décompose, il subtilise,
Il veut par la simple analyse
Saper la révélation.
C'en est fait, Dieu n'est qu'imposture;
Ce n'est plus Dieu, c'est la nature
Qui produit la création [4].

Ailleurs un philosophe songe,
Pour démolir la vérité,
A jeter un nouveau mensonge
A l'univers épouvanté [5].
A sa suite un autre rebelle
Voudrait trouver l'âme immortelle
Sur la pointe de son scalpel.
Il rit, Seigneur, de ta parole,
Parce qu'alors l'âme s'envole
Et ne vient pas à son appel.

Ailleurs encor c'est un artiste
Devant du marbre ou du métal.

1 M. Littré.
2 M. Renan.
3 Victor Hugo. Voir *Les Misérables*.
4 On connaît le système des générations spontanées.
5 M. Taine.

Son front paraît sévère et triste;
Il cherche, il poursuit l'idéal.
Pour le chef-d'œuvre qu'il prépare
Il demande la *beauté rare*
A la chair, puis à son cerveau;
L'ingrat! à son tour il conspire
Contre Celui qui seul inspire
Le vrai, le bon, le bien, le beau.

Partout enfin l'homme travaille,
Et son orgueil songe en tout lieu
A grossir l'épaisse muraille
Qui doit le séparer de Dieu.
Quand il invente une machine,
Devant la matière il s'incline
Et brave le divin pouvoir.
S'il veut atteindre la richesse,
Il y parvient par une adresse
Où la vertu n'a rien à voir.

Mais pourquoi d'un côté cette clameur immense,
De l'autre ce sinistre et ténébreux silence?
On parle, on marche à petit bruit.
Des peuples révoltés c'est l'innombrable armée
Qui tour à tour paraît, menaçante, affamée,
Ou s'enfonce au sein de la nuit.

. . . . . .

Tous brûlent de frapper sans trêve
D'un coup superbe et cadencé
Le seul monument qui s'élève
Sur les ruines du passé.
Mais je ne sais quoi les arrête;
En vain leur bras puissant s'apprête
A soulever le lourd marteau;
Trop faible encor leur bras retombe.
Demain, ils seront dans la tombe,
Laissant à d'autres leur fardeau.

Arrête ici, folle pensée,
Et prends garde en montant si haut
De te voir soudain renversée
D'un revers de main du Très-Haut !
Ah ! songe au châtiment funeste
Subi dans le séjour céleste
Par un Archange dévoyé,
Quand de Dieu le regard sublime
Sous ses pas entrouvit l'abîme
Et l'y renversa foudroyé.

Songe que ce bel édifice,
Où tu voudrais porter les mains,
A déjà bravé la malice
Et la puissance des humains.
Les saints, les martyrs et les anges
Autour ont rangé leurs phalanges;
Ce rempart ne peut s'écrouler;
Tu n'es qu'un insecte, un atome,
Tu n'es qu'une ombre, qu'un fantôme,
Et tu prétendrais l'ébranler!

Raison, raison, reprends ta voie,
Et détourne ton œil séduit
De la bannière que déploie
L'esprit trompeur qui te conduit.
Il n'est pour toi qu'une lumière :
Que la foi marche la première,
Tu peux la suivre pas à pas.
La raison cherche et la foi trouve;
C'est alors que l'homme réprouve
Des erreurs qu'il ne voyait pas.

Car sans la foi l'homme est dans l'ombre,
Semblable à cet aveugle-né
Qui marche un peu dans la nuit sombre
Quand il a longtemps tâtonné.
Mais la foi perçant ces ténèbres
Déchire ces voiles funèbres

Dont l'épaisseur cachait le jour;
La raison soudain s'illumine
Et va dans la splendeur divine
Puiser la lumière et l'amour.

Pour moi, j'ai vu les vains systèmes
Et d'Aristote et de Platon,
Approfondi les théorèmes
De Pythagore et de Zénon.
Ce sont des pierres arrachées,
Et des parcelles détachées,
Du vrai quelques fragments épars.
Mais toi seul, ô Christ! que j'adore,
Toi seul dont la voix parle encore,
As mis le vrai sous mes regards.

Maintenant, que les hommes roulent!
Je reste immobile et je croi.
Quand tous les principes s'écroulent,
Toujours Jésus-Christ est mon roi.
Je m'enveloppe en son symbole,
Je n'entends plus d'autre parole,
Et réclame la liberté,
Non cette liberté flétrie
Dont on a fait une furie,
Mais celle de la vérité.

Garde, ô Christ! mon âme fidèle;
Contre l'erreur viens la couvrir,
Pour que je puisse sous ton aile
Souffrir, prier, chanter, mourir.
Quand sonnera ma dernière heure,
Si d'être admis dans ta demeure
Je n'avais encor mérité,
Ah! souviens-toi qu'aujourd'hui même,
Contre le doute et le blasphème
Ma faible voix a protesté!

L'abbé AUGUSTE PIRAUD.

QUELQUES LOCUTIONS POPULAIRES EN VENDÉE

RELATIVES A LA SAINTE VIERGE.

Il fut un temps où la religion était en tous lieux, où elle se trouvait mêlée à toutes les préoccupations, à toutes les habitudes de la vie. Aujourd'hui elle est mise, si l'on peut ainsi parler, à côté de la vie ; on la retrouve à l'église — si l'on y va ; est-on solidement croyant, on la porte partout, mais cachée en son cœur ; dans le commerce des relations sociales, elle demeure aussi étrangère qu'elle pouvait l'être dans ces premiers siècles où le chrétien vivait au milieu d'un monde qui n'était pas encore converti à la foi nouvelle.

Nous ne voulons pas dire que tout se passât pour le mieux, dans le temps dont nous parlons ; l'usage engendre l'abus ; lorsque chaque corporation d'ouvriers était fidèle à fêter son patron, fidèle à porter sa bannière aux jours de processions, nous n'affirmons pas que la tenue de la fin de la journée fût toujours aussi édifiante que la messe du matin ; nous ne répondons pas que maints quolibets, pour mieux atteindre les protégés, n'aient pas été adressés au saint protecteur.

Aujourd'hui encore, dans les contrées, comme l'Italie, où le culte des saints est resté populaire, nous les avons souvent entendu apostropher par des imprécations blasphématoires ; chez nous on ne blasphème plus que le saint nom de Dieu.

Il n'est rien d'horrible comme le blasphème ; cependant cette détestable perversion du langage implique une certaine idée de la puissance de celui que l'on outrage. — « Tu pourrais faire marcher » mon cheval, tu ne le fais pas, je te maudis ! » pouvait dire le

charretier païen à Hercule ou à Bacchus; vis-à-vis du Dieu tout-puissant et très-bon, le chrétien, indigne de ce nom, ne tient pas un autre langage.

Il ne fut jamais de nom plus populaire que celui de la *très-sainte Vierge*. En passant par tant de bouches, en tant d'occasions vulgaires, il eût été difficile que ce nom béni fût toujours prononcé avec le respect qui lui est dû, mais nous croirions volontiers qu'il ne fut jamais blasphémé. Nous avons entendu des *vitturini* jurer contre saint Pierre; nous ne les avons point entendus jurer contre la *madone*.

S'il était démontré que les malheureux qui ne craignent pas de s'en prendre à Dieu, s'attaquent plus difficilement à Marie, nous l'expliquerions en disant qu'au dessous de l'insensé qui ose provoquer Dieu dans sa toute-puissance, il y a un pire degré de coupable ineptie et de basse impiété qui n'atteint pas facilement les proportions d'un usage populaire, ce serait de s'attaquer à sa bonté, à sa miséricorde, en attaquant celle qu'il a fait plus expressément la dispensatrice de ses bienfaits!

Dans le fait, si les locutions usitées autrefois, et dont encore aujourd'hui il reste parmi nous plus ou moins de traces, où le nom de la sainte Vierge se trouve impliqué, pèchent quelquefois par une familiarité répréhensible, elles n'indiquent, dans leur acception primitive, aucune intention injurieuse. Elles semblent, au contraire, avoir pour point de départ une prière, une invocation, comme lorsque nous disons : *Dieu! mon Dieu!*

Il devient rare, mais il ne l'était pas encore il y a peu d'années, d'entendre répéter, dans un sentiment d'admiration ou seulement de surprise et de bruyante hilarité, ces mots : *Jésus! Maria!* ou plutôt, comme d'un seul mot : *Oh! Jésus-Maria!*

Le terme le plus ordinaire longtemps en usage pour désigner Marie était celui de Notre-Dame. Nous ne nous en servons plus qu'en parlant de nombreuses églises élevées en son honneur par la piété de nos pères. Nous le faisons sans prendre garde à la signification de ces mots et beaucoup de nos lecteurs s'étonneront de nous entendre dire qu'en les prononçant il nous semble voir se

relever sous nos yeux tout un monde religieux et chevaleresque, tout un monde où la pensée de Marie se présentait sous une couleur de loyale fidélité autant que de confiance et d'amour.

Notre-Dame, c'est-à-dire notre dame, notre maîtresse à tous, la dame par excellence du vrai chevalier, qu'elle portait à d'héroïques combats, la première dame du pauvre paysan attaché à la glèbe. Les Italiens disent *la Madonna;* c'est à peu près le même sens, mais c'est moins bien, leur point de départ est aussi une invocation, *ma Donna! ma Dame;* invocation plus personnelle et, ce semble, plus affectueuse, mais aussi moins sociale. Nos pères disaient : *Notre Dame!* comme nous disons : *Notre père, notre seigneur!*

Cette simple exclamation, *dam!* est un dérivé de *Notre-Dame;* elle atteste, dans sa diffusion, combien a été générale et facile l'invocation à Marie. Quant à la preuve, elle nous a été donnée par quelques vieillards que personnellement nous avons entendus se servir encore de cette forme *Tredam!* Quelques autres l'abrégeaient et disaient seulement : *Tré!* qu'ils employaient surtout pour marquer l'étonnement, dans un sentiment de joie plutôt que de peine.

Les uns et les autres ne comprenaient très-probablement plus la valeur primitive de leurs expressions. Dans les générations qui nous ont immédiatement précédées, comme de nos jours, pour nos paysans, Marie est la *bonne Vierge;* ils le disent comme ils disent le *bon Dieu*, ne séparant pas, pour ainsi dire, l'un de l'autre. Ils semblaient ainsi avoir le sentiment de cette grande vérité de la coopération de Marie à l'œuvre de son divin Fils en tout ce qui concerne notre salut et la dispensation de la grâce. L'on peut encore entendre des vieillards répéter cette locution usitée dans leur jeunesse : *Merci le bon Dieu! Merci la bonne Vierge!* On l'intercale dans les phrases avec le sens de *Grâce à Dieu!* en rapportant un événement heureux et surtout si l'on vient d'éviter quelque malheur.

Il existait, particulièrement dans nos campagnes, une poésie qui attribuait à la *bonne Vierge* tout ce qui dans la nature apparaît sous une forme gracieuse, avec un caractère de pureté, comme

ayant une influence bienfaisante. — Les yeux de la *bonne Vierge*, c'est ou le myosotis ou la véronique, dans l'un ou l'autre cas une jolie petite fleur bleue, à laquelle s'attache un emblème d'affection ou de bon souvenir. — Les fils de la *bonne Vierge*, ce sont ces légers flocons de toile d'araignée, blanchis sous l'action de la rosée, qui volent dans nos champs à la fin de l'été, et lorsqu'ils se répandent, on dit que la *bonne Vierge* file. — Une plante du genre des cédums, qui, arrachée et suspendue à la charpente de la maison, continue de verdir et de pousser des racines, c'est l'herbe de la *bonne Vierge;* elle sert à écarter du logis toute action malfaisante. — La voie lactée est quelquefois connue sous le nom de chemin de la *bonne Vierge.*

D'autres dictons sont moins heureux; vient-il à pleuvoir sans que le soleil soit voilé par les nuages, quelques-uns disent que la *bonne Vierge boulange.* Les mots de cette nature jetés sur le ton de la plaisanterie plutôt qu'adoptés avec aucune teinte superstitieuse, devaient se multiplier autant que les fantaisies de ceux qui les disaient; quelques-uns sont restés; ils attestent, et c'est toute leur importance, qu'en toutes choses la Sainte Vierge était présente à la pensée.

Le monde a pris d'autres allures; il laisse peu de place, au milieu de ses sollicitudes positives ou passionnées, aux idées fraîches et naïves, aux souvenirs dont nous venons de recueillir des traces près de s'effacer; mais autant que jamais, notre divine Mère a ses fidèles qui ne l'oublieront pas, et dans un temps où la dévotion du mois de Marie, née d'hier, a pris le développement que nous lui voyons, où l'archiconfrérie de son cœur immaculé a été fondée, où tant de braves soldats ont porté sa médaille sous le feu de l'ennemi, dans un temps où le privilége sans pareil de la conception immaculée a été proclamé un dogme de l'Église, — moins connue du grand nombre, Marie ne sera pas moins honorée; c'est pour l'avenir qui nous attend le plus solide fondement de nos espérances.

H. GRIMOUARD DE SAINT-LAURENT.

L'ACADÉMIE FRANÇAISE ET LES PRIX MONTHYON.

Paris, 3 *Juillet* 1863.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Chaque année, comme personne ne l'ignore, l'Académie française inaugure solennellement la classique saison des distributions de prix, devançant, ainsi qu'il lui appartient, les autres *institutions* ses rivales, à commencer par la Sorbonne, la première de toutes. Ce jour-là, les dieux retraités des lettres daignent distribuer au talent et à la vertu quelques miettes dorées de leur immortalité; car, rivales à la fois de M. Véron, le Mécène de la littérature, et de M. le maire de Nanterre ou de Salency, l'Académie française a le doux et beau privilége de récompenser ici-bas la vertu et le talent, en attendant la vie future et la postérité. C'est dans cette circonstance mémorable qu'il est beau de voir le septuagénaire M. Villemain prodiguer chaque année les *restes* d'une voix qui ne tombe point et d'une ardeur qui ne s'éteint jamais. C'est à ce professeur émérite qu'il appartient surtout, les *copies* des concurrents corrigées, de leur assigner les *places* qu'ils ont obtenues dans la *composition*. C'est une tâche dont il s'acquitte avec un infatigable zèle, avec une impétuosité militante toute juvénile et dont les saillies ont laissé sur plus d'un livre d'ineffaçables traces et dans l'esprit de plus d'un écrivain de durables souvenirs.

Longtemps l'Académie française réserva surtout ses faveurs aux œuvres douceâtres et fastidieusement morales des émules de Berquin et de Bouilly, à des recueils de contes enfantins, à des historiettes bien sages, bien vertueuses, incapables de faire parler d'elles. On eût dit d'une distribution de prix dans une école de village. C'est à peine si les vertes broderies de M. le secrétaire perpétuel, le *magister* du village académique, parvenaient à dissiper l'illusion. Je ne crois pas m'avancer beaucoup en affirmant qu'aucun des actes de vertu que l'Académie récompensait d'une main, n'avait été inspiré par la lecture de l'un des livres

qu'elle couronnait de l'autre. Outre que plusieurs des vertueux lauréats ne savaient pas lire (ce qui, par parenthèse, doit furieusement troubler l'entendement du *Siècle*, ce farouche pourfendeur de l'*obscurantisme*, cet infatigable apôtre du *progrès* et des *lumières)*, ces livres, écrits avec du lait doux, n'étaient, en vérité, susceptibles d'inspirer aucun acte héroïque.

Depuis quelques années, l'infusion d'un sang plus jeune dans les veines du vieux corps académique, a amené une heureuse innovation en provoquant un intelligent élargissement dans le cadre du concours. Aujourd'hui, l'histoire et la philosophie peuvent disputer au roman, si longtemps sans rival, ou à peu près, la faveur de voir proclamer par l'illustre corporation leurs œuvres *utiles aux mœurs*. C'est un progrès. Il est cependant encore un point (et c'est à notre époque l'un des plus importants), qui est laissé systématiquement en dehors de la lice.

O vous qui, venant de donner le jour à un livre lentement et péniblement élaboré, rêvez, dans les illusions toujours si douces de l'amour paternel, de voir les palmes académiques verdir de leurs reflets les tranches du nouveau-né, — prenez garde! Avant de lui faire affronter l'épreuve, passez-le page à page, ligne à ligne, au creuset de la plus rigoureuse critique, dans le but de découvrir s'il ne s'y serait pas glissé par hasard quelque parcelle de venin scientifique. Que si vous venez à en surprendre quelques traces, prenez le deuil de vos illusions et pleurez sur vos espérances mises à néant. — Mais, objecterez-vous peut-être, mon livre n'a nullement la prétention d'apporter à l'Académie, pour l'en faire juge, des théories scientifiques inédites, des systèmes tout frais éclos; ses visées sont infiniment plus modestes, et il n'aspire qu'à l'humble titre de simple propagateur. — Vaines objections, vous dis-je : votre livre qui, s'il se fût contenu dans les bornes d'une honnête et sage ignorance, eût peut-être été jugé digne de l'une des palmes destinées aux œuvres utiles et morales, ou, tout au moins, eût vu la lice s'ouvrir devant lui, s'en verra exclu *à priori* comme le plus immoral et le plus inutile. — Eh! quoi, contribuer à vulgariser des fait intéressants, des découvertes nouvelles serait *inutile?* Chanter les merveilles de la création et les louanges du Créateur, est-ce donc faire œuvre *immorale?* — *Immorale*, je ne sais, mais extrà-académique, assurément.

« Plusieurs de mes collègues de l'Institut, nous disait dernièrement un » académicien célèbre, en sont encore, par rapport à la science, au » point où, dit-on, en étaient jadis, certains seigneurs relativement aux » lettres : ils ont pour la science une aversion méprisante et se vanterraient volontiers de *ne pas savoir signer leur nom* en géologie, en » anthropologie ou en physique. Mais, ajoutait-il, la science progresse

» malgré eux, et un jour viendra où il leur faudra compter avec elle, » sous peine de se voir mis au ban du monde éclairé. »

Voilà où en sont plusieurs oracles du premier aréopage littéraire du monde, en l'an de grâce et de *progrès* 1863 !

Vous insistez et vous dites : Mon livre n'est qu'un exposé et un récit, et la lecture en est accessible aux femmes et aux enfants. La compétence de l'Académie française ne peut-elle s'élever à ce modeste niveau ? D'ailleurs, à défaut du fond, la forme du moins est du domaine de mes aristarques, et j'ai fait tous mes efforts pour donner à mon style une teinte classique et littéraire. — Autre grief qui vous condamne ! Cette prétendue circonstance atténuante n'est rien moins qu'un délit, un crime de lèse-littérature.

« Sachez, Monsieur, que la littérature se suffit à elle-même et n'est » pas faite pour servir d'enveloppe à autre chose qu'elle. » — Parole mémorable qu'il m'a été donné d'entendre naguère sortir d'une bouche illustre, et que je m'empresse de vous transmettre, afin que vous en fassiez votre profit.

Si j'ai bien compris cette sentence, elle signifie qu'oser écrire en français un livre qui n'est ni un roman, ni un poème épique, c'est profaner la littérature et la faire servir à un usage indigne d'elle. — C'est à peu près cela. L'Académie entend n'avoir à s'occuper que de *littérature pure*. — Qu'est-ce que la *littérature pure ?* Qui a jamais vu la *littérature pure?* Où pourrait-on bien la rencontrer ?

Dans l'histoire ? Non, car l'histoire, au fond, se compose de faits qui n'ont rien de littéraire. Serait-ce dans la philosophie? Non encore, car ici également la littérature ne sert qu'à *envelopper* un fond qui n'est pas de son domaine. Où donc aller pour trouver la littérature *pure?* Je ne sais guère que l'ode, le poème épique et la tragédie qui puissent nous répondre. Mais où en sont aujourd'hui la tragédie, l'ode et l'épopée?

Où sont les neiges d'antan?

Au lieu et place de la lyre, l'ode vient de recevoir des mains de M. Th. de Banville le balancier du saltimbanque : la muse sublime de Pindare, de David et de Lamartine, s'appelle aujourd'hui l'*Ode funambulesque;* elle court les foires et souille à la boue du chemin sa robe constellée. La tragédie et l'épopée sont mortes, tuées par leurs enfants bâtards le mélodrame et le roman. Au milieu du déluge d'encre qui nous inonde, je vois la *littérature pure*, comme jadis la colombe de l'arche, cherchant un point où elle puisse poser le pied et ne le trouvant nulle part.

Qui ne sait, en effet, que la littérature proprement dite se meurt, agonise dans les bas-fonds du réalisme, fils légitime du romantisme? Qui la relèvera de cette chute profonde? Qui lui infusera un sang nouveau

qui la rajeunisse? Sans aucun doute, elle trouvera surtout ce rajeunissement en revenant à la contemplation du vrai idéal, au sentiment du beau, cette éternelle fontaine de Jouvence du génie. Mais il est d'autres sources où elle peut puiser aussi force et santé. Pendant qu'elle descend, la science monte, et, par certains de ses côtés, la science touche à la poésie et à la plus haute. A l'attrait du roman le plus mouvementé, elle sait allier l'intérêt bien autrement puissant et moralisateur de ses magnifiques réalités.

Un jour, un ministre de la religion, désolé de voir son troupeau spirituel ne répondre aux efforts de son zèle apostolique que par une apathique indifférence, s'avise, sur le conseil du savant Euler, de dérouler devant son auditoire quelques-uns des grands principes de la science du monde; il n'avait pas terminé son discours que, transporté d'enthousiasme, le peuple tombait à genoux et adorait. Je me demande quel morceau de *littérature pure,* même couronné par l'Académie française, aurait pu produire un effet aussi soudain et aussi éclatant.

D'ailleurs où finit la littérature et où commence la science? Les *Harmonies de la nature* seraient-elles repoussées par l'Académie française comme trop scientifiques et non suffisamment littéraires et se verraient-elles préférer un roman comme plus *utile* et plus *moral?* La science et la littérature sont-elles donc deux ennemies qui doivent rester éternellement séparées, ainsi que paraissent le penser quelques académiciens et des plus illustres? Ne sont-ce pas plutôt deux sœurs qui doivent se prêter un mutuel secours, l'une aidant au rajeunissement de l'autre, celle-ci en retour offrant à celle-là ses puissants moyens de vulgarisation?

Aveugle qui ne voit pas que notre époque a faim et soif de réalités. Assez longtemps des talents malsains ou frivoles l'enivrèrent de leurs fictions. Aujourd'hui dégrisée, elle ressemble à ces gens à qui, au lendemain d'une orgie, répugne la vue même du vin. Qui donc maintenant (je parle des gens éclairés) honore d'un regard ces élucubrations indigestes qui se traînent encore au rez-de-chaussée des journaux, dernier soupir d'un genre pseudo-littéraire, dont la vogue, Dieu merci, paraît bien définitivement passée?

Il faut descendre jusqu'à la classe ouvrière pour rencontrer encore des lecteurs assez naïfs pour s'intéresser aux héros des Ponson du Térail et aux héroïnes des Feydeau. Où en sont aujourd'hui les *Mystères de Paris?* Où en est le *Juif-Errant?* Qui s'en inquiète? qui les lit? Où en seront demain les *Misérables?* Évoquée un instant de ruines plus ou moins apocryphes, *Salammbô* s'est déjà recouchée dans sa tombe, d'où elle aurait pu se dispenser de sortir. Une habile réclame, un adroit compérage, mis au service de talents que personne d'ailleurs ne songe à contester, peuvent bien un instant usurper les cent bouches de la renom-

mée pour chanter les vertus et les aventures d'un forçat en rupture de ban et d'une vestale carthaginoise en rupture de virginité, — et couvrir les murailles d'affiches plus hautes et plus larges qu'elles (luxe que peuvent seuls se permettre des *misérables* à dix mille francs le volume), — mais l'attention, momentanément surprise, ne tarde pas à se reporter sur de nouveaux objets.

Donc, pour me résumer et conclure, ô vous qui convoitez l'honneur d'entendre votre nom proclamé par la bouche illustre de M. Villemain au grand jour des récompenses académiques, gardez-vous par dessus tout de chercher à instruire vos contemporains : c'est œuvre *anti-littéraire*. Cherchez plutôt à les amuser et écrivez un roman, qui sera presque sûrement ennuyeux s'il est moral, immoral s'il est intéressant; mais ce sera du moins là de la *littérature*, chose particulièrement chère à l'illustre aréopage. Vous trouverez ainsi une plus nombreuse clientèle de lecteurs, et l'Académie vous honorera peut-être de son suffrage. Mais si malgré cet avis charitable, vous vous obstinez à écrire un livre sérieux et instructif, résignez-vous à lui voir faire son chemin obscurément et sans appui. Trop littéraire pour l'Académie des sciences qui n'encourage que les découvertes, il se verra repoussé comme trop scientifique par l'Académie française, laquelle ne l'admettra pas même aux honneurs du concours.

C'est ainsi que tout un ordre de publications, et des plus utiles puisqu'elles apportent au public des faits neufs et intéressants, et qu'elles servent d'intermédiaires entre le monde savant et le monde lettré, — se voit systématiquement et de parti-pris mis en dehors des faveurs des corps académiques, dont la mission est cependant d'encourager les utiles efforts de l'intelligence individuelle. Ainsi envisagée, la question s'élève au-dessus de mesquines personnalités et mérite, ce nous semble, la sérieuse attention de qui de droit.

Ajoutons, pour être juste, que plusieurs membres de l'Académie française et des plus marquants dont l'esprit est naturellement ouvert aux idées larges et élevées, repoussent l'ostracisme systématique dont nous parlons, et sont d'avis d'ouvrir la porte du concours à tous les ouvrages utiles et moraux, sans regarder de trop près à la dose plus ou moins considérable de *littérature pure* qu'ils contiennent. Le jour n'est pas éloigné sans doute où cette opinion prévaudra contre un préjugé étroit et suranné.

UN DE VOS LECTEURS.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Histoire d'un maître au cabotage. — Une sœur libre penseuse et un frère séminariste. — Explication de la *Vie de Jésus* par M. Renan. — Le livre et l'auteur. — Les réfutations. — La critique conjecturale. — Le style de M. Renan. — M. Schérer et M. Havet. — Le pélerinage de Sainte-Anne. — La Bretagne au Mexique. — Rodolphe de la Haie-Saint-Hilaire. — Le capitaine de Kerdudo. — Les lauréats bretons. — Cent lieues en cent heures.

Au commencement de ce siècle, il y avait à Tréguier un maître au cabotage propriétaire d'un petit navire avec lequel il se livrait au commerce sur les côtes de Bretagne et de Normandie. Pendant qu'il naviguait, sa femme vendait à la ville de la chandelle et du sucre, et tous les deux trouvaient dans le travail et la peine des moyens de subvenir aux besoins de leur vie et d'élever avec honneur une famille nombreuse, — tout entière composée de filles.

Un jour, le petit navire se perdit corps et biens et, à la place de la gêne, la misère entra au logis.

Mais un malheur ne vient jamais seul.

Au même moment, un nouvel enfant naquit à l'humble ménage qui n'en attendait plus depuis plusieurs années. C'était un garçon. Il fut baptisé sous le nom d'Ernest.

J'ai oublié de dire que son père, le pauvre caboteur, s'appelait Renan.

L'aînée des filles, Henriette, avait reçu chez les sœurs de Tréguier un commencement d'éducation. D'un esprit vif, ardent, ouvert et hardi, elle avait complété elle-même les leçons des bonnes religieuses, entassant lectures sur lectures, dévorant tout, s'assimilant tout avec une sorte de fièvre, mais sans discernement et sans méthode.

L'horizon du comptoir maternel était bien étroit pour une telle nature qui ne se croyait point appelée à peser toute sa vie du beurre ou de la grenaille. Elle rêvait d'art pur et de vie intellectuelle, elle se sentait faite pour le sacerdoce de la pensée, tandis qu'elle voyait se dérouler devant elle les perspectives peu attrayantes de l'épicerie.

Or un jour le rêve de la jeune fille se trouva devenir une réalité. Henriette Renan fut nommée institutrice en Allemagne, dans une maison princière. Alors elle se jeta à corps perdu dans l'étude des philosophes d'outre-Rhin, elle mordit au fruit de la science incrédule et fut séduite par les brillants et nuageux paradoxes des Strauss, des Hégel, des Feuerbach. Elle apprit l'allemand et oublia son catéchisme ; elle fit de la théologie transcendante et perdit la foi.

Pendant ce temps, le petit Ernest, recueilli au petit séminaire de Tréguier, croissait en science, en sagesse et en vertu, donnant à la fois des marques de la piété la plus édifiante et des preuves d'une intelligence précoce; il promettait un brillant défenseur de plus à la cause de la vérité catholique. Recommandé par M. l'abbé Tresvaux, son compatriote, à M. l'abbé Dupanloup, alors supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas à Paris, il fut admis dans cette maison en qualité de boursier. On était en 1837 et l'enfant de Tréguier avait quatorze ans.

De grands succès signalèrent la fin de ses études. Il fut comblé de livres, rassasié de couronnes et une pluie de louanges trop peu mesurées sans doute commença à faire germer en lui une semence dangereuse et fatale, la mauvaise graine de l'orgueil.

Au sortir de Saint-Nicolas, Ernest Renan entra à Saint-Sulpice. Malheureusement les saints exemples et les exercices spirituels du célèbre séminaire furent impuissants à étouffer l'ivraie qui avait pris racine au fond de son âme. En revêtant la soutane, le nouveau séminariste prit pour devise et grava ces mots sur son pupitre :

Benedictus qui dedit MIHI INTELLECTUM, *Dominus!*

C'était passablement ambitieux et en tout cas peu modeste.

Triste, sombre, inquiet, tourmenté de malaise moral et de désirs inassouvis, M. Renan chercha dans l'étude un remède à ses maux imaginaires. Il essaya de la philosophie, puis il s'en dégoûta après en avoir à peine franchi le seuil. De même pour les sciences théologiques proprement dites, M. Renan ne mordit qu'avec peine et dégoût au dogme, à la morale, au droit canon, à la patrologie. En revanche, il aborda avec résolution les études philologiques. Après avoir fait de rapides progrès dans l'allemand, il commençait à débrouiller les éléments des langues orientales, sous la savante direction de M. l'abbé Le Hir, lorsqu'il jeta le froc aux orties.

D'où provenait ce brusque revirement?

Sans nul doute, d'honorables scrupules de conscience. Livré à de terribles assauts et à des perplexités douloureuses, M. Renan, tonsuré et minoré, n'avait pu se décider à franchir le pas suprême. En présence de l'état troublé de son âme, ses directeurs avaient été les premiers à lui conseiller de rentrer dans la vie séculière.

Mais quelle était la cause des doutes étranges auxquels était livré le jeune abbé Renan? car le doute n'obscurcit point subitement une âme comme la foi l'illumine, c'est-à-dire par une sorte d'intuition supérieure. Il n'est et ne peut être que le résultat de longues et douloureuses luttes, le produit d'un travail apparent ou secret.

Or il n'y avait nulle apparence qu'à Tréguier, à Saint-Nicolas, à Saint-Sulpice, c'est-à-dire dans un milieu plein de foi, au sein d'une atmosphère tout imprégnée des purs aromes de la religion et de la piété, le démon de l'incrédulité eût pu s'abattre sur l'âme du jeune Breton et s'en emparer en maître et en vainqueur.

La cause de ses défaillances, de ses doutes, puis de ses révoltes dogmatiques était donc secrète.

En effet, pendant le cours de ses études une correspondance active et mystérieuse s'était établie entre Ernest Renan et sa sœur, l'institutrice allemande, la savante de la famille. Par ce moyen, celle-ci exerçait une influence périodique sur l'esprit de son frère. Toutes les fois que l'élève séminariste avançait d'un pas dans la science de vérité, arrivait une lettre d'outre-Rhin qui le ramenait en arrière et le tirait du côté de l'erreur. C'est ainsi que peu à peu, à l'aide d'un travail lent mais sûr, Henriette parvint à dévaster l'âme du malheureux étudiant et, qu'on me passe le mot, à le convertir à sa propre perversion.

Malgré ma qualité de chroniqueur — c'est-à-dire d'indiscret — je ne me serais jamais permis de redire tout haut ces choses intimes, si M. Renan lui-même n'en avait fait l'aveu dans un opuscule tiré, il est vrai, à fort peu d'exemplaires et distribué, d'une main avare, à un très-petit nombre de confrères et d'amis.

Tous ceux qui l'ont approché savent d'ailleurs que le trop célèbre professeur d'hébreu ne se fait faute de proclamer avec son admiration pour « l'âme pure de sa sœur Henriette » sa reconnaissance pour les bienfaits et les leçons qu'il en a reçus.

Ce qui est certain, c'est que l'ancien élève de M. l'abbé Le Hir retrouva sa sœur à Paris après sa sortie du séminaire, et que, de cette époque, datent les études qui ont fait la célébrité et la fortune de M.Renan, qui ont amené sa collaboration à la *Liberté de penser,* au *Journal des Débats,* à la *Revue des Deux-Mondes*, ses missions officielles et sa nomination à la chaire d'Hébreu du Collége de France.

Telle est l'histoire intellectuelle de M. Renan, et, si je puis ainsi dire, la généalogie de cette *Vie de Jésus* dont le succès s'est élevé dans ces derniers jours à la hauteur d'un scandale. Je ne veux point ici rechercher et faire ressortir la triste signification d'un tel succès, ni essayer d'opposer une réfutation quelconque à un livre qui, pour tout homme de bonne foi, porte en lui-même — comme la vipère — le remède à son propre venin. Je n'oublie point qu'en ce moment je suis tout simplement chroniqueur, et qu'en cette qualité je raconte et j'expose sans me mêler en aucune sorte de disserter ou de réfuter.

Ce ne sont point d'ailleurs les réfutations et les réfutations nettes et péremptoires qui ont fait défaut à cette *Vie de Jésus*. De toutes parts ont retenti les protestations indignées. M. Laurentie, M. Poujoulat, M. Cochin, M. Nettement, MM. les abbés Freppel, Loyson, Crellier, Massabiau (ce dernier dans notre excellent *Journal de Rennes)*, ont, entre beaucoup d'autres, donné une première satisfaction à la conscience publique en passant rapidement au crible les étranges sophismes de M. Renan. Puis sont venus les anathèmes épiscopaux, les voix graves et autorisées du cardinal-archevêque de Reims et de Mgr l'évêque de Nîmes, portant condamnation de cet évangile d'une nouvelle espèce, que son auteur a le fol orgueil de vouloir substituer à ceux qui, depuis dix-huit siècles, sont en possession de la croyance et de la vénération des hommes.

C'est sans doute plus qu'il n'en faut pour réduire à sa juste valeur ce triste et malheureux livre. Parfois même on est tenté de croire que c'est trop. Est-il besoin, en effet, de tant de science et de tant d'efforts pour réfuter une œuvre qui, en définitive, ne conclut pas, et qui repose tout entière, d'un bout à l'autre, sur de simples conjectures?

M. Renan est un critique d'une espèce singulière. Il ne nie rien, il n'affirme rien d'une manière positive. Pour lui, les récits évangéliques sont *à peu près* authentiques, ils appartiennent *à peu près* aux écrivains et aux temps reconnus par l'exégèse catholique; Jésus-Christ est *à peu près* Dieu et ses inexplicables prodiges sont *à peu près* des miracles. Le nouvel historien n'a, du reste, ni emportement ni passion. Il est plein de respect et d'indulgence pour les trois premiers évangélistes : Mathieu, Marc et Luc, et il ne se montre un peu sévère que pour saint Jean, qu'il représente « comme un homme plein de personnalité et cherchant à se donner de l'importance. » Il est vrai que le témoignage du disciple bien-aimé racontant le dernier banquet pendant lequel sa tête reposa sur le cœur de son divin Maître et qui assistait au pied de la Croix à l'agonie du Calvaire, n'est pas sans apporter quelque trouble dans la critique purement conjecturale de la *Vie de Jésus*.

Tout cela est exposé dans une langue qui assurément n'est point sans

charme, mais qui est indécise et flottante, sans énergie, sans netteté. Le style de M. Renan, tout entier composé de demi-teintes et de demi-tons, manque, comme ses idées, de franchise et de droiture. Sa phrase est souple et habilement maniée, mais trop souvent elle louche *et vous regarde de travers.*

Si on se demande à quelle école de blasphème et d'incrédulité appartient ce nouveau sophiste, on reste sans réponse et on tombe encore ici dans l'indécision et les nuances. On connaissait deux principales écoles d'exégèse anti-chrétiennes, l'école rationaliste et l'école mythique, l'une niant que les faits évangéliques soient des miracles, l'autre niant que les miracles soient des faits, la première représentée par le docteur Paulus, la seconde par le docteur Strauss.

M. Renan n'est absolument parlant ni rationaliste, ni mythique, il est *à peu près* l'un et l'autre.

Aussi son livre a-t-il cette fortune de mécontenter à peu près tout le monde et de ne satisfaire absolument personne dans le camp de l'incrédulité. M. Schérer, bien que sous des formes laudatives, en a démoli tout l'échafaudage dans le journal le *Temps* et hier encore M. Ernest Havet lui reprochait de faire encore trop grande la part de l'idéal, de ne s'être pas armé d'une critique «plus sévère, » de s'être montré « trop complai- » sant pour la légende sacrée, trop facile à accepter un Jésus imaginaire, » plus grand et plus pur que rien d'humain ne saurait l'être. »

Pauvres philosophes! pauvres lettrés! pauvres critiques!

Mais détournons nos regards de ces tristes débats où nous avons la douleur de voir engagé au premier rang un de nos compatriotes, un enfant de ces grèves armoricaines où la foi à l'invisible est si enracinée au fond des cœurs et si puissante sur les âmes. Hélas! ce n'est pas la première fois que cette race pieuse a payé son tribut à l'erreur et à l'incrédulité et, depuis Pélage le moine de Bangor jusqu'à Lamennais, on a vu plus d'une pierre se détacher de la vieille église celtique, ce qui ne l'empêche point, grâce à Dieu, d'être inébranlable sur ses fondements séculaires. L'antique serpent a beau faire, avant que d'entamer profondément le granit de nos croyances, comme celui de la fable, *il se briserait toutes les dents.*

Hier encore, n'avons-nous pas vu les flots des populations bretonnes envahir nos campagnes et s'élever jusqu'au sanctuaire où réside une patronne vénérée? Jamais la fête de sainte Anne n'a été célébrée au milieu d'un pareil concours. A tout instant, le chemin de fer apportait d'énormes convois de pèlerins à la gare que surmonte la belle statue de M. Amédée Menard. Toute la Bretagne était là avec ses costumes si riches et si variés, depuis les habitants de ses grandes villes jusqu'à ces « humbles clans de laboureurs et de marins » à qui M. Renan doit, selon ses propres pa-

roles, « d'avoir conservé la vigueur de son âme en un pays éteint, en un siècle sans espérance[1]. »

La Bretagne a aussi obtenu sa part de deuil et de gloire dans l'expédition qui vient de se terminer au Mexique par la prise de Puebla et la reddition de Mexico. Plusieurs de nos compatriotes se sont fait remarquer dans cette campagne où les actions d'éclat et les preuves d'héroïsme ont été si multipliées, et l'un d'eux est mort au champ d'honneur. Parmi les officiers sur lesquels le général Forey appelle l'attention du Ministre à l'occasion de la brillante affaire de San-Lorenzo, nous avons remarqué les noms de M. Le Gué, de Lannion, lieutenant au 3e de zouaves, celui de M. de la Jaille, chef d'escadron qui a dirigé le feu de l'artillerie avec un succès complet et a fait constamment preuve de bravoure et de calme, enfin celui de M. de Longueville, chef de bataillon au 51e de ligne qui « blessé a enlevé son bataillon avec une énergie extrême. »

Enfin M. Rodolphe de la Haie Saint-Hilaire, lieutenant au 1er de zouaves, a été tué le 25 avril à l'attaque de Puebla. C'était un jeune et brillant officier digne en tout du sang valeureux qui coulait dans ses veines. On sait que Rodolphe de la Haie Saint-Hilaire était petit-fils et neveu d'officiers supérieurs qui marquèrent au premier rang, à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci, dans les luttes de la Bretagne contre la tyrannie révolutionnaire. Sa mort a été un deuil pour l'armée tout entière, et un de ses camarades, M. L. C., capitaine au 76e, s'en est rendu l'interprète dans une pièce de vers à laquelle nous voulons au moins emprunter le passage suivant :

Ce sang avait déjà coulé dans la Crimée :
A Tractir, à l'Alma, devant Sébastopol;
Brave jusqu'à l'excès, à Marignan l'armée
Le laissa presque mort étendu sur le sol.
Depuis près de vingt ans, nos redoutés zouaves,
Ces glorieux experts en courage, en honneur,
Avaient fait de son nom le symbole des braves,
Et savaient quels trésors renfermait son grand cœur.

Le voilà maintenant! une arme sacrilége,
Dans un temple, a tranché de si glorieux jours;
Et, comme ces soldats qui dorment sous la neige,
Il ne répondra plus à l'appel des tambours!
O mon pauvre Rodolphe! ô mon compagnon d'armes!
Devais-tu donc périr si loin de ton berceau,
Avant ta vieille mère et loin des sœurs en larmes,
Dont la prière en deuil cherche en vain ton tombeau?

Comme ils ont labouré ta robuste poitrine,
Balafré ton visage encore menaçant!

1 *Essais de morale et de critique*, p. XIX.

Quel autre œil que celui d'un ami qui devine
Pourrait te reconnaître ainsi couvert de sang?
Il est donc vrai, ta voix n'entendra plus la mienne,
Ton cœur ne battra plus au nom de ton ami;
Pour la dernière fois ma main presse la tienne,
Et j'embrasse ton front que la mort a pâli!

Tu vas dormir ici; car la plus belle tombe
Que l'on puisse élever en l'honneur d'un soldat,
C'est la fosse qu'on creuse à l'endroit même où tombe
Celui qui pour l'honneur de son drapeau combat.

Ne quittons pas ce souvenir de deuil sans signaler encore la fin prématurée d'un jeune capitaine breton, M. de Kerdudo, cité à l'ordre du jour de l'armée de Crimée pour des prodiges de vaillance et qui vient de mourir à l'hôpital Saint-André de Rome entre les bras de l'aumônier militaire. Ses obsèques ont été célébrées à Saint-Louis-des-Français où il a été enseveli aux frais de notre ambassadeur qui a voulu par là honorer la mémoire d'un des plus jeunes héros de l'armée.

Grâce à Dieu, la Bretagne est dignement représentée, partout où il y a de l'honneur et de la gloire à conquérir : — Un des lauréats des prix Monthyon, Mlle Jeanne-Marie Rolland, est de Morlaix; et nous aimerions à vous dire quels actes de vertu lui ont mérité cette récompense si le rapporteur, M. Saint-Marc-Girardin, n'avait pas cru devoir s'en épargner le récit. D'un autre côté, M. Félix Robiou, un Breton, professeur d'histoire au lycée de Napoléonville, vient de remporter le prix ordinaire de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres (2,000 fr.), pour un mémoire sur l'histoire des Gaulois en Orient.

Parmi les menus faits dont la chronique peut avoir à faire son profit, nous ne trouvons guère à glaner qu'un pari fort curieux, il est vrai, et qui a vivement intéressé dans le courant du mois de juillet les populations de Dinan, de Jugon et de Lamballe. M. le vicomte Anatole de Kercaradec avait parié de faire cent lieues en cent heures avec sa jument *Tolla*, excellente bête bretonne âgée de douze ans et demi. Le trajet devait s'exécuter entre Dinan et Lamballe à raison de vingt-cinq lieues par jour. L'épreuve a été triomphante pour *Tolla* en particulier et pour la race bretonne en général dont les solides qualités sont de plus en plus appréciées des véritables amateurs. Conduite par son maître et attelée à une voiture légère, *Tolla* a gagné sept heures sur le temps fixé. Elle a fait à Dinan une entrée triomphale au milieu d'une pluie de fleurs et aux applaudissements de trois mille personnes.

Les paris engagés se sont, dit-on, élevés à plus de quinze mille francs.

LOUIS DE KERJEAN.

LE SIÉGE DE LORIENT

ET LA PROCESSION DE LA VICTOIRE.

Lorient a tous les abords d'une grande ville. Quand on arrive par la route de Nantes sur le beau pont suspendu de Saint-Christophe et que la diligence traverse au pas le bras de mer formant le fond du port, le voyageur charmé a sous les yeux le plus riant paysage : à droite une longue échappée sur la rivière du Scorff, le château et les allées touffues de Saint-Uhel, un délicieux rideau de verdure au milieu duquel se détachent les blanches maisons de Kerentrech; en face, la petite chapelle et les rochers de Saint-Christophe ; un peu plus loin, la flèche élancée et gracieuse de la nouvelle église; enfin à gauche, les chantiers de Caudan avec leurs toitures rouges servant d'abri aux grosses carcasses des navires en construction, et sur la mer quelques bâtiments dont les hautes mâtures et les nombreux cordages découpent l'azur du ciel.

Mais le pont est franchi, les chevaux reprennent un trot rapide, en quelques minutes on a passé le cours Chazelles planté de quatre belles rangées d'arbres, jeté un coup d'œil sur la gare du chemin de fer, et on entre en ville par une porte basse et étroite, triste prélude des déceptions qui vous attendent. Des rues droites et régulièrement laides, des maisons écrasées aux fenêtres entourées d'une bordure noire qui leur donne un air de deuil, l'absence complète de monuments, le costume disgracieux des femmes ensevelies sous leurs longues coiffes, tout vous dit qu'il n'y a rien à faire ici pour le touriste et que le mieux est de déjeûner au plus vite et de

repartir comme on est arrivé, à moins qu'on ne tienne à visiter l'arsenal, seule chose intéressante à Lorient.

J'ai dit que nous n'avions pas de monuments; dois-je, en effet, donner ce titre à l'espèce de halle surmontée d'un donjon qui sert d'église? Ce serait lui faire beaucoup d'honneur et je félicite Bisson, qui est à côté sur sa colonne, de lui tourner le dos, car il doit être particulièrement désagréable de regarder pendant des siècles un aussi affreux échantillon de l'architecture indigène. Le pauvre Bisson lui-même a une assez triste mine sur son piédestal gros et court, et les trente ans depuis lesquels il met le feu aux poudres, sa mèche à la main, me paraissent avoir été trente années d'une gloire un peu monotone. C'est cependant en face de cette lourde église et de cette maigre statue, que dans les premiers beaux jours du printemps, les Lorientais se donnent rendez-vous en foule, pour monter et descendre en se coudoyant leur promenade trop vantée de la Bôve. Si vous avez le malheur de vous aventurer dans ces parages, un jour de spectacle, à la sortie de l'entr'acte, ce ne sera pas sans peine que vous pourrez vous tirer de cette cohue de flaneurs, soldats, gamins, etc., qui encombrent le cours et les abords du théâtre, tout en enviant le bonheur de ceux qui peuvent pénétrer dans le sanctuaire.

L'histoire de Lorient a à peu près le même degré d'intérêt que la physionomie de ses édifices. Quand on a vu le boulet incrusté dans les murs de la chapelle de la Congrégation et qu'on a assisté à la procession commémorative de la retraite des Anglais, en 1746, on a passé en revue tous les fastes de la cité. Cette procession, dite de *la Victoire* et dont le nom, soit dit en passant, est un peu ambitieux pour les souvenirs qu'elle rappelle, a lieu tous les ans le premier dimanche d'octobre. M'étant mis un jour à la recherche des décisions municipales auxquelles elle doit son origine, j'ai trouvé, en fouillant les archives (malheureusement assez pauvres) de la mairie, un journal du siége de Lorient, écrit sur l'heure même par un bourgeois de la ville qui chante beaucoup moins victoire que ses confrères d'aujourd'hui. Cette pièce m'ayant paru assez curieuse, je la transcris ici pour les lecteurs de la *Revue* comme la page la plus intéressante de l'histoire de notre moderne cité.

C. DU CHALARD.

JOURNAL DU SIÉGE DE LA VILLE DE LORIENT

EN 1746.*

Le mercredi 28 septembre 1746, il parut quatre vaisseaux entre Groix et Belle-Isle auxquels on ne fit pas attention, pensant que ce pouvait être la flotte de M. Maguimara que l'on attendait de jour en jour.

Le 29 vers huit heures du soir il arriva un exprès de la côte qui rapporta que l'on voyait paraître vingt-deux ou vingt-quatre vaisseaux; cette nouvelle détermina les officiers de la côte qui se trouvaient en ville à monter à cheval pour aller réunir le plus de paysans qu'ils pourraient. On fut néanmoins toute cette nuit assez tranquille, ne pensant pas que l'ennemi eût rien voulu entreprendre.

Le 30 au matin on monta à la tour d'observation de la ville d'où on découvrit jusqu'à trente-six vaisseaux, et plus on examinait plus on apercevait d'escorte, quand environ midi on compta jusqu'à cinquante-deux voiles, tant en vaisseaux de ligne qu'en frégates et vaisseaux de transport; on vit même trois à quatre frégates qui sondaient le long de la côte. Cette manœuvre ne laissa plus lieu de douter que l'ennemi ne voulût tenter une descente et on commença

* M. Mancel, dans son intéressante histoire de Lorient, publiée en 1861, sous le titre de *Chronique lorientaise* (Lorient, chez Gousset, in-12), indique (p. 112) trois relations contemporaines du siége de Lorient, la première par M. Lemoué, dit Durand, ex-lieutenant d'infanterie, lieutenant de la garde-côte; c'est celle-là que M. Mancel a suivie. Les deux autres sont attribuées par lui, l'une à M. Barbarin, lieutenant de mer à Lorient, l'autre au recteur de Pleucadeuc. Cette dernière est vraisemblablement la même que le récit attribué à l'abbé de Pontvallon Hervouet et publiée par M. l'abbé Marot, curé de Rochefort-en-Terre dans le *Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan*, année 1860, p 6 à 11. Quant au récit de M. Barbarin, on ne peut guère douter non plus que ce ne soit justement celui que nous imprimons ici. — Nous avons cru devoir respecter l'orthographe de cette relation, même dans les noms propres dont plusieurs sont mal écrits : ainsi notre *Journal* parle du régiment de *Bessan* et M. Mancel écrit toujours *Besson;* notre *Journal* écrit *Dudicourt* ou d'*Udicourt* pour d'*Heudicourt*, ou de *Volleville* pour *Volvire*.

à donner des ordres pour se précautionner contre une entreprise aussi peu attendue, on sonna le tocsin tant à la ville qu'à la campagne et on envoya des courriers dans tous les endroits dont on pouvait attendre des secours qu'on envoya à la côte.

Les compagnies de bourgeois de la ville jointes aux paysans qu'on avait ramassés à la hâte, et aux milices d'Hennebont qui arrivèrent dans la nuit formèrent un corps d'environ 1,400 hommes. On fit prendre les armes à tous les ouvriers du port qui formèrent un bataillon de 600 hommes; une compagnie de 60 volontaires et la troupe de M. Bessan entretenue par le service de la compagnie des Indes, consistant en 300 soldats, prirent aussi les armes. Toute cette troupe d'environ 2,000 hommes resta toute la nuit dans les magasins de la compagnie pour être prête à partir où bien serait. La même nuit, on apprit que M. le comte de l'Hôpital s'était rendu à la côte à la tête de 400 dragons de son régiment pour soutenir les gardes-côtes. Il n'y eut pas d'événements plus considérables cette nuit-là et l'alarme ne parut pas aussi grande qu'elle dût être.

Le 1er octobre, vers les huit heures du matin, il arriva en ville une compagnie de cavalerie du régiment de M. Dudicourt que l'on envoya de suite à la côte joindre M. le comte de l'Hôpital. A neuf heures on reçut avis que les Anglais avaient mis plusieurs chaloupes à la mer qui allaient et venaient la sonde à la main. Cette nouvelle acheva de mettre l'alarme dans la ville et chacun commença à déménager et à transporter ses effets ailleurs. On travailla pareillement à fortifier de son mieux et à faire porter des canons partout où il était nécessaire; à la haute mer, les Anglais firent avancer six frégates près d'un endroit nommé le Loch, entre le Pouldu et le Talu, et à la faveur du feu continuel de leurs canons ils mirent à la mer plusieurs chaloupes et bateaux, et deux raz d'eau dans lesquels ils mirent toutes leurs troupes. Il y avait aussi de petits canons montés en forme de pierriers qui joints aux frégates tirèrent plus de 2,000 coups de canons. Ce feu continuel força nos troupes de reculer et les mit hors d'état de se servir de leur mousqueterie, de sorte que les Anglais débarquèrent au Loch

sans perdre un seul homme et se rangèrent en bataille à mesure qu'ils mettaient pied à terre. Presque tous les paysans se débandèrent et tournèrent le dos; le reste ne pouvant faire face à 8,000 hommes [1] fut contraint de revenir à la ville aussi bien que M. le comte de l'Hôpital avec ses dragons et cavalerie. On reçut avis de cette descente à trois heures après midi; on passa toute la nuit sous les armes ainsi que les suivantes, attendant toujours avec plus de courage que de force l'arrivée de l'ennemi.

Le 2 octobre on apprit que l'ennemi avait campé pendant la nuit au bourg de Guidel et qu'il s'était mis en marche vers Plœumeur qui est à une lieue de la ville. Après midi on fit sortir un détachement de dragons et de cavalerie qui soutenaient 100 paysans pour aller reconnaître l'ennemi; les nôtres rencontrèrent un détachement d'Anglais et il se fit entre les deux partis plusieurs décharges de mousqueterie, mais de si loin qu'on présume qu'elles furent sans effet de part et d'autre; nos troupes revinrent tranquillement à la ville sans être inquiétées dans leur retraite; ce jour et les suivants il arriva beaucoup de monde, de sorte qu'il y avait au moins 1,500 hommes d'armes et 4,000 paysans auxquels on donna les outils nécessaires pour travailler; il y avait quarante pièces de canons en batterie depuis 24 jusqu'à 42 livres de balle, sur tous les endroits où l'ennemi pouvait approcher; on dressa le long des murs des échafauds, afin qu'il pût y avoir double rang de mousqueterie; on mit le feu à toutes les maisons hors de la ville où l'ennemi pouvait se retrancher.

Le 3 au matin, on aperçut l'ennemi campé au Moulin des Montagnes qui est à une demi-lieue de la ville et d'où ils la découvraient en plein. Vers les dix heures du matin [2], un officier anglais

1 M. Mancel (p. 102) porte le chiffre des Anglais débarqués à 4,500, l'abbé de Pontvallon (p. 6) à 5,000, et il en donne le détail. Plus loin (p. 103), M. Mancel dit que, le 2 octobre, quand la colonne anglaise parut sur la lande de Lanveur, non loin de Lorient, elle était forte de 6,000 hommes Et de son côté, Pontvallon dit (p. 7) que le 2 octobre, l'ennemi fit « une seconde descente de 2,400 hommes, » ce qui porte le chiffre total du débarquement, selon lui, à 7,400 hommes, nombre peu éloigné de celui de 8,000, donné par notre *Journal*.

2 « A deux heures et demie, » dit Pontvallon (p. 7), mais *deux* n'est peut-être qu'une faute de copie ou d'impression, pour *dix*.

portant un drapeau et accompagné d'un tambour se présenta à la petite porte de la ville et demanda à parler au commandant de la place de la part de milord Saint-Clair, général de l'armée anglaise; on lui banda les yeux et l'ayant fait entrer dans la ville par la grande porte on le conduisit chez M. de l'Hôpital qui commandait alors. Cet officier demanda qu'on eût à remettre la ville de Lorient au roi d'Angleterre son maître, attendu qu'il savait qu'elle était sans défense et hors d'état de soutenir un siége, et demanda qu'on la lui rendît à discrétion, faute de quoi il protesta de la prendre de force et de lui faire subir tous les malheurs de la guerre, menaçant par là de faire passer la garnison au fil de l'épée. Ce discours n'ébranla point le conseil de guerre et on se détermina d'envoyer au camp du général M. de Godeheu, directeur de la compagnie, le maire de la ville, le procureur du roi, un capitaine de cavalerie et un capitaine de dragons; ces Messieurs répondirent à milord Saint-Clair [1] que la ville n'étant point dépourvue de moyens de défense, ils ne pouvaient sans manquer à leur roi, à leur prince et à leur honneur, lui remettre la ville, que cependant on lui offrait 300,000 livres s'il voulait se retirer. Ce discours fut reçu avec beaucoup de hauteur de la part du général; il fit à ces Messieurs les mêmes propositions que son officier avait faites, mais après plusieurs discours on convint d'une suspension d'armes jusqu'au lendemain sept heures [2], le général ayant donné ce temps à la ville pour faire ses réflexions. Lorsque ces Messieurs furent de retour, M. de l'Hôpital fit défendre à tous les postes de tirer sur l'ennemi quand même on le verrait à la portée du fusil. On employa toute cette journée à achever les travaux nécessaires pour faire une vigoureuse résistance. A midi arriva M. Dudicourt qui étant le plus ancien

1 Selon M. Mancel (p. 105), lorsque les parlementaires français se présentèrent au camp anglais, le 3 octobre après midi, « le général Synclair était absent; on convint d'une » suspension d'armes, et on remit l'entrevue au lendemain 7 heures du matin. » C'est donc le 4 octobre au matin que se placerait l'entrevue, ci-dessous rapportée, des députés lorientais avec Synclair. Mais, d'après notre *Journal*, il y eut réellement deux entrevues entre le général anglais et les députés, l'une le 3 octobre après midi, l'autre le 4, à sept heures du matin.

2 Suivant Pontvallon, la suspension d'armes ne dura que jusqu'à quatre heures de l'après midi du 4 octobre.

brigadier prit le commandement. Il arriva aussi deux compagnies de son régiment et une de celui de M. de l'Hôpital ; à la faveur de cette trève le reste du jour et la nuit furent tranquilles.

Le 4 à sept heures du matin, les mêmes députés retournèrent au camp du général anglais et sans faire mention de la proposition qu'il avait rejetée la veille on lui déclara que la ville était dans la résolution de se défendre jusqu'à la dernière extrémité et de lui disputer le terrain pied à pied. Le général répliqua à ces Messieurs qu'il aurait le plaisir de leur donner à souper le lendemain à Lorient. Dans l'après-midi on fit une sortie d'environ 150 paysans soutenus des grenadiers de Bessan et d'une compagnie de dragons à pied ; il y eut une légère escarmouche dans laquelle nous perdîmes trois hommes et les Anglais environ 20 ; l'action eût été plus vive si les paysans qui tournèrent le dos n'eussent pas forcé les dragons et les grenadiers de rentrer en bon ordre dans la ville. Vers le soir arriva M. le comte de Volleville [1] qui visita sur le champ les murailles et les fortifications. On fut toute la nuit sur le qui vive et on eut quantité de fausses alertes, craignant toujours que l'ennemi n'eût cherché à surprendre ; il était arrivé avec M. de Volleville environ 60 gentilshommes du côté de Vannes.

Le 5 au matin, il courut un bruit que six vaisseaux cherchaient à faire une descente à Locmariaker, sur la côte de Vannes et d'Auray ; cette nouvelle détermina le commandant à renvoyer la noblesse de ces cantons, étant naturel qu'ils allassent à la défense de leur propre pays. Après avoir donné les ordres nécessaires contre tout événement, le commandant se rendit au Port-Louis pour prendre des mesures avec le gouverneur, tant pour la sûreté de cette place que pour ce qui regardait la ville de Lorient. L'après-midi on vit que l'ennemi faisait lever une batterie de canons à l'entrée de la lande de Keroman, qui n'est éloignée de la ville que de deux portées de fusil ; l'élévation du lieu le mettait en état de battre toute la ville, ce qui fit que l'on se servit de toutes les batteries qui

1 Il s'agit ici de M. de Volvire, lieutenant-général du roi en Bretagne, qui, une fois arrivé, prit de droit le commandement de la défense, et le conserva tout le temps qu'il fut à Lorient.

se trouvaient de ce côté-là et le canon fut servi à merveille. On fit cette même journée une sortie, mais avec aussi peu d'effet que les précédentes, et quelque chose que l'on pût faire l'ennemi parvint à mettre quatre canons de douze en état de tirer, ainsi qu'un mortier[1]. La nuit étant venue, il ne se passa rien de plus extraordinaire.

Le 6, M. le comte de Volleville arriva du Port-Louis dès la pointe du jour. L'ennemi tira à boulets rouges et envoya nombre de bombes et de pots à feu ; on répondit pareillement de la ville et il y eut un feu très-vif, celui de l'ennemi étant bien moindre par le petit nombre de ses canons et mortiers. L'après-midi on fit une sortie de 300 hommes tant de milice de la campagne que de dragons et de grenadiers de Bessan ; l'ennemi en pareil nombre s'avança dans la lande de Keroman sur dix de front, et fit une décharge sur les nôtres qui répondirent également, mais les batteries de Saint-Pierre et du quai tirèrent si à propos et si juste que l'ennemi fut obligé de se retirer derrière son canon. Nos troupes avancèrent en faisant des décharges, mais n'étant pas en assez grand nombre pour forcer les retranchements, elles furent contraintes de rentrer dans la ville. Nous perdîmes un seul homme dans cette action et on a lieu de penser que l'ennemi n'en fut pas quitte à si bon marché ; il perdit entre autres un major. Le feu du canon dura de part et d'autre jusqu'à la nuit.

Le 7 dès le grand matin, le canon de la ville recommença avec la même force, l'ennemi continua de tirer à boulets rouges, mais malgré tous ses efforts il ne fit pas beaucoup de mal, les bombes et pots à feu n'ayant atteint que trois ou quatre maisons ; le feu ne prit en aucun endroit et le canon ne tua que trois hommes ; on ne croit pas en avoir perdu plus de douze pendant le siége. On lança sur l'ennemi quantité de bombes et on peut dire que Lorient doit en partie sa conservation à l'adresse et vigilance des canonniers-bombardiers de cette ville ; on compte qu'il a été tiré de la ville jusqu'à 4,000 coups de canon. Le feu de ce jour dura jusqu'à la nuit ; les gens armés demandèrent avec instance une sortie, mais

1 Selon Pontvallon, cette batterie ne fut établie que le 6 octobre, sur les huit à neuf heures du matin.

le commandant ne le jugea pas à propos, ne faisant pas grand fonds sur une grande partie des troupes.

Il assembla un conseil de guerre et il fut décidé qu'on rendrait la ville à l'ennemi [1]; en conséquence M. de l'Hôpital, porteur de la capitulation, accompagné d'un porte-drapeau, d'un tambour et d'un trompette, se mit en marche vers huit heures du soir pour se rendre près du général anglais ; le long du chemin il fit battre la chamade et le rappel sans que personne vînt au-devant de lui et il arriva jusqu'aux canons de l'ennemi qu'il trouva abandonnés ainsi que le mortier. Cette nouvelle répandit la joie dans toute la ville, mais on ne s'y abandonna pas et on resta sur ses gardes, car on craignait que l'ennemi ne se fût retiré que pour surprendre la ville par une autre route. On battit la générale à neuf heures du soir et tout le monde passa la nuit sous les armes. On fit sortir dès le même soir un détachement de dragons qui trouva les canons de l'ennemi encloués ainsi que le mortier de neuf pouces de diamètre et quelques boulets répandus sur la terre [2].

Le 8 octobre de grand matin, on reçut avis que l'ennemi s'était retiré vers ses vaisseaux; on fit différents détachements pour visiter son camp et savoir sur quel point il s'était retiré et on le trouva rangé en bataille au Moulin des Montagnes du Coëtdor. Les nôtres ne jugèrent pas à propos de l'attaquer et se retirèrent avec précipitation ; l'ennemi resta dans ce poste jusqu'au 9 qu'on apprit

1 Mais il faut dire que tous les volontaires, paysans et gentilshommes, s'opposèrent de tout leur pouvoir à cette résolution, comme le montre fort bien M. Mancel, aux pages 108-109 et 113-114 de sa *Chronique Lorientaise*, dont nous citons un extrait à la suite du présent *Journal* (ci dessous pp. 178-179).

2 M. Mancel (p. 110) explique ainsi la panique qui délivra Lorient des Anglais :

« Cette précipitation (du départ des Anglais) donna lieu de penser que le bruit de la charge que l'on battait sur les remparts les plus rapprochés d'eux et le tumulte survenu dans la garnison, leur avaient fait craindre une sortie générale, et que c'était le motif de cette prompte détermination. Il est cependant probable que le temps y contribua pour beaucoup : les vents avaient passé au sud et soufflaient avec assez de violence, la flotte pouvait être obligée de s'éloigner, et la colonne anglaise restait livrée à ses seules ressources; les mouvements du pays n'étaient pas ignorés de l'amiral Lestocq et du général Synclair; ils étaient même exagérés par quelques prisonniers qu'ils avaient faits. La position pouvait devenir dangereuse, et l'on sut que l'amiral avait notifié au général Synclair d'en terminer ou de se rembarquer. »

qu'il s'était embarqué vers deux heures après midi. Il avait fait beaucoup de ravages en se retirant, ayant mis le feu dans beaucoup d'endroits et pris tous les bestiaux de la campagne. On compte que notre canon lui a tué environ 900 hommes, et on doit rendre d'éternelles actions de grâces à Dieu qui permit qu'il se retirât au moment qu'on allait lui livrer la ville. Elle ne doit son salut ni à la présence d'esprit des chefs ni à la valeur des troupes, mais à la puissance divine, qui n'a pas permis que l'ennemi profitât de ses avantages.

Extrait de la CHRONIQUE LORIENTAISE *de M. Mancel (p. 108-109 et 113-114).*

« Cependant le 7 octobre, à quatre heures du soir, le bruit se répandit que le conseil de défense, réuni à l'hôpital, venait de signer la capitulation, que la ville, le port, les magasins de la Compagnie, les vaisseaux seraient livrés à discrétion; que les troupes du roi auraient la liberté de se retirer.

» L'explosion du mécontentement fut générale; depuis le gentilhomme jusqu'au plus chétif paysan, il n'y eut personne qui ne s'écriât qu'il se ferait mettre en pièces plutôt que de se laisser sacrifier aux Anglais.

» On accusait le conseil de s'être laissé effrayer par la chute d'une cheminée qu'une bombe avait abattue près de l'hôpital, où il siégeait; on s'écriait qu'on ne pouvait se rendre quand pas une pierre de la muraille n'avait été dérangée. L'exaspération était au comble. Tous se préparaient pour le lendemain à la résistance à l'intérieur comme à l'extérieur.

» Les troupes de la garnison, qui ne consistaient qu'en 300 hommes du régiment de Besson et quelques compagnies de cavalerie, occupaient le quartier le plus éloigné de l'ennemi, près de l'hôpital; toute la partie de l'ouest et du midi était défendue par les milices, composées pour la plupart de paysans bas-bretons.

» Tandis que la chamade était battue dans la partie nord, les

tambours de la milice battaient la charge. On assure que l'ordre en fut donné par MM. de Tinténiac et de la Bérais. Interrogés sur cette différence, ils répondaient que leurs hommes n'avaient pas compris, qu'ils n'entendaient que le breton. Peut-être, dans cet antagonisme, existait-il une étincelle de ce vieil esprit national qui n'était pas encore éteint en Bretagne.... ....

» ..... Ce sont les Bas-Bretons, les paysans, qui attaquèrent à Guidel, qui se défendirent à Plœmeur, qui se réunirent à Quéven, qui abondèrent à Lorient, sous les ordres de MM. de Tinténiac, de la Bérais et autres, qui démontrèrent au général anglais qu'il n'y avait plus de succès pour lui. Certainement si le jour du débarquement, sans attendre qu'on eût mis les remparts en état de défense, que la population se fût soulevée, il eût marché résolûment sur Lorient, il eût réussi dans son coup de main, et les établissements de la Compagnie étaient brûlés; mais du moment où il avait laissé le temps à la population de se reconnaître et de se réunir, il n'avait qu'à retourner promptement à ses vaisseaux.

» Quant à la conduite de M. de Volvire et des officiers qui l'entouraient, dont il faut excepter M. Deschamps, commandant au Port-Louis, qui s'opposa toujours fermement à toute capitulation, elle est difficile à expliquer. Il faut croire que, ne voyant de force que dans la troupe organisée et disciplinée, n'ayant autour d'eux que deux ou trois compagnies d'infanterie et quelques compagnies de cavalerie, ils firent peu de cas des milices, qui faisaient en effet la seule force de la défense. L'on ne peut du reste attribuer qu'à eux ce projet de capitulation, car nous avons vu la résistance des gentilshommes et des milices. Les directeurs de la Compagnie, MM. Duvelaër et Godeheu, protestèrent énergiquement, et nous ne pouvons mettre en doute la conduite des membres de l'administration municipale, puisque tenant leurs charges de la Compagnie et étant conséquemment sous sa dépendance, ils ne pouvaient être d'un autre avis que celui des administrateurs qui les nommaient et les dirigeaient. »

PROCLAMATION DU GÉNÉRAL ANGLAIS.

Nous, Jacques de Saint-Clair, lieutenant-général des armées de la Grande-Bretagne, commandant en chef des troupes britanniques en France, à tous gouverneurs, intendants des provinces et autres officiers de quelque qualité qu'ils puissent être, à tous magistrats et autres habitants des villes, bourgs et villages.

Faisons savoir que le roi notre maître dans la poursuite de la guerre si juste et si nécessaire de notre part nous ayant ordonné de faire une descente en France, nous jugeons à propos à notre premier abord ici de déclarer que notre ferme intention est de vous faire sentir le moins qu'il sera possible les horreurs de la guerre; à cet effet nous ferons rigoureusement observer à nos troupes la plus exacte discipline, de sorte que la maraude et le pillage ne leur seront nullement permis, que nonobstant que nous soyons obligés de nous servir pour le présent des chevaux, bestiaux et chariots du pays pour la commodité de l'armée, les habitants doivent se rassurer dans la confiance entière que les vivres et provisions de toute espèce qu'ils apporteront au camp leur seront payés régulièrement par les troupes, à l'exception cependant de ce qui sera fourni en conséquence des conventions qui pourront avoir lieu entre nous et les magistrats des provinces par lesquelles l'armée prendra sa route; mais si aucun des habitants négligeant la présente déclaration de nos bonnes intentions, ose prendre les armes dans la vaine intention de nous faire opposition ou si en secret on assassinait quelques soldats de sa majesté britannique, si les habitants abandonnaient leurs maisons ou manquaient d'apporter journellement des vivres pour vendre au camp, que l'on sache qu'alors nous ne manquerions pas de les châtier de la manière convenable en les faisant passer au fil de l'épée, faisant désoler leur pays et réduire en cendre leurs villes, bourgs et villages et maisons de campagne.

En foi de quoi nous avons signé le présent de nôtre main et apposé le cachet de nos armes. Donné au camp de l'embouchure de la

rivière de Quimperlé le vingt-neuf septembre mil sept cent quarante-six, signé Jacques de Saint-Clair, par ordre de son excellence, David. — Autour du cachet est écrit : *Fight aud failh.*

A propos du siége de Lorient on composa dans le temps une chanson dont les fragments suivants m'ont été communiqués par M. du Liscouët, de Quimperlé.

Messieurs de Lorient ne pensant point à mal,
Allaient se promener à l'entour du fanal,
Quand sur le grand canal
Ils virent l'amiral
Du roi électoral
Leur préparer le bal.

Pour aller au-devant n'avaient point un esquif
Ni pour les recevoir aucun préparatif.
Plus d'un soldat rétif
Et plus d'un chef craintif,
Pour tout préservatif
Un mur des plus chétifs.

Le conseil assemblé chacun parle à son tour ;
Quittons, dit l'Hôpital, ce malheureux séjour !
Quel étrange discours,
Répondit Dudicourt,
Ah ! plutôt de nos jours,
Voyons trancher le cours.

Lettre de M. de Maurepas qui cède en don à la ville de Lorient les quatre canons laissés avec un mortier par les Anglais dans leur camp.

A Fontainebleau, le 20 octobre 1746.

J'ai reçu, Monsieur, votre lettre du 10 de ce mois par laquelle vous demandez qu'il soit fait don à la ville de Lorient des quatre

canons et du mortier que les Anglais ont laissés dans leur camp et que vous avez fait entrer dans la ville.

Le roi, à qui j'ai rendu compte de ce que vous me marquez à ce sujet, a bien voulu consentir à faire ce don à la ville de Lorient, je vous en informe avec plaisir et je suis, Monsieur, très-parfaitement à vous.

Ainsi signé : MAUREPAS.

Pour copie conforme :

DE CHATEAUGIRON (greffier.)

Vœu fait par la ville et communauté de Lorient à l'occasion de la levée du siége faite par les Anglais, le 7 octobre 1746.

En l'assemblée de la communauté de Lorient le quinzième novembre 1746 le sieur procureur du roi a représenté que l'événement qui vient d'arriver en cette ville par la levée du siége que les Anglais ont été obligés de faire le vendredi septième d'octobre dernier est l'effet de la protection singulière de Dieu et de la Sainte Vierge, événement dont il convient de perpétuer en public la mémoire, en consacrant, à l'avenir, le même jour de chaque année à en rendre au Seigneur des actions de grâces ; sur quoi il requiert qu'il soit délibéré et a signé Dromeau.

Lesdits sieurs ont sous le bon plaisir de Monseigneur l'intendant ordonné qu'à l'avenir il sera chanté, le 7 octobre de chaque année, une grande messe solennelle dans l'église paroissiale de Saint-Louis de cette ville devant l'autel de la Sainte Vierge et ensuite fait procession générale dans l'intérieur et autour de l'enceinte de cette ville où sera portée la statue de Notre-Dame de Victoire qui sera faite en argent au dépens de la communauté et qu'il sera aussi fait un tableau qui sera posé à l'autel de la Sainte Vierge et ont signé : Pérault maire, de Montigny lieutenant de maire,

Dromeau fils procureur du roi, Diffon accesseur, Cordé contrôleur du greffe, Lafontaine accesseur, Brossière échevin, Dussault échevin, Bourgogne, Le Fèvre, Duplessix, Sorrez et Rahier, délibérateurs.

Délibération qui fixe la cérémonie du vœu de Lorient au premier dimanche du mois d'octobre de chaque année, à perpétuité.

Du 30 septembre 1747 en l'assemblée de ville tenue en la maison de M. Pérault maire, et président de ladite assemblée, présents : MM. de Montigny, lieutenant de maire, Dromeau fils, procureur du roi, Esnée et Dromeau, échevins, Lafontaine et Diffon, accesseurs, Lafreté, avocat du roi, Cordé, contrôleur du greffe, Bourgogne, échevin électif, Le Febvre, Duplessix, Sorrez, Brossière, de Boisdison et Floris, délibérants.

Le sieur procureur du roi a remontré que par délibération du 15 novembre 1746, approuvée de Monsieur l'intendant, il a été délibéré qu'il serait chanté une grande messe le 7 octobre prochain, à l'occasion de la levée du siége des Anglais; comme ce jour se trouve de travail et que cela dérangerait l'ouvrier et gênerait le public, il croit qu'il conviendrait de remettre la cérémonie au dimanche 8 octobre pour la rendre plus solennelle et à l'avenir le 1er dimanche dudit mois d'octobre à perpétuité et a signé Dromeau.

Lesdits sieurs ont délibéré qu'à l'avenir et à perpétuité la cérémonie du vœu de cette ville se fera le 1er dimanche du mois d'octobre, que la procession passera sortant de l'église par la place Dauphine, rue Rohan, partie de la rue d'Anjou, rue du Faouëdic, grande rue de Bretagne, rue des Prophètes et rue Pont-Carré, pour se rendre à l'église, lesquelles rues seront tendues comme à la Fête-Dieu, sauf à régler par la suite la marche et passage de la procession quand les pavés seront finis et le brancard sur quoi sera la Vierge sera porté par quatre officiers de cette communauté et ont signé.

Suivent les signatures.

RÉCITS VENDÉENS.

—

LE FILS DU GARDE-CHASSE.

Nous avons intimement connu un vieux et respectable professeur qui avait pris sa retraite dans une petite ville de la Vendée et qui se nommait M. Jean-Jacques Brevet. Bien qu'il fût le meilleur homme qui se pût rencontrer, et le plus généreux, et le plus dévoué, comme on le verra par la suite de cette histoire, il ne s'était pas marié, lorsqu'il en était temps; ce qu'il regrettait amèrement, du reste. Ce sujet se présenta une fois dans le cours de nos causeries, et, tout en nous promenant par les allées sablées et bordées de buis de son jardinet : — « Ah! mon jeune ami, me dit le bon vieillard avec un ton doucement mélancolique, ah! ne sachez jamais ce que c'est qu'une maison de vieux garçon sexagénaire!... Vous avez sûrement deviné les causes fatales qui m'ont empêché de prendre une compagne : jusqu'à quarante ans, la passion de l'étude a tellement possédé ma tête et mon cœur, qu'il n'y avait plus de place pour aucune autre affection. Vers ce temps-là, je pensai, il est vrai, à me créer une famille; mais une barrière se présenta aussitôt devant moi que je n'osai franchir. J'ai toujours été pauvre; l'Université n'a jamais fait des Crésus de ses très-humbles serviteurs. Je ne pouvais donc prétendre qu'à une femme pauvre comme moi. C'était condamner d'avance à la misère la mère de mes enfants et mes enfants eux-mêmes. Mon parti fut vite pris et mon sacrifice vite accepté : je souffrais moins du célibat que je n'eusse souffert

des perpétuelles privations auxquelles les miens eussent été condamnés... Et *voilà pourquoi*, mon ami, ajouta-t-il en souriant, *voilà pourquoi votre fille est muette*, comme dit Molière; pourquoi je passe mes journées à sarcler les mauvaises herbes de ces allées, à bêcher ou à arroser mes fleurs, et mes soirées à relire mes vieux auteurs près de ma gouvernante Ursule, qui file à la lueur de ma lampe... toujours seul et silencieux, à moins que quelque brave ami comme vous ne vienne me surprendre agréablement et causer avec moi du *temps jadis*, pour parler comme les bonnes gens. »

Nous nous promenâmes assez longtemps sans proférer une parole et plongés dans les réflexions que faisait naître la grave question à laquelle M. Brevet avait touché avec une émotion contenue, mais d'autant plus pénétrante.

— « Tenez, me dit-il tout à coup, en relevant la tête, vous ne me croirez peut-être pas, mais moi, qui n'ai jamais été père, j'ai pourtant eu le bonheur de goûter les douceurs de la paternité, comme si le ciel avait tenu à me dédommager de mon cruel sacrifice.... Il est vrai que ce bonheur s'est tourné en une peine bien amère!... »

Comme je le regardais d'un air à la fois surpris et interrogateur, M. Brevet ajouta :

— « Je vous parle par énigmes? Eh! bien, venez, mon ami, et si vous avez le loisir de m'écouter, je vais faire passer sous vos yeux quelques pages de mon existence. »

A ces mots, il me prit sous le bras, me conduisit à une petite tonnelle couverte de clématite qui était adossée au mur du jardin. Nous nous assîmes sur le banc de bois peint en vert; M. Brevet tira de sa tabatière de corne et aspira une large prise, puis il commença le récit que l'on va lire et que je transcrivis aussi fidèlement que possible, au sortir de mon entrevue avec le respectable narrateur.

I.

Quand la Révolution de 89 éclata, j'occupais, depuis une quinzaine d'années, la place de professeur de rhétorique au collége

Montaigu, à Paris. Je m'étais toujours bercé de l'espoir d'y finir ma tranquille existence, car je touchais déjà à la quarantaine, mais j'avais compté sans cette terrible tempête, qui dispersa aux quatre vents du ciel les maîtres et les écoliers. Trois mois s'étaient écoulés, et tous mes efforts pour me procurer un emploi qui me donnât le pain quotidien avaient été sans résultat; mes dernières ressources s'épuisaient, et j'avais, hélas! commencé à vendre mes pauvres vieux livres. Quelle misère quand on en est réduit à demander la nourriture du corps à ces chers et fidèles amis qui vous ont si longtemps fourni celle de l'esprit et du cœur!... Un jour, je venais de lier en un paquet deux ouvrages grecs et un latin — trois elzeviers! — et je me disposais à les porter au bouquiniste, lorsqu'un visiteur inconnu pénétra dans ma chambre, si je puis donner ce nom pompeux à la triste mansarde qui me servait de retraite. C'était un député de la ville de Fontenay-le-Comte en Vendée. Chargé par sa municipalité de reconstituer à Paris le personnel du collége communal, où les événements de 89 avaient jeté le désarroi le plus complet, il avait appris par hasard que j'étais en disponibilité, et il venait m'offrir au collége de Fontenay la position que j'occupais au collége Montaigu. — « Je sais bien, ajouta-t-il gracieusement, que cette offre serait, en tout autre temps, une sorte d'injure faite à votre mérite, et que c'est une bien forte chute que je vous propose là; mais c'est aussi un abri pendant l'orage, et le vivre et le couvert assurés, deux choses, vous ne le savez que trop sans doute — et ce disant, il promenait son regard sur mon misérable mobilier, — deux choses qui ne sont point à dédaigner par les jours rigoureux où nous vivons. »

Comme vous le pensez bien, j'acceptai avec autant d'empressement que de gratitude. Le représentant du peuple, — qui était aussi pour moi le représentant de la Providence, — m'avait prié de lui trouver un bon professeur de seconde, le seul qui manquât encore à sa liste. Je m'en chargeai volontiers et je me mis en quête de quelque collègue sans emploi et réduit aux derniers expédients, comme je l'étais la veille.

En traversant le Palais-Royal, je rencontrai un de mes anciens

et plus chers élèves, qui me jeta les bras au cou et m'embrassa tendrement.

Avant de passer outre, il est nécessaire, mon ami, que je vous mette en quelques mots au courant du passé de mon jeune disciple.

Il y avait une fois, comme disent les contes de fées, un brave et digne homme qui habitait une petite maisonnette tapie dans l'un des sites les plus pittoresques de la forêt royale de Marly. Ce brave homme était garde-chasse de son métier et riche de quatre beaux garçons. Il se nommait Blondel. Sa femme n'était pas moins brave et digne que lui, fervente chrétienne, et d'une intelligence, et d'une distinction native bien au-dessus de sa condition. — Un jour d'été, au commencement de son règne, Louis XVI chassait dans la partie de la forêt confiée à la surveillance de notre garde. Épuisé par la chaleur et la fatigue, il abandonna un instant la poursuite du chevreuil, et suivi de quelques gentilshommes, il entra dans la maison de Blondel pour se reposer. Le garde-chasse était absent et dans l'exercice de ses fonctions. Sa compagne, tout étourdie d'abord de l'honneur insigne que le roi faisait à leur humble demeure, ne tarda pas à reprendre son sang-froid et ce fut avec une bonne grâce charmante qu'elle offrit l'hospitalité au descendant de saint Louis. Les quatre petits enfants, comme vous l'imaginez sans peine, ne se sentaient pas fort à l'aise et se tenaient à l'écart, ouvrant de grands yeux timides, mais qui ne perdaient rien de cette scène, si nouvelle pour eux. Le roi les aperçut bientôt et faisant approcher l'aîné, Georges, qui comptait environ douze ans, il le caressa et l'interrogea avec bonté. Louis XVI fut charmé de la naïveté piquante des réponses de l'enfant, qui avait une vraie tête de chérubin, et, en partant, il l'invita à venir chercher avec son père, à Versailles, le lendemain, le prix de l'hospitalité qu'il avait reçue dans sa famille.

Ce prix, c'était une pension au collége Montaigu.

Georges Blondel s'y livra à l'étude avec une ardeur admirable, et il eut bientôt réparé le temps perdu. A chaque distribution de prix, il emportait une moisson de lauriers, et fatiguait les mains à applaudir à ses succès.

Je l'attendais dans ma classe avec une certaine impatience. La

rhétorique, vous le savez, est un peu la pierre de touche des intelligences. Tel élève qui a brillé dans les classes secondaires et qui a été, suivant la locution usitée aujourd'hui, un *fort en thème,* s'éteint souvent comme une étoile filante, quand il s'agit de tirer ses principales ressources de son propre fonds, de se passer des lisières du rudiment et de la syntaxe, et de voler de ses propres ailes.

Cette épreuve fut tout à l'honneur de Georges.

Son âme, rêveuse et contemplative, son imagination vive et fraîche comme un ruisseau courant dans les bois, l'avaient surtout porté à l'étude assidue des poètes. Ils faisaient sa joie, ses délices. Comme l'artiste qui, en présence d'une belle toile, s'écria : *Et moi aussi, je suis peintre!* Georges, enflammé par le feu des génies qui le ravissaient, se sentit aussi lui poète un jour. Des ailes lui poussaient; il ne tarda pas à prendre son essor. Il commença par imiter en vers les morceaux d'Homère, de Virgile ou d'Horace qui le frappaient davantage. Il cultivait la muse en secret, mais j'étais son confident, car une mutuelle sympathie n'avait pas tardé à nous lier étroitement. Que je regrette aujourd'hui de n'avoir pas conservé quelques-uns de ses premiers essais!

Je dois ajouter une particularité remarquable et qui achèvera de peindre Georges : à l'encontre des âmes spéculatives et poétiques, il était aussi partisan de l'action que de la méditation. Rien n'égalait sa joie quand, aux vacances, il rentrait sous le toit paternel. Il faisait deux parts de ses journées : ou bien il errait sous les ombrages de la forêt, un livre à la main, lisant ou écrivant des vers; ou bien, transformé en Nemrod, un fusil au poing, il chassait avec une intrépidité sans pareille; malheur au gibier qu'il ajustait! Son coup d'œil était mortel. Je puis vous l'affirmer pour en avoir été témoin.

Georges Blondel avait achevé ses classes depuis plusieurs années et je l'avais complétement perdu de vue, même avant les grands événements de la Révolution. Cette rencontre fortuite au Palais-Royal avait donc un grand intérêt pour tous deux.

Le pauvre garçon me raconta la détresse dans laquelle la tempête sociale avait plongé toute sa famille. Son malheureux père avait

perdu sa position de garde-chasse; sa mère était condamnée à travailler de ses mains pour les aider à vivre. Quant à lui, qui était parvenu à grand' peine à obtenir une place de commis dans les bureaux du contrôleur général des finances, on l'avait également remercié, comme suspect d'attachement à la royauté, parce qu'il était fils d'un ancien serviteur de la couronne.

Je le plaignis sincèrement, puis, après avoir essayé de lui donner quelque espérance d'un meilleur avenir:

— Et la poésie, mon cher Georges, qu'est-elle devenue? A-t-elle fait naufrage, comme tant d'autres choses?

— Ah! mon bon maître, me répondit-il, ne m'en parlez pas; vous me causeriez trop de regrets! La pauvre muse dort depuis bien longtemps, depuis le jour où, contre mon gré, je dus entrer dans ce bureau maussade, moi qui, hélas! avais rêvé une destinée si différente, moi qui ambitionnais tant la gloire des lettres! Le rossignol chante au grand air et à la face du ciel; dans une cage, il se tait.... La poésie! ah! voilà bien des mois que je lui ai fait mes adieux, et ce sont, et ce seront là mes derniers vers.

— Récitez-les moi, Georges, je vous en prie.

— Vous le voulez donc? Eh bien, écoutez :

Adieux à la Muse.

Muse, sur ton front pur laisse-moi déposer
D'une lèvre tremblante un suprême baiser.

O ma consolatrice! ô ma jeune compagne!
Nous n'irons plus tous deux errer dans la campagne;

Avec toi j'ai coulé les jours de mon printemps,
Et de nous séparer on me dit qu'il est temps.

Rêves et poésie, hélas! ne font pas vivre;
Au labeur qui nourrit il faut que je me livre,

Que je sorte à jamais de notre frais sentier,
Pour aller m'enfouir dans un obscur métier.

Ah ! si Dieu m'avait fait un destin plus propice !....
Travaillons, pour ne pas mourir dans un hospice ;

Plions-nous au devoir et d'un cœur résolu,
Mais non sans déplorer que le Ciel l'ait voulu.

O Muse ! ne crains pas que ton amant t'oublie :
Tu resteras présente à ma mélancolie ;

Notre amour d'autrefois embaumera mon cœur,
Vase où fut enfermée une douce liqueur.

A toi je songerai, quand verdiront les branches,
Quand aux prés s'ouvriront les marguerites blanches ;

Quand au vent flottera le blé sur les sillons,
Que joûront dans les fleurs mouches et papillons ;

Oh ! quand le rossignol lancera sa roulade,
A toi je songerai, bien triste et bien malade :

Je pleurerai mon luth que le sort vint briser !....
— Adieu, Muse, reçois mon suprême baiser !

Vous remarquez peut-être dans ces vers, me dit M. Brevet, un sentiment assez vif de la nature, surtout pour l'époque où ils ont été composés? Ce sentiment existait au plus haut degré dans l'âme de mon jeune élève, et vous le comprenez bien, puisque vous savez comment il avait été élevé : né au milieu d'une belle nature, ayant passé en tête à tête avec elle les années où les impressions sont le plus vives, il ne pouvait pas, avec son imagination ardente et rêveuse, ne pas l'aimer, et, l'aimant, ne pas la représenter avec les couleurs les plus vraies.

Pendant que Georges me récitait son élégie, une idée lumineuse m'avait traversé le cerveau comme un éclair, et j'étais étonné qu'elle ne me fût pas venue plus tôt.

Je saisis donc la main de mon ami, et la serrant affectueusement :

— Consolez-vous, lui dis-je, mon pauvre enfant; ce n'est pas à vingt-six ans qu'il faut désespérer de la vie et douter de la Providence ; et la preuve, c'est que je possède le moyen de vous tirer

de peine, et de vous rendre tout entier à cette blonde et chaste Muse que vous regrettez tant !

— Grand Dieu ! s'écria-t-il, serait-ce possible ?

— Ecoutez-moi.

Et je lui racontai la visite du représentant de Fontenay et la commission dont il m'avait chargé.

— Voulez-vous venir avec moi comme professeur de seconde ?

— Suis-je capable de l'être ? m'objecta-t-il avec une modestie qui n'avait rien de feint.

Je le rassurai. Ses études avaient été trop brillantes pour me laisser le plus léger doute à cet égard. Je l'aiderais de mes conseils, et il se tirerait bientôt d'affaire mieux que moi-même, qui avais vieilli sous le harnais.

— Ah ! s'écria-t-il avec élan et en m'embrassant à plusieurs reprises, ah ! mon bon maître, vous êtes mon sauveur, et, je vous le jure, c'est désormais entre nous à la vie, à la mort !

Je le croyais sans peine, car je connaissais à fond cette nature généreuse ; je savais que la reconnaissance était une de ses plus solides vertus. Un service, un bienfait, étaient gravés dans cette âme comme ces inscriptions antiques burinées dans l'airain et qui ne périront qu'avec l'airain lui-même.

Huit jours après, nous prenions congé de la famille de Georges, tout éplorée de la séparation, mais résignée à ce sacrifice nécessaire. Sa pauvre mère me dit tout bas : — Oh ! monsieur, je vous en prie, remplacez-nous, son père et moi, auprès de ce cher enfant !

Je le lui promis avec émotion, et je me le promis à moi-même : de cet instant, je regardai mon jeune collègue comme mon propre fils, et je ne sais quel sentiment nouveau, quelle tendresse inconnue s'insinua dans mon cœur, semblable à celle qui fleurit au cœur d'un père, sous le premier souffle et au premier cri du nouveau-né.

Et nous nous acheminâmes vers notre lointaine destination.

A vrai dire, je me réjouissais de sortir de cette fournaise du Paris de 90, quand je considérais mon compagnon de voyage : l'avenir était gros de tempêtes ; il n'était pas besoin d'être prophète

pour le prévoir. Avec son ardeur généreuse, son inviolable attachement à la royauté, la piété fervente que sa mère lui avait inculquée dès son berceau, que serait devenu Georges Blondel? Sa fougue l'aurait emporté, et il n'eût pas tardé sans doute à être aussi lui une des mille victimes du Minotaure révolutionnaire.

II.

Si vous n'étiez pas vendéen, je vous décrirais la ville de Fontenay. Les alentours en sont assez riants ; elle confine au Bocage et nous y trouvions des eaux, quelques ombrages et des prairies; le *hoc erat in votis* était suffisamment satisfait, bien que mon compagnon eût échangé de bon cœur ces champs et ces collines pour les grands bois de Marly.

Ce que j'avais prévu se réalisait : Georges était en peu de temps devenu un fort bon professeur, aimé de tous, de ses élèves aussi bien que de ses collègues.

Nous habitions ensemble une maison, dans un des faubourgs de la ville, et nous nous asseyions à la même table. Notre ménage de garçons avait été confié aux soins d'une vieille domestique, qui se nommait Jeannette, un de ces types de fidélité qui se perdent et qui est morte à mon service.

Georges et moi, nous occupions tous les loisirs que nous laissait notre classe à étudier tour à tour et à admirer les beaux génies de l'antiquité, ou à travailler séparément dans un cabinet commun. Les jours de congé, nous allions nous promener à travers champs, et nos excursions, dirigées toujours vers un point nouveau, nous avaient en peu de mois fait connaître la physionomie du pays, à sept ou huit lieues à la ronde. Parfois, quand la Muse le tourmentait, Georges sortait seul et gagnait ordinairement les bords de la Vendée. Le soir, il rentrait avec une élégie ou une ode, qu'il soumettait à mon jugement et que nous polissions avec amour.

Nous avions atteint ainsi l'automne de 1790.

Je remarquais avec une certaine inquiétude, depuis quelques semaines, que la gaieté de mon jeune ami, si expansive jusque là, s'était considérablement altérée et avait fait place à une mélancolie, je dirais presque à une tristesse, dont je cherchais vainement à pénétrer la cause.

Un matin, j'entrai dans la chambre de Georges, un Virgile à la main. Je voulais le consulter sur une interprétation que je donnais à un passage difficile et qui heurtait de front la traduction généralement adoptée; mais je ne l'y trouvai pas, et Jeannette me dit qu'il était sorti de très-grand matin. Mes yeux se portèrent machinalement sur sa table, et j'aperçus un papier fraîchement noirci. Comme c'étaient des vers, je n'hésitai pas à en prendre lecture.

M. Brevet s'interrompant, ouvrit son portefeuille, et me tendit la pièce que je vais transcrire.

Sans amour.

Le jeune homme erre seul au bord de la rivière,
Qui reflète le ciel, les coteaux et les bois,
— Les bois que fait chanter la brise printanière;
Tandis qu'autour de lui tout est joie et lumière,

Il va triste, bien triste, et murmure à mi-voix :

— « Ta flamme dans mon cœur s'éteint, ô poésie!
» Sur le sol gît mon luth naguère murmurant;
» Je ne te connais plus, sublime frénésie :
» Tout me devient indifférent.

» Cependant aux chansons la nature m'invite;
» Elle épand, elle épand les fleurs sur mon chemin,
» Et je l'entends me dire : — « Oh! respire-les vite :
» Elles s'effeuilleront demain! »

» Et les petites fleurs vers moi tendent leurs urnes,
» Et semblent m'implorer : — « Baisse-toi jusqu'à nous;
» Des calices c'est l'heure où les parfums nocturnes
» Dans les airs s'exhalent plus doux! » —

» Je ne veux plus cueillir votre tige embaumée;
» Non, non, je ne veux plus savourer votre encens,
» Qui faisait autrefois de mon âme enflammée
» Jaillir d'harmonieux accents.

» Qu'un autre vous rassemble en guirlandes tressées;
» De son amie allez orner les blonds cheveux;
» Moi, je n'ai point d'amie à qui soient mes pensées;
» J'ignore les tendres aveux !... » —

Puis sur sa pâle joue un flot de pleurs ruisselle;
Il monte des sanglots de son sein palpitant.
Mon Dieu! prenez pitié de sa douleur mortelle;
Pour le rendre au bonheur, faites lui trouver celle
Qu'il rêve, le poète, et qu'il aimerait tant!

Cette lecture fut pour moi un trait de lumière; la cause du mal m'était révélée; mais comment le guérir?....

III.

Nous passâmes dans cette situation d'esprit une partie de l'automne, Georges s'efforçant parfois de rejeter loin de lui le voile de mélancolie qui l'enveloppait, et de redevenir, à cause de moi, gai et insouciant comme dans les premiers jours; moi, de plus en plus malheureux de mon impuissance, tel qu'un médecin qui voit se consumer un malade sous l'étreinte d'une affection qu'il connaît parfaitement, mais dont la guérison est entre les mains de Dieu seul.

Nos travaux et nos études ne se ressentaient point de ce malaise, au contraire; Georges s'y livrait avec une ardeur plus grande que jamais, il s'y plongeait, pour ainsi dire, comme dans une fontaine dont l'onde aurait eu la vertu de l'arracher à lui-même, à ses pensées et à ses désirs.

Dans l'après-midi d'un jour de congé, nous corrigions ensemble, suivant notre habitude, une composition de version latine dont je

devais, le lendemain, donner le résultat dans ma classe, quand Jeannette fit monter à notre cabinet un des notables habitants de la ville, M. Dumont, qui venait s'informer auprès de moi du travail, de l'aptitude et des succès de son fils que j'avais pour élève.

— Vous ne pouviez, Monsieur, venir plus à propos, lui répondis-je ; nous lisions à l'instant, mon collègue et moi, sa traduction d'un passage de Cicéron dont nous sommes très-contents. Du reste, Henri Dumont est, à tous égards, un des rhétoriciens qui me donnent le plus de satisfaction, et sur lesquels il est permis de fonder le plus d'espérances.

Cet excellent père était dans le ravissement, et il ne savait comment me témoigner toute sa satisfaction et toute sa gratitude.

— J'ai beaucoup entendu parler de vous, Messieurs, mais je n'avais pas encore eu le plaisir de vous rencontrer. Vous vivez très-retirés, non pas par goût, sans doute, mais parce que, étrangers au pays, vous n'avez pas eu la facilité de vous créer ici quelques bonnes relations. Si cela vous peut être agréable, veuillez me faire l'honneur de venir passer chez moi la soirée des jours de congé. Nous nous réunissons entre intimes ; on cause, on fait quelques lectures et un peu de musique. Ce serait une diversion à vos graves travaux.

Il eût été bien difficile, quand même nous l'eussions voulu, d'éluder une proposition si gracieuse, faite avec une spontanéité si cordiale. Je jetai un coup-d'œil vers Georges : sa figure exprimait la plus parfaite indifférence. Moi, je n'en étais pas là ; j'accueillais cette ouverture avec bonheur ; je saisissais cette occasion comme un homme qui se noie saisit la planche qu'on lui tend ; je m'imaginais que notre salut en dépendait peut-être; peut-être, tout au moins, cette diversion, comme on disait, aurait-elle sur notre tristesse une heureuse influence.

J'acceptai donc pour mon jeune ami et pour moi, et je promis que nous irions, le soir même, frapper à la porte hospitalière de M. Dumont.

Georges m'y suivit, en effet, parce qu'il savait que j'y tenais ; mais il ne pensait pas que cette démarche nous conduisît bien loin.

— Vous verrez, me disait-il, que nous passerons là des heures

bien maussades, j'en ai le pressentiment, et que nous reviendrons avec joie à notre solitude.

— Soit, mon ami, mais essayons en toujours, ne fût-ce que par politesse.

M. Dumont avait, pour ce temps-là, une fortune assez ronde. Le salon dans lequel on nous introduisit était garni de ces vieux meubles, que les générations se transmettent et conservent avec un soin religieux : de hautes glaces à trumeaux enguirlandés, des portraits, à l'huile et au pastel, d'aïeux poudrés à frimas, dans de grands cadres dorés ; en face de la large cheminée, un clavecin tout chargé de cahiers de musique, et un pupitre au pied duquel reposait une boîte à violon.

Notre présentation faite, j'examinai un à un les membres de la société où nous nous trouvions si subitement introduits. — La maîtresse de la maison était la digne compagne de son mari, affable et bienveillante comme lui; je connaissais son fils Henri, aimable garçon de seize ans; quelques amis, hommes et femmes, occupèrent un instant mon attention; puis vint le tour de la fille cadette, Mlle Laure, dont les quatorze ans promettaient une beauté accomplie. Un peu à l'écart se tenait un groupe de jeunes filles plus âgées, parmi lesquelles mon œil distingua de prime abord et reconnut à l'air de famille l'aînée des enfants de M. Dumont, qui portait le doux nom de Marguerite. Rien de charmant et de suave comme cette tête, qui ne comptait pas, pour emprunter la langue des poètes, plus de dix-huit printemps, et qui rayonnait de jeunesse, de bonté et de grâce.

Quand je l'eus examinée à loisir, par un mouvement instinctif mon regard se tourna vers Georges Blondel. Tout en causant avec son voisin, il jetait de temps à autre un coup-d'œil rapide vers le groupe jaseur des jeunes filles.

Pour un homme qui redoutait tant l'ennui de cette soirée, je le trouvai plein d'animation ; ses yeux bleus brillaient d'une lueur que je ne leur connaissais pas; son teint s'était vivement coloré et faisait d'autant mieux ressortir la blancheur mate de son large front, encadré de cheveux blonds retombant en boucles sur ses épaules.

J'avais déjà bien des fois admiré sa tête intelligente, mais je ne l'avais jamais vue si belle que ce soir-là.

Le programme qui nous avait été tracé fut suivi de point en point: on causa, on lut une petite comédie du temps et on fit de la musique. M. Dumont, qui était un virtuose passionné, joua du violon, tandis que Mlle Marguerite tenait le clavecin. Le duo fut exécuté à merveille et comme je ne l'aurais jamais cru possible en province.

Pendant la durée du morceau, je ne cessai pas d'observer Georges, et je constatai qu'il ne cessa pas, lui, de tenir ses regards obstinément attachés sur la ravissante musicienne.

En sortant, je lui dis avec une pointe d'ironie :

— Eh bien! Georges, nous ne reviendrons plus, n'est-ce pas? c'est par trop maussade!....

— Pas autant que je le craignais. Récidivons, si vous le voulez bien; je vous avertirai quand l'ennui me prendra.

Ai-je besoin d'ajouter que l'ennui ne le prit pas du tout, bien s'en fallut, et il eût donné gros pour que chaque soir fût un soir de congé.

Dans cette société toute patriarcale de la famille Dumont, l'on ne tarda pas à apprécier mon jeune ami à toute sa valeur. Il lisait avec un goût exquis; on le chargea du rôle de lecteur habituel. Parfois, on jouait aux jeux innocents, et on le condamnait, — car il était fort distrait, je vous assure, — soit à conter une histoire, soit à improviser des vers. Il me souvient qu'une fois on lui imposa l'obligation d'apporter à la soirée suivante une romance sentimentale et capable de faire pleurer, qui aurait pour titre : *Le Bouquet de violettes*. M. Dumont se chargeait de la mettre en musique. Ecoutez-la, je ne l'ai jamais oubliée; l'air, à une si grande distance, retentit encore à mes oreilles, et je vous la chanterais,.... si j'avais jamais eu de la voix.

Le Bouquet de violettes.

Parmi mes lettres de jeunesse,
Que je cache en un coffret noir,
Pour que le temps passé renaisse,
Souvent ma main cherche le soir.

Les souvenirs volent en foule,
Comme les abeilles des bois;
Puis une larme en mes yeux roule,
O Bouquet, dès que je te vois!

Violettes fanées,
Celle qui vous cueillit,
Depuis bien des années,
Dort dans son dernier lit!

Elle avait l'âge où l'on s'ignore;
Moi je sentais brûler mon cœur.
Le printemps était près d'éclore;
Les oiseaux préludaient en chœur.
Ce jour-là, je crus — chose étrange! —
Aux fleurs la regardant courir,
Qu'il lui naissait des ailes d'ange,
Des ailes qui voulaient s'ouvrir.

Violettes fanées....

A Dieu, dans son palais splendide,
Manquait sans doute un séraphin;
Il prit pour lui l'enfant candide,
Comme avril atteignait sa fin.
Avant de fermer sa paupière :
— « Oh! me dit-elle, oh! je t'aimais!... » —
Mon cœur la suivit sous la pierre,
Et mon cœur n'aima plus jamais!

Violettes fanées,
Celle qui vous cueillit,
Depuis bien des années,
Dort dans son dernier lit!

Etait-ce donc là l'histoire du cœur de Georges? N'avait-il pas plutôt plaidé le faux pour savoir le vrai, ou feint l'indifférence absolue pour inspirer le sentiment tout contraire? C'est ce qui me fut bientôt confirmé par la confidence entière qu'il me fit de l'impression instantanée produite sur son âme par la vue de Marguerite. Plus il allait, et plus cette belle flamme grandissait en lui. Dieu avait eu enfin *pitié de sa douleur*, et lui avait fait *trouver celle qu'il rêvait, le poète, et qu'il aimerait tant*.

Cet aveu ne me surprit point, mais il me jeta dans une perplexité profonde : nous sortions d'un abîme pour nous plonger dans un autre ; de Charybde, nous tombions en Scylla. — Avec son imagination féconde en chimères, notre poète ne doutait de rien et ne supposait pas le plus léger obstacle. Une noble jeune fille, pure comme un ange, souriante comme un matin de mai, s'offrait à ses regards, et lui, fasciné par ces rares attraits, il trouvait tout simple que le charme descendît de ses yeux à son cœur, et il se mettait à l'aimer de toute la puissance de ce cœur ardent, qui bondissait d'aise d'avoir enfin rencontré l'idéal tant désiré ! — Mais les suites de cette folle passion ? — Ah ! l'on n'y songeait guère : — Aimons d'abord, Dieu fera le reste !

L'apparence, en effet, que M. et Mme Dumont, tout bienveillants et indulgents qu'ils fussent par nature, consentissent à mettre la main de leur fille, douée de tous les biens — ceux de la beauté comme ceux de la fortune — dans la main d'un pauvre régent de collége communal, du fils d'un ancien garde-chasse, qui, loin de recevoir une dot de ses parents, était obligé de les aider de sa bourse, et n'avait enfin pour toute richesse que sa haute intelligence et ses généreux sentiments !

Je n'avais jamais, pour ma part, accordé grande confiance au dicton : *L'on a vu des rois épouser des bergères* ; mais rien ne m'étonnerait à présent, je suis converti, et je crois la jeunesse et l'amour capables de triompher de tout, depuis que j'ai vu, à l'automne de 1790, Mlle Marguerite Dumont devenir la légitime et bienheureuse épouse de Georges Blondel, à la satisfaction de la famille entière, sans oublier son vieil ami et presque son second père, celui qui vous raconte avec émotion ce miracle du cœur !

EMILE GRIMAUD.

(La suite au prochain numéro.)

LE CHATEAU DE LAMBALLE.

Au commencement du siècle dernier, les ruines du château de Lamballe étaient encore assez importantes. Voici ce que l'on trouve dans un mémoire contemporain : « Les fortifications de ce château » sans parler des deshors consistoient dans un renfort nommé » Villemarquer à l'orient, près duquel estoit une platte-forme » extrêmement élevée où l'on mettoit une batterie de canon pour » commander une hauteur qui estoit de ce costé là assez près de » ce fort; tirant vers midy est l'église de Notre-Dame dont tout le » chœur en dehors est dispozé pour servir de fortification et » commande cette mesme hauteur : on y voit encore les échau- » guettes, les guerittes, un parapet, des embrazures et des loge- » mens pour les soldats, pratiqués sur les voutes des recherches [1] » de l'église; il y avoit de plus un ravelin du costé du midy, et le » reste estoit flanqué de six tours, une desquelles qui joignoit la » porte du château renfermoit huict estages, dont le premier estoit » de douze pieds de hauteur. La ville avoit autres fois aussi ses » murailles dont on voit encore des restes, et où il y avoit trois

1 La valeur de ce mot n'a pas encore été fixée; je pense qu'il doit être rapproché des chapelles de la *Cherche* ou *Recherche* qui existaient dans quelques églises de Bretagne et de Normandie. M. Fr. Michel suppose que *cherche* vient de l'anglais *church*, église. M. le Héricher se rapproche, je crois, davantage de la vérité en y retrouvant une partie de l'église, et non pas l'église tout entière : il pense que c'est la *circata*, l'abside avec le tour de ses chapelles.

» grandes portes et deux petittes qui ouvroient sur six fauxbourgs » qui l'environnent. Il y avoit aussy plusieurs tours. » Cinquante-deux, suivant le chanoine Jean Chapelain.

Aujourd'hui il ne reste plus que les fortifications de l'église Notre-Dame, ancienne collégiale et chapelle castrale; une maison de mince apparence et relativement moderne occupe une partie de l'emplacement du château [1]; le reste est converti en jardins et en promenades publiques dont la création remonte à Julien Chomel, syndic des bourgeois en 1643, et le complément, au maire Bisuchet en 1800. Le bâtiment jadis construit pour conserver les archives des ducs de Penthièvre, est vide depuis que tous les titres qui y étaient déposés ont été classés dans des salles réservées des Archives départementales, à Saint-Brieuc.

J'ai pensé que les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* me permettraient de mettre ici en ordre toutes les notes que j'ai pu réunir sur cet antique donjon dont le nom appartient à l'histoire de France.

Sur le grand chemin de Rennes à Saint-Brieuc, *via Redonensis*, non loin du point où cette voie traversait la rivière de Goissan, s'élève un rocher au pied duquel était jadis un oratoire construit en l'honneur de saint Paul [2]. Etait-ce un souvenir du premier évêque de Léon, ou d'un ermitage habité par quelque pieux anachorète dont la légende est oubliée? — Je ne puis répondre à cette double question. Il m'est seulement permis d'affirmer que ce rocher et le territoire qui l'entourait faisaient primitivement partie de la paroisse de Maroué [3]; la chapelle de *Lanna-Pauli* donna son nom à cette petite circonscription qui plus tard s'appela Lamballe.

1 Cette maison, pendant quelques années, a servi d'asile aux sourds-muets recueillis par M. l'abbé Garnier, avant que ce respectable ecclésiastique, à force de persévérance, eût fondé le bel établissement qui s'élève auprès de Saint-Brieuc.

2 *Ecclesiam eciam sancti Michaëlis apud Monte consulare, cum terris et decimis et possessionibus suis, capellam de Lanna-Pauli cum decimis suis et possessionibus, Coetmaioch, etc.* (D. M. 1. 616. — Arch. de Rennes.)

3 Lamballe était cerné complétement par Maroué et les trèves de cette ancienne paroisse, presque jusqu'aux fossés. D'après une tradition, les recteurs de Lamballe furent longtemps obligés de remplir le devoir pascal dans l'église de Maroué.

Une agglomération d'habitations était groupée autour de cette chapelle, sur la gauche du chemin actuel qui se dirige vers Moncontour; l'emplacement de ce village, depuis longtemps livré à la culture, s'appelait au XIe siècle *Vetus Lambala*, plus tard *les vieilles Lamballes*[1]. Dans toute cette partie du territoire la charrue met au jour des débris anciens qui remontent jusqu'à l'époque gallo-romaine[2]; il y a lieu de croire que la chapelle de *Lanna-Pauli* s'éleva sur l'emplacement de quelque bourgade antique ruinée par les invasions normandes. Il existe de nombreux exemples analogues sur tout le littoral du diocèse de Saint-Brieuc.

Je suis porté à penser que Geoffroi Boterel I, fils du comte Eudes, dans le dernier quart du XIe siècle, construisit le château de Lamballe; après la forteresse il fonda le prieuré de Saint-Martin dont les archives nous ont été conservées. Geoffroi Boterel, toujours en guerre avec les aînés de sa maison, dut chercher à défendre ses domaines du côté de Rennes. Ce qui pouvait encore subsister du *Vetus Lambala* fut abandonné, et les habitants se rapprochant des remparts du comte, formèrent le *burgum* du nouveau Lamballe, appelé en 1144 *Lambalum opidum*[3].

Les plus anciens actes fournissent peu de détails sur cette ancienne forteresse; une charte de 1084 mentionne un moulin situé devant sa porte[4], ainsi que le marché public qui s'y tint quelque

1 « *Dedit Deo et beato Martino veterem Lambalam... et totam illam terram que est inter novam Lambalam et aquam que vocatur Goissan.* (*Act. de Saint-Martin de* 1084). Dans un aveu de 1741, on lit : « Autre pièce de terre appellée la » Vieille Lamballe, contenant deux journaux de terre ou environ, joignant à la terre » de la seigneurie de Mouexigné, d'autre à terre d'Ollivier Bertho. » Il faut rapprocher ce texte de la mention des *Grands et petits Saint-Pal*, ainsi que du pré du même nom relatés dans l'aveu de Penthièvre de 1682.

2 Feu M. Cornillet, qui s'occupait avec tant de zèle des antiquités de Lamballe, avait recueilli plusieurs de ces débris qui sont aujourd'hui déposés au musée de Saint-Brieuc. Dans la chronique du chanoine Jean Chapelain on lisait : « Le vieux Lamballe est au- » dessous du tertre où est la justice. Me Français Fruot, hoste de la Corne-de-Cerf à » Saint Mélaine, en a fait tirer quantité de beaux mérains et pierres. »

3 *Quineciam quicunque manserit in elemosina que est inter cenobium eorum et Lambalum opidum.* (Act. de Saint-Martin de Lamballe.)

4 *Dedit eciam predictus comes* (*Goffredus*) *molendinum quemdam ante portam ipsius castri situm.* (Id.)

temps[1] ; vers la même époque on constate encore l'existence d'une autre porte qui paraît avoir fait partie de l'enceinte du bourg[2].

Le Penthièvre étant tombé au pouvoir du duc Pierre Mauclerc, la forteresse de Lamballe fut épargnée. Si ce prince était porté à détruire les tours des barons, il savait se servir des positions stratégiques qui, dans ses mains, servaient utilement à consolider son système de centralisation despotique. Aussi il conserva les forteresses de Lamballe et de Jugon. En 1213 nous voyons Pierre Mauclerc fixer à huit livres la redevance que le prieur de Saint-Martin était tenu d'acquitter pour la garde du château[3].

Il n'est plus question du château de Lamballe ensuite jusqu'au milieu du XIVe siècle. Pendant sa longue lutte contre Jean de Montfort, Charles de Blois en fit compléter les fortifications ; sans le prévenir, ses officiers enclavèrent l'église Notre-Dame dans le système de défense, et le pieux duc, pour soulager sa conscience, crut devoir faire une aumône : il donna au recteur une rente annuelle de trente florins, et à « l'œuvre » de l'église quatre-vingt-dix florins[4]. Quelques années plus tard, le château de Lamballe était la résidence habituelle du connétable de Clisson et de Beaumanoir, pendant la guerre qu'ils faisaient au duc. Livré à celui-ci par le traité du 20 juin 1387, Bertrand Gouyon, qui y commandait, s'y laissait surprendre, le 10 juillet suivant, par Beaumanoir, qui « échella et entra de nuict dans la ville et dans le chasteau. »

Chaque siècle avait dû apporter au vieux donjon du Penthièvre des modifications et surtout des augmentations, principalement à dater de Guy de Bretagne. Aux barons des XIVe et XVe siècles, à

1 *Convenit eciam inter eum (comitem) et monachos ut ipse, mercatum suum de terra illa quam eis donaverat alibi transferret quod quidem ita fecit, et eum in castrum transtulit. Nec multo post hominibus patrie illius mercatum ipsum infra castrum propter incomoditatem loci ferre non volentibus, accessit sepedictus comes ad monachos.... et peciit ab eis quatinus mercatum ipsum in terra sancti Martini iterum transferri permitterent.* (Id.)

2 *Quamdam terram ante portam Lambauli que vulgari sermone vocatur Guarda, quia in medio ejusdem terre quidam parvus mons insurgit.* (Id.)

3 *Mihi nihil retinens propter ejusdem domus beneficia et oraciones exceptis octo libris mihi per manum prioris ejusdem domus in quadragesima Domini de gardagio annuatim reddendis.* (Act. de Saint Martin.)

4 D. Morice, II, 33.

Marguerite de Clisson, la résidence d'un comte breton du XIe devait sembler trop étroite. Néanmoins, je pense que la principale tour de Geoffroi Boterel avait été respectée. Dans la société féodale le donjon primitif était le témoin traditionnel des droits et de la propriété du seigneur sur sa terre; nous connaissons en Bretagne des châteaux qui, réduits à un simple pan de mur, donnaient à leurs possesseurs les droits de hauts-justiciers; il arrivait même parfois que de la noble masure il ne dépendait pas assez de terre pour nourrir un simple vassal. Dans le courant de cette étude, je noterai les textes qui me paraissent établir que, lorsqu'en 1696 le comte de Toulouse acheta la seigneurie de Lamballe à la princesse de Conti, la tour de Geoffroi Boterel existait encore.

Depuis la réconciliation du connétable de Clisson avec le duc de Bretagne, ce prince était en paix avec les Penthièvre; mais Marguerite de Clisson élevait ses enfants dans des sentiments de haine et d'ambition qui amenèrent le guet-apens de Chantocé. Dès le commencement de janvier 1417, Olivier de Blois faisait à Lamballe des préparatifs qui laissaient deviner une prise d'armes imminente. — Jehan Gaudin, son argentier, demandait à deux architectes, « Olivier Le Maczon et Olivier Le Blanc, massons, » un devis assez considérable : il s'agissait de terminer deux tours commencées depuis peu de temps, et de faire une porte surmontée d'une grande salle dans la courtine qui reliait ces deux tours; le prix total du devis s'élevait à 750 livres, et les travaux furent adjugés au rabais, le 20 janvier, moyennant 550 livres, à Jamet Mabille, qui s'était associé Simon Ridemoine, Pierre Villeeuvees et Jehan Le Père. Le comte de Penthièvre fournissait la pierre, la chaux et le bois; les entrepreneurs s'engageaient à avoir terminé pour la Toussaint[1].

En janvier et en mars 1420, on travaillait encore à compléter les fortifications du château de Lamballe; nous y voyons, par des anciens comptes, construire des barbacanes, ainsi que le « parapet du hourd sur le grand mur; » on « combloit de terre » la tour située « sur l'esve de la garenne, » ainsi que l'autre tour « pro-

1 Le document original auquel j'emprunte ces détails est trop long pour que je le donne ici, malgré tout l'intérêt archéologique qu'il présente.

cheine de l'esglise Nostre-Dame ; » on rasait des maisons, afin d'élargir les douves qui étaient curées et approfondies ; on établissait des « chollez » dans les salles, ainsi que des moulins à bras et des cabanes sur les remparts. « L'huis de l'engin du chasteau estoit recousu de cloux[1] ; » les tours et le portail étaient convertis en genêts ; enfin on ouvrait la porte Moguel[2], qui était pourvue d'un pont.

Cependant le duc de Bretagne était prisonnier d'Olivier de Blois le 13 février, et, dès le 27, le maréchal de Coëtquen, par ordre de la duchesse, venait camper sous les murs de Lamballe. Les comptes des receveurs font mention des travaux exécutés de nuit, pendant le siége : on éleva un « chaffault » sur les portes Moguel et Saint-Martin, maçonnée à neuf ; une « cabane » est établie sur le pignon de l'église Notre-Dame ; les charpentiers établissent quatre *engins*, tant pour la ville que pour le château. Des maçons, des charpentiers, des maréchaux travaillaient sans relâche aux échauguettes, à « clore l'huys et confriter les murs, » à faire « le « troit pour canons et engins ; » tout cela coûta 180 livres 5 sous 4 deniers.

Le maréchal de Coëtquen poussa vigoureusement le siége, et, afin de faciliter le passage de ses troupes, fit construire, à travers un marais, un pont de pierre qui conserva son nom ; le 6 mars, la ville était bloquée.

Olivier de Blois, à la nouvelle du péril qui menaçait l'une de ses principales forteresses, essaya d'arracher à son prisonnier des ordres pour arrêter le zèle du maréchal. Il se rendit dans la chambre du duc, « à grands bruits d'armes et de haubergeons, reniant Dieu et se donnant au diable, » s'il ne le faisait périr sans délai, et s'il ne mettait sa tête sur la plus haute de ses tours. Le

1 Les charpentiers, payés à raison de 2 sous 6 deniers la journée, employaient du bois pris dans la forêt de Maroué. Un compte de 1390 établit que, sous Jean de Penthièvre, le charpentier et son valet étaient payés à raison de 24 livres par an. On voit que les travaux extraordinaires de 1420 étaient rétribués à un taux bien supérieur.

2 Dans un acte de 1243, nous voyons Eudes Corin, prêtre, et son frère Buellan, donner à l'abbaye de Saint-Aubin *quamdam plateam sitam in Lambalia extra muros, ante portam Guillelmi Moguel, juxta plateam Stephani Redion, in feodo de Lescoit.*

duc effrayé envoya Jean de Kermellec pour engager le maréchal à épargner Lamballe, mais Coëtquen, n'obéissant qu'à la duchesse, continua ses opérations : le château capitulait le 12 avril. — Le mois suivant, le 19 mars, la duchesse ordonnait de « dislacérer les murailles et forteresses des chasteau et ville de Lamballe. »

Toutes les paroisses des châtellenies de Penthièvre, de Jugon et de Moncontour, ainsi que celles du Turnegoët furent convoquées à prendre part à cette œuvre de destruction qui était dirigée par Herczart, « maistre des œupvres de la Hunaudaie [1]. » Les tours construites en 1417 furent minées et étayées; on mit le feu aux étais et les constructions s'écroulèrent. Cinq mois après, Olivier de Blois visitait les ruines de sa forteresse en compagnie de Guillaume Deshaes, « mestre des œuvres du chasteau; » mais il n'eut le temps d'y rien faire exécuter; ce fut seulement en 1422, dans l'année qui suivit la confiscation définitive du Penthièvre par le duc de Bretagne, que l'on pensa à réparer les moulins et les chaussées depuis longtemps négligés, et à retirer quelques poutres des décombres de 1420.

En 1441, le sénéchal Jean Troussier et son lieutenant Rolland Boschier dressaient un état des travaux faits à la *tour de Lamballe*. Neuf années plus tard, le 20 juillet 1450, le duc Pierre nommait Jean Guité au gouvernement du *Coulombier de Lamballe*, et le faisait, en outre, « controleur des œupvres et réparations des murs » et forteresses dudit lieu, » ainsi que du pavage de la ville [2]. Ces réparations étaient peu importantes, comme nous le verrons dans un instant, et, en 1489, les troupes anglaises mises en quartiers d'hiver à Lamballe achevèrent d'apporter le désordre dans l'ancienne forteresse du Penthièvre; un chroniqueur prétend qu'ils ne se firent pas faute d'y brûler des maisons et des édifices publics.

1 Les représentants de chaque paroisse recevaient une distribution de pain, lorsqu'ils avaient démoli une longueur déterminée des murailles; ainsi les gens de Moncontour eurent pour leur part trois douzaines et demie de pains à quatre deniers l'un. — D. Morice, II, 1031.

2 Je ne sais si je m'abuse, mais il me semble que la *tour* ou le *coulombier* de Lamballe ne sont autre chose que l'ancien donjon de Geoffroi Boterel qui avait été démantelé sans être compris dans la démolition de 1420; j'y crois reconnaître la tour à huit étages qui existait encore en 1690.

En 1555, le duc d'Etampes, alors propriétaire du Penthièvre, songea sérieusement à reconstruire le château de Lamballe, qui alors « estoit du tout inhabitable ; » nous verrons plus bas que son but principal était de faire revivre une source de revenus que la force des choses avait tarie.

Le duc d'Etampes s'entoura, à cet effet, d'hommes spéciaux ; c'était l'époque où les de l'Orme avaient la réputation d'être les architectes les plus experts de France. On sait que Philibert de l'Orme visita plusieurs fois, sous François Ier, les côtes et les forteresses de Bretagne ; il alla principalement à Concarneau, à Brest et à Saint-Malo. Or, Philibert avait un frère, nommé Jean, qui lui succéda comme « commissaire général des réparations et » fortifications de Bretaigne, et général de la maçonnerye du » royaulme de France [1]. » Le duc d'Etampes appela donc auprès de lui Jean de l'Orme, et lui adjoignit Jean Frigneulx, voyer de Bretagne et maître-maçon à Nantes, Yvon des Poullains, maître-maçon à Lamballe, et Pierre Guichard, maître-maçon pour le roi en Bretagne [2].

Ces architectes constatèrent que, depuis un siècle, les habitants de Lamballe avaient construit leurs demeures dans les douves et jusque sur les ruines des remparts ; de ce nombre était le seigneur de Crénan. — On y voyait même un colombier, et une chapelle sous le vocable de saint Julien ; on ne pouvait plus rétablir l'escarpe et la contrescarpe sans démolir au moins six maisons. Dans ce document je note les murs de quelques tours : *des Prises, Trouvée,* celles de *Bariot,* de l'*Ave Maria,* de la *Fleur de Lis ;* je remarque aussi l'*arbalestrye,* établie dans les fossés.

Le devis des travaux rédigé par Jean de l'Orme, comprenait entre autres choses la construction d'une porte, avec pont-levis à

1 Dans son livre intéressant sur *Les grands Architectes français de la Renaissance,* M. Adolphe Berty, p. 45, paraît croire qu'en 1552 Jean de l'Orme avait été remplacé dans sa charge de *général de la maçonnerie ;* nous le voyons cependant porter encore ce titre en 1555 ; il se qualifiait, en outre, « Jehan de l'Orme, sieur de Saint-Martin, valet de chambre du roy. »

2 Pierre Guichard avait fait « la haulte guerre de ses plus jeunes ans ; » il était dans Turin quand cette ville fut assiégée, prit part à l'assaut de Pavie, sous M. de Saint-Pol. Il avait travaillé aux fortifications de *Montmélyant* en Savoie, d'*Estappe* en Picardie et de plusieurs places en Provence.

bascule, outre les deux tours situées du côté de la ville; l'exhaussement de ces tours; l'établissement d'un mur de trois toises de hauteur entre l'église Notre-Dame et la *galerie neuve;* de trois portes, dont deux grandes surmontées des armoiries du duc d'Etampes. Il s'agissait, on le voit, de restaurer les clôtures de la forteresse, plutôt que les bâtiments servant au logement [1]. Le devis fut accepté, le 14 février 1455, par Pierre Guichard, qui devait avoir terminé les travaux pour la Saint-Jean-Baptiste [2]. Dans un document de l'année suivante sur lequel je reviendrai, P. Guichard rappelle qu'il a reconstruit la nouvelle enceinte du château de Lamballe sur les anciennes murailles, qui avaient douze pieds d'épaisseur; que dans ses travaux, il a retrouvé une grande quantité de boulets d'artillerie en pierre; que les nouveaux murs ont de neuf à dix pieds d'épaisseur, et qu'ils s'appuient sur le roc de telle sorte que s'ils venaient à être renversés, le château resterait néanmoins en plate-forme; il parle aussi de la nécessité de compléter les moyens de défense en construisant un cavalier de huit pieds pour mettre la place à l'abri d'une hauteur voisine.

Lorsque la reconstruction des fortifications du château de Lamballe fut arrêtée et même commencée, on agita la question qui était le motif véritable de ces travaux.

Je n'ai pas besoin d'entrer ici dans de longs détails sur le droit de guet; mes lecteurs ne sont pas sans savoir que les vassaux devaient concourir personnellement, et à des époques fixées, à la garde du donjon seigneurial. Par suite de cette obligation, le vassal, en temps de guerre, pouvait s'y réfugier avec sa famille et avec ses biens. Plus tard ce service fut transformé en un cens,

1 Les fondations des nouvelles murailles étaient estimées dans le devis au prix de soixante livres tournois; ce chiffre peu élevé s'explique par ce fait que presque partout on retrouvait les anciens fondements. Dans les flancs des tours on devait pratiquer des canonnières pour chacune desquelles était allouée une somme de vingt livres tournois. Les parements intérieurs et extérieurs étaient en pierre de taille, et la maçonnerie en briques ou moellons.

2 Ces travaux furent suivis d'autres, pendant plusieurs années; suivant la *Chronique de Lamballe* de Jean Chapelain, en 1558, Guillaume du Chastel, capitaine de Brest, ayant mis en déroute un corps anglais qui était descendu dans le Bas-Léon au nombre de 10.000 hommes, envoya ses prisonniers au duc d'Etampes, qui les fit travailler au château et aux fortifications de Lamballe; ces prisonniers étaient au nombre de 1,700.

sorte d'impôt qui s'acquittait par feu, en temps de guerre comme en temps de paix [1]. Lorsque le château était en ruines ou sans défense, le guet, comme le cens de guet, cessait de plein droit; or, au milieu du XVIe siècle, et depuis 1420, c'était le cas dans lequel se trouvait le château de Lamballe [2].

Plusieurs paroisses, particulièrement celles de Ploubalay, Saint-Enogat, Planguenoual, Saint-Lourmel, Saint-Denoual, Saint-Glen, Tregomar et Henanbihen, se refusèrent à payer le guet; il fallut faire une enquête pour constater la légalité de ce devoir. Henri II, par lettres du 30 juillet 1556, maintint le duc d'Etampes dans son droit, en faisant observer que si, pendant longues années, la ruine des fortifications du château avait exonéré les vassaux du Penthièvre de cette prestation, il n'en était plus de même maintenant que « nostredit cousin entend faire réédiffier » et construyre ledict chasteau. »

A l'enquête se présentèrent un grand nombre de gentilshommes, et parmi eux René du Cambout, gouverneur et grand-maître des eaux et forêts de Bretagne, son fils cadet, Geoffroi de Chateautro, seigneur du Cartier [3], capitaine des francs archers de l'évêché de Saint-Brieuc, le sire du Guemadeuc, etc. Je remarque aussi l'architecte Pierre Guichard, le procureur syndic de la ville de Saint-Malo, et Pierre l'Abbé, écuyer, seigneur de la Rivière-Quédillac [4].

1 D'après le compte du receveur Morice de Lesmelleuc, le droit de guet à Lamballe était perçu, en 1412, à raison de 10 sous par feu, moitié en août et moitié en février; il portait alors sur 1652 feux, ce qui représentait un revenu de 825 livres 7 sous. Nous avons vu plus haut le cens de guet imposé au prieuré de Saint-Martin de Lamballe, alors que le service personnel existait encore.

2 Voy. d'Argentré, p. 367, la constitution du duc Pierre II. Lorsque les châteaux étaient démantelés, les aveux réservaient soigneusement le devoir de guet pour le cas où les fortifications seraient rétablies. Le 7 août 1429, pendant son court séjour à Lamballe, Olivier de Blois exemptait du devoir de guet et du cens de 10 sous, dûs pour l'année précédente, quelques individus « en appareil d'arbalestriers pour la tuicion » et garde du chasteau. » Il s'agissait probablement de vassaux qui n'avaient pu s'acquitter de leur service, par suite du blocus du maréchal de Coëtquen.

3 Le témoin déposa qu'il était resté une *belle tour* de l'ancien château.

4 Je note ce témoin parce qu'à l'exemple de P. Guichard, il profita de cette circonstance pour rappeler ses états de services. Pierre l'Abbé avait fait, en 1539, l'expédition de Piémont dans les troupes royales, et avait servi sous « les sieurs de Lange, l'admiral d'Annebaut et le prince de Melphe; » il avait vu faire une partie des fortifications de

Les paroisses qui se refusaient à prendre part au guet du château de Lamballe n'excipaient pas seulement de la désuétude dans laquelle la redevance était tombée; elles soutenaient aussi que leur grand éloignement de la capitale du Penthièvre rendait pour elles la nouvelle forteresse peu profitable. Dans l'enquête on s'attacha à établir que le château, avec ses dix canons, était très-utile pour arrêter les descentes qui pourraient avoir lieu dans la baie d'Iffiniac, à Dahouët et à Erquy.

Lorsque les guerres de la Ligue éclatèrent en Bretagne, Lamballe, alors au duc de Mercœur, eut à souffrir plus que toute autre place. Du Matz prétend que le château « n'estoit en ce temps là » nullement fortifié ny gardé ; » je crois que cette appréciation est inexacte : le duc de Mercœur augmenta les fortifications faites par le duc d'Etampes, et d'ailleurs il y a un fait certain, c'est que le château de Lamballe, trois fois assiégé, ne fut jamais pris.

Le pemier siége commença le 17 septembre 1589; les seigneurs de Chasteauneuf, du Pont, de la Hunaudaie, du Guemadeuc, de la Moussaye, d'Assérac, de Chemillé, de Molac et de la Magnanne [1] prirent la ville et la ravagèrent pendant trois jours.

Au mois de juillet de l'année suivante, les mêmes personnages revinrent à Lamballe par ordre du prince de Dombes, et cette fois, cherchèrent à s'emparer du château; mais leurs efforts échouèrent devant la valeur de ses défenseurs dont la *Chronique de Lamballe* nous a conservé les noms : *le capitaine Mesnage Le Roy, le sieur des Fourneaux le Picard, le sergent Bourdays la Garenne, la Serre et la Merlaye.*

En 1591, le 21 janvier, les garnisons de Moncontour, de Quintin, de Saint-Brieuc, du Guemadeuc, de la Hunaudaye, de Limoëlan, de la Moussaye, du Parc et de la Latte, entraient à Lamballe, vers six heures du matin, par escalade et livraient la ville au pillage.

« Thurin, Montalte, Pignerol, Saimlain, Carmeignolles; » comme lieutenant du capitaine Blancfosse, il avait vu faire partie des « forteresses des forts de Boullongne, du Mont, » de Chastillon, esquelles deux places il a esté plus de deux ans en garnison, et avoit » esté en plusieurs places des frontières de Picardie et de Champaigne. »

1 La *Chronique de Lamballe*, de Jean Chapelain, nomme M. de Montsoreau au lieu de La Magnanne.

Après un combat acharné de trois heures, les troupes du château chassèrent l'ennemi qui laissa dix-sept morts. Sans la trahison d'une femme qui leur ouvrit une porte vers le faubourg qui conduisait à Moncontour, il ne se serait pas échappé un homme. Les ligueurs dans cette affaire perdirent neuf des leurs et, parmi eux, le sieur des Fourneaux, Marc Boschier, Guillaume de Troguindy, Henri Gillet et le sieur du Chauchois, de Henantsal [1].

Le dernier sigége de Lamballe eut lieu le 16 juillet 1591 ; le prince de Dombes le dirigeait et avait avec lui ses principaux lieutenants, M. d'Assérac, de Coëtquen, de la Hunaudaye, de Molac, de la Moussaye, de Liscoët, de Montmartin et de la Tremblaye. La ville bientôt emportée, on s'attaqua au château ; une mine fut éventée, et, pendant trois jours et trois nuits, les canons des assiégeants préparèrent une brèche par laquelle furent tentés inutilement plusieurs assauts. La place, malgré l'énergie de ses défenseurs, aurait été forcée de se rendre peut-être, si deux événements n'étaient survenus à temps pour éloigner les troupes royales : d'abord la blessure mortelle du célèbre La Noue *Bras-de-Fer,* qui était venu avec la compagnie du comte de Montgommery ; ensuite, l'annonce de l'arrivée du duc de Mercœur accourant au secours de son château. Pendant ce siége, qui dura huit jours, les Anglais et les lansquenets du prince de Dombes profanèrent les églises et ravagèrent tous les environs de Lamballe.

Depuis cette entreprise, le château de Lamballe n'eut plus à repousser que quelques tentatives de la garnison de Moncontour. — Pendant cette période le duc de Mercœur, en 1593, fit faire quelques travaux moyennant 1850 écus, par Fr. Gillet, de la paroisse de Trebry. Il s'agissait alors d'un « coulidor, sur les » contre-escarpes du grand et petit chasteau, à commancer au » coin dudict petit chasteau vers et au joignant de la rue du » Val, et continuer jusques à une plate-forme qui est au bout et » avis l'esglise et grande vitre de Nostre-Dame, estant ladicte » esglise en l'enclos dudict grand chasteau. » Ce « coulidor, » de

1 En 1591, d'après un état conservé aux archives d'Ille-et-Vilaine, la garnison de Lamballe était composée d'une compagnie de cent harquebusiers et de « vingt cuyrasses. »

quatre pieds de hauteur au-dessus des contrescarpes, avait cinq pieds de largeur; dans ce travail était compris le nettoyage des fossés et la réparation des talus.

En 1606, Marie de Beaucaire afféageait un terrain sis « sur les ruines des fortifications près la tour aux Chouettes; » il s'agit ici de l'enceinte de la ville, qui avait singulièrement souffert pendant les guerres civiles. L'année suivante, Henri IV autorisait la veuve du duc de Mercœur à lever 15,000 livres sur ses vassaux du Penthièvre, conformément au traité secret de 1598, pour être employées à réparer ses maisons en Bretagne. De 1608 à 1611, on travaillait aux terres, aux guérites et au corps de garde du château. En juin 1610, le sieur Péchin, capitaine de Lamballe, avait reçu ordre de la duchesse de cesser la forte-garde qui se faisait au château depuis la mort du roi; il prétendit exiger alors que les habitants lui fournissent douze hommes pour former un poste; la communauté des habitants, réunie à son de caisse dans l'auditoire, réclama en faisant observer que la tranquillité générale du pays ne justifiait pas une mesure extraordinaire; que s'il s'agissait de rétablir le service personnel du guet, il y avait lieu d'y appeler les paroisses astreintes à ce devoir. La communauté eut aussi à s'opposer aux prétentions du capitaine Péchin, qui voulait transformer l'une des tours en donjon. Les Lamballais faisaient valoir qu'il suffisait de « deux valets, maîtres du donjon, pour faire la loi au château et à la ville; il ne pouvait en résulter que la retraite des bourgeois riches, qui ne manqueraient pas d'abandonner une place qui eût été à la discrétion de malveillants ou d'ennemis publics [1]. »

La part que le duc de Vendôme prit dans la lutte de la haute noblesse contre la cour de France, porta le dernier coup à la forteresse du Penthièvre qui, cette fois, disparut si complétement que, malgré mes recherches, il m'a été impossible d'en trouver un dessin ou un simple croquis de plan. Ce nom de Penthièvre, pendant des siècles, semble avoir eu pour destinée d'être porté par

1 Pendant les guerres, on avait transporté au château de Dinan les titres, papiers, tapisseries et meubles des châteaux de Lamballe et de Moncontour. Un monitoire de 1603 nous apprend que ce dépôt avait été pillé en 1598, par les habitants de Dinan, lors de la capitulation du capitaine Lassalle.

des rebelles : César, duc de Vendôme, l'avait du chef de sa femme, fille unique du duc de Mercœur.

Il avait pour capitaine, dans son château de Lamballe, Charles Budes, seigneur du Hirel, du Plessis-Budes et de Guébriant, qui avait, en outre, la charge de garder le hâvre de Dahouët et Verdelet. Charles Budes était accompagné de ses frères, Julien, seigneur de Blanchelande en Trégueux, capitaine de cinquante-huit gens d'armes à pied, au traitement de 100 livres tournois par mois, et le seigneur de la Combe.

Pendant ces dissensions, Lamballe fut l'arsenal du duc de Vendôme, qui en faisait venir des escouades d'ouvriers pour les travaux d'Ancenis [1], et, à plusieurs reprises, y prenait des armes ; nous voyons le sieur de Montigny recevoir à Lamballe « huit mous- » quetz, deux arquebuses et quatre fourchettes, vingt corselets » garnis de leurs haussaires ; » une autre fois, le duc demandait trois douzaines de « balles de Berges, cinquante livres de grosse poudre, » trois pièces de fer avec leurs boîtes. » Au mois de juin 1614, on brûlait une charretée de bois pour chauffer les ferrures avant de les appliquer à la « grosse coulleuvrine. » J'ai eu occasion de voir plusieurs mandements ordonnant la délivrance, à Lamballe, de canons, de mousquets, de bandoulières et d'arquebuses montées « à la walonne. »

La rebellion du duc de Vendôme ranimait dans les domaines de Bretagne le souvenir encore chaud des derniers troubles ; les magistrats ne réprimaient pas les désordres ; des motifs d'amitiés, de sympathie politique ou d'alliances de famille faisaient fermer les yeux sur des excès dont le principal mobile n'était parfois que la

1 Lamballe et la paroisse de Maroué fournissaient des *gastadours* ou pionniers qui avaient une certaine renommée ; suivant Albert-le-Grand, le roi breton Salomon, lors du siége d'Angers, où les Normands s'étaient enfermés, fit détourner la rivière de Maine par deux mille Lamballais, « excellents gastadours. » Ceci est la légende ; mais ce qui est véritablement historique, outre la mention que je viens de noter en 1614, c'est la lettre écrite en 1565 par le sieur de Saint-Agathe à Sébastien de Luxembourg pour lui annoncer qu'il lui est difficile, au commencement de l'année, de lui envoyer 15 ou 20 Lamballais. A cette époque de l'année, ces hommes se décidaient difficilement à quitter leurs demeures. — Un mandement du duc de Vendôme ordonnait aux fermiers de la seigneurie de Lamballe de payer à Du Hirel 3775 livres pour la solde de la garnison, et pour faire face à la dépense des travaux de fortification du château.

vengeance particulière. C'est en vain que l'on adressait au duc de Vendôme des plaintes comme celle-ci, par exemple : « Certains » portantz qualitez de gentilshommes et qui les suivent et assistent, » allant, venant et séjournant en ladicte ville et forsbourgs de » Lamballe, tant aux jours de foires et marchés qu'autres, après » avoir beu et yvrongné, font et apportent plusieurs troubles et » scandales publicz, jurant et blasphémant le saint nom de Dieu, » battent, tuent et offensent tant à coups d'espées que aultrement » plusieurs des habitantz et aultres personnes, troublent et em- » peschent le repos et traficq publicq. »

M. de Vendôme songea à réprimer ces désordres, lorsqu'il s'aperçut qu'il était temps de faire sa soumission. Au commencement d'août 1614, le sénéchal de Lamballe, Olivier Bertho, reçut des ordres formels à cet égard ; c'était peu avant l'arrivée à Nantes du roi et de la régente qui venaient faire l'ouverture des Etats (16 août). Depuis le mois de mai, César de Vendôme voyait avec une certaine anxiété « la file perpétuelle des gens de guerre marchant du côté de la Bretagne » forcer la cour à envoyer dans cette province un régiment de Suisses, le régiment de Rambures, et six compagnies de chevau-légers ; moyennant 100,000 livres et une amnistie, il était disposé à rentrer dans le devoir.

Le 30 août, étant à Derval, M. de Vendôme mandait au capitaine Budes de La Combe de licencier plusieurs compagnies, à commencer par la sienne ; il devait faire choix de cent gardes et renvoyer les autres dans leurs foyers, « les contentant le plus » possible de belles paroles. » La Combe avait la mission assez délicate de leur prouver que l'argent qui était disponible devait être employé à indemniser les particuliers volés ou pillés ; le prévôt devait se charger de convaincre par des moyens plus énergiques ceux qui fermeraient l'oreille aux *belles paroles.*

Cependant les Etats de Bretagne voulant mettre fin aux troubles qui, depuis si longtemps, ruinaient la province au profit d'ambitions particulières, demanda au roi la démolition des fortifications de Lamballe et de Moncontour. Cette requête fut accordée avec une certaine restriction ; on devait démolir simplement les travaux exécutés depuis six mois. M. de Vendôme, craignant que, sous

prétexte de raser les travaux neufs, on ne démolît complétement son château de Lamballe, envoya le capitaine La Combe aider du Hirel à surveiller l'exécution des ordres royaux.

Le 1er septembre, le roi étant à Angers, désignait un exempt de la compagnie des gardes pour aller, accompagné du sieur Louët Peschart, conseiller au parlement de Bretagne, procéder à la démolition des châteaux de Broons, Lamballe et Moncontour. Ces deux commissaires, avec une forte escorte sous les ordres du sieur de Saint-Luc, vinrent s'établir à Lamballe, laissant voir des dispositions peu rassurantes. Du Hirel, soutenu de la noblesse des alentours et de 120 hommes qu'il avait fait entrer dans la place, défendit le terrain pied à pied, de manière à ne pas désobéir au roi, et à laisser démolir le moins possible. Dans cette circonstance, Du Hirel fit preuve de tact, de prudence et de fermeté, alors que son maître ne lui avait donné que des instructions assez vagues [1]. De même, quand le maréchal de Brissac voulut abattre les fortifications qui se liaient à la collégiale et dominaient la rue du Val, ainsi que le centre de la ville, Du Hirel protesta; le parlement ordonna de poursuivre, mais, le 16 octobre, le duc de Vendôme obtenait des lettres-royaux qui lui permettaient de conserver ces murailles dont la construction remontait évidemment au duc de Mercœur [2].

La soumission de M. de Vendôme n'était pas franchement offerte; en août 1615, sous un prétexte de préséance, il se rendait en Guyenne, faisait de nouvelles levées d'hommes, rappelait à lui ses anciennes bandes, et, tout en protestant de sa fidélité, à la fin de janvier 1616, il se rapprochait de la Bretagne. En février, avait lieu sa jonction avec le prince de Condé.

1 Dans une lettre du 22 septembre, le duc de Vendôme écrivait à Du Hirel, entre autres choses : « Je loue votre prudence en tout ce que vous avez faict pour la démo- » lition des nouvelles fortifications de Lamballe, et vous remercie que cette prudence » ait esté accompagnée d'affection envers moy. » Dans une lettre du mois suivant, on trouve ce passage : « Comme vous avez commencé est de laisser entièrement exécuter » la commission du Roy, et si on entreprend de l'excéder, empeschez par bonne voie » et sans main mise qu'on ne fasse plus que sa volonté. »

2 Nous avons sous les yeux une lettre de Louis XIII, adressée le 31 juillet 1615 à Du Hirel, qui donne des détails intéressants sur l'animosité que le Parlement de Bretagne laissait voir contre M. de Vendôme. Les intentions du roi étaient que le château restât clos, et que les habitants concourussent à la garde de la ville.

Vers cette époque, il écrivait à Du Hirel de recevoir au château de Lamballe et de protéger le sieur de la Roche-Giffart, poursuivi par M. de Montbarot, et lui enjoignait de ménager la noblesse du Penthièvre, « à laquelle il va peut-être faire un appel. » Les comptes de Du Hirel, datés de 1617, indiquent des armements qui étaient commencés, puis suspendus pendant cette période; en décembre 1615, on mettait une garnison de quarante-cinq hommes dans le fort construit au rocher de Verdelet; le 13 mars suivant, Alain Thomelin s'y logeait avec ses soldats, se disant envoyé par le sieur de Kerveno, et s'y maintenait, malgré les protestations de Du Hirel, jusqu'au mois de mai.

Le duc de Vendôme, ayant été compromis dans la conspiration du prince de Chalais contre Richelieu, fut emprisonné pendant quatre mois et perdit son gouvernement. Les Etats de Bretagne saisirent cette occasion pour demander la démolition complète des places fortes qui lui appartenaient; le 30 juillet 1626, Louis XIII ordonnait la démolition complète des forteresses de Lamballe, de Moncontour, de Guingamp et d'Ancenis, et, en 1649, le duc de Vendôme recevait une indemnité de 330,000 livres à cause de la destruction des « chasteaux de sa femme. »

« Le mardy 15 septembre 1626, dit le chanoine Jean Chapelain » dans sa *Chronique,* on commença à démolir le château jusqu'au » samedy 28 novembre dudit an, pendant lequel temps le maréchal » de Thémines, gouverneur du pays, fist son entrée à Lamballe. »

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

LA PRISE DE NOIRMOUTIER

ET LA MORT DE D'ELBÉE.

Le récit qui va suivre n'est point inédit, mais on conviendra qu'il s'en faut de bien peu. Voici, en effet, comment M. Piet, l'auteur des *Mémoires laissés à mon fils*, d'où nous le tirons, s'exprime dans un *Avis aux détenteurs de cet ouvrage :*

« Je crois devoir prévenir que je n'ai imprimé ces *Mémoires* qu'au nombre de seize exemplaires qui, si, comme je l'espère, mes intentions sont remplies, devront, dix ans après ma mort, être répartis ainsi qu'il suit :

» Un pour la Bibliothèque de Paris.

» Un pour celle de Nantes.

» Un pour celle du département de la Vendée.

» Un pour celle de la ville des Sables.

» Des douze autres exemplaires, quatre resteront à mes enfants, et huit seront donnés par mon fils à huit chefs des principales familles de cette île. Je prie ces derniers, ainsi que leurs descendants, de vouloir bien les conserver dans notre pays pour lequel seul ils peuvent être de quelqu'intérêt. Je ne leur ferai pas l'injure de supposer que la valeur qu'ils attacheront à mon ouvrage consiste jamais dans autre chose que ce qu'il renferme de curieux et d'utile ; cependant, s'ils comptaient pour rien les matières qui en sont le sujet, je leur ferais observer qu'en raison du petit nombre des exemplaires qui en existent, il n'en est pas un dont les frais d'impression n'élevent le prix au moins à cent francs. »

Une particularité curieuse à noter, c'est que M. Piet n'a pas seulement écrit (de 1806 à 1807) les *Mémoires laissés à mon fils*, mais encore qu'il les a *composés* et *imprimés* de sa propre main, à Noirmoutier, durant un espace de vingt ans (1806-1826). On s'en étonnera moins, lorsqu'on saura qu'il était ouvrier dans une imprimerie, quand éclata la Révolution. Il s'enrôla dans les volontaires du bataillon des Ardennes, et le hasard de la guerre l'amena en Vendée, où il assista en qualité de capitaine, aide-de-camp du général Dutruy, à la prise de l'île de Noirmoutier, en 1794. — Il s'y établit, s'y maria, y exerça la profession de notaire, et y finit ses jours, entouré de la considération et de l'estime générales.

Les *Mémoires laissés à mon fils* forment un volume in-4° de 680 pages, et portent pour épigraphe :

. . . . . *Hoc est*
Vivere bis, vitâ posse priore frui.
(MARTIAL, l. x, ép. XIII.)
C'est vivre doublement que de
pouvoir se rappeler avec plaisir
sa vie passée.

Outre les souvenirs personnels de l'auteur, ce livre renferme des recherches topographiques, statistiques et historiques sur l'île de Noirmoutier, qui en doublent l'intérêt. On le lit avec agrément; mais nous regrettons la complaisance que M. Piet a mise à narrer en détail à son fils, et par suite à toute sa descendance, les bonnes fortunes et les aventures galantes auxquelles il s'est trouvé mêlé. — En somme, on emporte de cette lecture une impression très-favorable à l'auteur. « J'étais bon et sensible », dit-il quelque part; les pages que nous nous plaisons à citer prouveront qu'en parlant ainsi, M. Piet ne se vantait pas.

ÉMILE GRIMAUD.

.... Aussitôt que la mer permit le passage du Gouas, le général Haxo qui commandait l'expédition, le général en chef Thureaux, les représentants du peuple et les autres généraux dont ils étaient accompagnés y entrèrent à la tête de deux mille hommes. Je faisais partie de cette colonne, et j'étais loin de prévoir en cet instant que j'abordais aux lieux où je devais terminer ma carrière militaire, où bientôt époux et père, j'allais pour toujours fixer mes destinées. La révolution peut se comparer à une trombe qui, soulevant à la fois des milliers d'hommes, les fait tournoyer comme la poussière des champs, et rejette chacun d'eux bien loin de la place qu'il occupait.

Noirmoutier était le point sur lequel me lançait la trombe politique qui a déplacé tant de Français.

Pendant que nous passions le Gouas, quelques boulets partis de la batterie de la Bassotière traversèrent nos rangs, et nous firent supposer que les divisions Jordy et Mangin n'étaient pas encore parvenues jusqu'à Barbâtre ; en effet, elles ne joignirent la nôtre qu'à l'entrée de ce bourg, et l'armée, forte alors de près de cinq mille hommes, y arriva sans obstacle.

C'est là que commencèrent les réactions sanglantes qui déshonorèrent notre triomphe. Telle est l'atrocité des guerres civiles que jamais le vainqueur n'est assez généreux pour se montrer clément après la victoire ; il se persuade au contraire qu'il doit s'efforcer de surpasser son ennemi en barbarie et en cruautés. Le ressentiment excité par les blessures que reçurent Jordy et quelques républicains de sa division ne fut pas le seul motif qui porta nos troupes à la vengeance; malheureusement on les fit souvenir de la part que les habitants de Barbâtre avaient prise à la cause des Vendéens; elles se montrèrent sans pitié envers eux.

Ceux qui, n'ayant pas à se reprocher d'avoir secondé les royalistes, avaient cru pouvoir se présenter au devant de notre armée, des gens paisibles, des pères de famille, des vieillards qui étaient restés dans leurs maisons, des meuniers qui n'avaient pas voulu quitter leurs moulins, devinrent les victimes de la fureur du soldat. C'est en vain que ces infortunés protestaient, devant lui, de leur attachement à la République, qu'ils lui tendaient des mains suppliantes, qu'ils embrassaient ses genoux, en lui demandant grâce; insensible à leur douleur, il semblait au contraire en triompher; sans vouloir distinguer l'innocent d'avec le coupable, et comme s'il fût entré dans une ville prise d'assaut, il mettait indistinctement à mort tous les hommes qu'il trouvait.

Un de nos généraux avait à son service un hussard qu'on nommait Félix. Un air sombre et farouche, des yeux de feu presque cachés par des cils épais, un teint basané, des traits endurcis, de longues moustaches rousses, un front sillonné plus par la débauche que par le temps, donnaient à sa figure un aspect féroce. Souillé des

vices les plus grossiers, ardent au pillage, il savait sans émotion affronter les dangers; un boucher ne porte pas avec plus de calme le couteau dans la gorge des animaux qu'il tue, que Félix ne massacrait de sang-froid ses semblables. Ce monstre, dont je ne trace ici le hideux portrait que parce qu'il me faudra en parler encore ailleurs, donna seul la mort à plus de vingt chefs de famille.

De tels excès de furie n'étaient d'un heureux présage ni pour les vaincus, ni pour les habitants de la ville et des villages voisins. On savait d'ailleurs que les représentants étaient très-disposés à autoriser le massacre; bien plus, leur affreux collègue Carrier, quelques jours avant l'attaque de Noirmoutier, avait dit à Nantes, à la tribune du club de Vincent-la-Montagne, en parlant de la reprise prochaine de cette île : — « Il y faut tout exterminer, tout incendier; des » soldats vraiment républicains ne doivent jamais se laisser émou- » voir par une fausse pitié : rien de plus beau que de savoir sacrifier » tous sentiments humains à la vengeance nationale, etc. » — Ces terribles vociférations avaient retenti jusque dans l'armée; elles avaient été recueillies par des hommes qui, déjà infectés des funestes doctrines à l'ordre du jour, n'étaient plus que les serviles instruments de la férocité des Montagnards. Avides de sang et de butin, il leur tardait de mettre à exécution les menaces du tyran des Nantais, et l'effroi qu'ils répandaient fut si grand que les réfugiés qui tenaient au parti républicain, et rentraient dans leurs foyers sous la protection de nos armes, désespérèrent un instant de pouvoir garantir leurs familles et leurs propriétés de la rage de ces forcenés.

Le général Haxo ignorait encore l'intention des royalistes : toutes leurs forces se trouvaient réunies à Noirmoutier. Ils y avaient de l'artillerie, et nous n'en avions pas; quelques pièces de canons placées à propos pouvaient faire un ravage épouvantable parmi nos colonnes, hors d'état de se déployer au milieu des marais salants. Leur projet était-il de se rendre, ou, dans l'impossibilité de nous échapper par mer, et devant peu compter sur une capitulation qui leur assurât la vie sauve, n'avaient-ils pas résolu de se défendre à toute outrance? Dans cette incertitude, la prudence exigeait qu'on marchât sur eux comme s'ils avaient adopté ce dernier parti.

En conséquence, lorsque l'armée eut dépassé La Guérinière, une colonne prit le chemin qui conduit à l'Épine et à Bressuire, par les dunes, fit sa jonction avec la division débarquée à Luzéronde, et se dirigea avec elle sur la ville, par Luzai.

La seconde colonne, ayant en tête les généraux et les représentants, suivit la grande *Charraud.*

Mais l'incapacité du gouverneur, le découragement de ses officiers et de leurs soldats rendirent notre circonspection inutile. Ils étaient loin de songer à la mettre en défaut, le désordre et la consternation s'étaient emparés d'eux; ils ne formaient qu'un vœu, celui de se soustraire à la mort sans combat. D'Elbée, jugeant par la faible résistance qu'ils avaient faite à Barbâtre que celle qu'ils tenteraient de nous opposer à Noirmoutier ne pourrait que compromettre leur salut, en excitant davantage le ressentiment de nos troupes, conseilla la soumission.

Il connaissait bien peu nos Conventionnels, s'il leur supposait quelques sentiments généreux; il n'était pas instruit des horreurs qu'ils venaient d'autoriser à Barbâtre, de celles qu'ils méditaient encore, non-seulement contre ce malheureux bourg, mais contre Noirmoutier même; convaincu qu'il n'y avait pas de pardon à attendre d'eux, il eût plutôt encouragé les siens à vaincre, ou mourir les armes à la main.

La colonne républicaine, qui arrivait par la Charraud, était à peu de distance du grand pont, lorsque des officiers royalistes se présentèrent au-devant d'elle, déclarèrent que la garnison se soumettait à la République, et s'engageait à ne plus servir contre elle, si on voulait lui accorder la vie.

On refusa d'entendre aucune proposition que préalablement le drapeau blanc qui flottait encore sur le donjon ne fût amené. Ce fut en cet instant que les commissaires de la Convention manifestèrent leurs dispositions sanguinaires : — « Nous ne devons, ni ne » voulons composer avec des brigands, dirent-ils; qu'ils soient tous » passés au fil de l'épée ! »

Ces terribles paroles étaient leur arrêt de mort et celui de tous les habitants de l'île confondus avec eux. Elles glacèrent le sang

des réfugiés qui les entendirent. — « Quoi, s'écrièrent-ils, nous n'aurons embrassé le parti de la République, nous ne nous serons placés dans les rangs de ses défenseurs que pour les voir égorger nos familles! Ah! qu'ils commencent donc par nous, qu'ils nous arrachent la vie; ils nous épargneront au moins le plus horrible des spectacles! » C'en était fait, tout périssait, si le général Haxo ne se fût opposé à cet effroyable carnage. Sa haute stature, ses cheveux blancs, la fierté de ses attitudes, la flamme de ses regards, son courage intrépide et son humanité le rendaient cher à l'armée. Révolté de cet excès d'injustice et de barbarie : — « Représentants, dit-il, nous sommes des soldats et non des bourreaux; nous ne savons pas massacrer notre ennemi lorsqu'il est désarmé, encore bien moins des insulaires dont la plupart sont des républicains comme nous. Je vous demande, au nom de l'armée, que la vie des habitants soit respectée, et qu'elle soit également accordée aux royalistes, s'ils déposent les armes. »

En même temps on vit le drapeau tricolore remplacer le drapeau blanc, et les royalistes renouvelèrent leurs propositions; mais les représentants, peu touchés des paroles du général Haxo, sans précisément le contredire, firent une réponse évasive et qui ne dut que trop faire pressentir leur exécrable arrière-pensée. Sans plus de prévoyance, le gouverneur mit le comble aux fautes qu'il avait déjà commises, en accédant aux conditions d'une capitulation non écrite. En vain objectera-t-on qu'aussi faux que cruels, les représentants n'en eussent pas moins violé un traité revêtu de leurs seings, il est au moins permis d'en douter; l'état-major de l'armée républicaine et la majeure partie des officiers qui la composaient avaient encore assez d'honneur et d'humanité pour résister à leurs ordres sanguinaires, s'ils eussent voulu manquer à la foi d'une capitulation en forme.

On convint verbalement que la garnison mettrait de suite bas les armes, les rangerait par faisceaux sur la grande place, et qu'officiers, soldats, tous se rendraient dans l'église, où ils se constitueraient prisonniers.

Ces conditions furent ponctellement exécutées, et quand nous

entrâmes dans la ville, les rues en étaient désertes. Lors de l'arrivée de Charette, plusieurs boutiques et quelques maisons appartenant à des réfugiés avaient été pillées, on ne put empêcher des représailles du même genre.

Cependant l'ordre fut promptement rétabli. Quelques bataillons furent répartis dans les campagnes, et l'administration municipale, sous la présidence de M. Lebreton des Grapillières, pourvut au logement et à la subsistance des troupes. Six cents hommes, avec quatre pièces de canons, chargées à mitrailles et braquées en face des portes de l'église, furent employés à la garde des prisonniers.

On fouilla partout, on s'assura des royalistes épars, du général d'Elbée, de son beau-frère, de son ami Boissy, des prêtres et de toutes les personnes qui, comme eux, étaient venues chercher ici un abri contre les persécutions des républicains.

Il fut ordonné à tout habitant qui logeait un ou plusieurs étrangers, d'aller en faire la déclaration au bureau du commandant de la place, sous peine d'être considéré comme traître à la patrie et puni comme tel. Néanmoins, malgré ces précautions, malgré la surveillance la plus active, quelques royalistes, secondés par des habitants humains et courageux, réussirent à se sauver et à sortir de l'île.

Dès le lendemain, les représentants ne dissimulèrent plus l'odieuse restriction mentale qu'ils avaient faite à l'espèce de capitulation accordée à la garnison. Ce n'était pas assez pour eux du sang répandu à Barbâtre, il en fallait des torrents pour satisfaire à cette politique atroce qui voulait régner par la terreur. Les vaincus en se soumettant ne purent échapper à la mort. En vain Haxo voulut-il encore plaider leur cause, en vain observa-t-il que la vie des hommes qui se rendent à discrétion doit être aussi sacrée que celle des malheureux que la tempête a jetés sur le rivage, ces efforts furent inutiles. On lui allégua la nécessité de se conformer aux décrets de la Convention, de donner un grand exemple aux ennemis de la République, et tous les prisonniers furent voués au trépas. Les chefs ne firent que paraître et disparaître devant une commission militaire chargée de recueillir leurs noms et prénoms, et d'obtenir

d'eux quelques déclarations relatives aux projets ultérieurs de leur parti. Félix, ce brigand mercenaire, toujours plein de zèle dans les circonstances où il y avait du sang à verser, était chargé de les conduire au lieu de leur exécution, et là, de les fusiller lui-même, ou de les faire fusiller par un peloton de fantassins sous ses ordres pour cet effet.

Dans l'espace de deux jours, tous les sous-officiers et soldats succombèrent à leur tour sous le plomb meurtrier. On les faisait sortir de l'église au nombre de soixante à la fois, et disposés par chapelets, ils étaient conduits dans le quartier de Banzeaux, sur le bord de la mer. Là, poussés en avant, et souvent blessés avant d'avoir reçu le coup mortel, ils faisaient d'inutiles efforts pour l'éviter; ils apparaissaient à travers la fumée de la mousqueterie comme des ombres sanglantes; ils tombaient sur la vase où ils étaient dépouillés et ensevelis à une certaine profondeur. Les républicains conservèrent quelque temps à cette partie de la ville le nom de *quartier de la vengeance;* vengeance déshonorante, et bien digne des furieux qui la commandaient!

Soixante-dix hommes de la commune de Notre-Dame-de-Mont furent cependant exceptés de ce massacre, parce que leur curé, nommé Denogent, prêtre assermenté, avait péri victime de ses opinions en faveur du nouvel ordre de choses, et que d'ailleurs ils déclarèrent qu'on avait employé la force pour les arracher à leurs foyers et les contraindre à marcher sous les drapeaux de l'armée vendéenne. D'après des informations qui confirmèrent l'exactitude de ces faits, les représentants consentirent à leur accorder la vie et la liberté.

Je ne puis passer sous silence une particularité assez extraordinaire, et qui trouve ici sa place. Un jeune paysan de la Guérinière, appelé Martin, emmené par Beysser et placé dans le quinzième régiment de chasseurs à cheval, déserte et revient à Noirmoutier. Surpris parmi les royalistes il partage leur sort; il est conduit avec eux au lieu du supplice, reçoit une balle qui lui traverse le cou, tombe évanoui, est dépouillé et laissé pour mort. La nuit survient avant le retour de la marée : il reprend connaissance, se soulève, se

débarrasse des cadavres et des vases dont il est surchargé, se traîne hors du port, et de là regagne le toit paternel, où il arrive entièrement nu, couvert de sang et de boue. L'état affreux dans lequel il se présente à sa famille, la persuasion où elle est qu'il n'existe plus, tout contribue à l'épouvanter : elle ne voit en lui qu'un spectre effroyable qu'elle veut fuir, et ce n'est que quelques instants après qu'il a parlé qu'elle se rassure et l'accueille. On le cache, on lui prodigue des secours, un chirurgien de l'armée consent à aller panser sa blessure, il guérit et obtient sa grâce.

Depuis, Martin s'est toujours fait connaître sous des rapports avantageux, et ses compatriotes n'ont eu qu'à se féliciter de ce que sa vie ait été aussi miraculeusement sauvée.

Les ecclésiastiques qui s'étaient réfugiés dans notre île, avec la flatteuse espérance de se soustraire à la rage de leurs persécuteurs, ne purent leur échapper. Ils n'avaient à attendre aucune pitié d'eux, aussi ne l'implorèrent-ils point; ils arrosèrent de leur sang un peuplier énorme, transplanté du bois de la Blanche sur la grande place, sous le nom d'arbre de la liberté, et moururent avec cette résignation, cette fermeté dont la religion pénètre ses martyrs.

Peu de jours après notre arrivée, les commissaires de la Convention, et le général en chef Thureaux s'étaient rendus dans la maison qu'occupait d'Elbée, pour lui faire subir un long interrogatoire, et m'avaient ordonné de les y suivre pour écrire ses réponses. Nous le trouvâmes sur son lit, presque mourant; sa femme était à ses côtés et lui donnait tous ses soins. Tel était l'ascendant de l'honneur sur ce brave militaire, qu'en nous voyant il ne put s'empêcher de déplorer la lâcheté de la garnison qui avait si promptement mis bas les armes sans se défendre; il nous pria de croire que si ses blessures ne l'eussent pas privé de la faculté d'agir, nous ne fussions pas aussi facilement entrés dans l'île, surtout par la Fosse, point où, suivant lui, on pouvait avec succès s'opposer à notre débarquement. Les représentants froncèrent le sourcil, mais ne lui répondirent rien.

Le général Thureaux lui montra le plus vif intérêt; chargé de le questionner, il sentit la nécessité de lui inspirer de la confiance, et

il y réussit jusqu'à un certain point. Il l'interrogea sur la situation politique, les projets et les ressources de son parti. D'Elbée ne démentit point, dans cette circonstance, la fermeté et la générosité de son caractère ; mais il ne tint, du moins en ma présence, aucun des discours rapportés par M. Alphonse de Beauchamp, dans la première édition de son *Histoire de la guerre de la Vendée.* Cet auteur paraît n'avoir eu alors aucune connaissance du véritable interrogatoire que lui firent subir les commissaires de la Convention, et dont ils avaient, devant moi, préparé d'avance les questions. Je transcrivis sous sa dictée, et avec la plus grande exactitude, toutes les réponses qu'il y fit. L'original de cet interrogatoire écrit, de ma propre main et signé de lui, doit exister encore dans les archives de l'ex-comité de salut public. J'eus le temps d'en prendre une copie. Depuis, j'en donnai plusieurs à des amis, notamment à M. Cavoleau, qui l'a fait imprimer à la suite de la seconde édition de sa *Statistique du département de la Vendée.*

Toutefois, je suis loin de partager le sentiment de quelques personnes qui ont considéré comme un acte de faiblesse de la part du général en chef d'Elbée la réponse qu'il fit à la question relative aux moyens de pacifier la Vendée : je la regarde au contraire comme un acte d'humanité, une preuve d'attachement à son pays, à sa famille et à ses amis. Il dit, il est vrai, qu'il est si peu l'ennemi du système républicain que si l'on veut surseoir à son exécution, il contribuera volontiers lui-même à la pacification des districts de Chollet, de Saint-Florent et d'une grande partie de celui de Vihiers; mais pour n'être pas l'ennemi du système républicain, il n'en est pas moins l'ami sincère des institutions monarchiques ; il vient de l'affirmer lorsqu'il lui a été demandé quels étaient ses principes sur le gouvernement.

Il ne cherche ni à tromper, ni à flatter les arbitres de son sort ; il ne songe pas à lui ; seulement préoccupé d'une vive inquiétude sur l'avenir affreux qui menace tous ceux qui lui sont attachés par les liens du sang et de l'amitié, il entrevoit dans la proposition d'aider à pacifier la Vendée des chances de salut pour eux ; il saisit évidemment cet espoir. Il n'eût pas fait cent pas sans expirer, n'im-

porte ; il oublie son état désespéré, il jouit déjà du bonheur de sauver les siens : il ne peut même dissimuler son généreux dessein, puisqu'au nombre des agents généraux qu'il prétend indispensables au succès de son entreprise, il se hâte de désigner son beau-frère Duhoux, et son ami Boissy. Bien plus, à peine sommes-nous sortis de sa chambre, que rendu à la liberté de ses épanchements, il s'abandonne sans réserve à cette douce illusion, en entretient son épouse, Mme de Bonay, leur amie, et veut leur faire partager ses espérances.

Elles ne furent pas de longue durée. Dès que les représentants virent qu'ils n'avaient plus à obtenir de lui aucune révélation importante, ils ne songèrent plus qu'aux apprêts de son supplice, et afin sans doute de le rendre plus douloureux, ils décidèrent de lui adjoindre Duhoux et Boissy. Tous trois devaient périr ensemble, quand, par un nouveau caprice aussi barbare, ces tyrans populaires ajoutèrent encore une victime.

La veille, dans un souper où je me trouvais, ils s'entretenaient de l'appareil militaire qu'ils voulaient qu'on donnât à cette exécution, lorsqu'un d'eux prétendit qu'il était fâcheux que la partie ne fût pas carrée. — « Eh ! sac.. d...! reprend aussitôt Bourbotte, n'avons-nous pas ce traître de Wieland ? » C'en fut assez, cet avis passa sans contradiction. On conçoit que pour livrer à la mort les prisonniers, ils se soient prévalus des horribles décrets de la Convention et du prétendu droit de représailles ; mais Wieland n'était pas un prisonnier ; c'était un officier de la République, trahi par le sort des combats. Parce que Charette avait fait périr les débris de sa garnison, et avait ménagé ses jours, était-ce là une preuve d'intelligence avec lui ? Fallait-il donc qu'il fût massacré pour rester innocent à leurs yeux ? Rien ne pouvait les autoriser à le faire passer par les armes sans un jugement préalable d'une commission militaire ; en agir autrement, c'était outrager la civilisation à la manière des cannibales. Tel fut cependant le tribunal, telles furent les formes qu'il observa ; ainsi fut prononcé l'arrêt de mort de l'infortuné commandant.

Dès le lendemain, au moment de l'exécution, le hussard Félix se

rendit chez lui et lui dit de le suivre. Il crut être appelé à comparaître devant ses juges, il se munit d'un mémoire qu'il avait rédigé pour se justifier du reproche de trahison dont il savait que les officiers du bataillon de la Manche qui l'avaient si lâchement abandonné, avaient fait retentir la tribune des clubs de Nantes et de Paimbœuf. Il arrive sur la place d'armes, il la voit occupée par des troupes. D'Elbée, Duhoux et Boissy sont attachés à leurs poteaux; il en reste un quatrième, il est vacant!..... O surprise douloureuse! On annonce à Wieland qu'il lui est destiné, il ne peut le croire : il demande à être entendu, on refuse de l'écouter. On lui arrache son habit et son chapeau : on le garotte. Un roulement que font les tambours l'avertit qu'il n'a plus que quelques secondes pour se préparer à la mort. Un homme à cheval désigne, à haute voix, le nom des victimes et les crimes qu'on leur impute, mais lorsqu'il dit : « Voici Wieland, ce traître qui a vendu et livré l'île de Noir-» moutier aux rebelles, » d'Elbée, rassemblant tout ce que sa situation et ses blessures lui laissaient de force, s'écrie : « Non, » M. Wieland n'est pas un traître; jamais il n'a servi notre parti, » et vous faites périr un innocent. » Il dit en vain, le plomb siffle, et tous quatre ont cessé d'exister.

Heureusement, quand il s'agit de l'honneur d'un chef de famille, les sentences du glaive ne sont pas sans appel, lors même qu'elles ont été exécutées. Quelques années après, sur la demande des Cantons suisses, la mémoire de Wieland non seulement fut réhabilitée, et vengée par des regrets publics, mais encore le gouvernement français admit un de ses fils à l'école du Prytanée.

Je ne puis me rappeler, sans attendrissement, l'attachement courageux que Mme d'Elbée montra pour son mari, surtout le jour où elle le perdit pour jamais. Quelques instants avant qu'on se présentât pour l'enlever de sa maison et le transporter, à l'aide d'un fauteuil, au lieu de son exécution, le vif intérêt que m'inspirait l'affreuse situation de ces époux malheureux, me suggéra le dessein d'épargner à tous deux la scène déchirante de leurs derniers adieux. Pour attirer Mme d'Elbée hors de chez elle, il me fallait un prétexte à la fois vraisemblable et séduisant; je le trouvai dans la promesse

d'une entrevué avec Duhoux son frère, au bureau du commandant d'armes. Elle consentit aussitôt à m'y accompagner. Là, je la fis asseoir, et, la priant d'attendre qu'on allât chercher son frère, je feignis de donner des ordres à ce sujet.

Un des secrétaires du commandant et moi cherchions à la distraire par notre conversation et à gagner du temps; mais l'infortune est défiante : une demi-heure s'était écoulée, Duhoux ne paraissait pas, et Mme d'Elbée commença à concevoir quelques soupçons qu'un incident imprévu ne vint que trop promptement confirmer. La porte qui donnait sur la voie publique, était restée ouverte, elle remarqua beaucoup de mouvement au dehors : on battait la générale, et plusieurs soldats passaient avec leurs armes; elle prêta l'oreille à leurs discours, elle entendit l'un d'eux dire aux autres : « Eh bien ! nous allons donc fusiller *le généralissime des brigands?* » Aussitôt Mme d'Elbée, que ces paroles n'éclairent que trop sur son malheur, ne peut plus modérer les affections de son âme; elle s'élance dans la rue, sans que je puisse la retenir; dans le trouble et le désespoir qui l'agitent, elle court et ne paraît savoir de quel côté elle doit diriger ses pas. Elle redemande son époux à tous ceux qui se présentent sur son passage. « On m'a trompée, s'écrie-t-elle, » on vient de me le ravir, pour le mener au supplice. Où est-il? Je » veux le voir, je veux mourir avec lui. »

Cependant, je parviens jusqu'à elle, j'essaie de l'abuser encore : c'est en vain, elle me repousse, me fuit, comme si j'étais son plus cruel ennemi, et arrive seule sur la place d'armes, précisément sous les fenêtres où les représentants repaîssaient leurs féroces regards du spectacle affreux de leurs victimes prêtes à recevoir le coup mortel. Ils la reconnurent, et en me voyant avec elle, ils supposèrent, peut-être, que je l'amenais à leurs pieds, pour y implorer la grâce de son mari, et comme dans tous les cas, sa présence, en cet instant était pour eux un reproche trop pénible pour qu'ils pussent le supporter sans courroux, je les entendis proférer mille imprécations contre moi, et me menacer de me faire fusiller avec elle, si je ne l'éloignais promptement de leurs yeux. Je redouble alors d'instances et d'efforts pour la ramener dans sa maison, mais

c'est inutilement : elle résiste à mes prières, elle refuse même de m'écouter; forte de sa douleur, elle se jette sur les soldats qui forment le carré, au centre duquel est son époux, elle s'obstine à pénétrer à travers leurs rangs; elle veut, répète-t-elle sans cesse, parvenir jusqu'à lui, et périr avec lui. Quoiqu'émus par son désespoir, ces militaires s'opposent à son dessein; quelques-uns même l'écartent avec violence. Enfin, décidé à ne pas la laisser plus longtemps en butte à de mauvais traitements, et à la soustraire, ainsi que moi, à la vue et aux menaces des représentants, j'invoque l'aide d'un officier de ma connaissance. Nous la saisissons chacun par un bras, et malgré tout ce qu'elle peut dire et faire pour nous échapper, nous réussissons à l'entraîner chez elle.

A peine y étions-nous entrés que la fatale décharge de mousqueterie, dirigée contre d'Elbée et ses compagnons d'infortune, vint retentir à nos oreilles et glacer nos cœurs. Le désir ardent de revoir son époux avait prêté, jusque là, à Mme d'Elbée une force surnaturelle, mais ce bruit affreux sembla pour elle aussi le coup de la mort. Je la laissai dans un profond anéantissement entre les bras de quelques dames qui lui prodiguèrent les secours que réclamait son état, et mêlèrent leurs larmes aux siennes, aussitôt qu'elle put en verser.

Cette femme intéressante, dont la vie avait uniquement été consacrée au bonheur de son époux, et qui se serait sacrifiée pour lui et avec lui, se ressouvint bientôt qu'elle était mère : elle osa espérer que les barbares qui lui avaient ravi le père, la laisseraient vivre pour le fils. Cet enfant, encore au berceau, était resté dans les environs de Beaupreau, entre les mains d'une nourrice; et il tardait à Mme d'Elbée de le revoir et de lui dévouer désormais sa triste existence. Vains projets! rien ne put faire révoquer l'arrêt atroce, porté contre elle par les commissaires de la Convention; mais elle ne fut point fusillée le lendemain de l'exécution de son mari, comme le dit Mme de Larochejaquelein; elle fut renfermée dans le château, et n'en sortit qu'au bout de vingt jours pour être conduite à la mort.

Le vaillant et généreux Haxo ne fut pas le témoin de toutes ces

scènes horribles : ce fut assez pour lui d'avoir à gémir de l'inutilité des efforts qu'il fit pour qu'on respectât la vie des royalistes désarmés, sans se voir encore obligé d'être un des spectateurs du massacre qui en fut fait. Le matin du troisième jour de notre entrée à Noirmoutier, il avait repassé le *Gouas*, à la tête de trois mille hommes, et était retourné à la poursuite de Charette. On ne conserva pour la défense de l'île que deux mille fantassins et canonniers.

Le commandement, promis d'abord à l'adjudant général Mangin, officier d'un mérité distingué, fut donné au général Jordy que sa blessure condamnait pour quelques mois au repos. En même temps, un chef de bataillon, nommé Potier, fut chargé du service de la place.

Le séjour des représentants avait été marqué par trop d'injustices et de cruautés, pour qu'il ne fût pas permis de désirer leur départ. Ils l'annoncèrent enfin; mais avant de l'effectuer, comme si ce n'eût été assez du dégoût et de l'horreur qu'inspiraient leurs actes sanguinaires, pour en perpétuer le souvenir, ils eurent la ridicule prétention de le consacrer, en donnant à notre île le nom de la faction dont ils étaient les agents. Bouin avait reçu d'eux le nom de l'infâme *Marat*, ils imposèrent à Noirmoutier celui de la *Montagne*.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

JEANNE-MARIE ROLLAND.

« Je réponds, nous écrit notre excellent collaborateur M. Hippolyte Violeau, à un désir exprimé par le chroniqueur de la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Je lis, en effet, à la dernière page de votre dernier numéro : — « Un des lauréats des prix Monthyon, Mlle Jeanne-Marie Rolland, est de » Morlaix, et nous aimerions à vous dire quels actes de vertu lui ont » mérité cette récompense, si le rapporteur, M. Saint-Marc Girardin, » n'avait pas cru devoir s'en épargner le récit. »

» Or, comme je suis parfaitement en mesure de vous renseigner, je me fais un plaisir de vous adresser la petite histoire de Jeanne-Marie Rolland. C'est tout simplement la copie d'une pièce écrite en novembre dernier pour être envoyée à l'Académie, et qui, signée par plusieurs habitants de notre ville, a eu l'heureuse chance que vous connaissez. »

L'Académie Française décerne, chaque année, quelques-uns de ses prix de vertu à des domestiques demeurés fidèles à la détresse de leurs maîtres, et qui au lieu d'en recevoir des gages, n'épargnent aucun sacrifice pour les secourir. C'est un dévouement de ce genre que nous avons à raconter; l'Académie jugera s'il mérite une récompense.

Jeanne-Marie Rolland, née à Morlaix (Finistère), le 15 décembre 1803, a passé quarante années de sa vie au service de la famille L.... Le chef de cette famille était un pauvre horloger dont le travail suffisait à peine à l'entretien de deux jeunes enfants et d'une

femme paralytique. Étendue sur un lit qu'elle ne pouvait quitter, celle-ci trouva, pendant trois ans, dans le dévouement de Jeanne, les soins que réclamait son infirmité et la sécurité que lui donnait la bonne direction du petit ménage confié entièrement à la jeune servante. Veilles infatigables, renoncement complet à toute rémunération pour diminuer la gêne inséparable de la maladie chez l'ouvrier, rien ne coûta à l'excellente fille qui reçut les derniers soupirs de sa maîtresse et voulut l'ensevelir elle-même. Deux orphelins restaient à élever, et dans l'âge de la force, quand elle aurait pu si facilement rencontrer ailleurs une condition profitable à ses intérêts, Jeanne, toujours sans autre rétribution que sa nourriture, borna son ambition à remplacer de son mieux la mère absente. Ici nous pourrions multiplier les détails, mais à quoi bon? Il nous semble qu'en disant que la fidèle domestique fut, en effet, une mère d'adoption pour ceux qu'elle aimait, nous avons indiqué sommairement les soins les plus assidus, les attentions les plus délicates, et cette abnégation de toutes les heures qui fait la vraie mère.

Cependant les enfants grandirent, se marièrent, quittèrent Morlaix, et M. L..., qui venait lui-même de prendre une autre compagne, continua sa vie de travail attristée par de nouvelles épreuves. Jeanne ne l'avait point abandonné, et de 1840 à 1854, les maladies fréquentes de l'horloger ayant augmenté encore la gêne de la maison, la pauvre fille sacrifia pour aider ses maîtres une somme de 160 francs provenant d'un héritage inattendu. De cet héritage elle n'avait voulu rien réserver, sinon une croix d'or, souvenir de famille, une camisole de laine et un vêtement neuf. La camisole, en 1854, elle s'en dépouille pour couvrir M. L..., qui se plaint du froid sur son lit de mort, et le vêtement, la croix d'or même, elle les vend, un peu plus tard, pour secourir la veuve et une petite fille chétive née du second mariage de l'ouvrier.

Maintenant ce n'est plus la pauvreté, c'est la misère! Un moment, pendant qu'on s'occupe de l'inventaire, Jeanne, qui n'a jamais rien reçu pour ses services, espère qu'on lui donnera au moins deux années de ses gages, et que cette somme, elle aura la conso-

lation de l'offrir à madame L. Cette espérance ne se réalisa point, et le projet qui suivit, celui de chercher ailleurs une place dont le salaire appartiendrait tout entier à la veuve et à sa fille, devait échouer également, la pauvre domestique s'étant brisé le pied lorsqu'elle se préparait à ce dernier sacrifice. Forcée de garder le lit pendant quarante jours, elle s'afflige, elle pleure, beaucoup moins occupée de ses souffrances que de la pensée d'être une charge pour celles dont l'état maladif et le dénûment ne laissent à son cœur aucun repos. La voilà guérie ou à peu près; mais elle est infirme, et ce n'est qu'en posant un genou sur une chaise et à l'appui d'un bâton qu'elle se traîne dans la chambre pour reprendre son travail ordinaire, et épargner à sa maîtresse quelques fatigues. — Peu à peu, elle marcha avec moins de difficulté, et, un jour, elle trouva dans la ville un ménage à faire, ce qui lui permit d'apporter chaque mois à madame L. une pièce d'argent. Avec cette pièce un repas par jour lui est assuré, et c'est pour elle une cause de chagrin, quand le pain manque au logis, d'avoir un bon repas qu'elle ne peut céder, ou partager du moins avec la veuve et la fille de l'horloger. Jeanne aura 59 ans le 15 décembre prochain, et les fatigues, les soucis, les privations l'ont tellement vieillie qu'on la croirait septuagénaire. Elle a perdu un œil, l'autre est affaibli, ce qui ne l'empêche pas de faire du tricot avec madame L., travail si peu rétribué, et qui ne peut suffire à leur procurer seulement le pain nécessaire à leur existence.

Nous croyons avoir raconté une vie méritoire et touchante, et nous désirons vivement que les derniers jours de cette vie soient un peu adoucis par les libéralités de l'Académie française. Il nous a semblé que si l'Académie récompensait fréquemment le dévouement, l'abnégation de quelques années pénibles après de longues années heureuses passées au service d'un maître, elle ne verrait pas avec un intérêt moins grand, ce choix de la pauvreté fait dans la jeunesse; cette affection qui commence dans les épreuves et se fortifie de plus en plus par quarante années de constance dans le sacrifice.

LE COLLECTIONNEUR BRETON, Recueil historique, archéologique et littéraire. Tomes I et II. — Nantes, bureaux de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* 1862-1863.

Nous avons déjà eu occasion de parler à nos lecteurs du *Collectionneur breton,* au moment où cet utile et modeste recueil fit son apparition dans le monde. *Le Collectionneur*, ayant publié ses douze fascicules annuels, se présente à nous sous la nouvelle forme de deux jolis volumes; car il est très-clair qu'un recueil de cette nature n'offre pas moins d'intérêt et ne doit pas avoir moins de succès à une époque plus ou moins éloignée de sa publication première; son but principal est non-seulement de réunir, mais encore de conserver les travaux utiles disséminés dans les feuilles périodiques de Bretagne, *ne sint ludibria ventis,* comme le dit excellemment sa devise. Les éditeurs ont donc eu raison de penser qu'à leurs abonnés viendraient journellement se joindre des acheteurs attardés, et de réunir en deux volumes annuels les douze cahiers qu'ils impriment chaque mois.

Il est facile, en parcourant ces deux volumes, d'apprécier le mérite et l'utilité de cette publication, et nous ne saurions mieux faire que de relever, au hasard, quelques-uns des principaux articles indiqués dans la table méthodique qui termine chaque volume.

I. *Histoire et archéologie.* — Documents inédits sur la ville de Vitré (A. de la Borderie). — Monographie de N.-D.-de-Confort (J de Penguern). — Les compagnons de Jacques Cartier (Ch. Cunat). — Nantes (Eug. de la Gournerie). — Saint-Jean-du-Doigt (Pol de Courcy). — Le château de Quimper (A. de Blois). — Saint-Guenrat (S. Ropartz). — La Bourse de Saint-Brieuc (A. de Barthélemy). — Les Fréron et les Royou (Du Chatellier). — Tumulus de Penmarc'h (A. de Blois). — Église et château de Callac (l'abbé Daniel). — Sainte-Croix de Quimperlé (A. de Blois). — Entrée de Charles IX à Saint-Malo (Des Mazières de Séchelles), etc.

II. Bibliographie. — Le *Dictionnaire d'Ogée,* le *Combat des Trente* de M. de Courcy. — *La monarchie française au XVIII*e *siècle* de

M. de Carné. — *Poèmes et Chants marins* de M. de la Landelle. — Œuvres de Le Gonidec. — *Saint-Malo illustré par ses marins* de M. Cunat. — *Origines de Vannes* de M. Lallemand. — *Vies des saints de Bretagne* de M. de la Rallaye. — *Annuaire de Bretagne* de M. de la Borderie. — *Merlin* de M. de la Villemarqué, etc.

III. Biographie. — Pondaven. — Penguern. — Ch. Cunat. — Brunet de Baines. — L'abbé Tresvaux. — Mlle de la Fruglaye. — Mgr Pellerin. — Mme de Marigny. — M. Jourjon, etc.

Puis des poésies, des récits légendaires, des critiques d'art breton, etc.

On le voit, il est impossible de méconnaître l'intérêt de ce recueil. Il est aussi impossible de nier le goût sûr et impartial qui le dirige. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire et des antiquités de notre pays trouvent là des documents rares et précieux, qui leur échappaient jusqu'à présent, soit parce que la publicité restreinte des feuilles locales ne les faisait pas arriver jusqu'à eux, soit parce que l'on songe rarement à recueillir et à conserver les feuilles d'un vieux journal. Le *Collectionneur* est le frère cadet de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, il est né du même esprit, de la même pensée. Nos fidèles lecteurs trouveront dans le *Collectionneur* des travaux excellents publiés dans les divers journaux, avant que la *Revue de Bretagne* devînt en quelque sorte l'organe central de l'école catholique en Bretagne, par les écrivains dont ils apprécient le plus le talent sympathique. A ce point de vue, le *Collectionneur* complète la *Revue* et doit trouver place à côté d'elle dans la bibliothèque de tous nos amis.

LOUIS DE KERJEAN.

LE POLE ET L'ÉQUATEUR, Etudes sur les dernières explorations du globe, par Lucien Dubois, membre des sociétés géographiques de Paris et de Berlin. — Un vol. grand in-18. Paris, Charles Douniol, éditeur, rue de Tournon. 1863.

Il n'y a guère de lecture plus attrayante que les récits des voyages lointains. Cet attrait se double par une comparaison égoïste : on sent mieux la douceur d'un foyer confortable, quand l'imagi-

nation frissonne au milieu des glaces du pôle ; on apprécie mieux la fraîcheur de son jardin, quand la pensée traverse haletante les déserts brûlants de l'équateur. Il faut bien le dire, cet attrait est tel, qu'il fait passer par dessus bien des insuffisances littéraires. On oublie les négligences, les redites, les longueurs d'un journal écrit à la hâte par le voyageur lui-même ; bien mieux, on pardonne leur style à ces littérateurs de troisième ordre qui, depuis la colossale encyclopédie patronnée par La Harpe, semblent avoir le monopole de traduire et d'abréger, en les déflorant, les récits originaux des aventuriers de toutes les nations.

Or, le livre dont nous transcrivons le titre en tête de cette notice, a tout l'intérêt de son sujet, et, de plus, il est écrit par un véritable savant et un véritable écrivain. C'est le résumé, rapide, substantiel, complet, des travaux volumineux des voyageurs modernes les plus célèbres. Le plan de ce résumé est excellent. L'auteur commence par établir clairement et nettement le point où s'arrêtaient nos connaissances géographiques avant les récentes découvertes, qu'il va raconter. On voit ainsi quelle lacune a été comblée et quelle était la portée et l'utilité de l'entreprise. Par les difficultés, les obstacles, les dangers, on peut apprécier le courage de la tentative et la gloire de la réussite. L'auteur montre ensuite quel profit les diverses sciences peuvent retirer des résultats acquis par chaque exploration, et termine en indiquant ce qui reste encore problématique et incertain.

L'ouvrage est divisé en trois parties distinctes. La première est consacrée aux émouvantes péripéties des voyages au pôle, entrepris dans le but de découvrir les traces de l'expédition de Franklin, et qui amenèrent Kane jusqu'aux mystérieuses régions de la mer libre. La troisième retrace les voyages non moins extraordinaires que Barth et ses émules ont exécutés à travers le centre de l'Afrique, et à ce propos l'auteur consacre des pages pleines de science et de faits à l'ethnologie et à la linguistique comparées, et vient proclamer, une fois de plus, l'unité de l'espèce humaine et la fraternité originelle des diverses races qui la composent; c'est ainsi qu'il justifie le titre même de son livre : *Le Pôle et l'Equateur.*

Dans la seconde partie, lien des deux autres, on trouve une étude très-curieuse et très-intéressante des doctrines du météorologiste américain Maury. « Interrogeant successivement l'atmosphère et l'océan dans leurs mystérieuses profondeurs, et décrivant le double système circulatoire qui fait de notre globe un organisme vivant, nous avons essayé, dit M. Dubois, de faire ressortir, par des preuves nouvelles, la merveilleuse sagesse qui préside à l'économie des mondes. »

Tel est ce livre, animé partout du souffle élevé d'une science profondément chrétienne. L'auteur dit quelque part : « Le temps n'est plus où la géographie n'était qu'une sèche nomenclature de montagnes, de fleuves, de royaumes ou de villes. » Si le temps est venu, où les géographes écriront souvent des livres comme celui de M. Lucien Dubois, j'en félicite de tout mon cœur les écoliers de l'avenir.

S. Ropartz.

CONFIRMATION DU CULTE DE LA BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE.

Nous publions, d'après la *Correspondance de Rome*, la traduction française du décret de la Sainte-Congrégation des Rites sur la confirmation du culte décerné de temps immémorial à Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne, religieuse carmélite, appelée Bienheureuse.

« Françoise d'Amboise, duchesse, naquit l'an de la Rédemption 1427, du mariage de Louis d'Amboise, vicomte de Thouars, et de Marie de Rieux, de l'illustre maison de Bretagne. Favorisée des plus douces bénédictions divines, elle répandit sur son enfance et sur sa jeunesse la bonne odeur de ses vertus. A l'âge de quinze ans, Françoise épousa Pierre, un des fils de Jean V, duc de Bretagne. Pierre, rempli d'admiration pour la piété de son épouse, l'aimait très-tendrement. Il advint néanmoins que par l'œuvre du perfide ennemi

du genre humain, il conçut de graves soupçons sur la fidélité de son épouse, au point que, transporté de colère, il porta un jour la main sur elle, et la laissa tout ensanglantée et demi-morte. L'innocence de Françoise s'étant manifestée, Pierre repentant la supplia de lui pardonner. Depuis lors, ils rivalisèrent de piété, et avancèrent de jour en jour dans la pratique de la vertu. La servante de Dieu passait les jours et les nuits en prières, faisait ses délices de l'assistance aux offices et de la communion, aimait les pauvres, visitait les hôpitaux, et secourait surtout les lépreux pour qui elle fit construire des maisons et des hospices. Sur ces entrefaites, François, duc de Bretagne, étant mort, Pierre fut appelé à lui succéder, et reçut ainsi que son épouse la couronne ducale dans la cathédrale de Rennes, l'an du Seigneur 1450. La vertu de Françoise brilla alors du haut du trône, comme la lampe qui, placée sur le candélabre, répand de toutes parts une lumière admirable. Embrasée du feu de la charité, elle aimait Dieu d'un amour ardent, se dévouait au salut du prochain, et coopérait avec zèle à l'exaltation de l'Église et de la religion. Après la mort de son mari, on la vit entièrement morte au monde, refuser une brillante union, se lier par le vœu de continence perpétuelle, et résister fermement aux caresses et aux menaces des siens, qui cherchaient à la détourner de son projet. Elle prit ensuite l'habit des Carmélites, et donna un parfait exemple de vie religieuse, comme elle avait donné auparavant aux vierges, aux femmes mariées et aux veuves celui des vertus les plus éminentes. Préposée par Sixte IV au régime du monastère des Trois-Marie, près de Nantes, elle y mourut le 4 novembre 1485, après avoir reçu les sacrements, en exhortant à la perfection ses sœurs qui pleuraient autour de son lit, et en adressant à Dieu de continuelles prières.

» Le Révérendissime Antoine-Alexandre Jaquemet, évêque de Nantes, a présenté des documents authentiques et dignes de foi à l'appui de ces détails, et cru pouvoir démontrer, à l'aide de ces documents, par devant le Saint-Siége, qu'un culte public ecclésiastique a été rendu de temps immémorial, et bien avant les décrets d'Urbain VIII, à Françoise d'Amboise. En conséquence, sur les ins-

tances de ce prélat, le cardinal soussigné, préfet de la Sainte-Congrégation des Rites, et rapporteur de la cause, a soumis à la discussion le doute ci-après, dans la séance ordinaire tenue au Vatican : « Conste-t-il du culte public ecclésiastique rendu de temps » immémorial à ladite servante de Dieu, ou du cas excepté dans » les décrets d'Urbain VIII, de sainte mémoire? »

» Les Eminentissimes et Révérendissimes cardinaux de la Sainte-Congrégation des Rites, après un examen attentif, et ouï la censure orale et écrite du R. P. D. André-Marie Frattini, promoteur de la sainte foi, ont cru devoir répondre au doute proposé : *Affirmativement*, ou en d'autres termes : *Il conste du cas excepté.* — Le 11 juillet 1863.

» Sur la relation qui en a été faite à Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX par le secrétaire soussigné, Sa Sainteté a daigné ratifier la décision de la S. Congrégation, et confirmer le culte public ecclésiastique rendu de temps immémorial à la Bienheureuse Françoise d'Amboise, duchesse de Bretagne. — Le 16 des mêmes mois et an. »

Quant à la cause de la béatification du vénérable de Montfort, fondateur de la congrégation des Filles-de-la-Sagesse et des Pères de la Compagnie de Marie, les lettres de Rome en donnent les nouvelles suivantes : — La cause ayant été introduite en 1838, la Congrégation des Rites a procédé à tous les actes préparatoires ; l'approbation des écrits a eu lieu et l'on s'occupe des vertus. D'abord les postulateurs ont rédigé un mémoire apologétique. De son côté le promoteur de la foi vient d'imprimer ses oppositions en un grand in-4° de 156 pages, qui se rapporte à la vie entière du vénérable, aux difficultés sur la valeur des preuves, et aux objections contre l'exercice héroïque des vertus. Maintenant les postulateurs auront à répondre devant les trois Congrégations antépréparatoire, préparatoire et générale, qui sont la plus grande épreuve des causes de ce genre.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Une brochure sur l'association intellectuelle. — Le congrès catholique de Malines. — MM. de Montalembert et Cochin. — L'esprit catholique et l'esprit national. — Mot d'un paysan morbihannais. — Les nouvelles lignes bretonnes. — De Lorient à Quimper. — Une lettre de faire-part. — Chateaubriand et M. Sainte-Beuve. — Nécrologies.

Malgré l'éparpillement de toutes les forces individuelles et l'accroissement de la puissance formidable qui s'est substituée en tout et partout à l'initiative privée, qui a tout absorbé et centralisé, il y a encore — grâce à Dieu — bien des hommes, bien des caractères libres et fiers qui éprouvent le besoin de résister et de se soustraire à une semblable domination. Une tendance impérieuse emporte aujourd'hui tous les bons esprits dans la recherche des moyens de défense qui peuvent rester encore à l'individu isolé contre une puissance terriblement oppressive et envahissante.

C'est à ce groupe qui s'accroît et se fortifie de jour en jour qu'appartient un de nos jeunes compatriotes, M. Léon Philouze, dont une brochure récente : *De l'association intellectuelle* [1], mérite, à divers titres, d'être signalée et remarquée. Le jeune écrivain a une foi extrême dans la puissance de l'association. Il l'a étudiée dans son principe et dans ses résultats. Il sait tout ce que lui doivent la religion, la charité privée, le commerce, l'industrie, et il se demande pourquoi les lettres et les

1 Rennes, 1863, in-8°.

sciences ne tireraient point parti d'un principe d'une aussi merveilleuse fécondité.

M. Philouze commence par chercher si l'association intellectuelle est possible? Si elle peut s'organiser d'une manière forte et indépendante ? Quels seraient son programme, ses moyens d'action, son but? Et il trouve à toutes ces questions une solution claire, précise et pratique.

On se plaint des obstacles légaux que rencontre toute tentative d'association intellectuelle et il faut avouer qu'au premier examen ils semblent difficiles à surmonter. Toutefois, M. Léon Philouze n'a pas de peine à démontrer que sous ce rapport nos habitudes et nos mœurs sont encore au-dessous de notre législation. La loi accorde de nombreuses facilités dont nous sommes loin de savoir tirer profit. Ne permet-elle pas à vingt personnes de se réunir, à jours marqués, pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres? Comment avons-nous usé d'une semblable facilité? Avons-nous fondé dans chacune de nos grandes villes des associations libres, ayant une vie propre et une existence indépendante de l'administration et des conditions qu'elle impose? « Soyons donc libres, s'écrie le jeune publiciste, et soyons-le par l'association organisée dans les limites de la liberté légale, sauf à voir celle-ci se rapprocher bientôt et sans effort, de la liberté naturelle que réclame le noble et légitime usage des facultés les plus élevées de l'homme. »

Telle est la pensée qui a dicté cette brochure, pensée généreuse et féconde que nous recommandons aux méditations de nos lecteurs.

Au moment où paraissait ce travail d'une plume bretonne, l'initiative des évêques de Belgique ouvrait à Malines une assemblée où près de quatre mille catholiques, accourus de tous les points de l'horizon, discutaient librement toutes les questions pouvant intéresser leur foi. Là se trouvaient les noms les plus illustres du catholicisme. La Belgique y était représentée par le cardinal-archevêque de Malines, les évêques de Gand, de Bruges, de Tournay, par MM. de Gerlache, de Theux, Deschamps, Dumortier, de la Faille, le chanoine de Haern, Charles Perrin, Ducpétiaux, etc.; l'Angleterre, par S. E. le cardinal Wiseman, le docteur Manning, M. Wilberforce; la Suisse par un apôtre plein de verve et d'inspiration, M. l'abbé Mermillod; la France, par MM. de Montalembert, Léopold de Gaillard, Armand de Melun, le prince de Broglie, Cochin, Franz de Champagny. Mgr Mislin, l'illustre historien des *Saints-Lieux*, Mgr Nardi, M. Casoni, directeur du *Journal de Bologne*, assistaient aussi à ce Congrès auquel tous les pays avaient député les plus fermes, les plus dévoués champions de la cause religieuse.

Partagés en cinq sections, les membres du Congrès se sont livrés à un examen rapide de toutes les questions se rattachant aux œuvres religieuses et charitables, à l'instruction et à l'éducation de l'enfance ou de

la jeunesse, à l'art chrétien, à la liberté religieuse. Ils ont voté diverses résolutions parmi lesquelles nous devons mentionner la création d'un journal catholique international, l'organisation d'un *compagnonnage* chrétien, la fondation de cercles catholiques dans toutes les villes, la création d'une académie catholique, l'établissement de bibliothèques populaires, la rédaction d'une statistique religieuse de tous les pays, etc., etc.

Mais tous les moments du Congrès n'ont pas été pris par ces discussions et ces votes. A la fin de chaque journée les membres de la réunion se rassemblaient en séance publique et plus d'une fois ils ont eu la fortune de recueillir des discours qu'animait le souffle de la grande éloquence. Avec quel charme, avec quel intérêt, n'ont-ils pas entendu l'illustre cardinal Wiseman exposant la situation des œuvres catholiques et leur merveilleux développement sur le sol protestant, mais libre, de l'Angleterre; M. le vicomte de Melun défendant les droits imprescriptibles des pauvres et de la charité chrétienne contre les prétentions de l'esprit administratif; M. Woeste rappelant à grands traits dans le passé et dans le présent les luttes et les triomphes de l'Eglise; M. Foucher de Careil traitant de la solidarité des peuples chrétiens; M. l'abbé Mermillod saluant avec espérance le jour où toutes les Eglises chrétiennes seront réunies sous la houlette d'un même pasteur!

Mais les honneurs du Congrès, nous assurent tous ceux qui ont eu l'heureuse fortune d'y assister, ont été partagés entre M. de Montalembert et M. Cochin. Le grand orateur catholique a retrouvé des accents d'une fière éloquence pour retracer les grandeurs du catholicisme contemporain. Il a redit, en termes magnifiques, la sainteté, la douceur, la constance héroïque du père des fidèles, les vertus du clergé, la charité et le dévouement des ordres religieux. De longs applaudissements ont accueilli sa parole qui a rempli tous les cœurs de courage et d'espérance. De son côté, M. Cochin a peut-être obtenu le succès le plus original du Congrès. Il a déployé à la tribune, pour nous servir des propres expressions d'un témoin, « une verve inouïe d'improvisation familière et élevée, allant d'une anecdote piquante aux plus grandes vues de la philosophie, démontrant sans un mot de pédantisme que toutes les sciences prouvent Dieu et que tous les progrès servent Dieu, mettant les larmes dans tous les yeux par la simple comparaison de la lettre adressée par M. Renan à sa sœur, en lui dédiant sa triste *Vie de Jésus*, avec la lettre toute récente d'un pauvre missionnaire ignoré qui écrivait aussi à sa sœur pendant que les sauvages faisaient, autour de sa cage, les apprêts de son supplice[1]. » M. Cochin, répondant à ceux qui affectent de croire que le catholicisme est exclusif des sentiments patriotiques, a prouvé, avec beaucoup d'esprit et d'à-pro-

1 *Correspondant* du 25 août 1863.

pos, que l'unité catholique, loin d'exclure, respecte et fortifie la nationalité de chacun de ses membres.

« Moi aussi, s'est-il écrié, au moment où je vous parle, je pense à la France. La France est comme ma famille : quand je suis au milieu d'elle, je sais bien tout ce qui lui manque ; mais éloigné, je lui envoie toutes les tendresses du cœur le plus fidèle. L'an dernier, je me trouvais à Rome, et je lus dans une église cette épitaphe placée sur la tombe d'un homme obscur : « Ci-gît Pesham, Anglais catholique, qui, après la rupture de l'Angleterre avec l'Église, a quitté sa patrie, ne pouvant plus supporter de vivre sans sa foi, et qui est venu mourir à Rome, ne pouvant pas supporter de vivre sans sa patrie. » Cette épitaphe sera non l'épitaphe, mais le cachet, le titre d'honneur de ce Congrès. »

Tel est, en effet, le caractère du sentiment national au fond de tous les cœurs français : à l'étranger, pendant l'absence ou dans l'exil, il acquiert une énergie toute nouvelle. Le souvenir de la France suit partout le voyageur, qui oublie bientôt toutes divisions politiques, tout antagonisme local pour ne voir que l'image de la patrie absente. — « De quel pays êtes-vous? demandait un habitant de Wiesbaden à un paysan morbihannais, venu dans cette ville pour saluer un auguste exilé. — En France, je suis Breton, ici je suis Français, répondit le descendant des Vénètes. »

Qui de nous ne comprend et ne partage ce sentiment si parfaitement exprimé ? Grâce à Dieu, si en face de l'étranger nous sommes tous Français, il y a encore bien des cœurs fidèles aux vieux souvenirs provinciaux ; le patriotisme de clocher dont on a tant ri bien qu'il soit peut-être avec l'esprit de famille la source la plus féconde du patriotisme national, est encore vivant et très-vivant parmi nous.

Tous ceux qui ont assisté à l'inauguration de la voie ferrée de Lorient à Quimper, ont pu s'en convaincre par eux-mêmes, il y a quelques jours. Le pays ainsi visité par l'esprit des temps nouveaux, est certainement un de ceux qui ont su le mieux conserver, au sein des transformations universelles, leur physionomie originale, résister aux joug banal de la civilisation contemporaine, en un mot, garder tous les caractères d'une patrie.

Parti de la gare de Lorient le lundi 7 septembre à une heure, le train d'inauguration est arrivé à Quimper, après s'être successivement arrêté aux stations de Gestel, Quimperlé, Bannalec et Rosporden. Rien ne saurait donner une idée de la beauté du paysage, de l'originalité des mœurs, de la variété des costumes dans cette partie de la Bretagne. Mais le temps nous presse, la locomotive n'attend pas, et c'est à peine si nous pouvons jeter un coup-d'œil sur les flèches dentelées qui s'élèvent du sein des bouquets de verdure, sur les ruisseaux qui sillonnent en tous sens la campagne, sur les délicieuses rivières dont les doux noms ont été immortalisés par les vers de Brizeux : l'*Isole*, l'*Ellé*, l'*Aven* et la *Laïta*.

A Quimper, le convoi fait son entrée au milieu des estrades et des tribunes pavoisées et brillamment garnies de la foule des conviés. Aux abords de la gare se pressent les paysans et paysannes du voisinage, avec leurs costumes si richement variés. L'évêque du diocèse, Mgr Sergent, a dans un discours habile et sensé, indiqué quelle était la véritable signification de la fête. Il a montré que l'Église ne redoute aucun des progrès de l'industrie, qu'elle en accepte tous les résultats, qu'elle en bénit tous les moyens, que sa mission est non de briser, mais de dominer, de discipliner toutes les forces de la mécanique et de s'en servir pour répandre et propager davantage les doctrines qui sont la sève et la vie des sociétés humaines.

« Vous saurez, a-t-il dit, profiter de ces puissantes machines qui mettront à votre disposition les richesses du sol, les éléments du travail, les produits de l'industrie. Vous remercierez Dieu de ces bienfaits, et vous le servirez, de manière à en attirer d'autres sur vous et sur vos familles...

» Soyez bénis vous tous qui assistez à cette pieuse cérémonie.

» Qu'ils soient bénis, cette voie et ces wagons! qu'ils soient toujours préservés de deuil et de malheurs!

» Qu'ils enrichissent nos populations agricoles! qu'ils fécondent les labeurs périlleux de nos pêcheurs!

» Qu'ils apportent sur nos côtes tout ce que produiront de bon et d'utile les autres contrées, mais qu'ils n'enlèvent jamais à nos chers enfants de Cornouaille, de Léon et de Tréguier leurs vieilles vertus, leurs traditions antiques, leurs saintes et vigoureuses croyances! »

Pendant le reste de la journée, la municipalité de Quimper a fait très-gracieusement les honneurs de chez elle à ses nombreux invités. Les jeux forains, les joutes et les luttes, le banquet auquel ont pris place 250 convives, le feu d'artifice, les danses nationales au son de la bombarde et du biniou, tout cela a été à souhait. Les autorités quimpéroises avaient poussé la prévoyance jusqu'à préparer des lits à tous ceux qu'elle avait conviés. Quant à la compagnie d'Orléans, elle n'a voulu paraître, dans toutes ces fêtes d'inauguration, que pour distribuer des aumônes aux pauvres. On n'évalue pas à moins de neuf mille francs la somme des secours qu'elle a répandus sur le parcours de la voie nouvelle. Son représentant, M. Bénat, un des administrateurs de la compagnie, a trouvé d'excellentes paroles pour caractériser l'inauguration des voies ferrées dans un pays nouvellement ouvert aux entreprises de l'industrie. Il a répondu à la fois aux espérances exagérées et aux craintes irréfléchies, aux hommes qui redoutent l'envahissement des chemins de fer comme à ceux qui sont disposés à les considérer comme une cause infaillible de fortune, de bien-être et de régénération sociale.

Les appréhensions des esprits qui voient dans l'extension des chemins

de fer une atteinte aux vieilles coutumes et aux vieilles mœurs se sont traduites l'autre jour d'une façon assez originale dans une lettre de faire-part qui a été distribuée aux notabilités de la ville de Quimper. En voici le texte. Il nous a paru assez curieux pour que la chronique ait le droit d'en faire son profit :

« M

» Vous êtes prié d'assister au convoi funèbre des mœurs, coutumes, langage et traditions de la vieille Bretagne-Armorique, décédée aujourd'hui dans la 1900e année de son âge.

» La cérémonie aura lieu demain, 7 septembre 1863, à la gare, vers 3 heures de l'après-midi.

» Une larme pour elle !

» De la part de ses enfants. »

Assurément nous sommes loin de partager de telles appréhensions qu'on a vues exprimées ici même, par notre cher et regretté Brizeux, dans cette *Élégie de la Bretagne* qui est une des plus touchantes inspirations de son génie. J'avoue pourtant que cette solennité du 7 septembre m'a laissé une impression indéfinissable et qu'à la vue de cette gare toute pavoisée, de ces locomotives mugissantes et rongeant leur frein comme des chevaux désireux du combat, je me suis demandé avec une sorte de tristesse et sans trouver de réponse bien précise, quels seront en définitive les produits de ce sillon si profondément creusé dans le sol vierge de la Bretagne par le soc de l'industrie.

C'est plus que jamais pour nous tous l'occasion d'être fidèles aux vieux souvenirs, à nos traditions et à toutes nos gloires, de les défendre pied à pied contre tout envahissement, contre toute attaque injuste ou passionnée.

Il y a quelques jours un vénérable curé de Paris nous est venu en aide dans cette tâche pieuse. Ayant appris tardivement que le critique attitré du *Constitutionnel* et du *Moniteur* avait jeté des doutes sur la sincérité religieuse de Chateaubriand, qu'il avait voulu particulièrement lui disputer l'honneur de sa fin chrétienne, M. l'abbé Deguerry, ami et confident suprême de l'auteur du *Génie du Christianisme,* a cru devoir protester publiquement contre les insinuations de M. Sainte-Beuve. Ce dernier a reçu la lettre suivante de M. le curé de la Madeleine :

« Paris, 15 juillet 1863.

» MONSIEUR,

» L'on vient de porter à ma connaissance un passage de l'une de vos dernières publications, que je n'ai pas lue, dans lequel vous niez, en ou-

trageant ma personne et mon caractère, ce que le *Journal des Débats* inséra, sous ma signature, au sujet de M. de Chateaubriand, à l'occasion et à l'époque de sa mort.

» Ma réponse, Monsieur, sera bien simple :

» Vous m'accorderez assurément qu'en fait de véracité je vous vaux, et vous m'accorderez ensuite que dans la cause vous ne me valez pas, puisque j'affirme comme témoin et que vous ne pouvez nier comme tel.

» Concluez, Monsieur.

» Il me serait facile de confirmer, si besoin était, par d'autres faits et d'autres paroles, ceux et celles que vous attaquez. Car vous saurez que j'ai eu la faveur insigne de l'intimité de M. et de Mme de Chateaubriand pendant quinze ans, m'asseyant à leur table au moins une fois chaque semaine.

» En ce temps-là, Monsieur, je vous ai vu le grand admirateur du grand écrivain.

» Si vous vous étiez contenté, Monsieur, de m'accuser d'exagération, je me serais peut-être contenté de vous renvoyer le reproche, en ajoutant toutefois que l'exagération qui honore est plus excusable que l'exagération qui déshonore. »

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que cette lettre est restée sans réponse.

Si nous sommes bien informé, la ville de Saint-Malo et, avec elle, la Bretagne tout entière, ne tarderont pas à protester noblement contre les attaques qui, dans ces dernières années, — depuis que le vieux lion n'est plus là pour se défendre, — ont été dirigées contre la mémoire de Chateaubriand. Un journal malouin, le *Commerce breton,* a proposé d'ériger par souscription une statue à l'immortel écrivain. La *Revue* reviendra avec détails sur un pareil projet qui ne saurait manquer d'avoir tôt ou tard sa réalisation.

Depuis notre dernière chronique, plusieurs noms sont venus grossir la liste du nécrologe breton. M. le lieutenant-colonel Auguste des Merliers de Longueville a succombé le 8 juillet, au Mexique, des suites de la blessure qu'il avait reçue à la bataille de San-Lorenzo. Enfant de la ville de Nantes, militaire des plus distingués, il s'est glorieusement battu sur tous les champs de bataille où la France a figuré depuis dix ans. — A Quimper, Mgr Sauveur, protonotaire apostolique et vicaire-général de ce diocèse, a remis son âme entre les mains de Dieu après une vie tout apostolique. Lui aussi est mort sur le champ de bataille. Il avait 77 ans. — A Paris, enfin, M. l'abbé Carron vient de mourir à peine âgé de 46 ans. Il était par son père petit-neveu de l'abbé Carron, le bienfaiteur des émigrés français, l'auteur aimable et naturel d'une foule d'ex-

cellents petits livres, et, par sa mère, de l'abbé Cochin, le fondateur d'un des plus célèbres hospices de Paris. Il s'est toujours montré digne de cette double parenté. Ancien curé de Saint-André-d'Antin, prédicateur distingué, écrivain habile, il fut surtout un grand *pêcheur d'âmes* sur ce vaste océan parisien si fécond en tempêtes et en naufrages.

LOUIS DE KERJEAN.

Nous venons de recevoir une lettre de M. de Courson, en réponse à l'article que M. de la Borderie a publié, le mois dernier, sur le *Cartulaire de Redon*. Nous regrettons qu'elle nous soit parvenue trop tard pour être insérée dans la présente livraison. Celle d'octobre la portera à nos lecteurs.

(Note de la Rédaction.)

LETTRE AU DIRECTEUR DE LA REVUE

A PROPOS

D'UN ARTICLE DE M. A. DE LA BORDERIE.

Versailles, 6 septembre 1863.

MONSIEUR,

Le premier *Annuaire historique et archéologique de Bretagne*, par M. de la Borderie, s'ouvre par les paroles suivantes :

« Je n'ai pas la prétention d'inaugurer un nouveau système ; je reviens simplement aux opinions des premiers Bénédictins bretons, de ceux qui ont véritablement tiré notre histoire de la poudre des chartes et des chroniques. Si j'abandonne dom Morice, c'est pour suivre dom Lobineau, dom Le Gallois, dom Brient, ses prédécesseurs, ses maîtres et de beaucoup ses supérieurs en science et en critique. Tout ce que je mettrai du mien sera de rapprocher et de présenter avec suite, de façon à former un ensemble, les traits qui se trouvent dispersés dans leurs ouvrages manuscrits ou imprimés [1]. »

Il est incontestable, en effet, que, dans ses savantes dissertations manuscrites, conservées à la Bibliothèque impériale [2], dom Le Gallois a soulevé, a résolu tous les problèmes relatifs à l'histoire de

1 *Annuaire historique et archéologique de Bretagne* par M. de la Borderie, 1861, p. I.

2 Collection des *Blancs-Manteaux*, N° 44.

nos origines, et que, après lui, il est absolument impossible *d'inaugurer de nouvelles thèses.* Mais s'il en est ainsi; s'il est vrai que M. de la Borderie se soit borné à répéter simplement les opinions des premiers Bénédictins bretons, à rassembler des traits dispersés dans leurs ouvrages, que parle-t-on de thèses reproduites? Est-ce donc que de nouveaux systèmes se seraient fait-jour, dont l'*inventeur* n'aurait pas été nommé? Ce point devant être éclairci plus loin, je passe outre, et, sans autre préambule, j'aborde la grande question que M. de la Borderie « a toujours tenue, dit-il, *pour fondamentale dans l'histoire des origines bretonnes* et à laquelle il a voué ses premières et ses plus constantes études[1], » je veux parler de l'établissement des Bretons insulaires dans la péninsule armoricaine.

I.

Tout le monde sait que, sur ce point, deux opinions sont en présence : dom Lobineau, pour lequel dom Le Gallois avait composé les mémoires dont il a été parlé, soutient, lui, que la péninsule armoricaine, nommée Bretagne plus d'un demi-siècle après les premières invasions des Anglo-Saxons dans l'île, n'a été colonisée, n'est devenue *une république à part*, que dans la dernière moitié du Ve siècle.

L'autre thèse — qui se fit jour en 1750 dans la grande histoire de dom Morice auquel le cardinal de Rohan avait fait remettre les manuscrits de l'abbé Gallet, prêtre du diocèse de Saint-Brieuc,— l'autre thèse a pour but de démontrer que, dès 383, c'est-à-dire lorsque les Romains étaient en pleine possession de la Gaule, Maxime avait fondé, à l'une des extrémités de l'Armorique, un petit royaume indépendant en faveur du chef des Bretons armés pour sa cause.

Cette opinion, lorsque je publiais, en 1840, mon premier ouvrage, régnait, on le peut dire, sans la moindre contestation : des hommes

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*, août 1863, p. 127.

d'un mérite supérieur, MM. Augustin Thierry, Daunou, Daru, et bien d'autres[1], n'hésitaient point à suivre Gallet qui, dans notre Bretagne, avait pour appui les deux patriarches de l'archéologie bretonne, M. de Blois de la Calande et le comte de Kergariou. Eh! bien, quoique mon premier ouvrage ait été pour ainsi dire inspiré par ces éminents compatriotes, et que, en ce temps là, je ne fusse pas encore revenu, tant s'en faut, de dom Morice à dom Lobineau et à dom Le Gallois, je n'hésitai pas à garder le silence le plus absolu sur le trop célèbre Conan Mériadec. Un ami m'avait fait lire, à cette époque, de longs extraits de Geoffroi de Montmouth[2]; et l'histoire des 30,000 chevaliers de Conan suivis de cent mille guerriers de naissance plus commune; le massacre des 11,000 vierges; les prouesses gigantesques d'Arthur taillant en pièces 470 hommes dans un seul combat avec sa fameuse épée Caliburne; en un mot, une foule d'autres traits presqu'aussi extravagants, tels, par exemple, que les merveilleuses conquêtes de Conan en Poitou, en Saintonge, dans le Berry, etc., tout cela m'avait inspiré de vives répulsions, sans compter que je ne pouvais concilier la monarchie unitaire de Gallet, ni avec la constitution de l'Empire encore debout, ni avec les usages de l'île de Bretagne gouvernée, de Tacite à saint Gildas, par de nombreux *brenin* ou *reguli*. Cette monarchie unitaire de Gallet, sous un prince breton, était si peu entrée dans mon esprit, que j'admettais, dès lors, *comme un fait certain* que la confédération armoricaine occupait encore, au Ve siècle, tout le territoire compris entre la Seine et la Loire[3].

J'en étais là, ballotté entre des idées contradictoires, lorsque, peu de temps après mon *Essai*, parut le savant travail où M. Varin

1 V. Aug. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*; Daru, *Histoire de Bretagne*; Daunou, compte-rendu de cette histoire dans le *Journal des Savants*, etc. M. Augustin Thierry, aux travaux duquel j'étais alors attaché comme correspondant en Bretagne, me fit lire, pour m'édifier, l'édition du livre de Le Beau avec les notes de M. de Saint-Marlin.

2 M. Baron du Taya, l'auteur de l'opuscule *Brocéliande et ses chevaliers*.

3 *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne armoricaine*, par M. Aurélien de Courson, Paris 1840, pp. 33-34. — Le nom de Conan n'y est même pas prononcé.

passait au crible le système de l'abbé Gallet. Ce système, je le déclare, je ne l'avais point approfondi [1], et je n'avais cure de le défendre contre qui que ce fût. Une seule chose m'importait, disais-je à M. Varin, c'est d'établir contre l'abbé de Vertot que les Bretons avaient passé sur le continent avant que Clovis n'eût hérité de la puissance des empereurs en Gaule [2]. Toutefois, les airs conquérants de M. Varin, son langage blessant [3], sa prétention d'avoir *découvert* le sens d'un texte mal compris jusqu'à lui [4], tout cela agit vivement sur moi, et, en dépit de mon indifférence pour Gallet, je fus entraîné à prendre parti pour lui. Voici, au surplus, comment M. de la Borderie a raconté lui-même, dans la Biographie bretonne (art. Conan), cette lutte d'un débutant contre un savant professeur de faculté :

« En 1840..., M. Varin..., dans un examen de l'opinion de Gallet

1 Je dis plus : je ne connaissais guère Gallet que par le résumé qu'en fait dom Morice dans les premières pages de son histoire. « Si depuis D. Morice, dit M. de la Borderie, beaucoup d'auteurs ont vanté et trop fidèlement suivi l'abbé Gallet, je ne pense pas que personne l'ait lu jusqu'au bout. Pour toutes sortes de raisons Gallet est d'une lecture très-pénible. Pour aller au-delà de la dizième page, il faut un courage rare.... On le croit, on le vante sur parole *et sans y aller voir.* » Or, c'était là précisément mon fait.

2 En effet, ce qui m'avait mis les armes à la main contre M. Varin, c'est la pensée qu'au fond il en voulait venir à la thèse de Vertot, savoir, que les terres occupées en Armorique par les Bretons sortis de l'île de Bretagne, leur avaient été concédées par les *monarques français.* Cela est écrit en toutes lettres à la p. 51-52 de ma lettre à M Varin. Après avoir cité le passage d'Ermold où ce poète-historien raconte que les Bretons se présentèrent pacifiquement en Armorique, lorsque les Gaulois en étaient encore les maîtres, et que les Francs, occupés à des guerres lointaines, ne prirent pied que bien plus tard chez les Armoricains, j'ajoute : « Qu'importe, je vous le demande, qu'un prince, qu'un Conan appelé Meriadog ait suivi Maxime dans les Gaules, en 383, *lorsqu'il est certain que les Bretons étaient établis en Armorique avant le baptême de Clovis?* Pour mon compte, *je n'eusse pas songé à discuter un autre fait*, si M. Varin n'avait eu la tentation de venir guerroyer, etc. »

3 Il semblait, d'après les paroles de M. Varin, que la Bretagne était l'unique patrie des fables, comme si les origines des peuples n'avaient pas donné lieu, partout, à des inventions de toutes sortes! L'abbé Gallet s'abandonnait sans doute à de véritables hallucinations. Mais avait-il fait à ses préventions bretonnes *le sacrifice de sa conscience?*

4 *Exin Britannia, omni armato milite, militaribusque copiis, rectoribus linquitur immanibus, ingenti juventute spoliata (quæ, comitata vestigiis supradicti tyranni, domum nusquam rediit) et omnis belli usus ignara penitus, duabus primum gentibus transmarinis vehementer sævis, Scotorum à circione, Pictorum ab aquilone, calcabilis, multos stupet gemitque per annos.*

touchant l'établissement des Bretons insulaires en Armorique[1], démontra de la manière la plus logique que tous les monuments écrits sur lesquels Gallet a prétendu appuyer l'établissement de 383 ou ne disent nullement ce que Gallet leur fait dire, ou sont dénués de toute autorité sérieuse en ce qui touche le fait contesté. Malheureusement M. Varin alla trop loin, et, non content de rejeter l'établissement des Bretons de Maxime en Armorique, il essaya de démontrer que Maxime, en passant sur le continent, n'avait emmené avec lui qu'un nombre de Bretons infiniment minime, perdu, pour ainsi dire, dans le reste de son armée et dont il n'y avait pas même lieu de s'occuper. Cette prétention excessive avait contre elle l'autorité d'un texte de Gildas.... M. Varin donna de ce texte une explication paradoxale, mais subtile et ingénieuse... Un jeune écrivain qui débutait alors dans la carrière historique... se chargea de la combattre, et l'on peut dire qu'il la refuta victorieusement ; mais là se borna son succès et quant au reste, M. Varin conserva tous ses avantages. Les §§ II, III, IV, de sa discussion, qui ruinent de fond en comble l'autorité des manuscrits invoqués par Gallet, resteront comme un modèle de critique incisive et convaincante. Du reste M. de Courson semble avoir reconnu, dès lors, la solidité inébranlable de cette partie de la discussion de M. Varin, car il ne tenta même pas de défendre les monuments invoqués par Gallet : une telle réhabilitation était impossible, et, loin de l'entreprendre, M. de C. adhéra, du moins implicitement, aux conclusions de son antagoniste, puisqu'il reconnut qu'aucune preuve écrite, et d'une autorité certaine, n'atteste clairement que les Bretons insulaires se soient établis dans la péninsule armoricaine avant la fin du Ve siècle.

» Ainsi donc, *malgré les apparences*, M. de C. n'avait pas défendu, contre M. Varin, l'opinion de Gallet sur l'établissement de 383, mais seulement l'interprétation universellement reçue, avant ce dernier, du passage de Gildas, touchant l'expédition de Maxime.... M. de C. sacrifiait, sans beaucoup de regrets, et Conan Mériadec et les diverses circonstances de sa prétendue histoire, mais il maintenait

1 V. *Dictionnaire géographique et historique de la province de Bretagne*, par Ogée, nouvelle édition, Rennes, 1843, p. 231.

le fait nu, si l'on peut parler ainsi, de l'établissement de 383, et ce fait, il le mettait sous la protection du principe suivant : *Il n'est pas permis de rejeter les traditions d'un peuple, tant qu'une preuve directe et certaine ne démontre pas qu'elles sont fausses.* »

Dans son article du mois dernier, M. de la Borderie, s'armant de quelques paroles qui paraissent, je le reconnais, contredire l'opinion qu'il me prête un peu plus haut [1], a cru devoir établir que, de 1841 à 1846, mon opinion n'avait point varié sur le prétendu établissement monarchique de 383 dans l'Armorique occidentale. Or, cela est tout à fait inexact, et je crois le pouvoir démontrer de la façon la plus péremptoire.

II.

Ma lettre à M. Varin portait la date du 15 juillet 1841. Or, le 1er septembre de la même année, j'adressais à M. le comte de Blois quelques pages sur la colonisation de la Bretagne [2], dans lesquelles, cette fois, je me bornais à défendre exclusivement le *fait nu* du passage des Bretons dans l'Armorique, en 383. C'était reconnaître, implicitement du moins, que je soutenais non la monarchie de Conan, mais seulement le fait d'un passage de nombreux Bretons en Gaule, en 383. Mais ce n'est pas tout : dans une *Histoire des origines et des institutions de la Gaule armoricaine et des Bretons insulaires*, publiée en 1843, je revins à la question de la transmigration des Bretons en Armorique, et, tout en maintenant *le fait certain* d'un établissement quelconque en 383, et d'autres établissements fondés avant et après cette époque, je n'hésitai pas à soutenir la persistance de la confédération armoricaine jusqu'au traité passé avec Clovis, en 496 ; persistance inconciliable apparemment avec l'existence d'un petit royaume indépendant, aux extrémités de l'Armo-

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*, août 1863, p. 136.

2 *Lettre à M. le comte de Blois de la Calande sur la colonisation de la péninsule.* Cette lettre est insérée dans l'ouvrage cité à la note suivante.

rique dès le IVe siècle [1]. En 1846, dans mon *Histoire des peuples bretons*, je voulus donner encore plus de précision à ma pensée. Sans doute, comme en 1841 et 1843, je crus devoir maintenir *le fait nu* de l'établissement de plusieurs essaims bretons en diverses contrées armoricaines; mais, tenant pour impossible un prétendu royaume indépendant de la petite Bretagne, au sein de l'empire romain encore debout, je demandais si les Bretons, auxquels Maxime avait accordé des terres *en qualité d'hôtes ou de colons*, n'avaient pas dû se fixer dans la partie du littoral gaulois compris dans la Belgique plutôt que dans l'Armorique occidentale. Que cette opinion soit probable ou non, peu importe; mais on avouera qu'un établissement fondé sur les bords du *Rhin*, n'a rien, rien absolument de commun avec une conquête opérée par un Conan qu'on fait débarquer sur les bords de la Rance et triompher des Armoricains [2]!

M. de la Borderie a remarqué, avec raison, que le principe, la base première du système de l'abbé Gallet, c'est que la Bretagne, depuis Conan, a formé un état monarchique et unitaire [3]. Or, sur ce point capital, voici ce que j'écrivais en 1846, dans l'*Histoire des peuples bretons :* « La péninsule armoricaine, loin de former un » état gouverné par un seul roi, était comme le pays de Galles à » la même époque, découpée en petits royaumes indépendants les » uns des autres. *C'est pour avoir méconnu* cette vérité, que l'abbé « Gallet, et, après lui, nos savants Bénédictins ont si vainement

1 *Histoire des origines et des institutions de la Gaule armoricaine.* pp. 206-225 et *Histoire des peuples bretons*, de la page 201 à la page 227, où j'établis qu'en 480, c'est-à-dire après la grande immigration bretonne du Ve siècle, la confédération armoricaine était encore debout des bords de la Seine aux bords de la Loire!

2 *Histoire des peuples bretons*, T. I. p. 213. — Dans les prolégomènes du Cartulaire de Redon, on lit ce qui suit : « Le mot Armorique, *mal compris*, a donné lieu aux plus graves erreurs.... Depuis la fin du IIIe siècle jusqu'au Ve, les mots *tractus armoricanus et nerviсanus* embrassaient un vaste district militaire qui comprenait tout le littoral gaulois, du Rhin à la Garonne... Ce fait admis, rien de plus facile à comprendre que l'erreur de la plupart des chroniqueurs du moyen âge, qui, confondant l'Armorique du IVe siècle avec la Bretagne de leur temps, crurent devoir faire aborder Maxime et ses Bretons sur les bords de la Rance, tandis qu'un historien contemporain affirme qu'ils prirent terre vers l'embouchure du Rhin. » (Prolég. du *Cart. de Redon*, pp. LXXIX et LXXX).

3 *Annuaire hist. et archéol.* Ann. 1861, p 94.

» cherché à comprendre les premières pages de nos annales. Il faut » oublier la monarchie du grand roi, quand on étudie l'histoire du » Ve siècle ou du VIe. La division régnait partout en ce temps-là : » comme les *Principes* des *Commentaires de César*, les petits chefs » ou Conans des diverses peuplades établies en Armorique, » guerroyaient sans cesse contre leurs voisins; souvent même l'am- » bition armait le frère contre le frère. Grégoire de Tours nous a » transmis un épisode de ces luttes fratricides, etc. [1] » Mais arrêtons nous ici : personne assurément, après avoir lu les lignes qui précèdent, ne jugera équitable d'assimiler nos opinions réfléchies et calmes de 1846, aux assertions passionnées de la polémique de 1841 ; personne ne voudra voir dans l'*Histoire des peuples bretons*, où le nom de Conan Mériadec *n'est même pas prononcé*, la glorification du système *unitaire* de l'abbé Gallet.

III.

Un mot maintenant au sujet des dissertations sur Conan Mériadec, qui ont été publiées par M. de la Borderie, soit dans les *Bulletins de l'association bretonne*, soit dans la *Biographie bretonne*, et dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

M. de la Borderie paraît croire que ma persistance à soutenir le *fait nu* du passage des Bretons en Gaule, avant la grande immigration du Ve siècle, a contribué, dans une certaine mesure, à faire descendre M. Le Jean dans l'arène où il combat pour la restauration du trône de Conan Mériadec. Je ne me croyais pas, je l'avoue, une telle influence sur un écrivain qui n'a cessé de m'attaquer violemment dans tous ses ouvrages. Mais, quoi qu'il en soit, je n'hésite pas à reconnaître que la publication de l'*Histoire des peuples bretons*, où M. le comte de Kergariou me reprochait cependant d'avoir déserté *la bonne cause* [2], ne devait point avoir pour résultat

1 *Histoire des peuples bretons*, T. I, p. 243.

2 Je publierai cette lettre dans un prochain volume des *dissertations* de dom Le

la destruction définitive du système de l'abbé Gallet. En effet, M. de Pétigny, dans son savant ouvrage sur l'époque mérovingienne, admettait, sans aucune hésitation, peu de temps après, la royauté de Conan [1], et, au congrès de Saint-Brieuc, en octobre 1846, (c'est-à-dire peu de mois après la publication de mon livre), Gallet, attaqué par M. de la Borderie, trouvait dans M. le comte de Kergariou un défenseur très-éloquent. Il fallut donc recommencer la lutte, au congrès de Quimper, en 1847. Mais alors la thèse soutenue par M. de la Borderie fut trouvée si concluante, qu'elle ne rencontra pas un seul contradicteur. Le succès était complet; si complet, que le nom de Conan ne fut même plus prononcé dans nos congrès bretons.

La biographie de Conan Mériadec, publiée en 1849 par M. de la Borderie, vint confirmer le succès de 1847. Aussi, à l'exception de quelques lecteurs nantais, personne ne se douta qu'en 1855 avait paru une défense de Conan par M. Guillaume Le Jean [2]. C'est dans ce sens que j'ai reproché à M. de la Borderie d'avoir fait trop d'honneur à M. Le Jean, en combattant un opuscule plein de suffisance et où nul compte n'est tenu des travaux de ses prédécesseurs [3]. Dans la note d'où l'on a extrait ces lignes, je renvoie le lecteur « aux savants opuscules où M. de la Borderie s'est imposé la *fastidieuse mission* de compléter les arguments de Vignier, etc. » Or, quel n'a pas été mon étonnement en voyant M. de la Borderie appliquer l'épithète *fastidieuse* à sa polémique et non pas à l'obligation d'examiner, de discuter les *interminables* dissertations

Gallois, dont la transcription est faite en partie depuis plusieurs années. J'y joindrai une lettre de M. Varin, auquel j'avais envoyé mes deux volumes d'*Histoire des peuples bretons*.

1 Voyez *Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, par M. de Pétigny, t. I, p. 235. — Comme l'Institut ne couronne jamais dans un livre telle ou telle thèse, celle de M. de Pétigny sur Conan n'a pas empêché son livre d'obtenir le prix Gobert, et l'auteur d'entrer à l'Académie. L'an dernier, le même fait s'est renouvelé, et un autre défenseur de la royauté de Conan, auquel le prix Gobert a été plusieurs fois décerné, est entré à l'Institut....quoique.

2 C'est par le travail de M. de la Borderie dans la *Revue de Bretagne* que j'ai appris l'existence de l'article de M. Le Jean.

3 C'est-à-dire Vignier, dom Lobineau, dom Le Gallois, M. Varin, M. de la Borderie.

écloses depuis Vignier jusqu'à l'abbé Gallet[1] ! Je proteste donc, de toutes mes forces, contre une telle interprétation, et j'en appelle, sur ce point, au jugement de tout lecteur impartial !

IV.

M. de la Borderie prétend qu'entre la thèse des auteurs qui font de Conan le conquérant de l'Armorique et l'opinion de ceux qui croient que l'établissement des Bretons sur le continent a été tout pacifique, M. de Courson veut élever un troisième système qui ferait remonter le commencement des immigrations bretonnes en Gaule à une époque antérieure à 455-460.

Je déclare que rien n'est plus loin de ma pensée que la prétention d'innover, qui m'est prêtée : il y a longtemps que j'ai reconnu ce qu'il y a de vrai dans le récit d'Ermold-le-Noir sur l'arrivée des Bretons dans la presqu'île armoricaine[2]; je crois avec lui que les insulaires s'y sont établis par bandes successives, et qu'ils n'ont fondé *une république à part*, comme parle dom Le Gallois, qu'après les dernières victoires des Saxons dans l'île. Mais rien de tout cela, à ce qu'il me semble du moins, ne contredit l'opinion qu'au IVe siècle et avant 455-460, des Bretons soient passés de l'île sur le continent et y aient occupé diverses portions de territoire, *sans former pourtant une nation distincte.*

M. de la Borderie, d'accord avec dom Le Gallois, a très-bien démontré que c'est Geoffroy de Montmouth qui a *inventé* la prétendue tradition de l'établissement d'un royaume indépendant dans la petite Bretagne, dès 383. Mais cette fable percée à jour, faut-il rejeter comme fausses les traditions d'après lesquelles la Gaule, de Constance Chlore à Constantin-le-Tyran, aurait reçu, sur son territoire, un nombre plus ou moins considérable de Bretons insulaires ? Ici,

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*. Août 1863, p. 138.
2 Ermold Nig., t. III, vers. 9 et suivants.

assurément, l'on ne saurait fournir la preuve directe et certaine que la tradition n'a aucun fondement.

Dans un précédent opuscule, j'ai prouvé que, après la mort de l'empereur Niger, Albinus, revêtu de la pourpre par les légions de l'île de Bretagne, passa le détroit et vint combattre avec une *armée bretonne* les troupes illyriennes de son rival [1]. L'histoire ne dit pas si ces Bretons revinrent dans leur pays ou si l'empereur victorieux les plaça, selon l'usage du temps, sur quelque territoire dépeuplé par la guerre. Mais, d'après une antique tradition rapportée par Longhonius [2] et à laquelle dom Le Gallois n'accorde, à la vérité, aucune créance, un petit chef ou Conan breton, qu'accompagnaient sa sœur Hélène et 21,000 guerriers de sa nation, serait venu, par l'ordre de Constance Chlore, s'établir dans la Gaule. Je ne défendrai pas contre les railleries de dom Le Gallois « ce petit Conan plus paisible et plus honnête homme que l'autre »; mais, laissant de côté le *tyern* insulaire et sa sœur Hélène, je prierai le lecteur de vouloir bien jeter les yeux sur les quelques lignes suivantes, qu'adressait, entre 291-296, le panégyriste Eumène à l'empereur Constance-Chlore :

Sicut postea tuo, Maximiane Auguste, nutu Nerviorum et Treverorum arva jacentia lætus post liminio restitutus et receptus in lege francus excoluit : ita nunc, per victorias tuas, Constanti Cæsar invicte, quidquid infrequens Ambiano et Bellovaco et Tricassino *solo Lingoniçoque restabat, barbaro cultore revirescit. Quin etiam illa, cujus nomine mihi peculiariter gloriandum, devotissima vobis civitas Æduorum ex hac Britannicæ facultate victoriæ plurimos quibus illæ provinciæ redundabant, accepit artifices et nunc extructione veterum domorum et refectione operum publicorum et templorum instauratione consurgit, etc.* [3]

1 *Lettre à M. le comte de Blois, sur la colonisation de la péninsule armoricaine*, dans mon *Histoire des origines des inst. de la Gaule armoricaine*, p. 348.

2 Constantius Constantini pater sicut antea Francos in Ambianorum, Tricassinorum Lingonensiumque agros deduxerat, ita nunc Britannos in Armoricam regionem transferet quorum 21,000 cum Helena et Conano ejus fratre commigrarunt. (Antiquit. Albion. ad ann. 304. p. 207. — Cf. avec D. Le Gallois Bl. man t. XLIV. p. 67.)

3 Dom Bouquet, *Hist. de Fr.* T. I. p. 714, c. 2

Ce texte, qui confirme si pleinement une tradition repoussée par dom Le Gallois et par Le Nain de Tillemont [1], autorise assurément à traiter moins dédaigneusement les passages où Guillaume de Malmesbury, historien très-grave [2], raconte l'établissement de petites colonies bretonnes sur le littoral gaulois sous les règnes de Constantin-le-Grand et de Constantin-le-Tyran [3]. J'ai fait voir ailleurs que des Bretons de Maxime étaient restés, après lui, en Espagne, en Italie, et que, sur les bords du Rhin, dans la Belgique, se retrouvaient des guerriers de la même nation [4]. Pourquoi l'Armorique occidentale, avant la fin du Ve siècle, n'aurait-elle pas reçu, elle aussi, quelques débris de ces armées vaincues [5]?

1 Dom Le Gallois, p. 67. — On lit dans l'Hist. des Emp par Le Nain de Tillemont, T. v, p. 183-184 : « On met différentes colonies des habitants de la Grande-Bretagne dans la petite; la première, dit-on, sous Constance Chlore; une autre sous Maxime et la troisième lorsque les Anglois se rendirent maistres de la grande. Cette dernière est la seule *qu'on puisse dire estre fondée sur les anciens*, et apparemment aussi c'est *la seule véritable.* »

2 Celui-là, dom Le Gallois le reconnaît, ne s'est pas nourri de Geoffroy de Montmouth. (D. Le Gallois, p. 66.)

3 Constatinus (magnus) ab exercitu imperator consalutatus, expeditione in superiores terras indicta, magnam manum Britannorum militum adduxit, per quorum industriam... brevi rerum potitus, emeritos et laboribus functos in quadam parte Galliæ, ad occidentem, super littus Oceani locavit; ubi hodieque posteri eorum manentes, immane quantum convaluere moribus linguaque non nihil a nostris Britonibus degeneres. (Vill. Malmesb.)

Maximus... purpuram induit, statimque in Galliam transitum parans, ex provincia omnem pene militem abrasit. Constantinus quidam non multò post ibidem, spe nominis imperator allectus, quidquid residuum erat militaris roboris exhausit : sed alter a Theodosio, alter ab Honorio interfecti..... copiarum quæ illos ad bella secutæ fuerant, pars occisa, pars post fugam ad superiores Britannos concessit.

4 Gildas rapporte que Maxime envoya une partie de son armée en Italie, l'autre en Espagne : *Et unam* alarum ad Hispanias, alteram ad Italiam extendens, etc. (V. Gild. ap. Mon hist. britann.)

Or, il est certain que des traces de colonie bretonne ont été retrouvées en Italie, dans le pays même où l'usurpateur fut décapité; et j'ai établi, dans ma réponse à M. Varin, qu'au VIe siècle il y avait en Espagne des églises bretonnes dont l'existence est constatée. au VIIe siècle encore, dans un décret de Wamba. — Voyez Loaisa, Conciles d'Espagne, ad ann. 569, et ma lettre à M. Varin, p. 42, où se lit ce texte : « *Ad sedem Brittonum ecclesiæ quæ sunt intra Brittones una cum monasterio* Maximi *et quæ in Asturis sunt.* XIII. » Ces Bretons, quoiqu'on les désigne par leur nom national, ne formaient pas *une nation à part*, comme les Bretons du VIe siècle, venus en masse dans l'Armorique occidentale.

5 M. de la Borderie (*Revue de Bretagne et de Vendée*, août, p. 130), oppose à ces

V.

En ce qui concerne les petites immigrations qui, selon l'opinion de dom Le Gallois [1], se seraient effectuées en Armorique de 418 à 431, elles me semblent, je l'avoue, non pas *conjecturales*, mais *prouvées*, s'il est vrai surtout, comme le pense le docte Bénédictin, que ce soit à ces événements que se réfère le texte bien connu de Gildas : *Alii transmarinas petebant regiones, etc.* Ce qu'il y a de certain, c'est que, vers la même époque, quelques clans bretons, partis des mêmes rivages, allaient s'établir sur les côtes de la Belgique où des compatriotes les attendaient aussi, tandis que d'autres exilés abordaient sur le littoral de la péninsule armoricaine [2].

conjectures ou plutôt, comme parle dom Le Gallois, à *ces preuves* d'immigrations antérieures à la dernière moitié du Ve siècle, le texte bien connu de Gildas : « Les Barbares nous repoussent vers la mer, etc. » Si, ajoute notre savant antagoniste, une portion quelque peu considérable des insulaires avait dès lors pris le parti de se soustraire aux Barbares en passant en Gaule, les Bretons se fussent bien gardés de dire que la mer les repoussait vers les Barbares et ne leur offrait qu'une voie de plus vers la mort, car le général n'eût pas manqué de leur répondre, avec raison, qu'elle leur offrait, au contraire, une précieuse voie de salut. »

Il est incontestable qu'à l'époque où les Bretons implorèrent Aétius, la nation n'ayant point subi de défaites multipliées et décisives, *n'était pas encore résignée à déserter la patrie.* Mais que, dans la région la plus exposée aux ravages des Pictes et des Scots, quelques peuplades se soient enfouies, dès la première moitié du Ve siècle, sur le continent gaulois, cela ne me paraît pas contestable, et me fait comprendre comment, dès 569, un seul petit chef breton pouvait marcher, avec 12,000 soldats, au secours d'un empereur romain.

Au surplus, dom Le Gallois a donné du texte précité de Gildas une explication tout à fait vraisemblable. (Dom Le Gallois, p. 151-152). Tout en soutenant, d'accord avec dom Le Gallois, que plusieurs petites immigrations précédèrent les grandes transmigrations accomplies de 460 à 513, je tiens pour incontestablement vraies ces paroles du docte bénédictin : « Ce doit être désormais un point fixe dans l'histoire de Bretagne, que les Bretons insu- » laires ne vinrent deçà la mer, *en état d'y faire un corps de république et d'y* » *être considérés comme une nation distincte de toute autre*, que vers l'an 456. » (Bl.-Mant., XLIV, p. 194.)

1 Dom Le Gallois, *Blancs-Mant.*, XLIV, pp. 190-190.

2 L'Armorique occidentale ne fut pas le seul pays où les Bretons vinrent chercher un refuge, fait observer dom Le Gallois, et il ajoute (p. 196) que l'auteur de la vie de

Quand je lus, pour la première fois, dans dom Le Gallois, que les habitants du nord de la Bretagne, vaincus par les Pictes, *furent les premiers qui vinrent dans l'Armorique*, je fus amené, tout de suite, à rechercher, dans la *Britannia* de Camden, les traces de cette transmigration. Il est plus que probable sans doute que des peuplades citées par dom Le Gallois, Ottadènes, Horestes, Elgoves, Novantes, Brigantes, Méates, etc., toutes ne dirigèrent point leurs barques vers les mêmes rivages. Mais le nom de *Corisopitum*, transporté dans la Cornouaille continentale, atteste que là vinrent chercher un refuge avant la conquête de l'île par les Saxons, un certain nombre des malheureux Bretons chassés de leurs demeures.

Ces premières immigrations, je le répète, ne peuvent pas, ne doivent pas être comparées à celles qui suivirent l'invasion saxonne et qui firent passer de l'île sur le continent *une grande partie de la nation bretonne*[1]; mais ces premiers colons dispersés, en qualité d'hôtes, parmi les Armoricains[2], se réunirent plus tard sur un même territoire et contribuèrent à former la petite *république à part*, dont parle dom Le Gallois; république « composée de plusieurs petits états séparés, entièrement indépendants les uns des autres. »

En terminant ce paragraphe, j'ai besoin de déclarer encore une fois que je n'ai pas la prétention *d'élever aucun système nouveau*. En effet, pour qui a lu dom Le Gallois avec quelque attention, il

saint Guignolé dit positivement que plusieurs s'enfuirent dans la Belgique. Tout le monde a lu, en effet, ce passage de Gurdestin, que j'ai cité dans l'*Hist. des peuples bret.*, p. 213, note 1 : « ..... *Pauci et multo pauci qui vix ancipitem effugissent gladium aut Scoticam quamvis inimicam aut Belgiam, natalem autem patriam linquentes, coacti acriter petivere terram.* (V. Uss. *ant. eccl. britann.. ed.*, 1667, p. 225).

Jean Gerbrand, surnommé de Leyde, s'exprime ainsi sur ces Bretons établis vers l'embouchure du Rhin, où avaient jadis pris terre les insulaires de Maxime : « *Fugierunt* (*transmarini Britones*) *ad terram Armoricæ dictam quam obtinentes nominaverunt Britanniam minorem.... Quidam autem alii fugientes... ad ostia Rheni fluminis, ubi Rhenus intrat mare prope Catwyck, vela diviserunt et ibi castrum munitissimum construxerunt quod Briton* appellaverunt, *etc.* (Chr. Belge, L. I, c. 13).

1 Voyez Eginhard *ad ann.* 786.

2 Dom Le Gallois, *loc. cit.*, pp. 186-187.

n'est point de système nouveau, point de thèse nouvelle à mettre au jour, car tout a été dit ou indiqué par lui ; mais il m'a semblé que, dans l'intérêt de l'histoire, de l'ethnologie, de la géographie [1], il était bon de constater la présence de quelques milliers d'exilés bretons en diverses contrées de la Gaule. D'ailleurs, de nos jours plus qu'à toute autre époque, il peut être utile de prouver, par des faits, la vérité de ces paroles trop oubliées du grand critique Fréret : « Je conviendrai sans peine que les traditions sont quelquefois altérées par l'addition de circonstances merveilleuses et même absurdes ; mais, en même temps, je demanderai si l'on est, pour cela, en droit de rejeter ces traditions..... Il y a plusieurs traditions fausses ; il y en a d'incertaines et de douteuses, mais toutes ne le sont pas. »

VI.

M. de la Borderie a cru devoir faire remarquer, en ce qui touche les origines bretonnes, que j'ai plus d'une fois reproduit dans mes *Prolégomènes* les mêmes thèses, les mêmes textes et les mêmes arguments que lui. Le fait est vrai, dans une mesure que nous tenons nous-même à indiquer.

Dans la partie de nos Prolégomènes relative aux origines bretonnes, aux antiquités gallo-romaines, à la géographie politique et ecclésiastique de notre péninsule, nous n'avons eu d'autre but, — à quelques exceptions près, — que de résumer les recherches et les travaux qui se sont produits en Bretagne, et surtout dans les congrès et dans les publications de l'Association bretonne, depuis 1846. Il est donc tout naturel que nous nous soyons souvent rencontré avec M. de la Borderie. Toutefois, il faut bien noter que, sur nos origines bretonnes proprement dites, toutes les thèses principales, *que M. de la Borderie et moi tenons pour véritables*,

1 Les personnes qui ont souvent feuilleté les *Acta Sanctorum* des Bollandistes ou de l'ordre de Saint-Benoît auront été frappées comme moi du mot *Britanniacum* qui désigne plusieurs bourgs ou petites villes de la France.

avaient été exposées et développées dès la fin du XVIIe et le comment du XVIIIe siècle, dans les ouvrages manuscrits ou imprimés de dom Lobineau et de dom Le Gallois. C'est donc à ces savants moines que nous avons emprunté les thèses elles-mêmes [1].

Mais tout en exposant ces thèses, nos doctes Bénédictins ne les avaient pas toujours démontrées d'une manière complète, et, d'ailleurs, après les systèmes contraires mis en avant, soit par l'abbé Gallet, soit, de nos jours, par M. Bizeul, les anciens arguments étaient devenus insuffisants. M. de la Borderie a donc repris la démonstration de ces thèses, au point de vue des exigences de la critique et de la controverse actuelle, et il s'est efforcé de les asseoir d'une façon inattaquable sur des textes et des arguments nouveaux, pour la plupart, et dont plus d'une fois nous avons cru pouvoir faire usage, puisque, après tout, et sur les points principaux, nous soutenons l'un et l'autre la même doctrine. Cela posé, nous nous plaisons à reconnaître que c'est M. de la Borderie qui a eu le premier l'idée d'employer, dans la discussion de nos origines, le texte si décisif de Procope (Guerre des Goths, l. IV, ch. 20.), qui attestent tout à la fois la dépopulation de notre péninsule et l'importance numérique des immigrations venues de l'île de Bretagne, et qui permet de faire bonne justice du système ultra-romain de M. Bizeul. Ajoutons que c'est encore M. de la Borderie qni a nettement fixé les limites des petits royaumes ou comtés bretons du VIe siècle (Cornouaille, Domnonée, Léon, Browerech, etc.), à l'aide de textes ou inédits ou nouvellement employés dans ces questions [2], et que c'est une nouvelle réfutation du système de monarchie bretonne unitaire, issu des rêveries de Geoffroy de Montmouth et restauré ensuite par Gallet, avec tout l'appareil d'une discussion scientifique. M. de la Borderie a aussi publié, le premier, et appliqué à la question de l'origine des diocèses domnonéens

1 On pourra s'en convaincre quand nous aurons publié les mémoires de dom Le Gallois.

2 Parmi les textes inédits citons, entre autres, ceux qu'il emprunte aux vies manuscrites de saint Guénolé, de saint Hervé, de saint Gunthiern, de saint Judicaël; voyez, d'ailleurs, *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, t. III, 2e partie, pp. 85 à 107 et 160 à 177; et l'*Annuaire de Bretagne* de 1861, pp. 137 à 159.

(Dol, Saint-Brieuc, Tréguer et Aleth), un texte important relatif à la juridiction épiscopale de saint Samson, et qui, comme nous l'avons dit dans nos Prolégomènes (p. CCIII), « donne la clef de » toutes les difficultés qu'on s'est plu à entasser au sujet de la » métropole de Dol. »

Nous avons encore au même auteur plusieurs obligations analogues[1], auxquelles nous ne prétendons assurément pas nous soustraire; mais, tout en les reconnaissant volontiers, il nous sera sans doute permis de faire observer que la partie de nos Prolégomènes à laquelle peuvent s'appliquer les remarques précédentes, est loin de former, — par son étendue ou autrement, — la portion la plus considérable de notre travail.

AURÉLIEN DE COURSON.

1 Ainsi, dans la *Défense d'un diplôme du roi Erispoë* publié en 1853 par le *Bulletin de l'Association Bretonne* (t. IV, 2e partie, pp. 161-172), M. de la Borderie avait prouvé, à l'aide des mêmes arguments employés par nous (*Prolégomènes*, pp. CCLXIV-CCLXVI), que les rois bretons du IXe siècle, au moins depuis Nominoë, usaient de sceaux, contrairement à l'opinion admise jusque-là, qui n'en faisait remonter l'usage en Bretagne qu'au duc Alain Fergent, c'est-à-dire, à la fin du XIe siècle. — M. de la Borderie a aussi retrouvé dans les débris des archives du chapitre de Nantes, et nous a ensuite communiqué, le curieux pouillé de ce diocèse, de 1287, publié par nous, pp. 507-516 de notre édition du *Cartulaire de Redon*. — Nous avons en outre mis à pr. fit, du même auteur, diverses notices de géographie féodale, entre autres, sur le comté de Porhoët, le régaire de Tréguier, etc., toutes matières traitées, d'ailleurs, dans des opuscules imprimés, avec le nom de l'écrivain.

Le titre donné à cet article pourrait faire croire que le *Directeur de la Revue* et *M. de la Borderie* sont deux personnes différentes; il n'en est rien; M. de la Borderie conserve toujours la direction de ce Recueil.

(Note de la Rédaction).

RÉCITS VENDÉENS.

LE FILS DU GARDE-CHASSE.*

IV*

Près de deux années, poursuivit le bon vieillard, s'écoulèrent pour Georges et Marguerite avec une rapidité qui tenait du prodige. Absorbés par leurs mutuelles tendresses, ils n'avaient pas conscience de la fuite du temps. Ils étaient *l'un à l'autre un monde toujours beau, toujours nouveau.* On eût dit que, renfermés dans une île déserte, les bruits extérieurs ne parvenaient pas jusqu'à eux et qu'ils ne soupçonnaient pas qu'en dehors du cercle étroit de la famille, il existât d'autres choses, d'autres êtres, d'autres intérêts.

Cependant le ciel s'assombrissait de plus en plus sur nos têtes, et l'orage était près d'éclater.

Il éclata, en effet, vers la fin du mois de janvier 1793, et je serais bien impuissant à vous rendre l'impression que le coup de tonnerre de la mort du roi produisit sur ce malheureux Georges. Il était anéanti; il ne pouvait se faire à l'idée d'un tel crime, d'une telle abomination.

* Voir la livraison de septembre, pp. 184-199.

Ce sinistre éclat de la foudre l'avait complétement réveillé. Lui qui auparavant me négligeait quelque peu, il me recherchait désormais, pour se livrer devant moi à toute l'indignation que soulevait dans son âme l'assassinat juridique du 21 janvier. — « Où allons-nous, mon ami ? me disait-il, où allons-nous ? je vous le demande. Une nation qui trempe ainsi ses mains dans le sang innocent, n'est-elle pas abandonnée de Dieu, n'est-elle pas à tout jamais réprouvée, comme cette affreuse nation juive ?... Je le sais bien, ce n'est pas la vraie France qui a commis cet attentat, inouï dans ses annales ; mais pourquoi la France des honnêtes gens a-t-elle laissé quelques monstres le perpétrer sous ses yeux ?... Il n'y a donc plus d'hommes parmi nous, puisque nul n'a crié à l'assassin, et ne s'est soulevé, et n'a écrasé ces reptiles qui jettent, comme la bave, la honte, l'infamie, sur un royaume tout entier, et qui impriment, pour l'éternité, une telle ignominie à son front !... » Puis, de la colère généreuse passant à l'attendrissement : « Ce bon, ce noble, ce généreux monarque !... que serais-je sans lui ? Un pauvre manœuvre assurément. Sans lui, je n'aurais jamais eu le bonheur de vous connaître, vous, mon second père, — et ce disant, il me pressait les mains — le bonheur de rencontrer cette autre moitié de moi-même : je n'aurais jamais aimé Marguerite !... O mon roi ! ô mon bienfaiteur ! il vous ont tué comme le plus vil des criminels, mais vous n'êtes pas mort pour moi ; vous vivrez toujours dans ce cœur qui n'oublie pas. Votre royale et souriante image y demeurera gravée tant qu'un souffle l'animera ! »

Et des larmes lui venaient aux yeux. Je m'efforçais de le calmer. Son indignation, si légitime du reste, m'eût beaucoup effrayé en d'autres temps ; mais je me reposais naturellement sur la jeune épouse du soin de l'endormir et de la charmer.

Je n'étais pas le seul à recevoir les confidences de Georges : la Muse les partageait avec moi. Comme le vieil ami, elle avait été un peu abandonnée depuis l'automne de 1790. Il lui revenait aussi, plus ardent, plus passionné que jamais. Sa poésie, jusque-là tendre, sentimentale, prit un accent tout nouveau ; la flûte champêtre se transformait en clairon. Il ajoutait, comme l'a dit un poète, il ajou-

tait à sa lyre une corde d'airain. Plus de stances élégiaques ; l'iambe, l'iambe seul, était capable de répondre à l'état actuel de son âme, et d'en satisfaire l'irritation vengeresse. Il le maniait comme une lanière pour sangler, comme une épée pour frapper ses irréconciliables ennemis, les auteurs de la mort de son roi bien-aimé, et comme une massue enfin, pour les écraser dans la boue et les pousser ensuite aux gémonies.

Combien je regrette, ajouta M. Brevet, en me montrant son portefeuille, de n'avoir pas là quelques-unes de ces mâles inspirations, fruits de cette *haine vigoureuse* du crime. Je n'oserais pas affirmer que vous les eussiez mises sur la même ligne que les iambes immortels inspirés à André Chénier par les mêmes événements :

Mourir sans vider mon carquois,
Sans percer, sans fouler, sans pétrir dans leur fange,
Ces bourreaux, barbouilleurs de lois,
Ces tyrans effrontés de la France asservie,
Égorgée ! . . . . . .

mais je m'assure que vous ne les eussiez pas trouvées trop indignes du chantre de la *Jeune Captive*, du défenseur de Louis XVI, car je me souviens que ces distiques véhéments me remuaient jusqu'au fond des entrailles.

Telles étaient les dispositions d'esprit et de cœur de Georges Blondel, quand, vers la mi-mars, le bruit se répandit à Fontenay que dans le Bocage on refusait de tirer à la milice et que l'on se soulevait çà et là.

Un jour, Georges entre comme un fou dans mon cabinet de travail, et il me raconte, avec une éloquence qui sentait la poudre, les premiers et surprenants exploits de Cathelineau, que j'ignorais encore.

— Enfin, s'écrie-t-il en terminant, voilà donc des hommes !... que Dieu les conduise, que Dieu les soutienne, et la France est sauvée !...

Il avait toujours l'œil et l'oreille au guet, et il recueillait, avec une avidité fébrile, la moindre nouvelle, le plus petit détail qui eût trait à l'armée catholique et royale.

— Georges, mon bon ami, lui disais-je parfois, modérez-vous, contenez-vous, sinon je ne réponds pas de votre sécurité. Que deviendrait, je vous prie, cette bonne Marguerite, que deviendrions-nous tous, si quelque jour vous étiez jeté en prison comme suspect?... Vous savez bien que la royauté n'est pas ici en bonne odeur; que la république est la maîtresse du terrain. Prenez donc garde aux dénonciateurs, qui pullullent, hélas! et ne donnez pas lieu, je vous en conjure, de laisser soupçonner votre *civisme*, puisque c'est le mot. Votre arrestation ne servirait à rien qu'à nous désoler, sans aider le moins du monde la cause pour laquelle je fais avec vous, mais tout bas, les vœux les plus sincères. Une pierre n'arrête pas un débordement; or, nous ne sommes qu'une pierre; laissons le débordement s'écouler.

Mon jeune ami, par condescendance pour moi, par amour pour sa femme, se résigna à suivre mon conseil, et nous parvînmes au printemps sans malencontre.

V.

Le matin du seize mai, je dormais encore du sommeil le plus profond, à huit heures sonnées, contre toutes mes habitudes. — J'avais passé la soirée chez M. Dumont, où les préoccupations du moment avaient été l'objet de nos commentaires jusqu'à une heure assez avancée de la nuit. — Tout à coup un grand bruit me réveille en sursaut : on frappait à coups redoublés à la porte de la maison. J'entends Jeannette qui va ouvrir, puis qui monte précipitamment à ma chambre.

— Monsieur! monsieur! me dit-elle d'une voix tremblante de saisissement, il y a en bas un grand militaire qui vous réclame tout de suite... même qu'il voulait me suivre... et que j'ai eu bien du mal à le décider à patienter un peu.

Je descendis et me trouvai en présence d'un soldat républicain, qui, sans me donner le temps d'ouvrir la bouche :

— Citoyen, as-tu des armes ?

— Non, citoyen, pas une seule.

— En ce cas, rends-toi sans retard à la Municipalité, on t'en donnera. La patrie est en danger : les *brigands* marchent sur Fontenay-le-Peuple !

J'obéissais bientôt à cette injonction, tout en me demandant quels services on pouvait raisonnablement attendre d'un pauvre diable comme moi qui, en fait d'instruments offensifs ou défensifs, n'avait tout au plus manié dans sa vie qu'un bâton.

Les rues étaient pleines d'hommes, les uns en uniforme et armés, les autres qui allaient aussi s'équiper à la Commune. Les sons lugubres de la générale et du clairon retentissaient dans tous les quartiers ; c'était le tumulte et le brouhaha d'une ruche d'abeilles que des attaques inattendues ont mise dans le plus grand émoi.

En entrant dans la salle où l'on faisait la distribution des armes, j'eus le plaisir d'apercevoir, du premier coup-d'œil, M. Dumont, son fils et son gendre. Nous nous serrâmes la main en silence : trop de *citoyens* nous entouraient et nous auraient charitablement écoutés, pour que nous pussions avoir envie d'échanger les pensées qui nous obsédaient ; mais nos regards suppléaient à la parole. Georges surtout avait bien de la peine à se maîtriser, et dans un moment où, attendant notre tour, nous nous trouvions un peu plus isolés dans un coin de la salle, il me glissa bien bas ces deux mots à l'oreille :

— Eh ! qu'allons-nous faire dans cette maudite galère !

Quand nous fûmes tous possesseurs d'une carabine, d'un sabre et d'une giberne garnie de cartouches, on nous organisa par compagnies. A notre grand regret, M. Dumont et son fils Henri ne furent pas incorporés dans celle où l'on nous plaça côte à côte, Georges et moi.

On nous conduisit, tambours en tête, hors de la ville. Nos guerriers improvisés, pour se donner du cœur, se prirent à hurler le *Chant du Départ*. S'ils disaient :

La Victoire en chantant nous ouvre la barrière,

je vous affirme bien que la Victoire paraissait plutôt là comme une

éventualité, comme une espérance, que comme une certitude ; car ils n'étaient pas du tout rassurés, ces braves, par l'approche de cette armée royaliste, de ce torrent fougueux qui avait jusque-là brisé devant lui et surmonté tous les obstacles. Ai-je besoin d'ajouter que nous ne nous sentions point en disposition, Georges et moi, de faire notre partie dans ce concert, aussi héroïque et patriotique que peu mélodieux ? C'était un tort sans doute, et, en temps de révolution surtout, le proverbe a raison qui conseille de hurler avec les loups.

On nous avait menés sur la route de la Châtaigneraie ; c'était par là que venaient les assiégeants. Une fois hors de la ville, on nous posta dans un champ de blé; on forma les faisceaux et nous attendîmes l'ennemi.

Vers le milieu du jour, les deux armées étaient en présence ; la fusillade et la canonnade s'engageaient. On nous faisait marcher à droite, marcher à gauche, et, véritable troupeau de moutons, nous allions à gauche, nous allions à droite; *feu !* nous criait-on, et nous faisions feu au hasard, une épaisse fumée nous enveloppant et nous empêchant de voir ce qui se passait devant nous. Était-ce le général républicain Chalbos, notre commandant, qui l'emportait? étaient-ce les généraux vendéens? nous eussions été bien en peine de le dire. Puisqu'il y avait obligation de faire acte de soldat, Georges, avant l'action, m'avait appris à charger mon fusil. A chaque coup je priais Dieu de le rendre inoffensif, et j'espère que mes prières auront été exaucées. Quant à mon ami, il tirait le moins souvent possible, et je suis sûr qu'il ne fit pas une seule victime; il aurait plutôt tué des alouettes ou des hirondelles, si quelques-uns de ces oiseaux s'étaient risqués à voler au-dessus de la plaine pendant tout ce fracas.

Au bout de plusieurs heures d'une chaude lutte, un immense hourra retendit dans nos rangs : les Vendéens lâchaient pied, et s'enfuyaient de toutes parts : la *patrie*, pour parler la langue de mon soldat recruteur, *la patrie était hors de danger;* les républicains n'avaient plus qu'à triompher et à monter au Capitole ! Et Dieu sait s'ils s'en firent faute, surtout les *terribles* soldats-citoyens !

Georges et moi, nous rentrions, attristés, dans la ville, le fusil sur le dos, pressant le pas, car nous avions hâte de savoir ce qu'étaient devenus M. Dumont et Henri, que nous avions perdus de vue dans la dernière heure du combat. — Une bande de gardes-nationaux et de grenadiers du bataillon de la Gironde vint à passer à côté de nous. Les cris, les jurements, les chants enroués qu'elle répandait dans sa marche, attirèrent notre attention. Non, jamais la pitié, l'horreur, l'indignation, ne soulevèrent notre âme, comme au moment où la scène que voici s'offrit à nos regards : — Au centre de cette tourbe, un malheureux paysan vendéen, criblé de blessures de la tête aux pieds, les vêtements troués par les balles et par les sabres, inondé de sang, pâle comme un mort et ne pouvant plus se tenir sur ses jambes qui fléchissaient à chaque pas ; — puis ses vainqueurs, le tirant avec rage, le poussant la crosse dans les reins, l'invectivant et appliquant dans sa personne le *Væ victis* avec une fureur qui eût épouvanté des sauvages.

— Vite, s'écriait l'un, vite un verre d'eau : mademoiselle se trouve mal !

— Abondance de biens ne nuit pas, disait un autre avec un rire atroce, monsieur se fait peut être encore besoin d'une petite saignée ?

— Ne te gêne pas, *brigand*, on a des lancettes à ton service, continuait un troisième.

— Oui, déclamait un quatrième,

Qu'un sang impur abreuve nos sillons !

Or, les misérables qui plaisantaient si agréablement, avaient, en guise d'ornement autour du cou... mes cheveux me dressent encore snr la tête en y pensant !... des oreilles coupées, enfilées dans une corde, et formant sur leur poitrine un chapelet ruisselant... [1] !

Notre cœur se souleva ; Georges devint pourpre, et, ne pouvant plus se contenir, il s'écria dans un élan de fureur irrésistible :

— O les misérables ! ô les monstres !

1 *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay-Vendée*, par Benjamin Fillon, p. 383.

L'attention des soldats était attirée sur nous. Un sous-officier s'approcha de mon ami, que je m'efforçai, mais en vain, d'entraîner et de faire taire :

— A qui parles-tu, citoyen ?

— A toi et aux tiens, bourreaux que vous êtes !

— Ah ! mais, s'écriait un garde-national de notre compagnie, c'est cet *aristo* qui ne voulait pas chanter *à la mouée*[1] et qui a si bien tiré en l'air pendant tout le combat !...

— Quatre hommes ici ! dit le sergent aux grenadiers ; qu'on m'empoigne ce particulier-là et qu'on le joigne à l'autre.... Ah ! tu aimes les *brigands ?* eh bien, l'on va t'en servir !...

En un clin-d'œil, Georges fut appréhendé au corps, désarmé et jeté à côté du prisonnier, qui, trop malade pour s'intéresser à ce qui se passait autour de lui, s'était affaissé sur lui-même pendant cette halte de quelques minutes.

Le pauvre Georges n'opposa pas la plus petite résistance : elle eût été inutile ; il me lança un dernier regard, dans lequel je lus tous les sentiments qui agitaient son âme : il se regardait comme un homme perdu ; il me chargeait de ses adieux pour sa malheureuse femme, pour toute sa famille ; puis, levant rapidement ses yeux au ciel, il me disait : « C'est fini, nous ne nous reverrons plus que là-haut ! »

Mon premier mouvement m'avait porté à le défendre. Je me contins, pensant que je ne ferais que me perdre moi-même, et que ma liberté était indispensable pour essayer de lui rendre la sienne.

La bande repartit en vociférant la *Marseillaise;* je la suivis, afin de savoir où elle allait conduire mon trop généreux ami.

Quant à lui, il avait achevé de se perdre : sans hésiter un instant, il avait offert son bras au Vendéen défaillant, et les soldats l'avaient laissé faire, cet acte de charité leur permettant d'aller plus vite. La démarche de Georges était ferme et digne. Ses traits pâlis laissaient visiblement paraître le mépris du danger et le calme d'une conscience qui a rempli son devoir.

1. Avec nous.

Dès que j'eus vu se fermer sur lui la porte de la prison, où deux cents Vendéens, à ce que l'on m'apprit, étaient déjà entassés, je pris en toute hâte le chemin qui conduisait chez M. Dumont.

VI.

— Vous êtes encore trop jeune, mon ami, me dit M. Brevet, pour avoir été jamais chargé de porter à une famille une nouvelle désastreuse, un de ces messages d'autant plus foudroyants que les infortunés dont ils doivent briser le cœur, sont surpris dans une plus parfaite quiétude; mais vous vous imaginez sans peine l'affreuse situation de mon âme pendant le trajet de la prison à la demeure du beau-père de Georges. Je dévorais l'espace, et pourtant j'avais peur d'arriver. Je me demandais, avec une anxiété croissante, comment je m'y prendrais pour leur enfoncer humainement le poignard dans le sein. Mon imagination me représentait la scène lamentable dont cette nouvelle allait être suivie ; et la sueur coulait à grosses gouttes sur mon front et sur mes joues.

La porte de la maison était entrebaîllée ; je marchai jusqu'au salon sans rencontrer personne ; le salon lui-même était désert, mais des voix partaient d'une chambre voisine ; j'y pénétrai, et le spectacle le plus inattendu frappa mes regards : M. Dumont était à demi couché sur un lit, la tête et le dos soutenus par une pile d'oreillers. Sur sa figure était répandue une pâleur de marbre qui me jeta dans le plus grand effroi : je le crus mort !... Il n'était qu'évanoui ; sa femme qui lui faisait respirer des sels, ses deux filles et la servante se pressaient anxieusement autour de ce lit de douleur, et elles étaient tellement préoccupées, que mon arrivée ne leur fit pas détourner la tête. Je me tins debout, à l'entrée de la chambre, contemplant d'un œil morne cette scène qui achevait de m'accabler ; je demandais tout bas à Dieu ce que ces pauvres hon-

nêtes gens lui avaient fait pour qu'il lançât ainsi sur eux, et d'un même coup, le poids redoublé de sa colère.

Je m'expliquai bientôt la syncope dans laquelle était plongé M. Dumont, lorsque je remarquai le linge tout rougi qui bandait son épaule droite.

En cet état de choses, la révélation de mon secret était impossible : l'âme humaine a des forces immenses pour supporter la douleur, mais à la condition que le fardeau lui en soit imposé par degrés.

La vertu des sels commençait à opérer, et quelques faibles mouvements, suivis peu à peu d'un réveil complet du patient, rendirent à eux-mêmes tous les acteurs de cette scène. M. Dumont retrouva la parole ; il rassura sa famille, affirmant que cette faiblesse, causée par la perte abondante du sang, n'était rien, moins que rien ; puis, comme il regardait seul de mon côté :

— Tiens, dit-il, voici notre ami Brevet !

Tout le monde se retourna, en poussant une exclamation de surprise, et Marguerite s'élançant vers moi, tremblante comme une feuille :

— Georges ! Georges ! qu'en avez-vous fait ?...

— Rassurez-vous, chère dame, Georges n'est point en danger. Il m'envoie précisément vers vous pour vous tirer d'inquiétude : à l'heure qu'il est, son plus grand malheur c'est avoir été choisi, avec un certain nombre d'autres gardes-nationaux, pour monter la garde au poste de la prison, laquelle regorge d'habitants.

M'approchant alors du blessé, je lui serrai la main gauche, en ajoutant : — Plût à Dieu, mon pauvre ami, que le beau-père ne fût pas plus malade que le gendre ! Une nuit passée sur le lit de camp, et il en sera quitte ; mais vous, je le crains bien, vous ne vous en tirerez pas à si bon marché !...

— Dieu soit loué ! s'écrièrent en joignant les mains, les quatre femmes trompées par le calme et la facilité avec lesquels j'avais présenté mon mensonge ; du reste, elles me connaissaient pour un homme incapable de déguiser la vérité.

— Mon bon ami, reprit M. Dumont, rendez-moi, je vous prie, un vrai service : demain matin, quand la garde de la prison sera rele-

vée, obligez-moi d'aller au-devant de notre cher Georges, et, en l'accompagnant ici, de le préparer, avec tout le tact et la délicatesse que vous possédez, à la fâcheuse nouvelle de mon état.

— Oh ! oui, dit Mme Dumont, ce pauvre enfant a une sensibilité si exquise et il nous aime tant, que ce serait une mauvaise action que de ne pas lui ménager ce coup !

— Quelle reconnaissance je vous en aurai ! fit la bonne Marguerite, qui me perçait l'âme en me parlant ainsi; car, mon vieil ami, vous ferez en cela preuve de véritable dévouement : ce métier de soldat, ces émotions violentes de la journée, auxquels, grâce à Dieu, vous n'êtes pas accoutumé, ont dû vous épuiser !... Or, la garde descend de très-grand matin, entre quatre et cinq heures, je crois...

— N'importe, chère Marguerite, votre vieil ami, vous le savez, sera toujours prêt à se dévouer pour vous.

Et je posai sur le noble front de cette enfant, sur ce front où la douleur devait imprimer ses ravages, un baiser qu'une larme allait rejoindre, si je n'avais pas pris mon cœur à deux mains pour le contraindre à ne pas me trahir. Néanmoins, je ne pus pas me contenir assez pour que mon émotion ne se décelât un peu; Marguerite s'en aperçut, et elle me demanda avec crainte ce qui me faisait trembler de la sorte.

— Rien, rien, je vous assure... cette fatigue, les émotions dont vous parliez, l'état de votre frère.... A propos — et je redevins tout à fait maître de moi-même — à propos, je voudrais bien savoir où et comment il a reçu cette fâcheuse blessure ?

M. Dumont s'apprêtait à me satisfaire, mais je me hâtai d'interpeller sa fille cadette, qui était alors la plus rapprochée du lit.

— Ma bonne Laure, mettez, s'il vous plaît, votre petite main devant les lèvres de votre père. Ce n'est pas de sa bouche, mais bien de celle de Henri que je veux apprendre ces tristes détails. Je ne m'y connais pas beaucoup, mais je crois qu'un repos absolu et un silence complet sont obligatoires en pareil cas. La parole est donc à Henri, mais c'est dans le salon que je tiens à l'entendre : son récit remuerait trop sans doute notre patient.

— Mon frère, me répondit Laure, est parti depuis plus d'une

heure à la recherche d'un médecin..... et même il tarde bien à revenir!

— Je vais le suppléer, fit Mme Dumont. Et nous entrâmes ensemble au salon.

Elle me raconta, en deux mots, que son mari avait été victime de la maladresse d'un garde-national, qui, dans un moment où les Vendéens opéraient un retour offensif, avait brusquement fait volte-face pour s'enfuir et jeté son fusil le long d'un arbre. Le coup était parti, la balle avait frappé son voisin, M. Dumont, à l'épaule droite et l'avait renversé violemment. Henri avait eu toutes les peines du monde à ramener son père à la maison.

L'occasion était propice; je la saisis sans balancer.

— Vous êtes une femme forte, madame, lui dis-je à demi-voix; eh bien! retirons-nous dans une autre chambre, car vous seule devez entendre la pénible confidence que j'ai à vous faire.

— Oh! mon Dieu, s'écria-t-elle, Georges serait-il....?

— Non, non, grâce au ciel; mais venez! venez!

Et nous gagnâmes la pièce qui servait de cabinet à M. Dumont.

Je versai alors dans le sein de cette pauvre femme toute haletante le secret qui torturait le mien. — Ce surcroît de douleur l'abattit un instant; mais je lui parlai de sa fille, et elle se releva avec une énergie toute chrétienne.

— C'est vrai, fit-elle en soupirant, si je ne lui donne pas l'exemple du courage, que deviendra-t-elle, l'infortunée!... Merci, monsienr Brevet; espérons dans la justice et la bonté du ciel, et aidons-nous pour qu'il nous aide...

Des pas se faisaient entendre; Mme Dumont passa rapidement son mouchoir sur ses yeux. On frappait à la porte.

— Madame, êtes-vous là? demandait la servante.

— Qu'est-ce donc, Marie?

— C'est monsieur Henri et le médecin qui viennent d'arriver.

— J'y vais, j'y vais.... Monsieur Brevet, je compte sur vous demain matin de bonne heure; à nous deux de tout tenter pour arracher ce malheureux enfant à la mort!...

Et nous nous séparâmes, elle, pour aller remplir les pénibles de-

voirs que lui imposait son double titre d'épouse et de mère ; moi, pour chercher quelle planche de salut nous pourrions bien tendre au naufragé près de s'abîmer sous les impitoyables vagues de l'Océan.

VII.

Mon premier soin, en sortant de chez M. Dumont, avait été d'aller m'informer de ce qui se passait à la prison. Je craignais que, dans l'ivresse du triomphe, les républicains ne se portassent instantanément aux derniers excès ; mais le geôlier me mit un peu de baume dans le sang, lorsqu'il m'affirma que le sort de ses *pensionnaires* — selon son expression — ne serait pas décidé avant quelques jours : il le tenait de bonne source.

Plus tranquille de ce côté, je m'acheminai vers ma maisonnette, qu'enveloppait déjà l'ombre de la nuit. Je frappai longtemps avant que ma vieille Jeannette osât se décider à venir m'ouvrir. Elle avait passé la journée dans des transes mortelles, et elle désespérait de jamais me revoir.

— Ah ! mon maître, si vous saviez combien j'ai dit de chapelets à votre intention !... Dieu merci au bon Dieu, mes prières n'ont pas été vaines !

La brave fille aurait bien désiré avoir quelques détails sur les événements auxquels j'avais pris part.

— Demain, demain, Jeannette, je vous raconterai tout ce que vous voudrez ; mais, ce soir, je suis exténué.

Et je montai dans ma chambre, où, comme de raison, le sommeil ne vint point me trouver : je me promenai presque toute la nuit, en proie à une agitation indescriptible ; tantôt je me figurais que mes craintes étaient exagérées et qu'il était impossible que Georges ne fût pas relaxé dès que l'on saurait pour quel motif futile on l'avait incarcéré ; — tantôt je repassais dans ma mémoire tous les actes iniques que j'avais vu commettre depuis quelque temps ; puis, l'effroi

s'emparait de tout mon être, quand je pensais que cette tête si belle, si intelligente, si aimée, allait peut-être rouler sur l'échafaud !...

Dès la pointe du jour, j'entrai dans la maison de M. Dumont. Le sommeil ne l'avait pas plus visitée que la mienne. On y avait veillé pour deux motifs : la blessure, plus grave qu'on ne l'avait supposé d'abord, demandait des soins assidus ; quant à l'autre cause, ai-je besoin de vous la dire ?

Tout le monde, excepté le malade, qu'il fallait ménager, avait été instruit, la veille, du grand coup qui nous frappait. Je le vis bien à mon entrée, qui causa un redoublement de douleur. La pauvre Marguerite vint se jeter dans mes bras, et tel était son désespoir que je tiens la minute qu'elle passa à sangloter sur ma poitrine pour une des plus cruelles que j'aie vécues. Je vis bien, à l'effrayante altération de son visage, que la secousse avait été terrible.

M. Dumont reposait. Il fallait profiter de ce répit, et, du reste, nous n'avions pas une minute à perdre : il était trop constant pour nous que la justice révolutionnaire n'aimait pas les lenteurs. Nous tînmes donc rapidement conseil. Nous nous avouâmes que nos chances de succès étaient de beaucoup diminuées par l'incapacité d'agir où se trouvait réduit le chef de la famille ; aimé, considéré comme il l'était dans la ville, il aurait, sans doute, réussi à retirer son gendre du péril. A son défaut, l'on décida que Marguerite et moi, nous ferions, en nous recommandant de son nom, les démarches qu'il eût pu faire lui-même.

Vous raconterai-je toutes nos visites, tous nos entretiens, pendant deux interminables jours, avec les hommes les plus influents de Fontenay, soit en dedans, soit en dehors de la municipalité ? Ce détail serait long et fastidieux. Il vous suffira de savoir que nous échouâmes partout. Les cœurs, glacés par la crainte de se compromettre, refusaient de céder à un mouvement de généreuse pitié, car il était impossible qu'ils ne fussent pas attendris par la chaleur des supplications et l'éloquence des larmes de Marguerite.

En désespoir de cause, nous finîmes par nous adresser au général Chalbos lui-même. Il ne voulut rien nous promettre, disant que le

tribunal militaire serait appelé bientôt à juger la question; il ne nous dissimulait pas que le cas lui semblait fort grave, et que, moins que jamais, la République était disposée à tolérer dans son sein les traîtres et les réactionnaires. Du reste, le dossier du citoyen Blondel était loin de plaider en sa faveur : plusieurs dénonciations l'accusaient formellement de nourrir des sentiments ultrà-royalistes, sentiments dont il aurait été infecté dès le berceau, puisqu'il était le fils d'un ci-devant serviteur de *Capet*.

Nous rentrâmes, le cœur navré, et nul de nous, pas même M. Dumont, que l'on avait enfin dû avertir, ne conservait plus la moindre lueur d'espoir : nous pleurions sur notre jeune ami, comme sur un mort déjà descendu dans la tombe.

ÉMILE GRIMAUD.

(La suite au prochain numéro.)

POÉSIE.

UNE NOCE BRETONNE.*

Je n'inventerai pas, je raconte, et souris
A ce riant tableau dont mes yeux sont épris.
Je n'ai rien à créer et ma tâche est facile.
Non jamais, non jamais, nul tableau plus touchant,
Plus gracieux, plus vrai, plus doux, plus attachant,
N'est sorti d'une main plus sûre et plus habile !

Peindre ainsi, ce n'est pas éblouir, c'est charmer !
Peindre ainsi, c'est livrer tout son cœur, c'est aimer !
C'est se donner entier à l'œuvre tout entière ;
L'animer de son âme et de son sentiment ;
Comme Pygmalion, c'est être son amant ;
Peindre ainsi, c'est donner la vie à la matière !

Voyez ! — L'église est vieille et le portail, sculpté
Ainsi qu'un cadre d'or, a l'air d'être incrusté
Dans une pierre neuve à la teinte jaunie ;
Contraste harmonieux et doux, créé par l'art,
Faisant rêver l'esprit et rêver le regard,
Comme si l'art de peindre était chose bénie !

Jeanne sort de l'église avec Yvon. Tous deux
Viennent d'unir leurs mains, et leurs cœurs, et leurs vœux.
Lui, grave dans sa joie ; elle, chaste et candide.

* Tableau de M. Saint-Germain, acheté par le Ministère d'Etat. — Exposition de 1863.

Il est beau ; Jeanne est belle. Elle a seize ans, lui vingt.
Un rayon du soleil de mai, rayon divin !
Colore ces deux fronts d'époux d'un jour splendide.

Yvon porte l'habit d'un riche Bas-Breton.
Il est le fils du maire et l'honneur du canton.
Son feutre, à larges bords, l'abritant comme un saule,
Est orné de rubans aux diverses couleurs :
Ailes de papillons et corolles de fleurs
Semblent, en voltigeant, jouer sur son épaule.

Yvon tient dans ses mains le petit doigt d'enfant
De Jeanne, dont la main frémit et se défend
Si peu que, pour le voir, il faut qu'on le devine.
Ses yeux, sous ses longs cils, doux comme la clarté
De l'aurore à travers le feuillage d'été,
Expriment, dans leur trouble, une ivresse enfantine.

Elle porte un habit de soie et de drap d'or,
Blanche coiffe cachant un front plus blanc encor,
Un bouquet d'oranger agraffant sa ceinture.
Ses poignets sont serrés par d'étroits rubans bleus.
Yvon détourne d'elle un regard orgueilleux,
Ébloui de la voir si belle en sa parure.

Mais ce regard charmé qu'il dérobe à l'amour,
C'est sur la charité qu'il retombe : en ce jour
Les mendiants sont là, sachant bien qu'on leur donne,
Qu'ils ont part du festin, qu'ils ont pièces d'argent.
Tous semblent de la noce et suivent, échangeant
Prières et saluts et vœux, contre l'aumône.

La noce est arrêtée un instant sur le seuil
De l'église, où la foule étale avec orgueil
Les atours réservés aux fêtes du dimanche.

En dehors du parvis, un enfant radieux,
Ainsi qu'un écureuil craintif, mais curieux,
Est monté dans un arbre, et, pour mieux voir, se penche.

Ce qui me plaît le plus, peut-être, c'est l'enfant
Avec son petit air naïf et triomphant.
On dirait que son œil baissé couve une flamme.
On dirait qu'il connaît tout ce qu'il cherche à voir,
Et que du mariage il comprend le devoir ;
Que, s'il était un homme, il voudrait une femme !

Là-bas, tout le village est debout : on attend,
Et chaque jeune fille a le sein palpitant.
La noce va passer et la noce est superbe !
Et puis on va marcher aux sons des binious !
Et puis les jeunes gars ont tous des yeux si doux !
Et puis, après dîner, on va danser sur l'herbe !

*

O temps de l'humble joie et des chastes plaisirs,
Vous fuirez, emportés par de nouveaux désirs,
Sur l'aile d'un progrès encore à sa naissance !
Bientôt *le Dragon rouge annoncé par Merlin*
Brûlera sur nos fronts nos longs voiles de lin,
Et, les voiles perdus, nous perdrons l'innocence !

Mais nous ne perdrons pas le don du souvenir :
Peintres, vous travaillez à doter l'avenir
De ce culte touchant des antiques légendes
Que le vol du Progrès, sans vous, eût emporté !
Peintres, vous travaillez comme Homère a chanté :
Vous immortalisez et nos mœurs et nos landes !

Mme Auguste Penquer.

Brest, juin, 1863.

LE COMTE ALFRED DE VIGNY.

Un des hommes qui ont le plus honoré les lettres au XIXe siècle, le comte Alfred de Vigny, est mort le 17 septembre 1863.

Né à Loches en Touraine, le 27 mars 1799, il avait publié successivement, de 1823 à 1835, un volume de *Poëmes antiques et modernes*, *Cinq-Mars*, *Stello*, *Servitude et Grandeur militaires*, *Othello* et le *Marchand de Venise*, traduits de Shakspeare, une comédie : *Quitte pour la peur*, et deux drames : *La Maréchale d'Ancre* et *Chatterton*. Malgré l'immense succès de cette dernière pièce (10 février 1835) M. de Vigny, âgé de trente-cinq ans à peine, se condamna à une retraite prématurée, d'où il n'est sorti qu'à de très-rares intervalles : en 1840 et en 1844, pour publier, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un article sur *la Propriété littéraire*, et quelques pièces de vers ; en 1846, pour prononcer son discours de réception à l'Académie Française.

Qu'il nous soit permis de relever à cette occasion une légère distraction de tous les journaux de la capitale, et de la signaler à l'attention du très-spirituel auteur des *Bévues parisiennes*, M Gaston de Flotte. Tous les journaux de Paris (je dis *tous*, sans excepter même le plus malin et le plus littéraire, *le Figaro*) ont annoncé que M. Alfred de Vigny avait rompu, en 1856, le silence rigoureux qu'il s'était imposé, et qu'il avait donné au public : *les Consultations du Docteur Noir*. Nos excellents confrères de la presse parisienne

paraissent ignorer que les *Consultations du Docteur Noir* ne sont pas autre chose que *Stello*, publié en 1832 et réédité, pour la huitième fois, en 1856. Ils ont pris une réédition pour une publication nouvelle, à peu près comme ce journaliste dont parle La Fontaine et qui prenait le Pirée pour un nom d'homme.

Quoi qu'il en soit, c'est chose remarquable, à notre époque de bruit et de charlatanisme, alors que nos auteurs, — petits et grands, depuis Victor Hugo jusqu'à M. Ponson du Terrail, — ajoutent chaque année deux ou trois volumes à leurs œuvres complètes, de voir un écrivain, poète éminent et prosateur distingué, dont le succès avait accueilli toutes les productions, résister à toutes les amorces de la fortune et de la renommée, demander au calme de la vie privée le secret du bonheur, et prendre pour règle de sa vie littéraire ces vers de l'un de ses poèmes :

> A voir ce que l'on fut sur terre et ce qu'on laisse,
> Seul le silence est grand; tout le reste est faiblesse.

Alfred de Vigny est resté fidèle à cette devise jusqu'à son dernier jour, et, si je puis le dire, au-delà même de la tombe. Au moment de mourir, après s'être préparé, *en vrai gentilhomme chrétien*, à paraître devant Dieu, il a demandé qu'aucun discours ne fût prononcé sur son cercueil : quelques larmes silencieuses, des prières muettes, lui ont paru préférables à ces bruyantes harangues où les mots de *gloire*, de *lauriers*, de *succès*, sonnent si creux, au bord d'une fosse ouverte.

On le voit, M. de Vigny ne ressemblait guère à la plupart de ses confrères de la Société des gens de lettres et de l'Académie Française. Il s'en distingue en un autre point : son nom ira à la postérité.

Poète, il a, dans *Moïse*, *Eloa*, *le Déluge*, etc., devancé en France tous les essais dans lesquels une pensée philosophique est mise en scène sous une forme épique ou dramatique. Il a contribué avec Lamartine et Victor Hugo, — bien au-dessous d'eux, assurément, mais le premier après eux, — à relever la poésie française de l'abaissement où elle était tombée sous l'Empire. La Restauration a été marquée en France par le retour de la liberté politique et par

une véritable renaissance de la poésie. A cette renaissance le nom d'Alfred de Vigny demeurera attaché à jamais, alors même que ses œuvres poétiques, dont l'éclat a déjà un peu pâli, devraient s'effacer tout à fait dans le rayonnement des œuvres immortelles de Lamartine et de Hugo.

Auteur dramatique, il a eu le courage et le mérite, par sa belle traduction d'*Othello*, de faire succéder, sur la scène française, au pseudo-Shakspeare de Ducis le vrai Shakspeare, avec ses hardiesses, parfois regrettables, avec son génie, toujours prodigieux. Il a eu aussi l'honneur, dans *Chatterton*, de donner au théâtre contemporain un modèle qui depuis n'a pas été surpassé, ni peut-être même égalé.

Romancier, il a déployé, dans *Cinq-Mars* et dans *Stello*, des qualités d'un ordre supérieur. Dans ces deux œuvres, l'intérêt est puissant, les idées généreuses et élevées, le style élégant et ferme. Et cependant, je dois le dire, la première manque d'originalité et n'est qu'un pastiche, merveilleusement réussi, des romans historiques de Walter-Scott. La seconde, encore bien qu'elle soit pleine de délicatesse et de charme, a quelque chose d'artificiel et de maladif; ce n'est pas une de ces œuvres saines et vigoureuses qui sont destinées à braver le temps et à ne point périr.

Si Alfred de Vigny n'avait composé que les ouvrages dont je viens d'esquisser rapidement la physionomie, ou, pour parler plus exactement, de rappeler les titres, il conviendrait peut-être de le ranger dans ce groupe choisi d'écrivains éminents dont la postérité conserve pieusement le nom, mais qui n'ont point laissé une de ces œuvres que l'on relit sans cesse, et que les générations, en se succédant, se transmettent de main en main.

Heureusement pour sa gloire, le chantre d'*Eloa*, le traducteur d'*Othello*, l'auteur de *Cinq-Mars* a publié, sous le titre de *Servitude et Grandeur militaires*, trois récits admirables, véritables chefs-d'œuvre, dont chacun suffirait à immortaliser un écrivain et dont la réunion forme assurément l'un des plus beaux livres de notre siècle.

Laurette, la Veillée de Vincennes, le Capitaine Renaud, tels sont

les titres de ces trois épisodes, détachés des souvenirs de l'auteur, soldat lui-même comme ses héros, entré, en 1814, dans une des compagnies rouges de la maison du roi, pour passer, lors de la suppression de ces compagnies en 1816, dans la garde royale à pied, puis dans l'infanterie de ligne. Il donna sa démission en 1828. L'armée française a donc fourni à la littérature du XIXe siècle un véritable poète : c'est une compensation, il faut le reconnaître, pour tous les traducteurs d'Horace *en vers*, qui sortent chaque année des rangs de notre infanterie, de notre cavalerie, voire même de notre artillerie.

Passionné pour le métier des armes, professant pour l'Honneur un véritable culte, demeuré fidèle au souvenir de ses compagnons de la garde royale, Alfred de Vigny leur a dédié le beau livre qui nous occupe, en des termes si honorables pour eux et pour lui-même, que nous considérons comme un devoir aujourd'hui, au lendemain de sa mort, de les reproduire ici : « Si le mois de juillet » 1830 eut ses héros, il eut en vous ses martyrs, ô mes braves » compagnons! Vous voilà tous à présent (ces lignes étaient écrites » au mois d'août 1835) séparés et dispersés. Beaucoup parmi vous » se sont retirés, en silence, après l'orage, sous le toit de leur fa- » mille; quelque pauvre qu'il fût, beaucoup l'ont préféré à l'ombre » d'un autre drapeau que le leur. D'autres ont voulu chercher leurs » fleurs de lys dans les bruyères de la Vendée, et les ont encore » une fois arrosées de leur sang; d'autres sont allés mourir pour » des rois étrangers; d'autres, encore saignants des blessures des » trois jours, n'ont point résisté aux tentations de l'épée. Ils l'ont » reprise pour la France et lui ont encore conquis des citadelles. » Partout même habitude de se donner corps et âme, même be- » soin de se dévouer, même désir de porter et d'exercer quelque » part l'art de bien souffrir et de bien mourir [1] ».

En présence de la mort si chrétienne d'Alfred de Vigny, devant cette fosse à peine refermée, nous nous reprocherions de trop insister sur le mérite littéraire de l'œuvre que nous signalons ici,

[1] *Servitude et Grandeur militaires*, p. 230.

d'une manière toute particulière, à l'attention de nos lecteurs. Nous préférons en faire ressortir surtout le côté moral et singulièrement élevé.

Ayant à personnifier la grandeur militaire, l'auteur a choisi, non l'empereur Napoléon ou l'un de ses maréchaux, mais un soldat obscur, un capitaine inconnu, dont le nom n'a jamais retenti sur aucun bulletin, le *capitaine Renaud.*

« La grandeur guerrière ou la beauté de la vie des armes, écrit » M. de Vigny, p. 229, me semble être de deux sortes : il y a celle » du commandement et celle de l'obéissance. L'une, tout extérieure, active, brillante, fière, égoïste, capricieuse, sera de » jour en jour plus rare et moins désirée, à mesure que la civilisation deviendra plus pacifique ; l'autre, tout intérieure, passive, » obscure, modeste, dévouée, persévérante, sera chaque jour plus » honorée, car, aujourd'hui que dépérit l'esprit des conquêtes, » tout ce qu'un caractère élevé peut apporter de grand dans le » métier des armes me paraît être moins encore dans la gloire de » combattre, que dans l'honneur de souffrir en silence et d'accomplir avec constance des devoirs souvent odieux. » — « Dès ce » jour, fait-il dire ailleurs à son héros, le capitaine Renaud, » je commençai à m'estimer intérieurement, à avoir confiance en » moi, à sentir mon caractère s'épurer, se former, se compléter, » s'affermir. Dès ce jour, je vis clairement que les événements ne » sont rien, que l'homme intérieur est tout, je me plaçai bien au-» dessus de mes juges. Enfin je sentis ma conscience, je résolus » de m'appuyer uniquement sur elle, de considérer les jugements » publics, les récompenses éclatantes, les fortunes rapides, les » réputations de bulletins, comme de ridicules forfanteries et un » jeu de hasard qui ne valait pas la peine qu'on s'en occupât[1] ».

Nous renvoyons le lecteur à tout cet épisode du *capitaine Renaud*, à ces 200 pages, si éloquentes dans leur sobriété, qui leur en apprendront plus sur le premier empire que bien des gros volumes, eussent-ils pour auteurs les sous-officiers en demi-solde qui ont

1 *Loc. cit.*, p. 346.

écrit les *Victoires et Conquêtes* ou le petit capitaine qui a composé l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.*

Nous recommandons tout spécialement le chapitre v du *Capitaine Renaud*, ce beau dialogue entre Pie VII et Napoléon Ier, qui se résume par ces deux mots adressés par le Pape à l'Empereur: *Commediante ! Tragediante !* Quelques critiques, M. Sainte-Beuve, entre autres, en ont contesté l'authenticité : soit, mais qu'il me soit permis de dire que, si ce dialogue n'est pas vrai, il est singulièrement vraisemblable : *Se non e vero, e bene trovato.*

Alfred de Vigny a eu d'ailleurs occasion, dans une circonstance solennelle, lors de sa réception à l'Académie Française, de renouveler publiquement ses protestations contre les panégyristes du premier empire. Son prédécesseur, M. Étienne, avait composé, en 1813, une comédie, *l'Intrigante*, dans laquelle le Gouvernement d'alors crut voir des allusions à certains *mariages forcés*, œuvres d'une politique qui se croyait le droit de disposer à son gré de la main des riches héritières, des *demoiselles de famille*, pour employer le style officiel de l'époque. Les représentations de l'*Intrigante* furent interdites : c'était faire à l'auteur beaucoup d'honneur. M. de Vigny, de son côté, n'est-il pas allé trop loin quand il a montré dans M. Étienne un écrivain courageux, attaquant, à ses risques et périls, le pouvoir impérial ! M. Étienne n'était pas autre chose qu'un homme d'esprit, fort peu disposé à fronder un pouvoir qui lui avait donné une partie dans la propriété du *Journal des Débats*, confisqué sur les frères Bertin [1] ; il avait, sans penser à mal, composé une

1 En 1804, le premier consul, devenu empereur, avait imposé aux propriétaires du *Journal des Débats* un rédacteur en chef, un censeur, auquel ils furent tenus de fournir un traitement considérable. Ce censeur fut d'abord Fiévée, puis de 1807 à 1814, Étienne. « En Février 1811, ajoute M. Delécluze, dans ses intéressants *Souvenirs* publiés en 1862, la propriété du *Journal des Débats* fut confisquée et réunie au domaine de l'État. L'empereur en forma vingt-quatre parts. Il en garda huit qu'il attribua à la police générale, et en répartit les seize autres entre quelques hommes de lettres et des personnes de sa cour. La propriété du Journal était grevée de pensions et de rentes concédées à des tiers, à titre onéreux; elles furent également confisquées et on cessa de les payer. Tout fut pris comme un butin de guerre, jusqu'à l'argent qui était en caisse, jusqu'à une somme d'argent que Bertin-Devaux avait entre les mains, jusqu'aux papiers en magasin, jusqu'aux meubles qui garnissaient le bureau de la rédaction. La spoliation fut complète. »

assez piètre comédie, où il n'avait eu garde de glisser les allusions politiques qu'un Gouvernement ombrageux crut y voir. Mais, quoi qu'il en soit de M. Étienne et de l'héroïsme de ce fondateur du *Constitutionnel*, il est intéressant de relire aujourd'hui les notes dont M. Alfred de Vigny accompagna, en 1846, la publication de son *Discours à l'Académie*. Ces notes manquant aux éditions faites depuis dix ans, nous croyons que le lecteur sera bien aise de les trouver ici :

« On dressait des listes d'héritières, et trop souvent un doigt tout-puissant choisissait les noms..... On essayerait inutilement de nier ou de pallier ce fait historique, dont les preuves nombreuses sont entre les mains de l'auteur. Des actes émanés du pouvoir impérial, en date de 1810, 1811, 1812 et 1813, prescrivent aux préfets et sous-préfets de tenir un état des *demoiselles de famille* de l'âge de quatorze ans et au-dessus ; de le corriger et augmenter chaque année ; d'y suivre les mutations que le temps rendra nécessaires ; d'y porter :

» 1° le nom de la jeune personne ; 2° son âge bien certain ; 3° les noms des père et mère ; 4° leurs qualités anciennes et le *revenu annuel foncier ;* 5° *la dot présumée* de chacune de leurs filles et les espérances d'héritages ; 6° le lieu de la *situation des biens-fonds* et *leur valeur*.

» Dans une colonne d'observations indiquer : *les agréments physiques* ou les *difformités*, la conduite, les principes religieux de chaque famille.

» *La prudence et la discrétion doivent diriger ces recherches....* »

« Tel est le texte des instructions secrètes données aux préfets par les ministres, texte copié sur l'original même.

» ..... Des documents particuliers ont fait connaître à l'auteur un nombre considérable de mariages décidés par l'Empereur lui-même, qui ne daignait consulter ni les penchants des jeunes personnes ni les volontés des familles. Les agents du pouvoir obéissaient toujours strictement aux ordres secrets. On ajoutait au signalement prescrit le rang du mari qui conviendrait à la jeune fille inscrite. Tel grade, telle dot. Quelle espèce de bonheur sorti-

rait de cette loterie, la main souveraine, qui tirait les noms, s'en inquiétait peu. Les dotations ne suffisant pas, il donnait des dots à ses créatures. Dans toutes les classes de la société, des ordres pareils furent envoyés et exécutés.

» Quand le pouvoir lève ainsi le toit des familles et tourne aux caprices de l'empire romain, c'est qu'il est mûr pour sa chute. La conscription des jeunes filles après l'autre, c'était trop.... Il se trouva des familles réduites à se cacher, humiliées de ces redoutables faveurs d'un souverain qu'on ne refusait pas sans danger. Nous connaissons ces familles, qui se nomment hautement et ne tarderont pas, on l'espère, à publier leurs souvenirs dans des Mémoires authentiques. Parmi ces familles est celle d'un ancien ministre, ancien ambassadeur de France dans plusieurs cours de l'Europe. En 1813, étant retiré dans ses terres avec sa fille, riche héritière et fille unique, il reçut un matin la visite du préfet, son ancien ami, qui, à ses risques et périls, l'avertit que cette jeune personne était sur la liste dangereuse et qu'il était question de la donner à un général qui lui était inconnu. Il sortit de France avec elle à l'instant et n'y rentra qu'à la chute de l'empire. D'autres familles passèrent en Allemagne pour des craintes semblables.... — Grâce à la fortune de la France, les temps sont déjà loin de ces rudesses du pouvoir absolu... les générations auxquelles j'appartiens, et qui depuis l'adolescence n'ont respiré que l'air de la liberté parlementaire, ont déjà peine à croire qu'on ait pu supporter la pesanteur de l'autre [1]. »

Ces lignes écrites en 1846, sont les dernières que M. Alfred de Vigny ait publiées. Depuis cette époque, il n'a plus rompu le silence : silence fécond, nous osons l'espérer, en beaux vers et en livres éloquents. Nous en avons pour garant cette lettre que l'auteur de *Servitude et grandeur militaires* nous a fait l'honneur de nous adresser, il y a bien des années déjà, et dont nous demandons la permission de citer ici quelques fragments :

«..... Vous ne pouvez me dire rien qui soit pour moi l'attestation

1 *Discours de réception à l'Académie française.* Édition de 1846.

d'un meilleur triomphe que ce mot : Vous m'avez fait oublier l'auteur pour ne croire que l'homme. — Pascal a dit : Je cherche un homme et je ne trouve qu'un auteur. Ai-je réussi à faire disparaître cet être factice : l'auteur ? Vous avez répondu : *oui* à Pascal et quelques opinions pareilles à la vôtre me le feraient croire. Il me semble que si l'on arrivait toujours à faire disparaître les apparences de l'art à force d'art, on aurait l'immense avantage de faire toucher l'idée à nu et sans les langes dorés qui la déforment. C'est pour cette raison que j'ai écrit *Chatterton* en prose. Un poëte de mes amis me le reprochait un jour. Écrit en vers, lui dis-je, le drame eût été plus froid. Chaque rime eût rappelé l'auteur. Je voulais graver une idée vraie sur le cœur en le forçaut à pleurer. J'aimerais mieux que l'on s'écriât : C'est vrai, que c'est beau.

» Une société légère, distraite, agitée en mille sens, oublie trop vite une pensée, si l'œuvre d'art, qui en est la *démonstration*, ne lui cause une profonde et même une douloureuse impression. Je laisse échapper là le secret de ce silence obstiné que vous voulez bien regretter. Je n'aime point que l'on raconte pour conter. Je pars toujours du fond même de l'*idée*. Autour de ce centre je fais tourner une fable qui est la *preuve* de la pensée et doit s'y rattacher par tous ses rayons comme la circonférence d'une roue. Sur vingt compositions que j'esquisse, j'en choisis une pour la terminer et en faire un tableau. Mais si vous aimez mes tableaux, croyez que bientôt j'en aurai de nouveaux à vous envoyer. Lorsque j'ai dit :

> A voir ce que l'on fut sur terre et ce qu'on laisse,
> Seul le silence est grand; tout le reste est faiblesse;

j'ai pensé à ces grandes circonstances où dans la souffrance et la mort, l'homme doit préférer le silence à la plainte qui l'abaisse. Mais c'est un devoir que de parler à sa nation quand on sait en être écouté, et j'ai des vérités à dire.... »

La publication des œuvres annoncées par M. de Vigny dans cette lettre,et de celles qu'il a composées depuis, a été confiée par lui au traducteur du Dante, M. Louis Ratisbonne : plus noble héritage ne pouvait tomber en de plus dignes mains.

Nous attendons avec impatience les *œuvres posthumes* qui nous sont promises. Elles ajouteront, sans doute, de nouveaux rayons à la gloire du brillant écrivain que la France vient de perdre : elles ne modifieront pas sensiblement, nous le croyons du moins, l'impression qui est ressortie pour nous de la lecture de ses premiers ouvrages et que nous résumerons ici en terminant :

Alfred de Vigny a aimé la France, la Poësie, la Liberté, l'Honneur. Sa vie a été pleine de généreuses actions, ses livres sont remplis de nobles enseignements : défenseur du faible et du vaincu, il a toujours flétri la tyrannie, il n'a jamais adoré le succès. Poète, il a attaché son nom à la renaissance poétique qui a signalé les premières années de la Restauration. Prosateur, il n'a écrit que des pages généreuses, élevées, et il a composé un chef-d'œuvre. La littérature du XIXe siècle présentera peut-être des noms plus éclatants, — en bien petit nombre : elle n'en comptera pas qui soit plus pur et plus honoré.

EDMOND DUPRÉ.

CE QUE COUTAIT

UN VOYAGE EN BRETAGNE

AU XVIe SIÈCLE.

Dans la première moitié du XVIe siècle, M. de la Rivière, seigneur de Saint-Quihouaye, en Plaintel, eut quelques différends avec le commandeur de la Guerche, du bénéfice duquel dépendait l'hôpital de Gouët, situé sous le fief de Saint-Quihouaye. L'affaire se termina par une transaction, en vertu de laquelle le commandeur céda à M. de la Rivière l'hôpital de Gouët et quelques autres biens dépendant de la commanderie. J'ai vu, dans les archives de la maison de la Rivière, le dossier de ce procès : mais comme il ne m'offrait qu'un médiocre intérêt, je n'en ai même pas relevé la date exacte, qui importe du reste fort peu. Je n'en veux point dire autre chose, sinon qu'il fut l'occasion du voyage, dont j'ai retrouvé la note qui m'a semblé fort curieuse et qui va passer sous les yeux du lecteur.

Acheter le bien d'une corporation religieuse, était alors pour un particulier une opération à peu près aussi difficile que le serait aujourd'hui pour une congrégation religieuse l'acquisition d'un immeuble appartenant à un particulier. Pour aplanir ces difficultés, M. de la Rivière envoya à Rennes, puis à Chantocé un homme de confiance dont la qualité ne m'est pas absolument connue ; mais qui

pourrait être quelque chose comme le sénéchal ou le procureur fiscal de Saint-Quihouaye, qui pour lors était Charles Budes (1574 et années suivantes); à moins que ce ne fût un certain Thomas de la Rivière, bâtard de cette maison déjà fort importante, et qui remplissait à cette époque l'office encore considéré de sergent de la juridiction.

Quoi qu'il en soit, notre homme partit de Plaintel un samedi, 4 septembre; il était monté sur un traquenard, c'est-à-dire sur un cheval ambleur, et était accompagné d'un valet du nom d'Yvonet, monté sur un petit bidet. Je ne sais où ils dînèrent, car je ne vois rien figurer pour ce repas sur le papier que je déchiffre, et qui est intitulé : « *Mémoire des mises et despans que j'ay fait estant à la suitte de l'acquet du seigneur de Saint-Quiouay de l'hospital de Gouët, la Lande et du Raspas.* » Notre compte débute par le souper :

Et premier. Le samadi IIIIe *de septembre à la souppée à Jugon,* XVI *sols.* » La journée avait été longue et l'on n'avait pas eu la sage précaution de bien vérifier la ferrure avant le départ, de sorte qu'il fallut relever un fer en route, ce qui coûta six deniers.

« *Le* V *pour la disnée à Esvran* X *sols, et pour le second respas des chevaulx pour laisser passer la grande challeur et pour rafraischir* — IIII *sols* VI *deniers.*

Le 5, au soir, on était à Rennes; ainsi on avait fait la route en deux jours, et par Dinan, ce qui donne à penser que la route par Broons, beaucoup plus courte, était impraticable au XVIe siècle.

Le 6, notre homme dont le voyage avait creusé l'estomac n'eut rien de plus pressé que de déjeûner, et comme il aimait la compagnie, ce que la suite du compte démontre amplement, il invita à ce déjeûner un nommé Beaurepère, duquel je ne sais rien; cela lui couta 4 sols 6 deniers.

La table ne lui faisait point oublier sa besogne. Il vit Monsieur de la Barbais, avocat, et maître Pierre Huart, procureur; chacune de ces visites allégea sa bourse de douze sols. Suivant les conseils de l'avocat et du procureur, il se fit bailler, moyennant six sols, par le clerc de monsieur le sénéchal, certains extraits dont on avait besoin,

et il paya douze sols au greffier Robinault pour d'autres expéditions dûment certifiées.

Il lui en coûta trois sols *pour coppier en belle escripture la déclaration du sieur de Saint-Quiouay et des frères de l'ospital de Gouet, quelles coppies demourèrent à mondit sieur le seneschal.* — J'aurais volontiers donné une somme égale, pour que le mandataire du sieur de Saint-Quihouaye eût fait aussi copier en belle écriture le présent compte, griffonné par lui en hiéroglyphes, capables de lasser la patience et la passion des archéologues les plus obstinés.

Ce fut sans aucun doute pour dresser ce compte que fut achetée *une main de papier,* pour 18 deniers, beau et solide papier assurément, sur lequel ont impunément passé plus de trois siècles, et dont la marque de fabrique est une main gantée, un cœur sur le dos de la main, des manchettes au poignet, et une rose à cinq lobes au-dessus des doigts tendus.

L'article suivant porte : *Pour fourbir l'espée de Monsieur et lui faire la poincte.* III *sols.* Et ensuite : « *Pour ung fer à mon traquenart et deux au bidet et deux relevés* — VII *sols* VIII *deniers.*

Le 6, à déjeûner, on vit arriver le greffier Robinault invité de la veille ; c'était, paraît-il, un plus médiocre convive que Beaurepère, car sa note ne s'éleva qu'à quatre sols.

On s'occupa ensuite et pendant les deux jours qui suivirent d'actes de procédure, dont le détail serait fastidieux et que je néglige, pour ne relever que les dépenses personnelles à l'envoyé, à Yvonet et aux chevaux.

Et d'abord : *Pour une paire de cousteaulx* — X *sols et pour une paire de triquehouses à Yvonet* IV *sols.* Puis vient l'auberge.

Pour une table que je fis chez Couldray ..... V sols.
Pour le desjeuner en pain et vin I
Pour mon dîner là dedans V
Pour une collation là dedans, de pain, vin, cernaulx et poires ..... IV sols.
Pour un disner chez ledit Couldray V
Au logeis à Rennes pour IIII journées de deux chevaulx avec un sourcrest (un surcroît) *par jour pour mon traquenart*.. LII sols.

Pour quatre journées de mon vallet audit logeis..... XXXII sols.
Et pour cinq tables pour moy audit logeis..... XXV

Avant de quitter ce logis, notre voyageur, dont l'anonyme me force à une foule de périphrases de plus en plus gênantes, voulut laisser un témoignage de sa munificence : il ajouta à sa note « *pour les espingles de la chambrière et le vin du vallet... un sol!!* »

Le 9 septembre la caravane couchait aux Trois-Maries et dépensait 20 sols. Le 10, elle dînait à Soulvache moyennant 10 sols. Le même jour elle fut hébergée à Espinay, sans qu'il en coûtât rien. Le dîner du lendemain, à la Rouxière, revint à 10 sols 6 deniers, et l'on paya un sol pour passer l'eau à Saint-Florent.

C'était le but le plus éloigné du voyage, car la petite troupe repassa la Loire et revint sur ses pas. « *Nota que jenvoyé de Saint-Florent Yvonet et més chevaulx à Saint-Germain pour Messire Pierres Blanchereau et m'en allé trouver Monseigneur d'Avaulgour à Chatossée.* » Saint-Germain était une terre appartenant à M. de la Rivière. Cette famille de la Rivière, originaire du Haut-Corlay, s'était, à l'époque la plus reculée où remontent ses archives, partagée en deux branches, l'une qui resta dans les évêchés de Saint-Brieuc, de Quimper et de Tréguier et eut par alliance la terre de Saint-Quihouaye, l'autre qui s'habitua au pays nantais et y prospéra grandement. C'est cette branche nantaise qui donna un chambellan du duc Jean V. La terre de Saint-Germain en Anjou qui était estimée valoir de revenu 450 livres tournois, à la fin du XVIe siècle [1], était

1 Je puise ce dernier renseignement dans un titre à propos duquel je ferai une digression. M. de la Borderie et, après lui, M. Léopold Delisle, réfutant le préjugé populaire de l'ignorance universelle de la noblesse au moyen âge, déclarent que dans les innombrables titres qui leur ont passé par les mains ils n'ont jamais trouvé la formule fameuse: *lequel a déclaré ne savoir signer*, etc. Il était réservé aux temps modernes de montrer un gentilhomme, un des grands seigneurs et des grands propriétaires de la Bretagne, forcé de confesser publiquement cette ignorance. L'état et grand des biens de la succession de René de la Rivière, dressé le 6 mai 1602 par autre René de la Rivière fils aîné pour être soumis à ses cadets François et Guillaume, porte la mention suivante : « Ledit estat a été signé desdits François et Guillaume de la Rivière et de maistre Claude Doudart sieur du Prat, présent à requête dudit René, qui ne sçait signer, comme il a déclaré à Malestroit où a été fait accord entre eux touchant le fait dudit partage. » Je dois ajouter que non-seulement René ne motive pas son ignorance sur *sa qualité de gentilhomme*: mais que mon exception confirme la règle de MM. de la Borderie et Delisle, puisque Guillaume et François ont signé de la main la plus habituée et la plus hardie.

venue aux la Rivière du mariage de Guillaume, sieur de Saint-Quihouaye, avec Anne de Beneux, dame de Saint-Germain.

Monseigneur d'Avaugour renvoya immédiatement notre homme à Rennes avec deux serviteurs de sa maison, dont les noms ou les qualités sont absolument indéchiffrables. Le voyage se fit aux frais du baron; mais l'homme de Saint-Quihouaye ayant besoin de prolonger son séjour à Rennes, les deux autres le quittèrent le 16 septembre au matin, en lui laissant « *ung cheval sur sa bourse.* »

Suit un détail qui prouve que notre inconnu se piquait de savoir vivre et ne négligeait point sa toilette. « *Pour ce,* dit-il, *que je ne penczois retourner à Rennes si tost, je n'avois avecques moy ny solliers, ni escarpins et m'en fallut acheter, pour quoy pour une paire d'escarpins et une paire de mulles* — xx *sols.* » On verra plus tard, ou que lesdites mules ne valaient rien ou que leur propriétaire avait terriblement à marcher, car il fallut les réparer à plusieurs reprises.

Le 17, notre voyageur, qui aimait ses aises, changea d'hôtel et s'alla loger chez une veuve Apuril, de sa personne seulement, car il avait mis son cheval « au logeis de monseigneur de la Rivière, » c'est-à-dire à l'auberge hantée par M. de la Rivière, quand il venait à Rennes.

La procédure recommence. Il en est un trait que je ne puis passer. On avait fait citer des témoins pour attester que le prix de la vente consentie par le commandeur était sérieux. L'article 283 de notre Code de procédure n'avait point encore mis en état de suspicion légitime la reconnaissance de l'estomac, de sorte que, suivant l'usage de ce temps là qui n'admettait pas qu'on pût mieux traiter une affaire que les pieds sous la table, le représentant du sieur de Saint-Quihouaye invita ses témoins à déjeûner; nous en avons le menu : *Le* xx, *je donné à desjeuner aulx tesmoings par les quelx je fis l'avalluation, et me cousta en pain, vin, œuffs bouillis et ung plat de sardines,* xvi *sols.* C'était, on le voit, une assez maigre chère et de tout point une chère maigre, bien que le 20 septembre, en cette année-là, tombât un lundi : mais c'était la vigile de saint Mathieu, apôtre, jour d'abstinence alors. Au surplus si les repas lais-

saient à désirer quant à la qualité, les témoins se rattrapèrent sur la quantité : « *Le* XXII, *après avoir fait mon avalluation je leur donné le desjeuner encore qui me cousta* XIV *sols.* »

Après déjeûner, notre homme s'en alla dans une librairie où il acheta tout ce qui est nécessaire pour écrire. Je n'ai garde d'omettre ce piquant détail, qui va depuis le canif à bon marché, jusqu'au coton pour mettre au fond de l'encrier et dont la tradition tend, je crois, à se perdre de nos jours. — « *Pour un escriptoire* II *sols* VI *deniers, un tranche-plume,* XVI *deniers, un denier de cotton, un liard de encre, demie main de papier* IX *deniers.* »

De chez le libraire, le personnage dont je voudrais pour beaucoup savoir le nom, passa chez le barbier, et grâce à lui, les curieux sauront ce que valait, au XVIe siècle, dans la capitale de la Bretagne, une coupe de cheveux ; « *pour fere mes cheveulx, un sol.* »

Vint le quart-d'heure de Rabelais : la note de l'hôtesse portait : *Pour neuf journées pour moy à mon logeix, pour ma bouche pareillement, y compris la fiole de vin et le morcé de pain avant sortir au matin* IV *livres* X *sols.* A Quintin, et dans tout le pays gallo, on dit encore *morcé* pour morceau. On voit d'ailleurs que l'hygiène ne voulait point dès lors que l'on respirât, à jeun, l'air frais du matin. L'usage, étant bon, s'est perpétué chez nous. J'ai rencontré un vieux gentilhomme, grand chasseur, qui, à cette intention, avalait à son petit lever un litre de vin blanc : il appelait cela tuer le ver.

En même temps que la note de l'hôtellerie vint la note du cheval de monseigneur d'Avaugour, qu'on lui avait laissé, on s'en souvient, *sur sa bourse.* Les neuf journées du cheval étaient de 54 sols, plus un fer de 2 sols 6 deniers, plus un sol pour relevé de ferrure. C'était là le quart-d'heure de Rabelais : piteux quart-d'heure en effet pour l'émissaire de Saint-Quihouaye ; car sa bourse était plate, ainsi qu'il le confesse dans les lignes suivantes : *Le* XXVI, *jour de dimanche, je partis de Rennes pour aller à Saint-Germain ; car je attendis deulx jours entiers fort affligé que mon cheval fust venu et qu'on m'eust envoyé de l'argent de Saint-Germain, car je n'avois qu'environ* XLV *sols quant je partis de Chantossé.*

Ce retard de deux jours fit que non-seulement on voyagea sans

scrupule, le dimanche, mais en outre qu'on força les étapes. On dîna à Tourie, pour 7 sols, on soupa « *à la Dosse qui est une lieue et demie audelà de Chasteaubriand* » pour 10 sols. Le lendemain, dîner à la Rouxière pour 6 sols : passage du bac, pour 6 deniers, et arrivée à Saint-Germain, le soir même. Aussi le traquenart se ressentit de cette course précipitée. Mais il avait un bon maître, qui savait apprécier ses services, et qui lui donna des soins que je veux croire intelligents. « *Quant j'arrivay à Saint-Germain, je trouvé mon traquenart si morfondu et paouvre qu'il n'avoit que la peau et les os et acheté du scené à Saint-Florent pour* II *sols.* »

Le 28 septembre notre voyageur auquel on ne laissait, il faut le reconnaître, ni trêve, ni repos, couchait à Chantocé. S'il trouva l'hospitalité pour lui-même au château, il eut, pour ses chevaux, pour Yvonet, pour un homme qui était venu porter les malles, et pour le bac quelques frais qui s'élevèrent ensemble à 26 sols 6 deniers. Il quitta Chantocé le 30 septembre, et vint coucher à la Chapelle-Glen, ci 20 sols. Il fut obligé d'y prendre, le lendemain, un guide pour lui montrer un chemin détourné et qui ne passât pas par « Saint-Julien où ils se mourroient de peste », lequel guide reçut 2 sols pour salaire. Ce même jour, 1er octobre, on dîna à Rougé, où la dépense fut de 11 sols, et on fit rafraîchir les chevaux aux Trois-Maries. Ce fut là aussi, je suppose, que notre anonyme s'aperçut qu'un contact prolongé avec la selle avait plus ou moins endommagé ses chausses, qu'il fit « *accoustrer* » moyennant 5 sols.

Mais quelque diligence qu'il eût faite, l'homme de Saint-Quihouaye arriva trop tard pour être expédié aux plaids où il venait sans aucun doute pour se faire approprier. Dès le 2 octobre, une multitude de plaideurs étaient enrôlés avant lui ; il se souvint alors fort à propos qu'une clef d'or ouvre toutes les portes, et il glissa un *teston*, pièce de monnaie valant 12 sols, dans la main du greffier Robinault, pour qu'il le *dépêchât* et lui donnât un tour de faveur sur le *brevet*, sorte de feuille d'audience. Malheureusement le sénéchal s'était fait remettre le brevet et le rôle, non-seulement pour le 2 octobre, mais pour le 3, pour le 4, pour le 5 ; il y avait encore plusieurs enrôlements, mais moyennant un second teston, Me Ro-

binault « *fist un enrôlement nouveau* » pour ce jour, où la cause de M. de la Rivière fut inscrite des premières.

Alors il faut voir comme notre homme s'agite et comme il sait à propos employer l'argent de son maître. Un clerc lui montre les papiers du greffe *au desceu* du greffier; cette petite trahison est payée d'une réale, valant 4 sols 2 deniers : un notaire lui délivre un extrait *contre la volonté du sénéchal;* cet acte d'indépendance vaut au notaire une gratification de 12 sols et un *soupper*. De plus, comme il faut pour bien écrire avoir les pieds chauds et le gosier frais, ledit notaire, lorsqu'il vint pour *minuter*, trouva dans la cheminée un fagot et sur la table une pinte de vin, qui figurent (fagot et vin) sur la note pour 2 sols 4 deniers. M. le sénéchal de Rennes, un des grands personnages de Bretagne avant la création des présidiaux et des barres royales, était inaccessible aux réales, aux testons, aux angelots, aux écus sol, même aux dîners; mais notre agent savait trouver les amis de M. le sénéchal auxquels une collation pouvait être décemment offerte, et se couvrait de cet utile patronage; c'est ainsi qu'il écrit : « *Le lundi* (11 octobre) *pour la collation que je donné à Monsieur de Saint-Bihy au retour de chez Monsieur le seneschal, où je l'avois mené pour informer le dit Monsieur le seneschal que les fiés estoient prochement tenus du Roy soubs le ressort de Gouellou,* III *sols* II *deniers.* »

Quoique les affaires lui laissassent peu de loisirs, il fallut bien que le pauvre voyageur s'occupât de mettre en ordre son équipage, endommagé par cinq semaines de route. C'est à ce titre que je trouve : *Pour la blanchisseure de trois chemises,* II *sols* VI *deniers; pour des haulces à mes mulles,* III *sols; pour accoutrer mes mulles,* I *sol* VI *deniers; pour une piecse à ung pourpoint,* XII *sols; pour les doubleures,* V *sols* VI *deniers; pour deux livres de laines à escarder*, III *sols* VI *deniers; pour ung foureau et faulx foureau gras pour mon espée,* XVI *sols.* Yvonet, de son côté, acheta une paire de souliers pour 10 sols. Les chevaux ne furent pas négligés. On mit « *ung pas d'asne au mors du petit bidet* et on *accoustra sa scelle* » pour une somme totale de 7 sols. On tâcha de refaire le pauvre traquenard : je relève trois articles : *Pour ung brevaige à mon traque-*

nard, XX *sols; pour une livre de scené*, VI *sols; en fenu grec pour mon cheval*, I *sol* VI *deniers*. Enfin j'arrive à la note du *logeix*, et je commence par les chevaux : *Pour unze journées de nos chevaulx à trois mesures pour le traquenard et deulx au bidet*, VI *livres* X *sols; au marechal pour ferreures*, VII *sols* VI *deniers*. Je passe à la *bouche* du maître. Le 8 octobre (c'était un vendredi), en *vin, pain et ouistres* (huîtres) *à desjeuner, changeant* LVIII *escus sol anvers des testons*, III *sols*. J'ai déjà dit que tout se faisait à table, même le change de monnaie. *Le samadi pour vin et pain au desjeuner*, I *sol; le dimanche* X, *pour pain et vin au desjeuner*, I *sol;* après *souper une pinte de vin*, I *sol* VI *deniers; au logeix pour moy, mon vallet et trois tables d'extraordinaires* (sic), VIII *livres* VIII *sols*. Malgré tout, Yvonet avait besoin de supplément; car je lis la mention suivante : « *Baillé, dès Rennes, à mon vallet, ung teston par parcelles, et par autres*, VII *sols que il print d'avecques mon hostesse en tout* XIX *sols*. »

Grâce à ce dernier séjour à Rennes, les affaires étaient heureusement terminées. Je ne sais pas pourquoi un nouveau voyage à Saint-Germain et à Chantocé était nécessaire. Notre héros le fit à petites journées en ménageant son traquenard. Il coucha à Châteaugiron (21 sols); il dîna le lendemain à Tourie (10 sols), et coucha à Châteaubriant (24 sols). Le surlendemain, qui était un jeudi, le dîner se fit à la Chapelle-Glen (10 sols), et le soir Yvonet et les chevaux étaient installés dans l'auberge de Chantocé, tandis que le maître était admis au château.

Le vendredi soir, toute la troupe prenait gîte à Saint-Germain.

Ce fut alors que libre des soucis qui ne lui avaient laissé aucun repos depuis tant de jours, le procureur de M. de Saint-Quihouaye put s'occuper enfin de sa personne, et songea à se faire habiller de pied en cap par un tailleur d'Angers, avec l'aide et les conseils de son ami Messire Pierre Blanchereau, qui devait être lui aussi sénéchal ou procureur fiscal à Saint-Germain. Il commença par céder à une tentation qu'aurait dû repousser son patriotisme quintinais, il acheta, moyennant 16 sols, *une aulne de toile pour faire chemises*, et la trouva si belle qu'il *bailla sur l'heure à Messire Pierre pour lui acheter de la toile*, 51 sols. L'appétit vint en mangeant;

« *Dempuis, écrit-il, j'ai baillé à Messire Pierre Blanchereau, dix-huict escus sol, ung escu d'Allemagne, ung angelot, six borgnes, un cavallot, valant le tout* LXII *livres* X *sous pour acheter des hardes à Angers; plus ung escu sol pour aider pour les faczons.* »

Un mot des diverses monnaies dont notre voyageur avait garni son escarcelle : l'écu sol valait 2 livres 11 sols. Le borne ou borgne valait 1 livre, 7 sols ; l'angelot, 4 livres 10 sols; l'écu d'or d'Allemagne, 50 sols; le double ducat, 112 sols 6 deniers ; le teston, 12 sols ; le demi-teston, 6 sols; la réale, 4 sols 2 deniers; la double réale, 8 sols 4 deniers.

Pour comparer à nos valeurs monétaires actuelles, il faudrait multiplier par quinze au moins.

A ce compte, Messire Blanchereau et son compère pouvaient donner libre carrière à leur amour des beaux habits. Ils dressèrent une sorte de devis de ce brillant costume, après de nombreuses hésitations dont témoignent les ratures et les renvois d'un véritable grimoire, où ils ont consigné le résultat final de leurs délibérations. Ils commencèrent par l'habit du dessus, puis descendirent jusqu'aux chausses, en passant par les soubrechausses, qui équivalaient à notre gilet. Je copie :

« *Trois aulnes de drap noir d'environ quatre livres, peu plus ou moins* ..... XII livres.

Deux aulnes de sarge noire d'Angleterre..... XXX sols.

Du fil du roy noir une demie-livre ou plus ou moins .. III sols.

Ung cartier de fine sarge d'Ascot et de la plus noire. VIII s. VI d.

POUR SOUBRE-CHAUSSES.

Une aulne et un tiers de jaulne doré en haulte couleur. VIII livres.

Du cordon de tresse rouge pour mettre sur lesdites soubre-chausses ..... VIII sols.

Du fil rouge et du fil jaulne, ce qu'il en faudra pour lesdits soubre-chausses ..... III sols.

Une aulne et ung tiers de toile de Hollande d'environ .. XL sols.

Seix gros de vraye soie noire pour picquer le pourpoint. XXXVI sols.

Deulx tiers de canevals..... IV sols.

Nous arrivons aux chausses.

Deux aulnes ung tiers de velours noir d'entre neuf à dix livres..... x livres.

Quatre tiers de satin noir pour border les bandes desdits chausses, d'environ LX *sols l'aune.*

Deux aulnes de taffetas noir en seix fils..... LXIII sols.

Trois aulnes de petite sarge de Tours, noire, pour meptre sous ledit taffetas..... ..... . XXXII sols VI deniers.

Demie aulne de doubleure pour doubler lesdites chausses XIV sols.

Une aulne de trellis d'environ d'ouze sols l'aulne.

Deux onces de soie noire, partie bien déliée et l'autre plus grosse.

Sept onces de fil noir ..... VII sols.

Nos deux calculateurs tâchèrent de ne rien oublier : ils prévirent sagement qu'il faudrait pour renfermer et transporter au loin ces précieuses étoffes des caisses bien solides et bien ferrées, où ne se glissât, ni la poussière, ni la pluie, ni l'œil des voleurs, et dans un petit coin de la page on a écrit : *Item tant pour la ferreure des ballots que pour le port*, XXXVII *sols* I *denier.*

Il paraît que le sire de Saint-Quihouaye avait largement rétribué les pas de son serviteur, et l'avait autorisé à ne rien rapporter des revenus de Saint-Germain, car l'acquisition de l'habit neuf ne vida point sa bourse, et pour dernier article de son compte, il note : « *Plus ay prins vingt escus sol que j'ay prestés à mon cousin de Lannerin.* »

Il ne nous reste aucune note concernant le retour à Saint-Quihouaye. Je veux croire qu'il se fit heureusement, le traquenard sentant l'avoine et les doux loisirs de son écurie, et le maître songeant tour-à-tour, avec un double orgueil, au succès de sa mission et aux succès que lui vaudraient près des Quintinaises son pourpoint de fin drap, ses chausses tailladées de velours et de satin, et surtout ses soubre-chausses jaunes, hautes en couleur, et bordées de rouge écarlate.

S. Ropartz.

LA CORRESPONDANCE

DU R. P. LACORDAIRE.

Lettres à des Jeunes Gens. — Lettres à Mme la Comtesse de la Tour-du-Pin *.

I.

« On ne le connaîtra bien que par ses lettres, » disait Mme Swetchine du R. P. Lacordaire [1]. C'est ce qu'on pourrait dire de la plupart des hommes publics, tant il y a de différence entre la vie préparée, étudiée du monde et la vie intime. S'il n'est pas de grand homme pour celui qui le sert, suivant le proverbe, en est-il beaucoup pour ces amis qui ont senti toutes les pulsations du cœur, et reçu toutes ses confidences? Combien de vanités, d'amertumes, d'ambitions sourdes ils ont parfois surprises, même chez les sages! C'est donc là l'épreuve dernière ; mais aussi, quand on y résiste, votre place est désormais fixée dans l'estime ou dans l'admiration de tous.

Telle était la pensée qui me dominait au moment où j'ouvrais les lettres du R. P. Lacordaire. Je ne connaissais encore de lui que

* 2 vol. in-8°. — Paris, Charles Douniol, rue de Tournon, 29.

1 *Le Père Lacordaire, par le comte de Montalembert*, p. 200.

l'orateur, l'écrivain et l'homme politique. Orateur, il m'avait remué jusqu'au fond des entrailles comme toute la jeunesse de mon temps ; écrivain, il m'avait fait sentir l'importance et le prix de ces grandes réhabilitations historiques qui seront l'une des œuvres les plus méritoires du XIXe siècle ; homme politique, il m'avait souvent étonné, parfois même effrayé. Ainsi son indulgence pour la révolution, qui contristait M. de Montalembert, ne me contristait pas moins [1]. Il m'eût été surtout impossible d'admettre que ce fut à l'invasion marquée par le sang de Castelfidardo, que la conduite du Piémont, déjà maître d'une partie des états de l'Eglise, cessa d'être justifiable [2]. Je ne voyais pas non plus sans inquiétude le penchant qui portait le P. Lacordaire à rechercher certaines enseignes plus ou moins compromettantes, sans se rappeler assez peut-être le conseil qu'il donnait un jour, d'éviter les mots, fussent-ils même justes, qui peuvent *donner lieu à des idées fausses* [3]. J'étais en définitive du nombre de ces amis inconnus à qui il aurait pu dire parfois comme à Mme de la Tour-du-Pin, cette femme éminente qu'il appelait *le second de ses vieux amis :* — Rien ne vous persuadera « que je suis un homme prudent ; mais j'accepte tous vos jugements pourvu qu'ils viennent de votre cœur..... Si j'étais sujet par caractère à m'abattre, vous me renverseriez comme une pauvre petite fleur. Heureusement, sans être un chêne et quoique d'une nature timide, je trouve dans un coin de mon âme un peu de fermeté. Bien m'en prend quand vous me faites la guerre, et soyez sûre, du reste, que je ne vous en veux pas [4]. »

Cela dit, abordons les deux volumes que nous offre M. Douniol. Le premier est un livre de conseils et d'épanchements intimes, adressés à quelques jeunes gens dans toutes les positions et les incertitudes de la vie ; le second, une correspondance confiante et affectueuse avec une personne assez distinguée et assez dévouée

1 *Le P. Lacordaire, par le comte de Montalembert*, p. 228.

2 « C'est à cette limite que la justification a cessé d'être possible et que la révolution italienne a pris un caractère de violence, de conquête et d'usurpation. » — Lettre à M. Guizot, citée par M. de Montalembert, p. 228.

3 *Le P. Lacordaire, par le comte de Montalembert*, p. 190.

4 *Lettres à la comtesse Eudoxie de la Tour-du-Pin*, pp. 132, 139 et 189.

pour ne pas craindre d'être franche. On comprend que le ton n'est pas le même dans les deux ouvrages; mais du moins dans l'un comme dans l'autre ce que l'on aime à retrouver presque toujours et ce que nous voulons voir uniquement, c'est le religieux austère et mortifié, l'ami sincère et tendre, l'homme de souffrance et de prière, voué au culte de la croix et n'aspirant à vivre que sur la croix. — « Ecrivons non pour la gloire, disait-il, non pour l'immortalité, mais pour Jésus-Christ, *crucifions-nous à notre plume.* » — Il écrivait à un jeune homme : — « Rien assurément n'est plus beau que de mourir après avoir connu tout ce qu'on peut connaître ici-bas, Dieu, son Christ, son Eglise; mais cette pensée ne doit pas venir par un côté sombre de l'âme; il faut qu'elle arrive par le côté le plus lumineux et le plus serein, comme le soleil sort de l'Orient. Mourir ! poser la tête sur un bloc en s'agenouillant devant Dieu, puis la sentir tomber en témoignage de la vérité et de la justice, voilà la plus grande destinée ici-bas. Les anciens mêmes le savaient : combien plus nous qui avons vu mourir Jésus-Christ ! Aussi, remarquez-le bien, il a trouvé la mort trop belle et trop douce pour la prendre toute seule, il l'a revêtue de l'habit des souffrances et des opprobres. C'est pourquoi désirer seulement la charmante mort de l'échafaud, c'est aimer à la manière des grands hommes de l'antiquité et non à la manière des chrétiens. Ne pensez-donc plus ainsi, c'est la mort de la croix qui est la nôtre; il faut la porter chaque jour comme un esclave affranchi qui suit son maître par amour. Sans doute, aucun de nous, même le plus tendre et le plus héroïque, n'est assuré de pouvoir souffrir; mais *ceci est l'affaire de Dieu;* nous n'avons pas à nous en préoccuper; il faut nous jeter, tout faibles que nous sommes, dans l'horreur du supplice et laisser à Dieu, si l'heure venait, le soin de faire de nous ce que nous voudrions être [1]. »

Sainte Thérèse disait : *Ou souffrir ou mourir.* Le P. Lacordaire dit à peu près la même chose; mais son ardente imagination va plus loin, en ce qu'elle se complaît dans le détail de la souffrance

1 *Lettres à des jeunes gens*, p. 253.

et de la mort. C'est bien là le moine en méditation devant la tête décharnée qui repose au pied de son crucifix, tel que nous le voyons dans les tableaux de Zurbaran et du Caravage.

Eh bien ! il faut convenir qu'à ce point de vue de l'ascétisme, l'illustre Dominicain nous était peu connu. Nous n'avions point oublié sans doute le respect, disons mieux, l'enthousiasme que lui avait toujours inspiré la mort, ce *puits mystérieux d'où jaillissent les hautes vertus, ce chef-d'œuvre de la justice et de l'amour,* comme il l'appelait dans sa dernière conférence de 1850. Mais l'entraînement oratoire pouvait être pour quelque chose dans cet enthousiasme, tandis qu'aujourd'hui, c'est du fond de sa cellule, c'est comme conseil à un ami, à un élève, qu'il prêche le culte de la mort avec *souffrances*, avec *opprobres*, considérant presque comme au-dessous de l'ambition d'un chrétien, *la charmante mort de l'échafaud.*

Chercherons-nous dans nos anciens moralistes quelque mouvement analogue? Je doute que nous le trouvions, non quant à la pensée qui ne fait que résumer l'amour des humiliations jusqu'à la croix, mais quant à cette forme en quelque sorte passionnée. J'entends bien Bossuet s'écrier : — « O mort! nous te rendons grâces des lumières que tu répands sur notre ignorance.... » — et nous signaler *quelque chose en nous qui ne meurt pas*, dans cette Providence divine qui *nous a faits capables de trouver du bonheur, même dans la mort*[1]. Mais qu'il y a loin de cette haute et calme parole aux élans que nous avons cités ! Lacordaire disait que le progrès chez lui avait été lent *parce que la séve était surabondante;* dans sa cellule et sous le cilice, il sentait que l'homme *actif et ardent* dominait toujours[2]. Son grand mérite fut de diriger la passion qui débordait en lui : — « Avant d'aimer Dieu, disait-il sur son lit de mort, j'ai aimé la gloire et rien autre chose; » — et, s'il dompta en lui cet amour de la gloire, cette *puissance du rien*, comme il appelle quelque part l'opinion publique, ce ne fut qu'en lui substituant l'amour des humiliations et des souffrances, en

1 Sermon sur la mort et l'immortalité de l'âme : *Veni et vide.*

2 *Lettres à la comtesse Eudoxie de la Tour-du-Pin*, pp. 89 et 120.

remplaçant l'ambition de l'homme par ce que j'oserai presque appeler l'ambition de Dieu.

Assurément on sent en Bossuet une âme bien autrement maîtresse d'elle-même ; on retrouve en elle bien moins l'homme, bien moins l'entraînement qui suit la lutte. Mais cet accent plus personnel, cette animation du combat ne sont pas pour nous sans attraits. Les hardiesses et les entraînements de l'imagination répondent toujours par quelque point aux nôtres, et il arrive souvent que moins nous sommes dominés plus nous sommes émus.

Je remarque dans les écrits du bon temps de La Mennais, une page qui offre une analogie frappante avec celle que j'ai empruntée à son illustre disciple : — « C'est le ravissement de mon cœur, écrivait La Mennais, en 1809, d'être crucifié avec Jésus par les souffrances, les contradictions, les mépris, les rebuts, les ingratitudes, les haines, les outrages, les persécutions et tout ce qui peut le plus crucifier mon orgueil et ma chair par lesquels je vous ai tant offensé, ô mon bon, mon divin maître !..... Je veux, oui, je veux m'abreuver à longs traits des saintes délices de l'humiliation..... Mon Dieu, mon Dieu ! encore une fois la croix, la croix et rien que la croix[1] ! »

C'était évidemment après avoir reçu de pareilles confidences que le pieux abbé Carron écrivait à La Mennais : — « Je crois, mon bon ami, qu'il n'est pas prudent de demander à Dieu des croix, et nous devons nous borner à solliciter l'amour des souffrances, laissant à Dieu le soin de nous exposer à celles qu'il ne jugera pas au-dessus de nos forces. »

Je ne sais si la même observation n'aurait pu être faite à Lacordaire ; mais ce qui marque celui-ci d'un trait à part, c'est qu'il savait, au besoin, se la faire à lui-même. Ainsi il ira jusqu'à ne pas oser engager un de ses jeunes amis à entrer dans une association expiatoire : — « C'est assurément une très-pieuse confrérie, lui écrira-t-il ; seulement elle me fait un peu peur. S'offrir à Dieu, corps et âme, pour expier les péchés du monde,

1 *Lettres inédites de J.-M et F. de La Mennais à Mgr Bruté*, p. 46.

c'est s'exposer à de grands et douloureux sacrifices, auxquels, il est vrai, nous participons tous un peu, mais dans une mesure moins pleine lorsque nous ne demandons pas à Dieu de la remplir plus qu'il ne le fait par les lois générales de sa justice. Pour moi, *j'aurais peur de trop m'aventurer*. Ma croix me semble déjà lourde quelquefois, et plaise à Dieu que je la porte comme il le veut. Cependant il est possible que l'état de votre santé et les peines de votre position vous rendent plus facile d'en souhaiter et d'en porter d'autres. Vous y réfléchirez devant Dieu, car je ne veux vous dire ni oui ni non [1]. »

On voit que s'il y avait chez le P. Lacordaire du La Mennais et même du La Mennais très-ardent, il y avait aussi parfois de l'abbé Carron. Le sentiment qui le portait à *se jeter dans toute l'horreur du supplice* était bientôt suivi de *la peur de trop s'aventurer* qui explique toutes ces nobles et courageuses retraites de La Chesnaye, du Palais-Bourbon, de la vie séculière sous sa forme même la plus religieuse, celle du prêtre, pour chercher un abri dans le calme et l'obéissance du couvent.

Nous trouvons dans les lettres à Mme de la Tour-du-Pin un détail qui nous montre quelle devait être cette obéissance et quelle elle fut. Lorsque Lacordaire eût revêtu l'habit de saint Dominique et prononcé ses vœux, un couvent lui fut donné à Rome, l'illustre couvent de Saint-Clément, pour y former ses novices. Il y constitua une petite communauté française de quatorze membres, lui compris; mais à peine un mois s'était-il écoulé, un mois des plus douces jouissances, que l'ordre vint aux novices de se séparer. Six durent aller à la Quercia, près de Viterbe, et six à Bosco, près d'Alexandrie, pour y continuer leur noviciat, le P. Lacordaire restant à Rome et *étant exclu de la direction*. La mesure était-elle prudente? On peut le croire. C'était le meilleur moyen de fondre les Dominicains français avec leurs confrères de toutes nations, et d'empêcher qu'involontairement sans doute, mais par l'effet d'habitudes particulières, ils ne courussent le risque de faire bande à part dans

1 *Lettres à des jeunes gens*, p. 158.

l'ordre ; mais enfin le coup n'en était pas moins très-inattendu et très-rude. Lacordaire le sentit aussi vivement qu'avec son caractère il devait le sentir; et néanmoins il se soumit modestement et simplement; aussi lui et ses élèves se trouvèrent-ils plus forts après l'épreuve. — « Au lieu de perdre à Rome nous avons beaucoup gagné, écrivait-il;..... le résultat réel est de nous avoir fortifiés en prouvant la fermeté de nos vues et que cette œuvre ne tenait pas uniquement à ma personne..... Ceux que j'ai laissés à la tête de mes enfants pour me représenter sont parfaitement en état de le faire et valent certainement mieux que moi; il ne nous manquera que l'immense consolation de vivre ensemble [1]. »

Voilà ce qu'il eût fallu à La Mennais dans sa jeunesse : de fréquentes occasions d'obéir. Elles lui firent défaut et il ne les chercha pas. Cela seul suffirait pour expliquer les fins si différentes du maître et du disciple.

Plus en effet on les étudie et plus on trouve d'ailleurs entre eux de ressemblance : même ardeur, même fougue jusque dans la piété, nous l'avons vu; et j'ajouterai, même propension, à certaines époques de leur vie du moins, vers une mélancolie qui pouvait facilement devenir dangereuse. — « Pourquoi, mon Féli, cette mélancolie? écrivait au premier l'abbé Carron. Est-ce que le vrai chrétien n'est pas comme dans un festin continuel? » — Et Lacordaire : — « *La mélancolie est la grande reine des âmes qui sentent vivement;* elle les touche sans qu'elles sachent comment ni pourquoi, à une heure secrète, inattendue. Le rayon de lumière qui réjouit les autres leur apporte des voiles. La fête qui émeut et ravit les perce d'une flèche. C'est à grande peine que Dieu et Notre Seigneur peuvent écarter du cœur qui les aime, *ces nuages vains et amers.* La souffrance est d'autant plus difficile à vaincre qu'*elle a une cause moins réelle* [2]. »

Ah! qui ne reconnaît là la grande maladie de notre temps, cette tristesse sans *cause réelle, ces nuages vains et amers* qu'on aime pourtant et auxquels on s'attache, cette rêverie *coupable* enfin,

1 *Lettres à la comtesse Eudoxie de la Tour-du Pin*, p. 75.
2 *Lettres à des jeunes gens*, p. 217.

comme disait Chateaubriand qui n'en fut pas moins le grand maître parmi nous dans notre jeunesse. Personne d'ailleurs n'a mieux peint cet état de l'âme que l'auteur du *Génie du Christianisme* : on habite *avec un cœur plein, un monde vide, et, sans avoir usé de rien on est désabusé de tout.*

Le plus sûr remède à cette infirmité, c'est évidemment, lorsqu'on a un *cœur plein*, de l'élever au-dessus d'un *monde vide*, et ce fut heureusement ce que fit Lacordaire. La pente de son imagination était d'ailleurs trop de ce côté, pour qu'il ne se laissât pas aller de temps en temps aux *rêveries inépuisables* qui naissent de la fuite des années et de la vanité de toutes choses humaines, en regard de la tombe et des espérances que le chrétien y attache. Telle était la mélancolie de Lacordaire, cette *indéfinissable tristesse* dont il disait que notre âme était le *puits profond et mystérieux.* On la retrouve à chaque page de ses œuvres, dans l'émotion de sa voix, au seul mot de patrie; dans la souffrance qu'il éprouve lorsqu'il lui faut quitter *un lieu d'habitude;* dans le souvenir attendri de sa jeunesse; dans le sentiment des approches de la mort qui, dès l'âge de trente-sept ans, le faisait déjà parler de sa vie décroissante: « Je suis déjà trop vieux par l'âge, sinon par le cœur, pour remuer les entrailles de plus jeunes que moi... Je suis bien touché de ce que vous me dites de votre attachement pour le vieil et pauvre moine.... J'ai déjà sept ans de plus que la mort de mon père lequel n'a point passé quarante-cinq ans. Pauvre petite vie! [1].... Je suis un vieux vase et j'ai peur pour vous qui voulez y boire [2]. »

Rien ne va plus droit au cœur que cet ensemble de sentiments auxquels se rattachent nos plus chers souvenirs. Rien n'y excite une rêverie plus douce et une plus vive sympathie; mais par cela même que c'est une rêverie, c'est trop souvent une pensée vague, une pensée affaiblie et triste. Aussi les maîtres de la vie spirituelle s'y arrêtent-ils rarement. Bossuet ne dit qu'un mot de ses cheveux blancs, mais un mot qui reste.

Lacordaire n'était point d'ailleurs sans comprendre les dangers

1 *Lettres à des jeunes gens*, pp. 88., 95, 145, 167, 301.
2 *Première lettre à un jeune homme sur la vie chrétienne.*

de ce genre de méditation un peu sensuel où l'on s'attache aux sources de regrets plus qu'aux motifs de repentir, et où l'on regarde moins en avant qu'en arrière. Il trouvait la pensée de la mort trop belle pour qu'on s'y laissât aller par *effet de mélancolie*[1], et, parlant des *difficultés des choses* dans ce monde, difficultés contre lesquelles viennent si souvent se heurter même le dévouement, même le zèle : « L'âme, ajoutait-il, sans se détacher du bien, éprouve l'amertume d'un sacrifice qui n'est pas récompensé, et elle se tourne vers Dieu dans *une mélancolie que la vertu condamne*, mais que la bonté divine pardonne.[2] »

Quant à la mélancolie que l'abbé Carron reprochait à La Mennais, on en trouve peu de traces dans ses écrits. Lorsque la tristesse s'y fait jour, c'est plutôt une tristesse chagrine. L'époque où le reproche dont nous parlons lui fut adressé nous porte à croire que la mélancolie qui parfois le *dévorait alors*, suivant l'expression de l'abbé Vielle, tenait surtout aux longues incertitudes de son avenir. Depuis plusieurs années, en effet, La Mennais avait reçu les ordres mineurs, et il ne pouvait se décider à prendre un engagement définitif. On se rappelle peut-être quelques mots de son frère, cités par moi dans l'introduction aux *Lettres inédites*, et qui constatent les angoisses de ses amis les plus chers, à ce moment décisif de sa vie. — « Il lui en a singulièrement coûté pour prendre la dernière résolution, disait l'abbé Jean; M. Carron, d'un côté, moi, de l'autre, nous l'avons entraîné; mais sa pauvre âme est encore ébranlée de ce coup[3]; » — et j'ajoutais : — « Fatale erreur des intentions les plus saintes ! Féli n'avait ni le calme des pensées ni l'amour de la discipline qu'exige le sacerdoce. »

Cette phrase m'a valu des observations critiques que je demanderai la permission de faire connaître; elles me sont venues d'ailleurs d'un prêtre trop distingué pour ne pas avoir un grand poids. Ce prêtre est l'éloquent auteur de l'Oraison funèbre de l'abbé Jean de La Mennais. — « Je ne juge pas aussi sévèrement que vous et que

1 *Lettres*, p. 253.
2 *Correspondant* du 25 septembre 1856.
3 *Lettres inédites de J.-M. et F. de La Mennais à Mgr Bruté*, p. XXIII.

mon cher Henri de Courcy [1], m'écrivait-il le 9 janvier 1862, le Féli de ces belles années où Bruté était son ami, Teyssère son conseiller et Carron le guide de tous les grands actes de sa vie. Je ne crois pas qu'il se soit trompé sur la place que Dieu lui destinait dans l'Eglise. Ce ne fut pas un intrus dans le sacerdoce ; mais les mieux appelés peuvent, jusqu'au dernier jour, être des *déserteurs*. C'est la qualification que je donne, en frissonnant, à ce *malheureux* (comme l'appelait l'abbé Jean) qui avait bien reçu autant ou plus que son frère, mais qui n'a point *persévéré jusqu'à la fin.* »

Je le répète, ces observations ont un grand poids, et cependant nous nous rappelons les paroles de l'abbé Jean, du frère de ce *malheureux*; nous pourrions invoquer celles de ce *malheureux* lui-même : « *Ce n'est sûrement pas mon goût que j'ai écouté,* écrivait-il à sa sœur, *en me décidant à reprendre* l'état ecclésiastique ; mais enfin il faut tâcher de mettre à profit cette vie si courte. Ce qu'on donne à Dieu est bien peu de chose, rien du tout et la récompense est infinie [2]. »

Aujourd'hui enfin nous savons ce que Lacordaire pensait et disait de celui qui fut son ami et son maître. — « On m'accuse d'être impitoyable envers lui, écrivait-il en 1834; si j'avais jamais découvert dans le cœur de l'abbé de La Mennais, une seule larme vraie, *un seul sentiment d humilité*, ce quelque chose de touchant que donne le malheur, je n'aurais pu le voir et y penser sans être attendri jusqu'au plus vif de mes entrailles. Quand nous étions ensemble et que je croyais découvrir en lui de la résignation, des sentiments dénués d'orgueil et d'emportement, je ne saurais dire ce qu'il me faisait éprouver. Mais ces moments ont été bien

1 C'est dans le *Correspondant* (t. XXXIII, p. 344,) qu'Henri de Courcy a exprimé son opinion : — « Il fallut, dit-il, lui faire *une sorte de violence* pour le déterminer à s'engager irrévocablement dans le sacerdoce... La vocation du jeune prêtre lui manqua dans le moment le plus solennel; c'est par condescendance qu'il ne sut pas reculer franchement en arrière, dans une voie où l'imagination seule l'avait entraîné, et il est permis de regretter qu'on l'ait influencé dans une si grave détermination. C'est surtout à l'abbé Carron que revient la responsabilité... »

2 Citée par M. Blaise dans son *Essai biographique*.

rares, et tout ce dont je me souviens porte un cachet d'opiniâtreté et d'aveuglement qui tarit ma pitié [1] ».

Pas un seul sentiment d'humilité ! N'est-ce pas tout dire ?

La correspondance de Lacordaire contient sur La Mennais d'admirables pages tout imprégnées du sentiment catholique. A ses yeux, le grand crime de La Mennais, c'est *son mépris pour l'autorité pontificale* et *pour la situation douloureuse du Saint-Siége...* — « Il a blasphêmé, dit-il, Rome malheureuse ; c'est le crime de Cham, le crime qui a été puni sur la terre, de la manière la plus visible et la plus durable, après le déicide. Malheur à qui trouble l'Église ! Malheur à qui blasphème les Apôtres ! La destinée de l'Église est d'être victorieuse encore. Les temps de l'Antéchrist ne sont pas venus. M. de La Mennais n'arrêtera pas, par sa chute, ce mouvement formidable de la vérité. Sa chute même y servira [2] ».

Lorsqu'il apprend la mort du malheureux, cette mort *sans principes, sans certitude, sans amis*, suivie d'une mémoire *qui demeure dans la chrétienté comme un poids éternel*, et qu'il se rappelle le temps où il le vit *entouré d'une jeunesse florissante, bon et heureux*, son *âme succombe d'étonnement*. Lacordaire avait déjà dit ce mot admirable : — *La lumière vient à qui se soumet comme à l'homme qui ouvre les yeux.* Il le répète aujourd'hui sous la forme d'un conseil à l'adresse de son jeune correspondant : — « Soyez toujours bien doux et bien humble, mon cher enfant; tout se répare avec ces deux vertus, rien ne répare leur absence [3] ».

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La fin à la prochaine livraison.)

1 *Lettres à des jeunes gens*, p. 225. — Il est juste de dire que Lacordaire ne connut La Mennais que bien depuis son entrée dans le sacerdoce. Ses paroles n'en sont pas moins très-graves; les grandes qualités ne s'oblitèrent pas en un jour.

2 *Lettres à des jeunes gens*, p. 225.

3 *Lettres à des jeunes gens*, pp. 220 et 228.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

Fouilles de Noirmoutier. — Chapelle de Saint-Hilaire. — Substructions gallo-romaines. — Emplacement de la chapelle de Notre-Dame de Toutes-Joies à Nantes. — *Bulletin de la Société d'archéologie de la Loire-Inférieure.* — La Tombelle de Kercado (Morbihan).

Grâce à l'heureuse initiative de M. Jules Piet, qui prépare avec un soin tout particulier la réimpression des Mémoires de son père, un nouveau jalon vient d'être planté pour la carte gallo-romaine de notre pays. On l'a dit et répété avec raison, c'est dans le sol qu'il faut chercher à reconstituer l'histoire effacée de la civilisation gauloise et gallo-romaine; c'est du sein de la terre qu'il faut exhumer les traces, encore nombreuses, de ces âges oubliés et dont les monuments surgissent, comme à l'envi, de toutes les parties de la France.

A Noirmoutier, l'ancienne île d'Her *(Heri monasterium)*, que les habitants appellent encore Nermoutier, des pierres levées, des tumuli, etc., attestent la présence des populations primitives de la Gaule dans une contrée dont l'aspect agréable et pittoresque convenait si bien à leurs croyances et à leurs mœurs; mais rien n'y indiquait le passage des siècles qui suivirent la conquête de Jules César. Maintenant une réalité s'est fait jour, et les substructions découvertes à la fin du mois d'août, promettent, lorsqu'elles auront été explorées dans leur ensemble, une page intéressante pour les annales de l'île, pendant la période de l'occupation romaine, et probablement aussi pour l'époque carolingienne.

Non loin du Vieil, village que la tradition désigne comme étant le lieu le plus anciennement habité, se trouve un champ situé jadis, à ce que l'on prétend, au centre même de l'île. On le nomme Saint-Hilaire, parce qu'une chapelle dédiée à l'illustre évêque, y fut élevée vers le milieu du VIIe siècle par Ansoalde, l'un de ses successeurs sur le siége de Poitiers. Trois *chirons* ou tas de pierres, dont le nom et la présence sont presque toujours de sûrs indices de ruines, marquaient l'emplacement de la chapelle.

C'est là que M. Piet, aidé de MM. Charrier, E. Richer, Marionneau, etc., fit ouvrir des tranchées qui bientôt rencontrèrent les fondations du temple mérovingien, sillonné, de temps immémorial, par la pelle du laboureur, car à Noirmoutier on ne se sert pas de la charrue. Dans l'enceinte reconnaissable de l'édifice sacré, on trouva trois cercueils monolithes, couverts de pierres plates, pleins de terre et contenant les ossements des corps qui y avaient été déposés.

A quelques mètres au nord de la chapelle, les ouvriers découvrirent des fondations nombreuses, attestant qu'un assez vaste ensemble de constructions a existé dans cet endroit, l'un des points les plus élevés de l'île, d'où l'on aperçoit l'embouchure de la Loire et toute la baie de Bourgneuf. Parmi ces murs, dont les débris se profilent en tous sens, on reconnut les restes de bains gallo-romains. Le côté extérieur de l'un de ces murs a même conservé intactes ces légères rainures tracées dans l'indestructible ciment romain, et qui figurent si bien les assises égales du petit appareil; rainures que nous avons pu observer dans les fragments de l'aqueduc d'Arthon et dans les ruines de Rezé (Loire-Inférieure). De larges briques avec leurs doubles rebords, des ardoises, des fragments de vases en terre rouge, dite de Samos, des débris de verres, des morceaux de chaux aplatis sur une face et ornés sur cette même face de peintures nuancées par des lignes bleues, rouges, vertes, grises, etc., bois de cerfs, fonds d'amphores, une plaque de plomb formée de trois morceaux soudés ensemble, et ayant eu primitivement des destinations différentes, ce que démontre la variété de leur ornementation, — peut-être des débris de cercueils — confirment la haute antiquité de ces murailles ruinées, et révèlent l'existence de

bâtiments romains antérieurs à l'établissement mérovingien de Saint-Hilaire.

Pas une médaille, pas une monnaie n'a été mise au jour par cette exploration que M. Piet se réserve de reprendre et de compléter l'été prochain. Nous tiendrons les lecteurs de la *Revue* au courant de son résultat.

— A Nantes, aussi, trois ou quatre squelettes ont été récemment exhumés, sous les fondations d'une maison en reconstruction, située en face de l'Hôtel de Ville. De là grande rumeur, comme il est facile de le penser, parmi les bonnes femmes et les faiseurs ou les faiseuses de nouvelles du quartier, dont plusieurs, avec la bonté et la modération qui les caractérisent, donnant carrière à leur imagination, parlaient de vol, de disparition mystérieuse, d'assassinat, etc., et arrangeaient déjà quelque histoire lugubre et lamentable. Cependant l'une de ces commères ferma bientôt la bouche à ses voisines en leur apprenant qu'au temps de sa petite jeunesse, elle avait été à la messe dans une vieille chapelle qui existait là avant la grande Révolution; que cette chapelle avait nom NOTRE-DAME-DE-TOUTES-JOIES, et était surtout fréquentée par les jeunes veuves qui allaient y pleurer leur pauvre défunt. En 93, ajoutait-elle, — désignant ainsi la Terreur, — on y ramassait les brouettes, les pelles et les pioches qui servaient aux gardes nationaux, quand, pour se délasser d'une nuit de garde, ils allaient remplir l'office de terrassiers et de fossoyeurs, au cimetière de la Bouteillerie, où se trouvaient entassés en si grand nombre les corps des Vendéens massacrés, que de leur nom de *brigands* le cimetière fut appelé le *Grand Brigandin*.

La chapelle, en effet, a réellement existé, et l'on pouvait facilement encore en reconnaître les traces dans le rez-de-chaussée de la maison qui vient d'être démolie. C'était un prieuré conventuel dépendant de l'abbaye de Redon, jusqu'en 1625, époque à laquelle il fut cédé aux Pères de l'Oratoire. Des droits nombreux, 900 livres de revenu, toutes charges payées, une juridiction importante, y étaient attachés. Différentes personnes marquantes avaient été enterrées là, et les ossements dont nous venons de parler sont peut-être ceux de Jehan Gautier, connétable de Nantes, décédé en 1486;

d'Yvonnet Garreau, contrôleur des œuvres de la ville, mort en 1488, ou de Bertrand de Boismarquier, écuyer du duc François II, enterré vers la même époque.

Le dernier numéro du *Bulletin de la Société archéologique* contient des détails intéressants sur le prieuré de Toutes-Joies, qui jadis avait été le prieuré de Notre-Dame, et devait, comme nous l'apprend M. de la Nicollière dans sa consciencieuse monographie de la Collégiale de Nantes, l'origine de sa juridiction seigneuriale à Alain Barbe-Torte.

Cela nous conduit tout naturellement à parler d'une publication à l'égard de laquelle, nous l'avouons avec confusion, nous sommes fort en retard, malgré notre sympathie, qui lui est entièrement acquise. Péché avoué est à moitié pardonné, dit un vieux proverbe; nous prierons donc la Société d'Archéologie d'agréer nos humbles excuses, en même temps que l'assurance de ne plus nous laisser ainsi arriérer dans le compte-rendu de ses travaux.

Depuis 1859, quatre années ont paru, formant deux volumes de divers mémoires dûs aux membres de la Société. Ici, le savant et regretté M. Bizeul, dans son histoire, malheureusement inachevée, des Namnetes aux époques celtique et romaine, s'attache à démontrer, au moyen des recherches les plus érudites et de rapprochements intéressants, que l'ancienne cité, désignée au IVe siècle sous le nom de *Vicus Portus*, le bourg du Port, *Portus Nannetum*, est la ville actuelle de Nantes. Quant à la capitale de la tribu, elle était, suivant l'ingénieux archéologue, placée à Blain!! Il est curieux de lire, dans ce Mémoire, à quels commentaires sans nombre, à quelles variétés d'interprétations, s'est livré M. Bizeul, qui utilise, avec beaucoup de savoir et d'esprit, tous les arguments, tous les textes, tous les monuments, qui lui semblent apporter quelque appui à sa cause.

Là, avec M. Parenteau, nous assistons aux fouilles de Pouzauges, sépultures gauloises si bien décrites par la plume exercée du laborieux antiquaire; nous applaudissons à la sagacité du numismatiste habile qui a su trouver le type du génie couché, indice et comme lettre monétaire de la tribu des Namnetes.

M. Rathouis nous raconte les splendeurs de la joyeuse entrée d'Henri II à Nantes. La légende du Sonneur, les mœurs et usages du Poitou, par M. de Béjarry, délassent un instant des travaux plus sérieux.

Deux pierres tombales, dont nous entretient M. de la Nicollière, sont aujourd'hui les seuls restes de deux puissantes abbayes du diocèse. La description du chapeau ducal et des bijoux du trésor des ducs de Bretagne, par le même, nous initie aux splendeurs de la cour bretonne, tandis que sa notice sur l'église paroissiale de Saint-Saturnin nous rappelle le souvenir d'un de nos plus anciens sanctuaires.

M. de la Morinière nous donne une représentation bretonne, *les rois à Vannes;* M. Marionneau nous promène, avec la verve et l'entrain qui le caractérisent, dans le canton de Vertou ; M. Tristan Martin nous révèle l'emplacement de l'importante station romaine de Segora.

Qu'on ajoute à cet ensemble d'études variées et attrayantes, les procès-verbaux des séances depuis 1859, et l'analyse de ces mêmes procès-verbaux de 1846 à 1859, et l'on aura la certitude que cette publication contient, sur les antiquités locales, sur les usages, les mœurs et les coutumes du pays, nombre d'observations curieuses, de renseignements utiles, dont nous nous bornons aujourd'hui à signaler l'existence aux archéologues et aux travailleurs.

L. DE K.

OBSERVATIONS

SUR LA LETTRE DE M. DE COURSON.

Notre premier soin doit être de remercier M. de Courson de la déclaration qui termine sa lettre. Je reconnais très-volontiers avec lui qu'il y a une portion considérable de ses *Prolégomènes* à laquelle cette déclaration ne saurait s'appliquer. Je reconnais aussi qu'il a raison de distinguer, en ce qui touche les origines bretonnes, les *thèses* et leur *démonstration.*

Nos premiers bénédictins, Le Gallois et Lobineau, ont certainement indiqué et plus ou moins développé les principales thèses, c'est-à-dire les idées et les principes propres à servir de base à notre histoire du Ve au IXe siècle. Mais j'ai toujours cru et je crois encore qu'ils n'en ont point démontré la vérité d'une manière précise et scientifique. Les thèses opposées aux leurs n'ayant jamais avant eux reçu ce genre de démonstration, ils jugèrent qu'ils pouvaient eux-mêmes s'en dispenser, qu'il suffisait tout au plus d'indiquer çà et là, à l'appui de leurs dires, quelques preuves, et pas toujours les meilleures, qui cependant prêtaient à leurs théories une valeur bien supérieure à celle du système rejeté par eux.

Cela pouvait suffire alors; mais aujourd'hui, — après l'abbé Gallet et après M. Bizeul, qui, à des points de vue divers, se sont efforcés de combattre les thèses de Le Gallois et de Lobineau avec tout l'appareil de la science, — cela ne suffit plus. Aussi, depuis que j'étudie l'histoire de Bretagne, c'est-à-dire depuis 1846, ma principale ambition, en ce qui touche nos origines, a-t-elle été de remettre en honneur et d'assurer le triomphe définitif des thèses

de dom Lobineau, d'une part, en les munissant d'une démonstration en forme, de l'autre, en les développant, les complétant et les rectifiant sur certains points. C'est l'ensemble de ces travaux que j'ai entrepris de recueillir et d'achever dans mon *Précis des Origines de l'histoire de Bretagne du Ve au IXe siècle*, dont les deux premières parties ont été publiées par l'*Annuaire historique de Bretagne* de 1861 et de 1862, et dont la dernière le sera l'an prochain. Si donc, dans mon article du mois d'août (ci-dessus, p. 127), j'ai appelé « *mes thèses* », les principales thèses concernant nos origines, ce n'est pas pour les avoir inaugurées, mais pour m'être efforcé de les fonder sur une base démonstrative qui leur manquait.

Toutefois, il faut le dire, je ne puis admettre, avec M. de Courson, « que D. Le Gallois a résolu *tous* les problèmes relatifs à l'histoire » de nos origines, et qu'après lui il est *absolument impossible* » d'inaugurer de nouvelles thèses » (ci-dessus, p. 249-250). Je crois que, en certains cas, tout en partant des principes posés par Lobineau et Le Gallois, il est possible ou d'aller plus loin qu'eux ou de les rectifier, par conséquent, d'arriver à quelques points de vue nouveaux. C'est ce que j'ai essayé de faire, par exemple, pour l'origine des diocèses domnonéens[1]. — Je crois surtout que, pour le détail des faits particuliers, des dates, de l'ordre et de la succession des petits princes bretons, il est non-seulement possible mais nécessaire de s'écarter souvent de D. Le Gallois. Quand M. de Courson aura publié les dissertations de ce savant moine, on verra qu'à cet égard j'ai plus d'une fois déjà prêché d'exemple, notamment en ce qui concerne les petites dynasties souveraines du Browerech, du Léon, de la Domnonée.

Aussi ne puis-je accepter comme exact ce que dit M. de Courson (ci-dessus, p. 250), « que M. de la Borderie s'est borné à répéter » simplement les opinions des premiers bénédictins bretons ». M. de Courson s'autorise d'un passage de mon *Annuaire de Bretagne* de 1861, où je dis : « Je n'ai pas la prétention d'inaugurer un nou- » veau système; je reviens simplement aux opinions des premiers

1 Voir *Annuaire histor. de Bret. de* 1862, p. 145-187. La théorie développée en ce lieu l'avait déjà été oralement en 1852, au Congrès breton de Saint-Brieuc; voir *Bulletin de l'Assoc. Bret.*, t. IV, 1re part. p. 159-161 ; et *Note sur les Origines du diocèse de Tréguier*, p. 4 à 10.

» Bénédictins bretons... Si j'abandonne D. Morice, c'est pour suivre » D. Lobineau, D. Le Gallois.... Tout ce que je mettrai du mien » sera de rapprocher et de présenter avec suite les traits dispersés » dans leurs ouvrages manuscrits ou imprimés. » Mais j'ajoute immédiatement cette phrase, que M. de Courson n'a pas cru devoir reproduire : « *J'y joindrai pourtant aussi quelques notions nou-* » *velles*, aujourd'hui encore trop peu connues, quoique définitive- » ment acquises à la science, grâce aux travaux consciencieux de » l'Association bretonne[1]. » Comme c'est justement dans cette Association que se sont d'abord produits la plupart de mes travaux, il est clair que je ne les exceptais point du nombre de ceux qui ont pu contribuer à ajouter quelques notions nouvelles aux données déjà fournies par les Bénédictins.

Je ne veux pas insister sur ce point. Quand les Mémoires manuscrits de D. Le Gallois seront publiés, ou plus tôt si l'occasion s'en présente, je me ferai un devoir d'indiquer avec précision ce que je dois et ce que je ne dois pas soit à lui, soit à son confrère et assidu collaborateur D. Lobineau. Aujourd'hui, je me bornerai à faire remarquer que la plupart de mes travaux sur les origines bretonnes étaient composés avant que j'eusse ouvert le manuscrit de D. Le Gallois. C'est au mois de mai 1850 que je mis pour la première fois les pieds au département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale (ainsi l'appelait-on alors); et c'est un mois après environ que feu M. Bizeul me fit connaître la vaste et si précieuse collection des Blancs-Manteaux. Dans les deux mois (juin et juillet) qui précédèrent les vacances, tout ce que je pus faire fut d'en prendre une connaissance générale des plus sommaires, et de lire de D. Le Gallois sa dissertation contre Conan. Or, dès septembre 1848, j'avais lu au Congrès breton de Lorient mon *Discours sur le rôle historique des Saints de Bretagne*; en 1848 et 1849, j'avais adressé à l'honorable éditeur de la *Biographie bretonne* mes articles *Conan, Conober, Domnonée (princes de la), Gradlon, Gurdestin;* dès le commencement de 1850, j'avais écrit mon mémoire sur la *Géographie historique de la Bretagne avant le XIe siècle*, qui fut présenté cette même année au Congrès de Morlaix. J'ai donc pu, dans ces travaux, me rencon-

1 *Annuaire historique de Bretagne de* 1861, p. 2.

trer avec D. Le Gallois, mais je n'ai pu le répéter, ne le connaissant pas.

Par exemple, il n'est pas exact de dire, comme le fait M. de Courson (ci-dessus, p. 258) que, « d'accord avec D. Le Gallois, j'ai » très-bien démontré que c'est Geoffroy de Monmouth qui a *inventé* » (au XIIe siècle) la prétendue tradition de l'établissement d'un » royaume indépendant dans la Petite Bretagne, » — puisque tout au contraire, j'ai montré, dans mon article du mois d'août dernier (ci-dessus, p. 143), que le point faible de la dissertation de dom Le Gallois consiste précisément à attribuer à Geoffroy l'invention de cette fable, qu'on trouve formulée dès le IXe siècle dans Nennius et déjà très-développée, au Xe, dans le *Brut er Brenined* ou Légende des rois de Bretagne, écrite en breton.

Ceci nous ramène naturellement à Conan Mériadec et au prétendu établissement des Bretons de Maxime dans l'Armorique, en 383. Que M. de Courson l'ait soutenu, en 1841, dans sa polémique contre M. Varin, c'est ce dont lui même convient sans difficulté. Mais il pense que je lui ai fait tort en lui attribuant la même opinion en 1846. Pour montrer quelle a été ma bonne foi, le mieux est de citer ici tout ce que je trouve dans l'*Histoire des peuples bretons* relativement aux diverses émigrations ou immigrations bretonnes en Armorique. Voici ce passage tout au long :

« Tandis que ces événements (l'invasion d'Attila et la bataille de Châlons) se passaient dans les Gaules, la Grande-Bretagne était envahie de tous côtés. Trahis par les Saxons, dont ils avaient imploré l'assistance contre les Pictes et les Scots, les insulaires se virent réduits à chercher un asile, les uns dans les montagnes du Cornwall et de la Cambrie, et les autres au-delà des mers, chez les peuples de la pointe occidentale des Gaules. Gildas, le seul historien national qui fasse mention de cet établissement des Bretons insulaires au milieu des landes de la péninsule armoricaine, ne nous a laissé aucun détail sur la manière dont s'accomplit cette transmigration....

» Le Jérémie de la Bretagne, dans sa poétique lamentation *de Excidio Britanniæ*, ne fait guère mention que du douloureux exil de ses frères chassés de la terre natale par les Saxons. Mais d'autres émigrations avaient précédé celles du Ve et du VIe siècle.

» Dès le règne de Constantin-le-Grand, suivant Guillaume de Malmesbury [1], une colonie d'insulaires se serait établie dans la

1 Auteur du XIIe siècle.

péninsule armoricaine. (Suit la citation du texte de Malmesbury, puis M. de Courson reprend :)

» Cette assertion, puisée à une source inconnue, a été contestée. Mais on aurait dû se rappeler que l'armée, avec laquelle Constantin battit Maxence, était en grande partie composée de Bretons. Or, est-il si incroyable qu'après sa victoire, Constantin, prince né et élevé dans l'île de Bretagne, ait concédé des terres aux soldats qui l'avaient accompagné ?

» Quoi qu'il en soit, un fait paraît certain : c'est que vers les dernières années du IVe siècle, le tyran Maxime abandonna une partie du territoire de l'Armorique aux insulaires qui avaient combattu pour sa cause et que ceux-ci ne revinrent jamais dans leur pays. Ce n'est pas tout.

» Peu d'années après cette colonisation, dit Guillaume de Malmes-
» bury, un certain Constantin (le tyran) entraîna sur ce continent
» le peu de soldats qui restaient dans l'île de Bretagne. Mais ces
» deux usurpateurs (Maxime et Constantin le tyran), jouets de la
» fortune, périrent de mort violente, l'un sous le règne de Théo-
» dose, l'autre par ordre d'Honorius. Des troupes qui les avaient
» suivis, une partie fut taillée en pièces, une partie prit la fuite et
» se réfugia auprès des Bretons continentaux. »

» Il n'existe, nous devons le dire, aucun témoignage contemporain qui atteste clairement que toutes ces premières transmigrations aient eu lieu ; mais elles sont relatées dans la plupart des auteurs du moyen-âge, et, pour infirmer tant d'assertions positives, il faudrait, suivant la règle de critique posée par Mabillon et par Fréret, fournir la preuve directe et certaine qu'elles sont fausses : or, c'est ce que nul n'a fait encore et ce que nul ne pourra faire, puisque les historiens contemporains gardent le silence sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, bien plus importants encore.

» Ce dont l'on est bien certain par l'autorité de Sidoine Apolli-
» naire (dit un historien philologue, M. de Saint-Martin, qui fut le
» digne rival de notre Abel de Rémusat), c'est que les Bretons
» étaient déjà puissants, à la fin du Ve siècle, sur les bords de la
» Loire. Les auteurs ecclésiastiques et les légendaires qui écri-
» vaient avant le XIe siècle, fournissent sur ces émigrés des détails
» très-circonstanciés. Il est impossible de croire qu'ils sont tous
» controuvés : *je regarde donc comme constant ce que les auteurs*
» *rapportent des établissements faits dans la Gaule au IVe siècle*
» *par les Bretons insulaires.* » (Saint-Martin, notes à Lebeau, t. IV, p. 239-240).

» *Nous partageons complétement cette opinion,* reprend M. de Courson ; mais, avec M. de Saint-Martin, nous regrettons que D. Morice, entraîné par l'abbé Gallet, ait cru devoir faire aborder Maxime sur les bords de la Rance, lorsque Zozime, historien contemporain, dit formellement qu'il prit terre avec son armée à l'embouchure du

Rhin, où existe encore un lieu fortifié qui porte le nom de Brittenbourg.

» Ici se présente une question grave :

» Les Bretons auxquels Maxime avait accordé des terres, soit en qualité d'hôtes de l'empire ou de *fœderati*, soit comme colons de terres létiques, ces Bretons s'étaient-ils fixés dans l'Armorique occidentale ou dans la partie du littoral gaulois compris dans la Belgique? Il est très-probable que le mot *Armorique*, qui à la fin du VIe siècle ne s'appliquait plus qu'au territoire très-circonscrit, habité par les Bretons continentaux [1], aura été pour les hagiographes une source d'erreurs. Toutefois, il ne faut pas oublier que le vénérable Bède [2] et Guillaume de Malmesbury disent nettement que les troupes bretonnes, qui en 410 passèrent dans les Gaules avec Constantin le tyran, se réfugièrent, après la mort de cet empereur, près de leurs compatriotes, placés aux extrémités de la Gaule. Or, n'étaient-ce pas des descendants de ces émigrés qui combattaient, en 470, dans le Berry, sous les ordres de leur roi Riothime? Mais n'anticipons pas sur les événements.

» Un peu plus d'un quart de siècle après la mort de Constantin le tyran, de nouveaux exilés bretons, fuyant devant l'épée des Saxons et devant la peste, vinrent encore demander un asile aux habitants de l'Armorique. Voici ce que nous lisons dans un fragment de la vie de saint Guénolé [3], etc.... »

Ici, je l'avoue, l'opinion de M. de Courson est moins nettement accentuée qu'en 1841, dans ses *Quelques mots à M. Varin*. Il ne nomme pas Conan; il se demande même si les Bretons de Maxime ont été établis en Belgique ou en Armorique ; et quoiqu'il penche très-clairement pour l'Armorique [4], cette question suffit à révéler une grande incertitude, non sur la réalité, mais sur le mode de l'établissement de 383. Si pourtant ni moi ni beaucoup d'autres lecteurs de

1 Cette proposition, de la manière dont on l'exprime ici, donnerait lieu à plus d'une difficulté Tout ce qu'il importe de remarquer, c'est que ni au IVe ni au Ve siècle, la Belgique n'a jamais dû être comprise sous le nom d'Armorique, puisque le *Tractus Armoricanus*, la plus large circonscription à laquelle ce nom se trouve attaché, n'embrassait, dans sa plus grande étendue, que les deux Aquitaines et les trois dernières Lyonnaises. D'où suit que le tyran Maxime, abordant à l'embouchure du Rhin, n'aborda point comme on l'a dit quelquefois, sur le rivage du *Tractus Armoricanus*. (Note de M. de la Borderie.)

2 Il y a ici quelque malentendu, car Bède, à notre connaissance, ne dit rien de pareil. (Note de M. de la Borderie.)

3 M. de Courson, *Hist. des peuples bretons*. Paris, 1846, gr. in-8°, t. Ier, pp. 209, 210, 211, 212, 213.

4 Avec raison, selon moi ; car, dès qu'on admet, sur la foi de la tradition, un établissement en Gaule des Bretons de Maxime, on ne peut logiquement le mettre que là où le met la tradition invoquée, c'est-à-dire dans notre péninsule.

M. de Courson n'avions pas vu de différence sérieuse entre son opinion de 1846 et celle de 1841, cela vient surtout de l'adhésion si explicite, qu'il renouvelle ici même, aux idées de M. de Saint-Martin; or, incontestablement, Saint-Martin tenait pour certaine, sous une forme ou sous une autre, l'existence de Conan et de son royaume dans notre péninsule [1]. Aujourd'hui, M. de Courson veut bien nous expliquer qu'en 1846 il n'admettait néanmoins ni l'un ni l'autre, et qu'il avait radicalement modifié dès lors ses idées de 1841. Je n'entends ni contester ni discuter ses explications, c'est au lecteur d'en juger; je crois seulement que si, avec beaucoup d'autres, je me suis trompé sur ce point, assurément nous sommes excusables.

Maintenant faut-il dire franchement ce que je pense de ces essais de réhabilitation des colonies bretonnes interlopes, prônées par Nennius, Guillaume de Malmesbury, Geoffroi de Montmouth, et autres de même temps et de même valeur? Je crois qu'il serait digne d'un esprit vraiment sérieux et critique, comme M. de Courson, de rejeter une bonne fois définitivement toutes ces légendes apocryphes, venues on ne sait d'où, qui n'ont ni base solide ni utilité, et ne valent certainement pas la peine qu'on se donne en leur faveur. Car enfin, je le demande, — qu'il y eût des Bretons dans les armées d'Albinus (fin du IIe siècle), de Constantin le Grand et de Maxime le tyran; que Constance Chlore ait fait venir, à la fin du IIIe siècle, des ouvriers de l'île de Bretagne pour restaurer la cité d'Autun; qu'on trouve, dans les conciles d'Espagne, trace d'une petite peuplade bretonne égarée en Galice, et, à l'embouchure du Rhin, quelques vestiges d'une forteresse romaine appelée Brittenburg [2], — comment cela peut-il prouver que Constantin le Grand implanta une colonie de Bretons dans notre péninsule, que Maxime y en établit une seconde, et qu'entre ces deux les soldats vaincus de Constantin le Tyran interposèrent une troisième couche de Bretons? — Cela prouve du moins que ces colonies

1 Voir ci-dessus, pages 135-136; voir aussi M. de Courson, *Quelques mots à M. Varin*, pp. 43, 44, 46; *Hist. des peuples bretons*, t. I, p. 212; et Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, édit. Saint-Martin, t. IV, 242.

2 M. de Courson tient pour « seule probable » l'hypothèse qui attribue aux Romains la fondation de Brittenburg (*Hist. des peuples bretons*, I, 212, note).

étaient *possibles*. — Qu'importe? il ne s'agit d'en prouver la *possibilité*, mais *l'existence*. Tant qu'on n'a prouvé que la possibilité on n'a rien fait; ou plutôt, on n'a fait qu'ouvrir la voie aux esprits faux, aux imaginations chimériques, aux faiseurs de systèmes, qui, transformant hardiment ces possibilités en certitudes, bâtissent intrépidement sur ce sable et finissent par encombrer de mille constructions bizarres, mais gênantes, les avenues de la vérité historique.

Voilà pourquoi, à mon sens, il est dangereux d'accepter ces données conjecturales ou plutôt purement hypothétiques, qui ne reposent sur rien de sérieux. Et voilà pourquoi encore (quoiqu'ici le danger soit moindre) je ne crois point devoir admettre, malgré l'autorité de D. Le Gallois, les petites émigrations causées, dit-on, par les incursions des Pictes, vers 418, 424, 431, qui seraient censées avoir précédé la grande émigration séculaire, provoquée par l'invasion saxonne et dont le commencement se place vers 455.

M. de Courson, de son côté, persiste à défendre l'existence de ces petites émigrations. Il semble même croire qu'on peut invoquer à leur profit le fameux texte de Gildas : *Alii transmarinas petebant regiones;* mais c'est une idée inadmissible. Gildas en effet résume, dans les chapitres XII à XXII du *de Excidio*, toute l'histoire des incursions scoto-pictiques et en général de tous les événements advenus dans l'île entre le départ de Maxime (383) et l'appel des Saxons en Grande-Bretagne par le roi Vortigern (450). Là, pas un iota qui se puisse rapporter à aucune émigration. Dans le chapitre XXIII il raconte comment, d'alliés des Bretons, les Saxons devinrent leurs plus terribles ennemis. Au chapitre XXIV, il fait un tableau navrant et énergique des horreurs de l'invasion saxonne; et au chapitre suivant, il peint ainsi les conséquences lamentables de ces horreurs : « C'est pourquoi (dit-il), parmi les » infortunés Bretons épargnés d'abord par ce désastre, les uns » surpris par les ennemis dans les montagnes y furent égorgés en » masse; les autres, rongés de faim, vinrent d'eux-mêmes tendre » les mains aux barbares. *D'autres se rendirent aux pays d'outre-* » *mer avec de grands gémissements, et sous leurs voiles gonflées,* » *en place de la chanson des rameurs, ils chantaient ce psaume :*

« *Seigneur, vous nous avez livrés comme des agneaux à la* » *boucherie, vous nous avez dispersés parmi les nations !* » D'autres » enfin, retranchés derrière des cîmes escarpées et des précipices » affreux, toujours inquiets et tremblants au fond de leurs asiles, » n'en persistaient pas moins à rester sur le sol de la patrie.[1] »

On le voit donc, ce témoignage se rapporte aux émigrations postérieures à l'invasion saxonne, et à celles-là seulement. Tous les auteurs l'ont toujours compris de la sorte, et au premier rang M. de Courson lui-même, tant dans son *Histoire des peuples bretons* (t. Ier, p. 172), que dans ses *Prolégomènes du Cartulaire de Redon* (p. VIII).

Mais M. de Courson indique encore (ci-dessus, p. 261, à la note) un autre argument, qui mérite peut-être plus d'attention.

En 470, au rapport de l'historien Jornandès, Anthémius, empereur d'Occident, voyant le roi des Visigoths Euric menacer les provinces romaines de la Gaule, demanda des secours aux Bretons armoricains, et le roi breton Riothime, docile à cet appel, se rendit dans le pays de Bourges avec douze mille hommes. Des critiques trop scrupuleux ont cru devoir s'effaroucher du chiffre de cette armée : impossible, à les en croire, que l'émigration bretonne eût fourni un pareil nombre d'hommes si elle n'avait commencé qu'à la suite de l'invasion saxonne. M. de Courson acceptant lui-même cette objection, suppose qu'on ne peut la résoudre qu'en admettant les émigrations soi-disant causées par les incursions scoto-pictiques de 418 et années suivantes.

Je réponds que ces prétendues émigrations, dans la mesure où les admet D. Le Gallois et, par conséquent, M. de Courson, sont impuissantes à résoudre la difficulté. D. Le Gallois ne dit-il pas en effet très-formellement que « ces premières bandes *se confondirent* » *avec les Armoricains* » et que « *l'on ne doit y avoir aucun égard*[2]. »

1 Gildas, *Historia*, § XXV; je cite d'après les éditions de Gale et de Petrie; les chapitres de l'édition Stevenson diffèrent un peu. — Je ne reproduis point ici le texte *Alii transmarinas, etc.*, parce que je l'ai cité déjà dans mon article du mois d'août, ci-dessus, p. 131, note 1.

2 Voir ci-dessus, p. 132; *Cartulaire de Redon*, p. CCCXLIV, et *Blancs-Manteaux*, XLIV, p. 191.

Donc, en 470, les descendants de ces premières bandes, confondus avec les Armoricains et considérés comme tels, n'auraient pu être comptés parmi les Bretons de Riothime.

Mais la difficulté est-elle sérieuse? existe-t-elle réellement? Je n'en crois rien. En 470, il y avait déjà quinze ans que la conquête saxonne poussait sur notre rivage des flots d'émigrés bretons : sur quels renseignements et quelles lumières se fonde-t-on pour affirmer que ces flots accumulés ne suffisaient pas pour produire une armée de 12,000 hommes, surtout dans une situation où tous les hommes sont soldats? D'ailleurs, si l'on en trouve trop, est-il donc bien nécessaire de supposer que tous les soldats de Riothime fussent bretons? Le chef était breton sans doute, ainsi que la plus énergique portion de son armée; mais les Bretons à cette époque étaient amis des Armoricains; les Armoricains, comme les Bretons, étaient les alliés de l'empire. Quoi d'étrange, donc, si Riothime, pour mieux répondre à l'appel d'Anthème, eût grossi de recrues armoricaines ses troupes nationales, qui n'en étaient pas moins pour cela une armée *bretonne*, — absolument comme l'armée anglaise des Indes, où fourmillent, où même souvent dominent les Cipayes, n'en reste pas moins l'armée *anglaise?* L'exemple est justement emprunté à M. de Courson, dans sa polémique contre M. Varin. Je ne dis pas que Riothime l'eût fait; car cette explication ne me semble pas nécessaire. Mais elle suffit à montrer que la difficulté — si difficulté il y a, — tirée des 12,000 hommes de Riothime, peut se résoudre parfaitement sans recourir à l'hypothèse gratuite de petites émigrations antérieures à l'invasion saxonne.

Au bout de ces observations à peine est-il besoin de dire que je n'ai jamais entendu contester le mérite des recherches et des travaux de M. de Courson. Je leur ai donné plus d'une fois l'éloge qui leur est dû. Et quant aux *Prolégomènes* et à l'édition du *Cartulaire de Redon*, si j'ai un jour l'occasion d'apprécier cette importante publication dans son ensemble, j'espère encore être, Dieu merci, capable de faire à l'éloge une juste part, tout en réservant, là où il le faut, les justes droits de la critique.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Alfred de Vigny. — Les *Satires* de M. Louis Veuillot. — Charles d'Orléans et Villon. — Un nouvel *Art poétique*. — Un mariage et une lettre. — M. le comte d'Autichamp et Mlle de Nogent. — La santé de Pie IX. — Le docteur Alphonse Guérin. — L'archevêque d'Haïti. — Mgr Guibert en Bretagne et en Vendée.

Alfred de Vigny vient de mourir et, bien qu'un de nos collaborateurs lui ait consacré une place spéciale dans cette même livraison, il me semble que la Chronique a aussi le devoir de prononcer quelques paroles sur sa tombe fraîchement remuée.

Il a voulu que le silence qui s'était fait autour de ses dernières années le suivît à son dernier asile. La rhétorique des cimetières s'est tue, en présence de ce vœu. Ce n'est point une raison pour que la presse garde la même réserve à l'égard d'un poète qui, grâce à la hauteur de sa pensée, à la beauté de sa forme, à la pureté de son art, comptera certainement parmi les plus grands de notre âge.

Il était né à Loches, à la fin du siècle dernier, d'une famille toute militaire et royaliste. Son père, vieux chevalier de Saint-Louis, s'était distingué pendant la guerre de Sept ans. Deux de ses oncles avaient été tués à l'armée de Condé. Sa mère, fille du chef d'escadre de Baraudin, était cousine de Bougainville. Sa première éducation fut donc toute belliqueuse. Elle se fit sur les genoux de son père qui le nourrit de l'histoire de ses batailles. « Je trouvai, a-t-il dit lui-même, la guerre assise à côté de moi; mon père me montra la guerre dans ses blessures, la guerre dans le parchemin et le blason de ses pères, la guerre dans leurs grands portraits cuirassés, suspendus, en Beauce, dans un vieux château. Je vis dans la noblesse une grande famille de soldats héréditaires, et je ne pensai plus qu'à m'élever à la taille d'un soldat. »

Alfred de Vigny fut naturellement destiné à la carrière des armes. « Nous avons élevé cet enfant pour le roi, » écrivait sa mère en 1814 en demandant l'admission de son fils dans la maison du roi. Il entra le 1er juillet 1814 dans les gendarmes de la Maison-Rouge avec le brevet de lieutenant. Quelques mois après, il escortait Louis XVIII jusqu'à la frontière. Nommé, le 31 décembre 1815, lieutenant à la légion de Seine-et-Oise, il servit successivement dans divers corps avec la plus grande distinction. Toutefois

comme il n'avait pas pris seulement une épée pour la parade et qu'il ne put, malgré ses sollicitations, être employé dans les glorieuses campagnes de la Restauration, l'uniforme lui pesait étrangement et le 22 avril 1827 il se démit de son grade de capitaine. — « Je mourais d'ennui dans votre éternel Champ-de-Mars, » dit-il un jour au prince de Polignac. — « Ah! lui répondit le prince, le Champ-de-Mars touche quelquefois de fort près au champ de bataille. »

A dater de 1827, M. de Vigny devint exclusivement homme de lettres.

Dans ces treize années de service militaire, il avait du reste consacré aux lettres les nombreux loisirs que lui laissait la vie de garnison. Il employait en lectures, en sérieuses recherches dans les bibliothèques le temps que ses compagnons passaient trop souvent au café.

Ce serait une superfétation que de vous entretenir, après M. Edmond Dupré, des diverses œuvres du noble écrivain Je veux seulement noter un trait, oublié par notre spirituel collaborateur. Lorsque M. de Vigny, briguant les suffrages de l'Académie Française, se présenta chez M. Royer-Collard, celui-ci le reçut du haut de sa cravate et profita de l'occasion pour placer le mot qu'il avait, dans la même circonstance, dit à Victor Hugo : « Monsieur, votre démarche est inutile, je ne lis rien de ce qui s'imprime depuis trente ans : je relis. »

— « Ce n'est pas moi, répondit fièrement M. de Vigny, qui vous enverrai mes ouvrages, — à moins que ce ne soit une traduction en russe, » ajouta-t-il en faisant allusion à cette réception autocratique.

M. Alfred de Vigny avait eu le malheur de payer son tribut aux incertitudes de son temps et de s'affranchir à peu près — nous assure-t-on — de tout dogme positif. Dans ce grand naufrage de toutes les idées, de toutes les croyances de son éducation et de sa jeunesse, une simple chose avait survécu et surnagé : le sentiment exalté de l'honneur dont il était arrivé à faire, par une incroyable illusion, le mobile des sociétés modernes. En un mot, Vigny, comme les natures d'élite au temps de la décadence romaine, s'était, hélas! réfugié dans le stoïcisme. Heureusement que ce stoïcisme a été vaincu, au moment suprême, et qu'il s'est fondu sous le chaud rayon de la Foi.

Si l'auteur de *Stello* a eu toute sa vie la religion de l'Honneur, voici en revanche — et à un tout autre point de l'échelle littéraire — un poète qui n'a cessé de combattre un seul jour pour l'honneur de la Religion. Il est difficile de trouver deux natures plus différentes, plus opposées entre elles que celles de M. Alfred de Vigny et de M. Louis Veuillot. C'est Charles d'Orléans auprès de Villon — immoralité à part, — c'est la grâce un peu mignarde et un peu hautaine du gentilhomme, auprès de la verve franche et gauloise de l'enfant du peuple.

A côté du profil pâle et fin, de l'œil profond et bleu, du visage presque juvénile encadré de cheveux blonds qui caractérisaient Alfred de Vigny,

placez la figure de M. Louis Veuillot, avec ses traits fortement accusés et sa laideur puissante, quel contraste ! Celui qui existe entre *Eloa* et les *Satires* n'est pas moins profond.

La presse a généralement gardé un silence systématique sur ce recueil dans lequel l'ancien rédacteur en chef de l'*Univers* a rassemblé des vers dont une partie du moins, — la partie purement satirique — n'a aucune comparaison à redouter avec les productions analogues parues depuis vingt ans. Toutes les qualités de M. Veuillot, sa verve, son naturel, son esprit, n'ont rien perdu à être modelées sous une forme nouvelle. Il manie le vers comme s'il n'avait pas publié trente volumes de prose.

Je pourrais donner comme preuve un éloge de la prose en très-beaux vers, mais ils sont trop connus pour que je me permette de les citer. Je ne reproduirai pas non plus les remarquables sonnets : *A une éplorée, une Diva, Misère, l'Homme.* Ils sont déjà dans bien des mémoires et ils méritent d'être rangés parmi les modèles du genre. En général, — le dirai-je ? — ce qui m'agrée le plus dans ce recueil c'est moins la satire qui est trop souvent personnelle et violente, c'est moins l'épigramme proprement dite qui n'est pas aussi bien affilée qu'on pourrait le croire, venant d'une telle plume, qne les vers où M. Veuillot se fait à son tour législateur du Parnasse et conseiller des muses. Ses pièces *A un poète de chambre, Contre la prose, De la rime riche, Confession, Un poème épique*, l'*Art poétique*, attestent, entre plusieurs autres, une connaissance approfondie de la forme contemporaine, de toutes les ressources des rhythmes poétiques, de toutes les délicatesses, de tous les raffinements d'art à l'usage de la nouvelle école. Qui eût pensé que l'auteur des *Libres Penseurs* trouvait des loisirs pour étudier à la loupe les procédés des Banville, des Vaquerie, des Bouillet et des Leconte de Lisle ? Il est vrai qu'il ne les épargne guère. Jamais Boileau n'a décoché contre Chapelain, Cassagne ou l'abbé Cotin des traits plus acérés que ceux dont M. Louis Veuillot crible les « petits messieurs de la littérature. »

Voici toutefois quelques purs rayons qui se détachent sur le fond sombre et un peu violent de son *Art poétique* et qui prouvent que la palette de M. Veuillot est chargée de plus d'une couleur :

La véritable muse est celle qui console....
L'esprit qu'ont visité ses ardeurs souveraines
Ne met plus son espoir aux louanges humaines ;
Dût l'écho rester sourd à son cri palpitant,
Il chante pour lui-même et pour Dieu qui l'entend.
Ainsi l'oiseau perdu dans le profond espace
Jette sa note pure à la brise qui passe,
Et ne demande pas si seulement ses airs
Ont d'un charme de plus embelli les déserts ;
Ainsi sous ton figuier, près de la mer bretonne,
Sans que l'or te séduise ou que l'oubli t'étonne,
Tu donnes ta chanson, candide Violeau,

Et de tes humbles jours esquissant le tableau,
Tu peins, sans y penser, cette haute victoire
D'un cœur trop près de Dieu pour songer à la gloire.

Assurément, elle était digne d'un pareil hommage, cette muse couronnée de roses blanches, voilée et pudique, que toutes les mères chrétiennes ont pu admettre à leur foyer et donner pour compagne à leurs filles sans crainte d'éveiller en elles le chœur des voix indiscrètes.

En braquant sa lunette aux quatre points cardinaux pour découvrir quelques faits de nature à intéresser ses lecteurs bretons et vendéens, la Chronique a découvert sous les brumes de l'horizon parisien un mariage et une lettre qu'elle ne saurait laisser inaperçus.

Le mariage s'est accompli entre M. Marie-Charles-Adhémar de Beaumont, comte d'Autichamp, et Mlle Antonie de Nogent. La lettre a été écrite par un de nos compatriotes, le docteur Alphonse Guérin, et elle a rapport à une santé chère à tous les cœurs catholiques, à la santé de Pie IX.

La nouvelle comtesse d'Autichamp descend de Milon, sire de Nogent, qui fut tué, en 1148, à la croisade de Louis VII. Du côté maternel elle est arrière-petite-nièce de saint Thomas d'Aquin, du côté paternel, petite-nièce du dernier page de Marie-Antoinette. M. le comte d'Autichamp, lui, est le petit-neveu de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, du marquis d'Autichamp, chevalier du Saint-Esprit, qui, à plus de quatre-vingts ans, défendit le Louvre dont il était gouverneur en 1830. Il est enfin petit-fils du comte Charles d'Autichamp, lieutenant-général, pair de France, ancien lieutenant de Bonchamps. Ce fut lui qui porta aux chefs de la grande armée l'ordre suprême du héros : « Grâce aux prisonniers! »

Voilà certes de belles illustrations. Le R. P. Saudreau, célébrant du mariage, les a fait ressortir dans un beau discours où il a en même temps rappelé aux jeunes époux les grands devoirs qu'imposent tant de glorieux souvenirs.

Venons maintenant à la lettre du docteur Guérin. Elle a été adressée à l'*Indépendance belge*, ce vaste et fangeux réceptacle de tous les cancans, de toutes les sottises de la libre pensée. La voici :

Paris, 3 octobre 1863.

« Monsieur le rédacteur,

» Un de vos collaborateurs a publié dans le feuilleton de l'*Indépendance belge* un article moins malveillant pour moi que pour la cour de Rome. Je n'aurais pas le droit de me plaindre de cet article, si l'auteur ne m'avait jugé que comme médecin, mais il me fait entrer clandestinement au Vatican pour y faire des miracles, et je m'y trouve réduit à préparer des onguents pour l'érysipèle; j'y tiens des propos offensants pour les cardinaux et, enfin, on me ferme la porte au nez quand j'ai guéri le saint-père.

» De tout cela, monsieur, il y a bien peu de chose qui ne soit pas de pure invention.

» Le saint-père, qui a l'habitude d'agir *per urbem et orbem*, ne s'est caché de personne pour recevoir mes soins; je n'ai point été appelé à les lui donner seul et en secret, et, s'il est guéri, une bonne part de l'honneur en doit revenir à mon excellent confrère, le docteur Viale, son premier médecin, qui a toujours assisté à mes consultations. La porte du Vatican n'a jamais été fermée pour moi; jusqu'au dernier jour, j'y ai été accueilli de la manière la plus aimable, non-seulement par mon auguste client, mais encore par ses ministres, et quand, la veille de mon départ, je pris congé de mon malade, je reçus de Sa Sainteté le témoignage le plus éclatant de sa gratitude.

» Après un pareil accueil, j'aurais donné une bien triste idée de mon cœur et de mon éducation, si j'avais tenu devant Pie IX des propos injurieux pour les cardinaux. Soyez sûr, d'ailleurs, qu'ils auraient été entendus et promptement réprimés.... »

ALPHONSE GUÉRIN, *Chirurgien de l'hôpital Saint-Louis.*

J'ai dit que le docteur Guérin était Breton. C'est un enfant de Ploërmel qui s'est élevé, par ses propres forces, son intelligence, son opiniâtreté au travail, à la position qu'il occupe aujourd'hui. Tous ses confrères reconnaissent sa valeur scientifique. Tous ceux qu'il a guéris rendent hommage à l'intelligence de ses soins, à sa douceur, à sa charité qui surtout n'ont jamais fait défaut à ses compatriotes souffrants et malheureux.

Ne sortons pas de Rome, sans mentionner l'élévation dont un autre fils de la Bretagne vient d'y être l'objet: dans le consistoire secret tenu le 1er octobre au palais du Vatican, le Saint-Père a promu à l'Église de Porto-Principe, en la ville d'Haïti, érigée en métropolitaine par S. S., Mgr Martial-Guillaume-Marie Testard du Cosquer, prêtre du diocèse de Cornouaille en Quimper, ancien curé de Saint-Louis de Brest, prélat de la maison du Saint-Père, et pronotaire apostolique près la république d'Haïti.

Trois jours avant celui où cette imposante cérémonie avait lieu dans la capitale du monde chrétien, une fête religieuse des plus touchantes se célébrait sur les confins de la Bretagne et de la Vendée :

« Mgr l'archevêque de Tours, écrivait-on de Legé à l'*Espérance du Peuple*, arrivait parmi nous, muni des pleins pouvoirs du Souverain-Pontife, pour présider à une délimitation nouvelle entre les diocèses de Nantes et de Luçon. La paroisse entière et même une partie des paroisses voisines s'étaient groupées autour de la chapelle expiatoire de Notre-Dame-de-Pitié où devait descendre le vénérable prélat. Impossible de décrire les manifestations au milieu desquelles il fut accueilli. On acclamait en lui l'évêque courageux et ferme; mais dans la pensée de tous, ces acclamations devaient encore monter plus haut : Mgr Guibert était là le délégué, le représentant du pasteur suprême; aussi les cris de : *Vive la religion! Vive Pie IX Pontife et Roi!* s'échappant vigoureux et pressés de ces quatre mille poitrines vendéennes, mêlés à ceux de : *Vive Mgr l'archevêque!* ne discontinuèrent-ils plus de toute la soirée. Au sortir de la chapelle, Mgr se rendit à l'église paroissiale pour y donner la bénédiction du très-saint Sacrement, et adresser de chaleureuses paroles à ce bon peuple.

« Gardez, a-t-il dit, gardez bien vos convictions religieuses, c'est le plus » précieux héritage que vous ont légué vos pères. Portez haut le drapeau » de votre foi; marchez dans la voie droite, sans vous en détourner ja- » mais; que vos conscience restent inflexibles comme la vérité elle-même; » conservez à chaque chose son nom, à l'hypocrisie et au mensonge » celui qui leur convient, à la justice et à l'honneur celui qu'ils méritent. » Sachez choisir entre le oui et le non, et, dans aucun cas, n'ayez la » triste habileté de les allier l'un avec l'autre. Soyez fermes dans vos » pensées comme dans vos voies; toujours le courage est une grande et » sainte chose; de nos jours, il est de la prudence et de la dignité. »

» De tels accents, sortis d'une bouche épiscopale, trouvèrent de l'écho dans toutes les âmes; un frémissement secret, comprimé par le respect du saint lieu, courut dans tous les rangs. Les vieillards, dont quelques-uns sont les derniers souvenirs vivants des armées de Charette, avaient des larmes dans les yeux; plusieurs groupes de jeunes gens, jaloux de se montrer dignes de leurs pères, brûlaient de l'envie d'applaudir; tous étaient heureux d'entendre un langage dont ils se sentaient fiers. »

Le lendemain, Mgr Guibert se présentait aux Lucs, pour y promulguer la bulle consistoriale par laquelle une portion de cette paroisse se trouve annexée au diocèse de Nantes. A Legé, on se réjouissait de voir venir des frères; aux Lucs on s'attristait d'en perdre. Cette douleur s'est noblement reflétée dans l'allocution émue que M. le curé des Lucs, au milieu d'un nombreux concours de prêtres vendéens, a adressée à l'illustre prélat, sur le seuil de son église, et dont nous voulons au moins citer ce passage : — « Monseigneur, laissez-nous vous dire combien le sacrifice qui nous est imposé, est allégé par la pensée que la Bretagne et la Vendée sont deux sœurs de la même famille, unies par l'affection la plus sincère, élevées dans les mêmes principes, bercées par la même main, réchauffées sur le même cœur et nourries par la même Mère, la sainte Église romaine. »

LOUIS DE KERJEAN.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que M. Billault, ministre d'Etat, vient de mourir subitement à sa terre des Grézillières, près Nantes, à l'âge de 58 ans. Né à Vannes, le 12 novembre 1805, M. Billault fit son droit à Rennes et fut longtemps avocat dans notre ville, où il s'était promptement acquis une grande réputation. Notre conseil municipal, réuni en séance extraordinaire, sous la présidence de M. le sénateur-maire, Ferdinand Favre, a, dit-on, voté l'érection de la statue du ministre-orateur.

Le défaut d'espace nous a forcés de remettre au mois prochain la fin de l'article des *Découvertes archéologiques*, relative à la Tombelle de Kercado.

NOTICES HISTORIQUES.

LA CATHÉDRALE DE RENNES.*

L'église cathédrale de Rennes, la première et la plus ancienne de Bretagne, a été fondée, bâtie et augmentée par les anciens rois et ducs de Bretagne qui la regardaient comme leur principale église, non-seulement parce qu'elle était celle de leur ville capitale, mais encore parce que c'était dans ce temple qu'après avoir veillé pendant une nuit entière devant l'autel et prêté les serments accoutumés, ils recevaient des mains de l'évêque la couronne et l'épée, et prenaient possession de leur souveraineté. L'époque de la première fondation de la cathédrale de Rennes doit remonter aux temps de nos saints et glorieux évêques saint Amand et saint Melaine. On n'a sur ces origines que des traditions confuses qui ne sont appuyées sur aucun document historique. D'antiques légendes, admises par nos vieux chroniqueurs, supposent que la cathédrale de Rennes remplaça les temples dédiés aux idoles dans la cité gallo-romaine de Condate. Le P. Albert le Grand, sur la foi d'un ancien manuscrit, qui aurait appartenu au chapitre de Rennes et qu'avait copié le P. Dupot, mentionne parmi les divinités adorées dans la ville des Redones, Thétis dont l'oratoire serait devenu Notre-Dame-de-la-Cité, tandis que la cathédrale aurait remplacé, dès le IVe siècle, la Tour de la *Vision des Dieux* peuplée de nombreux simulacres renversés par les néophytes chrétiens de Rennes.

* Les sources auxquelles nous avons puisé sont les archives de l'archevêché de Rennes et celles du chapitre de la Métropole. Nous avons cru devoir laisser le style du temps à chacun des manuscrits dont la reproduction nous a paru utile ou intéressante.

L'abbé M.

Les traditions locales sont respectables, sans doute ; mais il serait difficile de leur trouver ici le moindre fondement écrit dans ces monuments contemporains. On croira donc ce qu'on voudra de cette substitution plus probable qu'historiquement établie.

Ce qui est certain, c'est que dès le commencement du Ve siècle Rennes était le siége d'un évêché. Parmi les Pères des conciles tenus à Fréjus, à Tours, à Vannes, on trouve mentionnés les noms de plusieurs évêques de Rennes.

Avant le XIe siècle il existait à Rennes des chanoines d'une église cathédrale dédiée, comme elle l'a été depuis, à saint Pierre, puisqu'en ces temps-là Geoffroy, comte de Rennes, fit pour le salut de son âme don à perpétuité à Saint-Pierre pour l'usage des évêques de tout ce qu'il avait acquis dans le cloître, et le bourg de Saint-Pierre, tant au dedans qu'au dehors de la ville.[1]

Vers la fin du XIIe siècle, l'église de Rennes tombait en ruines. Les princes et les barons de Bretagne n'avaient assigné aucun fonds pour entretenir ce grand édifice ; ils se contentaient de le soutenir par leurs pieuses largesses. L'évêque Philippe en entreprit la réédification à partir de 1182 ; ces travaux continués sous la direction et l'impulsion des successeurs de ce prélat, de temps en temps interrompus, durèrent pendant tout le XIIIe siècle et la première moitié du XIVe. Enfin, grâce aux libéralités et au saint zèle du duc Charles de Blois, l'église fut achevée, et la dédicace solennelle en fut célébrée en 1359 par Pierre de Guémené qui occupait alors le siége épiscopal. On y avait travaillé pendant cent soixante ans.

Deux siècles et demi plus tard, il fallait songer sérieusement à la restauration de cette basilique dont plusieurs parties accusaient peu de solidité. De 1490 à 1539, les tours et la façade occidentale croulant de toutes parts, on dut s'occuper de leur reconstruction. En 1541, Yves Mahyeuc jeta les fondements des nouvelles tours et du portail qui subsistent encore aujourd'hui.

Mais les guerres religieuses qui survinrent à la fin du XVIe siècle firent suspendre les travaux ; il fallut plus d'un siècle rien que pour l'achèvement des tours.

1 On sait que les anciens chanoines avaient été assujettis à la vie commune et que l'enceinte qu'ils habitaient s'appelait le cloître.

— « Ce ne fut qu'au commencement du XVIIe siècle[1] que les États de la Province, le parlement, la communauté de Rennes se réunirent pour aviser à la continuation de l'ouvrage si malheureusement arrêté. L'Assemblée des États en 1611 et 1613 affecta une somme de 13,600 liv.; le parlement, toutes les amendes et la communauté de ville, une partie de ses deniers patrimoniaux et d'octroi.

» Pour seconder les vœux et les efforts de la nation, Louis le Juste accorda une somme de 3,000 liv. par an sur le nouveau devoir et 5 liv. par pipe de vin passant sous les ponts de Nantes; Louis le Grand 3 deniers par pot de vin débité dans la ville de Rennes.

» Toutes ces sommes étaient employées à la construction du portail et des deux tours; mais en 1686 un objet plus pressant attira l'attention du chapitre. L'église elle-même qui était très-ancienne commença dès lors à menacer ruine.

» Le chapitre présenta donc requête au roi pour demander: 1° qu'il fût permis d'appliquer aux réparations les sommes provenant des deniers d'octroi et du devoir ordinaire dont la perception avait été prorogée jusqu'en 1695 pour le bâtiment du frontispice et des tours; 2° que le roi comme patron et fondateur voulût bien accorder quelques nouveaux secours. On joignit à la requête un procès-verbal du 18 juillet 1686 rapporté en présence de M. de Beaumanoir de Lavardin, lieutenant-général en Bretagne des députés du chapitre et de ceux de la communauté de ville, lequel constatait l'immensité des réparations nécessaires pour empêcher la chute de l'édifice.

» L'arrêt du conseil du 10 janvier 1687, rendu en conséquence, porte que « le chapitre présentera sa requête et les pièces aux com-
» missaires du roi qui seront nommés pour la prochaine tenue des
» États, qui donneront leur avis sur icelle, et cependant permet
» d'employer 6,000 liv. par an aux réparations les plus pressantes
» suivant le devis qui en sera fait jusqu'à ce qu'il en ait été autre-
» ment ordonné sur l'avis desdits commissaires. »

1 *Mémoire historique concernant tout ce qui s'est passé au sujet de la démolition de l'église cathédrale de Rennes, et les démarches faites par les évêques et le chapitre pour en procurer la reconstruction, remis, en 1774, à Mgr le duc de Penthièvre et à M. l'évêque de Rennes, et envoyé à M. l'évêque d'Autun, ministre des grâces.*

» Le devis dressé le 1er septembre et jours suivants, 1687, porta l'estimation à 170,953 liv.

» Le 29 octobre de la même année, il fut rapporté un autre procès-verbal en présence de M. Dondel, conseiller du roi, trésorier de France et général de ses finances en Bretagne, des députés du chapitre, du procureur du roi, et d'un notaire royal, lequel confirmait de plus en plus l'état ruineux de l'église dans toutes ses parties.

» Toutes ces pièces furent présentées à MM. les commissaires du roi avec une requête pour le supplier de vouloir bien donner leur avis. Mais MM. les commissaires ne le donnèrent point parce que la guerre qui survint ne permit pas de faire le divertissement d'aucun fonds pour l'employer au rétablissement de l'église. Ainsi le chapitre n'eut d'autre ressource que dans les 6,000 liv. que l'arrêt du conseil leur avait accordés. Il ne tenta aucune nouvelle démarche jusqu'en 1700.

» Il crut alors devoir recourir au roi. On exposa à Sa Majesté que toutes les réparations faites jusqu'à ce jour ne pouvaient tout au plus que reculer la ruine inévitable d'une église qui devenait de jour en jour plus caduque; on demanda au prince qu'en qualité de patron et de fondateur, il lui plût d'ordonner qu'elle serait démolie, du moins en ce qui menaçait ruine et pourvoir à son rétablissement.

» Cette requête ayant été renvoyée à M. de Nointel, intendant en Bretagne, il y eut le 15 décembre 1700 un procès-verbal rapporté en sa présence et celle des députés du chapitre par trois architectes et autres experts. Il fut unanimement reconnu « que le total d'icelle » église menace une ruine prochaine, qu'elle est de nulle valeur » et qu'elle ne peut subsister long-temps, qu'il n'est pas possible » d'y faire aucunes réparations qui puissent la faire subsister, et » par conséquent qu'il est à propos et même nécessaire pour en » prévenir la chute de l'abattre et de la rebâtir à neuf. »

» Sur le compte rendu au roi par M. l'intendant d'après le procès-verbal un arrêt du conseil en 1702 ordonna l'entière démolition, mais l'exécution en fut sursise par le défaut de fonds suffisants.

» Cependant le péril augmentait, la plus grande partie de la nef était près de s'écrouler. Les États assemblés à Ancenis en 1702 voulurent bien donner une somme de 20,000 liv. pour la démolir.

» Le reste de l'église qui se ruinait peu à peu préparait sans cesse de nouvelles alarmes. Le chapitre réclama plusieurs fois le secours de la province qui lui accorda encore en 1724, 20,000 liv., — en 1732, 30,000 liv., — en 1740, 30,000 liv., — en 1750, 50,000 liv. et enfin en 1754, 50,000 liv.

» On prit sur ces sommes pendant quelque temps ce qu'il fallait pour prévenir les dangers les plus pressants; mais rien n'était capable de rassurer contre un accident annoncé par tant de procès-verbaux.

» Le sieur Gabriel, contrôleur général des bâtiments du roi, son architecte ordinaire, et premier ingénieur des ponts-et-chaussées de France étant à Rennes en 1731, il fut requis par M. l'évêque et le chapitre de visiter l'église et d'en constater l'état actuel. Le procès-verbal du 30 octobre 1781 rapporte : « Que cet édifice était » absolument irréparable à cause de sa corruption générale dans » toutes ses parties et des mauvais matériaux dont il était construit, » qu'il n'y avait pas de sûreté d'y rester et d'y faire le service divin, » et conclut à ce qu'il soit entièrement démoli. »

» Ce nouveau témoignage qui fortifiait tous les autres, procura un second arrêt du Conseil, en date de l'année suivante, qui ordonnait la démolition totale de cette église; mais il resta sans effet, comme le précédent. M. de Vauréal, lors évêque de Rennes, avait commencé à prendre des mesures pour l'exécution; elles furent interrompues par son départ pour l'ambassade d'Espagne.

» Le chapitre fut persuadé que l'absence de son chef ne lui ôtait pas les ressources qu'il avait toujours trouvées dans la piété royale; l'objet lui parut trop important pour demeurer dans l'inaction. Il s'adressa au roi le 3 février 1734. Il représenta que les fidèles n'osaient plus s'assembler dans son église, et qu'on avait été réduit à n'y plus annoncer la parole de Dieu; il supplia Sa Majesté de faire ressentir à l'Église de Rennes les mêmes effets de sa bienveillance qu'avaient éprouvés la maison de Navarre et l'abbaye de Saint-Antoine, pour lesquelles elle avait su trouver des fonds sans intéresser son domaine en pourvoyant à leurs besoins pour l'assignation de revenus ecclésiastiques.

» M. de Vauréal, évêque de Rennes, appuya une demande aussi raisonnable. Enfin, le roi, touché de ces représentations réitérées,

lui fit écrire, en 1739, par M. le cardinal de Fleury, qu'il lui accordait l'abbaye du Relech pour la reconstruction de la cathédrale; mais ce premier ministre ayant réfléchi que cette abbaye était peu considérable, lui écrivit que Sa Majesté en accorderait une d'un revenu plus grand et proportionné à l'objet.

» On ignore par quelles raisons cette bonne volonté du monarque ne fut pas effectuée; les choses restèrent au même état pendant quinze ans.

» Cependant les alarmes devenaient de jour en jour plus vives. Le temps augmentait des maux qui, dès 1702, avaient été jugés sans remède. Il n'était plus besoin d'être ingénieur ou architecte pour découvrir le vice universel de cette église; le simple coup-d'œil justifiait ce que les maîtres de l'art avaient tant de fois répété. On voyait clairement que chaque instant pourrait être celui de la chute d'un édifice dont les murs, les voûtes et les piliers avaient perdu ou perdaient de plus en plus leur aplomb et ne laissaient apercevoir sur toutes leurs faces que des crevasses énormes multipliées à l'infini.

» De ces larges fentes, il partait de temps en temps des pierres d'une grosseur énorme.

» Ces présages d'un écroulement prochain devinrent plus fréquents sur la fin de 1753 et au commencement de 1754. Enfin, un de ces accidents arrivé le 11 février de cette même année porta le chapitre à effectuer sans délai ce qui avait été tant de fois résolu. Au moment qu'on s'assemblait pour chanter vêpres, il se détacha une grosse pierre et quantité de terre de la voûte d'une des recherches.

» On demande une nouvelle descente d'experts. Le sieur Duchemin, ingénieur des ponts-et-chaussées, ayant soigneusement visité l'église, déclara qu'il ne serait pas étonné que, dans le moment, elle s'écroulât sur sa tête. Aussitôt le chapitre délibéra de s'adresser à l'évêque pour requérir l'interdiction de l'église et la translation de l'office canonial.

» Ce prélat ne tarda pas de statuer sur une demande aussi juste, et dont l'objet ne permettait aucun retardement. Le 25 février, il rendit son ordonnance par laquelle, vu la nécessité de pourvoir à la décence du culte divin et à la sûreté publique, il fixa au mercredi 27, à 9 heures du matin, la translation du Saint-Sacrement, du

service divin et de l'office canonial, dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu de cette ville, et interdit l'église cathédrale avec défense d'y faire aucune fonction ecclésiastique.

» Ainsi fut abandonné ce temple auguste, le berceau de la religion, et le premier siége de l'Église dans l'Armorique. L'arche de la nouvelle alliance fut enlevée de ce sanctuaire vénérable où elle reposait dès le premier âge du christianisme. Les peuples ne se rappellent encore qu'avec douleur cette triste cérémonie et le moment où ils furent forcés de quitter ces lieux consacrés depuis plus de quinze cents ans par l'offrande du sacrifice solennel et la prière publique, ces lieux où reposaient les cendres de nos princes et de nos pasteurs.

» Enfin un dernier arrêt du conseil du 2 juin 1754, ordonna la prompte démolition de cet édifice. Par un autre de 1755, la connaissance de tout ce qui concernait cet objet fut attribuée à M. l'intendant, et l'entière démolition fut achevée en 1756.

» Depuis cette époque, le chapitre est réduit à gémir dans la pauvre chapelle d'un hôpital où se réunit tout ce qui peut troubler la tranquillité des ministres, la décence et la majesté du culte.

» Ces inconvénients avaient déjà été exposés au roi dans un placet présenté à Sa Majesté en 1757, trois ans après la translation, pour lui rappeler la promesse qu'elle avait faite en 1739 d'une abbaye proportionnée à la réédification d'une cathédrale. Ils furent encore mis sous les yeux de l'assemblée du clergé en 1758. Sensible à la malheureuse situation de l'église de Rennes, elle chargea par délibération du 14 novembre M. le cardinal de Travannes de « présen- » ter au roi le mémoire de M. l'évêque de Rennes, et d'appuyer de » son crédit auprès de Sa Majesté la juste demande de ce prélat. »

» Sur la réponse de M. le cardinal que Sa Majesté avait reçu la requête avec bonté et avait témoigné des dispositions favorables, l'assemblée chargea M. le cardinal et M. l'évêque d'Orléans d'en rappeler le souvenir au roi, et ils promirent de ne rien épargner à cet égard.

» Les États de la province assemblés à Saint-Brieuc vinrent à l'appui de ces sollicitations; ils chargèrent expressément leurs députés et procureur syndic en cour de s'intéresser vivement pour le rétablissement de la cathédrale de Rennes.

» L'année suivante, le chapitre écrivit tant à M. de Vauréal qui s'était démis, qu'à M. des Junies, pour les prier de profiter des bonnes dispositions que le roi et M. l'évêque d'Orléans avaient témoigné lors de la dernière assemblée, et de tâcher d'obtenir une des abbayes de Signi ou de Conches, alors vacantes, ou tel autre secours qu'il plairait à Sa Majesté d'accorder.

» Toutes ces démarches furent inutiles; mais l'on sut enfin ce qui faisait différer une grâce si souvent et si fortement demandée. M. l'abbé de Pontbriand, chantre et chanoine de cette église, déclara au chapitre, le 1er septembre 1760, qu'en conséquence des ordres de la compagnie, MM. les députés des États et MM. les ancien et nouvel évêque de Rennes, lorsqu'ils avaient été chez M. le comte de Saint-Florentin et chez M. l'évêque d'Orléans, solliciter la bonté du roi pour le rétablissement de la cathédrale, dans toutes les occasions ces deux ministres avaient fait au chapitre le reproche de n'avoir point joint aux requêtes présentées en son nom le plan de la nouvelle église et un devis estimatif au moins à peu près du prix qu'elle pourrait coûter.

» Le chapitre arrêta de faire prier le sieur Soufflot de se rendre au plus tôt à Rennes, pour lever les plans de la nouvelle église, en conséquence de l'arrêt du conseil qui l'en avait chargé. Le même jour, sur l'avis qui fut donné que les trois ordres de la province avaient paru disposés à comprendre dans leurs emprunts les sommes données à l'église par les États, au moyen de quoi ces fonds auraient doublé à raison des arrérages qui en seraient provenus, on résolut de se donner tous les mouvements nécessaires pour obtenir cette collocation.

» Le succès répondit à l'attente; le 1er septembre 1760 il fut rendu compte à cette assemblée des sommes données en différentes tenues depuis et y compris 1720. Elles se montaient à 190,000 liv. On fit la déduction des dépenses faites pour les réparations et la démolition de l'ancienne église, pour l'établissement du chapitre dans la chapelle de l'Hôtel-Dieu, pour la construction d'un caveau servant à la sépulture et des magasins où sont renfermés différents objets provenant de la démolition. Il restait 127,454 liv. 14 s. 4 d., sur quoi la somme de 7,454 liv. était destinée pour l'ingénieur chargé de

lever les plans et devis de la nouvelle église. L'on demanda et l'on obtint la permission de placer les 120,000 liv. restants dans l'un des emprunts qui venaient d'être arrêtés.

» L'ordonnance de M. le commandant rendue à ce sujet, porte que le trésorier délivrera au chapitre « un contrat de constitution au » denier 20 de la somme de 120,000 livres, de principal sans re- » tenue de vingtième pour les arrérages en provenant être employés » en vertu des ordonnances du commandant ou de l'intendant, en » achats de matériaux, de terrains, de maisons et autres acquisi- » tions, ou ouvrages nécessaires et relatifs au rétablissement de » l'église cathédrale. »

» Le contrat fut passé le 28 juillet 1761. Les arrérages à compter du 1er octobre 1760 jusqu'au 13 juillet 1762, montant à la somme de 10,500 liv., furent touchés par le chapitre, lequel a payé sur cette somme différents articles en vertu d'ordonnances de MM. les intendants et spécialement le loyer de la maison servant à loger le sacristain et les effets de la sacristie. A l'égard de l'intérêt des cinq années du 1er juillet 1762 au 1er juillet 1767, montant à la somme de 30,000 liv., le chapitre ayant demandé et obtenu l'agrément pour les colloquer dans l'emprunt ordonné par les États de 1766, il en fut passé un nouveau contrat le 22 avril 1768, au denier 25, dont les intérêts ont commencé à courir du 1er juillet 1767. Ainsi ces deux contrats réunis forment un capital de 150,000 liv., produisant 7,200 liv. de rente, dont il est dû, à présent, sept années et demie, échues au 1er janvier 1775, faisant 54,000 liv.

» A ce secours ainsi multiplié par la générosité des États, on se flatta de pouvoir bientôt ajouter ceux que la bonté du roi donnait lieu d'attendre.

» L'église d'Alais ayant obtenu 10,000 liv. de pension sur l'abbaye de Fécamp pour la réédification de son temple, M. l'abbé Desnos, nommé à l'évêché de Rennes, en donna avis au chapitre le 11 mars 1761, en lui faisant espérer un don encore plus considérable pour l'église de Rennes; mais afin de réussir plus facilement, il demandait qu'on lui fit passer les projets, les plans et devis s'il y en avait; et c'est précisément ce qu'on était hors d'état de faire.

» Aussi tout ce que put alors M. Desnos, ce fut de hâter le départ de l'ingénieur qui devait dresser les plans et devis.

» Le sieur Potin, qui s'en trouva chargé au lieu et place du sieur Soufflot, après avoir visité les lieux, fit passer à l'évêque et au chapitre son premier projet, le 4 décembre 1762. Sur les observations qui lui furent communiquées, il dressa un nouveau plan, que le chapitre approuva le 17 janvier 1763. L'année suivante, M. l'évêque ayant jugé à propos d'y faire quelques changements, un troisième projet fut proposé en conséquence et envoyé à la compagnie en lui faisant observer que ces changements avaient été approuvés par M. le marquis de Marigny et le sieur Soufflot; on l'assurait, en même temps, que l'église achevée ne pourrait coûter plus de douze ou quinze cent mille livres.

» Le chapitre écrivit à son évêque, le 31 mars 1764, qu'il adoptait unanimement les nouveaux plans réformés, et il donna plein pouvoir à M. l'abbé de Pontbriand pour les approuver au nom de la compagnie de concert avec le prélat. Ces mêmes plans ont été depuis arrêtés au conseil et signés par le feu roi.

» La condition préalable exigée par les ministres en 1760 se trouvant remplie, il semblait que les fonds pour l'exécution allaient être assignés incessamment. Seize ans néanmoins se sont encore écoulés et le chapitre de Rennes, depuis vingt-cinq ans sans temple, sans autel, sans lieu d'assemblée, continue d'éprouver tous les désagréments, toutes les incommodités de l'exil, dans ce séjour d'emprunt dont il a si souvent mis le tableau sous les yeux du prince et de ses ministres.

» Serait-il permis de le présenter encore, en y ajoutant la durée, qui dans la misère devient une circonstance aggravante.

» Les chanoines de Rennes en quittant leur église sous laquelle ils couraient risque d'être écrasés, n'ont fait que changer de péril par leur translation à l'hôpital Saint-Yves. Leur vie s'y trouva sans cesse exposée à l'air le plus contagieux qu'on respire en traversant, plusieurs fois le jour, une cour quelquefois pleine de cadavres, et presque toujours couverte de matelas infects.

» L'ordre des cérémonies, les heures de l'office canonial, le service des fondations faites par les rois et ducs, prédécesseurs de Sa

Majesté, sont très-souvent et nécessairement intervertis dans une chapelle que le chapitre partage avec une communauté de religieuses et celle des prêtres de l'hôpital, chargés l'un et l'autre d'un office ordinaire et de l'acquit de plusieurs fondations. L'espèce de chœur qu'on a construit dans cette chapelle en occupe la moitié, et peut à peine contenir les chanoines et les officiers de l'église. C'est cependant dans ce lieu resserré qu'on est obligé, lors des solennités extraordinaires et des prières publiques, de recevoir le parlement, le présidial, la maison de ville et la communauté des Bénédictins. La chapelle même en son entier, ne pouvant contenir qu'une partie de ce corps, le clergé, tant séculier que régulier, reste immédiatement dispersé dans les rues voisines, et exposé à l'inclémence de l'air pendant les cérémonies, et c'est ce qui se renouvelle à chaque premier dimanche du mois, jour auquel tout le clergé doit se rendre au lieu qui représente la cathédrale, pour assister à la procession générale. Ainsi la position et les bornes étroites de la chapelle Saint-Yves concourent à réunir dans ce même lieu l'indécence pour le culte et le danger pour ses ministres.

» Ces maux seraient encore supportables s'il y avait espérance de les voir bientôt finir. Une certaine lueur avait répandu dernièrement la joie dans tous les esprits; le chapitre croyait toucher au moment de sa délivrance et du rétablissement de son sanctuaire. De nouveaux contre-temps le replongent dans l'incertitude la plus désolante.

» De précieux monuments d'antiquité sont trouvés dans les fondations d'une maison canoniale au mois de mars 1774 [1]. Le chapitre n'en pouvait en faire un meilleur usage que de les présenter à son roi, comme une preuve de son amour et de son dévouement. Mgr le duc de Penthièvre fut prié de les faire agréer à Sa Majesté; elle les reçut avec bonté, elle parut sensible à l'attachement et à

1 Dans un manuscrit de M. l'abbé de Pontbriand on trouve la description des monuments d'antiquité trouvés dans cette maison. Il est dit : « Au mois de mars 1774, le chapitre trouva » un trésor précieux dans la fouille des fondations d'une maison qu'il a bâtie rue des » Dames, une collection considérable de médailles d'or bien conservée. Il en fit don au » roi ; il y avait environ dix-huit marcs d'or. Le chapitre en fit don au roi par le gouver- » neur de la province, et profita de cette occasion pour renouveler sa sollicitation. Il » reçut une réponse favorable : la mort du roi en empêcha l'effet. »

l'amour du chapitre pour sa personne. C'est ce que S. A. S. marquait au chapitre dans sa lettre du 31 mars, en l'assurant en même temps du désir qu'elle aurait toujours de pouvoir être utile à la compagnie auprès de Sa Majesté.

» Le chapitre n'avait rien à désirer pour lui-même, dès lors que le meilleur des princes avait bien voulu accepter son hommage avec son présent; mais cet heureux succès réveilla l'intérêt le plus cher et le plus légitime. Il fit naître la pensée de porter au pied du trône les vœux qu'il formait depuis tant d'années pour la reconstruction de son temple.

» On les adressa à Mgr le duc de Penthièvre en le suppliant de vouloir bien les présenter à un monarque qui ne manquerait pas de trouver dans sa bienfaisance et sa sagesse le désir et les moyens de les remplir. S. A. S. avait entamé des démarches conformes aux désirs du chapitre, et le roi était disposé à s'occuper des moyens par lesquels il pourrait lui faire sentir les effets de sa bienveillance, lorsqu'une mort inattendue l'empêcha d'exécuter ses pieux desseins.

» Le chapitre après avoir rempli les devoirs d'une juste douleur a renouvelé ses sollicitations auprès de Mgr le duc de Penthièvre; il l'a prié de déposer aux pieds du nouveau monarque les gémissements et les vœux de l'Église de Rennes, en le conjurant de remplir les engagements de celui dont il a recueilli le diadème et d'exécuter ce que le Seigneur avait mis dans le cœur de son auguste aïeul.

« Sa Majesté a paru sensible à la marque d'attachement que le » chapitre avait donné au roi son grand-père et disposée comme » lui à s'occuper des moyens qu'elle pourrait employer pour faire » sentir à la compagnie les effets de sa bienveillance. » C'est ce que portait la lettre de S. A. S. du 13 août 1774; elle prescrivait de suivre cet objet auprès de M. le duc de la Vrillière.

» Les regards de la bienveillance royale méritaient l'hommage de la plus parfaite reconnaissance. Mgr le duc de Penthièvre a bien voulu encore acquitter le chapitre d'un si juste devoir. « Sa Majesté » a reçu avec bonté les nouveaux témoignages de son amour pour » sa personne, elle a paru toujours disposée à s'occuper des moyens » de lui faire ressentir les effets de sa gratitude au sujet de ce qu'il » avait envoyé au feu roi. »

» Après des assurances aussi positives de la bonne volonté du maître des grâces, il ne restait plus que d'en solliciter l'effet auprès de ceux qui en sont les dispensateurs. Conformément aux ordres de S. A. S. on a écrit à M. le duc de la Vrillière. La réponse de ce ministre est conçue en ces termes : « J'ai mis sous les yeux du roi » la lettre que vous m'avez écrite, et je vous annonce avec plaisir » que j'ai trouvé Sa Majesté disposée à vous accorder des secours » pour la reconstruction de votre église; mais comme elle désire » qu'ils soient pris sur le revenu de quelques bénéfices, c'est à M. le » cardinal de la Roche-Aimon à prendre définitivement ses ordres » à cet égard. Je lui en ai déjà parlé de la part de Sa Majesté, et » vous pouvez lui en écrire directement. »

»Tout semblait donc concourir jusqu'alors à favoriser les vœux du chapitre. Le sort de l'église de Rennes ne dépendait plus que d'un prélat qui ne pouvait manquer d'être sensible à ses maux, et qui avait en sa disposition de quoi y remédier.

» Quelle fut la surprise et la douleur de la compagnie lorsqu'à la lettre qu'elle avait écrite à Son Éminence, elle ne reçut d'autre réponse, sinon « qu'il mettrait sous les yeux du roi la demande » qu'elle faisait de quelque secours pour la réparation de son église ; » mais qu'il rendrait également compte à Sa Majesté d'une multi- » tude de demandes semblables formées par beaucoup d'autres » cathédrales. » C'était confondre les besoins de l'église de Rennes avec ceux des différentes églises du royaume, qui n'implorent les dons de Sa Majesté que pour leurs réparations ou pour leur embellissement, et ne montrer que des ressources insuffisantes pour un mal aussi grand et aussi pressant que le nôtre.

» Cependant l'espérance ne fut pas tout-à-fait éteinte ; on prit le parti d'écrire de nouveau à Son Éminence pour retracer à ses yeux la situation presque unique du chapitre de Rennes, et on s'engagea à seconder les pieuses intentions de Sa Majesté. L'abbaye de Saint-Étienne de Caen était alors vacante par la mort de M. le cardinal de Gèvres; c'était une occasion favorable pour remplir les sages et religieux desseins du jeune monarque, qui avait désigné dans les trésors du sanctuaire les fonds destinés à relever la maison de Dieu.

» On eut donc recours aux bontés ordinaires de M. le duc de Pen-

thièvre, on réclama sa protection auprès du souverain pour lui rappeler sa parole sacrée, et le supplier d'appliquer à la réédification de l'église le revenu de ce riche bénéfice.

» On s'est également adressé à M. le duc de la Vrillière, afin qu'il appuyât cette demande de son crédit.

» Le prince a bien voulu à cette occasion témoigner de nouveau sa bonne volonté à la compagnie, et l'assurer qu'il chercherait toujours avec grand plaisir à lui rendre les services qui seront possibles.

» M. le cardinal n'a point répondu.

» M. l'évêque de Rennes, avec lequel le chapitre avait concerté toutes ces démarches, et qui s'est employé de son côté pour les faire réussir, écrivait de Fontainebleau le 26 octobre qu'il avait parlé de nouveau à M. le cardinal de la Roche-Aimon, que Son Éminence convenait de la nécessité d'une cathédrale, mais qu'elle disait qu'il lui était impossible par les engagements qui sont pris de donner des fonds.

» Ainsi le sort de la cathédrale de Rennes est encore indécis; mais on entrevoit une dernière ressource.

» Le chapitre demande à employer d'abord les fonds provenant de la libéralité des États pour commencer à exécuter les plans qui ont été approuvés et signés par le feu roi, et il ose se promettre plus que jamais de voir venir à l'appui de ce secours celui que le roi régnant a bien voulu indiquer.

» La compagnie se flatta d'avoir trouvé le restaurateur de son temple dans l'illustre prélat que Sa Majesté vient d'établir le dispensateur des richesses sacrées. C'est à plus d'un titre que l'intérêt de l'Église de Rennes doit être cher à M. l'évêque d'Autun. Son cœur ne sera point insensible aux vœux de la patrie, encore moins à ceux de la religion. »

Ainsi se terminait le mémoire adressé par le chapitre à Mgr l'évêque d'Autun, récemment nommé ministre des grâces, mémoire dont copie était en même temps remise à Mgr le duc de Penthièvre, alors gouverneur de Bretagne.

Il paraît que Mgr d'Autun se montra favorable à la demande qui lui était faite et songea à prendre les mesures nécessaires pour procurer enfin au chapitre de l'église cathédrale de Rennes un local

autre que la chapelle de l'hôpital Saint-Yves, où il se trouvait relégué. Il aurait été question, dès cette époque, de transférer le chapitre dans l'église abbatiale de Saint-Melaine; cela ressort d'un autre mémoire rédigé en 1777 et envoyé au même évêque d'Autun, mémoire dans lequel les chanoines de Rennes discutent les moyens à prendre pour la reconstruction de leur église cathédrale et l'opportunité de leur translation à l'abbaye de Saint-Melaine.

Voici quelques extraits de ce mémoire [1] :

« Pour répondre à l'intention bienfaisante annoncée de la part de M. l'évêque d'Autun, d'augmenter les revenus de l'église de Rennes et de procurer au chapitre une cathédrale digne du premier siége de la province, on observe qu'il est très-vrai que les revenus de cette église sont absolument insuffisants pour fournir à ses membres un entretien honnête et pourvoir à la décence du culte divin.

»..... On prend la liberté de proposer un plan qui paraît remplir les vues de M. l'évêque d'Autun. Ce serait d'unir avec toutes les formes prescrites à la manse du chapitre une ou plusieurs abbayes, dont le revenu total net et quitte serait de cinquante ou soixante mille livres. Cette union consommée, après avoir prélevé les frais qu'elle aurait occasionnés, les revenus seraient employés d'abord à la reconstruction de l'église, jusqu'à l'entière perfection de l'ouvrage; après quoi ces mêmes revenus seraient appliqués à augmenter la dotation des dignités et des seize canonicats.

»..... Reste maintenant à examiner lequel parti est le plus convenable et le moins dispendieux, ou de rebâtir l'église dans le même emplacement, ou de transférer le service dans l'église abbatiale de Saint-Melaine, comme il en a été question.

» 1° L'emplacement de l'ancienne église paraît mériter à tous égards la préférence. Comment, en effet, se résoudre à abandonner un lieu qui a été le berceau de la religion dans l'Armorique, un lieu consacré depuis plus de quinze cents ans par la prière publique et l'offrande du sacrifice solennel, un lieu où reposent les cendres de nos souverains, de nos prélats, de tant de saints, de héros et de personnages dont la mémoire est chère à la religion et

1 *Mémoire adressé le* 11 *novembre* 1777 *par le chapitre de l'église cathédrale de Rennes à M. l'évêque d'Autun.*

à la patrie, surtout quand ce même lieu offre tous les avantages et les commodités que l'on peut désirer pour la fin qu'on se propose.

» L'emplacement de l'ancienne église a toute l'étendue nécessaire, et s'il est besoin de réunir quelque terrain, l'on y est autorisé par les lois, qui permettent de s'en emparer en en payant la valeur.

» Dans cet emplacement il existe deux belles tours et un magnifique frontispice, ouvrage commencé dès le temps de la reine Anne, duchesse de Bretagne, et achevé seulement au commencement de ce siècle (1704). Ce monument qui est, sans contredit, le plus bel ornement de la ville, a été construit à grands frais, et cependant il aurait été élevé à pure perte en cas de translation, et sa destinée serait probablement d'être vendu à vil prix pour satisfaire quelque homme avide des profits de sa démolition.

» L'emplacement de l'ancienne église est situé commodément pour les besoins de la vie ; les habitants sont à portée d'y assister aux divins offices et de profiter des secours spirituels qu'on peut attendre du clergé de la première église.... De plus, il a été dressé des plans par les sieurs Soufflot et Potin, pour reconstruire l'église dans ce même emplacement. Le dernier de ces plans, adopté par M. Desnos, lors évêque de Rennes, et par le chapitre, a été aussi approuvé et signé par le feu roi ; il en doit se trouver dans les bureaux des ministres.... Il serait possible encore de diminuer la dépense en simplifiant le plan autant qu'on peut le faire sans nuire à la grandeur et à la majesté de l'édifice. L'on peut, par exemple, au lieu de voûtes en pierre, se contenter d'un plafond en plâtre, en forme de voûte, ou bien d'une voûte en brique et en plâtre, ainsi qu'on l'a fait tout récemment à Vannes ; ce qui coûterait beaucoup moins, et ne demanderait pas des murs aussi épais, et des arcs-boutants aussi forts.

».... On ajoute, en faveur de cette reconstruction, qu'il y a un secours destiné à cet objet privativement, et qui ne peut être appliqué à autre chose. Ce sont les fonds faits par les États de la Province avec destination formelle d'être employés uniquement à rebâtir l'église cathédrale.

».... Enfin l'on ne craint pas d'assurer que la reconstruction de l'ancienne cathédrale est le vœu unanime des citoyens de tous les ordres, et l'on peut compter que bien des personnes riches et zélées,

quand elles verront l'ouvrage commencé, s'empresseront d'y contribuer par de pieuses largesses, soit pour le bâtiment, soit pour la décoration.

»A tous ces motifs vient se joindre l'intérêt particulier de plusieurs maisons distinguées de la province, intérêt qu'elles firent valoir avec force dans la dernière tenue des États. Elles avaient différents droits en vertu de titres et de possessions dans l'ancienne église, droits qui leur ont été assurés et conservés par les procès-verbaux dressés lors de la démolition, pour être entièrement rétablis lors de la réédification de l'église ; pourront-elles voir, sans réclamation, le service transféré dans une église étrangère, où l'on ne sera pas à lieu de satisfaire à leurs justes prétentions.

»2° La translation à Saint-Melaine ne peut s'effectuer sans blesser la propriété des religieux à laquelle le chapitre ne se résoudra jamais de porter la moindre atteinte ; et quand même cet obstacle viendrait à cesser par un consentement parfaitement libre des parties, tel que l'exigent leurs constitutions pour une aliénation de cette importance, il sera toujours vrai de dire que cette translation entraînerait de très-grands inconvénients ; elle emporterait quant à présent autant de frais que la reconstruction de l'ancienne cathédrale, et en outre, elle ne dispenserait pas de rebâtir un jour une nouvelle église.

» Saint-Melaine est situé hors la ville, à l'extrémité d'un faubourg, à l'entrée de la campagne.... Les fidèles ne seraient plus à portée d'assister aux offices de la mère-église, les solennités, les cérémonies ne seraient plus fréquentées ; le zèle du premier clergé de la ville serait dans ce lieu presque désert sans occupation, et ses talents sans exercice.

».....Puis quel spectacle pour la religion de voir un lieu aussi respectable, le premier sanctuaire de la divinité dans cette province, vendu, aliéné, rendu profane, et devenir peut-être le séjour de la licence et le théâtre du vice.

».....Ce plan entraîne de plus autant de dépense que la reconstruction de l'ancienne église ... Il faudra des réparations considérables à l'église de Saint-Melaine, il sera nécessaire d'en décorer

et orner l'intérieur, et avec tout cela l'on n'en fera jamais un édifice solide ni une belle église. Elle est peu vaste, peu élevée, lambrissée en bois, mal percée; elle n'a qu'une seule tour, point d'entrée ni de frontispice digne d'une cathédrale. Et après toutes les dépenses que l'on aura faites pour en tirer parti, il est plus que probable que dans quelque années on sera obligé de la rebâtir à neuf vu qu'elle est très-vieille et très-caduque. »

A partir de cette époque les documents historiques jusqu'au moment de la Révolution nous manquent complétement. On ne trouve absolument aucun renseignement ni aux archives du chapitre ni à celles de la ville. Tout ce qu'il y a de certain c'est que ce fut sous l'épiscopat de Mgr de Girac vers 1786 ou 1787[1] que la construction de la cathédrale put commencer. Le chapitre obtint-il l'abbaye qu'il sollicitait depuis si longtemps, ou prit-il sur ses revenus pour mettre enfin un terme à la position si critique dans laquelle il était placé, on l'ignore absolument. Voici seulement les renseignements que nous procurent les papiers du chapitre.

Ce ne fut qu'en 1787 que l'évêque et le chapitre se trouvèrent en état d'entreprendre la reconstruction de la première église du diocèse. La communauté de ville fit vers eux une démarche pour leur en exprimer sa gratitude, et tous les habitants de Rennes en témoignèrent hautement leur satisfaction.

Les travaux furent suivis avec autant de soin que d'activité. Déjà les murs étaient élevés de plus de cinq mètres au-dessus du sol, et une dépense de plus de 400,000 fr. avait été faite lorsque la Révo-

1 D'après des notes prises par le chapitre à l'occasion d'une supplique à l'empereur Napoléon Ier, supplique dont nous parlerons plus bas, la construction de la cathédrale n'aurait commencé qu'en 1787, tandis que d'après un mémoire rédigé en 1811 par le sieur Binet, architecte de la cathédrale, et revêtu de la signature de Mgr Enoch, évêque de Rennes, la construction aurait commencé en 1786. Pour nous, nous pensons que 1786 est la date exacte, et nous nous fondons sur une pièce qu'a bien voulu nous communiquer M. P. de la Bigne-Villeneuve, membre de la Société d'archéologie du département d'Ille-et-Vilaine. Cette pièce est intitulée : « Devis et manierre d'occupper les ouvriers journalliers à faire les déblaiments et démolitions des murs de l'ancienne cathédrale; » et elle porte la date du 10 janvier 1786. Donc à cette époque l'affaire de la construction de la cathédrale était décidée.

lution et la confiscation au profit de l'État de tous les biens ecclésiastiques vinrent en 1791 suspendre l'ouvrage commencé.

En l'an XI, c'est-à-dire en 1803, quelque temps après que le culte catholique fût rétabli, l'église abbatiale de Saint-Melaine dont on avait fait une paroisse, fut assignée au chapitre pour la récitation de l'office canonial et les différentes cérémonies du culte qui pouvaient lui incomber.

Tel était l'état des choses lorsqu'un décret impérial du 7 thermidor de la même année ordonna la restitution aux anciennes fabriques des biens non aliénés ni transférés qui leur avaient appartenu. Un autre décret du 15 ventôse an XIII étendit la disposition du précédent aux fabriques des églises cathédrales et métropolitaines des anciens diocèses pour tous les biens provenant du ci-devant chapitre, et les appliquant à ceux des diocèses actuels, dans lesquels ils sont situés.

Malgré cela un décret du 30 septembre 1807 vint autoriser la ville de Rennes à faire construire une halle au blé sur le terrain et emplacement de l'ancienne cathédrale, à la charge de payer à la fabrique de cette église une rente annuelle de 2,000 francs, remboursable en quatre termes égaux pour un capital de 40,000 francs.

Le chapitre se hâta de réclamer en envoyant une supplique à l'Empereur, supplique qui avait d'autant plus de chance de succès que la municipalité de Rennes elle-même finit par se joindre à ses réclamations. Le 22 mai 1808, le Conseil municipal déclara solennellement que le principal motif de la demande qu'il avait faite du terrain et des constructions commencées sur le local de l'ancienne église cathédrale avait été de prévenir l'aliénation, et par conséquent la destruction d'un monument précieux à la ville de Rennes; que pour remplir les conditions auxquelles ce local lui était concédé, il se verrait dans la nécessité d'augmenter les droits d'octroi au-delà des bornes qui doivent être fixées pour assurer les produits, qu'enfin il verra sans regret le succès des réclamations adressées par le chapitre à Sa Majesté.

Voici les principaux passages de cette supplique du chapitre :

« Sire,

» L'évêque, le chapitre, le clergé du diocèse de Rennes, la majeure et la plus saine partie des habitants de cette ville et du département d'Ille-et-Vilaine osent prendre la liberté de réclamer avec les plus vives instances et la plus entière confiance contre un décret impérial du 30 septembre dernier, qui est en opposition avec un décret impérial antérieur et commun à toute la France; décret qui a été rendu sans que le préfet ait été consulté, malgré les conclusions connues du premier rapporteur absent au moment de la décision, et qui est également contraire aux véritables intérêts du département et aux sentiments de justice et de religion que le monde admire dans Votre Majesté.

» ... Il existe à Rennes une cathédrale dont les superbes tours sont achevées, dont la façade de devant qui les lie est achevée. L'édifice souterrain dans son entier est achevé. Il est déjà debout dans toutes ses parties; il a même plus de vingt-cinq pieds d'élévation; les dessins et les plans ci-joints en donnent une faible idée. Il est digne de la capitale de la province la plus religieuse de France. Une somme de 400,000 fr. au plus allait l'achever, lorsque la Révolution est venue arrêter les travaux, et réserver à Votre Majesté la gloire de les reprendre. L'édifice n'est pas encore déshonoré. Personne jusqu'ici n'a osé en enlever une pierre.

» Le service religieux se fait provisoirement au défaut d'autre temple convenable dans une très-ancienne église située à l'extrémité de cette grande ville, destinée à être seulement paroissiale, dont les murs dégradés annoncent au département qu'il aura de grandes dépenses à y faire, si la nouvelle cathédrale ne s'achève bientôt.

» Du moment où les biens non vendus furent rendus aux églises (grâce à la munificence de Votre Majesté), les réclamants, persuadés que rien n'est plus à l'Église que l'église elle-même, se pourvoieront devant le maire pour être rémis en possession de la nouvelle cathédrale que la municipalité avait sagement cherché à utiliser à une époque où l'on ne croyait pas qu'elle pût recouvrer sa première

destination. Mais un projet conçu dans un temps où la démolition d'un temple était regardée comme un triomphe, n'est plus exécutable aujourd'hui. Le maire, en convenant de la justice de notre demande, nous renvoya à M. le préfet. Celui-ci, en faisant le même aveu d'après le décret qui est formel, voulut consulter le ministre. Le ministre, à son tour, manda que l'affaire était engagée au Conseil-d'État. Le premier rapporteur, M. Beugnot, trouvait les droits des réclamants si évidents, qu'il ne laissa pas ignorer que ses conclusions leur seraient favorables. Mais l'affaire en changeant de mains a changé de couleur. On a cependant reconnu notre droit de propriété, puisque l'on nous assure une indemnité de 2,000 fr. par an. Mais cette somme qui n'a aucune proportion avec la valeur des fonds joints à celle des constructions qui va à plus d'un million, ne diminue en rien nos regrets de perdre l'antique monument de la piété de nos pères et d'être chassés d'un terrain sur lequel, depuis le Ve siècle, ils avaient construit successivement trois basiliques. Nos adversaires ne nous dépossèdent que parce qu'ils nous supposent dans l'impossibilité d'achever jamais ce monument....

» .... Un secours léger et prolongé nous suffira.... Sans ce secours ce monument sera à l'instant dégradé, et ces belles tours auxquelles pesonne n'osera peut-être toucher de quelque temps par respect pour l'opinion, tomberont par l'effet d'une seule délibération municipale, au grand regret des amateurs des arts et des catholiques, parce que le décret n'a pas posé la défense de les démolir. Et pour substituer quoi? une halle qu'on peut placer beaucoup plus avantageusement sur les ruines de l'église de Toussaints, sur la place Sainte-Anne ou ailleurs : halle qui n'exige pas la moitié de l'enceinte de la cathédrale.... Oui, nous révélons à Votre Majesté que les municipaux sont étonnés et embarrassés d'un si étrange et si superbe présent, qu'ils n'avaient demandé que dans le temps de la Terreur, auquel ils ne devaient plus s'attendre, et qui a contre lui la censure de l'opinion publique qui éclate en ce moment.

» Nous supplions Votre Majesté de faire suspendre à l'instant toute démolition, d'arrêter l'exécution du décret impérial du 30 septembre dernier, d'ordonner qu'un nouveau rapport lui sera fait,

dans lequel l'avis du premier magistrat du département ne sera pas oublié, ou plutôt de décider par elle-même seule du sort de ce beau monument, l'unique dans le pays.... Votre Majesté ne souffrira pas que sous son règne, après avoir déjà élevé plusieurs églises paroissiales, on démolisse la première église cathédrale pour laquelle on réclame sa protection. »

Le 23 avril 1811, l'Empereur, par un décret, fit droit aux réclamations du chapitre, et même ordonna l'achèvement de la cathédrale de Rennes, affectant à cette construction une somme de 500,000 fr. payables en cinq annuités. Ce décret ne reçut pas une exécution aussi prompte et aussi énergique qu'on aurait pu le désirer. De 1811 à 1817, on était parvenu seulement à dépenser 59,000 fr. sur les premiers 100,000 fr. Ce ne fut qu'en 1820, sous la Restauration, que les constructions furent poussées avec un peu d'activité. En 1823 de nouvelles sommes furent allouées pour la continuation des travaux, et en 1837, une dernière allocation permit d'arriver en 1844 à un état de choses suffisant pour permettre au chapitre de prendre possession de la nouvelle cathédrale.

Le saint jour de Pâques, 7 avril 1844, Mgr Godefroy Saint-Marc, évêque de Rennes, accompagné des chanoines et chapitre de l'église cathédrale, revêtus pour la première fois du nouveau costume de chœur bordé d'hermine, précédé d'un nombreux clergé, des directeurs et élèves du Grand-Séminaire, portant les reliques vénérées des bienheureux saint Amand et saint Melaine, quitta l'église de l'ancienne abbaye de Saint-Melaine, où depuis 1803 le chapitre se réunissait provisoirement pour célébrer l'office canonial. La procession suivie d'un grand concours de peuple, au son des cloches et au chant du *Veni Creator*, se dirigea vers la nouvelle église en parcourant les principales rues de la ville. A l'arrivée, on chanta l'antienne de saint Pierre pour saluer le patron de la cathédrale et du diocèse, et on prit ainsi possession de ce nouveau temple qui, après plus d'un siècle, venait de se relever de ses ruines [1].

On pouvait faire l'office dans la nouvelle cathédrale; mais elle était loin d'être terminée, surtout si l'on considère les décorations

1 Extrait du Procès-verbal de l'inauguration de la nouvelle église cathédrale.

intérieures que demandait le style qui avait été choisi. Depuis lors elle est restée inachevée, et aujourd'hui Mgr Saint-Marc, devenu archevêque de Rennes, entreprend de donner à la Métropole de la Bretagne tout l'éclat qu'elle mérite.

Pour assurer l'accomplissement de cette œuvre, Sa Grandeur a recours à une souscription qu'elle vient d'ouvrir dans toute l'étendue de son diocèse. Cinquante centimes par an, voilà ce qui est demandé aux bourses les plus pauvres pendant trois ou quatre années, et moyennant ce secours bien faible en apparence, il sera facile d'achever et de restaurer un édifice religieux si précieux par les souvenirs qu'il rappelle et par les liens étroits qui le rattachent maintenant à notre vieille Armorique. Aussi le diocèse de Rennes n'est-il pas seul appelé à concourir à un travail qu'au point de vue breton on peut appeler un travail vraiment national. La Bretagne tout entière est conviée à aider de ses ressources et de ses sympathies une restauration qui doit lui être chère, parce que cette nouvelle Métropole sera désormais dans la suite des temps comme le mémorial de l'ancienne province qui a eu tant de gloire et de retentissement, parce qu'elle demeurera le signe de l'union indissoluble de cette nation bretonne qui s'est toujours fait remarquer dans l'histoire par son courage et sa foi.

Un appel à la générosité des enfants de la Bretagne était certes le meilleur parti à prendre. L'historique que nous venons de faire prouve trop bien avec quelle lenteur on marche, quelles déceptions on éprouve quand il faut demander à un gouvernement chargé des intérêts de la France entière les secours dont on a besoin. Les promesses ne manquent jamais ; il n'y a que l'exécution qui se fasse toujours attendre. Quand on s'adresse au cœur du peuple, et que ce peuple est catholique, on est sûr de trouver de l'écho, et de voir son dévoûment se faire l'expression des sentiments qui l'animent. Aussi nous avons tout lieu d'espérer que la voix de Mgr l'archevêque de Rennes sera entendue, et que le premier archevêque de Bretagne aura l'honneur et la consolation de laisser à ses successeurs une Métropole digne d'être l'Église-Mère de cette terre qu'on a si justement appelée la terre des saints..

L'abbé MASSABIAU.

LA CORRESPONDANCE

DU R. P. LACORDAIRE.*

II.

Nous n'avons procédé jusqu'ici que par comparaison. Laissons maintenant tout rapprochement et cherchons le P. Lacordaire dans les conseils qu'il donne et dans ceux qu'il reçoit. Ce qui frappe surtout c'est son accent ému où l'effusion s'unit à la bonté. — « Il y a dans votre âme de quoi faire bien des fautes[1], » — écrivait-il à l'un de ses jeunes amis. Il semble qu'on aurait pu lui dire la même chose; mais un peu d'humilité servit de contrepoids à tout le reste. Aussi revenait-il souvent sur cette grande vertu. — « Il n'y a rien de plus funeste, disait-il, que l'enivrement du bruit[2]. » — L'ombre même de l'orgueil le blessait. Apprend-il d'un de ses moines qu'il s'est promené à cheval, en habit religieux, dans la forêt de Compiègne; aussitôt il lui écrit : — « Certainement un prêtre peut monter à cheval pour l'exercice de son ministère, mais monter à cheval pour son plaisir, comme les *fils de familles riches* qui vont passer la soirée au bois de Boulogne, je vous avoue que la chose me semble hardie dans un religieux. *Le cheval donne de l'orgueil;* il est une habitude de luxe. Croyez-vous que Jésus-Christ soit bien aise de vous voir à cheval, lui qui est entré à Jérusalem sur un âne[3]? »

Et à un de ses anciens élèves de Sorrèze : — « Vous êtes vain, mon cher ami, vous vous plaisez dans les choses qui paraissent,

* Voir la livraison d'octobre pp. 304-315.

1 *Lettres à des jeunes gens*, p. 168.

2 *Lettres à des jeunes gens*, p. 340.

3 *Lettres à des jeunes gens*, p. 258.

vous aimez votre cheval et votre groom, vous souhaitez d'être beau garçon et remarqué; vous êtes fier de votre noblesse; vous êtes enfin un petit animal pétri d'une foule de genres d'orgueil qui vous sont tellement naturels que peut-être vous ne les remarquez même pas. Personne donc plus que vous n'a besoin de s'humilier et d'être humilié. Vous voyez comme je vous parle. Hélas! c'est que je vous aime et que je voudrais souffrir beaucoup pour vous donner l'amour de Dieu.... Depuis combien de temps ne vous êtes-vous pas confessé à moi? Déjà cette ouverture vous est difficile, même avec moi qui suis votre ami[1]. »

On en conviendra; le P. Lacordaire se présente ici à nous sous un jour tout nouveau. Ce n'est plus l'orateur, ce n'est plus le polémiste; c'est le directeur intelligent, l'ami dévoué et tellement sûr de son cœur que, malgré ses rudesses, il allait droit au cœur des autres. D'où vient aujourd'hui cette lettre, sinon de l'ami lui-même à qui elle fut adressée?

A cette grande qualité de l'humilité l'austère religieux en joignait une autre, celle de la bonté qui, dans sa pensée, ne formait qu'un avec la première. — « Quand on est bon, disait-il, on se sent porté à se donner, à se sacrifier, à se faire petit, et c'est là l'humilité. Autant donc vous ferez de progrès dans la bonté, autant vous en ferez dans l'humilité.... Soyez donc bon et vous serez humble infailliblement. Vos yeux, vos lèvres, les plis de votre front, tout prendra un nouvel aspect, et aussi peu l'on était attiré vers vous, autant l'on s'en rapprochera volontiers[2]. »

C'était là une des pensées sur lesquelles Lacordaire revenait avec le plus de complaisance. La transparence d'une belle âme était ce qui le séduisait le plus. — « La bonté est ce qui ressemble le plus à Dieu, écrivait-il, et ce qui désarme le plus les hommes. Vous en avez des traces dans l'âme, mais ce sont des sillons que l'on ne creuse jamais assez. Vos lèvres et vos yeux ne sont pas encore aussi bienveillants qu'ils pourraient l'être, et aucun art ne peut leur donner ce caractère que la culture intérieure de la bonté.... Je n'ai jamais senti d'affection que pour la bonté rendue sensible

1 *Lettres à des jeunes gens*, p. 372.
2 *Lettres à des jeunes gens*, p. 123.

dans les traits du visage. Tout ce qui ne l'a point me laisse froid, même les têtes où respire le génie, mais le premier homme venu qui me cause l'impression d'être bon me touche et me séduit[1]. »

Cette impression était si forte chez Lacordaire que la plus belle tête, *sans une expression de bonté quelconque dans les yeux et les lèvres,* lui faisait l'effet de *la tête de Méduse*[2]. Aussi son accueil était-il fort différent suivant les personnes, tantôt plein d'effusion, tantôt muet et glacé, lorsque la *tristesse* ou le *doute* pénétrait son âme.[3] M. de Montalembert n'omet pas, dans sa notice, ce *silence glacial* dont personne, dit-il, *n'a poussé l'audace aussi loin que lui*[4].

Je m'oublie dans cette étude, bien convaincu que d'autres seront aussi heureux de s'y oublier que moi. On s'attache à cette physionomie de religieux à la fois grave et affectueuse, à ce cœur qui ne sait pas ce que c'est que s'user, à cette piété expansive qui cherche surtout son aliment dans l'amour. On s'y attache d'autant plus qu'on se figurait sous ce froc de moine (beaucoup, du moins, au dire même de M. de Montalembert), — « un esprit violent, emporté, sans mesure et sans frein, épris du bruit et du combat, incapable de se modérer et de se contenir[5], » — et l'on est à la fois surpris et heureux de voir que le plus souvent c'est le contraire qui était la vérité.

Il ne faudrait pas croire néanmoins que la contradiction laissât le P. Lacordaire toujours calme. M. de Montalembert lui-même n'hésite pas à rappeler ses *rugissements de lion blessé* et ses *magnanimes colères.* Nous apprenons en effet par ses lettres que ceux qui ne marchaient pas complétement avec lui, n'étaient à ses yeux qu'*une bande de Scythes*, etc., etc. Qu'en concluerons-nous? c'est que l'illustre moine était dans le vrai lorsqu'il parlait de sa *nature prompte et portée à rompre en visière aux choses*, et qu'il se connaissait bien lui-même lorsqu'il demandait à Dieu de devenir *plus doux chaque jour envers tous, mais aussi plus solide, plus confirmé*[6].

1 *Lettres à des jeunes gens*, p. 168.
2 *Lettres à des jeunes gens*, p. 213.
3 *Lettres à des jeunes gens*, p. 270.
4 *Le P. Lacordaire*, p. 182.
5 *Le P. Lacordaire*, p. 171.
6 *Le P. Lacordaire* par le Cte de Montalembert, pp. 180, 182, 191, 253, 254.

Reste toujours d'ailleurs cette impression de bonté qui domine dans sa correspondance. — « Faites-vous aimer, écrit-il à l'un de ses jeunes amis, car on ne se fait aimer que par des vertus.... Rapprochez-vous dans les conversations de ceux qui vous plaisent moins.... Évitez de former des liaisons où le cœur soit tout et Dieu rien, car il est difficile que la chair n'en soit pas le fondement [1]. »

Nous prenons ces conseils entre mille autres tout aussi saintement pensés et saintement dits. Ce moine du XIXe siècle qui avait *tout aimé de son siècle*, ainsi qu'il le disait lui-même, n'en parle pas moins de méditation, d'oraison, de mortification comme s'il était du temps de saint Louis. Il recommandera à des jeunes gens les *légers retranchements* dans *leurs repas*, *les prostrations* dans leurs chambres, la vie constante avec Jésus-Christ, surtout en s'appliquant par la pensée les circonstances de sa passion et, entre toutes, celles qui *blessent le plus* [2]. Il leur dira de l'amour de Dieu : — « C'est un enivrement sans fin [3]. »

Voilà le côté sous lequel le P. Lacordaire se présente aujourd'hui à nous. Nous ne l'admirons pas moins et nous l'aimons davantage. C'est toujours le prêtre éloquent de cette nef de Notre-Dame qu'il appelait *sa grande patrie* [4] ; mais c'est aussi le moine dans sa cellule avec sa résolution d'être *moine jusqu'au cou* [5] ; c'est l'ami, c'est le père dans tout l'épanchement de cet amour *si pur*, *si tendre*, *si désintéressé* dont il disait qu'il était *la couronne de la vie*. — « Vous venez et je m'en vais, avait-il déjà écrit dans ses lettres sur la vie chrétienne ; c'est la consolation de ceux qui partent d'embrasser ceux qui demeurent. » — Aujourd'hui nous reconnaissons le même accent. — « L'amitié est un vieil arbre et il ne reste plus pour moi que quelques feuilles d'automne [6]. » — Ah ! c'est bien là l'affection tendre et triste du vieillard, cette *passion à cheveux blancs* dont Lacordaire avait si admirablement dit qu'elle donne

1 *Lettres à des jeunes gens*, pp. 112, 113.

2 *Lettres à des jeunes gens*, p. 113.

3 *Lettres à des jeunes gens*, p. 244.

4 *Lettres à des jeunes gens*, p. 102. — « Quand nous nous faisons moines (nous autres Français) c'est avec l'intention de l'être jusqu'au cou. »

5 *Conférences de Notre-Dame*, 39e conférence. 1846.

6 *Lettres à des jeunes gens*, p. 337.

plus qu'elle ne reçoit, mais qu'elle a du moins ainsi l'honneur de finir, comme Dieu, par un *sentiment désintéressé.*

Souvent aussi sa voix a toute l'émotion des affections les plus vives : — « Combien je vous aime! la réserve de l'âge ne me permet pas de vous le dire comme je le sens. Je vous aime à la fois comme un ami et comme un enfant parce que je suis sur la limite d'où l'on découvre à la fois les deux extrémités de la vie[1]. » Le P. Lacordaire avait d'ailleurs trop approfondi le cœur de l'homme pour ne pas sentir que la passion pouvait se glisser dans l'amitié comme dans l'amour. Aussi recommandait-il le détachement de soi non moins que l'affection des autres, un cœur à la fois *dépouillé et rempli, dépouillé de soi-même et rempli de Dieu*[2]. — « Je ne sais si vous êtes comme moi, écrivait-il, mais je ne puis plus aimer quelqu'un *sans que l'âme se glisse derrière le cœur, et que Jésus-Christ soit de moitié entre nous*[3]. » Et à la suite des expressions les plus tendres arrive la dernière pensée, le dernier vœu : — « Je vous embrasse et vous aime *usque ad crucem* (jusqu'à la croix)[4]. »

Personne mieux que le P. Lacordaire n'a peint l'amour avec des couleurs vraies et senties ; et, cependant, c'était pour lui un sentiment inconnu. Nous nous rappelons, en effet, ce mot cité par M. de Montalembert : « J'ai aimé la gloire et *pas autre chose.* » Tout jeune, il écrivait : — Je ne dirai jamais : *linquenda domus et placens uxor ;* mon mariage célébré sur la terre *se consommera dans les cieux*[5]. — Mais comme tous les hommes qui ont profondément médité, il avait sondé les faiblesses humaines, et aucun de leurs replis ne lui était resté inaperçu. Le pieux auteur de l'*Imitation* écrivait : *non sis familiaris alicui mulieri.* Le P. Lacordaire dit la même chose, mais moins brièvement. Parlant des affections où *tous les droits de Dieu sont sauvegardés :* « une seule, ajoute-t-il, celle qui est relative aux personnes que *le monde aime le plus,* me semble dangereuse, *même quand elle est pure. Le serpent est trop enlacé à leur cou* pour s'en approcher sans crainte. Il faut les tenir toujours

1 *Lettres à des jeunes gens*, p. 201.
2 *Lettres à des jeunes gens*, p. 188.
3 *Lettres à des jeunes gens*, p. 332.
4 *Lettres à des jeunes gens*, p. 347.
5 *Le P. Lacordaire*, par le comte de Montalembert, p. 153.

à une distance qui rassure [1]. » — C'est bien là le même homme qui appelait la pureté *la lumière du cœur* [2], qui disait : « sois chaste pour aimer longtemps, pour être aimé toujours.... n'apporte pas des ruines (à celle qui t'est destinée) en échange de sa jeunesse, » — et qui nommant le vice de son nom, un *épouvantable égoïsme* dont l'effet est de tuer tout ce qu'il y a en nous *d'élevé et de tendre*, lui oppose cette *dilatation*, cette *joie* intime que la pureté donne et qui fait de notre âme comme un *foyer de bonheur* [3]. » — « Depuis que j'ai connu Jésus-Christ, disait-il, rien ne m'a paru assez beau pour le regarder avec concupiscence [4]. »

Les *Lettres à des jeunes gens* contiennent quelques impressions de voyage, mais, peu développées. Je citerai ce mot sur Rome : — « Rome est un tombeau, le tombeau des martyrs.... pour moi, je n'y ai jamais vu que le pape [5]. » — Sur Londres : — « Londres a de magnifiques parties, mais, dans le reste, une grande et triste uniformité, un air plein de fumée et une *immensité insignifiante* qui lui ôte *la grâce d'une chose qui se termine bien*. Sa population, quoique vivante, dissimule mal une profonde misère. *Rien ne paraît plus grand que ce peuple dans les institutions, rien de plus petit dans sa physionomie de la rue* [6]. »

Sur Oxford, l'asile presque monastique du calme et de l'étude, je trouve une page charmante : — « Quelle belle et douce chose que cet Oxford ! Figurez-vous dans une plaine entourée de collines et baignée de deux rivières, un amas de monuments gothiques, grecs, d'églises, de colléges, de cours, de portiques, distribués à profusion mais avec grâce, dans des rues calmes, terminées par des perspectives d'arbres et de prairies. Tous ces monuments destinés aux lettres et aux sciences ont leurs portes ouvertes... on traverse des cours silencieuses, en rencontrant çà et là des jeunes hommes portant une toque sur leur tête et une toge sur les épaules; point de foule, point de bruit; une gravité dans l'air comme dans les murs

1 *Lettres à des jeunes gens*, p. 206.
2 *Première lettre sur la vie chrétienne.*
3 *Lettres à des jeunes gens*, pp. 311-312.
4 *Lettres à des jeunes gens*, p. 141.
5 *Lettres à des jeunes geus*, p. 288.
6 *Lettres à des jeunes gens*, p. 162.

noircis par l'âge, car il semble ici qu'on ne répare rien.... et néanmoins la propreté est exquise de la plante au sommet des monuments.... En Italie, les édifices respirent la jeunesse. Ici, c'est le temps qui se montre, mais sans délabrement et seulement comme une majesté. »

Alfred Tonnellé, avec son imagination si vive et ses habitudes si studieuses, n'avait pas été moins frappé que le P. Lacordaire de l'aspect des villes universitaires de la Grande-Bretagne. Il ne sera pas sans intérêt de rapprocher sa description de Cambridge de celle que nous venons de lire d'Oxford.

« Le premier aspect de Cambridge est séduisant par son calme, son élégante propreté, son air soigné, la verdure mêlée aux monuments, quelque chose de serein. Je suis allé à *Trinity-College*, en suivant la principale rue. C'est un aspect tout particulier et superbe ; cette rue n'est bordée que de bâtiments immenses, imposants, d'un autre âge ; à peine quelques maisons. C'est une série et de temples et de palais élevés à la science. La ville tout entière est une ville de colléges. Les murs crénelés, les grandes entrées de ces colléges ombragées de beaux arbres, les cours immenses et les fontaines monumentales aperçues au travers de la verdure, les *halls* (réfectoires), les chapelles d'un aspect riche... tout cela est enveloppé dans le charme de la paix.... Il est étonnant à quel point la vie d'autrefois et les conditions de ces antiques fondations ont été religieusement conservées; comme dans l'Angleterre protestante on retrouve encore une trace profonde de cette union de la science et de l'étude avec le cloître; à quel point cette vie d'Université présente encore les formes de la vie monastique. »

Tonnellé nous peint ensuite le réfectoire et la chapelle. — « Le *Hall*, dit-il, ou réfectoire est une spacieuse salle boisée en chêne sculpté jusqu'à moitié de sa hauteur, avec un plafond à vastes et antiques charpentes apparentes, de grandes fenêtres en style Tudor, garnies de vitraux peints. On y voit les armes et les écussons des bienfaiteurs. C'est quelque chose de frappant de voir cette immense salle gothique remplie de trois à quatre cents convives, tous en robe et en bonnet, arrivant aux repas avec une sorte de gravité et de solennité, dans un costume uniforme qui semble les

élever tout de suite au-dessus du commun, du bariolé et du décousu de la vie moderne. — Service splendide, riche argenterie, etc. » — A la chapelle, spectacle plus imposant encore. Dans cette vaste et longue chapelle, éclairée le soir par deux rangs de petites bougies, vous apercevez cinq cents étudiants et maîtres, tous avec le surplis blanc, quelques-uns même avec le capuchon retombant par derrière. — « La longue procession de ces jeunes gens entrant, pendant un quart d'heure, est un spectacle unique et qui rappelle, ajoute Tonnellé, le temps où la vie de piété et la vie d'études étaient étroitement liées et où clerc et prêtre étaient synonymes [1]. »

Le jeune voyageur se sentait revivre *de la vie des temps passés.* Il se croyait *transporté au siècle des Tudors.* Rien, en effet, ne pouvait dans cette enceinte monacale lui rappeler l'Angleterre actuelle, car nulle part la réforme n'a ajouté une pierre aux anciens monuments catholiques, nulle part elle n'a introduit un perfectionnement appréciable dans les anciennes institutions universitaires. Elle a profité des vieilles fondations; elle s'est logée, le mieux qu'elle a pu, dans les vieux colléges, et elle a borné sa gloire, suivant l'expression de Lacordaire, *à conserver des ruines* [2]. Le catholicisme, pendant ce temps-là, se remettait à l'œuvre; il construisait de nouveau des églises, des couvents, des colléges; — « vous ne pouvez vous faire aucune idée, écrivait Lacordaire, de la magnificence de ces établissements et de la beauté de leur situation, ni de tout ce qu'il y a de touchant dans cette résurrection des œuvres et des actes de la foi sur une terre hérétique. Ceci, vous dit-on, est une église bâtie par un ministre converti; ce monastère a été élevé dans la solitude par tel gentilhomme; cette chapelle, sur un rocher, renferme une image de la passion de Notre-Seigneur, et les protestants eux-mêmes y viennent chanter des cantiques; cette croix est la première qui ait paru sur un chemin depuis trois siècles [3]. »

Je ne puis reproduire tout le livre et je terminerai en citant quelques phrases qni précisent, d'une manière heureuse, sur plu-

1 *Fragments sur l'art et la philosophie*, par Alfred Tonnellé, pp. 289-292.

2 « Je n'ai vu nulle part autant d'apparence de ruines avec autant de conservation. » P. 162.

3 *Lettres à des jeunes gens*, p. 161.

sieurs points, les opinions et les pensées du P. Lacordaire : — « Depuis trois ou quatre siècles, dit-il, la littérature est en état de rébellion contre la vérité. Les gens de bien, eux-mêmes, affaiblis dans leur sens intime par le contact de l'erreur, ont semé les meilleurs livres d'opinions fausses et funestes [1]. » — Et il recommande de lire *lentement et avec réflexion.* Rien de plus vrai que ce jugement et de plus sensé que cet avis. — « La plupart des enfants, dit-il ailleurs, sont nourris dans un affreux égoïsme par l'affection même qu'on leur témoigne, affection qui se fait leur esclave et caresse en eux l'épouvantable penchant de tout rapporter à soi, sans rien rendre spontanément pour le plaisir de donner de la joie aux autres. » — Il était impossible de toucher, d'une main plus sûre, une des grandes plaies de notre temps. Mais quel remède opposer au mal ? — « Il faut saisir, dit Lacordaire, l'occasion d'allumer dans cette âme la flamme du sacrifice, sans laquelle tout homme n'est rien qu'un misérable, quel que soit son rang [2]. »

Sur la vie *heureuse et commode* nous trouvons ce mot si vrai : — « On jouit sans faire de mal et *peu à peu le ressort se détend* [3]. » — Sur l'isolement comparé à la vie commune : — « L'isolement nous borne à nous-même, et nous-même c'est bien peu de chose, sous le rapport de la pensée comme sous celui de la vertu [4]. » — Sur l'attitude du chrétien parmi les riches : — « Qu'est-ce qu'un appartement, si riche qu'il soit ? Quelques pieds de terre qui lógent un corps mortel.... Le chrétien n'apporte en face de la richesse et de la grandeur, ni l'arrogance du démagogue, ni la bassesse d'un courtisan ; il est simple et naturel, sans crainte, sans désir, sans émotion [5]. » — Sur l'opiniâtreté dans le travail : — « Êtes-vous bien sûr, quand vous suivez votre ardeur dévorante, que c'est pour Dieu que vous vous pressez tant, et non pas sous l'inspiration déguisée d'une ambition d'être et de produire ? L'orgueil est bien fin.... ce n'est pas Hercule qui fait le plus ; une âme généreuse dans un

1 *Lettres à des jeunes gens*, p. 59.
2 *Lettres à des jeunes gens*, pp. 127-128.
3 *Lettres à des jeunes gens*, p. 139.
4 *Lettres à des jeunes gens*, p. 184.
5 *Lettres à des jeunes gens*, p. 245.

pauvre petit corps est la maîtresse du monde [1]. » — Sur la philanthropie : — « Elle est froide comme un linceul [2]. » — Sur la politique : — « Il faut voir en haut pour s'asseoir en bas [3]. »

L'éloquence est ici non moins dans le fond que dans la forme.

Il est une pensée pénible qui revient fréquemment dans les lettres à Mme de la Tour-du-Pin : c'est celle de l'abandon dans lequel trop souvent le P. Lacordaire se figurait être. — « Il faut avoir des points d'appuis, écrit-il, et je n'en ai nulle part. » — Il nous semble au contraire que l'éloquent prédicateur, malgré le *cachet d'exagération* qu'il est disposé à reconnaître lui-même dans ses premières vues, trouva des points d'appui, même là où l'on ne sympathisait pas complétement avec ses idées, chez Mgr de Quélen, par exemple, chez Mgr Affre, à Metz, à Nancy, à Bordeaux, à Toulouse, à peu près partout. Il se représente comme le *passereau solitaire sur un toit;* rencontrant à Gênes, en 1860, l'hôtel où il logea, en 1831, avec MM. de Lamennais et de Montalembert : — « Les trois pèlerins, hélas ! se sont bien divisés, dit-il, et ils ne se retrouveront plus sous le même toit, si ce n'est dans le sein de Dieu, il faut l'espérer. » — L'engage-t-on à venir à Paris ? — « J'y ai des ruines en bien des choses et en bien des personnes, répond-il, et il me serait pénible de m'y retrouver.... Dès que l'intelligence s'élève au-dessus des passions qui forment les partis, ajoute-t-il, et des avantages qui subjuguent les convictions, l'on se trouve dans une région solitaire où n'habitent que Dieu, la conscience et la raison, trois hôtes assez nobles de race et qui peuvent consoler d'habiter dans un désert [4]. »

Eh bien ! l'avouerai-je ? j'ai peine à admettre, toute mauvaise que soit la nature humaine, que Dieu, la conscience et la raison, n'habitent que le désert. N'y a-t-il pas là un peu de la tristesse morose de Chateaubriand, avec lequel d'ailleurs Lacordaire avait plus d'un trait de ressemblance. Ce n'est pas la seule fois, en effet,

1 *Lettres à des jeunes gens*, pp. 262 et 292.

2 *Première lettre sur la vie chrétienne.*

3 *Première lettre sur la vie chrétienne.*

4 *Lettres à la comtesse Eudoxie de la Tour-du-Pin*, pp. 180, 198, 199, 129, 238, 239, 248.

qu'on retrouve les mêmes impressions, sous des formes analogues, chez ces deux éminents écrivains. De tout temps, j'avais soupçonné l'admiration sympathique de l'orateur des *Conférences* pour le poète du *Génie du Christianisme*; mais aujourd'hui Lacordaire s'exprime très-nettement :

« Il y a peu d'années, dit-il, les *Martyrs* de M. de Chateaubriand me tombèrent sous la main; je ne les avais pas lus depuis ma première jeunesse. Il me prit fantaisie d'éprouver l'impression que j'en ressentirais, et si l'âge aurait affaibli en moi les échos de cette poésie qui m'avait autrefois transporté. A peine eus-je ouvert le livre et laissé mon cœur à sa merci que les larmes me vinrent aux yeux avec une abondance qui ne m'était plus ordinaire.... C'était le mélange de deux mondes, le divin et l'humain, qui tombant à la fois dans mon âme, l'avait saisie sous l'étreinte d'une double éloquence, celle de l'homme et celle de Dieu. Aucun écrivain, avant M. de Chateaubriand, n'avait eu cet art au même degré.... Si chrétien qu'il fût, l'homme était demeuré ; il se remuait tout vivant dans la magie de son style, et jamais le christianisme n'avait eu pour prophète une âme où le monde eut tant d'éclat et Jésus-Christ tant de grandeur [1]. »

Et c'est là précisément ce qu'on peut dire aussi de Lacordaire. Chez lui aussi l'homme était demeuré comme chez Chateaubriand; et lorsqu'on lit ses discours, il est impossible de ne pas reconnaître l'éclat du monde à côté des divines grandeurs de Jésus-Christ. Ajoutez, comme autres traits communs, cette *mélancolie active* qu'il signale chez l'auteur des *Martyrs*, ce style empreint de toutes les *ardeurs de la jeunesse*, cette émotion de la voix, cette puissante originalité de forme [2]. On ne peut donc être surpris de voir une

1 *Deuxième lettre à un jeune homme sur la vie chrétienne.*

2 M. de Montalembert a déjà signalé dans le style de Lacordaire, la *plume de René, mais purifiée et retrempée par la vérité suprême* (p. 151). Il est, en effet, bien des traits de l'éloquent orateur qu'on pourrait attribuer à l'auteur du *Génie du Christianisme*, et réciproquement. Ainsi, par exemple, lorsque Lacordaire écrit : — « L'avenir nous est profondément caché et nous *heurtons du pied*, sans le savoir, *la pierre où nous reposerons un jour* », ne croyons nous pas entendre Chateaubriand? Ne croyons-nous pas l'entendre dans cette peinture du jeune homme qui vient d'atteindre *dix huit printemps* : — « Les nuages passent, les vents se taisent, les feuilles se décolorent et se dessèchent sans lui dire pourquoi il souffre... « — Et lorsque Chateaubriand s'écrie : —

égale affluence se presser, à trente ans d'intervalle, autour de l'un et autour de l'autre. Lacordaire attribuait en partie son action sur les générations actuelles à ses opinions libérales. C'était trop de modestie de sa part. Comment d'ailleurs expliquer, dans ce cas, l'influence très-grande aussi de l'abbé Frayssinous sur la jeunesse non moins incrédule de 1805 et de 1818? Comment expliquer celle de Chateaubriand sur la France de 1801? L'abbé Frayssinous était, en effet, très-peu suspect de libéralisme; et Chateaubriand, qui devait marquer un jour comme libéral, n'était encore, en 1801, qu'un émigré rentré, un homme d'ancien régime dont la lèvre, il le dit lui-même, *rempli des souvenirs de nos antiques mœurs, de la gloire et des monuments de nos rois, respirait l'ancienne monarchie tout entière*[1]. Mais quelles que soient ses préventions, il y a une puissance attractive que chacun sent dans le talent uni à la vérité. Lacordaire devait la faire éprouver d'autant mieux qu'il y avait plus de nouveauté dans la forme de son enseignement et plus de hardiesse dans sa parole. Telle fut la cause la plus incontestable de son succès. Il en est toutefois une autre qui tient à son temps et que nous ne saurions omettre. Nous voulons parler de cette lassitude d'elle-même qui s'attache vite à l'incrédulité, de ce vide de l'âme, de cet épuisement, de ce vague, de cette fatigue dont souffre notre époque et qui se résument en un mot, le besoin de Dieu.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

« Pourquoi y a-t-il une voix dans le sang, une parole dans la pierre? *Le tigre déchire sa proie et dort; l'homme devient homicide et veille...* » — Lorsqu'il nous peint la femme incrédule aux prises avec la mort: — « Elle pousse un cri, mais qui peut entendre sa voix? Est-ce un époux? il n'y en a plus pour elle : depuis longtemps il s'est éloigné du théâtre de son déshonneur : sont-ce des enfants? Perdus par une éducation impie et par l'exemple maternel, *se soucient-ils de leur mère?* Si elle regarde dans le passé elle n'aperçoit qu'un désert où ses vertus n'ont pas laissé de traces... » — Ne croirait-on pas entendre Lacordaire?

1 *Génie du Christianisme.* Préface de 1828.

LE FILS DU GARDE-CHASSE.*

VIII.

Le lendemain de notre entrevue avec le général Chalbos, j'étais assis en face de mon dîner, auquel je ne faisais pas grand mal, et je me disposais à aller m'informer si les prisonniers ne seraient pas par hasard jugés le jour suivant, lorsque Marie, la servante de M. Dumont, m'apporta un billet de Mme Blondel. Je l'ouvris avec une émotion extrême : je tremblais que tout ne fût fini. — « Soyez, je vous prie, m'écrivait-elle, ce soir, à neuf heures, sur la route de Vouvant. Attendez dans le petit chemin à gauche après les dernières maisons de la ville. Henri et moi, nous y arriverons à peu près en même temps que vous. Lisez, auparavant, la pièce de vers que je joins à ma lettre. »

— Et vous ne l'avez pas non plus? demandai-je à M. Brevet.

— Rassurez-vous, me dit-il, je possède le manuscrit lui-même. Et il retira du précieux portefeuille un papier jauni et froissé sur lequel des vers, à demi-effacés, étaient écrits au crayon.

Prison de Fontenay, 18 *mai* 1793.

Quand le printemps revient jeter ses draperies
Sur tous les arbres de nos champs,
Et que toutes les fleurs sous le ciel sont fleuries,
Et que les airs sont pleins de chants,
Nul, plus que moi, nul n'aime à suivre, solitaire,
Les détours des sentiers perdus,

* Voir la livraison d'octobre, pp. 266-283.

A savourer l'arome, à jouir du mystère,
Au sein des grands bois répandus.
Eh! bien, ces doux trésors, ces ravissantes choses
De la plus riante saison,
L'ombrage des forêts et le parfum des roses,
N'ont pas l'attrait de ma prison.
Dans les objets créés mon Dieu m'était visible,
Et les cieux me parlaient de lui;
Mais il se montre ici sous un jour plus sensible :
C'est en moi qu'il crée aujourd'hui!
Il change ma faiblesse en sublime énergie;
Je suis jaloux des saints héros
Qui tombaient en chantant sur l'arène rougie,
Quand les tigres broyaient leurs os.
Je m'incline, Seigneur, sons votre arrêt sévère;
Pour la justice et pour la foi,
Je suis prêt à gravir la pente du Calvaire,
Comme Jésus! comme le Roi!...

Mes larmes tombèrent en résonnant sur ce papier où un martyr offrait si généreusement à Dieu sa jeunesse, et elles se confondirent avec celles dont la trace y était récente, — gouttes de sang versées par le cœur de l'épouse.

A l'heure dite, comme bien vous pensez, j'étais au rendez-vous. Assis sur l'herbe, pour ne pas faire remarquer ma présence, au pied d'un buisson d'aubépine qui chargeait l'air des senteurs de ses fleurs invisibles, je me demandais ce que signifiait ce mystère, et je brûlais d'en connaître le mot. — La lune commençait à se dégager à l'horizon; la brise agitait mollement les feuilles des arbres qui bordaient le sentier. Tout à coup j'entendis un vol léger, un oiseau se posa dans l'un d'eux, à quelques pas de moi, puis il éleva, au milieu du silence, sa voix mélodieuse et retentissante.

A mesure que les notes limpides s'épanchaient du gosier du rossignol, il me semblait qu'elles entraient dans mon âme comme une onde rafraîchissante; elles calmaient un peu les angoisses qui m'agitaient tant depuis quelques jours. Parfois elles montaient vers le ciel comme une douce prière, ou bien elles éclataient comme un cri de reconnaissance et un hymne d'espoir. Puis je comparais ces chants aux chants de mon malheureux ami, et je me prenais à

penser que le Dieu juste et bon qui écarte le danger de la tête du petit oiseau, destiné à charmer la campagne, préserverait aussi celle du poète, appelé à charmer les hommes.

Soudain, le chant qui me berçait ainsi, s'interrompit au milieu d'une roulade, et le rossignol s'envola brusquement. J'entendis alors un bruit de pas; je me levai et j'écartai avec précaution les rameaux d'aubépine pour regarder sur la route. Au même instant, deux personnes, dont l'une tenait un cheval par la bride, tournèrent vers mon sentier, et une douce voix, que je reconnus bien, demanda aussitôt :

— Mon ami, êtes-vous là?

C'était Marguerite, que suivait Henri. Celui-ci attacha la bride de son cheval au tronc d'un chêne, dans la partie la plus ombragée du chemin, puis nous nous assîmes sur le gazon, et la jeune femme me mit de suite au courant de la situation.

La veille, après nous être séparés, convaincue que Georges était voué à la mort, elle avait au moins voulu tenter de l'embrasser une dernière fois, et elle s'était rendue à la prison. Le concierge l'avait fort brusquement reçue : les ordres les plus sévères, prétendait-il, lui défendaient de laisser communiquer les prisonniers avec qui que ce fût. — Elle l'avait supplié à mains jointes de porter à son mari quelques lignes d'adieux, qu'elle lui ferait lire. Cette proposition avait reçu le même accueil que la première.... Alors la pauvre Marguerite, succombant à son affliction, n'avait pu retenir le flot qui l'oppressait et ses larmes avaient coulé en abondance aux pieds de cet homme inflexible qu'elle implorait à genoux.... La femme du geôlier était présente à cette scène; Marguerite l'invoqua à son tour; elle la repoussa plus durement encore peut-être que son farouche mari.

Elle était donc revenue sous le toit paternel, à demi-mourante et se tenant pour abandonnée des hommes non moins que de Dieu.

La nuit était close depuis longtemps, lorsqu'un coup fut discrétement frappé à la porte; la personne introduite demanda Mme Blondel : c'était la geôlière elle-même.

Elle s'était bien gardée d'en rien laisser paraître, mais elle avait été remuée jusqu'au fond de l'âme par le désespoir de la jeune

femme, et, malgré la difficulté extrême et l'extrême péril qu'il s'agissait d'affronter, il ne serait pas dit qu'elle n'eût pas essayé, une fois dans sa vie, de rendre service à de braves jeunes gens. Elle proposait donc de favoriser, le lendemain soir, entre dix heures et minuit, l'évasion de Georges Blondel, mais à la condition expresse qu'il ne resterait pas caché dans la ville, et qu'il s'enfuirait le plus tôt et le plus loin possible.

Le prisonnier était déjà prévenu et prêt à tout tenter.

Quelle joie avait inondé le cœur des parents de Georges, en entendant cette généreuse, cette héroïque proposition! C'était plus que de la joie, c'était du délire; Marguerite, Mme Dumont, Laure et Henri serraient, à l'étouffer, cette admirable femme entre leurs bras. M. Dumont l'avait fait approcher de son lit, et en l'embrassant:

— Madame, lui avait-il dit avec émotion, rappelez-vous qu'à dater de ce jour, c'est entre nous à la vie, à la mort; ce que nous possédons, notre vie, notre fortune, tout vous appartient comme à nous-mêmes!

La geôlière s'efforçait de s'arracher à ces ardents témoignages de gratitude.

— Nous parlerons de cela plus tard, disait-elle, et si nous réussissons. En attendant, convenons du rôle que vous aurez à remplir. Quant au mien, il est écrit là. — Et elle se mettait un doigt sur le front.

Il fut arrêté qu'à neuf heures et demie, Mme Blondel et deux autres personnes seulement se trouveraient dans le premier chemin, à gauche de la route de Vouvant, avec un cheval tout équipé, pour rendre plus prompte encore la fuite du prisonnier.

— Mais, objecta Marguerite, si vous alliez vous tromper? connaissez-vous bien mon mari?

— Si je le connais!... Ah! je n'oublierai jamais, dussé-je vivre cent ans, sa belle mine et son air de douceur, quand on nous l'amena avec un pauvre diable tout ensanglanté, qu'il soutenait charitablement!... Puis, cherchant dans les plis de son mouchoir de cou : — Tenez, pauvre dame, voyez si je peux me tromper. Je lui ai demandé un objet à vous remettre. Reconnaissez-vous son écriture?...

C'était la pièce de vers que j'avais reçue.

Marguerite venait d'achever son récit, et dix heures sonnaient aux horloges de la ville.

— Où Georges dirigera-t-il ses pas? demandai-je après un instant de silence.

— Il n'ira point à l'aventure, me répondit Henri. Vous vous rappelez cette métairie de la Pinsonnière que nous possédons dans les environs de Vouvant et où nous vous avons conduit l'été dernier? Eh bien, c'est là qu'il se cachera. Le père Jacques Rouaud, notre métayer, est le dévouement en personne, et quand nous saurons mon beau-frère sous sa garde, nous n'aurons plus d'inquiétude. Du reste, je n'ai pas perdu de temps; je suis allé moi-même à la Pinsonnière, ce matin, et tout est préparé pour le recevoir.

— Pardonnez-nous, mon ami, ajouta Marguerite en me tendant la main, pardonnez-nous de n'être pas allés vous avertir plus tôt, mais notre libératrice nous avait recommandé de nous montrer le moins possible, pour ne pas attirer l'attention.

— Il me suffit, Marguerite, d'avoir été prévenu à la dernière minute, puisque c'était pour venir embrasser avec vous notre cher prisonnier.

Peu à peu, la conversation languit. Nous nous abandonnions au cours de nos pensées, et nous retenions notre souffle pour mieux saisir les moindres sons qui s'élevaient autour de nous. La ville était devenue à peu près silencieuse; de temps à autre quelques aboiements se faisaient entendre dans les fermes isolées. Une fois, un bruit nous fit lever la tête. Henri colla son oreille sur le sol :

— C'est une charrette, dit-il, en se relevant; elle vient vers Fontenay.

En effet, nous distinguâmes bientôt le grincement des roues et les coups de fouet du roulier, animant son attelage. Après quoi la route devint complétement déserte. Nous n'entendions plus que le bruit étouffé des sabots du cheval qui se retournait sur l'herbe du chemin, ou qui tondait quelques jeunes pousses du chêne auquel il était attaché.

Nous comptâmes les coups de onze heures; puis le quart, puis la demie. Nous étions muets, de bruyants soupirs s'exhalaient par-

fois de la poitrine de Marguerite. Henri et moi nous comprimions les nôtres.

Notre crainte devint une angoisse qui nous saisit aux entrailles, quand les douze coups de minuit parvinrent à nos oreilles.

— Ah ! s'écria Marguerite, dont les dents s'entrechoquaient, il ne viendra pas ! C'eût été trop de bonheur !...

— Chut ! fit Henri, j'entends quelque chose.

Il se glissa aussitôt le long du buisson, et il plongea son regard sur la route, que la lune éclairait vivement.

Nous perçumes un bruit de pas rapides, qui grandissait de plus en plus.

Marguerite, levant le yeux au ciel : — O mon Dieu ! dit-elle, faites, faites que ce soit lui !

Les pas approchaient, et il était évident que c'étaient ceux d'un homme seul.

Henri, quittant soudain son poste d'observation, vint à nous, la terreur dans la voix : — Mes amis, cachons-nous ; c'est un soldat qui approche !

— Oh ! la misérable femme ! s'exclama Marguerite, nous sommes trahis ! nous sommes vendus !

— Cachons-nous, cachons-nous, répétait Henri, en essayant de nous entraîner plus loin dans le sentier.

— A quoi bon ! fit à haute voix Marguerite, qui se tenait résolûment debout au milieu du sentier et en pleine lumière ; à quoi bon ! Ne vaut-il pas mieux mourir avec lui ?

— Vivre est meilleur encore ! s'écria joyeusement le soldat tant redouté, qui entrait précipitamment dans le chemin. N'est-ce pas vrai, ma douce, ma bonne Marguerite ?...

Et Georges Blondel recevait et soutenait sur son sein sa jeune compagne, succombant à des émotions si vives et si diverses ; puis, il nous embrassait, Henri et moi, avec l'ardeur d'un ressuscité.

— Je vous ai donc fait bien peur, mes bons amis ?... Ah ! ne maudissons pas cet uniforme : c'est la peau du loup qui a servi au mouton à tromper les loups eux-mêmes.

Puis il nous conta comment la geôlière, cet ange du ciel, avait versé aux soldats du poste un vin capiteux qu'ils avaient bu à larges

rasades; comment, lorsqu'ils avaient été tous domptés par l'ivresse, elle était venue lui apporter ce costume, et comment, enfin, nouveau Daniel, il était sorti sain et sauf de cette fosse aux lions.

— Mon ami, lui dit Marguerite, je resterais volontiers toute la nuit, et plus longtemps encore, à te toucher, à te voir, à t'entendre; mais l'épreuve par laquelle nous venons de passer, a été trop pénible, et je suis résolue à tous les sacrifices pour ne pas la recommencer. Pars donc, Georges, pars, je t'en prie; un plus long retard te perdrait peut-être : qui sait s'ils ne se sont pas déjà aperçus de ton évasion, et s'ils n'ont pas lancé tous leurs limiers à ta poursuite !...

Elle fit un signe à Henri, qui marcha vers le cheval, et moi je m'éloignai discrétement pour laisser à ces deux enfants la liberté que réclamaient de tels adieux.

Georges pressait sa noble compagne sur son cœur; ils se parlaient à mi-voix, et leurs chuchottements m'arrivaient, vagues et doux comme le susurrement des flots mourant sur la rive, ou comme les plaintes langoureuses qui sortent dans les bois du nid des palombes. Georges déposa un long baiser sur le front de Marguerite, puis il s'approcha de nous; nous nous embrassâmes, et il sauta lestement en selle.

— Adieu, adieu, nous dit-il; le père Jacques vous apportera bientôt de mes nouvelles, s'il plaît à Dieu.

Il s'élança au grand trot sur la route; nous restâmes cloués à notre place, écoutant ce bruit de pas, qui retentissait solennellement dans la nuit et dans nos âmes — Marguerite s'était laissée tomber sur les genoux. A son front incliné, à ses mains jointes, je compris qu'elle lançait vers Dieu une prière fervente : elle le remerciait, sans doute, de la visible protection qu'il avait étendue comme un bouclier sur cette tête si précieuse, et elle le suppliait de la préserver encore et toujours des embûches de ses redoutables ennemis.

IX.

Près de deux jours s'étaient écoulés depuis la fuite de Georges, et, grâce à l'encombrement de la prison, nul n'avait remarqué sa

disparition. Nous nous en réjouissions, et pour lui, et pour sa libératrice, que cette découverte eût perdue infailliblement; mais nous n'avions pas encore reçu de ses nouvelles, et nous appréhendions qu'il ne lui fût arrivé malheur dans sa course vers la Pinsonnière. D'un autre côté, Jacques Rouaud était averti; comment, s'il n'avait pas vu paraître son jeune maître à l'heure fixée, comment ne serait-il pas venu aux informations, à Fontenay?...

M. Dumont, que cette perplexité rendait plus malade, avait prié son fils de se rendre à la métairie, et Henri s'apprêtait à partir, quand le père Rouaud se présenta, calme et souriant en dessous, comme un homme satisfait de lui-même.

Nous fîmes cercle autour de lui. Au feu croisé de nos interrogations, il répondit par un hochement de tête, qui lui était particulier:

— Eh! diamour, mes bons maîtres, attendez s'il vous plaît; j'ai quelque chose là qui prêchera mieux que moi, qui n'ai jamais été aux écoles.

Puis, il se mit en devoir de déclouer le cuir qui recouvrait la poignée de son bâton de houx à riboule, et il en retira un papier roulé autour du bois, qu'il tendit à Marguerite, en lui disant:

— Pardon, excuse, notre jeune dame, si le mot d'écrit est frippé un petit; mais ces bons garnements de *patauds* pouvaient se mettre en fantaisie de fouiller dans mes hardes,... et fallait bien tâcher d'être encore plus avisé qu'eux.

C'étaient quelques pages au crayon que Georges adressait à sa femme. Elle nous les lut à haute voix. En voici la substance.

Pendant son emprisonnement, notre ami avait appris, par ses compagnons d'infortune, et surtout par un officier, M. de la Marsonnière, avec lequel il s'était lié d'amitié, tous les détails du soulèvement vendéen. Il avait alors juré dans son âme que si, par un miracle, qui du reste lui semblait impossible, le ciel le rendait à la liberté, il consacrerait cette liberté à défendre la cause de la vertu, de la justice et du droit. Le miracle de sa délivrance s'était accompli; à lui maintenant d'accomplir son vœu. Cette décision le relevait à ses propres yeux, et il aurait eu honte, lui, dans la force de sa jeunesse, lui, qui devait tout à la Royauté, de se tenir blotti, comme un malfaiteur, en quelque coin de la Pinsonnière, alors que

ses frères levaient le front au grand jour, se battaient vaillamment et versaient leur sang sur les sillons du Bocage pour leur Dieu et pour leur Roi. Il n'avait donc passé à la métairie que le temps strictement nécessaire pour changer son costume républicain contre des habits du père Jacques; puis il était parti, la nuit même, accompagné par ce digne homme, pour rejoindre l'armée vendéenne, que l'on disait réunie dans les environs de la Châtaigneraie. Ils y étaient parvenus heureusement; Jacques avait rencontré un sien cousin, capitaine de paroisse dans la division de M. de Lescure, auquel il avait recommandé Georges. Ce serait par son intermédiaire que notre ami nous ferait tenir de ses nouvelles, verbalement ou par lettre, chaque fois qu'il se présenterait une occasion favorable. — Enfin, il demandait pardon à sa femme de ne lui avoir pas confié son projet, dans la nuit des adieux; mais elle était alors trop affligée pour qu'il songeât à accroître encore son chagrin. Il connaissait sa magnanimité et il ne doutait pas que, loin de lui en vouloir pour cette détermination, elle l'accepterait, au contraire, sinon avec joie, du moins avec une résignation qui n'irait pas sans la légitime fierté qu'inspirent aux nobles cœurs l'accomplissement d'un grand devoir et l'abnégation du dévouement.

Georges avait bien jugé les sentiments de sa digne compagne. Sans doute, si le choix lui eût été permis, elle eût mieux aimé pour lui la vie paisible et exempte de craintes, comme il l'avait déjà coulée à l'ombre du foyer domestique, que les hasards et les périls toujours renaissants de la guerre; mais, les choses étant ainsi, elle se soumettait héroïquement, et elle s'écriait dans un élan d'admiration qui faisait briller ses beaux yeux : — O mon Georges, tu as bien fait!... Mieux vaut la lutte que l'échafand et que la couardise!

Nous pensions tous comme elle, tous, sans excepter le père Jacques qui, levant et brandissant son bâton, poussa en guise de conclusion un vigoureux cri de : — *Vive le Roi!*

X.

Vous savez aussi bien que moi ce qui se passa devant Fontenay, à trois jours de là, c'est-à-dire le 25 du mois de mai. Dès le matin,

avant l'aube, le tumulte de la journée du 16 se reproduisait dans la ville, mais avec un caractère d'effroi bien plus marqué ; les *brigands* revenaient à la charge ; leurs rangs étaient grossis ; on ne se dissimulait pas que leur attaque serait furieuse, car ils étaient dominés par la volonté de venger leur défaite, de laver leur honneur, d'arracher aux serres des républicains les vingt-cinq canons perdus le 16, et de reconquérir surtout cette pièce que leur vénération a immortalisée, cette *Marie-Jeanne*, leur palladium, dont ils pleuraient l'absence depuis huit jours.

Vous avez lu les péripéties de ce siége, mené avec un entrain formidable par Cathelineau, Bonchamps, La Rochejaquelein, d'Elbée, Stofflet et Lescure, dont l'histoire a recueilli la belle et caractéristique réponse, au pied de la croix de mission : — « Laissez-les » prier, ils ne se battront que mieux ! »

Je vous laisse à penser les angoisses auxquelles nous fûmes tous livrés pendant le cours de ce terrible conflit. M. Dumont ne pouvait tenir sur son lit de souffrance ; Mme Dumont et Laure se faisaient le plus courageuses et le plus calmes possibles pour soutenir la pauvre Marguerite, que chaque détonation de l'artillerie, qui leur arrivait comme les roulements d'un tonnerre lointain, faisait tressaillir et jetait dans une prostration pénible à voir. Eux, dans le fond de leur demeure, nous, sur le champ de bataille — car Henri et moi, nous avions dû, bon gré mal gré, reprendre notre rôle et nos fusils de la première attaque, — nous nous posions les mêmes questions douloureuses : — Les Vendéens seront-ils encore vaincus ? Georges, qui se bat dans leurs rangs, sera-t-il frappé à mort ? ou blessé ? ou fait prisonnier ? Triple alternative qui nous désolait également.

Tout-à-coup la débandade du 16 se reproduisit, mais en sens inverse : c'était au tour des républicains à montrer le dos à leurs adversaires, qui devaient être satisfaits de leur revanche, car elle était aussi complète qu'ils le pouvaient souhaiter. Jamais fuite plus désordonnée ne termina une plus chaude bataille et ne fit fondre, comme de la neige au soleil, une armée en moins de temps. Cet avalanche se rua vers la ville, qui prit subitement un aspect indescriptible : poursuivis et poursuivants, uniformes des soldats de la

nation et vestes des paysans, imprécations et cris de terreur des vaincus, chants et *houppements* des vainqueurs, tout cela se mêlait, se confondait, et composait une scène unique peut-être dans les annales de la guerre.

Mon compagnon et moi, nous avions cédé sans résistance au torrent et, poussés par le flot, nous regagnions la maison de M. Dumont, les mains libres de nos fusils que, dès le commencement de la débâcle, nous avions, comme tout le monde, jeté sur le sol, qui était jonché d'armes de toute espèce.

Au moment où nous atteignions la place qui domine la route de Niort, une houle plus forte se fit sentir dans le troupeau des fuyards. Elle était causée par l'arrivée de quelques cavaliers vendéens qui se précipitaient vers nous de toute la vitesse de leurs montures. Nous nous rangeâmes pour les laisser passer. Celui qui s'offrit le premier à nos regards, était un jeune homme d'une noble et douce physionomie. A son costume, à son écharpe blanche, à tout son air, nous reconnûmes sans peine un des chefs de l'armée royale. Nous ne tardâmes pas à savoir que c'était celui que, dans leur admiration pour ses vertus, les paysans avaient surnommé le *Saint du Poitou.* M. de Lescure cédait encore là à une inspiration de son cœur : s'il avait tant de hâte d'arriver, s'il enfonçait ses éperons dans les flancs saignants de son cheval tout blanc de sueur, c'était pour cueillir le premier et plus précieux fruit de la victoire, pour délivrer ses frères captifs, s'il en était temps encore. Sans se préoccuper des détonations des fusils qui partaient à chaque minute au choc des fers du rapide animal, il volait comme un trait.

Nous ne l'avions pas encore perdu des yeux quand ceux qui le suivaient vinrent à passer au galop près de nous.

Soudain, Henri me saisit le bras : — Ah ! voyez donc ! me dit-il, n'est-ce pas lui ?

— Lui-même !

Et d'une commune voix nous nous prîmes à appeler le cavalier que nous avions subitement reconnu.

— Georges ! Georges ! criions-nous.

Mais Georges ne nous avait pas entendus et il poursuivait, ardent comme M. de Lescure, sa course impétueuse et dirigée vers le

même but. Nous nous hâtâmes, autant que le permettait l'encombrement, mais nous fîmes de vains efforts pour le rencontrer ; ce que voyant, nous rentrâmes chez M. Dumont, où la joie, comme bien vous pensez, rentra avec nous. Deux heures après, notre cher Georges nous y réjoignait, et le ciel était descendu dans cette bienheureuse demeure !

Mais que s'était-il passé entre l'instant où notre ami nous était apparu et celui où nous avions pu enfin le serrer dans nos bras? C'est ce qu'il nous apprit, et ce que je vais vous répéter brièvement.

Deux besoins pressaient son cœur : arracher à la mort ses camarades de captivité et revoir la geôlière, sa libératrice. Quand il parvint au seuil de la prison, Lescure en avait déjà fait ouvrir les portes et tous les pauvres Vendéens délivrés se répandaient bruyamment et joyeusement au dehors. Comme il venait de fendre la foule et de gagner la maison du concierge, qu'à son grand regret il avait trouvée vide et où il avait vainement cherché sa protectrice, il se trouva en face d'une troupe de Vendéens qui entouraient un des leurs avec toute sorte de marques de sympathie. Ce dernier, en apercevant Georges, le pria d'approcher et l'embrassa avec effusion. C'était le malheureux blessé qui avait été cause de l'arrestation de notre ami et que Georges avait si charitablement soutenu dans sa marche douloureuse vers la prison.

Ici, M. Brevet s'interrompit et me quitta pour aller chercher dans sa bibliothèque les *Mémoires de Madame de la Rochejaquelein*, dont il me lut le passage suivant, qui racontait l'histoire du prisonnier reconnaissant :

« C'est ce jour-là (le 16 mai) que quatre-vingts paysans qui fai-
» saient partie de l'aile gauche, s'étant emparés, près de Fon-
» tenay, d'un poste important qu'on les chargea de garder, ne
» s'aperçurent pas de la défaite des leurs. Avertis, par hasard, ils
» retournent sur le champ de bataille, qu'ils trouvent désert, et où
» ils aperçoivent toute l'artillerie vendéenne abandonnée. Incer-
» tains du parti qu'ils avaient à suivre, mais ne désespérant pas de
» voir leur armée reprendre le dessus, ils eurent le courage de
» rester pour défendre le précieux matériel qu'elle avait perdu,

» Lorsque les Bleus revinrent de la poursuite, ils eurent à se battre » contre cette poignée de braves gens, qui se firent tous hacher » sur leurs canons. Pierre Bibard, seul, couvert de vingt-six blessures, fut emmené prisonnier. Comme il était bien vêtu (*car il était riche alors*), on le prit pour un chef d'importance. Déposé et » gardé à vue dans un grenier, il y resta presque nu et en butte aux » plus mauvais traitements. Huit jours après, les Vendéens se présentèrent de nouveau devant Fontenay. Dès que l'attaque eut » commencé, le soldat républicain qui surveillait le malheureux » Bibard se mit à l'accabler de menaces et d'invectives, et tournant » sans cesse contre lui sa baïonnette, jurait de le tuer si la ville était » prise. Cependant, inquiet et regardant à diverses reprises par la » fenêtre, il oublia un instant son fusil. Le prisonnier, presque » mourant, se traîna vers l'arme, la saisit, et contraignit son farouche geôlier à se retirer. Après la prise de la ville, ce méchant » homme, confronté avec Bibard, attendait en tremblant l'arrêt de » mort qui devait suivre des plaintes trop fondées sur la conduite » inhumaine et brutale dont il se sentait coupable. Mais le brave » Bibard, déposant tout ressentiment, loin d'accabler son ennemi » par le récit de ses torts, demanda et obtint qu'on le mît en liberté, » puis lui dit à voix basse : Souviens-toi que je t'ai pardonné pour » l'amour de Jésus-Christ.... [1] »

Pendant que l'héroïque Bibard témoignait publiquement à Georges sa gratitude, une sinistre nouvelle se répandait parmi les groupes de Vendéens, dont chaque minute accroissait le nombre : on n'avait pas retrouvé Marie-Jeanne ! Les républicains entraînaient Marie-Jeanne dans leur fuite !... Alors vous eussiez vu tous ces hommes, Georges à leur tête, se précipiter, comme des fous, à travers la grande rue, et gagner la sortie de la ville, du côté de Niort. Que leur importait leur éclatante victoire, s'ils perdaient leur trésor le plus précieux, leur Marie-Jéanne vénérée !...

Il était temps qu'ils arrivassent à la rescousse : une lutte acharnée était engagée déjà entre les vaincus et quelques paysans, parmi lesquels on distinguait un officier, Forêt, monté sur un cheval de

1 *Mémoires de Mme la marquise de La Rochejaquelein*, 6e édit. note des pp. 173-174.

gendarme, et qui distribuait les coups de sabre avec une ardeur qui commençait à s'épuiser, tandis qu'un autre Vendéen, serrant le canon béni entre ses bras, se laissait mutiler sans vouloir lâcher prise. A la vue du renfort que Georges précédait, les républicains s'intimidèrent et, la rage dans le cœur, abandonnèrent enfin une proie dont la perte — ils le sentaient bien ! — équivalait pour eux à une seconde défaite.

Vous connaissez les détails de la scène si nouvelle qui suivit ; mais ce n'est rien de les lire dans les froides pages de l'Histoire ; ah ! si vous aviez entendu Georges nous les raconter, nous peindre l'enthousiasme, le délire dont furent saisis les paysans à l'aspect de Marie-Jeanne reconquise ; les pleurs qu'ils versaient, les cris d'allégresse qu'ils poussaient autour d'elle, puis les apprêts du retour triomphal : les buissons d'aubépine dépouillés de leurs rameaux fleuris, les rubans apportés de toutes mains pour orner la bienheureuse pièce ; puis la rentrée en ville, au son des cloches lancées à toutes volées et au milieu des flots de Vendéens, s'agenouillant au passage de Marie-Jeanne, comme ils l'eussent fait à une procession solennelle du Saint-Sacrement. Cette religieuse et suave idylle, succédant tout à coup aux scènes meurtrières, ravissait son cœur de chrétien, échauffait son imagination de poète.

Il ne se lassait pas non plus d'admirer et de nous vanter l'intrépidité, la douceur, la grandeur d'âme de ses compagnons d'armes. Quelles représailles exercèrent-ils contre leurs ennemis, durant les trois jours qu'ils passèrent à Fontenay : — ils brûlèrent des assignats ou s'en firent des papillotes ; ils allumèrent un feu de joie avec le bois de la guillotine ; ils soumirent leurs prisonniers à un supplice que l'on n'avais encore jamais appliqué : ils les réunirent dans la grande prairie, et là ils s'amusèrent à les tondre comme des agneaux, pour les reconnaître et les punir, s'ils reprenaient les armes contre eux ; puis ils leur rendirent la liberté ; enfin, ils rouvrirent l'église de Notre-Dame, fermée depuis trop longtemps, et, agenouillés humblement sur les dalles, ils chantèrent au Dieu des armées, au Dieu proscrit par ceux qu'ils combattaient, un *Te Deum* d'actions de grâces !

— Les voilà, s'écriait Georges, les voilà ces hommes que l'on prétend flétrir du nom de *Brigands!* tant il est vrai que tout est bouleversé, révolutionné, dans notre pauvre France!...

Je n'ai pas d'expressions, mon ami, pour vous rendre les sentiments qui nous animèrent tous pendant ces trois journées des 25, 26 et 27 mai. Nous ne voulions pas songer à l'avenir; nous savourions la félicité du présent; nous nous tenions en extase — le mot n'est pas trop fort — devant notre jeune héros. Cette semaine, passée à l'air libre et consacrée aux occupations guerrières, avait suffi pour réveiller complétement en lui l'homme d'action et pour communiquer un nouveau genre de beauté à sa physionomie plus mâle. Cette transformation pouvait se comparer à celle dont parle Mme de la Rochejaquelein, quand elle dit de Henri, au moment où il se décide à se mettre à la tête des paysans, qu'*il prit tout à coup cet air fier et martial, ce regard d'aigle, que depuis il ne quitta plus.*

M. Dumont se sentait guéri de sa blessure comme par enchantement; Mme Dumont, aidée par Laure, s'ingéniait à composer des repas capables de dédommager son cher enfant des privations de la prison et de la frugalité du bivouac. Quant à l'épouse, quant à Marguerite, elle n'était plus reconnaissable. La mélancolie, qui voilait son regard, s'était dissipée comme un nuage au souffle d'une brise d'été. Ses joues pâlies avaient retrouvé la fraîcheur et la coloration de ses meilleurs jours. Comme la fleur, — si vous me permettez une image poétique, — comme la fleur dont elle portait le nom, elle souffrait et dépérissait sous l'influence de rayons trop désséchants; mais une rosée bienfaisante l'avait ranimée soudain, et sa tête s'était relevée, plus vivante, plus radieuse que jamais.

Je vous le disais tout à l'heure, et je vous le répéterai, pour vous résumer d'un mot notre situation morale à tous : le ciel était véritablement descendu parmi nous!

EMILE GRIMAUD.

(La fin à la prochaine livraison).

LES VIEILLES TRAGÉDIES FRANÇAISES.

PYRAME ET THISBÉ.

Deux fois, au XVIIe siècle, le sujet de Pyrame et Thisbé a été mis sur la scène française avec un grand succès : d'abord en 1617, par le poète Théophile, puis en 1674, par Pradon.

La pièce de Pradon, servilement coulée dans le moule classique, développe bien moins la donnée de la Fable que les propres inventions de l'auteur, — pauvres inventions !

L'œuvre de Théophile a cet avantage, que deux de ses vers au moins sont connus de tout le monde, grâce à Boileau, qui, dans la préface de l'édition de ses œuvres donnée en 1701, s'avisa d'écrire ces lignes :

« Veut-on voir combien une pensée fausse est froide et puérile ? » Je ne saurais rapporter un exemple qui le fasse mieux sentir que » deux vers du poète Théophile, dans sa tragédie intitulée *Pyrame et* » *Thisbé*, lorsque cette malheureuse amante, ayant ramassé le poi- » gnard encore tout sanglant dont *Pyrame* s'était tué, querelle ainsi » ce poignard :

» *Ah ! voici le poignard, qui du sang de son maître*
» *S'est souillé lâchement. Il en rougit, le traître !*

» Toutes les glaces du Nord ensemble ne sont pas, à mon sens, » plus froides que cette pensée. Quelle extravagance, bon Dieu ! de » vouloir que la rougeur du sang, dont est teint le poignard d'un

» homme qui vient de s'en tuer lui-même, soit un effet de la honte
» qu'a ce poignard de l'avoir tué ! »

Ainsi, ces deux vers possèdent, depuis deux siècles, l'immortalité du ridicule qui, par un effet très-naturel, s'est vite étendue à toute la pièce d'où ils sont tirés. Les biographes de Théophile disent bien que, malgré ce distique, la pièce ne manque point d'un certain mérite, ni même, çà et là, de vers bien frappés. J'avais lu plusieurs fois cette assertion sans en tenir compte, jusqu'à ce qu'enfin, un de ces derniers soirs, le hasard m'ayant remis entre les mains les œuvres de Théophile, j'ai voulu voir par moi-même ce qu'il en était. A tout le moins, pensais-je, bonne ou mauvaise, cette pièce ne peut guère manquer d'avoir quelque chose d'original. Au pis-aller, elle a certainement le mérite d'être un jalon important dans l'étude de notre littérature dramatique, puisque tous les historiens de notre théâtre rapportent qu'elle eut sur la scène un très-grand succès, et fut même considérée comme la tragédie française *la plus régulière* qu'on eût jouée jusque-là.

Après avoir lu cette pièce, il m'a semblé bon de la faire connaître, au moyen d'une analyse détaillée, où j'ai pris soin d'insérer un nombre de vers (tant bons que mauvais) assez grand pour permettre d'apprécier le fort et le faible du style dramatique de Théophile.

Ce n'est point une réhabilitation que j'entreprends, pas même, je le crains, un simple chapitre d'histoire littéraire; c'est, si l'on veut, le feuilleton dramatique dont les critiques du lundi auraient pu saluer la première apparition de *Pyrame et Thisbé*, si l'an de grâce 1617 eût été, en fait de gazettes, aussi favorisé que nous.

Pyrame et Thisbé est une tragédie en cinq actes et en vers; — mais, Dieu merci, les actes ne sont pas longs.

ACTE Ier. — SCÈNE Ire.

Thisbé se promène seule dans le vaste jardin de sa mère, et charmée de la liberté que lui donne la solitude, elle entame un monologue où elle exprime à la fois ses sentiments sur l'amour en général et sur Pyrame, son amant, en particulier :

Nos esprits sans l'amour assoupis et pesans,
Comme dans un sommeil passent nos jeune ans.
. . . . . .
Sans cette passion les plus lourds animaux
Cognoistroient mieux que nous et les biens et les maux;
Notre destin seroit comme celuy des arbres,
Et les beautez en nous seraient comme des marbres.

Elle continue sur ce ton assez longtemps, jusqu'à ce que sa gouvernante, ou du moins une duègne quelconque, appelée Bersiane, vienne interrompre cette méditation peu édifiante. Pour donner idée du ton de cette scène et montrer comme on mêlait alors le comique au tragique, il faut citer quelque chose de ce dialogue :

BERSIANE.

Comment vous estre ainsi de nous tous éloignée?
Osez-vous bien aller sans estre accompagnée?
Tout le monde au logis est en peine de vous,
Et surtout vostre mère en est en grand courroux.

THISBÉ.

Pourquoy cela? Ma vie est-elle si suspecte?

BERSIANE.

Non; mais toujours *les vieux* veulent qu'on les respecte.
Vous deviez pour le moins un de nous avertir,
Faire quelque semblant que vous alliez sortir.

THISBÉ.

Sais-tu pas bien que j'aime à rêver, à me taire,
Et que mon naturel est un peu solitaire,
Que je cherche souvent à m'ôter hors du bruit?
Alors, pour dire vray, je hay bien qui me suit.

A bon entendeur salut. Bersiane comprend, en effet, que Thisbé la donne au diable, et pour ne lui laisser là-dessus aucun doute, celle-ci la compare successivement à un *esprit des enfers*, à une *ombre*, à un *vieux spectre d'ossements*. Cette dernière épithète révolte la duègne :

BERSIANE.

Je suis donc cet objet d'infernale figure?

THISBÉ.

Je ne dis pas cela; mais tu peux bien penser....

BERSIANE.

Que de mon entretien on pourroit se passer !

THISBÉ.

Justement.

BERSIANE.

Je coignois, ou je suis peu sensée....

THISBÉ.

Qu'autre chose que toy me tient dans la pensée !

Bersiane se croit en droit d'exprimer quelques soupçons sur cette *autre chose* qui occupe si entièrement la pensée de Thisbé :

Vostre mère a raison d'avoir l'œil et l'oreille
Dessus vos actions.

THISBÉ.

N'importe qu'elle y veille !
Je n'ay rien fait jamais à craindre des témoins ;
Mon innocente humeur se moque de vos soins.
J'en suis émue autant que du bruit d'une feuille,
Car je vis sans reproche.

BERSIANE.

Hé ! le bon Dieu le veuille.

Là-dessus elles sortent ensemble.

SCÈNE II.

C'est un dialogue entre Narbal, père de Pyrame, et Lidias, ami de Narbal. Ce dialogue nous révèle l'obstacle qui sépare nos deux amants : leurs familles sont depuis longtemps ennemies l'une de l'autre ; Narbal, qui connaît l'amour de son fils pour Thisbé, n'en parle qu'avec colère, et tout ce que peut dire Lidias pour le fléchir n'aboutit qu'à tirer de lui cette déclaration :

L'empire paternel conservera son droit ;
Mon pouvoir absolu rompra cette entreprise,
Et mon authorité luy fera lascher prise.

SCÈNE III.

La scène suivante nous montre une autorité non moins absolue

et plus redoutable que celle de Narbal, coalisée contre la passion de Pyrame : c'est l'autorité du roi de Babylone, épris lui aussi de Thisbé, qui le dédaigne. A la fin il perd patience, et le dit à son confident Syllar :

Cette ingrate farouche avecque ses mespris
A donné trop longtemps la gêne à mes esprits.
La qualité de roy, l'esclat de ma fortune,
Au lieu de l'attirer la choque et l'importune.
Elle aime mieux, — ignoble et honteuse qu'elle est, —
Un simple citoyen!

SYLLAR.

Son semblable luy plaist.

LE ROY.

Je le rendroy pourtant, si le soleil m'éclaire
Seulement aujourd'hui, peu capable de plaire!

Syllar, bien naïf pour son rôle de confident, ne comprend pas :

A quel si bon moyen pourrez-vous recourir
Pour le rendre odieux?

LE ROY.

Je le feray mourir.
Toute autre invention est douteuse et grossière.
Lorsqu'elle le verra sanglant sur la poussière,
Que les yeux en mourant, les regards à l'envers,
Hideux, sans mouvement, demeureront ouverts,
Il faut que l'amitié soit bien dans la pensée
Si par un tel objet elle n'en est chassée!

Chose étrange, le confident a des doutes, des scrupules; il essaie même de détourner son maître d'une telle entreprise :

SYLLAR.

L'aimez-vous jusqu'au point de violer la loy?

LE ROY.

Tu sais que la justice est au-dessous du Roy.
La raison défaillant, la violence est bonne....

SYLLAR.

Mais toujours vous savez que l'équité vaut mieux.

LE ROY.

Les grands rois doivent vivre à l'exemple des dieux.

Par où ce *grand roi* entend, non pas d'être juste et de se faire aimer, mais de se faire redouter comme les dieux armés du foudre; voici sa profession de foi :

J'aime que tout me craigne, et crois que le trépas
Toujours est juste à ceux qui ne me plaisent pas.
Pyrame est en ce rang, sa mort est légitime :
Car déplaire à son roy, c'est avoir fait un crime.

En même temps, il fait entendre à Syllar qu'il serait charmé de le voir entreprendre l'extermination de Pyrame. Le confident, voyant son zèle pour la justice mal récompensé, et sachant d'ailleurs qu'un roi qui professe de telles maximes paie grassement ses séides, décroche en un tour de main son masque de vertu, et s'écrie gaillardement :

Puisque c'est un dessein qu'on ne peut divertir,
A quel prix que ce soit il en faut donc sortir.
Sire, me voicy l'âme et la main toute preste
A quoy que vos desseins ayent destiné ma teste...
Je m'en vais de ce pas vaquer à l'entreprise.

LE ROY.

O, qu'en ton amitié le ciel me favorise!

SYLLAR.

Dans deux heures d'icy nous y mettrons la main.

LE ROY.

Il est vray qu'il vaut mieux aujourd'huy que demain.
Je ne te parle point encore du salaire.

Syllar lui répond hypocritement :

Sire, tout mon espoir est l'honneur de vous plaire.

Mais le roi, qui se connaît en hommes et qui comprend parfaitement ce que le mot d'honneur veut dire en une telle bouche, insiste :

Je sçais que ton service est digne de loyer.

Et Syllar, pour bien montrer qu'il est digne d'un tel maître, s'en va en murmurant à part lui :

Il sçait bien comme il faut les hommes employer :
Une telle action dessus le gain se fonde.
C'est le plus libéral de tous les rois du monde;
Il en est mieux servy ! L'argent a des ressorts
Qui font aller partout nos esprits et nos corps.

Le premier acte se ferme sur cette belle maxime.

ACTE II. — SCÈNE I.

Pyrame entre sur le théâtre avec son ami Disarque. Cette scène est justement la contre-partie de celle du premier acte entre Narbal et Lydias. Celui-ci avait essayé de fléchir le père en faveur de la passion du fils; Disarque essaie de ramener le fils aux sentiments du père en le faisant renoncer à sa passion. Son succès est tout pareil à celui de Lydias, c'est-à-dire absolument négatif. Mais nous y gagnons d'entendre Pyrame expliquer à son ami de quelle façon il communique avec Thisbé. On sait que, suivant la Fable, ces deux malheureux amants étaient réduits à se parler à travers un mur, par une étroite ouverture que le hasard y avait ménagée et qu'eux seuls connaissaient. Pyrame le dit dans des vers qui, avec ceux du poignard cités par Boileau, sont certainement les pires de la pièce. A ce titre, donnons-en quelques-uns :

Privés de tous moyens de nous parler ailleurs,
Et ne pouvant venir à des accès meilleurs,
Une petite fente, en cette pierre ouverte,
Par nous deux seulement encore déscouverte,
Nous fait secrètement *aller et revenir*
Les propos dont Amour nous laisse entretenir.
. . . . . .
Icy, cruels parents, malgré vos dures loix,
Nous donnons un passage à nos timides voix.
Icy nos cœurs ouverts, malgré vos tyrannies,
Se font entre-baiser nos volontez unies.
Conseillers inhumains, pères sans amitié,
Voyez comme ce marbre est fendu *de pitié*,
Et qu'à nostre douleur le sein de ces murailles,
Pour recéler nos feux, *s'entrouvre les entrailles.*

Assurément, cela vaut bien la fameuse apostrophe au poignard. Sur cette belle tirade Disarque part, Thisbé arrive, et nous sommes à la

SCÈNE II.

Ce n'est qu'un dialogue fort insignifiant entre Pyrame et Thisbé, où il n'y a rien à prendre. Mais peut-être convient-il de dire ici un mot de la disposition du théâtre pendant toute cette représentation. Il était divisé en deux parties par une muraille venant du fond jusque sur le devant de la scène, de sorte que l'œil des spectateurs plongeait également dans chacun des deux compartiments séparés par cette clôture. D'un côté était le jardin dépendant de l'habitation de la famille de Thisbé; c'est là que paraissaient Thisbé, sa mère que nous verrons bientôt, Bersiane que nous avons déjà vue. De l'autre côté s'étendait une place, ou mieux, une promenade publique de la ville de Babylone; et c'est de ce côté que se montraient tous les autres personnages, Pyrame et Disarque, Narbal et Lydias, le roi et Syllar, etc.

En se quittant, nos deux amants se promettent de revenir l'un et l'autre, dans une heure, reprendre leur conversation au trou de la muraille.

ACTE III. — SCÈNE I.

Le soir est arrivé. Syllar, qui connaît sans doute par la police les habitudes de Pyrame, se tient embusqué aux abords de la fameuse muraille, avec un complice, appelé Deuxis.

En attendant la venue de leur victime, ces honnêtes gens discutent la moralité de leur entreprise. Rendons justice à Deuxis, sa conscience se révolte hautement, il s'écrie :

Il est beau de tenter une mort légitime
Par quelque grand exploit et qui se fait sans crime;
On appelle courage un esprit généreux
Qui n'est point inhumain, comme il n'est point peureux,
Qui meurt sur une brèche, et dont les funérailles,
Se font chez l'ennemy sous un bris de muraille.
. . . . . .

Mais songe à quelle fin nous avons pris l'épée :
Il ne nous a rien faict : nous le voulons tuer !

SYLLAR.

La volonté du roy se doit effectuer.

Et comme Deuxis ne se rend pas, comme il ose même prétendre que, quand le roi ordonne un assassinat, une trahison, « *chacun peut le dédire* (c'est-à-dire lui désobéir) *avec trop de raison,* » Syllar indigné s'écrie :

En dédisant son roy, — quelque juste apparence
Que puisse prendre un peuple, — il commet une offense.
Comme les dieux au ciel, sur la terre les rois
Établissent aussi de souveraines loix.
Ils partagent, égaux, ce que le monde enserre :
Les dieux sont rois du ciel, les rois dieux de la terre !

De ce dernier vers, si bien frappé, Deuxis tire une conséquence imprévue pour Syllar. Puisque les rois sont des dieux, dit-il,

Il leur faut obéir, — si leur commandement
Imite ceux des dieux, qui font tout justement.

Mais l'autre scandalisé réplique :

Enquérir leur secret tient trop du téméraire;
C'est aux rois de le dire et à nous de le faire.
....
Considérant de près et l'honneur et le droit,
Tout le monde sans doute, icy nous reprendroit.
Mais nous sommes forcez, le prince le fait faire :
Il luy faut obéir, c'est un point nécessaire !

DEUXIS.

Et pourquoy nécessaire? Il vaut mieux encourir
Sa disgrâce éternelle.

SYLLAR.

Il vaut donc mieux mourir?

DEUXIS.

J'aimerois mieux la mort qu'une honteuse vie,
De remords criminels incessamment suivie.

Il ajoute même que, « *mourant pour l'honneur,* » on goûte en

l'autre monde « *un bienheureux repos dans les Champs-Élysées.* » A ces mots Syllar, *libre penseur* dégagé des préjugés vulgaires, éclate en sarcasmes :

Qu'on soit bien dans ce règne[1] où Pluton tient sa cour,
C'est un conte ! Il n'est rien de si beau que le jour.
Le moindre chien vivant vaut mieux que cent cohortes
De tigres, de lions, ou de panthères mortes.
Quoyque pauvre sujet, je préfère mon sort
A celuy-là d'un prince ou d'un monarque mort.

C'est déjà la traduction de Pétrone, devenue proverbe dans ce vers heureux de La Fontaine :

Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré.

— Mais, continue Deuxis,

Mourrions-nous pour cela ?

SYLLAR.

Crois-tu vivre un moment
Après t'être moqué de son commandement ?

— Fuyons donc, reprend Deuxis, fuyons au loin. — Mais où aller ? pour nous point d'asile sûr, réplique Syllar :

Nous ne saurions fuir; les rois courent partout :
Ils ont de longues mains qui, par tout ce bas monde,
Sans se mouvoir d'un lieu touchent la terre et l'onde.

Deuxis ne sait que répondre, il est à moitié vaincu ; pour achever sa défaite, Syllar, qui le sait pauvre, lui représente que le service qu'ils vont rendre au roi ne manquera pas de faire couler chez eux *des flots d'or*. Deuxis enfin est séduit, mais en cédant à la séduction il la maudit, dans des vers qui ne sont pas sans éloquence :

L'or, ce métal sorcier, corrompt tout par ses charmes;
Devant luy prosterné, l'honneur met bas les armes.
Il n'est si fort rempart de justice ou de foy
Qu'il ne brise ! Il ne craint ny piété ny loy !
L'or peut tout, même, alors que son appât s'adresse

1 C'est-à-dire dans ce *royaume*.

A ces hommes vaillans que la misère presse,
Comme moy malheureux, que l'horreur de la faim
Contraint à désirer ce détestable gain !
Monstre de pauvreté, ta dent est plus funeste
Que le feu plus cuisant et la plus forte peste !
Le meurtrier, que la peur bourrelle incessamment,
Au prix de tes forçats est puny doucement.

Je ne sais si je m'abuse, mais cette scène ne me semble pas sans mérite, d'abord par les vers heureux qu'on y rencontre, puis par le dessin et par l'opposition des caractères : Syllar, âme vendue, sans foi ni loi, corrompue jusqu'à la moëlle par le despotisme et se faisant à son tour apôtre de corruption ; Deuxis, au contraire, âme simple et droite, qui résiste de son mieux, mais enfin succombe sous l'amas de terreurs et de séductions dont Syllar l'accable.

Cependant Pyrame arrive ; les deux sicaires fondent sur lui ; mais il se défend bravement, renverse d'un coup mortel Deuxis qui le serre de plus près, puis marchant l'épée haute sur Syllar, lui crie :

Ton sort, comme le sien, pend au bout de ce fer !

SYLLAR.

Fuyons ! je crois que c'est un fantôme d'enfer.

Et ce disant, il prend ses jambes à son cou ; Pyrame dédaigne de le poursuivre. Deuxis, qui respire encore, exprime son repentir, et du moins avant sa mort veut-il donner à Pyrame un avis précieux ; il lui apprend que c'est le roi qui a ordonné son assassinat.

— « *Dieux ! tout mon sang se trouble,* » s'écrie Pyrame :

Hélas ! je suis perdu, mon mal est sans remède;
Contre mon roy quel dieu puis-je trouver qui m'aide ?

Remarquez comme tous les personnages de cette tragédie sont convaincus de l'omnipotence de la royauté : Pyrame renchérit encore sur Syllar. Celui-ci se contentait d'égaler les rois aux dieux ; celui là met les dieux au-dessous des rois. Tout ce que le roi veut, bien ou mal, juste ou non, il le peut ; le ciel même est incapable de l'arrêter. C'est là un signe du temps. La monarchie absolue était en pleine formation ; on sortait de la domination d'Henri IV, on touchait à celle de Richelieu. Un siècle plus tôt, dans la France encore à demi-

féodale, on n'aurait assurément rien dit de pareil, même d'un roi de Babylone. — Quoi qu'il en soit, Pyrame ne voit plus de salut que dans la fuite, il veut fuir avec Thisbé : par ce seul moyen, dit-il, nous pourrons nous affranchir *de ces cruelles lois*,

Et nous n'aurons que nous de parens et de rois !

Il brûle donc de communiquer ce projet à Thisbé, mais en ce moment même le roi arrive sur la scène pour connaître le succès de son guet-apens.

SCÈNE II.

Pyrame se cache dans un coin; Syllar reparaît, et excuse sa déroute par un mensonge; à l'en croire, c'est une émeute qui a sauvé Pyrame, c'est « *le peuple en fureur* » qui s'est jeté sur les sicaires, dont il a massacré l'un et mis l'autre en fuite. Le roi exhale son dépit dans une longue tirade, où l'on trouve, entre autres, ces trois bons vers, dont la place, ce semble, n'était pas là :

Tout homme de courage est maître de son sort;
Il range la fortune à son obéissance :
Son devoir ne connoît de loy que sa puissance.

Mais il persiste de plus belle dans son projet de tuer Pyrame et de n'emprunter pour ce faire, d'autre main que celle de Syllar. Sur quoi ce dernier, peu jaloux de l'honneur, s'écrie avec conviction :

S'il se servait d'un autre, il me ferait plaisir !

ACTE IV. — SCÈNE I.

Le roi parti, Pyrame sort de son coin, vient à la muraille entretenir Thisbé, lui apprend ce qui s'est passé, lui propose de fuir : proposition embrassée avec ardeur par la jeune fille, qui répond à son ami :

Je seray bienheureuse, ayant de la fortune
Et disgrâce et faveur avecque toy commune,
Lorsque je n'auray plus d'espions à flatter,
Que je n'auray parens ni mère à redouter,

Et qu'Amour, ennuyé de se montrer barbare,
Ne nous donnera plus de mur qui nous sépare.

Pyrame laisse éclater toute son aise, à laquelle il mêle pourtant l'expression d'une certaine jalousie, contre laquelle Thisbé proteste, prête à s'offenser. — Ce n'est point un mortel, répond Pyrame, qui me donne de la jalousie :

Mais je me sens jaloux de tout ce qui te touche,
De l'air qui si souvent entre et sort par ta bouche;
Je crois qu'à ton sujet le soleil fait le jour....
Les fleurs, que sous tes pas tous les chemins produisent,
Dans l'honneur qu'elles ont de te plaire, me nuisent.
Si je pouvois complaire à mon jaloux dessein,
J'empescherois tes yeux de regarder ton sein.
Ton ombre suit ton corps de trop près, ce me semble,
Car nous deux seulement devons aller ensemble.

Je ne crois pas que Théophile ait imité de personne — au moins d'aucun poète français — ce tour curieux et délicat donné à l'expression de la passion; mais depuis lors, la poésie française l'a reproduit bien souvent. Pour n'en citer qu'un illustre exemple, Pierre Corneille, en 1671, composant avec Molière la pastorale de *Psyché*, écrit :

PSYCHÉ.

Des tendresses du sang peut-on être jaloux?

L'AMOUR.

Je le suis, ma Psyché, de toute la nature;
Les rayons du soleil vous baisent trop souvent;
Vos cheveux souffrent trop les caresses du vent :
Dès qu'il les flatte j'en murmure.
L'air même que vous respirez
Avec trop de plaisir passe par votre bouche;
Votre habit de trop près vous touche.

L'imitation paraît évidente. Il est vrai que Corneille imite en maître et laisse loin derrière lui le pauvre Théophile; du moins ne peut-il lui ôter le mérite de l'invention.

Quelques vers plus bas, Pyrame, pour marquer que la nuit vient, dit à Thisbé :

On n'oit[1] que le silence, on ne voit rien que l'ombre.

C'est littéralement le vers si célèbre et si vanté de Delille :

Il ne voit que la nuit, n'entend que le silence.

Delille n'a eu d'autre peine que de transposer les hémistiches et de substituer le verbe *entendre* au verbe *ouïr*, passé de mode.

Conformément au récit mythologique, Pyrame propose à Thisbé pour rendez-vous le tombeau de Ninus, aux portes de Babylone. Il en donne cette description, — heureuse et très-poétique paraphrase de deux vers d'Ovide[2].

Là coule un clair ruisseau tout au pied d'une roche,
Qui, de ses vives eaux entretenant les fleurs,
Maintient à la prairie et l'âme et les couleurs.
Un arbre tout auprès, fertile en mûres blanches,
Nous offre le couvert de ses épaisses branches :
Saurions-nous rencontrer un lieu plus à souhait ?

Ils conviennent donc de s'y rendre, chacun de son côté, dès que la nuit sera tombée tout-à-fait. Puis Thisbé se retirant, nous voyons paraître sa mère fort émue, assistée d'une confidente.

SCÈNE II.

Dès lors, semble-t-il, une tragédie ne pouvait se passer d'un songe. La mère de Thisbé raconte le sien à sa confidente; il est fort horrible, fort noir, fort confus. Au milieu d'une foule d'images affreuses, cette malheureuse mère a vu le spectre de sa fille lui reprocher d'avoir causé sa mort par la haine dont elle poursuit Pyrame. Ce récit fait, qui est assez long, la scène change et représente le tombeau de Ninus.

SCÈNE III.

Thisbé y arrive la première et, en attendant Pyrame, débite un monologue :

1 C'est-à-dire on n'*entend*.

2 .... *Arbor ibi, niveis uberrima pomis,*
Ardua morus erat, gelido contermina fonti.
(*Metam.* IV, ch. 1.)

Déesse de la nuit, Lune, mère de l'ombre,
Me voyant arriver sous ce feuillage sombre,
Tiens-toy dans ton silence, et ne t'offense pas
Du courageux dessein quy guide icy mes pas.
.....
Et toy, sacré ruisseau, dont le plaisant rivage
Semble plus acostable en ce qu'il est sauvage,
Redouble, à ma faveur, le doux bruit de ton cours,
Tant que tous les Sylvains en puissent estre sourds
Et que la vaine Écho, de ton bruit assourdie,
Mes amoureux propos à ces bois ne redie.
Mais non : va doucement, de peur de réveiller
Les Nymphes de tes eaux; laisse-les sommeiller !

Bientôt, elle commence à s'inquiéter du retard de Pyrame :

A ma faveur, Écho, commande à cette roche
De luy toucher un mot d'un amoureux reproche.
— Mais, n'oy-je pas de loin, ce semble, un peu de bruit?
J'entrevois la clarté comme d'un œil qui luit....
Hélas ! qu'ay-je aperçu?... Dieux, l'effroyable beste !
Un lion affamé qui cherche ici sa queste !
Fuis, Thisbé, les horreurs d'un si mauvais destin :
Dieux, que Pyrame, au moins n'en soit pas le butin !

Elle fuit et va se cacher dans un antre obscur; mais elle a tout en fuyant laissé choir son voile, et de là va sortir la catastrophe.

ACTE V. — SCÈNES I et II.

Tout le monde connaît, en effet, la fin de cette histoire : qui n'a lu le quatrième livre des *Métamorphoses* d'Ovide? — Le lion s'avance, « la gueule dégouttante du sang des bœufs qu'il vient de dévorer, » (Ovide); il va étancher sa soif dans l'onde du ruisseau. Mais, par malheur, il rencontre le voile de Thisbé, il joue avec lui, le déchire de ses dents sanglantes et, laissant là ces lambeaux, regagne sa forêt.

Pyrame, à son tour, arrive; en cherchant Thisbé il découvre les larges empreintes du lion, les herbes rougies sous ses pas, et enfin le voile taché de sang. Plus de doute : ce sang ne peut être que celui de Thisbé, dévorée par le monstre ! Il se livre au désespoir :

« Le coupable, c'est moi, s'écrie-t-il ; oui, c'est moi qui t'ai perdue, » pauvre Thisbé! moi qui t'ai pressée de venir de nuit dans ces » lieux pleins d'épouvante, et qui n'y ai pas su venir le premier! » (Ovide). Et couvrant de baisers et de larmes le frêle tissu, dernière relique de sa bien-aimée, il se plonge son glaive dans le sein, il l'en retire fumant; le sang jaillit jusqu'aux premières branches de l'arbre et change la couleur du fruit; c'est depuis lors en effet, selon la Fable, que les mûres, de blanches, sont devenues rouges.

A ce moment Thisbé, jugeant le lion parti, revient au pied du mûrier : à la vue de Pyrame qui gît baigné dans son sang, pressant encore sur ses lèvres le voile fatal, elle devine tout, — et du fer qui vient de percer Pyrame, elle se perce.

Théophile n'a pas hésité à mettre sur le théâtre tout ce dénouement, si chargé de sang et de poignard. Ce n'est pas de quoi nous le reprendrons ; cela vaut infiniment mieux qu'un pâle récit, comme celui qu'offre, par exemple, le *Pyrame* de Pradon, joué à Paris soixante ans plus tard (en 1674), alors qu'il était convenu que toute l'action d'une tragédie doit se passer dans les coulisses, la scène restant réservée exclusivement aux entretiens des héros. Mais le tort de Théophile a été de prétendre remplir tout son cinquième acte avec une catastrophe dont l'accomplissement dut être rapide, et que l'auteur, au contraire, se soit forcé de traîner laborieusement en longueur par des monologues interminables. Tout le cinquième acte n'a que deux scènes, deux monologues. Première scène, monologue de Pyrame, 170 vers; deuxième scène, monologue de Thisbé, 118 vers ; chaque monologue couronné d'un coup de poignard. Tout cela est trop monotone. Encore si le lion parlait à son tour!

Quoi qu'il en soit, il y a quelques beaux passages dans ces monologues, surtout dans celui de Pyrame, qui, levant d'abord les yeux au ciel, s'écrie :

Belle nuit, qui me tends tes ombrageuses toiles,
Ah ! vraiment, le soleil luit moins que tes étoiles.
Douce et paisible nuit, tu me vaux désormais
Mieux que le plus beau jour ne me valut jamais !

N'y a-t-il pas là quelque chose de la calme et limpide sérénité des nuits d'Orient? Ramenant ensuite ses regards sur la terre, il continue :

Mais me voici déjà proche de ce tombeau ;
J'aperçois le mûrier, j'entends le bruit de l'eau.
Voicy le lieu qu'Amour destinoit à Diane :
Icy ne vint jamais rien que moy de profane.
Solitude, silence, obscurité, sommeil,
N'avez-vous point ici vu luire mon soleil?

Son soleil, bien entendu, c'est Thisbé. Ne la voyant ni sous l'arbre ni aux environs, il se félicite d'être le premier au rendez-vous :

Attendant qu'elle arrive icy bien à propos,
Le reste de la nuit m'offre son doux repos.
Mais pourrois-je dormir en mon inquiétude?
Quelque sommeil qui règne en cette solitude [1],
Depuis que je la sers, Amour m'a bien instruit
A passer sans dormir les heures de la nuit.
Le murmure de l'eau, les fleurs de la prairie,
Cependant flatteront un peu ma resverie.

O fleurs, si vos esprits jamais, se transformans,
Dépouillèrent les corps de malheureux amans [2],
S'il en est parmi vous qui se souvienne encore
D'avoir souffert ailleurs qu'en l'empire de Flore,
Doux objets de pitié, ne soyez point jaloux
Si la faveur d'Amour m'a traité mieux que vous;
Et si du temps passé le souvenir vous touche,
Prêtez-moy sans regret votre amoureuse couche.
Mais déjà la rosée à vos tapis mouillés [3].....
Que dis-je, c'est du sang qui vous les a souillés!
D'où peut venir ce sang?... La troupe sanguinaire

1 Belle et originale expression.

2 Ces deux vers, un peu obscurs, signifient : « S'il est ici des âmes qui, après avoir animé les corps de quelques amants malheureux, s'en sont dépouillées pour passer dans ceux des fleurs, etc. » A part l'obscurité de ces deux vers, l'idée est gracieuse, et le poète tire heureusement parti du dogme antique de la métempsychose, si répandu dans l'Orient.

3 C'est-à-dire, « a mouillé vos tapis ». Tous les poètes se permettaient alors sans aucun scrupule cette inversion peu heureuse; Malherbe et Corneille en fourniraient cent exemples.

Des ours et des lions vient icy d'ordinaire....
Une frayeur me va dans l'âme repassant!

. . . . . .

Dieux, qu'est-ce que je vois?... J'en suis trop éclaircy :
Sans doute un grand lion a passé par icy;
J'en reconnais la trace et vois, sur la poussière,
Tout le sang que versoit sa gueule carnassière.
O ciel! en quelle horreur enfin suis-je tombé?
Détestable, j'arrive aux traces de Thisbé!
Ces traces que je vois, son pied les a formées,
Et celle du lion pêle-mêle imprimées....
Parmy cela du sang, abondamment épars....
Ah! je ne vois qu'horreur, que mort de toutes parts!
Il n'en faut plus douter : mon œil me dit ma perte.
Justes dieux, se peut-il que vous l'ayez soufferte?
Mais vous n'en saviez rien! Vous êtes de faux dieux!
C'est moy qui l'ay conduite en ces coupables lieux,
Moy traître, qui savois qu'auprès de cette source
Les ours et les lions font leur sanglante course,
Que la commodité de ce frais abreuvoir
Et de ce lieu désert souvent les y fait voir.
Infâme, criminel et déloyal Pyrame!
Qu'as-tu fait de Thisbé? qu'as-tu fait de ton âme?
Comment me suis-je ainsi de moy-même privé?
Elle m'a prévenu.... Le jour est arrivé....
Vois-je pas que l'aurore, en sa pointe première,
Epanche au ciel ouvert sa confuse lumière [1]?

. . . . . .

C'est moy de qui le bras la devoit secourir
Et qui ne l'ay pas fait.... C'est à moy de mourir!

On ne peut nier qu'il n'y ait dans tout ce morceau beaucoup de mouvement et un pathétique qui touche par instants à la terreur; avec cela, peu d'expressions faibles, nombre de bons vers, quelques-uns même excellents, enfin une gradation heureuse et très-naturelle pour mener le cœur de Pyrame des plus douces joies de l'espérance aux horreurs du désespoir. Si le monologue finissait là, il n'y aurait qu'à louer. Malheureusement j'ai cité en tout un peu

1 Encore une expression juste et originale, qui fait image.

moins de soixante vers, et il y en a, comme j'ai dit, cent-soixante-dix. Reste plus de cent vers de délayage, presque tous mauvais et quelques-uns exécrables.

Après avoir épuisé la gamme des sentiments vrais et des idées naturelles, le poète se voit obligé, pour remplir son infini monologue, de lâcher la bride aux sentiments faux, outrés, et aux inventions les plus bizarres.

En toy, lion, mon âme a fait ses funérailles ;
Tu digères déjà mon cœur dans tes entrailles,

dit Pyrame, apostrophant malgré son absence l'innocente bête, qu'il accuse à tort d'avoir soupé de Thisbé. Quand il a bien retourné cette idée sur toutes ses faces, il passe à une autre non moins bizarre, mais bien plus *précieuse*, et toujours parlant au lion :

Depuis que ce beau sang passe en ta nourriture,
Tes sens ont dépouillé leur cruelle nature ;
Je crois que ton humeur change de qualité
Et qu'elle a plus d'amour que de brutalité.
Depuis que sa belle âme est icy répandue,
L'horreur de ces forêts est à jamais perdue ;
Les tigres, les lions, les panthères, les ours,
Ne produisent icy que de petits Amours,
Et je crois que Vénus verra bientôt écloses
De ce sang amoureux mille moissons de roses.

Assurément on ne s'y attendait pas : voilà Pyrame qui s'amuse à tourner des madrigaux. Le moment est bien choisi. Disons qu'il revient cependant encore — mais en passant — à un sentiment plus vrai. Avant de mourir, il voudrait recouvrer quelque relique de sa chère Thisbé ; il en cherche, et d'abord il n'en trouve pas :

O dieux ! si je ne vois rien d'elle à mon trépas,
Au moins je baiseray la trace de ses pas,
Et ma lèvre, suivant cette sanglante route,
Cent fois rebaisera son beau sang goutte à goutte.

Quoique le « *beau* sang » soit encore un peu *précieux*, ces vers sont bons. Quand Pyrame, un peu plus loin, a retrouvé le voile, il retrouve aussi quelques bons vers :

Il a touché jadis l'or de ses blonds cheveux ;
Ce voile, à notre amour prêtant son chaste usage,
Défendoit au soleil de baiser son visage.

Aussi ne s'étonne-t-on pas de l'entendre dire à ce tissu souillé :

Sanglant et déchiré, tu m'es encore aimable !

Mais on ne peut que rire en le voyant, toujours à propos du voile, se poser et se résoudre gravement la question suivante :

Le faut-il adorer? Il le faut; je le veux !

Enfin, après un nouveaux flux de vers, aussi mauvais au moins que celui-ci, il tranche d'un même coup de poignard le double fil de sa vie et de son monologue.

Alors apparaît Thisbé, qui, quoi qu'en ait dit Pyrame, n'arrive pas *ici bien à propos*. Elle n'en débite pas moins, à son tour, ses cent dix-huit vers, plus faibles en général que ceux de son amant. Et comment s'en étonner? Ce second monologue n'est et ne peut être qu'une contre-épreuve du premier; le fond reste le même, et comme Théophile s'efforce d'en dissimuler la monotonie sous la variété des fioritures, il s'enfonce de plus en plus dans le faux. Repêchons pourtant quelques bons vers, embourbés dans ce marécage.

Pour avoir tant d'amour j'ay bien peu de courage,

dit Thisbé en reparaissant sur la scène, par allusion à la peur qui l'en a tenue si longtemps absente. Puis quand elle aperçoit dans l'ombre le corps de Pyrame gisant au bord du ruisseau : — Pourquoi m'effrayer, dit-elle, c'est Pyrame qui dort;

Pour divertir l'ennui de son attente oisive,
Il repose au doux bruit de cette source vive.

Mais elle s'approche et reconnaît la vérité : Pyrame est mort, et elle devine aisément l'erreur fatale dont il a été victime; il faut donc aussi qu'elle meure, car elle ne peut vivre sans lui. Tout cela est dit fort longuement, en soixante-dix vers. Il n'y a plus de bonheur

pour elle que de retrouver Pyrame aux enfers ; car, dit-elle, si le destin nous a si obstinément séparés sur terre,

Nous nous joindrons là-bas et, par nos saints accords,
Ne ferons qu'un esprit de l'ombre de deux corps.

On ne peut reprocher à ce dernier vers que d'être trop cherché pour la situation d'esprit de Thisbé. Mais, hélas ! il est suivi presque immédiatement de la tirade où grimacent les deux vers infortunés que la préface de Boileau pilorise depuis deux siècles, et cette tirade, il faut le dire, est très-digne de leur servir de cadre. Comme je ne veux ni excuser ni réhabiliter Théophile, mais le faire connaître, je citerai ici tout ce passage.

Thisbé se dit donc avec raison qu'étant cause, par son absence, de la mort de Pyrame, elle doit, pour réparer ce tort et bien faire les choses, « *mourir doublement* ». Ce qui de proche en proche, la mène à cette terrible apostrophe :

Que donc ton bras sur moy davantage demeure,
O Mort, et, s'il se peut que plus que luy je meure,
Que je sente à la fois poison, flammes et fers !
Sus, qui me vient ouvrir la porte des enfers ?
Ha ! voicy le poignard qui du sang de son maître
S'est souillé lâchement : il en rougit, le traître !
Exécrable bourreau, si tu veux te laver
Du crime commencé, — tu n'as qu'à l'achever,
Enfonce là dedans ! Rends-toy plus rude ! et pousse
Des feux avec ta lame ! Hélas, elle est trop douce.
Je ne pouvois mourir d'un coup plus gracieux,
Ny pour un autre objet haïr celuy des cieux !

C'est sur ces vers effroyables que finit la pièce ; et comme ceux par où elle débute, sans être aussi durs, ne valent guère mieux, on conçoit qu'il faille un certain courage pour entreprendre cette lecture, et que presque tout le monde s'en tienne, sans aller plus loin, à l'anathème de Boileau.

Cependant, ainsi qu'on l'a vu, cette pièce n'est point absolument sans beautés. Elle est de plus fort curieuse à étudier, ayant eu, lors de son apparition en 1617, un très-grand succès et, je l'ai déjà dit,

le renom de la tragédie *la plus régulière* qu'on eût encore vue en France. Pourtant, à y bien regarder, on n'y trouve guère de tragique que la catastrophe. Il est vrai qu'on y rencontre le récit d'un songe, qu'on y observe exactement l'unité de temps et à peu près celle de lieu. Mais ce n'est là que l'écorce : au fond, la tendance marquée de l'auteur à étaler l'action sur la scène, la variété du dialogue et le continuel mélange des tons, du plus bas au plus élevé et du plaisant au sublime, rattachent évidemment cette œuvre au genre libre, varié, énergique, mais irrégulier, qui régnait seul à cette époque sur les scènes d'Espagne et d'Angleterre, et que nous appelons proprement le drame. Ce caractère se retrouve, d'ailleurs, dans la grande majorité des pièces françaises qualifiées de tragédies ou de tragi-comédies, non-seulement jusqu'à Corneille qui est en plein dans cette veine, mais jusqu'à Racine, qui au contraire consacra, par son génie et par son exemple, le triomphe définitif du style noble, des trois unités, et de la tragédie classique, — triste service rendu là à la poésie française par un poète incomparable !

A. DE LA BORDERIE.

ARCHÉOLOGIE.

LA TOMBELLE DE KERCADO.*

Pour finir comme nous avons commencé, par des découvertes archéologiques, nous allons reproduire une note dernièrement publiée par le *Moniteur*, sur l'ouverture de la tombelle de Kercado, à Carnac.

« Des fouilles habilement dirigées amenaient l'année dernière la découverte de curieuses tombelles, près du monticule sur lequel s'élève la petite église de Saint-Michel. Aux monuments celtiques en si grand nombre dans le champ de Carnac et dans les grottes de Locmariaker venaient dès lors s'ajouter ces monuments nouveaux qui, pour être moins importants que les premiers, n'en présentaient pas moins un réel intérêt. Continués cette année, les travaux n'ont pas eu un résultat moins satisfaisant. Un des plus beaux dolmens appartenant à ce vaste système monumental de Carnac vient d'être récemment mis à jour.

» La tombelle de Kercado, composée uniquement de pierres sèches agglomérées, forme un conoïde de 3 m. 50 de hauteur dont la base, très-régulièrement circulaire, mesure 25 mètres de rayon. La crypte sépulcrale que cette tombelle recouvre, pénétrant d'un mètre environ dans le sol granitique qui la supporte, se compose d'une chambre à peu près carrée de 3 mètres de côté, haute de 2 m. 50,

* Voir la livraison d'octobre, pp. 316-320.

située vers le milieu du tumulus et précédée d'une galerie longue de 10 mètres dirigée vers le sud-est. Chaque face verticale de la chambre présente deux supports formés chacun d'une grande pierre debout, ceux de la face orientale laissant entre eux une entrée large de 80 centimètres pour accéder à la galerie.

» Mais les antiques constructeurs de ce monument étrange semblent avoir voulu accumuler ici les problèmes d'équilibre, et le terme de support qui vient d'être employé est parfaitement impropre, car ces pierres, verticalement dressées, ne supportent pas immédiatement l'énorme table rocheuse qui forme le plafond du dolmen ; elles en sont séparées par une hauteur de près de 50 centimètres de pierres sèches très-petites, et, chose singulière, l'œil suit presque partout, en dedans de cette muraille fragile, l'arête inférieure de la voûte monolithe qu'elle supporte, et qui semble ainsi miraculeusement suspendue. C'est que, sans doute, les faces latérales de celle-ci, s'évasant comme celles du bouchon qui ferme un vase à goulot conique, s'enfoncent dans la masse du tumulus, en y pénétrant assez pour s'y solidement établir.

» On a trouvé dans cette crypte, dont l'âge paraît remonter aux temps primordiaux : 1° Une assez grande quantité d'ossements humains et de charbon de bois. 2° Beaucoup de débris de poteries. 3° Une masse de matière blanchâtre, rencontrée, au milieu des ossements, enveloppée de pierres, et qui sera soumise à l'analyse chimique. 4° Trois grossières pendeloques plates en schiste micacé et une rondelle discoïde de même matière et, comme elles, percée d'un trou. 5° Des morceaux de silex, quelques-uns tranchants, d'autres pointus en fer de flèche. 6° Un grain de collier en serpentine, de forme rectangulaire, et sept autres grains en jaspe, dont l'un, très-beau, n'a pas moins de 2 centimètres de diamètre. 7° Un celtæ en grès de 7 centimètres et un très-petit celtæ en jade, qui ne mesure que 34 millimètres. Ce dernier, véritable bijou pour la délicatesse des formes et le poli des surfaces, est excessivement remarquable, et nous le croyons unique parmi les objets de cette nature découverts jusqu'à présent.... »

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Un chroniqueur funèbre. — Le cantique des trépassés. — Philosophie et poésie du jour des morts. — M. Billault. — L'orateur, l'homme et le Breton. — Député et Ministre. — Honneurs funèbres. — Le général Bedeau — M. de Kerhoënt. — Un gentilhomme breton commensal de M. Alexandre Dumas. — Au lecteur. — Une photographie anti-renaniste.

Lecteurs et lectrices de la *Revue de Bretagne et de Vendée,* laissez-moi vous redire un chant funèbre que de pauvres chanteurs de village sont venus murmurer sous mes fenêtres, pendant la nuit de la Toussaint:

— « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, bonne santé, gens du logis; bonne santé nous vous souhaitons, mettez-vous tous en prières.

» Quand la mort frappe à la porte, quand à minuit elle demande à entrer, tous les cœurs tremblent : qui la mort doit-elle emporter?

» Mais vous, ne soyez pas surpris, si nous sommes ainsi à votre porte, c'est Jésus qui nous envoie pour vous éveiller si vous dormez;

» Vous éveiller, gens de cette maison, vous éveiller, grands et petits; s'il est encore, hélas! de la pitié dans ce monde, au nom de Dieu! secourez-nous.

» Frères, parents, amis, au nom de Dieu! écoutez-nous! au nom de Dieu! priez! priez! car les enfants, eux, ne prient pas.

» Ceux que nous avons nourris, nous ont depuis longtemps oubliés; ceux que nous avons aimés, nous ont sans pitié délaissés.

» Mon fils, ma fille, vous êtes couchés sur des lits de plume bien doux, et moi, votre père, et moi, votre mère, dans les flammes du purgatoire.

» Vous reposez là mollement, les pauvres âmes sont bien mal, les pauvres âmes veillent dans les souffrances.

» Un drap blanc et cinq planches, un sac de paille sous la tête et cinq pieds de terre par dessus, voilà les seuls biens de ce monde qu'on emporte au tombeau.

» Nous sommes dans le feu et l'angoisse; feu sur nos têtes, feu sous nos pieds; feu en haut, feu en bas; priez pour les âmes!

» Au nom de Dieu! secourez-nous! Priez la Vierge bénie de répandre une goutte de son lait, de son lait sur les pauvres âmes.

» Sortez vite de votre lit, jetez-vous sur vos deux genoux, à moins que vous ne soyez malades ou appelés déjà par la mort [1]. »

Ainsi chantaient, en breton, les pauvres de ma paroisse implorant, au nom des âmes du purgatoire, la commisération des vivants. — Et je ne

1 *Chants populaires de la Bretagne*, T. II, p. 451.

saurais peindre l'effet de ces accents funèbres se mêlant aux rafales de la bise de novembre.

Bercée dans un demi-sommeil par ces chants de mort exprimés sur une plaintive mélopée, l'âme éprouve un charme étrange, ineffable, une impression qui semble la transporter dans un autre monde, dans la sphère invisible des esprits.

Elle croit entendre les plaintes et les actions de grâce des trépassés.

Elle voit défiler le pâle cortége des ancêtres et des vieux souvenirs et s'envoler l'essaim des pieuses légendes du foyer.

Le contraste est grand au moment du réveil et l'on se frotte les yeux, tout surpris de se retrouver dans le siècle de M. Havet et de M. Renan.

On a beaucoup discuté depuis peu contre ces deux coryphées de l'incrédulité, on a fait couler des flots d'encre et des fleuves d'érudition pour leur prouver que notre chétive humanité n'est pas le dernier mot, l'alpha et l'oméga de l'univers et de la création, pour leur démontrer l'autre vie, le surnaturel, l'immortalité de l'âme, Dieu.

Peut-être eût-il été plus simple de leur adresser mes rustiques chanteurs avec leur cantique funèbre, ou de les conduire au bord d'une tombe, en face de cet inévitable et terrible écueil sur lequel vient, un peu plus tôt ou un peu plus tard, se briser toute science orgueilleuse.

Un des rares apologistes de M. Renan, M. Schérer, a été lui-même forcé de convenir que la théologie retrouve bien vite tous ses avantages quand elle se place derrière ce formidable et abrupt retranchement de la mort. M. Sainte-Beuve, de son côté, en commentant le mot de La Rochefoucauld : *Le soleil ni la mort ne se peuvent regarder fixement*, n'a pu s'empêcher d'ajouter : » La mort! on s'accommode encore de la regarder de profil; le difficile est de l'envisager en face. »

Il faut bien pourtant en arriver là. Peut-être même est-il bon, est-il nécessaire de contempler souvent ton horrible image, ô vieille et impitoyable camarde, de s'accoutumer longtemps à ton regard pour arriver un jour à soutenir courageusement tes approches!

Voilà pourquoi l'Église, dans sa maternelle sollicitude, a établi cette fête des morts, ce jour de l'an des trépassés qui vient chaque année rappeler à tous la pensée de l'heure suprême.

Pour moi, je l'avoue, j'aime ce consolant anniversaire qui me paraît renfermer, plus que tout autre, de grandes leçons et d'incomparables harmonies; j'aime cette religion des morts qui prouve au moins que les tombeaux fermés du côté de la terre peuvent s'ouvrir du côté du ciel. J'aime ces promenades silencieuses dans les jardins funèbres où les ancêtres dorment, à l'ombre de la Croix, sous l'éternelle verdure des cyprès; et ces chants sacrés murmurés par les prêtres voilés de deuil sur un mode plaintif et sombre, pendant que la voix des cloches se mêle aux gémissements des orages d'automne.

J'aime tout cela, surtout dans notre Bretagne où la piété envers les âmes de ceux qui ne sont plus revêt des formes si touchantes, où elle a tant de charme et de poésie, où la famille rurale fait dans toutes ses joies la *part des morts*, comme elle fait la *part des pauvres*.

— Et nous aussi, nous avons été fidèle au souvenir des trépassés. La *Revue* a payé son tribut d'hommages et de regrets à tous ceux de nos compatriotes qu'une renommée de science, de courage, ou de vertu signalait à son attention. Elle a salué d'un funèbre adieu de glorieux serviteurs comme le général comte de Champagny et M. de Lavoyrie; des soldats morts au champ d'honneur comme Rodolphe de la Haie Saint-Hilaire, le capitaine de Kerdudo, le colonel de Longueville, des lettrés comme M. Pitre Chevalier, de vénérables prêtres comme l'abbé Carron et Mgr Sauveur.

Et voici qu'aujourd'hui nous devons ajouter à cette liste funéraire deux nouveaux noms, illustres à des titres fort différents, celui de M. Billault, ministre d'Etat, et celui du général Bedeau.

— Les « cent voix de la renommée » (style officiel de 1804) ont assez célébré les vertus publiques et privées de M. Billault pour que nous puissions nous dispenser de figurer à notre tour dans un concert où notre chétive voix aurait toute chance de n'être pas entendue.

On a loué l'homme, l'orateur, le politique; — la vérité est que M. Billault était un avocat de premier mérite. Son talent était souple, alerte et précis, sa parole claire et insinuante, son caractère plein de bienveillance et d'urbanité. Tour à tour avocat privé de la famille d'Orléans, député, satellite de M. Thiers, orateur d'opposition et ministre, il était merveilleusement préparé, par ses habitudes d'esprit, à subir toutes les transformations.

Nous n'avons point ici à apprécier l'homme d'Etat, mais nous sommes à l'aise pour rendre hommage à l'homme privé et au Breton. M. Billault avait conservé pour la Bretagne dont il était le fils, la plus vive affection, et les plus constants souvenirs. Peu de jours avant sa mort, il parcourait en détail ce pays de Vannes où il était né en 1805, il visitait Sainte-Anne, Auray, Carnac, Locmariaker, Quiberon. En toute circonstance, il s'efforçait d'être utile à ses compatriotes.

Des fragments de sa correspondance récemment communiqués par M. A. du Chatellier au journal l'*Océan* nous le montrent dès 1838 s'intéressant vivement aux intérêts provinciaux et bretons. Il s'agissait d'élever une statue à la mémoire de La Tour-d'Auvergne.

« Mon cher Monsieur Du Chatellier, écrivait à cette occasion M. Billault, je viens recommander instamment à votre bonne influence sur l'autorité départementale du Finistère le choix de M. Suc pour l'exécution de la statue de votre La Tour-d'Auvergne; vous connaissez sans doute de réputation ce statuaire distingué; sa petite *Mendiante* à la dernière exposition du Louvre a reçu une médaille d'or. C'est un véritable artiste

digne de comprendre et capable d'exécuter dignement la patriotique pensée d'élever une statue à La Tour-d'Auvergne. C'est d'ailleurs un compatriote; il est Breton. — C'est au ciseau breton qu'il faut confier nos gloires bretonnes plutôt que d'aller demander leur image à l'industrialisme mercantile des artistes parisiens.....»

Revenant à quelques jours de là sur le même sujet il écrivait ce qui suit :

« Je vous remercie de l'intérêt que vous voulez bien prendre à M. Suc; il en est digne sous tous les rapports. La médaille d'or qu'il a obtenue l'année dernière et les morceaux qu'il vient d'exécuter pour l'exposition de cette année sont une pleine garantie de sa capacité. Déjà fortement impressionné du noble sujet de La Tour-d'Auvergne, il a fait une première esquisse qui m'a semblé fort bien; tâchez d'empêcher le concours; quand on a sous la main un homme capable et que cet homme est breton, il faut savoir l'employer; on ne centralise que trop tous les travaux aux mains des artistes de Paris, et il est urgent de soutenir les hommes de talent qui ont le courage et le patriotisme de rester en province. »

Enfin, après qu'il eut été décidé que la statue du premier grenadier de France serait confiée à M. Marochetti, M. Billault, alors député de Nantes, exprimait dans les termes suivants sa désapprobation et ses plaintes :

« ..... Je suis désolé de ce qui se passe pour notre pauvre Suc, et je ne comprends pas comment M. Marochetti peut, usant, ou plutôt abusant de sa fortune, chercher à se créer un titre de préférence par l'offre de travaux gratuits qu'un artiste peu fortuné ne peut pas faire comme lui. Je comprends encore moins que des Bretons ne sentent pas que l'hommage offert par la Bretagne à l'un de ses plus glorieux enfants soit un produit de l'art breton.....

» Ne croyez pas que le tourbillon parisien m'absorbe en entier; il ne m'a pas inspiré d'illusions, je le vois plutôt avec dégoût tant il s'y remue d'intrigues et de sales passions; je suis et je veux rester provincial de cœur et de dévouement, surtout je veux rester Breton; j'aime passionnément notre vieille Bretagne, sa loyauté, sa franchise, toutes les vertus dont ici il n'y a pas même l'ombre »

Nous avons tenu à citer ces passages caractéristiques qui révèlent un coin peu connu ou peu apprécié du caractère de M. Billault et qui répondent trop bien à nos propres pensées pour que nous ayons pu les passer sous silence. Des doctrines tout opposées prévalent à cette heure, nous le savons, au ministère d'État que notre compatriote vient de traverser rapidement. Mais nous ne saurions en douter, si le temps ne lui eût fait défaut, le ministre de 1863 eût tenu toutes les promesses du député de 1838.

On sait que le Conseil municipal de Nantes a décidé qu'une statue serait élevée à M. Billault sur une des places de la ville. De son côté, Vannes a donné à une de ses rues le nom du ministre défunt dont le buste en marbre doit en outre être prochainement placé dans une des salles du Corps Législatif.

Voilà assurément bien des honneurs.

— Au moment même où ils étaient décernés à la mémoire du ministre mort en pleine possession de la puissance et de toutes ses dignités, le général Bedeau s'éteignait au sein de Nantes et descendait silencieusement *dans la tombe*. Il avait répudié pour ses funérailles tout vain apparat, toute pompe militaire, tout discours, s'en rapportant pour son éloge funèbre à l'estime de ses vieux compagnons d'armes et à la justice de l'Histoire.

Cœur pieux et esprit chevaleresque, il fut l'homme d'un serment; il sut résister aux séductions des dignités; pour demeurer fidèle à lui-même et à l'intégrité de sa vie, il préféra l'Honneur aux honneurs.

Né à Vertou, il fut élève de la Flèche, de Saint-Cyr, de l'École d'État-Major. En 1836 il partit pour l'Afrique où son courage, son coup-d'œil, son sang-froid le placèrent bientôt au premier rang de nos illustrations militaires.

Il était un des premiers et un des plus brillants de cette glorieuse phalange qui, sur le sol africain, a consolidé et agrandi la conquête de la Restauration.

Pendant douze années il a pris part à tous les combats, à tous les siéges, à toutes les batailles de l'armée d'Afrique et, maintes fois, son sang a rougi le sol que d'autres cultivent et ensemencent aujourd'hui.

Après la révolution de 1848 son rôle s'est élevé à la hauteur d'une mission politique. En Février il a.... obéi. En Juin il a versé son sang pour le salut public. A la Constituante comme à la Législative, il a constamment fourni des preuves d'une rare capacité et d'un noble caractère. En décembre 1851, il a été renfermé à Mazas.

Depuis lors, le général Bedeau a vécu dans la retraite. Calme et résigné, tout entier à ses nobles souvenirs et aux célestes espérances, il avait trouvé dans sa foi religieuse, dans la pratique assidue des œuvres de piété un refuge assuré contre les douleurs d'ici-bas, contre les défaillances de l'âme et du cœur, et aussi un préservatif contre ces amertumes et ces ressentiments si naturels à ceux qui ont été précipités, jeunes encore, du faîte des honneurs et du pouvoir.

Des amis dignes de lui l'ont accompagné à son dernier repos. Le général de Lamoricière, le comte Théodore de Quatrebarbes, MM. Dufaure et Lanjuinais se tenaient auprès de son cercueil et, comme nous l'avons dit, les prières de l'Église et les larmes des gens de cœur ont seules payé un tribut de regrets à la mémoire de ce soldat sans peur et de ce chrétien sans reproche.

Général, il est possible que votre statue ne s'élève jamais sur une de nos places publiques; mais il est certain que la Bretagne tout entière vous en a déjà dressé une en son cœur!

— Maintenant, pour compléter cette chronique funéraire, je dois vous parler d'un gentilhomme breton qui vient de finir ses jours à Paris, et

dont la physionomie originale mérite bien quelque attention et quelque souvenir.

M. de Kerhoënt de Kergournadech, marquis de Coëtanfao, appartenait à cette héroïque phalange d'officiers qui brisèrent leur épée en juillet 1830, quand l'émeute des trois jours eut brisé le sceptre du roi auquel ils avaient prêté serment. Pauvres, pour la plupart, ils savaient qu'en refusant de s'enrôler sous le drapeau victorieux, ils marchaient au-devant de la misère.

Mais le devoir et l'honneur ne calculent pas. Les officiers royalistes se firent marchands, industriels, hommes de bureaux, courtiers d'assurances, que sais-je?

M. de Kerhoënt eut une destinée bizarre. Il s'attacha à M. Alexandre Dumas. Il devint l'ami, le suivant, le commensal assidu de l'auteur des *Trois Mousquetaires*. Il était le témoin de ses travaux littéraires et de ses combats.... singuliers, le porteur de tous ses cartels, le répondant de son honneur.

Étrange fonction, il faut le dire, pour un Kerhoënt de Kergournadech, marquis de Coëtanfao.

Mais grâce à l'immense va-et-vient des révolutions et au travail de déclassement universel qui s'accomplit en ce siècle d'égalité, on en a vu et on en verra bien d'autres!

— Et là-dessus, lecteurs et lectrices de la *Revue de Bretagne*, permettez moi de vous tirer ma révérence et de prendre congé de vous jusqu'au mois prochain. Si ma chronique vous a semblé un peu funèbre et un peu sombre, songez que nous sommes dans le mois des morts et dans la saison des tempêtes.

LOUIS DE KERJEAN.

P.-S. — A chacun son instrument. Si les écrivains ont eu leur plume pour réfuter la *Vie de Jésus*, M. Amédée Menard — Breton contre Breton — se sert de son ciseau pour la stigmatiser. — Voici le sujet d'un bas-relief inspiré à notre honorable artiste par l'impiété de M. Renan. Il l'a intitulé : *Jésus triomphant de l'erreur*. Il aurait pu l'appeler aussi bien : *Une réprobation bretonne*.

L'auteur de la *Vie de Jésus*, assis dans l'antre des spéculations infernales, compose son déplorable ouvrage sous la dictée du démon de l'orgueil, qui tient sous son bras gauche les œuvres du docteur Strauss et consorts. Aux pieds de l'écrivain s'étale la masse d'or qu'il doit recueillir. Près de lui, Judas, pendu à un arbre, porte sur sa poitrine la bourse contenant le prix du sang; et les chauves-souris agitent leurs ailes dans les ténèbres qui les enveloppent tous trois. — Cependant, la personne radieuse de Notre-Seigneur Jésus-Christ plane dans la partie supérieure du bas-relief, et s'élève au ciel, entourée de flots de nuages au sommet desquels est inscrit l'*Hosannah* qui constate sa gloire et son triomphe.

On a fait une belle photographie de cette nouvelle réfutation; elle se vend, à Nantes, chez M. Bazelais, rue Boileau, 16, au prix de 5 francs. Avis aux anti-renanistes.

LES VILLES DE BRETAGNE.

MONTFORT-SUR-MEU.

La ville de Montfort, bâtie au confluent du Meu et du Garun, est moins connue par elle-même que par ses possesseurs qui ont joué un grand rôle dans l'histoire. Elle fut fondée en 1091 par Raoul, sire de Gaël, qui prit le nom de Montfort conservé par ses descendants. Raoul, après avoir accompagné Guillaume de Normandie à la conquête d'Angleterre en 1066, fut gratifié par ce prince de l'ancien royaume d'East-Angle comprenant les comtés de Norfolk et de Suffolk. Il signe en conséquence : *Radulphus comes Estangliæ.* Robert Wace l'a célébré dans son roman de *Rou :*

Et Raoul y vint de Gaël
Et maint Breton de maint chastel
Et cil devers Bréciliant
Dont Bretons vont souvent fablant.

Raoul épouse Emma, fille de Guillaume de Breteuil, comte d'Herefort, et forme, en 1074, avec Roger de Breteuil son beau-frère, le projet de détrôner Guillaume le Bâtard, alors occupé dans le Maine, et de partager entre eux l'Angleterre. Leurs mesures étaient si bien prises que sans l'évêque de Worcester qui se porta avec une armée entre les troupes confédérées pour les empêcher de se réunir, la cause de Guillaume eût été fort compromise. Raoul se réfugie alors dans Norwich, où il est assiégé pendant trois mois. Il résistait vaillamment; mais, voyant qu'il n'était pas secouru, il laisse à sa femme le soin de prolonger la défense de sa forteresse et court chercher des

renforts en Danemark, tandis que le conquérant est obligé de repasser la mer, pour venir l'assiéger en personne.

Vaincu, ses biens d'Angleterre confisqués, Raoul de Montfort n'est point abattu pour cela. De retour en Bretagne dès 1075, il se joint aux seigneurs bretons qui faisaient la guerre au duc Hoël, et sa seule présence, dit dom Morice, leur valait une armée.

En 1085 il arrête à Dol le roi d'Angleterre qui ne peut l'y forcer, et lui enlève son bagage évalué à plus de 15,000 mille livres sterling; puis part avec sa femme et son second fils Alain pour la première croisade, en 1096, fait encore ses preuves de vaillance au siége de Nicée, et y meurt chrétiennement en 1097 (*in viâ Dei pœnitens et peregrinus,* dit Orderic Vital). Raoul II, sire de Montfort, fils et successeur du précédent, qualifié par Orderic Vital *audaci athleta*, ne dégénéra pas. En 1117 il accourut au secours du roi Henri pour défendre la Normandie investie par Louis-le-Gros, le comte d'Anjou et le comte de Flandres, et défia, dans le château de Breteuil, toutes les forces de la France. Quoiqu'il eût fait ouvrir toutes les portes de Breteuil, pas un Français n'osa y entrer. Le roi Henri lui demanda la main de sa fille Amice, pour son fils Richard auquel elle fut fiancée; mais Richard, ayant péri dans un naufrage, Amice épousa Robert, comte de Leicester.

Raoul de Montfort assista à la réconciliation de l'Église de Redon en 1127, fut excommunié, en 1133, pour avoir usurpé les biens de l'abbaye de Saint-Méen, et mourut en 1142.

Il est inconcevable que ces grands batailleurs, qui résument si bien leur époque, aient été oubliés dans toutes les biographies même bretonnes, tandis que les plus obscurs écrivains y tiennent tant de place.

Raoul II laissait pour fils aîné d'Havoise de Hédé, Guillaume, marié à Amice de Porhoët, qui forma le projet de fonder une abbaye auprès de son château. Après avoir cherché un endroit convenable, il n'en trouva pas de plus propice qu'une plaine au nord des buttes de *la Harelle*, auprès de la rivière du Meu, à un kilomètre au sud-est de Montfort. La première pierre du monastère, créé pour six chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin, fut posée en 1152 et saint Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo, en consacra l'église

sous le patronage de saint Jacques, en 1156. Guillaume de Montfort mourut en habit de chanoine régulier et fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Jacques, en 1157.

Raoul IV, sire de Montfort, petit-fils du précédent, fut l'un des barons qui défirent, près de Carhaix, l'armée que Richard d'Angleterre avait envoyée ravager la Bretagne. En représailles le roi fit occuper Montfort par une garnison ; mais Alain de Dinan s'empara du château qu'il brûla, en 1198, après avoir passé la garnison anglaise au fil de l'épée.

Après cette destruction, les seigneurs de Montfort firent leur résidence au château de Boutavant, en Iffendic.

Raoul V accompagna Philippe-le-Bel dans son expédition en Espagne, en 1274, et à la guerre de Flandres, en 1303. Il mourut en 1314 et fut inhumé dans l'église de Saint-Jacques-de-Montfort, où sa tombe, dont le dessin nous a été conservé par Gaignières, portait une épée en pal la pointe en bas, accostée de deux écussons et surmontée de ses armes (une croix *gringolée*).

Raoul VI fut tué au siége de la Roche-Derrien, en 1347 ; Guy, son oncle, fut évêque de Saint-Brieuc, de 1335 à 1359, et reconstruisit une partie de sa cathédrale.

Raoul VII embrassa, comme son père l'avait embrassée, la cause de Charles de Blois, mais la fortune lui fut d'abord contraire. Il fut fait prisonnier et mis à rançon à la bataille d'Auray, en 1364. Il se distingua à la bataille de Chisey, en 1372, était au siége de Brest, en 1373, et fut le principal chef de l'association des seigneurs bretons pour le rappel du duc auquel il amena, en 1379, quatre-vingt-dix lances. Il avait épousé Isabeau de Lohéac, héritière de sa maison et de celle de la Roche-Bernard, et il mourut à Nantes, en 1394.

Le château de Montfort n'avait pas été relevé de ses ruines depuis 1198 ; Raoul VII entreprit sa reconstruction en 1376, et il la termina en treize ans, ainsi qu'il résulte d'une inscription gothique, relevée par dom Lobineau sur la porte du château, et extraite par M. de la Borderie du portefeuille des Blancs-Manteaux :

L'an mil trois sans quatre-vingts-neuf
f. f. R. de Montfort ceste (porte).

Raoul VII entoura aussi la basse-ville de murailles, murailles en grande partie relevées de 1440 à 1480, en vertu d'un devoir de *cloison*, accordé par le duc. C'est aussi du XVe siècle que date la tour servant aujourd'hui de prison. Avant l'invention de l'artillerie, Montfort était de difficile accès. Des remparts très-élevés flanqués de tours avec machicoulis, trois portes avec herses et pont-levis, savoir : la porte Saint-Jean ou boulevard, la porte Saint-Nicolas et la porte de Coulon ou porte Blanche ; de doubles fossés profonds, la rivière d'un côté et un étang de l'autre, étaient des fortifications très-fortes pour l'époque. L'une des portes qui existe encore, abrite le beffroi communal.

Raoul VIII, par lequel l'*Histoire des grands officiers de la couronne* commence la généalogie de la maison de Montfort, était frère de Guillaume, évêque de Saint-Malo, en 1423, puis cardinal du titre de Sainte-Anastasie. Raoul fut ambassadeur du duc en 1405, et mourut en 1416, laissant en autres enfants de Jeanne, dame de Kergorlay : 1° Jean, marié, en 1408, à Anne, héritière de la maison de Laval, dont il prit le nom et les armes ; il fut dit Guy XIII de Laval, et mourut dans l'Ile de Rhodes, en 1415 ; 2° Charles, sir de Fniaudour, qui assiégea et prit, en 1416, le château de Montfort défendu par Thébaud de Montmorency-Laval. Charles eut la garde de Montfort durant la minorité de son neveu, Guy XIV. Blessé à mort au siége de Gallardon, en 1421, le corps de Charles fut apporté à l'abbaye de Saint-Jacques-de-Montfort, et inhumé à côté de Jeanne de Kergorlay, sa mère.

Guy XIV, comte de Laval et sire de Montfort, frère aîné d'André, maréchal et amiral de France, épousa 1° Isabeau de Bretagne, fille du duc Jean V et de Jeanne de France, fille puînée du roi Charles VI ; 2° Françoise de Dinan, dame de Chateaubriant, veuve de Gilles de Bretagne. A partir de ce second mariage, les sires de Montfort, du nom de Laval, abandonnèrent le séjour de Montfort pour les résidences de Laval, Vitré et Chateaubriant. Catherine de Laval, dame de Montfort, épousa, en 1518, Claude de Rieux, d'où vint Claude de Rieux, mariée, en 1547, à François de Coligny, seigneur d'Andelot, colonel général de l'infanterie française, frère de

l'amiral de Coligny et comme lui fougeux partisan du Calvinisme, qu'il introduisit en Bretagne, en 1558. Il séjourna, à la même époque, à son château de Comper où il établit un prêche, et à Montfort, où il fut témoin de l'apparition de la fameuse cane de Montfort, dont nous aurons occasion de reparler. Son fils, Guy-Paul de Coligny, marié en 1583, à Anne d'Alègre, n'eut qu'un fils, tué en Hongrie en 1605, à la mort duquel toute la succession de la maison de Laval échut à Henri de la Trémoille, du chef de sa bisaïeule Anne de Laval.

Pendant la Ligue, Montfort tint le parti du roi. En mars 1589, le duc de Mercœur y mit une garnison; mais elle fut bientôt attaquée et débusquée par les royaux. Le duc de Montpensier, lieutenant général pour le roi en Bretagne, envoya garder cette ville par cinquante arquebusiers à cheval, commandés par François de Cahideuc, seigneur de la Boulaye, investi du gouvernement de la place. Cahideuc remit la ville et le château en état de défense et dépensa plus de deux mille écus pour réparer les remparts. L'année suivante il fut remplacé par le sieur de Sarrouette; enfin la garnison de Montfort se porta, en 1595, au siége de Comper, à la suite du maréchal d'Aumont. Ce vieux général, après avoir blanchi sous le poids des armes, ne s'était pas trouvé à l'épreuve des charmes d'Anne d'Alègre, dame douairière de Laval et de Montfort; il en était devenu passionnément amoureux. La comtesse était à cette époque tutrice de son fils, et le château de Comper, qui faisait partie de son douaire, était occupé par les ligueurs. Cela fut cause qu'elle pressa le maréchal de la délivrer de ces fâcheux hôtes; il s'y prêta avec empressement pour plaire à sa maîtresse, mais il fut tué devant cette place d'une arquebusade.

Depuis cette époque, il ne s'est rien passé de mémorable à Montfort. Les matériaux du château furent dispersés et vendus en 1627 par Henri de la Trémoille; la motte qui en rappelait l'emplacement a été nivelée postérieurement pour la construction d'une église; enfin, en 1715, les ducs de la Trémoille aliénèrent et morcelèrent la seigneurie de Montfort, dont les familles Huchet de Cintré, d'Andigné, Botherel et Farcy, acquirent des démembrements. Montfort est la patrie de Mathieu Ory, dominicain, inquisiteur général de la

foi au royaume de France, mort en 1553, et de Louis Grignon, dit le *père Montfort*, fondateur des missionnaires du Saint-Esprit et des sœurs de la Sagesse, mort en 1716, et dont la congrégation des rites instruit le procès en canonisation, introduit en 1838.

Edifices religieux.

L'église paroissiale de *Saint-Jean-Baptiste*, située au faubourg de Saint-Méen, au nord de l'enceinte de la ville, devait sa fondation à saint Judicaël, l'un des disciples de saint Méen, au VIIe siècle, qui quitta, dans la suite, le cloître pour monter sur le trône de Bretagne. A ce monument démoli depuis la construction de l'église neuve et remplacé par une chapelle sous le vocable de Saint-Joseph, se rattachait le souvenir des prédications de saint Vincent Ferrier en 1417.

L'église *Saint-Nicolas* avait été fondée comme prieuré de l'abbaye de Saint-Melaine de Rennes, vers 1105. En 1239, Josselin de Montauban, aux droits de sa femme Mabile de Montfort, confirma les donations faites à ce prieuré par ses prédécesseurs, donations qui comprenaient entre autres la faculté de prendre dans la forêt de Coulon le bois mort nécessaire à l'entretien du foyer et du four du prieuré, ainsi que le bois vif propre à la construction ou réparation des édifices, et à l'entretien des *vignes*. L'église Saint-Nicolas n'existe plus; elle fut démolie en 1798, et elle était célèbre par le *miracle de la cane*, cane dont la ville de Montfort retint le nom (Montfort-la-Cane), qu'elle changea en l'an III contre celui de Montfort-la-Montagne, avant de recevoir son appellation actuelle.

Certain seigneur avait renfermé une jeune fille d'une grande beauté dans son château de Montfort. A travers une lucarne, elle apercevait l'église de Saint-Nicolas; elle pria le saint avec des yeux pleins de larmes, et elle fut miraculeusement transportée hors du château; mais elle tomba entre les mains des serviteurs du félon, qui voulurent en user avec elle comme ils supposaient que l'avait fait leur maître. La pauvre fille éperdue, regardant de tous côtés pour chercher secours, n'aperçut que des canes sauvages sur l'étang du château. Renouvelant sa prière à saint Nicolas, elle le supplia de permettre à ces animaux d'être témoins de son innocence, et que

si elle devait perdre la vie, sans pouvoir accomplir son vœu à saint Nicolas, les oiseaux le remplissent eux-mêmes à leur façon, en son nom et pour sa personne. Par permission divine, la jeune fille échappa des mains des soldats sans offense, mais elle mourut dans l'année.

Or, voici qu'à la translation des reliques de saint Nicolas, le 9 de mai, une cane sauvage, accompagnée de ses petits canetons, vint à l'église de Saint-Nicolas. Elle y entra et voltigea devant l'image du bienheureux libérateur, pour l'applaudir par le battement de ses ailes ; après quoi elle retourna à l'étang, ayant laissé un de ses petits en offrande. Quelque temps après, le caneton s'en retourna sans qu'on s'en aperçût. Pendant trois cents ans et plus, la cane, toujours la même cane, est revenue à jour fixe, avec sa couvée, dans l'église du grand saint Nicolas de Montfort, sans qu'on pût jamais savoir ce qu'elle devenait le reste de l'année.

L'antiquité des figures qu'on voyait dans cette église, où la cane et ses canetons étaient peints sur les vitraux coloriés, sculptés aux pieds de la statue du saint et brodés sur sa bannière, atteste que cette histoire n'est pas nouvelle. En effet, le bruit de l'apparition de la cane de Montfort avait pénétré jusqu'en Italie dès le XVe siècle, et Baptiste Fulgose, doge de Gênes en 1480, en parle dans son livre : *De dictis factisque mirabilibus.* Chasseneux, président au parlement d'Aix en 1524, en fait aussi mention dans son ouvrage intitulé : *Catalogus gloriæ mundi.* D'Argentré, en son *Histoire de Bretagne* (édition de 1582) ajoute que cette cane apparaissait depuis environ deux cents ans, ce qui ferait remonter la tradition à l'époque de Raoul VII de Montfort qui commença la reconstruction du château de Montfort en 1376 et qui mourut en 1394.

Le récit de d'Argentré nous paraît assez curieux pour être textuellement reproduit :

« Je suis du temps d'avoir vu un seigneur de ce pays (François de Coligny, sieur d'Andelot, frère de l'amiral, baron de Montfort du chef de Claude de Rieux, sa femme), qui estoit de la nouvelle religion, qui avec mille tesmoings, n'eust pas voulu croire cela et disoit que c'estoit apostillement de quelque prestre, qui avoit dressé ce miracle, comme ils ont accoustumé de dire ; et aussi peu

devoit-il croire la parole de l'asne de Balaam, aussi peu que les corbeaux apportassent les vivres à Elie, las et ennuyé au désert. L'Escriture toutefoys dict : *Si tacuerint hi, lapides loquentur*, qui seroit encore plus difficile à croire. Il advint qu'un jour qu'il se trouvoit en sa ville de Montfort, ceste canne y vint (comme si elle eust voulu se faire voir à cet homme mal persuasible) ; on le lui vint dire et tout soudain, sans austre accoustrement fors les chausses et pourpoint, de haste qu'il avoit, il se jette hors de table et accourt avec quelques uns des siens, en ladicte église. Ceste canne, sans peur, estoit sortie de l'estang et venue en toute paix parmi le peuple qui lui fendit la voye, se rendant en l'église où elle séjourna et demeura ; puis quelque temps après descendit, s'en restournant de mesme qu'elle estoit venue. Il la conduisit à la veue et la suivit jusques à l'estang. Ayant depuis ce temps là entretenu de bien près cet homme, autant de fois qu'on lui en parloit il se taisoit, muet comme la pierre, et ne mettant plus le fait en doubte, il ne s'avança jamais d'en faire jugement, craignant d'un costé la censure des siens et de l'autre estonné par l'évidence de ce miracle, avouant que la canne estoit véritablement sauvage et qu'elle ne pouvoit avoir esté attraite ny apprivoisée par les prestres, comme autrefois il l'avoit dit. »

Plusieurs volumes ont été publiés sur la cane de Montfort. On peut surtout consulter à ce sujet la relation dédiée à Mme d'Andelot, par Louveau, ministre protestant à la Roche-Bernard en 1558. Hay du Chastelet, avocat général au parlement de Bretagne en 1618 et l'un des quarante de l'Académie française, témoigne du même fait dans son histoire de *Du Guesclin* (livre VI) :

« Je me suis trouvé une année par curiosité à la feste de Saint-Nicolas-de-Montfort qne nous appelons *Montfort-la-Canne*, à raison du prodige qui se continue tous les ans à la cognoissance publique..... et ay veu cette fameuse canne ; mais la foule m'empêcha de voir si elle laissoit sur l'autel un de ses petits cannetons pour offrande. On rapporte en plusieurs manières l'origine d'une chose si extraordinaire et si incroyable, et peut estre mesle-t-on beaucoup de fables et d'imagination à ce que l'on en raconte. »

Le P. Barleuf, prieur de Saint-Jacques de Montfort en 1640, rapporte à son tour que « le 27 may 1649, sur les sept heures du soir, la canne et ses cannetons ayant paru dans la rue du faux-bourg qui conduit à l'église Saint-Nicolas, entrèrent de leur propre mouvement dans ladite église, où un grand concours de peuple s'assembla au son des cloches. » Pendant ce temps-là la cane prit son vol jusqu'aux lambris de l'église, passant et repassant devant le crucifix. Le père Barleuf prit la cane et la tenant sur la main comme un oiseau privé, la faisait voir et toucher à tous ceux qui voulaient, sans qu'elle s'effrayât aucunement. Elle passa la nuit proche l'autel avec ses canetons et pendant la messe que le révérend père célébra le lendemain, plusieurs personnes remarquèrent que lorsqu'il fit les élévations de la sainte hostie et des calices, la cane et ses petits, qui « avoient la queue tournée vers l'autel, se retournèrent jusqu'à la fin de la dernière élévation vers le sacraire. »

Le reste de l'ouvrage du père Barleuf est consacré à l'analyse des procès-verbaux relatifs à l'apparition de la cane, procès-verbaux consignés dans les archives de la communauté de ville et des paroisses de Montfort depuis l'année 1543, et aux exemples des châtiments « qu'ont ressentis les téméraires qui ont voulu nuire à cet animal. » Le dernier procès-verbal rapporté dans les registres de décès de Saint-Nicolas est du 9 mai 1739 et signé des recteur, syndic, sénéchal et autres notabilités de Montfort.

En 1761, l'étang qui coulait sous le château et qui servait de retraite à la cane fut desséché; il est aujourd'hui remplacé par de belles prairies, la cane ne paraît plus, l'église de Saint-Nicolas elle-même a disparu, et la croyance populaire déjà bien affaiblie ne tardera pas à s'éteindre à son tour.

Eglise de *Coulon.* — Coulon vient du latin *collum*, sous-entendu *montis* (pente de la montagne). Cet édifice était effectivement bâti sur la pente du coteau qui est au midi de Montfort. Coulon portait dès 1152 le titre d'église paroissiale, ainsi qu'on le voit par le Cartulaire de Saint-Jacques (*in Parrochia Collum*). Démolie en 1809, son emplacement planté d'ormeaux sert de pâture.

L'*abbaye de Saint-Jacques* fut fondée, comme nous l'avons dit, en

1152 par Raoul II, sire de Montfort. Son église fut reconstruite par Raoul le Molnier, abbé de Saint-Jacques, mort en 1332. Il ne reste de cette époque que la façade occidentale dont le portail et la fenêtre qui le surmonte accusent le XIVe siècle, ainsi que les arcades des transepts. Plusieurs barons de Montfort furent inhumés dans l'intérieur de cette église, ainsi qu'un sire de Saint-Brieuc de Mauron et Thomas de Québriac, personnages qui vivaient au XIVe siècle ; le dessin de leurs pierres tumulaires nous a été conservé dans le recueil de *Gaignières* à la bibliothèque impériale. Le dernier titulaire du monastère de Saint-Jacques fut Claude Fauchet, prédicateur du roi, puis évêque constitutionnel et député du Calvados à la Convention nationale, décapité en 1793 comme fédéraliste. Les bâtiments de l'abbaye sont occupés aujourd'hui par des religieuses Ursulines.

Hôpital Saint-Lazare.

C'était une léproserie créée pour les croisés qui avaient rapporté la lèpre de leurs expéditions en Terre-Sainte. Lorsque la lèpre eut disparu de ce pays, cette maison devint un prieuré dont les biens furent affectés aux pauvres. Cet établissement a été transformé en ferme, mais sa chapelle existe toujours. Relevée en 1706 par le père Montfort, elle n'a conservé d'une époque reculée qu'un autel en pierre soutenu par un massif angulaire, qui pourrait remonter au XIIIe siècle, et une pierre sépulcrale portant, dessinée au simple trait et encadrée dans une ogive trilobée, la figure d'une femme vêtue d'une cotte et d'un manteau, la tête nue et les mains posées à plat sur la poitrine. Autour de la pierre règne l'inscription suivante en caractère du XIVe siècle :

† : CI : EST : ESTAICE : LA : TESTUE : EN :
PARADIS : SOIT : RECEUE : L'AME : DE :
ELLE : E : MISE : OU : REIGNE : DE : CLARTÉ :

Cette dame devait appartenir à la famille de Dom Guillaume *Le Testu*, qui plaidait au parlement général tenu à Vannes en 1451

contre Bertrand Pillet, sieur de la Salle, de la paroisse de Bréteil ; c'est tout ce que nous avons trouvé sur le nom de Testu.

Usages et curiosités.

A côté des prérogatives de la communauté de ville de Montfort, qui députait aux Etats généraux de la province depuis 1614, régnaient celles antérieures et supérieures du seigneur haut-justicier dont les fourches patibulaires élevées à six poteaux avec ceps et colliers annonçaient au loin la puissance. M. de la Borderie nous apprend que les propriétaires du lieu de la Poulanière, en Coulon, étaient tenus de fournir à la seigneurie « és jours qu'exécution est faite d'aucun cas criminel en la ville de Montfort, deux harts de chêne, l'une torse à droite et l'autre à revers. »

Cette obligation fut plus tard changée en raison de l'adoucissement des mœurs en un chapeau de fleur de *cherfeil* (chèvrefeuille) sauvage qui devait être présenté aux officiers de Montfort, à l'issue des premières vêpres de la fête de Saint-Jean-Baptiste, à la *passée* (entrée) du cimetière de Saint-Jean-de-Montfort à peine de saisie du fief.

Le chapeau était ensuite porté sur la Motte-aux-Mariés, près la contrescarpe du fossé du Pas-d'Aune, où toutes les mariées de l'année devaient se trouver réunies, sous peine de 60 sols d'amende, pour danser et chanter chacune leur chanson, ayant à tour de rôle le chapeau de chèvrefeuille sur la tête.

Le seigneur était obligé de fournir cent fagots ou bourrées pour faire un feu de joie pendant que la danse s'exécutait. A la fin de cette cérémonie, les mariées étaient toutes tenues d'embrasser le seigneur ou son procureur fiscal et le chapeau de chèvrefeuille était laissé à la dernière mariée. Les châtelain, prévôt et sergent de Montfort étaient exempts de tous fouages et subsides, à cause de leurs offices. Un autre officier exempt de fouages était le grenetier du grenier à sel de Montfort, établi dans la rue de la *Saulnerie*. Il en était de même des habitants des bois et forêt de Coulon, vulgairement appelés *princiers*, c'est-à-dire gens du prince. La forêt de Coulon était au XVe siècle un des cantons de la forêt de Paimpont,

fameuse dans les chroniques sous le nom de *Brocéliande.* On trouve sur la lisière de la forêt près du village de la Chapelle-ès-Oresve, un menhir renversé, de 3 mètres 55 de haut, dit le *grès de Saint-Méen,* en mémoire d'une tradition populaire, qui rapporte que saint Méen y aiguisa sa hache et que l'ayant ensuite balancée, il la lança en l'air en disant : Où ma hache tombera, saint Méen bâtira.

Ce menhir est ombragé par un magnifique et vieux hêtre, mais bien inférieur par sa grosseur et par son âge au *chêne au vendeur,* situé à l'extrémité sud de la forêt et qui mesuré au-dessus de sa base, a 8 mètres 33 centimètres de circonférence. Ce doyen des arbres de la forêt n'est plus qu'un vieillard qui dépérit peu à peu et la foudre n'a pas peu contribué à achever sa décrépitude. Cependant il a encore un port majestueux et peut passer pour le roi de tous les arbres de la contrée. Les ventes aux criées avaient lieu sous ce gros chêne ; d'où lui est venu le nom de *chêne au vendeur,* et une assemblée célèbre s'y tenait de temps immémorial.

L'aspect du pays change au sud de Montfort ; le Meu se borde de coteaux plus élevés, il arrose dans son cours de grasses prairies encadrées de collines fertiles en partie boisées, dont les moissons et les bouquets d'arbres offrent à l'œil une perspective variée. La forêt de Coulon sur la rive droite du Meu est aujourd'hui séparée de la forêt de Paimpont par les communes d'Iffendic, de Talensac et de Monterfil coupées de cours d'eau, de vallons et de collines où se développaient il y a peu d'années encore les nappes d'eau de plusieurs étangs. On y remarquait notamment la magnifique pièce d'eau de Carray aujourd'hui desséchée et convertie en prairie, laquelle se reliait à l'étang de Penhoët, dominant les ruines du château de Boutavan, à l'étang de l'Aulne se dégorgeant dans une longue vallée jusqu'au-dessous des hauteurs abruptes du Valbuzet, enfin vers l'ouest aux étangs de Trémelin et du Kass.

Ce pays est en outre décoré d'anciens châteaux, dont les plus importants sont : la Chasse, Tréguil, le Breil, la Bédoyère, le Bois-de-Bintin, le Houx et Monterfil.

POL DE COURCY.

LE FILS DU GARDE-CHASSE.*

XI.

Le 28 mai, nous éprouvions, une fois de plus, la vérité de cet adage, que le bonheur s'enfuit plus rapide qu'un songe. Ce jour-là, en effet, l'armée catholique et royale abandonnait Fontenay pour marcher à de nouveaux périls et à des succès nouveaux. Elle ne laissait derrière elle qu'une faible garnison sous le commandement du général Stofflet, garnison qui ne tarda pas elle-même à rentrer dans le Bocage.

Tout faisait un devoir à Georges de reprendre sa place sous le drapeau blanc et son rôle auprès de M. de Lescure, qui l'avait distingué dès l'abord, et qui, sans qu'il en eût le titre, lui faisait remplir les fonctions d'aide-de-camp. De part et d'autre, cette nouvelle séparation avait été bien dure et avait fait verser bien des larmes à la pauvre Marguerite ; mais Georges avait comprimé les mouvements de son cœur, et il était parti, se montrant plein de confiance dans l'issue prochaine de cette gigantesque lutte. Et puis, qu'eût-il gagné à demeurer parmi nous? Une fois les derniers Vendéens sortis de la ville, n'était-il pas évident que la Révolution y reprendrait tous ses droits et exercerait de sanglantes représailles contre quiconque se serait montré sympathique à la cause des

* Voir la livraison de novembre, pp. 372-386.

Brigands? Compromis comme il l'était, Georges n'avait plus à choisir entre le drapeau et le foyer domestique; cruelle nécessité, que nous sentions et à laquelle nous nous soumettions tous, mais non pas sans nous plaindre et sans maudire les fauteurs de nos troubles civils.

Georges prit part à tous les combats, à tous les assauts qui signalèrent, presque d'heure en heure, la marche de la grande armée. De chacune de ces glorieuses étapes, de Vihiers, de Doué, de Montreuil-Bellay, de Saumur, d'Angers, il nous adressait un bulletin où il nous tenait au courant des prodiges d'héroïsme qu'il lui était donné de contempler. « Que la Convention tremble! nous disait-il; encore un peu, et nous irons écraser la Révolution dans son antre, oui, dans Paris même! »

Illusion de trop courte durée! Vers la fin de juillet, une lettre, datée d'Ancenis, nous parvint; le découragement commençait à poindre : — « Un grand malheur nous a frappés : nous étions maîtres de Nantes, lorsque Cathelineau a été mortellement atteint sur la place Viarme; les paysans tenaient le *Saint d'Anjou* pour invulnérable; ce coup a été le signal d'une fuite immense... Les républicains relèvent la tête. Que va-t-il se passer?.... Le ciel nous soit en aide!... »

Deux mois après, Georges nous retraçait l'incomparable duel des Vendéens contre les Mayençais : — « Jamais choc pareil ne s'est vu, et l'Histoire, je vous le promets, burinera le nom de Torfou sur ses tablettes immortelles : les meilleurs généraux de la République, Kléber, Marceau, et ses meilleurs défenseurs, au nombre de près de vingt mille, écrasés par des soldats en sabots!... Quelle éclatante revanche de notre échec de Nantes!... Désormais rien ne saurait nous arrêter! »

Le poète comptait sans la désastreuse défaite de Chollet, et sans ce lamentable drame du passage de la Loire que Saint-Florent-le-Vieil allait voir se dérouler à ses pieds.

Vers la mi-novembre, Marguerite reçut une lettre où son mari lui disait : — « Je voudrais être gai et ne pas ajouter à ta tristesse; mais, pour cela, il faudrait ne pas voir ce que je vois et n'avoir

pas de cœur dans la poitrine : mon bien-aimé chef, M. de Lescure, est mourant; M. de Bonchamps est mort, et nous, nous allons à la grâce de Dieu, à travers la Bretagne, exténués, affamés, malades de corps et d'âme... O mes amis! priez Dieu pour l'armée vendéenne! »

Cette lettre fut la dernière. De longues semaines s'écoulèrent sans nous apporter la moindre nouvelle. L'inquiétude se tournait en une angoisse insoutenable. Plus de sommeil pour nous. Marguerite maigrissait à vue d'œil ; ses paupières rougies attestaient que la source des larmes amères avait recommencé à couler; elle avait pris des vêtements de deuil, et, quand nous essayions de lui persuader qu'elle ne devait pas renoncer à toute espérance, elle secouait doucement la tête sans répondre, et il était trop visible que la pensée du veuvage avait pris possession de tout son être.

XII.

Un soir de décembre, tandis que la bise soufflait violemment, que la pluie fouettait ma fenêtre, j'étais assis devant mon feu, et, tout en tisonnant, je me demandais quels voies et moyens nous pourrions bien employer pour arriver à connaître la vérité sur le sort de Georges, — problème ardu et auquel je ne parvenais pas, je l'avoue, à trouver une seule solution raisonnable, — quand je fus brusquement tiré de ma rêverie par un éclat de voix qui retentit tout à coup à mes côtés.

— Mon ami! mon ami!... il n'est pas mort!... et il est mort peut-être!

C'était Marguerite, pâle, tremblante, qui me parlait ainsi d'une voix entrecoupée. Cette exclamation semblait avoir épuisé toute sa force; son frère, qui l'accompagnait, la fit asseoir, et, pendant que, son mouchoir sur les yeux, elle sanglotait à fendre l'âme, Henri m'expliqua le sens de ces paroles : — « Il n'est pas mort!... et il est mort peut-être!... » — On venait d'apprendre par une voie

sûre que Georges Blondel, fait prisonnier dans un de ces mille combats qui suivirent le passage de la Loire, avait été conduit et emprisonné à Brest; c'est-à-dire à l'autre bout de la France; c'est-à-dire à une distance si éloignée que l'espace de temps qu'il avait fallu à cette nouvelle pour arriver jusqu'à nous avait été vingt fois suffisant pour que la tête du malheureux tombât du haut de l'échafaud.

Et je fus attéré aussi moi.

Marguerite, essuyant ses larmes et faisant un grand effort sur elle-même, s'approcha de moi, me prit la main, et me dit d'une voix qui voulait être calme :

— Mon ami, mon bon, mon vieil ami, j'ai tort, le temps de pleurer n'est pas encore venu : hélas! il viendra assez tôt!... Notre appréhension est terrible, mais enfin c'est une appréhension, ce n'est pas une certitude. Il faut donc agir à tout prix. Un seul homme, à cette heure, peut nous être d'un secours efficace...

— Serait-ce moi, chère enfant? Parlez, je suis toujours prêt.

Elle me serra fortement la main, et elle ajouta :

— Au défaut de mon père, encore trop souffrant de sa blessure, et de Henri, trop jeune pour une démarche si difficile, vous ne craindriez pas, mon généreux ami, de partir, par cette rude saison, et d'aller tenter, s'il n'est pas trop tard, d'arracher Georges au bourreau?...

— J'irais au bout du monde pour le sauver!... Mais quel moyen...?

— Mon père va vous en fournir un bientôt. M. L..., — vous savez, cet ami d'enfance qui est entré depuis peu dans la municipalité, — en apprenant le malheur qui nous menace, lui a conseillé, comme une tentative suprême, de faire soumettre au tribunal révolutionnaire de Brest un certificat (qu'il prend sur lui de nous procurer), attestant le parfait *civisme* de Georges... Je ne vous le cacherai pas, ce subterfuge me cause des scrupules; mais entre ce mensonge, qui ne nuit à personne, et une mort assurée, dites-le moi, ma conscience et mon cœur pouvaient-ils hésiter?...

Deux heures après, le professeur Jean-Jacques Brevet entendait

la bise souffler à ses oreilles et essuyait la pluie glacée de décembre, sous un large manteau retombant sur le cou du cheval qui l'emmenait d'un trot rapide à travers les ténèbres croissantes.

J'allai deux jours et deux nuits sans presque prendre de repos ni de nourriture. Chaque fois que la fatigue se faisait plus vivement sentir et que le corps demandait grâce, une voix s'élevait au-dedans de moi, et, comme le Juif-Errant, j'entendais cette voix me dire : — « Marche ! marche toujours !... Sauve Georges, tu te reposeras après ! »

Cependant il est des bornes que la nature ne peut dépasser. N'ayant jamais eu l'habitude du cheval, un moment vint où il m'était physiquement impossible de continuer ma route : j'étais brisé, moulu, rendu. Il fallait à toute force abandonner la selle. Par bonheur, le dévouement est ingénieux. Arrivé dans je ne sais plus quelle ville, je changeai d'équipage ; ma pauvre monture n'en pouvait plus elle-même. Je la confiai à un aubergiste ; j'en louai une nouvelle, que je fis atteler à un mauvais véhicule, où je me tins agenouillé, ne pouvant pas rester assis.

J'essaierais vainement de vous retracer ce que je souffris durant les dix incommensurables journées que dura ce voyage ; tout m'accablait, et la fatigue du corps, et le froid, et la neige, qui retarda ma course, et l'insomnie, et surtout l'angoisse de l'inconnu, la crainte, qui me saisissait aux entrailles, d'être vaincu dans cette lutte contre la guillotine !...

Quand, enfin, par une après-midi froide, mais égayée d'un soleil splendide, Brest se montra à l'horizon ; quand mon humble carriole s'enfonça sous la voûte de la porte de ville et que les roues firent sonner le pavé, on eût pu me saigner aux quatre membres : j'aurais bien défié la lancette de faire jaillir de mes veines la moindre goutte de sang !

Je m'arrêtai à la première hôtellerie ; je me fis indiquer la rue de la prison, j'y courus.

— Avez-vous ici, demandai-je au geôlier, un jeune homme du nom de Georges Blondel ?

— Non, me répondit-il brusquement... il n'y est plus !

Une sueur froide me monta au front, je chancelai et me trouvai mal. Le geôlier me jeta un grand verre d'eau glacée à la figure, et quand j'eus un peu repris mes sens :

— Pourquoi diable vas-tu si vite en besogne, citoyen?... Avant de faire la belle, il fallait m'écouter.

Encore tout étourdi du coup, je ne saisissais pas bien d'abord le sens de ses paroles, et j'eus quelque peine à comprendre que, par ces mots : « Il n'y est plus, » il n'avait pas voulu m'apprendre que Georges était mort, mais qu'il était sorti de prison, et cela, depuis une semaine. Quant à ce qu'il était devenu depuis lors, il l'ignorait absolument. Il ne savait qu'une chose, c'est qu'un soir sur les dix heures, une énorme foule avait assailli la prison en poussant de grands cris, et en réclamant la mise en liberté du citoyen Blondel et d'un autre; qu'on lui avait donné l'ordre de les délivrer, et que le peuple les avait portés en triomphe.

J'errai à travers les rues de Brest, en me tâtant pour savoir si j'étais bien dans mon bon sens et en me secouant pour me persuader que je n'étais pas le jouet d'un songe trop flatteur. Je me disposais à aborder la première personne dont la figure m'inspirerait quelque confiance, lorsque je parvins sur la place du théâtre. Mes yeux se portèrent par hasard sur l'affiche du spectacle, et quelle ne fut pas ma surprise en lisant ces mots :

TROISIÈME REPRÉSENTATION

de

SCÉVOLA LE CLUBISTE,

ou

LA FLEUR DES SANS-CULOTTES,

Comédie patriotique en deux actes, mêlée de couplets,

PAR YVES KERLÉAN ET GEORGES BLONDEL.

Je tombais de surprise en surprise!... Il me fallait le mot de cette énigme. Je me fis enseigner la demeure du chef de la troupe dramatique, que je trouvai heureusement chez lui. Je lui dis l'objet

de mes démarches, et il satisfit aussitôt ma curiosité. — Il avait été mandé, un jour, à la maison d'arrêt et mis en présence d'un prisonnier, officier de marine, père de plusieurs enfants, le citoyen Yves Kerléan, qui lui proposait de faire jouer sur son théâtre une comédie qu'il venait de composer en prison et qui démontrerait péremptoirement à ses accusateurs qu'il était, pour le moins, aussi bon patriote qu'eux. Le directeur avait trouvé la comédie susceptible d'une grande réussite; mais elle avait un défaut capital : il lui manquait des couplets! Or, l'auteur, tout homme d'esprit qu'il était, n'avait jamais réussi à assembler deux rimes. — Il avait fait part de son embarras à un de ses compagnons d'infortune, qui, par un hasard surprenant, savait manier le vers aussi facilement que Kerléan la prose. Il consentit à lui rendre le service d'émailler son œuvre de quelques fredons, et d'autant plus volontiers, que le pauvre père de famille faisait fonds sur son œuvre pour plaider sa cause et le rendre à sa femme et à ses enfants. *Scévola le Clubiste* eut un succès d'enthousiasme; les matelots du parterre applaudissaient à se rompre les mains. Le dernier acte joué, on réclama à grand bruit le nom de l'auteur. Le chef de troupe avait préparé un petit discours pour la circonstance : il apprit aux honorables spectateurs que la pièce avait deux pères; — Yves Kerléan, à l'insu de son collaborateur, avait demandé que les deux noms fussent livrés au public; — « mais, ajouta-t-il avec expression, ces citoyens infortunés, qui viennent de charmer l'*élite* de la société brestoise par les saillies de leur esprit et la chaleur de leurs sentiments patriotiques, gémissent dans la prison même de notre ville!... »

Un épouvantable tumulte avait suivi cette déclaration. Comment se pouvait-il faire que l'on détînt sous les verroux des citoyens aussi vertueux et aussi purs! C'était une iniquité, une erreur monstrueuse, qu'il fallait faire réparer sans retard. — Et la salle tout entière s'était ruée spontanément vers la maison d'arrêt, et le peuple avait bientôt promené triomphalement à travers les rues Yves Kerléan et Georges Blondel, qui s'étaient prudemment esquivés, dès qu'ils l'avaient pu, et qu'il eût été bien difficile de retrouver le lendemain dans Brest.

Grâce à Dieu, le certificat de *civisme* devenait inutile ; j'imitai Georges, je quittai Brest en toute hâte, et je rendrai, le cœur moins serré, à Fontenay, où je brûlais de faire connaître ce nouveau coup de la Providence.

XIII.

Sitôt qu'il leur avait été possible de se dérober aux bruyants témoignages de l'enthousiasme populaire, les heureux auteurs de *Scévola le Clubiste* s'étaient glissés vers une petite maison du port, où habitait un pêcheur qui avait servi sous les ordres de l'officier de marine, Yves Kerléan, auquel il était tout dévoué et qui pour lui aurait navigué jusqu'au bout du monde. Aussi, le lendemain, longtemps avant le jour, la chaloupe de ce brave homme labourait-elle le flot, et, poussée par un vent favorable, elle louvoyait bientôt en vue des côtes du Croisic, ville natale de l'officier et où il allait pouvoir embrasser sa famille. Redoutant pour son compagnon les dangers d'un voyage par terre, Kerléan n'eut pas de peine à obtenir du brave pêcheur qu'il remontât la Loire jusqu'à Nantes, et c'est de cette ville que Georges partit pour s'enfoncer dans la Vendée.

Il avait l'habitude de la guerre de broussailles; il parvint donc facilement à échapper aux battues républicaines. Si la Grande-Armée ne tenait plus la campagne, la résistance n'était pas épuisée pour cela : mille petites bandes de partisans s'étaient organisées et harcelaient les Bleus, exaspérés de tomber sous les coups d'adversaires invisibles.

Georges n'avait pas quitté depuis trois jours les rives de la Loire, qu'il rencontrait une de ces bandes dans les environs de Montaigu, et qu'il associait sa destinée à celle de ses nouveaux frères d'armes. Ils obéissaient à un gentilhomme d'une quarantaine d'années, le comte de Reuilly, qui avait fait ses preuves dans toutes les batailles de la première période, et qui, après le désastre du Mans, était rentré dans le canton qui l'avait vu naître et où il aimait mieux mourir,

Quand leurs vivres s'épuisaient, il avait à sa disposition les ressources d'une ferme, qui, de temps immémorial, avait appartenu à sa famille, et où — c'était son grand luxe — il allait coucher dans un lit, entre deux bons draps, pour se délasser des nuits passées dans les genêts et à la belle étoile.

Un matin, le comte et Georges se trouvaient à la ferme. Les hommes étaient aux champs; la métayère, restée seule avec eux, avait mis sur la table du pain et du beurre. Les deux soldats, pourvus d'un robuste appétit, venaient de s'asseoir devant ce modeste repas. Le comte avait déposé son chapeau à plume sur une chaise et il enfonçait son couteau dans le pain, quand la métayère, sortie pour aller puiser de l'eau, rentra tout effarée, et leur cria : — Sauvez-vous ! cachez-vous! Voici les Bleus!

Il allèrent se blottir dans le foin de la grange, pendant que la femme faisait disparaître en toute hâte les préparatifs du déjeûner; et lorsque les soldats républicains se présentèrent, elle était redevenue aussi calme, aussi tranquille, que si, au lieu de ces dangereux visiteurs, elle eût vu ses *hommes* rentrer pour le repas du soir.

On la presse de questions. La métairie était suspectée; on la soupçonnait d'être un réceptacle de *chouans*.

— Fouillez-la ! répondit-elle simplement et tout en vaquant à ses occupations.

Par malhenr, le chapeau à plume avait été oublié sur la chaise. Un des Bleus le découvre. On saisit la pauvre femme; on cherche à tirer d'elle des aveux.

— Faites ce que vous voudrez; je n'ai rien à vous dire!... voilà tout ce qu'en obtiennent les soldats.

Fouillez ! leur avait-elle dit. Ils fouillent partout, en effet, avec la pointe de leurs baïonnettes. Ils découvrent M. de Reuilly. Un chapeau, une tête, — le compte était juste. Ils n'en cherchèrent pas davantage.

Quelques minutes après, Georges entendait avec stupeur une détonation; puis tout rentrait dans un silence effrayant.

Cependant il se tordait sur le foin dans de violentes souffrances : une baïonnette lui était entrée profondément dans l'aîne, et, néan-

moins, par un effort inouï de stoïcisme, il avait laissé le fer lui fouiller le flanc sans proférer un cri.

La bande du comte de Reuilly, avertie par la fusillade, s'était mise à la piste de la colonne républicaine, et était en train de venger le meurtre de son chef.

Au bout de quelques heures, quand Georges pensa qu'il pouvait sans danger sortir de sa cachette, il se traîna vers la cour de la ferme, et là, il vit le corps du noble comte et le corps de la pauvre métayère gisant l'un près de l'autre, dans une mare de sang.

Il s'éloigna de cet horrible spectacle aussi vite que le lui permettait sa blessure. Il se jeta dans les bois et les fourrés ; il erra misérablement des jours et des nuits, brûlé par une soif d'autant plus ardente que sa plaie, mal soignée, s'envenimait davantage. Il était pris d'un désir immense de rentrer au sein de sa famille, et de revoir et de serrer sur son cœur celle qui, après Dieu, y régnait en souveraine. Il ne doutait pas que le feu âcre et dévorant de sa plaie s'éteindrait bien vite sous le baume des tendresses conjugales. Et comme un pauvre cerf percé d'une balle et haletant, il s'épuisait en douloureux efforts pour regagner le gîte. Un soir enfin, il atteignit une chaumière dont l'aspect le ravit, et bientôt, aidé par un bras compatissant, il étendait dans un lit ses membres épuisés. Cette maison, c'était la Pinsonnière ; cet aide empressé, c'était le père Jacques Rouaud.

Avant l'aube, le jour suivant, un petit paysan d'une quinzaine d'années entrait prestement dans Fontenay. Une patrouille s'étant trouvée sur son passage, l'avait arrêté, interrogé, et finalement incarcéré, comme suspect d'espionnage. Le surlendemain on l'avait rendu à la liberté, et le petit François — car c'était le fils aîné de Jacques Rouaud — était accouru chez M. Dumont pour remplir son triste message. Georges faisait dire aux siens : — « Venez vite, venez tous : je suis bien malade ! »

Et nous nous mîmes en route, dans quelles dispositions d'âme, vous le devinez.

— Mon ami, me dit Marguerite, voici le temps de pleurer ! Nous

arriverons trop tard; c'est une veuve qui vous parle; je le sens bien là... — Et elle posait la main sur son cœur.

Hélas! son pressentiment ne l'avait point trompée.

Auprès du lit, dont les rideaux de serge étaient fermés, nous trouvâmes, à côté de Jacques et de sa femme tout en pleurs, un inconnu, un paysan à genoux, qui lisait des prières dans un livre. C'était un prêtre réfractaire, qui avait assisté le moribond et l'avait consolé à ses derniers instants. Il nous transmit le récit de ce qui s'était passé depuis la délivrance de Brest, et il nous parla, avec une admiration qui ne se lassait pas, des dispositions touchantes dans lesquelles ce fervent chrétien avait rendu, la nuit précédente, sa belle âme à son Créateur. Il lui en coûtait de quitter ainsi la vie à trente ans; il lui en coûtait surtout de mourir sans revoir sa Marguerite bien-aimée, et ses parents, et son vieil ami; mais il faisait avec résignation ce sacrifice à son Dieu, dans le sein duquel il montait avec le ferme espoir de nous y recevoir tous!

Pauvre Georges! je le vois toujours sur sa couche funèbre, pâle, maigre, comme un homme qui a grandement souffert, mais beau, mais souriant de ce sourire éthéré dont s'empreint la face de l'agonisant à la minute où l'âme, qui se dégage du corps, jouit des premières et ineffables délices que cause la vue du ciel, des anges et de Dieu!

Comme Rachel, Marguerite ne se consola point, parce que la plus chère moitié d'elle-même n'était plus. Elle vit encore; l'âge et la douleur l'ont vieillie, mais l'image et le souvenir du jeune époux sont toujours aussi vivants dans son cœur. Chaque printemps, je vais la revoir, et prier, et pleurer avec elle sur la tombe du poète, du soldat, du martyr, et il ne se passe pas de jour de mon existence où ma pensée ne s'envole vers lui!....

— Savez-vous, ajouta M. Brevet, après un moment de silence et en essuyant du revers de sa main une larme qui perlait à sa paupière, savez-vous ce qui me console, mieux que cela, ce qui me réjouit de vieillir?... Eh! bien, c'est la douce, la charmante idée que la mort va bientôt me réunir à Georges!....

Le vénérable prêtre qui lui avait fermé les yeux, nous remit de sa

part quelques petits objets qui ont été conservés plus précieusement que des trésors : son scapulaire, une médaille de la Sainte-Vierge, sa montre, son portefeuille. Pour moi, voici ce qui m'est échu : cette petite feuille de papier, qui a senti battre son noble cœur, alors qu'il affrontait le péril pour son Dieu et pour son Roi. Ce sont les derniers accents de sa muse ; ils cloront mon récit. En les écoutant, pensez, mon ami, que celui dont ils émanent les a signés de son sang et qu'ils ont conduit des héros sur les champs de bataille.

Marchons sans peur.

I.

Fut-il jamais une cause plus pure !
Nous opposons le saint au scélérat :
Cathelineau, Bonchamps, Henri, Lescure,
A Robespierre, à Danton, à Marat.
Au drapeau rouge, avili par la fange,
Nous opposons nos blanches fleurs de lys,
Notre étendard sans tache, dont les plis
Dans la mêlée ont l'air d'une aile d'ange.

Marchons sans peur contre les Bleus maudits :
La mort nous ouvre, à nous, le paradis !

II.

Si vous saviez, ô vous, pauvres esclaves,
Blêmes de peur dans vos lâches cités,
Courbant vos fronts sous d'ignobles entraves,
Qu'au fond du cœur, tout bas, vous détestez ;
Si vous saviez quel souffle nous enlève
Et fait bondir notre sang généreux,

Quand nos fusils se répondent entre eux,
Ah! vous crîriez, en saisissant un glaive :

Marchons sans peur contre les Bleus maudits :
La mort nous ouvre, à nous, le paradis!

III.

Ce chant guerrier, qui dans l'air du soir vibre,
De Dieu lui-même au ciel est écouté,
Car c'est le chant d'un peuple resté libre,
Quand tout croupit dans la servilité.
Oui, déchaînez, tyrans, bourreaux infâmes,
Sur la Vendée et la flamme et le fer :
Vous les paîrez, ces forfaits, en enfer!
Tuez nos corps..... il nous reste nos âmes!

Marchons sans peur contre les Bleus maudits :
La mort nous ouvre, à nous, le paradis !

ÉMILE GRIMAUD.

BEAUX-ARTS.

LES PEINTURES DE M. DELAUNAY,

A LA VISITATION DE NANTES.

Depuis plusieurs semaines déjà, ceux qui, à Nantes, s'intéressent aux œuvres d'art, ont pu considérer à loisir, dans la chapelle de la Visitation, une des peintures les plus remarquables que possède notre ville. L'auteur est notre concitoyen, M. Delaunay, qui a déjà orné la cathédrale d'un beau tableau, *la Communion des Apôtres*, dont la *Revue* entretenait récemment ses lecteurs. Ici, M. Delaunay a dû aborder un genre de procédés nouveaux pour lui; il faisait son essai dans la grande peinture décorative exécutée sur place. Plus que toute autre, cette peinture permet à l'artiste de progresser et de déployer son habileté à combiner, à coordonner, dans une composition, différents sujets reliés par une idée d'ensemble; elle réclame de sa part la richesse du coloris, la vigueur et la pureté du dessin pour des personnages vus à distance, et la plupart en silhouette. Or, nous croyons pouvoir dire que la manière dont M. Delaunay a subi cette épreuve, nous autorise à concevoir les plus belles espérances, car ce genre est, sans contredit, le meilleur pour servir de base à une réputation sérieuse.

Dans la partie supérieure, nous voyons le Couronnement de Marie, cette scène du ciel que les artistes du moyen âge traitèrent longtemps avec tant d'amour. Le Christ pose la couronne sur la tête de sa très-sainte mère; deux anges, soutenus par leurs ailes déployées, n'appuyant que légèrement le pied sur les nuages, offrent, avec des gestes d'une élégance parfaite, l'un l'encens,

l'autre des fleurs. De chaque côté, comme les maîtres l'ont fait bien souvent, le peintre a représenté à genoux les saints honorés de préférence dans la chapelle dont on lui a confié la décoration : — saint François de Sales, en costume d'évêque, indique, par le geste bien compris de la main droite, son ravissement à la vue de ce spectacle qu'il est admis à contempler ; — sainte Chantal prie pour toutes ces pieuses recluses qui ont marché sur ses traces. — Tous ces personnages se détachent sur un fond d'or parfaitement approprié à une scène céleste, et, quoique peu nombreux, meublent suffisamment l'espace qui leur a été consacré. La pose du Christ est noble, majestueuse ; sa tête est bien dessinée et d'une forme agréable ; peut-être est-il trop embarrassé de draperies. Le manteau surtout retombe pesamment sur le bras droit ; un bras ainsi chargé n'agirait que difficilement. La figure de Marie nous paraît mieux dessinée, et son ajustement mieux compris ; et toutefois, en admirant cette tête humblement baissée, exprimant très-bien la modestie de Marie, même dans son triomphe ; en la considérant recueillie, s'enveloppant dans son manteau comme pour concentrer davantage ses pensées dans le plus intime de son âme, nous nous demandons s'il n'eût pas été préférable d'exprimer un peu plus la joie qu'elle dut éprouver dans son exaltation, quand, après avoir entendu cette parole : *Veni de Libano, coronaberis*, elle se vit élevée au-dessus de toutes les hiérarchies célestes, dans l'éclat incomparable d'une gloire immortelle. En risquant cette observation, hâtons-nous d'ajouter, pour l'atténuer, que M. Delaunay a bien fait de conserver à une pareille scène cette dignité, ce calme, cette simplicité que savaient lui donner les primitifs ; il nous semble avoir retrouvé cette suavité d'inspiration qui ravit dans les composition de Cimabué, de Giotto, d'Angelico de Fiesole, et, plus heureux que ses pieux devanciers, qui n'avaient à leur service que des moyens incomplets, il peut recourir, pour exprimer ses sentiments, à toutes les ressources d'un art maître de ses procédés.

Au-dessous du sujet que nous venons d'analyser, et isolée par une architecture de fantaisie telle qu'il est permis d'en dessiner dans le genre décoratif, nous voyons une scène qui n'est plus

une scène du ciel comme la première : « *Abiit Maria in montana;* » c'est la visite de Marie à sa cousine Elisabeth. Le peintre nous transporte au milieu de montagnes qui forment le dernier plan de son tableau; des arcades et des bosquets d'oliviers encadrent ses personnages; Elisabeth accourt avec joie au-devant de sa cousine Marie : *Exultavit infans in utero meo.* « Le fruit de mes entrailles a tressailli dans mon sein, s'est-elle écriée; d'où me vient cet honneur que la mère de mon Sauveur est venue vers moi? » Et elle s'élance vers Marie pour la serrer entre ses bras. Il était difficile de mieux rendre ces sentiments, cette effusion de tendresse et de reconnaissance tempérée par le respect le plus profond pour Marie et le Dieu qu'elle porte en son sein. Et Marie, au terme d'un long voyage, laisse sa cousine faire les derniers pas qui les séparent encore. Elle sait qu'elle porte le Sauveur du monde, le Roi du ciel et de la terre; elle comprend que le précurseur et Elisabeth doivent venir pour lui rendre leurs hommages d'adoration; elle a donc moins d'élan qu'Elisabeth; mais, chaste et recueillie, une main posée sur la poitrine et, de l'autre, relevant son manteau, elle s'enveloppe avec un soin dont nous ne pouvons ici que féliciter l'artiste. Et toutefois, peut-être Marie paraît-elle encore trop exclusivement pénétrée de cette humilité profonde dans laquelle elle s'abîme à la pensée de l'immense faveur qu'elle a reçue. Sans doute elle va dire à sa cousine, pour lui expliquer l'incomparable privilége dont elle est honorée : *Respexit humilitatem ancillæ suæ* : « Il a vu l'humilité de sa servante; » mais c'est aussi dans cette circonstance et au même instant qu'elle chante ce cantique plein d'un saint et ardent enthousiasme : « *Magnificat anima mea Dominum, et exultavit spiritus meus in Deo salutari meo.* » Peut-être eût-il été bon de faire pressentir, au moins, ce tressaillement, cette exaltation de Marie, ces sentiments d'allégresse et de bonheur, aussi légitimes que son humilité. Mais il n'en est pas moins vrai que ce personnage reste pour nous une ravissaante figure, et que l'on ne peut contempler quelque temps ce groupe de la Vierge et d'Elisabeth sans en être profondément impressionné. Saint Joseph et saint Zacharie se tiennent à distance et un peu effacés, au second plan de cette

scène dont ils ne sont que les heureux témoins; tout l'intérêt est bien concentré sur la Vierge et sa cousine.

Deux personnages, placés dans les arcades de l'architecture d'encadrement, accompagnent cette scène de la Visitation : Isaïe, qui pour nous est, dans l'œuvre de M. Delaunay, la plus belle figure comme inspiration, comme dessin et comme couleur. Elle réunit, avec un rare bonheur, la plus grande énergie à une grâce parfaite. Le prophète a le regard inspiré et lit dans les secrets de l'avenir. Aussi montre-t-il, sur une légende, cette parole qu'il a proclamée, plusieurs siècles avant qu'elle ne fût réalisée : *Ecce Virgo concipiet.* « Voici qu'une Vierge sera mère. »

Parallèlement à Isaïe, M. Delaunay a peint, — et nous le félicitons de ce choix, — saint Jean, l'apôtre bien-aimé du Sauveur, celui qui accompagna au pied de la croix la Vierge Marie et lui fut donné pour fils par cette parole du Christ expirant : *Ecce filius tuus.*

Il est regrettable que le peintre, par suite sans doute des divisions qu'il a faites de l'espace dont il disposait, ait dessiné les personnages de la scène de la Visitation dans des proportions plus resserrées que ceux du Couronnement. Il en résulte qu'ils paraisent petits et écrasés, tandis que ceux de la composition supérieure paraissent gigantesques.

S'il nous fallait apprécier la couleur, nous dirions que parfois elle n'est pas suffisamment visible. Ainsi les robes des anges du Couronnement, dont les couleurs changeantes de lumière et d'ombre produiraient bon effet, sont par trop effacées; et cela tient sans doute au désir qu'a eu l'artiste d'envelopper ces deux figures d'une atmosphère plus vaporeuse qui leur donnât un air éthéré et céleste. Quelques têtes ne sont pas assez distinctes; ainsi celles de la Vierge, si belles cependant, et dont on ne saisit que difficilement le charme d'expression. La Visitation est peinte dans des tons un peu froids; le bleu et le vert y dominent et donnent à cette partie un aspect moins agréable, surtout quand l'œil vient à se reposer sur les fonds d'or qui l'avoisinent.

En signalant des beautés de premier ordre, nous nous sommes

permis d'indiquer ce qui nous paraissait moins réussi; mais, nous le savons, *la critique est aisée et l'art est difficile*, et nous convenons sans peine qu'il n'eût pas été possible à M. Delaunay, avec plus de talent encore, de réaliser ce qu'il nous est facile de souhaiter. Peut-être que des sentiments que nous avons regretté de ne point trouver dans certains personnages étaient inconciliables avec ceux que le peintre a si bien exprimés; ainsi dans la Vierge de la Visitation, plus d'élan, une joie plus radieuse, avec la même pureté, la même modestie. Nous sommes reconnaissants à M. Delaunay de ce qu'il nous a donné, et nous serions injustes si nous lui faisions un reproche pour ce qu'il ne nous est pas permis d'exiger. Du reste, la franchise avec laquelle nous avons parlé est un garant de notre sincérité.

On reconnaît, à première vue, dans l'auteur de la Visitation un élève de M. Flandrin, un élève qui marche à grands pas sur les traces de son maître; et assurément ce n'est pas peu dire, car tout ce qui nous vient de cette école nous semble avoir une supériorité marquée dans l'art religieux. Chez M. Flandrin et chez ceux qui suivent ses données, tout est simple et grave dans l'expression, la mise en scène, le costume, la pose des figures; point de recherche, d'inutiles accessoires, dont d'autres se feraient un besoin; point de surcharge dans les groupes, point de complications dans les ajustements, point de cette superfluité de détails qui rapetissent le sujet, l'amoindrissent, le *réalisent*, pour ainsi dire; toujours de la sobriété et de la noblesse.

L'élève de M. Flandrin comprend parfaitement cette simplicité magistrale, avec laquelle seule on parvient à traduire heureusement les scènes si graves de nos livres saints. Le talent de M. Delaunay, qui est loin de manquer de charme, est avant tout un talent sérieux. Ses chances les plus certaines de succès, il les trouvera dans la peinture d'histoire et dans l'art chrétien. Après avoir si bien débuté, que notre jeune concitoyen mette donc son ambition à conquérir le renom auquel il a droit de prétendre en poursuivant de semblables études, si supérieures à cet art facile qui ne peut procurer qu'une vogue passagère.

***

A BORD DE L'ESCADRE CUIRASSÉE.

NOTES DE VOYAGE.

A M. ÉMILE GRIMAUD, SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION.

MON CHER AMI,

Vous allez être fort étonné en recevant de moi une lettre écrite à Madère, où je suis en train de vérifier l'exactitude du proverbe : *Les jours se suivent et ne se ressemblent pas ;* proverbe applicable surtout à la vie du marin. — Hier vous m'avez rencontré naviguant tranquillement de la place de la Petite-Hollande aux chantiers de M. Gouin, sur les bateaux qui traversent la Loire au bout de l'Ile-Gloriette ; aujourd'hui, de ces modestes nacelles je suis sauté sans transition à bord du *Solférino*, un énorme vaisseau cuirassé qui déplace près de 7,000 tonneaux, et j'ai quitté les rives de la Loire pour les berges escarpées des torrents de Santa-Lucia et de San-Joâo, qui, descendus des montagnes de Madère, viennent arroser *Funchal*, capitale de l'île. — Puisque le hasard, ou plutôt la Providence, m'a en quelques jours si fort éloigné de la Bretagne et mis sur la grande route de l'Océan atlantique, pourquoi n'essaierais-je pas de faire partager aux lecteurs de la *Revue* mes impressions de voyage ? Si vous êtes de cet avis, communiquez-leur les quelques notes que je vous envoie et qui, à défaut d'autres mérites, ont toujours celui de venir de loin et d'apporter aux amis absents un parfum, si faible qu'il soit, de ces îles qu'on nommait jadis *Iles fortunées*, et qui me paraissent parfaitement justifier cette appellation,

Nous avons quitté Brest le 20 octobre, à neuf heures du matin. L'escadre cuirassée, composée des vaisseaux le *Solférino* et le *Magenta*, des frégates la *Normandie*, l'*Invincible* et la *Couronne*, emmène avec elle, comme terme de comparaison, le vaisseau le *Napoléon*, hier encore la gloire de notre marine et déjà dépassé par le progrès, si c'en est un, qui a donné des cuirasses à nos batiments de guerre ; le *Tourville*, vaisseau mixte, et le *Talisman*, aviso à vapeur, qui sert de mouche à l'escadre, complètent la division qui, sous les ordres du vice-amiral Penaud, va essayer dans l'Océan ces monstres marins bardés de fer, armés d'éperons, noirs géants où tout a été sacrifié à la force et auxquels il ne manque que le drapeau de deuil pour symboliser la destruction et la mort. Mais en ce moment le pavillon de la France se déploie d'une manière toute pacifique à la pointe des mâts et nous sortons du goulet de Brest avec une jolie brise, belle mer et riantes pensées. Lorsque le tangage élève l'éperon au-dessus des vagues et que l'eau ressort par les écubiers en deux cascades écumeuses, le *Solférino* ressemble d'une manière frappante à un énorme marsouin rejetant l'onde amère par ses évents. A le voir, assis comme un rocher sur les flots et participant à peine au mouvement de la mer sur laquelle il flotte, s'avancer avec la majesté et le calme de la puissance, qui dirait que, dans quelques années, dans quelques mois peut-être, le fer, la flamme et le feu vont jaillir de ces vastes flancs, illuminer leurs sombres profondeurs et les transformer en un champ de carnage !... Mais n'anticipons pas sur les événements et, en abandonnant le ciel gris d'une fin d'octobre en Bretagne pour le radieux soleil des tropiques, laissons aussi de côté toutes les préoccupations d'un avenir dont Dieu seul dispose.

— Nous avons dans l'escadre, outre l'amiral Penaud, M. Dupuy de Lôme, le savant ingénieur, auteur des bâtiments cuirassés, qui est aujourd'hui à la tête de la direction du matériel. Il fait partie d'une commission composée des officiers de marine et des ingénieurs les plus éminents; le Ministre a bien voulu m'accorder la faveur d'assister à ce voyage d'essai pour étudier à la mer toutes les installations que j'ai faites à bord du *Solférino*.

Je vais donc recommencer cette existence maritime dont les souvenirs, déjà lointains pour moi, remontent aux heures de la jeunesse, des illusions et des enthousiasmes. Retrouverai-je cet élan que n'arrêtaient ni précipices ni montagnes ? Je l'espère, car le cœur est resté jeune et il entraîne souvent la tête malgré le poids des premières neiges de l'hiver qui commencent à blanchir les tempes. En attendant l'épreuve, je jouis de la société d'aimables et excellents officiers qui cherchent à me faire oublier la séparation de la famille et les ennuis d'un départ précipité. La couchette est dure, le sommeil souvent interrompu par les cris de la machine et du bord; mais quand on se lève à cinq heures et demie au branle-bas et qu'on monte sur le pont, on trouve un air si pur, un horizon si beau, un officier de quart si complaisant pour vous raconter tous les petits incidents de la nuit, qu'on se résigne assez vite à de légers inconvénients rachetés par bien des avantages. Je suis à terre un très-mauvais appréciateur des talents culinaires; mais ici, où la table est une distraction forcée, je ne puis m'empêcher de trouver que celle de notre commandant est excellente, ses vins des plus généreux et le tout, joint à une hospitalité pleine d'attention, ne laisse pas que de composer une vie parfaitement tolérable. Comme la campagne d'essais ne sera pas longue et qu'on n'a pas de temps à perdre en préambules, on les a supprimés par une convention tacite; les inconnus de la veille, sur la simple promesse des physionomies, se traitent en vieux camarades et je compte bien, Dieu merci, emporter de ces relations improvisées un souvenir des plus affectueux.

28 octobre. — Nous voici devant Madère. Déjà depuis deux jours j'avais quitté le gilet de flanelle. Aujourd'hui il faut se mettre en pantalon d'été et chapeau de paille : nous avons vingt-quatre degrés de chaleur. Quel admirable ciel et quelle jolie ville que Funchal avec ses blanches maisons, ses vertes jalousies, ses coquets miradores, ses hautes terrasses où s'étalent le bananier, le palmier, la bougainvillia aux grappes de fleurs violettes, le bignonia d'un rouge éclatant et quantité de fleurs tropicales dont je ne connais pas les noms! La ville est bâtie au fond d'une baie demi-circulaire,

au pied d'un amphithéâtre de montagnes qui viennent mourir en pente douce jusqu'au rivage. Madère est une île volcanique; aussi tout le relief est formé par d'énormes bosses qui s'enchevêtrent les unes dans les autres et grimpent par étages jusqu'à de très-grandes hauteurs. Ce qui fait le charme particulier du pays, c'est que tous ces dômes, au lieu d'être secs et pelés comme d'habitude, sont couverts d'une végétation luxuriante au milieu de laquelle percent de temps à autre de blanches villas, des clochers, des toits en tuiles rouges. C'est un aspect ravissant. Joignez à cela une température si égale, qn'elle varie entre dix-sept et vingt-quatre degrés seulement, par conséquent point d'hiver, des vins renommés, des fruits délicieux, une société choisie où toutes les nations de l'Europe sont représentées, des habitants hospitaliers, un consul français qui a quatre jolies filles, et dites-moi si vous vous trouveriez malheureux de passer huit jours à Madère dans de semblables conditions?... Quant à moi, je déclare que le temps m'a paru fort court, et mes jambes de quarante-cinq ans ont dû, bon gré mal gré, recouvrer l'énergie qu'elles avaient à vingt pour arpenter dans tous les sens Funchal et ses environs.

A peine arrivé, j'ai quitté ma maison flottante pour aller voir de plus près cette terre que, depuis quelques heures, j'examinais à la longue-vue. La manière d'aborder le rivage est des plus curieuses. La mer déferle sur les galets avec une grande force, et se retire en laissant une longue traînée blanche d'écume. Il serait donc impossible de débarquer sur la plage dans des canots ordinaires; mais le cas est prévu; quatre ou cinq barquettes du pays, ayant sur les flancs des espèces d'ailerons pour les soutenir, ont été louées par notre consul pour l'usage de l'escadre pendant son séjour à Madère. Dès qu'on nous aperçoit, une de ces barquettes se détache et vient nous prendre, puis deux vigoureux rameurs la font tourner comme un tonton, l'arrière est lancé sur les galets où quatre ou cinq indigènes, les jambes nues, l'attendent pour la remonter le plus haut possible, à grand renfort d'épaules. Sitôt que la quille est à sec, on saute sur les galets et gare au maladroit qui se laisse attraper par le retour de la lame : tout le monde rit de sa mésaventure. — Mais il va faire nuit; ce n'est pas trop le moment d'entreprendre un

voyage de découvertes dans les rues ; aussi j'ai été tout droit à la cathédrale, dont j'apercevais les vitraux illuminés et où je voyais entrer un grand flot de population. Le moment était bien choisi : il y avait précisément *funcion*, ce soir-là. Un christ, qui passe à Funchal pour avoir opéré des miracles, a été sauvé pendant le sac du couvent des Franciscains, à l'époque de la révolution religieuse du Portugal, en 1834, je crois, et apporté à la cathédrale. A certaines époques on vient l'adorer et lui baiser les pieds; c'était un de ces anniversaires; hommes et femmes se prosternaient et baisaient pieusement les pieds ensanglantés (avec de la peinture) du crucifix. J'ai fait comme les autres et j'entendais autour de moi un murmure d'approbation : *Senor francese.* Aussi, quand j'ai fait demander le curé de la cathédrale, lequel présidait à la cérémonie, pour obtenir de lui certains renseignements relatifs à mes excursions futures, j'ai reçu le meilleur accueil. *O conogo cura* (le chanoine curé) Philippe-José Nunez est un homme tout jeune encore, qui, avec sa mosette comme en France et son collet rouge, a, ma foi, très-bonne mine. C'est un homme instruit, modeste, aimable, et quand je me suis annoncé à lui comme un ancien président de la Société de Saint-Vincent-de-Paul, nous avons si bien fraternisé, qu'il m'a proposé de m'accompagner le lendemain à la chapelle de Nuestra-Senora-del-Monte, perchée à six cents mètres sur une montagne très-boisée et dont les deux clochers blancs, qui se détachent au milieu de la verdure, attirent l'attention dès qu'on arrive en rade.

A l'heure dite j'étais au rendez-vous. Le chanoine avait quitté la soutane pour un habit de ville et, monté sur un cheval assez fringant qu'il avait bien fait de choisir, car je n'en aurais pas été aussi maître que lui, il me montrait le chemin, pendant que les deux guides, qui n'abandonnent jamais leurs bêtes, couraient à côté de nous, armés de leurs longs chasse-mouches. Les rues de Funchal sont pavées avec un cailloutis assez égal, mais pointu comme des têtes d'aiguilles, ce qui n'empêche pas les chevaux madèriens, habitués au pays et d'ailleurs ferrés en conséquence, de courir sur ces pentes glissantes comme sur un terrain macadamisé. La route du reste est charmante; ce ne sont que blanches villas au milieu de

nids de verdure dont un grand nombre appartiennent à des Anglais; partout des plantes grimpantes qui débordent sur le chemin, des arbres dont l'ombre bienfaisante vous protège un moment contre les rayons d'un soleil très-ardent, quoique nous soyons à la fin d'octobre, des eaux courantes qui descendent en cascades le long de ces rampes, des flots de lumière et de végétation, une abondance de vie inconnue dans nos climats du Nord. Don Philippe a été longtemps curé de la *parocchia* del-Monte; aussi est-il connu et aimé de tous les braves gens que nous rencontrons sur la montagne; *les ninas* (petites filles) lui envoient leur sourire le plus gracieux, tandis que *les hombres* (les hommes) et *les madres* (les mères) lui font de la tête un salut amical. Je profite de la circonstance pour examiner un peu le costume indigène. Les femmes, assez proprement vêtues, n'ont rien de particulier dans leur mise. Ici le sexe auquel on est convenu d'appliquer l'épithète de beau, justifie peu son nom : des yeux et des cheveux noirs, mais une figure plate, un nez épaté, une vilaine bouche et une épaisse tournure ne constituent pas un ensemble bien séduisant. Les hommes du peuple, qui descendent, dit-on, des Arabes, ont conservé un petit bonnet chinois à longue queue qui couvre à peine le sommet de la tête et me paraît une assez singulière anomalie dans un pays aussi chaud.

Mais nous voici arrivés; un parfum pénétrant me saisit, c'est un gigantesque héliotrope qui garnit toute la muraille de la terrasse sur laquelle est bâtie l'église. Nous montons un très-bel escalier de quarante ou cinquante marches et, avant de nous faire ouvrir les portes qui, comme dans tous les pays portugais et espagnols, sont fermées jusqu'au soir, nous allons faire visite au successeur de don Philippe. Celui-là ne parle pas français, mais on lui dit que le *Solférino* est sorti de mes mains, et dès lors me voilà un grand homme à ses yeux. J'occupe la place d'honneur sur le canapé en osier; toutes les curiosités de l'église me sont montrées en détail; on me fait admirer une vue magnifique du haut de la galerie qui règne sur la façade et, pendant que j'esquisse un rapide croquis de l'édifice, mon bon curé Philippe développe à son aise devant son confrère et les habitants de la cure qui, suivant l'habitude à Madère, fait partie de l'église, les qualités intellectuelles et morales du

senor ingénior. Cependant je mets un terme au panégyrique en invoquant l'heure qui presse et nous nous préparons à la descente. C'est le moment le plus intéressant. Figurez-vous, mon cher ami, un traîneau qui est une espèce de grand panier en osier avec des coussins. Deux hommes tiennent le traîneau par derrière au moyen de courroies, et on se lance avec une vitesse vertigineuse sur des pentes à 45 degrés. Vous arrivez devant des coudes à angle droit; une maison est en face ; on va s'y briser la tête. Pas du tout, vos guides, qui n'ont qu'un pied sur le traîneau, donnent avec l'autre un coup qui change la direction, et vous voilà de nouveau volant comme une flèche sur le cailloutis. Nous avons mis six minutes pour arriver au bas. Ce n'est pas tout à fait sans danger, mais il est curieux d'avoir fait cette expérience une fois dans sa vie.

Pour me remettre de mes émotions, j'ai été chez mon aimable conducteur prendre un verre d'excellent Madère et quelques gâteaux achetés à la *confiteria* voisine. — « Nous ne sommes pas riches, me dit le bon chanoine; quand le gouvernement n'oublie pas de payer nos minces appointements, il ne le fait que cinq ou six mois après l'échéance et comme à regret; aussi le clergé de l'île est dans un état d'infériorité qui a rejailli malheureusement sur ses mœurs et sur sa tenue. » J'avais eu la main heureuse en tombant sur don Philippe, et en causant avec lui littérature, philosophie, politique, je ne m'apercevais pas que le temps marchait et que l'heure du dîner approchait. Or, à bord, c'est une heure sacrée et le commandant n'entend pas plaisanterie là-dessus. — « Adieu donc, senor, et à la *revista*. »

— « Senor, senor, quiere usted un caballo, dos caballos, muy buonos » pour te promenare.[1] » Et on vous presse, on vous harcèle, jusqu'à ce que vous vous soyez débarassé en jurant un peu : — Caramba, brutos, laissez-moi tranquille ! — Telle est invariablement la scène qni se reproduit tous les matins au débarcadère. — J'atteins l'*alameda*[2] et, avisant une grande maison qui me paraît être un édifice public, j'entre sans crier gare. On n'est pas Français pour rien. —

1 Seigneur, seigneur, voulez-vous un cheval, deux chevaux, très bons pour vous promener ?

2 La promenade.

Ah! seigneur docteur, soyez le bienvenu! — J'étais à l'hôpital de la Miséricorde. — Nous allons vous montrer des cas intéressants. — C'est le docteur Pita qui parle, un homme très-distingué, qui a fait ses études médicales à Montpellier et qui était, il y a peu de jours encore, à Paris. — *Non sum dignus intrare in vestro docto corpore.* Je n'ai jamais raccommodé que des machines en bois et en fer; mais c'est égal, montrez-moi votre domaine dans ce qu'il a d'accessible aux profanes. — Ce que j'ai pu constater, c'est le peu de malades, relativement à une population d'une vingtaine de mille âmes; les salles sont à peu près désertes. Un vieux bonhomme, qui n'a encore que cent deux ans, est là dans son lit. Sa figure, jaune et profondement ridée, ressemble à l'écorce d'un ormeau; mais l'intelligence est encore très-lucide et il nous raconte qu'il a porté comme manœuvre les pierres destinées à la construction *del Pilar*. Or, *el Pilar* est une immense colonne noire et déjà en ruines, qui devait jadis servir de phare pour une jetée dont il n'existe plus que uelques débris. Je regarde avec respect ce vieux Mathusalem qui a survécu aux pierres, et M. Pitta m'entraîne auprès d'un autre lit où gisait un enfant malingre, mais à l'œil vif et noir. — Celui-ci est un de mes favoris, un phénomène assez rare et qui renverse toutes les idées de votre Broussais sur l'omnipotence du cerveau. Son père, occupé à bêcher un carré de légumes, ne faisait pas attention au petit, qui glisse, tombe sous le fer de l'outil et reçoit à la tête une affreuse blessure. Il y avait un trou de plusieurs centimètres, et une partie de la cervelle avait été enlevée. Aussitôt paralysie à peu près complète, extinction des facultés mentales; tout le monde en désespérait. Eh bien! moi, je l'ai soigné et, comme vous le voyez, je l'ai guéri, puisque maintenant il remue bras et jambes et qu'il a tout autant d'esprit qu'avant. L'intelligence, l'âme, la sensation, tout ne réside donc pas dans le cerveau, et on peut en perdre une partie sans que l'organisme soit radicalement atteint. — J'étais trop de son avis pour le contredire et je le quitte avec mille remerciements et la promesse de lui envoyer de vrais docteurs, meilleurs juges que moi des qualités de l'hôpital.

Funchal possède peu de monuments et le palais du gouverneur est une ancienne forterresse peinte en jaune; de vastes salles sans

meubles n'ont pour tout ornement que de vieilles croûtes représentantles portraits ou plutôt les caricatures des capitaines-généraux de l'île. Quelques soldats à l'air bête, enveloppés d'une redingote grise, gardent la porte en baillant. Cette entrée de la ville, car c'est la première chose qu'on aperçoit, ne donne pas une haute idée de la puissance du Portugal. — La cathédrale, avec son petit clocher noir et sa mesquine façade, est aussi un assez maigre échantillon d'architecture; mais à l'intérieur elle ne manque pas d'un certain intérêt pour le touriste et surtout pour le chrétien. Un jour sombre y règne et porte au recueillement; les plafonds en cèdre sculpté et doré, forment les dessins les plus capricieux; le maître-autel est couvert de lames d'argent; toutes les chapelles, particulièrement celle du Saint-Sacrement, toujours fermée par un rideau de velours rouge, sont d'une grande richesse, et la sacristie possède des sculptures en vieux chêne, qui feraient le bonheur d'un antiquaire. Puis en dehors des besoins du culte, des chambres, des corridors à n'en plus finir, un labyrinthe d'armoires et de cabinets, le tout à l'usage de l'*obispo* (évêque) et des douze *conegos* qui possèdent la cathédrale en toute propriété. A Madère, comme dans beaucoup de pays méridionaux, l'église n'est pas la maison du public, elle est la maison du curé et de ceux qui tiennent à lui. Ils l'habitent ou à peu près, et n'en ouvrent la porte qu'à des heures fort restreintes du matin et du soir. Peu familier avec ces habitudes, j'étais toujours tenté d'aller chercher un refuge à l'église, et j'éprouvais invariablement la même déception. — Aussi, mon cher, me disait l'aumônier de l'escadre, un bon Breton comme moi, pourquoi voulez-vous aller voir le bon Dieu à cette heure? Il ne reçoit pas l'après-midi en Portugal.

Je crois qu'il y a un théâtre, portugais ou italien, n'importe, à Funchal; mais je ne l'ai pas vu et ne l'ai même pas cherché; donc je le passe sous silence. Ce que je ne saurais omettre comme un des détails les plus empreints de couleur locale, c'est le véhicule du pays, le *caro*. Deux petits bœufs de pacifique allure sont attelés à un vaste carrosse du temps de Louis XIV, avec un ciel à galerie et des rideaux tout autour. Les roues sont remplacées par des patins qui glissent sur le cailloutis, et on se promène ainsi par les rues avec une lenteur pleine de majesté. Il n'est pourtant pas sans exemple que

l'équipage ait pris le trot. Les poitrinaires qui viennent chercher ici la santé, se baigner pour ainsi dire dans cet air tiède, ont encore un moyen plus doux que le *caro* pour se faire transporter d'un lieu à un autre, c'est le hamac ou palanquin, que deux hommes portent sur l'épaule, suspendu à un long bambou. Je voyais ainsi, chaque jour, passer une jeune Anglaise arrivée au dernier degré de la phtisie. Les yeux seuls existaient encore, mais ils avaient un regard fixe qui faisait mal à voir. Je doute qu'elle soit encore de ce monde, quand vous recevrez ces lignes. — Les Anglais, qui n'aiment tant l'Angleterre qu'à la condition de ne jamais l'habiter, sont ici fort nombreux et les faubourgs de la ville sont composés de charmantes villas aux portes desquelles je voyais souvent l'écriteau *To let furnished* (à louer en garni). C'était à donner la tentation de déserter le bord et la France; mais la famille m'attend à Nantes; puis, tout le monde n'a pas des revenus comme lady Hartford qui vient de louer au prix de 45,000 francs pour cinq mois l'ancienne habitation de l'impératrice d'Autriche.

Si je n'ai pas été au spectacle, en revanche, j'ai visité le cimetière et je dois dire que je n'en ai jamais trouvé de mieux tenu ni de plus convenable. Les allées, pavées en cailloux qui forment des mosaïques de différentes couleurs, sont d'une régularité et d'une propreté exemplaires. Au fond, une chapelle qui domine la rade; des deux côtés, les tombes cachées sous des massifs de verdure et de fleurs; peu de monuments, rien de triste, des oiseaux qui chantent dans des cages, un bon vieux jardinier, sans doute le fossoyeur, qui soigne son parterre; on se croirait dans un jardin ordinaire et très-bien tenu, si de temps à autre une croix de bois ne venait à surgir au milieu des roses et des arbustes à fleurs rouges qu'on appelle à Funchal des matins de Pâques. — En face du cimetière est l'hôpital de l'impératrice Amélie, aujourd'hui fermé par suite du renvoi des sœurs de charité françaises que la fondatrice y avait installées. Grâce à la protection du docteur Pita, nous avons pu visiter, de la cave au grenier, ce magnifique établissement. On dirait plutôt un palais qu'un hôpital, et on y a beaucoup trop sacrifié au luxe à mon sens. D'après les intentions de l'impératrice Amélie, qui venait de perdre à Madère une fille de vingt ans morte de la

poitrine, douze malades et douze poitrinaires seulement doivent être reçus dans cette maison, qui pourrait en contenir cinquante, si on ne les avait pas traités si grandement. Un des côtés est consacré aux femmes, l'autre aux hommes. Les dortoirs ne contiennent que deux lits chacun, et tout à côté sont des cabinets de toilette, salles de bain, vestiaires, etc. Des cuisines splendides, des treuils, tout ce qui est nécessaire pour monter au premier étage même les malades au besoin, une belle chapelle, deux lingeries, où j'ai vu des chemises et des draps beaucoup trop fins pour des pauvres, un parc considérable, des bassins d'eau froide pour l'hydrothérapie, tout cela forme un ensemble qui donnerait presque envie d'être malade pour devenir pensionnaire de l'impératrice.

— *Reisin, senor, reisin.*[1] — Ce sont de petits marmots déguenillés qui m'apostrophent ainsi en courant après moi dans le quartier pauvre de *Nuestra senora do Socorro.* Du raisin! je n'en vois l'ombre nulle part, non-seulement là mais ailleurs; car à Madère, l'ancienne patrie des vins renommés, la vigne est dèvenue un mythe depuis l'envahissement de l'oïdium. Je regarde donc comme nulle cette demande intempestive de raisin et, sans plus m'inquiéter de mes marmots, je poursuis ma route vers la demeure du Vte de Charnacé, auquel je me réserve de demander des explications à ce sujet. Un instant après je sonne à la porte d'une jolie habitation, d'où la vue embrasse au loin la mer; un nègre se présente. — M. le vicomte est-il chez lui? — Oh! pas sabir, pas sabir. — Eh bien! mon ami, rentre à la maison et tâche de *sabir.* — Pendant que le fils de Cham est allé tenir consultation avec François, le valet de chambre, sur ce qu'on doit répondre, je m'accoude au parapet pour contempler ce magnifique horizon, cette mer d'un bleu si intense et dont la couleur diffère tant de celle de la mer sur nos côtes; je pense à la patrie, à la famille, au passé, et ce passé me reporte vers l'exilé que je vais voir, un ami de la veille, battu par l'orage, brisé par le malheur et que la maladie a conduit sur ces rives lointaines où l'air est plus doux que dans notre France. — J'ai été présenté au vicomte de Charnacé par M. Gaytté, prêtre lazariste de la Provence, venu à

1 Diminutif de *reis*, petite monnaie de Portugal, — le *petit sou* des Savoyards.

Funchal comme précepteur des enfants du comte de Farrobo et qui à la première apparition du drapeau français est venu nous voir à bord. Cet excellent abbé a été pour l'aumônier de l'escadre et pour moi une véritable providence et grâce à lui et aux connaissances qu'il nous a fait faire, notre séjour à Madère a été des plus agréables. — Mais le nègre est revenu, il a fini par *sabir* que maître à lui petit peu malade, mais cependant voulir me voir, moi pas fâché si li avec sa robe. — Non, non, mon brave, pas fâché du tout, en robe ou en culotte, je vais causer avec lui. — Et j'entre sans plus de pourparlers dans le salon où je trouve mon pauvre compatriote dont la robe de chambre à revers rouges fait encore ressortir la pâleur et l'air de souffrance. — J'allais me retirer, mais il me retient : — Oh! restez, restez! je suis heureux de vous voir, de causer avec un Français, de parler de nos amis communs! — Car, par un heureux hasard M. de Charnacé est des environs d'Angers et connaît beaucoup de personnes à Nantes. Puis il a fait plusieurs séjours à la Meilleraye, chez les bons Trappistes qui, comme vous le savez, sont mes voisins de campagne. Bref, nous avons si longuement parlé des Trappistes et de beaucoup d'autres choses que l'heure du dîner est encore une fois arrivée sans que je m'en aperçoive. Je joue décidément de malheur, et le commandant va me prendre pour un retardataire d'habitude, moi qui ai la prétention d'être la ponctualité en chair et en os!

Pour ne pas manquer à tous mes us et coutumes, il faut au moins, si j'ai dîné un peu tard, que je me couche à mon heure ordinaire; or il est dix heures, je vais tâcher d'enjamber mon lit qui, s'il n'est pas très-large, est en revanche juché très-haut. Adieu donc, mon cher ami; je réserve pour une prochaine lettre la fin du séjour à Madère et le voyage aux Iles Canaries.

C. DU CHALARD.

LETTRES PARISIENNES.

A Madame de Kerlouarnec, en son manoir de Kerlouarnec, paroisse de Plou....

IV.

Paris, 30 octobre 1863.

Vous voulez bien vous plaindre, Madame, de l'interruption de ma correspondance. N'est-ce qu'une politesse, ou est-ce vraiment l'expression d'un regret? Vous allez me trouver singulièrement curieux, même indiscret, d'avoir la prétention de sonder ce mystère. Convenez cependant que j'y suis fortement intéressé. A une politesse, je n'aurais à répondre que par une autre. Quelques lignes banales, où j'alléguerais mille embarras et la rareté de mes loisirs, seraient bientôt tracées. J'y ajouterais, comme un bon bourgeois, des nouvelles de ma femme et de mes enfants. Je compterais les dents du dernier venu, et tout serait dit. Si, au contraire, j'étais bien persuadé que vous prenez goût à mes bavardages et que vous en désirez la continuation, l'amitié, surexcitée par un peu de coquetterie, saurait me faire retrouver les loisirs qui m'ont manqué. Je négligerais d'autres soins, j'ajournerais une visite, je fermerais ma porte, au besoin j'abrégerais mon sommeil, et ma plume, encouragée par l'espoir de vous plaire, courrait rapidement sur le papier.

Quand on veut de longues lettres, cette chose si rare de nos jours, il faut les provoquer en témoignant qu'elles sont reçues avec plaisir. Hé bien, je vous avouerai, Madame, qu'en scrutant vos courtes réponses, je n'y avais pas reconnu, à cet égard, un accent assez persuasif. Ma vanité en a pris ombrage, ou, si vous préférez,

une autre forme, vous avez donné à ma paresse l'excuse de la modestie.

Vous allez dire, Madame, que je deviens vaniteux comme un auteur. Ces pauvres auteurs ! je suis tenté de prendre leur défense contre un reproche proverbial. On les accuse d'être tous infatués de leur mérite, et même trop souvent d'un mérite qu'eux seuls reconnaissent. Mais il est bien clair que s'ils se croyaient sans talent, ils ne prendraient pas la peine d'écrire. Quand le bon Chapelain « se tuait à rimer » et faisait « de méchants vers douze fois douze cents, » il ne pouvait pas en porter le même jugement que Boileau, autrement il n'aurait pas usé sa vie à une pareille besogne. Avec la malice de moins, il était donc animé d'un mobile exactement semblable à celui qui dirigeait son impitoyable critique : l'espoir du succès, inséparable de la confiance en son mérite.

On appelle cela de la vanité littéraire. Soit ; c'est elle qui a garni les rayons de toutes les bibliothèques. Supprimez cette faiblesse de l'esprit humain, et vous aurez supprimé du même coup toute littérature. Il est fort heureux pour nous qu'Homère et Virgile, Molière et Lamartine n'aient pas eu plus de modestie que Chapelain.

Je viens d'écrire pour la seconde fois un mot qui m'arrête. Pourriez-vous me dire au juste, Madame, ce que c'est que la modestie? Est-ce quelque chose d'intime ou d'extérieur? Est-ce une qualité ou un désavantage? Est-ce une vertu naturelle ou acquise? N'est-ce qu'une timidité, une habitude, ou même qu'une habileté? La violette des champs, poétique emblème de la modestie, n'a-t-elle pas la conscience des parfums qu'elle exhale, aussi bien que la rose, qui semble étaler orgueilleusement ses pompons éclatants?

Vous voulez peut-être, pour la définition que je vous réclame, me renvoyer au dictionnaire, et je ne demande pas mieux que de l'ouvrir avec vous. Je connais peu de livres aussi intéressants que le dictionnaire. On n'a qu'à le feuilleter au hasard, on est toujours sûr de se donner deux plaisirs, celui d'apprendre, sans fatigue, bien des choses qu'on ignorait, et celui de se disputer avec la certitude du triomphe sur son contradicteur. Il n'y a pas un seul article qu'on ne se sente en humeur de critiquer et qu'on ne voulût rédiger autrement ; pas une seule définition qui ne paraisse faible, inexacte ou

puérile. Le gros volume a bon dos pour recevoir les horions ; il n'a aucune riposte, et se défend seulement par sa masse.

Les dictionnaires sont comme les médecins ; on conteste leur autorité, on se moque volontiers de leur science et de leurs ordonnances, et on accourt les consulter au moindre embarras. Les premiers ont l'avantage que leurs consultations, si nombreuses qu'elles soient, ne coûtent rien ; de plus ils sont toujours là présents et à notre disposition, comme un docteur attaché à notre service exclusif. Ils ne prennent pas de vacances, ils ne sortent jamais, à moins que nous ne les emportions avec nous ; ils n'ont pas d'heures réservées, auxquelles il nous faille attendre notre tour en piaffant dans leur antichambre. A tout moment du jour et de la nuit, ils sont prêts à nous entendre et à nous répondre, sans manifester jamais de lassitude ni d'impatience. Et de combien d'années de labeurs témoigne leur vaste répertoire ! Il y a donc quelque noirceur d'ingratitude à les railler et à les quereller, tout en acceptant leurs bienfaits. Mais notre mauvaise nature se complaît précisément à chercher des prétextes pour se dispenser de la reconnaissance. C'est un fardeau dont on aime bien à soulager ses épaules, et l'on s'estime heureux lorsqu'on croit pouvoir se livrer, sans remords, à la volupté de l'ingratitude.

Voilà une méchante maxime qui vous révolte, Madame. Elle n'est pas dans La Rochefoucauld. Je crains, si vous creusez un peu profondément, que vous ne la trouviez dans le cœur humain. Creusez encore plus profondément, vous ferez une horrible découverte, vous apercevrez, c'est Descartes, un sage illustre, qui l'a dit, *la haine pour ceux qui nous ont fait du bien.* Pensez-vous que je connaisse assez mon Descartes pour avoir pu de mémoire vous faire si à propos cette citation ? Hélas ! non, Madame, je l'ai rencontrée tout simplement dans le dictionnaire de Boiste, au mot « Ingratitude » ; et voilà comme on se procure à bon marché beaucoup d'érudition, afin d'éblouir les lecteurs naïfs. Mais pour le coup, il me semble que ce candide aveu, auquel rien ne m'obligeait, est incontestablement un trait de modestie.

C'est le cas de demander ce qu'il en pense au Dictionnaire de l'Académie. Je l'ouvre donc, et je lis : MODESTIE, *Retenue* dans la

manière de penser et de parler de soi. L'édition précédente, de 1814, dont on se rappelle encore la célèbre définition de l'écrevisse, *poisson qui, selon l'opinion vulgaire, va presque toujours à reculons*, avait ici une nuance de rédaction. On y lit : MODESTIE, *retenue* dans la manière *de se conduire* et de parler de soi. Quelle est la meilleure ou la moins mauvaise des deux rédactions? Est-il bien sûr que la retenue dans la conduite ou dans les paroles soit de la modestie? N'y a-t-il pas des orgueilleux taciturnes, des ambitieux dissimulant avec soin leurs prétentions jusqu'au moment opportun de les produire, et, par exemple, la retenue n'est-elle pas l'art suprême de tous les conspirateurs?

Tournons au hasard quelques feuillets, voici que je rencontre OUBLI DES INJURES, l'*action* d'oublier les offenses, de les pardonner, de n'en garder aucun ressentiment. Ohé! messieurs les immortels, ceci me paraît un peu fort, et vous me persuaderez difficilement que l'oubli soit une action.

Quittons les expressions trop abstraites, qui ont pu embarrasser les Quarante, prenons un mot bien vulgaire. Désirez-vous savoir au juste, Madame, avant de donner ordre d'atteler pour vous conduire à la messe du village, ce que c'est qu'un cheval? Je suppose que, ne vous fiant pas suffisamment à vos lumières, vous vouliez consulter l'Académie. Elle vous répond d'abord, par son décret de 1814, « animal à quatre pieds qui hennit, propre à porter et à tirer. » Voilà qui est topique et démonstratif. Je ne me lasserai pas d'admirer, sous le rapport de l'élégance du style, cet animal *propre à porter*, et encore cet animal *à quatre pieds qui hennit*. Peut-être penserez-vous cependant qu'un petit chien de manchon, animal à quatre pieds qui jappe, serait plus *propre à porter* qu'un cheval.

Le décret postérieur, celui qui a aujourd'hui force de loi, est plus étendu. L'Académie s'est recueillie et ravisée. CHEVAL, « animal » qu'on emploie à porter et à tirer, que l'homme monte, et dont il » se sert en voyage, à la chasse, à la guerre, etc. » Cet *et cætera* fait partie de la définition. Ici, l'animal ne hennit plus, et c'est dommage. S'il allait avoir l'insolence de se mettre à braire, à l'oreille des immortels! car je ne distingue pas bien s'il s'agit d'un cheval, d'un âne, d'un éléphant ou d'un dromadaire. Je ne sais même plus

combien de pieds aura mon compagnon de voyage. A la rigueur, ce pourrait être une autruche. Décidément il me semble que la *charte* de 1814 valait mieux, et l'on me laisse encore admirer, comme élégance de la forme, cet animal qu'on *emploie à* porter.

Ce qui suit est plus réjouissant, et devient presque macaronique. « Aux enseignes, on met : un tel loge à pied et à cheval, pour indi- » quer qu'on *y* reçoit (dans les enseignes, sans doute) les voyageurs » qui *vont* à pied et ceux qui *vont* à cheval. » Où se logeront donc, s'il vous plaît, messieurs les constituants, les voyageurs qui *vont* en voiture ou en chemin de fer? J'avais toujours cru que la susdite enseigne, qui ne me paraissait pas exiger une définition académique, signifiait qu'on *y* recevait non-seulement les voyageurs, mais aussi leurs chevaux, autrement dit qu'il y avait une écurie dans l'établissement. Je n'aurais pas pensé que l'hôtelier se préoccupât beaucoup de la manière dont *vont* les voyageurs qu'il loge. Je me trompais, et voilà comme quarante hommes de génie ou d'esprit se sont cotisés pour composer un commentaire burlesque sur les écriteaux de nos auberges.

J'en étais là de ma lettre, Madame, et je ne sais jusqu'où m'aurait entraîné cette malicieuse exploration dans les régions du dictionnaire, lorsqu'on m'a remis les journaux. Vous permettrez que j'y jette les yeux. Quoique je m'occupe fort peu de politique proprement dite, il y a tant de questions d'histoire contemporaine qui se débattent, à l'heure qu'il est, dans les chancelleries et sur les champs de bataille, et dont il est impossible de se désintéresser! Notre siècle se vante de sa civilisation qui devait faire reculer la barbarie de la guerre. Ce que n'a pas obtenu le Christianisme, prêchant la concorde entre les princes, ce à quoi ont échoué la philosophie et la diplomatie, on assurait que ce serait du moins le résultat du culte prédominant des intérêts matériels, et que nous entrions dans l'ère de la paix universelle. Pourtant le monde est en feu, la guerre est partout, et l'industrie, cet instrument de paix, s'exerce particulièrement à perfectionner les engins de destruction. Il y a chez tous les peuples une émulation effrayante à inventer de nouveaux canons, de nouveaux projectiles et des bâtiments cuirassés d'une nouvelle puissance. Les progrès de la civilisation sont marqués par ceux de l'artillerie,

Voyons donc quels sont aujourd'hui les bulletins des combats. Combien d'égorgements dans la malheureuse Pologne? Où en est aux États jadis Unis la fortune des armes? Est-il arrivé un courrier du Mexique?

Comme les événements se font avec des hommes, le *Moniteur* nous apporte souvent des nouvelles d'un intérêt tout personnel sur nos parents et nos meilleurs amis. N'est-ce pas l'un d'eux, Madame, ce brave amiral de la Grandière qui gouverne ou plutôt qui règne en Cochinchine, et qui, passant des bords riants de l'Odet aux rives du Cambodge, traite là-bas avec des potentats fabuleux, étend la domination de la France et protége nos missionnaires? Parmi ces martyrs de l'extrême Orient, n'avons-nous pas aussi des enfants de nos diocèses? Combien de nos compatriotes entraient naguère en libérateurs dans la vieille cité des Caciques, inondés de fleurs! Combien, hélas! étaient restés en chemin, frappés d'une balle ennemie, ou dévorés par un climat plus meurtrier que les balles? Voyons les nouvelles de la Ville Éternelle. Je lis qu'on vient de sacrer le premier archévêque d'Haïti, je reconnais encore le nom d'un de nos amis, Mgr Testard du Cosquer, un des curés de Brest, qui se voue courageusement à cette œuvre de restauration religieuse au milieu de la race noire. Il y a peu d'années, des échos plus douloureux nous arrivaient des bords du Tibre. Tous nos manoirs étaient dans l'anxiété ou dans le deuil. L'élite de la jeunesse bretonne succombait dans les champs de Lorette. Elle avait couru à la défense de la Papauté comme à une croisade, sur les pas d'un autre de nos compatriotes, l'illustre Lamoricière.

Mais voici que j'ai suffisamment parcouru le *Moniteur*. Je coupe les feuillets d'un recueil mensuel que vous recevez aussi, Madame, la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Là je suis encore plus certain d'entendre parler de mes amis. Éloigné depuis de longues années, par la direction que les circonstances ont donnée à ma vie, des lieux où s'est écoulée mon enfance, et que j'ai trop rarement la joie de revoir, je retrempe avec bonheur ma pensée aux sources natales, en parcourant ces pages tour à tour sérieuses et légères, toujours chastes et pures, qui m'apportent chaque mois, dans mon cabinet de travail, comme un parfum de nos grèves et de nos bruyères,

comme un gazouillement de nos bocages. J'admire le dévouement de quelques hommes de talent qui se consacrent à faire prospérer cette.... écrirai-je cette *modeste* Revue? Il me semble bien qu'elle ne rougit pas de mes éloges, qu'elle n'essaierait pas de s'y dérober, qu'elle ne craint pas d'être remarquée et ne demanderait pas mieux que de l'être encore davantage. Je ne dirai pas qu'elle a « d'assez beaux yeux pour des yeux de province. » Franchement, je sais plus d'une grande coquette de Revue parisienne qni a moins d'agréments et d'attraits.

Là M. de la Borderie porte sur nos origines le flambeau d'une critique sûre et lumineuse. M. Ropartz rétablit sous nos regards la vie sociale de nos aïeux et la physionomie de nos vieilles cités. Mon frère le juge d'armes, que vous me permettrez bien de citer dans une correspondance familière, répand à pleines mains du sel gaulois sur le blason et l'archéologie. M. Eugène de la Gournerie apporte ses travaux de saine et forte littérature ; M. Émile Grimaud, des fleurs de poésie; d'autres rajeunissent en mille récits l'inépuisable légende de la Vendée, et mon ami Louis de Kerjean, qui est un peu l'ami de tout le monde (pourriez-vous me faire savoir, au juste, madame, le domicile de M. Louis de Kerjean?) saupoudre tout cela d'atticisme et de bonne humeur.

Voyons donc, que va nous dire aujourd'hui cette chère *Revue de Bretagne et de Vendée*, dans sa livraison d'octobre! Bon, la table des matières est encourageante, et me présente la plupart de mes noms les plus aimés. La main d'Aurélien de Courson n'est pas encore fatiguée du poids du *Cartulaire de Redon* qu'elle a soulevé jusqu'aux sommets de l'Institut, ni du poids des palmes académiques, attachées à un gros sac d'écus, qu'elle a rapportées de ces hauteurs. Elle a voulu tailler pour nous sa meilleure plume. Ceci est une image bien surannnée; on ne sait plus ce que c'est que de tailler sa plume. Autrefois l'imagination des écrivains tantôt se reposait, tantôt rêvait pendant ce petit travail matériel. Le poète cherchait la rime, le prosateur cherchait l'idée. Le résultat plus ou moins heureux de l'opération influait aussi sur la composition littéraire. Nous admirons plus d'un beau vers, plus d'une pensée gracieuse-

ment rendue dont nous avons l'obligation à une plume bien taillée; plus d'une invective éloquente dont l'âpre vigueur est due à l'irritation causée par une plume ébréchée. Ce n'est pas sans une profonde raison que le *style* a conservé le nom du poinçon des anciens, et que la langue a consacré de même la plume des modernes. Le mot restera, quoique les antiquaires eux-mêmes s'approvisionnent désormais aux usines de l'industrie métallurgique, et que toutes les oies de nos villages soient aussi assurées que celles du Capitole de voir respecter leurs ailes.

Vous excuserez, Madame, cette nouvelle digression. J'en étais à Aurélien de Courson, condescendant à exprimer, pour les lecteurs de la *Revue*, le suc de son formidable Cartulaire (peu d'entre eux, je le crains, se sentiront en goût d'aller le sucer dans l'original). Il s'adresse à son aimable confrère en érudition bretonne, Arthur de la Borderie, et certes c'est justice. Mais qu'entends-je, bon Dieu? c'est une querelle, nos deux savants sont aux prises. De quoi s'agit-il donc entre eux? J'ai tâché de m'en rendre compte, et de discerner l'objet de la dispute. Je n'y suis pas parvenu très-aisément. Il me semble que l'un et l'autre disent à peu près les mêmes choses. Tous deux s'entendent pour dauber sur l'abbé Gallet et sur M. Bizeul, qui n'en peuvent mais, et ne sont pas là pour répliquer. Tous deux se coalisent pour détrôner Conan Mériadec, premier roi des Bretons armoricains, qui vivait tranquille dans sa gloire, et dont ils contestent à l'envi jusqu'à l'existence, en le reléguant au rang des personnages mythologiques. Tous deux se renvoient des compliments, parfaitement mérités de part et d'autre. Et pourtant ils se querellent.

— Avouez, dit l'un, que vous avez cru à Conan Mériadec.

— Hélas! il est trop vrai, répond l'autre, j'y croyais en 1841. J'étais alors jeune et passionné, je n'ose pas dire superbe, mais l'âge et le *Cartulaire* ont mûri ma raison, et, foi d'homme d'honneur, je n'y crois plus depuis longtemps.

— Avouez que vous y croyiez encore en 1846.

— Je ne saurais vous accorder ce point, et la preuve est que, dans mon *Histoire des peuples bretons*, je n'ai pas même prononcé le nom de ce grand prince.

— Avouez que j'avais ébranlé bien avant vous son trône. Mon article sur Conan date de 1848, année marquée par l'expulsion d'autres rois.

— Avouez vous-même que dom Le Gallois vous avait fourni la pioche dont vous avez fait si rude usage.

— Je jure par les mânes de Conan que je n'ai découvert que plus tard la pioche de dom Le Gallois.

De grâce, mes doctes amis, double honneur de l'érudition bretonne, *Arcades ambo !* cela mérite-t-il que vous vous querelliez? car je vous le déclare à mon tour, foi de Breton, je n'ai rien découvert de plus sérieux dans vos discussions. Vous êtes d'accord sur le fait capital, vous êtes d'accord pour écraser Conan sous des coups dont il ne se relèvera plus. Vous avez pulvérisé ce colosse de notre histoire. Soyez contents, et embrassez-vous sur sa poussière.

Mes doctes amis, vous avez trop d'esprit tous les deux pour ne pas permettre à un profane de résumer en souriant votre querelle et pour n'en pas sourire avec lui.

Deux choses demeureront acquises, après ce terrible débat sur Conan.

La première, c'est que tandis que tant de peuples s'agitent, que tant d'armées se heurtent, que tant de notes diplomatiques se croisent, et qu'on se demande avec anxiété chaque matin si nous n'aurons pas au printemps une guerre européenne, il y a parmi nous des esprits déliés qui s'échauffent sur la question palpitante de savoir si le tyran Maxime déposa ou non, en l'an de grâce 383, une colonie de Bretons en Armorique. Ceci est à l'honneur de l'archéologie; MM. de Courson et de la Borderie sont les Archimèdes de l'érudition.

La seconde, c'est que quinze siècles d'une gloire incontestée ne protègent pas un nom royal contre la rébellion des révolutionnaires de la science. Pauvre Conan Mériadec! J'avais été élevé, j'avais grandi dans le culte et le respect de sa mémoire. Je voyais en lui le symbole de notre nationalité, la tige de nos souverains, l'ancêtre direct de notre bonne duchesse Anne. Et comment en eût-il été autrement? Vous savez, Madame (car j'ai trop oublié que c'est

à vous que j'écris), que je prends volontiers ma science dans les dictionnaires. J'ai là, sur ma table, le dictionnaire historique de Bouillet, approuvé par le Conseil de l'Université, par l'archevêque de Paris, que dis-je? par le Saint-Siége lui-même, dont il porte en tête le décret d'autorisation, et recommandé par le Ministre de l'instruction publique pour l'enseignement de la jeunesse. L'ouvrage a eu près de vingt éditions, et l'on ne vit jamais plus ébouriffant succès. Voilà, certes, une autorité imposante, près de laquelle pâlissent singulièrement celles de dom Le Gallois, de dom Courson et de dom la Borderie. J'ouvre donc mon précieux répertoire, et j'y lis textuellement ce qui suit :

« Conan, dit Mériadec ou Caradog, naquit dans la Grande-Bre-
» tagne à la fin du IVe siècle, et passa dans les Gaules avec le tyran
» Maxime, dont il servit les intérêts. *Il fut créé duc*, et gouverna
» *pendant vingt-six ans*, sous la dépendance des Romains, la partie
» de l'Armorique connue depuis sous le nom de Bretagne. En 409,
» les Armoricains se soulevèrent, et déférèrent à Conan l'autorité
» souveraine. Il conserva le pouvoir jusqu'à sa mort (421) et le
» légua à ses descendants, qui furent depuis ducs de Bretagne. »

Voilà qui est clair, net et précis. Je ne m'arrête pas à cette subtilité de demander comment il se fait que Conan, qui, en 409, gouvernait depuis vingt-six ans l'Armorique par les Romains, fût né à la fin du IVe siècle. La réponse doit être que Conan fut précoce comme tous les hommes illustres, et montra dès le berceau, ou même avant, de grands talents de gouvernement. M. Bouillet d'ailleurs reconnaît qu'il n'a pas pu se procurer l'acte de naissance de Conan, mais il a eu certainement entre les mains son acte de décès (421), reçu par le personnage de la cour de Quimper faisant fonctions, pour la famille royale, d'officier de l'État civil. Et remarquez, Madame, la rigoureuse précision de cette notice. L'auteur ne réserve pas le moindre doute. Charlemagne et Louis XIV ne sont pas traités plus pertinemment. Hé bien, il faut pourtant que je déshabitue mon loyalisme du culte héréditaire de Conan. Il faut que je relègue parmi les fables ses vingt-six ans de gouvernement suivis de ses douze ans de règne. Il faut, ce qui me désole encore

davantage, que je perde toute confiance dans le dictionnaire de Bouillet. Hélas! où puiserai-je dorénavant mes connaissances historiques? Il le faut, ainsi l'exigent dom Arthur et dom Aurélien. J'y consens, je me soumets humblement, mais encore une fois, mes bons amis, soyez contents et embrassez-vous.

Il me semble même que tout cela pourrait finir par des chansons. Vous aimez comme moi, Madame, les chants populaires de la Bretagne; vous possédez le charmant recueil qu'en a publié M. de la Villemarqué, avec un succès qui lui a ouvert les portes de l'Institut. Notre excellent ami, malgré ses laborieuses recherches, n'a pas pu tout ramasser dans son grenier poétique, il a laissé du moins quelque besogne aux glaneurs. Je suis assez heureux pour avoir trouvé à glaner un *gwerz* qui lui avait échappé. C'est à Paris que je l'ai recueilli, de la bouche d'un Roscovite qui vendait des oignons. Je crois avoir de bonnes raisons de l'attribuer à Guinclaff, ou même à Merlin. Ce ne peut être qu'un barde-prophète qui a célébré tant de siècles d'avance, comme un fait accompli, la publication du Cartulaire de Redon. Votre oreille de musicienne reconnaîtra sans peine, Madame, d'après le rhythme seul, que ce morceau lyrique se chantait sur l'air de *la Boulangère*.

Le Cartulaire de Redon.

CHANT HÉROIQUE.

I.

Le *Cartulaire* a donc paru;
Certe on n'y comptait guère;
Il a paru, car je l'ai vu,
J'ai vu le *Cartulaire*
Paru,
J'ai vu le *Cartulaire*.

II.

C'est un bébé déjà barbu,
Il est né centenaire;
Et chacun dit : L'eusses-tu cru?
J'ai vu le *Cartulaire*
Barbu,
J'ai vu le *Cartulaire*.

III.

Comme Arthur longtemps attendu
Et traité de chimère,
A la fin son jour est venù.
J'ai vu le *Cartulaire*
Attendu,
J'ai vu le *Cartulaire*.

IV.

Admirez comme il est joufflu
Par devant, par derrière;
Nul ne vit enfant plus dodu.
J'ai vu le *Cartulaire*
Dodu,
J'ai vu le *Cartulaire*.

V.

Il parle un latin incongru.
Un savant commentaire
Lui rend la grâce et la vertu.
J'ai vu le *Cartulaire*
Incongru,
J'ai vu le *Cartulaire*.

VI.

Il a, quoique Breton têtu,
Un charmant caractère.
C'est à l'imprimeur que c'est dû.
J'ai vu le *Cartulaire*
Têtu,
J'ai vu le *Cartulaire.*

VII.

C'est un gaillard qui sait son but,
Il marche sans lisière,
Et s'en va droit... à l'Institut.
J'ai vu le *Cartulaire*
Et son but,
J'ai vu le *Cartulaire.*

VIII.

Qu'entends-je? Conan a perdu
Sa gloire séculaire;
Bouillet en est tout morfondu.
J'ai vu le *Cartulaire,*
J'ai vu,
J'ai vu le *Cartulaire.*

IX.

Pleurez Conan, le roi déchu,
Et Bouillet, son compère,
Tous deux frappés d'un coup bourru.
J'ai vu le *Cartulaire*
Bourru,
J'ai vu le *Cartulaire.*

ALFRED DE COURCY.

DOCUMENTS INÉDITS.

ÉCROULEMENT DU PONT DE LA CASSERIE

A NANTES. — 1741.

Le 28 février 1741, une déplorable catastrophe répandait la consternation et le deuil dans la ville de Nantes. Trois maisons situées dans la rue de la Casserie s'écroulaient, écrasant dans leur chute une vingtaine de personnes. La rue de la Casserie tire son nom des casseurs d'acier qui l'habitaient autrefois, et subsiste encore en partie. Un pont, fort ancien, garni de maisons de chaque côté, existait sur l'emplacement actuel du pont d'Arcole, soudant, pour ainsi dire, sans solution de continuité, la ville au faubourg et paroisse de Saint-Nicolas, réunis à la cité seulement par Pierre de Dreux, au commencement du XIIIe siècle; état de chose dont nous retrouvons encore le souvenir dans l'expression, *à gauche en allant en ville,* employée par l'auteur de la relation qui va suivre.

L'abbé Travers, nos annalistes, etc., se contentent de mentionner en quelques lignes ce triste événement, dont on retrouve tous les détails consignés dans les registres de l'État civil de la paroisse de Saint-Nicolas, par Missire René Brelet de la Rivellerie. Ce digne ecclésiastique, prêtre des plus recommandables, fort instruit, docteur et professeur de théologie, passa de la direction de la communauté de Saint-Clément, (Grand-Séminaire) à la cure de Saint-Nicolas. Il en prit possession le 16 juin 1731 et mourut dans la cinquante et unième année de son rectorat, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le 17 juin 1781.

Le récit de M. de la Rivellerie n'est qu'une simple note, rédigée sous l'impression du moment, et à laquelle, pour ce motif, il n'a rien été changé. Outre le zèle et le dévouement du pasteur, qu'elle fait ressortir d'une manière si simple et si naturelle, on y remarquera que, parmi les

prêtres et les travailleurs, le vicaire de Saint-Saturnin est seul nommé, avec cette observation qu'il ne chercha nullement à contester l'exercice des fonctions curiales. Cette préoccupation, qui pourrait étonner aujourd'hui, était alors la conséquence des rivalités si communes de paroisse à paroisse, et dont l'un des plus curieux épisodes est la possession de l'île Feydeau, à laquelle prétendaient à cette époque les recteurs de Sainte-Croix et de Saint-Nicolas.

STÉPHANE DE LA NICOLLIÈRE.

Le vingt-huitième février 1741, à deux heures trois quarts après-midy, trois maisons de la rue de la Casserie, à gauche en allant en ville, bâties sur la rivière d'Erdre; scavoir une où demeuroit le sieur Brouard le jeune marchand orfeuvre, l'autre ou demeuroit la veuve du sieur Saunier, faiseur de bas au métier, les deux de la paroisse Saint-Nicolas; la première appartenant à M. de la Couronnerie Fresneau, et la seconde à madame la veuve Guilermeau; enfin la troisième où demeuroit le sieur Maingon, marchand quinqualier, appartenant aux demoiselles Homos, de la paroisse de Saint-Saturnin, (*apparemment parce que la principale porte était du côté de ladite paroisse, puisque la maison vis-à-vis, où demeurait le sieur Mazeau fils, est de Saint-Nicolas*), se sont écroulées tout-à-coup, et ont écrasé dans leur chute plusieurs personnes.

Aussitôt après cette triste nouvelle, je me suis transporté sur les lieux, et ne pouvant rien découvrir à travers cet horrible chaos, je me suis fait conduire aux environs, sur la rivière où du côté du midy, j'ay aperçu le cadavre du sieur Bruneau, écrasé entre deux poutres, et au nord des familles qui se sauvoient du sommet des maisons ruinées à la faveur de quelques planches dans d'autres maisons.

Ce jour-là les travaux ne purent estre assez avancez pour tirer qui que ce soit de dessous les ruines, si ce n'est, sur le soir, le fils du sieur Brouard, qui, comme on le va dire, fut écrasé et enterré le lendemain, et une femme ancienne, nommée , de la paroisse de Saint-Léonard, qui ne s'y trouva prise que par les jambes qui en furent toutes fracassées, et que je fis aussitôt porter en chaise à l'Hôtel-Dieu. Quelques autres personnes qui passaient en

cet endroit de la rue, lorsqu'elle s'enfonçoit dans les eaux, s'étant enfuies précipitament, furent légèrement blessées, du nombre desquelles furent, entre autres, le sieur Joachim Bernier, négociant, demeurant au Port-au-Vin, et la demoiselle Brouart, habitante de l'une de ces maisons, laquelle tenant son enfant par la main, le vit écraser par une poutre. A l'instant une autre poutre étant venue à tomber un peu plus près d'elle, l'arresta par la robbe que son mary lui coupa aussitôt aux épaules pour qu'elle pût s'échapper, ce qu'elle fit, n'ayant que quelques meurtrisseures au dos. D'autres, comme le sieur Etienvrain, alors clerc tonsuré, et un des enfants du sieur Sauvaget, concierge de la Bourse, étant tombez dans l'eau, se sauvèrent à la nage.

A dix heures de la nuit, on crût entendre à travers les décombres quelques voix plaintives. Aussitôt j'y courus, et y fis à travers les ouvertures toutes les exhortations qui dépendirent de moi. Mais je ne pû m'assurer avoir entendu qui que ce soit; néanmoins dans le doute, je donnai une absolution générale à ceux qui auroient encore été en vie sous les ruines, après les y avoir disposés à haute voix du mieux qu'il me fut possible. Aussitôt le picquet qui étoit là présent et tous les autres assistans se mirent à genoux.

Le landemain, mercredi, dès le grand matin, j'y retournai et on ne put m'assurer rien de plus positif sur ce qui avait été entendu. Cependant les travaux de la ville recommencèrent encore plus fortement, et le premier cadavre qui put être retiré, fut, sur les trois heures de l'après-midy, celui du sieur Bruneau, marchand tonnelier à Richebourg, paroisse Saint-Clément. Le malheur lui arriva lorsqu'il passoit dans la rue. Presque aussitôt on retira du côté de Saint-Saturnin, la femme d'un confiseur, nommé , enceinte de trois à quatre mois, qui fut pareillement écrasée en passant lorsqu'elle alloit à la Fosse, et fut enterrée à Saint-Vincent, sa paroisse.

Vers les quatre heures, on entendit distinctement sous les ruines de la maison du sieur Maingon, paroisse de Saint-Saturnin, la voix et les plaintes d'une jeune personne. On cria au miracle, et comme pendant tous ces travaux je me tenois ordinairement présent avec

un surplis, une étole sur le bras, et les saintes huiles à la main, j'y courus promptement et m'étant courbé dans l'ouverture du chaos d'où on entendoit cette voix, et avançant profondément mon bras, je touchai la main de cette jeune personne. Je retirai aussitost la mienne pour prendre les saintes huiles afin de lui donner l'extrême-onction, ce que je ne pus faire que sur le bout de son petit doigt, ses forces ne lui ayant pas apparament permis de lever une seconde fois plus haut son bras. Après quelques courtes exhortations je me retirai un peu, pour laisser opérer les travailleurs auxquels on vit à l'instant plusieurs prestres se joindre parmi lesquels étoit le sr Hory, vicaire de Saint-Saturnin, qui apparament n'hésita point de me laisser faire la susditte fonction, soit parce qu'il n'avoit point de quoy la faire, soit parce qu'on douta dès lors que ce fût une de mes paroissiennes. Quoi qu'il en soit les travaux s'étants redoublés, on ne tarda pas de voir cette personne dégagée jusqu'à la moitié du corps. Je la pris aussitost par la main, la tirai de cet abime, d'où elle parut sur le bord comme un prodige miraculeux, qui excita de nouveau les acclamations du public. Sa coueffe et ses souliers étoient restés dans l'abime, ses habits étoient tous mouillés, son corps froid comme le marbre étoit tout couvert de poussière, et ses bras qui n'etoient point blessés, se trouvoient neanmoins tout couverts du sang des cadavres sur lesquels elle avoit été assise, et qui étoient ceux des deux demoiselles Maingon, agées de trente cinq à quarante ans, sœurs du sieur Maingon locataire de cette maison.

Dans cet état je conduisis par la main cette jeune personne à travers les décombres, et par dessus une planche que l'on avoit posée sur un torrent que formait l'eau, dans la maison de son ayeul paternel, au vis à vis et dans la paroisse de Saint-Saturnin. Après l'avoir ainsi rendue à sa famille, fondante en larmes de joye et après lui avoir fait une courte exhortation je me retirai la laissant entre les mains des chirurgiens. Cette jeune personne étoit Marie-Anne Mazeau, agée de treze ans ou environ, de notre paroisse, à qui nous avions fait faire la première communion l'année précédente, fille du sieur Mazeau fils marchand poeslier et de demoiselle Marie Pineau, demeurant même rue au vis à vis. Comme on avoit une

certaine impression que la maison du sieur Maingon menaçoit ruine, elle y étoit allée charitablement pour aider à déloger quelques effets. Ce fut alors que l'écroulement s'étant subitement fait, elle y fut envelopée, se trouvant assise sur les épaules de l'ainée Maingon, laquelle ne tarda pas à être étoufée ou noyée, car l'eau qui était déja fort grosse n'ayant de passage que par cette voye, elle montoit à chaque flux et reflux premièrement jusqu'à la moitié du corps et secondement jusqu'aux épaules de nostre petite miraculée, que Dieu conserva neanmoins de la sorte pendant les vingt cinq heures ou environ qu'elle resta dans ce lieu de mort, ou ses deux compagnes *(les demoiselles Maingon,)* protestantes, périrent misérablement. Elle a déclaré, plusieurs fois, avoir pendant tout ce temps entendu distinctement ma voix et confusément mes exhortations, auxquelles elle a dit avoir plusieurs foir répondu, en m'appellant sans avoir pu se faire entendre. Et comme elle s'y étoit vouée à la Sainte Vierge, tant à Bonne-Garde dans notre église, qu'à Bon-Secours paroisse de Sainte-Croix, ses parents ont mis dans cette dernière chapelle un petit tableau en forme de vœu, peint par le sieur Gaugy, où elle et moy sommes represantés, mais fort mal, au moment qu'elle sortoit de cet abime. Et depuis elle a joui d'une santé parfaite, fors quelques incommodités qui viennent de la foiblesse du tempérament qu'elle a toujours eu.

Après cette délivrance je retournai au même endroit du chaos, ou je m'avançai encore plus profondément sur le torrent de l'eau, ayant le pied droit sur des poutres, et le gauche dans la boucle de fer fixée au mur du coté de Saint-Saturnin, apparament pour y attacher des bateaux, et j'y cherchai inutilement des corps vivants; je n'y trouvai avec la main que des morts, scavoir : ceux des susdites Maingon, et d'une autre personne encore plus éloignée, dont le tablier seul paroissoit, qui pouvoit estre la servante de ces personnes.

Ces trois dernières furent retirées le même jour et enterrées, scavoir : la servante à Saint-Saturnin, et les deux maitresses comme hérétiques, au nouveau cimetière de Thabor, paroisse de Saint-Similien.

Le jeudi deuxieme mars nous fimes la cérémonie de la sépulture du sieur Bruneau, et pénétré que j'étois de douleur et d'effroy, je ne pus m'empêcher d'en exprimer mes sentiments en présentant ce corps à M. le recteur de Saint-Clément, en entrant dans son église avec le convoy, ce que je fis par un petit compliment en françois auquel il répondit. Il est à remarquer, que c'est le premier compliment qui ait été fait en cette ville lors du transport des corps en d'autres églises, l'usage n'étant pas d'en faire.

Vers midy, à la faveur des travaux continuels, on retira les cadavres de la veuve Douillard, d'Ancenis, de sa fille brodeuse agée de vingt trois ans, et de dame Marguerite Julitte Charon, de Bourgneuf, agée de quatorze ans leur apprentive; et aussi le corps de la veuve Saunier qui fut porté chez le sieur Gourbil, tonnelier, rue d'Erdre, paroisse de Saint-Saturnin. Alors l'eau commençant à avoir un passage plus libre, elle entraina quantité d'autres corps dont partie furent depuis trouvés plus bas.

Le vendredi troisieme mars, nous fimes la cérémonie de la sépulture de la susdite Saunier, dont M. le recteur de Saint-Saturnin, avec son clergé, nous presenta le corps à la porte de l'église, en nous faisant aussi un compliment en françois à ce sujet, auquel nous répondimes pareillement. Il resta avec son clergé à la cérémonie, comme il est d'usage de paroisse à paroisse. On ne travailla plus que fort peu à cause de la grosseur de l'eau.

Le dimanche, cinquième mars, M. le recteur de Saint-Saturnin et moi, fimes notre prone, sur cet épouvantable accident, arrivé entre nos deux paroisses, et dont nos auditeurs furent saintement consternés; d'autant plus que le même jour vingt huit fevrier, sur les huit heures du soir, tandis que malgré l'allarme publique, on representoit à la comedie le tonnerre, il en fit effectivement un horrible coup qui lança la foudre au haut de la place de Saint-Nicolas, sur un tas de tuffeaux vers le lieu de la comédie. Quelques-uns même assurèrent que le tonnerre étoit tombé en même temps encore un peu plus loin vers la Bourse, et qu'un habitant qui sortoit de la comédie, en avoit eu son habit un peu brulé.

Le vendredi dixieme mars, la veuve Berquin fut tirée de dessous

les ruines, du coté de Saint-Saturnin sa paroisse où elle fut inhumée. Cette veuve étoit venue de la rue des Halles, sa demeure, pour aider à sa fille mariée au sieur Picheré à déloger. Sa susdite fille fut trouvée ensuite vers le bas de la Fosse, le vendredi vingt-quatre mars et enterrée dans cette paroisse.

Le samedi onze mars, fut trouvé sous les dites ruines, le corps d'une fille inconnue du coté de Saint-Saturnin où elle fut enterrée.

Le dimanche douze mars, fut trouvé sous les mêmes ruines, le corps de Marie Gervais, de Tours, qui se trouvant icy, revenoit de la mission qui se faisoit par le Père Duplessix, jésuite, à la cathédrale, chez sa sœur au Bignon-Létard, fut écrasée en passant ; le lendemain elle fut enterrée en cette paroisse.

Le mercredi quinze mars, le nommé Porcher, cordonnier, demeurant dans une des dites maisons, fut trouvé dans la rivière de Loire près le Port-au-Vin et enterré à Saint-Nicolas, ainsi que sa femme qui fut trouvée le vingt-neuf avril, vers la machine à la Fosse, dans la rivière. Ladite femme enceinte de quatre à cinq mois. Mais leur enfant agé de trois ans, qui périt avec eux, n'a point été trouvé.

Signé : Brelet de la Rivellerie, *Recteur.*

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

PIERRE MORELL, bourgeois de Guingamp, évêque de Tréguier au XIVe siècle; son tombeau dans l'église Notre-Dame de Guingamp; — DOM GERMAIN MOREL; *Histoire de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Méen*, par M. S. Ropartz.

Deux brochures nouvelles de M. Ropartz sont une double bonne fortune pour tous ceux qui aiment l'érudition curieuse et la science vraie. Ce Pierre Morell, bourgeois de Guingamp et évêque de Tréguier, sur lequel il appelle notre attention, a laissé peu de traces dans l'histoire. Il assista aux États de Nantes en 1389, et fut un des témoins de la fondation de Saint-Michel-du-Champ sur le lieu où fut livré la bataille d'Auray. Voilà à peu près tout ce que son nom rappelle; mais, grâce aux patientes recherches de M. Ropartz, son rôle s'agrandit, et les souvenirs de sa famille, joints aux siens, se rattachent à tout ce qui fait l'honneur de Guingamp, son commerce, plus florissant peut-être au XIVe siècle qu'aujourd'hui, ses institutions municipales, les plus vieilles de la Bretagne, et son illustre collégiale de Notre-Dame, où Pierre Morell occupa le siége d'archidiacre avant d'être évêque et à laquelle son père avait légué *cinq souls de rente, pour aulmone.... et estre ès bonnes prières et services que l'on y fera les temps à venir.*

Nous sommes en 1319. Guingamp fait avec la France et l'Espagne un commerce important de grains et de poissons séchés, et des banquiers florentins s'y établissent comme ils s'établissaient alors partout où il y avait de l'argent à prêter et à gagner. Je disais, il y a un an, combien ces banquiers florentins étaient nombreux à

Nantes au XVe siècle. Eh bien! Guingamp en avait dès le XIVe, notamment Buonaccorso Morelli et Gorio Binaci, associés l'un et l'autre de l'illustre maison des Bardi de Florence. Depuis cette époque, les Morell ne cessent de figurer dans l'histoire de Guingamp. Lorsque Charles de Blois veut fonder un hôpital dans cette ville, c'est sur le terrain de Guillaume Morell qu'il le construit. Lorsque les bourgeois de Guingamp apparaissent, pour la première fois, constitués en communauté municipale (1380), deux Pierre Morell sont nommés les premiers parmi eux. Le premier de ces Morell était l'archidiacre, le second était son père. Plus tard le même archidiacre, devenu évêque de Tréguier, élèvera, de ses deniers, une partie des fortifications de sa ville natale, et, quand la mort viendra, il choisira sa sépulture dans la chapelle où se tenaient les assemblées de la commune, voulant ainsi, « du fond de son tombeau, suivant l'expression de son historien, assister encore à ces libres délibérations auxquelles il avait, des premiers, pris une part prépondérante. »

Voilà bien une de ces physionomies d'évêque telles que nous les montrent les origines de notre histoire. L'évêque est à la fois le père du peuple dans l'église et son défenseur dans la cité, *defensor plebis*. C'est une vieille fonction romaine dont il a pris sinon le titre du moins les charges. Par sa naissance aussi très-souvent, il tient de plus ou moins près au peuple. La porte des dignités ecclésiastiques était en effet ouverte à tous, et c'était chose commune, dans ces temps féodaux, de voir un bourgeois comme Pierre Morell, un fils de serf, comme Suger, dominer, de sa mître ou de son froc, les plus illustres races et les plus hautes vanités. Pierre Piédru, bourgeois de Nantes, était évêque de Saint-Malo; Guillaume Pinchon, disons mieux, *saint* Guillaume Pinchon, bourgeois de Tours, l'était de Saint-Brieuc; Simon de Langres, Jean Validire, Yves Mahyeuc, d'humbles et pauvres moines, l'étaient de Nantes, de Vannes et de Rennes; Antoine-Denys Cohon, fils d'un fabricant de chandelles de la petite ville de Craon, était évêque de Dol; et ces *hommes de peu* étaient portés par les plus hauts seigneurs de leurs diocèses à leur première entrée dans la ville épiscopale : l'évêque de Nantes, par les

barons de Chateaubriand, de Retz, d'Ancenis et de Pontchâteau; l'évêque de Rennes, par les seigneurs de Vitré, de la Guerche d'Aubigné et de Châteaugiron; l'évêque de Tréguier, par les vicomtes de Coëtmen et de Pommerit, les seigneurs de Kermartin et du Verger, etc. On parle de la fierté des vieux barons. Je ne sais en vérité si ceux qui ne sont pas barons ne seraient pas aujourd'hui un peu plus fiers.

Nous ne pouvons suivre M. Ropartz dans les détails des actes de l'évêque Morell, actes dont l'intérêt est surtout local, et nous nous bornerons à parler de son tombeau.

« Les sculptures historiques, antérieures à la seconde moitié du XVe siècle, dit M. Ropartz, ne sont pas nombreuses en Bretagne, et je n'hésite pas à ranger celles de Pierre Morell parmi les plus riches et les plus curieuses. » Suit la description du cénotaphe, complétement mutilé pendant la Révolution. Notre-Dame de Guingamp possédait deux autres monuments funèbres, celui d'un honnête marchand, nommé Lespicier, qui fut respecté par les niveleurs de 91, et celui de Rolland de Coatgourden, seigneur de Locmaria et sénéchal de Bretagne, que sa beauté comme monument et sa richesse comme art ne purent sauver des fureurs égalitaires. Le tombeau de Rolland a été dernièrement restauré avec soin et talent par les familles du Parc, de Kerouartz et de Lanascol qui remontent au bon sénéchal; mais celui de l'évêque, qui le restaurera? Qui lui rendra ses arcatures, ses statuettes, sa crête fleuronnée que surmontaient deux pinacles? Qui rendra à la statue couchée de Pierre Morell la tête que les Vandales ont broyée? La chapelle Saint-Jacques, dont ce tombeau était autrefois le plus bel ornement, a été récemment réparée et ornée aux frais de l'État. Reste l'enfeu de Pierre Morell. — « Aucune main pieuse, dit M. Ropartz, ne touchera-t-elle cette ruine pour lui rendre son ancienne splendeur? C'est une entreprise plus facile et beaucoup moins coûteuse que la restauration du tombeau de Locmaria; et si l'évêque ne laisse pas, comme le chevalier, une lignée selon la chair, n'a-t-il pas des frères dans l'épiscopat, des fils dans le sacerdoce? N'a-t-il pas des compatriotes, et Guingamp est-il si riche d'illustrations modernes

qu'il ne faille plus songer à ce bourgeois guingampais du XIVe siècle, qui sut s'élever, par son seul mérite, à des fonctions aussi hautes alors dans l'État qu'elles étaient et sont encore éminentes dans l'Église? C'est à cette famille toujours perpétuée que je fais appel. » — Nous nous unissons de cœur à ces sentiments et à ces vœux.

Dom Germain Morel, dont un manuscrit oublié forme le sujet de la seconde brochure, n'a de commun que le nom avec l'évêque de Tréguier. C'était un moine bénédictin du XVIIe siècle, prieur de Saint-Melaine de Rennes et l'un des auteurs les plus résolus du petit drame héroï-comique dont l'abbaye de Saint-Méen fut le théâtre dans l'été de 1645. Cette vénérable abbaye, fondée par saint Méen, au VIIe siècle, illustrée par saint Judicaël, détruite par les Normands, rétablie par la duchesse Havoise, en 1008, appartenait à l'ordre de Saint-Benoît, lorsqu'elle fut tout-à-coup sécularisée sur la demande d'Achille de Harlay, son abbé commendataire. C'est l'histoire de cette *prétendue sécularisation*, ainsi que la qualifie dom Germain, que ce religieux a écrite, pour répondre, dit-il, aux *fausses maximes d'un certain libelle nouvellement imprimé*. En ancien style de procédure on appelait cela un *factum*, et l'on sait combien est incisif d'ordinaire ce genre d'écrit. L'in-quarto du Bénédictin ne manque point de cette qualité, malgré le fatras de science indigeste qui s'y rencontre. On y remarque d'ailleurs quelques belles figures que M. Ropartz s'attache à mettre en saillie. La première est celle de Robert de Coëtlogon, abbé commendataire de Saint-Méen au XVe siècle, lequel trouva la vie de ces moines si édifiante qu'il se fit moine lui-même et mérita qu'après sa mort, le premier salut fait à chacun de ses successeurs commençât toujours par ces mots : *Puissiez-vous imiter le bon abbé Robert!*

Le second est notre compatriote Pierre Cornulier, ce « très-éloquent orateur, dit dom Morel, subtil philosophe, savant théologien, vertueux politique, homme d'état sans reproches, juge incorruptible et prélat très-vigilant. » Pierre Cornulier construisit un hôpital à Saint-Méen et employa à lui constituer un revenu, à subvenir aux pauvres du pays et à réparer le couvent délabré, autant et plus que l'abbaye ne valait. Mais les ruines matérielles n'étaient rien encore près des

ruines morales. Depuis longtemps les habitudes monastiques étaient perdues; Pierre Cornulier s'efforça de les faire revivre, et, ne pouvant y parvenir avec des religieux qui s'étaient fait une seconde nature d'une béate oisiveté, il prépara un traité avec la congrégation de Saint-Maur pour qu'elle envoyât une colonie à Saint-Méen et lui assigna *le tout de la mense conventuelle.* Les choses en étaient là lorsque Pierre, qui était, en même temps qu'abbé de Saint-Méen, évêque de Rennes, vint à mourir inopinément, le 2 juillet 1639, « jour fatal à tout l'ordre de Saint-Benoît, dit tristement dom Morel, et spécialement à cette pauvre abbaye. » La dernière pensée du pieux évêque suffit pour le peindre. Ce fut de défendre qu'on inscrivît sur sa tombe d'autre épitaphe que celle-ci : *Petrus peccator episcopus hic resurrectionem expectat* (Pierre, pécheur et évêque, attend ici la résurrection).

Son successeur, comme abbé, fut Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo, lequel se montra d'autant plus opposé à l'exécution du traité, qu'il n'était encore qu'en projet et n'avait point reçu sa forme définitive. Achille trouvait que son prédécesseur avait été plus que généreux en abandonnant la mense conventuelle ; il offrit moins et, sur le refus des moines, il se pourvut devant le roi pour obtenir la sécularisation de l'abbaye, afin d'y fonder un séminaire qu'il se proposa de confier aux disciples de saint Vincent-de-Paul. L'œuvre des séminaires était alors la grande œuvre catholique, celle à laquelle était attachée la réforme de la vie cléricale, et, comme conséquence, l'avenir même de la religion parmi nous. La requête du nouvel abbé de Saint-Méen fut donc facilement agréée, et le pieux fondateur des Lazaristes lui donna quelques-uns de ses prêtres pour jeter les bases d'une école ecclésiastique. Mais alors s'engagea un conflit des plus vifs, d'une part, entre les Bénédictins et les Lazaristes, et de l'autre, entre le Parlement de Bretagne qui, s'appuyant sur les édits, refusait à une congrégation nouvelle le droit de s'établir dans la province sans le consentement des États, et le Grand-Conseil qui sécularisait d'autorité l'ancienne abbaye et la transformait en séminaire pour les prêtres de Saint-Lazare. Les incidents de cette lutte, les deux siéges de Saint-Méen, le tocsin, les

fenêtres escaladées par des magistrats et par des moines, et ces barricades si fortes, qu'à peine pouvait-on s'imaginer que celles de Paris, *si célèbres dans l'histoire, en pussent approcher*, tout cela est raconté avec émotion, esprit et finesse. C'est digne du *Lutrin*, et le sergent Grandmaison, l'huissier Quiquebreuf côtoient de très-près le sacristain Boirude et le perruquier l'Amour.

Quant à dom Germain Morel, qui joua aussi son rôle de hardi chevaucheur et d'ancien soldat, il est surtout admirable en face de Grandmaison et de ses casaques rouges. On dirait le vieux Sidrac ou un père conscrit de l'ancienne Rome. Lui et un autre religieux « allèrent, dit-il, à la rencontre de ces fiers-à-bras avec autant de liberté et des visages sereins, tranquilles et aussi peu émus que si tout eût succédé conformément à leurs souhaits, etc., etc. »

En définitive, l'évêque de Saint-Malo qui succéda à Achille de Harlay, s'adressa à Rome, et une bulle d'Alexandre VII sécularisa l'abbaye. C'était par où on aurait dû commencer.

L'analyse que M. Ropartz nous donne du curieux manuscrit de dom Morel est entremêlée d'observations justes sur les priviléges de la province et sur les principes de légalité dont le Parlement s'était constitué le sévère gardien. Il est incontestable qu'une sécularisation, opérée d'autorité par la puissance royale, était un abus, et à l'égard du Siége de Rome, seul compétent au spirituel, et à l'égard du Parlement de Bretagne, seul compétent au temporel. Si maintenant, de cette question de forme nous passons à la question de fond, il nous est impossible, surtout en pensant aux derniers Bénédictins, de ne pas pencher pour *M. Vincent* et pour ses prêtres. Je dis *M. Vincent*, comme on disait il y a deux cents ans. Un très-honorable académicien, peu fait, à ce qu'il paraît, au langage du XVIIe siècle, y a été pris. Parlant précisément de la petite révolution de Saint-Méen, il s'exprime en ces termes : « Les personnes de la mission d'*un certain M. Vincent*, dont l'origine remonte à 1630 (lisez 1626), furent établies en 1640 dans le monastère, à la place des religieux *qui l'occupaient avant eux (sic.)* » *Un certain M. Vincent !* voilà ce qui s'imprime de nos jours dans des recueils académiques ! J'aime à croire que ceux qui parlent ainsi

ne se doutent guère qu'ils sont en présence de saint Vincent-de-Paul.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ARMORIAL ET NOBILIAIRE DE L'ÉVÊCHÉ DE SAINT-POL-DE-LÉON EN 1443, par le Mis de Refuge, lieutenant-général des armées du Roi. 2e édition publiée avec une introduction et des notes, par M. Pol de Courcy[1].

J'ai plaisir à annoncer la mise en vente de ce joli petit in-douze, édité par Auguste Aubry. Ouvrez-le sans crainte et, sous la couverture parisienne dont l'a revêtu l'éditeur, vous trouverez un volume tout breton, fait pour réjouir le goût d'un connaisseur, et à la dernière page duquel on lit, comme sur les œuvres des anciens maîtres de l'art typographique : *Achevé d'imprimer à Nantes chez Vincent Forest et Émile Grimaud, le 1er octobre 1863.* Cent cinquante-huit exemplaires seulement ont été tirés, dont quatre sur papier vélin et quatre sur peau de vélin.

C'est un rarissime et consciencieux opuscule dont M. Pol de Courcy, si versé en bibliographie bretonne, ne connaissait plus que trois exemplaires, et qu'il a voulu faire revivre dans une nouvelle édition où le texte primitif a été scrupuleusement respecté. Le nom du savant auteur du *Nobiliaire de Bretagne* suffit pour le recommander aux amateurs de bons livres et aux personnes curieuses de posséder l'état des familles originaires du pays de Léon réputées d'ancienne extraction il y a deux cents ans.

Voici, du reste, un passage de l'Avertissement de M. de Courcy :

« .... Plusieurs des familles de vieille roche qui composent la gentilhommerie du Léon, ont l'avantage, après plus de quatre siècles traversés par un aussi grand nombre de révolutions et de partages, de posséder encore la terre de leur nom ou autres terres qui leur appartenaient lors des enquêtes de 1426 et années suivantes.

» Les grandes existences seigneuriales étaient rares dans le

1 Pour recevoir ce volume, adresser 5 francs en un mandat ou en timbres-poste à MM. Vincent Forest et Émile Grimaud, place du Commerce, 1, à Nantes.

Léon, mais l'éloignement de la cour, en ôtant aux gentilshommes l'occasion d'aller s'y ruiner ou d'importer à leur retour, dans leurs manoirs, les habitudes d'un luxe disproportionné avec leur fortune, a aussi empêché l'aliénation de leurs biens patrimoniaux. C'est donc surtout aux domaines de la noblesse du Léon qu'on peut appliquer l'inscription que nous avons lue sur une modeste gentilhommière : *In fundulo sed avito.*

» De ces bacheliers et écuyers tenus et réputés pour nobles *ab antiquo* en 1400, acquittant largement l'impôt du sang et servant le Duc *contre tous ceux qui peuvent vivre et mourir*, combien ont encore des descendants directs et représentants de leur nom ? — Un huitième seulement. — Ce chiffre, dont nous pouvons prouver l'exactitude, confirme le calcul que nous avons plusieurs fois vérifié dans les chartes de notre histoire, à savoir que les familles disparaissent à raison de deux cinquièmes par siècle. La diminution incessante des races patriciennes vient aussi justifier ces paroles de Bossuet : « C'est Dieu seul qui donne et qui ôte la puissance, qui la transporte d'un homme à un autre, d'une maison à une autre, d'un peuple à un autre, pour montrer qu'ils ne l'ont tous que par emprunt et qu'il est le seul en qui elle réside naturellement. »

L. DE K.

A M. LE DIRECTEUR DE LA REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

MONSIEUR ET BIEN CHER DIRECTEUR,

A propos de la *Notice historique sur la cathédrale de Rennes*, que vous avez accueillie avec tant de bienveillance dans le dernier numéro de la *Revue*, j'ai reçu une réclamation trop fondée pour ne pas me hâter d'y faire droit, et donner l'explication d'une expression qui pourrait être interprétée d'une manière inexacte.

En appelant la cathédrale de Rennes, la première et la plus ancienne de Bretagne, je n'ai eu nullement l'intention de porter préjudice aux droits de l'église cathédrale de Nantes. J'avais en vue, dans ma Notice, plutôt la nouvelle province ecclésiastique de Bretagne que l'ancienne province politique. De plus, j'ai été facilement entraîné à la dénomination que j'ai employée, la trouvant dans tous les anciens mémoires qui ont servi de base à mon travail, ainsi que

l'on peut s'en convaincre en lisant les pages 343, 351, 353 de la Notice.

Je reconnais facilement que, dans l'ordre chronologique, la priorité semble acquise à l'Église de Nantes, que l'on sait avoir été organisée comme Église et comme diocèse dès la fin du IIIe siècle, au temps de la persécution de Dioclétien, tandis que le plus ancien évêque de Rennes authentiquement connu ne figure que dans un document du Ve siècle, en l'an 439. Il est vrai que, malgré cela, on pourrait bien soutenir que la fondation du siége épiscopal était antérieure; mais les traditions sont trop incertaines pour qu'on puisse en tenir un compte sérieux.

Je vous prie donc de vouloir bien insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro, afin que si, involontairement, j'ai paru mettre la vérité dans l'ombre, elle soit immédiatement remise en lumière.

L'abbé MASSABIAU.

M. LE MARQUIS DE RÉGNON.

Nantes vient de perdre un des hommes qui ont le plus marqué, depuis trente ans, dans la polémique religieuse. M. le marquis de Régnon est mort dans un âge avancé que laissait peu soupçonner l'énergie de son caractère. Rien en lui n'annonçait la vieillesse, et il était encore tel, à soixante-dix-huit ans, que nous le vîmes durant sa longue et courageuse lutte pour la liberté de l'enseignement et, en général, pour tous les droits menacés.

Une des circonstances dans lesquelles le nom de M. de Régnon eut le plus de retentissement, fut l'affaire des Trappistes de Melleray. Par ordre du ministre Casimir Périer, on venait d'interdire à ces religieux l'habit monastique; on leur interdisait même le son des cloches, et l'on déclarait leur existence, comme communauté, *nécessairement illégale.* A ces nouvelles, M. de Régnon part précipitamment pour Melleray; il ne peut comprendre que, sous le régime d'une charte faite au nom de la liberté et qui proclame la liberté à chaque page, il n'y ait pas un droit commun, égal pour tous, sauf

à tous à répondre également devant la justice des faits qui tomberaient sous le coup de la loi pénale; il ne peut croire qu'en France les institutions catholiques soient moins libres qu'en Angleterre, où ces mêmes Trappistes ont pu, sans difficulté, pendant vingt ans, porter l'habit de Saint-Bernard et s'associer pour le travail et la prière. Il se trompait! A peine a-t-il fait sonner la cloche pour les exercices accoutumés, que la force armée envahit le couvent, disperse les religieux, et le jette lui-même en prison. Relâché presque aussitôt par ordre des juges de Chateaubriant, il passe alors de l'action à la discussion, et les écrits qu'il publie en faveur des Trappistes parcourent toute la France.

Il est, au reste, peu de questions politiques intéressant la religion ou même de questions religieuses, que M. de Régnon n'ait abordées. Doué d'une ardeur qui parfois dépassait le but et armé d'une logique qui, dans l'application, tenait trop peu de compte des résistances, il a néanmoins rendu des services qu'on ne saurait oublier. Ce qui le distinguait surtout, c'était, avec un talent incontesté, une foi profonde et un dévouement inaltérable à cette chaire de Pierre sur laquelle Jésus-Christ a fondé, comme sur le roc, l'édifice de son Église. Pourquoi ne pas ajouter que ce dévouement est devenu le trait saillant et l'honneur de tous les siens? De grandes grâces semblent en avoir été la récompense. La plus signalée a été le rétablissement subit du plus jeune des enfants de M. de Régnon, de sa fille bien-aimée, le jour de la clôture d'une neuvaine, après huit années passées sur un lit de douleur. Cette faveur accordée à ses derniers jours, n'était-elle pas pour lui l'avant-goût et le présage des joies de l'éternité? C'est la confiance qui reste à une famille souvent éprouvée, mais pour qui du moins la bénédiction de Dieu accompagna toujours l'épreuve [1].

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

1 Les trois fils aînés de M. de Régnon sont membres de la Compagnie-de-Jésus; le quatrième a été zouave pontifical et sa fille vient d'entrer, le jour de la fête de l'*Immaculée Conception*, dans l'Ordre de *Sainte-Marie-Réparatrice*.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Une tempête dans la baie de Saint-Brieuc. — Le sacre de Mgr Le Breton. — M. l'abbé Gazailhan, nouvel évêque de Vannes. — Une bénédiction à l'Hôtel-Dieu de Nantes. — M. le docteur Lafond. — M. l'abbé Brécha. — Le P. Félix à Brest. — Séance académique de Nantes. — Les discours, les rapports, la musique. — Moins de *galanterie*, s'il vous plait. — Tout est pour le mieux dans le meilleur des temps.

En terminant la dernière chronique, je constatais, cher lecteur, que nous étions dans la saison des tempêtes. Hélas! je ne me doutais pas que c'était là comme un sinistre pressentiment et qu'à l'heure même où je m'entretenais avec vous, la plume à la main, une épouvantable catastrophe s'accomplissait sur nos côtes, dans la baie de Saint-Brieuc, qui n'avait jamais vu la mer aussi terriblement déchaînée. Trente-deux bateaux de pêche avaient quitté, le matin du mercredi, 11 novembre, les divers petits ports qui bordent l'anse.

Oh! pourquoi s'embarquer sur une faible planche,
Quand la feuille jaunit et quand la paille est blanche?
Dans ce mois périlleux, pourquoi livrer à l'air
Sa voile? C'est le temps des fureurs de la mer... [1].

Ils le savent bien, les pauvres laboureurs des flots; mais ne leur faut-il pas récolter dans ces sillons perfides le pain de chaque jour?

1 Brizeux, *Les Bretons*, chant X.

O Jésus! des pêcheurs l'ami,
Avec nous venez aujourd'hui
Dans cette humble coquille;
Allons! prenez le gouvernail,
Et bénissez notre travail :
Il nourrit la famille [1].

Tous ces vaillants enfants de Plérin, de Langueux, de Plouëzec, voguaient donc pleins de confiance dans la bonne brise qui les poussait, et ne soupçonnant pas qu'elle dût si tôt les trahir. — Et le soir, l'abîme avait dévoré vingt-sept d'entre eux; seize barques étaient plus ou moins fracassées; quatre brisées, et quatre entièrement perdues!

Ah! ceux de ces infortunés marins que la tempête n'avait pas engloutis, ont pu dire, comme les *pêcheurs* du poète :

Jésus, le doux patron qui nous menait sur l'eau,
A laissé dans la nuit sombrer notre bateau :
Hélas! c'est une épreuve dure!
Mais, au mal résigné, tout bon chrétien l'endure.

Lui-même il nous a dit : « Ne cherchez pas pourquoi
Je ne suis pas venu quand vous comptiez sur moi;
Mais allez, allez à vos frères;
Misérables, montrez sans honte vos misères. »

Et nous voici, chargés de planches, d'avirons;
Ce qui nous est resté, pauvres, nous le montrons.
Devant ces débris et ces rames,
Oh! que la charité, frères, touche vos âmes! [2]

Au loin comme au près, les âmes ont été touchées par cet affreux désastre : les ministres de la marine et de l'intérieur ont de suite mis des fonds à la disposition des victimes du sinistre; une quête, faite le dimanche suivant dans la cathédrale du diocèse, par cinq prélats que nous nommerons bientôt, et une liste de souscriptions qui s'est spontanément couverte d'offrandes, ont du moins pourvu aux premières et plus pressantes nécessités.

« Mais ce secours, écrivait le 27 à l'*Armorique* Mgr de Saint-Brieuc, est loin d'être le strict nécessaire pour tant de malheureux... Le marin porte avec lui toute sa richesse dans sa barque, ses filets et son courage

1 A. Brizeux, *Hist. poét.*, le Chant des pêcheurs.
2 *Hist. poét.*, le Chant des Quêteurs.

héroïque. La barque et les filets ont été brisés; le pauvre pêcheur, qui était l'unique providence des siens, ne reparaîtra plus; le cadavre même de plusieurs ne sera jamais retrouvé. De mémoire de marin, jamais plus affreuse tempête n'avait sévi sur nos côtes, qui ont déjà vu tant de naufrages. On citerait difficilement une scène plus déchirante que celle de la pointe du *Roselier*. Là étaient réunis les femmes et les enfants des marins, tendant les bras vers les pauvres naufragés, jouets de la vague qui venait les broyer contre les rochers. Les barques de la douane, montées par des hommes qui ont joué leur vie avec un sang-froid sublime, en ont sauvé plusieurs. Les autres ont été engloutis sous les yeux de leurs enfants, de leurs mères, de leurs femmes! L'une de ces dernières, bientôt mère, appelait à haute voix son mari, qui nageait vers elle avec une énergie surhumaine, lorsqu'une vague plus furieuse l'emporte à jamais. Un jeune homme pour ne pas voir les horreurs de cette double mort, s'était bandé les yeux. Le reflux du lendemain a laissé son cadavre sur la grève. — La seule consolation de ces familles désolées, c'est la foi : car tous ces marins étaient de vrais Bretons, c'est-à-dire de vrais chrétiens, dont la dernière pensée a été pour Dieu, qui les aura reçus dans sa miséricorde. Un de ceux qui ont échappé à la mort, novice à bord de l'*Automne*, après avoir nagé pendant deux heures au milieu d'une mer en feu, selon l'expression des matelots, a enfin abordé à la grève d'Hillion. Son premier soin a été de se jeter à genoux pour remercier Dieu et Notre-Dame de la Garde; car il la priait à haute voix, en luttant contre les flots, et il était sûr de ne pas périr, nous disait-il.

» Je serais heureux, Monsieur le rédacteur, que mon appel, arrivant par votre journal au-delà du département, ajoutât quelques secours à la souscription ouverte à la mairie de Saint-Brieuc. Les barques perdues pourraient être complétement reconstruites. Aucune population n'est plus digne d'être encouragée que celle de nos marins bretons; ils donnent à la France ses meilleurs matelots et à leur évêque ses plus douces consolations. »

Si encore tout s'était borné à la baie de Saint-Brieuc! mais le terrible coup de vent qui vient de signaler si tristement la journée du 2 décembre, semble avoir pris à tâche d'étendre à tout le littoral le désastre restreint du mois dernier!

Quatre jours après, — car la joie et le deuil se coudoient dans la vie et dans le monde, — c'était grande fête à Saint-Brieuc, et la vieille cathédrale était trop étroite pour la foule qui l'assiégeait. Mgr de Bonald, cardinal-archevêque de Lyon, assisté de NN. SS. de Saint-Brieuc, de Valence et d'Aire, conférait l'onction sainte à Mgr Le Breton, évêque élu du Puy, siége sur lequel le vénérable consécrateur s'est lui-même assis. — Mgr Le Breton a pris pour devise : *Bretoun bepred.* (Breton toujours.)

Cette fête épiscopale me rappelle que j'ai oublié de consigner ici l'élévation de Mgr Dubreuil, évêque de Vannes, à l'archevêché d'Avignon. Mgr Dubreuil était de Toulouse; son successeur, M. l'abbé Gazailhan, est de Bordeaux. S. E. le cardinal Donnet a dit à un Breton qui l'interrogeait sur le nouveau prélat : « M. l'abbé Gazailhan est un des ecclésiastiques les plus complets que je connaisse. »

Pendant que nous en sommes aux nouvelles religieuses, disons un mot de la belle cérémonie dont Nantes a été témoin, le dimanche même du sacre de Saint-Brieuc; je veux parler de la bénédiction de la première pierre de la chapelle et des salles récemment installées du nouvel Hôtel-Dieu, cet établissement qui a coûté assez cher pour ne rien laisser à désirer et qui est, sans contredit, le plus remarquable monument de ce genre qui existe dans notre contrée.

Après un discours de M. le Préfet, qui a annoncé que M. Hignard, médecin en chef de l'Hôtel-Dieu depuis trente-trois ans, et M. Huette, administrateur des Hospices depuis de longues années, étaient nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur, et après un discours de M. le maire, M. l'abbé Richard, vicaire-général, à la tête d'un nombreux clergé, s'est rendu sur le sol de la future chapelle. Des guirlandes de feuillage, soutenues par des hampes surmontées d'oriflammes, en dessinaient les contours; une grande croix de bois dressait ses bras sur l'azur du ciel, à l'endroit où l'autel sera posé. Les chants des antiennes, des psaumes, des litanies des saints, l'aspersion de l'eau bénite sur la première pierre et sur les fondations, tout dans cette fête était grave et imposant, comme il convenait à cet asile des souffrances humaines, au sein duquel le Maître de la vie et de la mort venait solennellement marquer sa place.

Nous ne sortirons pas de l'Hôtel-Dieu sans rendre hommage à un homme dont la mémoire y sera longtemps vénérée, à M. le docteur Lafond, qui, le 4 mars dernier, emportait dans la tombe les regrets de la cité tout entière. Comment s'en étonner, lorsqu'on lit les innombrables services rendus par cet éminent praticien, dans l'intéressant *Éloge* prononcé par M. le docteur Trastour à la récente séance de rentrée de l'École de Médecine et des Sciences.

Claude-Jacques Lafond était né à Nantes, le 14 février 1782, de parents peu aisés. Il perdit son père à trois ans. Son intelligence, son énergie, son ardeur au travail furent telles, qu'en 1808, à vingt-six ans, il était nommé professeur d'anatomie à l'École de Médecine que l'on fondait. Ce fut là le point de départ de la grande et juste renommée dont il a joui à Nantes pendant un demi-siècle. Chirurgien premier adjoint à l'Hôtel-Dieu en 1830, chirurgien en chef en 1844, chevalier de la Légion-d'Honneur en 1853, il fut nommé directeur de l'École en 1854, fonctions qu'il eut la modestie et l'abnégation de résigner, vers la fin de 1862, parce qu'il ne

voulait pas que l'on pût, en raison de son grand âge, lui reprocher d'avoir laissé faiblir l'enseignement. — La bonté était le fond du caractère de cet homme de bien ; « *tous l'aimaient*, dit M. Trastour, voilà le résumé de sa vie médicale... Longtemps parmi nous, longtemps sous le toit du pauvre aussi bien que dans les demeures opulentes, on se souviendra, on parlera du *bon monsieur Lafond.* »

Il en est et il en sera de même à Rennes pour un maître que ses élèves, d'autrefois et d'hier, et Mgr l'archevêque, et tout le clergé, et toute la ville, conduisaient, le 19 octobre, à sa dernière demeure. M. l'abbé Brécha directeur de l'institution Saint-Vincent-de-Paul, n'est pas mort plein de jours, comme M. Lafond, car il n'avait que quarante-neuf ans, étant né le 31 mai 1814, à Redon. A vingt-trois ans, il professait l'histoire au Petit-Séminaire de Saint-Méen. Ordonné prêtre en 1837, il entrait, en 1840, dans la Société des missionnaires diocésains, où Mgr Saint-Marc le prenait, l'année suivante, pour le placer à la tête de l'établissement d'instruction libre qu'il voulait fonder. M. l'abbé Brécha avait alors vingt-sept ans. Il a donc dirigé le collége Saint-Vincent pendant vingt-deux années consécutives, avec quelle intelligence, quelle bonté, quelle fermeté tout à la fois, c'est ce que chacun sait et peut dire dans le diocèse de Rennes.

Du prêtre qui se repose de ses labeurs au sein de Dieu, au prêtre qui milite encore la transition n'est-elle pas des plus naturelles ? J'en profite pour signaler à ses sœurs de Bretagne le bonheur dont jouit en cet instant la fortunée ville de Brest; Brest qui a l'insigne honneur de posséder en ses murs le R. P. Félix, et qui se presse autour de la chaire de Saint-Louis, où l'illustre conférencier prêche la station de l'Avent. Ses premiers discours ont été admirables et d'un à-propos merveilleux : ils portaient sur la DIVINITÉ *de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Pouvait-on mieux choisir, pour évangéliser le pays qui a — lui, le plus catholique de France ! — la triste gloire d'avoir donné le jour à l'auteur de la *Vie de Jésus* ? — Aux meilleures souches le ciel inflige parfois des rejetons indignes.

Il n'est pas, hélas ! donné à tout le monde d'aller à Corinthe, je veux dire à Brest, pendant l'Avent; et il faut bien tâcher de se contenter de ce que l'on a. A Nantes, si nous sommes privés des magnifiques conférences du P. Félix, nous ne sommes pas néanmoins tout à fait sevrés de discours, et il a été loisible à qui l'a voulu d'en entendre, deux dimanches de suite : à savoir, le 29 novembre, celui du président de la Société d'horticulture, qui distribuait ses prix au théâtre ; puis, le dimanche suivant, celui de M. le docteur Blanchet, président de la Société académique, tenant sa séance annuelle et solennelle dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville.

Sans aller par quatre chemins, — pour employer un mot familier, —

je vous avouerai, entre nous, ami lecteur, que je ne suis pas sorti de cette séance entièrement satisfait, et je comparerais volontiers le menu intellectuel qui nous a été servi, à un dîner d'apparat où les hors-d'œuvre, les friandises, le dessert, l'emporteraient de beaucoup en qualité sur le principal, sur les mets de résistance. Ainsi les intermèdes musicaux ont été fort agréables et convenables, sauf un peu trop de *champagne et d'amour*, au refrain de je ne sais plus quel duo, — ce qui sortait sans doute de la gravité dans laquelle tient à se maintenir une assemblée aussi grave. — L'accessoire ne laissait donc rien à désirer. Mais le discours? mais les rapports? — Celui de M. Renoul fils, secrétaire-adjoint, chargé d'examiner les mémoires présentés au concours, a recueilli le plus d'applaudissements : il était clair, vif et bien dit.

En voici un passage, où le savant directeur de notre Muséum, M. Cailliaud, couronné pour un beau travail sur la conchyliologie du département, reçoit un éloge que nous aimons à répéter :

« Toute la vie de M. Cailliaud se résume en deux mots : ténacité, persévérance. Telle est sa devise; telle elle fut au commencement de sa carrière quand, simple ouvrier, poussé par je ne sais quelle inspiration providentielle, il partit pour ses longs voyages, s'élançant dans l'inconnu, n'ayant pour guide que son esprit d'observation, pour soutien que son ardeur au travail.... La Hollande, la Belgique, l'Italie, la Sicile, sont promptement parcourues et livrent de nombreux trésors au naturaliste, à l'antiquaire. Au milieu de dangers sans nombre et de circonstances romanesques, Cailliaud arrive à Constantinople. Mais son esprit aventureux ne lui permet pas le repos; il reprend ses voyages à travers l'Asie-Mineure, la Syrie; il arrive enfin en Égypte. Les travaux auxquels il se livre, les richesses qu'il découvre, vous les connaissez, Messieurs; je ne dois pas oublier que naguère il vous en a fait hommage. C'est alors que M. Jomard écrivait avec l'approbation de tous les membres de la Commission d'Égypte, vivant encore : « Ce que cette célèbre Commission n'a pas fait en 1802, un jeune voyageur l'a exécuté en partie, quinze ans plus tard, avec non moins de zèle que ses précurseurs, avec autant de succès qu'on en pouvait attendre d'un homme isolé, presque dépourvu de tout autre secours qu'un zèle ardent pour l'honneur de son pays, un courage et un dévouement infatigable »..... Cette ardeur, le temps n'a pu la refroidir. Tel il était durant les voyages de sa jeunesse, tel encore le retrouvons-nous lorsque, plus âgé, il s'est spécialement consacré aux sciences naturelles. »

En bon historien, je dois déclarer que le rapport du secrétaire-général et le discours du président n'ont pas réussi à enthousiasmer l'assemblée et n'ont point réveillé les échos endormis depuis l'an passé, où ils avaient si souvent et si bruyamment retenti en l'honneur de M. Anthime Ménard.

Que M. le secrétaire-général me permette de le lui dire en passant : il n'a pas eu la main très-heureuse dans quelques-unes de ses appréciations; par exemple, lorsqu'en accusant M. Louis Veuillot d'aimer jusqu'à la boue des rues de la Ville éternelle, il a cru pouvoir traiter l'auteur du *Parfum de Rome* de *pamphlétaire*, et — sans doute pour que les deux fissent la paire — lorsqu'il a jeté à ce penseur de génie, à Joseph de Maistre, le surnom d'*illustre rêveur!* — Ces attaques me rappelaient un enfant qui s'amusait, un jour, à lancer des pierrettes à la tête d'une statue de bronze.

Avant d'aller plus loin, la docte Compagnie me permettra-t-elle de lui soumettre humblement une légère observation?... Elle se subdivise en plusieurs sections, — sections de médecine, de sciences naturelles et de lettres. L'office du secrétaire-général consiste à rendre compte des travaux produits par chacun de ces groupes. Eh bien! j'ose demander, au nom de la bienséance, que désormais on supprime l'énumération et l'analyse des questions traitées par MM. les médecins; ou, si l'on ne veut, à toute force, renoncer à cet usage étrange, je fais des vœux pour que ce passage soit dorénavant écrit en latin, puisqu'il est convenu que

Le latin dans les mots brave l'honnêteté.

Eh! quoi, Messieurs de l'Académie, vous conviez à votre réunion un monde élégant et brillant, — élégant et brillant, parce que la plus belle moitié du genre humain y est largement représentée; — vous faites, avec une exquise courtoisie, les honneurs de votre grand salon à nos mères, à nos femmes, à nos filles, à nos sœurs; puis, voilà qu'un de vos dignitaires se lève, en face d'une table et d'un verre d'eau sucrée, pour leur lire, à haute et trop intelligible voix, des pages émaillées parfois de certains détails que des murs d'amphitéâtre seuls pourraient entendre sans embarras!... Tenez, chaque fois que pareille chose se renouvelle devant votre serviteur, je pense malgré moi à cette scène du *Malade imaginaire* où l'aimable Thomas Diafoirus dit à Angélique, dont il recherche la main : — « Avec la permission de monsieur [votre père], je vous invite à venir voir l'un de ces jours, pour vous divertir, la dissection d'une femme sur quoi je dois raisonner. » — Invitation qui provoque, vous le savez, cette réflexion de la suivante Toinette : — « Le divertissement sera agréable. Il y en a qui donnent la comédie à leurs maîtresses; mais donner la dissection est quelque chose de plus galant. »

Je vote donc pour moins de *galanterie* et pour un morceau *musical* de plus, qui tiendrait lieu du morceau *médical*, sur lequel il est bien permis de coller cette étiquette : *Non* est *his locus*.

J'arrive un peu tard au discours. Pourtant il n'eût pas été sans intérêt

de l'examiner en détail; mais me voilà au bout de mon champ, ce qui me force à remettre la partie à une autre occasion. Bornons-nous donc, pour aujourd'hui, à établir que nous avons bien grand tort, d'après M. le docteur Blanchet, de nous plaindre sans cesse du temps où nous avons l'heur de vivre. Ingrats, aveugles que nous sommes, comment ne voyons et n'avouons-nous pas que, sous tous les rapports, pour les lettres, comme pour les arts et les sciences, notre âge a la gloire de ne le céder en rien à tous les siècles écoulés; en un mot, que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes et le meilleur des temps. — Ainsi soit-il! mais nous sommes personnellement assez *aveugle*, assez *ingrat*, pour ne pas partager tout à fait l'optimisme de l'honorable président et pour trouver que cette thèse-là prête fortement à la controverse. C'est ce que votre chroniqueur ou un de ses confrères essaiera sans doute de démontrer, en l'an de grâce 1864, où il donne rendez-vous à tous ses lecteurs présents, et à bien d'autres encore, si les efforts et les travaux de la *Revue* reçoivent la récompense que leur souhaite de tout son cœur

LOUIS DE KERJEAN.

La *Revue* publiera prochainement l'*Histoire de la lutte des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons,* par M. A. de la Borderie.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME QUATRIÈME

ANNÉE 1863. — DEUXIÈME SEMESTRE.

JUILLET.

Une question d'honneur national et littéraire, par M. *le Vte Hersart de la Villemarqué*, de l'Institut..... 5
Les Antonins, de M. le comte Franz de Champagny, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 17
Les deux cousins, nouvelle bretonne, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 32
Etudes sur l'histoire de Bretagne. — Pierre II et Françoise d'Amboise, par M. *le Vte Edouard Sioc'han de Kersabiec*..... 47
Une légende du Tyrol, par M. *Hippolyte Violeau*..... 59
Poésies inédites de Maurice de Guérin. — I. Un dimanche soir aux grèves de Bretagne..... 61
Documents inédits. — Exhumation d'un gentilhomme huguenot dans une église de Vendée (1626)..... 65
Notices et comptes rendus. — *Otto Gartner*, de M. Marin de Livonnière, par M. *Ch. de Taillart*. — *Sommaires détaillés des trois derniers volumes du Dictionnaire de la Noblesse par La Chesnaye des Bois*..... 70
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 74
Nécrologie. — M. Pitre-Chevalier. — Le commandant Guyet..... 79

AOUT.

Les artistes bretons et vendéens au salon de 1863, par M. *Lucien Dubois*..... 81
Les Antonins, de M. le comte Franz de Champagny (fin), par M. *Eugène de la Gournerie*..... 97
Les deux cousins, nouvelle bretonne (fin), par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 112

Le Cartulaire de Redon. — Réponse à quelques critiques de M. de Courson, par M. *Arthur de la Borderie*..... 125
Poésie. — Les bruits du monde, par M. *l'abbé Auguste Piraud*.... 147
Quelques locutions populaires en Vendée, par M. *H. Grimouard de Saint-Laurent*..... 153
L'Académie française et les prix Monthyon..... 157
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 162

SEPTEMBRE.

Le siége de Lorient et la Procession de la Victoire, documents inédits publiés par M. *C. du Chalard*..... 169
Récits vendéens. — Le fils du Garde-Chasse, par M. *Emile Grimaud*. 184
Le château de Lamballe, par M. *Anatole de Barthélemy*..... 200
Souvenirs de la Révolution. — La prise de Noirmoutier et la mort de d'Elbée, racontées par un témoin oculaire..... 217
Notices et comptes rendus. — *Jeanne-Marie Rolland*. — *Le Collectionneur breton* (1re année), par M. *Louis de Kerjean*. — *Le Pôle et l'Equateur*, de M. Lucien Dubois, par M. *S. Ropartz*. — *Confirmation du culte de la bienheureuse Françoise d'Amboise*..... 232
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 241

OCTOBRE.

Lettre à propos d'un article de M. A. de la Borderie, par M. *Aurélien de Courson*..... 249
Récits vendéens. — Le fils du Garde-Chasse (suite), par M. *Emile Grimaud*..... 266
Poésie. — Une noce bretonne, par Mme *Auguste Penquer*..... 281
Le comte Alfred de Vigny, par M. *Edmond Dupré*..... 284
Ce que coûtait un voyage en Bretagne au XVIe siècle, par M. *S. Ropartz*..... 294
Etudes littéraires. — La correspondance du R. P. Lacordaire, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 305
Découvertes archéologiques..... 316
Observations sur la lettre de M. de Courson, par M. *A. de la Borderie*..... 321
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 331

NOVEMBRE.

Notices historiques. — La cathédrale de Rennes, par M. *l'abbé Massabiau* 337
Etudes littéraires. — La correspondance du R. P. Lacordaire (fin), par M. *Eugène de la Gournerie* 360
Récits vendéens. — Le fils du Garde-Chasse (suite), par M. *Emile Grimaud* 372
Les vieilles tragédies françaises. — Pyrame et Thisbé, par M. *A. de la Borderie* 387
Archéologie. — La tombelle de Kercado 409
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 411

DÉCEMBRE.

Les villes de Bretagne. — Montfort-sur-Meu, par M. *Pol de Courcy*. 417
Récits vendéens. — Le fils du Garde-Chasse (fin), par M. *Emile Grimaud* 429
Beaux-Arts. — Les peintures de M. Delaunay, à la Visitation, de Nantes 442
A bord de l'Escadre cuirassée, notes de voyage, par M. C. *du Chalard* 447
Lettres parisiennes — IVe lettre, — par M. *Alfred de Courcy* 459
Documents inédits. — Ecroulement du pont de la Casserie, à Nantes, — 1741, — par un témoin oculaire 472
Notices et comptes rendus. — *Pierre Morell, évêque de Tréguier au XIVe siècle ; — Dom Germain Morel (histoire de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Méen)*, de M. S. Ropartz, par M. *Eugène de la Gournerie*. — *Armorial et Nobiliaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon en 1443*, par le marquis de Refuge, 2e édition, de M. Pol de Courcy. — M. le marquis de Régnon, par M. *Eugène de la Gournerie* 479
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 489

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

HISTOIRE.

ETUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Pierre II et Françoise d'Amboise, par M. *Edouard de Kersabiec*, 47-58. — Exhumation d'un gentilhomme huguenot dans une église de Vendée (1626), 65-69. — Le siége de Lorient et la procession de la Victoire (documents communiqués par M. *C. du Chalard*), 169-183. — Le Château de Lamballe, par M. *Anatole de Barthélemy*, 200-216. — La Prise de Noirmoutier et la mort de d'Elbée, par M. *Piet*, 217-231. — La Cathédrale de Rennes, par M. *l'abbé Massabiau*, 337-359. — Montfort-sur-Meu, par M. *Pol de Courcy*, 417-428. — Ecroulement du pont de la Casserie à Nantes — 1741 — raconté par un témoin oculaire (document communiqué par M. *S. de la Nicollière*), 472-478.

BIOGRAPHIE. — M. Pitre Chevalier, par M. *Théodore Anne*, 79-80. — Le commandant Guyet, par M. *A. Jal*, 80. — M. Piet, par M. *Emile Grimaud*, 217-218. — Jeanne-Marie Rolland, 232-234. — Le colonel de Longueville, 247. — L'abbé Carron, 247-238. — Le comte Alfred de Vigny, par M. *Edmond Dupré*, 284-293. — M. Billault, 413-415. — Le général Bedeau, 415. — Le marquis de Coëtanfao, 415-416. — Le marquis de Régnon, par M. *Eugène de la Gournerie*, 487-488. — Le docteur Lafond, 492. — L'abbé Bréche, 492.

ARCHÉOLOGIE. — Ce que coûtait un voyage en Bretagne au XVIe siècle, par M. *S. Roparts*, 294-304. — Découvertes archéologiques, 316-320. — La tombelle de Kercado, 409-410.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Les Antonins*, de M. Franz de Champagny, par M. *Eugène de la Gournerie*, 17-31, 97-111. — *Sommaires détaillés des trois derniers volumes du Dictionnaire de la Noblesse, par la Chesnaye des Bois*, 72-73. — *Le Cartulaire de Redon* (réponse à quelques critiques de M. de Courson), par M. *A. de la Borderie*, 125-146. — Lettre à propos d'un article de M. A. de la Borderie, par M. *Aurélien de Courson*, 249-265. — Observations sur la lettre de M. de Courson, par M. *A. de la Borderie*, 321-330. — *Pierre Morell, évêque de Tréguier*

au XIVe siècle; — *dom Germain Morel (histoire de la sécularisation de l'abbaye de Saint-Méen)*, de M. S. Ropartz, par M. *Eugène de la Gournerie*, 479-485. — *Armorial et Nobiliaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, en 1443, par le marquis de Refuge*, 2e édition, de M. Pol de Courcy, 485-486.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique mensuelle, par M. *Louis de Kerjean*, 74-79, 162-168, 241-248, 331-336, 411-416, 489-496. — Confirmation du culte de la bienheureuse Françoise d'Amboise, 238-240.

LITTÉRATURE.

ETUDES LITTÉRAIRES. — Une question d'honneur national et littéraire, par M. *de la Villemarqué*, 5-16. — Quelques locutions populaires en Vendée, par M. *Grimouard de Saint-Laurent*, 153-156. — L'Académie française et les prix Monthyon, 157-161. — La Correspondance du R. P. Lacordaire, par M. *Eugène de la Gournerie*, 305-315, 360-371. — Le comte Alfred de Vigny, par M. *Edmond Dupré*, 284-293, 360-371. — Les vieilles tragédies françaises : *Pyrame et Thisbé*, par M. *A. de la Borderie*, 387-408.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Les deux cousins, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 32-46, 112-124. — Une légende du Tyrol, par M. *Hippolyte Violeau*, 59-60. — Le Fils du garde-chasse, par M. *Emile Grimaud*, 184-199, 266-280, 372-386, 429-441. — A bord de l'Escadre cuirassée, notes de voyage, par M. *C. du Chalard*, 447-458. — Lettres parisiennes — IVe lettre, — par M. *Alfred de Courcy*, 459-471.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Otto Gartner*, de M. de Livonnière, par M. *Ch. de Taillart*, 70-71. — Le *Collectionneur breton* (1re année), par M. *Louis de Kerjean*, 235-236. — Le *Pôle et l'Equateur*, de M. Lucien Dubois, par M. *S. Ropartz*, 236-238.

POÉSIE. — Un dimanche soir aux grèves de Bretagne, poésie inédite de Maurice de Guérin, 61-64. — Les bruits du monde, par M. *l'abbé Auguste Piraud*, 147-152. — Une noce bretonne, par Mme *Auguste Penquer*, 281-283.

BEAUX-ARTS.

Les artistes bretons et vendéens au salon de 1863, par M. *Lucien Dubois*, 81-96. — *Jésus triomphant de l'erreur*, bas-relief de M. Amédée Menard, 416. — Les Peintures de M. Delaunay à la Visitation de Nantes, 442-446.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

ANNE (Théodore). — M. Pitre Chevalier, 79-80.

DE BARTHÉLEMY (Anatole). — Le château de Lamballe, 200-216.

DE LA BORDERIE (Arthur). — *Le Cartulaire de Redon* (réponse à quelques critiques de M. de Courson), 125-146. — Observations sur la lettre de M. de Courson, 321-330. — Les vieilles tragédies françaises : *Pyrame et Thisbé*, 387-408.

DU CHALARD (C.). — Le siége de Lorient et la procession de la Victoire, documents inédits, 169-183. — A bord de l'Escadre cuirassée, notes de voyage, 447-458.

DE COURCY (Alfred). — Lettres parisiennes — IVe lettre, — 459-471.

DE COURCY (Pol). — Montfort-sur-Meu, 417-428.

DE COURSON (Aurélien). — Lettre à propos d'un article de M. A. de la Borderie, 249-265.

DUBOIS (Lucien). — Les artistes bretons et vendéens au salon de 1863, 81-96.

DUPRÉ (Edmond). — Le comte Alfred de Vigny, 284-293.

DE LA GOURNERIE (Eugène). — Les *Antonins*, de M. le comte de Champagny, 17-31, 97-111. — La correspondance du R. P. Lacordaire, 305-315, 360-371. — *Pierre Morell, évêque de Tréguier au XIVe siècle ; — Dom Germain Morel*, de M. Ropartz, 479-485. — Le marquis de Régnon, 487-488.

GRIMAUD (Emile). — Le Fils du garde-chasse, 184-199, 266-280, 372-386, 429-441. — M. Piet, 217-218.

DE GUÉRIN (Maurice). — Un dimanche soir aux grèves de Bretagne, 61-64.

JAL (A.). — Le commandant Guyet, 80.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique mensuelle, 74-79, 162-168, 241-248, 331-336, 411-416, 489-496. — *Le Collectionneur breton* (1re année), 235-236.

DE KERSABIEC (Vte Edouard). — Pierre II et Françoise d'Amboise, 47-58.

DU LAURENS DE LA BARRE (E.). — Les deux cousins, nouvelle, 32-46, 112-124.

LECTEUR (un). — L'Académie française et les prix Monthyon, 157-161.

MASSABIAU (l'abbé). — La cathédrale de Rennes, 337-359.

PENQUER (Mme Auguste). — Une noce bretonne, poésie, 281-283.

PIET. — La prise de Noirmoutier et la mort de d'Elbée, 217-231.

PIRAUD (l'abbé Auguste). — Les bruits du monde, 147-152.

DE LA RIVELLERIE (Brelet). — Ecroulement du pont de la Casserie (1741), 472-478.

ROPARTZ (S.). — Ce que coûtait un voyage en Bretagne au XVIe siècle, 294-304. — *Le Pôle et l'Equateur*, de M. Lucien Dubois, 236-238.

DE SAINT-LAURENT (H. Grimouard). — Quelques locutions populaires en Vendée, 153-156.

DE TAILLART (H.). *Otto Garner*, de M. de Livonnière, 70-71.

DE LA VILLEMARQUÉ (vicomte). — Une question d'honneur national et littéraire, 5-16.

VIOLEAU (Hippolyte). — Une légende du Tyrol, 59-60.

*** Les peintures de M. Delaunay à la visitation de Nantes, 442-446.

TABLE ALPHABETIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Les Antonins, par M. le comte de Champagny, 17-31, 97-111.

Armorial et Nobiliaire de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon en 1443, par le marquis de Refuge, 2e édition, par M. Pol de Courcy, 485-486.

De l'Association intellectuelle, par M. Léon Philouze, 241-242.

Bulletin de la Société d'Archéologie de la Loire-Inférieure, 319-320.

Le Cartulaire de Redon, par M. Aurélien de Courson, 125-146, 249-265, 321-330, 465-471.

Les Chevaliers poètes de l'Allemagne, par M. d'Assailly, 6.

Le Collectionneur breton (1re année), 235-236.

Chronique lorientaise, par M. Mancel, 171-179.

Lettres à des jeunes gens; Lettres à Mme la comtesse de la Tour-du-Pin, par le P. Lacordaire, 305-315, 360-371.

Mémoires laissés à mon fils, par M. Piet, 217-231.

Otto Garner, par M. Marin de Livonnière, 70-71.

Les Œuvres de M. Alfred de Vigny, 284-293.

Pierre Morell, évêque de Tréguier au XIVe siècle; Dom Germain Morel, par M. S. Ropartz, 479-485.

Le Pôle et l'Equateur, par M. Lucien Dubois, 236-238.

Pyrame et Thisbé, tragédie de Théophile, 387-408.

Satires, par M. Louis Veuillot, 332-334.

Sommaires détaillés des trois derniers volumes du dictionnaire de la Noblesse par La Chesnaye des Bois, 72-73.

Tristan, poème publié par M. F. Michel, 6-16.

La Vie de Jésus, par M. Ernest Renan, 162-166.

FIN DU TOME QUATRIÈME.

Nantes. imp. Vincent Forest et Émile Grimaud, pl. du Commerce, 1.

32101 064991316

[redacted]

[redacted]

[redacted]

32101 064991324

1513
.210
.76
v.15

Library of

Princeton University.

REVUE DE BRETAGNE

ET DE VENDÉE

REVUE
DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.

DIRECTEUR : ARTHUR DE LA BORDERIE.
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : ÉMILE GRIMAUD.

HUITIÈME ANNÉE.

DEUXIÈME SÉRIE. — TOME V.

ANNÉE 1864. — PREMIER SEMESTRE.

NANTES
BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 1.

1864.

(RECAP)
1513.
.210
.76 V. 15 (1964)

NANTES, IMP. DE VINCENT FOREST ET ÉMILE GRIMAUD, PLACE DU COMMERCE, 1.

UN POÈTE IRLANDAIS

A LA BRETAGNE.

Depuis plusieurs années, des rapports aussi agréables qu'utiles se sont noués entre les archéologues des différentes branches de la famille celtique. Les Bretons du Pays de Galles prirent l'initiative à l'instigation d'un de nos plus éminents compatriotes, M. Rio, marié parmi eux. L'entrevue qui eut lieu, en 1838, entre les Armoricains et les Gallois inspira M. de Lamartine : les premières strophes de son poème, les seules qui répondissent un peu à la situation, sont encore dans toutes les mémoires :

Lorsqu'ils se rencontraient sur la vague ou la grève,
En souvenir vivant d'un antique départ,
Nos pères se montraient les deux moitiés d'un glaive
Dont chacun d'eux gardait la symbolique part;
Frère! se disaient-ils, reconnais-tu la lame?
Est-ce bien là l'éclair, l'eau, la trempe et le fil?
Et l'acier qu'a fondu le même jet de flamme
Fibre à fibre se rejoint-il?

Et nous, nous vous disons : O fils des mêmes plages!
Nous sommes un tronçon de ce glaive vainqueur:
Regardez-nous aux yeux, aux cheveux, aux visages,
Nous reconnaissez-vous à la trempe du cœur?...

452180

Il n'a pas dépendu de nous que « les deux tronçons du glaive » se réunissent en Armorique comme précédemment dans le Pays de Galles. On sait comment l'*Association bretonne* a été dissoute, à la veille d'un congrès qui aurait rassemblé à Vannes les plus dignes représentants de la race et de la science celtiques. « Dix mille congrès pareils, disait à ce propos le *Saturday Review* (7 juin 1862), auraient à peine attiré l'attention de notre reine ou de ses conseillers; mais on a craint, à ce qu'il paraît, que cette réunion ne ressuscitât quelque nouvel Arthur. »

Quoi qu'il en soit, des particuliers ont pu rendre une politesse que la politique interdisait à une association, et plus d'un de nos frères des Iles Britanniques a pris place, sinon au bureau de notre classe d'Archéologie, du moins à la table bretonne. Parmi ces derniers, nous avons vu, avec autant d'orgueil que de satisfaction, M. Samuel Ferguson, qui joint au talent poétique de notre Brizeux une science d'archéologue qui lui a donné un des premiers rangs dans la *Société royale d'Irlande.* Il a passé plusieurs semaines en Bretagne, recherchant, étudiant, dessinant nos monuments primitifs, les comparant avec ceux de son pays, plein d'une admiration de jour en jour plus justifiée pour nos communs ancêtres. Il se trouvait parmi nous précisément à l'époque où l'ouverture du chemin de fer jusqu'à Quimper faisait répéter les présages plus éloquents que fondés de notre poète national sur l'avenir de la Bretagne, et inspirait cette lettre de part ridicule, énergiquement désavouée par tout patriote éclairé. Mais, qu'on le sache, il ne put s'empêcher de sourire des craintes puériles de quelques-uns de nos concitoyens. Il s'associa de grand cœur à nos protestations, et eût applaudi particulièrement à celle de ce digne religieux breton de la Compagnie de Jésus, vrai disciple du P. Maunoir, qui répondait naguère avec tant de chaleur et de raison aux prophètes de malheur : « Non, l'Armorique ne sera pas si tôt absorbée dans l'uniformité d'une civilisation plate et monotone. Bien longtemps elle conservera les traits qui accentuent si vigoureusement sa physionomie originale. Ce vieil idiome celtique subsistera.... La sauvegarde d'un isolement protecteur ne cessera pas entièrement d'exister pour la majeure

partie de la population, et la ténacité de son caractère, son entêtement proverbial, sauveront, du moins en partie, les traditions, les usages, les coutumes d'autrefois. Et toutes ces causes réunies préserveront elles-mêmes ce qui est mille fois plus précieux que tout le reste : les croyances et les mœurs.... Sur bien des points la foi bretonne a été mise depuis longtemps en contact avec les grands centres et les influences étrangères. Qu'en est-il résulté? quelques éclaboussures sur la robe d'hermines, là, comme ailleurs, mais pas beaucoup plus qu'ailleurs.... L'Église a toujours vu l'éternel mélange de l'ivraie avec le bon grain et partant la nécessité de la lutte opiniâtre du bien contre le mal. Ces conditions qui sont, hélas! plus que jamais celles de nos sociétés modernes, acceptons-les sans trop de frayeur, et sans ces accès de mauvaise humeur toujours inutiles et parfois funestes, car tout ce qui décourage affaiblit. Après tout la race bretonne, plus encore, peut-être, que toute autre, est de taille à braver les chances dn combat[1]. »

Bien mieux, l'état actuel de l'Irlande donna à M. Ferguson des sentiments d'envie pour notre Bretagne, « heureuse si elle connaissait son bonheur ! » Ces sentiments et d'autres non moins rassurants font le sujet d'une pièce de poésie qu'il a composée à son départ de notre pays. Pour la perfection de la forme, l'ampleur du souffle et l'abondance de la veine, elle mériterait d'être rapprochée de l'*Élégie de la Bretagne*, sur laquelle elle l'emporte par la justesse des idées et cette fortifiante doctrine de l'espérance qui a toujours été et sera toujours la suprême vertu de la race celtique. Seulement, tout le monde plaindra l'auteur de ce qu'il n'ait plus trouvé parmi nous, pour lui adresser sa consolante réponse, celui qui est monté « si triste »

Vers une autre Bretagne en des mondes meilleurs.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

1 P. Toulemont, *Études religieuses, historiques et litteraires,* septembre-octobre 1863.

TO THE VISCOUNT DE LA VILLEMARQUÉ.

ADIEU TO BRITTANY.

I.

« Rugged land of the granite and oak, »
I depart with a sigh from thy shore,
And with kinsman's affection a blessing invoke
On the maids and the men of Arvôr.

II.

For the Irish and Breton are kin,
Though the lights of Antiquity pale
In the point of the dawn where the partings begin
Of the Bolg and the Kymro and Gael;

III.

But though dim in the distance of time,
Be the low-burning beacons of fame,
Holy Nature attests us in writing sublime
On heart and on visage, the same; —

AU VICOMTE DE LA VILLEMARQUÉ.

ADIEUX A LA BRETAGNE.

I.

« O terre de granit recouverte de chênes, »

Je quitte en soupirant ton rivage, et avec un cœur de frère j'appelle une bénédiction sur les filles et les hommes de l'Arvor!

II.

Car ils sont frères, les Irlandais et les Bretons; — malgré la lumière douteuse que l'Antiquité jette sur la première séparation des Belges, des Kymris et des Gaëls ;

III.

Malgré les ténèbres des âges éloignés, brille l'humble falot de la tradition; la sainte Nature, en des écrits sublimes, atteste que nous sommes, par le cœur et le visage, les mêmes;

IV.

In the dark-eye-lash'd eye of blue-gray —
  In the open look, modest and kind —
In the face's fine oval reflecting the play
  Of the sensitive, generous mind. —

V.

Till, as oft as by meadow and stream
  With thy Maries and Josephs I roam,
In companionship gentle and friendly I seem
  As with Patrick and Brigid at home.

VI.

Green, meadow-fresh, streamy-bright land!
  Though greener meads, valleys as fair
Be at home, yet the home-yearning heart will demand :
  Are they blest as in Brittany there?

VII.

Demand not : repining is vain :
  But, would God, that even as thou
In thy homeliest homesteads, contented Bretagne,
  Were the green isle my thoughts are with, now!

VIII.

But I call thee not golden : let gold
  Deck the coronal troubadours twine
Where the waves of the Loire and Gar-avon are rolled
  Through the land of the white wheat and vine;

IV.

Les mêmes par l'œil d'un bleu gris, l'œil profond qui pétille; par l'air modeste, ouvert et doux ; par l'ovale gracieux d'une physionomie qui réfléchit le jeu d'un impressionnable et généreux esprit.

V.

Si bien qu'en me promenant par tes prés et sur tes rivières avec tes Marie et tes Joseph, je me figurais, dans leur aimable et gentille compagnie, être dans mon pays avec mes Patrick et mes Brigitte.

VI.

Pays de verdure, de fraîches prairies, de claires eaux! Bien qu'il y ait des prairies plus vertes, d'aussi belles vallées dans mon pays, mon cœur se demande avec un regret patriotique : Sont-elles bénies comme en Bretagne?

VII.

Ne le demande pas; vains regrets! Ah! plût à Dieu qu'elle fût à présent comme toi, même dans tes plus misérables chaumières, ô Bretagne heureuse, l'Ile verte où sont mes pensées!

VIII.

Mais je ne t'appelle pas une terre d'or : que l'or embellisse la couronne du troubadour, aux lieux où la Loire et la Garonne roulent leurs flots à travers le pays du froment et de la vigne;

IX.

And the fire of the Frenchman goes up
To the quick-thoughted, dark-flashing eye; —
While Glory and Change, quaffing Luxury's cup,
Challenge all things below and on high.

X.

Leave to him, to the vehement man
Of the Loire, of the Seine, of the Rhone,
In Idea's high pathways to march in the van,
To o'erthrow, and set up the o'erthrown.

XI.

Be it thine in the broad beaten ways
That the world's simple seniors have trod
To walk with soft steps, living peaceable days,
And on earth not forgetful of God.

XII.

Nor repine that thy lot has been cast
With the things of the « Oldtime before »,
For to thee are committed the keys of the Past,
Oh, grey, monumental Arvôr!

XIII.

Yes, land of the great standing stones,
It is thine at thy feet to survey,
From thy earlier Shepherd-Kings' sepulchre-thrones,
The giant far-stretching array,

IX.

Aux lieux où le Français plein de feu s'élève aux conceptions rapides, où son œil noir lance l'éclair, tandis que la Gloire et la Bourse, s'enivrant dans la coupe du luxe, appellent tout, de bas en haut.

X.

Laisse-lui, laisse à l'homme bouillant de la Loire, de la Seine et du Rhône, les sentiers escarpés du génie d'avant-garde pour détruire et pour relever.

XI.

A toi, dans les grandes routes battues, que les simples Aînés du monde ont foulées, à toi de marcher avec calme, vivant des jours paisibles, et sur la terre n'oubliant pas Dieu.

XII.

Ne te plains pas de ce que ta part ait été emportée avec les choses du « bon vieux temps », car c'est à toi qu'ont été remises les clefs du Passé, ô grise, ô monumentale Armorique !

XIII.

Oui, terre des pierres colossales, à toi de passer en revue à tes pieds, du haut des trônes funéraires de tes plus anciens Rois-Pasteurs, les rangs de géants en bataille qui s'étendent au loin,

XIV.

Where, abroad o'er the gorse-covered *lande*,
Where, along by the slow-breaking wave,
The hoary, inscrutable sentinels stand,
In their night-watch, by History's grave.

XV.

Preserve them : nor fear for thy charge :
From the loins of the Morning they sprung
When the works of young Mankind were lasting and large
As the will they embodied was young.

XVI.

I have stood on Old Sarum : the sun
With a ruddy regard from the west
Lit the beech-tops low down in the ditch of the Dun,
Lit the service-trees high on it's crest :

XVII.

But the walls of the Roman were shrunk
Into morsels of ruin around,
And palace of Monarch and Minster of monk
Were effaced from the grass-covered ground.

XVIII.

Like bubbles in ocean they melt,
Oh Wilts, on thy long-rolling plain,
And at last; but the works of the hand of the Celt
And the sweet hand of Nature remain.

XIV.

Soit sur la lande couverte de bruyères, soit le long des grèves aux doux flots, partout où ces grises, ces impénétrables sentinelles nocturnes veillent immobiles près du tombeau de l'Histoire.

XV.

Garde-les bien ! pas de crainte pour ton fardeau ! Des flancs de l'Aurore ils sortirent quand les œuvres de la jeune humanité étaient grandes et durables comme était jeune la pensée à laquelle ils donnaient un corps.

XVI.

J'ai visité Old Sarum [1] ; le soleil couchant éclairait de lueurs rougeâtres la cime des hêtres croissant au fond des douves du fort ; il éclairait les sorbiers qui ont poussé à son sommet.

XVII.

Mais les remparts des Romains formaient un monceau de ruines, à l'entour, et le palais des rois, comme l'abbaye des moines disparaissaient sous l'herbe qui couvrait le sol.

XVIII.

Pareils à des gouttes d'eau dans l'Océan, ils ont fondu, ô pays de Wilt, dans ta grande plaine ondulée, et seuls les ouvrages de la main du Celte et de la main douce de la Nature demeurent.

1 Monument mégalithique du Wiltshire.

XIX.

Even so; though portentous and strange
With a rumour of troublesome sounds,
On his iron way gliding, the Angel of Change
Spread his dusky wings wide through thy bounds,

XX.

He will pass : there'll be grass on his track,
And in vain the swart coal-seeker's hand
Shall search the dark void, while the stones of Carnac
And the word of the Breton shall stand.

XXI.

Farewell : up the waves of the Rance,
See, we stream back our pennon of smoke;
Adieu, russet skirt of the gay robe of France,
« Rugged land of the granite and oak! »

S. FERGUSON.

XIX.

Ainsi, malgré son aspect étrange et de mauvais augure, malgré l'épouvantable vacarme qui le suit glissant sur son chemin de fer, malgré les larges ailes noires qu'il ouvre à travers tes campagnes, l'Ange du Changement,

XX.

Il passera; l'herbe poussera sur sa trace, et tandis que la main noire qui cherche le charbon fouillera vainement le sombre trou vide, les rochers de Carnac et la langue des Bretons dureront.

XXI.

Adieu : sur les vagues de la Rance, vois, nous voguons, laissant derrière nous notre pavillon de fumée. Adieu, frange dorée de la robe gaie de France,

« O terre de granit recouverte de chênes ! »

CARACTÈRE NATIONAL

DE LA RACE BRETONNE

DANS L'HISTOIRE.

Dans la grande famille du genre humain, chaque peuple, chaque race compte pour un individu; et comme les individus ne valent et ne marquent que par leur caractère et leur génie propre, par ce qui les distingue fortement de la foule commune, — ainsi, pour mériter une place dans l'estime et dans le souvenir de l'humanité, il faut que les peuples, eux aussi, se distinguent par quelque trait énergique qui, persistant à travers les siècles et sous toutes les latitudes, constitue en quelque sorte l'identité morale de la race.

D'ailleurs, la vie collective d'un peuple se manifeste dans une double sphère : — à l'intérieur, par les institutions civiles et politiques, par les mœurs et les croyances, par les relations réciproques des classes et des individus; — à l'extérieur, par les relations avec les peuples étrangers, par les institutions internationales. Le trait distinctif ou dominant de chaque peuple ou de chaque race dans le développement de sa vie intérieure, est ce qu'on nomme ordinairement son génie politique, — dans ses relations extérieures, son caractère national.

Quelle que soit la variété des instincts et la différence des aptitudes, tout peut se ramener à quelques types principaux. Il y a les peuples trafiquants et mercantiles, pour qui le gain est tout et tout est gain, — Tyr, Carthage, et l'Angleterre de nos jours. Il y a les peuples conquérants et législateurs, — les Romains. Il en est qui avant tout vivent de l'esprit, qui conquièrent et qui triomphent par l'esprit, par la prédominance de leur langue, de leur littérature,

de leur art, — les Grecs, les Italiens d'autrefois, les Français. Au bout opposé s'agitent ces races, ou plutôt ces hordes, en qui domine la matière et par conséquent l'instinct brutal, dont la vocation est de dévaster, de tuer et de détruire, pour l'unique plaisir de tuer, de détruire et de dévaster : tels les Huns et les Vandales, les Turcomans, les Tartares, dont les Russes sont une tribu.

Mais il est aussi d'autres peuples, insensibles à la gloire des conquêtes, au gain du commerce, à l'ivresse de la vie de ruine et de pillage, trop peu secondés, d'ailleurs, par les circonstances pour pouvoir étendre sur le monde leur empire intellectuel, qui restent sans ambition comme sans crainte sur le sol où Dieu les mit, le défendent intrépidement contre tout agresseur, maintiennent avec une fermeté opiniâtre leurs mœurs, leur langue, leur personnalité nationale, prêtes, pour sauver ces trésors, à résister, s'il le faut, jusqu'au dernier sang.

Ne dites pas que ce n'est point là un trait typique et un caractère particulier, que c'est simplement l'instinct de la conservation appliqué à l'existence nationale, et qu'en pareille circonstance toute nation en fait autant. Erreur : voyez la molle Italie, qui ne sut jamais résister à un seul envahisseur ni rejeter de son sein un seul vainqueur sans le secours de l'étranger; voyez les Anglo-Saxons, à qui la Grande-Bretagne avait coûté deux siècles de luttes, conquis eux-mêmes et domptés en quelques années après la bataille d'Hastings. Mettez en regard la patiente Irlande, la Pologne martyre, et dites s'il n'y a pas de quoi faire un type — et non pas l'un des moins nobles — dans l'inflexibilité de ces races dures et fières, entêtées à vivre comme Dieu les fit, que nous appellerons, si vous le voulez, les races *résistantes*. A ce type, évidemment, se rattachent les Bretons.

Par Bretons j'entends toute la race bretonne, c'est-à-dire, avec nous autres Bretons du continent, ces Bretons de l'île, nos premiers auteurs, aujourd'hui nos frères, qui, après avoir jadis occupé tout ce qui forme maintenant l'Angleterre, conservent encore leur langue et leur nationalité dans les montagnes de la principauté de Galles. Pourtant, comme ces pages s'adressent surtout aux Bretons d'Armorique, j'insisterai de préférence sur leur histoire, mais sans

m'interdire, à l'occasion, de puiser dans celle des insulaires, puisqu'entre ces deux peuples origine, mœurs, langue, caractère, tout est commun.

Avant César, la race bretonne nous est complétement inconnue. Deux phases se partagent l'histoire de la conquête et de la domination romaines dans l'île de Bretagne : d'abord, c'est une résistance ouverte et directe contre la conquête, puis une série de protestations incessantes mais indirectes contre la domination étrangère. La conquête des Gaules avait été l'affaire de dix ans; celle de la Bretagne, entreprise par César, ne fut achevée que par Agricola (an 78 de J.-C.) : Cassivellaun, Caradoc [1] et la reine Boadicée, défenseurs de l'indépendance bretonne, sont les héros de cette première période. Dans la seconde, la Bretagne, soumise enfin à la domination romaine, s'efforce de dominer Rome elle-même en faisant des empereurs; réduite à servir, elle voulait choisir ses maîtres. Albinus, Carausius, Allectus, Constantin le Grand, Maxime, Gratianus *municeps* et Constantin le Tyran, élevés par elle à la pourpre, vaincus ou vainqueurs, empereurs ou tyrans, représentèrent tour à tour cette prétention : ceux d'entre eux qui réussirent à s'emparer du pouvoir ne manquèrent pas d'oublier à qui ils le devaient.

La Grande-Bretagne, avec l'Armorique gauloise, fut la première province à repousser le joug de l'empire pour reprendre son indépendance (409). Vinrent alors les invasions barbares, la grande invasion anglo-saxonne (455). M. Guizot a remarqué avec une raison profonde que, de tous les peuples soumis à Rome, les Bretons sont le seul dont la lutte contre les Barbares ait une histoire [2] : les autres se laissèrent opprimer presque sans résistance. Celle des Bretons dura plus de deux siècles [3]; ils défendirent le

1 Dans les historiens latins *Cassivellaunus* et *Caractacus*.

2 Guizot, *Essais sur l'histoire de France*, à la seconde page du 1er Essai.

3 Le dernier des royaumes de l'heptarchie anglo-saxonne, celui de Mercie, ne fut établi que vers la fin du VIe siècle (en 586 selon Lingard, *Hist. d'Angl.*, t. I), plus de 130 ans après le début de l'invasion. Mais la lutte se prolongea longtemps après : en 633 et 634, un roi breton, Cadwallon, vainquit et tua trois rois anglais de Northumbrie, parmi lesquels le bretwalda Edwin (Voy. Bède, *Hist. eccl. gent. Angl.*, lib. II, cap. 20, lib. III, c. 1, et *Chronicon Saxonicum*, ann. 633).

terrain pied à pied ; ils sauvèrent la Cambrie (pays de Galles), le Cornwall (Cornouaille anglaise), et y maintinrent leur indépendance. Mais une partie d'entre eux, trop resserrés en ces étroits asiles, passèrent la mer, emportant leur liberté errante ; et se mêlant sans violence, dans la péninsule armoricaine, à la population gauloise alors très-peu nombreuse [1], ils y fondèrent cette nation des Bretons continentaux, à laquelle nous appartenons nous-mêmes. Dans ce maigre coin de terre celtique, les descendants des pauvres émigrés bretons ont soutenu, non sans succès, plus de neuf cents ans d'une lutte inégale et opiniâtre pour le maintien de leur indépendance sacrée (du Ve au XVe siècle, époque de l'union avec la France) : sur eux se sont rués tour à tour Francs, Normands, Anglais, Français, prêts à les anéantir, ou du moins leur nationalité ; et cependant leur nationalité n'est point morte. Grand tableau dont je ne puis reproduire que quelques traits.

Sous les Mérovingiens le type de la résistance nationale des Bretons, c'est le breton Waroch, petit chef du pays de Vannes, qui passa toute sa vie à se battre contre les Francs sur l'Oust et sur la Vilaine : on peut voir ses exploits dans Grégoire de Tours [2]. Une fois entre autres (en 590), les guerriers du roi Gontran s'étaient aventurés à franchir les deux rivières vers leur confluent. Waroch, derrière l'Oust avec ses Bretons, attendait. Il sut attirer les Francs dans un terrain marécageux où il les extermina à plaisir ; à peine eut-il besoin d'y mettre la main, grâce aux fondrières. La terre bretonne s'ouvrit elle-même en quelque sorte pour abîmer ses envahisseurs. — D'autres fois, non contents de repousser les agresseurs, ils les suivaient jusque sur leur territoire, et là, faisant la vendange avec la lame sanglante de leurs glaives ou s'emparant du vin déjà fait, ils célébraient leur triomphe par des danses et des libations nombreuses, et en dansant ils chantaient :

« Mieux vaut vin de Gaulois que de pomme [3] : mieux vaut vin de

1 Les émigrations bretonnes durèrent au moins un siècle et demi, de 455 à la fin du VIe siècle.

2 V. *Hist. eccl. franc.*, lib. V, cap. 16, 27 ; IX, 18 ; X, 9. 11. ; et aussi lib. V, 30. 32 ; IX, 24. Et encore *de Gloria Martyr.*, lib. I, c. 61.

3 Le vin de pomme est tout simplement du cidre, réputé au VIe siècle boisson ascétique et peu goûté des Bretons.

» Gaulois ! — Gaulois, cep et feuille à toi, ô fumier ! Vin blanc à toi,
» Breton de cœur, vin blanc à toi, Breton ! — Vin et sang mêlés cou-
» lent ; vin et sang coulent ! — C'est le sang des Gaulois qui coule :
» le sang des Gaulois ! — J'ai bu vin et sang dans la mêlée terrible ;
» — vin et sang nourrissent qui en boit : vin et sang nour-
» rissent ! [1] »

C'est là le chant d'un enthousiasme sauvage, dira-t-on ; mais la Bretagne avait plus : elle avait la sagesse patriotique de ses évêques, tels que le grand Samson de Dol, et même l'habileté de ses princes, — de ce Judicaël, entre autres, que nos bardes croyaient bien louer en l'appelant un « fort taureau » et un « robuste verrat, » et qui, après avoir plus d'une fois battu les Francs, s'en fut avec saint Éloi à la cour de Dagobert (en 636), refusa par dédain la table royale, et n'en revint pas moins avec un traité avantageux, destiné à protéger utilement l'indépendance des Bretons jusqu'à la chute de la dynastie mérovingienne.

Mais la grande époque, l'époque vraiment héroïque de l'histoire de la résistance bretonne, c'est le IXe siècle : en ce temps la lutte prend des proportions vraiment épiques, et l'opiniâtreté des Bretons, qui si souvent monta jusqu'à l'héroïsme, révèle toute sa puissance et se couronne de gloire. — Charlemagne par l'épée de ses lieutenants (en 786 et 799) avait conquis toute la péninsule, soumise alors pour la première fois au joug des Francs. On avait pu la prendre, le difficile était de la garder. De 811 à 825 six révoltes éclatèrent en moins de quinze ans [2], toutes échouèrent ; les deux intrépides *pentyerns* (ou chefs suprêmes [3]) Morvan et Wiomarc'h y perdirent la vie, les rebelles à chaque coup furent écrasés ; mais pour les vaincre il fallut deux fois (en 818 et 824) l'empereur en personne avec ses fils, avec toutes les forces de l'empire ; mais, écrasés à chaque coup, les rebelles se retrouvaient debout l'année d'après. Wiomarc'h et Morvan périrent à la peine ; Nominoë réussit.

Celui-ci, en même temps que brave guerrier, était fin politique.

1 Villemarqué, *Chants popul. de Bret.*. 3e édit., t. I, p. 77-79.

2 En 811, 814, 818, 822, 824, 825.

3 En breton *pen*, tête, *tyern*, chef : *pentyern*, chef des chefs, *caput principum*. — *Tyern* ou *teyrn* est encore usité chez les Gallois, les Bretons armoricains l'ont perdu.

Nommé en 826, et quoique Breton, gouverneur de la Bretagne par Louis le Débonnaire, il resta quatorze ans sans bouger. Il permit ainsi à la Bretagne de se refaire; il accoutuma ses compatriotes à obéir sous un chef unique, ce qui leur avait trop souvent manqué ; en même temps il usurpait lui-même peu à peu, à la sourdine, les droits souverains de l'empereur, il affermissait définitivement sur la Vilaine (par la fondation de l'abbaye de Redon) l'influence nationale de la race bretonne, qui jusque là n'avait guère, de ce côté, dépassé la ville de Vannes. Quand il eut bien pris toutes ses mesures, quand il vit les fils du Débonnaire se déchirer à Fontanet, il éclata (841), et son règne pendant dix ans fut une suite de succès. Il commença par détruire, dans une grande bataille qui dura deux jours [1], toutes les forces du roi Charles le Chauve, et pendant que celui-ci s'enfuyait honteusement à toute bride, il s'empara de son camp, de sa riche tente, de ses ornements royaux (845). Pour faire insulte au roi franc, il plaça sur le faîte de l'église de Glonne sa propre statue, à lui Nominoë, le visage tourné vers la France en signe de menace [2]. Puis il chassa de Bretagne les évêques francs imposés par les rois carolingiens, comme il venait de chasser leurs guerriers : pour dérober l'église bretonne à la suprématie de l'archevêque franc de Tours, il créa la métropole bretonne de Dol : il se fit, en cette ville même, couronner roi de Bretagne par son nouvel archevêque, aux applaudissements de toute sa nation. La couronne d'or qui servit à cette cérémonie avait été envoyée au vaillant chef par le souverain pontife Léon IV : c'était le sacre de l'indépendance bretonne par les mains de la papauté.

Mais Nominoë ne s'en tint pas là; après avoir repoussé, il attaqua. Il ravagea les Marches franques de la Bretagne [3]; il prit Rennes, il prit Nantes, il prit Angers; il pilla le Mans, le Maine, l'Anjou, le Poitou, les grasses plaines de la Beauce; il mourut à Vendôme (en 851), en marche sur le pays chartrain, au cœur du royaume des Francs.

1 C'est la bataille de Ballon, livrée en 845 vers le confluent de l'Oust et d la Vilaine.

2 En 844, avant même la bataille de Ballon.

3 C'est-à-dire les pays de Rennes et de Nantes, qui jusqu'alors avaient toujours ppartenu aux Francs et ne furent bretonisés que par Nominoë.

Grâce à ses victoires, la domination bretonne, resserrée auparavant derrière la Vilaine, s'étendit jusqu'au cours de la Mayenne, et par là l'intérieur de la péninsule n'eut plus rien à redouter des ennemis du continent.

Ce grand homme ne se contenta point, on le voit, d'affranchir la Bretagne du joug des étrangers, il rendit encore à ces étrangers, autant qu'il put, une partie des maux et des injures qu'en avait reçus la Bretagne. Aussi la muse populaire a-t-elle consacré le souvenir de ce grand Libérateur dans un admirable chant qu'il faudrait citer d'un bout à l'autre — ce que je ne puis faire ici — mais que tout le monde voudra relire dans le beau recueil de M. de la Villemarqué [1]. Nos chroniqueurs même, d'ordinaire si impassibles, ont des bouffées d'éloquence en parlant de Nominoë. Écoutez plutôt le vieux Pierre Le Baud :

« Celuy roy Nomenoius, doncques ainsi coronné à Dol métro-
» polle cité des Bretons, quand il considéra son chief aourné de
» diadème et sa dextre annoblie de sceptre royal, et que son
» royaume estoit vuide de ses occupeurs et remis à son premier
» estat, il ne se tint pas à tant; mais, par convoitise qui lors creut
» plus grande en son courage, jà paravant pour ses victoires gran-
» dement élevé, il se proposa passer les termes de ses pères et,
» comme vengeur de leurs injures, rassaillir et molester par armes
» les François ses ennemis [2]. »

J'ai déjà allégué plus d'une fois nos vieux chants populaires ; j'y reviendrai souvent encore; car nulle part, à mon avis, ne se révèle mieux le rude et énergique génie de la race bretonne; là surtout — particulièrement dans ceux qui se rapportent au IXe siècle, — éclate et brûle sa haine vivace, inextinguible, contre les oppresseurs étrangers. Ainsi, dans un chant relatif à une première victoire de Morvan Lez-Breiz [3] sur les guerriers Gallo-Francs de Louis le Débonnaire, on nous montre le chef breton assis après le combat au

1 *Chants popul. de la Bret.*, 3e éd., t. I, p. 185 et ss.

2 Le Baud, *Histoire de Bretagne*, p. 109.

3 Voy. le chant de *Lez-Breiz* dans la Villemarqué, *Ch. popul. de la Bret.*, t. I, p. 149.

milieu des ennemis qu'il vient d'abattre, et le poète populaire s'écrie :

« Il n'eût pas été Breton dans son cœur celui qui *n'aurait pas ri* » *de tout son cœur*, en voyant l'herbe verte rougie du sang des Gau- » lois maudits [1]. Le seigneur Lez-Breiz, assis auprès, *se délassait en* » *les regardant* [2]. »

Un peu plus loin, Morvan se prépare à combattre l'empereur lui-même, à marcher à cette dernière bataille où il fut tué. Son écuyer, effrayé par des présages sinistres, veut le retenir à la maison :

— « Rester à la maison, mon écuyer (répond Lez-Breiz), c'est » impossible! J'en ai donné l'ordre, il faut marcher. Et je mar- » cherai tant que la vie sera allumée dans ma poitrine, — *jusqu'à* » *ce que je tienne le cœur du roi du pays des forêts* [3] *entre la terre et* » *mon talon!* — Qu'il y ait des Francs par milliers je ne fuis pas » devant la mort [4]! »

Mais ceci n'est rien encore : cette haine nationale s'emporte parfois à des cris bien autrement farouches. Savez-vous ce qu'elle demande à l'ennemi? Ce n'est point homme pour homme, coup pour coup. Non, elle est bien autrement exigeante. Ce qu'elle veut lui prendre ou lui rendre — écoutez, — c'est

« Cœur pour œil! tête pour bras, et mort pour blessure! et père » pour mère, et mère pour fille! — Étalon pour cavale et mule pour » âne! chef de guerre pour soldat et homme pour enfant! sang » pour larmes et flammes pour chaleur! — Et trois pour un [5]! »

Voilà comme ils haïssaient les envahisseurs de leur patrie, les

1 C'est-à-dire des Francs ou Gallo-Francs, habitants des Gaules. Aujourd'hui encore les Bretons donnent aux Français le nom de *Galloned* (Gaulois) et à la France celui de *Bro-Gall* (pays des Gaulois).

2 C'est ce Morvan dont on a parlé plus haut. Lez-Breiz signifie, croit-on, *soutien* ou littéralement *hanche de la Bretagne*. C'est le surnom que les Bretons donnaient à Morvan.

3 Le *pays des forêts* (en breton *an Argoed*) c'est la France, l'intérieur du continent, par opposition au *pays des bords de la mer* (en breton *an Armor*), c'est-à-dire la péninsule *armoricaine*, la Bretagne.

4 V. le chant de *Lez-Breiz* dans la Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, t. I, pp. 163, 165.

5 V. le chant de guerre intitulé *la Marche d'Arthur* dans la Villemarqué, *ibid.*, p. 87.

oppresseurs de leur nationalité. On conçoit qu'une telle énergie de haine, dirigée, disciplinée par le génie d'un grand homme, ait triomphé de toutes les forces des Carolingiens. Après Nominoë, la Bretagne put braver leurs impuissantes menaces et se fortifia même à leurs dépens.

Mais bientôt parurent les pirates normands. En premier lieu ils échouèrent. Gurvand, comte de Rennes, le brave des braves [1], puis Alan-ar-Bras (ou Alain-le-Grand), roi de toute la Bretagne, les continrent, les rejetèrent dans leurs barques. Mais à la mort de ce dernier (907), les Bretons s'étant prêtés de mauvaise grâce à reconnaître un roi suprême et se divisant de nouveau entre plusieurs chefs, l'unité manqua à la résistance, la résistance fut vaincue. Les Normands comme un torrent inondèrent, ravagèrent, ruinèrent notre malheureux pays [2] durant trente ans (907-937). Villes, châteaux, moutiers, églises, rien ne tint debout. Des prêtres et des guerriers ceux qu'épargna le glaive émigrèrent tous, qui en France ou en Bourgogne, qui en Angleterre. Seuls restèrent en Bretagne les pauvres laboureurs [3], que leur faiblesse même et leur indigence enchaînaient à leurs chaumières et à leurs sillons. Ils labouraient, les Normands récoltaient; les Normands payaient en coups, en insultes, en cruautés de toute sorte. Ces violences devinrent bientôt intolérables. Les pauvres serfs bretons n'avaient manié de leur vie que la charrue et la pioche, ils manquaient d'armes, de chefs : les Normands avaient tout en abondance et faisaient métier de la guerre. N'importe, les laboureurs s'armèrent, s'organisèrent : comment? avec quoi? on ne sait. Les chroniques, sur cet épisode si curieux de notre histoire, sont d'une brièveté désespérante. Ce qui est certain, c'est qu'ils parvinrent d'un bout à l'autre de la péninsule à s'entendre, à se concerter, si bien que le même jour (le jour de la Saint-Michel 931), sur tous les points à la fois, les pirates furent assaillis, vaincus,

1 V. sur les exploits de Gurvand, la chronique de Réginon, à l'année 874, et M. de Courson, *Hist. des peuples bretons*, t. I, pp. 357-59, 365-67.

2 « *Contremuit terra a facie eorum.* » Chronic. Namnet, *ap. D. Morice*, preuves, t. I, col. 145.

3 « *Pauperes vero Britanni terram colentes sub potestate Normannorum remanserunt absque rectore et defensore.* » Chronic. Namnet. ap. D. Mor., Pr. I, 145.

écrasés [1]. C'est une anticipation des Vêpres siciliennes. Mais ces Vêpres bretonnes n'eurent point d'abord d'aussi heureux résultats. Les Normands revinrent plus nombreux : les serfs bretons, sans la moindre notion d'art militaire et presque sans armes, furent de nouveau asservis. Toutefois cette généreuse explosion populaire commença l'œuvre de la délivrance et donna l'impulsion. Les guerriers et les seigneurs, réfugiés à l'étranger, rougirent de s'être laissé devancer par leurs serfs. Les prêtres rentrèrent les premiers en Bretagne, se mirent à la tête du mouvement, — comme jadis en Grande-Bretagne ils s'étaient joints à la résistance contre les Saxons, — et pressèrent avec instance les chefs de guerre de les suivre [2].

Parmi ces chefs il y en avait un, jeune encore, retiré en Angleterre auprès du roi Athelstan, son parrain et son tuteur. Il sortait de cette forte race des montagnes (Haute-Cornouaille, pays de Carhaix) qui de nos jours conserve, plus énergique que toute autre, le sentiment de la nationalité bretonne. Il était fils de Matuédoi, comte de Poher [3], petit-fils d'Alan-ar-Bras, et s'appelait aussi Alan ou Alain ; les uns le surnommaient Barbe-Torte, et les autres *Alan al Louarn*, c'est-à-dire Alain le Renard [4]. Corps vigoureux, cœur intrépide, qui amusait son enfance dans les forêts de la vieille Angleterre à poursuivre, à terrasser les sangliers et les ours avec un simple bâton [5]. C'est lui qui fut le libérateur. Sur l'appel patriotique de Jean, abbé de Landevenec [6], ce hardi chasseur passa la mer (936), et laissa la chasse aux ours pour celle aux Normands. Il battit les pirates à Dol, à Saint-Brieuc, délivra ainsi le nord de la péninsule, puis les traqua de repaire en repaire jusque dans

1 « *Brittones qui remanserant, consurgentes, in ipsis solemniis S. Michaelis omnes interemisse dicuntur qui inter eos morabantur Nordmannos, cæso primum Duce illorum nomine Felecan.* » Frodoardi Chronic. *ad ann.* 931, ap. Duchesne, *Hist. Franc. script.*, t. II, p. 599. V. aussi Chronic. Mont. S. Michael., ap. Labbe, *Nova biblioth. mss. libror*, t. I, p. 350.

2 Voir D. Morice, *Preuves*, I, 345.

3 Le comté de Poher c'est la Haute-Cornouaille, le pays de Carhaix.

4 Voir la Villemarqué, *Ch. pop. de Bret.*, t. II, 199 et ss.

5 « *Corpore validus et fortiter audax, apros et ursos in silva minime curans ferro occidere, sed cum ipsius silvæ lignis.* » *Chronic. Brioc. ap.* D. Mor., *Pr. I*, 27, et *Chronic. Namnet., ibid.*, 145.

6 Voir D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 345.

Nantes, leur forte tanière, leur capitale, par où ils tenaient toute la basse Loire. Il y eut là un rude assaut (939) ; mais avec l'aide des Bretons, qui de tous pays accouraient sous ses bannières, le bon chasseur triompha. Il força ces loups de mer dans leur dernière retraite, les rejeta dans l'Océan : la Loire et la Bretagne furent définitivement délivrées. Cela se fit en moins de dix ans.

Ainsi cette race s'entêtait à ne point mourir. Rome et les Saxons, les Mérovingiens et Charlemagne n'avaient pu vaincre sa nationalité si vivace. Les Normands parurent d'abord plus près de réussir ; de la péninsule bretonne ils avaient fait un désert et contraint la meilleure part de la nation à fuir aux quatre coins du monde, en laissant sous l'oppression étrangère le sol sacré de la patrie. On eût dit que c'en était fait des Bretons du continent ; — et pourtant, vingt ans après, les terribles pirates avaient disparu ; l'indépendance, la puissance de la Bretagne étaient relevées, plus fortes que jamais, par le bras d'Alan-al-Louarn.

Aussi nos bardes populaires n'ont-ils pas manqué de célébrer dignement ce vaillant *Renard :* — « Le *renard barbu* glapit, glapit, » glapit au bois ; malheur aux lapins étrangers ! ses yeux sont deux » lames tranchantes ! Tranchantes sont ses dents, et rapides ses » pieds, et ses ongles rougis de sang ; Alain le Renard glapit, gla- » pit, glapit : Guerre ! guerre !... J'ai entendu un cri de joie, le cri » de joie qu'on pousse quand la battue s'achève, retentir depuis le » mont Saint-Michel jusqu'à l'Elorn, depuis l'abbaye de Saint- » Gildas jusqu'au cap Penarbed : qu'aux quatre coins de la Bretagne » le Renard soit glorifié [1] ! »

Il serait trop long de retracer une à une les diverses crises qui mirent en péril la nationalité bretonne, pendant les huit siècles qui suivent, jusqu'en 1789. Contentons-nous d'en rappeler sommairement les principales.

L'une des plus formidables, sans contredit, éclata dans la seconde moitié du XIIe siècle. Henri II Plantagenet, de la maison des comtes d'Anjou et roi d'Angleterre, possédait plus de la moitié de la France, depuis la Normandie jusqu'aux Pyrénées. La Bretagne lui

1 Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, 3e édit., I, 201. Le cap *Pen-ar-bed* ou Bout-du-monde, c'est le cap Saint-Mathieu.

manquait. Il entreprit, pour la joindre à son empire, une lutte acharnée, impitoyable. Ce fut une vraie guerre d'extermination, l'un des grands périls de la race bretonne ; la conquête de Charlemagne, l'invasion des pirates normands n'avaient rien eu de plus terrible. Eudon de Porhoët, Raoul de Fougères, André de Vitré renouvelèrent à cette époque les prodiges d'héroïsme et d'opiniâtreté des Morvan et des Wiomarc'h ; mais hélas ! sans plus de succès. Ils furent vaincus. Ce qui ne put l'être, malgré la colossale puissance du roi d'Angleterre, ce qui persista indomptable à travers toutes les défaites et tous les désastres, ce fut l'esprit national des Bretons. Henri II se croyait vainqueur pour avoir placé sur le trône de Bretagne son fils Geoffroi, en le mariant à l'héritière du duché ; mais cette nationalité bretonne qu'on jugeait abattue, — indestructible, inépuisable en ressources et en expédients, — adopta pour symbole le petit-fils même du tyran, le jeune Arthur fils de Geoffroi, et elle s'en fit un rempart contre la tyrannie étrangère. En vain Richard Cœur-de-Lion, devenu roi d'Angleterre, continua la lutte entreprise par son père Henri II ; en vain Jean Sans-Terre, successeur de Richard, tua lâchement le jeune duc Arthur (1202). Il croyait bien avoir tué de ce coup l'indépendance bretonne ; il n'avait tué qu'une chose, la domination des rois d'Angleterre sur les provinces du continent. Car à la première nouvelle du meurtre d'Arthur, les États de Bretagne réunis à Vannes, poussant un formidable cri de vengeance, demandèrent justice au roi Philippe-Auguste, suzerain de Jean Sans-Terre ; la cour des pairs condamna le meurtrier félon à la perte de tous les fiefs qu'il tenait en France ; Philippe-Auguste, aidé des Bretons, exécuta la sentence en moins de trois ans (1203-1206). — Les Plantagenet, dans leur lutte contre la nationalité bretonne, échouèrent donc en fin de compte, comme les Saxons, comme Charlemagne, comme les Normands. Et non-seulement ils échouèrent, mais leur attentat eut pour châtiment la destruction de leur puissance continentale.

Le XIIIe siècle fut plus calme.

Au XIVe, grâce à la querelle de Blois et de Montfort pour la succession ducale, la Bretagne, à son dam, devint le champ de bataille de la France et de l'Angleterre. Les chevaliers firent merveilles en

cette guerre, mais le pays fut ruiné ; et la masse de la nation, fort peu intéressée dans ces débats, n'y porta d'autre sentiment qu'une haine égale pour les étrangers, Anglais et Français, qui, sous prétexte d'aider l'un ou l'autre parti, la déchiraient. Cette double haine éclate vivement dans les chants populaires de l'époque :

« Quoique Jean l'Anglais soit un méchant traître, il ne vaincra » pas la Bretagne, tant que seront debout les rochers de Maël [1]. »

C'est ce que chantaient les laboureurs de la Haute-Cornouaille en passant la charrue sur les repaires des Anglais détruits par du Guesclin. Et un proverbe du même temps disait :

« Il n'est rien de tel que des os de Français, que des os de Fran- » çais broyés, pour faire pousser le blé [2]. »

Mais nulle part ce sentiment national, mêlé à un sentiment touchant des souffrances du pays, ne se montre d'une façon plus claire, plus originale, que dans la ballade allégorique, publiée sous le nom de *Chanson de l'Hermine*. Le poète y personnifie les intérêts politiques qui s'agitaient alors en Bretagne, sous la figure de trois animaux, Guillaume *le Loup*, Jean *le Taureau*, Catherine *l'Hermine*. Le loup, c'est le parti français de la maison de Blois, parce que les noms de *Blois* et de *loup* se disent l'un et l'autre *Bleiz* en breton. Jean le Taureau, c'est le parti anglais de Jean de Montfort, c'est *John Bull*, comme le remarque avec raison M. de la Villemarqué. L'hermine enfin, c'est le peuple breton. — Le loup et le taureau se battent, se poursuivent à travers champs. Catherine l'Hermine, du bord de son trou spectatrice du combat, les excite et fait des vœux pour qu'ils s'entretuent. Après avoir raconté par la bouche de l'hermine les courses et les prouesses des deux adversaires, le poète populaire termine par ces mélancoliques paroles :

« Dans tous les prés où ils ont passé, ils ont brûlé l'herbe ; dans » tous les champs qu'ils ont traversés ne grainera ni avoine » ni blé. — Il ne bourgeonnera aucun arbre dans les vergers ; les » yeux des fleurs sont éraillés comme si la pluie les avait frappés.

1 Voy. *le Vassal de du Guesclin*, dans la Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, t. I, 375. — Il s'agit ici de Maël-Pestivien dans la Haute-Cornouaille.

2 Voy. *Jeanne-la-Flamme*, dans la Villemarqué, *ibid.*, t. I, 321.

» — *Ah ! je souhaiterais de tout mon cœur qu'ils s'étranglassent* » *l'un l'autre* [1]. »

L'esprit national ne faiblissait point au milieu des désastres de la patrie : bientôt il allait de nouveau se manifester avec éclat.

Jean de Montfort, le protégé des Anglais, vainquit à Auray en 1364, et sans plus longue résistance toute la Bretagne le reconnut pour duc. Depuis vingt ans durait la guerre, on n'en pouvait plus : puis, à cette époque, l'indépendance bretonne avait moins à craindre de l'Angleterre que de la France. Mais la reconnaissance du nouveau duc (Jean IV) pour ses alliés l'emporta beaucoup trop loin ; il se défia des Bretons, s'entoura exclusivement d'Anglais, donna à des Anglais tous les postes de confiance, en un mot, autant qu'il put, livra le pays aux Anglais. Les Bretons commencèrent par l'inviter respectueusement à réformer sa cour et sa politique. Il n'en tint compte, on le chassa. Voici comme un contemporain raconte le fait :

« En l'an de Notre-Seigneur 1373, le jeudi après Quasimodo, » illustre et vaillant prince Jean duc de Bretagne, comte de Mont- » fort et de Richemond s'embarqua à Brest pour passer en Angle- » terre, parcequ'on lui refusait en ce temps l'entrée de ses châteaux » et de ses villes, à cause de la séquelle de Saxons ou Anglais qu'il » avait avec lui. Les Bretons n'entendaieut point que leur duc fût » gouverné par ces étrangers ; craignant en outre, s'ils permet- » taient aux Saxons l'entrée des villes de Bretagne, de se voir, par » la trahison desdits Saxons, chasser et dépouiller, ainsi que leur » duc, de leur propre sol natal. *Car ils se rappelaient encore* » *comment ces mêmes Saxons avaient jadis chassé les Bretons* » *de la Grande-Bretagne, et traîtreusement occis à coups de* » *poignard 460 barons et comtes bretons, du temps de Vorti-* » *gern.* [2] »

1 Voy. *l'Hermine,* dans la Villemarqué, *ibid.*, t. I, 339.

2 *Chronic. Brioc.*, dans D. Mor., *Pr.*, I, 46. — Ce massacre de 460 Bretons est une légende fabuleuse, mais fort ancienne, qui se rattache à la lutte des Bretons de l'île contre les Anglo-Saxons. Quant au roi Vortigern, il a une existence très-réelle ; c'est lui qui régnait quand commença, en l'an 455, la grande invasion saxonne,

Les Bretons avaient la mémoire longue, du moins en matière d'attaques contre leur nationalité. Les leçons du passé leur profitaient ; rendus sages par l'expérience, ils résolurent prudemment de fermer leurs portes à tous étrangers, sans exception.

C'est ce que ne comprit pas le roi de France Charles V, doué cependant de tant de finesse. Les Anglais étaient ses grands ennemis, la Bretagne n'en voulait point, et de là il conclut qu'elle voulait de lui : par arrêt de son Parlement, il fit déclarer félon le duc Jean IV, allié de l'Angleterre contre la France, et réunit son duché à la couronne. Cet arrêt malencontreux lésait bien des droits, entre autres celui des Penthièvres, amis et clients de la France dans la guerre de succession [1], mais avant tout le droit inaliénable de la nationalité bretonne. Aussi eut-il tout le monde contre lui. Émue d'une indignation universelle, la Bretagne protesta, s'arma, résista, et en haine des Français rappela avec instance (en 1379) ce même duc, naguère chassé en haine des Anglais. Autour de ce vivant symbole de son indépendance toute la nation se serra d'un même cœur, en se préparant à une lutte terrible, et d'un bout de la péninsule à l'autre, le peuple entier frémissant entonna ce chant de guerre :

« Dinn ! dinn ! daon ! au combat ! au combat ! Oh ! dinn ! dinn ! » daon ! je vais au combat ! »

« Heureuse nouvelle aux Bretons, et malédiction rouge aux Fran- » çais ! — Le seigneur Jean est de retour, il vient défendre » son pays, — nous défendre contre les Français qui empiétent sur » les Bretons !

— » Frappe toujours ! tiens bon, seigneur duc ! frappe dessus ! » courage ! Quand on hache comme tu haches, on n'a de suzerain » que Dieu ! — Tenons bon, Bretons ! tenons bon ! ni merci ni » trève ! sang pour sang ! — O Notre-Dame de Bretagne, viens au » secours de ton pays !

» Le foin est mûr : qui fauchera ? Le blé est mûr : qui mois- » sonnera ? Le foin, le blé, qui les emportera ? Le roi (Charles V) » prétend que ce sera lui. Il va venir faucher en Bretagne avec une

1 Charles de Blois, rival de Jean de Montfort, tenait son droit de sa femme, Jeanne de Penthièvre.

» faux d'argent; il va venir faucher nos prairies avec une faux
» d'argent, et moissonner nos champs avec une faucille d'or. —
» Voudraient-ils savoir, ces Français, si les Bretons sont manchots?
» Voudrait-il apprendre, le seigneur roi, *s'il est homme ou dieu?*

» Les loups de la Basse-Bretagne grincent des dents en enten-
» dant le ban de la guerre; en entendant les cris joyeux ils hurlent;
» à l'odeur des Français ils hurlent de joie!

» Là où les Français tomberont, ils resteront couchés jusqu'au
» jour du jugement; jusqu'au jour où ils seront jugés et châtiés
» avec le traître [1] qui commande l'attaque!

» Dinn! dinn! daon! au combat! au combat! Oh! dinn! dinn!
» daon! je vais au combat[2]. »

Tel était l'enthousiasme patriotique de cette race. A cette guerre nationale elle allait comme à une fête. Le roi en fut pour son rêve, et le Parlement pour son arrêt : à peine l'armée d'invasion osa se montrer en Bretagne; elle en fut immédiatement repoussée par un de ces mouvements unanimes et accablants auxquels rien ne résiste.

Cent ans après environ, le temps et les circonstances aidant — circonstances trop longues à expliquer ici, — le rêve de Charles V se réalisa; la Bretagne fut unie à la France. Elle ne fut pas vaincue, elle se donna, non sans réserves. — Cinq clauses principales, formellement garanties par Charles VIII, Louis XII, François Ier, confirmées depuis par chacun de leurs successeurs, résument, on peut le dire, toutes ces réserves, et constituent ce qu'on appela jusqu'en 1789 le *contrat d'Union :*

1° Aucune loi nouvelle ne pouvait être portée, aucune loi, coutume, ou constitution ancienne ne pouvait être modifiée ni même interprétée que par les États de Bretagne ou de leur exprès consentement. — Dans le cas de lettres ou édits royaux préjudiciables aux libertés et franchises de la province, les États ou leur pro-

1 Ce traître n'était autre que du Guesclin qui, comme connétable de France, commandait l'armé de Charles V; mais il n'entra même pas en Bretagne.

2 Voy. *Le Cygne* ou *le retour de Jean le Conquérant*, dans la Villemarqué, *Ch. pop. de la Bret.*, t. I, 381, 383, 385.

cureur-syndic avaient le droit « de se pourvoir par opposition et » voyes accoustumées à bons et loyaux sujets, permises en justice, » *nonobstant tout ce qui pourroit avoir esté fait au contraire*[1]. »

2° En matière de finances, aucun subside ne pouvait être levé, aucune dépense faite qu'après délibération et consentement des États, « suivant leurs anciens priviléges[2]. » Et pour garantir contre toute atteinte les droits de la province sur ce sujet, il fut arrêté que les matières de finances *finiraient* au Parlement de Bretagne, « sans » ce qu'il en soit fait ailleurs ressort, ainsi qu'il a toujours esté » accoustumé[3]. »

3° Les Bretons ne pouvaient être soustraits à leurs juges naturels ni contraints de plaider hors de Bretagne, sous quelque prétexte que ce fût, « sinon ès cas èsquels ils ont *de toute ancienneté* » accoustumé être tirez et ressortir, les droits royaux et de souve- » raineté reservez[4]. »

4° Pour ce qui regarde le service militaire, les Bretons ne pouvaient être contraints à servir hors du duché, « fors en cas d'ex- » trême nécessité, ou qu'il y ait sur ce consentement des États » dudit pays[5]. » — Dans la pratique, leur dévouement à la France annula cet article.

5° Enfin, les charges et bénéfices tant civils qu'ecclésiastiques *(de quelque état qu'ils soient)* ne pouvaient être baillés « qu'aux » gens d'iceluy pays de Bretagne, et autres n'étoient reçus à les » avoir[6]. »

Les trois dernières de ces clauses assuraient à la Bretagne le bienfait inappréciable d'une administration *indigène;* grâce aux deux premières, elle restait souveraine chez elle en matière d'impôts et de législation. Cette souveraineté s'exerçait par l'assemblée de ses États qui, loin d'être, comme ceux de France, intermittents et irrégu-

1 Voir dans Sauvageau, *Coutume de Bretagne*, in-4°, t. II, à la fin, le recueil des *Priviléges, franchises et libertez des pays et duché de Bretagne*, p. 294-295 — et aussi pp. 285, 286.

2 V. Sauvageau, *ibid.*, pp. 276, 278, 284, et surtout 286, 296.

3 *Id. ibid.*, p. 287.

4 *Id. ibid.*, pp. 276, 282, 296.

5 *Id. ibid.*, p. 286.

6 *Id. ibid.*, p. 286.

liers, ne cessèrent jusqu'en 1789 de se réunir périodiquement, d'abord chaque année, et ensuite tous les deux ans.

Donc la Bretagne, sacrifiant à d'impérieuses nécessités, cessa à l'égard de l'étranger de former une nation indépendante, et d'avoir une existence séparée de celle de la France; mais, vis-à-vis du reste du royaume, dans sa constitution politique, sa législation, son administration et toute son organisation intérieure, elle garda son existence à part, entièrement distincte, et continua de vivre de sa vie propre. Le roi de France était devenu duc de Bretagne, rien de plus.

Nous ne suivrons point l'histoire de Bretagne pendant les trois siècles qui s'écoulèrent entre le mariage de la duchesse Anne et la Révolution [1]. Il suffira de remarquer que, pendant toute cette période, — les affaires de religion mises à part, — la Bretagne est la seule province de France qui ait fait une opposition presque constante aux envahissements du despotisme. Opposition qui eut pour théâtre le Parlement, les États; qui, pour n'être ni systématique ni agressive, n'en fut que plus sage, plus ferme, plus glorieuse, et qui réussit enfin, parmi bien des luttes, des difficultés et des dangers, à maintenir intactes jusqu'en 1789 les libertés et franchises stipulées par le traité d'Union, sûr rempart de la nationalité bretonne. D'ailleurs quand il en était besoin pour défendre ce palladium, ne croyez pas que les Bretons voulussent épargner leur sang; ils prouvèrent le contraire plus d'une fois, notamment à la fin du XVIe siècle dans les guerres de la Ligue, en 1675, en 1720. Heureusement cette extrémité fut des plus rares : l'audace des ministres viola plus d'une fois le contrat d'union; presque toujours la justice de nos rois réprima promptement ces violations.

C'est en 1789, à l'Assemblée constituante, dans la célèbre nuit du 4 août, que les libertés provinciales de la Bretagne se virent sacrifiées, anéanties par les députés bretons, en dépit du mandat impératif par lequel leurs électeurs leur avaient ordonné de les défendre. Il

1 Voir sur cette période M. de Courson, *Hist. des Peuples bretons*, t. II, Épilogue, p. 294 et suiv. — Ce n'est qu'un résumé, où peut-être s'est-il glissé quelques erreurs de détail peu importantes, mais qui reproduit fidèlement le caractère de l'époque et où vibre vraiment la fibre bretonne.

y eut d'énergiques protestations, entre autres celle de M. de Botherel, parlant au nom des États dont il était le procureur-syndic, et — au nom du Parlement, en face même de l'Assemblée constituante, — celle de M. de la Houssaye. Ces généreuses voix se perdirent dans la grande tempête, dont le souffle renversait alors pêle-mêle, bonnes et mauvaises, toutes les institutions du passé. Quelque temps après, l'orage grondant de plus en plus, le peuple breton trouva moyen, malgré tout, de faire entendre du monde entier sa propre protestation, et pour qu'on ne pût s'y méprendre, lui-même, dans un de ses chants populaires, en exprimait ainsi le sens :

« Il est bien douloureux d'être opprimé, mais être opprimé n'est » pas honteux ; il n'y a de honte qu'à se soumettre à des voleurs » comme des lâches et des coupables. — S'il faut combattre, nous » combattrons ; nous combattrons pour le pays ; s'il faut mourir, » nous mourrons, libres et joyeux à la fois. — Nous n'avons pas » peur des balles, elles ne tueront pas notre âme ; si notre corps » tombe à terre, notre âme s'élévera au ciel. — En avant, enfants de » la Bretagne ! Notre cœur s'enflamme, la force de nos bras croît : » Vive la religion ! Vive qui aime son pays !... Vie pour vie, amis ! » Tués ou être tués ! Il a fallu que Dieu mourût pour qu'il vainquît » le monde [1]. »

Malgré la nuit du 4 août [2], la Bretagne n'était pas morte.

Et aujourd'hui ? direz-vous. — Lecteur, vous êtes bien curieux ; ne pouvez-vous d'ailleurs répondre vous-même ? Peut-être un jour, néanmoins, pour faire droit à votre requête, essaierons-nous de vous dire ce que nous en pensons — si toutefois les *franchises et libertés* qui restent à la *Revue de Bretagne* nous permettent d'y exposer toute notre pensée. — Mais pour aujourd'hui ce serait trop long ; daignez, de grâce, nous tenir pour excusés.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

[1] M. de la Villemarqué, *Chants popul. de Bret.*, 3e édit., t. II, p. 239.

[2] Nous ne parlons ici, bien entendu, de la nuit du 4 août qu'en ce qui touche la destruction des libertés de la Bretagne, et nous n'entendons nullement blâmer, dans son principe, le sentiment généreux qui inspira les autres sacrifices de cette nuit fameuse.

SOUVENIRS DE LA VENDÉE MILITAIRE.

LA PRISE DE STOFFLET.

En Vendée, et notamment dans les environs de Cholet, j'ai souvent entendu dire à de vieux soldats de Stofflet que l'abbé Bernier ne s'était pas contenté, en 1796, d'exciter mal à propos ce général royaliste à recommencer la guerre, mais qu'il lui avait ensuite donné un rendez-vous à la ferme de la Saugrenière pour le faire succomber sous le coup d'un abominable guet-apens.

Désirant savoir d'où provenait une semblable accusation, j'ai recueilli, sur les lieux mêmes, des renseignements qui, puisés à bonne source, semblent, malheureusement pour la mémoire de Bernier, beaucoup trop justifier le proverbe : *Vox populi, vox Dei.* Après avoir pris connaissance des faits, le lecteur appréciera.

Les paysans de l'Anjou goûtaient depuis une année les douceurs de la paix ; ce qui les rendait généralement peu désireux d'engager une nouvelle lutte contre les républicains, lorsque Stofflet, à l'instigation des meneurs du parti royaliste, à la tête desquels figurait l'abbé Bernier, se décida à reprendre les armes. Chose remarquable ! en signant la proclamation qui annonçait le renouvellement des hostilités, le général vendéen, dont le bon sens se refusait à partager les espérances du curé de Saint-Laud, dit à ses

officiers : « Nous marchons à l'échafaud ; mais tout le monde pousse à la guerre : faisons-la jusqu'à la fin. »

En apprenant qu'une partie de l'Anjou se soulève, le général Hoche se hâte de revenir en Vendée, d'où il s'est éloigné momentanément. Il annonce son arrivée, en faisant afficher ce placard dans toutes les communes déjà insurgées : — « J'avance à la tête de trente mille hommes pour occuper le pays d'Anjou et du Haut-Poitou jusqu'à ce qu'il soit entièrement désarmé et soumis aux lois. »

Stofflet, après avoir ouvert les hostilités en chassant, à la tête de trois cents hommes, la garnison républicaine qui occupait Argenton-le-Château, est bientôt entouré par plusieurs colonnes républicaines, auxquelles il ne peut résister avec les faibles forces dont il dispose.

Persuadé qu'il étouffera promptement cette nouvelle insurrection s'il parvient à s'emparer de ses chefs, Hoche fait alors poursuivre très-activement le général royaliste, ainsi que les capitaines qui ont répondu à son appel.

Sur ces entrefaites, le 14 février 1796, Stofflet est appelé par Bernier à un rendez-vous, où l'on doit se concerter avec différents officiers. Le lieu choisi par le curé de Saint-Laud pour tenir conseil, est la ferme de la Saugrenière, située dans la commune de la Poitevinière. Cette métairie étant loin de toute habitation et au milieu d'un épais bocage, offre toutes les conditions désirables pour se mettre à l'abri de l'espionnage et des perquisitions des républicains. Le 15 au soir, le général vendéen vient trouver Bernier à la Saugrenière, avec le baron de Lichteningen [1], son aide-de-camp, Eroudelle, envoyé par les insurgés de Bretagne, Coulon, son secrétaire, et trois chasseurs attachés à son service comme domestiques. Peu après l'arrivée de Stofflet et de sa suite, un des chasseurs est envoyé à Chemillé, éloigné de deux lieues de la Saugrenière, pour y chercher du tabac. Ce chasseur n'a point reparu et jamais on n'a su ce qu'il était devenu.

1 Le baron Charles de Lichteningen, jeune officier allemand, avait été fait prisonnier aux frontières. Ayant pu ensuite joindre les royalistes, il s'était attaché à Stofflet, près duquel il remplissait les fonctions d'aide-de-camp.

Bientôt le conseil s'ouvre et de vives discussions s'engagent, après lesquelles il est décidé « qu'un agent général de toutes les armées royalistes de l'intérieur sera nommé et recevra des instructions pour représenter l'armée auprès de S. M. Louis XVIII. » A la demande de Stofflet, le comte Colbert de Maulévrier, son ancien maître, est choisi pour remplir ces fonctions. A deux heures du matin, le conseil se sépare, et l'on convient qu'il y aura une autre réunion la nuit suivante.

Alors l'abbé Bernier, s'approchant de Stofflet, lui dit :

— Général, où comptez-vous passer la nuit ?

— A la Saugrenière ; et vous ?

— Moi, reprend Bernier, je vais aller coucher près d'ici, à la ferme de la Grande-Ramée.

Le curé de Saint-Laud sort, et, au lieu de se rendre à la Grande-Ramée, il va, à un kilomètre de la Saugrenière, demander l'hospitalité à la métairie du Chêne-Percé, qui se trouve sur le bord d'un chemin de traverse allant à Chemillé. Là, le métayer qui l'a logé plusieurs fois, lui dit :

— Monsieur, les Bleus parcourent le pays à toute heure ; si vous le désirez, par mesure de prudence, je vais faire bonne garde jusqu'au jour.

— Mon brave homme, c'est inutile, répond Bernier ; ici, je ne cours aucun danger. Tenez, si cela ne vous gêne pas, cédez-moi pour le reste de la nuit la chambre qui n'a qu'une petite croisée ouvrant sur le chemin de traverse de Chemillé.

Le paysan, après avoir satisfait à cette demande, va se coucher ; mais l'inquiétude le tenant éveillé, il entend, sur les trois heures et demie du matin, un bruit de pas mesurés qui s'approche de sa demeure. Se levant aussitôt, il court à une fenêtre, près de laquelle il reste saisi de terreur en apercevant un détachement républicain qui, sur l'ordre de son chef, fait halte devant sa maison.

Bientôt son effroi se change en stupéfaction, quand il voit le commandant des Bleus sortir des rangs pour marcher droit à la croisée de Bernier, contre laquelle il frappe discrètement.

A peine quelques légers coups ont-ils été appliqués sur le volet

qui clôt cette ouverture, que l'ais poussé de l'intérieur tourne sur ses gonds. Alors l'officier échange quelques paroles à voix basse avec la personne qui a répondu à son signal, puis il rejoint ses soldats, le volet se referme et les républicains se remettent en marche.

Ce détachement, commandé par un chef de bataillon appelé Loutil, se rend immédiatement à la métairie du Soucherot; là, Loutil dit au fermier, nommé Raimbaud :

— Allons, vite ! conduis-nous à la Saugrenière.

Raimbaud, qui est royaliste et par conséquent décidé à ne pas servir de guide aux républicains, fait des objections que l'officier bleu se hâte d'interrompre par cet argument sans réplique :

— Si tu n'obéis pas à l'instant, je te fais fusiller!

Le paysan, feignant alors d'exécuter l'ordre qui lui est donné, mène les républicains jusqu'au moulin de Vernon. Là, deux chemins se présentent. Celui de droite conduit à la Saugrenière et celui de gauche en éloigne. Raimbaud, qui veut égarer les Bleus, s'engage résolûment dans ce dernier.

— Brigand! tu nous trompes! s'écrie Loutil, et saisissant un pistolet, il ajuste le paysan en disant : Si tu ne nous conduis pas directement à la Saugrenière, je te brûle la cervelle!

Raimbaud, bien à contre-cœur, est alors obligé de prendre le bon chemin[1]. Le détachement arrive à la Saugrenière, qu'il cerne avec soin, puis Loutil et un petit nombre de soldats vont frapper à la porte en menaçant de l'enfoncer, si l'on ne s'empresse pas d'ouvrir. En entendant cette sommation, tout le monde, excepté la fermière, jeune femme très-énergique, s'empresse de se cacher.

Stofflet, qui s'était jeté tout habillé sur un lit, gagne promptement un grenier peu élevé au-dessus du sol; là, il se couche dans un coin, près d'un tas de lin dont on le couvre. Coulon et Eroudelle se mettent derrière un énorme coffre. Un instant après, la maison est

[1] Les chasseurs de Stofflet, croyant que Raimbaud, en guidant les républicains, avait agi comme un traître, le massacrèrent peu après l'arrestation de leur général.

envahie par les républicains auxquels la fermière, nommée Lizé, vient d'ouvrir.

— Brigande ! vocifèrent les soldats, dis-nous où est le général Stofflet ?

— Citoyens, répond avec un admirable sang-froid la fermière, vous me faites-là une question à laquelle je ne puis répondre.

— Nous savons positivement qu'il est dans ta demeure ; montre-nous l'endroit où il se cache.

— Mais, citoyens, s'il est ici, comme vous l'affirmez, la maison n'est pas assez grande pour le dérober à vos recherches. Fouillez !

— Ah ! tu ne veux pas parler ! crient avec rage les soldats ; attends, nous allons te délier la langue.

En achevant ces mots, les républicains allument, avec des branches sèches, un grand feu dans l'âtre ; puis montrant les flammes qui montent en tourbillonnant par le large conduit de la cheminée, ils disent à la fermière en la saisissant :

— Si tu ne veux pas être rôtie vivante, réponds sans hésiter. Où est le général des brigands ?

La femme Lizé, préférant mourir plutôt que de sauver sa vie par une trahison, garde un sublime silence.

— Ah ! tu ne veux rien dire ! au feu !... au feu !...

Alors, à trois reprises différentes, la malheureuse femme est poussée au milieu des flammes, d'où chaque fois elle est promptement retirée par des soldats moins cruels.

On allait précipiter une quatrième fois dans le feu cette admirable martyre du dévouement [1], lorsque Stofflet, surexcité au plus haut point par cette scène émouvante, tente généreusement d'y mettre un terme, en sortant tout-à-coup de sa cachette. En le voyant paraître, les soldats abandonnent leur victime pour se précipiter sur lui. Une lutte terrible s'engage, pendant laquelle le chef ven-

[1] Tous les faits inédits relatifs à l'arrestation de Stofflet m'ont été communiqués par un petit-fils de Mme Lizé. Quoique brûlée dangereusement, cette femme héroïque n'en survécut pas moins, et elle n'est morte que longtemps après, à la Saugrenière, dans un âge avancé.

déen, en cherchant à se rapprocher de la porte, son unique espoir de salut, reçoit plusieurs blessures, qui ne l'empêchent pas, grâce à sa force prodigieuse, de renverser tous ceux qui veulent le saisir. Au milieu de la confusion qui règne, il est sur le point d'échapper à ses adversaires, quand un coup de sabre lui abat la peau du front sur les yeux. Alors n'y voyant plus, épuisé par la perte de son sang, il est saisi, renversé et garotté par ses ennemis qui annoncent leur triomphe en criant : Vive la République !

A cette exclamation, les soldats placés au dehors, quittent leur poste d'observation et se précipitent dans la ferme. Les deux chasseurs profitent de ce mouvement pour se sauver par une fenêtre. Le baron de Lichteningen, qui peut fuir de ce côté, préfère se laisser arrêter plutôt que d'abandonner Stofflet. Coulon et Eroudelle, toujours blottis derrière le gros coffre, ne sont point découverts.

Aussitôt les républicains emmènent Stofflet et son aide-de-camp à Chemillé, puis de là à Angers, où, traduits devant une commission militaire, ils sont condamnés à mort.

Le 24 février 1796, Stofflet est conduit au lieu où l'on doit le fusiller. Là, debout en face du peloton qui charge ses armes, le chef royaliste regarde avec calme manœuvrer les soldats dont il va essuyer le feu. Quand le fatal moment est arrivé, le général Flavigny ordonne de couvrir les yeux de Stofflet. Celui-ci repousse le bandeau, en disant d'une voix assurée : — Un général vendéen n'a pas peur des balles !

Un instant après il crie : Vive le Roi ! et il meurt.

Ainsi périt, à l'âge de quarante-trois ans, ce remarquable chef royaliste. Né à Lunéville, dans un état obscur, soldat pendant seize ans, puis garde-chasse à Maulévrier, Stofflet, en 1793, avait été un des premiers à figurer parmi les insurgés de la Vendée. Fortement constitué, doué d'une âme énergique et généreuse, il avait, par sa bravoure et son habileté, su gagner promptement l'estime et l'affection des paysans qui l'avaient mis à leur tête. Son bouillant courage et ses talents militaires rendirent d'immenses services. Un jour de bataille, personne ne savait mieux que Stofflet conduire les royalistes au feu. S'élançant à la tête des plus intrépides, il donnait

d'abord l'exemple en combattant vigoureusement l'ennemi, puis, l'action bien engagée, il excitait son monde de la voix et du geste, frappant à grands coups de plat de sabre le dos de ceux qui reculaient ou qui paraissaient peu disposés à avancer. Dans certains combats, il arriva à Stofflet de briser de la sorte plusieurs lames de sabres.

Pendant le temps qu'il exerça une autorité dictatoriale à son quartier-général, il ne cessa pas, au milieu des honneurs qu'on lui rendait, de conserver la modestie et la simplicité d'un soldat. Justement sévère, il put, grâce à sa fermeté, maintenir la discipline et empêcher le pillage.

Stofflet, si dévoué à la monarchie, n'aimait pas la noblesse. Cette antipathie provenait de ce que des gentilshommes, dont les ambitieuses prétentions dépassaient de beaucoup le mérite, avaient froissé son amour-propre en se montrant jaloux et envieux de son grade.

Lorsque d'irritants démêlés firent naître la discorde entre l'armée d'Anjou et celle que commandait Charette, Stofflet, dont la haine était excitée par l'abbé Bernier, qui divisait pour régner, manifesta alors d'une singulière façon l'aversion que lui inspirait son illustre rival. Au lieu de dire, quand il prononçait un arrêt de mort : — Fusillez cet homme à l'instant ! — il disait ironiquement à ses chasseurs, habitués à le comprendre : — Envoyez cet homme à l'armée de Charette !

« De graves reproches, dit Crétineau-Joly, ont été accumulés sur la mémoire de Stofflet : tous ces reproches se résument dans un seul : il fut coupable d'avoir mis sa confiance dans l'abbé Bernier. »

En effet, tout porte à croire que ce chef, naturellement franc et loyal, n'aurait pas, dans certaines occasions, compromis sa gloire et la cause qu'il servait, s'il ne s'était pas laissé diriger en aveugle par Bernier, qui, on vient de le voir, ne fut pas soupçonné sans raison d'avoir livré Stofflet aux républicains, pendant la triste nuit du 15 février 1796.

CHARLES THENAISIE.

RÉCITS BRETONS.

HÉNORA LESTRÉZEC.

I.

ÉCOLE BUISSONNIÈRE.

Je plains de tout mon cœur ceux qui naissent dans les grandes villes, les cités populeuses et bruyantes; et cela pour plusieurs raisons qu'il serait trop long de déduire ici. Mais ce dont je les plains surtout, c'est de n'avoir pas eu d'enfance. Non, à Paris l'enfance n'existe pas : tout y est artificiel et prématuré, on se croit homme à seize ans, et l'on est réellement vieillard à trente, et souvent plus tôt encore. Les enfants, comme des fruits hâtifs, y poussent dans des serres chaudes, pâles et étiolés, et les hommes y ressemblent à l'habitant des campagnes, des monts et des bords de la mer, comme les lions nés dans nos ménageries ressemblent à ceux des montagnes et des déserts de l'Afrique. Il faut respirer l'air pur et vivifiant qui souffle à travers les bois de chênes et les champs de blé, il faut sentir passer sur son front et dans ses cheveux la brise qui vient du côté de la mer, pour qu'un sang vivement coloré et riche en propriétés vitales circule dans les veines, dans des veines d'hommes. *O fortunatos agricolas.....* heu-

reux l'homme des champs! Et l'innocence champêtre, et cette précieuse ignorance de tant de choses, est-ce qu'elles peuvent exister à Paris?

Et les souvenirs d'enfance! Oh! n'avoir pas de souvenirs, ou n'avoir que de tristes souvenirs d'un *âge d'or* antérieur, la seule oasis peut-être que l'on traverse dans ce désert de la vie; n'avoir connu ni les effets de la neige sur les landes et les monts lointains, ni le bruit du vent dans les grands bois, ni les fureurs de l'Océan qui s'emporte contre les rochers du rivage, ni le vieux mendiant en haillons qui vient, à la tombée de la nuit, frapper au seuil hospitalier, grelottant de froid et tout mouillé, et que l'on fait asseoir à la meilleure place au foyer; ni les terreurs mystérieuses des récits de *bonnes femmes* qui parlent de sorciers et de *revenants;* ni les contes merveilleux et les vieilles ballades populaires des *veillées* d'hiver; et puis, les genêtaies ondulant au vent comme une mer aux flots de pourpre, les blés jaunissant et tressaillant de secrets frissons sous une brise tiède et embaumée, et les fenaisons, et les moissons, et les fêtes des villages; et la messe tous les dimanches dans la vieille église du bourg, toute moussue et entourée d'ifs séculaires : n'avoir rien connu de tout cela, ah! c'est entrer dans la vie par une porte bien triste. Aussi, je le répète, je plains sincèrement ceux qui sont nés et qui ont grandi dans une rue, qu'elle soit étroite et malsaine, ou large et bien aérée; que ce soit dans une mansarde ou à un premier étage, dans un taudis ou dans un palais. Est-ce qu'ils peuvent savoir comment les prés verdissent et l'aubépine embaume, comment sifflent la grive et le merle au bec jaune? Ah! vieil Alighieri, sombre Gibelin, as-tu bien pu prononcer un pareil blasphème : qu'il n'est pire douleur que dans l'adversité un souvenir heureux. Celui qui boit de mauvais vin peut-il, pour cette raison, regretter d'en avoir un jour bu de meilleur?

J'ai connu cette enfance champêtre et libre dont je parle, et nul souvenir n'est mieux gravé dans mon cœur. Comme Adam et Ève devaient regretter le paradis terrestre d'où les chassait l'innocence perdue, moi aussi je regrette ce paradis de l'enfance, et je

me détourne souvent vers ce jardin rempli de parfums et de chants, et je lui adresse de touchants adieux.

Je veux retracer un souvenir de ces bienheureux jours. Mais, hélas! que va devenir tout cela sous ma plume? Ce que devient une fleur belle et odorante dans l'herbier du naturaliste et du savant. Essayons toutefois.

A l'âge de douze ans je savais presque autant de latin que de français, c'est-à-dire aussi peu de l'un que de l'autre; mais, en revanche, je savais bien le breton, que je n'oublierai de ma vie et dont la connaissance me procure encore les plus douces et les plus intimes jouissances.

Le breton est la première langue du monde! Mon brave et savant compatriote La Tour-d'Auvergne, *le premier grenadier de France*, le pensait comme moi, et le polyglotte Le Brigant, qui avait pris pour devise : *Negatâ celticâ, negatur orbis*, a fait je ne sais combien de dissertations, de thèses, de mémoires à l'appui de cette opinion, et pour prouver que la langue parlée dans le paradis terrestre était le pur breton. Et il le prouve, et voici comment. Lorsque la première femme présenta la pomme au premier homme, celui-ci y mordit à belles dents, et la mangea si gloutonnement, qu'un morceau lui en resta dans le gosier : *A tam!* (en breton) *ah! quel morceau!* cria-t-il aussitôt; *ev* (bois), lui dit la première femme. Et voilà l'origine des mots Adam et Ève, et aussi de ce qu'on appelle communément la *pomme d'Adam*, et que les anatomistes nomment l'os hyoïde, je crois.

Et qu'avez-vous à dire à cela? que cela n'a pas le sens commun? Je garantis l'exactitude et la signification des mots bretons, et je connais bien des étymologies qui ne sont pas plus raisonnables.

Bien avant le français, dont l'acte de naissance du reste ne remonte pas bien haut; avant le latin même, nos aïeux les Keltes et les Gaulois parlaient une langue aussi intelligible pour moi que l'est celle que parlent aujourd'hui encore les paysans de la Cornouaille armoricaine, du Léonais, du pays de Tréguier et du pays de Galles, en Angleterre. Les chansons d'autrefois, nous les chan-

tons encore : et je ne puis ouvrir un livre français, anglais, latin, grec, sans y trouver à chaque instant des mots bretons. Et dans le sanscrit il s'en trouve encore davantage, nous assurent les savants.

Mais, hélas! qu'elles ont été déplorables, les destinées de cette grande et opiniâtre race celtique! Pour que la littérature d'un peuple puisse vivre florissante et féconde, il faut commencer d'abord par établir sa prépondérance politique, il lui faut la victoire des grands champs de batailles; et Zama et Waterloo ont presque toujours été notre partage! L'injustice et l'oppression consommées un jour sur un champ de bataille, passent insensiblement dans le domaine des faits à jamais accomplis, et pèsent dès lors sur la liberté et sur l'intelligence des générations qui les subissent. Désormais il ya des vainqueurs et des vaincus, des oppresseurs et des opprimés : les premiers arrogants et superbes; les seconds résignés et espérant des temps meilleurs, soupirant après leur liberté et leurs franchises perdues, et se consolant avec leurs vieilles traditions, et leurs souvenirs de nationalité. Car les souvenirs de nationalité, déposés dans le recoin le plus intime du cœur, ne périssent jamais complétement : ils peuvent être persécutés, obscurcis, engloutis même pour un temps ; mais ils finissent toujours par reparaître.

Étrange et lamentable destinée du peuple breton! Poussé par le vague et incessant désir de l'inconnu, par cette éternelle aspiration vers tout ce qui est mystère, peut-être aussi chassé par des guerres de religion, les plus cruelles et les plus implacables de toutes, ou bien encore obligé d'émigrer par suite d'une multiplication trop démesurée des têtes, il quitta le pays le plus beau et le plus fertile du monde pour aller à la recherche d'une patrie nouvelle. Parti des plateaux de l'Himalaya, il s'achemina par patientes étapes à travers toute l'Asie, emportant ses dieux, ses croyances, ses anciennes traditions, ses souvenirs de nationalité, et laissant partout des traces de son passage, comme autant de jalons, à l'aide desquels on a pu remonter jusqu'à son berceau. Il franchit le Caucase, doubla la Mer-Noire, laissa une colonie dans la Chersonèse-

Cimbrique, puis reprit sa marche à travers les vastes plaines de la Thrace et de l'Illyrie, cherchant partout, suivant l'opinion de quelques historiens, ce fabuleux Mont-Mérou dont parlent les vieilles traditions, et où siège sur son trône le dieu des richesses magiques. Ils arrivèrent enfin dans la Gaule ; une portion se détacha de la grande émigration, passa les Pyrénées, et fonda la colonie des Celtes-Ibères ; les autres s'arrêtèrent sur les landes ét dans les forêts immenses qui couvraient alors notre Bretagne actuelle. Plusieurs émigrations passèrent à différentes reprises le détroit, et s'établirent dans les îles Britanniques.

Mais je m'égare à suivre mes Keltes dans leurs éternels voyages, et ne vois pas qu'on me laisse voyager seul, et que personne n'a voulu me suivre. Une fois sur ce chapitre, je m'oublie volontiers ; mon imagination s'envole au loin, bien loin, et se complaît à errer sur les plateaux lumineux de l'Hymalaia, et dans les jardins éternels du Thibet : je vais causer avec les bonzes et les brahmanes des pagodes indiennes, je comprends leur langue et leur mystères, je parcours les ruines immenses et les souterrains mystérieux d'Elephanta et d'Ellora, comme un hôte qui, au retour d'un long voyage, erre sur les débris de son manoir abandonné et tombé en ruines : des affinités secrètes existent entre toutes ces choses lointaines et mon esprit, et, instinctivement, mes pensées s'envolent sans cesse vers elles. Oh ! les rêveurs, oh ! les poètes !...

Tous les matins, pendant les beaux jours, nous partions, trois insouciants et espiègles gars du vieux manoir de Keramborgn, nous dirigeant vers le bourg de Plouaret, et emportant dans un panier quelques livres en lambeaux, et les provisions de bouche de la journée. Nous allions ainsi à l'*école* chez un vieux *magister* de village, à la trogne enluminée et accidentée d'éminences mamillaires, comme un vieux *tumulus* gaulois labouré par les taupes. Le brave homme n'avait jamais secoué bien rudement l'arbre de la science, quoiqu'il eût quelque temps porté la soutane, quoiqu'il chantât fort au lutrin de la paroisse et mît ses plus chères délices à faire journellement de nombreuses libations au dieu Bacchus. *Io ! évohé ! évohé !* Malgré tout cela ou à cause de tout cela, peut-être, c'était

un excellent homme, et chaque fois que je vais saluer le coq en cuivre doré du clocher de mon bourg, j'éprouve un bien doux plaisir à lui serrer la main, et à lui faire quelque citation d'Horace, de Virgile, d'Ovide ou de Cicéron, qu'il ne comprend guère, il est vrai; mais cela lui donne une haute opinion de mon savoir, et le rend tout fier d'avoir fait un tel élève. Mais ce qui lui plaît bien plus que tout cela, c'est la libation obligée à Bacchus, le seul dieu, je crois, auquel il ait conservé un culte bien fervent.

Le brave homme! je lui ai depuis longtemps pardonné les *pensums*, les *pains secs*, et les heures passées à genoux au milieu de la classe, pour avoir mêlé à mon français force expressions bretonnes (le breton était proscrit), pour arriver presque tous les jours trop tard en classe, avec des thèmes et des versions incomplets, et faire l'école buissonnière le plus souvent que je le pouvais, vieille habitude dont je n'ai jamais pu me défaire complétement, du reste. Et qui donc n'a jamais fait un peu l'école buissonnière? Ah! si vous saviez comme la route qui mène de Keramborgn au bourg de Plouaret est faite pour inviter à l'*école buissonnière*, et envoyer à tous les diables thèmes, versions et maître d'école, vous seriez disposé à l'indulgence et ne vous presseriez pas de me condamner, ni de me crier : Au fait! au fait! *Veniamus ad eventum!* fussiez-vous maître d'école même! Mais j'y songe, il n'y a plus de *maîtres d'école*, il faut dire *instituteur primaire*, n'est-ce pas?

Comment en effet passer par le village du Keroué sans maltraiter un peu les noyers dont l'ombre s'étend sur le chemin, sans jeter des pierres aux pommes rouges ou jaunes qui sourient ironiquement dans le feuillage vert; sans faire un peu la guerre aux poules et aux coqs rouges de Gaod Kerborro, et sans s'arrêter au haut du Roz (la colline) pour lancer, par la cheminée, quelques cailloux dans la pauvre chaumière de Jeanne Trédenn, située en bas, sous nos pieds; comment encore passer devant le moulin et l'étang du Pontmeur sans s'arrêter quelques minutes à voir l'eau jaillir sur la roue du moulin, à admirer les poissons se jouant et se poursuivant dans l'onde transparente, égayés par un rayon de soleil, et à écouter

le bruit de la cascade sur les roches moussues et noircies de l'écluse ?

Et le Roz de *Rune-Riou*, d'un aspect si pittoresque, et le *Rubézenn*, d'où l'on voit *Penn-an-Roho* et le *Coz-Varc'hat*, et *Kerminihi*, comment passer sans dire chaque matin *bonjour* à tout cela?

Je les vois encore d'ici, du fond de ma mansarde, à Paris, où j'écris ces lignes, tout en rêvant du pays, et sans songer que l'heure du sommeil est sonnée. Je connais tous les arbres qui bordent le chemin, jeunes ou vieux, tapissés de mousse et de lierre, ou s'élançant hardiment vers le ciel avec une tige de haute futaie lisse et polie. Il n'en est pas un sur lequel je n'aie grimpé maintes fois pour dérober leurs nids et leurs couvées aux mésanges, aux geais, aux pies.... Tous ces rochers au milieu de la rivière, que de fois m'y suis-je assis en chantant quelque vieille ballade bretonne, et laissant pendre mes deux pieds au fil de l'eau transparente et claire !

O Parisiens, ces bonheurs-là vous sont inconnus, et vous ne pouvez vous imaginer comme ces chers souvenirs chantent doucement dans ma tête et parfument ma mansarde d'odeurs printanières et de bouffées d'air venues jusqu'à moi à travers les landes d'Armor, toutes chargées des émanations des aubépines et des sarrasins en fleur. Ayez donc quelque indulgence pour mes digressions ; sans elles ma petite histoire ne serait rien : et puis, j'ai appelé cette première partie : *Ecole buissonnière*, il ne faut pas l'oublier.

Nous arrivions enfin au petit ruiseau de *Pont-ar-Goazcan*, où de malicieuses et gaies jeunes filles étaient toujours à laver et à jaser, et couraient souvent après nous pour nous agacer, ce dont nous nous trouvions bien malheureux.

Quand nous faisions notre apparition dans la classe, elle était, le plus souvent, sur le point de finir ; aussi n'entrions-nous qu'en tremblant, et comme des coupables qui vont s'entendre condamner. Mais une demi-heure à genoux au milieu de la classe, et du pain sec et de l'eau à dîner, qu'est-ce que cela quand on a douze ans ? Et comme nous oubliions vite cette petite et passagère humiliation, lorsque, la classe finie, la porte s'ouvrait pour nous laisser échapper,

ou plutôt envoler, comme des oiseaux à qui l'on ouvre la porte d'une volière !

Vous connaissez le charmant tableau de Decamps représentant la sortie d'une école turque? Remplacez ces petits Musulmans par des petits Bas-Bretons, (les costumes ont quelque ressemblance entre eux du reste) et c'est cela, absolument cela.

La récréation avait lieu sur la grande place du bourg, à l'ombre des grands marronniers fleuris et des ifs séculaires, par dessus lesquels pointait gracieusement la flèche de granit du clocher avec le coq de cuivre doré au sommet de la croix. Et là on oubliait les pensums, les punitions et les devoirs, et ce n'était partout qu'activité, cris, rires et jeux divers, jeux de galoche, de toupies, de barres, cheval fondu, que sais-je encore ?

Et cependant il fallait se tenir sur ses gardes, et se méfier de deux ou trois drôles qui rôdaient sournoisement autour des jeux, se mêlaient aux groupes les plus animés, et saisissaient au vol les mots bretons ou les phrases douteuses et bizarres échappées dans la chaleur des discussions et l'animation des parties de barres ou de toupies.

Mais qu'était-ce donc que ces vilains rôdeurs? me direz-vous. Quoi! déjà des espions? là aussi?

Eh! mon Dieu, oui, c'étaient bien des espions, comme vous le dites, il n'y a pas à le contester. Leur air inquiet et leur œil inquisiteur, leur oreille tendue et toujours aux aguets, leurs allures mystérieuses, leurs questions insidieuses, leurs provocations perfides, tout chez eux révélait l'espion.

— Et pourquoi, dans quel but espionner des camarades?

— Ah! c'est qu'ils avaient le *symbole.*

— Le *symbole?* dites-vous, le *symbole* de quoi? le *symbole* de qui ?

— Ah ! c'est vrai, ce mot vous paraît bien étrange et bien déplacé ici. Mais voici ce qu'il signifiait parmi nous.

Comme nous savions tous le breton, comme c'était la langue que nous avions sucée, pour ainsi dire, avec le lait de notre nourrice, celle qui se parlait et qui se chantait partout et toujours autour de

nous; comme nos parents nous envoyaient à l'école pour apprendre, avant tout, un peu de français, puis pour apprendre à lire et à griffonner des caractères si bizarres et si fantasques, que M. Champollion s'en serait tiré moins facilement que des hiéroglyphes gravés sur les pylônes et les monolithes de l'Égypte, le breton dut être proscrit à l'école, et cela à notre grand désespoir. Aussi, tout écolier convaincu d'avoir *bretonné*, ou d'avoir orné son langage d'expressions celtiques ou douteuses, était-il sur le champ *symbolé*, c'est-à-dire qu'on le forçait de prendre un anneau de métal, ou un morceau de bois ovale percé d'un trou qui donnait passage à une ficelle. Quelquefois des discussions terribles s'engageaient sur la valeur d'un mot, et, pour trancher le différend, on avait plus souvent recours au poing qu'au dictionnaire de l'Académie, qui avait peu de crédit auprès de nous, par la raison que nous y constations l'absence d'une foule de mots que nous soutenions être français et du meilleur.

L'écolier *symbolé* avait tout intérêt à se défaire de son maudit anneau, car s'il en était porteur à l'heure des repas, il restait debout au milieu du réfectoire, ayant pour toute pitance du pain sec et de l'eau, pendant que ses heureux camarades mangeaient à son nez de bon bœuf appétissant, de savoureuses tranches de lard, et buvaient du *piat* (cidre).

Vous n'en voulez plus autant à notre *espion*, n'est-ce pas?

— Mais, me direz-vous, pourquoi ce mot de *symbole* pour signifier une chose si simple?

— Ah! voilà! on n'a jamais pu le savoir. Cependant, si je m'écoutais, et si je ne craignais pas de vous ennuyer, je saurais bien en donner des raisons, et j'ouvrirais ici une longue parenthèse pour prouver que cela doit être *renouvelé* des Grecs ou des Romains. C'est d'ailleurs la mode aujourd'hui de tout symboliser, et les *penseurs*, les *esprits forts*, les *savants* voient partout des symboles. Mais comme je ne suis rien de tout cela, j'aime mieux n'y voir tout simplement que ce qu'il signifiait pour nous autres, pauvres écoliers d'un obscur bourg de Basse-Bretagne, que nous aimons tous, et que ceux de nous qui l'ont quitté pour aller au loin chercher la fortune,

la science, le bonheur, insaisissable Protée qui vous séduit sous de fallacieuses apparences et qui vous leurre toujours, regrettent bien à présent, et voient souvent dans leurs rêves...

Le bonheur était là, sur ce même rocher
D'où nous sommes partis un jour pour le chercher.

Croyez bien que, si les heures de classe nous paraissaient toujours d'une longueur désespérante, celles des récréations, au contraire, s'envolaient à tire-d'aile avec une rapidité désolante. C'étaient tous les jours quelques sujets nouveaux et variés de distractions et de joyeux ébattements.

Un baptême arrivait, avec le parrain et la marraine dans leurs plus beaux habits de fête, et le père joyeux et souriant et tout disposé à payer chopine et bouteille de vin vieux. Et nous aidions les enfants de chœur à chanter le *Te Deum*, et le sacristain à sonner les cloches à grandes volées. Puis, en troupe compacte et serrée, l'on escortait le parrain et la marraine qui, du haut de l'escalier du cimetière, lançaient à tour de bras des poignées de gros sous au milieu de la foule attentive; et l'on roulait alors pêle-mêle dans la boue ou la poussière, suivant la saison, on se disputait avec acharnement quelques méchants sous tout vertdegrisés, et il était bien rare que quelqu'un ne sortît éclopé, contusionné et ecchymosé de ces combats à outrance.

Un autre jour, c'était une noce. La compagnie arrivait parée et joyeuse, et débouchait de quelque sentier ombreux et parfumé par l'aubépine et les sureaux en fleurs, aux sons du *biniou*, des tambours et des violons, bouquets et rubans aux corsets des jeunes filles, bouquets et rubans aux chapeaux et aux boutonnières des jeunes gens; et, le long de la route, force décharges de pistolets et de carabines en signe de réjouissance, puis des chants, des *gwerz* et des *sônes* joyeux, des rires et des cris d'allégresse; partout des fleurs, des chants, de la musique, des rires, du bonheur!

Et, le festin de noce terminé, comme les *jabadaos* et les *aubades* allaient bon train sur la place du bourg, en plein air, au son des tambourins, des violons et des *bombardes!* (hautbois). Comme l'œil

des jeunes filles s'allumait! comme leurs joues étaient rouges! comme elles dansaient, et sautaient et riaient! comme les *sonneurs*, assis sur leurs barriques au milieu du cercle, soufflaient, se démenaient et mettaient tout en branle et en gaîté!

Et nous étions partout; mais là surtout où quelque vieil ivrogne amusait de ses lazzis et de ses discours bizarres un auditoire improvisé, et chantonnait des couplets quelque peu grivois; là ou quelque adorateur trop fanatique du Bacchus des vergers bretons subissait les conséquences fâcheuses d'un culte trop fervent; là où les jeunes et les forts, les Hercules et les Porthos se livraient, le plus souvent pour des motifs plus que frivoles, des combats où le sang n'était jamais épargné, car il est rare qu'une noce bretonne se termine sans combat et effusion de sang.

Et quand nous manquaient les noces et les baptêmes, nous avions encore Hénora Lestrézec. Elle apparaissait soudain sur le mur du cimetière, à l'ombre du grand marronnier, gaie et rieuse, et dans l'accoutrement le plus bizarre et le plus fantastique : la tête ceinte d'une couronne de digitales, d'aubépine fleurie et de genêts d'or, une baguette de coudrier blanc à la main, toute bariolée de rubans de différentes couleurs, de lambeaux de tulle et de soie cousus sur son cotillon de bure ou de *berlinge*; les yeux noirs et vifs, les traits réguliers avec une distinction et certains indices qui trahissaient en elle une race et une origine non vulgaires. Elle me fait songer aujourd'hui à Velléda, la poétique druidesse, ou plutôt à Ophélia, la triste et gracieuse création de Shakspeare. Mais pour nous, enfants, c'était tout simplement Hénora, *Hénora la folle,* et rien de plus.

Nous la saluions toujours par des cris de joie et de frénétiques acclamations, en lui criant tous à la fois : — « A quand ta noce, » Hénora? Tu ne nous oublieras pas, au moins? Tu viens sans doute » nous inviter au festin et aux réjouissances? »

Et elle, d'un air riant et heureux, nous faisait alors ce que nous appelions un *compliment,* souvent interrompu par nos applaudissements et nos cris immodérés. Elle venait, disait-elle, nous inviter à ses noces, qui devaient se célébrer prochainement. Elle nous recom-

mandait d'inviter aussi tous nos parents, et que personne ne manquât de venir. Jamais nous n'avions vu, ni ne devions revoir pareilles fêtes et solennités. Le *fils du roi de Turquie* et l'*impératrice d'Hibernie* seraient l'*homme* et *la fille d'honneur;* l'évêque, lui-même, devait passer au doigt des jeunes époux l'anneau nuptial, e célébrer la messe; et le *roi de France* et la *duchesse Anne*, avec toute leur cour, tous les princes et princesses, tous les nobles seraient du festin. Et quel festin! Les noces fameuses de Gamache n'étaient rien en comparaison : des hécatombes de bœufs, de veaux, de moutons, de porcs, devaient être faites; le vin, le cidre doux et le café et l'eau-de-vie couleraient partout par tonnes défoncées; et les pauvres gens, eux aussi, ne seraient pas oubliés, les *chercheurs de pain* et les porteurs de besace. Pendant huit jours pleins ils pourraient manger et boire à satiété sans désemparer et sans quitter la table. Quelle bombance! Puis, quelles réjouissances publiques, quelles luttes, quels bals et quelles danses à mettre sur les dents tous les *sonneurs* du pays! Le beau fiancé était allé, *avec dix-huit carrosses, quérir la famille royale.* Il allait arriver. Il fallait s'occuper immédiatement de semer de fleurs et de rameaux verts les chemins et la place du bourg.

Et Hénora, descendant de sa tribune aux harangues avec la majesté d'une reine, s'avançait au milieu de nous, aux acclamations et aux hurlements de la troupe écolière, et marchait à notre tête, radieuse, triomphante, comme si elle allait à l'autel, conduite par le beau fiancé, l'époux tant désiré. Et nous faisions ainsi le tour du bourg en chantant avec elle son *sône* de prédilection, qu'elle répétait sans cesse :

Korfet brao è va doucik, balé a ra er fad, etc....

« Ma douce est bien faite de corps, elle marche avec grâce, ses » deux joues sont rouges comme une rose, et ses yeux sont » bleus, etc. »

F.-M. LUZEL.

Paris, 1856.

(La fin à la prochaine livraison).

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

—

LE GÉNÉRAL BEDEAU.

Bien qu'une de nos dernières chroniques ait rendu hommage à notre illustre compatriote, le général Bedeau, nous ne craignons pas d'emprunter au *Moniteur de l'armée* la notice suivante, qui est un trop beau témoignage pour n'être pas reproduite. Nous aurions bien quelques observations et réserves à faire, mais tout le monde les fera pour nous. Peut-être, au reste, aurons-nous l'occasion de revenir sur un des hommes qui ont le plus marqué dans l'armée et dans notre pays.

(*Note de la Rédaction*).

M. le général de division Bedeau est décédé à Nantes dans la nuit du 29 au 30 octobre dernier. Après avoir parcouru avec éclat la carrière des armes, il est mort dans les sentiments de la plus parfaite humilité chrétienne, et sa volonté dernière a été qu'aucun honneur militaire ne fût rendu à sa dépouille mortelle.

Bedeau (*Marie-Alphonse*), né le 19 août 1804, à La Roberdière, commune de Vertou, dans la Loire-Inférieure, était fils d'un officier supérieur de la marine.

Entré dès l'âge de seize ans à l'École militaire de Saint-Cyr (29 octobre 1820), il en sortit deux ans plus tard, aux premiers rangs, et alla compléter son éducation militaire à l'École d'application d'état-major.

Il commença son stage régimentaire le 18 février 1825, dans les dragons du Rhône. Lieutenant le 1er octobre 1826, il servit successivement comme aide-major dans les lanciers de la garde royale (1826), au 2e régiment d'artillerie à cheval (1828), au 13e de ligne et enfin au 3e léger (1829).

Nommé capitaine le 12 juillet 1831, aide de camp du général baron Gérard, commandant la division de réserve de l'armée du Nord, le 6 août suivant, il passa en la même qualité, le 15 novembre 1832, auprès du général comte de Schramm, qui succéda au général Gérard dans le commandement de cette division. La croix de la Légion-d'Honneur récompensa sa conduite distinguée pendant le siége de la citadelle d'Anvers (16 janvier 1833).

Après la dissolution de l'armée du Nord, le capitaine Bedeau fit partie de l'état-major de la 1re division militaire, sous le général comte Pajol (29 mars 1833). Il en fut détaché depuis le 6 décembre 1834 jusqu'au 9 novembre 1835, pour servir auprès du général de Schramm, qui exerçait au ministère de la guerre les fonctions de directeur du personnel et des opérations militaires.

Le 3 février 1836, il était pourvu du commandement du 1er bataillon de la nouvelle légion étrangère, qu'il organisa d'une manière remarquable. Aussi, lors de la formation du second bataillon, le général comte de Damrémont, gouverneur général de l'Algérie, demanda instamment (6 août 1837) que le commandant Bedeau fût nommé lieutenant-colonel de ce corps. Sa nomination fut signée le 11 novembre 1837, après qu'il eût donné de nouvelles preuves de bravoure au siége de Constantine.

Chaque expédition, chaque combat était pour lui l'occasion de se signaler. Chacun de ses grades, chacune de ses décorations fut le prix d'une action d'éclat.

En 1839, il est cité à l'ordre de l'armée pour sa conduite dans les combats de Djidjeli et de Bougie, et nommé colonel du 17e régiment d'infanterie légère (4 décembre). Il est cité aussi pour la vigueur par lui déployée au combat de l'Oued Lallegg.

En 1840, il est cité à l'occasion de l'expédition de Cherchell, dans laquelle il reçoit deux blessures, et il obtient la décoration

d'officier de la Légion-d'Honneur (21 juin). Il est encore cité dans les rapports relatifs à la campagne d'automne de la même année.

En 1841, nouvelles citations pour l'expédition de Médéah, le ravitaillement de Milianah et le passage du Chélif. Sa belle conduite dans ces circonstances se trouva récompensée par le grade de maréchal de camp (27 mai 1841), qui lui fut conféré expressément pour faits de guerre, en vertu de l'article 19 de la loi du 14 avril 1832.

Au mois de novembre 1841, le général Bugeaud lui confia une division mobile, ainsi que le commandement supérieur de toutes les places et camps de la zône maritime de la province d'Oran.

Le général Bedeau inaugura d'une manière brillante la campagne de 1842 en culbutant sur la Safsaf et la Sikak, avec trois bataillons seulement, un rassemblement de 5,000 hommes commandés par Abd-el-Kader en personne (mars 1843). Il joignit de nouveau l'émir sur la Tafna, le 12 avril, le battit encore, le rejeta dans le Maroc, et s'empara de Sidi-Hamza, son principal lieutenant. Il détruisit ensuite ses goums à Bab-el-Thaza (23 avril). Cette campagne valut au général Bedeau la croix de commandeur de la Légion-d'Honneur (30 août).

En 1843, il dirigea une expédition dans le pays des Djafras, soulevés par la présence d'Abd-el-Kader, et y déploya « une entente parfaite de la guerre et de la politique du pays. »

En 1844, sa participation active à la victoire de l'Isly fut récompensée par le grade de lieutenant-général (16 septembre). Quelques jours après, il eut le commandement de la division de Constantine (8 octobre).

Enfin, en 1847, il seconda le maréchal Bugeaud dans ses opérations en Kabylie, et vainquit dans trois combats les Ourtilan, les Beni-Yala et les Ouled-Aïdoun. La décoration de grand-officier de la Légion-d'Honneur fut le prix de ces glorieux travaux (8 août).

Après avoir exercé, à titre intérimaire, les hautes fonctions de gouverneur général de l'Algérie, le général Bedeau revint en France. Il se trouvait à Paris au moment de la révolution de Février.

A peine installé, le Gouvernement provisoire le nomma ministre de la guerre (24 février). Il déclina cet honneur; mais le lendemain, sur l'appel fait à son dévouement et à son patriotisme, il accepta le commandement de la 1re division militaire. Le 13 avril, il échangea ce commandement contre celui de la 1re division d'infanterie de l'armée des Alpes, dont il resta titulaire jusqu'au 20 décembre 1848.

La carrière militaire du général était terminée. Élu représentant du peuple par le département de la Loire-Inférieure, il devint l'un des vice-présidents de cette assemblée. Le soldat se réveilla en lui pendant les néfastes journées de Juin, et il fut dangereusement blessé en combattant l'insurrection. Enfin, il fit partie de l'Assemblée nationale législative, en 1849, comme représentant du département de la Seine. Après la dissolution de cette assemblée, il passa plusieurs années en Belgique, et revint ensuite se fixer à Nantes; il y vécut complétement retiré du monde et dans la pratique de la dévotion.

Un décret du 4 août 1852 lui avait concédé le maximum de la pension de retraite du grade de général de division.

Le maréchal Bugeaud, alors qu'il était gouverneur général de l'Algérie, avait signalé maintes fois le général Bedeau comme un officier d'un jugement supérieur et d'une grande solidité dans le combat. Vers le même temps, le bach-agha des Beni-Amer lui rendait ce témoignage, aussi véridique dans le fond qu'original dans sa forme orientale : « Cet homme excelle par sa raison, sa sagesse et sa sagacité dans toutes les les circonstances; il sait se rendre agréable à tout le monde; tout le monde est attiré vers lui, et tous sont revenus à lui à cause de son amitié sincère et de sa générosité sans égale. » Et le maréchal Bugeaud ajoutait : « On trouve peu de têtes aussi bien organisées. Il serait à désirer que nous eussions en Afrique beaucoup d'hommes de cette trempe, et qu'ils voulussent consacrer dix ans de leur vie à l'œuvre que nous poursuivons. » On peut dire à l'honneur du général Bedeau qu'il a dignement accompli cette tâche.

H. Hennet.

M. L'ABBÉ AUDRAIN,

CURÉ DE SAINT-PIERRE DE NANTES.

L'éloge de M. l'abbé Audrain n'est plus à faire; il est tout entier dans le deuil qu'a causé sa mort et dans les pages touchantes qu'elle a inspirées à l'un de ses confrères les plus éminents, qui fut aussi l'un de ses plus brillants élèves. M. l'abbé Fournier a raconté la vie de M. Audrain avec cette âme que l'Écriture appelle l'esprit du cœur, *mens cordis*. Qu'ajouter à un tel récit? Et cependant, la *Revue* ne peut rester complétement muette sur un des hommes qui ont le plus marqué, à Nantes, dans l'enseignement et dans le ministère. Je demanderai donc la permission de rappeler quelques impressions personnelles, et de donner ainsi à mon vieux maître, au guide de ma jeunesse, à l'ami constant de mon âge mûr, un dernier témoignage de reconnaissant et affectueux souvenir.

Lorsque je rencontrai, pour la première fois, M. Audrain, il n'avait que vingt-cinq ans, comptait à peine un an de prêtrise, et était déjà professeur de rhétorique au Petit-Séminaire. Tel était même dès lors le rang qu'il occupait dans l'opinion de tous que nous attachions un intérêt marqué aux circonstances de sa vie. Nous nous répétions les uns aux autres, dans nos conversations d'enfants, que, dès l'âge de douze ans, il professait dans le pensionnat du bon M. Rousic [1]; que, dès l'âge de quinze, il fixait l'attention de Mgr Duvoisin qui se chargeait de son avenir. Ce haut

[1] Je trouve, dans une note qui m'est remise, quelques détails sur les rapports de M. Audrain et de M. Rousic. Ce fut celui-ci qui donna la première instruction classique à M. Audrain, et gratuitement. Le petit Audrain, fils d'un pauvre charpentier de bateaux, venait, chaque matin, de Chantenay à ses leçons. Le plus souvent il portait ses sabots à la main, afin de ménager sa chaussure. M. Rousic fut tellement content de lui qu'il le chargea bientôt de ses plus jeunes élèves. Comme témoignage de satisfaction, il lui donna d'abord cinquante centimes par semaine, puis deux francs, que l'enfant remettait, sans en rien garder, à sa mère.

patronage d'un évêque célèbre et digne de l'être, sinon par sa fermeté malheureusement, du moins par son intelligence et son savoir, lui faisait, à nos yeux, comme une auréole. Je ne sais d'ailleurs d'où nous venaient ces détails; mais ils formaient légende. Ce qui est sûr c'est qu'ils ne venaient pas de M. Audrain. La seule chose que je lui aie entendu dire de sa vie, c'est qu'il était né le 25 mars, jour de l'Annonciation de la Vierge; et, s'il le disait, c'était pour exprimer sa confiance en celle qu'il appelait sa bonne mère [1].

Dans l'exercice de ses fonctions de professeur, M. l'abbé Audrain avait un rare talent, celui de se faire écouter toujours sans punir jamais. Personne ne possédait mieux que lui nos grands auteurs et ne les commentait avec plus d'entrain et d'esprit. Étions-nous las du grec et du latin, il ouvrait tantôt Bossuet, tantôt Massillon; je me rappelle qu'un jour il tomba sur les *Plaideurs* de Racine, et sa lecture, habilement nuancée, nous faisait saisir au vol les beautés des maîtres.

Son goût était exquis mais sévère, et le *Génie du Christianisme*, qui passionnait alors nos jeunes imaginations, était souvent une pierre d'achoppement entre notre professeur et nous. M. Audrain goûtait peu ce christianisme extérieur qui, disait-il, n'allait pas jusqu'à la moëlle; il était plus opposé encore à cette mélancolie rêveuse qui donne à l'esprit des vapeurs pour nourriture. Nous résistions, et telle était avec lui notre liberté que la discussion devenait parfois vive.

L'auteur de prédilection de M. Audrain, — comment s'en étonner! — c'était Bossuet : il le citait, il le possédait; les habitudes de langage du grand évêque étaient presque devenues les siennes, tellement que nous aimions à saisir dans sa parole quelques-unes de ces formes légèrement vieillies de la première moitié du XVIIe siècle, qui avaient pour nous le charme d'un lointain et bon souvenir.

Et après avoir enseigné, charmé des enfants, il traversait la rue et allait, comme François de Sales, enseigner et édifier de saintes

1 C'est M. Audrain qui a inauguré à Nantes *le Mois de Marie*, et il le prêchait, lui-même, chaque année, à la cathédrale.

religieuses, qui, aujourd'hui encore, après quarante ans, conservent précieusement et méditent ses écrits.

Le talent de M. Audrain, comme prédicateur, était alors hautement apprécié à Nantes et hors de Nantes. Il prêcha souvent au loin, à Orléans surtout. Lorsqu'on lui demandait des conseils sur quelque question doctrinale ou morale, il répondait quelquefois : — Ouvrez Bourdaloue ; il n'y a pas de phrases, mais tout est là. — Eh bien ! on pouvait dire à peu près la même chose de ses discours; il n'y avait pas de phrases non plus; le ton était grave, la parole sobre, mais tout était précis et pratique ; tout était là [1].

Ajoutons qu'il possédait admirablement l'Écriture-Sainte, cette source inépuisable de l'éloquence sacrée. Aussi avait-il le don de ces textes heureux qui sont comme ces essences dont il ne faut qu'une goutte pour parfumer tout un vase. On peut s'en convaincre en lisant les trois oraisons funèbres qu'il a publiées et dont l'une, celle de Louis XVIII, eut deux éditions [2].

En 1828, M. Audrain fut nommé curé de la cathédrale de Nantes. Il n'avait que trente-sept ans. La première pensée de ce choix était venue à M. l'abbé Angebault, aujourd'hui évêque d'Angers. Si c'est toujours un honneur d'être distingué par ses supérieurs hiérarchiques, n'en est-ce pas un plus grand encore d'être désigné à leur choix par ceux qui sont de votre âge, qui marchent à côté de vous dans la même carrière, qui vous ont vu tous les jours, dans le laisser-aller de la vie avec ses bons instants et ses instants moins bons, à qui rien n'a été caché, même ce qu'on cache à ses maîtres? et lorsque ceux qui désignent ainsi sont destinés à être un jour d'éminents prélats, l'honneur n'est-il pas complet? Ce n'est pas la seule fois, au reste, que l'abbé Audrain a éveillé, en dehors même de ses relations habituelles, de ces hautes estimes. Il ne lui fallut que quelques voyages en Bretagne, pour gagner la vive affection de l'abbé

1 La supérieure d'un couvent de Carmélites rapporte le mot suivant de Mgr de Guérines : « Tout ce que prêche ou écrit M. le curé de Saint-Pierre est juste, excellent, et jamais il n'y a un mot inutile dans ses instructions. »

2 *Oraison funèbre de Louis XVIII,* prononcée à la cathédrale, en 1824; — *de M. le marquis Armand de la Bretesche,* en l'église de Torfou, en 1839; — et *de M. le marquis Philippe de la Bretesche,* en la même église, le 1er décembre 1859.

Epivent, curé de Saint-Brieuc, aujourd'hui évêque d'Aire, affection qui s'est produite récemment d'une manière touchante, lorsqu'on a vu le vénérable évêque accourir du fond des landes de Gascogne pour dire un dernier adieu à son ami.

Je n'ai point à parler ici du ministère pastoral de M. l'abbé Audrain. Un prêtre comme M. l'abbé Fournier ne laisse, à cet égard, rien à dire. On ne peut que répéter ses paroles si justes, si vives, si senties. Travail *persévérant* et qui *devançait le jour; enseignement exact, fort, méthodique et soutenu; conseils pleins de sagesse, frappant droit au but*; *don de discerner les esprits et d'en toucher les secrets ressorts; prudente et ferme direction; dévouement aux soins et aux intérêts des pauvres* [1]; devoir que l'abbé Audrain s'imposait *d'accompagner leur humble convoi; fondations pieuses et charitables; éloignement de tous dangereux compromis, de toutes petitesses*; *admirable caractère composé d'élévation, de droiture, de simplicité et de vigueur :* rien n'a été omis par son biographe; tout est rendu d'un trait, qui part du jugement le plus élevé et le plus pénétrant. *Il visait droit à Dieu et à la pure vertu*, dit encore M. l'abbé Fournier, « *et cette magnifique constitution morale*, il la communiqua aux enfants de sa direction; il l'inspirait à ce qui l'approchait et l'entourait. »

M. Fournier ajoute un dernier mot qui dit tout : — « J'étais touché de la ferveur de M. Audrain à l'autel. » — Qu'on me permette ici un souvenir. Il y a quinze ans, un brillant officier, mort depuis à la tête de son régiment, dans la terrible journée de Magenta, demandait à un ami, au moment de quitter la garnison de Nantes pour celle de Montpellier, s'il ne pourrait lui indiquer quelque ecclésiastique dans cette dernière ville. « Non, lui fut-il répondu, mais Dieu lui-même se chargera de l'indication. Regardez bien les prêtres dont vous entendrez la messe, et celui qui vous édifiera le plus sera celui qu'il vous faut. »

1 M. Audrain distribuait en pain et en paiements de loyers, par l'entremise des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des sommes considérables. Le livre sur lequel étaient inscrits ses pauvres était un carnet couvert en maroquin et à tranches dorées, C'était son livre d'or. *(Note communiquée.)*

A ce titre, l'abbé Audrain était de ceux que Dieu indique le plus clairement. Ni lenteur, ni précipitation dans ce grand acte de chaque jour qui pourrait si facilement tourner en habitude; beaucoup de simplicité et beaucoup de piété.

Tel nous l'avons connu, et, dans ses relations intimes, bon, gai, d'une gaîté vive et communicative. Autant d'ailleurs il était à l'aise dans un cercle restreint, autant il se sentait peu fait pour le monde et ses allures étudiées. En tout et partout il répugnait à ce qui n'était ni simple ni vrai ; mais, sous ce rapport, son presbytère était loin de le mettre à l'abri des épreuves. Les scrupules, les ambages, les consultations interminables sur peu ou sur rien, les éclaircissements sans cesse réclamés sur les points les mieux éclaircis, toutes ces patiences du ministère pastoral, étaient bien, en effet, ce qu'il y avait de plus antipathique à la nature ferme, droite et résolue de son esprit. L'obligation d'y répondre finit par faire perdre à ses discours de leur concision ancienne, et parfois à sa physionomie de sa bienveillance accoutumée. On le trouvait alors sévère et froid, et l'on ne se doutait guère du trésor de bonté que recélait cette froideur apparente. Ce qui est vrai, c'est que nul plus que l'abbé Audrain n'avait un cœur chaud et constant en amitié ; nul, avec plus de décision, n'écoutait plus volontiers une observation juste; nul, avec des formes plus rigides, ne se laissait plus facilement gagner par l'émotion. Ne l'avons-nous pas vu arrêté tout-à-coup par ses larmes, en nous parlant des malheurs du Saint-Père ?

L'abbé Audrain fit, il y a dix ans, le pèlerinage de Rome et il y fut frappé, bien moins par les monuments, par ce que j'appellerai Rome extérieure, que par la vue du pape et l'étude, sur les lieux mêmes, des traditions de cette puissance apostolique qui, toujours menacée, survit à tout et domine tout. Il en revint profondément impressionné.

Dirai-je maintenant que, même à Rome, la pensée de son troupeau et le désir de le revoir le quittaient peu. Il le disait, il l'écrivait. Saint-Pierre de Nantes et la chapelle Saint-Clair surtout où, chaque jour, il offrait le saint sacrifice, où il passait ensuite de longues heures en communication avec des âmes pieuses, étaient pour lui ce

coin de terre qui sourit toujours : *Ille mihi terrarum præter omnes angulus ridet.*

La chapelle Saint-Clair non plus ne perdra jamais son souvenir. Simple délégué du chapitre dans la cathédrale, l'abbé Audrain était loin d'y exercer l'autorité qu'un curé a ordinairement dans sa paroisse, et son action administrative se perdait dans l'action commune; mais si l'on ne peut lui faire honneur de tous les travaux qui y ont été exécutés, la chapelle Saint-Clair, du moins, lui appartient en propre. Sa riche boiserie, son splendide vitrail, son autel taillé dans un bloc de Carrare, tout a été conçu et ordonné par lui. Il n'était pas jusqu'à son ornementation des jours de fêtes qui ne fût en partie son œuvre. C'était lui qui faisait placer alors sur le tabernacle cette croix de nacre apportée du Saint-Sépulcre, dernier et pieux souvenir d'un ami [1]. La chapelle Saint-Clair est la première de la cathédrale qui ait été décorée dans le style du monument. Plusieurs autres l'ont été depuis; mais elle reste la plus belle, ne fût-ce que par son tableau de *Saint Clair guérissant les aveugles*, l'un des chefs-d'œuvre de Flandrin.

C'est là que se sont écoulés trente-cinq ans de la vie de cet excellent prêtre; c'est là, on peut le dire, que cette vie s'est usée dans le repos épuisant de la confession. Sa forte nature semblait lui promettre de longs jours, et elle n'a fait que rendre sa mort plus lente et plus douloureuse. Deux mois de cruelles souffrances ont d'ailleurs donné un tout nouveau relief à ses vertus. Cette volonté si ferme s'est éteinte dans la résignation et la douceur; cette physionomie habituellement si grave et si austère n'a exprimé que les émotions les plus affectueuses. Chanoine et curé tout ensemble, c'était ce dernier titre que l'abbé Audrain rappelait avec le plus de bonheur dans ses derniers jours, parce qu'il l'avait rendu père d'une nombreuse famille et qu'il aimait à reporter sa pensée sur ses enfants. Lorsqu'il dut recevoir le saint viatique, ne pouvant réunir tous ses paroissiens, il désigna lui-même ceux dont il désirait être

1 Le Vte Raoul du Couëdic, l'un de nos officiers de marine les plus distingués et les plus regrettables. Il avait lui-même rapporté cette croix de Jérusalem, en 1838.

entouré à cet instant solennel. Amis anciens, amis nouveaux, il n'oubliait personne.

Une dernière consolation lui manquait; son évêque, retenu lui-même par la maladie, n'avait pu lui donner sa bénédiction. Il la lui apporta le dernier jour. L'abbé Audrain en fut vivement touché, car si son corps était affaibli, son esprit et son cœur ne le furent jamais; et l'on peut dire, sous ce rapport, que cette *vie toute d'une pièce*, suivant le mot admirablement vrai de l'abbé Fournier, s'éteignit d'un coup. Le 15 décembre au soir, un des prêtres qui l'entouraient lui demande sa bénédiction; le mourant lève la main, commence le signe de la croix, mais son bras glacé par la mort s'arrête immobile.

On voyait autrefois, sur le mausolée du cardinal de Bérulle, un bas-relief d'Anguier représentant le cardinal célébrant sa dernière messe, cette messe interrompue parmi les hommes et finie avec les anges. La mort de M. l'abbé Audrain n'offre-t-elle pas une scène aussi touchante? M. Fournier exprimait le vœu qu'elle fût représentée sur son tombeau. Je ne sais si la chose sera possible, mais quel sujet serait plus de nature à inspirer l'art, que cet adieu suprême du bon pasteur, cette bénédiction commencée sur la terre et achevée dans le ciel!

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

RÉCIT DES LANDES ET DES GRÈVES, par M. Théodore Pavie. — Paris, P. Brunet, rue Bonaparte, 31. — Un vol. in-12.

Un critique d'un goût très-fin, M. Hippolyte Rigault, disait en parlant de la pastorale dont le genre est ressuscité : — « La fraîcheur de l'imagination, l'agrément de l'esprit, le don d'intéresser par des moyens simples et d'émouvoir sans frapper fort, ce sont des mérites toujours rares et aujourd'hui plus que jamais. De telles œuvres (les idylles), discrètes et calmes, contentes d'obtenir une larme ou un sourire, reposent de ces romans dont l'art violent ou lascif secoue l'âme du lecteur ou enflamme ses sens. Je ne m'étonnerais pas que la pastorale dût sa dernière renaissance au besoin d'émotions et de paysages tranquilles qu'ont fait naître dans le public les débauches de pinceau et les ouragans de passions déchaînés depuis si longtemps dans la littérature [1]. »

Ces lignes semblent avoir été écrites tout exprès pour les *Récits des Landes et des Grèves ;* elles en donnent le ton, la valeur et la portée.

Ce petit volume comprend une *préface,* — que je conseille de ne pas sauter à pieds joints, — *le Caboteur du Cap Fréhel, la Fauvette bleue* (récit des bords de la Loire), *la Lande aux Jagueliers* (scènes du Bas-Anjou), *Valentin* (récit du Bas-Maine), et *la Fileuse* (récit du Bocage).

Pour ne pas mal étreindre, en trop embrassant, nous allons rapidement analyser cette dernière nouvelle, que nous préférons,— peut-être à cause du théâtre où elle est placée, — et nous serions bien étonné si nous n'inspirions pas à nos lecteurs le désir d'aller se

1 *Conversations littéraires et morales*, p. 382.

rafraîchir l'âme à ces récits, qui mériteraient de porter en épigraphe les vers de Brizeux :

> Immuable nature, apparais aujourd'hui !
> Que chacun dans ton sein dépose son ennui !
> Tâche de nous séduire à tes beautés suprêmes,
> Car nous sommes bien las du monde.....

— Dans les premières années de la Restauration, la Gaudinière — une métairie située aux environs de Cholet, — est occupée par une veuve, Jacqueline Taboureau, que secondent quatre fils et une servante, Marie, dont le principal emploi consiste à garder les moutons en filant, d'où le nom de Marie *la fileuse*. « C'est une pauvre orpheline élevée par pitié, et qui joint à son malheur celui d'être boiteuse, depuis une chute qu'elle avait faite dans son enfance. Cette infirmité, dont la pensée la tourmentait jusque dans la solitude des champs, avait imprimé sur sa physionomie une tristesse mélancolique. Par suite une extrême douceur était répandue sur ses traits, comme si elle eût voulu se faire pardonner cette imperfection de nature à force de soumission et d'obéissance. »

Malgré l'intérêt qu'elle inspire, la vieille Jacqueline est dure à la pauvre boiteuse, et elle ne laisse jamais échapper une occasion de la gourmander vertement, et de la relever, comme on dit, du péché de paresse. Elle l'a plus d'une fois menacée de la renvoyer. Pourquoi cet excès de sévérité ? — Louis, le fils aîné de la maison, l'attribue à ce que les gens du temps passé n'étaient pas tendres pour eux-mêmes ; il n'est donc pas étonnant qu'ils soient parfois un peu sévères à l'égard des autres. Heureusement qu'il contrebalance, lui, cette rigueur exagérée par ses bons et généreux procédés à l'égard de l'orpheline, ne manquant jamais de lui adresser une parole de consolation ou d'encouragement, quand sa mère, comme cela vient d'arriver ce soir même, a menacé Marie de la renvoyer de la Gaudinière.

Le dimanche suivant, Louis était resté seul à garder le logis, pendant que toute la *maisonnée* était à entendre la messe au bourg. Tout à coup le chien l'Abri se prend à japper : « Une vieille femme, vêtue de haillons, s'avançait lentement vers la métairie ; des mèches de cheveux blancs flottaient sur son cou noirci par le soleil, et sa main ridée s'appuyait sur un bâton de houx. » C'est la vieille Jeanne, une malheureuse folle bien connue de Louis, laquelle se croit toujours poursuivie par les *Bleus*.

Louis la met sur le chapitre de la *grande* guerre et elle lui livre un secret auquel il était bien loin de s'attendre : « Marie, la petite Marie, qui mène ses ouailles aux champs, » n'est point une paysanne, mais bien la fille de Mme de Boisfrénais. Au combat de Dol-de-Bretagne, « sa mère, lui dit-elle, venait de la laisser tomber, la pauvre enfant (chute qui l'avait rendue boiteuse), et ce n'était pas sa faute, puisqu'un coup de baïonnette l'avait étendue à terre, baignée dans son sang. La petite poussait de grands cris, qu'on n'entendait guère au milieu des coups de canon et de la fusillade. Moi, qui n'étais point blessée encore, je pris l'enfant, et j'emmenai la mère en la traînant comme je pouvais. Nous arrivâmes ainsi derrière la ville, dans un champ où les chirurgiens pansaient les blessés. Ils avaient bien de la besogne, va! Là, madame, qui se sentait mourir, me donna une petite cassette, pleine de papiers, un sac plein de pièces d'or, et me confia sa fille en me disant : « A la paix, tu la rendras à ses parents, s'il lui en reste.... » — Or, Jeanne, dont une blessure reçue plus tard avait dérangé la tête et qui croyait toujours à la guerre, n'avait jamais cherché à rendre à qui de droit son précieux dépôt.

Louis veut connaître la cachette ; la vieille Jeanne s'obstine à ne pas la lui révéler ; mais à peine s'est-elle enfuie, en entendant les derniers sons de la messe, qu'elle prend pour le tocsin, que le jeune homme s'en va au *chiron de la grand-prée*, autour duquel il a souvent vu la folle rôder avec mystère. Après maintes recherches, il parvient à découvrir sous le rocher un trou d'où il tire d'une main tremblante le sac et la cassette.... Quelle émotion l'agite! celle qu'il aimait, — car il ne peut plus se cacher ce sentiment à lui-même, — c'est bien, comme le lui apprennent les papiers, la fille d'un gentilhomme !

Le soir, au moment où sa mère grondait la pauvre Marie et s'emportait jusqu'à vouloir la frapper, Louis, qui ne peut plus se contenir, lance son secret : un coup de tonnerre n'eût pas produit un pareil effet ! — « Dès demain, dit-il, nous reconduirons Mlle Marie de Boisfrénais chez sa tante, au château de la Verdière... »

« Marie habitait depuis quinze ans une vieille pièce délabrée où se trouvaient le pétrin, le rouet, le dévidoir, tous les ustensiles du ménage. Pour la première fois de sa vie, elle se sentit mal à l'aise sur son maigre grabat ; l'air lui manquait dans cette chambre étroite, pleine

de poussière, et dont les araignées recouvraient les poutres d'un triple feston de toiles jaunies. Toute la nuit, elle songea les yeux ouverts à ce château de la Verdière où l'on devait la conduire le lendemain, et le *coucou* de la pièce voisine sonnait trois heures du matin qu'elle n'avait pu dormir encore. »

Marie est, en effet, rendue au manoir de ses ancêtres, et la *fileuse* s'étudie à devenir une *demoiselle*. Grâce aux sages leçons et aux excellents conseils de Mlle de la Verdière, elle ne perd rien à cette métamorphose, au contraire : il est des fleurs des champs qui s'embellissent à la culture. — On fait rechercher la pauvre vieille Jeanne, dont on brûle de reconnaître l'admirable dévouement, et, durant les six mois qui lui restent à vivre, on l'entoure d'affection et des plus tendres soins.

Les années coulaient douces et tranquilles pour Mlle de Boisfrénais.

Cependant il était un cœur qui avait été blessé au point de n'en jamais guérir. Depuis le départ de la *Fileuse*, le malheureux Louis était tombé dans une mélancolie profonde, qui lui ôtait jusqu'au goût du travail, cette grande consolation des affligés. Aussi, sa mère étant venue à mourir, il partagea le peu qu'il possédait entre ses frères, puis, un matin, il prit son bâton et il partit.

« Le chapelet à la main, il chemina d'un pas assuré et marcha ainsi durant quatre longues heures. Arrivant enfin à la lande de Bégrolle, il découvrit les murs du couvent des trappistes de Bellefontaine. C'était l'asile vers lequel il se dirigeait.... A lui, pauvre paysan, il fallait une retraite plus absolue que celles du Bocage, une solitude sans horizon, une vie sans sourire. Il secoua ses souliers poudreux sur le seuil du cloître, et leva le marteau de la porte qui s'ouvrit pour se refermer sur lui. Il était de ceux qui aiment mieux mourir à eux-mêmes que de vivre dans une inutile souffrance. »

Un an après, Mlle Marie de Boisfrénais épousait un gentilhomme des environs de Châtillon, dont le père s'était distingué dans les guerres de la Vendée.

— Parlant des idylles qui s'épanouissent dans l'atmosphère fumeuse de nos idées positives, et qui y forment un contraste piquant, comme feraient des pots de fleurs sur les fenêtres d'une usine, M. H. Rigault ajoute : « Toute la question est de savoir si ce sont des fleurs naturelles ou bien des bouquets de papier. »

Quiconque lira les *Récits des Landes et des Grèves* n'hésitera

pas à déclarer que M. Théodore Pavie n'a rien de commun avec les fabricants de fleurs artificielles, et je ne connais que l'auteur du *Sanguenitou* et des *Aventures du bonhomme Quatorze* pour savoir peindre avec cette fidélité saisissante, avec cette poésie, les mœurs et les aspects de notre Vendée.

ÉMILE GRIMAUD.

L'IMITATION ET LA VIE DE JÉSUS-CHRIST, Fragments poétiques, suivis de la sainte messe tirée de l'*Imitation*, par M. E. du Laurens de la Barre, avec approbation de NN. SS. les Évêques de Quimper et de Vannes. — Paris, A. Bray, rue des SS. Pères; Nantes, Mazeau; Vannes, Galles. 1864.

En écrivant ce petit livre, notre collaborateur a-t-il eu l'intention de lutter avec le génie qui a enfanté *Polyeucte?* Mon Dieu, non. « Ces essais poétiques et religieux, nous dit-il modestement, n'ont pour les recommander peut-être que leur brièveté qui les rend plus propres à la prière. Ils déclinent toute prétention à une valeur purement littéraire, et surtout la moindre idée de comparaison avec l'œuvre incomparable de Corneille. »

Si l'espace le permettait, j'aimerais à citer les pages de sa préface où l'auteur raconte les circonstances qui l'ont engagé à entreprendre ce travail, inspiré par les notes que laissa un de ses vénérés parents, l'abbé Alexandre-Marie du Laurens de la Barre, prêtre du diocèse de Quimper, premier aumônier de Marie Leczinska, recteur de l'Université, grand-maître du collége de Navarre, poète et littérateur. Rentré en Bretagne à la mort de la reine, il fut nommé aumônier de Quimper (1768). C'est là que le trouva la Révolution, qui l'envoya, malgré ses quatre-vingt-trois ans, périr dans un cachot de l'Ile-de-Rhé, dans le même temps à peu près ou Florentin et Fidèle du Laurens, ses neveux, pris à Quiberon avec tous les émigrés, étaient fusillés à Vannes, à côté de Sombreuil.

Pour en revenir à la « pieuse publication » qui nous occupe, nous pensons, avec Mgr de Quimper, « qu'elle contribuera à la gloire de Dieu et à la sanctification des âmes. Jamais, dit à l'auteur le vénérable Prélat, il n'a été plus nécessaire de faire connaître notre divin Sauveur et de répéter ses enseignements ; c'est ce que vous faites avec autant de foi que d'onction. » Nous en offrons la preuve en terminant :

De l'ardeur de quelques âmes pour le corps du Christ.

Oh ! qu'elle est admirable
Votre bonté, Seigneur,
Pour le cœur !
On trouve à votre table
Du ciel tous les présents
Ravissants.

Que n'ai-je en ma pensée,
En venant près de vous,
Vous si doux,
Cette ardeur empressée
Qu'éprouvent vos élus,
Bon Jésus !

Oui, leur faim est immense,
Et votre divin corps,
(O transports !)
Par sa douce présence,
Peut seul remplir leur cœur
De bonheur !

Ces ardeurs nous appellent,
Ces désirs infinis
Et bénis
Nous prouvent, nous révèlent,
Dans ce saint sacrement,
Dieu vivant.

Ils voient Jésus paraître
Dans ce pain précieux,
Pain des cieux,
Ceux qui du Christ, leur maître,
Savent suivre ici-bas
Tous les pas.

ÉMILE GRIMAUD.

LES DOMINICAINS A LUÇON.

MON CHER DIRECTEUR,

On a réfuté le livre de M. Renan par des livres et par des actes, et les livres, vous le savez, sont souvent moins éloquents que les actes. C'est à une de ces réfutations irrésistibles, *brutales comme un fait*, que je viens d'assister, et je voudrais essayer d'en donner une idée à vos lecteurs.

Dans une petite ville de la Vendée, un jeune curé, trouvant que sa paroisse ne portait pas extérieurement un signe assez marqué de la foi qui brûlait au fond de son cœur, voulut y élever un calvaire, une croix de mission. Il quête, l'argent lui arrive, il peut exécuter les plans magnifiques d'un de ses habiles confrères, et Luçon aura un monument. Une croix en pierre sculptée, assise sur une base monumentale et richement décorée, élève haut dans les airs l'image de l'Homme-Dieu; elle dira au loin la foi qui l'a fait surgir du sol; elle sera une prière continuelle, adressée au Dieu vivant et miséricordieux, et fera descendre sur la ville les bénédictions célestes.

Mais un pasteur ne s'arrête pas aux œuvres extérieures; c'était l'occasion de réveiller les croyances endormies au fond des cœurs; Mgr l'évêque, dont le zèle ardent ne pouvait faire défaut, résolut de donner une mission, de relever dans les âmes la croix du Sauveur, abattue peut-être et outragée. Trois moines sont venus de Paris, de Dijon, revêtus du manteau de saint Dominique, prêcher avec ardeur, avec abondance la parole de Dieu, et souvent, comme s'exprimait Mgr Colet en les remerciant, ils ont fait briller à nos yeux des éclairs, qui rappelaient l'éloquence du P. Lacordaire, leur maître regretté. Pour nous, nous avons admiré cette sûreté de doctrine, qui n'exclut pas les charmes de la parole, et qui traite les sujets les plus abstraits avec une clarté saisissante, souvent avec la véhémence du zèle apostolique, et en se servant d'un langage ardent et coloré. Nous retrouvions les signes certains de cette éducation forte et puissante que saint Thomas inspire aux enfants de saint Dominique, et les traces de l'éloquent restaurateur de l'ordre en France.

Pendant un mois, les pères Sicard, Trouche et Muller ont enseigné les habitants de Luçon, chaque soir pressés au pied de leur chaire; et cette affluence était attirée, retenue, par une foi solide en la divinité du Christ; car ces trois pauvres religieux ont constamment prêché le Jésus de l'Évangile, c'est-à-dire, le Dieu fait homme, pauvre, faible et souffrant, le Dieu du calvaire; ils ont enseigné, par leur parole et par leur exemple, le Dieu du renoncement et du sacrifice; ils ont établi que sur le calvaire était appendu Celui qui est la Vérité, la Voie, la Vie; et cette doctrine, étrange, folle, si l'on se place au point de vue purement humain, a triomphé de tous les obstacles, parce que Jésus est Dieu; et, à Luçon comme partout, elle a prouvé qu'elle était la *Vérité*, qu'elle reposait au fond des

consciences, chez ceux-là même qui en semblent éloignés. Aussi avons-nous vu tous, hommes et femmes, se rendre fidèlement, chaque soir, à l'appel qui leur était fait ; et, ce qui est mieux, j'allais dire, tous montrer par leur conduite les fruits de salut que la parole de Dieu, distribuée avec tant d'amour et de zèle, avait fait germer en leurs âmes. C'était en effet un spectacle émouvant, que ces communions générales, faites, un jour pour les femmes, un autre jour pour les hommes, et où, chaque fois, une foule nombreuse se pressait au pied de la Table sainte. Et Mgr Colet, après avoir distribué le corps du Dieu vivant à près de sept cents hommes, a pu s'écrier avec émotion que les habitants de Luçon lui avaient procuré une des grandes joies de sa vie, la plus grande de son épiscopat.

Deux jours après Noël, s'achevait cette mission, qui aura laissé bien des traces dans notre ville ; toute la cité s'ébranlait ; malgré la saison, bien que le ciel fût assombri, que la pluie tombât, les rues que devaient parcourir le clergé, le séminaire, les écoles, les fidèles rangés en une longue procession, se tapissèrent de verdure, et tous les habitants, beaucoup une palme à la main, accompagnèrent Mgr l'évêque au lieu du calvaire, dont il devait bénir la croix en grande pompe. Là, au milieu d'une foule immense que n'avait pas chassée l'inclémence du ciel, apparut tout à coup un homme revêtu d'une robe blanche, portant sur ses épaules un manteau noir, la tête rasée, et qui d'une voix vibrante, fit retentir cette parole : *Tunc signum apparebit.* On pouvait se croire transporté au milieu de ces foules ardentes, qu'agitait autrefois la voix de Pierre l'Ermite ou de saint Bernard, et qui se précipitaient, la croix sur la poitrine, à la défense des Saints-Lieux. Après tout, n'était-ce pas une croisade contre nos passions, contre l'erreur, que nous prêchait ce moine, lorsqu'il nous criait de prendre la croix, c'est-à-dire d'affirmer Dieu fait homme, de proclamer haut et ferme la divinité de ce crucifié, qui est véritablement la Vérité, la Justice, la Vertu de Dieu, la rédemption de l'homme ? Qui donc, autre que Dieu, pouvait faire de ce signe d'opprobre, la croix, un signe de gloire ? Qui pouvait, sinon Dieu, de cette doctrine de la folie de la croix, faire une religion qui est la meilleure aux yeux de ceux qui la combattent ? Qui pouvait prendre une croix pour drapeau, et pour drapeau invincible ? Qui pouvait dire qu'au dernier jour, il paraîtrait appuyé sur ce signe, *tunc signum apparebit ?* — Dieu et Dieu seul. Et voilà pourquoi des manifestations religieuses telles que celles

dont je fais le récit, sont pour moi une réfutation complète des blasphèmes que l'impiété prodigue aujourd'hui contre la divinité de Jésus. L'objection qui naît du triomphe de la religion catholique, malgré sa doctrine et les moyens employés pour la propager, presse tellement les adversaires nouveaux qui se sont montrés revêtus des vieilles armures depuis longtemps brisées, qu'ils ont nié l'existence de Jésus, ou, tout au moins, ont refusé d'admettre sa vie pauvre, humiliée, mortifiée. Oui, là est le grand argument des chrétiens, qui défie tous les siècles, l'incrédulité, la critique, l'exégèse : Jésus n'a pu fonder sa religion que parce qu'il était Dieu.

Je le répète donc, Luçon a réfuté M. Renan, et la Vendée a de nouveau proclamé qu'elle croyait en masse, aujourd'hui comme autrefois, que le Fils de Dieu s'était fait homme; que le Dieu du calvaire était le vrai Dieu du ciel et de l'autel; elle veut que le signe de la croix s'élève partout où se groupent quelques habitations. Partout en France de semblables protestations se manifestent, et nous pouvons dire, en empruntant à un impie une parole qui lui est échappée : « Qui est plus vivant, à l'heure qu'il est, que Jésus? » A la vue d'un spectacle aussi beau que celui auquel il nous a été permis d'assister à Luçon nous nous déclarons consolés des vilenies, des infamies que certaines gens font et débitent contre le Dieu pour lequel mouraient nos pères, pour lequel nous combattons dans la mesure de nos forces, en qui nous espérons. Oui, notre foi, s'il était possible, serait affermie; notre cœur échauffé, ému, comprend mieux toutes les divines beautés, les harmonies célestes de cette religion que les païens de Rome et d'Athènes traitaient d'insensée, que les païens modernes taxent de folie. Folie si vous voulez, mais cette folie a vaincu le monde. Saint Paul l'annonçait déjà aux Corinthiens; Bossuet le constatait en ces mots : « L'extravagance du » christianisme a été plus forte que la sublime philosophie. » Et chaque jour vient ajouter, malgré les efforts impuissants de l'orgueil et des passions humaines, une victoire de plus à celles qu'a déjà remportées le Dieu du Calvaire. Ne séparons donc pas Jésus de sa croix; voyons ici la preuve inébranlable de sa divinité, et répétons, avec la foi du charbonnier, ces paroles d'un vieux cantique, que Mgr Colet a prononcées en terminant la cérémonie que je vous décris : *Vive Jésus! Vive sa croix!*

ALFRED BIRÉ.

Luçon, le 27 décembre 1863.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — I. M. Dufaure à Nantes. — II. Quel temps ! Quelles mœurs !

I.

Nous ne sommes plus au temps où le roi Louis XVIII disait que s'il avait eu plusieurs fils, il aurait voulu que l'un d'eux fût avocat à Bordeaux; flatterie délicate à l'adresse de MM. Lainé, Ravez et Martignac, tous les trois sortis du barreau de cette grande ville. Alors, les avocats n'avaient point encore essuyé le feu des épigrammes de M de Cormenin, frondeur acharné de cette race bavarde, amoureuse de dossiers et infidèle aux drapeaux comme aux clients. On ne connaissait pas non plus le dégoût des discussions stériles, et ce n'était pas la mode d'accuser les avocats de tous les malheurs, comme l'âne de la fable, pour avoir péché de la largeur de la langue. Tout cela ne fait pas que les avocats, retirés dans leurs salles d'audience, soient délaissés ou dédaignés : il semble, au contraire, que le public se plaise à les dédommager, sur ce modeste terrain, de la faveur qu'il leur prodiguait jadis sur un plus vaste théâtre. On est également frappé de voir combien la corporation tient compte de la noblesse du caractère, sans distinction des opinions, dans les hommages qu'elle se plaît à rendre à ceux de ses membres qui l'illustrent par leurs talents. Le souvenir de la cinquantaine de M. Berryer est présent à toutes les mémoires; on se rappelle aussi que celui qui, dans cette occasion, fut jugé digne de célébrer la gloire du héros de la fête, était un des ses plus ardents adversaires, M. Jules Favre, fidèle aussi lui aux convictions de sa jeunesse. — Le mois dernier, la ville de Nantes s'entretenait d'un magnifique banquet que le barreau de cette cité avait offert à M. Dufaure, bâtonnier des avocats de Paris, sorti du barreau de Bordeaux comme les illustres amis de Louis XVIII, et non moins qu'eux remarquable par la grandeur du caractère. Les journaux de Nantes ont donné le récit détaillé de cette fête dans laquelle le bâtonnier, M. Lecadre, organe de ses confrères réunis au

nombre de soixante, porta la santé « de l'homme intègre qui, dans sa » longue carrière, ne transigea jamais avec ses convictions.... et dont on a » pu dire que sa vie ne s'était jamais démentie un seul instant. » A ce toast, accueilli par des applaudissements prolongés, M. Dufaure répondit en des termes que nous regrettons de ne pouvoir reproduire; amené à parler de l'honneur, il montra, avec à-propos, que plusieurs Nantais en avaient, en ces derniers temps, présenté le véritable type. — A quinze jours de là, le hasard nous ayant conduit au Palais-de-Justice, nous avons vu M. Dufaure, à la suite d'une plaidoirie, traverser la salle des Pas-Perdus au milieu de vivats et d'applaudissements si bruyants, que nous n'avons point été étonné d'apprendre, en lisant l'*Indépendance belge*, la semaine suivante, qu'ils avaient trouvé de l'écho jusqu'en Belgique.

Pour ne pas sortir de l'art oratoire, nous allons, si vous le voulez bien, revenir au discours de M. le président de l'Académie de Nantes, dont nous vous avons touché un mot en prenant congé de vous, *l'année dernière*. Les manifestations de la vie intellectuelle en province sont trop rares pour les laisser passer inaperçues; tel est notre avis et tel a été celui de l'excellent collaborateur auquel nous avons tout profit à céder aujourd'hui notre place.

LOUIS DE KERJEAN.

II.

QUEL TEMPS! QUELLES MŒURS!

Je n'ai point eu l'honneur d'assister à la dernière séance solennelle de la Société académique; mais j'ai lu le discours de son président, M. le docteur Blanchet, et ce discours, agréable de forme, me semble mériter d'ailleurs quelques observations. Personne n'a oublié avec quelle verve M. Anthime Ménard, le prédécesseur immédiat de M. Blanchet, traitait en novembre 1862 le sujet toujours opportun de *la Conscience dans les œuvres littéraires;* et nous voyons encore son émotion gagner, dominer tout l'auditoire. Sans dénigrer, sans même abaisser son siècle, rendant pleine et haute justice à cette phalange, nombreuse encore, de *travailleurs de tout sexe et de tout âge, semeurs de bonnes semences, cultivateurs de nos âmes,* M. Ménard avait dû signaler, pour qu'il n'y eût pas de lacune dans son tableau, les semeurs d'ivraie, nombreux aussi, plus nombreux chaque

jour : — « J'ai parcouru des centaines d'auteurs, prosateurs et poètes, » disait-il, dont voici la modeste autobiographie : De dix-huit à vingt » ans, ils étaient Titans de la pensée ; ils escaladaient l'Olympe et, cette » fois, Jupiter n'étant pas le plus fort, ils le mettaient à la porte. De » vingt-cinq ans à trente, ils étaient Jupiter à leur tour, et l'Olympe en » voyait de belles. A trente ans, ne voulant ni vieillir ni cesser d'être » dieux, ils s'immobilisaient dans le *Fatum.* »

La peinture était vive et vraie. Je ne sais si elle a satisfait tout le monde; mais le ton de M. Blanchet me porte à croire qu'il n'est pas de ceux qui ont applaudi.

« Une voix s'élève de tous côtés pour gémir sur *les malheurs des temps,* » s'écrie-t-il; ne l'avez-vous pas tous entendue, cette voix lamentable? » Elle est l'écho d'une pensée dont la forme varie, mais dont le fond est » toujours le même : *Quel temps! quel temps que le nôtre! Dans quel* » *temps vivons-nous! Quelles misères que celles de notre époque!* »

Et M. Blanchet s'empresse *de faire évanouir ce fantôme de nos imaginations troublées*; il cherche hardiment ce qu'il y a *sous cette fantasmagorie, et ose regarder le monstre en face.* Que voit-il? Beaucoup de choses, beaucoup trop même pour que je puisse les embrasser d'un coup d'œil. Mettons donc de côté les Égyptiens et les Chinois. Eussent-ils été jamais des *phares de l'humanité,* ils n'éclairent plus assurément personne, et M. Blanchet n'a pas plus que nous la pensée de comparer leur civilisation à la nôtre. Mettons également de côté la grenouille de Galvani et la marmite de Papin. Tout le monde admire les progrès de la science et il n'est personne qui n'applaudisse à ces progrès, de quelque manière qu'ils se produisent. Si M. Blanchet se bornait donc à dire que notre siècle a été plus largement doté que nul autre de ce qui peut accroître les agréments de la vie, je ne lui ferais point d'opposition. Mais le bonheur de l'homme est bien moins hors de lui qu'en lui; il ne s'agit pas seulement de savoir si nous pourrions être heureux, mais si nous le sommes; si nous savons plus, mais encore si nous valons mieux. Ceux qui crient : *Quel temps! quelles mœurs!* ont-ils, je le demande, la pensée de nier les chemins de fer, le télégraphe électrique, une hygiène meilleure, et la sécurité que donnent vingt mille hommes de gendarmerie[1]? Non, certes; mais ils veulent dire :

Quel temps que celui où l'anarchie et l'ambition ont tellement pénétré

1 Il n'y avait que deux lieutenances de maréchaussée dans le comté nantais, Nantes et La Roche-Bernard; et six brigades, Paimbœuf, Ancenis, Machecoul, Châteaubriant, Nozay et Savenay. La police ne pouvait être faite aussi bien qu'aujourd'hui; mais je suppose que nous revinssions demain à cet effectif très-modeste, croit-on que l'ordre et l'autorité fussent aussi respectés qu'ils l'étaient alors?

les intelligences, qu'on ne sort d'une révolution que pour courir après une autre ! où le régicide, ce grand crime social, inconnu du XIIe, du XIIIe, du XIVe siècle, ces temps de barbarie, est devenu tellement commun de nos jours que, dans notre seule France, on ne sait plus le nombre des coupables! Quel temps que celui où le plus lâche et le plus honteux des crimes, celui qui s'attaque à la femme et à l'honneur, est précisément celui qui progresse le plus, qui progresse de manière à effrayer et à consterner la justice[1] ! Quel temps que celui où les héros de la scène sont : Hernani, Triboulet, Antony, Buridan, Giboyer, Montjoye; les héros de roman : Jacques, Lélia, le père Goriot, Vautrin, Madame Bovary, Salammbô, Valjean, toutes les turpitudes et toutes les audaces, et leur plus haute expression, le diable, qui est à la fois héros de théâtre, héros de roman, et non toujours le moins agréable ! Quel temps que celui où l'on voit des femmes d'un rare talent renier de sang-froid, la plume à la main, toute loi et tout devoir, et des hommes, qui se croient du talent, viser à la gloire et trouver la fortune en reniant Dieu ! — Voilà ce qu'ils veulent dire et je ne sache pas que M. Blanchet leur ait répondu.

Qu'on ne se méprenne point d'ailleurs sur ma pensée : si je trouve beaucoup à reprendre dans mon siècle, je ne prétends nullement qu'il n'y eût rien à reprendre dans ceux qui le précédèrent. Le XVIIIe siècle, malgré ses grands talents, me semble, entre tous, particulièrement marqué par l'audace chez les uns et l'abaissement chez les autres. Quelques rhéteurs l'appellent le *siècle des lumières*, et il est remarquable que l'instruction y fut beaucoup plus négligée que dans les siècles précédents[2]. Les *philosophes* se piquaient, au reste, médiocrement de libéralisme à cet égard. Nous nous rappelons le mot de Voltaire à La Chalotais : « *Je vous remercie de proscrire l'étude chez les laboureurs*.... envoyez-moi des frères ignorantins pour conduire mes charrues ou pour les atteler. »

En définitive, il y a progrès sur le XVIIIe siècle. Si l'on veut, d'ailleurs, apprécier au juste notre civilisation, il est nécessaire de s'entendre, avant tout, sur la valeur du mot. M. Blanchet ne s'explique pas à cet égard. Comment cependant discuter si l'on ne sait pas sur quoi l'on discute ? J'en-

1 « Le nombre des accusations et des accusés de crimes contre les mœurs a continué de suivre la progression ascendante déjà signalée dans le rapport de 1850. Les accusations de cette nature forment, de 1856 à 1860, plus de la moitié du nombre total des accusations de crimes contre les personnes, tandis que, de 1826 à 1830, il ne formait que le cinquième environ. » *Compte rendu de la justice criminelle. Rapport à l'Empereur*, 1861.

2 J'ai vingt fois cité ce mot d'un ambassadeur vénitien à son gouvernement au XVIe siècle : « Il n'est personne à Paris, pour pauvre qu'il soit, qui ne sache lire et écrire ou ne soit sur les bancs pour l'apprendre. » *V. Documents sur l'histoire de France. Correspondance des ambassadeurs vénitiens*.

tends, pour moi, par civilisation, la possession, aussi complète que possible en ce monde, du vrai, du bien et du beau. Croyances, vertus, talents, tels sont donc les éléments dont elle se compose; quant à son but, c'est l'honneur et le bonheur ici-bas et plus haut.

Ceci bien compris, reproduisons quelques-unes des propositions de M. Blanchet.

— « Je pourrais dérouler devant vous le sombre tableau des invasions, des révolutions, des guerres formidables.... guerres générales, guerres civiles, famines, peste noire, etc., etc. »

Commençons par les invasions. Si M. Blanchet veut parler de celles qui hâtèrent la chute de l'empire romain ou la suivirent jusqu'au Xe siècle, je suis de son avis; nous ne voyons plus rien de tel. Mais s'il fait allusion au moyen-âge, comme on peut le supposer par les mots de *fief-à-fief* qui viennent après, je lui dirai que notre siècle a trop souffert des invasions, tant des nôtres que de celles dont nous avons été les victimes, pour qu'il ait le droit d'être sévère, sous ce rapport, envers le passé. Même réponse pour les révolutions. 1848, 1830, 1793 surtout, nous dispensent pleinement de recherches lointaines. Quant aux guerres, notre état actuel est certainement meilleur, et cependant si nous ne jouons plus, tous les ans, de la lance et de la hache d'armes avec nos voisins de la Maine ou de la Vilaine, il nous arrive parfois, tous les cinq ou six ans, de jouer du canon rayé avec nos voisins de la Mer-Noire, du Tibre, du Mincio, ou même avec ceux de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique. Or, ici une question se présente : combien faut-il de coups de lance pour valoir un coup de canon, même non rayé? Il n'a fallu, en 1848, que deux ou trois jours de guerre civile à Paris, car nous avons encore accidentellement des guerres civiles, pour coucher à terre six mille hommes; il n'a fallu que deux ans de guerre, — encore une guerre civile! — pour diminuer d'un million d'hommes la population des États-Unis. Croit-on qu'au moyen-âge les choses allaient si vite [1] ?

Quant à la famine et à la peste, rien de plus vrai que l'affirmation de M. Blanchet. La science économique et la science médicale ont fait, comme toutes les sciences, d'immenses progrès. Nous en profitons et nous les reconnaissons; mais, en même temps, n'exagérons pas. Si nous n'avons pas la famine, elle est à nos portes, en Irlande, preuve irréfragable de la haute civilisation de l'Angleterre. Si nous n'avons plus la peste, et je suis bien aise de dire, à cette occasion, que Nantes, fréquemment éprouvée par les contagions, particulièrement dans l'espace compris entre 1487 et 1636,

1 Tout bien compté, je m'aperçois que, sur les 63 années écoulées du XIXe siècle, nous n'en avons eu que dix ou douze de pleine paix. Ceci soit dit sans aucune pensée de critique; je me borne à constater un fait.

n'a jamais eu du moins cette terrible *peste noire qui détruisit les deux tiers des habitants de l'Europe;* si nous n'avons plus la peste, la petite-vérole, la lèpre, n'avons-nous point quelques autres maladies moins anciennes? Je ne parle point du choléra, bien qu'il ait son importance; je ne veux point parler d'une certaine lèpre plus honteuse, plus cachée que la première, qui lui succéda presque immédiatement et qui reste attachée comme un chancre à nos sociétés modernes; je ne veux pas davantage faire allusion à ces maladies nerveuses qui désespèrent l'art; mais notre siècle semble particulièrement marqué par deux affections terribles, la folie et le suicide.

Le suicide! délire affreux qui semblait perdu dans l'abîme du paganisme et qui revient, qui s'affiche parmi nous tout aussi hardiment qu'au temps de Néron, sans avoir les mêmes excuses. — Vous étiez invité hier chez un homme aimable, riche, religieux même à ses heures; vous avez été exact au rendez-vous; mais lui, l'a-t-il été? non. Tous les convives étaient là, et l'on cherchait le maître! On enfonce une porte, on entre; on rencontre un cadavre! Que s'est-il donc passé depuis ce matin pour amener cet épouvantable événement? Il y a eu baisse à la Bourse, tout est perdu, et, pour *sauver son honneur,* on n'a rien trouvé de mieux qu'un mètre de corde! — Vous avez eu un professeur, grave et distingué, qui est devenu, depuis lors, un magistrat éminent; il a épousé une femme agréable; vous demandez de ses nouvelles : — Comment! vous répond-on, vous ne savez pas! on l'a trouvé, un matin, son rasoir dans la gorge! Il était las de la vie! — Vous avez subi un examen pour une grande école. Votre examinateur savait tout ce qu'on peut savoir en fait de chiffres. Ce devait être un homme calculateur, réfléchi; il était jeune, il avait de l'avenir; pourquoi n'examine-t-il plus? Il s'est jeté, un jour de dimanche, après la messe de midi, du haut des tours d'une cathédrale! — Voilà quelques-uns des faits qu'on raconte, non pas tous les jours, sans doute, mais trop souvent, et qui témoignent singulièrement du repos d'esprit de la société où ils se passent. N'a-t-on pas vu un marié de bon ton faire la politesse à sa femme de se brûler la cervelle le jour de ses noces?..... M. Blanchet ne sait peut-être pas combien de suicides ont été constatés dans notre belle France, du 1er janvier 1836 au 1er janvier 1861? 85,564! Je dis *constatés*, car on ne peut savoir le chiffre de ceux qui ont été cachés par les familles.

Et la folie! Elle est de tous les lieux et de tous les temps, je le sais; mais, si nous en croyons la statistique, elle est plus fréquente aujourd'hui que jamais. Un de mes amis approchant, l'an dernier, d'une de ces villes californiennes qui surgissent inopinément avec leurs magasins de modes, leurs cafés, leurs maisons de jeu et leur éclairage au gaz, du milieu des solitudes des *placers*, n'apercevait encore qu'un immense bâti-

ment qui dominait et effaçait la ville. — C'est sans doute le siége de toutes les administrations réunies? dit-il à son guide. — Pardon, monsieur, c'est la demeure des fous; la maison n'est pas trop grande. — Eh bien! prenons-y garde; pour trouver la Californie, il n'est pas nécessaire de passer l'Atlantique. Elle est partout où il y a de l'or, à la Bourse non moins qu'aux mines, et partout elle produit les mêmes effets.

Tant pis pour les niais; la Bourse est un champ-clos
Où c'est, au lieu de sang, de l'or qui coule à flots;
Par-dessus les blessés on se pousse, on se presse,
Et la victoire, en somme, appartient à l'adresse.
Un conquérant qui veut subjuguer l'univers,
Va-t-il compter les morts dont les champs sont couverts? [1]

Sans doute, le suicide et la folie sont loin de priver la société d'autant de personnes que la peste; et cependant ils sont, à un certain point de vue, plus graves, parce qu'ils indiquent une gangrène morale que la peste n'indiquait pas.

— « Les limites de la barbarie ont été refoulées si loin, si loin, poursuit M. Blanchet, qu'on ne saurait presque plus en distinguer les traces. » Où sont les Vandales dont nous ayons les invasions à craindre? où sont » les Omar, capables de brûler les trésors de nos bibliothèques? »

Où ils sont! Mais y a-t-il donc si longtemps que nos vieilles archives, ces archives si riches, dont les débris donnent lieu à cette belle publication de *Documents sur l'histoire de France* que le gouvernement poursuit avec tant de zèle, y a-t-il si longtemps qu'elles ont été brûlées, par charretées, au chant de la *Carmagnole*? M. Blanchet n'a-t-il pas entendu vingt fois son vénérable collègue, M. Bizeul, raconter, en levant les mains au ciel, la destruction des archives de Blain, si admirablement classées par son père? Est-ce que ce n'étaient pas là des scènes dignes d'Omar? Et ces scènes se sont répétées à peu près partout. Qu'est devenue cette belle collection d'enquêtes paroissiales pour l'établissement des fouages, recensements périodiques, et feu par feu, de notre ancienne population bretonne, que possédait la Chambre des Comptes? Que sont devenus beaucoup de titres de l'évêché de Nantes, et des plus importants? [2] Et les statues d'apôtres qui ornaient le péristyle

1 Ponsard, *la Bourse*, acte Ier, scène V. — Nantes est assurément une des villes où l'ambition du lucre est le moins surexcitée, et cependant le nombre des aliénés de notre hospice croît dans une proportion effrayante. Il n'était que de 140 en 1828. Lorsqu'on construisit Saint-Jacques, on crut aller loin en réservant 478 places; or, l'année dernière, les aliénés dépassaient 600, et le ministre exigeait une augmentation du local.

2 Indépendamment des grandes destructions opérées par la violence, il s'en fit une

de Saint-Pierre, et notre belle collégiale, et le vitrail de Saint-Nicolas, le plus beau de la Bretagne, et la *Transfiguration* d'Errard, notre grand peintre, qu'est-ce que tout cela est devenu? Que serait devenu même notre magnifique chef-d'œuvre de Michel Columb, le tombeau de François II, ce chef-d'œuvre que le Louvre nous envie, si un homme de cœur, Mathurin Crucy, ne l'eût, au péril de sa vie peut-être, sauvé pour nous?

Je le demande, qu'ont donc fait de plus les Vandales? Et vous n'apercevez pas leurs traces! Je sais que nous n'avons point à craindre les Vandales qui viennent de loin; mais ceux qui viennent de près, ceux qui ne sont d'aucun pays mais qui sont partout, les niveleurs, les démolisseurs, ces hommes qui, fidèles imitateurs d'Omar, jetaient à la rivière, en 1831, la magnifique bibliothèque de l'archevêché de Paris! Si vous ne les voyez pas, permettez-moi de vous le dire, vous êtes bien aveugle.

— « A cette époque si rapprochée (le XVIIIe siècle), tout homme *bien né,* » oubliant le grand, le sublime exemple donné dans le fond de la Gali- » lée, regardait l'oisiveté comme un de ses priviléges, comme une marque » distinctive de son rang.... »

Pour toute réponse, je prierai M. Blanchet d'ouvrir un *État de la France* de l'ancien régime, et il y verra les hommes dont il parle répandus sans nombre dans l'armée, dans l'administration, dans la magistrature. Notre province possédait deux cours souveraines, le Parlement et la Chambre des Comptes; qu'il parcoure les listes de leurs membres et il y verra les plus illustres noms de la Bretagne à côté des plus modestes. Veut-il remonter au moyen âge? M. de la Borderie, M. Delisle, M. Bizeul lui prouveront qu'en Bretagne, pendant plusieurs siècles, les charges qui exigeaient une certaine culture de l'esprit, celles même d'alloués et de passes, étaient *presque toutes,* au moins dans les cours ducales, occupées par des nobles. Nous voilà loin, il faut en convenir, de la prétendue formule : *A déclaré ne savoir signer, vu sa qualité de gentilhomme.* Du Guesclin lui-même qui, dit son historien, *rien ne savoit de lettres,* écrivait très-bien quand il le voulait, et chacun peut voir dans la *Bibliothèque de l'Ecole-des Chartes* et dans le *Nouveau traité de Diplomatique* (III, planche IX) des *fac-simile* de sa signature. Les anciennes archives de notre Chambre des Comptes contiennent des *centaines de signatures manuelles* de gentilshommes du XIVe et du XVe siècle, la plupart, nous dit M. de la Borderie, *très-bien formées.* Si elles n'en ont pas d'une époque

légale en vertu de l'art. 19 du décret du 7 messidor de l'an II. Ce décret instituait une commission de *préposés au triage* chargée de détruire tous les titres *purement féodaux.* « Dans les départements où ces préposés ont fonctionné, lisons-nous dans un rapport officiel de M. de la Borderie, *ils ont causé d'affreux ravages.* »

plus ancienne, c'est que l'habitude de signer n'existait encore pour personne. Saint Louis écrivait de longues instructions *de sa main* et ne signait pas ses lettres [1].

Nous nous renfermons ici dans le passé, parce que M. Blanchet ne parle que du passé et qu'il est le premier à reconnaître que notre époque se distingue par une émulation générale dans le travail. Mais qu'on ne s'y trompe pas; le fait était autrefois plus marqué encore, parce qu'il n'y avait pas alors de révolutions pour briser des milliers de carrières. J'ajouterai que le domaine même des hautes sciences, c'est-à-dire ce qu'il y a de plus ardu dans l'étude, n'était pas plus déserté alors qu'aujourd'hui par les oisifs dont on parle. Descartes, Vauban, Riquet, Pierre de Fermat, Gribeauval, Folard, de Cessart, de Voglie, Dolomieu, etc., etc., en seraient la preuve.

Ecoutons encore M. Blanchet :

— « Chateaubriand, dit-il, La Mennais, de Maistre, Thiers, Guizot, » Royer-Collard, et, pour ne pas être exclusivement Français, je m'em- » presserais d'ajouter, Goëthe, Kant, Macaulay et *tant d'autres*, ne » peuvent-ils pas être opposés *avec avantage* aux noms vénérés de » Descartes, Bacon, *Bossuet*, *Leibnitz*, *Pascal?* »

Avec avantage ! A cela je n'ai rien à dire. M. Blanchet tient, au reste, tellement à sa proposition, qu'il y revient quelques lignes après et presque dans les mêmes termes, en parlant de nos prédicateurs. L'intention est assurément très-bienveillante; mais, pour mon compte, je me bornerais, par exemple, à dire ceci : — Si nous n'avons plus Bourdaloue, Massillon, Fléchier, nous avons du moins de ces voix que, pendant trente ans, on ne se lasse pas d'entendre; dont l'accent est toujours aussi persuasif, aussi fécond en œuvres et en grandes œuvres, et qui toujours dans la même paroisse, dans la même chaire, sont toujours aussi recherchées et aussi écoutées. — Voilà ce que je dirais; c'est ce que tout le monde voit et ce qui dit plus, à mon avis, que la comparaison la plus ambitieuse.

Suivant M. Blanchet, le jour est prochain où l'esprit humain, *de plus en plus vigoureux et viril*, pourra *sans relâche et sans fatigue manifester son activité féconde.*

Je le veux bien; mais alors dites-moi comment il se fait que le XIXe siècle, après avoir commencé par Chateaubriand, Bonald, de Maistre, Cuvier, Guizot, Thiers, Hugo, *l'enfant sublime* des *Odes et Ballades*, Lamartine, le poète des *Méditations*, puis Boiëldieu, Gros, Gérard, Ingres, Horace Vernet, Delaroche, Scheffer, en soit venu à traiter presque comme des grands hommes M. Augier, M. About, M. Gérôme, M. Cour-

1 Voir la Borderie, *Mélanges d'histoire et d'archéologie bretonne*, pp. 58, 59, et Léopold Delisle, *De l'Instruction littéraire de la Noblesse française au moyen âge.*

bet, M. Ambroise Thomas, M. Sardou, M. de Banville, M. Flaubert et M. Renan !

Arrivons enfin à notre dernière *supériorité*, celle de *l'état des femmes dans nos sociétés modernes* : — « Ayons le courage d'affirmer notre foi, » s'écrie M. Blanchet, la femme a reçu comme nous du Créateur sa part » d'intelligence; comme nous, elle a droit à la jouissance de ce divin » héritage. »

Très-bien, mais il me semble qu'elle en jouit depuis très-longtemps; il me semble même qu'au moyen âge elle était beaucoup plus respectée qu'aujourd'hui. J'entends encore la voix émue de M. Anthime Ménard, s'écriant l'année dernière : « Il est près de nous, sur la terre, un être » dont on ne sait comment prononcer le nom, lorsque cet être est digne » de le porter. Nos larmes tombent dans nos syllabes, et nos bras qui » s'ouvrent, nos genoux qui fléchissent achèvent seuls le doux nom » commencé. » Puis, après un portrait tracé avec toute la verve du cœur : — « Voilà nos sœurs, voilà nos épouses, voilà nos mères! voilà » la femme! voilà ce que Dieu l'a faite! Et vous, qu'en faites-vous, » écrivains au pastel, écrivains au clair obscur, réalistes et rêveurs, » stylistes de tout nom, qu'en faites-vous? Ah! répondez-moi tout bas, » car cette assemblée pourrait vous entendre, ou plutôt, ou plutôt, de » par toutes les prudences, ne me répondez pas! »

Cette apostrophe n'était-elle pas juste? Faut-il citer les œuvres?

En quoi donc, je vous le demande, l'état des femmes qu'on calomnie, qu'on insulte avec impudence, est-il donc supérieur aujourd'hui? *La femme, à tous les degrés de l'échelle sociale,* nous répond M. Blanchet, *élève maintenant et cultive son esprit,* et c'est même ce qui fait que *la civilisation marche.* Vraiment! et Mme de Maintenon, qui correspondait avec Fénelon et Bossuet; Mme de Sévigné, qui lisait saint Augustin et faisait ses délices de Pascal et de Nicole, est-ce qu'elles avaient négligé de cultiver leur esprit? Vous citez Elisa Mercœur; mais ne voyez-vous pas, à quatre-vingts ans en arrière, très près de nous, dans la solitude d'un manoir poitevin, une femme qui ne fait pas de vers, il est vrai, ce qui, après tout, n'exige pas toujours beaucoup d'étude, mais qui commente les formules de Marculfe, les capitulaires de Charlemagne, et qui écrit sur les origines de notre histoire un livre cité par Thierry, par Guizot, livre réédité, aux frais du gouvernement, en 1835? Pensez-vous que Mlle de Lézardière eût l'esprit moins cultivé que Mlle Elisa Mercœur?

Vous dites qu'*hors les rangs élevés du monde* la femme était *vouée à la plus profonde ignorance.* Quoi! même cette poétique Marie de France, dont personne ne sait le vrai nom, tant il était obscur? Est-ce que par hasard Clémence Isaure était une parisienne, Corilla Olympica une duchesse? Est-ce qu'elle appartenait à une race princière, cette jeune fille

de Bologne que Christine de Pisan nous représente suppléant son père dans la chaire de l'Université, lorsqu'il était malade, et professant alors derrière *un petit courtine afin que la beauté d'icelle n'empeschast la pensée des oyans?* Christine de Pisan, elle-même, qui possédait si bien Aristote et qui, *toute jeunette, était recherchée par chevaliers et autres nobles et riches clers*, qu'était-elle par la naissance? La fille d'un astrologue.

Si maintenant nous jetons les yeux sur une autre catégorie de grandes influences et de grandes œuvres, que voyons-nous? Sainte Geneviève sortait-elle des palais? Jeanne d'Arc, de la cour de Lorraine? Et ces femmes si actives, si éclairées, ces fondatrices d'ordres qui ont semé la piété et la charité à tous les coins de la France, Mme de Chantal, Mme Accarie, Mlle Legras, Mlle Trichet et bien d'autres, c'est le cas de le dire, ne représentaient-elles pas *tous les degrés de l'échelle sociale?*

La femme du XIXe siècle est certainement au niveau de toutes les distinctions et de tous les dévouements; mais supérieure à celles que nous venons de nommer! est-ce possible?

Elle se fait aujourd'hui l'émule de l'homme, s'écrie M. Blanchet. Oh! si c'est cela, elle a tout à perdre et rien à gagner. Elle cessera d'être femme, et ce sera grand dommage; elle ne sera jamais homme, et ce sera justice.

— « Voyez, Messieurs, continue-t-il, cette femme que l'instruction » autant que le cœur attache si intimement à son mari; elle le soutient » dans ses travaux; elle l'encourage dans ses recherches souvent si » arides; elle épargne ses ennuis, elle prévient ses défaillances, elle » contribue à ses succès; et si la réputation vient couronner leur nom » et récompenser leurs efforts, quel contentement profond pour tous les » deux! Ce n'est plus seulement cette satisfaction d'amour-propre et » cet égoïsme dans l'orgueil qui appartiennent au travailleur isolé; c'est » bien plus que cela, c'est la joie sentie et partagée, c'est du bonheur » véritable! »

Mais, à ce compte, il n'y aurait donc de vrai bonheur pour l'homme de lettres qu'en épousant un bas-bleu, et pour le médecin qu'en épousant une sage-femme! Grand merci! Il me semble, au contraire, que plus on s'occupe d'études spéciales, plus on a besoin d'être ramené, deux ou trois heures par jour, à la vie de tout le monde et à la conversation de tout le monde. Si, à notre table, à notre foyer, nous trouvions moyen de parler encore grec, latin ou médecine, n'en déplaise à M. Blanchet, nous ne serions tous, au bout d'un an, que des *Ostrogoths*.

Ce qu'il nous faut à nous et à tous, ce sont des femmes de sens et de goût, et, quand je parle de goût, j'entends celui si fin et si délicat qui est naturel aux femmes bien élevées et non pas celui un peu raffiné que

donne une longue étude. Voilà les épouses qu'il nous faut, voilà celles qui nous aident le mieux, d'abord par la distraction heureuse que leur esprit apporte au nôtre, puis aussi parce qu'elles sont au parterre tandis que nous sommes sur la scène, et qu'elles peuvent voir de là bien des choses qu'elles ne verraient pas si elles étaient à côté de nous.

Est-ce à dire que j'interdis la plume aux femmes? non, certes, et j'ai assez souvent loué leurs écrits pour qu'on me croie sur parole. Il en est, aujourd'hui comme autrefois, dont les livres sont un bienfait pour la jeunesse, qui ne produisent leur nom et leur talent que pour être utiles et qui arrivent à la gloire, sans la désirer, par toutes les distinctions de l'esprit et du cœur. Elles sont bénies de tous et Dieu les bénira. Il en est que les éditeurs vont chercher sans qu'elles les appellent; qui, loin de tirer vanité de leurs brillants succès, fuient les compliments, s'effraient du moindre éloge; qui se bornent, dans le monde et dans la famille, à être des femmes aimables et dévouées, et mettent autant de soin à rester dans l'ombre que d'autres à chercher la lumière. Voilà celles que j'aime! Mais les coureuses de publicité, mais celles qui, oubliant les grâces qui leur sont propres, se posent en émules de l'homme, qui croient que jusqu'à la Révolution de 93, la femme a été privée de *sa part du divin héritage,* et qui, dans leur ardeur d'émancipées, touchent à tout et se permettent tout, je n'en veux à aucun prix. Elles me rappellent bon gré mal gré la sévérité de notre langue qui, de l'épithète de *public*, fait un honneur aux hommes et une honte aux femmes.

Et maintenant, que M. Blanchet soit bien persuadé que s'il voit une *méchante intention* chez ceux à qui il arrive de dire que l'*esprit se matérialise*, je ne vois, pour mon compte, aucune mauvaise intention chez ceux qui sont portés à ne voir qu'invasions, révolutions et, dans une certaine classe, qu'oisiveté avant 1789. Il y a de certains courants d'idées auxquels on cède sans le vouloir et sans s'en douter même. Je tiens à en donner une preuve éclatante. Il y a quelques années, un très-honorable et très-savant général terminait ainsi une description d'un vieux fort : « Au souvenir de ces châteaux-forts élevés *le plus souvent contre les peuples*..., qui de nous ne se sent épris d'admiration et de reconnaissance devant cette centralisation politique qui, en détruisant les limites des provinces et des petits états, n'a plus laissé subsister qu'une France unitaire.... couvrant de ses institutions protectrices les libertés publiques et privées. *C'est sur les frontières que ces fortifications ont dû être transportées,* etc. »

La phrase était éloquente; mais l'honorable général ne songeait pas qu'à l'heure même où il la prononçait, les officiers du génie traçaient le plan des casernes fortifiées dont Paris allait s'enrichir, et donnaient même peut-être leur avis sur la direction de ces boulevards, de ces avenues

majestueuses qui, depuis lors, ont fait pénétrer l'air et le jour dans des quartiers obscurs et malsains, mais qui ont aussi singulièrement facilité les promenades militaires. Il ne songeait pas que la garnison de Paris, qui était de deux ou trois régiments jadis, en comptait aujourd'hui une vingtaine ; qu'on ne disait plus même la garnison de Paris, mais l'*armée de Paris*. Dirai-je à ce sujet, comme il le disait du vieux temps, que tous ces moyens de résistance sont accumulés *contre les peuples?* Non ; mais je dirai, avec plus de raison, je crois, qu'ils sont accumulés contre l'anarchie, et je déplore cette anarchie qui les rend nécessaires.

Voilà cependant où conduit la prévention d'une idée habituelle chez les hommes les plus sincères et les plus droits !

Il est grand temps de finir. Qu'on me permette seulement encore un mot de réponse à une question de M. Blanchet.

— « Si, par un mirage impossible, dit-il, nous étions mis à même de » remonter le courant du passé, et de nous faire une existence à une » époque quelconque de ce bon vieux temps si vanté, quels seraient » notre embarras et notre confusion ? »

Je déclare nettement que je ne serais ni embarrassé ni confus. Je puis regretter que mon siècle ne soit pas au niveau qu'ont atteint quelques autres siècles ; mais me séparer de lui, même en rêve ? jamais ! d'abord parce que, si le bien a diminué, jamais du moins, dans sa sphère plus restreinte, il n'a été ni plus actif ni plus énergique. En fût-il autrement, ma réponse ne changerait pas. Bien couard serait celui qui aurait l'idée de déserter son poste, tant qu'il y a une erreur à combattre, un service à rendre ou un bon exemple à donner.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

MARIE-ANTOINETTE

ET

LE PROCÈS DU COLLIER.*

Les révolutionnaires ont tort de faire fi de la tradition; aucun système sérieux ici-bas ne peut manquer d'avoir la sienne parce que l'autorité du temps sera toujours la plus puissante à consacrer une idée. La révolution comme l'ancienne monarchie ayant des racines dans le passé, on ne saurait la blâmer de défendre les hommes et les idées de son passé; le mal est d'accepter certaines solidarités dans toute leur étendue. Ainsi on comprend, sans l'excuser, que le peuple, trompé par mille calomnies, à une époque où les haines surexcitées s'incarnaient aisément dans un nom, ait pu prodiguer ses mépris à Marie-Antoinette. Ce qui se comprend moins, et ne peut s'expliquer que par le désir d'accepter tout entière la tradition révolutionnaire, c'est de voir la haine des plus mauvais jours trouver encore des échos chez quelques historiens. Cependant la révolution était à peine achevée que le récit des malheurs et du martyre de la reine avait revêtu en quelque sorte le caractère d'une légende. Qui aurait osé, en présence de ceux qui l'avaient vu

* *Histoire de la Révolution*, de M. Louis Blanc, tome II, chap. IV. — *Marie-Antoinette et le procès du Collier, d'après la procédure instruite devant le parlement de Paris*, par M. Émile Campardon.

mourir, refuser son admiration et sa pitié à cette reine qui avait héroïquement supporté toutes les douleurs dont peut être accablé le cœur d'une femme? C'est plus tard que Marie-Antoinette trouva des détracteurs, à une époque où l'on crut servir la cause de la révolution en justifiant ses crimes, comme d'un autre côté l'on croyait servir la monarchie en évoquant quelques fantômes du passé. Sans doute la mémoire de Marie-Antoinette a eu à souffrir de ces attaques, mais, on peut le dire à l'honneur de notre génération, jamais la popularité de cette reine n'a été plus grande que de nos jours. Et si la peinture, la sculpture, la poésie ont déjà contribué à populariser cette noble figure, l'éclat durable de sa gloire sera dû surtout à des travaux originaux, à des monographies du genre de celle dont nous avons inscrit le titre en tête de cet article. Nous sommes témoins de ce phénomène étrange, que l'histoire écrite avec des documents authentiques, vient de point en point confirmer la légende.

L'affaire du collier fut, comme on le sait, l'occasion d'un des plus grands chagrins de Marie-Antoinette. Les clameurs de la rue, durant sa captivité, résonnèrent peut-être à son oreille d'une façon moins cruelle que le bruit qui se fit autour de cette affaire. Elle s'aperçut alors, de manière à n'en plus douter, qu'après avoir tout fait pour être aimée, elle avait à la cour et dans la ville d'implacables ennemis.

A part l'intérêt que présente le récit de cette grande intrigue, on peut au premier abord se demander si cette partie de la vie de la reine avait besoin d'une justification; c'est un fait incontestable que si tous les historiens sérieux n'ont pas traité ce point avec détails, ils s'accordent à le considérer comme définitivement jugé. Pour ne parler que des principaux, parmi ceux que leurs doctrines nous donnent le droit d'invoquer ici, MM. Sismondi[1] et Henri Martin[2] déchargent Marie-Antoinette de toute imputation à cet

[1] *Histoire des Français*, t. XXX, p. 312.

[2] Nous n'avons pu, dit l'auteur, entrer dans les détails de cette longue et confuse affaire; l'impression qui en résulte pour nous est l'impossibilité que la reine ait été coupable; mais plus les imputations dirigées contre elle étaient invraisemblables, plus la créance accordée à ces imputations était caractéristique et attestait la ruine morale de la monarchie. — Henri Martin, *Histoire de France*, 4e édit., t. XVI, p. 559.

égard; on peut en dire autant de M. Rabbe dans sa biographie. M. Michelet passe le fait sous silence dans l'introduction de son *Histoire de la Révolution*. Nous ne dirons rien d'un autre auteur, dont M. Campardon nous paraît s'être trop occupé, et qui, dans un intérêt de scandale, a réédité dernièrement les mémoires justificatifs de M. de la Motte. On peut donc affirmer que l'innocence de Marie-Antoinette dans l'affaire du collier ne ferait pas l'objet du plus léger doute, si M. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, ne s'était mépris au point de croire utile à sa cause la révision de ce procès, donnant ainsi une consistance à de vagues accusations que la passion, l'ignorance, et aussi une certaine littérature ont entretenues jusqu'à nos jours.

Le livre de M. Campardon n'aurait-il que ce résultat d'offrir à tout le monde le moyen facile de détruire les allégations incontestablement fort habiles de M. Louis Blanc, il aurait assurément une sérieuse valeur; mais il présente en outre un récit extrêmement intéressant, et il dispensera à l'avenir de la lecture de nombreux mémoires les personnes curieuses d'étudier cette affaire. Les interrogatoires des accusés, publiés pour la première fois, donnent à cet ouvrage un attrait tout nouveau; de plus, le volume contient le fac-simile de plusieurs pièces autographes ayant directement trait à des points contestés.

Si donc l'auteur veut nous le permettre, nous allons après lui, et souvent d'après lui, raconter l'histoire de ce procès; et, puisque l'occasion s'en présente, nous relèverons quelques-unes des principales erreurs sur lesquelles M. Louis Blanc a basé ses appréciations.

I.

Au mois de septembre 1781, le cardinal de Rohan avait fait la connaissance d'une femme qui, appelée Mme de la Motte, du nom de son mari, descendait de Henri II, et, à raison de cette origine, se faisait appeler de la Motte-Valois. La famille de cette femme était

depuis longtemps tombée dans la misère, et, sans la charité de la marquise de Boulainvilliers qui l'avait recueillie, il est fort à croire que Mlle de Valois serait toute sa vie demeurée dans la condition obscure que ses proches ascendants lui avaient faite.[1] Quoi qu'il en soit, nous la trouvons en 1781, après une jeunesse qui n'avait pas été sans reproche, devenue l'épouse d'un petit gentilhomme; elle est pourvue d'une pension de 800 livres de la cour, et animée du désir ardent d'élever la fortune de sa maison à la hauteur de son nom. Pour accomplir cette tâche difficile, Mme de la Motte n'avait d'autres ressources que les grâces de son visage et celles de son esprit. L'éducation lui avait manqué, mais elle était née pour l'intrigue. En quête d'un grand seigneur capable de la pousser, elle l'avait trouvé dans la personne du cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, grand aumônier de France, le plus riche bénéficier du royaume, et l'un des hommes les mieux faits pour s'intéresser au sort d'une jeune femme.

La question de probité mise de côté, on peut dire qu'ils se valaient et que le protecteur était digne de la protégée. Aucun prélat en effet ne donnait un plus funeste exemple de l'abus possible des dignités, des richesses, et du caractère de son ordre. Naguère ambassadeur à Vienne, ses services n'avaient pu lui faire pardonner par le roi le scandale de sa conduite. La reine avait eu spécialement à se plaindre de quelques dépêches dans lesquelles il avait parlé d'une manière inconvenante d'elle-même et de sa mère Marie-Thérèse; aussi n'était-ce qu'à son corps défendant que Louis XVI lui avait conféré la grande aumônerie. La survivance de cette charge ayant été depuis longtemps promise à la famille de Rohan, le souverain avait cru devoir tenir sa parole royale. Ces diverses circonstances faisaient au cardinal une situation difficile à la cour. Il ne pouvait avoir avec le roi et la reine que des rapports d'étiquette; son crédit était inférieur à son rang. On comprend donc aisément que son unique pensée fût de reconquérir la faveur de la reine qu'il avait offensée.

1 C'est à l'un des grands-pères de Mme de la Motte, au baron de Saint-Remy, qu'est attribué ce bon mot : — Que faites-vous à la campagne? lui demandait-on. — Rien que ce que je dois, répondit-il. — Il y faisait de la fausse monnaie.

Mme de la Motte, devenue sa confidente, connut de bonne heure le dépit inquiet que cette disgrâce causait au cardinal; et soit que ce fût seulement pour elle un moyen de se faire bien venir, soit qu'elle eût déjà ourdi les premiers fils de sa trame, elle se donna au cardinal comme ayant avec Marie-Antoinette des rapports d'amitié qu'elle offrait de mettre au service de celui-ci. Elle commença par montrer de prétendues lettres de la reine, en témoignage de cette haute amitié. Ces lettres, qu'elle dictait elle-même, étaient écrites par un certain Retaud de Villette, homme besoigneux et ami de son mari. Mme de la Motte s'était établie à Paris, et allait quelquefois à Versailles, pour faire croire à des entrevues avec la reine. Si réellement elle était en faveur, il faut avouer qu'elle usait bien discrétement des bontés qu'on avait pour elle, car jusqu'en 1784, ses affaires étaient dans le plus mauvais état. C'est vers ce temps là qu'elle imagina de persuader au cardinal que la reine avait changé de sentiments à son égard, et que s'il voulait lui écrire, elle se chargerait volontiers d'être l'intermédiaire de la correspondance. Le cardinal lui remit des lettres; Retaud de Villette écrivit les réponses sous la dictée de Mme de la Motte. Ce manège durait depuis quelque temps, lorsque Mme de la Motte consacra en quelque sorte le résultat de son intrigue par une comédie qui fut jouée dans le jardin de Versailles, un soir du mois d'août 1784, et dont le succès permit de tout oser à l'avenir. Une jeune fille nommée Leguay d'Oliva, qui ressemblait beaucoup à Marie-Antoinette, et que Mme de la Motte avait habillée à la manière de celle-ci, fut conduite dans un bosquet de Versailles, avec mission de prononcer quelques paroles convenues à un grand seigneur qui devait l'aborder. L'entrevue ne dura que quelques secondes à cause de la survenance d'un prétendu fâcheux, mais le cardinal en emporta la conviction qu'il avait réellement parlé à la reine, et il ne douta plus de la fin de sa disgrâce.

A partir de ce moment le crédit de Mme de la Motte auprès du cardinal ne connut pas de bornes. Le caractère mystérieux de l'entrevue donnait à celui-ci lieu d'espérer quelque chose de plus que la fin de sa disgrâce; il était même de nature à donner à ses allures une plus grande discrétion, lorsqu'il verrait la reine en

public. — Dans le courant de cette année, Mme de la Motte ménagea au cardinal deux autres preuves de confiance ; elle lui fit savoir que la reine avait besoin d'argent et qu'elle s'adressait à lui pour en obtenir ; une somme de 150,000 livres fut en deux fois comptée à cette dame qui se disait chargée de la remettre à la reine, et qui profita de cette aubaine pour changer son train de vie. Enfin au mois de janvier suivant eut lieu l'achat du fameux collier par le cardinal croyant agir pour la reine.

Ce collier, dont M. Campardon nous donne la gravure, avait déjà été refusé plusieurs fois par Marie-Antoinette à cause de son prix élevé. « Nous avons plus besoin d'un vaisseau que d'un bijou » avait-elle répondu au roi qui lui en parlait. Lassée des importunités de ses joailliers Bœhmer et Bassange, elle ne voulait même plus entendre parler du collier. Cependant, au mois de janvier 1785, Mme de la Motte annonça au cardinal que la reine désirait l'acheter, et qu'elle le priait d'être l'intermédiaire du marché. Plein de joie, le cardinal fit l'emplette, en recommandant le secret aux joailliers ; il leur remit en échange une reconnaissance fausse, signée assez irrégulièrement du nom de *Marie-Antoinette de France*, puis il confia l'écrin, en présence de Mme de la Motte, à un prétendu serviteur de la reine. Peu après, le collier fut dépecé ; un grand nombre de diamants furent vendus soit à Paris, soit en Angleterre ; quelques retards s'étant produits dans les paiements, le marché fut à la veille d'être résolu, mais une somme de 30,000 livres ayant été remise au cardinal par Mme de la Motte pour payer les intérêts du retard, l'intrigue continua d'avoir les apparences d'une affaire sérieuse.

Un jour, cependant, que Bœhmer était venu à la cour pour quelques fournitures, il remit à la reine une lettre dans laquelle il lui exprimait sa satisfaction de voir « la plus belle parure de diamants qui existe, servir à la plus belle et à la meilleure des reines. » Quelqu'un étant survenu, Bœhmer sortit ; puis, ne comprenant rien au sens de cette lettre qu'elle pouvait prendre pour une nouvelle insistance du joaillier, la reine la brûla comme un papier sans importance. Se ravisant, elle chargea ensuite Mme Campan, sa femme de chambre, de prendre des renseignements sur cette affaire. Le jour

même, Mme Campan dînait avec Bœhmer ; l'explication eut lieu; l'intrigue se découvrit. Le cardinal de Rohan avait été nommé, il fut arrêté le 15 août 1785, revêtu de ses habits pontificaux, et conduit à la Bastille. Mme de la Motte, Mlle d'Oliva, Retaud de Villette, Cagliostro, furent ensuite arrêtés. Le procès fut jugé par le Parlement et se termina par l'acquittement du Cardinal, et la condamnation de ceux qui avaient dépecé le collier.

II.

Le lecteur connaît maintenant les faits de cette histoire. Obligé d'être bref, nous avons dû supprimer plus d'un détail, quoique les détails aient de l'importance, ainsi que nous l'allons voir en examinant le parti que M. Louis Blanc a su tirer des moindres d'entre eux. Néanmoins le récit que nous avons donné est exact, et sauf les appréciations, il ne saurait être contesté par personne. Ainsi M. Louis Blanc lui-même admet sans difficulté que le billet, où l'écriture de la reine était contrefaite, a été écrit par Retaud de Villette ; il reconnaît encore que l'entrevue de Versailles a été une comédie ; il ne nie pas que de nombreux diamants ont été vendus en Angleterre durant les premiers mois de l'année 1785 ; cependant il persiste à faire planer sur la reine le soupçon d'une intervention réelle dans l'affaire du collier.

Soupçon est le vrai mot, car il se garde bien d'accuser d'une manière positive, et l'exposé complet qu'il fait du procès donne à ses insinuations d'autant plus de gravité qu'elles semblent résulter de son apparente impartialité. Personne n'égale M. Louis Blanc dans l'art d'assouplir l'histoire à ses systèmes ; et quand on sait qu'une foi ardente à ses propres idées se joint chez lui à un merveilleux talent de tirer parti des documents, on ne doit pas s'étonner du goût qu'il montre pour les réhabilitations impossibles. A ce titre nous comprenons qu'il se soit laissé tenter par le désir de travailler à celle de Mme de la Motte.

Avant d'entrer dans les questions accessoires, il est indispensable de s'arrêter un peu à l'objection générale que présente l'invraisemblance de la crédulité du cardinal. Ce prélat, fait remarquer M. Louis Blanc, se trouvait souvent en présence de la reine; il devait connaître son écriture; il avait été ambassadeur, il connaissait l'intrigue des cours, il est donc bien difficile d'admettre qu'il ait pu être la dupe de Mme de la Motte. Ce genre de raisonnement est fort employé aujourd'hui; il consiste à dire qu'une chose étant impossible elle ne saurait avoir lieu, tandis qu'il est beaucoup plus vrai de conclure qu'une chose est possible dès lors qu'il est démontré qu'elle a eu lieu.

Il serait facile de répondre que le cardinal de Rohan était un homme crédule; tous les mémoires du temps et les pièces du procès nous le montrent devenu le disciple de Cagliostro, qui n'était qu'un charlatan. Mais il n'est pas vrai que le cardinal connût l'écriture de la reine; en effet, si l'on ne peut nier que le billet signé *Marie-Antoinette de France* était bien de la main de Retaud de Villette, il paraît de toute évidence que Rohan, s'il eût connu l'écriture de la reine, se fût aperçu que le billet était contrefait. La fausseté du billet eût été encore plus évidente si, comme on l'insinue, le cardinal avait eu réellement une correspondance avec la reine. M. de Rohan se trouvait, il est vrai, quelquefois en présence de la reine, mais on sait de quelle froideur étaient marqués les rapports officiels qu'il avait avec elle; d'ailleurs, ce n'était pas à lui qu'il aurait appartenu de rompre la glace, et de prendre la parole.

D'ailleurs si la crédulité du cardinal est une invraisemblance, que dira-t-on de celle-ci? Nous sommes en 1785; depuis le mois de novembre 1783 M. de Calonne est contrôleur des finances; il poursuit son système d'emprunts à outrance, « et voilà que faveurs, grâces, » largesses, commencent à pleuvoir sur les gens de cour émerveil- » lés... A peine eut-on acheté Rambouillet pour le roi moyennant 14 » millions, qu'on s'empressa d'acheter au prix de 15 millions Saint- » Cloud pour la reine. Calonne employa de la sorte 70 millions, » ardent à satisfaire les fantaisies et à dorer la misère publique.[1] »

1 Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 164.

Ainsi ce serait sous le ministère de Calonne qui disait une fois à la reine : Si la chose est possible, elle est faite, si elle est impossible, elle se fera; ce serait, disons-nous, sous ce ministère que la reine, voulant satisfaire une fantaisie de seize cent mille livres, (car jamais on n'a prétendu qu'elle ait voulu voler le collier ou se le faire donner) aurait eu recours à de basses intrigues! Elle aurait ainsi foulé aux pieds toutes les convenances pour acheter un bijou facilement reconnaissable et qu'elle n'aurait pu porter tel qu'il était sans se compromettre elle-même!

Laissons donc les invraisemblances, et venons aux faits; car il est nécessaire d'examiner diverses assertions de détail groupées par M. Louis Blanc. Cet auteur ne pouvant affirmer que Mme de la Motte fut reçue par la reine, est bien aise de laisser entendre qu'elle allait à la cour [1], et il nous apprend qu'elle était protégée par Mme Élisabeth. M. Beugnot, que l'auteur cite assez volontiers, parle en effet de secours accordés à Mme de la Motte par Mme Élisabeth; mais il y a loin d'une aumône à une protection. Voici d'ailleurs quels avaient été les rapports de l'intrigante et de la princesse. « On fit faire à » Mme de la Motte des démarches extravagantes, et, pour n'en citer » qu'une seule, elle feignit un jour de tomber de défaillance dans » le salon de service de Madame; mais Madame, qui avait d'abord » envoyé quelques secours, soupçonnant l'artifice dont on s'était » servi la première fois pour arriver jusqu'à elle, ne voulut plus » qu'on lui parlât de Mme de la Motte [2]. »

La prétendue correspondance de la reine avec le cardinal fournit

1 M. et Mme de la Motte peuvent aspirer à être présentés à la cour, mais ils n'ont pas obtenu les honneurs de cette présentation. (Ier *Mémoire* de Mme de la Motte, page 36.)

2 *Mémoires* de M. Beugnot; *Revue françoise*, 1838, t. VIII, p. 216. L'histoire de l'affaire du collier est l'un des rares fragments publiés des intéressants mémoires de M. Beugnot. Nous recommandons d'une manière toute spéciale la lecture de ce fragment; on y trouvera des détails que M. Beugnot était seul en mesure de donner, ayant habité Bar-sur-Aube en même temps que Mme de la Motte, et ayant continué de la voir à Paris, où l'avait appelé sa profession d'avocat. Son récit est vif, spirituel et présente les bonnes qualités du style du XVIIIe siècle. Le seul reproche que nous adresserons à M. Campardon est de n'avoir peut-être pas assez tiré parti de ces excellents mémoires.

à M. Louis Blanc la matière d'un autre argument. Il n'a pas lu ces lettres que l'abbé Georgel, secrétaire de M. de Rohan, a détruites, ayant reçu en temps utile l'ordre de les soustraire aux recherches. Il en parle cependant comme s'il les avait lues, et il écrit[1] que, « froides » d'abord et contenues, ces lettres s'étaient insensiblement colo- » rées de teintes qui n'étaient pas, à beaucoup près, celles du dé- » dain; qu'elles avaient animé à l'audace le cardinal qui les jugeait » authentiques; qu'elles avaient éveillé dans son cœur troublé des » sentiments dont il ne sut ni modérer l'expression ni régler l'es- » sor. » L'abbé Georgel, ajoute-t-il en note, est forcé d'en convenir, ce qu'il fait avec embarras. Et pourquoi avec embarras? Est-ce que l'abbé Georgel s'est chargé d'excuser le cardinal de ses incessantes galanteries? Nous n'avons, en ce qui nous concerne, aucun embarras à convenir que les lettres du cardinal devaient être telles que les croit M. Louis Blanc, quoique son appréciation diffère sensiblement de celle de l'abbé Georgel [2]. Bien plus, nous ne faisons aucune difficulté d'admettre que les prétendues lettres de la reine étaient colorées de la teinte qu'il plaît à notre auteur de leur prêter, et cette opinion nous paraît entièrement conforme à l'idée que nous nous faisons de l'habileté de Mme de la Motte. En entraînant le cardinal dans une voie où le moindre incident imprévu pouvait lui ouvrir les yeux, il était de son intérêt de l'éblouir de la perspective insensée de l'amour de la reine; d'ailleurs il nous semble que la scène du bosquet lui donnait à cet égard une certaine latitude. Tout cela, on le comprend, est d'un intérêt très-secondaire auprès de la question qu'il néglige, celle de savoir si la correspondance de la reine était ou n'était pas authentique. Et puisque nous en sommes sur ce chapitre, et que d'autre part nous avons parlé de l'aveuglement du cardinal, voici une appréciation de l'abbé Georgel qui vient tout à fait à propos : « C'est ainsi, lisons-nous dans ses mémoires (t. II, p. 150), que la bonne foi, enveloppée du manteau de l'amour-propre, luttait encore contre les premiers traits de la lumière qui éclairaient les pas ténébreux du crime. » Avec un style figuré, il est difficile d'être

1 Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 123.
2 *Mém. de l'abbé Georgel*, t. II, p. 122.

plus explicite, puisque l'auteur parle du moment où M. de Rohan commençait à ouvrir les yeux sur l'affaire. A la vérité, M. Louis Blanc nous prévient dans une autre note que l'abbé Georgel est un défenseur outré du cardinal et que ses mémoires contiennent beaucoup d'erreurs grossières.

C'est pourtant sans défiance qu'il répète, après lui, que le lendemain de la remise du collier, la reine, à l'Œil-de-Bœuf, aurait fait, comme signe d'intelligence, un mouvement de tête en regardant le cardinal. M. Louis Blanc était parfaitement en droit d'emprunter ce fait à l'abbé Georgel, mais il ne l'aurait pas fait, si comme nous il avait pris la peine de tourner la page, car il aurait lu cette phrase qui change singulièrement la portée de sa citation : « Mme de la Motte avait souvent observé que la reine sortant de son appartement et traversant la galerie pour aller à la chapelle, faisait assez habituellement le même mouvement de tête en passant devant la porte de l'Œil-de-Bœuf [1]. » Si quelqu'un faisait difficulté de croire que l'on puisse exploiter dans un sens déterminé un geste insignifiant, nous l'engagerions à lire dans les Mémoires de M. Beugnot [2] une histoire à laquelle M. Campardon s'est borné à faire allusion, l'histoire du fermier général Béranger. — Une femme de la cour l'était venu trouver en se disant envoyée par la reine qui désirait lui emprunter une somme importante; avant de remettre l'argent, M. Béranger ayant exigé qu'on lui donnât une preuve quelconque de la vérité de sa destination, cette femme lui annonça que la reine, le lendemain, le regarderait en riant à la chapelle; par une habile stratagème elle avait fait que des sourires envoyés à une autre personne fussent aperçus par le financier qui les crut à son adresse, et qui remit l'argent sans défiance. L'affaire avait fait du bruit, et M. Beugnot la raconte, pour montrer, dit-il, à quelles basses intrigues pouvaient descendre certaines dames de la cour.

S'il nous a été facile de montrer que les Mémoires de l'abbé Georgel ne pouvaient sérieusement servir à la thèse de l'habile historien dont nous discutons les preuves, nous pourrions aussi

1 *Mém. de l'abbé Georgel*, t. II, p. 65.
2 *Mém. de M. Beugnot*, pp. 217 et 218.

nous étonner de l'usage qu'il a fait des Mémoires de Mme Campan, lui empruntant certains faits, sans parler d'autres faits qui les expliquent. Sans doute personne ne fut autant que cette dame en situation de connaître les menus détails de la vie de Marie-Antoinette; mais tout le monde sait aussi que ses mémoires contiennent une éloquente démonstration de l'innocence de la reine.

L'auteur n'est pas plus heureux avec Mlle Bertin, marchande de modes de la cour; il existe des mémoires qui portent le nom de cette demoiselle, et auxquels M. Louis Blanc a emprunté des faits d'une haute gravité. Il ne suffit pas, en effet, de nous présenter Mlle Bertin comme très-dévouée à la reine. Toutes les biographies que nous avons ouvertes rendent de cette demoiselle le meilleur témoignage; c'est vrai, seulement, chose grave pour des mémoires, nous devons dire que toutes ces biographies, y compris celle de M. Rabbe, signalent le livre comme complètement apocryphe. La famille de Mlle Bertin ayant en outre déclaré qu'elle n'avait jamais eu connaissance d'aucun écrit de cette nature, il serait superflu de discuter la valeur d'un témoignage qui n'en saurait avoir aucune.

Maintenant arrivons à cette partie du récit de M. Louis Blanc où il semble, au premier abord, déconcerter, à force d'habileté, les partisans de Marie-Antoinette. Il ne s'agit ni du changement d'habitudes de Mme de la Motte coïncidant avec l'escroquerie des cent cinquante mille livres et celle du collier, ni de paroles prononcées par le cardinal et d'où l'on a voulu inférer qu'il avait traité le marché directement avec la reine, ni de la résiliation du marché, questions accessoires, fort importantes néanmoins, et sur lesquelles M. Campardon a réussi à faire luire l'évidence : il s'agit du système de défense de Mme de la Motte.

L'accusée avait surtout à se justifier : 1° sur l'entrevue de Versailles; 2° sur le billet écrit par Retaud de Villette, et signé Marie-Antoinette de France; 3° sur la vente faite, à Londres, pour plusieurs centaines de mille francs, des plus beaux diamants du collier.

« Ces trois circonstances, dit M. L. Blanc, paraissaient accablantes pour Mme de la Motte; voici comment elle les expliqua,

» d'abord dans les interrogatoires secrets qu'on lui fit subir » à la Bastille, ensuite dans les écrits qui parurent après le » jugement.

» Au sujet de la scène du parc elle prétendit qu'elle même avait » préparé une aventure dont la singularité lui avait plu, et dont le » but était de mettre à l'épreuve la discrétion du cardinal. Comment » croire, s'écriait-elle, que sans l'aveu de la reine, etc.[1] »

Quant au billet du marché, écrit par Retaud de Villette, elle ajoutait que c'était du consentement exprès de la reine et du cardinal que la chose s'était faite ainsi, ces mots constituant une signature de fantaisie, invraisemblable, et facile à désavouer. Pour ce qui est des diamants, la reine ne pouvant porter cette parure, et désirant s'en faire composer une autre d'un dessin différent, il était tout naturel qu'elle gratifiât des pierreries inutiles à la nouvelle parure celle qui était maîtresse du secret[2].

Voilà le système développé par M. Louis Blanc avec un talent qui, on doit le reconnaître, dépasse de beaucoup celui de l'avocat de Mme de la Motte. Ce n'est pas à dire cependant que cet avocat eût les coudées aussi franches que notre auteur pour dire ce qu'il voulait. Il était obligé de suivre sa cliente dans les divers systèmes de défense que les nécessités de la cause lui suggéraient. C'est ce qu'a fort bien compris M. Louis Blanc, lorsqu'il a pris la précaution de dire que « ces allégations de Mme de la Motte ne furent pas admises à figurer dans les pièces du procès. » Quoi qu'il en dise, elles ne figurent pas davantage dans les interrogatoires secrets que vient de publier M. Campardon. D'après les mémoires des avocats, (car il y eut plusieurs mémoires, Mme de la Motte ayant modifié ses aveux), voici la marche que suivit l'affaire : Mme de la Motte commença par accuser Cagliostro du vol du collier ; elle repoussa toujours, dans le procès, comme une invraisemblance son ancienne prétention d'avoir connu la reine ; plus tard, alors que Mlle d'Oliva eût été arrêtée, elle convint de la scène du bosquet jouée pour mystifier le cardinal ; enfin Cagliostro s'étant justifié, ce fut le cardinal lui-même qu'elle accusa. Elle maintenait que c'était lui qui avait

1 Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 140.
2 *Id., ibid. p.* 142.

dépecé le collier et qui l'avait chargée de le vendre. M. Louis Blanc dit vrai lorsqu'il raconte qu'elle accusa la reine, mais il aurait dû nous dire à quel moment. Mme de la Motte s'échappa de sa prison et alla en Angleterre; c'est quand elle fut à l'étranger, et seulement alors, qu'elle imagina d'attaquer la reine.

Admettons cependant pour un instant qu'elle ait osé, durant la procédure, s'en prendre à la reine elle-même, qu'en pourra-t-on conclure? Précisément le contraire de ce que veut établir M. Louis Blanc, lorsque, pour ajouter à l'effet, il représente Mme de la Motte comme enveloppée de menaces ayant toutes pour objet de l'empêcher de parler[1]. Il nous la peint s'écriant : Si l'on me pousse à bout je parlerai; d'après Besenval il cite cet autre propos : Je n'aurais qu'à parler pour être pendue[2]. Pourquoi cela? Évidemment, parce qu'il désire laisser à entendre que l'on ne voulait pas qu'elle perçât le mystère; comme si le mystère, en mettant la chose au pire, était autre chose que la réticence que M. L. Blanc lui-même met dans la bouche de l'accusée, c'est-à-dire la complicité de la reine. Mais, laissant de côté les subtilités, la défense de Mme de la Motte est-elle sérieuse? Qui l'a poussée à accuser d'abord Cagliostro et à nier la scène du bosquet pour se retourner ensuite contre le cardinal et reconnaître la vérité de cette même scène? Était-ce le but de sauvegarder la reine qui la faisait ainsi changer alors qu'elle devait, selon M. Louis Blanc, venir jusqu'à la mettre en cause de la façon la plus brutale[3]? Il faut donc absolument en venir à dire que l'auteur détruit au moins l'une de ses thèses en nous représentant à la fois l'accusée comme formulant nettement ses attaques contre la reine, et comme tenue dans un état de compression qui l'empêche de parler. Et le marché écrit par Retaud de Villette du consentement de la reine? Dans quel but? celui de pouvoir le désavouer plus aisément, dit-on; mais alors n'était-il pas plus simple d'engager la signature de M. de Rohan que l'on n'aurait

1 Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, t. II, p. 139.

2 Besenval est dans un autre endroit fort explicite, lorsqu'il dit en parlant de cette affaire : « On aurait bien voulu y impliquer la reine. » (Besenval, t. II, p. 167.)

3 *Histoire de la Révolution*, de M. Louis Blanc, p. 148.

jamais été dans la nécessité de désavouer? En outre il résulte des inventaires faits à Londres par les joailliers que les diamants qui leur furent vendus étaient les plus beaux du collier; comment admettre avec Mme de la Motte, ou plutôt avec son apologiste, qu'on se fût défait précisément de ceux-là?

Si l'espace ne nous manquait, il nous serait facile de relever encore d'autres appréciations erronées dans le récit de M. Louis Blanc. M. Beugnot, que notre contradicteur invoque sur ce point, nous servirait à rendre son véritable caractère à la réception de Mme de la Motte par le duc de Penthièvre[1]; mais le simple bon sens suffirait pour faire justice de quelques autres insinuations; de celle-ci par exemple : l'évasion de Mme de la Motte de la Salpêtrière n'a pu être dûe qu'à de hautes influences de cour; comme si la mise en liberté de cette femme que M. Louis Blanc nous a montrée violemment comprimée, et comme si sa fuite à l'étranger n'auraient pas été, surtout dans l'hypothèse de la culpabilité de la reine, le plus terrible des dangers, à cause des révélations qui pouvaient en résulter? Faut-il aussi faire remarquer que M. Louis Blanc affirme, sans apporter la plus légère preuve à l'appui, que l'écrin contenant le collier avait été remis par le cardinal à un nommé Lesclaux, valet de chambre de la reine? Nous devons cependant rendre à M. Louis Blanc cette justice qu'il est assez sobre d'affirmations gratuites, c'est de l'usage qu'il fait de ses autorités plutôt que de ses propres assertions que l'on doit se défier.

III.

Nous avons dû à notre grand regret négliger un point de vue fort important de cette affaire, celui des intrigues et des inimitiés des familles[2]; par les Condé seulement, la maison de Rohan avait

1 *Mémoires* de M. Beugnot, p. 246.

2 A ce propos, nous dirons que Soulavie lui-même (*Mém. du temps de Louis XVI*, t. VI, p. 73 et suiv.) défend la reine plus qu'il ne l'attaque. Il fait retomber la res-

gagné à sa cause une portion considérable de la noblesse. La conduite du parlement mériterait aussi d'être étudiée ; au moment où le procès était déjà commencé, le roi l'avait irrité avec une inexplicable maladresse, en lui imposant par un lit de justice (22 décembre 1785) l'enregistrement d'un édit ; ce n'en fut pas moins un triste spectacle de voir les magistrats de cette grande compagnie faire, de l'humiliation de la royauté, le but suprême des efforts de leur libéralisme. Pour obtenir ce résultat, on avait été jusqu'à modifier les usages de la justice en faveur de l'illustre accusé : les lettres patentes du roi, dans leur préambule, donnaient pour avérés les faits qui se rapportaient à l'achat du collier et à l'escroquerie par Mme de la Motte ; ces lettres patentes, qui avaient été enregistrées sans remontrances, devenaient ainsi la base du procès et ne pouvaient être contestées. Le parlement manqua à cette pratique ordinaire en ordonnant une enquête sur la vérité des faits. « Une pareille théorie, dit M. Beugnot, bien compétent » en cette matière, ne heurtait pas seulement tous les principes » de la monarchie, elle aboutissait jusqu'au crime de lèse-majesté.... » Aujourd'hui que la Révolution n'a que trop affaibli la religion » du respect pour les personnes royales ; aujourd'hui même, qui » peut concevoir que le parlement n'ait envisagé la scène du bos- » quet de Versailles que comme une escroquerie, et ceux qui y ont » figuré que comme des escrocs et une dupe? La Révolution » était déjà faite dans les esprits qui ont pu considérer une pa- » reille insulte au roi avec cette indifférence coupable et ce sang- » froid insolent[1]. »

Mais nous croyons en avoir assez dit ; nous ne voulons pas garder plus longtemps le rôle de défenseur qui nous a forcé de tenir la reine dans la situation d'une accusée vulgaire ; elle va se défendre elle-même. Parmi les précieux autographes de Marie-Antoinette échappés à la destruction, se trouve en effet le billet suivant qu'elle écrivait le jour même du jugement à son amie la

ponsabilité de cette affaire sur les excès de zèle de M. de Breteuil, ministre de la maison du roi. Ce ministre qui haïssait le cardinal, avait, dans le but de le perdre par un procès éclatant, empêché d'étouffer l'affaire.

1 *Mém.* de M. Beugnot, p. 257 et 258.

plus intime [1] : « Venez pleurer avec moi, venez consoler votre » amie, ma chère Polignac. Le jugement qui vient d'être prononcé » est une insulte affreuse. Je suis baignée dans mes larmes de » douleur et de désespoir. On ne peut se flatter de rien quand » la perversité semble prendre à tâche de rechercher tous les » moyens de froisser mon âme. Quelle ingratitude ! Mais je triom- » pherai des méchants en triplant le bien que j'ai toujours tâché » de faire. Il leur sera plus aisé de m'affliger que de m'amener à » me venger d'eux. »

Ce billet, n'ayant été ni écrit ni conservé pour le besoin de la cause, présente un témoignage sur la valeur duquel il nous paraît inutile d'insister.

ALFRED LALLIÉ.

1 M. Campardon en donne le fac-simile dans son ouvrage.

RÉCITS BRETONS.

HÉNORA LESTRÉZEC.

II.

LA FOLLE.*

J'étais revenu en Bretagne et je m'occupais à recueillir, sous la dictée des fileuses, des pâtres et des mendiants, les chants et les vieilles poésies populaires, mine inépuisable dans nos campagnes bretonnes. J'étudiais la langue, les mœurs, les coutumes, et recherchais les vieilles légendes et les traditions locales. Pour cela je voyageais beaucoup, non dans les villes, mais dans les humbles bourgs, dans les villages ignorés, et je visitais les moindres habitations isolées dans les landes, dans les monts et dans les bois. Je revenais toujours de mes excursions avec quelque nouvelle découverte, quelque nouveau butin, dont j'étais fier et heureux. C'était, un jour, le *Dictionnaire breton* du R. P. dom Louis Le Pelletier ou plutôt de dom Taillandier, ou la *Vie des saints de Bretagne,* par Albert Legrand, dit aussi Albert de Morlaix; un autre jour, c'étaient de volumineux et crasseux manuscrits de *tragédies bretonnes,* en deux ou trois journées, comme *sainte Tryphine, saint Guilherm, Robert le Diable, la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Louis Ennius,* où il y a une descente au purgatoire de saint Patrice, et

* Voir la livraison de Janvier, pp. 44-55.

une description fort curieuse des supplices et des tourments auxquels y sont soumises les âmes avant d'entrer au paradis. C'était encore un *sône* bien doux, bien tendre et bien sentimental, où un kloarek se plaint de ce que *les jeunes filles sont inconstantes, et légères comme une plume ou une feuille de rose sur l'eau;* ou bien un *gwerz* bien sombre et tragique, racontant les colères et la vengeance d'un vaillant guerrier, un compagnon de du Guesclin, qui, au retour d'une expédition lointaine, trouve son manoir envahi par des traîtres et des lâches, sa fortune au pillage et son blason couvert de boue; poésie simple et naïve, tour à tour douce et sentimentale, rude et sauvage, originale et forte, pleine de mouvement et d'action, libre d'entraves et de règles, et atteignant souvent jusqu'au sublime, à force de naturel et de vérité.

Un jour, vers la fin du mois de septembre, je revenais de la commune de Plouëc, où j'avais passé quelques jours chez un oncle, au manoir de Kercabin. En traversant le bourg de Runan, situé sur une hauteur et dont le clocher, avec sa flèche de granit légère et élancée, se voit de très-loin, j'avais admiré les restes d'un calvaire dans le genre de ceux de Pleyben et de Kergrist-Moëlou, mais horriblement mutilé par le marteau iconoclaste des vandales de 93. Dans l'église j'avais rêvé quelques minutes devant un sarcophage représentant un mystérieux chevalier revêtu d'une panoplie de granit, couché, mains jointes, dans la mort, près de sa femme, la noble châtelaine, les pieds sur un lévrier, et la tête sur un oreiller de pierre, soutenu par deux anges; et en voyant le calme et l'impassible sérénité que l'artiste avait répandus sur la figure et dans tous les membres de ces personnages d'un temps déjà loin de nous, j'étais tenté de m'écrier, comme Luther dans le cimetière de Worms : *Invideo, quia quiescunt!* Je ne sais quels sont ces personnages; une femme, qui priait tout auprès, à genoux sur les dalles nues, me dit que c'étaient des seigneurs de Lestrézec, vieux château en ruines situé à deux kilomètres du bourg, sur le bord de la rivière le *Jaudy*. Je n'ai sous la main ni histoire, ni nobiliaire de Bretagne, pour contrôler ce témoignage et m'édifier sur la seigneurie de Lestrézec.

J'étais seul et ma route me conduisait vers le vieux château de

Lestrézec. Le temps était beau, les grillons chantaient, les mouches bourdonnaient, et les capsules oblongues et veloutées des landiers s'ouvraient au soleil, avec un petit crépitement, et lançaient au loin leurs graines vermeilles. La nature avait déjà cet aspect calme et reposé qu'elle a en automne, et qui porte à la rêverie, après les ardeurs, les fougues et les turbulences de l'été. Je marchais pensif et rêveur,

Nescio quid meditans nugarum, totus in illis.

Avant de descendre la colline, je m'étais un peu arrêté pour admirer le beau paysage que j'avais devant moi : à mi-côte le château de Lestrézec, avec sont colombier en plein champ, avec le grand chêne trois fois séculaire au-dessus du portail, où les armoiries du seigneur féodal sont gravées dans le granit; puis des amas de décombres couvertes de ronces et de digitales, des pans de murailles penchés et maintenus debout par le lierre qui y enfonce ses mille pieds, des tourelles effondrées où les violiers sauvages et les digitales bleues et rouges grimpent de marche en marche jusqu'au sommet; et tout autour de vieux chênes, des hêtres et des frênes vigoureux, avec des troncs de haute futaie lisses et polis. Dans la vallée, le Jaudy, à l'onde transparente et claire, promène gracieusement ses nombreux méandres, se montrant et se cachant tour à tour sous des buissons de saules et d'aulnes. Du milieu d'un bosquet de jeunes ormeaux s'élève le modeste clocher d'une petite chapelle, cachée sous la verdure. Tout auprès un pont traverse le Jaudy. De l'autre côté de la rivière des collines, couvertes de taillis et de bruyères roses, jusqu'à l'horizon, et un sentier qui promène sur ses flancs ses ondulations serpentines.

Après avoir joui à loisir de ce spectacle, je me mis à descendre la colline. Je rencontrais sur ma route beaucoup de mendiants : c'était sans doute le jour hebdomadaire où ils vont, de seuil en seuil, dans chaque maison un peu aisée de la commune, demander l'aumône, qui consiste en quelques poignées de farine, des pommes de terre, un morceau de pain noir, une crêpe de sarrasin, ou un liard ou deux. Ils me regardaient avec curiosité et surprise, j'étais

un étranger pour eux, et cependant tous me saluaient en passant, les hommes en m'ôtant leurs chapeaux, les femmes en m'adressant quelques mots, comme ceux-ci : *Brâo an amzer, le temps est beau. — Hastan'-red, vous allez vite. Doué d'ho miro ! Dieu vous préserve !* Passer près d'un paysan breton sans lui adresser la parole, ou du moins sans répondre à son salut, est une marque de fierté qu'il ne pardonne pas, et dont il se venge aussitôt par quelques mots piquants, comme : *Goel vraz ho kavfan. Vous êtes bien grand, fier*, ou : *C'hui martézé ra zévell an eaul ! C'est peut-être vous qui faites lever le soleil !*

Au moment où je passais devant le portail du château, une vieille femme en sortait, tenant sous son bras une botte de lin. C'était une mendiante qui quêtait de maison en maison quelques poignées de lin pour filer dans sa chaumière, afin d'échanger ensuite son fil, aux marchés de Pontrieux et de la Roche-Derrien, contre quelques sous ou une mesure de seigle ou de sarrasin. Elle était petite, sèche, assez ingambe encore pour son âge, et chantait un vieux *gwerz* breton, d'une voix tremblotante et cassée. Arrivée près de moi, elle interrompit son chant, et me dit : *Deiz mad deoc'h, aotro kaës ! Bonjour à vous, mon bon monsieur !*

— Vous avez le cœur gai, grand'mère, lui dis-je, vous chantez comme une jeune fille de seize ans et paraissez heureuse.

— Heureuse ! je l'ai été autrefois, quand j'étais jeune fille, alerte, bien portante et capable de gagner ma vie, en travaillant ; mais aujourd'hui, mon cher monsieur, je suis bien vieille, mon travail ne peut plus me nourrir, et je suis obligée de recourir à la bonté des âmes charitables, et, grâce à Dieu, il y en a beaucoup dans le pays. Si je supporte ma misère avec patience et résignation, Jésus-Christ lui-même nous en a donné l'exemple. Mon corps est brisé et caduc, la pauvreté habite avec moi ; mais ma conscience est tranquille, et c'est ce qui me fait chanter et espérer en des temps meilleurs.

J'étais vivement ému de la résignation et de la consolante philosophie de cette pauvre femme couverte de loques et de haillons, qui ne mangeait que des pommes de terre et du pain d'orge, et qui pourtant trouvait que les personnes charitables

étaient nombreuses dans le pays, et chantait tout le long de la route.

— Quel est donc ce *gwerz* que vous chantiez, grand'mère ? lui dis-je.

— C'est le *gwerz* de monsieur saint Vincent, mon bon monsieur ; sa chapelle est là-bas près du pont ; nous allons y arriver tout à l'heure. C'est un beau *gwerz*, que je chante chaque fois que je viens par ici. Autrefois, quand j'étais jeune fille, que j'aimais les pardons et la danse, je chantais des *sônes* et des *rismadels*. Mais aujourd'hui je les ai oubliés, et je ne chante plus guère que des *gwerz* pieux et des cantiques. Les malheureux, les pauvres, les faibles et les infirmes, se tournent toujours vers Dieu, et quand tous les abandonnent et les repoussent, lui est encore plein de pardons, plein de douceurs et de consolations pour eux.

— Ne voudriez-vous pas, grand'mère, me chanter ce *gwerz* de monsieur saint Vincent ?

— Le *gwerz* est très-long, mon fils ; je l'ai su en entier autrefois ; mais aujourd'hui que ma mémoire est partie avec ma jeunesse, avec ma force, avec mes dents, je n'en sais plus que des fragments. Et puis, je n'ai plus de voix, et je ne sais quel plaisir vous pourriez avoir à écouter une vieille dont la place serait plutôt dans le cimetière de la paroisse que sur les chemins.

— La belle voix m'importe peu en ce moment, c'est le *gwerz* que je veux, et vous me ferez grand plaisir, je vous l'assure, en me le chantant.

— A mon âge l'on ne fait plus de *compliments ;* je vais donc continuer, en reprenant à l'endroit où j'en étais quand vous m'avez rencontrée :

'N'aotro zant Visant a lavaré
D'hi vam, er gèr pa arrué :
« Ma mamik kaës, mar va c'haret
» Ous-hin mé raktal a zenntfet, » etc.

« Monsieur saint Vincent disait à sa mère, en arrivant à la » maison : ma pauvre mère, si vous m'aimez, vous ferez ce que » je vais vous dire :

» Faites rôtir sur-le-champ un quartier de bœuf, pour nous » donner à souper; pour moi et pour mes compagnons, puisque » Dieu nous a sauvés :

» Car nous revenons du combat, d'un grand combat contre les » Saxons (Anglais) et nous en avons tué cinq cents : cinq cents sont » restés couchés tout de leur long sur la plaine.

» Nous n'étions cependant que dix-huit, et nous sommes tous » revenus sains et saufs, car Dieu combattait avec nous! »

Ici la mémoire fit défaut à la vieille mendiante, et elle ne put me terminer le *gwerz*.

Une pensée surgit tout-à-coup dans ma tête : ce *monsieur saint Vincent* de la légende, qui se battait si bien contre les Anglais ou *Saozons*, ne pouvait être aucun des bienheureux personnages qui portent ce nom dans les calendriers et dans les hagiographies; ne serait-ce pas plutôt un seigneur de Lestrézec, du nom de Vincent, que le peuple aura confondu avec le saint dont la chapelle se voit dans un si gracieux paysage, au bord du Jaudy!

Je questionnai la vieille sur le château et ses anciens habitants. Tout ce qu'elle put me dire, c'est que la nuit, au clair de la lune, on voit souvent des fantômes qui se promènent sur les décombres, des châtelaines habillées de satin blanc, et des chevaliers tout bardés de fer. Elle me dit encore que la *bonne duchesse* (Anne) y avait passé quelques jours, comme hôtesse des nobles seigneurs; mais on en dit autant de presque tous les anciens châteaux de Bretagne.

Je me souvenais aussi avoir vu chez mon oncle Le Tiec, à Trézélan, des cuillères d'argent qui avaient été trouvées dans les ruines de *Lestrézec*. Ces cuillères paraissaient être très-anciennes : elles avaient été fabriquées à coup de marteaux et étaient si minces que les bords en étaient tranchants : le pied se terminait en trèfle et s'attachait à la spatule au moyen d'un clou d'argent. Aucun nom du reste : des armoiries à moitié effacées. Voilà, à défaut de livres, tout ce que je sais sur le château de *Lestrézec*.

Nous marchions en causant, la vieille Guyona et moi (elle m'avait appris son nom). A quelque distance de la porte d'entrée de *Lestrézec*, la route fait un coude et tourne brusquement, et en quelques

pas nous nous trouvâmes à la tête du pont, et devant la chapelle du bienheureux saint Vincent. Alors des cris, des rires, des piaillements arrivèrent à nos oreilles, et nous vîmes sous les ormeaux qui entourent la chapelle une troupe d'enfants se pressant autour d'une femme qui gesticulait et paraissait leur adresser des discours. Quelques hommes et femmes se trouvaient aussi parmi les enfants.

— C'est la *pauvre folle!* dit tout à coup Guyona. — Nous nous approchâmes et pendant que moi, attiré par la curiosité, je me mêlais aux enfants, pour voir et entendre de plus près, Guyona entra dans la chapelle pour y faire sa prière devant la statue peinte de monsieur saint Vincent.

En examinant la folle, je vis une femme grande, maigre, aux yeux bleus et pleins de rêverie, aux cheveux blonds, aux traits accentués et remarquablement réguliers. La misère et les fatigues d'une vie vagabonde et sans repos avaient flétri ces traits, naguère beaux, mais n'avaient pu détruire entièrement ce qu'ils avaient de noble et de distingué. Son accoutrement était des plus bizarres; ses cheveux s'échappaient de toutes parts de dessous sa coiffe, et sa tête était couronnée de digitales, mêlées à des rameaux d'aubépine et de genêts fleuris. Ses vêtements étaient en lambeaux, des rubans de laine rouge, bleue, jaune, des fragments de soie et de tulle y étaient cousus de tous les côtés. Elle était rayonnante, et paraissait heureuse, faisait de beaux discours et des *compliments* aux enfants, et, les appelant par les noms les plus doux et les plus tendres, elle les invitait, eux et leurs parents, à assister à ses noces avec Gabik Goazmeur, le beau fiancé. Et elle faisait l'énumération des banquets, des festins et des réjouissances.

Puis elle tira de ses poches des papiers de toutes les couleurs, chiffonnés, souillés de boue, et qu'elle avait ramassés partout sur les chemins, et les déployant un à un, elle nommait toutes les terres, les châteaux, les bois, les moulins, qu'elle apportait en dot à son heureux fiancé, et dont ces papiers étaient les titres de propriété. C'étaient d'abord le château de Lestrézec, *le premier château de France*, disait-elle, et qui appartenait à sa famille *depuis la création du monde.* Et déployant un autre papier, elle disait :

— « Voici maintenant les titres du château de Brélidy; voici » ceux de Coatgouré; voici ceux de Kercabin, ceux de Coatelan, » ceux de Kernigoual, ceux de Keramborgne, ceux de Keranrais, » etc.; et je donne tout cela à Gabik Goazmeur, et je lui donnerai » de plus des tonnes d'or et d'argent, tout le trésor et la couronne » des ducs de Bretagne, qui sont cachés dans les souterrains de » Lestrézec, en un endroit dont moi seule connais le chemin. »

Puis elle chantait : *Korfet brao è ma dousik*, etc. « Ma douce est bien faite de corps, sa démarche est pleine de grâce, ses joues sont comme deux roses, ses cheveux blonds et ses yeux bleus! etc..... »

Et les enfants chantaient avec elle, et trépignaient de joie, et criaient tous à la fois : Hénora! Hénora! Hénora!

Tout à coup un souvenir lointain se réveilla en moi, et je restai immobile d'étonnement. Je venais de reconnaître la folle : c'était Hénora Lestrézec, la même qui nous divertissait si bien quand j'étais écolier, au bourg de Plouaret, et que maintes fois j'avais suivie en criant : Hénora! Hénora! comme le faisaient encore ces enfants. Et les souvenirs d'enfance remplirent ma tête, pendant que je me dirigeais vers le pont. La vieille Guyona, qui ne devait pas passer l'eau, avait pris par un sentier qui longeait la rivière, du côté de Coatascorn, et je l'entendais qui chantait un cantique de sa voix cassée et tremblante.

Pauvre fille! me disais-je, en songant à Hénora, c'est toujours la même folie! Depuis quinze ans que je ne l'avais vue, elle fait toujours ses invitations de noces. Mais où donc est resté le bien-aimé depuis si longtemps attendu! Pourquoi tarde-t-il tant à venir, s'il doit venir un jour ?

Pauvre femme! ton corps fléchit sous la douleur;
Passe donc, et t'en va dans un monde meilleur!

murmurai-je en marchant.

Au moment où je franchissais le pont, passant de la commune de Coatascorn (bois des ossements) en celle de Prat (la prairie), je rencontrai le vieux Marc Kergoff; il était accoudé sur le parapet du pont, et paraissait triste et songeur. La scène à laquelle il venait

d'assister comme moi, de loin cependant, semblait le préoccuper beaucoup. Je le saluai d'un : *Deiz mad* (bonjour), et comme il allait au village de Trévoazan, et que j'y devais passer aussi pour me rendre au manoir de Kernigoual, nous commençâmes à gravir ensemble la colline. Nous parlâmes d'Hénora et de sa singulière folie. Marc semblait la plaindre beaucoup.

— La pauvre fille, dit-il, elle a une bien triste et bien touchante histoire !

— Vous connaisssz donc l'histoire d'Hénora? son histoire vraie, car on me l'a racontée de tant de manières différentes, que je ne sais qu'en croire.

— Oui, je connais l'histoire d'Hénora, et c'est une bien triste histoire, vous dis-je.

— Eh ! bien, Kergoff, vous allez me raconter cette histoire, tout en marchant, et en arrivant à Trévoazan, je paierai une chopine de cidre ou de *juféré* (hydromel), à votre choix.

Le soleil se couchait derrière la colline, ce soleil d'or, tempéré et vieilli de la fin d'automne, mais plein de poésie et d'ineffable douceur : nous marchions lentement, à côté l'un de l'autre, et la voix d'Hénora arrivait encore jusqu'à nous de l'autre côté du Jaudy, nous apportant des paroles de son *sône* chéri :

« Dans les bois de Lestrézec est un petit oiseau au plumage » roux, et toutes les nuits il chante jusqu'au jour les louanges de » ma douce.

» Et il dit, de sa voix mélodieuse : O vous qui ne connaissez » pas Hénora, je vous plains, car vous ne connaissez pas la reine » des belles filles. »

Mais son chant expirait peu à peu, à mesure que nous nous éloignions, et Marc Kergoff commença ainsi.

F.-M. Luzel.

(La fin au prochain numéro.)

A BORD DE L'ESCADRE CUIRASSÉE.

NOTES DE VOYAGE.*

A M. ÉMILE GRIMAUD, SECRÉTAIRE DE LA RÈDACTION.

Si quelque lecteur de la *Revue*, ayant assisté à mon coucher en décembre 1863 et ne me voyant pas apparaître en janvier 1864, se figure que, comme la *Belle au bois dormant*, je suis encore au lit, dites-lui, je vous prie, qu'il se trompe grandement et que les couchettes de la *Normandie* où j'étais alors ne sont pas assez moelleuses pour provoquer un sommeil de cette durée. Je tiens même à constater que j'étais un des premiers levés du bord ; bien souvent notre aimable commandant en second, le capitaine de frégate Hamelin, matinal par force, a vu déboucher à cinq heures au haut de l'échelle réservée à l'état-major, ma casquette galonnée, mon foulard rouge et mes pantoufles. Vous allez vous récrier sur cette tenue peu militaire; mais si vous faites attention, mon cher ami, que nous sommes au mois de novembre et qu'à cette heure-là, vous, ainsi que tous les lecteurs de la *Revue* probablement, — l'adverbe *probablement* n'est mis ici que par tolérance, — étiez encore entre les bras de Morphée, vous serez plus indulgent pour mon foulard rouge et vous ferez comme M. Hamelin qui se contentait d'en rire dans sa barbe

* Voir la livraison de décembre 1863, pp. 447-458.

et m'invitait à venir prendre une tasse de thé dans sa chambre, située en des parages beaucoup moins sombres et beaucoup mieux aérés que la mienne. Outre l'heure matinale, je dois encore ajouter comme circonstance atténuante que je venais généralement d'être réveillé par une musique infernale que faisaient clairons et tambours sous prétexte de diane, que j'étouffais dans ma chambre peu ventilée, que je n'y voyais goutte, et que tout cela me mettait de trop méchante humeur pour beaucoup songer à ma toilette. Vous me diriez peut-être que j'ai un mauvais caractère; je ne veux pas vous laisser vous appesantir sur cette pensée peu charitable, j'aime mieux vous demander, pour changer la conversation, si vous savez quels rapports existent entre la diane, qui dit assez désagréablement aux militaires et aux marins qu'il faut quitter son hamac ou son lit de camp, et la blonde Phébé à laquelle la mythologie prête une si douce figure? Je vous avouerai que j'ai vainement cherché le lien qui unit ces deux Dianes, à moins que ce ne soit le clair de lune qui, pendant une partie de l'année, préside au trouble-fête de la diane réveille-matin. Mais voilà une trop longue digression sur la lune, sur mes pantoufles, et sur mes prétentions matinales; je me suis engagé à vous parler de Madère et, sans chercher plus longtemps à déterminer ma place entre la princesse enchantée qui dormait toujours et les oies du Capitole qui veillaient d'une si vertueuse façon, j'admets que je suis un héros de vigilance, sinon de modestie, et je rentre dans mon sujet.

Je vous ai dit que l'abbé Gaytté était venu nous voir dès le jour de notre arrivée et, connaissant ma politesse, vous en aurez conclu que le lendemain, bien exactement, je suis allé lui rendre sa visite. Vous avez deviné juste et votre perspicacité bien connue vous aura fait encore conjecturer avec raison que j'étais accompagné par l'aumônier de l'escadre, l'excellent abbé Trégaro. Mais ce que vous n'aurez pu deviner, c'est la difficulté que nous avons eue à trouver la demeure *extrà-muros* du comte de Farrobo. L'aumônier ne parle pas du tout portugais; moi je le parle à peu près comme une vache espagnole; vous concevez notre embarras dans ce dédale de rues. Il fallait pourtant avancer, et la soutane de l'abbé, en certains mauvais quartiers des faubourgs, n'était pas propre à nous assurer

beaucoup de sympathies. Je me suis rappelé la *Parisienne* : *En avant, marchons contre leurs canons.* — Les canons sont tous rouillés à Madère; — mieux que ça, je me suis rappelé quelques bribes d'espagnol que j'appris jadis à Cadix en faisant le compte de la blanchisseuse. Cet espagnol de bas aloi est comme le petit *sabir* du nègre de M. de Charnacé; ça va à toutes les oreilles. Grâce à lui, nous avons pu arriver à bon port et, après un cordial entretien, l'abbé Gaytté a tenu absolument à nous présenter au comte et à la comtesse de Farrobo qui ont habité cinq ans la France et aiment beaucoup les Français. On a parlé du *Solférino* dont je partage la gloire et les succès avec M. Dupuy de Lôme, quoiqu'à un titre plus modeste, et il m'a valu comme partout un accueil très-flatteur, rehaussé ici par le charme tout particulier des manières et de la conversation de nos hôtes. Mme la comtesse de Farrobo est la fille du maréchal duc de Saldanha, un des plus grands seigneurs du Portugal, aujourd'hui ambassadeur à Rome. Elle a été trop aimable à mon égard pour que je ne dise pas un mot d'elle et ce mot la peindra tout entière : c'est un type de distinction, de bonté et de vertu. Ne nous étendons pas davantage sur ses perfections, elle m'en voudrait, et je tiens trop à sa bienveillance pour m'exposer à la perdre. Ce que je puis faire, par exemple, sans crainte de la blesser, car l'honneur, si honneur il y a, en reviendra pluôt à son cuisinier qu'à elle, c'est de vous parler du dîner portugais qu'on nous a donné à la villa Farrobo, le jour de la Toussaint. Je crois vraiment que je l'ai encore, non pas sur l'estomac, Dieu merci! mais en affreux souvenir de piment, de cari et autres condiments incendiaires. J'étais du reste en mauvaise veine ce jour-là. Le commandant m'a taquiné sur mon habit noir passé de mode et mes gants blancs qui ne l'étaient plus; le vent d'ouest et la nuit m'ont mis en retard; dans ma précipitation et au milieu des ténèbres j'ai jeté ma baleinière contre le *Napoléon;* c'était le pot de terre contre le pot de fer, heureusement il a été bon prince et ne m'a pas embrassé trop fort. Je suis arrivé à terre à sept heures. C'était justement l'heure du dîner. Je cours, je culbute quelques vieilles Portugaises qui jurent entre leurs dents; je traverse le torrent de Santa-Lucia; je m'engage dans un labyrinthe de ruelles; je demande en vain à quelques échoppes

fumeuses la *casa del senor conde de Farrobo.* On me regarde avec des yeux ébahis qui me font fermer la porte au nez de ces brutes, et je m'égare bel et bien. A sept heures et demie seulement, mourant de chaud, de fatigue et de soif, j'arrive à un bienheureux portail vert que je salue comme la porte du paradis. Avancerai-je ? reculerai-je? J'hésite une minute, mais ventre affamé n'a point de honte, et je sonne. Quelques secondes plus tard, j'étais à table et l'objet de la curiosité d'une nombreuse assemblée qui examinait le tard-venu. J'avoue qu'en ce moment je me préoccupais davantage du contenu de mon assiette que de l'examen du public. On m'avait servi un potage où quelques boulettes nageaient dans une sauce au cari. Quel potage, mon cher ami, pour un estomac français et susceptible, et quel rafraîchissement pour un gosier altéré! Après l'avoir goûté, je le considérais avec un certain effroi, mais ma voisine, Mme de Farrobo, était si gracieuse! Faire un affront à son potage! que va penser de la France, représentée ici par moi à table, mon voisin le général, qui me paraît être de taille à digérer toutes les énormités possibles! Je m'exécute avec courage. Heureusement il n'y avait que peu de boulettes, et comme correctif j'ai avalé un immense verre d'eau qu'un domestique en tenue irréprochable est venu me verser. Une deuxième expérience à tenter : on me présente un plat couvert de riz au cari. J'écarte la couverture et je découvre des membres de poulet mêlés à quelques légumes dont je me défie. Quant au poulet, voilà au moins un animal de ma connaissance. J'entre en relations avec lui et cette relation ayant été tout-à-fait de mon goût, je me sens plus à l'aise, un peu moins affamé, beaucoup moins altéré et plus libre de regarder autour de moi. Chacun a devant soi un régiment de verres : quatre ou cinq petits tapins et un gros tambour-major ayant la capacité de nos chopes de bierre. Absence complète de bouteilles et de carafes. De temps en temps un laquais galonné fait le tour de la table et remplit le ventre des tambours-majors d'une eau limpide et fraîche, que tout le monde semble avaler avec le plus grand plaisir. En pensant aux boulettes et au cari, je m'explique cette soif et cette mode d'eau claire; mais puisque j'ai renoncé au cari et à ses ardeurs et que je ne suis d'aucune société de tempérance, je puis bien m'accorder

un liquide un peu plus fortifiant que celui de la fontaine, si pure et si agréable qu'elle soit. Après en avoir conféré avec l'abbé Gaytté, je demande à la cravate blanche qui se tient derrière moi de m'apporter un peu de vin rouge, et je dois dire à l'honneur de l'éducation de cette cravate blanche qui sert de linceul à un vilain visage jaune, qu'elle m'a apporté immédiatement un excellent vin de Bordeaux sans paraître étonnée de l'étrangeté de ma réclame. Mais bientôt les petits tapins ont joué leur rôle et se sont remplis qui de Madère, qui de Porto, celui-ci de Xérès, celui-là d'un inconnu portugais ayant, ma foi, bonne mine et ne la démentant pas. Les langues se délient, on parle français pour nous faire honneur, à l'abbé Trégaro et à moi, les uns bien, les autres, dirai-je mal? non, un peu moins bien. Ceux qui ne le savent pas du tout se taisent ou parlent entre eux à voix basse; je marche de découvertes en découvertes; ce ne sont pas toutes des îles fortunées au milieu de leur océan de sauce piquante et sous leur dôme de riz; mais, en revanche, quel dessert! tous les fruits des Tropiques: des montagnes de bananes, des pyramides de goyaves, des quinconces d'ananas, un rendez-vous général de toutes les variétés de l'espèce sucrée, et des glaces, à succomber à la tentation. C'est ce que j'ai fait, moi qui à Nantes n'ose plus en approcher qu'à dix pas. Il est vrai que j'en ai eu des remords.... de conscience. Après le dîner on a apporté le café et les cigares. Les fruits et les vins de liqueurs sont restés sur la table, puis tout le monde s'est mis à fumer; je me trompe, les dames et moi nous sommes mis à causer dans le fond de la pièce. Peut-être auraient-elles confectionné une délicate cigarette, si je n'eusse pas été là; je n'ose me prononcer sur cette question de tabac et j'aime mieux vous parler du petit intermède musical qui a suivi. Le gros général qui mange si bien est venu me dire à l'oreille: — Demandez à Mme la comtesse de nous jouer quelque chose sur le piano. — Il paraît que cette vieille moustache a un faible pour le piano. — Quoique je ne le partage pas tout-à-fait et que je sois aujourd'hui un peu en défiance, un reste du nord-ouest, de l'accolade avec le *Napoléon*, des boulettes et autres agréments, je ne puis que céder à l'attention délicate de ce voisin de table qui m'a sacrifié quelques coups de four-

chette pour me parler en français... de Lisbonne, et je m'avance vers la comtesse. — Elle m'accueille avec cette grâce et cette simplicité qui en font une si charmante femme. — Vous le voulez? me dit-elle, prenez garde, vous vous en repentirez; je ne suis qu'une écolière de M. de Farrobo, et une mauvaise écolière. — Heureusement, c'était de l'humilité. M. de Farrobo est venu, son quatrième cigare à la bouche, se mettre à côté d'elle et tous les deux m'ont joué, morceau sur morceau, sans désemparer, avec une verve toute méridionale et un doigté des plus brillants, tout l'opéra de la *Norma*. — J'étais ravi, enchanté; mais voilà dix heures, il faut partir, regagner la *Normandie* par cette nuit noire. C'est le revers de la médaille.

On me donne un domestique avec un immense falot pour diminuer les périls terrestres et ne pas risquer de me jeter dans la *ribeira Santa-Lucia* où je serais certain, non pas de me noyer — il n'y a pas une goutte d'eau en cette saison — mais de me briser la tête sur les énormes cailloux dont tout son lit est tapissé. Que ne puis-je emporter le falot dans ma baleinière! Je m'écarquille les yeux pour apercevoir mon bâtiment et, ce qu'il y a de plus clair, c'est que je ne vois rien; enfin, tous les chemins conduisent à Rome, même sur l'eau, et je finis par en trouver un, pas le plus court, par exemple, qui me conduit à la *Normandie*, où je m'endors du sommeil d'un homme qui a bien dîné. Vous faites peut-être comme moi, mon cher ami, car j'en ai honte : voilà trois feuilles de bavardage à propos d'un dîner. Je souhaite qu'elles vous soient plus légères que ne me l'a été le repas. Si vous dormez je vous le pardonne et je vous engage à vous réveiller avec moi et à me suivre dans une excursion lointaine au *curral dos fraires* (la bergerie des frères), à sept lieues environ de Funchal.

Madère a sept lieues de longueur sur trois à quatre de largeur, avec une population de 120,000 âmes. Elle est partagée, dans le sens de sa longueur, par un immense ravin au fond duquel coule un torrent et que surplombent de hautes montagnes dont le pic le plus élevé atteint, je crois, 2,400 mètres. De temps en temps le ravin s'élargit en vallée et la vallée se peuple de maisonnettes ou de cabuttes habitées par des bergers qui mènent là une

existence absolument sauvage en gardant des troupeaux de moutons que leur confie soit une commune, soit quelques grands propriétaires. *El curral dos Fraires* est la plus pittoresque de ces vallées et celle que visitent ordinairement les étrangers venus à Funchal. Le comte de Farrobo m'en avait fait une description très-propre à exciter ma curiosité, assez facile du reste à éveiller. Il m'avait même remis une lettre pour des Anglais, ses amis, MM. Witch, qui ont créé une très-belle habitation au *jardim da Serra*, d'où l'on embrasse toute la vue du *Curral*. Cependant je ne pouvais pas tenter seul une expédition de ce genre. Malgré toutes mes excitations à bord du *Solférino* et de la *Normandie*, les dangers d'une route un peu périlleuse et la fatigue de sept à huit heures de cheval parlaient plus haut que moi et je commençais à désespérer, lorsque M. Ribell, un lieutenant de vaisseau, chef du carré de la *Normandie*, s'est décidé à tenter l'aventure. Rien ne pouvait mieux me convenir; M. Ribell est un gai et aimable compagnon de voyage. D'une nature ardente et intrépide, il ne recule devant aucun obstacle, et la campagne qu'il vient de faire contre les Maures du Sénégal lui a donné une habitude d'équitation que je suis loin de partager au même degré; mais qu'importe! la matinée est belle, le panier aux provisions très-convenablement garni, et d'excellents chevaux nous attendent. A sept heures nous enfourchons, et *avanté!* Le temps est parfaitement propice; nous commençons gaiement notre journée en chevauchant le long des rues en pente de Funchal et des villas des faubourgs. Un vaste chapeau de feutre gris, emprunté au commandant, ombrage mon front; M. Ribell et moi avons tout-à-fait l'air de deux planteurs se rendant tranquillement le matin à leur maison des champs.

Tout en devisant du passé, du présent et du futur, nous montons toujours; nous voilà bientôt dans la vraie campagne où l'on ne voit plus que de petites cases très-misérables. Au bout d'une heure, nous avons atteint la région des châtaigniers et, peu de temps après, celle des pins. A huit heures trois quarts nous découvrons, du haut d'une colline, l'entrée du *Curral*. A perte de vue des pics s'étageant les uns au-dessus des autres, des précipices dont l'œil sonde à

peine la profondeur, en bas le torrent qui roule vers la mer ses ondes écumeuses, c'est une admirable vue; mais pour en jouir à son aise il faudrait avoir un paletot plus chaud que le mien. J'ai beau boutonner mon mince vêtement, la bise me glace; M. Ribell en dit autant; partons donc et engageons-nous dans ces sentiers impossibles qui, serpentant le long des rochers, nous mèneront jusqu'à la vallée du *Curral*, en ayant toujours 1200 mètres de rochers au-dessus de notre tête à droite, et 1200 mètres de précipices sous nos pieds à gauche. Il ne s'agit plus de causer, car il faut apporter l'attention la plus grande si l'on tient à conserver sa tête. Je dois avouer que, si j'avais connu plus tôt les aspérités de cette promenade d'agrément, je n'y aurais pas exposé la vie d'un père de famille auquel ses trois enfants recommandent d'être raisonnable; mais le vin est tiré, il faut le boire, et suivre M. Ribell, qui est un garçon sans soucis et pousse son cheval sur ces rochers, où le sentier n'est souvent pas même indiqué, avec une indifférence et un aplomb que j'admire. Quant à moi j'ai rendu au guide Antonio l'énorme panier que par bonté d'âme j'avais ôté à ses épaules pour le mettre sur ma selle et je veille avec un zèle, qui ressemble beaucoup à de l'inquiétude, à ce que mon cheval ne fasse aucun faux pas. Antonio, pour nous rassurer, nous raconte cinq ou six histoires d'Anglais qui ont roulé au fond et dont on n'a plus retrouvé traces. Je trouve les histoires médiocrement intéressantes. Heureusement nous avons affaire à d'excellents chevaux espagnols qui ont le pied très-sûr, et nos guides, qui ont beaucoup plus peur pour leurs bêtes qne pour nous, se tiennent constamment, dès que la largeur du sentier le permet, entre elles et le précipice. Toute végétation a disparu, à part quelques lichens et plusieurs variétés de mousses. Aux détours de la route, un vent des plus piquants vient nous couper la face. On n'entend que comme un léger murmure, le bruit du torrent qu'on n'aperçoit même plus. Les malheureux chevaux, les quatre pieds ramassés, n'avançent qu'en tremblant sur les pentes; ils reniflent et s'arrêteraient court sans les encouragements incessants de la voix et du geste que leur donnent leurs maîtres. Je voudrais bien être arrivé! — Enfin nous atteignons le plateau d'où l'on plonge sur le *Curral dos Fraires*, et rassuré sur mon existence, je

découvre, tout en admirant une vue magnifique, que j'ai une faim des plus intenses et qu'après quatre heures d'équitation et de tours de force d'équilibriste, il serait bien temps, à onze heures, de songer au déjeûner! Je me retourne pour faire part de cette remarque judicieuse à mon compagnon. Hélas! il est dans une violente colère qui lui fait oublier l'appétit. Un berger rencontré dans ces parages lui a appris que nous n'étions pas du tout sur la route du *jardim da Serra!* Adieu la table hospitalière de MM. Witch! Adieu le bon vin de Madère qu'on n'aurait pas manqué de nous offrir! Adieu les douceurs de la civilisation! Il faudra manger sur ses genoux, assis sur quelque pointe de rocher, avec le vent dans le dos.... Pour moi, j'en prends volontiers mon parti, pourvu qu'on mange tout de suite; mais M. Ribell est furieux, et comme il parle très-bien espagnol, il accable nos pauvres *arrieros* sous un déluge d'épithètes des plus énergiques, mais dont je trouve la litanie un peu longue, attendu que ça ne nous mènera à rien. — *Oh! bruto! démonio! me ha ingannado! Vedere usted que sei un Francese no un American or un Inglese. Ah! hijo disgraciado me la pagara!*[1] — Et au berger, cause première de l'accident : — *Muchacho, se puede andar por ai al jardim da serra?— Si, Senor, se puede, ma se necessidade al menos todo el dia. — N'importa, un dia y una noche, si se necessidade.*[2]—Mais pour aller au *jardim da Serra*, il faut descendre au fond de la vallée, remonter les montagnes qui sont en face de nous, passer sur le versant opposé; c'est un voyage de long cours. Peu disposé à tenter une pareille odyssée, je descends prudemment de cheval, je dis au berger de prendre le fameux panier et je descends le long du ravin en quête d'un endroit où il y ait un peu de soleil et où on puisse mettre le couvert sans se geler le bout du nez. Tout à coup j'entends des cris et des gémissements; je lève la tête; un vrai tableau de mélodrame : le guide à genoux devant M. Ribell qui, une arme quelconque à la main et traînant le mal-

1 Ah! brute, démon, tu m'as trompé. Tu verras que je suis un Français et non un Anglais ou un Américain. Ah! malheureux! tu me le paieras!

2 Garçon, peut-on aller d'ici au *jardim da Serra?* — Oui, seigneur, on le peut, mais il faut au moins toute la journée. — N'importe, un jour et une nuit, s'il est nécessaire.

heureux cheval qui renâcle, veut absolument forcer le passage. Cependant il finit pas se laisser attendrir, et laissant là guide et cheval, il me rejoint sur un petit promontoire où j'ai déjà étalé nos provisions. — Cet imbécile a cru que je voulais le tuer, me dit-il; il s'est jeté à genoux en me demandant grâce. — Oh! le coquin! la misérable brute! — J'arrête le défilé au moyen d'une aile de poulet qui le ramène au sentiment de la faim et à des instincts plus pacifiques, et pendant quelques minutes on n'entend qu'un formidable bruit de mâchoires qui travaillent avec énergie à faire le vide dans le panier. Notre berger nous regardait faire avec une envie si évidente de prendre part au festin, que nous lui cédons généreusement une portion de pain et de viande, voire même un verre de vin comme il n'en a bu de sa vie, et, tout à fait remis dans notre assiette, nous examinons en détail le paysage qui nous environne. Nous sommes aux deux tiers d'une sorte d'entonnoir dont le fond est une vallée verdoyante; des cases, dont nous ne voyons que les toits en tuiles rouges, sont dispersées au milieu des arbres, et la blanche église de *Nuestra-Senora del Ovramento*, vue à cette distance, produit un effet charmant. Pendant que je dessine à la hâte un petit croquis de cet ensemble, M. Ribell, redevenu de fort bonne humeur, cause avec le berger, il lui fait même cadeau d'un cigare, et pour mettre le comble à la générosité, il allume le cigare lui-même avant de le donner, et lui dit en français, (je voudrais savoir ce que le pauvre diable a imaginé de tout cela) : Ah! ah! mon garçon, tu ne t'attendais pas à pareil honneur! manger avec des officiers français, une triple brute comme toi, un animal qui ne sait pas même dire merci! Caramba, si jamais tu te maries et que tu aies des enfants, tu leur diras qu'un beau jour, — et en se retournant vers moi : Dites donc, l'ingénieur, il ne fait tout de même guère chaud dans ce beau jour! — tu leur diras donc qu'un beau jour, le plus beau jour de ta vie, un brave Français, qui n'est pas aussi méchant qu'il en a l'air, t'a donné un cigare, qu'il te l'a allumé, et que tu as été assez bête pour ne pas le fumer! (Le berger, après avoir tiré deux ou trois bouffées, l'avait éteint et mis dans sa poche). Après çà, peut-être veux tu le mettre sous verre, afin de le faire passer à la postérité! — Je riais de tout mon cœur de cette

apostrophe et pouvais à peine tenir mon crayon, lorsque nous fûmes distraits par un nouvel incident. C'est un homme long et maigre, vêtu d'une redingote noire toute rapiécée, qui gravit le sentier avec un petit paquet noué dans un mouchoir au bout d'un bâton. Il nous salue au passage : *Buenos dies, senor !* — Bonjour, monsieur. — *Vaya usted con Dios !* — Que Dieu vous garde ! — *Muchacho que es eso hombre?* — Garçon, quel est cet homme? demandons-nous à notre commensal. — C'est le curé de la paroisse. — Pauvre mine, dit M. Ribell. —Je fais intérieurement la comparaison avec la tenue du plus modeste de nos vicaires de campagne et je m'applaudis, à ce point de vue comme à bien d'autres, de n'être pas Portugais.

Le retour a eu lieu sans encombre. Nous avons trouvé sur le plateau nos chevaux et nos guides, et pour ne pas les laisser sous l'impression de terreur produite par la scène que je vous ai racontée, on leur abandonne une carcasse de poulet, un restant de pain et de vin, ce qui nous fait passer de suite au rang de demi-dieux. Pendant qu'ils dévorent cette maigre pitance, j'avise un pic d'où l'on doit embrasser un horizon immense, et je propose l'ascension à M. Ribell. J'étais un peu humilié de sa supériorité équestre et d'avoir entendu mon guide lui dire : — *Senor caballero, mounta usted my bien, ma questo es una mazetta.* — Seigneur cavalier, vous montez très-bien, mais celui-là est une mazette. — Je grimpe au sommet en un clin d'œil, en m'aidant des mains et des genoux, pendant que mon compagnon, tout essouflé, cherche un sentier quelconque.

Nous voilà donc à deux de jeu ; il est convenu qu'il monte mieux à cheval, mais que je monte mieux à pied. Satisfait de cet avantage, j'enfourche de nouveau ma monture et un peu plus familiarisé avec les périls de la route, je les affronte si bravement que mon guide m'arrête en me disant : — *Eh ! senor, se puede cader el mio caballo. Sabe usted que me costa 400 douros ?* — Ah ! seigneur, mon cheval peut tomber ; savez-vous qu'il me coûte 400 douros ? (2,000f) Le retour a eu lieu sans autre particularité qu'une halte dans un misérable village. Quelle pauvreté et quelle saleté ! une hutte dans laquelle bouillait la marmite, sans même de cheminée ; la fumée — et il y en avait beaucoup ! — sortait par la porte. Nous avons donné

aux enfants quelques pièces de monnaie qui nous ont valu mille bénédictions et une poignée de châtaignes qu'il a fallu absolument mettre dans nos poches. A quatre heures nous arrivions à Funchal. J'étais moulu et j'ai eu beaucoup de peine à descendre et à me séparer de mon animal. Il fallait pourtant le jour même aller dîner chez M. de Charnacé, qui m'avait engagé d'une façon trop gracieuse pour pouvoir lui faire défaut au dernier moment. Retourner à bord faire ma toilette, je n'en ai plus le temps. Il ne me reste qu'un parti, c'est d'aller trouver le vicomte, de lui exposer sans cérémonie la situation et de me faire agréer tel que je suis, en planteur que le vent et les cahots ont un peu défrisé. C'est ce que je fais. M. de Charnacé était à sa toilette, mais François est ma providence; il me donne une chambre, de l'eau, du savon, un peigne, une brosse, et grâce à lui je me transforme en un personnage presque convenable. Si j'avais pu faire de mon paletot un habit, tout eût été pour le mieux; enfin, tel que je suis, M. de Charnacé a la bonté de m'accueillir de la façon la plus cordiale. Bientôt les invités arrivent; M. de Farrobo en est, et il a la bonne grâce de convenir que le cuisinier du vicomte, un véritable artiste du reste, car c'était l'ancien cuisinier de M. Haussmann, le préfet de la Seine, vaut beaucoup mieux que le sien. Chacun de nous trouve auprès de son couvert le menu du dîner, que j'ajoute ici en note pour l'instruction de mes lectrices[1], et je prouve à mon hôte que huit heures d'équitation m'ont doté d'un formidable appétit. Après le dîner, on nous régale d'un petit concert indigène. Le chanoine Philippe joue du *machète* (une sorte de petit violon de poche), Piétro, un des *porteurs de palanquin,* de la viole, et M. de Charnacé, oubliant un instant sa maladie et ses peines, saisit ses castagnettes et accompagne les musiciens. Toutes les marches, tous les airs nationaux ont défilé devant nous; c'était charmant d'originalité et de verve.

Un bal donné par notre consul français, M. Blaize, et dans lequel

1 Potage au riz. — Cherné à la sauce aux câpres. — Filet de bœuf sauté au vin de Madère. — Perdrix aux choux. — Côtelettes de mouton à la jardinière. — Aspic de volaille. — Dinde rôtie. — Salade. — Quenelles de patates. — Tarte à la groseille. — Crême au chocolat. — Gâteau de Savoie. — Glaces aux framboises et aux oranges. — Dessert.

tout s'est passé avec le décorum habituel, ne m'offre aucun incident remarquable à signaler. La seule particularité, c'est la présence à ce bal de l'évêque et la ressemblance frappante de cet évêque portugais avec S. S. Pie IX: mêmes traits, même taille, même tournure. Je crois que la ressemblance ne va pas plus loin que le physique, mais le bon évêque a été très-flatté quand je lui en ai fait mon compliment, quoique je ne fusse certes pas le premier.

Une autre cérémonie plus curieuse, c'est celle à laquelle nous avons été convoqués, à l'occasion de la fête du roi de Portugal; il s'agissait d'un *Te Deum* solennel à la cathédrale. Toute la marine française était destinée à en rehausser l'éclat. A midi nous débarquions sur la plage et un capitaine de vaisseau, qui était avec nous dans la barquette, commencait par se jeter à la côte et se tremper jusqu'aux genoux, embarrassé qu'il était par son grand sabre pour prendre son élan. — Je m'imagine que cela a dû singulièrement refroidir son enthousiasme. — Nous entrons dans l'église, amiral en tête, épée au côté, chapeau à la main. Tous les grands dignitaires nous attendaient, l'évêque avec son clergé, *l'ayuntamento* ou municipalité avec d'immenses robes en velours noir à revers de satin blanc, des huissiers impayables, des bedeaux inimaginables, et peu après un *Te Deum* incroyable partout ailleurs qu'à Madère. Un gros chanoine se dandine en tenant à la main une sorte de livre en bois avec lequel il frappe ou plutôt il assomme la mesure. Une demi-douzaine de petits choristes envoient jusqu'aux voûtes des notes d'une acuité impossible et font assaut d'*ut* de poitrine, tandis qu'un vieux tenor usé, avec une voix qui semblait sortir d'un mirliton plutôt que d'une poitrine humaine, se délecte dans des solos à nous faire mourir de rire, si l'on n'eût pas été en aussi saint lieu. — Quant aux Madériens, leurs oreilles sont probablement habituées à ce charivari et je dois avouer, en guise de correctif, que habits brodés, toges en satin et bedeaux empanachés se tenaient droits et graves comme des cierges et se mettaient fort convenablement à genoux. La cérémonie faite, je ne dirai pas, comme dans la chanson de *Marlborough, chacun s'en fut chez soi;* mais nous nous rendons au palais du gouverneur pour l'escorter et lui faire politesse. On nous reçoit dans la fameuse salle où grimacent les portraits des capitaines

généraux, et leur successeur, un avocat de Lisbonne, nous débite un petit *speech* de sa façon, dont je n'entends pas un mot, en raison de la distance, car le susdit avocat parle fort bien français. D'ailleurs j'ai des préventions contre ce gouverneur. Il a remplacé M. le comte de Farrobo, qu'on regardait comme trop catholique, et j'en conclus qu'il doit probablement l'être assez peu ; mais laissons là la politique et retournons à bord pour ôter l'uniforme, prendre le chapeau gris et revenir à terre faire nos dernières emplettes et nos adieux à Funchal, ainsi qu'à ces hôtes d'un jour dont nous n'oublierons jamais le si cordial accueil.

C'est demain que nous partons pour les Canaries.

C. DU CHALARD.

SAINT-JEAN-DE-BÉRÉ

PRÈS CHATEAUBRIANT.

Cette vénérable église, ancienne paroisse de Châteaubriant, rendue au culte, il y a vingt ans environ, après un abandon de près d'un demi-siècle, porte des caractères d'une grande antiquité. Il est possible que quelques-unes de ses parties, telles que la grande porte dont l'arcature est de plein cintre et des fragments du chœur, remontent jusqu'au XIe siècle, date de sa fondation.

On y remarque une pierre d'appareil rouge et de nature ferrugineuse qui se couvre réellement de la rouille des siècles, mais en résistant victorieusement à leur atteinte. Des croisées de styles divers, maladroitement remaniées, agrandies sans art ou à demi-aveuglées, donnent à la nef dénuée d'ornements une lumière insuffisante. Des ormeaux ombragent le pourtour. Un autel extérieur en ruine et recouvert d'un chapiteau servait, dit la tradition, à la célébration de la messe lorsque les pestes du moyen-âge éloignaient les fidèles, qui alors se groupaient sur le coteau en face et de là, en plein air, assistaient aux offices sans crainte de la contagion. C'est l'autel de la Pitié. Derrière l'église se dessine l'ancienne clôture du couvent de Saint-Sauveur, contemporain de Saint-Jean,

comme nous le verrons. Quelques parties de son cloître sont aussi très anciennes. Au midi de l'église de Saint-Jean et séparé par un chemin étroit, se trouve, de toute antiquité, le cimetière de la ville, qui probablement était autrefois contigu à Saint-Jean même, dont le pourtour tout entier servait aussi de lieu de sépulture.

Le premier acte concernant Saint-Jean-de-Béré que nous rencontrons dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, réunies par les vénérables Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, porte la date, contestable peut-être à quelques années près, de 1050. D'après cet acte, extrait du riche chartrier de l'abbaye de Marmoutiers, Briand, *voué à la milice séculière*, conformément *à la volonté*, avec l'*assentiment* et de l'*autorité* de sa mère Innoguent, de son épouse Adèle et de ses trois fils, Geoffroy, Thierry et Guy, donne aux frères cénobites du grand monastère de Tours le lieu de Bairé ou plutôt Béré, non loin de son château, avec ses constructions, en l'honneur du saint Sauveur. Tel est en substance l'acte de fondation du prieuré de Béré qui se subdivisa par la suite. On en détacha l'église paroissiale de Châteaubriant, sous l'invocation de Saint-Jean; et le couvent de Saint-Sauveur, conservant le domaine utile, resta jusque vers le milieu du dernier siècle en la possession de l'abbaye de Marmoutiers. Mais j'estime que c'est à une époque bien antérieure que l'on doit faire remonter la consécration du coteau de Béré. L'acte même que nous venons de citer constate qu'à l'époque de la donation de Briand et de sa mère, il y avait en ce lieu un oratoire, une chapelle dédiée à Saint-Sauveur, et nous verrons plus loin que Innoguent et Briand s'étaient occupés d'agrandir ces pieuses constructions. Quant à la première prise de possession de cette colline au nom du christianisme, il est évident qu'elle doit se rattacher à d'anciens souvenirs, souvenirs funèbres qui se lient soit à la sépulture de quelque pieux solitaire, de quelque martyr du premier temps du christianisme, soit au massacre d'une population chrétienne, soit à l'anéantissement d'une ancienne peuplade envahie par des conquérants étrangers.

Béré vient en effet de *Bury* [1], qui sert en anglais de finale à tant

1 *To bury*, enterrer.

de dénominations de lieux saints où se trouvaient des sépultures chrétiennes, tels que Canterbury, Salisbury, Saint-Edmond'sbury, et ce suffixe aurait pris en Angleterre la forme de Saint-John'sbury en conservant à peu près la même prononciation. Ce mot me semble donc, si je puis m'exprimer ainsi, un linceul qui recouvre un souvenir religieux et funèbre effacé, quant à sa précision, de la mémoire des générations présentes, mais enveloppé dans ce vocable comme tant d'autres souvenirs religieux ou nationaux auxquels une tradition plus ample et plus explicite a manqué.

L'état des lieux et du sol confirme cette tradition. Toutes les fois que l'on a fait des fouilles en dehors du vieux cimetière et dans quelque direction que la pioche ait remué le sol, on a trouvé des débris humains. Aussi à voir la terre rougeâtre de cette colline on se souvient, malgré soi, de cette tradition hébraïque suivant laquelle le nom de notre premier père, Adam, aurait été tiré de la couleur rouge de la poussière dont Dieu le forma. La cendre de ses enfants accumulée pendant des siècles aurait-elle ainsi coloré la colline où reposent tant de générations disparues ?

Pourquoi, d'ailleurs, l'église paroissiale de la ville aurait-elle été placée à une semblable distance de ses murs si ce lieu n'avait pas été de tout temps un lieu saint avec lequel aucun autre ne pouvait rivaliser ? Pendant huit siècles les habitants de Châteaubriant se sont acheminés, au moins une fois par semaine, chaque dimanche, vers cette église isolée, appelés par la voix lointaine et affaiblie de ses cloches. Femmes, vieillards, enfants suivaient, sans se plaindre, ce chemin bordé de haies d'aubépine, assez long, difficile dans la mauvaise saison. Cependant aucune des chapelles de la ville, ni celle du château, ni celle de Saint-Nicolas n'élevèrent jamais de prétentions rivales. Celle de Saint-Nicolas, la plus considérable, était même une dépendance de Saint-Jean, administrée par ses procureurs-fabriqueurs, et il a fallu les révolutions du dernier siècle pour déplacer cette prééminence.

Ces considérations concourent, suivant nous, à confirmer l'opinion que nous avons émise. C'était un lieu saint, un lieu consacré de toute antiquité que Briand et sa mère donnaient à l'abbaye de Marmoutiers, et lorsque le développement de la cité au pied et sous

la protection du château nécessita l'établissement d'une église paroissiale, c'est là qu'elle dût être placée et construite.[1]

L'acte extrait par D. Morice du Cartulaire de Marmoutiers et dont nous avons donné l'analyse fut vivement attaqué en 1062 par l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon qui réclamait Saint-Sauveur de Béré comme lui ayant été verbalement, mais expressément concédé par Innoguent et son fils à une époque antérieure à la donation écrite de 1050. Cette revendication fut portée devant Quiriaque, évêque de Nantes, *sous l'autorité duquel se trouvaient toutes les églises comprises entre la Chère et la Sèvre*[2]. Albert, le puissant abbé de Marmoutiers, fut cité par l'évêque Quiriaque à comparaître devant un placite. Mais à cause de sa grande vieillesse qui ne lui permettait pas de venir jusqu'à Nantes, Angers, plus rapproché de Tours, fut choisi pour y tenir une de ces assises dont la forme, comme nous allons le voir, était purement franque ainsi que le droit que l'on y appliquait. La première réunion du placite eut lieu le v des ides de février 1062, dans la cathédrale, sous la présidence de l'évêque d'Angers entouré de ses clercs, en présence de l'abbé de Saint-Aubin accompagné de ses moines les plus savants en droit, avec le concours des clercs les plus honorables de l'Église d'Angers et de quatre nobles laïques experts ès-lois. Les commissaires enquêteurs *(cognitoribus)* et les juges de la cause *(judicibus)* ayant été élus *(electis)* par l'assemblée, les débats commencèrent. Tout roulait sur le témoignage d'Innoguent, mère de Briand, décédé depuis la donation de 1050. L'abbé de Saint-Sauveur de Redon invoquait formellement ce témoignage à l'appui de sa revendication fondée, disait-il, sur ce que Briand et sa mère auraient concédé verbalement à l'abbaye de Redon le prieuré de Béré et une sorte de monastère *(abbaciolam)* qu'ils avaient entrepris d'y construire à

1 La ville existait déjà à l'époque de la donation. Était-ce une ancienne station romaine? Briand concède à Saint-Sauveur la dîme des droits perçus sur les marchandises vendues dans les marchés et les foires, ainsi que la dîme du produit des moulins, et de plus le produit entier de la foire de Saint-Hilaire devenue la foire de Béré.

2 *Cujus presulatui ecclesiæ subjacent omnes inter Cheram et Semenonem fluvios.* Preuves. T. 1er, page 417.

une époque antérieure à la donation écrite que nous connaissons. Innoguent avait été citée à comparaître devant le placite d'Angers. Elle se présenta devant ces assises et déclara l'assertion fausse en ajoutant à sa dénégation d'assez longues explications que nous omettons et qui consistaient surtout à expliquer comment elle et son fils s'étaient bornés à demander à l'abbé de Redon, sans prendre d'engagement avec lui, un moine architecte pour conduire les travaux de construction entrepris à Béré. Les juges du placite, sans toucher au fond, renvoyèrent la cause au troisième jour des calendes de juillet suivant et transportant le siége du tribunal à Nantes, ils décidèrent que Innoguent serait tenue d'y corroborer son témoignage par un serment simple, ce qui prouve qu'on ne l'exigeait pas alors des témoins avant leur audition ; mais ils ajoutèrent cette dure condition que si, dans l'intervalle, les moines de Redon produisaient un témoin de la donation verbale alléguée par eux, ce ne serait plus par un simple serment mais par l'épreuve judiciaire du fer ardent que Innoguent prouverait sa bonne foi. Ce jugement, ou plutôt cet avant faire droit, qui n'avait plus de romain que la date, se terminait par cet appel au public, sorte de ban conforme à l'usage franc et carastéristique des institutions judiciaires de nos pères germains : « Et si, d'ici là, il se trouvait quelqu'un en état de prouver que ce jugement n'est pas juste, qu'il se présente devant le tribunal et s'adressant aux juges mêmes, qu'il les convainque soit par des raisons probables, soit par une autorité suffisante d'avoir rendu un jugement inique. »

Au jour et au lieu fixés Innoguent comparut devant le placite, prête soit à affirmer la vérité par serment, soit à saisir de ses vieilles mains le fer rougi au feu [1]. Mais les moines de Redon n'ayant produit dans l'intervalle aucun témoin à l'appui de leur dire, cette dernière épreuve lui fut épargnée. Vainement l'abbé de Saint-Sauveur éleva-t-il une exception d'incompétence et voulut-il en appeler du placite épiscopal à la juridiction du comte de Nantes et des laïques bretons. Il échoua dans cette tentative et la victoire con-

1 *Presto fuit supradicta femina, sive solo jurejurando, sive etiam candentis ferri judicio, assertionem probare parata.* T. 1er des preuves, p. 418.

firmée par l'opinion publique, dit le moine de Marmoutiers, resta à ses frères et à son monastère.

Ce ne fut pourtant pas là le terme de ce litige. Ce procès, relevé par un cardinal Etienne qui paraît avoir été assez favorable aux moines de Redon, fut porté par ce prélat devant un synode de Bordeaux, puis évoqué par Rome même, pour être définitivement vidé à Nantes l'an 1104 sous le pontificat de Pascal II par Gérard, évêque d'Angoulême et légat, sous la forme d'une transaction qui laissait Béré aux moines de Marmoutiers, mais avec d'assez larges compensations en faveur de Saint-Sauveur de Redon.

On nous pardonnera peut-être d'avoir reproduit, en substance, le titre de Marmoutiers qui contient l'analyse de cette vieille procédure. On y trouve, à notre avis, quelques renseignements curieux sur l'état des institutions judiciaires du XIe siècle en Bretagne et en Anjou. On voit que le droit franc y avait définitivement prévalu dans toutes les juridictions, même ecclésiastiques. Angers, ce vieux municipe, n'avait conservé aucun souvenir du droit romain, même dans une cour présidée par son évêque, et le droit appliqué dans un placite tenu dans la principale église de la ville était le pur droit franc. Peut-être s'étonnera-t-on de voir une vieille femme, mère et veuve d'un puissant châtelain, laquelle n'avait aucun intérêt personnel dans la cause, et n'y paraissait que pour attester certaines circonstances d'un acte où, elle et son fils, avaient montré autant de piété que de générosité, peut-être s'étonnera-t-on, disons-nous, de la voir supporter et accepter tout le fardeau d'une preuve qui aurait dû incomber tout entière aux demandeurs. Mais en se reportant à ces temps si loin de nous, on conçoit que la foi profonde des juges, des parties, des témoins et du public enlevait à cette procédure ce qui nous paraît à nous un peu injuste ou tout au moins aléatoire. Aussi Innoguent acceptait-elle sans hésiter l'épreuve qui lui était imposée. De leur côté, si les moines de Redon ne produisirent pas de témoin, condition essentielle d'après la décision d'Angers pour que le fer rougi au feu fût placé entre les mains d'Innoguent, c'est que, sans doute, ils n'en avaient pas de bon, et que s'ils en avaient produit un mauvais, ils se seraient exposés à être condamnés à la peine sévère de faux témoignage et de subor-

nation de témoins à la suite de l'épreuve dont ils savaient mieux que personne que Innoguent devait sortir victorieuse. C'est là, évidemment, l'enchaînement logique du droit de l'époque et la justification, à ce point de vue, de cette procédure interlocutoire, qui, au premier abord, nous paraît un peu barbare.

Nous ne savons pas à quelle époque l'église paroissiale de Saint-Jean fut séparée du prieuré contigu de Saint-Sauveur. Ce qu'il y a de certain c'est que les dîmes et les domaines attachés à la dotation de 1050 restèrent à l'abbaye de Marmoutiers qui se bornait à payer des vicaires chargés de desservir l'église paroissiale. Faute de documents, nous passerons rapidement sur l'intervalle, un peu long, qui sépare le XIIe siècle de la fin du XVe ; mais à partir de cette dernière époque nous rencontrons dans les archives de la ville deux registres manuscrits de plus de huit cents pages qui nous fournissent des renseignements précieux, non-seulement sur Saint-Jean-de-Béré, mais aussi, par induction, sur le gouvernement, en général, des paroisses de Bretagne au moment de l'annexion de cette province à la France.

Les deux registres auxquels nous avons des renseignements à demander, contiennent une série non interrompue des comptes de la fabrique de Saint-Jean de 1506 à 1581. La paroisse qui comprenait la ville et la banlieue était administrée, de tout temps, par deux habitants notables désignés sous le nom de procureurs-fabriqueurs. Ces charges étaient annuelles et probablement électives dans le principe. Les comptes de ces administrateurs comprenant les recettes et les dépenses, l'inventaire du trésor, et celui des ornements, étaient rendus chaque année devant un commissaire nommé par l'évêque ou son vicaire-général [1], en présence des paroissiens convoqués, par l'intermédiaire d'un secrétaire rétribué, chargé de

[1] Voici l'intitulé ordinaire de ces comptes : « Le compte que rendent Pierre Garnier et Geffroy Guynonet derniers procureurs de la fabrique de Saint-Jehan-de-Béré à Pierre Moysan et Raoulet Amyot à présent procureurs devant vénérable et discret messire Mathurin Caris, prêtre, vicaire dudit lieu et commissaire baillé par Monsieur le vicaire-général de monsieur le cardinal de Saint-Anastase (Robert Guybé), par la grâce de Dieu, évêque de Nantes.... Ce jeudi après la Chandeleur, xme jour de février, l'an mil cinq cent sept. »

suppléer, pour la rédaction, les procureurs, rarement lettrés, et qu'on dispensait ordinairement de signer les pièces.

Avant d'extraire de ces documents qu'il serait difficile, croyons-nous, de rencontrer ailleurs aussi complets, quelques données propres à nous éclairer sur l'administration des intérêts communaux en Bretagne à cette époque éloignée, essayons d'en tirer quelques renseignements d'une moindre importance.

Les revenus de Saint-Jean-de-Béré se composaient alors presque uniquement d'offrandes en nature. Chaque dimanche, suivant un usage conservé dans nos campagnes, on vendait ces offrandes à la porte de l'église et le prix était porté au budget des recettes. Les denrées qui y figurent se composent de beurre, de miel, de lin et de filasse, de légumes, tels que pois, oignons, et de fruits de toute espèce. On y trouve souvent mentionnés de petits porcs vivants et des morceaux de lard. On voit, par la nature de ces oblations, qu'elles provenaient en grande partie de la population agglomérée de Châteaubriant et de ses faubourgs, remarquable dès lors par son goût pour l'horticulture. La population rurale devait être pauvre et peu nombreuse. C'est à peine si l'on peut signaler de temps à autre une offrande en froment, en seigle, en avoine ou en sarrasin, appelé alors froment noir.

On croirait, au premier abord, que ces registres seraient propres à fournir de précieux renseignements statistiques pour établir et comparer, soit entre eux, soit avec ceux de notre temps, le prix des denrées usuelles et surtout des comestibles. Malheureusement nos excellents comptables de Saint-Jean, tout en inscrivant fort exactement sur leurs registres le produit des ventes dominicales, omettaient constamment d'y mentionner le poids ou la mesure des objets vendus, de façon qu'il nous est impossible de décomposer le chiffre total du produit et d'attribuer un prix spécial aux diverses denrées comprises dans la vente [1]. Je trouve cependant, mais par une rare exception, dans les comptes de l'année 1508 que le boisseau de froment valait alors 14 sols 2 deniers, celui d'orge

1 Voici un exemple de la rédaction de ces comptes : « Le derrain jour de febvrier (1507), des chataignes, ung boixeau de froment noir, ung petit pot de beurre, ung petit pourceau, le tout 6 sols 5 deniers. »

10 sols, la même mesure de seigle 7 sols, et un boisseau d'oignons 12 sols. L'ancien boisseau de Châteaubriant dont on s'est servi jusqu'à l'introduction des nouvelles mesures pesait 50 kilogrammes en froment.

En examinant les comptes les plus anciens de ces registres, ceux qui se rapportent aux premières années du XVIe siècle, on y trouve des traces de la misère profonde dans laquelle les guerres de l'annexion avaient plongé la Bretagne. Le cartulaire de Béré contenait une charte, aujourd'hui aux archives de la ville, signée d'Anne de Bretagne qui, le 15 novembre 1490, confirmait au profit des paroissiens de Saint-Jean un affranchissment de fouages remontant jusqu'au duc François Ier, et la bonne duchesse motivait cette faveur sur « la grande pouvreté, maux, domaiges, pilleries et depopulation » du pays. Le mal n'était pas guéri en 1507. Le montant des oblations et des offrandes de toute sorte, et par conséquent des revenus de Saint-Jean, ne s'élevait pour cette année qu'à 29 livres 10 sols 3 deniers. Le trésor ne se composait que de cinq calices, d'un grande et d'une petite croix d'argent. Les autres vases et les chandeliers étaient en étain. Quant aux ornements, ils étaient peu nombreux et en mauvais état. Nous pourrions dire, par sous et deniers, ce qu'ils coûtaient à *rhabiller* chaque année. Vers 1548 le revenu de l'église avait doublé. Le trésor contenait, en vases sacrés, une valeur de 31 marcs 2 onces 3 gros d'argent. L'inventaire parle de nombreux ornements, dont plusieurs étaient de *veloux* et de satin. Nous y remarquons « une bannière de veloux cramoysie où y a ung saint Jehan d'ung cousté et ung saint François de l'aultre, armoyée des armes de Châteaubriant et de Fouaix assemblées que deffuncte haute et puissante dame Françoyse de Fouaix donna. »

Comment expliquer un article que nous voyons tout à coup s'introduire dans le budget des dépenses vers le milieu du siècle? Prenons pour exemple celui de 1548 [1]. Nous y lisons : « Dix pots de vin pour le jour de Pasques, xx d'apvril, pour la communion du peuple, outre celui qui est deu de vente, le tout 18 sols 3 deniers. »

1 Reg. I, p. 410. Cette dépense se reproduit dans les exercices suivants et varie en quantité suivant les dons des particuliers.

La communion sous les deux espèces était abolie depuis longtemps et certainement elle ne fut pas rétablie à Saint-Jean en 1548. Le délégué de l'évêque chargé de vérifier les comptes, n'aurait d'ailleurs jamais admis cette dépense, si elle avait eu cette destination. Voici l'explication que nous hasardons. Le protestantisme, vers le milieu du XVIe siècle, s'était développé, mais assez faiblement, dans la Haute-Bretagne; ses progrès avaient été presque nuls dans la Basse. La maison de Rohan avait beaucoup contribué à l'implanter à Blain et dans les environs. Un des points où il avait jeté le plus de racines, mais sans y dominer, était Châteaubriant. On lit dans les manuscrits de Crevain, protestant et contemporain, que Châteaubriant était la plus grande ville de Bretagne dans laquelle le nouveau culte se fût implanté [1]. Il est probable que les procureurs de Saint-Jean et les habitants catholiques aisés, d'accord avec le clergé, craignant que la communion pascale et protestante sous les deux espèces, n'exerçât une certaine séduction sur de pauvres Bretons, imaginèrent de distribuer ce jour là au peuple, sans doute après l'office, une certaine quantité de vin. Voilà la seule explication plausible que nous puissions offrir d'une dépense absente dans les anciens comptes et qui s'y introduit justement à l'époque où le protestantisme fit d'assez nombreux prosélytes parmi les paroissiens de Saint-Jean-de-Béré [2].

Parfois les minutes notariées des actes concernant la fabrique étaient inscrites sur ces registres mêmes. C'est ainsi que le 2 mars 1545, un acte de prêt d'une somme de 12 livres 9 sols 8 deniers appartenant à l'église est reçu par un notaire et signé de lui et de plusieurs témoins « sur sa fenestre. » La façade de la plupart des maisons donnant sur la rue dans nos anciennes villes de Bretagne, comme cela se voit encore à Vitré, consistait en un porche saillant lequel abritait, au rez-de-chaussée, une grande fenêtre pourvue

1 Bibliothèque de Rennes, manuscrit cité dans la nouvelle édition d'*Ogée* de 1843, t. 1er, p. 204.

2 Sans examiner quelle a pu être, à Châteaubriant, la valeur des motifs indiqués par l'honorable auteur de cet article, nous devons constater ici, comme un fait certain, que cet usage de donner du vin aux fidèles après la communion pascale, se retrouve, dans d'autres villes de Bretagne, dès le XVe siècle.

(Note de la Rédaction).

d'un large appui ou étal où l'on exposait les marchandises quand la maison était habitée par un marchand et où se rédigeaient apparemment les actes, quand elle était le domicile d'un notaire. *Sancta simplicitas!* Que de progrès nous avons fait depuis!

A cette époque agitée où les villes fermées devaient se tenir soigneusement en garde contre des attaques extérieures, Châteaubriant possédait un arsenal communal composé d'arquebuses, de pistolets, lances, épées, dagues, corselets et morions. Cet arsenal était confié à la garde des fabriqueurs qui s'en transmettaient fidèlement le dépôt. Le recolement détaillé de ces armes [1] figure donc chaque année dans le compte rendu par les fabriqueurs sortant et dans la prise en charge par leurs successeurs.

Les municipalités, les communes n'ont commencé à se former et à paraître en Bretagne que vers la fin du XVIe siècle. Châteaubriant qui ne fut pas une des dernières villes à se constituer en corps *politicque* ne se donna cependant cette organisation qu'en 1587. Elle le fit spontanément dans une réunion de ses principaux habitants, réunion dont le procès-verbal fort curieux existe dans nos archives. Mais avant cette époque les seuls et véritables représentants de la commune étaient les procureurs-fabriqueurs de Saint-Jean-de-Béré. Nous avons vu déjà qu'ils avaient la garde des armes communales. Il suffit de parcourir leurs comptes pour voir que tous les intérêts communs leur étaient confiés et qu'ils étaient réellement soit vis-à-vis du pouvoir central, soit en ce qui concernait leurs concitoyens les seuls agents responsables de la paroisse, les seuls mandataires possibles et reconnus. A ce titre c'est à eux qu'il appartenait de dresser les rôles de fouages et autres impôts, de fournir des déclarations touchant l'état des biens imposables ou non imposables, de recevoir les messages du pouvoir central, d'y répondre, d'entretenir les édifices communaux, églises, cimetières, fontaines et de payer les frais de nourriture et d'entretien des enfants aban-

[1] Il est possible que cet arsenal ne fût pas déposé dans l'église de Saint-Jean à cause de son isolement et de sa situation hors des murs. Cet article de la prise en charge est intitulé : armes de la paroisse, et le recollement est fait avec tant de soin qu'on y voit figurer jusqu'à « ung failly morion et deux espées espointées. » Année 1572 et *passim*.

donnés. Toutes les dépenses afférentes à ces articles figurent régulièrement dans leurs comptes auxquels elle donnent le caractère de véritables budgets municipaux de l'époque.

Les archives de la mairie possèdent même en dehors de ces comptes ce qu'on pourrait appeler les pièces justificatives qui s'y rattachent. Telle est une série de chartes sur parchemin des ducs François Ier, François II de Bretagne, de la duchesse Anne, de rois de France, entre autres de Charles IX qui date la sienne de Châteaubriant même, et qui font remise aux paroissiens de Saint-Jean-de-Béré de leurs fouages, et établissent ou confirment en leur faveur diverses franchises ou exemptions de ce genre [1]. Toutes ces pièces antérieures à la formation de la commune proviennent évidemment, dans le principe, du chartrier de Saint-Jean-de-Béré et la plupart d'entre elles sont visées dans les vieux comptes de sa fabrique.

Lorsqu'on lit ces comptes avec quelque attention il devient facile de deviner comment la nécessité d'une organisation purement communale se fit peu à peu sentir. Le pouvoir central qui était en voie de condensation et que les troubles religieux inquiétaient (vers le milieu du XVIe siècle), s'efforçait de lier des relations plus fréquentes et plus directes avec les provinces. Il n'est pas rare de voir alors, par exemple, un des procureurs-fabriqueurs de Béré, mandé à Nantes par M. le Sénéchal, monter à cheval, se rendre à petites journées au chef-lieu du diocèse et revenir consigner sur les comptes de Saint-Jean dans tous leurs détails, les dépenses de ce voyage assez long à cette époque, quelquefois dangereux et toujours pénible pour un pauvre marguillier [2]. Quand le représen-

1 Nous n'avons trouvé aucune pièce émanant de François Ier qui avait fait, cependant, à Châteaubriant, un séjour de plusieurs semaines. C'est même en vain que l'on chercherait sur les vitraux du château quelqu'un de ces distiques railleurs que le diamant du roi-chevalier avait, dans un accès de scepticisme, gravé sur d'autres verrières.

2 Audit an fut fait exprès commandement par le Sénéchal de Nantes, de lui porter ou envoyer par déclaration le minu des héritages de ceux de la religion.... Tellement que ledit Saësbouez (fabriqueur en charge), fut contraint d'aller à Nantes exprès.... Tant allant venant que séjournant l'espace de cinq jours, à raison desquels il demande cinq sols (année 1569).

Item a cousté aux susdits comptables (les fabriqueurs), pour avoir fait faire la

tant du pouvoir central n'adressait pas une sommation de ce genre aux administrateurs de la paroisse, il leur expédiait des messagers dont il fallait payer la course. Aussi voit-on fréquemment dans leurs comptes des articles de ce genre : « Pour le deffray du messager chargé de la lettre du Roy notre Sire ou de Madame la Royne-Mère... »

On comprend que la complication croissante de ces intérêts, la fermeté et l'intelligence que leur maniement exigeait, les dépenses qu'elles entraînaient et qui figuraient assez mal dans un budget de paroisse aient fini par faire sentir aux habitants de la ville que le moment de séparer les intérêts religieux des affaires civiles, *politicques*, comme il est dit dans le texte de la Constitution spontanée de 1587 citée plus haut, était enfin arrivé.

Il est certain que la fabrique de Saint-Jean-de-Béré continua après 1587 de rendre compte de la gestion des deniers purement paroissiaux, mais par suite de la destruction de ces titres, c'est du moins la seule cause qui nous semble probable, les registres postérieurs à 1581 nous manquent complètement. La série que nous possédons de 1506 à 1581, antérieure à la Constitution politique de la commune, constitue donc le commencement des annales de la ville, continuées par les registres de délibérations des conseils municipaux et fait corps avec eux. Déplacés et transférés à Nantes, comme l'a demandé un inspecteur, ils laisseraient dans notre histoire locale une lacune de près d'un siècle. Tant qu'ils y resteront, au contraire, les habitants de Châteaubriant ou les étrangers curieux d'en étudier l'histoire, trouveront dans nos archives, de 1506 jusqu'à nos jours, une série non interrompue de documents propres à les éclairer sur les questions d'administration et de statistique de cette localité, sans parler de ces « *domestica facta* » qui n'intéressent guère que les habitants mêmes du pays.

J. DE LA PILORGERIE.

(La fin au prochain numéro.)

déclaration des lieux et terres nobles et fiefs amortis, possédés par gens non nobles et autres, ainsi qu'il était commandé de par le roi, 40 sols. — Reg. II, p. 266, année 1567. Il nous serait facile de multiplier de semblables citations.

CORRESPONDANCE

DU

R. P. LACORDAIRE

AVEC Mme SWETCHINE.*

L'ABBÉ LACORDAIRE A Mme SWETCHINE.

Paris, 13 septembre 1834.

.... Je ne saurais vous dire, Madame et chère amie, combien le nom d'ami que vous me donnez m'a rempli le cœur de joie. J'ai senti ma paix et ma reconnaissance envers Dieu doublées. Jamais Dieu ne m'a manqué ; mais, depuis mon voyage de Rome, j'éprouve chaque jour qu'il agit sans mesure avec moi. Cela m'effraye, car je suis bien au-dessous de la sainteté où je devrais être, et sauf un grand désintéressement de vue et un grand abandon à sa volonté, il n'y a rien dans ma vie qui soit ce que je voudrais. Je crains de ne pas franchir une certaine limite commune, quoique je me sente poussé plus loin, et que, depuis deux ans, il y ait un progrès considérable dans mon esprit. Mais les œuvres ne sont pas au niveau ; je n'ai aucune direction, je suis comme le premier navigateur, sans

1 Les pages suivantes sont offertes à nos lecteurs par M. le comte de Falloux, dont la bienveillance et la sympathie ne cessent pas de nous être fidèles. Ces fragments sont détachés d'un fort volume in-8°, qui va paraître dans les premiers jours de mars, volume appelé au plus grand succès, car il contiendra la pensée intime et libre du P. Lacordaire sur tous les événements et tous les hommes qui peuvent intéresser le public religieux, à partir de l'année 1833 jusqu'à l'année 1857, date de la mort de Madame Swetchine.

(Note de la Rédaction.)

autre étoile qu'un certain élan naturel et comptant sur les flots; j'ignore comment je sortirai de là. C'est à vous, chère amie, de m'aider, puisque Dieu vous a donné tant d'empire sur moi et une tendresse si surnaturelle. Saint Jérôme inspirait de fortes pensées chrétiennes à de grandes dames de Rome, et il mêlait leur nom au sien pour toute la postérité. Soyez mon saint Jérôme; il est vrai qu'ici les rôles seront intervertis; car la force est toujours virile, et la femme est l'image de la faiblesse. Je ne rougirais pas non plus de recourir à vous, si j'avais besoin de le faire pour conserver ma liberté; vos offres amies m'ont paru toutes simples et je n'ai jamais aimé sans avoir de telles pensées. C'est ainsi que je vis depuis un an avec mon compagnon actuel[1]; je l'ai aidé, il m'aidera; lequel fera le plus par les circonstances de sa vie, lui et moi nous l'ignorons et ne nous en occupons pas. Mais tout doit être réciproque, et si vos affaires ne s'accommodent pas là-bas, il faut revenir ici, comme sainte Paule à Bethléem après le sac de Rome. Nous prierons, nous travaillerons et Dieu sera avec nous....

H. LACORDAIRE.

Aisey-le-Duc, 20 août 1835.

Madame,

Dieu vient de rappeler mon frère à lui, il y a trois jours. Nous l'aimions tous beaucoup, quoiqu'il fût né d'une autre mère et qu'étant beaucoup plus âgé que nous, notre enfance n'eût pas été mêlée à la sienne. Il était venu au monde en 1789, avait perdu de bonne heure sa mère et en 1806 notre père commun. Il avait hérité d'eux une quarantaine de mille francs avec lesquels il vivait à la campagne, toujours malade d'un asthme violent qui lui laissait peu de moments de repos et datait de ses premières années. Son esprit était cultivé, et il avait un goût si parfait pour les choses d'art, que nous l'appelions communément dans notre famille l'artiste. L'horticulture était devenue son étude favorite; nul jardin ne produisait des légumes et des fruits aussi remarquables, et n'avait une ordon-

1 M. Chéruel entré plus tard dans l'état ecclésiastique, aujourd'hui membre du clergé de Paris.

nance ni une propreté aussi exquise que le sien. C'était une tradition de mon père auquel il ressemblait de visage plus qu'aucun de nous, ayant seul eu de lui, avec plusieurs autres traits, des yeux bleus et perçants malgré leur douceur. La chasse était son autre passion favorite. Pendant vingt-sept ans, depuis la mort de mon père, il avait habité successivement la maison de son oncle et de son cousin maternels, lorsqu'il résolut de se bâtir à Aisey-le-Duc, non loin du lieu de sa naissance et de la nôtre, une petite maison pour y achever sa vie. Il avait choisi ce lieu de préférence parce qu'un de nos cousins, du côté de mon père, venait de s'y retirer et d'y orner sa maison de grands jardins. Mon frère avait acheté quelques champs au bord d'un bois, sur le penchant d'un coteau, et élevé plus bas une jolie maisonnette ; un carré de jardin, une cour dans des proportions humbles, mais pleines de goût, complétaient son habitation d'où la vue tombait tout proche sur la vallée de la Seine. Il venait d'en prendre possession depuis moins de deux mois ; le rêve de sa vie entière était accompli ; il était chez lui, tout était à lui, tout venait de lui ; vingt-neuf ans il avait tardé parce qu'il ne croyait pas assez à sa vie pour bâtir ; enfin, il s'était fié à elle après tant d'années, et à peine s'était-il couché et levé vingt fois dans sa maison, qu'il s'y coucha pour ne plus s'y relever.

J'arrivai près de lui le 14 au soir. Le 16, vers les quatre heures il reprit des forces et de la gaieté, il conta des histoires. Le 17, au matin, on me proposa d'aller à Châtillon avec plusieurs de mes parents, parce que le mieux continuait ; je n'acceptai pas. A midi et demi, je fus le voir, il continuait d'être mieux et il me proposa de dîner avec lui. On mit la table au bord de son lit ; il mangea un œuf frais sans goût ; les médecins arrivèrent et je le quittai pour quelques instants. En rentrant, je le trouvai assoupi ; je pris les *Lettres persanes* que je n'avais pas lues depuis ma sortie du collége, et j'en lus une centaine de pages, admirant la pauvreté qu'il y avait dans tant d'esprit, et combien le mouvement seul des âges révélait vite la faiblesse de pensée des hommes les plus supérieurs. Tout à coup mon frère, en se réveillant, se trouve mal ; il se remet un peu, mais le pouls diminue, le froid se fait aux mains, le sommeil l'entraîne malgré lui, il se relève sur son séant tout seul, regarde,

parle encore, répond, replace sa tête sur l'oreiller et expire doucement sans agonie. Il y avait eu un épanchement de sang dans la poitrine.

Le lendemain, j'allai le voir sur son lit de mort; jamais je n'ai vu de visage plus serein, de lèvres mortes plus animées et plus bienveillantes; entre ses paupières à demi-closes, on entrevoyait quelque chose qu'on eût pris pour un regard, tant ses yeux bleus et vifs étaient restés dans leur état naturel.

Adieu, Madame, priez Dieu pour que je n'estime que lui, et conservez-moi le seul vrai bien qui soit en ce monde après son amour, l'attachement d'un cœur comme le vôtre.

Mme SWETCHINE A L'ABBÉ LACORDAIRE.

Paris, 26 août 1835.

Mon ami, votre lettre m'a profondément touchée. Vos paroles ont quelque chose d'intérieur, d'intime qui va jusqu'au fond de l'âme. Les moindres détails, racontés par vous, font l'illusion des objets mêmes et on sent toutes vos impressions. Que ne suis-je là pour partager celles qui vous affligent! Seul privilége dont j'aurais poursuivi la possession. La tristesse qui assombrit vos pensées est toute transparente; à travers elle on voit que vos douloureux regrets ne ternissent point la sérénité habituelle et vivante de votre âme, ce rayon de Dieu qui ne doit jamais la quitter. Votre frère a vu ses derniers moments consolés par votre présence; vos yeux noirs et ses yeux bleus également perçants se sont rencontrés, et bien des choses sont comprises dans un regard. Ce que vous me dites de l'existence qu'il s'était faite me le fait connaître comme si je l'avais connu; sur ce petit nombre de traits on recomposerait presque un passé. Le sien a été tout entier de la souffrance supportée sans doute avec courage et douceur, car cela seul laisse place aux goûts si aimables qui ont distrait sa vie.

Retenue par des affaires, je veux croire que vous partagez le besoin que nous avons de nous retrouver, et je vois avec peine que le moment en est encore éloigné. Dans tous les cas, mon immobilité vous attend.

M. de Melun m'a beaucoup demandé de vos nouvelles. Les sympathies dont vous êtes le lien n'existent pas seulement entre moi et ceux qui vous connaissent, ceux à qui je vous ai fait connaître sont aussi vivement attirés. J'ai reçu, il y a quelques jours, une lettre d'un jeune homme de quatorze ans, que je voyais beaucoup à Pétersbourg, et que je ne voyais jamais sans vous mêler à tous nos entretiens; cet aimable enfant, plein d'imagination et de bons sentiments, aspire au bonheur de vous connaître, et sa mère me demandait l'autre jour dans une lettre si M. Lacordaire permettrait à son pauvre garçon de lui écrire. C'est à vous de répondre. Diverses causes ont concouru à donner à l'esprit de ce cher enfant une impulsion peut-être trop vive, un développement trop précoce, et les idées générales, folles ou vraies, lui tournent la tête, comme entre autres, la perfectibilité indéfinie du genre humain; c'est à ce sujet que je lui avais promis de le renvoyer à vous, et si vous le permettez une consultation vous sera demandée. Adieu, mon ami. Pourquoi me dites-vous toujours madame, et en vedette? N'ai-je donc pas mieux mérité de vous; n'ai-je pas, comme Mignard, travaillé à perdre le madame que vous donnez à tout le monde, et les droits de l'inviolable et vraie amitié sont-ils plus contestables que ceux de la célébrité? Quand je vous vois si fort en réserve, j'ose à peine avec vous rester moi-même, et plus d'une fois ce que je perdais d'abandon vous accusait tacitement. Ne me gâtez plus la simplicité avec laquelle je voudrais toujours aller à vous; j'y suis ramenée par toute parole que je sens venir de votre cœur ou refoulée sur moi-même, quand vous me le fermez. Ne pourriez-vous pas demander à la personne qui revoit le manuscrit de madame d'Hautefeuille de le faire remettre chez moi quand il aura été revu.

S. SWETCHINE.

L'ABBÉ LACORDAIRE A Mme SWETCHINE.

Cirey, 15 septembre 1835.

J'ai été peu souvent aussi heureux, chère amie, qu'avant-hier soir en arrivant à Colmar et en lisant vos deux lettres du 26 août et du 6 septembre, réunies comme par un secret dessein de la

Providence, après un grand mois de séparation où je n'avais pas vu une ligne de vous, où personne ne m'en avait écrit ni parlé, où j'avais été, par suite de mes courses rapides, dans un complet abandon de l'amitié. J'arrivais impatient de la Suisse ; j'y avais reconduit deux anciens camarades de ma première jeunesse ; j'avais laissé sans regret derrière moi ces montagnes, ces neiges, ces glaces, ces vallées, ces lacs qui, il y a treize ans, avaient enlevé mon cœur et qui venaient de me laisser froid et presque ennuyé pour cinq ou six jours que je leur avais donnés. Que l'homme change ! Que ses affections se détachent de la nature inanimée quand il a grandi et connu les joies de l'âme ! J'ai senti l'abîme de ces treize ans avec amertume et consolation tout à la fois ; je me voyais dans un nouvel orbe d'idées et d'impressions, et je me penchais tristement vers mon ancien monde, tout en reconnaissant, avec un doux orgueil, que j'étais plus haut. J'ai couru à la poste dès que j'ai été sur le pavé de Colmar ; j'y ai trouvé des lettres de vous, de ma mère, de M. Chéruel, de Montalembert, et après les avoir dévorées dans ma chambre, je suis sorti pour jouir en plein air de mon enivrement. J'ai erré autour de Colmar, repassant en moi ces trois à quatre ans écoulés. Il y a trois ans, je passais à Colmar pour me rendre à Munich, agité, torturé, n'ayant plus de route ; sentant sur ma tête la destinée d'un autre homme que je ne pouvais pas conjurer et qui allait me briser, quoi que je fisse. Je courais en Allemagne pour n'être pas là quand la foudre tomberait sur ce Prométhée, non que je l'abandonnasse, mais au contraire pour ne pas le combattre, pour recevoir ma part de la catastrophe avec une paix qui le servît encore. Et après trois ans j'étais à ce Colmar, tranquille, ayant repris le cours naturel de ma vie, ayant vaincu par la grâce de Dieu cette destinée terrible où la mienne était confondue. Et vous m'apparaissiez à l'origine de cette victoire comme la première goutte d'eau qui m'eût rafraîchi l'âme, comme le premier zéphire qui eût essayé de relever doucement ma tête, comme l'ange du Seigneur envoyé à Agar dans le désert de Bersabée pour lui dire d'avoir courage. Comment n'eussé-je pas été heureux de voir brisé par vos lettres ce qui pouvait rester entre nous qui ne le fût pas encore ?

Je suis naturellement très-réservé ou très-abandonné, naïf ou secret. Généralement j'ai été abandonné et naïf avec vous. Les hésitations que vous avez pu remarquer ont tenu à ma position précaire, à la crainte de vous être à charge, enfin à l'inégalité de fortune et de condition. Toutes les fois que j'ai été supérieur à un ami par ces choses ou par d'autres, j'ai toujours fait de très-grandes avances, parce que plus il y a de délicatesse dans une âme, plus elle craint le moindre doute. Dieu seul encourage par sa grandeur même et toutefois il s'est abaissé au-dessous de nous quand il a voulu être aimé par nous; il s'est anéanti parce que nous étions un peu plus que le néant. Toutes les scènes de sa passion les plus prodigieuses par l'humiliation tendent à nous dire : venez, vous voyez que je ne suis rien. Lorsque vous étiez en Russie l'année dernière, à cette même époque, mes destinées tenaient à un fil. Si M. l'Archevêque eût tenu bon dans ses refus, et il a tenu bon trois mois et demi, que serais-je devenu? Le ministère des paroisses m'était impraticable, la parole m'était ôtée; il est évident que j'étais sans ressources. Or, cela n'a tenu qu'à un fil. Jamais je n'ai été plus proche d'une ruine complète, jamais je n'ai été plus près de l'abîme que la veille du jour où j'en fus tiré. Eh bien! en ce temps-là un seul mot de vous fut toute ma consolation et mon espérance. Je me disais : si je péris, je me retirerai près d'elle, je porterai à son foyer ce débris; il rendra peut-être encore assez de chaleur pour échauffer ses jours plus avancés que les miens; j'écrirai ce que je n'aurai pu dire et mon naufrage commencé si tôt donnera à mes pensées quelque charme qui touchera plus d'une âme. Ma réponse néanmoins fut réservée, vous n'insistâtes pas et j'en fus peiné, il me semblait que c'était à moi d'être réservé et à vous d'être explicite. Quand vous revîntes tout était changé, ma mère m'avait confié sa vieillesse, l'horizon s'était éclairci. Vous revîntes bonne et amie comme par le passé, et moi je vous raconte ceci pour vous expliquer par un exemple combien il y a de crainte lorsqu'il n'y a pas d'égalité dans le sort.

H. LACORDAIRE.

LETTRES PARISIENNES.

A Madame de Kerlouarnec, en son manoir de Kerlouarnec, paroisse de Plou.....

V.

Paris, le 31 janvier 1864.

Vous êtes une habile ménagère, Madame. Vous dirigez une maison bien autrement nombreuse et compliquée que la mienne. Comment parvenez-vous à faire fonctionner sans frottement les diverses parties de cette machine, dont les ressorts et les engrenages sont des hommes? Du moins, quand, plus jeune et sans expérience personnelle, j'admirais le résultat en jouissant de votre hospitalité, frappé de la précision et de l'harmonie des mouvements, je croyais volontiers que cela marchait tout seul, comme une bonne horloge qu'il suffît de régler sur le soleil et de remonter de temps en temps. Je vivais alors seul dans mon petit appartement de garçon, au milieu de la grande ville. Je prenais mes repas au restaurant, sans autre souci que de payer la carte. Je n'avais pour tout serviteur qu'un portier, intéressé à me satisfaire et à me conserver, de crainte que je n'eusse un successeur qui se passât de ses bons offices. Si j'étais privé des joies de la famille, en revanche j'étais exempt des tribulations intérieures.

Je commence à penser que les choses ne doivent pas aller, même pour vous, Madame, sans tiraillements. Quant à moi, bien que je

n'aie pas l'embarras des détails, je suis effrayé des difficultés que comporte l'administration d'une maison. Je vous avouerai que mes nerfs, que je supposais moins irritables, en sont bien souvent agacés. C'est ce qui m'arrive aujourd'hui, à ce point que prenant la plume pour vous écrire, il m'est impossible de ne pas vous entretenir d'une de mes tribulations de ménage.

C'est un véritable commérage, et c'est aussi un drame intime où sont en jeu bien des passions du cœur humain, ces mêmes passions qui troublent les sociétés et causent les révolutions. J'ai vu le moment où la chose allait tourner au tragique. Et de quoi s'agissait-il ? d'un simple canard. N'allez pas croire que je joue sur le mot, et que je parle d'un cancan malveillant, d'un de ces affreux propos de mauvaises langues qui, trop souvent, ont fait éclater la discorde entre les amis, les familles ou les souverains, et, à la suite de ceux-ci, entre les peuples. Les annales des nations sont pleines de guerres atroces qui n'ont pas eu d'autre origine. Mais le canard qui a troublé la paix de mon intérieur était un innocent palmipède qui avait barboté dans une mare du Morvan. Il ne poussait de cris d'aucune sorte, et pour cause. Le pauvre animal avait déjà le cou tordu quand il a fait chez moi son entrée, il était dépouillé de son brillant plumage aux reflets d'émeraude, il était tout prêt à mettre à la casserole ; il avait même voyagé en compagnie des petits navets rustiques qui devaient lui servir de litière sur ma table, qui devaient surtout remplir un rôle considérable dans le drame que je veux vous raconter.

Je m'interromps ici, Madame, pour ouvrir une parenthèse, et me livrer à une digression qui sera moins triste que ma principale histoire. Toutes les transitions sont bonnes lorsqu'on écrit familièrement, et la mare où a vécu mon canard défunt a suffi pour me remettre en mémoire un échantillon mémorable et vraiment magistral d'éloquence municipale. Vous habitez la partie la plus riante de notre poétique Cornouaille. Là une source d'eau vive jaillit du creux de chaque rocher ; mille petits ruisseaux arrosent des prairies naturelles, gazouillent comme une nichée d'oiseaux au fond de chaque ravin, et vont mêler leurs eaux dans ces rivières ombragées qu'a si admirablement décrites le pinceau de Brizeux.

C'était plaisir de voir, sous l'eau limpide et bleue,
Mille petits poissons faisant frémir leur queue,
Se mordre, se poursuivre, ou par bandes nageant,
Ouvrir et refermer leurs nageoires d'argent;
Puis, les saumons bruyants, et sous son lit de pierre,
L'anguille qui se cache au bord de la rivière,
Des insectes sans nombre, ailés et transparents,
Occupés tout le jour à monter les courants,
Phalènes, moucherons, alertes demoiselles,
Se sauvant sous les joncs du bec des hirondelles.

On voudrait citer jusqu'au bout cette délicieuse idylle du pont Kerlô! Cela ne ressemble guère aux pauvres mares stagnantes, creusées, dans le voisinage des fermes, au milieu des vastes plaines de culture des environs de Paris, et qui sont trop souvent les seuls abreuvoirs des troupeaux. Mais aussi, entourée comme vous l'êtes de tant de fraîches naïades, et comblée de leurs bienfaits, vous ne pouvez pas comprendre l'importance des mares. Vous ne connaissez sous ce nom que de sordides cloaques que les cultivateurs bretons devraient mettre autant de soin à sécher qu'on en prend ailleurs d'entretenir et de creuser les précieux réservoirs des eaux. Je gage que les riches fermiers des plateaux de la Beauce, de la Brie, de la Picardie et de la Flandre dédaigneraient fort vos petites métairies bocagères. Je gage qu'ils seraient peu sensibles à la mélodie des vers de notre poète. Mais, par les jours torrides de l'été, quand les puits se tarissent, que les pâturages sont désséchés, qu'on ne trouve pas une goutte d'eau à plusieurs lieues à la ronde, je gage aussi que leur oreille serait bien charmée si elle entendait murmurer la naïade du pont Kerlô.

Donc, le 13 décembre dernier, c'est tout récent, la commune d'A....., (Oise) procédait à l'installation d'un nouveau maire. La compagnie des pompiers était sous les armes, le corps de musique, — la commune possède ces deux institutions — donnait une aubade et jouait des airs plus ou moins patriotiques. Je suppose que les canards n'y ont pas manqué, et ceux-là étaient sans navets. Aucun écho, hélas! ne les répétait. La nymphe fuit les pays de plaines et se réfugie dans nos agrestes vallées. Puis les clarinettes et les ophicléides essouflés se taisaient, il se faisait un silence

solennel, le magistrat en écharpe allait prononcer un discours. « Messieurs, disait-il, je ne me dissimule pas les embarras, » les difficultés de la position. Je prends possession de l'adminis- » tration de cette commune dans un moment critique, à une » époque de transition, pour ainsi dire, où des besoins pressants » existent, où de *grandes questions* sont à résoudre.

» AINSI, DES MARES IMPORTANTES SONT A ACHEVER. »

Certes, la chute en est jolie, amoureuse, adorable, et je vous prie d'admirer l'habile orateur, qui, en homme lettré qu'il est, suit le précepte d'Horace, et sait tout d'abord choisir son point d'appui dans les intérêts de son auditoire. *In medias res.* Il prend un premier essor pour s'abattre aussitôt au beau milieu de la mare qui, desséchée l'été dernier, a causé de si vives anxiétés dans la commune; mais ne craignez pas qu'il reste y barboter, il ne fait qu'en effleurer la surface, tout au plus y retremper son éloquence, et comme l'hirondelle il se relève d'un vol plus hardi. Si désormais il se perd, ce ne sera que dans les profondeurs du ciel, ou peut-être dans les nuages.

« Le cimetière doit être agrandi, afin que chacun de nous puisse » assurer et garantir à ses parents, à ses proches, le repos paisible » et silencieux de la mort. »

Il y a bien en ceci un peu de redondance, et je suis tenté de mettre le repos paisible au compte de l'improvisation. Mais, par ailleurs, remarquez avec quelle délicatesse l'orateur traite ce sujet lugubre du cimetière, entre deux éclats de trombones. — « Nous mourrons tous, mes frères, » disait le prédicateur de la cour — « oui, Sire, *presque* tous », reprenait-il dans son trouble, en apercevant un froncement de sourcil de Louis XIV, qui n'aimait pas qu'on paraphrasât devant lui ce thème. Ici, c'est bien mieux; tous les assistants sont affranchis d'une préoccupation personnelle; *chacun de nous*, entendez-le bien, ne doit songer qu'aux absents qui seront exposés à mourir. Les pompiers, les musiciens, les conseillers municipaux, le garde-champêtre, les notables et les gamins peuvent donc conserver la gaîté sereine qui convient à un si beau jour de fête; l'attendrissement de la piété filiale et de la tendresse conjugale arrachera seul quelques larmes furtives, adoucies encore par

la pensée de ce repos à la fois paisible et silencieux que l'agrandissement du cimetière aura garanti en même temps qu'assuré aux parents et aux proches de chacun.

« Messieurs, croyez-moi, ayons l'amour-propre de notre pays, je » dis à dessein notre pays, parce que le vôtre est le mien.... ayons » donc l'amour-propre, l'orgueil de notre cité. Aimons sa gloire....

» Je serais ingrat, Messieurs, si je n'ajoutais ici des remercîments » à la compagnie des sapeurs-pompiers et au corps de musique, » dont la présence rehausse l'éclat de cette fête, qui est la fête de » la commune.

» Plus que tout autre, comme sergent-major, j'ai pu apprécier les » mérites de la compagnie des sapeurs-pompiers.... Je l'ai connue, » je l'ai aimée.

» Sœur de la compagnie des sapeurs-pompiers, la musique marche » à sa tête, fraternise avec elle, et doit prendre sa part des joies et » des éloges qui lui sont donnés.[1] »

Eh bien, Madame, que dites-vous de ce morceau dithyrambique? N'êtes-vous pas émue à la pensée de cette sœur harmonieuse qui marche à la tête de sa sœur en fraternisant avec elle? Est-ce le maire de votre village, l'honnête campagnard votre fermier, qui serait capable de s'élever et de se maintenir à de pareilles hauteurs? Je n'ai qu'un embarras, c'est d'en descendre pour reprendre le vulgaire récit que je vous ai promis, et que vous allez trouver plus vulgaire encore. Je sens du moins que l'interruption m'a été salutaire, et a calmé l'irritation de mon système nerveux. C'est encore cela que vous y gagnerez vous-même, car quoi de plus malencontreux qu'une correspondance tracée sous l'impression de la mauvaise humeur?

Vous savez, Madame, et vous m'en avez adressé des félicitations un peu railleuses, que ma famille s'est augmentée, il y a tout près d'un an, d'un *bambino* de la plus belle espérance. Je me flatte que, formé à l'école des grands modèles de la littérature, il ne sera pas indigne de haranguer quelque jour la musique, sœur de la com-

1 Toutes les citations sont textuelles. Voir le *Journal de Clermont* qui a publié *in extenso* la harangue.

pagnie des pompiers. En attendant, il a été plus opportun de lui donner une nourrice. Vous qui avez nourri tous vos enfants, vous plaignez les jeunes mères de la société parisienne, presque toutes condamnées par la Faculté, quelques-unes sans beaucoup de résistance, mais la plupart, je le veux croire, avec un véritable chagrin, à déléguer à des mercenaires la plus pieuse partie des premiers devoirs maternels. Si vous vous promeniez au printemps dans le jardin des Tuileries, vous y trouveriez des légions de nourrices proprettement attifées et enrubannées, se dandinant avec leurs marmots sous un costume de convention dont la vanité des mères sait fort bien varier l'élégance, ou s'asseyant à l'ombre des hauts maronniers, et se répartissant entre payses en groupes géographiques. Chaque canton de la Picardie, de la Champagne, du Nivernais, de la Bourgogne surtout, a là sa colonie de fraîches et vigoureuses laitières. Notre Bretagne y est encore fort peu représentée. Là, elles devisent de tous les cancans du village, sans préjudice des cancans de l'intérieur des familles où elles sont admises, et des commentaires plus ou moins bienveillants des habitudes des maîtres. Les unes se vantent de la générosité de Madame, les autres se plaignent amèrement de sa parcimonie. Monsieur est aussi fort épluché, je vous assure. Les recrues qui arrivent du pays sont entourées et avidement écoutées; elle sont à la fois la gazette et le messager du hameau; elles apportent des nouvelles, des lettres, de petits souvenirs rustiques, une boucle de cheveux de l'enfant abandonné. Celles qui sont près de repartir recueillent à leur tour les lettres, les commissions, les joujoux, et les économies réclamées par le mari pour acquitter une dette ou acheter une vache. Elles se promettent bien de reparaître un an après à Paris dans la même posture.

C'est aux Tuileries que l'institution se montre aux regards de l'observateur dans les conditions les plus favorables. On y remarque une élite de femmes robustes, choisies avec soin dans le nombre, bien nourries, bien vêtues, souvent belles, dorlotant des marmots bien portants sous de chauds et soyeux manteaux. Tout cela respire l'aisance et la santé. Mais, Madame, si vous connaissiez ce qu'on appelle les bureaux des nourrices! Si vous pénétriez dans ces tristes bouges où sont entassées de pauvres femmes presque en hail-

lons avec leurs enfants vagissants, manquant de tout, épuisant leurs chétives ressources et bientôt endettées, en attendant l'occasion de vendre leur sang! Si vous voyiez les hideuses commères qui sont les courtiers de cette industrie et vont de porte en porte présenter leur bétail! Si vous assistiez à l'inspection des médecins et des matrones rebutant dédaigneusement la marchandise de qualité inférieure, bientôt réduite à s'offrir au rabais, ou à retourner délaissée au lieu d'expédition! Et dans ce commerce comme dans tous les autres, si vous étiez témoin des supercheries employées pour tromper le client et frelater la denrée! Or, tromper le client, c'est tout simplement compromettre la santé et la vie de nos enfants. Il y a là bien des spectacles navrants, le cœur s'afflige, l'œil se détourne avec dégoût.

Grand Dieu! avez-vous donc créé la famille pour que les raffinements de la civilisation, d'une part, et la misère, d'une autre, dégradent ainsi votre œuvre! Pour que les jeunes mères des capitales puissent se montrer parées au bal et au théâtre, étalant en public, sous des rivières de diamants, leurs poitrines qui ne devraient se découvrir chastement que dans le sanctuaire du foyer, en allaitant le dernier né! Pour que d'autres mères soient substituées, moyennant salaire, à cette fonction auguste, abandonnant leurs propres enfants qui, trop souvent, s'étiolent ou périssent, privés de soins, sans même que la nouvelle funèbre, qu'il est de règle de tenir cachée, parvienne à l'oreille maternelle! C'est seulement au retour au village qu'un regard anxieux plongera dans le berceau pour s'assurer s'il n'est pas vide.

Je craindrais, Madame, de trop m'exalter en continuant de traiter ce sujet. J'aime mieux vous présenter philosophiquement le beau côté de la médaille dont je viens de vous montrer le revers: l'aisance ramenée dans l'humble ménage, les dettes payées, une paire de bœufs achetée, les joies du retour près du mari qui tient fièrement dans ses bras l'enfant grandi et déjà jasant, des relations précieuses conservées avec la famille parisienne, qui enverra des étrennes annuelles et protégera en toutes circonstances les intérêts de la belle Bourguignonne. Je sais un administrateur de chemins de fer qui a une lignée assez nombreuse, et qui,

entre autres bienfaits, a procuré des places à tous les maris des nourrices de ses enfants.

Je n'ai pas ce crédit, et j'ai pu cependant n'être pas moi-même inutile. Mais il est temps, ce me semble, de revenir à mon anecdote. Je possède donc, chez moi, une nourrice à domicile. C'est une honnête créature, inoffensive, dont le principal mérite est que le marmot prospère. Elle n'est pas sans exciter dans la maison des jalousies, comme c'est l'usage de toutes ses pareilles. Elle approche de plus près sa maîtresse, qui ne la perd guère de vue, je vous assure, et se prodigue peu au bal ou au théâtre. Elle est donc soupçonnée d'avoir plus de part à la confiance, et de recevoir plus de cadeaux; elle est mieux chauffée, mieux nourrie, on commande pour elle des mets spéciaux, elle boit le vin des maîtres, on appelle le médecin pour elle, dès la moindre indisposition, et finalement elle est mieux payée. On lui reproche en outre de n'être qu'une paresseuse, comme si son état n'était pas de ne rien faire. Vous apercevez bien, Madame, qu'il y a là autant de titres légitimes à la malveillance de la surintendante de ma cuisine. Ajoutez que tous les physiologistes ont constaté que l'espèce des cuisinières a particulièrement l'humeur irascible et querelleuse. On attribue cette aimable spécialité aux vapeurs carboniques qui leur montent à la tête. Vous comprenez donc que voilà une inimitié, et, qui pis est, une inimitié de femmes, installée en permanence dans ma maison.

Or, il y a peu de jours, la nourrice ayant reçu une lettre du pays annonce l'arrivée prochaine d'un panier qui devra contenir un canard et de bons petits navets très-délicats, dit-elle, envoyés par ses parents. Elle prie timidement sa maîtresse de vouloir bien accepter ce modeste présent. Le refuser, n'est-il pas vrai, était chose difficile. C'eût été montrer une fierté fort déplacée, c'eût été faire couler bien inutilement des larmes, au risque peut-être, — les mamans ont toujours cette crainte, — d'une réaction dont le pauvre innocent aurait souffert en définitive. L'intérêt était ainsi d'accord avec le sentiment pour accepter gracieusement. Pourtant j'ai compris aussitôt qu'un orage, amoncelé au sommet des montagnes du Morvan, allait fondre sur nous, comprimé dans une bourriche, sous les ailerons déplumés d'un canard. Car enfin, par qui

faire accommoder le volatile? On n'aurait rien gagné, du côté de la paix intérieure, à en charger le traiteur voisin. Le plus sage était encore d'affronter résolûment le péril.

La bourriche arrivée, rien qu'à voir la brusquerie avec laquelle mon cordon-bleu la rejetait dans un coin, on eût deviné l'approche de l'orage. Bientôt la nourrice remontait, les traits contractés et les yeux rouges. Il était clair qu'elle avait dû subir des violences de langage, qu'on lui avait reproché aigrement de vouloir encore flatter les maîtres, que de plus on avait parlé sans respect des petits navets du Morvan. Il fallut cependant mander la cuisinière et lui donner des ordres; elle les reçut en bougonnant, répondant de ce ton voisin de l'impertinence qui est le privilége toléré des artistes culinaires du sexe féminin, déclarant d'ailleurs qu'elle ne saurait rien faire de bon de ces mauvaises racines. Et je vous proteste, Madame, qu'elle a tenu parole. Quel mets d'anachorète du désert me fut servi le soir! Quels affreux filaments, nageant dans un liquide impossible! Saint Pacôme n'eût pas trouvé le régal trop sensuel. Moi qui ne suis pas un solitaire de la Thébaïde, je me suis plains bien doucement, et c'est alors que, pour défendre son honneur de ménagère, ma femme m'a donné l'explication que je vous transmets.

Qu'eût décidé, Madame, en cette occurrence votre haute sagesse? Une expulsion était certes tentante et vous semble peut-être méritée; mais songez à l'épouvantable vacarme qu'eût fait la commère indignée, en protestant de la pureté de son cœur, en ameutant le reste de la maison contre l'infortunée nourrice, en nous décriant chez tous nos fournisseurs, en s'exclamant qu'on chassait injustement une artiste de son mérite pour quelques racines coriaces que Carême et Plumerey eux-mêmes, les classiques de l'art culinaire, n'auraient pas eu le talent d'attendrir! C'eût été un coup d'état, et ils ne réussissent pas toujours. D'ailleurs on ne condamne pas les accusés sans preuves, et nous n'en avions pas.

Je remarque ici un vice et une lacune considérable dans l'éducation des jeunes filles. Je ne suis pas aussi éteignoir que le bon Chrysale des *Femmes savantes :*

Nos pères, sur ce point, étaient gens bien sensés,
Qui pensaient qu'une femme en sait toujours assez
Si la capacité de son esprit se hausse
A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausse.
. . . . . .
Et dans ce vain savoir qu'on va chercher si loin,
On ne sait comme va mon pot, dont j'ai besoin.

J'aime que les femmes aient l'esprit orné, et plût à Dieu que toutes celles que je rencontre dans les salons, devisant de chiffons entre elles ou de courses et de spectacles avec des godelureaux, l'eussent aussi orné que celui de la châtelaine de Kerlouarnec! Je voudrais seulement que l'on enseignât aussi à nos filles à faire la cuisine, et dans l'ordre des choses utiles, je placerais cet enseignement bien avant celui du dessin et des langues étrangères. Je n'en dis pas autant de la musique; la musique est, dans un intérieur, le charme des heures de loisir; toute la famille en jouit à la fois, et je vous accorde que je préfère pour compagne une musicienne passable à la meilleure des cuisinières. Mais, franchement, à quoi sert le temps dépensé à barbouiller un pastel ou une aquarelle? A moins d'une vocation décidée, c'est du temps complètement perdu. Sur cent mères de famille qui ont eu des maîtres de dessin, on n'en trouverait pas une qui pût exhiber des crayons ou une palette, et je plains le mari de celle qui fait exception. La femme a presque toujours les mains sales et la robe maculée; les enfants sont négligés et livrés aux soins des bonnes. Madame se renferme sous clef dans son atelier, et ne peut pas souffrir que les marmots viennent l'y déranger. De bonne foi, leur intervention au milieu des pinceaux et des couleurs serait plus qu'indiscrète. Et comme résultat final, toutes les chambres de la maison, et le salon lui-même, sont tapissés de chefs-d'œuvres qui ne valent pas la bordure. — Que voulez-vous? me disait un mari philosophe, se consolant de sa disgrâce par une facétie, il faut bien que j'accepte la croûte pour garder la mie.

Quant aux langues étrangères, je prétends d'abord, en principe général d'éducation, qu'il n'est pas bon qu'une jeune fille apprenne à parler un langage que pourra ne pas entendre son

mari. Je déclare que, si je voyais ma femme s'engager devant moi dans une conversation animée en langue germanique, avec un jeune diplomate de la Confédération, je ne trouverais pas cela gai. Je serais capable d'incliner à la jalousie, et je penserais tout au moins que je joue un rôle de niais, ce qui n'est jamais agréable. Mais j'avoue que nos Françaises sont d'ordinaire assez rebelles aux leçons d'anglais ou d'allemand que leur fait donner la mode pour que ce genre de danger soit peu à craindre. Autant en emporte le vent! Il y a quelques semaines, dans une visite, je demandais par politesse des nouvelles de Mlle Fanny, grande ingénue de dix-neuf printemps. « Je n'ose pas la faire venir, me répondait avec dignité la comtesse sa mère; ma fille prend sa leçon d'anglais. » — Peu de jours après, je recevais une lettre de quête de l'ingénue, et j'y remarquais un bon solécisme flanqué de deux fautes d'orthographe. Pour l'amour de Dieu, Mesdemoiselles, apprenez donc le français, tâchez de parler et d'écrire purement votre langue, vous n'aurez jamais besoin d'en savoir une autre, et laissez-moi là M. Robertson, M. Jackson et M. Richardson.

Ah! que ce temps perdu serait mieux employé aussi, Mesdemoiselles, à vous pénétrer, sous une habile direction, des principes de la cuisine! Quelle autorité cela vous donnerait dans le ménage, quand vous en aurez un à tenir! Comme vous commanderiez mieux un dîner, comme vous dépendriez moins des caprices et de la mauvaise humeur de l'artiste, comme dans un interrègne, ou en cas de maladie de la titulaire, vous pourriez improviser sans embarras et diriger à votre tour une auxiliaire de bonne volonté! Comme votre tendresse maternelle, lorsque vous serez mères, présiderait mieux aux petits potages et aux délicats apprêts destinés au bébé! Et pour revenir à mon sujet, il est clair que si ma femme, au lieu d'avoir reçu des leçons d'anglais oubliées, voire même des leçons de dessin qui, Dieu merci, ne lui ont pas profité davantage, avait su accommoder des navets, elle aurait pris une poignée de ceux qui restaient, les aurait jetés dans une casserole, aurait acquis des preuves de conviction, et finalement aurait pu rendre justice.

J'ai tant divagué en chemin, Madame, que je désespère véritable-

ment d'arriver au dénoûment de mon anecdote. Elle a eu bien d'autres péripéties, elle a mis plusieurs jours de suite le trouble et l'anarchie dans ma maison, elle a exigé bien des efforts de diplomatie, bien des conférences avant d'aboutir à une sorte de paix plâtrée que rompra le premier incident. Je vous fais grâce des détails; vous avez compris que c'est l'histoire éternelle des sociétés humaines. L'homme est certainement un être sociable, puisqu'il ne peut pas vivre solitaire, mais il ne se réunit à ses semblables que pour se quereller. Quand je constate les difficultés qu'entraîne l'administration du plus modeste ménage, je suis épouvanté de celles que doit présenter le gouvernement des nations, et j'admire que les choses n'aillent pas encore plus mal que nous ne les voyons aller. Je souhaite bonne chance aux pasteurs des peuples. Je ne les envie pas. J'ai refusé, l'an dernier, le trône de Grèce. Je suis parfaitement résolu à refuser aussi le trône du Mexique, si l'archiduc m'offre jamais de me le céder.

ALFRED DE COURCY.

CHRONIQUE.

Réception de M. de Carné à l'Académie française.

J'étais extrêmement désireux d'assister à la réception de M. de Carné. Ayant eu le plaisir de l'entendre à notre dernier congrès tenu à Quimper, je me faisais une fête de l'écouter encore, quoique dans une enceinte dont les échos ne devaient point répondre aux sentiments qui nous touchent le plus, nous autres Bretons. Mais le nouvel académicien accueillerait-il la demande d'un compatriote obscur en quête d'un billet? Je ne me rappelais pas sans effroi la réponse faite par un autre élu à un écrivain bien autrement connu que moi : « J'allais vous en demander! » Je fus toutefois promptement rassuré en apprenant que plusieurs personnes, dans la même anxiété, avaient été informées par le récipiendaire lui-même qu'il y aurait des billets pour tous les Bretons.

Dès le lendemain de mon arrivée à Paris, je reçus effectivement le mien, et le 4 février j'étais un des premiers entrés dans le palais de l'Institut.

Quelques-uns de mes concitoyens du Finistère ne tardèrent pas à s'asseoir sur les mêmes bancs que moi, et nous remarquâmes avec plaisir, sur les bancs du centre, Mgr Sergent, venu tout exprès pour faire honneur à M. de Carné.

En ce moment il n'y avait encore au bureau aucun habit aux palmes vertes; ni M. Viennet, directeur de l'Académie française, ni M. Villemain, secrétaire perpétuel, ni M. Legouvé, chancelier, n'avaient paru. Le récipiendiaire lui-même n'était point à son pupitre; toutes les places réservées aux membres de l'Institut demeuraient vides, et cependant la salle entière applaudissait. « A qui s'adressent ces applaudissements, demandai-je à mon voisin? » — « A *lui*, » me dit-il; et il me montrait

du doigt un petit homme, en redingote noire, à cheveux gris et en lunettes, qui entrait, comme chez lui, sans façon, en se dandinant, les mains dans les poches. Bientôt quelques cris de *vive Thiers!* m'apprirent qu'on saluait l'éloquence parlementaire en attendant l'éloquence académique. M. Berryer aurait sans doute excité le même enthousiasme, mais il ne parut pas, non plus que M. de Lamartine : l'un et l'autre étaient, me dit-on, retenus au lit par la grippe.

Enfin, un murmure bienveillant annonça l'arrivée du récipiendaire. Il avait à sa droite M. Guizot et à sa gauche M. de Montalembert, ses deux parrains. Sa pâleur me sembla extrême. Était-ce l'émotion bien naturelle en pareille circonstance, la vue de ses filles et de son fils, placés en face de lui, et dont le cœur devait battre bien fort, ou le souvenir douloureux de celle qui désira tant pour son mari ces honneurs mérités et n'eut pas le bonheur de les lui voir décerner?

Derrière M. de Carné, je reconnus notre compatriote M. de la Villemarqué, mais je cherchai en vain notre autre compatriote M. Jules Simon, parmi les académiciens. Quant à l'auteur de la *Vie de Jésus,* auquel je ne fais pas l'honneur de l'appeler du nom breton,

Car jamais Breton
Ne fit trahison,

je ne songeai même pas à lui; je savais d'ailleurs qu'il ne se montre plus dans les salons et par conséquent à l'Académie.

Le Directeur ayant déclaré la séance ouverte, M. de Carné prit la parole. Tout le monde a lu son discours. C'est un modèle du genre académique : il coule à pleins bords entre les deux rives convenues, grave, noble, élégant, nombreux, ondoyant, sans bouillonnements toutefois, mais aussi sans écume, et il vous porte doucement jusqu'en plein idéal. Un poète y regrettera peut-être quelques frais flots de verdure, et ces sinuosités de nos fleuves armoricains qui font découvrir tout à coup, comme par un effet de l'art, des perspectives inattendues dont les yeux sont ravis; mais l'éloquence académique n'a pas les allures de la poésie. M. de Carné a d'ailleurs égayé son sujet autant que le sujet le lui a permis. On a fort applaudi le passage où, à propos de la bienveillance de M. Biot pour la jeunesse, il a rappelé les paroles de l'illustre savant à un jeune étudiant qui devait devenir le bien-aimé disciple du P. Lacordaire :

« Travaillez, jeune homme, et le succès vous viendra, surtout si vous » ne le cherchez point. Les sciences naturelles sont belles quand on peut » en pénétrer l'esprit, mais fort nuisibles quand on ne va pas jusque-là, » car, si elles n'élèvent pas l'homme jusqu'au ciel, elles le ravalent jus- » qu'à la terre... Il faut étudier beaucoup pour comprendre et pour

» admirer la matière, mais bien plus étudier encore pour arriver à dé-
» couvrir qu'elle n'est rien ! »

Le récit de la réconciliation de M. Biot et de M. Arago, « ces grands hommes qui demeureront solitaires dans leur gloire, comme le sont, dans l'espace, les mondes si souvent visités par leur pensée, » ainsi que l'a dit magnifiquement M. de Carné, n'a pas moins charmé l'auditoire :

« Biot et Arago, deux noms que ne séparera pas l'histoire de la science et que l'amitié aurait unis pour toujours, si les tristes difficultés de la vie ne troublaient jusqu'aux plus nobles cœurs ! Plus jeune que M. Biot de dix ans, M. Arago était aussi sorti de l'École Polytechnique. Il avait rencontré, dans celui qui fut son premier protecteur, une bienveillance devenue peut-être moins active lorsque le disciple put apparaître comme un rival. M. Biot n'aurait point à regretter que l'on recherchât la part respective des torts, dans ce commerce où la grandeur de l'intelligence ne parvint pas à triompher toujours des faiblesses de la vanité. Si rapprochés que fussent d'ailleurs ces deux hommes par la longue communauté de leurs travaux, il semblait que la nature eût tout fait pour les séparer. Ibérien par le génie comme par le sang, l'un avait besoin de répandre dans la foule les ardeurs de sa parole et de son âme ; type accompli de l'esprit gaulois dans sa plus élégante simplicité, l'autre avait plus de sagacité que de verve, et préférait à la popularité du succès les approbations d'un cercle choisi. L'un avait le goût de la vie publique autant que l'autre en éprouvait l'antipathie, et, pendant que celui-là accueillait les innovations politiques même les plus chanceuses, celui-ci semblait repousser les transformations même les plus nécessaires, se rejetant dans le passé aussi résolûment que son rival s'élançait vers l'avenir. Cependant, malgré les causes qui éloignaient ces deux hommes l'un de l'autre, leur séparation restait pour eux un motif permanent de trouble et de souffrance. Ils s'aimaient en dépit d'eux-mêmes, à ce point qu'il leur était encore plus difficile de vivre séparés que réunis. M. Arago éprouva donc plus de bonheur que d'étonnement en retrouvant près de son lit de souffrance M. Biot, affectueux et dévoué comme au temps où ils gravissaient, appuyés l'un sur l'autre, les *sierras* de la Catalogne ; tous les griefs s'effacèrent dans une étreinte suprême, et l'on vit ces glorieux émules échanger à l'heure des derniers adieux les témoignages d'une affection dont la vivacité semblait vouloir triompher de la mort. »

L'assemblée était encore sous l'impression de ce touchant souvenir ; elle avait encore devant les yeux le tableau de la fin chrétienne du grand astronome, se reposant dans des croyances « qui lui rendirent la mort lumineuse et douce, » s'endormant à l'âge de quatre-vingt-huit ans, « soutenu et béni par les mains sacerdotales de son petit-fils, » quand M. Viennet a pris la parole.

Je ne voudrais pas manquer de respect à un vieillard dont l'âge le rapproche de l'illustre Biot; mais je ne puis taire l'impression pénible qu'a produite sur moi sa réponse à M. de Carné. Ce ricanement de trois quarts d'heure au bord d'une tombe, ce persifflage de nos guerres saintes, ces injures à l'ancien clergé de France, ces lazzi pour ce qu'il y a de plus vénérable, ces impertinences envers un confrère; que dis-je! cette apothéose de l'auteur impie, obscène, anti-patriote de la *Pucelle*, aux pieds duquel il voudrait abaisser les plus belles gloires de notre siècle; cette inspiration voltairienne qui cherche le succès en remuant au fond du cœur les sources d'un rire honteux, cette attitude, ce ton, ce geste, cette voix, cette ardeur impuissante, tout cela m'a inspiré un dégoût que je ne saurais exprimer.

Le chantre des *Mules de Don Miguel* n'avait-il donc pas d'autre moyen d'amuser le public?

A sa place, au lieu d'une « vile prose » hérissée de *qui* et de *que*, j'aurais eu recours à la *langue des dieux*, comme il dit, j'aurais tiré de mon portefeuille, non pas aucune de mes quatorze tragédies inédites, encore moins un chant de mon poème épique la *Franciade*, qui est allé, hélas! rejoindre *Arbogaste*, — mais une fable. Il en composait déjà il y a soixante ans, pour charmer les belles dames de Lorient, où il servait « Mars et Vénus » selon une expression classique qui ne doit pas lui déplaire; il s'y est remis, sur ses vieux jours, à la prière de certaines duchesses parisiennes. Assurément, une de ses fables eût été plus du goût du public d'élite réuni au palais Mazarin que sa prose vulgaire et pointue. Qui sait? peut-être ce public eût-il fait au fabuliste octogénaire une ovation semblable à celle obtenue par Voltaire, son idole, au Théâtre-Français, lors de la représentation d'*Irène*? Et moi, chroniqueur véridique je serais forcé d'enregistrer un madrigal réchauffé à peu près ainsi:

O Viennet, reçois la couronne
Que nous venons te présenter :
Il est beau de la mériter
Quand c'est l'*Institut* qui la donne.

LOUIS DE KERJEAN.

Mme LA DUCHESSE DE PARME.

Le 1er février dernier, à quatre heures et demie de l'après-midi, S. A. R. Madame Louise-Marie-Thérèse de France, duchesse régente de Parme, est morte à Venise, entre les bras de son royal frère, après une très-courte maladie.

Cette mort a eu dans toute la France un grand et douloureux retentissement. Ce n'est pas seulement une princesse qui est morte ce jour-là, mais une vraie *fille de France* par l'esprit, par la tête et par le cœur. En notre siècle *égalitaire*, — qui voit chaque jour fabriquer des ducs, des comtes, des marquis et des barons, — c'est peu de chose peut-être, aux yeux de certaines gens, d'avoir pour aïeux Philippe-Auguste, saint Louis, Henri IV; mais en tous les siècles et aux yeux des hommes de cœur de tous les partis, c'est beaucoup de se montrer digne de tels aïeux.

Cette gloire on ne peut la refuser à la duchesse de Parme. Sur sa tombe à peine fermée on n'est point réduit à déposer pour hommage de banales formules de compliments ou des flatteries mensongères. Ses actes la louent assez, et il suffit de les rappeler. Qu'on nous permette donc de le faire ici brièvement.

Orpheline dès le berceau par un assassinat, un autre assassinat la fit veuve à trente-quatre ans[1] (le 26 mars 1854) et duchesse régente du petit état de Parme. Quand on relit, dans l'excellent précis de M. de Riancey, tout ce qu'elle a su y exécuter en cinq ans avec des ressources bien limitées, on reste vraiment étonné de cette prodigieuse et universelle activité.

Il est vrai qu'il y avait beaucoup à faire. Le feu duc s'était malheureusement laissé absorber par une influence anglaise, qui n'avait fait qu'accroître le désordre et les embarras de toute sorte, créés par les événements de 1848. Ainsi, avec un budget de 8,000,000 fr. à peine, il y avait une dette publique de quinze millions et une autre de deux millions et demi à la charge exclusive de la couronne; l'université de Parme, jadis si renommée, était désorganisée, réduite à néant; la liberté municipale, qui est, comme on sait, en Italie la vraie forme de la liberté publique, restait depuis six ans supprimée; les Autrichiens commandaient à Parme comme dans une de leurs provinces, etc.

1 Louise-Marie-Thérèse de France, fille du duc et de la duchesse de Berry, était née le 20 septembre 1820, cinq mois avant la mort de son père.

En quelques années tout changea. La régente commença par rétablir la liberté municipale, en vertu de laquelle les habitants de chaque commune rentrèrent dans le droit de choisir directement et les conseillers municipaux, et même les magistrats et administrateurs de la commune.

Elle réorganisa le Conseil d'État, le service des finances. Grâce à une gestion exacte et à de fortes économies dans sa propre maison, elle paya environ sept millions de dette, non-seulement sans mettre de nouveaux impôts, mais même en diminuant les anciens; et avec cela elle ramena son budget à l'équilibre, et puis au-dessus de l'équilibre, puisque celui de 1859 présentait un excédant de recettes de 500,000 fr., soit un seizième du chiffre total. — Et savez-vous ce que ces bons Parmesans payaient alors d'impôt par tête? 18 francs, quand on en paie en Angleterre 75, en France 49, quand on en payait déjà 30 en Sardaigne, où ce taux a doublé depuis lors.

En même temps madame la duchesse régente reconstituait l'université de Parme et lui rendait en peu de temps sa prospérité; elle fondait la banque de Parme, instituait des tribunaux et des chambres de commerce, donnait à l'agriculture toutes sortes d'encouragements, par l'institution de concours, de primes, d'expositions, et même d'un cours triennal de science agricole professé à l'université de Parme, la seule université peut-être qui décerne, après épreuves suffisantes, des diplômes d'*agronome expert*.

Joignez à cela tout un ensemble d'institutions créées dans l'intérêt des classes inférieures : caisses d'épargne, orphelinats, tout un quartier de maisons ouvrières, construit dans la partie la plus salubre de la ville de Parme aux frais d'une société charitable présidée par la duchesse, etc., etc.

Nous avons ici trop peu d'espace pour continuer cette sèche et fort incomplète nomenclature. Un mot seulement de ses rapports avec l'Autriche.

Les Autrichiens occupaient le duché depuis 1848. En 1854, quelque temps après la mort du duc, les Mazziniens tentèrent une échauffourée; ayant échoué, ils recoururent au poignard et s'efforcèrent de fonder, par de nombreux assassinats politiques, un vrai régime de terreur. Il fallut recourir à l'état de siége, au tribunal militaire. Dans ce tribunal siégeaient, comme président et comme juge d'instruction, deux officiers autrichiens. Un jour, devant ce tribunal, une grave question s'émut : « Le » conseil de guerre peut-il juger des faits antérieurs à sa création? Un » individu, déjà condamné à la peine de mort commuée par grâce en » travaux forcés, peut-il, pour crime antérieur, subir un nouveau jugement? » — Les officiers autrichiens sont pour l'affirmative, mais la loi de Parme, comme celle de France, exclut la rétroactivité, surtout en matière pénale. Aussi la duchesse, après avoir pris l'avis des meilleurs jurisconsultes, rejette la prétention des Autrichiens. Ceux-ci s'entêtent, em-

barquent dans leur cause le général de Crenneville, commandant du corps d'occupation, puis le maréchal Radetzki lui-même. La duchesse tient bon. Les officiers autrichiens se retirent du conseil de guerre, — et peu de temps après, les troupes autrichiennes évacuent le duché de Parme. Mais la duchesse avait amplement pourvu à cette éventualité et par la constitution d'une brave et solide petite armée, et surtout par les bienfaits dont elle ne cessait de combler son peuple.

Car ces bienfaits s'étendaient à tous, sans distinction, et pour le prouver, voici — avant de finir — un trait qui montre vraiment bien ce que c'est qu'*un cœur de Bourbon*.

A Parme, comme en beaucoup d'autres lieux, le gouvernement provisoire issu des insurrections de 1848 avait commis ou laissé commettre dans les finances de l'État de grandes dilapidations. Aussi, après le retour du duc Charles III (le mari de Louise de France), les membres de ce gouvernement s'étaient-ils vu condamner par les tribunaux à restituer au trésor un demi-million. En 1854, quand Madame Louise de France prit la régence, ils n'avaient encore versé qu'une partie de cette somme, dont le paiement intégral devait les mettre en un état voisin de la misère. Dès 1855, la régente défendit d'exiger d'eux ce qui restait dû, et en 1857, non-seulement elle les dispensa de solder ce reliquat, mais elle leur fit rendre intégralement tout ce qu'ils avaient payé jusque-là.

Après ce que nous avons dit — et quoique nous en ayons dit si peu — on concevra aisément que Madame la duchesse de Parme fût adorée de son peuple. Jamais sa popularité n'avait été si grande qu'en 1859, à la veille de la guerre d'Italie. Aussi le parti démagogique ne put rien contre elle. Un instant, le 1er mai 1859, il crut bien l'avoir contrainte à quitter Parme. Mais la princesse s'était seulement éloignée pour conduire ses enfants en lieu sûr. Au bout de trois jours, elle rentra triomphalement dans sa capitale, aux cris d'allégresse de ses fidèles soldats et de la population tout entière.

Dans la formidable guerre qui s'apprêtait, il n'y avait pour elle qu'une ligne honorablement possible, la neutralité. Elle s'y attacha résolûment. Cette neutralité, on le sait, ne fut pas respectée; sans déclaration de guerre, une des grandes armées belligérantes envahit son état. Elle dut céder à la force. Mais voici ce qui reste acquis à l'histoire : c'est que Madame, ramenée en triomphe à Parme par ses sujets (le 1er mai), n'en fut chassée (le 9 juin) que par l'étranger.

Depuis lors, réfugiée en Suisse, au bord du lac de Constance, au château de Warteg, elle ne vécut plus que pour sa famille et surtout pour ses enfants, mais d'ailleurs toujours Française de cœur — ce qu'on s'explique sans peine — et, ce qui étonne davantage, Française aussi de mœurs, de goûts, de grâces et de manières.

« Tous ceux qui ont eu l'honneur de présenter leurs hommages à Madame la duchesse de Parme (dit un écrivain que nous aimons à citer, M. L. de Gaillard) ne se lassent pas de vanter l'agrément de ses relations et cette franchise d'abord, qui est le premier prestige des princes de bonne race et qui à première vue leur gagne les cœurs.... De tant de qualités charmantes et fortes, de tant de mérites éminents de cette grande princesse, il ne nous reste, hélas! que le triste et déchirant souvenir. La mort a tout pris.... Mais ce qui restera de Madame la duchesse de Parme, ce qui doit dominer les plus douloureuses impressions, c'est l'exemple de sa vie, l'accueil fait à la nouvelle de sa mort, c'est le spectacle d'une « fille de France » laissant à l'histoire, en mourant loin de la patrie qu'elle aimait tant, le renom d'une chrétienne accomplie, d'une femme exquise, d'une mère sublime, et d'une princesse libérale ! »

Nous ne pouvons mieux terminer qu'en nous associant de tout cœur à ces sentiments.

Des services funèbres pour l'âme de cette illustre femme ont déjà eu lieu ou auront lieu dans les principales villes de France, entre autres à Grenoble, à Bordeaux, à Arras, à Saint-Brieuc, à Rennes, à Nantes, etc. A Paris, l'autorité ecclésiastique a refusé la permission nécessaire pour la célébration d'un service solennel. Pourtant cet honneur avait été accordé à la mémoire du comte de Cavour, rapprochement, ce semble, fort instructif, et qui dispense de toute réflexion.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

— L'abondance des matières nous force à remettre à la livraison prochaine une notice sur M. de Coux, récemment décédé à Guérande. La *Revue* répondra aux vœux de tous ses lecteurs en consacrant cet hommage à la mémoire d'un aussi vaillant défenseur de la religion, qui, depuis de longues années, s'était fait notre compatriote.

— Nous sommes heureux d'annoncer que, par arrêté du 8 janvier dernier, M. F.-M. Luzel, l'auteur même du récit d'*Hénora Lestrézec*, a été chargé par M. le Ministre de l'Instruction publique d'une mission littéraire dans le département des Côtes-du-Nord, à l'effet d'y rechercher et d'y recueillir les *Mystères bretons*, manuscrits ou imprimés, qui peuvent s'y trouver.

UNE PHRASE DE LA BRUYÈRE.

Le 31 janvier dernier, Son Excellence, M. Duruy, présidant la distribution des prix de l'*Association polytechnique et philotechnique*, adressait aux ouvriers qui suivent les cours de cette association quelques paroles qui ont été fort remarquées. Opposant au luxe frivole et corrompu de l'aristocratie d'autrefois la misère du peuple à la même époque, le *pain de fougère, l'herbe* même inutilement mâchée par des spectres le long des routes, M. Duruy ne pouvait manquer de rappeler le passage connu de La Bruyère :

« On voit certains animaux farouches, des mâles et des femelles, » répandus dans la campagne, noirs, livides, et tout brûlés du » soleil, attachés à la terre qu'ils fouillent et qu'ils remuent avec » une opiniâtreté inconcevable. Ils ont une voix articulée, et, quand » ils se lèvent sur leurs pieds, ils montrent une face humaine; et, » en effet, ils sont des hommes, ils se retirent, la nuit, dans des » tanières où ils vivent de pain noir, d'eau et de racines. »

Puis le ministre ajoutait :

« Voilà les pères, Messieurs, et maintenant voyez les fils ! »

Il est bien entendu que les fils, tout en ayant essayé parfois de *guérir* les maux de la société *à coups de fusil*, n'en sont pas moins des modèles. « En quinze ans, dit M. Duruy, le nombre des accusés a diminué de moitié. L'animal farouche, noir et livide, est donc devenu un homme ! »

Nous n'avons point à apprécier ce langage au point de vue politique; mais, au point de vue historique, il relève de quiconque a des notions d'histoire; nous nous permettrons donc de le contrôler sincèrement et librement.

Et d'abord, que faut-il penser du texte de La Bruyère? faut-il y voir un historien qui raconte ou un artiste qui fait un tableau? A aucune époque, je commence par le dire, le laboureur n'a été dénué, en France, de ce sens moral et religieux qui distingue l'homme de la brute, bien autrement que la forme du visage. Quelle qu'ait été parfois sa misère, on l'a toujours vu honnête dans sa famille, persévérant dans le travail, intrépide dans les combats. Serait-ce donc à ces traits qu'on distingue un animal? ou, pour être un homme, est-il nécessaire de manger du pain blanc et de porter un habit noir?

Il est, je le sais, un peuple chez lequel le tableau de La Bruyère ne serait que trop vrai, jusque dans ses plus tristes détails. Les lecteurs de la *Revue* n'ont certainement point oublié les citations que j'empruntais, en 1860, à diverses enquêtes faites par ordre du parlement d'Angleterre [1] : ici c'est un pauvre mineur à qui l'on demande s'il a entendu parler de Jésus, et qui répond : — Non, je n'ai jamais travaillé dans sa mine. — Là, dans une seule année, dans une seule prison, ce sont *treize cents individus* qui ne savent rien, *pas même qu'il y a des mois et quelles sont les divisions du temps.* « Le nombre de ceux qui ignorent *jusqu'au nom qu'ils ont droit de porter,* ajoute sir John Pakington, l'auteur du rapport, n'est pas moindre. » Voilà bien, si je ne me trompe, l'animal de La Bruyère. Quant aux malheureux qui n'ont aucune notion de vice ni de vertu, il faut les compter par *milliers*; c'est toujours sir John qui l'affirme [2]. « Nos cités populeuses, dit de son côté le docteur Pusey, nos ports, nos mines, nos fabriques sont plongés dans une immense désolation. Ce sont, sauf la suspension de la peine, *des types de l'enfer.* [3] »

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. VII, pp. 358 et suivantes.
2 Voir l'ouvrage de Mme Carpentier, *Reformatory schools.*
3 *Entire absolution of the penitent.*

Et cependant demandez aux amis de M. Duruy, à M. Duruy lui-même peut-être, ce qu'ils pensent de l'Angleterre, et ils vous la signaleront aussitôt comme un *type* de civilisation.

Maintenant, après avoir fait la part de l'imagination en ce qui concerne la France, dans le tableau de La Bruyère, dirons-nous que tout y est exagéré? Non; il est incontestable que, dans le XVIIe et le XVIIIe siècles, les souffrances de nos campagnes furent souvent extrêmes. A quoi les attribuer? C'est ce qu'il importe de savoir. Si nous voulons, d'ailleurs, nous faire une idée un peu générale de la marche de l'agriculture et de la population dans notre pays, il est nécessaire de remonter plus haut.

I.

Ne nous est-il jamais arrivé, en parcourant les landes qui, Dieu merci, font place chaque jour à la culture dans notre belle France, de heurter du pied un antique sillon? A quelle époque fut-il tracé dans ces vastes solitudes? Personne ne pourrait le dire; mais enfin ces terres *vaines et vagues* connurent donc jadis le travail de l'homme! Ces déserts furent donc peuplés! Voilà ce que disait ce sillon enfoui sous l'herbe, que n'avaient pu d'ailleurs effacer ni le pacage habituel des troupeaux, ni les intempéries répétées des saisons, ni la lente succession des siècles. Et, en effet, l'étude des livres terriers du moyen âge a définitivement prouvé qu'au XIIIe siècle la France était aussi peuplée qu'aujourd'hui. Que conclure de ce fait, sinon que l'agriculture était alors florissante. On ne voit pas d'ordinaire la population croître ni même se soutenir dans les pays où l'on meurt de faim. Pour s'en convaincre il suffit de jeter les yeux sur les recensements périodiques de l'Irlande.

Qui ne sait d'ailleurs tout ce que le clergé avait fait pour la culture? Défrichements, desséchements, constructions de moulins sur les rivières, il avait tout entrepris. Ajoutons que les paysans,

s'il faut en croire le vieux dicton qu'Arthur Young retrouvait, en 1788, dans nos campagnes, étaient loin de se plaindre de lui : *il fait bon vivre sous la crosse* [1].

De longues guerres, celles surtout des Anglais, et, en Bretagne, celles de Blois et de Montfort, commencèrent la décadence. On peut comprendre ce qu'elle dut être par ce qu'elle a été à la fin du dernier siècle. En 1790, le département de la Loire-Inférieure comptait 419,669 habitants; en l'an V, c'est-à-dire de 1796 à 1797, il n'en comptait plus que 358,386. C'était, en six ans, une diminution de 61,283 âmes [2]. Sans doute la dépopulation n'alla pas si vite aux XIVe et XVe siècles; mais elle fut grande; et l'indiscipline des troupes, l'habitude pour le soldat de vivre de son épée, habitude qu'il prétendait garder même après la guerre, furent des causes persistantes d'apauvrissement pour les campagnes.

La souffrance ne fut d'ailleurs que passagère, tout au moins chez nous. Je n'en veux pour preuve que le tableau tracé par Alain Bouchart de l'état de la Bretagne, sous François II : « Car en Bretaigne justice régnoit; le prince y estoit obéy de grands et petits, le peuple y estoit riche et plain de tous biens, tellement que l'on n'eust su qu'à grant peine trouver si petit village qui n'eust esté *plain de vaisselle d'argent.* » *(Folio* CCIII, *verso).* Claude de Seyssel,

1 Je sais bien que certains savants ont une réponse toute prête. Si la crosse semblait douce, disent-ils, c'est qu'elle répandait d'abondantes aumônes et favorisait ainsi la mendicité et la paresse. Mais pour faire d'abondantes aumônes il faut avoir d'abondants revenus, et pour avoir d'abondants revenus, ce ne sont pas précisément des mendiants et des paresseux qu'il faut avoir autour de soi, mais bien des travailleurs intelligents et actifs. C'est ainsi qu'on est conduit, de conséquence en conséquence, juste où l'on ne voulait point aller.

Veut-on savoir, au reste, ce qu'était autrefois la mendicité, sinon dans nos villes du moins dans nos campagnes. Sir Arthur Young, parcourant la Bretagne, en 1788, s'affligeait d'y voir de charmants enfants couverts de haillons. « Ces enfants d'ailleurs ne mendiaient pas, dit-il, et, quand je leur offrais quelque chose, ils paraissaient plutôt surpris que contents (t. Ier, p. 247). » Voilà tout au moins des enfants bien appris. Nous en avons connu qui ne l'étaient pas tant. Ne nous souvient-ils plus en effet de ces escouades déguenillées qui s'attachaient, hier encore, aux diligences, à la sortie des villages, petites filles courant jambes et pieds nus, petits garçons faisant la roue, et tous criant leur triste litanie : *Un petit sou, un petit sou !*

2 Voir statistique de Huet, *tableau* 2.

dans son *Histoire de Louis XII*, dit à peu près la même chose. Suivant lui, il n'était pas une maison de paysan en Bretagne où ne se trouvât, avant les fatales guerres de Charles VIII, une tasse d'argent pour l'étranger. Je le demande, nos infatigables laboureurs du XIXe siècle sont-ils tous aussi bien pourvus ? [1]

Le même Claude de Seyssel, résumant ensuite le règne de Louis XII, nous montre la *pillerie* totalement *abattue*. Naguère les populations s'enfuyaient devant les gens d'armes, emportant leurs biens avec elles, et l'on estimait que le logement d'une troupe de guerre, pendant un jour et une nuit, coûtaient plus à une paroisse que les *tailles d'une année*. Mais aujourd'hui pas un homme d'armes n'oserait prendre *un œuf d'un paysan, sans le payer*. Aussi toutes les voix s'accordent-elles pour chanter l'âge d'or, comme sous Auguste :

« Cela se peut évidemment cognoistre, ajoute l'historien, aux villes et aux champs, par ce que aulcunes et plusieurs grosses villes qui souloient estre à demy vagues et vuides, aujourd'huy sont si pleines qu'à peine y peut-on trouver lieu pour bastir des maisons neuves; et les aulcunes a convenu accroître ; les autres ont les fauxbourgs presque ausssy grands que sont les villes, et, par tout le royaume, se font bastiments nouveaux et somptueux..... qui est signe d'abondance de peuple, laquelle est causée par la paix et prospérité du royaume ; car il n'y a eu, par la bonté de Dieu, de ce regne, ne grande peste, ne grande famine dont soit ensuivie mortalité notable. Par les champs aussi on connaît bien évidemment la copiosité du populaire, par ce que plusieurs lieux et grandes contrées qui souloient estre incultes ou en friche, ou en bois, à présent sont tous cultivés et habités de villages et de maisons : tellement que la tierce partie du royaume généralement est réduite à culture depuis trente ans. »

Voilà certes un tableau qui jure avec celui de La Bruyère. Veut-

1 Remarquons bien qu'Alain Bouchart et Claude de Seyssel étaient des écrivains contemporains et qui parlaient *de visu*. Il est, en effet, certain qu'Alain Bouchart était mort, lors de la publication de ses *Grandes annales et chroniques*, en 1541. Quant à Claude de Seyssel, sa vie s'étend de 1460 à 1520.

on des détails plus précis? Rappelons-nous l'inventaire d'un paysan breton, en 1518, que M. Ropartz publiait dans cette *Revue*, il y a six ans[1]. Au fond de la chambre ce sont d'abord deux *chalits* ou larges lits à quenouilles, garnis chacun de trois *ballins*, d'une *coëtte* et *traversier de plumes*, et d'une *couverture de drap bureau*. La couche de nos métayers est-elle meilleure? J'en doute.

Dans les coffres ou *huges* se trouvent six *linceuls* ou draps de lits de toile, trois linceuls de chanvre, grande provision de fil, une *vieille robe de drap gris pour homme*, une *jaquette de drap bureau blanc*, également pour homme, et trois aunes et demie du même drap en réserve. L'inventaire ayant lieu par suite du décès du mari, la garde-robe de la femme n'est pas inventoriée, et je le regrette. Maintenant qu'est-ce que c'était que le *drap bureau?* M. Ropartz nous dit que c'était le drap dont s'habillait saint Yves. Ceci ne prouverait pas qu'il fût très-fin. Après tout il est estimé 10 sols 10 deniers l'aune, ce qui ferait une somme passablement ronde aujourd'hui. Je m'imagine d'ailleurs qu'une *jaquette de bureau blanc* valait bien pour l'effet une blouse de cotonnade.

Les *huges* qui contenaient ces modestes richesses étaient la plupart à dossiers et feraient par conséquent honte à nos *bancs-coffres*. Deux flanquaient le foyer, à droite et à gauche; elles sont estimées chacune 40 sols par les priseurs, à peu près le même prix qu'une vache. Une autre est portée à 45 sols, une quatrième à 50. Se figure-t-on, de nos jours, un tel luxe de bahuts, et des bahuts qui valent autant qu'une vache? Ces *huges*-là, nous les payons 400 francs aujourd'hui quand nous en trouvons; elles ne sont plus dans nos fermes; elles sont dans nos antichambres.

Levons maintenant les yeux au plancher; que voyons-nous suspendu aux solives? *trois côtés de lard*, c'est-à-dire, si je ne me trompe, un porc et demi, ainsi que l'indique d'ailleurs clairement le prix d'estimation (40 sols). Voilà de quoi assaisonner passablement le pain noir dont parle La Bruyère. Nul doute d'ailleurs que le pain ne fût noir dans le domaine breton. Ce qui domine dans

[1] *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. IV, p. 351.

les greniers, c'est l'avoine, c'est le seigle; l'inventaire ne cite qu'un champ, disons mieux, un carré qui soit ensemencé en froment; sa récolte future est portée à trois renées du poids de trente-cinq livres et demie chacune, tandis que le méteil figure pour quarante renées et que l'avoine et le seigle se comptent par sommes.

M. Ropartz fait au reste remarquer que le Coz-Parc où a lieu l'inventaire se trouve dans la Cornouaille montagneuse, le pays de l'agriculture pastorale. Aussi le bétail y est-il plus abondant que le blé. Deux paires de bœufs, six taureaux et taurillons, six génisses, sept vaches laitières, quinze *chieffs* de brebis, le tout sur un *convenant* qui, en 1789, ne payait encore au seigneur foncier que soixante-douze livres, et qui aujourd'hui est devenu une ferme de sept cents francs[1].

Voilà, ce me semble, de quoi rassurer un peu ceux que les souvenirs du passé attristent. Je sais bien que le *domanier* d'un *convenant* était ordinairement plus à l'aise qu'un simple fermier. Et cependant il n'en cultivait pas moins son domaine de ses mains; il n'en tissait pas moins sa toile comme les autres paysans de la Bretagne[2]. Son grand avantage était d'être propriétaire des superficies, de sa maison surtout d'où l'on ne pouvait l'évincer sans remboursement. Mais le fermier lui-même était-il souvent évincé de sa ferme?

Il laboure les champs que labouroit son père,

disait Racan sous Louis XIII. De combien pourrait-on dire cela aujourd'hui[3]?

Quelle était, au reste, l'opinion des étrangers sur la France? André

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. IV, p. 352.

2 M. Ropartz signale dans l'inventaire du Coz-Parc un *teslier et mestier de tesle*, et il ajoute : « Dans tous les manoirs bretons de cette époque vous trouvez la *tixanderie* ou *chambre à tixier*. Dans les chaumières le métier du tisserand tient aussi son coin, p. 356.

3 Est-ce à dire que j'approuve complétement l'ancien système qui laissait souvent s'immobiliser les fermes dans les familles? Non; mais entre l'immobilité d'autrefois qui favorisait la paresse, et l'extrême mobilité d'aujourd'hui qui détache le paysan du sol et lui permet peu de faire à la culture des avances dont son maître serait seul à profiter, il y a un milieu que nous avons rarement su garder jusqu'à présent.

Navagero, un noble vénitien, la parcourut, du midi au nord, en 1528. Il venait d'Espagne. Est-il frappé de la misère publique? rencontre-t-il sur les chemins des spectres, disons mieux, des animaux à face humaine? pas le moins du monde. « La population de ce pays, dit-il, est tout entière d'une grande gaieté, *tutta è molto allegra.* C'est le contraire de l'Espagnol qui ne sait penser que gravement. Ici ce sont des rires, des plaisanteries, des danses. Hommes et femmes se valent sous tous ces rapports.... Au devant des maisons est une enceinte carrée où ne peuvent pénétrer les animaux. Elle est ombragée de treillis et si bien unie et sèche qu'on ne saurait y remarquer la moindre inégalité. C'est là qu'on joue tous les jours aux boules, aux billes et autres jeux. » Ne dirait-on pas un tableau du Poussin?

A Poitiers, Navagero est frappé du grand nombre des étudiants; ils sont, dit-il, au nombre de 4,000. Pareille surprise à Orléans où se trouve une école de droit. Elle est fréquentée par 1,600 auditeurs, tous hommes faits, *tutti uomini.* Quant à Paris, les écoliers y sont sans nombre, *un numero infinito di scolari.* Marino Giustiniani, qui représentait la république de Venise près de François Ier, en 1535, porte ce nombre à près de 25,000; et il ajoute : *Ogunno, per povero chè sia, impara à leggere è scrivere.* Ceci soit dit à l'intention de M. Perdonnet, l'honorable directeur de l'*Association polytechnique et philotechnique,* dont l'éloquente voix enseigne aux ouvriers qu'au temps de François Ier, *l'ignorance était grande* [1].

Jérôme Lippomano, qui représentait Venise près d'Henri III, parcourt, à son tour, et étudie la France en 1577. Ce qui le frappe le plus, c'est la *grande abondance des vivres* dans les villes, les bourgades, les plus minces villages, *in ogni piccolo villaggio.* « On y trouve toujours à foison, dit-il, du pain, de la viande, du poisson, sans compter, pour les chevaux, du foin et de l'avoine. » L'illustre auteur de la *Jérusalem* qui voyageait en France, en 1570, exprimait à peu près le même étonnement. Nulle part il n'a vu de plus nombreux troupeaux, nulle part il n'a mangé de poissons plus exquis ni de

1 M. Perdonnet donne, il est vrai, à l'appui de son assertion, une preuve qu'il juge accablante. Nous verrons, le mois prochain, si nous en sommes accablés.

volailles plus succulentes, si l'on met toutefois de côté *les faisans et les perdrix de Ferrare.* Ferrare, à cette époque, était son plus doux souvenir; tout était parfait à Ferrare! La fertilité de nos campagnes, le grand nombre de nos moulins à vent assurant toujours l'approvisionnement du peuple; nos vins forts, généreux, d'une digestion plus facile que ceux d'Italie, attirent ensuite son attention. Il donne même à peu près complétement sur ces points l'avantage à la France. Pour un italien tel que le Tasse, c'était tout dire.

Pibrac, qui écrivait dans le même temps ses *Plaisirs de la vie rustique*, nous donne, dans le ménage de Colin et de Marion, un tableau assez précis des habitudes de la campagne. Colin et Marion sont de vrais paysans de village. Leur demeure n'est point une chaumière de convention, mais un *pauvre cazot;* et leur ordinaire?

> ..... De deux mains elle couppe
> Des tranches de pain bis pour en faire la souppe,
> Y meslant quelque peu d'un fromage moisi
> Qu'entre plusieurs elle a dans la paille choisi,
> Propre pour au brouet donner saveur et pointe
> Et pour renouveler la soif desia esteinte.
> .....
> ..... Puis sur un aiz,
> De ce sobre disner dresse l'unique metz,
> Le charge sur son chef, et, courant d'alegresse,
> Va trouver son mari que la faim désia presse;
> Car, depuis le matin qu'à l'œuvre il s'est rangé,
> Sans cesse travaillant, il n'a beu ny mangé.
> Tous deux au coin d'un champ se couchent dessus l'herbe.....

Vous le voyez, ce sont de vrais paysans, et il n'y a rien là qui sente Watteau. Eh bien! que la fête de Marion arrive; on prie à dîner ses amis et on leur offre, quoi? un oison farci, un chapon et un cochon de lait à la broche! Puis le poète ajoute :

> Ne voilà pas de quoy ses amis festoyer!

Je le crois certes bien, et je connais beaucoup de fermiers qui se contentent de moins pour fêter leur femme.

Pibrac nous révèle ailleurs quelles étaient alors les deux grandes

plaies de l'agriculture. C'est dans la prière de Marion. Marion demande humblement à Dieu

....Que sa bonté daigne en toute saison
En douce paix tenir sa petite maison;
.....
Que l'usurier méchant qui dès long-temps aguigne
Et hume de ses yeux le closeau de leur vigne,
En ses papiers-journaux ne les puisse acrocher,
Ne de leur pauvre toict le gendarme aprocher,
Ou le soldat-larron, qui pille et qui saccage
Jusques au moindre outil servant au labourage

La guerre était en effet revenue avec ses désordres et ses horreurs. Lippomano, tout en disant que jamais la France ne fut plus florissante, mentionne çà et là de beaux villages détruits par les *reîtres*, ces fidèles auxiliaires des huguenots. Il ne peut croire cependant que c'en soit fait de la prospérité du royaume, mais il la voit suspendue pour quelque temps. Je ne répéterai point ici les tristes détails que j'ai donnés ailleurs sur cette époque calamiteuse. Il m'est plus agréable de constater que la Bretagne resta à l'abri de ces épreuves, grâce à l'énergie de sa foi qui ne se laissa ni séduire ni entamer.

A peine, au reste, Henri IV fut-il paisible sur son trône, que la prospérité de la France reprit son essor. Sully remettait 20 millions de tailles arriérées au peuple; il réduisait l'impôt foncier de 1,600,000 livres, prononçait la peine de mort contre tous gens de guerre qui courraient les champs, et renouvelait l'ancienne défense de jamais saisir, pour dettes publiques ou privées, la personne des laboureurs, leurs instruments de travail et bestiaux de labour. Aussi la vie champêtre devient-elle le type de la félicité ; on ne dit plus avec Virgile :

O fortunatos nimium sua si bona norint
Agricolas!
Heureux l'homme des champs s'il savait son bonheur !

mais avec Racan, un page d'Henri IV, qui publiera, sous Louis XIII, tout un volume de *Bergeries :*

Roi de ses passions il a ce qu'il désire ;
Son fertile domaine est son petit empire ;
Sa cabane est son Louvre et son Fontainebleau ;
Ses champs et ses jardins sont autant de provinces,
Et, sans porter envie à la pompe des princes,
Il est content chez lui de les voir en tableau.

C'est de la poésie, dira-t-on. Sans doute ; mais le prosaïque abbé de Marolles devenait poète, lui aussi, sans s'en douter, lorsqu'il racontait ses souvenirs de ce temps-là :

« L'idée qui me reste encore de ces choses, lisons-nous au commencement de ses *Mémoires*, me donne de la joie. Je revois en esprit, avec un plaisir non pareil, la beauté des campagnes d'alors.... le bétail était mené sûrement aux champs, et les laboureurs versoient les guérets pour y jeter les blés que les leveurs de tailles et les gens de guerre n'avoient pas ravagés. Ils avoient leurs meubles et leurs provisions nécessaires et *couchoient dans leurs lits*. Quand la saison de la récolte étoit venue, il y avoit plaisir de voir les troupes de moissonneurs, courbés les uns près des autres, dépouiller les sillons et ramasser au retour les javelles, tandis que... les enfants, gardant de loin les troupeaux, glanoient les épis qu'une oubliance affectée avoit laissés pour les réjouir. Les robustes filles des villages scioient les blés comme les garçons; et le travail des uns et des autres étoit entrecoupé, de temps en temps, par un repas rustique qui se prenoit à l'ombre d'un cormier ou d'un poirier dont les branches chargées de fruits pendoient jusqu'à portée de leurs bras....

» Après la moisson, les paysans choisissoient un jour de fête pour s'assembler et faire un petit festin qu'ils appeloient l'*oison de métive;* à quoi ils convioient non seulement leurs amis, mais encore leurs maîtres qui les combloient de joie s'ils se donnoient la peine d'y aller.

» Quand les bonnes gens faisoient les noces de leurs enfants, c'étoit un plaisir d'en voir l'appareil ; car, outre les beaux habits de l'épousée qui n'étoient pas moins que d'une robe rouge et d'une coiffure en broderie de faux clinquant et de perles de verre, les

parents étoient revêtus de leurs robes bleues bien plissées qu'ils tiroient de leurs coffres parfumés de lavande, de roses sèches et de romarin; je dis les hommes aussi bien que les femmes, car c'est ainsi qu'ils appeloient le manteau froncé qu'ils mettoient sur leurs épaules, ayant un collet haut et droit comme celui du manteau de quelque religieux; et les paysannes, proprement coiffées, y paraissoient avec leurs corps de cotte de deux couleurs. Les livrées des épousailles n'étoient pas oubliées; chacun les portoit à sa ceinture ou sur le haut de manche; il y avoit un concert de musettes, de flûtes et de hautbois, et, après un repas somptueux, la danse rustique duroit jusqu'au soir. On ne se plaignoit point des impositions excessives; chacun payoit sa taxe avec gaieté... »

Faisons la part, tant qu'on voudra, du charme qu'ont pour les vieillards les souvenirs de la jeunesse, resteront encore les faits précis, la gaieté des campagnes, leurs fêtes villageoises, les riches costumes des grands jours, les instruments variés qui animaient la danse, musettes, flûtes, hautbois; c'était un véritable orchestre. Qu'est-ce que tout cela est devenu?

J'ai vu encore dans la Touraine, il y a vingt-cinq ans, l'*oison de métive*; mais plus de journée de fête, une simple soirée, le dernier jour, au retour du travail; plus de conviés, les moissonneurs seuls étaient à table; et ce qu'il y a de pis, l'oison ne paraissait plus. Un coup de vin de surcroît et quelques chants, voilà à quoi se réduisait la fête, que terminait d'ailleurs un touchant usage. Une poignée des plus beaux épis était attachée à la cime d'un ormeau ou d'un chêne; c'était la part des oiseaux du bon Dieu. Aujourd'hui on commence peu à peu à s'apercevoir que les épis ne font nulle part meilleure figure que dans la grange : calcul d'argent et calcul de temps, c'est aujourd'hui tout pour nous. Nous devenons froids, monotones et affairés comme des machines à battre.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La fin à la prochaine livraison.)

RÉCITS BRETONS.

HÉNORA LESTRÉZEC.

II.

LA FOLLE.*

Vous avez passé tout à l'heure, en descendant la côte opposée à celle que nous montons, devant le vieux château de Lestrézec. Vous avez vu les tourelles écroulées, les salles comblées par l'ortie et les toitures effondrées, puis d'énormes amas de décombres où croissent pêle-mêle les ronces, les épines, l'églantier sauvage et la digitale. Mais il n'en a pas toujours été ainsi, et ce château était autrefois — il y a bien longtemps — plein de richesses et de belles choses, et l'on y vivait, dit-on, dans les banquets, les fêtes et les réjouissances continuelles. Eh ! bien, cette pauvre fille, cette folle que vous venez de voir, descend des anciens seigneurs de Lestrézec, et son vrai nom est Hénora de Lestrézec. Ses frères et ses sœurs habitent toujours la partie des bâtiments du château qui est encore habitable. Ce sont de très-bonnes gens, aimés et considérés de tout le monde dans le pays; mais, dam ! ce ne sont plus des seigneurs, ils ne sont pas riches ; ils vivent néanmoins à l'aise, en travaillant aux

* Voir la livraison de février, pp. 106-114.

champs, en menant la charrue et en prenant part à tous nos travaux.

Leur père est mort il y a une dizaine d'années. Il s'appelait Raoul de Lestrézec. C'était aussi un excellent homme, et cependant il ne ressemblait nullement à ses enfants. Il était toujours prêt à obliger tout le monde : si l'on avait besoin d'un cheval, de son attelage pour aider à faire les semailles ou la moisson, d'un peu de bois pour passer son hiver, on pouvait s'adresser à lui sans crainte d'être jamais refusé. Lui était riche et tenait une bonne maison; mais il avait dix enfants, et quand il fallut faire dix parts des terres de Lestrézec, la portion de chacun se trouva bien réduite. Puis, le vieux Raoul aimait encore un peu à faire le seigneur et à parler de ses ancêtres ; il faisait des dépenses et des charités au-dessus de ses moyens; aussi s'endettait-il, et quand il mourut, les enfants vendirent le bien de leur mère pour payer les dettes. Leur père leur avait fait jurer de ne jamais rien vendre de Lestrézec, quelle que pût être leur position; et ils ont tenu leur parole.

A l'âge de dix-huit ans, Hénora était la plus belle fille de tout le pays. Aux fêtes, aux *pardons*, elle faisait tourner la tête à tous les jeunes gens; et quand elle allait à la ville, à Tréguier, à Pontrieux, ou à Guingamp, les messieurs la suivaient dans les rues, sur les quais, et demandaient qui était cette jolie paysanne, et de quelle paroisse. Mais quand ils apprenaient qu'elle était pauvre, ou à peu près, leur admiration et leur ardeur se refroidissaient sensiblement.

Gabik Goazmeur, du moulin de Coatgouré, en Trézélan, en devint éperdûment amoureux. Gabik Goazmeur était un beau garçon, bien fait de corps, souple et leste, l'œil plein de feu et l'air intelligent. Il avait été un peu à l'école à Tréguier, et passait parmi nous pour un jeune savant. Tout l'été, il chantait des *sônes* et de *gwerz* dans les prés, ou sur la chaussée de l'étang, et l'hiver, on se réunissait quelquefois au foyer du moulin, où il nous lisait les tragédies de *Sainte Tryphina* et des *Quatre fils Aymon*, et nous faisait apprendre des leçons que nous déclamions dans les bois et sur les collines, la nuit en nous en retournant. Il faisait aussi de beaux *sônes*

et il en a beaucoup composé pour Hénora. C'était encore un danseur accompli, et quand il allait aux *pardons* et aux *aires neuves*, toutes les jeunes filles raffolaient de lui. Il aurait pu faire un très-joli mariage ; mais lui ne songeait qu'à sa douce Hénora, et ne voulait jamais danser qu'avec elle. Aux *pardons* de Runan, de Plouëc, de Brélidy, de Coatascorn, de Trézelan, de Prat, partout où ils allaient, ils étaient les plus beaux, et faisaient crever de dépit les envieux et les jaloux. Mais eux ne prenaient pas garde aux cris d'admiration et aux jalousies qu'ils excitaient sur leur passage ; ils vivaient dans un autre ciel, où les passions et les murmures de la terre ne pouvaient arriver jusqu'à eux.

Dans tout le pays on croyait que c'était déjà un mariage arrangé, et que des deux côtés les parents étaient aussi bien d'accord que l'étaient les jeunes amoureux, et l'on se demandait : à quand les noces ? — Le père Goazmeur n'avait pas de terres, il est vrai, mais il avait un excellent moulin avec une nombreuse clientèle ; on disait même qu'il avait beaucoup d'argent ; le tout devait revenir un jour à Gabik, son fils unique. Puis Gabik avait assez d'intelligence et de courage pour en gagner, si son père ne lui en laissait pas.

Un beau matin, le père Goazmeur se mit en route vers le château de Lestrézec. Il marchait lentement, en fumant sa pipe, hochait la tête de temps en temps, se tenait des discours, s'interpellait, répondait, et ne paraissait pas très-rassuré. C'est qu'il allait demander au vieux Raoul de Lestrézec sa fille Hénora pour son fils Gabik.

Ce n'était certes pas la première fois qu'il allait à Lestrézec ; Raoul et lui étaient de vieux amis, et ne se rencontraient jamais à Coatascorn ou à Trézélan, après la messe ou les vêpres, sans se payer réciproquement de nombreuses chopines de cidre ou de *juféré*, et quand le meunier allait au château, il était toujours le bienvenu, et n'en revenait jamais sans avoir goûté le cidre et le *vin de feu* (eau-de-vie) du châtelain. S'il ne se fût agi que de demander un service au vieux descendant des seigneurs de Lestrézec, son attelage pour un jour ou deux, ou quelques domestiques pour l'aider à ensemencer les champs qu'il tenait en fermage des Tiec de Coatgouré,

il y serait allé en toute confiance; mais demander au vieux Raoul de Lestrézec la main de sa fille Hénora pour son fils Gabik, Gabik le meunier, c'était une tout autre affaire..... Il y allait néanmoins, malgré ses mauvais pressentiments.

J'étais alors domestique à Lestrézec. Quand le vieux meunier arriva, nous étions tous autour de la bassine, mangeant de la bouillie d'avoine à notre dîner; le maître de la maison faisait comme nous. En voyant entrer le meunier, il dit à une servante d'apporter une écuellée de lait à Goazmeur, et l'invita à se mettre à table avec nous. Mais celui-ci s'excusa, et dit qu'il avait dîné. Il paraissait inquiet. Raoul et lui passèrent dans la salle, et là, après avoir vidé quelques pots de cidre, le meunier osa enfin parler et fit sa demande. Le vieux Raoul parut d'abord tout étonné, puis se levant, presqu'en colère, il dit que jamais sa fille, lui vivant, ni même après sa mort, ne prendrait pour mari le fils d'un meunier, qui ne vivait qu'aux dépens de ses clients, en prélevant des droits exorbitants sur leurs sacs de farine.

Le père Goazmeur s'en retourna avec cette réponse, affligé et préoccupé de la manière dont son fils la recevrait, car maintenant il sentait bien que ce mariage ne se ferait jamais.

Hénora, en voyant partir le vieux meunier devina tout. Elle fit de grands efforts pour contenir et maîtriser sa douleur; mais elle ne put cependant nous tromper, et le résultat de la démarche du père Goazmeur ne fut bientôt un secret pour personne dans la maison. Nous plaignions la pauvre Hénora, qui était une excellente fille et que nous aimions tous. A partir de ce jour, elle devint triste et soucieuse, elle d'ordinaire si joyeuse et si gaie.

Quant à Gabik, lorsqu'il apprit la terrible nouvelle, il faillit en perdre la raison; il pleurait et riait tour à tour, et courait par les bois et les champs en chantant les chansons qu'il avait faites pour sa douce Hénora. Il ne parlait que de l'enlever, de l'emmener hors du pays, et autres folies semblables. On parvint pourtant à le calmer, et à lui faire espérer que la réponse du père d'Hénora n'était pas sans appel. Le maire de sa commune lui promit de prendre en main ses intérêts et de parler en sa faveur au vieux Raoul, qui était son

vieil ami, et qui ne lui avait jamais rien refusé. Mais le maire ne fut pas plus heureux que le meunier : le vieux Raoul était inflexible sur ce chapitre.

Alors Gabik prit une résolution désespérée : il voulut se faire soldat, partir comme volontaire, et revenir, avec des épaulettes de lieutenant ou de capitaine, demander sa fille au vieux noble, qui ne la lui refuserait plus, mais serait, au contraire, bien flatté d'avoir un gendre portant les épaulettes et l'épée, lui qui ne parlait que de combats, de batailles, et des exploits de ses ancêtres. Nul ne put le détourner de ce projet. — « J'ai assez d'instruction, disait-il ; je ne suis pas poltron, je ne suis pas ivrogne ; je demanderai à me trouver à tous les postes dangereux ou pénibles, et, avant longtemps, vous me verrez arriver au pays avec la croix d'honneur et un bel uniforme d'officier, ou vous ne me reverrez plus jamais sur la terre ! »

Cependant le vieux Raoul ne laissait plus aller Hénora aux *pardons*, aux fêtes, ni aux *aires neuves*. Tous les dimanches, après la grand'messe, il l'enfermait sous clef, dans la tourelle du manoir. La pauvre fille se résignait, pleurait à l'écart, souffrait beaucoup de la manière dont la traitait son père, mais ne se plaignait jamais. Presque toutes les nuits, nous entendions de nos lits une voix claire et forte qui chantait de beaux *sônes* sur le *roz* (colline) et au pied des tourelles du château. C'était Gabik qui venait chanter à sa douce Hénora les *sônes* qu'il ne cessait de faire pour elle ; et les chants des rossignols et ceux de l'amoureux d'Hénora alternaient toute la nuit sur les bords du Jaudy.

— Est-ce que vous ne savez aucun de ces *sônes* de Gabik, père Kergoff ?

— Je les ai sus presque tous ; mais aujourd'hui j'ai si peu de mémoire !...

— Ce refrain qu'Hénora chante presque continuellement : *Korfet brao è va doucik*, etc., ne serait-ce pas un souvenir de ces beaux *sônes* de Gabik ?

— Oui, c'est un couplet d'un des *sônes* de Gabik, celui qu'il chantait le plus souvent.

— Voyons, père Kergoff, il faut me retrouver ce *sône* et me le chanter. Je paierai une seconde chopine à Trévoasan, et une autre encore dimanche après la grand'messe, au bourg de Prat.

Kergoff chercha d'abord l'air ; il en essaya successivement plusieurs ; puis il finit par le trouver, et aussitôt les paroles arrivèrent d'elles-mêmes.

Voici cette chanson de Gabik, telle que me la chanta Marc Kergoff.

Deïz-sul da nôz, trô n'eiz eur, me am boa eun urvé, etc...

Dimanche soir j'eus un rêve; je rêvai que ma plus aimée était avec moi à mes côtés.

Mais, hélas! quand je me réveillai et que je vis mon erreur : — O mon ami, consolez-moi, car mon pauvre cœur est bien navré !

— Et que puis-je pour te consoler, si ce n'est de prier ta douce jolie de te rester fidèle jusqu'à la mort?

— Hélas! ma douce Hénora est accusée et enfermée sous clef dans sa chambre, parce qu'elle est jolie.

Mais les clefs et les verroux ne peuvent empêcher le cœur de ma douce d'être avec moi, et mes chants d'arriver jusqu'à elle.

Dans les bois de Coatgouré est un petit oiseau au plumage roux, et toutes les nuits il chante sous la feuillée.

Et il dit, dans son langage mélodieux, que jamais amoureux tiède n'a obtenu son désir.

Quand il est dehors il voudrait être dans la maison, et alors il est plein d'amour et d'audace.

Et quand il est dans la maison, il rougit, il hésite et voudrait être dehors, et il n'ose pas parler à sa douce.

Et il dit encore, le petit oiseau : O vous qui ne connaissez pas Hénora, je vous plains, car vous ne connaissez pas la fleur des jeunes filles.

Elle est bien faite de corps, elle marche avec grâce, ses joues sont rouges comme deux roses, et ses yeux sont comme les bluets des blés.

Les parents de ma douce ne m'aiment pas; mais je saurai les gagner, comme j'ai gagné le cœur de la jeune fille.

Je suis brave et courageux, je me ferai soldat et me battrai vaillamment contre les ennemis.

Et mon capitaine, témoin de ma bravoure, me donnera l'épaulette et la croix d'honneur.

Et alors le père d'Hénora me donnera la main de sa fille, et sera bien fier de son gendre.

Et quand j'irai avec elle aux *pardons* de Trézélan et de Runan, chacun dira : — Jésus ! qu'il sont beaux ! Jésus ! qu'ils sont heureux !

Et quand nous passerons ensemble sur les pavés de Tréguier et de Pontrieux, les *Messieurs* nous regarderont et seront jaloux.

Adieu, Hénora, ma douce jolie; je vais à présent dans le pays de France, je vais bien loin, mais mon cœur reste avec toi.

Et ce *sône* que j'ai composé pour toi seule, je l'ai appris à tous les rossignols des bords du Jaudy.

Et toutes les nuits ils iront le chanter sous tes fenêtres, et alors tu songeras à moi, et tu me verras dans tes rêves !

Le 1er juin de l'année 1832, Gabik partit avec le contingent fourni à la conscription par les communes avoisinantes. On s'était donné rendez-vous à Pontrieux. Les jeunes conscrits de Ploëzal, de Plouëc, de Runan, de Coatascorn, de Brélidy, de Trézélan, s'y rendirent, accompagnés de leurs parents et de leurs amis. Tous assistèrent avec recueillement à une messe dite pour bénir leur départ, demander un heureux retour, et les recommander spécialement à *Notre-Dame de Bon-Secours*. J'étais là aussi, et je remarquai plus d'une jeune fille, qui n'était ni sœur ni parente d'aucun des jeunes conscrits, qui se cachait derrière les piliers de l'église, et faisait de grands efforts pour retenir ses larmes. Quand la messe fut terminée et que chacun eut fait sa prière au saint pour lequel il avait une dévotion particulière, nous sortîmes de l'église, et alors l'on but force chopines de cidre et de *juféré ;* puis enfin, l'on quitta la ville, et nous accompagnâmes encore les jeunes soldats jusqu'à une grande demi-lieue sur la route de Guingamp ; et, pour empêcher nos larmes de déborder, et n'avoir pas l'air de poltrons, nous chantions tous ensemble le *gwerz* des conscrits de Ploumilliau.

— Savez-vous toujours ce *gwerz*, Marc ?

— Je pense bien que oui ; je l'ai assez souvent chanté dans ma vie.

— Eh bien ! nous en avons le temps, chantez-le moi, Marc, vous me ferez plaisir : j'aime beaucoup les beaux *gwerzs* et les beaux *sônes*.

— Je le veux bien ; ça me ranime et me réchauffe le sang, quoique je sois déjà vieux et brisé par le travail et la peine,

Et Marc chanta le *gwerz* suivant, très-répandu dans les pays de Lannion et de Tréguier.

Les Conscrits de Ploumilliau.

En l'année 1806, le 5 du mois de décembre, des jeunes gens de la paroisse de Ploumilliau ont encore été appelés à partir pour l'armée, des jeunes gens des plus beaux et des plus forts ; leurs parents et leurs amis sont désolés de leur départ.

Quatre seulement ont reçu l'ordre de partir sans délai : Ervoanik Iacob, du bourg, Guill-Yan ar Mélédar, Iannik Prat, et Pèrr Avéant, quatre hommes des plus beaux, des corps superbes.

Ervoanik Iacob disait à ses camarades : — C'est un jour bien triste et qui me brise le cœur ! Voir les larmes et la douleur de mon vieux père et de ma pauvre mère ! je ne puis supporter ce spectacle !

Plus d'un pensera peut-être, en me voyant si triste, que je suis un poltron, que je crains la mort sous les balles des fusils ou la mitraille des canons ennemis ; ou bien encore que je redoute la fatigue, les longues marches et le sommeil des lits de camp.

Avoir mon sac au dos, porter mon fusil et mon sabre, marcher tous les jours de ville en ville, par des chemins impraticables, remplis d'eau et de boue ; et puis camper, bivouaquer la nuit et chercher le sommeil sur la terre froide et détrempée par la pluie ; oui, tout cela est bien dur.

Mais qu'ils se détrompent, ceux qui croient que je crains rien de tout cela. Que ne peuvent-ils lire dans mon cœur ma volonté et mon courage ! S'il ne fallait que mon sang, comme je le répandrais joyeux !...

Eh bien ! camarades, avant de quitter le pays, allons ensemble à l'église de Ploumilliau, allons prier Dieu de nous préserver de toute mauvaise chance, quand nous serons à l'armée, et de consoler nos pères et mères restés à la maison.

Adieu, Monsieur saint Milliau, patron de notre paroisse ; adieu, parents et amis, cessez de pleurer ; priez Dieu et la sainte Vierge de nous avoir sous leur protection ; priez notre bon ange de veiller sur nous, partout où nous irons.

— Adieu, mon fils, ma plus douce espérance, disait le père désolé. Qui soutiendra et consolera tes pauvres parents, quand tu seras parti ? Quand je succomberai sous le poids de la vieillesse, on m'entendra dire : Si mon fils était resté avec moi, il m'aurait soulagé !

Et la mère disait à son fils : — Viens, mon fils, que je t'embrasse une dernière fois avant de mourir. Quand tu retourneras au pays, ta pauvre

vieille mère sera sans doute couchée sous l'if du cimetière. Viens donc que je te presse une dernière fois sur mon cœur !

Depuis l'heure fatale où tu as amené un *billet noir,* chaque nuit, quand je veux dormir, il me semble te voir revenant du combat, tout sanglant, jeté sur un char, ou étendu dans un fossé, couvert de blessures et abandonné de tout le monde....

Le jeune conscrit, l'âme navrée, les larmes aux yeux, veut encore les consoler avant de partir : — Mon père et ma mère, ne pleurez pas ainsi, et vivez dans l'espoir de mon retour. La puissance et la bonté de Dieu sont grandes !

Quand la guerre sera terminée et que nous aurons remporté la victoire, avec l'aide de Dieu et de la Vierge sainte, nous verrons finir nos travaux et nos peines, et nous retournerons au pays, pour vous consoler, ayant à nos chapeaux des branches de laurier et de genêt fleuri, en signe de notre bravoure.

Adieu à la paroisse de Ploumilliau et à tous ses habitants ; adieu à nos parents, à nos amis et à toutes nos connaissances ; et si nous n'avons pas le bonheur de nous revoir dans ce monde, puissions-nous nous retrouver ensemble dans le paradis !

Ainsi ils chantaient, la douleur dans l'âme, en s'éloignant de tout ce qu'ils aimaient : leurs parents, leurs amis, leurs amantes, le pays natal !

Avant de nous séparer, Gabik m'embrassa en pleurant et me remit pour Hénora une mèche de ses cheveux et un mouchoir trempé de ses larmes.

Depuis le départ de Gabik, Hénora n'était plus la jeune fille gaie et rieuse, aimant les fêtes et les *sônes*, que nous avions connue naguère. Elle était devenue sérieuse et triste, mais toujours obligeante et bonne, ne se plaignant jamais et travaillant de bon cœur. Les dimanches et jours de fêtes, quoique son père ne l'enfermât plus dans sa chambre, on ne la voyait plus aux *pardons* et aux danses ; mais après les vêpres elle restait à l'église jusqu'au coucher du soleil, à prier Dieu et la sainte Vierge pour Gabik.

Gabik écrivait souvent à son père, au moulin de Coatgouré ; mais c'était plutôt pour la belle Hénora que pour le vieux meunier. Tous les dimanches j'allais au moulin, et si une lettre était arrivée, je l'emportais et la remettais en cachette à Hénora. — Gabik était resté deux ans à Rennes ; au bout de ce temps, il était

caporal. Puis il alla dans un pays appelé l'Afrique, je crois, qui n'est pas en France, à ce qu'il paraît, mais bien loin, bien loin, de l'autre côté de la mer, là où sont les Maurians (Maures), à l'autre bout du monde. Là c'étaient presque toujours des combats avec ces Maurians, et d'autres espèces d'hommes appelés Bédouins, qui fuyaient et échappaient sur leurs petits chevaux, rapides comme l'éclair. Mais, en passant, ils tiraient sur les Français, et ne manquaient jamais d'atteindre quelqu'un ; puis ils disparaissaient derrière des montagnes et des rochers, et dans des cavernes où on ne pouvait les poursuivre. — Gabik disait que la vie était bien dure, dans ce pays, et qu'on n'y avait pas toujours à manger son content ; mais il ne se plaignait pas ; au contraire, il avait l'espoir d'y avancer plus vite qu'en France. Et en effet, au bout d'un an qu'il était dans ce vilain pays, il fut fait sergent. Ses chefs étaient contents de lui, parce qu'il était courageux, exact, dur à la fatigue et d'une bonne conduite. Il disait qu'à la première occasion il se distinguerait et gagnerait peut-être un nouveau grade ; puis on fut longtemps sans recevoir de ses nouvelles. Hénora était très-inquiète. Elle m'envoyait presque toutes les nuits au moulin, à l'heure où tous les autres dormaient ; mais il n'arrivait toujours pas de lettre.

Un dimanche, le curé, à son prône, invita les fidèles à prier avec lui pour Gabik Goazmeur, dont l'extrait mortuaire était arrivé au maire de la commune. — Il avait été tué en montant à l'assaut de je ne sais quelle ville, en Afrique.

A cette nouvelle, la pauvre Hénora, qui se trouvait dans l'église, tomba de son banc comme foudroyée. Son front porta contre une dalle et le sang en jaillit avec abondance. On s'empressa autour d'elle, on la porta hors de l'église pour lui faire respirer un air plus pur et plus vif; on lui jeta de l'eau à la figure ; tout fut inutile; on la transporta au château de Leztrézec, en se demandant si elle vivait encore. Son père, le vieux Raoul, était désolé, car malgré tout il aimait bien sa fille Hénora ; mais il ne savait à quoi attribuer cet accident ; il croyait à un coup de sang. Il était à peu près le seul qui ne comprît pas. Pendant trois jours elle resta dans un engourdissement voisin de la mort. Lorsqu'enfin elle sortit de cet état

de torpeur et revint à la vie, sa première parole fut pour demander sa couronne et son anneau de fiancée ; puis elle se mit à rire et à chanter, au grand étonnement de tout le monde ; puis elle témoigna sa surprise de ce que Gabik Goazmeur tardait tant à arriver. — M. le Maire, disait-elle, avait mis son écharpe et attendait; M. le curé lui-même commençait à s'impatienter ; les invités allaient venir en foule, et elle entendait déjà dans le lointain les sons des *binious*, des *bombardes* et des violons.

La pauvre fille était folle, et à partir de ce moment nous vîmes clairement que la belle Hénora était perdue. Toute la journée elle errait dans les champs de Lestrézec, chantant le dernier *sône* que Gabik avait fait pour elle : *Korfet brao è ma doucik*, etc.; puis elle descendait dans les prairies au bord du Jaudy, y cueillait d'énormes bouquets de fleurs de toute sorte dont elle jonchait les chemins, et tressait des couronnes de marguerites et de digitales qu'elle suspendait aux arbres et aux buissons, aux bords des sentiers par où devait passer Gabik. Peu à peu, elle se mit à errer et à courir partout aux environs, faisant ses invitations de noces, et chantant les louanges de son fiancé. Quelquefois elle ne rentrait pas la nuit; puis agrandissant le cercle de ses excursions, elle resta des deux et trois jours sans reparaître à Lestrézec, puis davantage encore. Son père et ses frères firent tous leurs efforts pour la retenir; mais elle échappait toujours à leur surveillance, et comme, après tout, sa folie n'avait aucun caractère dangereux, ils finirent par prendre le parti de la laisser courir et vaguer en toute liberté. Alors seulement elle paraissait heureuse, elle riait, elle chantait et dansait et souhaitait la bienvenue à tout le monde. C'est ainsi que, depuis bientôt vingt ans, elle parcourt les pays de Tréguier et de Lannion, partout bien accueillie par les populations agrestes, qui ont toujours bon cœur; pauvres et riches la plaignent sincèrement, et lui accordent une hospitalité dont elle se montre reconnaissante en les priant d'assister à ses noces, qui doivent toujours se célébrer prochainement. Elle recherche de préférence les *pardons*, les foires et les fêtes, afin de pouvoir discourir devant un nombreux auditoire et faire largement ses invitations Elle affectionne l'accou-

trement bizarre sous lequel vous venez de la voir, et ce qui la contrarie le plus l'hiver, c'est de ne pas trouver de fleurs pour se tresser des couronnes. Moi je l'évite autant que je le puis ; sa vue seule m'émeut et me touche jusqu'aux larmes. Quand par hasard elle me surprend, elle me saute au cou, me couvre de baisers et de larmes, et me demande son Gabik à grands cris. Ses baisers, ses larmes et ses cris me fendent le cœur. Voilà pourquoi vous m'avez vu, au pont Saint-Vincent, me tenir à l'écart et me cacher d'elle.

Telle est la triste histoire de la pauvre Hénora Lestrézec. Voici que nous arrivons au village de Trévoazan ; il y a déjà longtemps que je parle ; j'ai conté, j'ai chanté, suivant votre bon plaisir, et je crois avoir bien gagné une chopine.

— Oui, Marc, je vous en paierai même deux au lieu d'une, sans préjudice de la chopine de *juféré,* dimanche au bourg de Prat, et je serai encore votre obligé.

La nuit arrivait ; aussi je ne m'attardai guère davantage avec le père Kergoff, et je forçai le pas pour arriver au manoir de Kernigoual, où j'étais attendu.

Deux ans après la rencontre de Hénora au pont Saint-Vincent, et le récit de Marc Kergoff, je me trouvais au manoir de Keramborgne, en Plouaret. C'était au mois de janvier. La saison était rude : il gelait et neigeait dru depuis une semaine. Un jour, nous causions près d'un bon feu dans le vaste foyer de la cuisine du manoir, quand Ervoanik Ménou entra tout effaré, et raconta qu'en passant par le bois de châtaigniers il avait vu, couchée dans la neige, et presque nue, une femme qui lui avait paru être morte, ou peut-être endormie seulement. Elle s'était déshabillée, comme pour se mettre au lit, n'avait conservé que sa chemise, et s'était couchée dans la neige. Etait-elle morte, ou seulement endormie? C'est ce qu'il ne pouvait dire, car il avait été tellement frappé d'un spectacle si inattendu et si extraordinaire, qu'il n'avait osé approcher et était accouru en toute hâte nous l'annoncer.

Le rapport d'Ervoanik Ménou nous parut peu vraisemblable : nous le savions très-peureux. Cependant comme il insistait et que c'était en plein jour, je me rendis au bois de châtaigniers, avec deux ou trois autres personnes, et, guidés par Ervoanik, nous nous trouvâmes bientôt en présence d'une femme presque nue, que nous reconnûmes tous pour être Hénora Lestrézec, la folle, roide, glacée et blanche comme la neige qui commençait déjà à la recouvrir !

Le moment si désiré et depuis si longtemps attendu était donc enfin arrivé ! Elle avait rejoint son Gabik bien-aimé, et leurs noces, retardées sur la terre, se célébraient dans un autre monde avec plus de pompe et de solennité que n'en avait jamais rêvé la pauvre Hénora.

Moi seul je ne la plaignais pas !

F.-M. Luzel.

Paris. — 1856.

LA CAUSERIE MODERNE.*

On dit parfois que la conversation est morte parmi nous et que notre siècle, utilitaire et industriel, se montre antipathique à ce talent français par excellence, le talent de bien dire, de réveiller l'intérêt par d'ingénieux aperçus, de rajeunir en se plaçant à un point de vue nouveau les sujets en apparence épuisés, et surtout de les éclairer d'une lumière vive et capricieuse qui fait beaucoup voir d'un seul coup-d'œil et permet encore de deviner davantage. Cette appréciation naît, suivant nous, d'une grande erreur, d'une de ces erreurs d'autant plus bizarres qu'elles s'accréditent précisément par les moyens qui devraient servir à les démentir. On cause plus que jamais en France à l'heure qu'il est, seulement la conversation, organisée comme toutes choses sur une grande échelle, n'est pas renfermée entre les murs d'un salon si vaste qu'il soit et n'est plus l'apanage de la seule classe des riches et des oisifs. Chacun trouve sa place dans ces belles et bonnes compagnies ouvertes à tous, où mille charmants esprits se donnent l'un à l'autre la réplique et jettent aux quatre vents du ciel les étincelles de leur brillante parole, de sorte que depuis Brest jusqu'à Lyon, depuis Arras jusqu'à Marseille, tous les hommes intelligents peuvent dans

* Nous sommes toujours heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs des articles de M. Jules d'Herbauges; mais le morceau que nous publions aujourd'hui contient quelques passages qui ne cadrent pas entièrement avec les opinions de la *Revue* et sur lesquels nous devons faire nos réserves.

(Note de la Rédaction).

une heure de loisir participer aux mêmes fêtes intellectuelles et sentir leurs âmes s'émouvoir aux accents de la même voix. Quoi! parce que les aimables asiles ouverts autrefois à l'esprit de société se sont peu à peu fermés et que sur ces foyers éteints, heureuse expression qui n'est pas de nous, ne passe plus aucun souffle qui puisse en ranimer la flamme, on croirait l'esprit français modifié à ce point que son plus impérieux penchant se serait subitement éteint ou effacé; nous aurions perdu ce besoin d'échanger nos pensées, de les voir approuvées ou discutées tout haut, de remuer l'opinion en nous jetant au milieu de l'irrésistible courant des idées du jour, soit pour les suivre, soit pour les combattre, nous ne posséderions plus cette avidité d'impressions partagées qui toujours a fait de nous autres Français le peuple le plus sociable, le plus sensitif, le plus causeur en un mot de toute la terre? Une telle transformation n'était pas possible; bien des institutions ont pu disparaître, des croyances s'ébranler, et des édifices sociaux s'écrouler, nos goûts sont restés les mêmes, et si à la société transformée il a fallu offrir des plaisirs également modifiés, la forme seule a changé pour s'approprier aux besoins du moment et ce qui nous a plu de tout temps, nous plaît encore et nous plaira toujours.

C'est qu'en effet l'esprit de conversation fait si bien partie de notre nature intime qu'à toutes les époques on le retrouve influençant, plus peut-être qu'on ne veut l'avouer, les destinées de notre pays. Il se métamorphose sans cesse pour s'adapter à la position matérielle de la société; mais on le voit s'agiter à la surface de notre histoire, tantôt avide d'un calme politique nécessaire à son insouciant développement, tantôt lien et attrait des partis remuants, les poussant à une résistance prolongée qui plaît aux imaginations mobiles par les émotions qu'elle procure. Dans les premiers temps de troubles et de conquêtes, lorsque les faits et les personnages politiques eux-mêmes nous apparaissent indistincts à travers l'obscurité des chroniques et l'éloignement des temps, il est difficile peut-être de distinguer ce fil léger qui plus tard se mêle à la chaîne des événements. D'ailleurs c'est le moment où le caractère français se forme, où l'esprit gaulois s'infuse peu à peu dans la rude enveloppe du Franc; mais plus tard lorsque le rapprochement est fait et le mé-

lange complet, le goût de la conversation ne tarde pas à se révéler. Alors brillent les cours d'amour, tournois de la parole, protestation de l'intelligence asservie par la force brutale; alors on voit des étudiants, des docteurs que nul obstacle n'arrête, courir de ville en ville, afin de déployer, dans des thèses soutenues envers et contre tous, leur subtile éloquence. A mesure que les siècles marchent l'écho de l'admiration contemporaine nous arrive plus distinct et retentit autour de certains noms, illustres à d'autres titres, mais distingués surtout par le don précieux de la parole, depuis la reine Anne qui émerveillait si fort ses filles d'honneur par ses beaux discours et se consolait ainsi des ennuis de son premier mariage, jusqu'à cette aimable Marie Stuart, trop française par sa mère et son éducation pour plaire à ses sombres concitoyens, et qui, ne pouvant goûter les sermons de Knox, paya si chèrement le plaisir de causer avec David Rizzio.

Très-estimé à la cour des Valois où les Marguerite de France le cultivaient avec amour, ce talent ne pouvait que devenir plus précieux sous le roi gascon, et si le gouvernement du sévère et méfiant cardinal de Richelieu comprima violemment pendant quelques années le goût national, on se vengea largement sur son successeur Mazarin. Ce fut une explosion, un débordement, une ivresse. La digue était rompue, chansons, discours, épigrammes coulèrent à plein bord. La Fronde, guerre de causeurs, sortit de cette réaction inévitable. La longue résistance de Paris assiégé, cette résistance dont aujourd'hui on comprend mal les motifs, venait en grande partie de la crainte qu'éprouvait la société aimable et folle rassemblée par les besoins de la cause, de voir la paix rompre les liens chers et fragiles qui la réunissaient. Tous sentaient que les portes de leurs logis se fermeraient d'elles-mêmes au moment où s'ouvriraient celles de la ville et l'on se demandait comment on pourrait vivre sans ces réunions animées auxquelles les épisodes sanglants du siége ne faisaient que prêter un intérêt plus palpitant. L'exil, qui dispersa après le triomphe de la cour cette spirituelle armée, fut la punition la plus dure qu'on pût lui infliger. Réfugiés ou bannis dans des provinces éloignées, nobles dames et grandes princesses, généraux et capitaines, soupiraient vers l'instant où ils

pourraient se retrouver de nouveau à l'abri de la balustrade dorée qui ornait si majestueusement la galerie de l'hôtel de Rambouillet, et Mazarin sut habilement profiter des lassitudes, des impatiences causées par ce désir impérieux qui, à lui seul, peut expliquer bien des défections.

Nous venons de nommer l'hôtel de Rambouillet. Ce premier des salons français, ce cercle qui n'eut d'imitateur et de modèle dans nul autre pays et posséda une importance incontestable, par son influence directe et légitime sur la langue, les habitudes et les mœurs de la haute compagnie, suffirait à marquer d'un cachet spécial le peuple chez lequel il a existé. La conversation, polie et raffinée par cette ingénieuse assemblée, devint, non plus un talent individuel et un don instinctif, mais un art qui eut sa théorie et sa pratique. La cour de Louis XIV se piqua d'y exceller. Le grand roi aimait, on le sait, les plaisirs de l'intelligence. Le tour fin, original du langage, qu'on appelle l'*esprit des Mortemart*, fut pour beaucoup dans la faveur persistante de madame de Montespan ; Mme de Maintenon dut son pouvoir bien moins à sa beauté vieillie qu'à la grâce et à la finesse qui la distinguaient, et l'incomparable Molière, talent français par excellence, que les littératures étrangères nous envient sans pouvoir lui opposer un rival, trouva moyen de renfermer tout son génie dans les limites du dialogue à la fois châtié et naturel, écrit avec art pour être débité familièrement, que la rime élève sans l'alourdir, où se peignent, comme en un miroir, caractères, passions et visages et qui se nomme la comédie.

Cependant et malgré un mouvement déjà si marqué, le XVIIIe siècle seul, inauguré par une conspiration qui prit naissance à Sceaux, dans les fêtes séditieuses de la duchesse du Maine, devait être réellement pour la France l'ère de la conversation et le règne de l'esprit sans contre-poids et sans mesure. Résultat suprême pour toutes les élégances de la société de la période de civilisation qui l'avait précédé, demeurant sous ce rapport un modèle inimitable, ce siècle, brillant et léger, ne se présente point à notre pensée sans évoquer aussitôt le tableau animé d'une de ces compagnies nobles, mais déjà cependant mélangées et hardies, où la causerie, souvent

futile, parfois téméraire, effleurait tous les sujets et faisait avec son dard aigu et imperceptible des blessures, plus dangereuses en réalité qu'en apparence, aux colosses séculaires qu'elle attaquait en riant. A cette époque pleine de contradictions, où l'agitation des esprits remplaçait l'action et préparait les bouleversements sociaux, où l'opinion publique se passionnait pour la philanthropie et souffrait l'existence de la question et de la torture, où l'on bâtonnait très-bien les poètes que les souverains traitaient d'égal à égal, où la France, vaincue, vendue, avilie, marchait encore à la tête du monde et le brûlait d'un souffle ardent, la conversation devint une arme pour quelques-uns, un métier pour d'autres, une occupation, un intérêt pour tous. La forme même de la société, si diversement composée, favorisait merveilleusement le goût du jour. Des classes entières, privées d'un but plus sérieux, semblaient prendre à tâche de dépenser avec une insouciante prodigalité leur esprit comme leur fortune : grands seigneurs retenus loin de leurs domaines par quelque sinécure de cour, colonels vivant de leurs régiments, abbés surtout, abbés mangeant gaiement leurs bénéfices et condamnés à l'oisiveté par leur habit ecclésiastique, qui, dans l'opinion générale, ne leur imposait pourtant pas d'austères devoirs. Une éducation plus soignée faisait de ces derniers comme le trait d'union entre l'élégance négligée des gentilshommes et la science ou le bel esprit des écrivains, des poètes ou des savants. Ils complétaient admirablement ces réunions d'élite, sourdement animées par une prévision confuse de l'avenir qui se préparait, mais offrant encore et surtout le charme de cet attrait féminin dont les habitudes d'une folle galanterie n'auraient pas permis de se passer. Aussi était-ce entre les mains adroites des femmes que reposait le gouvernement incontesté de ce monde agité, aimable, superficiel et téméraire.

Assurément tous ces éléments ne se retrouveront jamais réunis avec un tel accord dans leur heureuse variété, pas plus que jusqu'alors ils ne s'étaient rencontrés; et lorsque, après la tourmente révolutionnaire qui balaya du sol de la France l'ancien régime avec ce qu'il avait de bon comme avec ce qu'il avait de mauvais, la société ébranlée essaya de se reconstituer, on put voir quel changement avait subi l'édifice social depuis sa base jusqu'à son faîte

et la conversation fut la pierre de touche qui trahit immédiatement la métamorphose.

L'amour du plaisir, le besoin de jouir pleinement, follement, d'une vie sur laquelle on osait à peine compter quelques mois auparavant, fut d'abord le seul lien d'un monde hétérogène où régnait le pêle-mêle le plus étrange. Plus tard quand, au milieu de cette foule bigarrée, quelques débris des vieux salons se reconnurent et se rejoignirent, ils ne tardèrent pas à s'apercevoir que, tristes, inquiets, mécontents, ils n'avaient plus le vif entrain, l'insouciante gaieté qui animaient autrefois leurs physionomies et leurs entretiens. Maîtres des bonnes traditions, habiles professeurs de haut savoir-vivre, ils essayèrent en vain d'enseigner ce qu'ils savaient à la multitude affairée qui s'agitait autour d'eux. Les grands intérêts du moment absorbaient les pensées et réagissaient trop immédiatement sur l'existence de chacun pour qu'on pût n'y voir qu'un texte à de spirituels discours. Pour bien causer il faut avoir sa fortune faite, et peu de gens en étaient là. Madame de Staël seule réussit à ranimer cet art de la conversation qu'elle aimait passionnément. On l'entoura, on s'émut à sa parole inspirée ; mais le pouvoir nouveau, plus impatient et moins timide que l'ancien, s'irrita de cette guerre à coups d'épingle, et, en bannissant la prêtresse, obligea à fermer le temple. Il se rouvrit plus tard au moment où la Restauration, rendant au pays une paix favorable à tous les plaisirs de l'intelligence, sembla aussi devoir ramener la société française à ses anciennes lois en même temps qu'à ses vieux princes. On essaya de reconstituer les salons. Quelques femmes aimables, Mme de Duras, Mme de Souza, d'autres encore, prêtèrent à cette œuvre de rénovation l'appui de leurs grâces et de leur esprit. Mme Récamier, toujours environnée d'admirateurs fidèles au souvenir de sa douce beauté, parvint même à donner au cercle réuni chez elle un cachet de distinction intellectuelle qui rappela l'entourage de Mme Geoffrin. Cet attrait y fixa un grand poète et nous avons vu Chateaubriand se réfugier dans ce milieu où se conservait comme un parfum affaibli du temps passé. Mais ce furent là des tentatives individuelles bientôt découragées par le non succès. Elles ne servirent qu'à constater les changements profonds éprouvés

par le pays tout entier au milieu des tempêtes qu'il avait traversées. Impulsions sérieuses, entraînements frivoles, tout portait une nouvelle empreinte. La politique envahit les assemblées mondaines; les débats parlementaires se continuèrent sous le feu des lustres et des diamants. Cette atmosphère excitante convenait au génie viril de Mme de Staël; elle y brilla d'un éclat suprême et sembla, même après sa mort, planer sur la réunion fameuse qui porta le nom de Canapé et compta dans son sein les hommes les plus éminents du parti libéral. Véritable pépinière d'orateurs, de diplomates, de ministres futurs, on en vit sortir tout l'état-major d'une opposition qui troublait le sommeil des ministres et mêlait une secrète amertume au triomphe de la haute aristocratie, de ceux qu'on appelait les *ultras*. A ces derniers les salons ne devaient pas manquer; les nobles hôtels avaient retrouvé leurs anciens maîtres et entendaient de nouveau prononcer les noms, les titres de vieille date, qui si souvent jadis les avaient fait retentir. Mais, hélas! combien étaient changés ceux qui se réunissaient à l'ombre de ces grises murailles; le même esprit ne les animait plus. A peine remise du sanglant châtiment de sa frivolité, irritée par les souvenirs du passé, effrayée d'un avenir qu'elle avait appris à redouter, dépouillée de ses priviléges, mal habituée encore à des droits qu'elle s'étonnait de partager avec tous, la noblesse française ne combattait plus sur le même terrain; au lieu d'attaquer elle se défendait; de philosophe et frondeuse, elle était devenue dévote et dévouée; de galante, austère; de gaiement indifférente et prodigue, appauvrie et mécontente; chez elle, comme ailleurs, plus qu'ailleurs, tout était bouleversé.

A mesure que le temps marcha, les choses allèrent en empirant. La société aristocratique, froissée par des déceptions et des défaites nouvelles, ne retrouva pas toujours dans la guerre d'ironie qu'elle fit à la bourgeoisie triomphante, la verve piquante qu'elle avait perdue. L'habitude des regrets était prise, les comparaisons perpétuelles entre le présent et le passé, toujours à l'avantage de ce dernier, faisaient que la génération nouvelle même semblait avoir de vagues souvenirs d'une jeunesse plus belle et arrivait triste à ses vingt ans. Se sentant sourdement attaquée dans tous les lieux où les anciennes

institutions cédaient la place aux idées modernes, la noblesse fit cause commune avec toutes les résistances et pleura tous les augustes revers. Le ton qu'elle donna du haut de son droit de suprême élégance fut austère et fièrement exclusif. Un nuage de douleur officielle s'étendit sur l'éclat de ses réunions qui perdirent en agrément tout ce qu'elles gagnèrent en dignité. La conversation, devenue ainsi endolorie et languissante là où elle avait été si vive et si hardie, ne trouva ailleurs ni refuge, ni abri. Le bulletin de la Bourse lui était un antagoniste formidable sur les moelleux tapis des somptueuses maisons neuves; et les connaissances trop vite faites, aussi vite oubliées, qui alimentaient les sociétés, sans liens véritables entre elles, ne permettaient pas cette intimité étendue, mais durable, qui est le milieu préféré par le véritable causeur. Le remède, heureusement, était à côté du mal. Chassée de son ancien royaume, la conversation a sagement pris son parti ; elle s'est dépaysée, transformée, mais, nous le répétons, elle n'est point morte, loin de là, plus que jamais elle existe, elle brille, elle touche à tout et à tous.

Et que seraient donc ces journaux littéraires et autres, ces revues multipliées, dont le nombre croît chaque jour et qui ne se trouvent jamais en trop grande quantité pour l'avidité du public, sinon des salons dont l'esprit, les nuances diverses répondent aux goûts différents de leurs habitués? Moins exclusifs que ceux qui les ont précédés, les nôtres, nous l'avons dit, ne sont fermés à personne, car notre siècle, soumis à la grande loi de son existence, admet, en ceci comme en beaucoup d'autres choses, l'égalité sur sa base la plus large et en même temps la plus noble, puisqu'il procède par l'élévation et non par l'abaissement du niveau. Or, de même que les wagons entraînés par nos locomotives dépassent en confort et en rapidité les chaises de poste et les carosses dorés et blasonnés ; de même que nos jardins publics, où le peuple entre librement, l'emportent sur les plus beaux parcs particuliers, et nos musées sur les galeries des princes ; enfin, de même que ce qui était réservé aux privilégiés de ce monde a dû être amélioré et perfectionné pour être mis à la portée de tous, ainsi la conversation a, selon

nous, plutôt gagné que perdu à devenir ce que nous la voyons et à prendre le cachet de notre époque, c'est-à-dire un caractère d'*universalité*.

Nous savons bien que ce mode de communication intellectuelle n'est point spécial à la France et si la remarquable création, en 1631, de la *Gazette de France* et, en 1665, du *Journal des Savants*, donne à notre pays un droit de priorité, nous avouerons cependant sans peine que l'Angleterre, prompte à appliquer cette idée féconde, a eu presque aussitôt que nous des journaux et des revues littéraires qui ont parfois servi de modèles aux nôtres. Addison, dès 1705, publiait successivement le *Tattler*, le *Guardian*, le *Spectator* et se montrait critique habile, en même temps qu'il charmait ses compatriotes par son *humour* britannique, cette ironie voilée, trait principal de leur gaîté concentrée. Depuis, le *Times* avec sa publicité immense, les publications de toutes sortes, et l'habile application du bon marché à la presse populaire, ont répondu aux besoins croissants de ce peuple qui met si sérieusement en pratique le principe de *self-education* et de *self-government*. Aussi la discussion grave ou passionnée des affaires générales, la lutte politique ardente et vive, fait-elle le grand intérêt des feuilles quotidiennes, pendant que l'appréciation longue, raisonnée, savamment déduite, profondément creusée des ouvrages littéraires remplit les épais volumes des *Quarterly*, *Monthly*, *Edimburgh reviews*. Chaque œuvre provoque une œuvre, chaque volume fait naître quelques centaines de pages. Les recueils moins graves qui s'occupent surtout des *novels*, des poésies, enfin des ouvrages profanes, procèdent surtout par citations, afin, disent-ils, de laisser le lecteur juger par lui-même. Ils respectent dans leurs abonnés *le droit d'examen* comme s'il s'agissait de la Bible et sont bien trop prudents pour risquer ces opinions hâtives et hardies, souvent paradoxales, mais plus souvent spirituelles et saisissantes, qui remplissent nos revues. Leurs *Weekly gossips*, leurs *Random readings* n'ont aucun rapport avec nos chroniques. Ce ne sont guère que des pages sacrifiées, où se cache, dans les premières, la réclame déguisée et où s'étale assez tristement, dans les secondes, la plaisanterie anglaise, visant à la légèreté et forcée de presser son allure, plus

originale que leste, pour arriver essoufflée au bon mot qui doit terminer son alinéa.

Quant aux Allemands, leurs différents centres d'études, éloignés les uns des autres, auraient dû leur faire saisir avec empressement un moyen rapide et fréquent d'échanger, de comparer les idées individuelles et les connaissances acquises, et pourtant leurs progrès dans cette voie ont été tardifs et lents. Peut-être leur belle et forte langue, leurs convictions profondes, leur esprit sérieux, investigateur, ne les rendent-ils pas plus propres au journalisme tel que nous le comprenons, qu'à la conversation telle que nous la pratiquons. Ils sont encore ce qu'ils étaient lorsque Mme de Staël qui, la première, nous les a révélés, les peignait dans son admirable livre *De l'Allemagne*. Leur langue convient toujours mieux *à la poésie qu'à la prose* et *à la prose écrite qu'à la prose parlée;* leur esprit s'absorbe toujours dans les mêmes *rêveries calmes,* les mêmes *vues profondes.* Leur consciencieuse persévérance poursuit toujours invariablement la route qu'elle s'est tracée, sans se soucier, sans s'apercevoir des obstacles. Cherchant de bonne foi son but, quelque lointain et nuageux qu'il puisse être, préoccupé uniquement de s'en rapprocher, le savant, le littérateur ou l'artiste allemand se trouverait fatigué et fâcheusement dérangé dans sa marche si, sous prétexte de le distraire, la compilation à laquelle il vient demander des renseignements et des détails sur l'objet qui l'intéresse, lui offrait le mélange des sujets opposés et disparates qu'il nous plaît de rencontrer dans nos revues. Pendant que notre intelligence, plus rapide que profonde, passe avec une souple vivacité de la science à l'histoire, de l'histoire à la *nouvelle*, de la *nouvelle* à la politique du jour, trouvant dans cette brusque variété une sorte de repos pour les fibres aussi facilement tendues que relâchées de notre cerveau, le lecteur allemand dérouté, étourdi et bientôt ennuyé, transporterait avec peine son attention d'un article intéressant, mais trop superficiel, à celui, d'une nature toute différente, qui commence au revers de la page. C'est pour cette raison que les revues publiées en Allemagne présentent généralement un caractère de spécialité. Jaloux de justifier complétement le titre qu'ils adoptent, le *Journal de la société orientale allemande,* le *Journal*

pour la philologie comparée et autres, approfondissent les questions les plus graves, et, sans craindre de lasser la patience ou l'ardeur scientifique de leurs abonnés, entrent dans les plus minutieux détails ou dans les plus obscures dissertations sur les systèmes insaisissables qu'ils abordent hardiment.

En Amérique, il en est tout autrement. Là, le journal est placé au troisième rang sur la liste des nécessités absolues de tout établissement nouveau. La race envahissante du *Yankee* ne s'avance vers le *Farwest* qu'après avoir emballé les caractères d'imprimerie près des provisions de bouche, la presse à côté de la carabine, et, quand la hache a créé une clairière au sein de la forêt vierge, quand la venaison est en train de cuire au foyer du *blockhouse*, on songe alors à imprimer la première feuille qui ira, par de mystérieux moyens de communication, mettre la ville future en relation commerciale avec les cités fiorissantes fondées un an ou deux auparavant. Destinée à servir des besoins positifs et impérieux, cette littérature, chauffée à toute vapeur, porte partout l'empreinte d'une hâte affairée. L'annonce y domine, la discussion est une lutte, la critique une injure, la louange un hourra! Il ne serait guère possible de s'intéresser à une question littéraire, traitée entre deux faits-divers annonçant, l'un la découverte d'un nouveau *placer*, l'autre un *meeting* monstre commencé par un incendie et terminé par une pendaison.

Ainsi le journalisme, en Angleterre, puissance incontestable, grave ou humoristique dans ses manifestations, mais toujours net et arrêté dans son but; en Allemagne, savant, poétique et philosophique; en Amérique, devenu un instrument d'industrie et de commerce, comme le télégraphe électrique ou les chemins de fer; encore retardé en Espagne par le petit nombre de lecteurs; obscurci par la fumée de la poudre et les passions politiques dans cette Italie où probablement un grand avenir lui est réservé, quand ses prédécesseurs *Pasquin* et *Marforio* pourront lui remettre leurs pouvoirs, le journalisme littéraire, disons-nous, se ploie au génie et aux aptitudes intimes des diverses nations et se laisse façonner à leur image. C'est pourquoi, reproduisant ainsi partout la part que chaque peuple donne dans sa vie à la conversation et aux sujets

qu'elle traite, il se montre en France, et en France seulement, prodigue de son esprit et de son temps, capricieux dans ses allures, aisé dans ses manières comme un habitué des salons d'autrefois. Enfin il existe chez nous, au milieu de tous ces écrivains que le goût national et la force des choses poussent dans le courant rapide des écrits périodiques, une position toute spéciale et qui ne se retrouve point ailleurs avec la même importance ; c'est celle du chroniqueur, du causeur par excellence, qui tient, pour ainsi dire, le dé de la conversation, qui le cède gracieusement à son entourage, mais est toujours bien venu à le reprendre ; qui vous met au fait des intérêts du jour, vous donne sur toutes choses son avis et son opinion, décidément, avec autant d'autorité que de grâce, parce que, derrière cette verve de la plume et du style, doit se trouver la solidité qui seule peut donner droit à l'attention et à la confiance du public. Expression fine et légère de la critique et du bon goût, le chroniqueur jette la nuance particulière de son esprit aimable, incisif ou indulgent, hardi ou prudent, excentrique ou régulier, sur l'ensemble du recueil où il prend place. Les autres vont et viennent, paraissent à leurs heures, fréquentent d'autres sociétés ; leurs noms font éprouver plus ou moins de satisfaction lorsqu'on les annonce à l'entrée du programme du jour ; le sien doit constamment en faire partie. C'est entre ses mains qu'est déposé le sceptre de ce royaume de l'intelligence, sceptre plus lourd peut-être que celui avec lequel jouaient les femmes aimables dont nous parlions tout à l'heure, monde plus sérieux sous sa mince enveloppe de frivolité ; compagnies moins charmantes où manque l'attrait puissant de l'amour et de la beauté, mais dont l'existence, fondée sur les mêmes besoins et les mêmes facultés de notre esprit, répond également aux exigences de notre nature mobile et sociable.

Il y a longtemps que la presse française a offert au chroniqueur cette place qu'il se fait tous les jours plus large et plus importante. Le journal venait à peine de naître que déjà la personnalité du rédacteur commençait à poindre et à se trahir, malgré les efforts qu'il s'imposait pour se cacher derrière les auteurs dont il analysait les ouvrages et pour débiter incognito les nouvelles intéressantes. Ce n'est pas volontairement, du reste, qu'il apparut tout

d'abord; ses antagonistes l'y forcèrent, pour ainsi dire. Théophraste Renaudot, qu'on peut appeler à bon droit le père du journalisme, individualité puissante, industrielle pour le moins autant que littéraire [1] et offrant des traits assez remarquables de ressemblance avec un homme qui, de notre temps, a eu une grande influence sur le journalisme transformé par son initiative, fut forcé de monter en personne sur la brèche, pour défendre la merveilleuse invention dont il prévoyait les succès futurs. Poursuivi à outrance par les envieux qui feignaient de confondre ses métiers divers, afin de l'attaquer de tous les côtés à la fois, il transporta habilement le débat sur le terrain si favorable aux rédacteurs de journaux, où ils sont certains d'avoir toujours le dernier mot et de donner les derniers coups. Il consacra un article du numéro supplémentaire de sa *Gazette*, celui qu'il nommait l'*extraordinaire de chaque mois*, à ses réponses vigoureuses. Cependant c'était, nous le répétons, malgré lui, et au pied de la lettre à son corps défendant, que Renaudot entrait en scène, parlait en son propre nom et défendait à découvert ses opinions personnelles. La curiosité excitée par sa publication, n'avait point eu le temps de se blaser, elle était toute vive encore pour les faits merveilleux dont il remplissait ses feuilles ; il n'était pas nécessaire de la réveiller par un assaisonnement piquant et inattendu. D'ailleurs, devant les collaborateurs de haut rang dont les *communiqués* partaient souvent du cabinet du cardinal de Richelieu, parfois de la chambre de Louis XIII, le modeste écrivain désirait s'effacer par prudence, autant que par respect. Renaudot ne peut donc se compter au rang des chroniqueurs, malgré les occasions, où, poussé par une nécessité absolue, il déploya tant de verve, d'habileté et de hardiesse.

Le *Journal des Savants*, dont la création suivit de près celle de la *Gazette de France*, n'eut pas à souffrir toutes ces péripéties. Il avait établi son règne dans une région supérieure aux émotions populaires. Les orages qui passent sur cette sphère élevée n'agitent guère que les cimes des plus grands arbres, et si les savants sont parfois gens fort mal endurants et d'une humeur difficile, il existe

1 Voir l'intéressant article sur Théophraste Renaudot, dans l'*Histoire du Journalisme*, par M. Hatin.

pour leur colère cette circonstante atténuante qu'elle est peu comprise et par conséquent faiblement partagée par le vulgaire. Le recueil scientifique eut la prudence de ne faire que de rares excursions dans le domaine littéraire. Poursuivant sa marche majestueuse, il est arrivé jusqu'à nous, en grandissant toujours, et, confié aux mains du gouvernement, il est devenu peu à peu l'organe de la science officielle.

Pour faire contraste avec ces deux ouvrages, la *Gazette burlèsque* du sieur Loret et le *Mercure galant* de Vizé parurent successivement. Ceux-ci s'adressaient à cette portion du public dont les goûts mondains et l'esprit superficiel recherchent aujourd'hui les illustrations et les journaux de mode ; c'est bien, au fond, le même genre. Histoires amusantes, scandaleuses ou lestes de la cour et de la ville, conseils et appréciations sur les modes du jour, poésies légères recueillies dans les meilleures ruelles et, parmi ces dernières, plus d'une pièce ayant conservé une juste réputation : tel est le bagage du *Mercure galant*. La *Gazette burlesque* est remarquable à d'autres titres encore. La publicité en fut toujours fort restreinte, elle avait déjà deux ans d'existence lorsqu'on pensa à en faire imprimer les pages manuscrites pour les soustraire aux mauvais copistes. Écrivant exclusivement en vers, le sieur Loret, malgré la grande simplicité de sa poésie, était bien parfois un peu gêné par la rime et la mesure ; d'ailleurs, patronné par une princesse [1] fort absolue dans ses idées, il ne pouvait jouir d'une liberté complète, quoique la *Gazette burlesque* déploie souvent une franchise de sentiments politiques, une vivacité de critique, un caractère naïvement tranché qui lui prête un intérêt particulier. Aussi, malgré ces créations successives qui s'adressent à des fractions distinctes du public et forment comme les têtes des colonnes derrière lesquelles viendront se ranger plus tard les bataillons différemment nuancés de nos écrits périodiques, il n'existait point encore de vrai journaliste et la passion, l'opinion individuelle ne s'était point nettement manifestée dans la presse lorsque Fréron parut et créa l'*Année littéraire*.

1 La duchesse de Longueville.

L'abbé Desfontaines, son prédécesseur, et Fréron lui-même dans les recueils auxquels il avait travaillé, soit seul, soit en société, avaient déjà abordé le genre dangereux et agressif vers lequel le talent de ce dernier l'entraînait; toutefois l'*Année littéraire*, par sa forme, sa périodicité, les matières qu'elle traitait, le sort qui lui a été fait, semble pouvoir être justement regardée comme la première de nos *Revues*, dans l'ordre chronologique. Uniquement consacrée à l'examen des livres nouveaux, elle ne contenait, il est vrai, que des articles de critique et n'admettait point une variété illimitée; mais Fréron trouvait moyen, à propos des ouvrages dont il rendait compte, de se lancer dans le vaste champ de la polémique, et son antagonisme contre Voltaire et les philosophes l'aidait à donner à ses écrits une animation, une vive actualité inconnues jusqu'à lui. Il ouvrit à l'esprit de discussion une voie nouvelle, s'y jeta résolûment lui-même et y gagna cette réputation d'acrimonie, de rudesse, qui restera toujours attachée à son nom et fait trop souvent oublier la rare honnêteté de son caractère, la fermeté de ses convictions et le véritable courage qu'il lui fallut posséder pour soutenir sans défaillances, avec une inflexibilité toute bretonne, ses principes religieux et moraux contre des adversaires redoutables, alors dans tout l'éclat de leur gloire et de leurs succès. Il goûta, avec une ardeur fiévreuse, les joies et les douleurs du journaliste, les vives émotions, les âcres triomphes, les résistances désespérées; aussi lorsque ses ennemis, auxquels tous les moyens paraissaient bons pour parvenir à briser sa plume hardie, obtinrent la suppression de sa feuille, l'air respirable sembla lui manquer et il en mourut. — Rétablie après la mort de son fondateur, l'*Année littéraire* trouva en Geoffroy un rédacteur en chef digne de succéder à Fréron. Breton comme ce dernier, rude aussi de manières et de nature, mais plus élégant, plus vif dans son style que n'alourdissent pas à nos oreilles certaines tournures vieillies dont celui de Fréron est chargé, il est aussi plus éclectique que son prédécesseur. Il ne se montre point insensible au souffle nouveau qui agite à cette époque toute la littérature, et son jugement sur le *Werther* de Gœthe est particulièrement curieux. C'était en 1775, au moment de l'apparition de cet ouvrage, qu'une traduction assez mauvaise venait de

faire connaître en France ; Geoffroy, charmé par des beautés inconnues, choqué par des caprices et une liberté fantasque de composition qui semble, à son esprit nourri des plus purs classiques, fourmiller de défauts étranges, flotte entre une admiration instinctive et une répulsion raisonnée ; mais alors même que celle-ci l'emporte, son respect involontaire prouve qu'il se sent en présence du génie. Un article sur Cervantes est plein d'observations fines et vraies. Les originalités de la littérature espagnole, étudiée et approfondie depuis plus longtemps, ont cessé de l'effrayer ; il rend justice avec enthousiasme au talent de l'auteur, pénètre son caractère, explique ses tendances, le comprend et l'aime.

Sous la direction de cet habile critique, dont l'active intelligence, impartiale envers les Anglais, pressentant les Allemands, sensible aux inspirations du génie de quelque part qu'elles vinssent, cherchait à entraîner ses lecteurs hors du domaine exclusivement français où notre paresseuse vanité aime trop à se renfermer, l'*Année littéraire* poursuivit vaillamment sa tâche éminemment utile aux lettres. La forme ni le genre n'en avaient point été sensiblement modifiés, quoique quelques rares collaborateurs y fussent admis, lorsque la révolution vint en emporter les feuilles volantes, pêle-mêle avec bien d'autres débris. Il fallut des organes nouveaux aux émotions brûlantes de la rue, des clubs et du tribunal de Fouquier-Tinville. *L'Ami du peuple* et *le Père Duchesne* en furent les dignes échos. La lutte sanglante commencée sur le pavé se continua dans la presse, et l'attention du lecteur se concentra haletante sur les phrases terribles au bout desquelles sa vie et sa liberté se trouvaient suspendues. Cependant, après une interruption de quelques années, Geoffroy voulait en 1800, profiter du calme renaissant pour reprendre une publication qu'il aimait et dans laquelle son talent se trouvait à l'aise, lorsque le *Journal des Débats*, récemment fondé, faisant un pas de plus dans la voie de la causerie littéraire, inventa le feuilleton et lui en proposa la direction. De ce moment, l'on marcha rapidement dans cette route. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit plus haut ; la presse victorieuse hérita de toute l'influence des salons abandonnés et, développant sans cesse ses tendances envahissantes, irrésistibles, devint ce que nous la

voyons aujourd'hui, c'est-à-dire le point de ralliement universel, la gare immense qui abrite au moment du départ tous ceux qui veulent tenter le voyage sur les rails glissants de la publicité, le salon enfin, le vrai salon, le seul salon de notre temps. Tout le monde s'y rencontre : évêques et philosophes, romanciers et savants, militaires et poètes, diplomates, ministres, quelquefois plus encore ; l'habitude est si bien prise que chacun s'y trouve à l'aise, personne ne s'y sent déplacé. Et, après tout, qui donc aurait le droit de dédaigner cette facile hospitalité dont tant d'éminents esprits se déclarent satisfaits ? Combien n'en pourrait-on pas citer qui ont brillé dans ce milieu ou qui brillent encore d'une clarté durable, et ont établi sur ce terrain mouvant les fondements d'une réputation solide. Les uns, maniant avec hardiesse la plume des anciens chroniqueurs, se chargent de maintenir haut et ferme le sceptre de la critique et ce sentiment droit qui est la morale dans la conduite, le bon goût dans les arts et le bon sens toujours ; les autres, savants, historiens, professeurs, consentent à se mêler à la foule avec bonhomie, coupent leurs gros livres en courts chapitres, ou bien continuent dans quelque revue privilégiée la causerie commencée en Sorbonne.

A dire vrai, à ce système, comme à toute chose humaine, on pourrait trouver des inconvénients. Là, comme ailleurs, nous avons les défauts de nos qualités ; ayant affaire à un public plus désireux de s'amuser que de s'instruire, qui aime mieux voir remuer des idées que s'assurer de leur justesse, qui se plaît aux appréciations plutôt ingénieuses que profondes, aux faits curieux plutôt qu'importants et que charme le paradoxe habilement manié, à un auditeur en un mot bien plutôt qu'à un lecteur, l'écrivain qui veut se faire lire jusqu'à la fin doit forcément se renfermer dans les limites que prescrit une causerie animée ; et surtout il doit éviter tout ce qui exigerait de la part de ceux auxquels il s'adresse une dépense trop grande de sérieuse application. Éclairer d'un jour nouveau tel ou tel point d'histoire, faire ressortir inopinément telle ou telle figure jusqu'alors reléguée, et peut-être à juste titre, à l'arrière-plan du tableau, procéder par assertions plus que par citations, être clair, court, et surtout intéressant ; dans la science, vulgariser, éclaircir au lieu d'approfondir ; en littérature, remplacer le roman par la

nouvelle, conter plutôt qu'écrire, et si, par malheur, les développements, indispensables pour expliquer les extravagances de votre héros ou la mort lamentable de votre héroïne, rendaient votre récit trop long, recourir aux mots sacramentels : *La suite au prochain numéro*, mais ne pas abuser de ce moyen, car l'impatience du public ne vous le permettrait pas, telles sont les conditions imposées à quiconque ose prendre la parole dans ces sociétés choisies, où chaque interlocuteur, en homme bien élevé, doit laisser parler son voisin à son tour. Vous voyez que tout cela, c'est de la conversation, avec les charmes, la grâce, l'entrain superficiel, les égards polis qu'elle exige, parfois aussi le succès facile qu'elle permet et qui, sans prétentions à la gloire, a pourtant son écho dans la postérité et nous a transmis des noms dont l'aimable souvenir ne pâlit pas auprès des plus célèbres.

Peuple causeur, peuple flâneur, peuple curieux et bavard, comment aurions-nous laissé se perdre celle de nos facultés la plus spéciale, la plus facile pour nous à mettre en œuvre? Tout au contraire nous avons appliqué à sa satisfaction les ressources que nous fournissaient la science et l'industrie modernes et, lorsque tant d'autres nations ne cherchaient avant tout que l'avancement de leurs intérêts matériels, nous avons trouvé la multiplication, la diffusion sans bornes de ces plaisirs de l'intelligence, de ces distractions de l'esprit, charmant superflu si nécessaire à nos yeux. Nous avons réussi, je crois l'avoir prouvé. La causerie littéraire soutenue, dirigée, pratiquée comme elle l'est aujourd'hui par les premiers écrivains de notre temps, non-seulement continue et remplace les salons d'autrefois, mais encore l'emporte sur eux en valeur comme en retentissement, tout aimables, élégants et spirituels qu'ils fussent.

JULES D'HERBAUGES.

HISTOIRE DES VILLES ET PAROISSES DE BRETAGNE.

SAINT-JEAN-DE-BÉRÉ

PRÈS CHATEAUBRIANT.*

Nous venons de mentionner une prétention élevée, il y a peu d'années, par un de MM. les inspecteurs expédiés annuellement par le Ministre pour examiner l'état des archives communales. Cet inspecteur avait dans son rapport exprimé l'opinion que les deux registres manuscrits de Béré devaient être déposés aux archives de la Préfecture, bien qu'ils fussent considérés par l'administration municipale de Châteaubriant comme faisant partie de ses propres archives. Le Ministre de l'Intérieur appuya la revendication. Cependant voulant tenir compte des observations de l'administration municipale, Son Excellence manifesta le désir de connaître « si par » suite d'une organisation particulière à la commune de Château- » briant, la fabrique de Saint-Jean-de-Béré avait eu, en effet, à » s'immiscer dans l'administration communale [1]. »

Cette immixtion qui avait étonné Son Excellence était-elle particulière à la paroisse de Saint-Jean-de-Béré ? Nous pensons que ce qui existait alors à Châteaubriant, et c'est dans ce sens qu'il fut

* Voir la livraison de février 1864, pp. 129-141.

1 Lettre du 11 juin 1860.

répondu à M. le Ministre, se reproduisait dans les autres villes du duché. Seulement, Châteaubriant plus heureux que d'autres localités a conservé une série assez complète de documents pour la première et la plus grande partie du XVIe siècle, c'est-à-dire pour une époque où les anciennes coutumes, les anciennes franchises du duché, n'avaient pas été notablement modifiées par sa récente annexion à la France.

Des historiens et des publicistes ont remarqué que les villes de Bretagne n'avaient pas joui, dans le moyen âge, d'institutions municipales, et qu'il n'y existait, à peu près, aucune commune constituée à l'époque de la réunion de cette province à la France. Ils en ont tiré diverses conclusions ; et bien que les anciens municipes, les vieilles communes du nord et du midi de la France fussent à la même époque très-humiliées et très-affaiblies, que beaucoup d'entre elles eussent même tout à fait disparu, ces écrivains se sont crus autorisés à conclure de cette lacune à une sorte d'infériorité de la Bretagne d'alors vis-à-vis des autres provinces en ce qui concernait les institutions de défense et de garantie contre les abus du pouvoir.

Nous ne partageons pas cet avis. Quand on s'aperçoit qu'une société n'a pas eu recours aux mêmes moyens de conservation ou de garantie que ses voisins, il faut rechercher si elle n'aurait pas trouvé chez elle un autre instrument, une autre arme, pour ainsi dire, qu'elle aurait employée au même usage, et dont elle aurait tiré un parti équivalent. Il est certain que les fabriques et administrations de paroisse, comme nous croyons l'avoir prouvé pour Châteaubriant, tinrent lieu en Bretagne d'institutions communales tant que les intérêts des villes et des agglomérations secondaires ne furent pas trop compliqués. Il est même fort remarquable que les sept évêchés de Bretagne étaient, sauf celui de Rennes, situés dans les principales villes commerciales du duché et dans ses grands ports. Ces cités importantes renfermant la plus grande partie des richesses mobilières du pays étaient de véritables lieux privilégiés où le pouvoir politique n'avait presque aucune action. Les débats entre les évêques, principalement celui de Nantes, et les ducs en font assez foi. Partout ailleurs existait une fabrique paroissiale gouvernée par des

hommes élus ou choisis avec soin, dont les comptes très-réguliers et très-détaillés contenant les dépenses de l'église et de la commune étaient annuellement et publiquement contrôlés par les habitants dûment convoqués, et même rétribués [1], pour assister à cette session, sans préjudice de la surveillance des vicaires généraux en tournée comme l'atteste leur visa apposé, à chaque exercice, sur nos registres de Béré.

Puisque nous voilà incidemment engagés dans cette voie rétrospective, combien d'autres garanties contre les abus du pouvoir contenaient nos anciennes coutumes! Énumérons-les brièvement.

La très-ancienne coutume permettait à tout plaignant et à tout accusateur, en matière criminelle, de porter sa plainte devant la barre ducale. On échappait ainsi à toutes les juridictions féodales inférieures, pourvu qu'on s'y prît dès l'introduction d'instance, car l'appel au criminel n'existait pas.

En matière civile, au contraire, l'appel d'une cause de 5 sols passait par tous les degrés de juridiction, et pouvait être portée des siéges ducaux au parlement même, c'est-à-dire au grand jury breton [2].

Enfin, si c'en était ici la place, il nous serait facile de prouver que les institutions représentatives de la Bretagne comparées, du XIIe au XVIe siècle, avec celles de l'Angleterre étaient aussi complètes et aussi régulières que celles de la Grande-Bretagne à cette époque. L'ancien parlement breton était, comme nous l'avons dit, le grand jury du duché où les causes civiles et criminelles pouvaient toutes aboutir. Nul impôt ne pouvait être levé sans être consenti par lui. Ce privilége fut constamment avoué et reconnu par les ducs qui, plus respectueux du droit national que les rois d'Angleterre, ne montrèrent jamais de mauvais vouloir à cet égard. Il est évident pour nous que si la Bretagne avait conservé son indépendance, son droit personnel, qui avait les mêmes sources que celui des Anglo-Saxons, se serait développé de la même manière, et que l'épanouissement complet de ce droit, arrêté tout court par l'annexion, aurait

1 C'est une des dépenses portées aux comptes de Saint-Jean.

2 Vid. La très-ancienne coutume, ch. 195. Hevin, consults., p. 6, 8 et 9.

été celui-là même qui existe chez nos voisins d'Outre-Manche. Il ne faut jamais oublier que le fantôme de l'ancienne constitution bretonne, évanoui à la fin du dernier siècle, ne vivait plus de sa vie propre depuis trois siècles. Tous les rudiments, tous les principes de développement que contenaient nos institutions primitives avaient été non-seulement arrêtés dans leur croissance, mais refoulés et comprimés par l'invasion d'un droit voisin et contraire. Cette réaction est même facile à constater dès le XVe siècle qui précéda l'annexion. Je n'en citerai qu'un exemple qui a justement trait à ces cités épiscopales dont nous parlions tout à l'heure comme de petites républiques bourgeoises placées sous la protection de leurs chapitres et de leurs administrations paroissiales. Les rois de France, afin de préparer les voies à l'annexion, avaient adopté un excellent système qui consistait, surtout, à nier l'indépendance de la Bretagne vis-à-vis de la France, et des ducs vis-à-vis de leurs puissants voisins. Un des arguments favoris employé principalement par Louis XI, et que nous trouvons recommandé à ses ambassadeurs par ce rusé politique consistait à affirmer que les ducs de Bretagne n'étaient pas souverains dans leurs villes épiscopales, que les évêques passaient avant eux, ce qui dans l'ancien ordre hiérarchique excluait la souveraineté réelle. Louis XI renonça plus tard, il est vrai, à cette argumentation, mais il ne le fit qu'après avoir semé à son profit des germes de dissension entre les ducs et leurs évêques, germes qui se développèrent, à Nantes principalement, sous le règne de notre dernier duc, et contribuèrent beaucoup à ébranler l'unité et l'indépendance bretonne, à la veille du jour où la consistance nationale allait devenir le principal élément de résistance contre l'ambition d'Anne de Beaujeu, digne fille de son père, pour son jeune frère et pupille Charles VIII. Je m'arrête, il en est temps; n'ai-je pas déjà, je le crains sérieusement, dépassé toutes les bornes de l'induction en essayant de faire sortir de ces deux vieux registres des marguilliers de Saint-Jean-de-Béré ni plus ni moins que nos titres de noblesse armoricaine?

Quelle peut être, d'ailleurs, l'utilité de ces retours vers un passé si loin de nous? Comment le rattacher au présent? Ai-je la folle ambition de rappeler les morts à la vie? Non sans doute,

Je me souviens de m'être arrêté un jour, un soir, sur le dernier champ de bataille de la Bretagne indépendante, sur cette bruyère où, le lundi 28 juillet 1488, elle livra son dernier combat pour le droit personnel. La place en est indécise, et aucun monument ne la désigne à la piété du voyageur. Son regard cherche en vain quelque vieille croix de pierre dressée sur la tombe de ces six mille fils de la Bretagne morts en luttant contre un droit étranger. La plupart de leurs noms sont même inconnus. N'ont-ils laissé après eux que des femmes prêtes à entrer dans une autre famille et à porter un autre nom? Non, sans doute, et cependant hormis le vers rauque, mais attendri, du *Barzaz-Breiz*, traduit récemment en prose française, aucun poète breton, que je sache, ne s'est inspiré de leur courage malheureux. Brizeux lui-même, pourquoi cette inspiration ne lui est-elle pas venue? a oublié de coudre sur sa poitrine la croix noire des champions de Saint-Aubin. Son chant nous aurait touchés jusqu'aux larmes. Il aurait pu l'intituler : « *Quia vate carent.* »

Après un si long oubli, qui oserait reprendre leur querelle? Nous vivons cependant, je le sais, dans un temps favorable à ces sortes de tentatives. Les nationalités se réveillent sur toute la surface de l'Europe. Elles soulèvent courageusement la pierre de leurs tombeaux, dût cette pierre retomber plus lourde sur quelques-unes d'elles. L'étude attentive de l'histoire, l'examen de ses origines, les ballades et les chants nationaux avec leur naïveté remise en honneur, les chroniques et les légendes racontées au foyer domestique, les vieux monuments dessinés et parfois restaurés, ont ravivé dans le cœur des peuples le respect de leurs ancêtres. La muse, je veux dire l'ange de l'histoire ne serait-il autre que celui de la résurrection, et le céleste archiviste attaché, dès sa naissance, à chaque nation pour en recueillir les gestes, voyant sa plume d'airain arrachée violemment de ses mains, a-t-il saisi et embouché la trompette qui rappelle les morts à la vie?

Peut-être aussi les nations modernes dans leurs aspirations, si souvent contrariées, vers la liberté, se sont-elles aperçues que celles d'entre elles qui avaient rasé et démoli jusque dans leurs fondements la maison de leurs pères, avaient été moins heureuses

dans leurs reconstructions que celles qui avaient conservé quelques pans de la demeure de leurs ancêtres. Il est certain, du moins, que cette liberté si ardemment convoitée, s'est évadée, en plein jour, de presque tous ces temples aux colonnades et aux péristyles grecs construits pour elle, et qu'à l'étonnement de beaucoup elle ne s'est établie à demeure que dans ces édifices gothiques qu'il n'est point impossible, paraît-il, de réparer, de compléter et d'accommoder à son goût. N'est-ce pas à travers les meneaux et les verrières de Westminster qu'elle a vu passer tant de constitutions aussi perfectibles qu'éphémères ?

Que ces leçons profitent aux peuples qui ont conservé leur indépendance, ou qui l'ont perdue hier et pleurée. La nôtre, hélas, est anéantie sans retour, je ne dis pas sans compensation. Près de quatre siècles, qui souleverait ce fardeau ! pesent sur elle. Nous sommes entourés de choses étrangères, et imprégnés des idées du droit romain qui nous a vaincus deux fois à quinze siècles d'intervalle. Le glaive de ces champions du droit personnel qui disaient fièrement : Mon épée et mon droit, ou bien encore, ma maison est ma forteresse, fût-elle couverte de chaume, ce glaive a été brisé à Saint-Aubin et les débris, rongés par la rouille, que le laboureur en retrouve n'ont ni poignée, ni pointe, ni tranchant, objets d'antiquité à placer dans un musée !

Mais le sang n'est pas de l'eau, et l'espace d'une dizaine de générations n'a pas suffi pour le refroidir tout à fait dans nos veines. Il ne faudrait donc pas nous tenir un compte trop sévère de nos tendances lorsqu'elles s'inspirent de ces vieilles franchises, de ces antiques réalités traditionnelles, et lorsque nous plaçons le berceau de nos neveux trop près, au gré de quelques uns, du tombeau de nos pères. Si l'image dont nous nous servions tout à l'heure n'est pas usée, ne pourrions-nous pas dire : l'ange qui, assis près du berceau de notre nationalité, fut chargé, dès l'origine des temps, des annales de la Bretagne autonome a interrompu, il est vrai, son œuvre depuis plus de trois siècles. Moins heureux, ou plus patient, que quelques uns de ses frères il n'embouchera probablement qu'à la fin des siècles la trompette qui réveille les morts, mais, dans sa

longue oisiveté, qui pourrait lui défendre d'agiter doucement ses ailes sur nos fronts endormis et d'y susciter des rêves conformes à la fierté de nos pères?

Un dernier regard sur les archives de Saint-Jean. Remarquons en passant que les titres concernant la fondation de Béré et les archives particulières de cette église nous ont fourni la confirmation d'une double opinion émise par le savant et regrettable Augustin Thierry dans son *Histoire de la formation et du progrès du Tiers-État :* « Les traditions du droit romain, dit-il, et de gouvernement municipal conservées dans toutes les provinces de la Gaule ne subsistèrent pas dans l'Armorique..... Deux de ses villes, Nantes et Rennes, ont pu seules retenir quelque chose de la municipalité gallo-romaine. Pour les autres et surtout pour les simples bourgs, la municipalité traditionnelle fut un régime à la fois ecclésiastique et civil, où l'église paroissiale était le centre de l'administration et où le conseil de fabrique remplissait l'office de conseil commun[1]. »

Cette opinion, munie d'un si haut témoignage, doit enfin, il nous semble, mettre à tout jamais les archives municipales de Chateaubriant à l'abri des revendications ministérielles et préfectorales.

A mi-voie de la ville à Saint-Jean on rencontrait le couvent de la Trinité dont l'église gothique s'ouvrait comme une station pieuse pour la foule qui suivait cette voie sacrée chaque dimanche, chaque fête, et surtout à chaque événement de famille accompagné d'une consécration religieuse. Ses hauts murs de clôture bordaient la route jusqu'au presbytère de Béré, et l'ombre même qu'ils projetaient en été sur la voie poudreuse était un bienfait pour la foule pieuse qui la suivait. Cette fondation complétait l'ensemble des édifices religieux de Béré, et c'est à ce titre que nous en parlerons brièvement. Ce prieuré avait été fondé le 3 septembre 1262, par Geoffroy, quatrième du nom, descendant de Briand et d'Innoguent. C'était ce rude soldat de la foi, dont parle Joinville. Parti pour la croisade avec saint Louis il combattit, fut fait prisonnier et revint en France avec le roi, qui voulut payer sa rançon, après avoir, par reconnaissance, fleurdelysé ses armoiries. Son retour inattendu

1 T. II, p. 76, édition Furne. Comme en Bretagne autrefois, la commune en Angleterre a conservé la forme paroissiale et religieuse.

causa, dit-on, tant de joie à Sybille son épouse, qu'elle mourut en l'embrassant sur le pont-levis qui s'abattait entre les deux tours jumelles du vieux château, lesquelles offrent encore, à l'extérieur du moins, leur double relief à peu près entier. Un ancien vitrail de la chapelle de la Trinité représentait cette scène touchante, dit le Père du Paz. Cependant il n'existait plus en 1663, comme le prouve une description manuscrite et détaillée de cette église, description dont nous allons donner un extrait. Le prieuré de la Trinité renfermait, outre le tombeau de Geoffroy IV, son fondateur, ceux de Jeanne de Beaumanoir, fille du héros des Trente, morte en 1398; de François de Laval, mort en 1503; de Françoise de Rieux, sa femme, décédée en 1532, et enfin celui de la fameuse Françoise de Foix. Longtemps avant cette dernière, Anne, née le 11 mars 1508, seule enfant de Jean de Laval et de Françoise de Foix, morte jeune, était allée y attendre sa mère. Nous n'avons pu retrouver la mention du décès d'Anne. Mais son acte de baptême, bien que la cérémonie eût été accomplie dans la chapelle du château, existe sur les anciens registres de Saint-Jean. Sa teneur s'écarte un peu de la formule ordinaire. On y remarque surtout cette double expression un peu poétique de *compagne* et *d'amie* remplaçant celle d'épouse, que le curé de Saint-Jean y consigna, peut-être à la demande de Jean de Laval, expressions d'ailleurs conformes à une vérité historique que tant d'autres témoignages ont fait triompher à l'encontre d'une calomnie dont Varillas et Brantôme sont accusés de s'être faits les premiers propagateurs [1].

1 Voici le texte même de cet acte de naissance que nous croyons devoir reproduire ici, bien qu'il ait été donné par M. A. de la Borderie dans un article sur *Chateaubriant, ses archives et ses institutions municipales*, publié par la *Revue de l'Ouest*, liv. de mai 1854, p. 176.

Decimà nonà Marcii anno (millesimo quingentesimo) septimo (*baptisata fuit*), *supra sacros fontes existentes in capella existenti in castro Castri Brientii nobilis Damissella Anna filia nobilis et potentissimi Domini Domini temporalis Castri Brientii, ac nobilissime Damisselle Francisse de Foyes* (sic) *ejus socie seu dilecte. Patrinus ejus fuit nobilis vir Petrus Dominus temporalis de Rohan, matrine vero Gilleta de Coasnon domina d'Assigné* (Acigné) *et Francisca de la Bouexiere.* En marge est écrit : *Nata erat* XI^a *ejusdem mensis.*

On sait que jusqu'au Concile de Trente qui en réduisit le nombre, il était d'usage de donner deux marraines aux enfants.

L'église du prieuré qui avait survécu à la révolution a été démolie à une époque assez récente et il n'en reste plus vestige. Lorsque aujourd'hui quelque nécessité municipale oblige à détruire un monument remarquable, soit par son antiquité, soit par les souvenirs historiques qui s'y rattachent, on en dresse officiellement le plan, on en dessine l'aspect, et ces pièces authentiques sont déposées dans les archives de la ville, afin d'offrir, au moins, à la postérité l'ombre de ce qui n'est plus. Un ancien procès-verbal manuscrit dressé en 1663 et décrivant dans les plus petits détails l'intérieur de cette église, les tombeaux qu'elle renfermait et l'état de ses vitraux richement armoriés peut nous tenir lieu du dessin qui nous manque [1]. En voici un extrait :

« Dans l'enclos du balustre du maître autel sont deux monuments enfoncés dans le mur à la hauteur de quatre pieds et demi de terre, l'un du côté de l'Evangile, et l'autre du côté de l'Epître.

» Dans le premier est la figure d'une femme auprès de laquelle est une pierre verte (d'ardoise), qui porte inscription épitaphe en lettres d'or et d'argent dont le titre est : *Peu de telles.* L'un des côtés porte : *Prou de moins*, et l'autre côté : *Point de plus*, et le corps dudit épitaphe refère ces termes :

Soubs ce tombeau est Françoise de Foix
De qui tout bien tout chacun soulait dire
Et le disant oncq une seule voix
Ne s'avança de vouloir contredire
De grand beauté, de grâce qui attire,

1 Ce procès-verbal fut dressé en 1663 par M. l'abbé Barin, gouverneur de Châteaubriant. Il décrit l'état intérieur de vingt-quatre églises situées dans l'ancienne baronnie de Châteaubriant. Le but du gouverneur étant de rechercher et de constater les usurpations de prééminences au détriment du duc de Montmorency, seigneur supérieur et alors baron de Châteaubriant, on a pris soin d'y décrire minutieusement les tombeaux, les armoiries et les vitraux blasonnés qui existaient alors. Il en résulte des descriptions, fort curieuses pour nous, de beaucoup d'édifices détruits aujourd'hui, ou du moins fort mutilés.

J'ai communiqué ce manuscrit de 63 pages à M. l'abbé Gautier, membre de l'Académie de la Loire-Inférieure ; il y a puisé, je crois, quelques documents pour le savant ouvrage qu'il doit nous donner sur les églises et les fondations religieuses de l'évêché de Nantes.

De bon scavoir, d'intelligence prompte,
De biens, d'honneurs et mieux que ne raconte,
Dieu éternel richement l'estoffa.
O viateur pour t'abréger le compte
Cy gist un rien là où tout triompha.

» Et au-dessous est écrit : « Décédée le saiziesme d'octobre mil cinq cents trente-sept, » avec des armes au-dessous my Chasteaubriant et de Foix. »

» Le second monument soutient la figure d'un homme, au côté duquel est un bouclier chargé des armes de Chateaubriant, et nous a dit un des religieux de la Trinité présent, qu'au-dessous desdits monuments, il y avait des caves et charniers où reposent les corps qui sont représentés par lesdites figures.

» A la première vitre du chanceau, nous n'avons remarqué aucune arme. Au haut de celle qui est du côté de l'évangile sont deux écus, en parallèle, dont l'un porte de Chateaubriant et l'autre parti de Chateaubriant et de Laval. Au-dessous desdits écussons est un autre écartelé, le premier et dernier, de gueules à trois poissons d'argent, et les deux autres, d'azur à la bande d'argent et deux étoiles d'or. Au haut de la vitre qui est du côté de l'épître est une bannière de gueules chargée de fleurs de lys d'or sans nombre (concession de saint Louis), et un peu au-dessous est un écu qui porte d'argent à trois chevrons brisés de gueules, et encore au-dessous nous avons vu quatre écus en parallèle, les tous mi-partis, le premier de Bretagne et des susdites armes, fond d'argent avec chevrons de gueules, le second porte parti de fond d'or, à la demi-croix de gueules pattée et du susdit fond d'argent aux chevrons brisés de gueules, le troisième parti desdits chevrons et de Rohan, et le quatrième, parti desdites armes fond d'argent aux chevrons brisés de gueules et d'une table d'attente à fond d'or... »

L'auteur continue sa description. Mais en voilà assez pour nous donner une idée exacte du tombeau de Françoise de Foix avec sa naïve épitaphe, ainsi que des reflets aux couleurs variées que chaque rayon de soleil, pénétrant à travers les verrières, projettait sur les dalles du prieuré. Cela suffit aussi pour nous enseigner combien la poussière humaine est légère au vent des siècles, et comment ce

« rien, » dont la fragilité, comparée avec ses triomphes, en deçà de la mort, étonnait déjà le poète Clément Marot, a pu devenir « moins » encore.

Nous sommes-nous arrêté trop longtemps sur cette colline de Béré? Oui, sans doute. Mais l'antique oratoire de Saint-Jean, ce champ contigu où dorment tant de générations et que leur poussière a pour ainsi dire exhaussé; les restes antiques du monastère de Saint-Sauveur, avec sa haute clôture, aujourd'hui ébréchée, qui ne laissait autrefois à la prière d'autre chemin que celui du ciel; ce tombeau de Françoise, devenu, on ne sait trop où, un cénotaphe [1]; ces souvenirs des usages et des libertés de nos pères attachés à ces restes comme le lierre aux ruines, tout cela forme un ensemble si vénérable aux yeux des habitants du pays, que c'est là peut-être une excuse suffisante pour cette triste méditation sur des débris de toute sorte. Dieu a jeté sur les monuments et les réminiscences des temps anciens de doux et poétiques reflets, afin sans doute de nous faire aimer et respecter le passé. Il semble que l'homme insensible à cet attrait se condamnerait par là même à accepter l'oubli de ceux qui lui survivront; sentiment que tout repousse en nous. Aussi les nations intelligentes se font remarquer par le respect qu'elles professent pour les monuments de leur histoire et pour les souvenirs de leur berceau. Ce qui prouve le mieux, peut-être, ce qu'il y a d'exceptionnel et de passager dans les révolutions, c'est la colère qui les porte, trop souvent, à détruire ou à mutiler les monuments d'un passé qui n'en survit pas moins à ces accès de sauvagerie, bien que privé d'une partie de ses témoignages. Le propre, au contraire, des temps de réparation est de recueillir pieusement ces débris.

Telles sont les réflexions sous le patronage desquelles je place ce résumé des *annales de Saint-Jean-de-Béré*. Quant aux faits pure-

1 La pierre tombale de Françoise de Foix, avec l'épitaphe de Clément Marot, fait partie, assure-t-on, d'une collection d'antiquités ou de curiosités appartenant à M. le comte de la Riboissière, sénateur, et se trouve dans un château près de Fougères. Ce modeste monument serait, il faut le dire, beaucoup mieux à sa place dans l'église de Saint-Jean-de-Béré, voisine de l'ancienne chapelle de la Trinité et paroisse de Françoise de Foix. Quel « viateur » ira le chercher dans le voisinage de Fougères?

ment « domestiques » que j'y ai consignés, les lecteurs de cette Revue me le pardonneront peut-être en considération de quelques déductions d'une plus haute portée, et qui m'ont semblé ressortir assez naturellement de l'examen de nos archives paroissiales. Enfin pourquoi n'invoquerais-je pas, au besoin, cette devise (car l'ambition est aussi une excuse), si bien mise en honneur par quelques-uns de nos savants et laborieux compatriotes, et qui devrait servir de *moto* même à ceux qui marchent du plus loin sur leurs traces :

Sparsa.... matris collige membra tuæ?

J. DE LA PILORGERIE.

P.-S. L'opinion que j'avais émise dans l'article précédent, concernant le vin de Pâques distribué au peuple à Saint-Jean-de-Beré au XVIe siècle, n'est pas fondée, comme la savante direction de cette Revue l'avait pressenti. Cet usage remontait fort haut en Bretagne. L'abbé Travers parle de cette distribution de vin, non consacré, après la Communion, et la dit très-ancienne. Comme à Saint-Jean, il en était ordinairement dû *de rente*. Mon ami, M. Ernest de Cornulier, a même remarqué dans ces anciens aveux qu'il a fouillés avec tant de soin et d'intelligence, que l'obligation contractée de fournir le vin de Pâques souvent équivalait à une exemption de fouages.

Il serait possible aussi que cet *arsenal* communal dont j'ai parlé dans le même article ne fût pas destiné à la défense de la ville, mais bien à la célébration de certaines fêtes, ou plutôt à l'armement des acteurs de ces fameux *mystères* joués solennellement à Châteaubriant et qui, semblables en cela aux jeux olympiques de la Grèce, y attiraient autrefois une foule de curieux de tous les points de la Haute-Bretagne.

POÉSIE.

AUX DERNIERS DES VENDÉENS*

Encore un vieux témoin de l'immortelle guerre,
Encore un des *géants* qui se couche au cercueil !
Ceux qui restaient debout, on les comptait naguère,
Et du dernier bientôt nous porterons le deuil.

Ah ! que d'honneurs souvent on prodigue en nos villes
— Le luxe de l'église et les pompeux discours —
A des hommes grandis par des actes serviles....
Et nos preux s'en vont seuls, dans le fond de leurs bourgs !

Ils n'ont point mendié les places qu'on envie ;
Leur esprit n'a jamais brillé dans les salons ;
Sous leur toit point de table avec faste servie :
Ils rompaient un pain noir en creusant leurs sillons.

* Ces stances ont été inspirées par une notice intitulée : *Un héros vendéen*, que M. l'abbé Augereau, curé du Boupère, a adressée à *l'Espérance du Peuple*, le 10 février dernier, et où il a raconté quelques traits de la vie d'Alexandre Lapierre, récemment décédé dans sa paroisse, à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

Le dur travail des champs gerçait leur main calleuse ;
De rudes vêtements couvraient leur rude corps.
Nulle croix n'étalait son étoile orgueilleuse
Sur leur sein qui jadis s'offrait à mille morts.

Ces paysans, du moins, sentaient dans leur poitrine
Battre un cœur ennobli par de saints dévoûments.
Ils n'avaient pas baisé toute main qui domine ;
Ils n'avaient pas dix fois renié leurs serments.

Leur sang avait coulé sous la bannière blanche ;
La foi de leur jeunesse est la foi des vieux jours ;
Devant le même autel leur front ridé se penche :
De leur fidélité rien n'a changé le cours.

C'est le roc dont les pieds sont scellés à la terre,
Le chêne de cent ans au sol enraciné....
Quelle puissance eût fait plier leur caractère :
Sur eux Quatre-vingt-treize en vain s'est déchaîné !

O *Brigands* vendéens ! ô race incomparable !
Guerriers bardés de bure et chaussés de sabots,
Pour vos cœurs généreux l'air n'est plus respirable ;
Vous faites honte au siècle.... entrez dans vos tombeaux !

ÉMILE GRIMAUD.

ÉTUDES LITTÉRAIRES.

ŒUVRES INÉDITES

DE

LA ROCHEFOUCAULD.*

Pour quiconque a le sentiment de la langue et du style, le XVIIe siècle marquera éternellement l'apogée des lettres françaises. Plus on étudie cette époque au point de vue littéraire — sans parler des autres, — plus elle paraît grande, plus elle domine tout ce qui l'a précédée ou suivie.

Auparavant, on trouve chez nos écrivains de la vigueur et de la verve, de la naïveté et de la grâce, parfois même de grandes lueurs de génie; mais la mesure, le goût, l'art véritable manquent. Plus tard, au contraire, on en vient à faire abus de l'art et de la règle, on se pétrifie dans des formes et dans des formules de convention, on tombe dans la recherche, dans l'affectation et dans l'emphase. C'est là — à quelques exceptions près — le XVIIIe siècle, de la mort de Louis XIV à la chute de Napoléon. Le XIXe siècle vaut mieux, surtout dans cette période, préparée par Chateaubriand et Mme de Staël, qui s'étend de 1815 à 1850 environ, et garde encore, malgré tout, l'honneur d'avoir vu se produire un mouvement intellectuel des plus vifs, d'une tendance originale et d'un caractère élevé, plus riche encore en promesses qu'en œuvres, assez fécond cependant en hommes et en choses, pour pouvoir regarder de haut,

* Publiées d'après les manuscrits conservés par la famille, et précédées de l'histoire de sa vie, par M. Edouard de Barthélemy. Paris, Hachette, un vol. in-8°.

non-seulement la triste décadence d'aujourd'hui, mais aussi ce XVIIIe siècle, si cher à M. Viennet.

Quant au XVIIe, c'est différent. Car ce qui le caractérise, ce qui fait sa supériorité, c'est précisément ce qui manque au XIXe siècle, je veux dire la mesure dans la force, l'alliance exquise du naturel et du goût, de la grâce et de la simplicité, de la verve et de la règle, du bon sens et de l'imagination, et — par-dessus tout — le grand art de cacher l'art. Dans ce siècle des Corneille et des Racine, des La Fontaine, des Molière, la poésie coule à pleins bords; mais la prose est peut-être encore plus admirable; du moins peut-on dire qu'en tous les genres, sans en excepter aucun, elle est montée à la perfection. Elle ne triomphe pas seulement dans l'éloquence souveraine et sublime de Pascal et de Bossuet, dans l'élégance virgilienne de Fénelon, dans le style philosophique si ferme et si net de Descartes, dans la précision rapide, incisive et pénétrante de La Rochefoucauld, mais aussi dans la grâce familière, enjouée, inimitable, de Mme de Sévigné, dans les récits intimes et doucement émouvants de Mme de La Fayette, dans le charmant badinage d'Hamilton, dans la verve négligée mais étincelante de Retz et de Saint-Simon. Aujourd'hui les feuilletonistes vantent bien haut ce qu'ils appellent le style *ciselé*, — souvent, je crois, sans trop savoir ce qu'ils veulent dire, — mais enfin, puisque ciselure il y a, trouvez-moi donc de nos jours un ciseleur comme La Bruyère : quelle couleur et quel relief il donne à ses personnages ! comme il les fait vivre, penser, parler, agir sous nos yeux dans la pittoresque naïveté de leurs caractères! et comme, sans aucun effort, au moins apparent, il sait tirer de notre langue les effets les plus puissants et les plus inattendus ! — A peine encore ai-je nommé tout le premier rang. Et combien d'auteurs, en ce siècle, réduits au second rang, qui, dans tout autre, seraient d'emblée au premier! Aussi, je le crains, quiconque se mêle d'écrire et n'admire pas, n'étudie pas nuit et jour les écrivains du XVIIe siècle, a les plus belles chances du monde de n'être jamais qu'un barbouilleur.

Soit que cette opinion tende à se généraliser, soit que la stérilité littéraire dont nous sommes affligés ramène naturellement l'attention vers les œuvres des vieux maîtres, il est certain que l'on revient, depuis quelques années, à une étude sérieuse du XVIIe siècle, et ce goût du public s'accuse par de nouvelles et excellentes éditions des principaux écrivains de ce temps. Non plus de ces éditions

chargées d'images, comme on en publiait tant naguère, où des artistes fort habiles ont usé les finesses de leur crayon à prouver leur intelligence des œuvres qu'ils prétendaient *illustrer;* mais des textes, ramenés à la correction des éditions originales, enrichis de variantes curieuses et rares, complétés par des morceaux inédits, éclairés par des notes sobres et judicieuses sur la langue, les usages, les personnages historiques, etc. Telles sont, entre autres, la belle édition in-8° de Mme de Sévigné, préparée par M. de Monmerqué et publiée par Hachette, dont sept volumes ont paru; le *Corneille* de M. Marty-Laveaux, le *Molière* de M. Moland, le *La Bruyère* de Walckenaër et celui de M. Destailleur, le *La Rochefoucauld* de M. G. Duplessis dans la collection elzévirienne, et — pour clore dignement cette liste fort incomplète — l'édition vraiment monumentale de *Bossuet*, dûe aux laborieux efforts de M. Lachat.

Disons cependant que la manie de l'inédit a ses inconvénients : un érudit, trop peu lettré pour distinguer l'or du chrysocale, trouve-t-il dans quelque manuscrit des morceaux de vers ou de prose attribués par un ignorant copiste à tel ou tel grand nom du grand siècle, vite il sonne de la trompette, il annonce avec fracas sa découverte, en toute hâte il la publie, — et c'est ainsi que La Fontaine et Boileau, entre autres, se sont vu attribuer de petites ordures, dignes tout au plus de Pinchêne ou de Boyer.

Il serait souverainement injuste de mettre M. Ed. de Barthélemy au nombre de ces éditeurs malavisés, incapables de reconnaître un caillou d'une perle. On a dit que le volume qu'il vient de publier, sous le nom d'*Œuvres inédites de La Rochefoucauld*, n'ajoutera rien à la gloire de cet écrivain; cet arrêt nous semble très-contestable; il est sûr, au moins, qu'aux titres qui fondent cette gloire M. Ed. de Barthélemy en ajoute de nouveaux, très-dignes de leurs devanciers. Il a eu l'heureuse fortune de retrouver, dans les archives du château de la Roche-Guyon, le manuscrit original des *Maximes*, celui des *Réflexions diverses* corrigé de la main de l'auteur, et enfin celui des *Mémoires* du célèbre moraliste. De l'étude de ces manuscrits il résulte : 1° que la partie des *Mémoires* intitulée *Guerre de Paris*, qui a toujours servi de base aux plus vives accusations contre La Rochefoucauld, n'est probablement pas de lui, mais de M. de Vineuil; 2° que, au contraire, La Rochefoucauld est très-certainement l'auteur des *Réflexions diverses,*

publiées pour la première fois en 1731, longtemps après sa mort, et dont on ne lui attribuait jusqu'ici la paternité que par voie de conjecture; or ces *Réflexions diverses*, par le fond comme par la forme, sont de tout point dignes des *Maximes*, c'est-à-dire un petit chef-d'œuvre.

N'est-ce pas déjà assez pour répondre à ces critiques moroses, au dire desquels le nouveau volume n'ajoutera rien à la gloire de La Rochefoucauld? Ce n'est pas tout. Le manuscrit des *Maximes*, publié par M. Ed. de Barthélemy, en renferme vingt à trente entièrement nouvelles, très-dignes de leurs aînées, et la partie inédite des *Réflexions diverses* est pour le moins aussi étendue que celle donnée au public en 1731 par le P. Desmolets. Enfin M. Ed. de Barthélemy a mis, en tête de ces morceaux inédits, une longue et très-consciencieuse histoire de M. de La Rochefoucauld, destinée à rectifier bien des assertions lancées contre cet homme illustre par un illustre écrivain de notre temps (M. Cousin), que sa passion pour la duchesse de Longueville a fini par rendre injuste envers les ennemis de cette princesse. Nous ne voulons pas entrer d'un point plus avant dans cette querelle; mais nous devons dire que quiconque en voudra dorénavant juger avec connaissance de cause, ne pourra se dispenser de lire l'excellent travail de M. Ed. de Barthélemy.

Revenons aux *Réflexions* et aux *Maximes* inédites.

Parmi ces dernières, il en est où l'on doit voir des variantes de Maximes déjà connues, et qui n'en sont pas moins importantes soit par leur supériorité de rédaction, soit par les lumières qu'elles nous fournissent sur la pensée première de l'auteur. Ainsi, la maxime n° 8 du manuscrit de la Roche-Guyon porte :

« La vérité est le fondement et la justification de la beauté. »

Idée aussi vraie que grande et grandement exprimée. Mais au moment d'imprimer, La Rochefoucauld se défia de son lecteur et crut lui devoir une explication; aussi, dans la première édition des *Maximes* (qui est de 1665), cette pensée figure ainsi sous le n° 260 :

« La vérité est le fondement et la raison *de la perfection* et de la » beauté; *une chose de quelque nature qu'elle soit, ne sauroit être* » *belle et parfaite, si elle n'est véritablement tout ce qu'elle doit* » *être, et si elle n'a tout ce qu'elle doit avoir.* »

Tout ce développement est un peu commun, n'ajoute guère à l'idée et ne fait que nuire à la simplicité grandiose qu'elle avait dans la première rédaction. L'auteur en jugea ainsi, car il

supprima ce n° 260 dans les éditions suivantes, mais il ne le remplaça point, et c'est à M. Ed. de Barthélemy que nous devons de connaître la première version de cette maxime, digne sous cette forme de prendre place au premier rang.

On a dit — et M. E. de Barthélemy adopte cette idée — que l'affectation de La Rochefoucauld à voir l'amour-propre partout provient non-seulement de l'humeur chagrine d'un philosophe abusé ou de l'expériene d'un politique mécontent, mais encore d'une sorte de gageure. La bonne compagnie de ce temps jouait, en effet, aux *maximes*, comme aux *portraits*. « M. de La Rochefoucauld aura sans doute soutenu quelque thèse bien paradoxale sur la perversité de l'égoïsme humain, dans le salon de Mme de Sablé, il aura écrit des sentences en ce sens. Accueillis avec faveur, quoique très-critiqués naturellement, ces jeux d'esprit créèrent au duc comme une spécialité; il s'y arrêta, et composa ce petit livre si célèbre et qu'on commenta si injustement contre lui[1]. » A l'appui de cette idée je trouve une preuve assez forte dans le premier jet d'une maxime, que la dernière édition publiée du vivant de La Rochefoucauld, celle de 1678, exprime ainsi en deux lignes, sous le n° 65 :

« Il n'y a point d'éloges qu'on ne donne à la prudence; cependant » elle ne sauroit nous assurer du moindre événement. »

Dans l'édition de 1665, cette pensée (inscrite sous le n° 75) a beaucoup plus de développement :

« On élève la prudence jusqu'au ciel, et il n'est sorte d'éloge » qu'on ne lui donne : elle est la règle de nos actions et de notre » conduite; elle est la maîtresse de la fortune; elle fait le destin » des empires; etc.... Cependant la prudence la plus consommée » ne saurait nous assurer du plus petit effet du monde, parce que » travaillant sur une matière aussi changeante qu'est l'homme, elle » ne peut exécuter sûrement aucun de ses projets. D'où il faut » conclure que toutes les louanges dont nous flattons notre pru- » dence ne sont que des effets de notre amour-propre, qui s'ap- » plaudit en toutes choses et en toutes rencontres. »

Dans le premier jet de l'auteur, que le manuscrit de la Roche-Guyon nous fait connaître (n° 110), la fin de cette pensée est tout autre. Après les mots : « elle ne peut exécuter sûrement aucun de ses projets, » on lit : « Dieu seul, qui tient tous les cœurs des » hommes entre ses mains, et qui, quand il veut, en accorde les

1 Ed. de Barthélemy, *Notice historique sur La Rochefoucauld*, en tête des *Œuvres inédites*, p. 175.

» mouvements, fait aussi réussir les choses qui en dépendent. D'où » il faut conclure que toutes les louanges, dont notre ignorance » et notre vanité flattent notre prudence, sont autant d'injures que » nous faisons à la Providence. » Cette pensée, ainsi conçue, est bien plus vraie, plus élevée, plus complète; non-seulement elle montre l'erreur de l'homme, mais elle enseigne à la réparer, en rendant, si l'on ose dire, justice à Dieu. Mais ce n'était pas à faire à l'auteur des *Maximes* de proclamer les mérites de la Providence, que d'ailleurs il n'ignorait ni ne méconnaissait. Ce qu'il lui fallait avant tout, à lui champion attitré de l'égoïsme humain, c'était de ramener partout son refrain obligé sur l'amour-propre. Voilà pourquoi l'amour-propre, en cette pensée, a pris, à l'impression, la place occupée dans le manuscrit par la providence de Dieu. Voilà pourquoi aussi, sans doute, l'auteur s'est abstenu de publier les deux maximes suivantes (nos 28 et 102 du ms. de la Roche-Guyon) :

No 28. « Dieu a permis, pour punir l'homme du péché originel, » qu'il se fît un dieu de son amour-propre pour en être tourmenté » dans toutes les actions de sa vie. »

No 102. « Une preuve convaincante que l'homme n'a pas été créé » comme il est, c'est que plus il devient raisonnable, plus il rougit » en lui-même de l'extravagance, de la bassesse et de la corruption » de ses sentiments et de ses inclinations. »

Il y a là en quelques lignes l'entière condamnation du système qui place dans l'amour-propre l'unique mobile des actions humaines. Si l'amour-propre est un pur effet de la corruption originelle, il y a donc autre chose dans l'homme, puisque l'âme humaine, malgré sa chute, retient encore, comme le dit Bossuet, des vestiges de sa première grandeur; et si la raison peut nous amener à rougir de nos inclinations corrompues, c'est-à-dire précisément de l'amour-propre, pourquoi n'en viendrait-elle pas à tirer de nous des actions issues d'un mobile plus pur?

Voici encore, à titre d'exemple, seulement pour justifier notre estime, quelques maximes inédites du manuscrit de la Roche-Guyon :

No 22. « Ceux qui prisent trop leur noblesse ne prisent pas assez, » d'ordinaire, ce qui en est l'origine. »

No 36. « Nous craignons toutes choses comme mortels, et nous » désirons toute chose comme si nous étions immortels. »

No 37. « Il semble que c'est le diable qui a tout exprès placé la » paresse sur la frontière de plusieurs vertus. »

N° 78. « Il ne faut pas s'offenser que les autres nous cachent la » vérité, puisque nous nous la cachons si souvent nous-mêmes. »

N° 117. « Le pouvoir que les personnes que nous aimons ont sur » nous est presque toujours plus grand que celui que nous y avons » nous-mêmes. »

Il faut se borner; je voudrais pourtant bien encore citer le n° 7 du manuscrit, dont les premières lignes seulement se rapprochent du n° 138 de l'édition de 1665, mais dont la suite est bien plus curieuse, parce qu'on y voit l'opinion de la Rochefoucauld sur son propre génie pour les maximes :

« Dieu (dit-il) a mis des talents différents dans l'homme, comme » il a planté des arbres différents dans la nature, en sorte que » chaque talent, ainsi que chaque arbre, a sa propriété et son effet » qui lui sont particuliers. De là vient que le poirier le meilleur du » monde ne sauroit porter les pommes les plus communes. De là » aussi vient qu'il est aussi ridicule de vouloir faire des *sentences* » sans en avoir la graine en soi, que de vouloir qu'un parterre pro- » duise des tulipes quoiqu'on n'y ait point semé d'oignons. »

Ainsi donc, La Rochefoucauld se considérait lui-même comme un arbre à sentences ou à maximes, et même, si nous ne nous trompons, comme une variété particulière, inhabile à donner ses plus beaux fruits dans un sol où l'on n'eût pas jeté d'abord quelque semence d'amour-propre.

Un mot maintenant sur les *Réflexions diverses*. M. E. de Barthélemy nous en donne onze inédites. Quelques-unes ne sont que des jeux d'esprit, comme celles sur *l'origine des maladies*, sur *le rapport des hommes avec les animaux*, les comparaisons *de l'amour et de la vie*, et *de l'amour et de la mer*. Mais s'il n'y a guère là que de l'esprit, il y en a beaucoup, et même dans ces ébauches on retrouve en plus d'un lieu la touche du maître, je veux dire, de ces traits profonds, justes et pénétrants, si propres à la manière de ce grand écrivain. Quand par exemple il compare les diverses espèces d'hommes aux différentes espèces d'animaux, et nous dit : « Com- » bien de chevaux qu'on emploie à tant d'usages, et qu'on aban- » donne quand ils ne servent plus ! — Combien d'hirondelles qui » suivent toujours le beau temps ; de papillons qui cherchent le » feu qui les brûle ! — Combien de crocodiles qui feignent de se » plaindre, pour dévorer ceux qui se laissent toucher de leurs » plaintes ! » — il y a là plus que d'ingénieux rapprochements, il y a des caractères peints d'un trait.

Les autres *Réflexions diverses* sont toutes très-remarquables, et

plusieurs atteignent la perfection ; en voici les titres : *Des coquettes et des vieillards ; — De l'inconstance ; — De la retraite ; — Des modèles de la nature et de la fortune ; — De l'incertitude de la jalousie ; — Des exemples ; — Du vrai ;* — enfin un morceau historique intitulé : *Des événements de ce siècle.* On ne sait que choisir pour donner idée de telles richesses. Je citerai quelques lignes des *Modèles de la nature et de la fortune,* parce que c'est l'un des derniers écrits de La Rochefoucauld (mort en 1680, âgé de 67 ans) :

« Il semble que la fortune, toute changeante et capricieuse qu'elle » est, renonce à ses changements et à ses caprices pour agir de » concert avec la nature, et que l'une et l'autre concourent de » temps en temps à faire des hommes extraordinaires et singuliers » pour servir de modèles à la postérité. Le soin de la nature est de » fournir les qualités, celui de la fortune est de les mettre en œuvre » et de les faire voir dans le jour et avec les proportions qui con- » viennent à leur dessein. On diroit alors qu'elles imitent les règles » des grands peintres pour nous donner des tableaux parfaits de » ce qu'elles veulent représenter. Elles choisissent un sujet, et » s'attachent au plan qu'elles se sont proposé. Elles disposent de » la naissance, de l'éducation, des qualités naturelles et acquises, » des temps, des conjonctures, des amis, des ennemis. Elles font » remarquer des vertus et des vices, des actions heureuses et mal- » heureuses. Elles joignent même de petites circonstances aux plus » grandes, et les savent placer avec tant d'art que les actions des » hommes et leurs motifs nous paroissent toujours sous la figure et » avec les couleurs qu'il plaît à la nature et à la fortune d'y donner...[1] »

Ce début est beau et grand ; le reste du morceau y répond ; on y trouve, entre autres, un parallèle de Turenne et de Condé, très-digne d'être comparé aux morceaux analogues de Bossuet et de Saint-Évremond.

On ne me reprochera point, je l'espère, d'avoir trop multiplié les citations. Certains critiques parisiens se sont plu à représenter la publication de M. de Barthélemy comme dénuée d'importance et n'ajoutant rien aux titres de gloire de La Rochefoucauld ; ceci, bien entendu, sans le prouver : ces grands hommes rendent des oracles et doivent être crus sur parole. Il en est autrement de nous, pauvres provinciaux ; quand nous poussons l'insolence jusqu'à contredire ces hauts et puissants seigneurs, nous ne saurions nous munir de trop de preuves ; encore ne sommes-nous pas sûrs, en ayant dix fois raison, de gagner notre procès et de nous faire pardonner notre crime.

A. DE LA BORDERIE.

1 *Œuvres inédites de La Rochefoucauld*, p. 269-270.

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

LE COMTE DE COUX.

Deux questions agitèrent pendant toute sa durée la monarchie de Juillet : la question de la liberté d'enseignement et celle de la liberté religieuse. La première suscita une lutte telle qu'il s'en vit rarement d'aussi ardente sur le terrain légal. De chaleureux écrits vinrent l'animer de toutes parts; le gouvernement prit fait et cause pour l'Université, et des condamnations sévères frappèrent les adversaires du *monopole* [1]. — D'une autre part, les catholiques réclamaient pour les ordres religieux, et particulièrement pour les congrégations enseignantes, la faculté de pouvoir s'établir en France, comme en Angleterre, comme aux États-Unis. Ainsi se trouvait soulevée sur tous les points la question de la *liberté religieuse*. Mais c'était le temps où les calomnies contre le *prêtre*, le *jésuite* et le *pape* étaient à l'ordre du jour; le temps où de pauvres cénobites étaient brutalement, militairement, arrachés à ces landes de Bretagne, à ces champs qu'ils avaient fertilisés, et où ceux d'entre eux qui étaient étrangers se voyaient expulsés comme des malfaiteurs, et déportés en Irlande.

Parmi les plus notables défenseurs de ces libertés si précieuses et si maltraitées, figure en première ligne M. le comte Charles de Coux. Toute sa vie l'avait merveilleusement préparé pour cette lutte.

Au commencement de la Révolution ses parents émigrèrent. Il n'avait que trois ans. Pendant qu'en 1792, son père, le comte Michel de Coux, allait rejoindre l'armée des Princes, sa mère le

1 Entre autres, l'abbé Combalot, l'abbé Souchet, de Saint-Brieuc, M. Louis Veuillot, qui eurent à subir la prison et l'amende.

conduisit en Angleterre et confia son éducation à deux ecclésiastiques français[1].

En 1803 M. et Mme de Coux rentrèrent en France avec leur fils, mais leur fortune, presque tout entière, avait été la proie de la confiscation. Le jeune Charles comprit sa position. Il se voua résolûment au travail. Doué d'une rare intelligence, il perfectionna rapidement son éducation. Les langues, l'histoire physique et politique des différents pays firent spécialement l'objet de ses études. Ayant obtenu la place de secrétaire interprète de la législature de la Louisiane, il se rendit à la Nouvelle-Orléans et y occupa cette place plusieurs années[2]. Il était là encore lorsque, dans les premiers jours de l'année 1815, l'Angleterre ayant déclaré la guerre aux États-Unis à l'occasion du droit de visite et de la presse des matelots qu'elle prétendait exercer sur les navires américains, une armée de 15,000 hommes, sous le commandement du général Packenham, vint subitement mettre le siége devant la capitale de l'État. Il prit part à la défense comme enrôlé volontaire, et concourut ainsi à la défaite des Anglais qui furent contraints de battre en retraite après avoir perdu 6,000 des leurs et plusieurs généraux[3].

Peu d'années après son retour en France, il recevait mission du Brésil pour aller explorer les bords de l'immense fleuve des Amazones. Dans ce voyage sa vie courut les plus grands dangers. Les hommes qui dirigeaient la frêle embarcation dans laquelle il remontait le fleuve, complotèrent son assassinat pour s'emparer de l'argent qu'il portait sur lui. Il devina heureusement leur dessein, et ce ne fut qu'à son adresse et à son sang-froid qu'il dut son salut. Cet exil volontaire devait enfin avoir un terme. La maladie, — c'était la

1 M. de Coux était né en 1787 au château de Chatenet, propriété de sa famille, située dans la commune de Lubersac, en Limousin. Sa mère était une demoiselle Lucie de Masterson, d'origine anglaise, mais catholique. (Ces détails sont empruntés à une note fournie par la famille.)

2 Il avait assisté à la révocation d'une loi qui accordait une indemnité de 500 piastres à tout propriétaire d'un esclave tué en maraudage. A la faveur de cette loi, racontait-il, un trafic s'était introduit. Il consistait à acheter des esclaves vieux ou impotents, à les faire tuer dans quelque bois et à réclamer la prime.

3 Des soldats, chasseurs du Kentucky, tuaient des grives au vol à cinquante pas. Sur le champ de bataille on trouva des Anglais ayant jusqu'à vingt balles dans le corps.

fièvre jaune, — vint l'assaillir. Il faillit succomber. Sa santé resta profondément altérée. Il se décida à rentrer dans sa patrie et s'établit définitivement à Paris. Nous croyons que ce fut vers 1823. Sa vie alors fut consacrée à l'étude, à la méditation des plus hautes questions de philosophie et d'économie politique, à la cause des libertés de l'Église. C'était l'époque où se formait l'école religieuse et philosophique qu'on a appelée l'école La Mennais.

L'état où se trouvaient les esprits et les institutions après la Révolution de 1830 fit comprendre aux catholiques, qui se rattachaient à ce centre d'action, la nécessité d'avoir dans la presse un organe spécial. L'*Avenir* fut fondé avec l'épigraphe : *Dieu et la liberté*. M. de Coux entra dans la rédaction. De ce moment on le voit prendre part à tous les actes qui signalent le mouvement catholique. Un comité se forme sous le titre d'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*. Il en fait partie un des premiers avec les Montalembert, les Lacordaire, les Gerbet... Pour hâter la solution de la question de l'enseignement, on se décide à entrer sur le terrain de la pratique : *on prend la liberté*. Les rédacteurs de l'*Avenir* annoncent publiquement que trois d'entre eux vont ouvrir à Paris *une école libre et gratuite*. L'école s'ouvre, en effet, après avis préalable donné à la police. Un des trois professeurs était le comte de Coux; les deux autres étaient le comte de Montalembert et l'abbé Lacordaire. Chacun d'eux fait la classe à une vingtaine d'enfants; mais le surlendemain la force publique intervient, et ferme l'école. Une instruction judiciaire se poursuivit contre les trois professeurs. Pendant les incidents de la procédure, M. de Montalembert ayant perdu son père, avait hérité de la pairie, et l'action contre les prévenus étant indivisible, ils furent tous trois traduits devant la cour des pairs.

M. de Coux, qui était pourtant la douceur même, se défendit avec la hardiesse d'un citoyen des États-Unis.[1] — Les trois accusés furent condamnés à une amende de cent francs, et la fermeture de l'*école*

1 Il faut lire dans le *Moniteur* le discours qu'il prononça à cette occasion. L'auteur de cette notice en citait plusieurs passages que le défaut d'espace, à notre grand regret, ne nous a pas permis de reproduire.

(Note de la Rédaction.)

fut maintenue. « Tel fut le premier acte de ce grand procès qui ne devait être gagné que vingt ans plus tard[1]. »

D'autres épreuves attendaient le comte de Coux. Pour un chrétien comme lui, il y en eut une bien pénible.

Les doctrines que professait l'*Avenir* provoquèrent de vives discussions. On accusa le nouveau journal de continuer l'ancien système philosophique de M. de La Mennais sur *la certitude*, d'enseigner des théories tout au moins excessives et téméraires, de compromettre la cause catholique... Les rédacteurs ne purent supporter une pareille situation. Ils se décidèrent à porter le débat aux pieds du Saint-Père. Trois d'entre eux partirent pour Rome : MM. de La Mennais, de Montalembert et Lacordaire, et la publication du journal fut suspendue. Quelques mois se passèrent, les trois pèlerins avaient quitté la ville éternelle, l'abbé Lacordaire et le comte de Montalembert d'abord, puis plus tard l'abbé de La Mennais. « Alors » intervint cette encyclique fameuse où, sans qu'il y fût nommé, se » trouvaient manifestement condamnées la plupart des nouvelles » doctrines du grand écrivain qu'on avait appelé à la tribune le » *dernier des pères de l'Église*[2]. »

Devant une telle décision, M. de Coux n'hésita pas. Il fit ce que firent aussi l'abbé Lacordaire et M. de Montalembert : il se soumit et se soumit sans restriction, sans réserve. Par là il se montra fidèle à la règle que ses principes lui avaient tracée. « Une des choses » qu'il apprécia toujours le plus dans la conduite de la vie, c'est » cette intervention tutélaire d'une autorité infaillible maintenant » avec une inflexible rigueur la loi de l'orthodoxie[3]. » Parmi ceux qui avaient adhéré au mouvement imprimé aux esprits par M. de La Mennais, les uns n'adoptaient pas toutes ses opinions, d'autres se gardaient de les pousser jusqu'à leurs extrêmes limites, et il y en avait même qui, à ces deux points de vue, différaient avec lui. M. de Coux, nous le croyons, était du nombre de ces derniers. De tous, il faut le dire, pas un ne suivit le maître dans la nouvelle route où il se précipita. Tous, au contraire, s'empressèrent d'ab-

1 *Correspondant* de 1861. *Le P. Lacordaire*, par M. de Montalembert.
2 *Correspondant, loco citato.*
3 *Revue catholique de Louvain*, du 15 février 1864.

jurer ses doctrines dès qu'elles furent condamnées; c'est ce qui caractérise cette école, et c'est là son honneur.

Malgré les perplexités qui, à cette époque, firent son tourment, le comité catholique n'oubliait rien de ce qui intéressait la liberté religieuse. Il n'avait pas perdu de vue l'affaire des trappistes de Melleray. La réintégration dans la propriété fut réclamée devant le tribunal civil de Nantes, en même temps que des dommages-intérêts. Les débats de ce procès obtinrent une solennité extraordinaire. Deux grands talents, aujourd'hui aussi moissonnés par la mort, s'y combattirent brillamment, Me Janvier, d'Angers, l'un des frères du président actuel du Tribunal de Nantes, pour les trappistes, et Me Billault, mort ministre d'État, pour l'administration. A ces débats M. de Coux vint assister comme membre délégué par le comité. Le soir, pendant les jours que dura le procès, dans la chambre modeste d'un vicaire de paroisse[1], au milieu d'un groupe d'ardents catholiques, on le voyait, en compagnie de l'avocat du comité, discuter familièrement les hautes questions qui préoccupaient alors si vivement les esprits et surtout la jeunesse religieuse, et raconter, avec le charme habituel de sa parole, les événements de cette époque agitée, les incidents et les péripéties émouvantes qui venaient signaler la lutte. Le procès fut encore perdu. L'administration s'était mise à l'abri derrière les lois de 90 et de 91. Les juges civils se déclarèrent incompétents; mais la cause de la liberté religieuse n'en avait pas moins gagné du terrain.

Lorsque les rédacteurs de l'*Avenir* eurent définitivement renoncé à reprendre la publication du journal, M. de Coux ne resta pas inactif. Il continua, autant qu'il était en lui, la défense de la cause catholique, en publiant de nombreux articles dans diverses revues françaises et étrangères.

Dans le milieu protestant où s'était passée une grande partie de sa vie, M. de Coux avait souvent vu la religion de ses pères représentée comme ennemie des lumières et en même temps du bien-être de l'humanité ici-bas, l'existence des nations catholiques comme

1 M. l'abbé Fournier, dont la parole éloquente avait déjà un grand retentissement, et qui est devenu curé de la paroisse dont il était alors vicaire, et, en 1848, membre de l'Assemblée constituante.

un long martyre qui n'aurait pas même le mérite d'être volontaire puisqu'il ne serait que l'inévitable conséquence de leur culte. Il avait toujours senti depuis combien il était important de répondre victorieusement à ces accusations. Il en avait fait l'objet de ses méditations les plus habituelles. « Une étude consciencieuse des » faits, dit-il lui-même au début de ses *Essais d'économie politique*, » me conduisit à des résultats inattendus. Bientôt je reconnus que » le catholicisme renferme dans ses conséquences pratiques le plus » admirable système d'économie sociale qui jamais ait été donné à » la terre. En lui demandant compte du résultat temporel de chacun » de ses préceptes, j'appris à discerner dans les doctrines des » économistes le vrai du faux, car j'aperçus bientôt que la science » qui lui est chère, cesse d'être vraie, c'est-à-dire, sort de la voie de » l'utile, partout où elle s'écarte des enseignements catholiques. »

Dès les premiers mois de l'année 1832, il avait commencé à Paris dans des conférences privées un cours d'économie politique plein de profondeur et d'intérêt. « Il y a foule à ses leçons, écrivait » Ozanam à un de ses amis[1], parce que dans ses leçons il y a de la » vérité et de la vie, une grande connaissance de la plaie qui ronge » la société, et un remède qui seul peut la guérir. »

— « Lorsqu'en 1834 l'épiscopat belge fonda à Malines l'Univer- » sité catholique, qui plus tard fut transférée à Louvain, M. de Coux » fut naturellement désigné par ses travaux antérieurs au choix » des évêques, pour la chaire d'économie politique. Il occupa » cette chaire durant onze années, et l'éclat de son enseignement » contribua puissamment à fonder la réputation scientifique de la » nouvelle Université.... Il faisait en outre un cours d'*économie* » *sociale*. C'était son cours de prédilection.... » Déterminer, en faisant appel aux enseignements de la philosophie et de l'histoire, les conditions générales de l'existence des sociétés, tel était le but qu'il s'y proposait. « Ce cours formait une sorte d'introduction » à l'étude des sciences sociales. C'était là que l'éminent » professeur exposait ses vues sur la reconstruction de la science » économique par le principe chrétien. Par ce double enseigne- » ment auquel il apporta des idées toutes nouvelles, M. de Coux

1 Lettre publiée récemment dans la *Revue d'économie chrétienne*.

» formula ainsi le premier un système complet d'économie poli-
» tique au point de vue chrétien[1]. »

Après avoir bien posé les bases de son enseignement, éprouvant le besoin de revenir dans son pays, il céda sa chaire à un de ses disciples préférés, dont il avait su distinguer tout le mérite. « Aucun des anciens élèves de M. de Coux, écrit aujourd'hui ce » digne successeur[2], n'a oublié tout ce qu'il y avait de profondeur » et d'originalité dans sa pensée, de finesse dans ses aperçus, de » distinction et de mâle éloquence dans sa parole. Ils n'ont pas » oublié non plus avec quelle grâce et quelle parfaite bonté il pro- » diguait les conseils et les encouragements à ceux qui s'adres- » saient à lui et avec quelle admirable condescendance il exami- » nait et corrigeait leurs essais. Celui qui écrit ces lignes en conserve » un souvenir qui ne mourra qu'avec lui. »

Revenu en France en 1845, un poste périlleux l'attendait. Il fut choisi pour rédacteur en chef du journal l'*Univers*. La lutte pour la liberté de l'enseignement était alors très-vive. « La direction de » l'*Univers* était une tâche des plus laborieuses et des plus dé- » licates. L'abnégation personnelle de M. de Coux, le tact parfait » qu'il mettait à toute chose, la rigoureuse logique avec laquelle » il savait mener les discussions, en même temps que son urbanité » et sa modération toute chrétienne envers ses adversaires, le » rendaient éminemment propre à remplir cette tâche dans les » circonstances difficiles où se trouvait alors la presse catholique. » Toutefois au mois de janvier 1848 des motifs particuliers l'engagèrent à résigner cette lourde charge à ses habiles coopérateurs. Mais, peu de jours après la Révolution de Février, un nouveau journal s'étant fondé : l'*Ère nouvelle*, des amis firent appel à son dévouement pour la cause de la liberté religieuse, et à leur sollicitation il entra dans la rédaction de ce journal. Il n'y resta pas longtemps. Des opinions, qu'il ne pouvait admettre, y ayant pris pied, il se retira en même temps que le Père Lacordaire.

1 La revue publiée à Paris sous la direction de M. Bonnetty, avec le titre : l'*Université catholique*, a reproduit les premières leçons de ce cours.

2 M. Charles Périn, professeur d'économie politique à l'Université de Louvain, *Revue catholique* (belge), février 1864.

A partir de ce moment sa vie publique fut terminée. Il prit même, nous le croyons, la résolution de ne plus écrire dans la presse quotidienne.

Après cinq ans passés à la campagne, il sentit le besoin de se rapprocher de ses amis, et depuis lors il partageait son temps entre Paris et une modeste habitation en Bretagne, non loin de la mer, dans la petite et antique ville de Guérande [1].

Il avait composé un traité complet d'économie politique. A un ami, qu'il se plaisait à initier à ses pensées les plus intimes, il en lut plusieurs fois des pages pleines d'un haut intérêt. Celui qui écrit ces lignes connaissait ce travail. Des efforts *communs* furent faits plus d'une fois pour le déterminer à livrer le manuscrit à l'impression. Sa modestie s'y refusa toujours. Il finit par répondre : « Celui qui m'a remplacé à Louvain possède toutes mes idées. Il doit publier un traité d'économie politique. Elles y seront mieux exposées que je ne le ferais moi-même [2]. »

Nous l'avons dit, le fond du caractère de M. de Coux était la douceur, une douceur sympathique.

Le sentiment de l'amitié prenait dans son cœur des racines profondes. Sa conduite à l'égard de M. de La Mennais le fit bien voir. S'il rompit complétement avec lui sur le terrain des doctrines, il n'oublia pas dans le chrétien déchu l'ancien ami avec qui il avait combattu le même combat. Si M. de La Mennais était, dans ses dernières années, comme on l'a dit, *un homme toujours en colère*, M. de Coux était, lui, *un homme toujours plein de douceur*. Longtemps il s'efforça de rester au moins avec lui sur le terrain de l'affection. De temps en temps il allait le voir. Peut-être espérait-il le ramener un jour à la foi commune. Mais c'en était fait. M. de Coux se vit obligé d'éviter avec son ancien ami tout ce qui pouvait seul les intéresser véritablement. Les entretiens devinrent pénibles; il craignit que ses visites ne fussent importunes; il les cessa.

Mais il eut un ami que la mort seule put lui ravir, à qui il pro-

1 Il y était président d'une conférence de Saint-Vincent-de-Paul et répandait de larges aumônes.

2 M. Charles Périn a publié, en effet, en 1863, un ouvrage très-remarquable d'*Économie politique chrétienne*, en 2 vol. in-8°.

digua sans réserve les trésors de son affection. Avec celui-là, l'harmonie des pensées était parfaite et le fut toujours. Jamais il n'arrivait en Bretagne qu'il ne s'empressât d'aller s'entretenir avec lui, au milieu d'une famille heureuse de l'écouter [1]. Au moment suprême, M. de Coux ne manqua pas à cet ancien ami. Malgré les intempéries d'une saison rigoureuse, il accourut à son chevet. Tous deux s'épanchèrent longtemps dans un entretien intime, qui était, hélas ! un dernier adieu. Et celui à qui M. de Coux venait de témoigner tant d'attachement était à peine descendu dans la tombe, que lui-même il sentit venir la maladie.

C'était au commencement de 1862. Revenu à Guérande au mois de septembre, il ne se trouva plus assez fort pour retourner à Paris. Alors, dans cette route ardue de la vie à la mort, soutenu par une compagne bien digne de lui [2], et qui, à juste titre, était fière des hautes qualités de son époux, il s'achemina tranquillement, paisiblement, comme il marchait dans la vie. « Il se prépara, nous » a-t-on rapporté, à cette belle mort qui a fait l'édification de tous » ceux qui l'approchaient. Les sentiments de la plus sublime piété, » les vertus pratiquées comme les pratiquaient les saints, l'enseigne- » gnement religieux qu'il donnait si lumineux, si plein de foi et » d'amour, les vœux qu'il faisait pour la paix de l'Église, témoi- » gnaient à ses derniers jours de tout ce qui avait occupé sa belle » vie. Dans le cours de cette longue maladie, il a reçu plusieurs » fois les sacrements avec une grande édification, et le 16 janvier » il rendait sa belle âme à Dieu, tenant à ses derniers moments » l'image du Christ sur ses lèvres, comme un dernier témoignage » de sa foi. »

Ainsi quittait la terre un grand chrétien.

Jusqu'à la fin, une des choses qui préoccupèrent le plus sa pensée, ce fut la situation religieuse.

En 1860 il écrivait : « Si les mauvais jours de l'Église devaient » durer très-longtemps, Dieu ne se serait pas choisi un pareil » Vicaire ; et comment les mauvais jours peuvent-ils finir, si ce

1 Le docteur Thibeaud, de Nantes.

2 Mlle.... de Mansigny, d'une ancienne famille de Normandie, veuve de sir... Blunt, anglais catholique, et que M. de Coux avait épousée en 1834.

» n'est par la constance énergique et dévouée des évêques, des » prêtres et des fidèles ?... »

Plus tard il écrivait encore : « Toutes les questions actuelles » sont peu de chose comparées à la question romaine, question » toute de liberté et de conscience, pour nous catholiques, hommes » d'autorité et par cela même asservis lorsque notre chef spirituel, » ainsi que les électeurs de notre chef spirituel, ne sont pas affran- » chis de toute pression étrangère... »

Modèle de zèle catholique, M. de Coux restera aussi, dans le souvenir de tous ceux qui l'ont connu, comme un des types les plus accomplis de l'exquise distinction de l'ancienne société française, alliée à la connaissance la plus profonde du temps présent et à l'intelligence la plus vive des conditions de la vie sociale moderne. Qui pourrait oublier, qui pourrait peindre cette bonté parfaite, ce caractère si empreint de bienveillance, si égal, cette raison si sage, cette amabilité de tous les instants, qui faisait oublier les heures, cette voix si douce, qui s'harmonisait si bien avec sa pensée, et à laquelle il savait donner une accentuation si pénétrante, cette instruction si étendue, si variée, cet esprit lucide en tout et qu'il a conservé jusqu'à la fin, cette plaisanterie si fine, si charmante et qu'il prodiguait surtout dans l'intimité, ce calme admirable qu'il conservait au milieu des discussions les plus vives, cette sagacité, cet esprit d'à-propos, qui lui donnaient le secret de les terminer souvent d'un seul mot, cette modestie si parfaite, qui ne lui permettait pas de s'avouer à lui-même sa propre valeur ?

Dans sa pensée, l'influence de la foi devait s'étendre sur tout. Il avait dit devant les Pairs : « Celui qui ne croit pas que sa foi em- » brasse la vérité suprême n'a pas de foi. » Aussi mettait-il au-dessus de tout le triomphe, ou pour mieux dire, la libre action de l'Église, et c'est ce qui lui avait inspiré ses théories sociales.

Le comte de Coux vivra dans la postérité comme un des plus fermes défenseurs de la liberté religieuse, et, en même temps, comme le véritable fondateur de l'économie politique chrétienne.

HIPPOLYTE THIBEAUD père.

Nantes, 26 février 1864.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

PENSÉES ET SOUVENIRS, par M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin. — Un vol. in-8o. A Nantes, chez Mazeau, Poirier-Legros et Mlle Meuret.

Je viens de parcourir avec un vif intérêt un joli volume, sorti tout récemment des presses de MM. Vincent Forest et Emile Grimaud, presses connues et justement appréciées des abonnés de la *Revue*. Tout s'y réunit pour attirer le lecteur. Cette enveloppe attrayante recouvre les *Pensées* et les *Souvenirs* de M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin, que nos salons ont connu, et connaissent encore, dans sa verte vieillesse, aussi gracieux causeur que les champs de batailles de l'Empire et de la Restauration l'ont vu officier chevaleresque et dévoué, plein de cet entrain de bon goût, de cette fine fleur de loyauté, plus rares aujourd'hui qu'on ne pense.

Le colonel en livrant ces pages à l'impression n'a pas eu la prétention de faire un livre ; c'est lui qui nous le dit dans une préface de quelques lignes ; « il a passé l'âge de l'ambition et il n'a plus le désir de la gloire ; voyageur près d'arriver au terme de sa route, il s'arrête seulement pour secouer la poussière du chemin et recueillir ses impressions. » Or cette poussière du chemin parcouru est fine et délicate ; le colonel de l'Aubépin était trop soigneux de son fourniment pour permettre qu'il n'en fût pas ainsi ; d'habitude il fréquentait les sentiers élevés, où l'on peut bien rencontrer des poudres légères et parfumées, mais où ne séjournent

pas les boues fétides. Répandons donc quelques grains de cette poussière sur cette page commencée ; c'est le meilleur moyen de terminer à la satisfaction de tous.

⁂ Un bon accueil fait à l'homme soucieux est comme un rayon de soleil par un temps de pluie.

⁂ L'amitié parle bas en donnant des avertissements, et haut en donnant des louanges.

⁂ Le sourire est une petite fleur de l'âme : le rire en est l'épanouissement.

⁂ Les plus heureux sont les pêcheurs à la ligne : ils espèrent toujours.

Ce n'est pas que le colonel soit exempt d'une pointe de malice ; écoutez plutôt ces fines remarques, nonchalamment jetées sur le papier au courant de la plume :

⁂ Il y a des gens haineux mais timides qui ne pouvant marcher sur vous s'en consolent en marchant sur votre ombre : on peut leur passer cette satisfaction.

⁂ On remarque que les femmes laides ont une préférence pour les bals masqués.

⁂ Les bavards sont comme des fusils chargés à poudre : ils font du bruit et rien de plus.

⁂ Si un sot vous trompe plus de cinq minutes, c'est que vous et lui faites la paire.

⁂ Les peuples illustres dans la guerre ont peu d'anniversaires pour célébrer le souvenir de leurs victoires. Il n'y a que les chasseurs maladroits qui empaillent leur gibier.

Pour rompre le fil des *Pensées*, de temps à autre sont semés des *Souvenirs* où M. de l'Aubépin fait un retour vers des scènes de son enfance et de sa belliqueuse jeunesse. Ici, il nous parle avec émotion d'une sœur, compagne de ses premières années, morte en son printemps ; là, il nous montre le rude apprentissage qu'il fit du métier de soldat, à l'Ecole militaire ; puis viennent des épisodes qui suivirent la bataille de Hanau, en 1813, et le livre se ferme sur un souvenir emprunté à la conquête de l'Algérie.

Avant de le fermer moi-même, je veux transcrire encore cette pensée, qui n'est pas neuve sans doute, mais qui est une traduction fort originale du vers si connu :

Donec eris felix, multos numerabis amicos.

⁂ Les amis sont comme les voitures de place : on n'en trouve pas quand il pleut.

Je suis, quant à moi, persuadé que le colonel, ayant toujours su s'y bien prendre, n'a jamais vu se fermer devant lui ni une porte de voiture ni un cœur d'ami.

Vte E. Sioc'han de Kersabiec.

SANCTUAIRE NANTAIS DE NOTRE-DAME DE LA SALETTE, par M. l'abbé Rousteau, chanoine de la cathédrale de Nantes. (*Se vend au profit de l'œuvre.*) — Un vol. in-12, chez Mazeau. — Prix : 2 fr.

On rebâtit beaucoup d'églises en notre temps, et parfois même des églises encore neuves, ou du moins pouvant servir à la rigueur, et nombre de gens, d'ailleurs bien intentionnés, s'étonnent et s'alarment. — Pourquoi ces dépenses? — disent-ils avec Judas, sans s'en douter. On leur a souvent répondu, mais sans succès : ils ne comprennent pas. Ils ne comprendront jamais, tant qu'ils n'auront pas le sens chrétien. Le fait est qu'une église n'est pas un temple, œuvre seulement d'architecte ou de maçon; c'est un élan de foi, réalisant tout un poème dont chaque lettre est une pierre mystérieusement animée par l'artiste convaincu. Nos grandes cathédrales, nos chapelles pieuses sont belles et trouvées belles par tous, à cause de cela précisément; l'ignorant en goûte les charmes autant que le savant, souvent plus, parce que son âme, plus dégagée d'elle-même, en comprend mieux les mystères, ou du moins se laisse plus aller à leurs voix pieuses. On les aime encore plus qu'on ne les admire. Les temples élevés en des temps malheureux par des mains indifférentes, sinon incrédules, ne sauraient avoir et n'ont pas cette vertu; œuvres mortes d'un art tout mortel, l'économiste tente en vain de les utiliser; le peuple, à qui ils ne disent rien, les déserte.

Oui, une église parle; mais il faut savoir comprendre son lan-

gage, comme pour lire il faut connaître ses lettres. Or cette science, jadis banale, est devenue rare de nos jours. Aussi, M. l'abbé Rousteau ayant construit à Nantes une charmante chapelle sous l'invocation de *Notre-Dame de la Salette*, a-t-il cru devoir réunir en un volume les nombreuses explications que comportent les diverses parties de son œuvre. Ce livre est ainsi devenu, non-seulement nécessaire à ceux qui iront prier au sanctuaire nantais, mais encore très-utile à tout homme désireux d'apprendre ce langage mystérieux des murs consacrés. Il y a là toute une suite de méditations sur le symbolisme religieux, méditations aussi agréables dans la forme que solides au fond.

« Un temple de sa nature, dit M. l'abbé Rousteau, n'est point un » objet de vain spectacle comme pourrait être un musée. C'est la » maison de Dieu et la maison de l'âme.... Voilà le vrai point de » départ de l'art qui travaille pour cette demeure..... Les lignes, » les proportions, les ordonnances, les ornements, les couleurs, » le style, la richesse de la matière, rien de ce qui peut contribuer » à la beauté matérielle d'un monument ne doit être négligé..... et » quand nous avons réalisé tout ce que nous pouvons imaginer de » plus magnifique et de plus parfait, nous demeurons toujours » infiniment au-dessous de la majesté suprême..... Il nous reste » éternellement à dire en toute humilité : — Mon Dieu, tout cela » est mille fois indigne de vous. »

Ainsi pense et s'exprime M. l'abbé Rousteau. Digne émule des architectes chrétiens du moyen âge, il produit comme eux de belles œuvres, et les sanctifie par l'humilité.

Vte E. Sioc'han de Kersabiec.

DERNIÈRES SEMAINES LITTÉRAIRES par M. Armand de Pontmartin. — Un beau volume in-18, chez Michel Lévy frères, Paris, 1864. A Nantes, chez Mazeau et Poirier-Legros.

La *Revue* a eu trop souvent l'occasion de signaler à ses lecteurs les rares qualités d'esprit et de style qui ont placé M. de Pontmartin au premier rang de nos critiques pour que son nom seul ne soit

pas auprès d'eux, aujourd'hui, la meilleure recommandation de son nouveau volume.

Les *Dernières Semaines littéraires* traitent avec un égal talent les sujets les plus variés. Le romancier Fielding, au commencement de *Tom Jones*, compare la table des matières d'un ouvrage au menu d'un repas. Voici le menu des *Dernières Semaines* et je me reproche presque de le citer ici, en carême, tant il est appétissant et de nature à faire venir l'eau à la bouche du lecteur! « F. Halévy, littérateur et romancier, — M. Guizot, — M. Louis Veuillot, — M. Octave Feuillet à l'Académie, — Madame Acarie et madame Swetchine, — Le roman et les romanciers en 1863, — Maurice et Eugénie de Guérin, — M. Renan, — MM. Victor Hugo, Alfred de Vigny et Viennet, — M. Sainte-Beuve. »

On voit que M. de Pontmartin aurait pu mettre pour épigraphe en tête de son livre cette pensée de Bayle : « Combien y a-t-il de gens » d'esprit qui s'ennuient à la lecture d'un ouvrage qui resserre leur » imagination en la tenant toujours appliquée à un même sujet! » Qui n'aime la diversité? » Bayle, — ce devancier de M. Renan, qui avait bien autrement de science et d'esprit que son pâle successeur, — Bayle, que l'on relit encore après deux siècles, ajoutait, dans sa *lettre sur les Comètes :* « Vous remarquerez aisément dans » cet ouvrage l'irrégularité qui se trouve dans une ville, parce » qu'une ville se bâtit en divers temps; on voit souvent une » petite maison à côté d'une grande.... » Pour moi, qui ne saurais admirer ces grandes rues si longues, si droites, composées de maisons si correctes et si semblables, que l'on appelle la rue de Rivoli ou le boulevard de Sébastopol, j'aime ces livres composés, comme les *Dernières Semaines littéraires*, d'une suite de chapitres d'où la diversité bannit la monotonie.

Je me hâte d'ajouter que tous les sujets qui y sont traités, si variés qu'ils soient, sont cependant reliés entre eux par une véritable et profonde unité. N'en déplaise à la petite église dont M. Sainte-Beuve est le grand prêtre, on n'est pas un critique, lorsqu'on n'a pas de principes, ou, — ce qui revient absolument au même, — lorsqu'on en change trop souvent. Quels sont les principes de M. de Pontmartin, ceux qu'il n'a cessé de proclamer et de défendre depuis qu'il tient

une plume ? En religion, il est catholique, apostolique et romain, et s'il laisse à son ami M. Louis Veuillot le soin d'asséner aux ennemis de l'Église ces terribles volées de bois vert qu'il applique si bien, il s'entend à merveille à dégonfler, du bout de son épingle si fine et si piquante, les ballons que MM. Renan et consorts essaient de nous faire prendre pour des lanternes. En littérature, il appartient à cette école spiritualiste qui a gardé, des premières et brillantes luttes du romantisme, la haine du convenu et de l'artificiel, mais qui a refusé de suivre les chefs du mouvement de 1829 et de 1830 dans leurs tentatives pour matérialiser la pensée : à la littérature des mots il préfère celle des idées. En politique..... Ici, le Directeur de la *Revue*, qui est assis à la même table que moi et qui lit Molière, me met sous les yeux cette phrase de notre grand comique : *Et voilà justement pourquoi votre fille est muette.* Je m'incline et je passe.

Je ne le ferai pas cependant sans adresser à l'auteur deux ou trois petites chicanes. Et en effet, n'est-ce pas double plaisir de critiquer un critique ?

M. de Pontmartin termine un très-beau chapitre sur Mme George Sand et *Mlle la Quintinie* par la citation d'une anecdote, *empruntée à un spirituel petit journal*, le *Nain Jaune*, si je ne me trompe. L'anecdote est jolie, mais, venant après des pages pleines de verve, d'éclat et d'éloquence, elle a le tort de faire songer au mot d'Horace : *Desinit in piscem.*

Ailleurs, dans l'article consacré à Mme Marie Gjertz, l'auteur des *Dernières semaines* parle d'*un maître dans l'art d'écrire un français qui n'est ni celui de M. Hugelmann....* M. Hugelmann, journaliste qni, après avoir eu des malheurs à Bordeaux et ailleurs, a publié, en l'honneur de *la IVe Race* un dithyrambe in-octavo, est un de ces pseudo-écrivains qui ne recherchent que le bruit et que les vrais écrivains doivent bien se garder d'honorer même de leurs épigrammes. Et puis, n'y a-t-il pas comme une fausse note dans ce nom de M. Hugelmann égaré au milieu d'un morceau consacré à la mémoire de Mme Marie Gjertz, de cette admirable femme, d'un si rare talent et d'une vie si pure ?

Si nous signalons ces légères taches à M. de Pontmartin, c'est qu'à nos yeux son dernier volume, plus remarquable encore que ses aînés, renferme plusieurs articles, — sur M. Louis Veuillot, M. de Lamartine, M. Victor Hugo, MM. Victor Fournel et Édouard Fournier, M. Sainte-Beuve, — qui sont des chefs-d'œuvre. Tous ces morceaux sont *faits de main-d'ouvrier* : M. Émile de La Bédolière et ses dignes collaborateurs sont priés de ne pas se méprendre sur la portée de cette expression et, pour s'en rendre un compte exact, de relire, non, de lire leur La Bruyère, au chapitre *des œuvres d'esprit.*

En terminant, nous protesterons contre le titre donné par l'auteur à son volume : *Dernières Semaines littéraires.* Le succès grandissant de ses causeries, les sympathies de plus en plus nombreuses et de plus en plus vives qui l'entourent lui font un devoir de continuer l'œuvre qu'il a entreprise et qui, sous sa forme légère, marquera au premier rang parmi celles qui, dans la lutte engagée à notre époque entre le bien et le mal, ont défendu avec le plus de succès et d'éclat la cause du droit, de la vérité, de l'honneur et du goût.

EDMOND DUPRÉ.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Le journal à un sou. — *A la Caisse d'Epargne.* — Pourquoi les Bretons ne sont pas tous des saints. — Les cabarets jugés par Mgr de Rennes. — Alexandre Lapierre. — La mère de Guérin et le cierge de la Purification. — Le général Bedeau et la Roberdière. — Nouvelles des arts. — *Le Legs du colonel*, de M. Hippolyte Minier.

Je ne commence jamais une chronique, cher lecteur, sans éprouver un certain ennui à la pensée que vous connaissez déjà la plupart des nouvelles dont je veux vous entretenir. C'est, en effet, vous en conviendrez, chose bien disgracieuse de venir, après un mois écoulé, répéter ce que tout le monde a conté, et souvent, hélas! le redire moins bien qu'on ne l'a dit. Heureux les chroniqueurs quotidiens, ils offrent des primeurs, et la primeur, de quelque façon qu'on l'assaisonne, est toujours bien reçue. Si encore j'étais le chroniqueur d'un journal à un sou, — invention nouvelle et qui fait fureur, — je n'aurais pas le scrupule de voler mon lecteur, et je me croirais quitte envers lui du moment que je lui aurais conté les crimes et les suicides du jour, sans oublier les accidents de voitures et les traits de probité.

Entre nous, si je jalouse aujourd'hui si fort les chroniqueurs des petits journaux, c'est que je voudrais bien pouvoir parler à tous leurs lecteurs du mandement de Mgr l'archevêque de Rennes sur la fréquentation des cabarets. L'administration des contributions indirectes pourrait y perdre quelque chose; je puis affirmer, en revanche, que la personne qui l'achèterait pour un sou, et serait frappée d'une seule de ses considérations, aurait bien placé son argent.

Qui d'entre vous ne s'est souvent affligé des ravages que cause l'ivrognerie dans les villes et dans les campagnes? L'économiste a beau vanter l'épargne, on ne l'écoute guère, et je sais un cabaret qui a pris pour enseigne *A la Caisse d'Épargne;* caisse d'épargne pour le cabaretier, je n'en doute pas, à moins qu'il n'ait voulu railler ceux qui parlent sans

cesse de moraliser les masses avec l'économie politique. Nous sommes tout les premiers à reconnaître qu'il serait absurde de ne tenir aucun compte de la morale de l'intérêt; pour avoir été défigurée par l'homme, cette morale ne laisse pas d'avoir la même origine que la morale chrétienne. N'est-il pas évident qu'on ne peut nier que la Providence a attaché une sanction matérielle à la transgression de ses commandements? Spécialement en ce qui concerne l'ivrognerie, il faudrait être bien aveuglé pour ne pas la voir dans les misères que cette funeste passion entraîne après elle. La morale de l'intérêt est pourtant inefficace pour la combattre et une seule doctrine peut opérer le miracle de la vaincre. Voilà pourquoi nous saluons avec confiance cette franche entrée en campagne de Mgr l'archevêque de Rennes, dans laquelle la morale humaine vient aider et renforcer la morale chrétienne.

Personne n'est parfait ici-bas, et il semble que le peuple breton doive payer par le déplorable goût des liqueurs fortes son tribut à l'imperfection. Aussi, est-ce avec un légitime orgueil que le prélat aborde de la manière suivante son sujet auprès de ses diocésains :

« Peuple breton, disait, il y a quelques années, un de nos plus vénérables collègues, Mgr Graveran, évêque de Quimper, le jour où tu pourras passer devant un cabaret sans y entrer, tu seras le premier peuple du monde, car sans la fréquentation des cabarets, les Bretons seraient tous des saints. »

Les maîtres de la vie spirituelle enseignent que le plus sûr moyen de se corriger de ses défauts, c'est, indépendamment d'une résistance générale, de s'attacher spécialement à combattre avec soin l'un d'entre eux; à ce compte les Bretons auraient bientôt fait de s'amender, et n'auraient pas même l'embarras du choix de la passion à combattre. Malheureusement, dans cette affaire, la passion n'est pas seule en jeu, et il faut tenir compte des usages, qui font dans les campagnes, des moindres événements de la vie, autant d'occasions de boire, et, partant, de tentations de s'enivrer. Que n'aurait-on à dire des marchés et des foires, et de cette façon de conclure les ventes, si bien racontée par Brizeux :

Nous, vers le champ de foire, allons, le nombre augmente,
Et la bruyante ruche en plein midi fermente. . . . .
Cependant nul marché ne tient que si l'un tape
Dans la main, et que l'autre à son tour y refrappe;
Il faut fendre la presse, et dans un cabaret
Boire ensemble, ou l'accord mal formé se romprait.
Durant une heure (ainsi l'usage le demande),
Pour un verre de cidre, on chicane, on marchande [1].

Pour un verre de cidre! Brizeux était trop l'ami des Bretons pour con-

[1] *Les Bretons*, marché de Kemper.

venir qu'ils buvaient de l'eau-de-vie, et un tout petit hémistiche est la seule concession qu'il fasse à la fidélité de son tableau :

Disputes d'hommes soûls, plaintes d'estropiés.

C'est aussi parce qu'il aime les Bretons, et qu'il a, lui, mission pour les guérir, que Mgr Saint-Marc va droit au mal, et se demande « qui pourrait décrire toutes les maladies qui ont leur source dans l'abus qu'au cabaret l'on fait du cidre, du vin, et surtout de l'eau-de-vie, l'eau-de-vie, véritable poison, qui mériterait bien mieux le nom d'eau de mort et que notre antique langue bretonne a si justement appelée vin de feu, *guin ardent*, puisqu'il exerce dans l'organisme du corps humain qu'il dévore et consume les mêmes ravages qu'y exercerait le feu lui-même. »

L'ivrognerie ne compromet pas seulement la santé et la fortune, elle est encore en Bretagne la cause de la plupart des crimes : « Que dites-vous pour votre défense sur les bancs de la cour d'assises. Ah! vous ne cherchez pas, comme tant d'autres, à nier votre culpabilité et à tromper vos juges, vous vous contentez d'implorer leur pitié par cette phrase à la fois si naïve et si vraie : Que voulez-vous que je vous dise, Messieurs, je sortais du cabaret, j'étais *chaud de boire*, je ne savais ce que je faisais. » Malheureusement la place nous manque pour citer encore le saisissant tableau que trace le mandement de la mort en état d'ivresse; et nous ne doutons pas que cette peinture ne fasse une vive impression sur les populations si religieuses auxquelles elle est destinée.

Quelque puissants que soient les cabaretiers, si nous en jugeons par les flatteries qu'on leur adresse à de certains moments, on n'accusera toujours pas Monseigneur de chercher à capter leurs bonnes grâces. Ils pourront trouver leur part dans le mandement, mais on ne la leur fait pas.

En attendant que tous les Bretons soient des saints, on ne contestera pas que, du moins, beaucoup d'entre eux aient été des héros. Le nombre de ceux que nous connaissons est déjà grand sans doute, mais combien sont morts en emportant avec eux le souvenir de leurs exploits! Grâce à une intéressante notice de M. le curé du Boupère (Vendée), on se souviendra d'Alexandre Lapierre, mort récemment en cette commune, à l'âge de quatre-vingt-huit ans. Les vers que ce héros a inspirés à mon ami Émile Grimaud ne me dispensent pas de vous donner quelques détails sur ce vaillant soldat.

Alexandre Lapierre avait dix-huit ans lorsqu'éclata l'insurrection vendéenne. Il suivit d'abord M. Baudry d'Asson et servit tour à tour dans l'infanterie, dans l'artillerie et dans la cavalerie, exposant sa vie avec une bravoure qui allait jusqu'à la témérité. Souvent il se jeta seul dans la mêlée et ne dut son salut qu'à son sang-froid, et, il faut bien le dire aussi, à une chance persistante. Il se plaisait surtout à ces malices de guerre, où l'on fait de l'esprit en exposant sa vie, à ces espièglerie

héroïques qui ont rendu nos zouaves si célèbres. Aux Quatre-Chemins, Lapierre avait décidé de la victoire en se postant seul sur le flanc des républicains; abrité par un arbre il s'était mis à tirer sur eux ; leur attention ayant été entraînée de ce côté, il y eut de l'hésitation dans leurs rangs, et ils abandonnèrent le terrain. — Après la défaite de Chollet, Lapierre était resté pour protéger la retraite, ce qui explique qu'il ne fit pas la campagne d'outre-Loire. A la fin de la guerre, enrôlé de force dans les armées de la République, il alla en Irlande avec Hoche, à Saint-Domingue avec le général Leclerc; deux fois prisonnier des Anglais, il obtint enfin son congé en 1806. Quoiqu'il fût couvert de cicatrices, il n'avait jamais été blessé grièvement. « Lapierre, lisons-nous, dans la notice de M. l'abbé Augereau, combattit avec courage sous deux drapeaux, mais n'aima jamais que le premier; c'est pourquoi il ne mit aucun soin à conserver ses états de service sous la République et sous l'Empire. »

Voilà ce qui peut s'appeler une vie bien remplie.

Tout ce que ce passé a de glorieux ne doit pas nous faire oublier que, naguère encore, c'était en Bretagne que le Saint-Père, faisant un appel à la chrétienté, trouvait le plus grand nombre de cœurs courageux disposés à se dévouer à sa cause. Plusieurs succombèrent dans le triste engagement de Castelfidardo, et de ceux-là quelques-uns portaient des noms illustres. Cependant, chose frappante, celui d'entre eux qui est aujourd'hui le plus célèbre était un humble jeune homme qui s'appelait Louis Guérin. Né de simples artisans, il était entré au séminaire, où il s'était fait apprécier plutôt par ses vertus que par l'éclat de son intelligence. Parti avec joie pour l'armée pontificale, heureux d'offrir sa vie pour une sainte cause, personne ne dit qu'il s'y soit distingué par de grands faits d'armes; il fut brave de cette bravoure simple qui ne craint ni ne recherche le danger. Blessé à mort, avant de succomber il trouva dans sa belle âme des accents sublimes qu'il épancha dans quelques lettres que tout le monde a lues; voilà tout, et la célébrité qu'il n'avait pas cherchée semble vouloir s'attacher à son nom. Pourtant il n'était pas seul pieux et brave, dans cette phalange glorieuse qui succomba sous les coups des Piémontais; plusieurs, eux aussi pieux et braves et appartenant à de puissantes familles, ont en apparence fait tout ce qu'a fait Louis Guérin. Le regret de leurs parents et de leurs amis n'a pas abandonné ceux-là, mais le public, sans cesser d'honorer leur mémoire, ne se presse pas autour de leurs tombeaux. Ce n'est pas la première fois que pareille chose arrive. Souvent n'a-t-on pas vu le peuple mû par un secret instinct commencer par user de ses genoux la pierre qui recouvrait celui dont l'Église, après examen, devait constater la sainteté? Toujours est-il que, récemment à Rome, Pie IX a voulu que la mère du jeune zouave fût l'objet d'une distinction particulière; et, cette année, le cierge qu'il a coutume d'offrir à une princesse, le jour de la

Purification, a été pour Mme Guérin, bien heureuse, on se l'imagine, d'avoir reçu pareil honneur.

Une renommée dont l'éclat ne surprendra personne, c'est celle du général Bedeau. Dans notre ville, si justement fière d'un tel homme, le silence éloquent qui, à ses funérailles, se fit autour de sa tombe, ne pouvait durer longtemps. Voici déjà que dans un petit écrit intitulé : *Souvenirs de la Roberdière*, M. Marionneau vient de poser l'une des premières assises du monument que l'histoire élèvera un jour à la gloire de l'habile général qui sut être aussi un grand citoyen. La Roberdière, jadis petit manoir de la famille Bedeau, est une propriété située dans le canton de Vertou. C'est là que naquit le général, le 19 août 1804, ainsi que l'établit l'auteur avec des documents authentiques. Rien n'est plus utile que de recueillir promptement les détails qui se rapportent à la vie d'un homme célèbre, surtout quand on joint, comme l'a fait M. Marionneau, à la description du lieu de la naissance, une étude complète sur la généalogie de la personne. Quoique nourrie de faits, cette brochure est fort courte, l'auteur ayant voulu, nous dit-il, demeurer simple chroniqueur de village.

Je m'aperçois que jusqu'à présent je n'ai presque parlé que des morts. Je ne le regretterais pas, si, au nombre de mes oraisons funèbres, il se trouvait par bonheur que j'eusse fait celle de l'ivrognerie en Bretagne. Mais les vivants ont aussi droit à notre attention, et la *Revue*, nous osons le penser, n'est un cimetière pour personne. La Bretagne et la Vendée ne produisent pas que des braves, et c'est à M. Baudry, artiste vendéen, que vient d'être confié la décoration du foyer du nouvel Opéra à Paris. Ce choix si intelligent ne sera pas moins approuvé des amis des arts que celui qui vient d'être fait à Nantes de MM. Thomas et Marionneau pour faire partie de la commission du Musée. M. Thomas est un jeune architecte qui a fait en Mésopotamie de magnifiques études scientifiques et artistiques, et nous avons peut-être besoin de dire que M. Marionneau est le même que celui dont nous venons de parler et qui partage son temps entre l'étude de l'histoire et la pratique de l'art.

Une bonne nouvelle pour finir : notre ami M. Hippolyte Minier vient de remporter à Bordeaux un nouveau succès plus éclatant encore que les précédents, avec une comédie en trois actes, *le Legs du Colonel ;* je regrette fort que le manque d'espace m'interdise de vous faire de cette pièce de longues et nombreuses citations; quant à un compte rendu de l'intrigue, je n'ose l'essayer, ayant mainte fois reconnu que les plus jolies comédies en vers étaient celles qui perdaient le plus à être résumées. Le poète qui, dans *Jérôme Cassolard,* avait si spirituellement flagellé un ridicule, doit être félicité d'avoir cette fois flétri un vice, un véritable vice, la fausse philanthropie. Ce caractère demandait autre chose qu'un drame ou un vaudeville ; il fallait qu'une comédie — et M. Minier vient de

nous la donner — marquât au front ces gens qui pratiquent la doctrine résumée par ces paroles de Giboulot, le philanthrope hypocrite :

Et faisons tout le bien qui peut nous enrichir.
Pour qui sait du réel dégager l'utopie,
C'est une mine d'or que la philanthropie.

LOUIS DE KERJEAN.

La page suivante nous arrive au dernier moment. Nous la publions de suite, pour qu'elle coïncide avec la mise en vente de l'édition populaire de la *Vie de Jésus*.

BIOGRAPHIE D'ERNEST RENAN, par MM. Adolphe de Carfort et Francis Bazouge. — Brochure in-8o. — Paris, Charles Douniol.

L'an dernier, parlant aux lecteurs de la *Revue* d'un petit ouvrage de M. de Carfort, à côté de quelques réserves de pure érudition, qui témoignaient de la sincérité de mes éloges, je mettais en relief, avec bonheur, les excellents sentiments dont l'*Histoire de Lannion* portait partout l'empreinte, et je disais que ce début était déjà plus qu'une promesse.

M. de Carfort me donne fort heureusement l'occasion de revenir sur ces éloges, pour n'y plus mêler, cette fois, aucune réserve. La biographie du Breton si fatalement célèbre qu'il vient de publier, en collaboration avec un autre Breton, qui est aussi un débutant, si je ne me trompe, est un travail excellent, et c'est, en même temps, les jeunes auteurs l'affirment dès la première page, « une protestation au nom de la foi de nos pères outragée, au nom de l'antique foi bretonne, inébranlable comme les rochers de la péninsule armoricaine. »

Tout le monde connaît aujourd'hui les grandes lignes de cette vie; MM. de Carfort et Bazouge ajoutent à ce que l'on savait, une foule de détails pleins d'enseignement. Puis ce qu'il y a de meilleur en ceci, c'est que jamais leur brochure ne prend le caractère d'un pamphlet diffamatoire. Tout est raconté avec une tristesse grave, et tout porte le cachet de la sincérité.

Il était utile de recueillir ainsi tous les faits qui se rattachent à l'auteur d'un livre monstrueux, auquel l'indignatiou des chrétiens a été forcée de faire une trop grande célébrité; il était surtout utile de recueillir ces faits sans passion, sans diatribes; plus tard, lorsque le calme se sera fait autour de ce nom, et cela tardera peu, les moralistes tireront de cette vie de profitables leçons; ils pourront montrer par un nouvel et solennel exemple que la foi, qui survit aux passions farouches et purement instinctives, est tuée d'un coup par l'orgueil à froid, et surtout par l'orgueil le plus froid et le plus égoïste, celui qui trouve moyen de se développer sous un froc : *Superbia mentis.*

S. ROPARTZ.

LE COLLIER DE L'ORDRE.

COMÉDIE EN UN ACTE.

Personnages :

RAOUL CLÉAUROUX	60 ans.	JEAN ROSMAR	25 ans.
JACQUES LAURENCE	40 ans.	Le Baron de BONDY	30 ans.

La scène est en Bretagne, au XVIe siècle.

LA BIBLIOTHÈQUE DE RAOUL CLÉAUROUX.

SCÈNE I.

RAOUL CLÉAUROUX, JEAN ROSMAR.

JEAN ROSMAR.

Qui fit Mæcenas, ut nemo, quam sibi sortem,
Seu ratio dederit, seu fors objecerit, illâ
Contentus vivat?

RAOUL CLÉAUROUX.

C'est comme cela, mon cher Rosmar, et je répète qu'un gentilhomme est un triple sot d'entrer dans la robe, et que l'autre poète latin, qui a dit :

Cedant arma togæ,

est un mauvais plaisant.

JEAN ROSMAR.

Il me semble pourtant, maître, que si vous êtes regardé à juste titre comme une des illustrations de la magistrature, dans un pays

où la magistrature a un patron comme le glorieux saint Yves, et compte des sénéchaux comme M. d'Argentré; la robe ne vous a pas été ingrate, et vous a rapporté, sinon suivant vos grands mérites, au moins dans la mesure du possible, honneurs et profits; car enfin, vous êtes docteur en droit et conseiller du Roi notre sire.

RAOUL CLÉAUROUX.

Pur titre, à mettre en vedette au haut d'une bande de parchemin!

JEAN ROSMAR.

Vous êtes, très-réellement au moins, sénéchal de Lamballe.

RAOUL CLÉAUROUX.

Je le suis.

JEAN ROSMAR.

Item, sénéchal de Moncontour.

RAOUL CLÉAUROUX.

C'est vrai.

JEAN ROSMAR.

Item, sénéchal de Pontrieux.

RAOUL CLÉAUROUX.

Item, sénéchal de Coatmalouen, ordre de Citeaux; *item*, sénéchal de Sullé; *item*, pour ne pas finir par un *et cætera*, sénéchal de messieurs les nobles bourgeois de Guingamp.

JEAN ROSMAR.

De plus, procureur fiscal de Guingamp.

RAOUL CLÉAUROUX.

Oui, et je suis le premier à confesser que c'est beaucoup trop de charges pour un pauvre homme :

Clitellas dùm portem meas!

JEAN ROSMAR.

Tout le monde sait bien au contraire que ces charges sous le poids desquelles un homme ordinaire succomberait peut-être, ne suffisent pas encore à votre vaste esprit, à votre science profonde, à votre insatiable ardeur, et l'on vous voit tous les jours soutenir, comme avocat, les plus lourdes causes aux barres royales de la province et, souvent, mission plus honorable encore, choisi comme

arbitre par les riches seigneurs et même par les princes, vous êtes appelé à débrouiller seul d'immenses procès où se perdraient des colléges de juges et de procureurs.

RAOUL CLÉAUROUX.

Il est vrai que depuis trente ans j'ai traité de beaucoup et de grandes choses : Dieu fasse que le juge n'ait point à être trop rigoureusement jugé !

JEAN ROSMAR.

Il est vrai aussi qu'à ce noble et laborieux état vous avez gagné non-seulement le respect et la vénération des petits et des grands, mais une fortune de prince, n'est-ce pas ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Quelques milliers d'écus de rente, je le confesse.

JEAN ROSMAR.

Il y a cinq ans vous étiez sénéchal de Saint-Michel et du Vieux-Marché : aujourd'hui vous êtes seigneur et maître de ces deux fiefs immenses, les plus beaux fleurons bas-bretons de la couronne des comtes de Laval.

RAOUL CLÉAUROUX.

Eh bien, oui, je suis riche ; eh bien, oui, je suis honoré. Mais je n'ai pas pris, entendez-vous bien, Rosmar, pour arriver à la fortune et aux honneurs, la vraie voie des gentilshommes. Un gentilhomme doit être homme de guerre, voilà tout. Ce n'est pas pour nous que sont faits les gros livres et les longues heures d'étude. Ce n'est pas une plume qu'il faut à notre main, un bonnet de docteur à notre tête, une toge à notre poitrine. Je suis petit et grêle ; j'ai fait triste figure aux montres. C'est faute d'habitude, j'en suis convaincu ; à manier les armes, je me serais rendu fort, et rien qu'à en parler je me sens grandir !

JEAN ROSMAR.

Il est de fait que c'étaient des hommes grands, ces vieux Cléauroux dont les armures rouillées décorent l'entrée de votre bibliothèque ; mais aucun d'eux a-t-il agrandi son nom et sa maison comme vous l'avez fait, maître ? Honneur au petit corps où loge un grand esprit et surtout un grand cœur !

RAOUL CLÉAUROUX.

Si j'avais été soldat, suivant la loi naturelle de nos races, Rosmar, est-ce qu'on aurait vu ma propre sœur, par une avarice sordide, me contester scandaleusement ma qualité de gentilhomme?

JEAN ROSMAR.

Non, sans aucun doute, par la raison toute simple que si votre père aussi n'avait été que soldat, le patrimoine n'aurait pas valu le procès.

RAOUL CLÉAUROUX.

Ah! je m'incline devant ces nobles races, antiques comme le sol breton....

JEAN ROSMAR.

Et pauvres comme lui. Ah! maître, prenez garde de blasphémer la Providence.

RAOUL CLÉAUROUX.

Si j'avais un fils, il serait soldat, et ma fille n'épousera qu'un gentilhomme dont la main n'aura jamais quitté l'épée; voilà la résolution souveraine que quarante ans d'expérience m'ont dictée. Vous pâlissez et paraissez vous trouver mal.....

JEAN ROSMAR.

Ce n'est rien: je viens de me blesser le bout du doigt avec ce tranche-plume.

SCÈNE II.

RAOUL CLÉAUROUX, JACQUES LAURENCE, JEAN ROSMAR.

JACQUES LAURENCE.

Que j'embrasse donc trois fois cet excellent beau-frère.

RAOUL CLÉAUROUX.

Ouf! j'avais disparu sous les plis de son petit manteau!

JACQUES LAURENCE.

Et cette chère nièce?

RAOUL CLÉAUROUX.

Le vrai portrait de sa mère pour la beauté comme pour la bonté, je n'en puis rien mieux dire. Mon frère, voici M. Rosmar, mon

substitut et mon élève, l'honneur de son maître et de notre barre. Mon cher Rosmar, voilà M. Jacques Laurence, frère de ma défunte femme, et écuyer de la grande écurie du Roi, notre sire.

JACQUES LAURENCE.

Je vous ai vu tout enfant, monsieur Rosmar, lorsque je quittai la Bretagne pour chercher fortune à la Cour, à la suite de M. de Carnavallet; le bien que mon frère dit de vous ne m'étonne point, ayant eu l'honneur de connaître M. votre père.

JEAN ROSMAR.

Monsieur, je suis bien le plus obligé de vos serviteurs.

RAOUL CLÉAUROUX.

Et d'où venez-vous ainsi, ami Laurence?

JACQUES LAURENCE.

Tout droit de Paris, j'ai un congé et j'en profite pour revoir cette chère Basse-Bretagne, que j'aurais dû ne point quitter!

RAOUL CLÉAUROUX.

Que signifie cette plainte? N'êtes-vous pas dans un poste digne d'envie et éminemment convenable pour un gentilhomme?

JACQUES LAURENCE.

C'est possible, mais on y profite peu: cela ne va plus, mon frère, comme du temps de M. de Carnavallet. On a éloigné de la Cour ce grand homme de bien, trop homme de bien pour les jours où nous sommes! Me voilà sans protecteur. A la Cour, l'écurie elle-même est un terrain glissant. D'ailleurs les cartes se brouillent: avant peu le feu sera aux quatre coins du royaume, et alors un pauvre écuyer du Roi sera peu de chose pour les Guise, les Huguenots ou le Roi lui-même.

RAOUL CLÉAUROUX.

Voilà pourtant un équipage qui vous sied à ravir, mon frère. N'est-ce pas, Rosmar, que cela pare mieux son gentilhomme que notre pourpoint sombre et nos chausses de satin noir?

JACQUES LAURENCE.

Peu importe l'habit, si celui qui le porte a le droit de se dire sire de Saint-Michel et du Vieux-Marché. Sur ce, mon frère,

permettez que j'aille embrasser ma nièce. Monsieur Rosmar, au revoir, et donnez-moi votre main.

RAOUL CLÉAUROUX.

Manières charmantes! charmant costume, et digne en tout point d'un gentilhomme.

SCÈNE III.

JEAN ROSMAR, *seul*.

Pauvre raison humaine! Voilà un des plus solides cerveaux de ce temps et de ce pays! Il s'y fourre une idée absurde et je la vois qui creuse, qui creuse, et qui s'y établit à demeure, tout comme dans la cervelle d'un sot! Le pis en tout ceci, c'est que cette idée-là ne sera pas pour moi sans conséquence. Yvonne! Yvonne! je désespérais de trouver assez d'amour en mon cœur pour combler la distance que la fortune a mise entre nous: et voilà que cette distance est décuplée par la manie de mon honoré maître! — Qui vient ici?

SCÈNE IV.

LE BARON DE BONDY, JEAN ROSMAR.

LE BARON DE BONDY.

Le baron de Bondy. J'ai besoin de recourir secrètement aux lumières de maître Jean Rosmar, licencié en droit.

JEAN ROSMAR.

Votre serviteur, et tout à vos ordres, Monsieur le Baron.

LE BARON DE BONDY.

C'est sous le sceau du secret, maître Rosmar.

JEAN ROSMAR.

Notre profession nous oblige à une discrétion égale à celle des confesseurs, Monsieur; et je n'ai jamais pensé qu'on pût demander davantage à un avocat.

LE BARON DE BONDY.

Cela me suffit. Je suis en ce pays chargé d'une mission de la Cour, qui m'impose, suivant les circonstances, le devoir de céler ou

de produire certains titres que je tiens de la faveur du Roi. On m'a prévenu que je ne pouvais faire usage de mes titres en cette province, gratifiée de priviléges exceptionnels, sans les avoir fait vérifier en Parlement. J'ai fait discrètement remplir cette formalité par un tiers, lors de mon passage à Rennes, et je voudrais savoir si elle est exactement accomplie. Voilà ces titres, qui sont le brevet des ordres et l'érection en marquisat de toute haute justice qu'il me conviendrait d'acquérir ou qui me serait donnée en dot.

JEAN ROSMAR.

Je n'ai qu'un mot à vous dire, Monsieur le Baron, ne vous servez jamais de ces titres, si vous avez quelque peur du bourreau.

LE BARON DE BONDY.

Que dites-vous là, Monsieur ?

JEAN ROSMAR.

Je dis que ces titres sont l'œuvre d'un faussaire, qui n'a qu'une médiocre habileté.

LE BARON DE BONDY.

Ceci me confond ! Il y a là-dessous quelque machination des ennemis du Roi, qui m'ont volé mes titres pour leur substituer des copies falsifiées. Quelle bonne pensée j'ai eue de recourir à vous ! Je n'avais pas ouvert ces parchemins depuis le jour où le Roi m'avait remis les originaux de sa propre main. J'éclaircirai ce mystère ; mais en attendant, j'ai plus que jamais besoin, pour le succès de ma mission, que rien ne transpire de ma mésaventure, et je compte sur votre honneur.

JEAN ROSMAR.

Je vous ai déjà dit, Monsieur, que vous avez une garantie encore plus sûre : vous pouvez compter sur mon devoir.

LE BARON DE BONDY.

Quels sont ces deux seigneurs qui se dirigent vers ce cabinet ?

JEAN ROSMAR.

L'un est mon maître et mon patron, Raoul Cléauroux, juriste éminent; l'autre doit vous être connu, car il est de la Cour, c'est Monsieur Jacques Laurence, écuyer du Roi, notre sire.

SCÈNE V.

RAOUL CLÉAUROUX, JACQUES LAURENCE, JEAN ROSMAR, LE BARON DE BONDY.

LE BARON DE BONDY.

Eh ! ce cher Monsieur Laurence ! que j'ai de joie à le retrouver si loin de la Cour ! Veuillez donc, je vous prie, me présenter à Monsieur Cléauroux, ce juriste éminent, dont la réputation est arrivée aux oreilles du Roi, qui voudra demain sa personne dans ses conseils.

JACQUES LAURENCE.

Monsieur....

LE BARON DE BONDY.

Ah ! très-cher écuyer ! vous ne vous rappelez plus mon nom. Il est vrai que la Cour est aujourd'hui si brillante et si nombreuse ! Le baron de Bondy. Mon frère, à ses débuts, a eu l'honneur de servir sous vos ordres.

JACQUES LAURENCE.

Je me remets. Quelle aventure vous conduit céans ?

LE BARON DE BONDY.

Une mission ! Vous savez que je suis du sang de la Reine : les Médicis et les Bondy, c'est tout un. Le Roi m'a conféré, la semaine passée, le collier de ses ordres, et m'a envoyé en Bretagne pour son service. J'en suis ravi, Monsieur Cléauroux, puisque cela me donne occasion de vous présenter mes civilités.

RAOUL CLÉAUROUX.

Vous me confondez, Monsieur le Baron ! Pour mettre le comble à vos grâces, faites-moi l'honneur d'accepter l'hospitalité d'un Breton. Nous allons nous mettre à table, et je venais chercher Rosmar.

JEAN ROSMAR.

Excusez-moi, mon maître, j'ai à travailler.

RAOUL CLÉAUROUX.

Il boude, parce que je lui ai dit que le vrai rôle d'un gentilhomme n'était pas de manier des paperasses, mais des armes.

LE BARON DE BONDY.

J'ai les meilleures raisons pour être de votre avis, Monsieur Cléauroux.

RAOUL CLÉAUROUX.

Permettez-moi d'insister....

LE BARON DE BONDY.

J'accepte, Monsieur.

SCÈNE VI.

JEAN ROSMAR, seul.

Ce baron est un drôle ! Ses prétendus parchemins sont faux. Un homme habitué à manier de vrais titres le sent rien qu'au flair. Un tel fat, chevalier des ordres, au même titre que notre brave duc de Mercœur ! ce serait monstrueux ! Après cela, il a dit : Médicis et Bondy, c'est tout un. Je n'aime pas les gens venus d'Italie. Que vient-il faire ici ? Sa mission ! elle est fausse comme ses titres. Comme il s'est emparé de l'esprit de mon maître ! Mon maître a perdu le sens. Quel moment il a choisi ! Il va dîner avec Yvonne ; il est beau cavalier, il a des paroles de miel. Quelle crainte folle ! S'il est vraiment de la Cour, s'il est vraiment chevalier des ordres, est-ce qu'il songera à la fille d'un sénéchal bas-breton ? Mais si je vois juste, si c'est un escroc, la belle dot, et la belle fille ! avec un père tout affolé ! Mais aussi je n'ai qu'un mot à dire ; je ferai toucher au doigt la fausseté de ses diplômes, le parchemin gratté, l'encre différente, la signature hésitante. Mais non, je ne le ferai pas. Je suis lié par mon secret. C'est à l'avocat que ce misérable a tout confié, et l'avocat n'est pas un homme comme un autre ; je le lui ai dit : c'est un confesseur. Ainsi, je vais laisser libre champ à ses intrigues. Je ne sauverai ni ce père, dont la tête déménage, sous le coup de l'irritation que lui cause l'odieux procédé de sa propre sœur ; ni cette jeune fille, que j'aime, et qui n'a ni expérience, ni défiance ! C'est monstrueux ! mais c'est mon devoir. Je ne suis pas le maître du secret de cet homme ; je ne suis pas le maître de mon honneur. Ah ! je suis fou ! Dieu n'est-il pas là ? Il ne peut s'imaginer un spectacle plus digne de la justice divine, que l'ac-

complissement silencieux d'un devoir par la faiblesse humaine ; il ne peut s'imaginer une mission plus digne de la divine bonté, que la mystérieuse réparation de l'humaine injustice. Quand l'homme se sent si agité, il lui reste l'appui doux et fort de la prière. Je vais prier.

SCÈNE VII.

RAOUL CLÉAUROUX, JEAN ROSMAR.

RAOUL CLÉAUROUX.

Or ça, Rosmar, nous entrons demain en quelque monastère : jeûner ce matin, prier cette vêprée !

JEAN ROSMAR.

Je prie pour ceux que j'aime, maître.

RAOUL CLÉAUROUX.

Si donc je suis de vos amis, comme je m'en flatte, vous avez remercié Dieu, car je suis le plus heureux des hommes.

JEAN ROSMAR.

Quoi de nouveau ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Le proverbe est vrai que quand la poire est mûre, elle tombe d'elle-même. Cela n'a pas été long à se conclure, comme vous voyez.

JEAN ROSMAR.

Mais quoi encore ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Le mariage de ma fille avec le baron de Bondy ; ne vous l'avais-je pas dit ?

JEAN ROSMAR.

Le fait est que ce n'a pas été long. Vous connaissez donc ce baron ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Je crois bien ! un parent de la Reine, un chevalier de l'ordre à vingt-cinq ans ; un homme qui va devenir marquis de Saint-Michel, car il en a le brevet en poche.

JEAN ROSMAR.

Vous avez vu ce brevet?

RAOUL CLÉAUROUX.

Je l'ai vu.

JEAN ROSMAR.

Et il est en bonne forme ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Allons donc ! Nous verrons si ma sœur me contestera dorénavant ma qualité de gentilhomme !

JEAN ROSMAR.

Ainsi vous avez vu les lettres du Roi ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Vous m'irritez, Rosmar. D'ailleurs, Laurence ne connaît-il pas de vieille date ce jeune homme ? Mais je m'attarde ; il faut que je courre faire part de cette bonne fortune à Madame de Martigues et à tous mes amis. Sans rancune, Rosmar.

SCÈNE VIII.

JACQUES LAURENCE, JEAN ROSMAR.

JACQUES LAURENCE.

Vous avez l'air de venir de l'autre monde.

JEAN ROSMAR.

J'avoue que je n'en crois pas mes oreilles.

JACQUES LAURENCE.

Cela s'est fait à table, entre la poire et le fromage, et comme Bondy est pressé de retourner à la Cour, on va tout hâter.

JEAN ROSMAR.

Est-ce que vous approuvez ce mariage ?

JACQUES LAURENCE.

Pourquoi pas?

JEAN ROSMAR.

Connaissez-vous bien ce baron ?

JACQUES LAURENCE.

J'ai eu, pendant quelques mois, un Italien de ce nom, à l'écurie; il dit que c'est son frère.

JEAN ROSMAR.

Mais est-il bien chevalier de l'ordre?

JACQUES LAURENCE.

Tout le monde ne l'est-il pas aujourd'hui? Autrefois on les comptait; à présent on compterait les intrigants qui ne le sont pas. Cela servira dans l'avenir à distinguer les honnêtes gens. Nous en avons qui ont des colliers anglais à la jarretière et des colliers du Grand Turc, je ne sais plus trop où. Ce Bondy pourrait bien en avoir trois ou quatre.

JEAN ROSMAR.

Et Yvonne a-t-elle si vite donné son cœur!

JACQUES LAURENCE.

Ah! pour cela, je suppose que oui! Bondy avait le collier sur son pourpoint de velours rouge et cela lui allait à ravir. C'est un joli garçon. Puis, il la fera marquise. Les marquis sont encore rares en Bretagne. Eh! bien donc! quand tout le monde est en train de rire ici, vous, monsieur Rosmar, vous voilà qui allez pleurer!

JEAN ROSMAR.

Pardonnez-moi une minute de faiblesse, Monsieur Laurence.

JACQUES LAURENCE.

A vingt-cinq ans, on a le droit d'avouer des faiblesses de cœur. Vous aimiez Yvonne; ce n'est point un crime.

JEAN ROSMAR.

Je l'aimais de toutes les forces de mon âme; mais elle n'a jamais connu mon amour.

JACQUES LAURENCE.

Qu'attendiez-vous donc?

JEAN ROSMAR.

Tout, et rien. Je voulais avoir une position toute faite à offrir à son père, et depuis quelques mois, j'avais le chagrin profond d'entendre répéter à tout propos que jamais Yvonne n'épouserait qu'un

homme d'épée. Ce qui se passe aujourd'hui prouve trop que maître Cléauroux était bien décidé.

JACQUES LAURENCE.

Il faut vous consoler, jeune homme : à vingt-cinq ans tout est possible.

JEAN ROSMAR.

Tout, excepté le bonheur !

SCÈNE IX.

RAOUL, CLÉAUROUX, JACQUES LAURENCE, JEAN ROSMAR.

RAOUL CLÉAUROUX.

Je suis un homme perdu ! On ne me verra plus dans la rue sans me montrer au doigt, et sans éclater de rire !

JACQUES LAURENCE.

Qu'est-il donc advenu ?

RAOUL CLÉAUROUX.

Quand on voulait autrefois parler d'un homme prudent, habile, fin, réussissant en toutes choses, on disait : c'est comme maître Cléauroux ; quand on voudra parler d'un niais, d'un étourdi, d'une dupe, d'un homme à plumer, on dira désormais : c'est comme maître Cléauroux ; je n'ai plus qu'à m'enterrer tout vif !

JEAN ROSMAR.

Mais encore une fois, cher maître, quel malheur vous survient ?

RAOUL CLÉAUROUX.

La plus sotte, la plus bête, et, hélas ! la plus méritée des mésaventures !

JACQUES LAURENCE

De grâce, tirez-nous d'inquiétude !

RAOUL CLÉAUROUX.

Je suis sorti d'ici et j'ai trouvé dans la prochaine rue deux notaires et quatre procureurs.

JEAN ROSMAR.

Vous auraient-ils manqué de respect ?

JACQUES LAURENCE.

Laissez-moi vous embrasser, vous êtes le type de l'homme d'honneur!

RAOUL CLÉAUROUX.

Que disiez-vous tout à l'heure, que Rosmar aimait ma fille?

JEAN ROSMAR.

De tout mon cœur et depuis bien longtemps.

RAOUL CLÉAUROUX.

Que ne l'avez-vous dit?

JEAN ROSMAR.

J'étais ballotté entre la crainte et l'espérance; quand je vous entendais parfois maudire le jour qui nous priva de notre nationalité, vanter les Bretons qui restaient fidèles au pays, quand je vous voyais tressaillir en recevant une lettre de M. d'Argentré, le grand patriote, je me disais que, par quelques points au moins, j'étais digne de vous. Quand, après cela, je calculais votre immense fortune, quand je vous entendais maudire la jurisprudence et les lettres, je me renfermais dans le silence et dans le secret de mes larmes.

RAOUL CLÉAUROUX.

Ah! je suis trop puni d'avoir cédé à des pensées de vanité et de vengeance contre ma sœur! J'avais perdu le sens. Je le retrouve. Je comprends de nouveau que rien n'est plus noble que le droit et la liberté. Me pardonnerez-vous, Rosmar, mon fils, et chanterons-nous encore en buvant le cidre de mes vergers :

Nizo bepred
Bretoned?

S. Ropartz.

QUESTIONS DE DROIT HISTORIQUE.

LES VIGNES A COMPLANT

EN POITOU & EN BRETAGNE.

I.

Les vignes à complant ont encore une grande importance dans la portion du Poitou qui forme aujourd'hui le département de la Vendée, et dans la partie méridionale de l'ancien comté Nantais sur la rive gauche de la Loire. Elles se sont conservées dans ces contrées où fut autrefois leur berceau, elles y ont traversé les siècles et sont arrivées jusqu'à nous en gardant le principe de la réserve de la propriété, et le caractère qui dès leur origine les a distinguées des autres concessions du moyen âge et a empêché de [illegible] cette situation exceptionnelle qui les a protégées à l'époque de la Révolution de 1789, qui est encore maintenant leur garantie. Les complants de la Vendée et de la Loire-Inférieure méritent une étude sérieuse, et on ne peut les bien apprécier qu'en interrogeant leurs plus vieilles chartes de concessions, les textes mêmes de la coutume qui les régissait autrefois, les conditions sur lesquelles ils ont reposé dans tous les temps, et les décisions qui depuis la Révolution ont assuré leur maintien.

Nous espérons que la *Revue de Bretagne et de Vendée* fera bon accueil à l'examen consciencieux de cette grave question qui a une véritable importance historique et qui touche encore aujourd'hui à de nombreux et respectables intérêts dans nos provinces de l'Ouest.

Le moyen âge si longtemps calomnié et mal jugé commence à trouver plus de justice et plus d'impartialité. Il faut le dire à l'honneur du temps où nous vivons, la science moderne s'est dégagée des préjugés et des passions qui avaient tout obscurci au XVIIIe siècle. Notre histoire nationale a été étudiée sérieusement dans les documents contemporains, dans les vieilles chartes, aux sources primitives; ces consciencieuses recherches ont rendu au moyen âge son véritable caractère, et fait mieux connaître ses lois, son organisation, sa civilisation rude et imparfaite comme la jeunesse, mais pleine de force, de grandeur et de puissante harmonie. Toutes les questions qui se rattachent à la propriété foncière ont été surtout éclairées, et les esprits les plus prévenus doivent admettre maintenant que les rentes, les redevances, les obligations, les devoirs, qui sous tant de noms différents étaient attachés à la terre n'ont pas eu pour origine le caprice ou l'oppression, mais ont été le prix de concessions utiles pour ceux qui les acceptaient. Véritables conventions où la part du pauvre était presque toujours généreusement faite [1].

Les institutions et l'organisation de la propriété foncière au moyen âge ont été souvent et très-complètement traitées dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*. Nous rappellerons seulement ici que dans le plus grand fief et le plus petit arrière-fief la terre était divisée en deux parties bien distinctes. Il y avait d'abord le *domaine* réservé, *dominium*, *mensus indominicatus*, comprenant une étendue plus ou moins considérable autour du manoir, conservée par le propriétaire et cultivée à son profit pour les tenanciers des terres tributaires; tout ce qui ne rentrait pas dans cette première partie était concédé à des tenanciers à des conditions très-variées, mais avec l'obligation à peu près générale, comme nous venons de le dire, de cultiver et de desservir le domaine réservé.

1 Guizot, Guérard, Le Huërou, Dureau de la Malle, Léopold Delisle.

Les concessions entraînaient quelquefois l'abandon complet du fonds et le droit héréditaire absolu pour le tenancier; c'est ce qui avait lieu pour les rentes foncières en argent ou en nature qui avaient la perpétuité sans aucune condition de retour, *per concessionem fundi* [1]. Souvent aussi la terre était affermée à prix d'argent par bail à vie, à temps déterminé plus ou moins long, ou cultivée à moitié fruits comme le colonage partiaire qui existe encore aujourd'hui.

Les vignes à complant tenaient le milieu entre les rentes foncières et les simples fermages; elles étaient, il est vrai, sans terme fixe de durée et héréditaires, mais à certaines conditions de retour; le complant était une concession de terre avec l'obligation de la planter en vigne, de la cultiver sous la surveillance du bailleur, et de donner une partie de la récolte; sa durée était subordonnée à des conditions déterminées de bonne culture; il assurait la perpétuité et l'hérédité si ces conditions étaient remplies, mais il pouvait cesser par le fait de leur non exécution dont le propriétaire ou ses ayant cause étaient seuls juges; il était donc moins translatif de la propriété que les rentes foncières; c'est là ce qui le distingue et lui donne un caractère à part que nous devons bien constater.

L'origine des complants, qnoique très-ancienne assurément, ne remonte pas cependant comme pour les autres rentes à l'époque primitive de la société féodale. On ne les trouve que dans un temps où la terre avait déjà pris une plus grande valeur, et ne s'abandonnait pas aussi facilement.

Le moine Marculf, qui vivait cent ans avant Charlemagne, ne parle pas des complants dans son recueil de *Formules*. Les *Capitulaires* n'en disent rien, il n'en est pas question non plus dans le Polyptique de l'abbé Irminon, et les savants *Prolégomènes* de M. Guérard nous prouvent qu'au VIIIe siècle les nombreuses vignes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés étaient placées sur le domaine réservé, et cultivées par des colons obligés à ces travaux, ou par des hommes payés à la journée. Il est donc probable que les com-

1 Du moulin.

plants n'existaient alors dans aucune partie de la France et qu'ils n'ont été établis que dans le cours du IXe siècle.

La plus ancienne charte connue de concession de complant vient de l'abbaye de Noaillé, en Poitou et porte la date de l'année 906; elle est citée par Ducange comme très-ancienne et très-remarquable [1].

Nous l'avons retrouvée à Poitiers dans la collection des manuscrits de dom Fonteneau [2], et nous reproduisons ici avec son latin barbare et incorrect le texte de ce précieux document qui jette le plus grand jour sur le caractère qu'ont eu les complants dès l'époque de leur origine.

Legis legum sanxit auctoritas et Theodosiana editio divulgatur[3] *ut uniuscujusque provinciæ jus qui a legali auctoritate sibimet non discrepare videtur, jure legitimo custodiatur. Idcirco egomet Reinaldus etherea deliberacione ex cœnobio nobiliacensi abba, libuit mihi atque proprio finitus sûm arbitrio; una cum consensu monachorum ibidem degensium ad quemdam virum nomine..... et uxore sua nomine Adalgardin et filio suo nomine Constantinum, ex unum Sancti Juniani prædium qui nuncupatur Montevinardojuctum I ad complantum impertiri deberem, quod et ultro vidimus fecisse co demum rite ut postquam in agro Falernico per quinquenium bene fuerit redacta rector ejusdem ecclesiæ medietatem in propriis usus partibus ejusdem ecclesiæ retorqueri faciat. Ex alia nempe de parte ipsi excultores annis singulis sicut mos provinciæ docet sumtus reddant. Quod si propter insolentiam contemptores extiverint legali institutione mulctentur.* Alienari vero si rector ipsius ecclesiæ conitus fuerit emere nullatenus presumant. — *Data in mense januario anno 906, regnante Carolo rege.*

« L'autorité de la loi des lois sanctionne, et le Code Théodosien est divulgué [3] pour que le droit de chaque province qui ne se trouve pas en contradiction avec l'autorité légale soit gardé comme droit légitime.

1 *Extat præclara et vetus dationis in complantum charta inedita abbatis nobiliensis in Pictavibus quam hoc loco prestat describere.* (*Glossaire de Ducange*, t. II.)

2 *Manuscrits de dom Fonteneau*, t. XXI, page 125.

3 Ce passage prouve que le Poitou était régi par le droit romain au Xe siècle.

» C'est pourquoi, moi Reinauld, par la volonté divine abbé du couvent de Noaillé, il m'a plu de ma pleine volonté, et de mon propre libre arbitre, et avec le consentement des moines qui habitent le monastère de concéder à complant à un certain homme nommé..... à sa femme nommée Adalgarde et à son fils nommé Constantin, *un jugere*[1] dépendant du domaine de Saint-Junien qu'on appelle Montvinard, et je l'ai fait volontiers et à cette condition cependant qu'après cinq années de bonne culture du champ Falernique[2], le recteur de l'église fasse rentrer la moitié qui revient à cette même église pour son propre usage. Et tant qu'à l'autre partie, que les *cultivateurs* rendent chaque année la *redevance* (*sumtus*) comme la coutume de la province l'enseigne. Si par quelque infraction ils ne remplissent pas leurs obligations, qu'ils soient frappés par l'institution légale, et si le recteur de cette église *se trouvait dans l'obligation de vendre, que les colons n'aient pas la présomption de croire qu'ils peuvent acheter*..... »

Le reste de la charte n'est qu'une formule pour la garantie de la concession et sans importance pour la question qui nous occupe.

La lecture de cette charte prouve que les concessions de complants, en remontant jusqu'à leur origine et dans les premiers siècles qui l'ont suivie, réservaient la propriété du fonds, et imposaient des conditions plus rigoureuses encore que celles que l'usage a un peu modifiées plus tard.

On voit qu'il y avait d'abord au profit du bailleur reprise pure et simple de la moitié du terrain planté en vigne après cinq années de bonne culture, et ce retour de la moitié étant effectué, la seconde partie restait encore soumise au complant.

Les colons désignés sous le nom significatif de *cultivateurs* (*excultores*) avaient l'obligation de payer chaque année la part de fruits (*sumtus*)[3] réglée par la coutume de la province; ils étaient

1 Le *jugere* était une étendue répondant à peu près à l'hectare de notre époque.

2 Champ Falernique pour vigne.

3 Le mot *sumtus* ou *sumptus* est très-ancien, il vient de *sumere* et exprime la redevance qui revient au propriétaire. Le *Glossaire de Ducange* ne lui donne que cette signification générale, mais il l'assimile au *trepenum* qui était le droit de la troisième partie sur n'importe quelle chose; dans notre charte il exprime évidem-

au besoin forcés de remplir leurs engagements par l'institution légale; le propriétaire avait toujours le droit de vendre, mais les cultivateurs ne pouvaient dans aucun cas acheter le terrain qu'ils cultivaient, il y avait pour eux exclusion formelle; et toutes ces conditions maintenaient le bailleur dans sa position de propriétaire vis-à-vis de simples colons.

Nous avons reproduit en entier la plus ancienne charte de concession de complants qui ait été conservée jusqu'à nous et qui montre par ses précieux détails le caractère qu'avaient les complants dès leur origine. Plusieurs autres chartes, un peu moins anciennes, sont aussi citées par Ducange. Celles qui, par leurs dates, se rapprochent le plus de la première appartiennent encore à notre province et présentent les mêmes formules. Il y en a deux du Nivernais et de la Bourgogne dont la date est mal fixée et où il est question de vignes à moitié plant *(ad medium plantum)*; ce qui évidemment est le synonyme de complant; elles partent du même principe, contiennent à peu près les mêmes conditions, mais diffèrent sur quelques points de ce qu'on trouve d'abord en Poitou. L'institution existe, mais elle n'est pas complète et elle ne paraît pas s'être développée dans ces deux provinces et y avoir acquis une importance réelle. Tout enfin nous fait penser que les concessions de complants doivent remonter au VIIIe ou au IXe siècle et qu'ils ont eu leur origine en Poitou. Le droit rigoureux de la reprise de la moitié du fonds après cinq années de culture, en gardant une part des fruits sur l'autre moitié, se retrouve dans toutes les anciennes concessions. L'adoucissement de cette condition ne paraît avoir eu lieu que vers la fin du moyen âge; et dans l'usage cette reprise immédiate semble remplacée par le droit qui existe encore aujourd'hui dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure pour le propriétaire de prendre la moitié des fruits de la première récolte après la plantation, pour revenir ensuite à la part moins élevée fixée par le bail. Il est évident que la coutume, en améliorant la position du colon, n'a pas voulu pour cela lui conférer un droit plus direct de propriété,

ment le complant, la part de fruits fixée alors par la coutume et qui était sans doute a troisième partie.

qui aurait été en désaccord avec le principe même des concessions primitives. Il y a eu seulement un adoucissement dans les obligations, une modification qui a laissé subsister, dans toute sa force, la réserve du fonds pour le bailleur et l'a entourée de garanties nouvelles que l'usage a maintenues jusqu'à nous. Il faut donc admettre la définition de Ducange, dont nous reproduirons le texte plus tard, qui, après avoir cité la charte de l'an 906 et celles qui par leur date s'en rapprochent le plus, dit : *Que les concessions de complants ne donnaient aux colons qu'un simple droit d'usufruit. (Jure usufructurio.)* [1]

Voyons maintenant comment s'exprimaient les propriétaires de complants au moyen âge, lorsqu'ils transportaient par un don leur droit de propriété :

Au XIIIe siècle, le cartulaire de l'abbaye de Bois-Groland [2], en Bas-Poitou, contient plusieurs chartes de donations de complant faites à cette abbaye [3]. Toutes montrent que dès cette époque le complant était un revenu foncier très-différent des rentes ordinaires. Dans la charte qui porte le No 94 et la date de 1216 : « Hugues » Primaut, chevalier, abandonne aux moines de Bois-Groland le » complant qu'ils lui devaient dans la vigne du fief de Font-Vivier, » mais tout en rendant quitte et libre la portion de vignes qu'ils » cultivent, il les soumet encore à l'obligation ordinaire de ne » vendanger qu'à l'époque où il permettra l'ouverture du fief. » *Donec in eodem feodo data fuerit licentia vindemiandi* [4]. » La réserve faite par le propriétaire de fixer lui-même les bans de vendange existait donc alors dans toute sa force, puisqu'il ne veut même pas dégager de cette obligation les parties de cette vigne qu'il tient quittes de toute redevance.

Dans une question qui ne peut être bien appréciée qu'en se reportant aux anciens textes, il faut se résigner à l'ennui des nombreuses citations. Nous reproduirons donc encore la charte de Bois-

1 *Glossaire de Ducange*, au mot complant.

2 Ce précieux manuscrit est aux archives du département de la Vendée et a été publié par M. Marchegay.

3 Chartes, Nos 59, 73, 81, 94, 97, 106, 121.

4 *Cartulaire de Bois-Groland.*

Groland qui porte le N° LIX et est aussi du XIIIe siècle; elle nous semble importante :

« *De complanto quod est in vineis de Meteeria. Attendum est quod idem Aimericus de Bullio dedit et concessit jure perpetuo eisdem monachis prefatis lo complant (sic) de eisdem vineis* quod proprium suum erat [1]. »

Il faut remarquer toute la force qu'il y a dans cette expression : *Quod proprium suum erat, qui était son propre.*

Il y a dans le cartulaire des dons très-nombreux de cens, de dîmes, de terrages, de rentes foncières de toute espèce, mais l'expression que nous venons de citer ne se trouve employée que pour une vigne à complant, et on connaît toute l'étendue de la signification du bien propre au moyen âge [2]. Les complants conservèrent dans tous les temps les conditions et le caractère que nous remarquons dès leur origine. En Poitou leur nombre paraît augmenter vers le XVIe siècle, au moment où les nouveaux acensements et les nouvelles créations de rentes foncières devenaient plus rares. Nous devons en chercher l'explication, et tout en admettant qu'à la suite de longues guerres il y avait peut-être plus de difficultés pour la main d'œuvre des vignes ordinaires, nous trouvons surtout la véritable cause de ces concessions dans les conditions dont nous avons parlé et dans l'abandon moins complet du fonds de la terre. Dans les premiers siècles du moyen âge, où la terre était sans valeur et l'argent très-rare [3], le propriétaire abandonnait facilement une partie de ce qu'il possédait pour assurer la culture de son domaine réservé, et tirer parti du reste de son fief en cédant à perpétuité de nombreuses parcelles pour des rentes en argent ou en nature, et même pour des obligations de services personnels; mais lorsque la terre eut pris peu à peu une plus grande valeur et que l'argent fut devenu moins rare, un changement considérable s'opéra aussi graduellement dans la manière de tirer un meilleur parti de la propriété territoriale. Les générations nouvelles

1 *Cartulaire de Bois-Groland.*

2 On disait en parlant des propres : *Unius hominis, unium patrimonium*, ou *res soli.*

3 Léopold Delisle.

furent bien obligées de conserver les rentes déjà créées, mais la tendance générale ne fut plus pour ces concessions entraînant l'abandon du fonds devenu plus précieux. Les droits d'usage dans les forêts, les droits de pacage commun dans les prairies ne furent plus accordés comme autrefois avec une libéralité imprudente et pour de faibles redevances; à cette époque la propriété foncière se resserre, prend rarement des engagements perpétuels et indissolubles; elle préfère les fermages en argent à temps déterminé, et le colonage partiaire sans abandon du fonds.

Au milieu de cette tendance, qui ne peut pas être contestée, le nombre croissant des concessions de vignes à complant au XVIe siècle et dans les deux siècles qui suivirent ne se comprendrait pas et serait une véritable contradiction, si l'on ne voulait pas admettre que le complant entraînait moins que pour les rentes foncières l'abandon de la terre. Le propriétaire, sans diminuer l'étendue de son domaine, y assurait ainsi un meilleur revenu par la culture de la vigne et restait le co-partageant pour une partie des fruits, et le surveillant de son tenancier avec la faculté de l'évincer, dans de certains cas déterminés, de sa propre autorité et sans formalités de justice.

La réserve de la propriété du fond que nous avons signalée dans les plus anciennes chartes de concessions de complant se retrouve dans le moyen âge et à toutes les époques. L'opinion de Ducange a, comme on le sait, une grande autorité pour tout ce qui concerne le moyen âge, et pour fixer la véritable signification des anciens termes et des anciens usages. Cet auteur, comme nous l'avons déjà dit, connaissait les chartes que nous avons citées. Il connaissait aussi la coutume du Poitou avant et après sa rédaction. Sa définition des vignes à complant mérite donc la plus sérieuse attention ; nous la mettons ici sous les yeux de nos lecteurs :

Complantum vocant agrum jure usufructario ad complantandas vineas, certis quæ in diplomatibus recitantur conditionibus datum.

« On appelle complant un terrain donné à titre d'*usufruit* pour y planter des vignes à de certaines conditions qui sont définies dans les chartes. »

Cette définition ne peut laisser aucun doute sur l'opinion de Ducange, qui en pareille matière a le plus grand poids ; le terrain était donné seulement — *jure usufructario.* Ce qui est d'une manière absolue le contraire de la propriété du fonds.

Cherchons maintenant dans les textes du *Coutumier général du Poitou* la confirmation de ce qui existait pour les complants avant la rédaction de la coutume.

Avant le XVIe siècle les coutumes des différentes provinces n'étaient pas écrites. Elles se gardaient dans le seul usage; mais par ordonnance de l'an 1446, le roi Charles VII décida que toutes les coutumes du royaume seraient rédigées par écrit. En exécution de cette ordonnance la coutume du Poitou fut imprimée dès l'an 1486; mais elle ne fut arrêtée, par l'avis des trois États de la province et autorisation royale, qu'en l'an 1514. Enfin elle fut revue, réformée sur quelques points, et définitivement fixée en l'année 1559 [1].

Nous aurons à examiner l'article spécial consacré aux complants dans cet important recueil de la coutume du Poitou.

Mais il est d'abord nécessaire de bien établir quelle était en Bretagne la situation de ces concessions à la même époque.

En Bretagne les coutumes furent aussi réformées, et définitivement rédigées aux Etats de Ploërmel, en 1580, mais il ne s'y trouve aucune mention des complants. D'Argentré, qui était un des cinq commissaires chargés de préparer ce travail et qui y prit la part principale, ne parle pas non plus des vignes à complant dans ses savants commentaires.

De tous les anciens auteurs bretons Poulain du Parc est le seul qui s'en occupe [2] et il s'exprime ainsi : — « Le complant n'est » connu en Bretagne que dans le comté nantais, où il s'est établi à » l'imitation de la coutume du Poitou. » — Puis il renvoie à la coutume du Poitou pour les principales règles auxquelles il est soumis, et en effet le silence de la coutume réformée prouvait qu'en Bretagne les complants n'avaient été soumis à aucune réglementation particulière et qu'ils devaient rester sous la règle légale

1 Préface du *Coutumier général*, édition de Boucheul.
2 Petit des Rochettes, *Question relative aux complants.*

des usages et de la coutume du Poitou après le XVIe siècle comme au moyen âge.

Cet emprunt des coutumes d'une province voisine pour des concessions d'une nature spéciale trouve sa principale explication dans un souvenir historique qu'il est utile de rappeler. On sait que toute la rive gauche de la Loire, depuis Saint-Florent-le-Vieil jusqu'à la mer, appartenait autrefois au Poitou et n'en fut détachée définitivement pour être annexée à la Bretagne que vers le milieu du Xe siècle [1]. Nous avons vu que les complants existaient alors dans le Poitou et y avaient des règles établies. La Bretagne, n'ayant pas de concessions de cette nature sur son ancien territoire, respecta celles qui existaient dans le pays nouvellement acquis, et les laissa sous l'empire de la coutume qui les régissait déjà avant l'annexion. Dans le cours du moyen âge et jusqu'à nos jours les vignes à complant se maintinrent et se multiplièrent sur la rive gauche de la Loire au point de devenir plus nombreuses qu'en Poitou, mais elles n'eurent qu'une très-faible extension de l'autre côté de la Loire. Renfermées dans cette partie du comté Nantais, elles y conservèrent les usages de la province qui avait été leur berceau, et dont elles avaient été détachées. En 1580 le coutumier de Bretagne ne leur consacra aucun article spécial parce qu'on jugea qu'elles devaient rester sous la régle établie et transmise par le Poitou, et les complants des deux provinces continuèrent ainsi à être régis par la même coutume et les mêmes usages.

Nous devons mentionner ici plusieurs baux de vignes à complant de la Bretagne des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles qui ne font que confirmer nos appréciations [2]. Toutes ces vignes, il faut tout d'abord le remarquer, étaient situées sur la rive gauche de la Loire, et dépendaient du territoire qui faisait autrefois partie du Poitou. Nous y retrouvons la perpétuité de la concession à la cinquième ou à la quatrième partie des fruits, mais aussi la réserve de la propriété du fonds que nous avons signalée dès l'origine des

1 Dom Lobineau, dans son *Histoire de Bretagne*, fixe cette date à l'an 939.

2 Ces pièces importantes font partie de la collection de M. Guignard qui les a lues à une des dernières séances de la Société archéologique de Nantes et a bien voulu nous les communiquer.

complants dans notre province et qui est constatée par de nombreuses stipulations, et surtout par le droit pour le bailleur de reprendre sa vigne de sa propre autorité, sans être obligé d'appeler le tenancier et sans formalité judiciaire en cas de mauvaise culture. Nous y voyons aussi que le tenancier est soumis à la fixation du ban des vendanges, et qu'il ne peut aliéner, échanger ou modifier en quoi que ce soit les parcelles qu'il cultive sans en avoir obtenu l'autorisation du propriétaire du fief. Tout enfin y fait reconnaître un simple colonage, un mode de culture où la perpétuité du bail est accompagnée de réserves qui maintiennent la propriété du fonds.

Un des baux dont nous parlons et qui est du XVIIe siècle permet au tenancier de cultiver en blé, à la cinquième partie, le tiers de sa concession, tandis que les deux autres tiers doivent rester en vignes, mais le tout est soumis aux mêmes conditions, aux mêmes réserves formellement exprimées de rentrée en possession en cas de mauvaise culture, et ce bail perpétuel rentre ainsi dans la catégorie ordinaire des complants où la propriété du fonds se trouve maintenue et les conséquences doivent être les mêmes, comme nous le verrons plus tard pour l'affaire Griès. Mais nous avons surtout à nous occuper des complants du Poitou, puisque tout ce qui les concerne s'applique à la Bretagne où ils sont toujours restés dans des conditions complètement semblables.

Examinons donc ce qui est réglé pour les complants à l'article 61 de la coutume du Poitou.

Voici ce que nous y lisons.

Si aucun détenteur tient de son seigneur de fief « vignes qui sont » tenues à complant, et elles sont demeurées à tailler, et de serpe » jusques aux fruits, ledit seigneur les peut de son autorité prendre, » et les fruits d'icelles, sans y appeler le détenteur et icelles vignes » tenir à son domaine, et les bailler s'il voit qu'il soit de faire. »

Ainsi le texte que nous venons de citer donne positivement au bailleur de la vigne à complant le droit de la reprendre de sa propre autorité et sans aucune formalité judiciaire dès que la façon de la taille n'a pas été donnée avant la récolte des fruits.

Il était impossible d'exprimer plus énergiquement le maintien de

l'ancien usage qui réservait la propriété du fonds dans les concessions de complant en assurant le droit de reprise dans de certains cas déterminés.

Cette réserve n'existe dans le Poitou pour aucune rente foncière de quelque nature qu'elle soit, non-seulement pour le cens et les rentes en argent, ce qui ne peut faire aucun doute, mais aussi pour le *terrage* ou *champart*, qui se rapprochait le plus du complant par la redevance d'une quote-part des fruits, mais qui surtout dans notre province en différait essentiellement par l'abandon plus absolu du fonds de terre et ne devait pas lui être assimilé.

L'article 104 de la coutume du Poitou s'exprime ainsi :

« Quand aucun tient terre à terrage au pays de bocage il doit » à tout le moins avoir emblavé la tierce partie, et l'autre tierce » partie tenir en guerets, et l'autre tierce partie laisser en pâtu- » rages. Et au pays de plaine ils doivent emblaver la moitié, et » l'autre moitié avoir en guerets. Et s'ils n'en emblavent jusqu'aux » parties susdites le seigneur en peut demander son intérêt et » l'amende. *Mais ne leur peut oter les dictes terres, ne les mettre » en sa main sans le consentement de ceux qui les tiennent.* »

La simple comparaison des deux textes suffit pour prouver qu'à l'époque où la coutume du Poitou fut écrite, comme dans les temps plus anciens, la réserve de la propriété du fonds exprimée par une condition de retour existait pour le complant malgré la perpétuité de la jouissance, et n'existait pas pour le terrage. Lorsqu'il s'agit d'un complant, la vigne peut être reprise sans formalités de justice pour un manque de façon prévu, et clairement déterminé. Pour le terrage au contraire la terre doit dans tous les cas rester entre les mains de ceux qui ont reçu la concession, et ne peut leur être ôtée sans leur consentement.

Il reste démontré que dans notre province il y avait une grande différence entre le terrage et le complant. Dans quelques autres parties de la France les coutumes pouvaient placer les terrages ou des concessions de même nature dans des conditions où la réserve du fonds était également stipulée [1], mais pour ce qui concerne le

1 Dans l'affaire Griés dont nous parlerons plus tard, la Cour de Cassation, par arrêt rendu en 1837, a décidé que les baux héréditaires bien que perpétuels conser-

Poitou il faut toujours en revenir aux textes mêmes de notre ancienne coutume qui établissait d'une manière claire et précise que le bailleur peut reprendre sa vigne à complant de sa propre autorité si elle n'a pas été taillée, et que pour le champart la terre non cultivée ne peut être reprise qu'avec le consentement de ceux qui la tiennent.

Boucheul, qui écrivait à la fin du XVIIe siècle, semble, il est vrai, dans ses commentaires sur la coutume du Poitou, faire entre le complant et le terrage une confusion qui est démentie par les citations que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs. Le désir de simplifier, de réunir et d'unifier autant que possible les obligations si nombreuses et si variées imposées à la terre et léguées par le moyen âge pouvait influencer l'opinion au XVIIe siècle et faire trop facilement admettre une assimilation qui était réellement en désaccord avec la coutume du Poitou, mais qui à cette époque ne préjudiciait à aucun intérêt puisque les rentes foncières elles-mêmes n'étaient pas alors soumises au rachat. Depuis 1789 une pareille confusion serait dangereuse pour les propriétaires de complants et il est important de la combattre en revenant aux différences exprimées positivement dans le texte même de la coutume.

En poursuivant la comparaison nous retrouvons d'ailleurs ces différences dans la pratique et dans l'application des usages locaux. *Ainsi pour le terrage* le tenancier récoltait quand bon lui semblait, et n'était tenu qu'à avertir lorsque la récolte était faite pour acquitter la part de fruits dont il était redevable. — Les haies et les arbres de son champ lui appartenaient ; il restait le maître absolu de sa terre.

Pour le complant la situation était bien différente.

Le cultivateur qui devait le complant ne pouvait vendanger qu'au jour fixé par le véritable propriétaire; il était surveillé, dirigé presque comme un fermier ordinaire, et avait l'obligation de payer

vent en Alsace la propriété du fonds. Ce qui prouve que dans ce pays il y avait autrefois pour les terres labourables des baux ayant beaucoup d'analogie avec les terrages, et qui cependant réservaient la propriété du fonds malgré la perpétuité de la jouissance. Le principe admis par la Cour de Cassation s'applique à plus forte raison aux vignes à complant.

le garde de la vigne; les buissons et les arbres qui pouvaient y croître ne lui appartenaient pas. C'était enfin le propriétaire qui payait l'impôt foncier du 20e [1]. La différence était encore bien plus grande lorsqu'il s'agissait de rentes en argent; par exemple, une vigne soumise au cens pouvait être arrachée et plantée en bois, ou cultivée de toute autre manière par le détenteur qui ne devait que le paiement du cens, et jouissait d'ailleurs en toute propriété, comme bon lui semblait.

Le complant n'avait pas non plus par lui-même le caractère féodal des autres concessions de terres tributaires du moyen âge. Il n'entraînait pas d'obligations de devoirs et de services personnels. Nous en avons déjà donné l'explication que nous trouvons dans son origine moins ancienne que l'organisation primitive des fiefs et arrière-fiefs et dans la translation moins absolue du fonds de la terre. Si, dans un petit nombre de baux écrits, on trouve des expressions féodales, il faut l'attribuer à un sentiment de vanité qui cherchait quelquefois à donner à la plus petite propriété un air de seigneurie; il faut y voir aussi de la part des notaires du temps une simple formule de rédaction. En général les baux écrits ne contiennent rien de féodal, et en stipulant la redevance ne renferment aucune clause de translation de propriété. Les chartes, les baux écrits de concessions de complant sont assez rares. Dans les temps anciens presque toujours on se contentait de concessions verbales et de la garantie des usages locaux. Lorsqu'il y avait des *baillettes*, elles ne restaient pas entre les mains du propriétaire, mais étaient délivrées aux tenanciers et on comprend que beaucoup de ces pièces ont dû se perdre. Au XVIIIe siècle une autre cause a encore contribué à la rareté des baux écrits. Une mesure de centralisation maladroite et tracassière obligea les propriétaires à ne concéder des baillettes à complant notariées qu'après en avoir obtenu l'autorisation de l'intendant de la province. Beaucoup, pour se soustraire à ces formalités gênantes et qui blessaient l'esprit d'indépendance provinciale, se dispensèrent du bail écrit, et donnèrent seulement des concessions verbales. En Poitou et en Bretagne presque tous

1 Mémoire de M. Bouron.

les complants ne reposaient donc pas sur des titres écrits, mais trouvaient leur garantie dans l'usage et dans les règles établies par la coutume. Cette situation est encore aujourd'hui la même.

Nous n'avons pas à nous occuper des complants assez peu nombreux qui existaient dans quelques autres provinces et nous ne savons pas s'ils avaient gardé complètement le même caractère que nous retrouvons dans le Poitou. Nous reproduirons plus loin la décision du Conseil d'État qui admet cette assimilation pour les complants de l'Anjou ; pour rester dans les limites que nous nous sommes tracées, nous avons dû nous borner à faire bien connaître les vignes à complant telles qu'elles existaient dans la partie méridionale du comté Nantais et en Poitou. Nous y avons recherché leur origine. Nous les avons suivies à travers les siècles jusqu'en 1789, se développant, grandissant sous l'empire de la même coutume, conservant à toutes les époques les conditions particulières qui les distinguent des concessions purement féodales, et la réserve de la propriété du fonds qui les sépare des rentes foncières.

Il nous reste maintenant à continuer l'étude historique des complants jusqu'à nos jours, et à montrer qu'ils n'ont pas été atteints par les lois de la révolution.

E. DU FOUGEROUX.

(La fin au prochain numéro.)

A UN JUDAS.

—

I.

Quand, par un crime affreux vengeant un crime infâme,
Le traître sans égal, Judas se fut pendu,
L'Enfer à tout jamais n'enchaîna point son âme :
Nous devions le revoir, cet apôtre vendu.

L'Abîme sait le prix d'une telle conquête ;
De sa hideuse proie il est fier et jaloux ;
Mais l'Abîme parfois à la terre le prête :
Iscariote alors vient rôder parmi nous.

Si ce loup dévorant, qui cherche une victime,
Trouve un cœur où pâlit le flambeau de la foi,
Et qu'un immense orgueil contre le Ciel anime,
Il l'attaque, il s'y glisse, il le plie à sa loi.

Comme d'impurs métaux se mêlent sous la flamme,
Le suppôt de Satan et l'homme abandonné
De leurs corps font un corps, de leurs âmes une âme,
Puis Judas se révèle au monde consterné.

Il couvre sa noirceur d'un masque d'innocence.
Il ne vend plus le sang de son Maître divin;
Non, ce qu'il veut tuer, c'est sa divine essence,
Et, s'armant d'une plume, il se fait écrivain!

II.

Dis-nous en le baisant : « Jésus n'était qu'un homme ! »
Les Juifs te paient ce crime encor ;
D'un bout à l'autre bout de l'Europe on te nomme ;
Recueille et du bruit et de l'or.
Les riches, les lettrés, lisent ton évangile,.....
Et te voilà honni par eux !
Tourne-toi vers le pauvre, à l'erreur plus docile ;
Nourris-le de ton pain fangeux.
A lui, toujours courbé sous un fardeau de peines,
Pour qui la vie a tant de fiel,
A lui dont le cœur tient en germe tant de haines,
Va, dérobe l'espoir du ciel !....
Peut-être, à ce moment où sur notre paupière
La Mort pose son doigt d'airain,
Pour que son corps lassé se couchât sous la pierre
Sans peur du Juge souverain ;
Que son Ange emportât, plus blanche que ses ailes,
Son âme où triomphe la foi,
Et pour avoir son trône aux sphères éternelles,
Et sa couronne comme un roi ;
Du prêtre, au dernier jour, peut-être le manœuvre
Eût-il imploré le pardon....
Mais sois content, Judas : il a goûté ton œuvre ;
Cet homme appartient au Démon !....

Oh ! penser qu'en naissant l'eau pure du baptême
Te fit l'enfant de Jésus-Christ ;
Que, touchée à l'aspect de ta misère extrême,
En ses bras l'Église te prit ;
Qu'à l'ombre des autels, mère sans défiance,
— Qui croyait élever un saint ! —

Elle te prodigua le lait de sa science
Qu'en poison transforma ton sein !....
Oh ! penser que ta bouche, où le blasphème abonde,
Chantait jadis à pleine voix
En l'honneur de Celui qui, pour sauver le monde,
Se laissa clouer à la croix !
Et que tu recevais dans ton âme, embrasée
Des ardeurs du divin amour,
Le froment des élus, la céleste rosée
Qui d'en haut descend chaque jour !....
Le regret d'un passé si fervent, si paisible,
Malgré toi s'attache à tes pas;
Vengeur de Jésus-Christ, ce serpent invisible
Mordra ta chair jusqu'au trépas!

III.

Et toi, vieille terre bretonne,
Faut-il, mère aux pieux élans,
Que ton cœur s'émeuve et frissonne,
Chaque fois que ce mot résonne :
« Elle l'a porté dans ses flancs ! »

Non ! non ! que tout lien se brise :
Loin de toi ce rameau flétri !
Cette main qui te scandalise !
Ce blasphémateur de l'Église,
Qui bat le sein qui l'a nourri !

Pour que ta douleur se console,
Songe à ces glorieux essaims
D'hommes d'épée et de parole,
Qui composent ton auréole;
Songe à tes guerriers, à tes saints,

Songe à ce fils dont ton rivage
Met la tombe entre terre et ciel ;
La croix couvre son lit sauvage;
Jamais sa muse au doux langage
De Jésus ne trahit l'autel.

Sur ces collines d'Italie,
Vois tes enfants et ton héros
Poussés par la *sainte folie !*
Que la victoire les oublie :
Pour Jésus ils vont aux bourreaux !....

Ah ! sortez de votre poussière,
Apôtres, bardes et soldats ! —
Châteaubriand, Lamoricière,
Levez-vous et criez : — « Arrière !
» Tu n'es plus Breton, ô Judas ! »

EMILE GRIMAUD.

UNE PHRASE DE LA BRUYÈRE.

II.*

L'abbé de Marolles termine son récit par une phrase que je ne puis malheureusement omettre : « Telle étoit la fin du règne du bon Henri IV, qui fut la fin de beaucoup de biens et le commencement d'une infinité de maux, quand une furie enragée ôta la vie à ce grand prince. »

On sait assez ce qui suivit ; les grands se soulèvent ; les protestants suivent leur exemple et se liguent avec l'Angleterre ; puis vient la guerre de Trente ans, cette longue queue de la Réforme, puis la Fronde, puis les conquêtes de Louis XIV : guerre des Pays-Bas, guerre de Hollande, guerre de la Ligue d'Augsbourg et, à la fin, l'interminable guerre de la succession d'Espagne. La France sortit de toutes ces luttes considérablement agrandie, mais dépeuplée et ruinée : grande leçon pour ceux qui ne rêvent que guerre! Voilà ce qui explique les tristes calculs de Vauban, les plaintes de Fénelon, la disgrâce de Racine, et la souffrance morale de Mme de Maintenon qui, pendant le cruel hiver de 1709, ne voulait manger que du pain d'avoine. Voilà ce qui explique aussi la phrase de La Bruyère. La Bruyère écrivait pendant la guerre de Hollande, et les *Caractères* parurent à la veille de la Ligue d'Augsbourg. Je sais bien qu'il y eut quelques années de paix de l'une à l'autre ; mais cette paix elle-même fut loin d'être prospère. Jamais, en effet, le système de Colbert sur l'exportation des grains ne produisit des résultats plus désastreux.

Longtemps en France, on peut même dire pendant cinq siècles, de Charlemagne à Charles VI, l'exportation avait été de droit commun. *Là encore c'était la liberté qui était ancienne,* dit très-bien un

* Voir la livraison de mars, pp. 169-180.

économiste distingué [1]; mais au XVe siècle, on se prit à croire que la sortie des blés risquait d'affamer le royaume. Ce fut surtout le peuple qui se pénétra de cette idée, et les magistrats lui vinrent en aide. François Ier n'en rétablit pas moins la liberté du commerce. Sully la maintint, mais non sans peine. Les magistrats de Saumur ayant rendu un arrêt contre la sortie des grains : « Si chaque juge en fait autant, écrivait-il à Henri IV, bientôt vos sujets seront sans argent, et, par conséquent, Votre Majesté. » Pour comprendre toute la vérité de ce mot, il faut se rappeler que, sous François Ier et Henri II, la France exportait habituellement des blés en Espagne, Portugal, Angleterre, et souvent en Suisse et à Gênes [2].

Néanmoins, après Henri IV, on se laissa aller aux idées populaires, et un édit de 1631 interdit l'exportation sous peine de *punition corporelle*. Quelle fut la conséquence de cet édit? Celle même que Sully avait prévue : l'argent devint tellement rare que les habitants des provinces, *contraints de vendre leurs blés à vil prix, n'avaient pas de quoi payer leurs tailles*. Ces expressions ne sont pas de moi ; je les emprunte à un arrêt du conseil rendu, vingt-six ans après, sur la demande du surintendant Fouquet, pour autoriser de nouveau la liberté d'exportation. Mais cette autorisation ne fut pas de longue durée. Dès que le commerce reprenait, on criait aux accapareurs; les parlement faisaient *chorus* et les arrêts du conseil se succédaient tous les six mois, tantôt autorisant, tantôt interdisant, toujours sous le spécieux prétexte de maintenir l'abondance dans le royaume. Pendant les quatorze dernières années du ministère de Colbert, on compte jusqu'à vingt-neuf de ces arrêts, dont treize restrictifs et huit entièrement prohibitifs. Ne sachant plus sur quoi compter et toujours en présence d'un avilissement de prix ruineux, les laboureurs finirent par ne mettre en culture que les terres fertiles, et toutes celles qu'on ne pouvait féconder qu'avec dépense furent abandonnées. Tel fut le résultat définitif d'une erreur populaire qui persiste encore plus ou moins dans nos campagnes, dès que le prix du blé s'élève, et qui a dominé longtemps les meilleurs esprits.

1 M. Pierre Clément. — Voir sa belle étude sur Colbert.

2 *Di frumenti ne hanno davantaggiô, perchè ordinariamente ne danno à Spagna, Portogallo, Inghilterra, è talora a Svizzeri è Genova.* Marino Cavalli.

Une chose certaine, c'est que le royaume s'appauvrit considérablement, et que la famine, que l'on voulait éviter à tout prix, devint plus fréquente. Colbert le constatait lui-même dans un mémoire au roi qui porte la date de 1681. « Ce qu'il y a de plus important, y est-il dit, et sur quoi nous avons plus de réflexions à faire, c'est *la misère très-grande* des peuples. Toutes les lettres qui viennent des provinces en parlent, soit des intendants, soit des receveurs-généraux ou autres personnes, même des évêques. »

Ces lettres sont, en effet, quelquefois navrantes. A part la comparaison de l'animal, nous trouvons dans plus d'une tous les traits du tableau de La Bruyère. Il est donc certain que la France souffrit, à plusieurs reprises, sous Louis XIV, en 1652 notamment, 1662, 1709, sans compter les famines qui affligeaient tantôt une province, tantôt une autre, des douleurs inouïes. Par suite de guerres continuelles et d'un système économique fatal, elle offrit le cruel spectacle qu'en plein XIXe siècle, sans guerres et malgré tous les progrès de l'économie, l'Irlande n'a presque pas cessé de nous offrir depuis dix ans. Croirait-on que le journal médical anglais le plus répandu, *The médical Times,* porte à 21,770 le nombre des malheureux morts de faim en une seule année, dans cet infortuné pays[1] ?

Mais l'Irlande est-elle la seule contrée, en Europe, où l'on soit exposé à périr d'inanition au XIXe siècle ?

Si nous en croyons William Cobbett, chaque année, le public apprend en Angleterre, par les rapports officiels qui arrivent des comtés, qu'*un grand nombre d'habitants sont morts de faim.* Londres elle-même, dès qu'il y a quelque chômage dans l'industrie, n'est-elle pas parcourue par des bandes affamées? On les entendait dans *Oxford-Street,* en février 1857, criant: *Tous sans ouvrage! Tous mourant de faim!* et poussant le cri sinistre de *malheur! malheur!* (woe! woe!)

1 Le fait est qu'en dix ans, soit par mort, soit par émigration, soit par diminution dans le nombre des mariages, la population de l'Irlande a baissée de deux millions. La culture des terres se réduit proportionnellement. La dernière statistique agricole de l'Irlande accuse une diminution de 92,431 acres. Cependant, à mesure que l'Irlande se dépeuple, l'Australie, la Californie, l'Angleterre elle-même se remplissent d'Irlandais cherchant partout le pain qu'ils ne trouvent pas chez eux.

Remarquons bien que ceci se passe à nos portes. Il est sans doute très-patriotique d'accuser la France d'autrefois; mais ne serait-il pas tout aussi patriotique et tout aussi juste de ne pas professer, comme le fait certaine école, une admiration si enthousiaste pour ceux qui, de nos jours, en sont encore à la famine!

J'ai dit le mal sans hésitation et sans réticence. En conclura-t-on qu'on ne vivait que d'herbes on de pain d'avoine sous Louis XIV? Ce serait se tromper grandement. Quelque fréquentes que fussent les disettes, elles étaient le plus souvent locales par le peu de facilité des transports et par les préjugés des provinces qui tenaient à garder leur blé tout aussi énergiquement que le royaume tenait à garder le sien. Le mal habituel était donc loin d'être général, et tandis qu'on souffrait cruellement en Dauphiné ou en Provence, le bien-être régnait en Normandie ou en Bretagne. Monteil, qui connaissait assez bien nos vieilles archives, nous dit en quoi ce bien-être consistait :

« Vous, les messieurs des villes (c'est un coquetier qui parle), vous n'entrez que dans les châteaux; mais ramassez, comme moi, des œufs; allez de village en village; vous serez souvent émerveillés de trouver, dans une maison couverte de genêts, la grande pièce, c'est-à-dire la grande cuisine, ceinte de cordons de pots de brillant étain, meublée de massives armoires à corniches, de dressoirs chargés de rangées d'assiettes, et, au bout de la grande table, entre deux lits, la grande cheminée toujours flamboyante, renfermant, dans son large manteau, le four où l'on cuit le pain, où l'on cuit aussi d'appétissantes galettes aux poireaux à la crême.

» Ne plaignez pas le sort de ces bonnes gens qui, vous dira-t-on, se contentent, pendant la semaine, de la soupe aux gros choux, au gros lard, car sachez que le dimanche et surtout le jour des fêtes patronales, on coupe la gorge aux plus belles volailles, qu'alors le meilleur râpé coule abondamment, et qu'ensuite, soit dans les cuisines, soit dans les prairies, on danse, au son de la chevrette ou musette à peau de chèvre, les vives bourrées, les vives sauteuses. Et gardez-vous de croire que le peuple est malheureux dans le pays où il danse le plus vite, où il saute le plus haut[1]. »

Danse-t-on vite aujourd'hui en France? saute-t-on haut? C'est

1 *Histoire des Français des divers états*, 2e édition, t. IV, p. 283.

une question que chacun peut résoudre. Ce que je sais bien, c'est que le *biniou* champêtre a fait place au violon dont le son maigre est emporté par la moindre brise ; et, avec le biniou, on dirait que le vieil entrain a disparu. La cote des foires et des fermes et, pour les plus riches, celle du champ voisin, sont désormais au village ce que la cote de la bourse est aux salons, la grande préoccupation et la grande affaire. Cela gêne le rire. Sans doute la production augmente, la France devient plus riche, mais la gaieté s'en va.

Parlerons-nous maintenant des fêtes religieuses si nombreuses jadis et qui étaient de véritables fêtes nationales? Elles apportaient au peuple distraction et consolation dans ses souffrances. La pensée religieuse était en effet la première de toutes, même lorsqu'elle n'était pas exactement suivie, et il en était ainsi aux champs et dans la boutique comme sous le toit féodal. La première recommandation que faisait Savary, dans son *Parfait négociant*, au jeune homme qui entrait dans le commerce, c'était d'être homme de bien *afin de faire son salut, d'aimer à servir Dieu, d'aller à l'église tous les jours.* Il en trouvera aisément le moyen, ajoutait-il, *en allant et venant par la ville;* et, s'il est obligé à *une grande résidence,* il se peut lever *demi-heure plus matin.*

Telles étaient les mœurs du XVIIe siècle; les employés de nos magasins les trouveraient peut-être un peu monastiques. Elles étaient les mêmes à la campagne, avec les modifications qu'y apportaient les exigences du travail, mais aussi avec cette expansion plus vive que donne l'habitude de vivre en plein soleil et en plein champ. Est-ce à dire que cette expansion fût toujours des plus pieuses? Je n'irai pas jusque-là. On faisait parfois sauter un peu haut les jeunes filles, si nous en croyons le P. Vanière :

Sæpe, monente lyrâ, juvenum manus omnis, ovanti
Spectandas populo, levat in sublime puellas.[1]

D'un autre côté, un coup de trop, lorsqu'on avait le verre en main, n'effrayait guère :

1 Le jeune homme souvent, aux accords de la lyre,
Fait à la jeune fille un triomphe soudain ;
Il l'enlève en dansant, et le peuple en délire
Applaudit de la main.

Inque scyphos rerum curas et tædia mergunt [1].

Je tiens à ne point séparer le blâme de l'éloge et à ne pas plus me faire un *bon vieux temps* de fantaisie qu'un présent imaginaire. D'autres ne voient ou ne veulent voir, avant les fameuses conquêtes de 89, que des animaux, et, depuis, que des êtres d'une haute raison; pour moi, je vois partout et toujours des hommes, avec plus ou moins de qualités, plus ou moins de faiblesses, mais toujours des hommes, autrefois un peu trop gais, aujourd'hui beaucoup trop raisonneurs sans être, hélas! plus sages.

Le XVIIIe siècle nous offre, au point de vue de l'agriculture, un tableau peu différent du XVIIe. La même erreur économique continue d'avoir cours, et, en voulant porter remède au mal, on ne réussit qu'à l'aggraver. Le problème à résoudre était celui-ci : Y a-t-il moyen d'empêcher à la fois l'avilissement du prix des blés qui ruine le producteur et son élévation extrême qui affame le consommateur? On crut avoir trouvé ce moyen en constituant une compagnie de financiers chargés d'acheter dans les années d'abondance, et de revendre dans les années de disette. La chose était assurément très-simple; mais pour qu'elle produisît l'effet désiré, il fallait compter sans la cupidité des spéculateurs qui prenaient l'opération à leur compte. C'était demander beaucoup à des hommes que leur association rendait maîtres du marché. L'opération se traduisit, plus d'une fois, en accaparements funestes, et des disettes factices vinrent ajouter aux disettes véritables leurs tristes calamités.

Les guerres furent d'ailleurs moins nombreuses qu'au XVIIe siècle, et les ressources étaient telles en France qu'il ne fallait que quelques jours de paix pour ramener une prospérité tout au moins relative. Le commerce florissait; la marine prenait chez nous un essor imprévu; nos villes s'agrandissaient et s'embellissaient dans des proportions toutes nouvelles : à Nantes, se développent les quais de la Loire, les cours Saint-Pierre et Saint-André et le splendide quartier Graslin; à Bordeaux, le quartier du Chapeau-Rouge et les allées de Tourny; à Marseille, les allées de Meilhan; à Dijon,

1 Chacun noie en son verre ennui, peine et chagrin.
(*Prædium rusticum*. Lib. VII.

le palais des États ; à Angers, l'hôtel de l'Académie et les boulevards ; à Montpellier, la place du Peyrou ; à Rennes, le quartier du palais et l'Hôtel-de-Ville ; à Lyon, l'Hôpital-Général ; à Orléans, à Tours, à Saumur, à Moulins, des ponts remarquables ; à Paris, les boulevards, la place Louis XV, le Palais-Royal, Sainte-Geneviève. Le mouvement était général et il ne semble assurément point l'indice d'un état de détresse. Ces immenses travaux amenèrent naturellement une augmentation dans le prix de la main-d'œuvre ; et cependant, malgré l'augmentation, on ne voit point alors cette tendance à émigrer des champs dans les villes qui est devenue une plaie de notre temps. Arthur Young s'étonnait qu'en France il n'y eût pas *un quart* de la population totale dans les villes, « *circonstance très-remarquable*, dit-il, parce que, selon les observations ordinaires, on a trouvé que dans les pays florissants *la moitié* des habitants y résidait. Plusieurs écrivains ont regardé, je crois, ajoute-t-il, cette proportion comme étant celle de l'Angleterre[1]. » Nous savons de quelle nature est la prospérité de l'Angleterre.

Quoi qu'il en soit, cet attachement du laboureur à ses champs prouve, ce me semble, que son sort n'y était pas aussi intolérable qu'on le dit. Il prouve aussi que le paysan avait alors des rapports affectueux avec ses maîtres et des traditions de famille, de paroisse, tous les liens en un mot de la patrie, et qu'il tenait à ces liens. Sans doute il y avait des exceptions ; j'en admettrai tant qu'on voudra ; on pourra citer des exigences, des violences ; mais un fait à peu près général néanmoins, c'est que le paysan se considérait comme à demeure chez son maître, et que, riche ou pauvre, il avait rarement la pensée d'émigrer. Aujourd'hui, au contraire, on émigre sans regret et sans façon ; les liens se brisent aisément de part et d'autre ; plus gagner d'une part, plus recevoir de l'autre, telles sont les préoccupations dominantes. La culture y gagne, sans nul doute, mais la paroisse, mais le toit paternel, mais les traditions de famille, il n'y en aura bientôt plus.

Dirai-je pour cela que tout était bien autrefois et que tout est

[1] T. III, p. 210.

mal aujourd'hui? Dieu m'en garde! n'y eût-il que la multiplication des routes de toute nature, ce serait déjà un immense progrès; mais qui en profite surtout? le consommateur qui n'a plus à craindre la difficulté des approvisionnements. Quant au paysan, il paie plus cher sa ferme en raison même des plus grandes facilités du commerce; voilà tout. La corvée a été supprimée, je le sais; mais elle l'était déjà, si je ne me trompe, en 1789. Les impôts ne sont plus de formes aussi nombreuses et diverses; nous ne payons plus la taille au roi, les lods et ventes au seigneur, la dîme au curé; mais payons-nous moins en définitive? personne ne le dira. Seulement il y a plus de garanties dans la répartition et la perception, ce qui est un avantage certain [1]. Enfin nos campagnes n'ont plus à craindre le passage de ces terribles gens d'armes qui étaient jadis l'effroi des villages; mais à quel prix ont-elles obtenu cette sécurité? au prix de la conscription qui recrute l'armée, non plus dans la lie des villes et parmi les *chenapans*, comme disait du Guesclin, mais au sein même des forces vives de la nation par ce qu'on appelle l'*impôt du sang*. Si l'avantage est grand, convenons du moins qu'il est bien payé [2].

Il est incontestable, d'ailleurs, je l'ai déjà dit, que la culture a fait d'immenses progrès. Les terres communes sont partagées, les landes disparaissent. Par une conséquence naturelle, le produit de la terre augmentant, l'importance des habitations rurales augmente; elles sont mieux construites, plus intelligemment disposées; je ne sais si on y mange plus de viande, mais le pain y est plus blanc; le costume est devenu moins riche, moins pittoresque, mais aussi il est moins cher. Enfin, et c'est là ce qu'il y a de mieux, le labou-

1 « Il est manifeste, écrivait Vauban, que la première cause de diminution des biens de la campagne est le défaut de culture, et que ce défaut provient de la manière d'imposer les tailles et de les lever. » — Ce fut même pour remédier à ce désordre qu'il proposa une *dixme royale* à l'exemple de la dîme ecclésiastique, laquelle, disait-il, « se lève partout sans plainte, sans frais, sans bruit et sans ruiner personne. » (*La dixme royale*, pp. 31 et 131.)

2 La conscription n'est point, au reste, une institution complètement nouvelle. Elle existait autrefois, mais seulement pour la milice. J'ajouterai ici que les plaintes sur l'indiscipline des troupes avaient beaucoup diminué dans le dernier siècle. Voltaire allait même jusqu'à écrire au maréchal de Richelieu : « Nous avons ici beaucoup de troupes; notre petit pays (le pays de Gex) en est charmé (12 septembre 1767). » C'était beaucoup dire; mais, en fait de flatterie, Voltaire n'y regardait pas.

reur n'a plus que rarement à craindre l'avilissement des prix et le consommateur n'a plus à craindre la famine. Restent, il est vrai, pour l'ouvrier, les chômages, c'est-à-dire une autre espèce de famine qui tient au développement de l'industrie et n'est guère moins à redouter que l'ancienne.

Malheureusement il est un dernier point de comparaison que je ne saurais complètement omettre. Avant 1789, la moyenne des enfants par mariage était de quatre à cinq : moins dans les villes, plus dans les campagnes. Aujourd'hui elle n'est plus que de 3 à 4 et l'avantage au profit des campagnes a disparu. Prenons garde cependant que tandis que la fécondité de la France diminue, celle des peuples qui l'entourent ne diminue pas ou diminue moins. L'Angleterre jette à tous les coins du globe ses marchands et ses marchandises, et peuple un continent aux Antipodes; l'Allemagne déborde sur la Pologne et sur le Sleswig qu'elle s'assimile lentement et répand jusqu'aux États-Unis le trop-plein de sa population qui forme déjà sur le bord des grands fleuves une nationalité importante. Depuis soixante ans enfin le nombre des Russes a doublé et celui des Français ne s'est accru que d'un quart. Chaque année qui s'écoule altère donc, à notre détriment, la proportion numérique de notre race et de notre langue dans le monde.

Résumons-nous : les lois et les mœurs actuelles excitent au travail, ce qui est un grand bien; mais elles poussent aussi à la convoitise effrénée de l'argent, ce qui ne laisse pas que d'être un mal, ne fût-ce que par les soucis que l'argent donne et par les passions qu'il éveille. Ce sont ces soucis et ces passions qui font naître, de temps en temps, dans certaines têtes, l'idée de *guérir* les maux de la société *à coups de fusils*, comme dit si bien Son Exc. le Ministre. Avec la convoitise on aime moins, on rit moins et l'on prie moins, c'est-à-dire que l'on perd, sinon le bien-être, du moins ce qui fait la consolation et le charme de la vie.

Si je parlais donc aux ouvriers et aux laboureurs, je commencerais par ne pas les flatter. Je ne leur dirais pas surtout qu'ils sont des fils d'animaux, pour les flatter davantage. Je leur dirais, au contraire : Vous êtes à l'abri de beaucoup des souffrances qui ont pesé sur vos pères; ayez, sous le coup de celles qui vous restent,

l'énergie avec laquelle ils en ont supporté de plus rudes. Vous avez leur intelligence, vous avez leur courage, cette intelligence et ce courage qui ont fait la grandeur de la France; ayez leur fermeté contre les passions mauvaises; soyez partout et toujours dignes d'eux!

Voilà ce que je leur dirais; mais je ne leur dirais pas : — Vous valez mieux que vos pères; — et je n'ajouterais pas, comme preuve, qu'*en quinze ans le nombre des accusés a diminué de moitié;* d'abord parce que, le fait est trop beau pour être possible; puis aussi, parce que ramené à ses limites vraies, il a besoin d'explication. Le chiffre exact de la diminution dans les dix dernières années, — car auparavant le nombre avait toujours été croissant ou stationnaire, — le chiffre exact, dis-je, est de 34 p. °/₀, c'est-à-dire d'un tiers au lieu de moitié. Ce résultat n'en est pas moins magnifique. A quoi faut-il l'attribuer? à une moralité plus grande? J'en doute; le Ministre ajoute en effet, quelques pages plus loin, que les crimes et délits contre les mœurs ont plus que doublé en trente ans, et que notamment, de 1858 à 1860, le nombre des prévenus, pour outrage public à la pudeur, a subi *une augmentation tout à fait inexplicable*[1].

Ce qui est vrai, c'est que la diminution porte surtout sur les crimes politiques, rébellion, réunion armée, etc. Là, elle est de moitié, j'en conviens. N'est-ce pas la conséquence naturelle de l'établissement d'un pouvoir fort et obéi? Peut-être aussi l'augmentation de la gendarmerie y a-t-elle été pour quelque chose. La diminution porte également sur les vols. Le taux élevé des salaires n'aurait-il pas eu, à cet égard, quelque influence? Telle est la vérité simple et franche. Pourquoi ne pas la dire[2]?

On parle aux ouvriers de l'aristocratie *corrompue et affolée de plaisirs* d'autrefois. Affolée de plaisirs et corrompue! à Paris? oui;

1 *Compte-rendu de la justice criminelle pour l'année* 1860. — *Rapport à l'Empereur*, pp. VIII et XLVII.

2 Afin d'être complet, j'ajouterai que le faux témoignage a diminué dans les mêmes proportions que les crimes politiques. Quant aux crimes contre les personnes ils ont diminué eux aussi, mais seulement d'un cinquième. L'ordre, la paix, une police sévère, et le haut prix du vin dans ces dernières années, ont contribué certainement à ce résultat pour une forte part.

et les *Mémoires de Barbier* nous prouvent qu'elle n'était pas seule à l'être. Mais en province? mille fois non. Un poète, qui connaissait bien la province, Collin-d'Harleville, va nous dire ce qu'elle était :

Oui, j'habite, en effet, un singulier séjour,
Car on y dort la nuit, on y veille le jour.
S'amuser n'est pas tout; on s'y fait un délice
Du travail; promener est même un exercice.
Les fils, dans mon pays, respectent leurs parents;
On n'imagine pas tout savoir à vingt ans;
On ne prodigue pas non plus le nom d'aimable,
Et, pour le mériter, il faut être estimable.
On ne dit pas toujours : *ma parole d'honneur ;*
Il est moins dans la bouche et plus au fond du cœur.
Aimer de bonne foi n'est point un ridicule;
De s'enrichir trop vite on se ferait scrupule;
Sans briller, il suffit que l'on ne doive rien.
On s'aime, on vit content, et l'on se porte bien.
.....
Peut-être que pour vous c'est un monde inconnu;
Vous ne m'en croirez pas; mais, d'honneur, je l'ai vu [1].

On dit que pour l'aristocratie *travailler c'était déroger*. J'ignore si c'est dans un but d'*apaisement* qu'on tient ce langage ; mais ce que je sais c'est qu'à toutes les époques de notre histoire on voit une lutte généreuse entre les diverses classes de la population française pour se rendre utile à la patrie. Suger, le grand ministre de Louis VII, était le fils d'un pauvre serf; le cardinal d'Amboise était, au contraire, un grand seigneur ; le cardinal de Richelieu, un gentilhomme de province; et Saint-Simon, qui aurait voulu être quelque chose, se plaignait que Louis XIV allât chercher parmi les bourgeois ses ministres. Travailler c'était déroger! Mais comment se fait-il alors que le progrès agricole ait été partout inauguré dans le dernier siècle, ou tout au moins énergiquement secondé, par cette frivole aristocratie? Dès 1759, Le Demours de Kernilien présentait aux États de Bretagne un plan pour le défrichement des landes et l'asséchement des marais. Au même moment, le marquis de Turbilly donnait l'exemple, en Anjou, par ses travaux et par ses écrits

1 Collin-d'Harleville, *les Mœurs du Jour*, act. II, sc. XI.

dont la lecture suffit à Arthur Young pour lui faire entreprendre le voyage de France [1]. Dans le pays de Nantes, le comte de Galwey popularisait la pomme de terre, et deux négociants, Montaudouin de la Touche et Espivent de la Villeboisnet, l'un anobli, l'autre gentilhomme, fondaient une société d'agriculture. A Rennes, par qui était écrit le *Manuel à l'usage des Laboureurs bretons?* Encore par un membre de cette aristocratie *corrompue et affolée* : Pinczon du Sel des Monts, lequel fondait, en outre, ce qui était chose plus rare, deux manufactures, l'une de toile, l'autre de dentelle. Le nombre des gentilshommes pauvres qui labouraient eux-mêmes leurs champs était très-grand en Poitou et en Bretagne. Loin de se croire déshonorés, ils plantaient fièrement leur épée au bout du sillon; et quand venait la réunion des États, pour notre province, ils s'y présentaient dans les vieux habits de leurs pères, sans que personne songeât à leur fermer la porte, tant il était peu admis que travailler fût déroger [2].

Venons maintenant à M. Perdonnet, qui s'est chargé, dans la séance du 31 janvier, de donner à l'aristocratie le dernier coup. M. Duruy l'avait présentée fainéante; M. Perdonnet nous la montre, à son tour, ignorante : « Il y a trois siècles, dit-il, au temps de François Ier, l'ignorance était grande. Le premier gentilhomme de France, à cette époque, le connétable de Montmorency, ne sachant écrire, plongeait ses cinq doigts dans l'encre et les appliquait sur le papier. C'était là sa signature. De là le mot *griffe*. »

L'historiette est assurément fort jolie ; mais ce qui ne l'est pas moins, c'est la bonne foi de M. Perdonnet qui la répète. Que M. Perdonnet se rassure : j'ai, en ce moment, sous les yeux une

1 *Mémoire sur les défrichements* et *Pratique des défrichements*, par Louis-François-Henri de Menou, marquis de Turbilly.

2 Disons même que les gentilshommes pauvres n'étaient pas les seuls à mettre la main à l'œuvre. L'amiral Duchaffault, qui était riche et fort riche, prenait, sans hésiter, les manchons de la charrue, au retour de ses glorieuses campagnes. « Il quittait alors son habit, raconte M. Dugast-Matifeux, et l'accrochait aux branches d'arbres. Les gens de campagne qui passaient devant ce vêtement en l'air auquel pendait le cordon rouge de commandeur de Saint-Louis, ne manquaient jamais, les femmes, de lui faire une révérence, et les hommes, de lui tirer leurs chapeaux. » *Duchaffault, marin, laboureur*, dans les *Annales de la Société Académique*.

signature du connétable, que veut bien me communiquer mon très-érudit ami, M. de Wismes. Elle est certifiée par M. Marchegay, l'un de nos paléographes les plus connus, c'est-à-dire qu'elle est parfaitement authentique. Eh bien ! je déclare que rien n'y rappelle cinq doigts barbouillés d'encre. Loin de là, cette signature est parfaitement lisible, avantage que n'ont pas toujours les nôtres. La chose est même d'autant plus remarquable, qu'il y existe deux abréviations. Une barre au-dessus du dernier jambage de l'*n* supplée le *t*, et la liaison de l'*y* prend, au courant de la plume, la forme du *c*. Il est impossible de voir un mouvement de main plus aisé et plus sûr. Que M. Perdonnet se donne, au reste, la peine d'ouvrir un catalogue quelconque d'autographes et il y trouvera indiquées des lettres ou des signatures d'Anne de Montmorency. Qu'il aille à la Bibliothèque impériale ; qu'il vienne à Serrant où sont aujourd'hui les papiers de Thouars, et on lui en montrera tout autant qu'il sera nécessaire pour consoler son orgueil patriotique.

M. Perdonnet continue : « Deux siècles après, au siècle dernier, les gentilshommes n'étaient guère plus instruits. Quelques-uns, sans doute, faisaient exception, tels, par exemple, MM. de Montesquieu et *de Voltaire*. » Quelles que soient les prétentions de la noblesse, elles ne peuvent aller jusque-là. Voltaire gentilhomme ! M. Perdonnet oublie un mot : gentilhomme *de la chambre !* C'était un titre que l'illustre philosophe avait très-humblement sollicité, afin de pouvoir, dans l'occasion, faire queue à la cour [1].

Je le répète : M. Perdonnet est à la tête de l'*Association philotechnique et polytechnique* qui se charge de donner une instruction supérieure aux ouvriers et de démanteler la *citadelle de l'ignorance ;* j'emprunte ses paroles. Tout cela est assurément très-bien ; mais, en vérité, est-ce qu'un peu de science pourrait nuire ?

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

1 Ce fut pour obtenir ce titre qu'il écrivit *la Princesse de Navarre*, et se fit, suivant son expression, *bouffon du roi à cinquante ans*. (Lettre à Cideville. 31 janvier 1745.)

ÉTUDES BIOGRAPHIQUES.

LE CHEVALIER DES TOUCHES

CHEF D'ESCADRE.

Sous Louis XVI, le Bas-Poitou comptait au nombre de ses nobles enfants le chevalier des Touches, chef d'escadre, l'émule des du Chaffaut, des d'Escoubleau de Sourdis, des Grimouard, des La Roche-Saint-André, toutes familles de vieille souche poitevine qui, depuis près d'un siècle, se distinguaient à l'envi dans la marine française. Consacrons donc quelques pages à la mémoire de ce vaillant officier, si digne d'occuper une place d'honneur parmi les illustrations de notre province.

Le Bas-Poitou a vu naître et s'éteindre la famille Sochet des Touches, dont nous trouvons les titres les plus anciens dans les manuscrits du savant bénédictin dom Fonteneau, déposés à la bibliothèque de Poitiers : — « Nicolas Sochet, procureur fiscal à Mortagne-sur-Sèvre, en 1567. Honorable homme Jehan Sochet, sieur de la Chazoulière, en 1586. — Noble homme, le même Jehan Sochet, en 1594. — Jehan Sochet, seigneur de Puy-Chauvet, de Vaujaly et du fief des Sauvagères, en 1600. — Louise Sochet, épouse de Nicolas de la Ville de Fé.olles en 1605. — Nicolas Sochet, écuyer, sieur de la Chazoulière (ou Charulière) et de Villebouin, en 1610. — Jehan Sochet, écuyer, sieur du Vau, de Nesdes, de Belleville, etc., en 1630. — Louis Sochet, écuyer, assesseur criminel au siège de Poitiers, en 1634. — René Sochet, chevalier, en 1653. — Haut et puissant René Sochet, seigneur de Goutery, en 1659. — René Sochet, écuyer, notaire-secrétaire du Roy, de la couronne de France et de ses finances, conseiller du

Roy, en 1666. — Julien Sochet, écuyer, sieur de Villebouin, en 1668. — René-Philippe Sochet, écuyer, sieur des Touches et du fief de Laurière, 1726. »

Nous voyons aussi dans le journal de Le Riche, page 477 : « Le 23 mai 1610, Nicolas Sochet, sieur de Chazoulière et de Villebouin, a été installé maire dans la bonne ville de Poitiers [1]. » Ce même Nicolas épousa une fille du célèbre Scévole de Sainte-Marthe, écuyer, conseiller du Roi, président et trésorier-général de France en Poitou. — Son fils Jehan Sochet portait le titre d'écuyer, sieur du Vau, et son petit-fils, René Sochet, obtint la charge de notaire-secrétaire du Roi, de la couronne de France et de ses finances. Il portait les titres de chevalier et conseiller du Roi, et fut envoyé en 1654 à Fontenay-le-Comte, alors capitale du Bas-Poitou, en qualité de capitaine et gouverneur de cette place pour le Roi de France. Le nouvel administrateur forma une association pour le desséchement d'une partie des marais du Bas-Poitou, dite le marais l'Evêque. — Messire René-Philippe Sochet, écuyer, sieur des Touches, petit-fils du gouverneur, s'allia à une des plus riches familles de la noblesse poitevine; il épousa, le 1er juillet 1723, à Luçon, demoiselle Antoinette de la Ville de Férolles, dame des Dorides, qui lui donna trois fils : l'aîné mourut célibataire; le deuxième, prêtre, remplaça son oncle des Dorides, comme chanoine au chapitre de la cathédrale de Luçon; ce fut le troisième qui devint chef d'escadre.

Charles-Dominique Sochet était né à Luçon, le 7 octobre 1727. Suivant la vieille tradition de la noblesse française, le jeune Sochet consacra les plus belles années de sa vie au service de son pays. Il entra dans la marine royale. Les grades ne s'acquéraient que lentement dans cette savante et honorable carrière. A l'âge de quarante ans, Charles Sochet ne portait encore que les épaulettes de capitaine des vaisseaux du Roi. Unique représentant du nom, le marin, quelques années plus tard, crut qu'il était temps de songer à se donner des héritiers. Vers 1770 — il avait alors quarante-trois ans, — il épousa demoiselle N.... Mauras d'Hervy, d'une fort ancienne famille qui habitait Luçon. Le bonheur conjugal ne fut pas pour lui

1 Il portait d'argent à trois merlettes de sable. Devise : *Pro Rege et Patriâ.*

de longue durée; cette jeune femme mourut pendant l'absence de son mari, laissant un enfant en bas âge.

Le cœur affectueux du marin ressentit de ce coup aussi cruel qu'imprévu une douleur profonde; mais l'amour de son état, une noble ambition et un secret instinct qui lui faisait pressentir qu'une guerre prochaine pouvait lui fournir l'occasion d'attacher quelque gloire à son nom, le décidèrent à se séparer de son enfant qu'il laissa aux soins de la famille de Mauras.

Ses prévisions ne tardèrent pas à se réaliser. L'année 1775 venait d'agiter le Nouveau-Monde. L'Amérique du Nord avait levé contre la domination tyrannique des Anglais le drapeau de l'indépendance et proclamé Washington chef de la milice nationale.

L'année suivante (1776), le congrès des provinces révoltées, sentant sa faiblesse devant le colosse britannique, tendit les bras à la France, que la vieille haine de sa rivale et les aspirations naissantes du libéralisme ne disposaient que trop à une accueil favorable. Il y eut, dans toutes les classes du peuple français, un entraînement irrésistible pour les insurgés américains. Le roi Louis XVI, malgré sa répugnance instinctive à soutenir une insurrection et à exposer ses troupes au danger d'aller puiser des idées de révolte dans ce foyer incandescent, venait de céder au courant de l'opinion publique; il consentit à reconnaître l'indépendance des colonies de l'Union et signa avec elles un traité d'alliance et de commerce.

Ce n'était rien moins qu'une déclaration de guerre à la formidable Angleterre. Louis XVI, il est vrai, venait de reconstituer une brillante marine, commandée par des officiers distingués et impatients de se mesurer avec les éternels ennemis de la France.

Une flotte fut confiée aux talents du chevalier de Ternay. Elle comptait dix bâtiments de guerre : — le *Conquérant*, de 74 canons; le *Jason*, de 64; l'*Ardent*, de 64; le *Duc-de-Bourgogne*, de 80; le *Neptune*, de 74; le *Romulus* (frégate), de 44; la *Provence*, de 64; l'*Eveillé*, de 64; l'*Hermione* (frégate), de 32; le *Fantasque* (flûte), de 22. En tout, 582 bouches à feu.

Déjà les hostilités étaient commencées. L'amiral anglais Cornwallis avait envahi la Caroline du Nord et ravageait les côtes de la Virginie, à la tête d'une flotte nombreuse. Le chevalier de Ternay par ordre

de l'amiral de Grasse cinglait à la tête d'une escadre dans ces parages, lorsque la mort vint subitement l'enlever à bord, dans les derniers mois de l'année 1780. L'escadre relâcha à Newport. Parmi les officiers de l'escadre, le roi de France choisit le chevalier des Touches pour lui succéder dans cette mission difficile. A la notification officielle que fit le capitaine français au général américain, Washington adressa, de son quartier-général de New-Windsor à la date du 23 décembre 1780, une réponse de félicitation des plus flatteuses au chevalier des Touches en rade à Newport [1].

L'Angleterre croisait en souveraine devant les côtes de la Virginie. Le nouveau chef d'escadre conçut la pensée hardie d'inaugurer son commandement en allant chercher l'ennemi jusque dans ses ports. Il communiqua, dans les derniers jours de février 1781, ses plans à Washington qui lui adressa, le 2 mars 1781, une lettre dans laquelle il renouvelait l'expression de son estime personnelle pour le chevalier des Touches et son admiration pour une entreprise dont l'exécution demandait autant d'audace que de prudence, en même temps qu'elle prouvait le zèle dont la France était animée pour la prompte délivrance du pays.

Le prudent marin lança d'abord en éclaireurs trois vaisseaux bons voiliers, sous la direction du capitaine de Tilly, officier aussi distingué par sa science que par sa brillante valeur. Après quelques jours de mer, une flottille anglaise lui est signalée à l'entrée de la baie de Chesapeak. Il lui court sus, coule dix bâtiments ennemis et ramène en triomphe à Newport le vaisseau anglais le *Romulus*, de 44 canons.

Dans l'ivresse du succès le chevalier des Touches ne rêve rien moins que l'entière délivrance de la Virginie. Mettant à profit l'enthousiasme général, il veut attaquer l'ennemi par terre et par mer, sans lui laisser le temps de se reconnaître. Il se concerte avec le comte de Rochambeau et le général de La Fayette, qui commandaient chacun un corps de volontaires français. Il est décidé, dans un conseil de guerre, que la flotte recevra à bord un détachement de 3,000 hommes déterminés, sous les ordres du baron de Vioménil,

1 L'autographe en anglais est aux mains de la famille, ainsi que les autres autographes dont il sera question plus loin.

qui seront jetés sur les côtes de Virginie. Le point du débarquement devait être la baie de Chesapeak. L'escadre, après avoir louvoyé pendant plusieurs jours par un vent contraire, tombe sans s'y attendre, à une heure après-midi, par une brume épaisse, sur les lignes ennemies. L'Anglais, qui sans doute avait éventé le plan, s'était hardiment embossé à l'entrée même de la baie de Chesapeak et barrait le passage. L'amiral Arbuthnot présentait en bataille onze vaisseaux armés de 670 bouches à feu. Le but du chevalier des Touches était manqué : il était impossible de songer au débarquement des volontaires sous le feu d'une si formidable artillerie. Que faire? Prendre le large sous les yeux de l'Amérique attentive? C'était donner à la jactance anglaise le droit de se vanter d'avoir mis en fuite notre pavillon, sans combat, avec des forces presque égales. Cette seule pensée faisait bouillonner le sang du gentilhomme poitevin, jaloux de sauver l'honneur des armes du roi de France. Il attaquera lui-même ; le signal du branle-bas est donné, et le feu s'ouvre sur toute la ligne. C'était le 16 mars 1781. Le combat fut acharné, terrible ; manœuvres contre manœuvres, feux contre feux. Après deux heures de lutte, la plupart des vaisseaux anglais, hors d'état de résister, se traînaient au large, laissant le passage libre à la flotte française. La victoire fut complète, et le débarquement opéré. C'était, depuis l'ouverture des hostilités, le premier succès marquant qui eût couronné notre pavillon. Il produisit sur l'esprit des Américains l'effet désiré en détruisant à leurs yeux le prestige de la suprématie navale des Anglais. Les applaudissements frénétiques du Congrès américain, les ovations de tout un peuple et l'amitié particulière du grand Washington furent pour le marin du Bas-Poitou une récompense flatteuse et méritée. Mais la victoire était chèrement acquise ; plusieurs de ses vaisseaux étaient endommagés ; il se vit momentanément contraint de suspendre ses opérations et de rentrer à Newport, pour réparer ses avaries.

Washington enthousiasmé conçut une telle confiance dans nos armes que, sans laisser à la flotte le temps de respirer, il adressa, le 10 avril 1781, de son quartier-général de New-Windsor au chevalier des Touches une lettre autographe, pour le presser de se

concerter de nouveau avec les généraux commandant les troupes françaises, et d'enlever au plus vite le fort de Pénobscot dans le Massachussetts, fort dont la garnison causait de grands ravages. Peu de jours après, les Anglais avaient quitté le pays.

Le chevalier des Touches était en veine de succès. Avant la fin de la même année 1781, il eut encore la gloire de prendre part aux opérations du siége et à la réduction de la place de New-York en Virginie. Ce fait d'armes présenta cette particularité que les officiers de notre marine reçurent des éloges des deux côtés à la fois. Le Congrès américain fit ériger sur la place publique de New-York une colonne triomphale et offrit à l'amiral en chef, comte de Grasse, comme témoignage de la reconnaissance publique envers la flotte française, deux canons pris sur les Anglais. En même temps, l'amiral Cornwallis, rendant compte à son gouvernement des nobles procédés de nos officiers envers leurs prisonniers, écrivait :

« La délicatesse des officiers français, la part qu'ils semblaient prendre à notre triste situation, la générosité avec laquelle ils nous offrirent toutes les sommes dont nous pouvions avoir besoin, sont au-dessus de toute expression et doivent servir d'exemple en pareil cas aux Anglais. » Ces dernières lignes semblaient être inspirées par une secrète prévision des événements futurs qui ne se réalisa que trop. L'année suivante, une cruelle humiliation était réservée au pavillon français.

Dans les premiers jours d'avril 1782, deux flottes formidables sillonnaient la mer des grandes Antilles. L'une, sous les ordres de l'amiral Rodney, comptait au moins trente-sept vaisseaux de guerre. La flotte française, sous les ordres du comte de Grasse, ne présentait que trente vaisseaux, divisés en trois escadres : la première commandée par l'amiral; la deuxième par le marquis de Vaudreuil, dite escadre blanche; la troisième, dite escadre bleue, commandée par M. de Bougainville. Le 12 avril 1782, au lever du soleil, les deux flottes se trouvèrent en vue, près la Dominique, entre la Martinique et la Guadeloupe; la flotte anglaise formait une masse compacte. Ses vaisseaux, également doublés de cuivre, marchaient ensemble. Les vaisseaux français, partie doublés de cuivre et partie doublés de bois sur vieilles carènes, étaient d'une vitesse inégale.

Ils marchaient en désordre et à grandes distances, vent arrière. Le vaisseau le *Zélé*, capitaine de Préville, ne pouvant suivre, était remorqué par la frégate l'*Astrée*. L'amiral de Grasse, soit qu'il ne voulût pas faire le sacrifice du *Zélé*, soit qu'il n'espérât pas éviter le combat même en prenant de la voile, donna le signal pour rallier sa flotte; mais Rodney, qui s'était vanté de battre les Français à la première rencontre, ne lui en laissa pas le temps. Il fit immédiatement avancer ses vaisseaux sur deux lignes, parallèles à l'arrière-garde de la flotte française, et la mit ainsi entre deux feux. Pendant que l'avant-garde, contrariée par le vent, opérait difficilement son mouvement de retour, le vaisseau amiral, la *Ville de Paris*, devint le centre du combat le plus acharné. Il y eut entre ces citadelles flottantes un tel assaut d'habiles manœuvres et de bravoure, que la canonnade ne dura pas moins de onze heures, pendant lesquelles les trois escadres prirent part au combat. On distingua la *Bourgogne*, capitaine de Charette, pour sa vigoureuse résistance. Enfin, la *Ville de Paris*, démâtée, sans manœuvres, sans voiles, désespérant de se dégager malgré ses nombreuses embardées, fut réduite à amener son pavillon au fier Rodney. Alors Vaudreuil, ne jugeant pas à propos de continuer une lutte si funeste, hissa le pavillon d'amiral, fit force de voiles et ramena à Saint-Domingue le reste de la flotte, pour y réparer ses avaries. Sept vaisseaux de l'escadre de l'amiral qui, toute la journée, avaient tenu au périlleux honneur de combattre dans les eaux de la *Ville de Paris* et de la défendre, tombèrent tout fracassés au pouvoir du vainqueur. Parmi ces vaillants capitaines, qui avaient poussé le devoir jusqu'à l'héroïsme, se trouvait le chevalier des Touches.

Les Anglais avaient eu dans cette affaire la supériorité du nombre, l'avantage de la qualité des vaisseaux et d'armes dégréantes, d'invention inconnue aux Français. Malgré cela, ils furent eux-mêmes si maltraités qu'ils ne songèrent qu'à rentrer dans leurs ports et ne tirèrent pas le moindre bénéfice de leur victoire.

Ce revers inattendu fit éclater en France une vive douleur et un généreux élan de patriotisme. Les grands corps de l'État et les particuliers offrirent à l'envi des contributions volontaires pour réparer le désastre, délivrer nos marins et prendre une revanche. Mais la

tendance des esprits était à la paix. Après une alternative de succès et de revers partiels, un traité glorieux pour la France fut signé en janvier 1783. La guerre avait atteint son but; la souveraineté et l'indépendance des États-Unis de l'Amérique furent officiellement reconnues par les parties belligérantes. C'était aussi la consécration de la révolte et par contre-coup une impulsion dangereuse donnée en France aux idées d'émancipation.

Dès le mois de juin 1782, les prisonniers du combat de la Dominique étaient rentrés dans leur patrie. Les vainqueurs avaient rendu justice à la bravoure des vaincus ; en France il n'en fut pas ainsi. Le général comte de Grasse, accusé dans le public d'avoir perdu la bataille par sa faute, sollicita et obtint un conseil de guerre extraordinaire à Lorient, pour y faire juger sa conduite par un tribunal compétent. Des mémoires contradictoires furent produits par le comte de Grasse et par le marquis de Vaudreuil. Le comte de Grasse, pour se justifier, accusait tous les officiers de la flotte, et en particulier Vaudreuil, de l'avoir abandonné. Le conseil de guerre acquitta le comte de Grasse, sans infliger de blâme à Vaudreuil.

Après la rentrée des flottes dans les ports français, Louis XVI décerna à sa vaillante marine les récompenses qu'elle avait si bien méritées. Le marquis de Vaudreuil fut élevé au grade de lieutenant-général des armées navales du roi; le vainqueur de Chesapeak eut l'honneur de recevoir de la main du roi le cordon rouge de grand' croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et le grade officiel de chef d'escadre.

L'isolement du veuvage laisse au cœur de l'homme un vide que les enivrements de la gloire ne peuvent pas toujours remplir. Le marin épousa, en l'année 1785, à Luçon, Aimée-Prudence-Geneviève de Racodet, dame de Saint-Martin-Lars, proche parente de sa première femme. Elle était veuve de messire Fortuné Boisson, chevalier seigneur de la Couraizière, ancien lieutenant des vaisseaux du roi. De ce mariage, le chevalier des Touches n'eut point d'enfant ; mais la famille Racodet était riche et se composait de neuf filles, qui étaient presque toutes mariées dans ce pays ; par cette alliance le chevalier des Touches étendait considérablement sa parenté en Bas-Poitou.

Ce fut vers l'année 1788 que le chef d'escadre fit ses adieux à la mer. Il comptait environ quarante-six ans de service et soixante-un ans d'âge. Son plus doux rêve était de terminer paisiblement ses jours à Luçon, au sein de sa famille et de ses amis; mais il avait compté sans les événements. L'exemple de l'Amérique avait porté ses fruits. Une révolution radicale venait de déclarer une guerre à mort à la vieille monarchie. Bientôt, malgré son auréole de gloire conquise sous les drapeaux de l'indépendance, le vieux marin fut inscrit par les patriotes sur la liste des suspects de royalisme, et, dès les premiers mois de l'année 1793, il fut arrêté dans sa demeure et traîné, avec plusieurs autres royalistes de distinction, dans les prisons de Fontenay-le-Comte.

Cependant les événements marchent à pas de géant. La France a courbé sa noble tête sous le joug sanglant de la Terreur. La Vendée exaspérée a poussé son cri héroïque de délivrance. Le 16 mai 1793, les premières armées vendéennes viennent se faire battre dans les plaines de Fontenay, et les prisonniers du champ de bataille sont jetés dans les cachots avec les suspects. Le procès commun est instruit à la hâte. Dans dix jours l'arrêt doit être rendu et le sort des soi-disant ennemis de la patrie n'est pas douteux.

Mais la Providence veillait sur les victimes. Le 25 mai, veille du jugement, le canon gronde aux portes de la ville. C'est la Vendée qui vient demander une revanche. Le combat s'engage. Pendant la canonnade les prisonniers, d'après le conseil de l'amiral, s'étaient barricadés, résolus de se faire armes de tout et de vendre chèrement leur vie. Malgré des efforts inouïs, les lignes républicaines sont enfoncées; blancs et bleus entrent pêle-mêle dans la ville ; la fameuse Marie-Jeanne est reconquise et les prisonniers sont sauvés. Vingt-quatre heures plus tard, la ville de Fontenay eût sans nul doute vu la tête blanchie du vainqueur de Chesapeak rouler sous la hache égalitaire.

Le vieux soldat de l'indépendance américaine avait adopté les idées nouvelles de progrès et de sage liberté, et il les alliait dans son cœur à son amour pour la monarchie. Forcé de rompre en visière à une révolution farouche, il voua son reste de vie à la sainte cause de la Vendée. La modestie était la qualité dominante de son carac-

tère. Il refusa tout commandement et servit comme volontaire dans les rangs des paysans vendéens.

A la suite de l'armée le chevalier des Touches avait rencontré ses deux nièces bretonnes, Bénigne et Stéphanie de Bernon [1], à peine âgées de vingt ans. Chassées du vieux manoir de la Guillemandière, par les patrouilles menaçantes des patriotes de Sainte-Hermine, ces jeunes filles, comme tant d'autres femmes et tant de vieillards, n'avaient pu trouver de sécurité qu'à l'ombre du drapeau blanc. Leur oncle fut leur Providence, surtout dans la désastreuse campagne d'outre-Loire, et plus d'une fois, dans les déroutes et dans les massacres, elles durent la vie à sa prudence.

Si le vétéran, consommé dans l'art de la guerre, crut devoir, aux jours de combat, laisser à des officiers plus agiles que lui l'honneur d'entraîner les paysans dans la mêlée, jamais il ne fut sourd à la voix des généraux, lorsqu'en présence de circonstances difficiles, ils firent appel à son expérience et à ses lumières. Ainsi, en Bretagne, l'armée décimée songe-t-elle à une organisation plus régulière, et convoque-t-elle, dans la petite ville de Fougères, un conseil de guerre à cet effet? On lit, parmi les noms les plus marquants de cette assemblé, celui du chevalier des Touches.

Le vieux soldat assistait à cette lamentable bataille de Savenay, qui sonna la dernière heure de la grande Vendée. A la faveur des ténèbres, il eut le bonheur de soustraire ses chères nièces à la férocité des vainqueurs. Ils marchèrent toute la nuit et, quand l'aube parut, harassés de fatigue, ils frappèrent à la porte d'une ferme de la paroisse de Prinquiau, où déjà Mme de Lescure s'était réfugiée.

Les bons fermiers eurent le courage de les recevoir, et, au péril de leur vie, réussirent à les dérober tous aux incessantes investigations des hussards de Westermann.

Un jour, au cœur de l'hiver, le pauvre vieillard, accablé sous le poids des fatigues et des privations, reste alité. Dieu a pitié, à son heure dernière, de son vieux serviteur. Un prêtre fidèle est amené

1 Bénigne de Bernon, mariée (plus tard) à M. Armand de Béjarry, chevalier de Malte. — Stéphanie de Bernon, mariée à M. Louis Buor de la Voy, chevalier de Saint-Louis.

nuitamment d'une cache souterraine du voisinage, et le lendemain s'éteignait, dans la douce espérance d'une vie meilleure, cette noble existence, usée, selon sa devise, au service du Roi et de la Patrie.

Les doctrines démagogiques n'avaient pas encore égaré en France le cœur du peuple, et les bons serviteurs trouvaient alors le bonheur dans le dévouement à leurs maîtres. En cette circonstance, un jeune paysan vendéen donna un exemple admirable de fidélité. A l'heure suprême, le vénérable vieillard, étendu sur le grabat de la misère, dans une cabane pauvre, appela à son chevet son serviteur en larmes. Là, en présence de Mme de Lescure et des habitants réunis de la ferme, il avait donné à Pierre, en récompense de ses excellents services, tout ce qui lui restait d'argent, sauf cent louis d'or qu'il lui avait comptés pour être remis par lui à son fils Adrien Sochet des Touches, alors à l'armée des Princes. Mais le digne paysan, remuant par caractère, ne pouvait se faire à cette vie cachée et à ces alertes continuelles. Il fut pris de la maladie du pays : il lui fallut absolument revoir sa Vendée. Que faire de son dépôt ? Le legs de son bon maître est pour lui chose sacrée. Il savait que Mme la marquise de Lescure connaissait la famille des Touches ; il la supplia de recevoir le dépôt des cent louis, puis il partit à la garde de Dieu. Sauvé comme par miracle, dans une pérégrination si périlleuse, il courut se ranger sous le drapeau de Charette et se fit tuer, l'année suivante, dans un combat, près de son général. Ajoutons qu'aussitôt la rentrée des émigrés sur le sol français, Mme la marquise de Lescure eut la satisfaction de remettre elle-même les cent louis à M. Adrien des Touches, au château de la Rairie.

Le fils unique du chef-d'escadre était né à Luçon vers 1772. Il avait fait ses études à l'Ecole Militaire de Paris et portait en 1791 les insignes de sous-lieutenant aux Gardes-Françaises, dans la compagnie du marquis Charles des Dorides, son oncle breton. Le jeune officier suivit le torrent qui entraînait la noblesse française aux frontières sur les pas des Princes du sang, et il fit dans la compagnie des hommes d'armes à pied les campagnes de 1792, celle de France et la retraite en Allemagne. Après le licenciement de son corps, le jeune officier s'attacha au sort de son oncle des Dorides

et passa avec lui en Angleterre. Quatre ans s'écoulèrent pour lui dans l'inaction. Enfin l'Angleterre se décida à livrer des armes et des munitions à la Vendée expirante. En 1795, deux bâtiments anglais jetèrent sur la côte de Saint-Gilles plusieurs émigrés brûlant de partager la gloire de Charette, entre autres le comte de Bourmont, le comte de Suzannet, Adrien Sochet des Touches, le comte de Grignon, de Chateigner, Guinebaud de la Grossetière, Perraut de la Voûte, le comte de Vaugiraud, etc., etc.

Le 5 décembre de l'année suivante, Charette fondit à l'improviste sur le vieux manoir de la Bouchère, près la Roche-sur-Yon, et en délogea les républicains; mais Adrien des Touches y fut grièvement blessé, et, réduit à se cacher dans une ferme voisine, il fut bientôt découvert et conduit dans les prisons de Nantes, d'où l'on ne sortait que pour aller à la mort; mais il eut le bonheur d'avoir affaire à un honnête homme, M. Caumartin, commissaire-général de l'armée républicaine, qui, pour le sauver, le fit entrer à l'hôpital militaire. Après sa guérison, Adrien, dont on facilita l'évasion, alla se cacher dans un château sur l'Erdre, à trois lieues de Nantes. Découvert de nouveau, il fut encore sauvé par le généreux Caumartin, qui, cette fois, introduisit lui-même dans l'intérieur de la ville son protégé avec deux cousins de ce dernier, MM. Grelier du Fougeroux et Fortuné de Bernon, et les confia à un honnête artisan nommé Roulion, qui habitait rue Notre-Dame, où ils restèrent trois ans en sûreté jusqu'au décret d'amnistie pour les émigrés (1800).

Rendu à la liberté, Adrien des Touches chercha dans les douceurs de la vie de famille l'oubli de dix années de misère. Il épousa, en 1800, au château de la Rairie, près Saint-Fulgent, Charlotte-Ambroise-Angélique de Sapinaud, âgée de vingt-quatre ans, et l'une de ces trois filles du général vendéen dont les vertus aimables égalaient la beauté. Elle lui donna deux enfants : 1° Adrien, né en septembre 1801 et mort célibataire en 1825, au château de la Rairie; avec lui s'éteignit le nom des Sochet des Touches; 2° Clémence des Touches, mariée vers 1823 à M. Gustave Majou de la Débutrie; ils habitent le château de la Débutrie, en Vendée.

ALEXIS DES NOUHES.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR QUELQUES

DROITS ET REDEVANCES BIZARRES

AU MOYEN AGE.

Il y a longtemps que je n'ai entretenu les lecteurs de la *Revue de Bretagne et de Vendée* des redevances féodales : depuis cette époque j'ai recueilli des notes nombreuses sur ces souvenirs curieux d'une société si bien oubliée aujourd'hui, malgré le peu d'années qui nous sépare d'elle. Plusieurs personnes ont bien voulu me communiquer avec courtoisie des renseignements qui me permettront un jour de compléter mes études précédentes : si mes lecteurs bienveillants continuent à m'aider, il me sera possible de publier un jour un petit livre curieux ; je ne crois pas que personne ait encore songé à faire un volume sur ce sujet : à notre époque où chacun, tourmenté du désir d'imprimer, cherche une idée à exploiter, je risque beaucoup d'être devancé ; j'applaudirai de grand cœur à cette annexion d'idée, dans un travail consciencieux.

Aujourd'hui, pour reprendre la suite de mes articles déjà anciens [1], je vais m'occuper des redevances de *fleurs* : on a publié, depuis quelque temps, sur nos ancêtres, une si abondante collection de pages malveillantes ; on a cherché avec un si beau zèle à les représenter comme grossiers, immoraux, voire même un peu sauvages, que je me sens naturellement amené à établir que, par exception sans doute, à certains moments ils étaient moins fa-

1 *Revue de Bretagne et de Vendée*, tomes II, III et VI de la première série.

rouches. Je voudrais bien savoir si parmi les grands propriétaires de récente fortune, il s'en trouve beaucoup se désaisissant d'une parcelle de leurs biens, et favorisant largement leurs tenanciers, à la simple condition d'avoir annuellement un bouquet de fleurs, ou une couronne de roses. Il est vrai que jadis, le grand seigneur, le prêtre et le simple bourgeois aimaient, les jours de fête, ou de liesse, à se couronner de chapels de roses vermeilles[1]. Les couronnes de fleurs ont disparu précédant les couronnes d'or et de diamants qui semblent, à mesure que les siècles se succèdent, devenir des ornements de plus en plus lourds à porter.

Les redevances en fleurs étaient religieuses ou féodales : commençons par celles qui étaient dues à Dieu ou à ses saints.

I.

A Gamaches, en Picardie, il était dû par un censitaire, le jour de la Fête-Dieu, deux chapeaux de roses, l'un pour le Saint-Sacrement, l'autre pour le prêtre qui le portait : il devait en outre *parer d'herbe* les rues par lesquelles passait la procession[2]. Nous retrouvons à Chartres un usage analogue : les jours de l'Ascension, de la Pentecôte, de la Fête-Dieu et de son octave, le propriétaire de la Grande-Courtille, sise au bas bourg de la ville, était tenu de fournir les *jonchées* et les fleurs à l'abbé de Saint-Père[3]. — C'était le dimanche des Rameaux que le sergent bailliagier de la Vieille-Ville, en la châtellenie de Jugon, devait, l'année où il faisait la cueillette, présenter au grand autel de l'église de Plénée-Jugon « un chapeau de prime-terre » : bien plus, il devait accompagner la procession en portant cette couronne et avoir soin de marcher le plus près possible du recteur[4]. Mentionnons encore le chapeau de

1 Roquefort, *Etat de la poésie française dans les XIIe et XIIIe siècles*, pp. 267-305. — *Lai d'Ignaurès* publié par MM. Montmerqué et Fr. Michel, p. 74. — De la Rue, *Essais historiques sur les bardes, jongleurs et trouvères*, III, 299.

2 *Mémoires des antiquaires de Picardie*, 2e série, t. V, p. 183.

3 *Cartulaire de Saint-Père*, I, p. CCLXVI.

4 La Vieille-Ville était, en 1682, un simple manoir qui avait succédé à un ancien château alors ruiné : il avait appartenu, en 1535, à la dame de Coëtquen qui le tenait

roses dû par le seigneur de Bois-Joubert, le jour de la Pentecôte, au seigneur de Donges; cette couronne était destinée à être mise sur la statue de saint Georges, en la chapelle du château de Lorieuc qui, depuis la destruction de la forteresse de Donges, était devenu le chef-lieu de la seigneurie. « Une mazière sise au Chemin-Chausé » debvoit au jour M. saint Jehan chaque année un chapeau de » bouttons de rozes rendu sur le chief de M. saint Jehan en la » chapelle du chasteau de la Hunaudaye [1]. » J'attribue aussi une origine religieuse à la couronne de roses due le jour du Saint-Sacrement à l'évêque de Dol par le propriétaire d'une maison de cette ville [2].

En Lorraine, nous voyons, le lundi de la Pentecôte, les paroisses relevant de l'abbaye de Remiremont, venir chaque année, avec croix et bannières, leurs curés en tête, offrir à saint Romaric leurs hymnes et leurs *kyriolés* : chaque paroisse se distinguait par les branches ou les fleurs qu'elle portait traditionnellement ; c'était le genièvre pour Dommartin, le cerisier pour Saint-Etienne, le muguet pour Saint-Amé, l'églantier pour Saint-Nabord, le sureau pour Vagney, le saule pour Saulxures, le chêne pour Rupt, le sapin pour Ramonchamp, le genêt en fleurs pour Raon, l'aubépine pour Plombières et Bellefontaine. Saint-Maurice trop éloigné pour venir en pèlerinage à Remiremont était représenté par le marguillier de l'église qui apportait dans le chœur des dames chanoinesses deux corbeilles de neige : c'était le tribut du Ballon d'Alsace au pied duquel se trouve Saint-Maurice. Si la Pentecôte se trouvait tomber assez tard pour que la neige du géant des Vosges fût fondue, Saint-Maurice la remplaçait par deux bœufs blancs [3].

Les maîtres de la confrérie des jurés-crieurs de Paris fêtaient saint Martin-le-Bouillant, et ils figuraient à sa procession tous couronnés de roses : à Saint-Eustache de Paris il y avait aussi une

par donation de son frère, seigneur d'Uzel. La Vieille-Ville fut réunie au marquisat de la Moussaye par le mariage de Julien de la Moussaye avec Perronnelle Goyon.

1 *Annuaire de Bretagne*, 1861, p. 194, d'après un aveu de 1534. — Aveu de la châtellenie de la Hunaudaye en 1570.

2 *Id.*, p. 195. — *Mém. de la société d'arch. d'Ille-et-Vilaine*, 1862, p. 169.

3 *Etude historique sur l'abbaye de Remiremont*, par M. A. Guinot, curé de Contrexeville, p. 148.

confrérie dite de Saint-Andry, dont les nombreux associés portaient dans leurs cérémonies des « chapeaux de roses vermeilles. » Un beau jour de l'an 1418 il n'en fallut rien moins que soixante douzaines. — A Autun, le 12 juin, anniversaire de l'Invention des Reliques de saint Nazaire, tout le bas chœur assistait à l'office avec des couronnes de fleurs sur la tête [1].

Cet usage de porter des couronnes de roses était assez répandu pour motiver à Paris une corporation de *chapeliers de fleurs*, — exempts du guet à cause de la franchise de leur métier établi dans le principe pour servir aux gentilshommes. Les *chapeliers* qui n'étaient peut-être que des jardiniers, avaient leurs jardins ou *courtils* dans lesquels ils ne pouvaient sans amende, cueillir le dimanche « nules herbes, nules fleurs à chapiaus fere, ne à mangier » : ils avaient le droit de travailler le jour et la nuit, excepté le dimanche, mais ils vendaient tous les jours de la semaine, sans payer ni coutume ni droiture ; remarquons que dans la saison des roses ils pouvaient travailler aussi le dimanche. La corporation des fleuristes était dirigée par un prud'homme qui prêtait serment devant le prévôt de Paris [2]. — Le fleuriste du parlement de Paris, appelé *le rosier de la cour*, s'approvisionnait à Fontenay-aux-Roses [3].

II.

Les redevances féodales en fleurs avaient le plus souvent la rose pour objet, isolée, en bouquet ou en couronne : cependant on usait aussi d'autres fleurs ; nous allons rappeler ici ce que nous avons recueilli.

Dans la paroisse de Plénée-Jugon, le seigneur à qui appartenait le *Moulin-Ars* [4], était tenu de fournir au manoir de la Planche,

1 Victor Fournel, *Tableau du vieux Paris, les spectacles, etc.*, p. 10. — *Journal d'un bourgeois de Paris.* — Courtépée, II, 508.

2 Registre des mestiers et marchandises de la ville de Paris, XIIIe siècle (publié dans les *Doc. inédits*), pp. 246 et 247.

3 Ch. Desmaze, *Le Parlement de Paris*, p. 285.

4 Ce moulin, en 1682, appartenait à Renée de Châteaubriant, dame d'Apreville et de Gardisseul.

vassal de la seigneurie des Clos, une rose, à peine d'un écu d'or d'amende ; cette redevance devait être faite le jour du Saint-Sacrement, au moment où la procession passait devant les halles seigneuriales [1]. — Dans cette même paroisse le propriétaire d'une maison et d'un jardin sis « contre le portail du vieux manoir, » qui était lui-même au bourg, devant l'église, devait au seigneur des Clos, le jour de Pâques-Fleuries, un bouquet des fleurs les plus nouvelles qu'il lui offrait à son banc, à l'église, avec 20 sous, monnaie : ce n'était pas la seule obligation de ce particulier, nous y reviendrons [2].

Le seigneur du Guilleuc, en Saint-Pôtan, devait un chapeau de roses, à la Saint-Jean-Baptiste, à peine de quinze sous d'amende au seigneur de Matignon [3]; le fief de la Roche-de-Granville en devait autant en 1439 à Jean d'Argouges ; nous trouvons cette redevance dans la paierie de la Broye [4], à Pont-Remy, à Pocé et à Epinard, en Anjou ; tandis que les nouveaux mariés de l'année couraient la quintaine, les nouvelles épousées offraient un chapeau ou des bouquets de roses au seigneur [5]. La plupart du temps, ce devoir était le souvenir d'une libéralité faite par le seigneur supérieur, le symbole peu onéreux de la hiérarchie féodale.

Ainsi, à Neufchâtel-en-Bray, en affranchissant en faveur de l'église de Bully, un masage acheté par le seigneur du lieu, Pierre de Bully, celui-ci en 1274, et Pierre de Melleville en 1291, ne se réservaient que « *unum capellum rosarum annui redditus, vel duos denarios* » payables le jour ou le lendemain de la Saint-Éloi d'été [6]. — En 1124, Geoffroi, seigneur de Graffart, devait au prieuré d'Heauville une guirlande annuelle de roses en échange d'un quartier de sel [7]. — A Péronne, l'hôte de la maison où pendait l'enseigne de « Saint-Foursy », donnait au majeur nouvellement élu « un chapeau

1 Déclaration du domaine de Jugon, en 1682.

2 *Id.*

3 Aveu de la châtellenie de Matignon.

4 Louandre, *Histoire d'Abbevil e*, p. 410.

5 Bouthors, I, 457. — *Mémoire de la Société d'Agriculture sciences et arts d'Angers*, 2e série, ve volume, pp. 147 et 155.

6 *Archives de l'hôpital de Neufchâtel-en-Bray.*

7 L. Delisle, *Etudes sur la condition de la classe agricole en Normandie*, p. 39.

de vermeil boutons » à cause de sa maison [1]. En Picardie, le seigneur d'Embreville avait droit pour un journal de terre à vingt deniers, à un chapeau de rose le jour de Saint-Jean ou à soixante livres parisis d'amende. Le seigneur de Quintin recevait un bouquet de roses le même jour d'une maison de la ville; les échevins de Gamaches, à cause de douze journaux de terre, offraient au seigneur du lieu un bouquet le jour de la Saint-Nicolas d'hiver [2]. Je noterai encore le simple « chapel de roses », auquel la jeune bourgeoise avait exclusivement droit en se mariant d'après la coutume de Normandie, même après la réformation du XVIe siècle [3].

Parmi les droits que les membres de la Cour des Monnaies avaient le jour de l'an, je remarque le « droiz de rose [4] »; mais c'est au Parlement que nous voyons cette redevance entourée d'une certaine solennité.

La veille de la Saint-Jean, les pairs laïcs qui avaient leurs pairies dans le ressort du Parlement de Paris, devaient offrir à cette Cour souveraine une corbeille de roses : quelquefois il y avait des questions de préséances soulevées par cette présentation; ainsi, en 1541, il fallut un arrêt pour maintenir le duc de Montpensier avant le duc de Nevers à la *baillée de roses*. De plus, lorsqu'un pair laïc avait un procès devant le Parlement de Paris, il lui devait encore des roses : six bouquets et six chapeaux aux présidents de la Grand'Chambre; deux bouquets et deux chapeaux aux conseillers; un bouquet et un chapeau à l'avocat plaidant; deux bouquets et deux chapeaux aux présidents aux enquêtes; un bouquet et deux chapeaux aux conseillers aux enquêtes [5]. Ce fut à la fin du XVIe siècle que la Cour des Eaux et Forêts supprima les couronnes de roses auxquelles prétendait le grand-panetier de

1 *Communication de M. de la Fons, baron de Mélicoq*, d'après un acte du 24 juin 1482, des archives de Péronne.

2 *Mémoire de la Société des antiquaires de Picardie*, 2e série, IIe vol., p. 239. — *Aveu de Quintin de* 1661. — *Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, loc. laud.*, p. 183.

3 *Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie*, 2e série, t. VII, p. 100.

4 *Harlay*, N° III.

5 Ch. Desmare, *op. laud.* — On sait que lorsqu'un conseiller au Parlement se mariait, et que le premier président signait le contrat, la fiancée donnait trois noix aux présidents.

Normandie à cause de ses fonctions de franc-jugeur des forêts de Rouvrai et de Roumarre [1].

Quittons maintenant la reine des fleurs pour chercher les autres redevances analogues dont j'ai pu retrouver les traces.

Le lundi de Pâques, les vassaux de la Feuillée offraient, à genoux, aux juges du seigneur de Loudéac un bouquet de *houx* [2].

Dans la paierie de Labroye, en Ponthieu, des propriétaires de tenues devaient douze chapeaux de pervenches, outre les douze chapeaux de roses dont j'ai déjà parlé.

A Montfort, le propriétaire de la Poulanière, en Coulon, devait à l'issue des vêpres de la Saint-Jean, et à peine de voir saisir son fief, apporter à la passée et entrée du cimetière la couronne de *cerfeuil sauvage* que les officiers de la justice seigneuriale remettaient à une mariée de l'année, dans une cérémonie dont je m'occuperai ultérieurement [3]. — En même temps le détenteur des fiefs d'Alansac et la Rouyère offrait également une autre couronne de *cherfeil*.

Les infortunées qui, pour porter une ceinture dorée, faisaient le triste sacrifice de leur renommée devaient, à Paris, offrir au roi de France un bouquet [4]; hélas! il s'en trouvait aussi en Bretagne, et chacune de celles qui venaient à Moncontour devait à la seigneurie de Saint-Myrel, en Trédaniel, une couronne de *violettes*, cinq sous, et un pot de vin [5].

C'était un bouquet d'*œillets*, ou de roses, que la confrérie de l'Annonciation, composée de commerçants, devait le jour de la Fête-Dieu au baron de Vitré, à cause d'un grand jardin dont elle jouissait [6].

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

(La suite à la prochaine livraison.)

1 *Histoire de la Grande-Paneterie*, par le marquis de Belbœuf.

2 Aveu de Rohan de 1689.

3 *Histoire de Montfort* par M. Oresve. — *Ann. de Bretagne*, 1864, p. 195 et 196 : cette redevance était due en échange des harts que le s^r la de Poulanière fournissait à la justice seigneuriale.

4 *Coll. Limber et Danjou*, t. III, p. 98.

5 *Arch. des Côtes-du-Nord* : Aveu rendu en 1538 par Catherine de Rohan, alors dame de Saint-Myrel.

6 Aveu de 1561 : *Annuaire de Bretagne*, 1861, p. 195.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE QUIMPERLÉ, par D. PLACIDE LEDUC, religieux bénédictin, publiée par M. R.-F. Le Men, archiviste du département du Finistère. — Quimperlé, Clairet, imprimeur-libraire éditeur, 1863, un vol. grand in-8°.

Dom Placide Leduc était religieux à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, dont il a écrit l'histoire dans le dernier quart du XVIIe siècle, ainsi que le prouve la dernière phrase de son œuvre, où il nous dit : « Je finis ce petit ouvrage le 30 aoust 1682, le jour des » saints Félix et Adamite, me trouvant heureux d'en estre venu à » bout le moins mal que j'ay peu, et espérant que Dieu adjoustera » quelque chose à ma couronne pour récompense du petit travail, » que j'ay entrepris par obéissance et pour l'honneur de la sainte » Croix, à qui nostre église est dédiée. »

Ce *petit ouvrage* est un manuscrit d'une écriture serrée et assez difficile, resté inédit jusqu'à présent aux Archives du Finistère, et qui, dans l'édition grand in-octavo qu'en vient de donner M. Le Men, ne forme pas moins de 523 pages : on voit que ce petit ouvrage est assez gros. Il est d'ailleurs d'autant plus curieux qu'il reproduit en substance, et souvent même sous la forme d'une traduction littérale, le précieux cartulaire de Quimperlé, si malheureusement sorti de France il y a vingt ans, et aujourd'hui, on peut le craindre, perdu pour nous.

M. Le Men, en éditant l'œuvre de D. Leduc l'a éclairée par des notes sobres mais judicieuses, dont la plupart ont pour but de déterminer la place actuelle des lieux cités dans le texte : travail extrêmement utile et dont nul ne se pouvait mieux acquitter que le consciencieux archiviste du Finistère. Dans son département, M. Le Men, je le crois, ne se trompe guère; quand il en sort, il se trompe rarement; toutefois, à raison des conséquences que l'on en pourrait tirer, je crois devoir noter ici l'erreur de la note (7) de la page 241, qui identifie « Minihibriac » avec Bourbriac, et donne le *vicarius*, viguier ou voyer du moyen-âge pour l'équivalent de nos *machtyerns* du IXe siècle. Entre le machtyern et le voyer (*vicarius*) il n'y a que des rapports très-faibles et, au contraire, des différences essentielles. Bourbriac n'est qu'une paroisse, et Minihibriac ou Minibriac était une seigneurie comprenant, outre Bourbriac, les communes actuelles de Saint-Adrien, de Coadout, de Magoar, et une partie de Plésidy.

Je voudrais, en regard de cette petite chicane, dire tout le bien que je pense de nombre d'autres notes de l'éditeur, entre autres de celles qui se rapportent aux redevances en miel (pages 88-89), mais mon but, en ce moment, n'est que de dire deux mots pour annoncer cette importante publication. M. Le Men compte, en effet, comme on le voit par le titre, augmenter ce volume d'une introduction développée et de pièces justificatives. Quand ce double complément aura paru, nous reviendrons sur cette œuvre avec tout le détail et l'attention qu'elle mérite.

Si nous avons tenu dès aujourd'hui à en dire un mot, en voici le motif.

La destruction de l'Association bretonne a supprimé tous les liens, si utiles cependant et même si nécessaires, qui unissaient les travailleurs de notre province. Aussi est-il aujourd'hui fort difficile de se renseigner exactement à Rennes ou à Nantes sur les travaux historiques ou archéologiques publiés à Brest, Vannes ou Quimper, et réciproquement. L'*Histoire de Sainte-Croix de Quimperlé* en est, en ce qui me concerne, un très-bon exemple. Il y a quelque temps, orsque je publiai dans la *Revue de Bretagne* un article sur le

Quémenet-Héboi et ses seigneurs, où j'invoquais fréquemment l'ouvrage de D. Leduc, l'impression de cet ouvrage était déjà entamée; mais comme je l'ignorais absolument, je me bornai à citer le manuscrit, sans mentionner l'édition qu'on préparait. J'en fus informé trop tard pour réparer l'omission, mais désireux cependant d'y remédier autant qu'il était possible, je priai un libraire rennais de s'adresser à l'imprimeur de Quimperlé pour qu'il m'envoyât l'ouvrage dès qu'il aurait paru en tout ou partie. Ne voyant rien venir, je craignais déjà que l'entreprise n'eût rencontré quelque obstacle, lorsqu'il y a quinze jours, furetant des yeux machinalement dans la bibliothèque d'un ami qui a des relations plus suivies que moi avec la bonne ville de Quimperlé, j'aperçus à mon grand étonnement, et j'ajoute, à ma grande joie, le volume imprimé contenant tout le travail de D. Leduc. A la vérité, il manque encore à la publication, comme je l'ai dit, les pièces justificatives et surtout l'introduction de M. Le Men. Mais je fus si aise de voir mes craintes vaines que j'emportai sans façon le volume et le lus sans plus attendre. Je résolus en même temps de réparer aussitôt l'omission involontaire dont j'ai parlé tout à l'heure; et c'est pourquoi, sans attendre le travail complémentaire de M. Le Men, qui (d'après certaines indications semées dans la partie déjà imprimée) ne peut manquer d'être fort curieux, et tout en me promettant d'y revenir, j'ai voulu de suite appeler l'attention du public de notre province sur cette importante *Histoire de l'abbaye de Quimperlé*, œuvre certainement très-digne de l'érudition bénédictine et appelée nécessairement à prendre place dans la bibliothèque de tous les Bretons qui s'intéressent quelque peu à l'histoire de notre province.

A. DE LA BORDERIE.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — M. Dufaure à l'Académie française. — Trois congrès de sociétés savantes et nos succès scientifiques. — Louis XIII à Fontenay. — Entrée de Mgr Gazailhan à Vannes. — La fête de sainte Pie à Rennes. — Les prédicateurs du Carême à Nantes. — M. Hippolyte Flandrin — M. Ampère.

Le 7 de ce mois, l'Académie française donnait une de ces fêtes qui, bien que se renouvelant à de courts intervalles (la mort, hélas! fait depuis quelque années de si cruels ravages parmi les *immortels!*) et se ressemblant toutes, plus ou moins, ont toujours cependant le privilége d'attirer les curieux en grand nombre. Cette fois, c'était M. Dufaure qui devait faire, pour la principale part, les frais du spectacle. Votre fidèle chroniqueur ne pouvait, sans manquer à tous ses devoirs, n'y pas assister, pour vous transmettre ses impressions. Doué du privilége de l'ubiquité, — comme tout chroniqueur qui se respeete, — il était là. Une faction d'une heure à la porte, deux heures d'attente dans la salle : telle est la perspective. Le temps, d'ailleurs, était superbe. — On entre enfin : en un instant amphithéâtre et tribune se garnissent; et bientôt également l'hémicyle et le rond point du rez-de-chaussée ont reçu leurs invités, ou plutôt leurs invitées, car les dames y sont en majorité.

Il ne s'agit cependant pas cette fois d'applaudir, avec des mains finement gantées de blanc, un romancier rose, tendre, délicat, parfumé, tout pétri de grâces féminines, comme l'heureux père de *Sibylle,* ce favori des boudoirs, ce théologien des oratoires mondains. Mais, outre le désir bien naturel de se montrer, qui ne connaît la passion de mesdames les modernes Athéniennes et celle des Athéniens, leurs frères ou maris, pour tous les spectacles en général, et pour le spectacle oratoire en particulier? Nous sommes toujours les Gaulois de César. Or, deux

discours à écouter, c'était double plaisir..... à moins que ce ne fût une double fatigue. Nous allions entendre, non pas Démosthène (depuis plusieurs années déjà, il fait l'ornement de l'illustre corps académique dans la personne de Berryer), mais tout au moins Eschine, dont la parole plus ferme qu'élégante, moins brillante que sensée, nous promettait des jouissances d'un ordre un peu austère.

Cependant les banquettes des membres de l'Institut se garnissent à leur tour et se constellent de rubans, de rosettes, de décorations de tous les ordres, lesquelles se détachant sur le fond noir des habits, donnent à l'illustre assemblée un faux air de plate-bande de coquelicots en fleur. Seule, la boutonnière de Berryer fait *tache :* elle n'en brille que d'un plus vif éclat, et cette absence de distinction visible et d'insigne est elle-même chez le grand orateur la distinction la plus haute. — Tout à coup éclatent des applaudissements. Qu'y a-t-il, et qui vient d'entrer? C'est un ecclésiastique d'apparence modeste, à la physionomie fine et ferme à la fois, à l'œil mobile et vif, au visage empourpré, et qui, saluant à droite et à gauche, non sans quelque embarras, se faufile en rougissant dans un coin, où va bientôt le rejoindre M. Saint-Marc Girardin : chacun a reconnu l'évêque d'Orléans. — Deux heures sonnent : l'exactitude n'est pas le privilége exclusif des rois; c'est aussi, paraît-il, la politesse des Académies. Le poste porte les armes et nous voyons arriver le récipiendaire flanqué de ses deux parrains, MM. de Montalembert et Mignet. M. Patin prend place au fauteuil de la présidence, ayant à sa gauche M. Villemain (*immortel* comme académicien et *perpétuel* comme secrétaire, — deux fois immortel), et à sa droite M. O. Feuillet.

Le tournoi commence, duel pacifique et courtois, où l'on ne se bat guère qu'à coups d'encensoir,— une arme qui, comme chacun sait, n'est redoutable que pour le nez de l'adversaire. Pour la manier de façon à *toucher* ailleurs celui-ci, il faut être possédé de toute la juvénile turbulence du quasi-nonagénaire M. Viennet.

Je me garderai d'entreprendre l'analyse du discours de M. Dufaure, et cela pour une foule de raisons, dont le manque d'espace serait une des moindres. Les journaux d'ailleurs vous ont déjà servi le morceau dans son entier (et il est de résistance). Je me borne à retracer la partie anecdotique de la séance, la seule qui soit de la compétence d'un futile chroniqueur comme votre très-humble.

Si jamais il prend fantaisie à M. Dufaure d'accompagner sa cuisinière aux halles, je lui conseille d'éviter d'adresser la parole aux habitantes du lieu, de crainte que quelque marchande d'herbes ne lui fasse, à l'endroit de son accent franchement provincial, la désobligeante réflexion adressée jadis par une de ses pareilles à l'orateur grec. Hâtons-nous d'ajouter que ce léger défaut n'a nui en rien au succès de l'orateur, succès qui ne

s'est pas démenti pendant les deux heures qu'a duré sa harangue. Il est vrai que, composé en grande partie de personnages politiques en retraite et de membres du barreau accourus pour applaudir leur bâtonnier, l'auditoire lui était acquis d'avance. Le sujet d'ailleurs prêtait aux vastes développements. Le récipiendaire avait à retracer la vie (une vie de quatre-vingt-quatorze années) de M. le duc-chancelier Pasquier, son prédécesseur. Le héros du panégyrique obligé — que tout nouvel immortel doit consacrer à l'immortel défunt, — résumait cette fois, dans sa vie privée et publique, notre histoire depuis près d'un siècle. Quelle belle occasion de refaire, après tant d'autres, le tableau si mouvementé et si divers de nos quatre-vingts dernières années ! Le nouvel académicien n'y a pas manqué. Depuis l'ancien parlement de Paris, à l'égard duquel M. Dufaure a peut-être été trop indulgent et qui, contrecarrant plus d'une fois les salutaires mesures prises par Turgot et par Louis XVI, ces deux *amis du peuple*, engagea une lutte funeste avec la royauté dont il hâta peut être la perte, — jusqu'au second empire, l'orateur a tout embrassé et quasi tout jugé.

Ses jugements ont-ils tous porté juste ? On le croirait à voir la façon dont ils ont été accueillis. Attaques directes ou indirectes contre un certain ordre de choses (je n'ose dire lequel), allusions, sous-entendus, tout était avidement saisi et applaudi par cet auditoire impressionnable et favorablement disposé. Certains passages surtout, ceux notamment ayant trait au régime de 1830, ont ravivé un instant les revenants de cet âge déjà lointain.

Les mauvaises langues de petits journaux parisiens n'ont pas manqué d'appliquer, en le modifiant, à M. Dufaure, le mot le plus fameux du fameux monologue de Figaro : « Pour remplir la place vacante d'académicien, il fallait un littérateur : ce fut un avocat qui l'obtint. » Ces enfants terribles de la petite presse (*cet âge est sans pitié*) ne voient dans les choses qu'un côté, le plaisant; les institutions les plus vénérables ne leur inspirent aucun respect, et volontiers ils hasarderaient un calembour par à peu près sur le cadavre encore chaud d'un oncle..... d'Amérique Donc, ici comme dans la plupart des cas, le mot est spirituel, mais il n'est que cela. — « M. Dufaure n'est pas un littérateur; entre la littérature et lui, il y a eu peut-être quelques rapports *de mur mitoyen*, mais jamais d'intimité bien étroite. » — D'accord. — « M. Dufaure est, dit-on, un habile légiste; en ce cas, il fallait lui offrir un siége à la Cour de Cassation, au lieu d'un fauteuil à l'Académie française. Bref, M. Dufaure n'est et ne sera jamais qu'un avocat. » — Et voilà justement la *cause* (pardon du jeu de mots involontaire) pour laquelle l'Académie, et avec raison, selon moi, a appelé M. Dufaure dans son sein. M. Pasquier était mort laissant à l'illustre corps une succession fort em-

brouillée. Songez donc : une vie de quatre-vingt-quatorze années, une demi-douzaine de régimes divers servis, sans *fanatisme*, il est vrai (le mot est de M. Dufaure et il est joli) mais enfin servis; par conséquent, cinq ou six serments tour à tour prêtés et rendus, reprêtés et repris. Quel dossier! et quelles autres mains, quels autres yeux que celles et ceux d'un avocat émérite auraient suffi pour le débrouiller et y voir clair? Citez-nous un littérateur qui n'aurait succombé à la peine, je dis un seul, fût-ce le géant Dumas, le seul vrai grand de tous les Alexandres passés, présents et futurs, qui, de la même plume dont il renverse le trône du roi de Naples et les fortifications de Gaëte, écrit en même temps dix romans et rédige vingt journaux dans vingt capitales à la fois. — M. Dufaure arrivé, quelle différence! En un clin-d'œil, il a fait pénétrer la lumière au sein de ce qui ne nous paraissait que ténèbres; un instant lui a suffi pour déchiffrer le mot de l'énigme. Avant de l'entendre, je me demandais, non sans quelque inquiétude, je l'avoue : Comment l'avocat va-t-il se tirer d'une cause si délicate? Lui qu'entoure la considération publique justement à cause de l'unité de sa vie et de la constance de ses convictions politiques, comment va-t-il juger une existence si riche en incidents, et que ne distingue pas précisément l'unité des aspects? Pour sûr, me disais-je, l'avocat, embarrassé en certains points, arrivera à invoquer en faveur de son client les circonstances atténuantes. Combien mes inquiétudes étaient vaines, et comme, dans ma naïveté, je me doutais peu des ressources que recèlent les profondeurs de la toque et les plis de la robe de l'avocat que déguisaient à peine les broderies de l'académicien sous leur jeune et printanière verdure.

Maître Dufaure a parlé, et de son habile plaidoyer M. le duc Pasquier est sorti, à tous les yeux, immaculé comme la neige du Mont-Blanc, doué de toutes les vertus de l'homme privé et du citoyen, le meilleur des époux, le plus fidèle des amis... Bref, il ne manquait rien à l'épitaphe. Quant aux petites bizarreries qui ont *incidenté* sa vie politique, au lieu d'un défaut qui blesse, nous devons y voir encore une qualité nouvelle qui l'honore : elles procédaient uniquement de l'activité de son tempérament et de son dévouement inaltérable à son pays, auquel il n'a cessé d'apporter l'appui de ses talents. Renchérissant sur cet ingénieux *moyen* oratoire, M. Patin, en répondant à M. Dufaure, a ajouté ce joli mot, qui sent d'une lieue l'homme assidu à fréquenter les rhéteurs grecs : La vie de M. Pasquier, malgré la diversité apparente de ses aspects, est restée *une;* il n'y a eu de *mobile* que les institutions qu'il a servies. — Après celui-là, il faut tirer l'échelle.

Dans tout cela, direz-vous peut-être, je vois bien des avocats, des hommes d'État, des ministres, de la politique enfin; mais je cherche vainement la littérature, n'y en avait-il point? — Si fait : il y avait un

vers d'Horace et la personne de M. Patin. Je dis la *personne* et non pas le discours; car l'épidémie politique a gagné jusqu'à l'attique érudit, sauf une petite échappée sur l'éloquence du barreau, un lieu commun de ma connaissance, que j'ai salué au passage, en me remémorant mes essais de rhétoricien. M. Patin a discrètement glissé sur les œuvres du récipiendaire, œuvres qui, éparpillées dans le *Moniteur* et la *Gazette des Tribunaux*, n'ont jamais été, que je sache, reliées en veau ou en chagrin. Son discours, embarrassé de longues périodes et tout bourré de finesses, pour la plupart imperceptibles à l'œil nu (on n'est pas Grec pour rien), a été écouté un peu froidement. Je dois pourtant noter un passage (encore est-il d'un autre) qui a soulevé un orage d'applaudissements; je veux parler de cette éloquente sortie contre les égorgeurs de Louis XVI et de sa famille, qui s'échappait brûlante du cœur chaud encore, bien qu'à la veille de cesser de battre, de M. Pasquier. Il ne faudrait pas beaucoup de pages comme celle-là pour faire oublier bien des peccadilles et même des gros péchés politiques; et il sera beaucoup pardonné à l'illustre duc-chancelier, parce qu'il a, jusqu'à la fin, vigoureusement haï les scélérats de 93. Il les avait vus à l'œuvre, c'est tout dire.

Il est, je n'en doute pas, bon nombre de Parisiens qui demeurent persuadés que Paris a le monopole des académies. Ceux-là ont pu dernièrement se convaincre du contraire, en assistant aux séances du Congrès des délégués des sociétés savantes, ouvert le 17 mars dans la salle de la Société d'Encouragement, rue Bonaparte. Jamais la réunion n'avait été aussi nombreuse. Plus de quatre cents membres ont répondu à l'appel de l'Institut des Provinces de France. Pendant huit jours, les mémoires les plus intéressants, les discussions les mieux soutenues ont montré l'activité du mouvement intellectuel en dehors de tout patronage officiel. La Bretagne avait envoyé plusieurs représentants, parmi lesquels nous avons remarqué MM. du Chatellier, Halléguen, du Finistère; de Barthélemy, des Côtes-du-Nord; Bobierre et de Keranflec'h, de la Loire-Inférieure.

Dans la section d'histoire et d'archéologie, les dernières et importantes découvertes de la Société Polymathique de Vannes dans les tumulus du Morbihan ont eu les honneurs d'une des plus belles séances, présidée par le comte de Montalembert. Deux jours après, une médaille d'honneur était solennellement remise à M. Demolombe, éclatant hommage de la France provinciale au savant jurisconsulte et à l'homme de cœur que les honneurs et les avantages des hautes fonctions de la capitale n'ont pu enlever à la chaire normande dans laquelle il s'est acquis une réputation si justement méritée. Cette affirmation de la vitalité du mouvement intellectuel libre et décentralisé, auquel le pays est redevable de la renaissance des arts nationaux, est de nature à dissiper les craintes inspirées

par la récente institution de réunions officielles analogues. Tant qu'on a la liberté, la concurrence est un élément de progrès.

A son tour, le 2 avril, M. Duruy ouvrait à la Sorbonne son Congrès des sociétés savantes, avec tout l'appareil ministériel. Là encore la Société Polymathique du Morbihan s'est trouvée au premier rang et a été primée *ex-æquo* avec la Société du Doubs. Le savant professeur de chimie de Nantes, M. Bobierre, a fait une communication remarquée. Les cent bouches de la publicité officielle ayant suffisamment fait connaître ces séances, nous n'avons pas à en parler plus longuement. Il nous suffira de dire que, des cinq départements bretons, il n'y a eu guère par ailleurs à y figurer que l'Ille-et-Vilaine par un mémoire de M. Lallemand, de Rennes, sur la chimie, et le Morbihan par M. Hesse, de Brest, primé pour des études sur les *hirudinées* et les *trématodes*.

Quelques jours auparavant, dans cette même Sorbonne, devant la Faculté des Sciences de Paris, un jeune médecin, qui n'a point tout à fait cessé d'être Nantais, soutenait brillamment ses thèses pour le doctorat ès-sciences naturelles. Notre incompétence en ces matières ne nous permet pas de dire autre chose, sinon que la thèse de géologie a pour objet les terrains devoniens de la Loire-Inférieure; nous sommes persuadés d'ailleurs que M. Emile Bureau préfère à nos louanges celles que ses professeurs lui ont données publiquement.

La Société archéologique de France pour la conservation et la description des monuments présente à nos yeux cet avantage, qui lui était commun, du reste, avec notre chère Association bretonne, de regrettable mémoire, que chaque année ses congrès se tiennent dans une ville différente. Ce système nous paraît préférable. Nous sommes donc heureux d'annoncer que la Société française d'Archéologie tiendra cette année, à Fontenay, à partir du 12 juin, sa XXXIe session. Le programme, rédigé vraisemblablement par M. Fillon, de Fontenay, secrétaire général de la session et l'un de nos meilleurs numismates, ne comprend pas moins de quatre-vingt-une questions, se rapportant aux monuments et à l'histoire du Bas-Poitou. Rien n'est plus facile que de se le procurer.

Comme pour préluder au congrès, où l'on fera de l'archéologie savante, les habitants de Fontenay ont fait, le lundi de Pâques, de l'archéologie pittoresque, en représentant, au moyen d'une magnifique cavalcade, l'entrée de Louis XIII dans cette ville. Les costumes étaient superbes, les chars étaient majestueux; la quête pour les pauvres a donné près de 4,000 francs; en un mot, tout ce que le soin, la générosité, le goût pouvaient produire était réussi à souhait. Le beau temps seul n'a pas voulu être de la partie, et tous ces apprêts ont dû rester exposés à la pluie, une partie de la journée.

Pour parler d'une entrée véritable, constatons que celle de Mgr Ga-

zailhan dans son diocèse a été tout à fait triomphale. A Elven, où le chemin de fer l'avait laissé, il trouva une escorte à cheval composée de paysans et de propriétaires de Saint-Nolff, qui le conduisit d'abord jusqu'à ce bourg, où il s'arrêta quelque temps à recevoir les hommages des populations, et qui suivit ensuite sa voiture jusqu'à Vannes. La place du Morbihan avait été magnifiquement décorée. On voyait de tous côtés des guirlandes, des corbeilles de fleurs, des mâts vénitiens portant des bannières avec des inscriptions variées. Les troupes de la garnison étaient sur pied, et quand le bruit des cloches et celui des tambours ont annoncé l'arrivée de Monseigneur à la porte de Saint-Vincent, et qu'il est descendu de sa voiture en habits pontificaux, de vives acclamations sont sorties de tous les rangs de la foule. Après les cérémonies d'usage et les présentations, Monseigneur a traversé la ville sous un dais, se rendant à la cathédrale, où il a été complimenté de nouveau par le chapitre. Après le chant du *Te Deum*, Monseigneur est monté en chaire, et dans une chaleureuse improvisation, il a retracé la haute mission du prêtre et particulièrement celle de l'évêque. — Déjà, par une lettre pastorale datée du jour de son sacre et adressée aux fidèles et au clergé de son Eglise, Mgr Gazailhan avait commencé de gagner tous les cœurs de ses diocésains.

Rennes a eu aussi, le 10 mars, une cérémonie qui, bien qu'elle n'intéressât, à vrai dire, qu'une paroisse, a attiré la population tout entière. Une personne pieuse de la ville avait rapporté de Rome le corps d'une martyre à laquelle le Souverain Pontife avait donné son nom sous lequel on l'invoquera désormais. Ces reliques avaient été déposées à la chapelle des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, où le clergé est venu les prendre pour les conduire à l'église Saint-Sauveur, à laquelle elles sont destinées. La sainte martyre, portée sur un riche brancard, était suivie d'un nombreux cortége de prêtres et de jeunes filles. Mgr l'Archevêque l'attendait dans l'église déjà pleine, et quand l'entrée fut achevée, ceux qui purent trouver place entendirent Monseigneur développer, avec son talent accoutumé, de hautes considérations sur le triple culte que nous devons aux saints : culte d'honneur, culte de prières et culte d'imitation. — Le soir, la plupart des maisons de la paroisse étaient illuminées.

Un mot maintenant de l'affluence qui a régné dans les églises de Nantes durant la station du carême; il nous serait, du reste, bien difficile de taire l'admiration que nous ont causée et le zèle et le talent du Père Mathieu, jeune dominicain qui prêchait à Saint-Clément. Ce saint religieux nous a montré une fois de plus quels magnifiques effets d'éloquence une parole inspirée sait trouver dans l'enseignement élémentaire de notre religion. On s'apercevait, au choix de ses sujets et à la nature de son exposition, qu'il voulait surtout s'adresser aux âmes simples; il n'embar-

rassait pas sa marche de la réfutation des arguties de la science moderne; il ne cherchait point à montrer à quel mépris de la logique peut descendre un sophiste; le plus souvent il prenait une parabole de l'Écriture appropriée au sujet qu'il voulait traiter; il parlait, on écoutait, et l'on était ému. Toujours intelligible, — ce qui n'est pas un mince mérite quand on prêche en province,

Où tout esprit n'est pas composé d'une étoffe
Qui se trouve taillée à faire un philosophe, —

son style d'une rare facilité s'élevait parfois à des accents sublimes. Personne ne nous a mieux fait sentir la supériorité de l'éloquence sur la discussion; et comment contester cette supériorité puisque la discussion pénètre rarement au-delà de l'intelligence, tandis que l'éloquence, méprisant les replis tortueux de l'esprit, va droit à l'âme en s'adressant au cœur?

Ce n'est pas cependant qu'il faille tenir en petite estime les talents de discussion, et le nombreux auditoire qui se pressait à la cathédrale autour de la chaire du P. Matignon, de l'ordre des Jésuites, a montré, par son assiduité à l'écouter, combien peut avoir d'attraits une parole claire et élégante mise au service d'une science éprouvée par les luttes de la polémique religieuse.

Le catholicisme est loin d'avoir parmi les artistes des interprètes aussi illustres que ceux qu'il possède dans le domaine de l'éloquence, des lettres et des sciences. C'est une raison de plus pour déplorer la mort prématurée d'Hippolyte Flandrin, qui était à la fois l'une des gloires de la peinture moderne et le plus éminent représentant de l'art spiritualiste en France. On sait que la cathédrale de Nantes se trouve avoir un de ses plus beaux tableaux, *Saint Clair guérissant les aveugles*, et que notre Musée possède de lui la *Rêverie*, une tête d'étude de jeune fille, et les portraits sur la même toile d'Hippolyte et Paul Flandrin, peints par ce dernier en 1842. C'est à coup sûr un grand honneur, pour notre compatriote M. Elie Delaunay, d'avoir été l'un des élèves préférés de ce maître. Tout le monde a lu la lettre pastorale par laquelle Mgr l'évêque de Nîmes demande à son clergé des prières pour l'âme de l'artiste chrétien.

Une perte qui sera aussi bien vivement sentie dans le monde savant et littéraire est celle de M. Ampère, mort récemment à Pau Sa mémoire, comme celle de M. Flandrin, a eu cette fortune d'inspirer à l'un de ses amis de nobles accents; on voit, à lire le discours de M. Guizot sur cette tombe entr'ouverte, que sa douleur est vraie; ses pensées sur la mort sont celles d'un chrétien, et à l'entendre qualifier la Restauration de « pouvoir aimé et doux rajeuni par la liberté, » on sent qu'il est arrivé à

cette hauteur sereine qui domine les passions. M. Ampère, esprit libéral et élevé, était à proprement parler plutôt savant qu'écrivain. On avait cependant fort remarqué dans ces dernières années ses études sur l'*Histoire romaine à Rome*, ouvrage dans lequel, à propos des monuments, il faisait revivre l'histoire qu'il expliquait ensuite à l'aide de ces mêmes monuments. Il est mort subitement en corrigeant un article intitulé : *La fin de la liberté à Rome*. Ce n'est pas sans une certaine tristesse qu'on le voit terminer ce travail, son testament littéraire, par ces paroles empruntées à un historien anglais : « On enterre les morts et d'autres vivent à leur place, mais quand la liberté est enterrée, rien ne vit plus. »

En Bretagne, plus que partout ailleurs, la perte de M. Ampère laissera de profonds regrets : notre province n'a point oublié que cet éminent écrivain avait eu l'honneur de représenter l'Académie française, en ce grand jour de la translation des restes de Châteaubriand au tombeau du Grand-Bé.

LOUIS DE KERJEAN.

Erratum.

Dans notre dernier numéro (ci-dessus p. 228), à propos des *Œuvres inédites de La Rochefoucauld*, M. de la Borderie parlait de « ces éditions » (de nos grands écrivains) chargées d'images, comme on en publiait tant » naguère, où des artistes fort habiles ont usé les finesses de leur » crayon à prouver leur *inintelligence* des œuvres qu'ils prétendaient » *illustrer*. » — Du mot *inintelligence*, une faute d'impression a fait *intelligence*, ce qui rend la phrase inintelligible.

NOTRE-DAME-DES-DONS.

Quàm dilecta tabernacula tua!

I.

C'est près de Nantes, dans la pauvre et obscure paroisse de Treillières, vers une ruine abandonnée, que je me propose de conduire ceux qui me lisent, et non vers l'antique et célèbre cathédrale d'Avignon, qui vit les splendeurs du pontificat suprême et conserve sous ses dalles la poussière des papes qui y ont vécu, loin de leur siége, maintenus là par la turbulence des Romains et par la politique des rois. Cette basilique n'a de commun avec notre oratoire nantais que la consonnance du nom; l'orthographe même est différente [1].

Si modeste qu'elle soit, notre ruine a néanmoins son histoire, non pas retentissante sans doute, mais cependant digne d'intérêt, puisqu'elle se mêle à celle des derniers jours de la cour bretonne, et que nous verrons tour à tour paraître dans son enceinte les différents personnages de ces temps troublés.

Par qui fut fondée la *chapelle des dons*, on ne le sait; si haut qu'on puisse remonter on trouve la sainte Vierge honorée en ce lieu; on indique bien une date de reconstruction, ainsi que je le démontrerai; on n'arrive pas à saisir le moment où la première pierre fut posée. Le culte de la sainte Vierge paraît donc né là dès les temps les plus reculés de notre Eglise nantaise, dans les ombres

1 La cathédrale d'Avignon se nomme : *Notre-Dame-des-Doms.*

de la vieille forêt qui couvrait de ses masses profondes ces hauteurs.

Quand on se rappelle la légende du martyre des saints Rogatien et Donatien, la fuite du pontife et des prêtres de l'Eglise de Nantes à cette époque, et surtout quand on remarque que l'antique église dédiée à saint Similien, qui fut peut-être cet évêque obligé de se cacher, est bâtie sur le coteau de l'Erdre en face du vieux Nantes gallo-romain et sur la lisière de la forêt, on arrive à penser que là fut sans doute le théâtre des luttes et des souffrances de nos pères en la foi, les catacombes nantaises.

Le combat fut long entre les deux religions rivales, plus long qu'on ne le croit, car si les chrétiens triomphèrent officiellement avec Constantin, les prêtres païens à leur tour se réfugièrent dans ces mêmes ombres et y défendirent avec succès leurs croyances par des prestiges qu'ils opposaient aux miracles. J'en crois trouver la preuve et un souvenir dans la chapelle et le culte de *Notre-Dame-de-Miséricorde* et dans la légende que chacun connaît. Peut-être le serpent qui désolait cette partie de la forêt n'est-il qu'une allégorie, peut-être fut-il très-réel; sans m'arrêter ici à discuter le pour et le contre au risque de ne pouvoir conclure, ni dans un sens ni dans un autre, je dois rappeler les êtres fantastiques et les illusions dont les Pères du désert furent souvent les victimes dans les premiers siècles et dont la réalité nous est attestée par saint Athanase leur biographe, à l'intelligence et à la véracité de qui l'on voudra bien ajouter foi. Ce qui est certain c'est qu'on ne sait pas plus l'époque de la fondation de *Notre-Dame-de-Miséricorde* que l'origine de l'église Saint-Similien et des chapelles de *Notre-Dame-des-Anges* en Orvault, de *Notre-Dame-de-Bon-Garant* en Sautron, et de *Notre-Dame-des-Dons* en Treillières, tous édifices construits sur le territoire occupé par l'ancienne forêt fatidique; je suis tenté d'y voir comme autant d'étapes de la lutte consacrées par un autel à la Vierge protectrice des apôtres.

Celui de ces petits oratoires dont il est fait le plus anciennement mention est la chapelle de Bon-Garant ou Bois-Garrant. Ce n'est pas une date de fondation, c'est la donation d'une chose existante déjà.

L'an 1038, Budic comte de Nantes et Adoïs sa femme donnèrent au monastère de Saint-Cyr de Nantes qu'ils voulaient rétablir, *Bois-Gragunderran quæ est inter Oisraldum et Vigno supra aquam Alsentiæ, cum cultis et incultis, et silvis et pratis.*[1] Matthias peu après transféra Saint-Cyr et Bon-Garrant à l'abbaye du Roncerai. Donc Ogée se trompe quand il dit que la chapelle de Bon-Garrant fut bâtie par François II, duc de Bretagne, et bénite et dédiée le 6 juin 1464 par le coadjuteur de Rennes. C'est rebâtie qu'il eût fallu dire, et j'insiste là-dessus, parce que le même Ogée a commis la même erreur pour la chapelle des Dons qu'il fait également bâtir par le même duc François, tandis qu'elle existait certainement avant le règne de ce prince.

Deux raisons me semblent mettre hors de doute l'existence de la chapelle des Dons avant l'époque de François II. La première c'est que dans le relevé des biens et droits de l'évêque de Nantes dans la paroisse de Treillières, il est parlé d'un champ grévé d'une rente par suite d'un contrat de 1452 et il est relaté dans cet acte que le champ est situé au-devant de la chapelle des Dons qui, dès lors, existait avant François, monté sur le trône en 1458 seulement; l'autre c'est que nous verrons ce duc venir avec sa cour y faire un pèlerinage officiel et dans un but quasi politique, puisque ce fut pour demander à Dieu, par l'entremise de la Sainte-Vierge, de bénir son mariage en lui donnant une postérité. Or on ne fait pas un pèlerinage à un autel qu'on élève soi-même ; il faut que déjà des grâces obtenues aient rendu un lieu célèbre entre tous.

Ces réserves faites, ouvrons Ogée. A l'article Treillières il me dit : « La chapelle des Dons bâtie par les ducs de Bretagne est remarquable par une assemblée qui s'y tient tous les ans la seconde fête de Pâques. » Et voilà tout. J'ai un autre guide un peu moins laconique, mais qui a eu le tort de ne pas préciser les sources où il a puisé. Je ne l'en tiens pas moins pour très-sûr, et incapable de rien relater qu'il n'ait lu et bien lu; c'est l'ancien curé de Treil-

1 *Bois-Garrant qui est entre Orvault et Vigneux, sur le ruisseau d'Aulxence (*le Cense*), avec ses champs cultivés et ceux qui sont incultes, ses bois et ses prés.*

lières, M. l'abbé Rigaud, qui ayant eu d'excellentes et intimes relations avec le propriétaire de Gesvres a pu lire les archives du château. Or dans une note statistique sur sa paroisse M. Rigaud s'exprime en ces termes : « Une chapelle dédiée sous le vocable de Notre-Dame-des-Dons située à trois kilomètres sud du bourg est le seul monument auquel s'attachent quelques souvenirs historiques qui peuvent offrir de l'intérêt. Construite en 1460 par François II, duc de Bretagne, elle a été depuis sa construction jusqu'à la Révolution de 1793 un lieu de pèlerinage célèbre. » C'est une date positive; et cette date s'harmonise avec les caractères architecturaux d'au moins une partie de l'édifice et avec l'époque assignée par Ogée à la réédification de Bon-Garant. François II a donc mis la main aux deux monuments, mais d'après ce que j'ai dit, s'il les a rebâtis, il ne les a pas fondés. Quelle pensée a pu conduire ce prince à entreprendre ces reconstructions? Evidemment la même. Voyons si l'histoire nous répondra.

En 1460 François, comte d'Etampes, fils de Richard de Bretagne et de Marguerite d'Orléans, occupait depuis deux ans le trône de Bretagne. A son avènement il avait trouvé dans le trésor une somme de six mille saluts d'or provenant probablement de décimes que le pape Jean XXIII avait autorisé jadis Jean V à lever, et qui était destinée à des usages pieux. François consulta le pape sur ce qu'il devait en faire, et Pie II alors régnant répondit d'en employer mille aux réparations de Saint-Pierre de Rennes, et le reste à la fondation d'une université qui fut celle de Nantes et à d'autres fondations perpétuelles [1]. Les chapelles qui nous occupent et qui toutes furent réparées ou reconstruites en ce temps, sont-elles un produit de ces libéralités pieuses? Je suis très-porté à le croire.

Ce duc François avait au plus vingt-cinq ans; élégant et noble de sa personne, d'un esprit gracieux, facile, mais trop peu appliqué, il aimait plus les plaisirs que les affaires et fut toute sa vie le jouet de ceux qui voulurent le dominer; il n'y trouva ni le repos ni le bonheur ni l'espoir d'un long avenir pour sa race. Il avait le cœur

1 Travers et Meuret.

bon sans doute puisque jusqu'au dernier jour et quelqu'imminente que fût sa ruine, il fut toujours aimé de ses peuples, mais ses mœurs légères et sa passion pour une indigne favorite le rendirent dur envers sa douce et pieuse femme, la duchesse Marguerite de Bretagne. Je sais qu'on a voulu ennoblir la dame de Villequier, c'est le nom de la favorite, en faisant grand bruit du dévouement qu'elle aurait eu en de fâcheuses circonstances; je sais aussi qu'on a rehaussé Landais; pour moi ces deux personnages se soutiennent et se complètent. Haïs en leur temps, ils ont été l'un et l'autre justement jugés. Ce n'est pas le lieu d'en donner la preuve. Je dirai seulement que la dame de Villequier n'était qu'une ambitieuse et banale coquette sortant de la cour du vieux roi Charles VII pour exploiter celle du jeune François II. Son influence fut fatale non seulement dans le ménage ducal qu'elle troubla, mais dans la conduite des affaires du duché qu'elle compromit; — c'est à elle que nous devons la plupart des difficultés qui servirent de prétexte à Louis XI pour se mêler de nos affaires, et notre participation à la Guerre du Bien Public qui fit plus d'honneur au roi qu'à nous.

Ce fut à la suite de cette guerre qu'Antoinette de Magnelais, dame de Villequier, depuis longtemps maîtresse du duc, mais résidant à Cholet, vint au château de Nantes; la mère de François venait de mourir, le 24 avril 1466. La duchesse dut souffrir ce surcroît d'humiliation. Mais le peuple murmura hautement de ce scandale, à tel point, que plusieurs des conseillers du duc, à la tête desquels il faut nommer Tanneguy du Chastel, durent chercher le moyen d'y mettre fin. On ne crut pouvoir mieux faire que d'écrire à Vannes à la bienheureuse duchesse Françoise d'Amboise qui venait d'y bâtir un couvent de Carmélites ou elle habitait sans être cloîtrée encore. Françoise envoya à son cousin des lettres dont Albert de Morlaix nous a conservé deux admirables fragments qui sont pleins à la fois d'affection, de charité, de patriotisme et d'une fermeté tout évangélique. Quelle grande âme que cette âme de sainte! et quel courage! car ne recevant pas de réponse elle vint elle-même la chercher à Nantes au mois de septembre. — Elle lutta longtemps, fut sur le point de remporter la victoire, fit chasser momentané-

ment la favorite du château et n'échoua, en définitive, que parce que les gens qui avaient besoin de la courtisane pour dominer le prince se mirent contre elle. Durant ce combat, où il s'agissait de son bonheur, que faisait la pauvre duchesse Marguerite? Elle priait, et M. l'abbé Rigaud a relevé la date de 1466 *sur les registres de la chapelle des Dons,* comme étant celle d'un pèlerinage fait en ce lieu par Marguerite de Bretagne. J'aurais désiré savoir au juste si ce fut en ce même mois de septembre; nous aurions alors pu dire si ce fut pendant la lutte pour demander à Marie son appui, ou après, pour se jeter en ses bras, désormais son unique refuge. Toute brève qu'elle soit, cette simple date de 1466 est éloquente.

Quant aux seigneurs qui traversèrent les projets de la duchesse Françoise, on devine quels ils furent, du moins leur chef. Il n'est pas douteux que Landais soutenait Antoinette, il est même probable que l'hôtel de Briort fut le refuge momentané de la favorite. Il est certain qu'à partir de ce jour Antoinette de Magnelais devint la première personne de la cour; les comptes du Trésorier en font foi.

Cependant les intrigues continuant entre le duc de Bretagne, le comte de Charolais et le duc de Normandie, frère du roi, réfugié en Bretagne, ces princes armèrent contre Louis XI qui confisqua les biens d'Antoinette de Magnelais, situés en France, évidemment parce qu'elle était le nœud de cette ligue. Afin de rendre la chose plus piquante, Louis fit don de ces biens à Tanneguy du Chastel, dépouillé par la dame. Cette confiscation est de 1468, et en cette même année Antoinette vint à la chapelle des Dons. Qui l'y conduisit? Est-ce le hasard? Un jour accompagnant le duc à son manoir du Bois-Thoreau en Sautron, l'aura-t-elle suivi à quelque chasse et passant près des Dons aura-t-elle voulu donner le spectacle édifiant d'une piété officielle? Ce n'est pas d'aujourd'hui que les scandaleux et les rebelles aux lois de la morale et de l'Eglise se piquent d'être aussi réguliers que ceux qui les condamnent, mais d'une piété mieux entendue. Toujours est-il que la favorite vint à la chapelle des Dons et fit inscrire son nom sur le même registre où sa victime avait inscrit le sien. C'était être déjà presque duchesse. Bientôt sans

doute elle se crut certaine de ce haut rang quand, l'année suivante, l'infortunée Marguerite mourut de douleur, le 22 septembre 1469.

Marguerite, ce sang royal de Bretagne et d'Ecosse, comme l'écrivait sa bienheureuse cousine Françoise, était une sainte et pieuse femme. Epouse parfaitement noble et digne dans son malheur, le peuple la plaignait et l'aimait, et détestait la favorite. Il se forma contre cette dernière un parti puissant, à la tête duquel se trouvait Françoise d'Amboise. — Mais le duc entièrement dominé par la demoiselle de Magnelais, s'était livré aux créatures de cette femme, devenue, à cette époque, créature elle-même de Landais. — On a fort critiqué la noblesse bretonne, on a fort exalté Landais à son détriment; on a dit que seul il comprit son temps et aima son pays, que les seigneurs bretons étaient vendus à l'étranger. C'est le contraire qui est vrai. Qui voyons-nous, en effet, autour du duc administrant et gouvernant la patrie bretonne? — une maîtresse étrangère, Antoinette, et des favoris étrangers, MM. de Lescun, de Villars, de Tiercelin, — tout cela vivant aux dépens du duc, absorbant les fonds du trésor, livrant le pays aux hasards de guerres ruineuses et d'une politique sans foi et grosse d'orages sans cesse renaissants. — Qu'on parcoure les comptes de Landais. La dame de Villequier, ses bâtards y sont à toute ligne; ce sont des sommes toujours renouvelées qu'on leur alloue; les unes pour des achats spécifiés de drap de soie ou de laine que fournissent Martin Anjorrant et Jehan de Moussi, le beau-père du Trésorier; les autres avec cette annotation « qu'il n'en sera pas autrement parlé à la cour des comptes. » Du 1er octobre 1468 au 30 septembre 1470 je trouve qu'Antoinette et son fils, le sire de Clisson, sont portés sur les comptes pour une somme de 20,634 livres, tandis que la duchesse Isabeau d'Ecosse n'y est portée que pour 3,000 livres, et la duchesse régnante pour ses dépenses, 6,500 et 500 pour ses épingles.

Les honnêtes gens, ce que j'appellerai moi le parti vraiment national et breton, durent se réfugier en France, au moins les chefs. — Le vicomte de Rohan, beau-frère du duc, Tanneguy du Chastel, et Payen Gaudin, seigneur de Martigné et grand-maître de

l'artillerie. — On fit faire leur procès. — Parmi les commissaires on ne trouve que les fonctionnaires de Landais, entre autres un Lespervier, peut-être le père de celui qui un jour épousa la fille du Trésorier, peut-être celui-là même. Or, l'extrait de ces enquêtes est curieux à consulter. — De quoi s'est donc plaint Payen Gaudin, par exemple, le plus chargé des accusés? — Il s'est plaint : « de ce que les étrangers gouvernaient le duc et qu'ils étaient trop puissants en son conseil; » et par dessus tout on le poursuit pour avoir accusé Mme de Villequier, pour avoir dit qu'elle empêchait le duc d'avoir des enfants de la duchesse, pour avoir dit que les « grands seigneurs estoient bien lâches de souffrir ladite dame et les étrangers auprès du duc et qu'ils devaient les mettre hors du pays. » — Payen Gaudin ne nia point ses paroles et il ajouta ces mots significatifs que le roi lui ayant dit par manière de reproche : « Vous autres Bretons êtes tous Anglais ou Bourguignons; il répliqua : *Sire, nous sommes et serons toujours bons Bretons et bons Français.* » Landais et ses complices n'en pouvaient dire autant [1].

Il y avait donc lutte et lutte ardente entre les Bretons et les étrangers à la cour de François. — Sur ces entrefaites et tandis qu'on faisait ces procès, Antoinette mourut, un an et deux mois après la duchesse, le ve jour de novembre, et fut enterrée en l'église de l'hôpital de Cholet, où son épitaphe ainsi conçue se lit encore : « *Ci gît noble et puissante demoiselle Anthoynette de Magnelais, en son vivant dame de Villequiers et de Magnelays, vicomtesse de la Guierche en Touraine et de Saint-Sauveur-le-Vicomte, dame de Montresor et de Menetansolon des Isles, de Marennes, d'Oleron et de cette ville de Cholet, qui trépassa le* ve *jour de novembre l'an* MCCCLXX. — *Dieu en ait l'âme. Amen.* [2] »

Vte EDOUARD DE KERSABIEC.

1 *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, Dom Morice.

2 Je dois cette épitaphe, inédite je crois, à l'obligeance de M. de la Barbée.

(La suite au prochain numéro.)

A BORD DE L'ESCADRE CUIRASSÉE.

NOTES DE VOYAGE.*

A M. ÉMILE GRIMAUD, SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION.

Il est quatre heures du matin; la vapeur fait rage en s'échappant par les deux naseaux qui servent à sa respiration lorsqu'on n'est pas encore en marche; le cabestan grince, les poulies gémissent, les matelots jurent en virant pour amener l'ancre, et ce concert, qu'il vaut mieux pour vous entendre de loin que de près, indique suffisamment que nous sommes sur le point d'appareiller. Adieu donc, île de Madère; c'est probablement le dernier salut que j'aurai occasion d'adresser à tes flots bleus, à tes rives verdoyantes, à tes habitants hospitaliers; mais je me rappellerai toujours avec bonheur les instants si rapides que j'ai passés à l'abri de tes montagnes dont les plus hautes cimes vont bientôt se perdre à l'horizon.

Nous passons devant la baie de Tampico. Il y a là une légende. A ce mot vous dressez l'oreille; une légende!... les revues les aiment beaucoup. Soyez tranquille, je vais vous la raconter. Ça commence ainsi qu'un conte de fée. — Il y avait une fois un beau chevalier français qui commandait un navire fin voilier, rude joûteur, aux flancs sombres comme la nuit, aux canons brillants comme l'éclair. Dans quel but naviguait ce bâtiment? où allait-il? d'où

* Voir la livraison de Février, pp. 115-128.

venait-il ? c'est ce que tout le monde se demandait dans la rade mexicaine de Tampico où il se trouvait alors ; mais comme le capitaine n'avait pas l'air précisément très-patient et n'aimait pas les curieux, on se borna aux suppositions. — Vous êtes libre d'en faire autant. — Toujours est-il qu'un beau matin le navire disparut sans crier gare et qu'on apprit la disparition simultanée de la senora Dolorès, Mercedès, Inès, ou un autre nom en *ès* quelconque, peu importe. Il y avait là toute une histoire dramatique, des amours contrariées ; des parents qui auraient voulu voir l'acte de naissance du futur ; M. le maire peut-être qui faisait des objections ; que sais-je ? Le capitaine n'aimait pas les lenteurs ; il abrégea les formalités en enlevant la demoiselle, après avoir trouvé un *padre* complaisant qui célébra leur union sans faire aucune demande indiscrète.

Je ne vous dirai pas à la suite de quelles aventures le navire aborda à Madère ; mais un jour, les moricauds, qui étaient alors les seuls habitants de l'île et dont il reste encore d'assez jolis échantillons, se réveillèrent fort étonnés en apercevant sur leurs côtes un bâtiment comme ils n'en avaient jamais vu et sur leur sol une centaine de gaillards qui avaient l'air tout disposés à y prendre racine. — On s'installait à son aise et on faisait bouillir la marmite, absolument comme si on eût été en pleine Normandie. — Les Moricauds voulurent se fâcher et renverser le pot au feu, mais on leur prouva, au moyen de quelques bras et jambes cassés, la vérité du proverbe : *qui s'y frotte, s'y pique.* Dès lors le différend fut jugé et les deux marmites se mirent à bouillir côte à côte en parfaite intelligence. Ce qui intriguait le plus les Madèriens, c'était la presence, au milieu de ces diables incarnés, d'une belle jeune femme, pâle, maladive, dont tous les traits indiquaient la souffrance. Les marins la nommaient *Tampico* et tous les jours le chef l'amenait sur le rivage, à l'ombre d'un bouquet de bananiers d'où la pauvre exilée jetait à travers l'immensité de l'Océan un long regard, sur sa jeunesse flétrie, sa famille perdue et ses illusions envolées. Bientôt il fallut la porter à ce lieu de repos qu'elle aimait, et au bout de quelques mois, un tertre de gazon, tombeau de la jeune femme, fut dans ces lieux la seule trace du passage de la malheureuse Tampico.

— Le lendemain le navire était parti, mais les Madériens ont conservé à la baie le nom de la triste étrangère.

A l'aide de la longue vue, je suis le plus longtemps possible tous les points remarquables de l'île. — C'est fini, les dernières cimes disparaissent à mes yeux dans le lointain et se confondent avec les nuages. — Encore une séparation ! — Hélas ! la vie en est faite et il en sera ainsi jusqu'aux jours de l'éternité.

L'amiral donne l'ordre de marcher à la voile. Cette allure n'est pas le triomphe des *cuirassés;* aussi est-ce avec une vitesse très-modeste que nous atteignons Ténériffe, la première des Canaries. A dix lieues au large environ, nous commençons à apercevoir le fameux pic dont le sommet noir et aigu se détache à la clarté du soleil sur le fond blanc du tapis de neige qui couvre ses pentes. Il me prend une envie féroce de monter jusque là-haut, dussé-je pour cela recommencer le jeu de casse-cou que j'ai joué à Madère, et remonter à cheval sans être encore bien guéri d'un malaise équestre que je vous laisse à deviner. Mais comme je n'ai pas les ailes d'Icare, — et d'ailleurs les eussé-je, son exemple n'est pas bien encourageant, — je suis forcé de rengaîner ma vaillance et de remettre mes projets à plus tard. Pour le moment il faut se contenter de lorgner le monstre avant de l'escalader.

Trois jours durant, il m'a fallu subir le supplice de Tantale. L'amiral avait donné ordre de faire des expériences giratoires, et pendant trois fois vingt-quatre heures, nous avons tourné autour de Ténériffe. Chaque matin en me levant, j'apercevais ce diable de pic qui avait l'air de me narguer avec son burnous blanc, et chaque matin je maugréais. Cependant, je dois le dire, ces expériences avaient un grand intérêt : pour chaque circuit, on mesurait le diamètre du cercle minimum dans lequel parvenait à évoluer le navire. A chaque épreuve, l'angle de barre variait de 5°, et on s'assurait ainsi de la durée, de la grandeur et de la facilité de l'évolution pour les différents types représentés dans l'escadre, et pour toutes les circonstances dans lesquelles chacun d'eux pourrait se trouver un jour. — Le *Solférino,* qui avait eu jusqu'ici la palme pour la vitesse (il a atteint quatorze nœuds dans la marche avec huit chaudières, à toute

vapeur), pour l'économie de charbon, pour la douceur des mouvements, a été obligé de baisser pavillon devant la *Couronne*, la *Normandie*, et les vaisseaux à voiles. Ce résultat était facile à prévoir en raison de sa grande longueur augmentée par la saillie de l'éperon. Mais il évolue encore très-convenablement, et, somme toute, ce type a réalisé toutes nos espérances.

Il parait que l'amiral Penaud [1] aime la valse, car il ne nous fait pas grâce d'un degré. Quant à moi, malgré mon ancienne réputation de danseur, la tête commence à m'en tourner, et si nous avions viré un jour de plus, j'arrivais à la *girophobie*. — Je dois avouer que les instincts du touriste l'emportent souvent chez moi sur ceux de l'ingénieur, et on ne s'étonnera pas qu'après trois jours de ces exercices, moins amusants qu'utiles, je ne luttasse même plus contre mon besoin d'embrasser la terre.

Enfin le moment est venu. On mouille devant Santa-Cruz, dont les habitants émerveillés de notre constance à passer et repasser devant eux tous les matins, nous reçoivent comme des gens qui doivent être fatigués et nous jouent sur l'Alaméda un petit air de musique pour nous distraire. Il s'agit bien de cela! — Le Pic! Par où va-t-on au Pic? Comment peut-on grimper au Pic? — Je cours chez notre excellent consul, M. Berthelot, qui sourit à mon ardeur, mais jette dessus une douche d'eau froide en me disant : — Mon cher Monsieur, il y a un mois encore, c'était parfaitement possible; mais vous avez oublié que nous sommes en novembre et tandis qu'ici nous avons encore plus de trente degrés de chaleur, là-haut, le vent, la pluie et la neige vous auraient bientôt aveuglé, bousculé et inondé. Pas un guide ne vous y conduirait aujourd'hui; il est inutile d'y songer.

Me voilà aussi désappointé que Perrette avec son pot au lait. Heureusement M. Berthelot est si aimable, il met tant d'empressement à nous montrer ses collections minéralogiques, son plan en relief de l'île, à nous faire goûter son excellent vin de Ténériffe, avec accom-

1 L'amiral Penaud vient de mourir à Toulon, où il avait pris tout dernièrement le commandement de l'escadre d'évolution. Il était né à Brest et la Bretagne regrette en lui un de ses enfants les plus dignes et les plus énergiques.

pagnement de gâteaux, de poignées de mains, d'explications bienveillantes, etc....., que je parviens, sinon à oublier le pic, cet ingrat qui repousse mon accolade, mais à me résigner.

Cependant, dès que j'ai franchi le seuil hospitalier du consul et que je ne suis plus sous le charme de sa conversation, la rage me reprend; je trouve que les Ténériffains nous regardent comme des bêtes curieuses; le piston de leur musique fait des canards; mesdames leurs épouses ont l'air évaporé; les arbres de l'Alaméda ressemblent à des manches à balai, ornés au bout d'un plumail chargé de poussière. Je tourne décidément à l'aigre; revenons à bord. Il faut dormir par dessus ce désanchantement; demain je verrai les choses d'un meilleur œil.

L'aspect de Ténériffe, vue du mouillage devant Santa-Cruz, est des plus singuliers. C'est une série de mamelons couverts de nopals qui ont l'air d'être rangés en bataille le long de la côte, tant ils sont disposés symétriquement les uns à la suite des autres. On dirait un vaste campement où des tentes monstrueuses abriteraient une légion de Titans. Tout le sol de l'île est volcanique; il y a encore de nombreux cratères, et la surface du terrain est çà et là semée de bosses qui représentent le bouillonnement de la masse intérieure lorsqu'elle a pu trouver une issue au dehors. On se doute bien qu'avec une semblable température interne, l'écorce doit un peu s'en ressentir; aussi cette nuit, quoique nous soyons au 13 novembre, j'ai été obligé de mettre bas les couvertures et de tâcher de m'endormir en ne laissant rien perdre du peu d'air qui arrrive dans mes profondeurs. Que dites-vous de cela, vous qui en ce moment gelez dans les rues de Nantes, ou êtes obligé pour vous réchauffer de vous griller les tibias au coin du feu? Quant à moi, cette chaleur me va parfaitement; je me baigne avec bonheur dans ces tièdes effluves, tempérées pour nous par la brise du large, et j'espère, grâce au régime culinaire, à l'exercice que je prends soit à bord, soit à terre, et au bon air salin que nous respirons, vous rapporter un visage florissant et une santé plus affermie.

La ville de Santa-Cruz a bien le caractère espagnol : des façades blanchies à la chaux tous les ans; les jalousies grillées et peintes

en vert, derrière lesquelles les senoras sont censées travailler et vous décochent des œillades assassines; des rues pavées en cailloutis; de nombreuses églises, l'Alaméda avec ses verts bosquets, c'est bien cela, et je retrouve ici tous mes souvenirs de l'Andalousie. Je n'ai pas parlé des serins; il va sans dire qu'aux Canaries on ne saurait manquer d'en voir. Presque toutes les maisons, surtout celles du peuple, ont leur cage où le petit hôte à robe jaune gazouille sa chanson. Sur le seuil d'une porte, un serin à deux longues pattes, mais de race humaine, nous regarde passer. Il croit devoir aux lois de l'hospitalité de se proposer pour cicérone. Sa mine n'est pas bien engageante, mais comment refuser un homme aussi poli? Nous visitons donc à sa suite l'église des Franciscains et celle de la Conception. Dans cette dernière, qui est la cathédrale, on voit des choses fort intéressantes : de nombreuses dalles tumulaires, où le nom normand de Béthencourt se reproduit plusieurs fois [1]; une fort belle chapelle tout en bois sculpté due à la générosité d'un certain senor Rodriguès; une chaire magnifique en marbre blanc; un maître autel tout en argent, et enfin, derrière une vitrine, un souvenir glorieux, deux drapeaux anglais pris sur l'escadre de Nelson à la suite d'une attaque infructueuse de Santa-Cruz. Notre guide nous fait là-dessus un petit verbiage castillan que personne n'écoute, occupés que nous sommes à regarder les voûtes sculptées et peintes, d'un bel effet, les tableaux, les inscriptions, les objets d'art et toutes les richesses que renferme l'église; car ici, comme dans toutes leurs villes, les Espagnols se sont montrés très-généreux envers la demeure du Tout-Puissant. Une petite porte latérale donne accès sur un cloître planté d'orangers, où des chanoines disent leur bréviaire. Je retrouve sur leur physionomie et dans tout leur air ce caractère du prêtre dont l'absence m'avait si fort choqué à Madère. Décidément il y a du bon à Santa-Cruz, et je suis revenu de mes préventions de la veille. Quand ce ne serait que le vin de M. Wilkinson, dont la cave si fraîche, alors qu'on était dehors dans

1 Jean de Béthencourt a le premier découvert les îles Canaries. Sur le refus de la France de l'aider dans la prise de possession, il les offrit à l'Espagne, qui en fit la conquête et en est restée depuis la maîtresse.

une fournaise, nous a offert un abri orné d'agréments de tout genre. Notre jeune chirurgien trouvait tant de charmes à cette retraite pleine d'ombres et de tonneaux où, sous prétexte de connaissance à faire avec les produits de Ténériffe, M. Wilkinson nous promenait du sec au doux et de barriques en barriques, qu'il a fallu une certaine violence pour l'en arracher et le remettre au soleil. Cependant ce n'est pas tout que de boire, même dans un pays aussi chaud, il faut manger, et l'heure du dîner approche. Nous retournons donc à bord, après avoir jeté un coup d'œil sur la *Plaza* de la Constitution ornée d'une colonne commémorative de la prise de possession par les Espagnols, que surmonte une belle statue de la Vierge. C'est sur cette place que se trouve le palais du gouverneur des Canaries; des soldats y montent la garde; ils ne sont guère plus beaux que ceux des Portugais. Quelques-uns ont des vestes et des pantalons *jaunes*. Evidemment il y a beaucoup de serins dans le pays.

Durant le repas, je fais venir l'eau à la bouche du commandant en lui racontant les prouesses de notre chirurgien et les merveilles de la cave de M. Wilkinson. Aussi, ne voulant pas descendre à terre, me charge-t-il de ses achats, mission importante que je me vois forcé d'accepter malgré ma déclaration d'incompétence. Le soir donc, lorsque déjà le crépuscule, qui dans ces pays tropicaux dure si peu, a fait place à la nuit, je m'achemine vers la demeure de mon Anglais, tout en flânant et en pensant à la puissance mercantile de cette nation qui, ici comme à Madère, comme presque partout, a absorbé tout le commerce. Le vin de M. Wilkinson est excellent, je ne puis le nier, mais j'aimerais mieux qu'il me fût vendu par un Espagnol. En méditant sur ce thème, je me trompe de porte; la nuit, si tous les chats sont gris, toutes les portes sont noires, et je pénètre dans une enfilade de cours surmontées par des galeries et des colonnettes, lesquelles me paraissent assez semblables à ce que j'avais visité le matin. D'ailleurs, toutes ces grandes maisons espagnoles sont construites sur le même plan. Notre jeune docteur ne s'y serait pas trompé! Quant à moi, je me crois parfaitement dans mon droit, — personne ne mettant le bout du nez à la fenêtre, —

d'appeler une servante en faisant un peu de tapage et de lui demander en espagnol à parler à M. Wilkinson. Ma demande, plus ou moins comprise, la soubrette disparaît, et au bout de quelques minutes, je vois poindre une lampe, puis une tête de vieillard semée d'une profusion de cheveux blancs. Est-ce bien M. Wilkinson? Il me semble avoir beaucoup vieilli. N'importe! Il faut bien expliquer mon invasion. — *Senor, sei venuto para comprare vino di Teneriffe*[1]. — Mais, mon cher monsieur, m'est-il répondu en bon français, je ne suis pas marchand de vin; c'est au consul de Russie que vous parlez. — Mille excuses, monsieur; je croyais être chez M. Wilkinson; désolé de vous avoir dérangé. — Je me retire, mais le bonhomme n'est pas disposé à me lâcher ainsi. Vous appartenez donc à l'escadre cuirassée? — Sans doute. — J'ai été aujourd'hui à bord du *Magenta*, avec le consul des États-Unis, et malgré l'envoi de notre carte, on nous a fait un assez mince accueil. — Diable! le cas est grave, je croyais venir faire de la diplomatie en vins, me voilà dans la politique! — Ah! cher monsieur, ne voyez là qu'une boutade d'aspirant ennuyé de faire le quart; tous les officiers étaient à terre; mais venez demain à bord du *Solférino*, je vous promets une réception des plus flatteuses et je me ferai moi-même un honneur, un plaisir, etc., etc., de vous montrer nos merveilles. — J'ai sauvé notre réputation de courtoisie et je retourne à mon vin, en laissant mon vieux Moscovite retourner à son bonnet de nuit.

14 novembre. — Clic, clac, clic, clac! C'est notre postillon qui fouette à tour de bras ses quatre mules, assez empêchées dans leur ascension sur la route pierreuse, volcanique, grimpante, éreintante, qui mène de Santa-Cruz à la Laguna. — Sur la foi d'un on dit de carré, je me suis embarqué ce matin dans la gondole ou omnibus qui fait régulièrement le service entre ces deux villes. J'ai mon dictionnaire espagnol à la main, à ma droite une vieille duègne qui a de la barbe, et à ma gauche un hidalgo qui fume gravement sa cigarette, pendant que nous roulons et tanguons sur les rochers

[1] Seigneur, je suis venu pour acheter du vin de Ténériffe.

du chemin. On ne saurait être en meilleure compagnie, surtout plus silencieuse. Cependant je veux que mon dictionnaire me serve à quelque chose, et, avisant à ma droite une assez belle maison de campagne, je cherche le mot propre dans mon livre, et je trouve *casa di campagna.* Ma phrase bâtie, je demande galamment à la duègne si elle connaît l'heureux propriétaire de cette *casa di campagna.* Elle me répond : *Eh.* L'hidalgo, moins laconique, me lâche un *No entiendo* qui me fait fermer mon bouquin et renoncer à l'espoir de prendre une leçon d'espagnol. Comme je me suis levé ce matin, à quatre heures, pour profiter de la poste aux choux et descendre à terre en compagnie du cuisinier, du maître-d'hôtel et des marmitons, je pense qu'un peu de sommeil me fera du bien. La gondole est une rude berceuse ; cependant je parviens à m'assoupir et ne m'éveille qu'au bruit de joyeuses chansons et d'éclats de rire. Nous sommes arrivés à la *posada* [1] où les mules ont l'habitude de souffler un peu, pendant que l'*arriero* fume et se fortifie d'une rasade d'*aguardiente* [2]. Les chansons partent d'un groupe de *villanas* [3] qui, après avoir vendu leurs légumes, ont acheté à Santa-Cruz des figurines de plâtre peintes en vermillon, en bleu et en vert, et représentant quelques sujets de la Passion. Ces objets d'art, étalés dans la cour de l'auberge, font l'admiration de tous les marmots du voisinage et on se dispute pour en approcher de plus près. Cependant l'hidalgo et la duègne sont toujours aussi immobiles et aussi majestueux, et nous arrivons à Laguna, sans qu'ils aient desserré les dents. La ville a un peu l'air d'une momie ; elle doit convenir de tous points à leur tempérament. Quant à moi, je m'élance à la découverte et je cours de rues en rues pour voir d'abord la physionomie générale.

La Laguna est l'ancienne demeure des premiers Castillans venus dans l'île et on y voit encore leurs hôtels, dont quelques-uns s'effondrent sous l'action des siècles, tandis que d'autres sont occupés par des muletiers et des blanchisseuses. La nécessité de se

1 L'auberge.
2 Eau-de-vie.
3 Paysannes.

rapprocher de la mer a déterminé la fondation de Santa-Cruz, et depuis que cette dernière existe, le commerce et la vie se sont retirés de la Laguna, où l'on ne voit plus que des hidalgos et des duègnes qui ont oublié de se faire enterrer, comme mes échantillons de la gondole. La *ciudad* est très-grande, les faubourgs tout à fait misérables et remplis de maisons qui s'écroulent ; dans les rues on ferait paître un troupeau, tant l'herbe y pousse à son aise ; mais en arrivant sur la place de l'*adelantado*, on aperçoit quelques belles maisons, et plus loin il y en a de très-antiques et fort curieuses. J'ai commencé par visiter l'ancienne cathédrale où, comme à Santa-Cruz, l'autel est tout en argent ; mais ce qui m'a surtout frappé, ce sont la chaire et le chœur en bois sculpté, d'un admirable travail. Un peu plus loin, j'entre à l'église de la *parochia Nuestra Senora de la Concepcion*. On va y chanter une grand'messe ; je m'agenouille en compagnie de quatre ou cinq indigènes et j'assiste à l'office. Le chant est assez bizarre, le latin inintelligible pour mon oreille française ; mais le bon curé a un air très-vénérable et il me montre sa sacristie et les débris de ses richesses avec une bienveillance toute patriarcale.

Il est dix heures; où déjeûnerai-je ? C'est une question à se poser au milieu de ce désert. Heureusement j'avais à tout hasard garni mes poches de quelques provisions, et je me décide à sortir de la ville et à aller dans une *hacienda*[1] voisine chercher de l'ombre, des fruits.... et un peu de couleur locale. J'ai été servi à souhait : au-delà d'un grand portail, qui ne tenait plus guère sur ses gonds, une bonne paysanne, entourée de ses cinq enfants qui ouvraient de grands yeux, m'a accueilli comme le Messie. Bientôt *hijos fundos*[2], bananes, eau fraîche, sont étalés sur une petite table, et tout en partageant mon frugal repas avec mon jeune entourage, je caresse le chien de la maison et cause avec ma bonne hôtesse. Ce sont de pauvres fermiers; on a bien de la peine à vivre, mais Juan est courageux et la petite Carmencita aide sa mère de son mieux. On m'a tout fait voir : la vache, la chèvre, les trois moutons, les coche-

1 Ferme.
2 Figues de Barbarie.

nilles sur les nopals; et quels rires pour mon baragouin espagnol ! quel bonheur pour Carmencita, quand je lui glisse une petite pièce dans la main! Voilà des gens heureux dans leur pauvreté, et nous nous quittons enchantés les uns des autres. — *A la revista!* — C'est probablement un souhait qui ne se réalisera jamais.

En continuant mes investigations, j'arrive à un vieux couvent d'Augustins, où le gouvernement a établi *el instituto provincial de secundo ensenanca.* On ne saurait mieux placer le siége des études qu'à la Laguna. Certes on n'y est pas distrait par le bruit de la rue. Du reste, l'édifice est fort curieux; il y a deux cours entourées de cloîtres et plantées d'orangers séculaires, grands comme des chênes, des fresques naïves, une bibliothèque très-bien garnie, et j'y ai passé deux heures fort agréablement à feuilleter le grand ouvrage de M. Berthelot sur les îles Canaries. Cependant il faut partir. En passant, j'avise le magnifique hôtel du marquis de Nava : architecture sévère, façade à pilastres, cours silencieuses, balcons à treillis ouvragés; le tout paraissant parfaitement abandonné, je me hasarde et je visite quatre ou cinq pièces immenses, peu meublées, où quelques mauvais tableaux représentent des bandes d'Indiens fuyant devant les chevaliers espagnols. J'allais continuer, lorsqu'une vieille *criada*[1] apparaît un balai à la main et me fait comprendre par geste qu'il ne faut pas venir troubler le sommeil de cette maison. Il n'y a rien à dire à cela, et je m'éclipse en pensant qu'elle ferait mieux de balayer la poussière et d'enlever les araignées. — Le retour s'est effectué assez lestement, on descend toujours, et trois étudiants, qui m'avaient vu à l'*instituto,* m'ont tenu fidèle compagnie jusqu'en bas; ils apprennent le français; nous nous sommes donné mutuellement des leçons.

Grâce à la rapidité de ma course, j'arrive avant l'heure où le canot major doit regagner le bord et j'en profite pour aller faire une visite à M. Berthelot. Notre consul est le meilleur des hommes; c'est un ancien aspirant de marine du premier Empire, qui s'est consacré à l'étude de la géologie, de la minéralogie, etc., et que l'amour de la science a fixé dans ces parages.

1 Servante.

Tout en causant, mon attention est attirée par un beau portrait qui figure avec honneur parmi les toiles du salon. — Ah ! vous regardez mon Christophe Colomb, me dit M. Berthelot ; c'est la copie d'un portrait fait en 1840 pour le roi Louis-Philippe par mon ami Lasalle. Longtemps nous cherchâmes ensemble si nous ne découvririons pas une gravure ou une peinture de l'époque qui pût servir de modèle, et n'ayant rien trouvé le peintre fut obligé de composer son tableau d'après les indications historiques. Il était livré depuis longtemps et je me demandais même quelquefois ce qu'il pouvait être devenu, ne l'ayant aperçu dans aucune galerie, lorsque des recherches entreprises pour la Société de géographie m'amenèrent à Séville en Espagne. Là, j'appris que la bibliothèque municipale possédait un portrait authentique de Colomb et je m'empressai d'aller vérifier le fait. On me montre une vieille croûte, représentant un guerrier quelconque, au bas de laquelle une main ignorante avait apposé le nom du célèbre navigateur. L'erreur était trop grossière pour m'arrêter un seul instant et je me retirais assez désappointé, quand un moine m'arrêtant me dit tout bas : — Seigneur, si vous voulez m'accompagner à notre couvent, je puis vous montrer un véritable portrait de Christophe Colomb. — Au risque d'une seconde déception, je suis mon guide ; il tire un voile en lustrine verte et me montre.... le portrait peint par Lasalle. Il était arrivé là par un échange de cadeaux, à la suite du mariage Montpensier.... Je pourrais moi aussi vous faire croire que vous avez sous les yeux un authentique, mais j'ai préféré vous dire la vérité. En réalité, c'est une belle peinture, et il me semble que notre Christophe Colomb, — car c'est moi qui ai fourni les données à Lasalle, — ne représente pas mal ce qu'à dû être ce grand homme.

Un dernier coup d'œil au musée du consul, une courte station au casino, où nous avons trouvé des journaux français et la plus aimable hospitalité, et voici l'heure du départ arrivée. Ce seront probablement mes adieux, car on dit que nous allons quitter le mouillage de Santa-Cruz pour celui de Palma, capitale de la Gran-Canaria.

C. DU CHALARD.

QUESTIONS DE DROIT HISTORIQUE.

LES VIGNES A COMPLANT

EN POITOU & EN BRETAGNE.[1]

II.

La Révolution de 1789 brisa violemment presque tout ce qui tenait à l'ancienne organisation sociale de la France. Quelques rares débris du passé furent cependant épargnés dans cette redoutable épreuve et y trouvèrent une consécration nouvelle. Près d'un siècle s'est écoulé depuis cette époque et la société moderne qui cherche encore aujourd'hui péniblement sa route au milieu de tant de ruines doit au moins recueillir et respecter ce qui a trouvé grâce dans ces jours de luttes et de terribles passions.

Les vignes à complant n'ont été frappées par aucune loi spéciale, et le fait seul de leur maintien et de leur existence non interrompue jusqu'à nous suffirait pour leur assurer une garantie inattaquable. Ce genre de propriété, comme nous l'avons dit, n'avait pas par lui-même un caractère féodal, il était d'une nature exceptionnelle et ne pouvait pas non plus être confondu avec les anciennes rentes foncières. Il ne fut donc pas atteint par les lois de 1790 et de

1 Voir la livraison d'avril, pp. 273-288.

1793 qui abolirent les rentes foncières féodales et qui rendirent rachetables les rentes ordinaires. Une pareille assimilation, si elle avait eu lieu, aurait eu pour résultat immédiat d'abolir les complants comme rentes féodales, ou d'entraîner leur rachat à vil prix en assignats si on les avait considérés comme rentes non féodales, mais rachetables. Les complants échappèrent à ce double danger parce qu'ils furent considérés avec raison non comme un droit féodal, ou une rente foncière; mais comme un simple colonage à bail perpétuel et héréditaire avec réserve du fonds, et condition de retour en cas de mauvaise culture. Les législateurs de cette époque qui ne sont pas suspects de trop de ménagements pour le passé, comprirent cependant que la faculté réservée au propriétaire de reprendre le fonds dans de certains cas déterminés, plaçait le bail à complant dans une situation exceptionnelle, et le mettait à l'abri de l'abolition ou du rachat. On ne pourrait pas citer dans les lois de la Révolution un seul texte, une seule disposition spéciale contre les complants, et avant de leur appliquer celles qui concernent les rentes foncières, il faudrait commencer par prouver que cette assimilation existait autrefois et qu'elle a été maintenue par la loi de 1790. Il faudrait enfin confondre deux choses qui sont restées distinctes même dans ces temps si rigoureux, et dont l'une a été frappée, tandis que l'autre fut épargnée, et a été conservée jusqu'à nous.

Quelques complants, il est vrai, furent atteints à cette époque non comme rentes foncières mais seulement pour des expressions féodales contenues dans les baillettes. En dehors de ces exceptions on ne chercha pas à troubler les complants dont les baillettes n'avaient rien de féodal, et les complants bien plus nombreux encore qui ne reposaient que sur des concessions verbales garanties par l'usage et les règles de l'ancienne coutume. — Il était dès lors évident que le législateur *n'avait pas voulu transmettre la propriété à qui ne l'avait pas déjà* [1], et qu'il ne fallait pas confondre un simple colonage perpétuel ou non, mais sans abandon complet du

1 Expressions employées par le procureur-général Dupin dans l'affaire Griès.

fonds, avec les rentes rendues rachetables parce qu'elles étaient en fait le prix de la propriété cédée.

Mais bientôt la loi reçut une interprétation qui fixa d'une manière encore plus incontestable le sort des complants dans nos contrées de l'Ouest.

Au milieu des années les plus orageuses de la Révolution, il n'y avait pas eu en général interruption du paiement des complants qui, comme nous l'avons dit, étaient possédés par des propriétaires appartenant à toutes les classes et à toutes les opinions. Cependant dans quelques parties des départements de la Vendée, de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire, quelques tenanciers profitant du désordre de la guerre civile, avaient cessé d'acquitter la part des fruits qu'ils redevaient. Dès que le calme sembla se rétablir plusieurs propriétaires du département de la Loire-Inférieure, troublés dans la jouissance de leurs vignes à complants, s'adressèrent au gouvernement pour lui demander de déclarer par une loi spéciale que le bail à complant tel qu'il existait dans la Loire-Inférieure n'était pas compris dans les dispositions législatives de 1790 qui concernent seulement les rentes foncières.

On joignait à l'appui de cette pétition quinze baux de vignes à complant des années 1638 et suivantes, et un acte de notoriété du tribunal civil de Nantes du 4 nivôse an VIII.

Le Conseil d'État, sur le renvoi des consuls, sur le rapport de la section des Finances, et après discussion d'un rapport du ministre des finances,

« Considérant que d'après les baux produits et l'acte de notoriété » du tribunal civil de Nantes, il est évident que dans le département » de la Loire-Inférieure le bail à complant ne transfère au preneur » aucun droit sur la propriété des biens qui en sont l'objet, que » celui-ci, ses héritiers ou représentants ne possèdent qu'au » même titre et de la même manière que les fermiers ordinaires, » sauf la durée de la jouissance. — Que la contribution foncière » est due et payée par le bailleur ; circonstance qui détermine avec » encore plus de précision le caractère de cette tenure ; et qu'on » ne pourrait considérer les colons ou fermiers comme proprié-

» taires des biens qu'ils tiennent à complant sans rendre inutiles » et sans valeur les bâtiments, celliers et pressoirs repandus sur la » surface du territoire appartenant aux bailleurs, et destinés par » eux à l'exploitation des fruits dont les fermiers et colons sont » redevables envers eux. — Considérant aussi que la tenure dont » il s'agit rentre dans l'espèce de celle connue sous le nom de » tenure convenancière ou à domaine congéable usitée dans plu- » sieurs des départements formés de la ci-devant Bretagne, et que » les bailleurs des biens concédés à ce titre ont été maintenus dans » la propriété de ces biens, par décrets de l'Assemblée Constituante » du 30 mai, 1er, 6 et 7 juin, 6 août 1791, confirmés par la loi du » 9 brumaire an VI;

» Est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de recourir au législateur » pour maintenir ou conserver dans la main des bailleurs ou de » leurs héritiers, ou représentants, la propriété des biens concédés » sous le titre de bail à complant dans le département de la Loire- » Inférieure; que la portion de fruits que s'y sont réservée les » bailleurs, doit leur être payée sans difficulté par les preneurs, » lesquels ne peuvent forcer les bailleurs d'en recevoir le rachat » et qu'enfin le ministre des finances doit prescrire à la régie de » l'enregistrement de se conformer à ces principes relativement » aux redevances de cette nature qui appartiennent à la nation [1]. »

La question était clairement et complètement résolue par cette décision, et il était dès lors évident que les principes posés ne l'étaient pas seulement et exceptionnellement pour un département, mais pour toutes les contrées où le bail à complant se trouvait dans les mêmes conditions.

Il était cependant important de ne laisser aucun doute sur les conséquences de l'arrêté du conseil d'Etat partout où elles pouvaient être appliquées; le gouvernement à cette époque y était directement intéressé par les nombreux complants dépendant des domaines nationaux confisqués sur l'Eglise ou sur les émigrés, et non encore vendus. Ces complants placés entre les mains de l'Etat avaient

1 Texte de l'arrêté du Conseil-d'Etat, 4 thermidor an VIII.

surtout dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure une importance considérable. Dès l'année suivante le ministre des finances adressa au directeur des domaines nationaux dans la Vendée une série de questions tendant toutes à rechercher si les complants du département de la Vendée se trouvaient dans les mêmes conditions que ceux de la Loire-Inférieure.

On demandait si le bailleur conservait comme dans la Loire-Inférieure la propriété du fonds planté en vigne? — Si le résiliement avait lieu de plein droit lorsque le colon négligeait la culture? — Si le bailleur fixait le ban des vendanges? — Si le colon pouvait changer la superficie? — Si le bailleur supportait l'impôt?

Toutes ces questions dont nous ne citons ici que les principales, furent examinées et résolues par une réunion de jurisconsultes et de propriétaires de la Vendée, sous la présidence de M. Bouron, ancien membre de l'Assemblée Constituante, excellent magistrat qui avait dans le département de la Vendée une position élevée, l'estime publique, et la plus honorable réputation [1].

M. Bouron rédigea et adressa au Corps Législatif un mémoire où, en répondant aux questions posées par le ministre des finances, il prouva que la réserve de la propriété du fonds, — le droit de rentrer en possession, — le paiement de l'impôt, — la fixation du ban des vendanges, — l'analogie qui existait par l'application du même principe entre les vignes à complant et les domaines congéables, et enfin toutes les conditions qui avaient déterminé en faveur des possesseurs de complants de la Loire-Inférieure, l'arrêt du conseil d'Etat de l'an VIII existaient également pour le département de la Vendée. Il donna aussi l'explication de cette ressemblance entre les complants des deux anciennes provinces du Poitou et de la Bretagne en rappelant que les complants avaient eu leur origine dans

1 M. Bouron, avocat du roi à Fontenay, avant la Révolution, député du Tiers-Etat de la sénéchaussée du Poitou aux Etats-Généraux. Elu, après la session, haut juré du département, il s'éloigna de ce pays pendant les désastres de la guerre civile, n'y reparut qu'après le 18 brumaire an VIII, et fut nommé à cette époque président du tribunal criminel de son département. (Extrait de la *Biographie des hommes vivants*, publiée en septembre 1816.)

le Poitou et que la Bretagne les avait adoptés au moyen âge avec les règles et les usages du pays où ils avaient pris naissance; et qu'ainsi à toutes les époques et jusqu'à la révolution de 1789 c'était la coutume du Poitou qui avait régi et réglementé légalement les complants bretons. Sept baux écrits contenant les mêmes termes et les mêmes conditions que ceux de la Loire-Inférieure étaient joints à ce mémoire qui concluait en demandant que l'arrêté du conseil d'Etat de l'an VIII concernant les complants de la Loire-Inférieure fût rendu commun à ceux de la Vendée par une disposition législative.

Dans le même temps une demande semblable était adressée au Corps Législatif par le département de Maine-et-Loire.

Le 4 messidor an X le conseil d'Etat prit l'arrêté suivant :

« Le conseil d'Etat, d'après le renvoi des consuls et sur le » rapport de la section des finances sur la question de savoir s'il y » a lieu de déclarer commun aux départements de la Vendée et de » Maine-et-Loire, l'avis du conseil d'Etat du 4 thermidor an VIII, » relatif aux baux à complant, et rendu sur une pétition de » bailleurs de fonds à ce titre dans le département de la Loire- » Inférieure;

» Considérant que cet avis a eu pour objet principal de faire » connaître qu'il n'y avait pas de nécessité de recourir au législa- » teur pour fixer des principes sanctionnés déjà par les décrets de » l'Assemblée Constituante du 30 mai, 1er, 6 et 7 juin 1791, » confirmés par la loi du 9 brumaire an VI, relativement à la tenure » convenancière ou à domaine congéable usitée dans plusieurs des » départements de la ci-devant Bretagne, lois d'après lesquelles les » propriétaires des biens concédés à ce titre ont été maintenus » dans la propriété de ces biens;

» Que la tenure convenancière rentre dans le bail à complant » d'après les clauses duquel il est évident que le bail ne transfère » au preneur aucun droit de propriété sur les biens qui en sont » l'objet. Que le preneur, ses héritiers, et représentants ne possè- » dent qu'au même titre et de la même manière que les fermiers » sauf la durée de la jouissance;

» Qu'ainsi il résulte des lois citées dans l'avis du 4 thermidor

» que la législation sur cette matière est faite et que dès lors elle » est applicable à tous les actes ou baux consentis dans *les mêmes* » cas et *avec les mêmes caractères, quelque nom qui ait été donné à* » *ces baux*, et *dans quelque département que soient situés les* » *biens ainsi donnés à bail;* est d'avis qu'il n'y a pas lieu de prendre » l'arrêté demandé pour rendre commun aux départements de la » Vendée et de Maine-et-Loire ni à tout autre l'arrêté du 4 ther- » midor an VIII, en forme d'avis du conseil d'État sur les baux à » complant. Qu'il suffit que les principes aient été établis dans cet » arrêté pour recevoir leur application partout où les clauses des » actes caractérisent la réserve de la propriété au bailleur. »

Dans ces deux décisions du conseil d'État il y a un complet accord, et une double explication qui ne peut laisser aucun doute sur la véritable situation qui a été faite aux vignes à complant par les lois de la Révolution.

L'arrêté du 4 thermidor an VIII rejette comme inutile l'idée d'une disposition législative exceptionnelle pour les complants de la Loire-Inférieure. Mais il constate en même temps que les principes généraux et la législation existante suffisent pour protéger ces complants, et empêcher qu'on ne les confonde avec les rentes foncières. La loi de 1791 qui a maintenu les domaines congéables est applicable aux complants de la Loire-Inférieure, parce que sous des formes différentes ces deux tenures ont également pour base la réserve de la propriété du fonds que la loi a voulu protéger partout où elle se trouve et qui est constatée dans le bail à complant de la Loire-Inférieure, par les conventions écrites ou qui étant simplement verbales dérivent des anciennes coutumes de la province, et aussi par le ban des vendanges et le paiement de l'impôt. Ces conditions se trouvant remplies, les preneurs ou leurs représentants ne possèdent qu'au même titre que des fermiers ordinaires, quelle que soit la durée de la jouissance, et ne peuvent forcer les bailleurs à recevoir le rachat.

Le second arrêté du conseil d'État n'est que la conséquence et la confirmation du premier.

Les propriétaires de complants de la Vendée demandaient à par-

tager le bénéfice de l'arrêté pris pour la Loire-Inférieure. Ils prouvaient par la production de baux écrits et par l'ancienne coutume de la province que les complants du Poitou ne différaient en rien de ceux de la Bretagne, la réserve de la propriété du fonds y étant la même, et devant donner aux complants de la Vendée comme aux complants de la Loire-Inférieure, le bénéfice de la loi de 1791 qui avait maintenu pour les domaines congéables le principe de la propriété réservée. Ils répétaient enfin que les conditions qui avaient paru suffisantes pour la Bretagne devaient suffire aussi pour le Poitou, puisque dans tous les temps les complants des deux provinces avaient été placés sous la même coutume et sous la même règle.

Le conseil d'État répond dans son arrêté de l'an X qu'il n'y a pas lieu à dispositions exceptionnelles et que le département de la Loire-Inférieure n'a été lui-même l'objet d'aucune exception dans l'arrêté de l'an VIII. Que les principes qui y ont été établis sont applicables à tous les actes ou baux consentis dans les mêmes cas et avec les mêmes caractères, quelque nom qui ait été donné à ces baux et dans quelque département que soient situés les biens ainsi donnés à bail.

La conclusion est évidente et reste la même dans les deux arrêtés du conseil d'État. Toute exception est écartée — il y a des principes posés — des conditions déterminées — et un exemple donné. Les complants de la Vendée ne peuvent pas être séparés de ceux de la Loire-Inférieure lorsqu'ils s'appuient sur les mêmes usages, sur la même coutume, et les mêmes conditions qui dans l'application ont paru suffisantes pour établir la réserve du fonds.— Il reste acquis que la perpétuité de la jouissance n'entraîne pas le droit de rachat lorsqu'elle est accompagnée de réserves qui rendent un retour possible, et que ces réserves, dans le bail à complant tel qu'il existe en Bretagne, sont suffisamment prouvées par le droit de rentrer en possession en cas de mauvaise culture, par les baux écrits, les usages locaux, l'ancienne coutume — le paiement de l'impôt — le ban des vendanges — conditions qui lui enlèvent le caractère de rente foncière, l'assimilent au domaine congéable maintenu par une loi pour le même principe — et le

réduisent enfin à un simple colonage, quelle que soit la durée de la jouissance.

La mission du conseil d'État devait se borner à bien établir ces bases générales qui autrement auraient pu être méconnues — et lorsque la Vendée montre que dans l'ancien Poitou le bail à complant se trouvait complétement dans les mêmes conditions qu'en Bretagne, et y était régi par des coutumes semblables, et n'ayant qu'une seule et même origine, le conseil d'État n'a qu'à répéter que les principes n'ont pas été posés seulement pour les complants de la Loire-Inférieure, mais aussi pour ceux qui sont dans des conditions semblables; — la conséquence est alors forcée, et n'a pas besoin d'être exprimée, le moindre doute à cet égard n'est pas possible.

Examinons maintenant comment ces principes si positivement établis ont été appliqués dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure par l'administration sous tous les gouvernements qui se sont succédé depuis cette époque.

— Au moment où les deux arrêtés du conseil d'État furent rendus, l'État, comme nous l'avons dit, était intéressé directement dans la question, par les complants dépendants des domaines nationaux qu'il avait encore entre les mains.

Le 5 pluviôse an II, le directeur général de l'administration de l'enregistrement et des domaines adresse une circulaire[1] à ses employés, il y trace la marche à suivre pour les complants des domaines nationaux — et il dit.... « Que, quelle que soit la domi-
» nation introduite par les diverses coutumes, les actes qui réu-
» nissent les caractères des baux que les deux arrêtés du conseil
» d'État ont eus pour objet, doivent recevoir leur exécution dans
» les départements où ils sont en usage.

» Ces actes contiennent communément la réserve de la propriété
» dans les mains des bailleurs — ou elle leur est assurée par la
» coutume, ou elle dérive soit de l'acquit des contributions, soit de
» la faculté d'expulser le détenteur dans le cas de mauvaise cul-
» ture. »

1 Nous avons sous les yeux cette circulaire imprimée.

Dans cette circulaire, le Directeur général exprimait ainsi très-clairement pour les baux écrits, et pour les baux verbaux bien plus nombreux qui ne reposaient que sur l'usage, les véritables conditions déjà indiquées par le conseil d'État et qui devaient faire reconnaître la réserve de la propriété. — Ces conditions existaient pour les complants de la Vendée comme pour ceux de la Loire-Inférieure, et l'application y fut aussi la même.

Sous la République, sous l'Empire, sous la Restauration, sous le gouvernement de Juillet et jusqu'à nos jours, l'administration n'a jamais cessé de marquer qu'à ses yeux la question de la réserve de la propriété des vignes à complant de la Vendée et de la Loire-Inférieure était parfaitement tranchée. Elle ne s'est pas adressée au tenancier pour le paiement de l'impôt foncier, mais au propriétaire ou à ses représentants. Lorsque les matrices cadastrales ont été dressées, ce n'est pas le nom du tenancier qui y a figuré, mais toutes les parcelles du même fief de vigne ont été réunies et portées au nom du possesseur du fief, seul et véritable propriétaire, et cette inscription pour le paiement de l'impôt n'a pas été une surprise, ou un fait isolé, mais une mesure générale dans nos deux départements. Nous pourrions citer plusieurs communes du département de de la Vendée, et entre autres la commune de *Saint-Philbert-du-Pont-Charreau,* où les répartiteurs avaient porté une partie d'un fief à complant aux noms des colons. Rectification fut ordonnée par l'administration des domaines, les pièces furent renvoyées de Paris et le nom du propriétaire du fief fut rétabli pour la totalité des parcelles sur la matrice cadastrale et y resta seul inscrit.

Les droits d'enregistrement et de mutations pour les ventes ou pour les héritages ont aussi toujours été perçus d'après les mêmes principes. Les héritiers du propriétaire du fief paient le même droit que pour les autres immeubles de leur succession, tandis que les héritiers des colons ou tenanciers ne paient que sur une valeur mobilière.

Les actes de l'Administration dans tous les temps ont donc appliqué et confirmé l'interprétation donnée par le conseil d'État,

Et ce qui n'a pas fait de doute pour l'Administration se retrouve également dans tous les actes, dans toutes les transactions entre simples particuliers. Nous pourrions citer de très-nombreux actes notariés[1] où des tenanciers vendent en exprimant eux-mêmes qu'ils ne disposent que du cep. Il y a d'ailleurs entre le prix de vente des vignes libres et des vignes à complant une différence qui généralement s'élève à plus de moitié, et suffirait seule pour prouver que la possession du fonds n'est pas comprise dans la vente, lors même que l'acte ne l'exprimerait pas.

Enfin dans le récent recueil des usages locaux du département de la Vendée[2], nous voyons que nos vignes à complant ont gardé sans altération leur caractère principal et les règles de l'ancienne coutume. Dans tous les cantons où ce genre de propriété s'est conservé, on retrouve la réserve du fonds et le droit pour le propriétaire de reprendre la vigne en cas de mauvaise culture.

Malgré tous ces motifs de sécurité pour les propriétaires de complants, ils ont eu cependant à se défendre devant les tribunaux, et quelques arrêts contradictoires, rendus presque toujours sur des questions de forme, ont paru malheureusement d'abord laisser dans l'indécision la question de principe. Aujourd'hui la jurisprudence est fixée par les deux derniers arrêts de la Cour de Cassation rendus en 1831 et en 1837. Nous n'avons pas à entrer dans la discussion des procès de complants qui ont eu lieu dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure; nous laissons ce soin à d'habiles jurisconsultes dont la plume a plus d'autorité que la nôtre[3]. L'étude dont nous nous occupons a été surtout écrite au point de vue historique, et notre but principal est de rechercher quel était autrefois le vé-

1 Attestation de nombreux notaires.

2 Ce recueil des usages locaux du département de la Vendée a été fait il y a peu d'années par les ordres de l'autorité administrative. Il a été rédigé dans chaque canton par des commissions nommées par le préfet et présidées par le juge de paix.

3 La question des complants de la Vendée au point de vue de la jurisprudence et des moyens de droit a été souvent traitée et tout récemment encore très-bien développée dans une savante consultation donnée par M. Guesdon, ancien avoué à Nantes.

ritable caractère des complants, et de bien établir leur situation régulière et légale depuis la Révolution de 1789.

Nous précisons les faits et nous en tirons les conséquences qui nous semblent justes. — Pour rester dans les limites que nous nous sommes tracées, nous devons donc nous borner à rappeler ici les deux arrêts de la Cour de Cassation qui forment, comme dit Dalloz, le dernier état de la jurisprudence sur ce point[1]. Nous y joindrons aussi l'opinion de nos principaux auteurs sur cette question.

Dans la Loire-Inférieure, en 1833, une coalition de tenanciers crut que le lendemain d'une révolution était un instant favorable pour soutenir devant le tribunal d'Ancenis que les complants n'étaient qu'une rente foncière rachetable[2]. Cette demande fut repoussée à Ancenis[3] et à Rennes, et le 7 août 1837 la Cour de Cassation rendit un arrêt qui, en confirmant l'arrêt de la cour de Rennes[4], dit :

« Qu'il résulte de l'avis du Conseil d'État, du 4 thermidor an VIII, » que la loi du 29 décembre 1790, qui autorise le rachat des rentes » foncières, n'est pas applicable aux baux de vignes à portions de » fruits usités dans le département de la Loire-Inférieure, et que » dès lors les demandeurs n'avaient pas le droit de forcer à rece- » voir le rachat. »

Cette décision de la Cour de Cassation se trouvait d'ailleurs en parfait accord avec les principes qu'elle avait admis déjà en 1833 dans l'affaire Griès, où, toutes chambres réunies, et sur les conclusions du procureur-général Dupin, elle avait déclaré : « Que bien » que perpétuels les baux héréditaires conservent en Alsace la pro- » priété du fonds au bailleur. »

Dans cette affaire Griès il ne s'agissait pas de vignes, mais de terres cultivées à bail perpétuel et héréditaire avec certaines réserves du fonds, et sous ce rapport la situation était la même que

1 Dalloz.
2 Affaire de la Tullaye.
3 Arrêt du 10 mai 1833.
4 Arrêt du 12 mars 1834.

celle des domaines congéables et des complants de nos provinces de l'Ouest. C'était l'application des avis du Conseil d'État qui réduisent à un simple colonage et à un bail ordinaire la concession même perpétuelle partout où est établie la réserve de la propriété du fonds.

Ces deux arrêts se confirment l'un par l'autre ; maintenant il ne peut plus rester aucun doute, et toutes décisions antérieures de la Cour suprême, qui seraient en contradiction avec ces dernières, ne sauraient être invoquées.

Les complants de la Loire-Inférieure n'ont donné lieu qu'au seul arrêt de 1837 qui fixe la jurisprudence. Les affaires de complants du département de la Vendée, portées auparavant devant la Cour de Cassation, étaient mal engagées, péchaient par la forme et ne posaient pas la question de principes qui maintenant est tranchée. La défense, aujourd'hui mieux conseillée, serait toujours sûre du succès, en invoquant, pour la Vendée comme pour la Bretagne, les principes parfaitemeut définis autrefois par le Conseil d'État et qui ont motivé les arrêts de 1833 et 1837 [1]. La jurisprudence ainsi fixée se retrouve exprimée par les meilleurs auteurs qui ont écrit depuis cette époque.

Marcadé [2] et Troplong [3] disent :

« Qu'en conséquence des avis du Conseil d'État du 4 thermidor » an VIII et du 22 messidor an X, il a été décidé que les lois de la » Révolution n'apportent aucun changement aux baux à complant » dans les départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée et de » Maine-et-Loire. » — Ledru-Rollin, qui ne peut pas être suspect de partialité favorable pour tout ce qui tient aux anciens usages, dit également dans son *Dictionnaire général de Jurisprudence* : « Que la décision contenue dans l'avis du Conseil d'État de » l'an VIII, relativement aux baux à complant de la Loire-Infé-

1 Nous avons sous les yeux une lettre de M. Bosviel, avocat à la Cour de Cassation, dont l'opinion a une grande autorité, et qui regarde que la jurisprudence de la Cour de Cassation est aujourd'hui *pleinement* et *fermement* fixée à l'égard des baux à complant dans le sens que nous venons d'indiquer.

2 Marcadé, t. 2, p. 283.

3 Troplong, *Bail à complant*, N° 60.

» rieure, a été étendue aux départements de la Vendée et de Maine-et-Loire, et partout en un mot où les clauses des actes caractérisent la réserve de la propriété au bailleur.

Enfin Dalloz, dans son *Répertoire général de Jurisprudence*, s'exprime ainsi :

« Si la concession de vignes à complant est perpétuelle, elle » constitue, suivant les localités, ou une transmission de propriété » ou *une simple transmission de jouissance.* — Aux termes des avis » du Conseil d'État de l'an VIII et de l'an X, les lois de la Révolu- » tion n'ont apporté aucun changement dans les complants de la » Loire-Inférieure, de la Vendée et de Maine-et-Loire qui, n'opé- » rant aucun transport de propriété, doivent être considérés comme » un simple bail ordinaire, sauf la durée. »

Les jurisconsultes éminents que nous venons de citer reconnaissent que les complants continuent à être régis par les usages locaux, suivant les localités, dit Dalloz. Et en faisant l'application des arrêtés du Conseil d'État et de la jurisprudence fixée par la Cour de Cassation, ils n'hésitent pas à nommer ensemble et à placer en première ligne les départements de la Loire-Inférieure, de la Vendée et de Maine-et-Loire, comme devant sans contestation recueillir le bénéfice d'une décision qu'ils ont provoquée et qui repose sur les mêmes usages. Il n'est donc plus possible aujourd'hui d'appliquer aux complants le rachat qui ne concerne que les rentes foncières. La confusion faite par le commentateur Boucheul ne saurait prévaloir contre les textes positifs que nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs.

Un commentateur, quelque recommandable qu'il soit, peut se tromper, peut admettre trop légèrement de fausses appréciations, surtout lorsque cette erreur n'entraîne aucun inconvénient à l'époque où elle est commise [1]. C'est dans les termes mêmes des anciennes concessions, et dans un examen attentif de la lettre et de l'esprit de la coutume, c'est dans l'étude sérieuse des usages et des

[1] *La Biographie de Michaud*, tout en rendant hommage aux écrits de Boucheul, dit qu'on aurait pourtant désiré, dans ses *Commentaires sur la Coutume du Poitou*, plus de précision, plus de critique et de raisonnement.... Boucheul est mort en 1709.

règles qui ont marqué dans tous les temps la réserve de la propriété, qu'il faut aller chercher le véritable caractère qui distingue les concessions de vignes à complant.

Nous avons interrogé les chartes du Xe siècle et elles nous ont donné la preuve que les concessions de complants contenaient dès leur origine des réserves de propriété.

Nous avons étudié les usages du moyen âge, comparé entre elles ses concessions de terres si nombreuses et si différentes, examiné attentivement la rédaction et la réforme de la coutume au XVIe siècle, et nous avons trouvé partout clairement marqué, et positivement exprimé, le droit de reprendre le fonds des vignes à complants dans de certains cas déterminés, tandis que cette réserve n'existe pour aucune rente foncière de quelque nature qu'elle soit. Enfin, dans le passé, nous avons toujours vu les complants de la Bretagne et du Poitou régis par la même coutume et présentant les mêmes conditions qui les ont mis à l'abri de toute atteinte au moment de la révolution de 1789.

Deux décisions solennelles du Conseil d'État ont expliqué en vertu de quels principes l'existence des complants de la Loire-Inférieure, de la Vendée et de Maine-et-Loire restait assurée.

Depuis cette époque, soixante-dix années se sont écoulées, et sous tous les gouvernements qui se sont succédé l'administration a appliqué les décisions du Conseil d'État de l'an VIII et de l'an X. Dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure l'État a reconnu le véritable propriétaire des vignes à complant en ne s'adressant qu'à lui pour le paiement de l'impôt foncier et des droits de mutation. Cette propriété se retrouve et sert de base dans les partages, dans les ventes, dans les nombreuses transactions qui ont eu lieu depuis près d'un siècle. Elle est admise enfin par le consentement général et elle est arrivée jusqu'à nous sans autre trouble que quelques rares difficultés entre parties intéressées. La jurisprudence qui d'abord ne semblait pas complétement fixée, ne peut maintenant laisser aucun doute depuis les arrêts de la Cour de Cassation de 1833 et de 1837, et nous avons vu quelle est, à cet égard, l'opinion de nos principaux jurisconsultes.

Si tous ces motifs de sécurité et de stabilité que nous avons développés et que nous résumons en terminant, ne suffisaient pas pour rendre inattaquable la situation des possesseurs de vignes à complants de la Vendée et de la Loire-Inférieure, il faudrait admettre que la propriéte foncière tout entière, telle qu'elle est restée après les épreuves de 1789, peut aussi être remise en question. Le rachat lui-même ne paraîtrait qu'une atteinte déguisée qui jetterait le trouble dans l'esprit des populations et soumettrait à de nouveaux et redoutables ébranlements l'édifice qui a encore besoin d'être raffermi; enfin, pour nous servir des énergiques expressions d'un récent arrêt du tribunal de Bastia, « il ne serait ni juste ni équi- » table d'aggraver les effets de la loi de 1790 par une extension qui » tendrait à renouveler le *jubilé* de la Révolution [1]. »

La France moderne, en acceptant l'héritage de 1789, n'a pas reçu la mission d'aggraver ses rigueurs; mais de maintenir et de rassurer tout ce qui n'a pas été frappé, de conserver les liens trop peu nombreux qui peuvent rattacher le présent au passé et de rendre enfin à la propriété, telle qu'elle est restée après ces terribles épreuves, la sécurité et la protection qui lui sont dues. L'obligation devient encore plus grande quand ce qui a été épargné s'accorde parfaitement avec l'utilité générale et les intérêts des temps nouveaux. Les complants qui existent aujourd'hui dans la Vendée et dans la Loire-Inférieure ne peuvent pas être suspects de féodalité. Tous les baux qui en contenaient la moindre trace ont été frappés et ont disparu depuis longtemps. Les concessions qui sont arrivées jusqu'à nous restent donc maintenant comme autrefois un simple colonage également avantageux pour le propriétaire, qui assure la bonne culture de sa terre sans se dessaisir du fonds, et pour le colon qui y trouve la garantie d'une jouissance perpétuelle

1 Arrêt du tribunal de Bastia, du 13 décembre 1860. A Bastia, comme dans l'affaire Griès, il ne s'agissait pas de vignes, mais de terres données à colonage perpétuel avec réserve du fonds. Le principe était ainsi le même que pour les complants, et le tribunal a décidé, se fondant sur la jurisprudence fixée par la Cour de Cassation, « qu'un colonage à partage de fruits même perpétuel, avec condition de reprise en cas de mauvaise culture, ne saurait être assimilé à une rente.

et sans trouble, à la seule condition de payer la portion de fruits convenue et de ne pas s'exposer à être dépossédé pour cause de mauvaise culture. Partout où la vigne peut être cultivée les concessions de complants offrent le moyen le meilleur et le plus productif d'utiliser le sol et d'appeler les classes les plus pauvres à la participation de la jouissance et des profits de la terre. Espérons qu'une entière sécurité sera donnée de plus en plus aux anciennes concessions et encouragera des concessions nouvelles.

Nous avons cru qu'il était utile d'appeler l'attention des lecteurs sérieux sur les titres primitifs, sur les textes de l'ancienne coutume du Poitou, sur tout ce qui marque dans le passé le véritable caractère des complants de la Vendée et de la Loire-Inférieure. Nous avons écrit consciencieusement l'histoire des complants, depuis leur origine jusqu'à nos jours, et nous y avons trouvé la preuve qu'ils n'ont jamais été confondus avec les rentes foncières, et que même après la révolution de 1789 ils restent assis sur des bases aussi solides que celles de tous les autres modes de la propriété à notre époque.

Nous ne pouvions placer cette étude sous un meilleur patronage que celui d'une Revue si utilement consacrée à la recherche des vieux souvenirs et à la défense de tous les intérêts de la Bretagne et de la Vendée.

E. DU FOUGEROUX,
Ancien représentant.

LES NOCES D'ESCOUBLAC.

LÉGENDE GALLO-BRETONNE.

RÉCIT DU SAUNIER.

I.

Un jour, du côté de Pénestin, nous allâmes visiter un pays nouveau pour nous, voir l'embouchure de la Vilaine, Billiers, l'abbaye de Prières et le passage de Tréhiguer, qu'un passeur téméraire, pour ne point dire plus, vous fait traverser, si vous êtes seul, dans un *risque-tout*, même par un gros temps. Nous dirigeâmes notre promenade vers les grèves les plus rapprochées, afin de côtoyer plus longtemps les falaises. Dans un champ qui domine la mer, à l'embouchure du *fleuve jaune* des Bretons [1], on nous montra le *Mein-ar-Zen*, la pierre du chemin : c'est un dolmen assez remarquable encore, mais presque détruit, élevé sur le sommet d'un *tumulus*. La vue est magnifique de cet endroit : on découvre le fort Haleguen, *la tour de feu* (le phare), Kervoyal, Pénerf et la pointe de Piriac ou du Castelli.

Ce fut pendant cette excursion que nous rencontrâmes, dans un petit chemin, non loin de la mer, un vieux saunier, en quête de sel. Nous nous reposâmes ensemble pour casser une croûte, assis sur des rochers en vue de l'Océan, et bientôt une goutte de *vin de feu*, donnée à propos, délia aisément la langue de notre vieux compagnon. Il nous sembla, dès le commencement, être légèrement vantard et narquois. Il nous parla du Croisic, de Guérande, la rivale de Nantes au temps des héros, et surtout du bourg d'Escoublac, sa patrie, situé à moitié chemin de Guérande à Saint-Nazaire. Enfin le saunier nous raconta la légende qui suit, d'une manière assez comique, mais un peu trop remplie de forfanterie, tout en faisant

1 La Vilaine.

route, tantôt sur le bord de la mer, tantôt sur les terres élevées au dessus de la côte, par où passait le sentier.

II.

— Comme dans tous les bourgs apparemment, il y a une église à Escoublac. Je ne vous dirai point si elle est belle ou laide, vu que je m'y connais un peu mieux en sel qu'en bâtisses ou autres bagatelles de ce genre; et si je vous fais *la chose* de mentionner ici un tel bâtiment, sans mâts ni voilure, c'est à cause que dans l'instant de la suite, nous causerons un peu de la cathédrale de mon pays, duquel je suis *né-natif*, et que je puis me vanter d'être un des plus crânes sauniers de l'endroit, pour dire la chose *naturellement*, avec votre permission et celle des camarades.

Pour en revenir, je vous dirai donc que mon grand-père, Nicol, de son nom de baptême, lequel demeurait sur la place du bourg, près de l'église, nous racontait souvent, quand nous étions petits, des histoires à faire peur, mais fameusement bien tournées, vu qu'il avait un esprit du diable, le bonhomme, et une langue *idem*, c'est moi, *que* je vous le dis, et je ne m'appelle pas non plus Nicol, comme lui, pour *de rien*. J'avais donc tout à l'heure *la chose* de vous dire que le grand-père nous faisait trembler de tous nos membres, surtout lorsqu'il contrefaisait, avec sa grosse voix creuse, la voix des revenants qui revenaient par les nuits sombres, sans lune, à certaines époques, soit dans l'église d'Escoublac, soit tout à l'entour dans le vieux cimetière. Jugez, mes amis, si ça nous amusait après souper, au coin du feu, quand le vent imitait le tonnerre dans la cheminée! Il est bon de vous dire que mon grand-père était saunier de son état, comme nous le sommes tous dans la famille, et de fameux sauniers de père en fils, *que* je vous prie de le croire. Les bons sauniers ont sans doute (et personne ne dira le contraire que je pense *naturellement*), la plus belle profession qui puisse être *avantageusement* connue sur nos côtes et ailleurs; mais faut bien avouer que leur état n'aime, pour être bien conduit, ni le soleil, ni le clair de la lune; c'est pourquoi notre grand-père, qui entendait le négoce, ne dormait pas toujours dans son lit. Il

rentrait souvent sur le tard, et en outre des affaires de son état, il pouvait voir des histoires diablement extraordinaires.

Vous pensez bien que dans ce temps-là on tâchait de voyager par les *nuitées* de pluie et de vent, quand les gabelous ronflaient dans leurs capotes, sous leurs guérites, les fainéants ! Je connais dans mon pays des particuliers très-renommés qui assurent qu'un petit brin de fraude bien *tapée* ne fait pas de tort au prochain ; au contraire, puisque ça lui procure la *denrée* (le sel) à meilleur compte. Et dire qu'il y a des gens créés et mis au monde pour vexer ce fameux commerce ! Mais patience, les sauniers, les Nicol ne sont pas des *capons*. On trouvera, un jour ou l'autre, moyen de changer ça : c'est moi *que* je vous le dis.

N'importe, il est bon de vous dire que mon grand-père avait *là dedans* uue vieille *hinche* (haine) contre un brigand de *catula*[1] qui avait eu *la chose* de lui soutirer une inclination. Sans compter deux ou trois *chasses* que le coquin de gabelou lui avait servies, *et chaud*, à ce que disait le bonhomme. Ah ! ça me fait tourner la bile de voir un honnête commerçant ainsi mal mené par un *propre à rien !*

Cela n'empêcha point dans la suite le grand-père Nicol de jouer au gabelou trente-six tours pour le moins, et de s'approprier finalement une *inclination* non moins distinguée ; ce qui veut dire que ma grand'mère était une ménagère capable et une fameuse saunière tout de même, très-habile à *faire la denrée*, tout comme nous autres gens du métier.

Le papa Nicolas avait un *velin* (venin) dans l'âme depuis les noces du gabelou qui avaient eu lieu à Escoublac, en novembre, malgré la mauvaise réputation de ce vilain mois. Voilà qu'un jour, au détour d'un chemin, nos deux camarades se rencontrèrent, entre *quatre-z-yeux*, comme on dit, et le Nicol se passsa *la chose* de dire à l'autre, par manière d'avertissement, qu'il lui arriverait malheur dans l'année, comme cela arrivait souvent aux gens trop pressés, qui se permettaient de *nocer* en novembre. Le gabelou eut l'air de vouloir gouailler un brin, mais il filà doux sans

1 *Catula* : C'est-à-dire, qu'as-tu-là ? question naturelle adressée par les douaniers aux gens soupçonnés de fraude qu'ils rencontrent.

balancer. Là-dessus l'année fila pareillement, et le susdit mois de novembre revint, avec sa pluie et son vent du diable, pousser les lames sur les roches, et faire fondre le sel, mille gabarres ! !

Mon grand-père avait une souvenance diabolique, et il y en a qui disent qu'il fallait être quasiment sorcier ou malin pour passer et repasser la denrée, comme il en passait et repassait, et d'autres bagatelles avec. N'importe, personne ne pensait plus là-bas aux noces de ce failli gabelou, quand un soir le père Nicolas, étant revenu tard au bourg avec deux ou trois bons sauniers, les invita à entrer boire un coup. A la fin de novembre, pour des gens qui ont travaillé sous la brume, ça ne se refuse pas, un petit verre et une *bolée* en sus. On entra donc sans penser *de rien* dans la maison. Voilà que, au coup de minuit, le Nicol ouvrit la porte de sa cambuse tout d'un coup, et dit aux amis de regarder sur la place. Qu'est-ce qu'ils virent et entendirent?..... Voilà l'histoire : ils entendirent d'abord le son d'une bombarde qui avait l'air de travailler sur la place, de l'autre côté de l'église, et puis ça avait l'air de venir, de venir en se rapprochant; et puis, *boum*, *boum*, les souliers ferrés battaient la terre en mesure. Ah! mais, c'est que les camarades n'étaient pas trop crânes à cette heure ; mais Nicol leur dit de sa voix qui n'était pas déjà si douce :

— N'ayez pas peur, vous autres, et suivez-moi; vous allez voir la récompense de mon *voleu* de gabelou.....

— Si nous fumions une petite pipe, nous dit le conteur semi-tragique, en s'interrompant, ça ne ferait de mal à personne; et puis faut que je vous quitte, car voilà mon chemin, là-bas, de ce côté, celui qui *vire* vers la mer.

Nous nous arrêtâmes un moment à la prière du saunier; et voulant connaître la fin de sa singulière histoire, nous l'invitâmes à achever :

— Elle sera finie avant cette *pipée*, reprit-il en aspirant de larges bouffées. Voici donc l'affaire telle qu'elle est sue, dite et redite au pays d'Escoublac : nos trois amis s'avancèrent ensemble sur le placis, juste comme la noce passait pour entrer à l'église dont ils virent la grande porte s'ouvrir toute seule. Alors une noce, tout en noir, défila devant eux; ils virent passer le gabelou, sa

femme et ses parents; son père et sa mère défunts même y étaient, et tout le *tremblement*, avec des habits noirs et des figures pâles. Tout le monde entra dans l'église.

— Entrons aussi, dit mon grand-père en se retournant vers ses camarades.

Bonsoir! ils étaient partis, tant cela leur avait procuré une *flemme soignée*. N'importe, Nicol qui n'avait peur de rien, entra tout seul dans l'église et se cacha derrière un pilier. Alors un prêtre, tout en noir, monta à l'autel; les cierges, garnis, au bas, de ces têtes de mort que l'on met aux grands services, s'allumèrent d'eux mêmes et la messe des morts commença..... A l'*Ite, missa est*, ou bien au *Requiem*, je ne suis pas bien sûr, les cierges s'éteignirent. — Bonsoir la compagnie! tout disparut dans les ténèbres et la porte de l'église se referma tout d'un coup. Voilà le grand-père logé d'une jolie façon! Il me l'a raconté plus de cent fois en rageant. Ajoutez à cela que tandis qu'il grelottait dans l'église, voilà que les gabelous, de bon matin, lui pincèrent tout un chargement de sel que son maudit valet n'avait pas su cacher au milieu des rochers!..... Ah! ah!! j'en ris tout de même avec les autres, mais Nicol ne riait pas lui, et il aurait joliment *cogné* le malappris qui se serait permis de le plaisanter au sujet de sa mésaventure.

Mais voilà le plus fort de l'affaire (et il est bien sûr et certain qu'il y a du vrai là-dessous): c'est que le surlendemain on apprit à Escoublac que la pauvre femme du gabelou était morte, la nuit même de la *revenance* que je vous ai racontée.

Depuis ce temps-là, il n'y a pas de presse à se marier à Escoublac dans le mois de novembre. Ce n'est apparemment qu'une idée des anciens, mais beaucoup, beaucoup de gens en sont persuadés *naturellement*; si bien que le recteur de l'endroit n'a guère besoin de se déranger pour les noces en automne. Il est vrai que l'on se rattrappe au carnaval, et le diable n'y perd rien du tout [1].

E. DU LAURENS DE LA BARRE.

[1] On voudra bien nous pardonner ce récit un peu *caustique* et d'un *ton* qui nous est à peu près étranger : nous le citons pourtant comme un type assez caractéristique de la manière de dire du pur *marvailler-gallo*.

POÉSIE.

SONNET A LA VIERGE.

L'homme, aveugle souvent, cherche au sein de la terre
Des fleurs dont l'urne jette un éternel encens,
Dont la fraîcheur native à nul vent ne s'altère,
Qui, pleines de rosée, aient des germes puissants.

Pour les trouver il court de parterre en parterre;
Il explore les bois, les prés éblouissants;
Il suit le bord des eaux, aux lis si salutaire;
Et le moissonneur fait des bouquets ravissants.

Mais, hélas! chaque fleur le soir tombe et se fane!
Une seule corolle éternellement plane :
C'est la Rose mystique, éclose aux saints parvis;

Pour trouver le calice en tous temps diaphane,
Pour respirer l'encens qui toujours en émane,
C'est vous qu'il faut chercher, ô Fleur du Paradis.

Nantes, mai 1864. ELISA MORIN.

NOUVELLES POÉSIES BRETONNES.

On nous communique trois morceaux de poésie, — vrais bouquets de printemps, — dont nous avons hâte de faire part à nos lecteurs : l'un, composé par M. l'abbé Henry, offre les rares qualités de l'écrivain auquel Brizeux aimait à demander conseil comme au maître le plus initié aux délicatesses de l'idiome breton; l'autre est l'œuvre d'un digne instituteur du pays de Tréguier que de bons juges ont surnommé le « Rossignol du bois de la nuit » (*Eostik koat ann noz*); il paraîtra dans la nouvelle édition de l'Anthologie bretonne de M. Clairet, de Quimperlé. La dernière pièce a pour auteur un poète, sinon breton de race, du moins breton de cœur et de langue. Fils d'un savant de Paris, et connaissant, quoique tout jeune, plusieurs idiomes de l'Europe, il a voulu apprendre celui d'un peuple pour la foi et les mœurs duquel il éprouvait une vive sympathie; il l'a appris, il le parle couramment, il l'écrit même, et avec une telle habileté que les membres du *Breuriez-Breiz* l'ont jugé digne d'être leur confrère. C'est pour s'excuser de ne pouvoir se réunir à eux, par suite d'une précoce et pénible infirmité, qu'il a composé les vers qu'on lira plus loin : à coup sûr on trouverait difficilement un exemple pareil de sympathie nationale; qui apprendrait le provençal par amour pour les Provençaux? Il est vrai qu'ils ne parlent plus qu'un patois.

LOUIS DE KERJEAN.

I.

KALON MARI.

Eur c'hoant braz am euz da veuli
Kalon va mamm, kalon Mari;
Hogen penaoz e kredinn-me
Kana santual va Doue?

Kanit holl, sent ar Baradoz,
Kanit bemdeiz, kanit bemnoz,
Kanit gan-in, sent hag elez,
Kanit kalon sakr ar Werc'hez.

Doue a grouaz ar bed-ma
Evit palez d'ann den kenta;
Evit rei d'he vab eur palez
E krouaz kalon ar Werc'hez.
Kanit holl.....

Mar d-eo ker kaer palez ann den,
Palez Doue petra ef-hen?
Ar bed zo leun a vurzudou,
Kalon Mari a vertuziou.
Kanit holl.....

Goude kalon dispar Jezuz
Mar 'z-euz eur galon dellezuz
Da veza karet ha meulet
Eo kalon he vamm venniget.
Kanit holl.....

Kousket war boul-kalon Mari
Jezuz en deveuz roet d'ezhi
Galloud, truez ha karantez,
Pep mad, nemet he zouelez.
Kanit holl.....

I.

LE CŒUR DE MARIE.

J'ai un grand désir de louer le cœur de ma mère, le cœur de Marie; mais comment oserais-je chanter le sanctuaire de mon Dieu?

Chantez-le, vous tous, ô saints du Paradis; chantez tous les jours, chantez toutes les nuits, chantez avec moi, saints et anges, chantez le saint cœur de la Vierge.

Dieu créa ce monde comme un palais pour le premier homme; comme un palais pour son fils il créa le cœur de la Vierge.

Chantez-le tous, etc.

S'il est si beau, le palais de l'homme, le palais de Dieu, qu'est-il donc? Le monde est rempli de merveilles, le cœur de Marie l'est de vertus.

Chantez-le tous, etc.

Après le cœur incomparable de Jésus, s'il est un cœur digne d'amour et de louange, c'est le cœur de sa mère bénie.

Chantez-le tous, etc.

Etant couché sur le sein de Marie, Jésus lui donna puissance, miséricorde et amour, tout, hormis sa divinité.

Chantez-la tous, etc.

Poblou dishenvel euz ar bed,
Ha c'houi hoc'heuz biskoaz klevet
E ve bet eat da goll hini
Erbedet da galon Mari?
Kanit holl.....

Kalon Mari a zo eunn or
D'ar zant ha d'ar pec'her digor,
Digoret gand ar seiz kleze
A dreuzaz gwech-all he ene.
Kanit holl.....

Pa oa he map war ar C'halvar
He c'halon baour leun a c'hlac'har
Aoa asant d'he holl boanion
Dre ma prenent hon eneou.
Kanit holl.....

Pa oa toullet kalon Jezuz
Gant ann taol goaf, mamm druezuz,
Maro vijac'h gand ar gouli
Paneved choum d'hor c'honforti.
Kanit holl.....

Klevet hoc'h euz komzou Jezuz :
Roet oc'h da vamm da dud kabluz.
Enn ho kalon eta, Mari,
Ni gavo bepred minic'hi.

Kanit holl, sent ar Baradoz,
Kanit bemdeiz, kanit bemnoz,
Kanit gan-in, sent hag elez,
Kanit kalon sakr ar Werc'hez.

IANN-WILLOU HERRI, belek.

O vous tous, peuples de la terre, avez-vous jamais ouï dire qu'aucun homme se soit perdu, recommandé au cœur de Marie?

Chantez-le tous, etc.

Le cœur de Marie est une porte au saint comme au pécheur ouverte, ouverte par les sept épées qui percèrent autrefois son âme.

Chantez-le tous, etc.

Quand son Fils était au Calvaire, son pauvre cœur plein de tristesse consentait à toutes ses peines, parce qu'elles rachetaient nos âmes.

Chantez-le tous, etc.

Quand le cœur de Jésus fut percé par le coup de lance, vous seriez morte de sa blessure, ô mère digne de pitié, si vous n'aviez voulu demeurer pour nous consoler.

Chantez-la tous, etc.

Vous avez entendu les paroles de Jésus : Vous êtes donnée pour mère à des hommes coupables; aussi est-ce dans votre cœur, ô Marie, que nous trouverons toujours un asile.

Chantez-le tous, ô saints du Paradis; chantez tous les jours chantez toutes les nuits, chantez avec moi, saints et anges, chantez le saint cœur de la Vierge.

J.-G. Henry, prêtre.

II.

MIZ MAE.

Jezuz-Krist, war ann douar, a zeskaz daouzek den,
Hag ho c'hasaz dre ar bed da brezeg he lezen;
Hogen, e-touez ann daouzek ne oe nemed unan
A gouskaz war he galoun, ann abostol sant Iann.

Daouzek miz a zo ivez enn eur bloaz, goud a ret;
Unan hep-ken anezho a zo dre holl karet,
Rag, evel ann Ebestel, et tigas kelou mad
D'ann dud koz, d'ar glanvourien ha dilladkaer d'ar c'hoad.

Baledet dre ar prajou hag e welfot traou koant,
N'ho c'hefot ked er staliou na gand aour nag arc'hant :
Piou en deuz galloud awalc'h da ober burzudou
Evel ar re ra Doue pa zispak ar bleuniou ?

Ne welann, war ann douar, netra o choum kousket,
Ar gwez a oa noaz-maro adarre zo gwisket;
Diouc'h ar c'hrisien d'ar skouriou, evel e korff ann den,
Ar seo a red hag a ra displega d'ann delien.

Sellid ouc'h al laboused ha klevit ho zoniou,
Pep-hini, hep dale pell, a glask he venviou :
Aman zo eur masouner ha du-hond eur c'halvez,
Bez a zo pillaouerien o tibab er menez.

Ped palez a zo breman dre ar bed holl savet ?
Petra a dremen enn-ho ? Allaz ! ne ouzonn ket!
Eur vi bravik da genta, goude eunn evn bihan,
Ha war dreuzou ar palez ann tad d'ar vamm a gan.

Ar babig a zo bleveg hag a zigor he vek;
Ann tad mager a dosta gand eur c'houil du kornek;
Tamm breman ha tamm goude ar c'houil a vo debrét,
Hag ar babig a gousko e deeun ann neiz kuzet.

II.

LE MOIS DE MAI.

Jésus-Christ, sur la terre, instruisit douze hommes, et les envoya dans le monde pour prêcher sa doctrine ; mais, parmi les douze, il n'y en eut qu'un qui se reposa sur son cœur : l'apôtre saint Jean.

Dans l'année, vous le savez, il y a aussi douze mois, dont un seul est fêté partout ; car, comme les Apôtres, il envoie de bonnes nouvelles aux vieillards, aux malades, et de beaux vêtements aux bois.

Promenez-vous dans les prés et vous verrez des choses charmantes, que vous ne trouverez point dans les boutiques ni pour or ni pour argent. Qui est assez puissant pour faire des merveilles comme celles que fait Dieu quand paraissent les fleurs ?

Je ne vois, sur la terre, rien qui reste endormi; les bois qui étaient nus et comme morts, sont de nouveau vêtus; et de la racine aux branches, comme le sang dans le corps de l'homme, la sève court et fait s'épanouir la feuille.

Contemplez les oiseaux et écoutez leurs chants; chacun d'eux prestement recherche ses outils : ici c'est un maçon et là-bas un charpentier ; il y a des chiffonniers qui trient sur la montagne.

Combien de palais ont-ils bâtis maintenant dans tout l'univers ? Que s'y passe-t-il? Hélas ! je n'en sais rien : un œuf charmant d'abord, ensuite un petit oiseau ; et, sur le seuil du palais, le père qui chante à la mère.

Le petit est velu et il ouvre le bec ; le père nourricier s'approche avec un scarabée noir et cornu ; morceau par morceau l'insecte sera mangé, et le petit dormira caché au fond du nid.

Pa-z-eo kre he ziouaskel ha sklear he zaoulagad,
Pa boez mad war he ziou c'har, pa anavez he dad,
E teu soun war ann treuzou, ha, gand eur zell nec'het,
En em laka da nijal hag e oar klask he voed.

Deomp breman d'ann ilizou, palesiou kaer savet,
D'ann hini a zo roue da rouanez ar bed ;
Petra, e pad ar miz man, a zo enn-ho ouc'h-penn ?
Eunn troun ha war-n-han Mari kaer gand he c'hurunen.

Ha da betra, kristenien, rei eur gurunen aour
D'eur werc'hez a oe ganet ha maget gand tud paour ?
Evit petra eo hanvet ar miz man *miz Mari*,
Ha da betra mont bemnoz da stouet dirag-hi !

Mari a ioa Rouanez e kreiz ar baourente,
Hag ebarz enn he lignez e oe meur a roue;
Ne-ket madou ann douar a ro ann euruzted,
Ha Gwerc'hez baour Nazareth a n'em blije kuzet.

En em lakait izel hag e viot savet,
Setu petra c'hoarvezaz, ha ne gretec'h-hu ket ;
Eunn arc'hel, a berz Doue, eunn deiz a ziskennaz
Evid digas da Vari nevezentiou braz !

Setu-hi mamm da Jezuzha pried d'ann Dreinded ;
Setu-hi great rouanez hag enn env kuruned ;
Ann Iliz santel romen a gan he meuleudi,
Ha c'houi, dirag he aoter, ar *Regina Cœli.*

Ar Werc'hez pa ve pedet a ra, evel miz Mae,
Da gement a ve maro beva iac'h adarre ;
Kalon hudur ar pec'her, gand he gras a walc'ho ;
Da vouez ann Aotrou Doue vel bleun e tigoro.

Eur Rouanez galloudek ez eo eta Mari,
Ha ne dleomp ket skuiza morse ouz he fedi ;
Beva a ra hon ene gant bara ann ele,
Hag a rai d'ezha nijal da varadoz Doue.

Quand ses ailes sont assez fortes et son coup-d'œil assez sûr, quand il se tient bien sur ses jambes et qu'il connaît ses parents, il vient sur le seuil et d'un regard inquiet il prend son vol pour chercher sa nourriture.

Entrons maintenant dans les églises, ces beaux palais que les hommes ont bâtis à celui qui est le Roi des rois de la terre; qu'y voyons-nous de plus pendant ce mois? Un trône où est Marie bien belle avec sa couronne!

Et pourquoi, chrétiens, donner une couronne d'or à une vierge née de parents pauvres et élevée par eux? Pourquoi nommer ce mois le *Mois de Marie?* Pourquoi aller tous les soirs s'agenouiller devant elle?

C'est que Marie était reine dans la pauvreté, et que dans sa famille il y eut plusieurs rois; ce ne sont pas les biens de la terre qui donnent le bonheur, et la Vierge pauvre de Nazareth aimait à vivre ignorée.

« Abaissez-vous et vous serez élevé. » Voici ce qui lui arriva, quand même vous ne le croiriez pas : un jour, envoyé par Dieu, un archange descendit pour annoncer à Marie de bien grandes nouvelles!

La voilà mère de Jésus et épouse de la Sainte-Trinité; la voilà Reine couronnée dans le ciel; la sainte Église romaine chante ses louanges, et vous, devant son autel, le *Regina Cœli.*

La Vierge, quand on la prie, fait comme le mois de mai : à tout ce qui est mort elle rend la vie; par sa grâce elle lave le cœur souillé du pécheur; elle le fait s'ouvrir, comme la fleur, à la voix de Dieu.

Marie est donc une reine puissante, et nous ne devons pas nous lasser de la prier; après avoir nourri notre âme avec le pain des anges, elle la fera s'envoler vers le paradis de Dieu.

Kristenien, hastit sevel aoteriou d'ar Werc'hez,
Hag evit plijoud d'ezhi, lakait hoc'h evez;
Karit ho iliz parrez hag ho Person ive,
Ha na espernit netra da vravaat ti Doue!

I. M. AR IANN.

III.

DA VARZED BREIZ.

Piou a roio d'in diouaskel evel d'ar goulmik hag e nijinn hag e tiskuizinn.

Salm., LIV, 6.

Meuleudi d'e-hoc'h, kanerien Breiz!
Va c'halon a zo enn ho kreiz
Pa-z-oc'h a bep tu dastumet
Da harpa 'r vro 'deuz ho maget:
— E Paris va c'horf zo dalc'het,
Med daved hoc'h nij va spered,
Vel al labous, a denn askel,
Nij da gaout he vreudeur a bell.

Pell diouz ho pro ounn bet ganet;
Ha mont da Vreton em euz gret,
Kerkent, breudeur, ha ma weziz.
Oa chomet *Kelted* ar Vreiziz.
— Me 'garfe, trezek Breiz-Izel,
Gallout nijal a denn askel,
Vel eunn evn e kaoued ganet
Garfe mond da vro ann evnet.

Chrétiens, hâtez-vous d'élever des autels à la Vierge ; mettez vos soins à lui plaire; aimez votre église paroissiale, votre Recteur aussi, et ne négligez rien pour orner la maison de Dieu.

J.-M. Le Jean.

III.

AUX POÈTES DE BRETAGNE.

—

Qui me donnera des ailes comme à la colombe, et je volerai, et je me reposerai.
(*Psaume*, LIV. 6.)

Honneur à vous, chanteurs de Bretagne! mon cœur est au milieu de vous, réunis que vous êtes de toutes parts pour soutenir le pays qui vous a nourris :

— A Paris mon corps est retenu, mais mon esprit vole vers vous, comme l'oiseau, à tire-d'aile, vole vers ses frères qui sont au loin.

Loin de votre pays je suis né, mais je me suis fait Breton du jour où j'ai appris, mes frères, que les Bretons étaient restés Celtes.

— Je voudrais, vers la Basse-Bretagne, pouvoir m'envoler à tire-d'aile, comme un oiseau né dans une cage voudrait aller au pays des oiseaux.

Seulvui doare Breiz a zeskiz,
Seulvui a galon ho c'hiriz,
Hag e c'hoantaiz mont d'ho pro
Da veva, da vervel eno ;
— Vel ma c'hoanta, d'ar c'hoad huel,
Ann evn nijal a denn askel,
Nijal etrezeg ar c'hoad glaz
Elec'h 'ma neiz 'he vreudeur c'hoaz.

Aliez, Barzed, ann avel
A gasaz d'in ho mouez a bell ;
Helavar oa, c'houek ha pergen ;
Hi am frealze em anken :
— Evel-se, pa zeu da glevet
Ann evnig e kaoued dalc'het
Mouez he vreudeur skiltr ha laouen,
Teu d'ezhan frealz hag anken.

Gan-e-hoc'h a zo peb a delen;
Ne oa telen e bed gan-en;
Koulskoude, c'houi a deurvezaz
Va lakat enn ho Preuriez vraz.
— Evel-se a ra ann eostik,
Ar glozard hag ar sidanik,
Pa lezont ho breur ar golven
Sevel he vouez enn ho c'hichen.

He sevel 'rinn dirag tud Breiz,
Da lavaret d'am breudeur geiz :
« Bodit holl endro d'ar banniel
A zalc'h Kermarker ken huel ! »
— Evel-hen, pa ruz tost d'eunn neiz
Ann aer wiber da grap he freiz,
En em start ann holl evnigou
Da drei out-hi ho begouigou.

Plus j'ai connu la Bretagne, plus je l'ai aimée dans mon cœur ; et j'ai désiré aller dans votre pays pour y vivre et pour y mourir,

— Comme l'oiseau désire voler à tire-d'aile vers le grand bois, vers le bois vert où est encore le nid de ses frères.

Bien souvent, ô bardes ! le vent m'apporta votre voix de loin ; elle était éloquente, elle était douce et belle, elle me consolait dans mes peines;

— Ainsi, quand retenu en cage, le petit oiseau vient à entendre la voix claire et joyeuse de ses frères, elle le console et l'attriste.

Chacun de vous avait sa harpe ; de harpe, je n'en avais point ; cependant vous avez daigné m'admettre dans votre grande confrérie ;

— Ainsi font le rossignol, la fauvette et la linote, quand ils permettent à leur frère le moineau d'élever la voix auprès d'eux.

J'élèverai la mienne devant les hommes de Bretagne pour dire à mes frères bien-aimés : « Serrez-vous autour du drapeau que la Villemarqué tient si haut ! »

— De même quand la vipère se glisse vers un nid pour saisir sa proie, tous les petits oiseaux se serrent l'un contre l'autre en dirigeant contre elle leurs becs.

Trugarekat d'e-hoc'h, Barzed frez,
Diwallerien nerzuz hoc'h iez !
Me a bedo Doue d'hon c'has
Da *Vreiz all :* eno 'kanimp c'hoas.
— Ra roio d'e-omp he Varadoz,
D'ann evn he neizik er bod roz ;
Ra viro d'e omp ar brezonek.
Evel d'ann eostik he brezek !

Ann hini a reaz ar zon-man.
Areer *a-vro-c'hall* anezhan ;
Hogen *breizad* eo a galon ;
Roit d'ezhan eunn *hano gwirion.*
— He gorf e Bro-C'hall 'zo dalc'het ;
He spered a vad n'ema ket :
Nijal 'ra trezeu Breiz-Izel
Bemdeiz, demnoz, a denn askel.

CHARLEZ A VRO-C'HALL.

Merci, ô bardes éloquents, fermes défenseurs de votre langue ! je prierai Dieu de nous conduire dans une *autre Bretagne*, pour y chanter encore.

— Qu'il nous donne son paradis, comme au petit oiseau son nid dans le buisson de roses ; qu'il nous conserve la langue bretonne comme au rossignol son langage !

Celui qui a fait cette chanson s'appelle *de Gaulle ;* mais il est de *Bretagne* par le cœur ; donnez lui un nom qu'il mérite ;

— Son corps est retenu en *Gaule*, mais certes son esprit ne l'est pas : il vole vers la Basse-Bretagne tous les jours, toutes les nuits, à tire-d'aile.

CHARLES DE GAULLE.

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR QUELQUES

DROITS ET REDEVANCES BIZARRES

AU MOYEN AGE.*

Le seigneur de Coislin, à la Toussaint et à Noël, recevait de ses tenanciers du Clos-Landeau deux *giroflées* accompagnées d'une bécasse, deux chapons et deux roses, une blanche et une rouge [1].

Il n'y avait pas jusqu'aux Trappistes qui, eux aussi, devaient des fleurs au seigneur qui leur avait accordé le droit de mener leurs porcs à la glandée dans la forêt de Maheru ou Ecouves, près de Moulins (Orne) : le jour de Saint-Jean-Baptiste ils devaient mener leur troupeau devant une chapelle dédiée à ce saint, en la paroisse de Saint-Colombe-sur-Risle : le verrat était orné d'un collier de fleur, et d'un beau bouquet attaché à la queue [2]. A Saint-Brieuc les marchands de poisson comparaissaient à certain jour à cheval, ayant chacun un bouquet au bout d'une gaule : nous y reviendrons lorsque nous nous occuperons des redevances dues par certaines corporations.

* Voir la livraison d'avril, pp. 318-324.

1 *Ann. de Bretagne*, 1861, p. 195. — *Déclaration de* 1681.

2 Delestang, *Histoire du Perche*, mss. de la bibliothèque de M. de la Sicotière à Alençon, II, p. 459. — Delisle, *op. Laud.*, p. 39.

Sous le plein fief de Courseulles, en la vicomté de Caen, il y avait « six vavasseurs aisnez de six grandes vavassoryes qui étaient » tenus le jour saint Pierre, premier jour d'Août de faire la recherche » d'une herbe nommée Le Merlu, chasque plante trouvée sur le » terrain celuy à qui appartient la levée doit à ladicte seigneurie » cinq sols ou une oye grasse[1]. »

En Angleterre, un bouquet de roses, ou même une simple rose était souvent la redevance due à la Saint-Jean-Baptiste par les détenteurs de *tenures en socage* : en cas de décès du vassal, le seigneur supérieur, en vertu du droit de relief, pouvait exiger une année de rente non compris la rente courante. Là où cette rente n'était qu'une rose, la loi anglaise prévoyait le cas où le vassal décédait en hiver : force était au seigneur d'attendre au temps des roses pour exiger son relief[2].

Déjà j'ai eu occasion d'entretenir les lecteurs du droit de *fleurette* auquel étaient astreints les tanneurs au profit de la seigneurie de la Villebilly[3] : je vais rapporter ici un usage analogue qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire de la fabrication de la poterie en Bretagne.

Dans les paroisses de Plénée-Jugon et de Tramain, s'étendait une vaste lande de 300 journaux dite la lande des Brignons, dont la terre était renommée pour faire des pots : elle dépendait du manoir de la Villeneuve qui plus tard fit partie de la haute-justice des Clos érigée en baronnie en 1682[4]. Les seigneurs de la Villeneuve avaient abandonné aux potiers de Tramain et des villages circonvoisins l'usage de la lande en question, ainsi qu'une très-bonne fontaine qui s'y trouvait : ils leur avaient permis en outre de se servir des genêts et de la bruyère qui y croissaient pour la cuisson de la poterie. Cette tolérance n'était pas, il faut l'avouer, bien onéreuse : les po-

1 *Arch. de la Seine-Inférieure :* Aveu du 27 septembre 1678 rendu au roi par Anne Morant.

2 *Compilation des coutumes anglaises de Littleton*, éd. de David Houard, sect. 128 et 129.

3 *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. II, p. 182.

4 La Villeneuve, moyenne justice, appartenait en 1535 à Olivier Prégent qui avait aussi, en Plenée La Porte et la Girardaie : sa fille Olive épousa Christophe Sauvaget, seigneur des Clos, la Croix de Pierre, Parqueven, le Minihy et la Ville-Pierre.

tiers reconnaissaient le seigneur de la Villeneuve pour seigneur terrien; de plus ils étaient tenus de s'assembler, chaque année, le dimanche avant la Saint-Jean-Baptiste, et d'accompagner le dernier marié d'entre eux lequel portait un pot, aux armes du seigneur et garni de fleurs. Les autres potiers tenaient chacun une fleur, et le cortége précédé d'un *sonneur* et d'un joueur d'instrument se rendait dans l'église paroissiale de Plénée-Jugon en la chapelle privative du seigneur de la Villeneuve : celui-ci, ou ses officiers, dans le banc seigneurial, recevait l'offrande du dernier marié des potiers qui s'exposait, en se dispensant de ce service, à payer soixante sous d'amende. — Ajoutons que le seigneur de la Villeneuve tenait aussi à avoir des étrennes : le premier jour de l'an, les potiers de Tramain allaient au manoir lui présenter un « chef-d'œuvre de leurs mains et métier, » à peine de quinze sous d'amende. Sur tous les vases d'un prix supérieur à trois sous, on devait mettre les armes du seigneur de la Villeneuve à peine de quinze sous d'amende [1].

Redevances relatives aux armes du seigneur.

Parmi ces redevances, j'en noterai de nobles et de roturières : je commencerai par celles-ci parce qu'elles sont les moins nombreuses dans les notes que j'ai recueillies.

I.

J'ai parlé déjà d'un tenancier de la seigneurie des Clos qui devait un bouquet des fleurs les plus nouvelles à son seigneur : là ne se bornaient pas ses obligations. Il devait en outre suivre ce dernier à

1 Il ne serait pas impossible de retrouver des exemplaires de cette poterie : Prégent portait *trois fleurs de lis* ; Sauvaget s'armait *de gueules à la croix palée d'argent.*

la guerre, lorsqu'il était commandé, et nettoyer ses armes à ses dépens : il devait aussi le jour de la Chandeleur faire porter par deux jeunes filles habillées de blanc, et âgées de sept ans, deux cierges de cire blanche pesant un quarteron chacun et armoiriés du blason seigneurial[1]. — Pour une autre maison de Plénée-Jugon, François Pédron en 1682 devait suivre le seigneur des Clos à la guerre : en temps ordinaire, le jour de Saint-Éloi il devait lui payer vingt sous, et réparer gratis la ferrure de tous les chevaux du seigneur, à peine d'une amende d'une semaine entière de son métier. — A Ham, chaque maréchal était obligé aussi de ferrer gratis une fois l'an un cheval du seigneur : celui-ci lui donnait trois repas par an : il n'avait droit qu'à deux dîners s'il se faisait aider de l'un de ses *varlets*[2].

II.

Les redevances nobles, en fait d'armes, n'affectaient pas la personne et n'obligeaient pas au service militaire : c'était ce qu'en Angleterre on appelait les *services en socages*. Là, ceux qui tenaient par petite sergenterie devaient à leur seigneur supérieur un arc, ou une épée, ou un sabre, ou un poignard, ou une lance, ou un gantelet de fer, ou des éperons, et des flèches en nombre plus ou moins considérable[3]. Pour ce qui concerne les *flèches*, je n'en ai guère trouvé mention qu'en Normandie : le fief de l'Esprevier devait au roi, lorsqu'il venait au château d'Arques, une fois dans la vie du seigneur, « un arc sans corde et deux flèches sans fer, le tout de bois blanc ; » le fief des Flèches à Offranville devait au seigneur d'Auppegard, chaque année, « dix flèches ou sagettes ferrées, esrazillées, raclercies, empanées de plumes d'aigle ou de paon, relevées de

1 Je consacrerai un paragraphe spécial aux redevances en cierges, bougies et torches.

2 *Mém. de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1839, p. 271.

3 Littlerton, *op. laud.*, sections 159 et 160.

sénéchal du Penthièvre, recevait de son suzerain, le comte Alain, le fief de Tressignaux et d'autres terres, à charge de fournir à Pâques une paire d'éperons dorés.

Si nous sortons de Bretagne, nous voyons le fief de Polisy astreint à cette redevance, au bénéfice du comte de Bar-sur-Seine [1] ; Guillaume de Neufle, à Courcelancy, qui devait au comte de Grandpré un éperon doré du prix de 5 sous [2] ; la paire que Jean de la Tour devait au roi, pour la moitié de Saint-Georges de Cousteaux, valait 40 sous [3].

ANATOLE DE BARTHÉLEMY.

1 *Hist. du comté de Bar-sur-Seine*, par M. Lucien Coutant, p. 101.

2 Le sénéchal héréditaire de l'archevêché de Reims avait le cheval ou la monture du prélat à sa première entrée, ainsi que les *éperons*, et la vaisselle du premier service.

3 La Thaumassière, sur l'art. 28 des coutumes de Beauvoisis.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

L'OUEST AUX CROISADES, par M. H. de Fourmont, conservateur-adjoint de la bibliothèque de Nantes; trois volumes in-8°, dont le premier est en vente. — Nantes, Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 1.

Le livre de M. de Fourmont est déjà entre les mains de beaucoup de lecteurs de la *Revue*. Il ne s'agit donc plus de l'annoncer, mais de l'apprécier. Lorsque nous lisons, au premier chant de la *Jérusalem*, le poétique dénombrement de l'armée chrétienne,

Primâ i Franchi mostrarsi.....

ce n'est pas sans un vif mécompte que nous n'y trouvons aucun nom de nos provinces de l'Ouest, ni Alain Fergent, ni Robert Courte-Heuse, ni Rotrou du Perche, ni Geoffroy de Mayenne. J'entends bien citer l'escadron de la Bretagne, *lo squadrone Britanno;* mais son commandant Guillaume ne dit rien à mes souvenirs, et le vers qui suit achève de détruire mes illusions : *Les Anglais*, dit le poète, *sont tireurs d'arc*, etc. Quant aux chroniques, elles se contentent le plus souvent de nommer les chefs, et le duc de Bretagne, Alain Fergent, ayant voulu faire le *saint voyage* comme pèlerin et non comme prince, c'est tantôt sous les enseignes de

Robert de Normandie, tantôt sous celles de Rotrou du Perche, que nous sommes réduits à deviner nos compatriotes.

M. de Fourmont nous rend donc un véritable service en précisant la part des guerriers de l'Ouest dans ces entreprises lointaines qu'on appela si longtemps la *besogne Notre Seigneur*. Grâce à lui nous ne les perdons jamais de vue. A Nicée, les Bretons, les Manceaux et les Angevins occupent l'extrême gauche; à Dorylée, ils sont les premiers assaillis; sur l'Oronte, ils sont les premiers à l'attaque. Arrivés enfin devant Jérusalem, nous les voyons dresser leurs machines entre la tour angulaire et la porte de Damas, et, le dernier jour, nous assistons à la lutte héroïque qui s'établit entre eux et les plus braves pour monter plus vite à l'assaut.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le nom du chevalier qui pénétra, avant tous les autres, dans la ville sainte. Suivant Raymond d'Agiles, ce fut Tancrède; suivant Raoul de Caën, qui était cependant le panégyriste de Tancrède, ce fut Bernard de Saint-Valéry; Guillaume de Tyr nomme Godefroy; Guibert de Nogent, un chevalier du nom de Leutald. Mais il est un texte de la chronique de Saint-Brieuc, texte peu connu et que M. de Fourmont n'a garde d'oublier : *Unus Britannus primo et Normanni duo post ipsum intraverunt, per scalam, armati, intra dictam urbem, antequàm nullus aliorum Christianorum fuisset et ausus intrare, propter metum Saracenorum.* « Un Breton, suivi de deux Normands, pénétra dans la cité sainte, au moyen d'une échelle, avant qu'aucun autre chrétien osât s'aventurer ainsi, par crainte des Sarrasins. »

Les Poitevins n'avaient pas pris part à la première croisade. Gouvernés par un prince *grand trompeur de dames*, ils étaient restés en dehors du mouvement généreux qui entraînait vers l'Asie la plupart des princes et des peuples de l'Europe. Mais, au bruit des succès des chrétiens et de la prise de Jérusalem, Guillaume IX finit par s'émouvoir. Il répare ses torts et injustices (c'était la préparation habituelle au voyage d'outre-mer); il dit adieu, non sans regret, aux vanités et plaisirs, et se jette dans les bras de Dieu, en l'implorant *en roman et en latin*. Trente mille Poitevins l'accompagnèrent. Plus tard, le Poitou eut l'insigne honneur de

donner à Jérusalem et à Chypre une dynastie prise, non point parmi ses princes, comme avait fait l'Anjou, mais parmi ses gentilshommes, parmi de simples feudataires de ses comtes. Cette famille de Lusignan, qui porta la couronne pendant trois siècles, nous offre, elle aussi, un glorieux témoignage de l'effet heureux des croisades sur ceux qui y prenaient part. « Soldats de l'enfer, devenez soldats du Dieu vivant! » criait Urbain II aux princes et chevaliers qui se déchiraient en luttes intestines; et, en effet, sitôt qu'ils avaient pris la croix, on les voyait faire un retour salutaire vers le passé : « Saichez que je m'en vais oultre-mer, disait Joinville à ses gens; je ne sçay si je reviendray jamès ou non. Pourtant s'il y a nul à qui j'aye fait aucun tort et qui se vueille plaindre de moy, se tire avant, car je le veux amender.... »

Ainsi fit, entre autres, Hugues X de Lusignan, « dont les complots et entreprises coupables, nous dit M. de Fourmont, avaient souvent troublé le royaume et dépouillé un grand nombre de familles. Il ordonna de rendre tout ce qu'il s'était approprié par concussion ou par violence. » Quelques années après, Hugues de Lusignan était blessé mortellement à Damiette; Hugues XI, son fils, périssait glorieusement à Mansourah; le sire de la Trémouille tombait au même lieu, entre ses trois fils, tous, comme lui, frappés à mort. A aucune époque, on ne vit le dévouement prendre un caractère plus héroïque.

Cette douloureuse bataille de Mansourah ne fut pas moins sanglante et glorieuse pour les Bretons. On peut dire, au reste, que, depuis 1234, année où Pierre Mauclerc prit la croix, les Bretons eurent toujours le premier rôle. A Jaffa, deux cents d'entre eux, Mauclerc à leur tête, attaquent un corps *dru* et *épais* de Sarrasins, s'emparent d'un convoi et envahissent une forteresse. A Mansourah, ils se précipitent au secours du trop imprudent Robert d'Artois et s'épuisent en stériles efforts contre les portes et les remparts de la ville. « Et estoit le conte de Bretaigne, dit Joinville, sur un gros courtault bas et assez bien fourny, et estoient toutes ses rênes brisées.... et estoit tout blecié au visage, tellement que le sang luy sortoit de la bouche à planté. »

Parmi les Bretons qui se distinguèrent avec lui, l'histoire cite

Guy Mauvoisin, Guillaume de Bron (Broons), Henri d'Avaugour, et la tradition, Geoffroy de Châteaubriant. On sait la devise que prenait, en souvenir de ce jour, son plus illustre descendant : *Mon sang teint les bannières de France.*

Je m'arrête ici. C'est dans le livre de M. de Fourmont qu'il faut suivre le développement de ces scènes toujours grandioses, mais souvent tristes. Le tableau en est vivant et complet. M. de Fourmont ne s'est pas borné à ce qu'on appelle spécialement les croisades, c'est-à-dire les grandes expéditions qui eurent pour but direct la délivrance du tombeau de Jésus-Christ ; il embrasse dans son ensemble la lutte contre le mahométisme dont les croisades ne furent qu'un accident glorieux. Après avoir vaincu les Sarrasins à Autun, à Poitiers, et avant même de les avoir chassés d'Espagne, on comprit, en effet, la nécessité d'attaquer au cœur cette barbarie menaçante et envahissante. « Comment enlever à l'Islam sa puissance expansive? » se demande M. de Fourmont, et il répond avec tout le moyen âge : « En s'inspirant de la tactique que Rome suivit jadis, lorsque, serrée de près par Annibal, elle envoya ses légions assiéger Carthage ; en frappant au cœur une puissance qui menaçait la conscience et la liberté des peuples, et s'attribuait, de droit divin et incontestable, l'empire de l'univers. »

Tel fut le mobile principal des Croisades. A ce sentiment instinctif de défense se joignit sans doute un autre sentiment non moins vif ni moins populaire, celui du respect pour les lieux qu'avaient sanctifiés la vie et la mort du Sauveur. Les pélerinages au Saint-Sépulcre étaient une des plus vieilles habitudes de la piété chrétienne. Gautier, évêque de Nantes, et Geoffroy, duc de Bretagne, s'y rendaient en l'année 1008 ; Isembert, évêque de Poitiers, Jourdan de Limoges, Foulques Nerra, comte d'Anjou, et *une multitude considérable de menu peuple, de riches et de pauvres,* s'acheminaient, quelques années après, vers *la terre des prodiges.* Mais avec Pierre l'Ermite, ce ne sont plus des bandes plus ou moins nombreuses, ce sont des masses innombrables, hommes, femmes et jusqu'à de petits enfants qui, à chaque ville, demandent : « N'est-ce pas là Jérusalem ? »

M. de Fourmont n'oublie aucun des détails de ce mouvement extraordinaire qui précéda les Croisades et qui les rendit possibles. Il n'oublie pas davantage les expéditions répétées contre les Turcs, même après la perte de la Terre-Sainte, croisade d'Humbert II, Dauphin de Viennois, croisade du duc de Mercœur, luttes acharnées contre les Barbaresques, prouesses héroïques des chevaliers de Saint-Jean depuis leur réunion dans l'hôpital de Jérusalem jusqu'à leur dernier jour sur le rocher de Malte. Les Templiers ont aussi quelques pages glorieuses. « Je jure, disait le chevalier du Temple, après avoir prononcé les trois vœux de *Pauvreté, Chasteté* et *Obéissance*, je jure de me consacrer à la défense de la foi contre les infidèles; *en présence de trois ennemis je ne fuirai point*, mais je les combattrai si ce sont des mécréants. »

Ici toutefois une question se présente. Suivant M. de Fréminville, l'ordre du Temple existait encore en 1789; suivant moi, son histoire s'arrête au bûcher de Jacques de Molay. Il m'est en effet complètement impossible de reconnaître des *frères du Temple* dans je ne sais quelle société occulte et peu orthodoxe, présidée par toute une série de grands-maîtres, entourés de femmes et d'enfants, comme celle dont M. de Fréminville nous a conté l'étrange histoire[1].

Un mot maintenant à M. Viennet. Tout le monde sait que l'illustre auteur de l'*Épître aux Mules* ne voit que des folies dans les Croisades. Pour un franc-maçon, qui est même, je crois, *Grand Orient* ou à peu près, la chose est toute simple. Les Loges ne mettent-elles pas Mahomet près de Jésus-Christ? Je pourrais renvoyer M. Viennet à la brillante étude de M. de Fourmont. Mais, comme il tiendrait probablement notre honorable compatriote pour suspect, je le renvoie simplement à M. Le Bas, historien fort au-dessus de tout soupçon de catholicisme : « Le premier rôle dans ces expéditions lointaines fut toujours, dit M. Le Bas, joué par la France»

1 Voir *Histoire de Bertrand du Guesclin*, par le chevalier de Fréminville. — Brest, 1841, pp. 428-442. — M. de Fréminville y donne le texte et le *fac-simile* d'une charte du prétendu successeur de Jacques de Molay. L'authenticité douteuse de cette pièce me semble, après tout, fort indifférente. J'ai déjà protesté en 1843, contre plusieurs des idées émises, dans son *Histoire de du Guesclin*, par M. de Fréminville

pays d'élan et de sympathie où toute *idée généreuse* passe rapidement de la théorie à l'action, et que l'on a si bien appelé *le cœur de l'Europe*.... Les Croisades sont le *plus beau moment* du moyen âge ; elles en forment l'*époque héroïque*[1]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ŒUVRES POSTHUMES DE LIDENER, précédées d'une notice biographique, par M. E. Richer. — Nantes, Charpentier. Un vol. in-8o.

Lubin Impost, qui avait pris le pseudonyme de Lidener, naquit à Noirmoutier en 1790, deux ans seulement avant Édouard Richer, un autre écrivain intime, dont le renom jeta un vif et doux éclat, il y a un quart de siècle. Un homme, né à l'autre extrémité de la France, fut amené, par les événements, sur le même rivage, peu d'années après leur naissance. C'était François Piet, que ses goûts portaient vers l'étude dans un sens étendu. Une heureuse intimité se forma entre Piet et ces deux enfants qui le suivaient dans la vie à vingt ans de distance : il les initia à ses goûts pour les recherches de toute sorte, littérature, histoire, sciences naturelles. Les deux jeunes gens se sentirent entraînés d'émulation vers la poésie. Leur mentor, qui applaudissait à leurs essais, rappelait cependant leur attention vers les œuvres de la nature dont les spécimens sont si originaux aux rivages de leur île. Cette île était l'objet de leur amour. Il s'agissait pour eux de l'étudier, de la décrire, de la produire aux yeux du monde intellectuel. Piet avait rassemblé les matériaux historiques et scruté diverses branches de l'histoire naturelle ; il obtint de ses deux jeunes amis qu'ils se chargeassent, l'un de l'entomologie — ce fut Richer, — l'autre de l'ornithologie, —

[1] *France, Dictionnaire encyclopédique*, t. VI, p. 255.

ce fut Impost. *Les Recherches sur l'île de Noirmoutier* furent achevées vers 1812 et acquirent à leurs auteurs un juste renom. Une seconde édition, retouchée et mise à la hauteur de la science, vient d'être offerte au public, qui peut apprécier cette monographie remarquable.

Impost avait été envoyé, par sa famille, à Hambourg, pour y achever son éducation dans le sens du commerce; mais la connaissance de la langue allemande et le goût de sa littérature, récemment révélée à la France par la plume éloquente de Mme de Staël, fut le principal butin qu'il rapporta de cette campagne. Il revint à Noirmoutier, ayant dans ses malles Goëthe, Schiller, Lessing, etc. Il étudia à fond ces maîtres, en traduisit les morceaux les plus célèbres, se pénétra de leurs beautés et se mesura contre leurs difficultés, comme d'autres l'ont fait contre celles de Tacite ou de Virgile. De ces grandes imitations, consciencieusement suivies, naît presque à coup sûr l'originalité.

A la résidence de Noirmoutier, pour l'été, le séjour de Nantes fut ajouté pendant l'hiver. Là notre auteur se trouva en relations avec les hommes les plus portés à l'étude, et spécialement avec Edouard Richer, son ami d'enfance, avec M. de Tollenare et quelques autres. Livré ainsi à l'étude et à l'amitié, il a beaucoup écrit et surtout il a composé nombre de poésies; mais comme il ne cherchait ni bruit ni renommée, la plupart de ses pièces, après avoir été lues à ses amis, restaient en portefeuille. Deux volumes de fables furent cependant publiés en 1840. Elles attestent la facilité de l'auteur, son tour ingénieux, son style soutenu dans ce genre léger. Il discute habilement, dans sa préface, l'utilité des fables, même après celles de la Fontaine. Tout ce qu'il dit est juste, et ses fables sont bien tournées. Elles ne craignent la comparaison avec aucune de celles du XIXe siècle et pas même du XVIIIe.

Mais c'est moins dans les ouvrages imprimés par ses soins que dans ceux qu'il laissa en portefeuille que nous trouvons le vrai mérite de l'auteur.

Pour se conformer à la volonté du poète mourant, sa fille adoptive, Mlle A. Marionneau, a fait dans ce portefeuille un choix de

pièces inédites, qu'elle a récemment publiées sous le titre d'*Œuvres posthumes de Lidener*, continuant ainsi le pseudonyme adopté par la modestie de l'auteur.

Si le volume est petit, on peut dire que le recueil renfermé par lui est immense, car c'est le cœur de l'homme tout entier, soit replié sur lui-même et se scrutant dans sa profondeur, soit épanché vers les œuvres de la nature qu'il contemple en tableaux gracieux, sombres ou grandioses. Le poète, né dans une île, s'est pénétré de la solitude, près du spectacle imposant de la mer.

Écoutons quelques-uns de ses accents :

L'Immortelle.

Couronne d'or de nos rivages,
Toi qui de nos dunes sauvages
Pares les arides sommets,
Fleur à l'aromatique haleine,
Tu caches leur poudreuse arène
Sous tes gazons aux doux reflets.

Comme la rive orientale,
Lorsque la brise matinale
Souffle, tu jettes à la mer
Les doux parfums de tes calices,
Et les livre aux gais caprices
Du vent qui les sème dans l'air.

Douce fleur à l'haleine pure,
Fille d'une aride nature,
Orne toujours sa nudité;
Enseigne aux mortels, noble emblême,
Qu'il faut tout devoir à soi-même
Pour gagner l'immortalité.

Mais la lyre du poète ne s'est pas renfermée aux plages étroites de son île; elle a traversé Rome et fait vibrer ses cordes à la vue de la métropole apostolique, de Tusculum et du Colysée.

Un voyage en Suisse est pour lui le sujet d'une ode superbe, avec ce simple titre : *Sur les Monts.*

C'est ainsi que, chez Lidener, tout ramène à Dieu, tout est offrande au Créateur ; et ces mêmes précipices, ces beautés sauvages, pour lesquelles Byron n'avait trouvé que le blasphème, lui inspirent un chant d'amour.

Plus rapproché de Dieu, sur ces cimes hautaines,
Il ne ressent plus rien ; ses souffrances du corps,
Ses chagrins, tout se tait devant les doux transports
Que font naître en son sein ces magnifiques scènes ;
Dans ses veines son sang coule avec plus d'ardeur,
Plus vif est son esprit, plus haute sa pensée,
Et son âme, naguère, inquiète, blessée,
S'épure au souffle créateur.

Le château de Pornic est le sujet d'une épître où les souvenirs historiques, les images variées, les tableaux domestiques s'enchaînent avec art et s'adressent comme un écho à ce vieux donjon de la plage bretonne. Enfin, les morceaux divers qui ont le plus provoqué notre intérêt sont : *Grandeur de l'homme, Bonheur de la croyance, Primavera, la Tempête, Au pied de l'autel, l'Album d'algues, l'Avalanche*, etc.

On trouverait difficilement un livre égal en mérite à celui-ci, parmi les productions dont les auteurs se sont soustraits, comme feu M. Impost, au mouvement littéraire de leur temps.

CH. DE SOURDEVAL.

CONCOURS RÉGIONAL DE L'OUEST.

Faute d'espace après la Chronique, nous mentionnons ici le Concours régional agricole qui vient de se clore, le dimanche 8 mai, à Napoléon-Vendée, et dont la grand prix a été remporté par M. Majou de la Débuterie. Ce Concours a été fort remarquable, nous dit le *Publicateur de la Vendée.* Le jeudi, jour de l'Ascension, une très-belle cavalcade, au profit des pauvres, a parcouru la ville : elle repésentait deux légendes du pays : *Barbe-Bleue* et *Béatrix des Fontenelles,* dont M. Mouton a raconté l'histoire dans une complainte de circonstance. Suivant l'usage, « une splendide illumination, un magnifique feu d'artifice et une retraite aux flambeaux, » ont terminé la fête.

CHRONIQUE.

LES ADVERSAIRES DE M. RENAN.

Quoique vous ayez pu remarquer, cher lecteur, que nous tirions à bon droit vanité de notre titre de Breton, et que nous nous attachions d'une façon toute particulière à vous entretenir des événements de notre province, vous nous rendrez cette justice de reconnaître que, s'il se passe à Paris ou ailleurs quelque chose qui vaille la peine d'être noté, nous manquons rarement à le coucher par écrit. Il arrive presque toujours en effet, et en dépit qu'on en ait, que Paris attire les regards. Nous ne sommes pas de ceux qui disent que cette ville est le cerveau de la France, — gracieuse figure qui mènerait à conclure que la province n'est que le train de derrière du colosse français ; — cependant nous ne pouvons nous dissimuler que c'est là que se livrent les grandes batailles d'idées et d'opinions. L'usage, et comment lutter contre l'usage? veut que tout homme, désireux d'éclairer ses concitoyens, aille à Paris allumer sa lanterne, et tout le monde y va. Mais parmi ces lanternes, combien sont destinées à montrer le droit chemin? Malheureusement c'est le petit nombre, et Paris est la ville de l'univers où l'on allume le plus de feux pour égarer les gens. Nous allons le montrer tout à l'heure en parlant du mouvement religieux ou plutôt anti-religieux de ces derniers temps.

Ce n'est pas que nous doutions que la catholique Bretagne ne soit fort bien édifiée à cet endroit; mais comme, à raison même de sa foi, il peut s'y trouver des âmes que les scandales récents aient inquiétées, on pardonnera au chroniqueur de venir rassurer les âmes timorées. Pas n'est besoin d'être grand clerc pour accomplir cette tâche et montrer que si,

dans l'année qui vient de s'écouler, l'esprit du mal a fait beaucoup de tapage, il n'a point, autant qu'on le prétend, avancé sa besogne.

Le lecteur devine que j'aurai de la peine à ne pas lui parler de M. Renan, quoiqu'il m'en coûte de joindre le petit murmure de ma voix à tout le bruit qui se fait autour de son nom, déjà plus retentissant qu'il ne convient. Après tout, je ne suis pour rien dans l'habileté qu'a eue M. Renan de planter le drapeau de sa secte sur la plus haute cime; quand on se met à ce point en vue, il ne faut pas s'étonner que tout le monde vous regarde. Cela me fait penser que la Renommée mériterait mieux que la Fortune de porter un bandeau sur les yeux, puisqu'elle se met indifféremment au service de tous ses courtisans. En effet, pour la renommée, Erostrate ou M. Renan, c'est tout un. Pour nous, la différence est grande, car nous dirons tout franchement que l'incendiaire du XIXe siècle, au lieu de brûler le temple, n'a fait que le consolider.

Ce n'est point là un paradoxe; pour vous en convaincre, j'invoquerai tout d'abord l'illustre auteur des *Etudes sur le Christianisme*, qui vient de tirer une démonstration nouvelle de la divinité de Notre-Seigneur, du livre même de M. Renan. N'est-ce pas une chose étonnante, en effet, que si Jésus-Christ n'est pas Dieu, il soit si difficile de le démontrer? Jusqu'ici l'impiété s'était bornée à un rôle purement négatif. Les évangiles embarrassaient, on récusait leur authenticité; les miracles gênaient, on disait hardiment : Il n'y a rien de vrai dans tous les miracles. Les impies se riaient des preuves et se bornaient à dire, à chacune de celles qu'on leur offrait, qu'il ne la trouvaient pas concluante. Cependant la science marchait et les preuves historiques acquéraient un tel caractère de certitude que le moment approchait où il faudrait changer de tactique. M. Renan a été l'un des agents de cette évolution; il s'est chargé de démontrer que Jésus-Christ n'était qu'un homme, fort extraordinaire à la vérité, mais un homme et rien de plus. Ne pouvant nier les évangiles, il a reconnu en partie leur authenticité, et a voulu expliquer, par des moyens naturels, tout ce que l'établissement de notre religion a de surnaturel. C'est de ces aveux et de bien d'autres que M. Nicolas s'est emparé. Cessant pour un instant de combattre l'incrédulité sur le terrain catholique, il la combat sur son propre terrain et fait trophée de ses arguments.

On demeure tout étonné en le lisant que M. Renan ait pu fournir tant de verges pour le fouetter, et pourtant il n'y a pas moyen de chicaner, les textes sont cités et indiqués avec précision; il faudrait pour les nier récuser le témoignage de ses propres yeux.

A vrai dire, le talent de M. Renan a été de conter dans une forme assez attrayante ce qu'avant lui d'autres avaient cru découvrir. Il a réussi à rendre lisibles pour le vulgaire des élucubrations que les savants seuls

abordaient jadis : le vulgaire, il faut le reconnaître, s'est montré sensible à cette avance. En revanche, l'auteur peut maintenant se repentir de s'être un peu trop fié à la souplesse de son style ; mais il n'est plus temps. Grâce au ciel, son bonheur a passé son espérance, et son succès, en ouvrant les yeux de tout le monde, lui a attiré des horions de ceux-là même dont il était le plus fondé à espérer des caresses. Tout n'a pas été rose dans son affaire ; on parle beaucoup de l'actif, parce que la vente y figure, mais le passif? Il faudrait pour l'établir savoir au juste combien il faut d'appréciations d'admirateurs imbéciles pour valoir celle d'un savant. M. Renan accorderait en effet difficilement que l'adhésion de vingt de ses acheteurs vaille celle d'un seul lettré bien posé dans l'exégèse. Mais, contrairement au proverbe, tout heureux qu'il semblât être, il a eu peu d'amis de ce genre. M. Havet, dont M. Sainte-Beuve a dit que c'était un homme qui ne sortait de son repos que tous les deux ou trois ans pour faire un chef-d'œuvre, a couvert de fleurs l'auteur de la *Vie de Jésus ;* mais il le trouve timide et il gronde durement cet enfant chéri d'avoir fait à la vérité des concessions compromettantes. M. Colani, présenté par M. Renan dans sa préface comme un des maîtres de la science, a failli se fâcher tout rouge de se voir prêter des idées qu'il n'a pas. M. l'abbé Meignan nous a donné, dans un savant travail, l'opinion de la science incrédule allemande qui repousse cette nouvelle exégèse, bonne tout au plus pour les lecteurs de romans. Quant à M. Larroque, dont on connaît l'impiété dogmatique, il ne lui a pas fallu moins d'une brochure pour renier toute solidarité avec un homme qui trouve la jonglerie qui réussit un excellent moyen pour convertir les gens. On a même vu, à deux reprises, le Père Passaglia revêtir son armure des anciens jours, qui doit être, hélas! quelque peu rouillée, pour venir en champ clos combattre le nouvel adversaire de la divinité de Notre-Seigneur. Et pourquoi pas ? Mme de Montespan faisait, dit-on, son carême d'une façon fort austère ; et d'ailleurs les catholiques seuls n'ont pas été blessés par M. Renan. Nous avons vu plusieurs protestants, qu'il ne saurait haïr à l'égal des catholiques, apporter leur concours à cette grave polémique. Soyons juste pourtant, et mettons à son actif la bienvenue que lui a souhaitée M. Sainte-Beuve, sévère aux morts seulement; l'adhésion de M. Athanase Coquerel fils, ministre protestant de Paris, qui veut bien faire au progrès le sacrifice de sa foi calviniste, mais non pas celui de sa place ; et enfin les admirations de M. Schérer, amant très-épris de la philosophie allemande, et qui par considération d'Hégel, leur commun patron, ne pouvait faire mauvaise figure à son nouveau champion.

Il n'entre pas dans mon cadre de parler des innombrables réfutations que les catholiques, hommes du monde ou du clergé, ont publiées à cette occasion. Il m'a paru plus utile d'insister sur celles de l'incrédulité, afin de

montrer qu'une attaque qui a rencontré tant d'opposants dans le camp même d'où elle est partie, est bien une attaque manquée. On a donc raison de ne pas s'en préoccuper autrement que pour en profiter. C'est ce que vient de faire le Père Gratry, en mettant en cause toute la science moderne dans une étude à la fois courte et profonde, dont nous serions impardonnable de ne rien dire aujourd'hui.

Avez-vous depuis quelques années, cher lecteur qui lisez les livres et les revues de la libre pensée, remarqué un emploi plus fréquent de certaines terminologies philosophiques qui s'écartent du langage des XVIIe et XVIIIe siècles? Objectif, subjectif, moi et non-moi, identité, ou quelque chose d'approchant? Puis, avec ces mots, des idées qui ne sont pas précisément très-claires, mais qu'avec un peu d'étude on finit par voir se dégager dans une proposition qui vaut à peu près celle du docteur Marphurius dont Sganarelle s'impatientait si fort, savoir : Une assertion n'est pas plus vraie que l'assertion opposée. Cette proposition, cela peut vous étonner, a fait la gloire d'un philosophe allemand, qui a écrit plusieurs ouvrages pour montrer sa légitime application à diverses branches des connaissances humaines. Ce que peut devenir la morale dans cette universelle confusion, qui aboutit à la destruction de tous les principes, on le devine aisément; la morale s'en va rejoindre Dieu dans le domaine des catégories, domaine situé je ne sais où, mais dont à coup sûr Dieu et la morale ne sauraient revenir pour nous gêner dans nos ébats. On dira peut-être que c'est en chercher bien long pour supprimer la morale, que Fourier détruisait d'un seul mot en proclamant le droit de l'homme de suivre ses penchants. Mais Fourier ne détruisait que la morale et la misère par-dessus le marché. Les hégéliens sont plus forts : d'un petit axiome qui tiendrait sur l'ongle du petit doigt ils ont fait un outil qu'ils mettent à la portée de tous; cet outil se nomme la critique, et quand il en est armé, le premier venu peut, avec un peu d'exercice, parvenir à détruire, en un tour de main, Dieu, la logique, l'histoire et le bon sens. C'est une lunette magique qu'on se met sur le nez et qui vous fait voir de la même couleur et le noir et le blanc et le rouge et le vert :

On travaille aujourd'hui d'un air miraculeux !

J'ai cru longtemps, je l'avoue, que tout cela n'était que calomnies inventées par des philosophes français pour ridiculiser leurs confrères d'outre-Rhin, ou bien encore l'effet de quelque trahison de traducteur ignorant. Eh bien, non ! c'est la pure vérité, et si l'on se refusait à reconnaître la trace sensible de ce système dans de nombreux écrivains de nos jours, nous renvoyons à l'étude très-longue et très-détaillée que

M. Schérer a fait de ce système dans la *Revue des Deux-Mondes*, numéro du 15 février 1861. Nous invoquerons également une réfutation très-spirituelle, émanant d'un homme dont on ne saurait contester la parfaite connaissance des choses de l'Allemagne. M. Philarète Chasles, le collègue de MM. Renan et Havet au Collége de France, parlant de Hégel dans ses études sur l'Allemagne, se demande ce qu'eût dit le philosophe si à son cours un de ses élèves lui eût démontré l'absurdité de sa doctrine en lui tenant ce langage : M. le professeur, nous sommes à votre cours; or, y être ou n'y pas être est absolument la même chose, souffrez donc que nous allions nous promener. Heureusement pour lui Hégel professait en Allemagne, et il n'avait pas à redouter une pareille algarade de ses compatriotes. La nature a doué les Allemands d'un tel appétit philosophique qu'ils n'hésitent pas à avaler tout crus de pareils systèmes. Dans notre pays on y met un peu plus de façons, et pour nous infuser ces belles choses, il a fallu qu'une légion de cuisiniers français se mît à l'œuvre pour nous les accommoder à toutes sauces. La chose était en assez bon chemin, et de fait, depuis une vingtaine d'années nos journalistes, nos historiens, nos romanciers, nos poètes, nous servent des tartines saupoudrées d'hégélianisme.

Ainsi le termite philosophe exerçait chez nous ses ravages, et grâce au soin qu'il prenait de toujours se cacher, on ne lui faisait pas la chasse et on le laissait se développer. Parfois des sentinelles vigilantes poussaient des cris d'alarme, et disaient : il faut se défier de tel ouvrage. Il y a plusieurs années, le Père Gratry publiait sur la sophistique contemporaine une étude que les gens du monde remarquèrent à peine, parce que les esprits n'étaient pas éveillés sur ce point. Cependant M. Renan ouvrit son cours par un discours où son hostilité contre la divinité de Jésus-Christ se montrait à découvert. L'opinion s'en émut; cette hardiesse choqua et le public commença de se demander d'où venait cette doctrine impie qui s'étalait avec une brutalité que la forme ne réussissait pas à dissimuler. C'était un premier service que M. Renan rendait à ses adversaires. D'autre part, le bruit qui s'était fait avait attiré l'attention sur M. Littré, et l'on se souvint qu'il y avait un homme en France, fort connu du reste dans le monde savant, qui avait publié une traduction de la *Vie de Jésus* par le docteur Strauss. M. Littré devint à la mode. M. Dupanloup apparut alors avec son Avertissement aux pères de familles, ouvrage relativement court, dans lequel le savant prélat mettait à nu toutes les doctrines des disciples de Hégel, et montrait, preuves en main, que l'athéisme et le matérialisme avaient d'illustres prôneurs. Le masque était arraché; ce ne fut pas sans récriminations ardentes contre un usage naturel du droit de polémique; mais les textes demeurèrent cloués au pilori où l'évêque d'Orléans les avait attachés; chacun peut les y voir, et leurs auteurs,

mis en demeure de les expliquer d'une autre manière, sont demeurés muets.

Les choses en étaient là quand M. Renan publia son ouvrage. A quelque point de vue qu'on se plaçât, il ne pouvait manquer de produire un effet considérable. Ce volume contenait à la fois, sous une forme accessible à tous, la doctrine et l'application de la doctrine de la nouvelle école critique; or, l'application est la pierre de touche des principes. L'esprit peut quelquefois supporter un récit faussé dont les parties s'accordent entre elles, parce que l'erreur se dissimule alors dans l'agencement de l'œuvre; mais quand l'auteur prend soin de dire qu'il écrit en vertu d'un système d'après lequel il ne saurait y avoir, même pour les faits, de vérité absolue, et que l'assertion contraire n'est pas moins certaine que l'assertion tenue pour véritable, le lecteur est prévenu, et si on ne lui apporte pas une série d'affirmations, formant un tout acceptable, il voit d'une façon évidente et l'absurdité de la méthode et la fausseté de ses résultats. Que si l'on pousse un peu plus loin l'examen et qu'on prétende que M. Renan ne peut se contredire à raison même de son système qui efface toutes les contradictions, on peut alors lui demander pourquoi il se donne tant de peine pour contredire la tradition, en laissant à la doctrine elle-même le soin de concilier ses propres contradictions. Décidément Hégel n'était point trop aveugle lorsqu'il montrait son aversion pour la critique historique, parce que, dit M. Schérer dans l'article ci-dessus cité, il ne pouvait plus procéder avec sécurité dans ses opérations philosophiques, du moment que les faits étaient mis en discussion.

Nous étions donc fondé à dire tout à l'heure que M. Renan avait compromis ses amis, et que sa tentative avait échoué; en ce qui le concerne, la chose est assez claire; en ce qui concerne sa secte, le nouvel ouvrage du Père Gratry, *les Sophistes et la critique*, le démontre d'une manière admirable. M. Dupanloup avait démasqué l'erreur, le Père Gratry s'est chargé de rechercher ses causes, de montrer ses résultats et surtout de donner les moyens de la combattre. Nous n'essaierons pas d'analyser ce volume; il faut le lire tout entier pour comprendre son immense valeur, car le tissu en est serré, bien qu'écrit avec une merveilleuse clarté. Pour lui, le livre de M. Renan n'est que le symptôme d'un mal qu'il importe de guérir; ce mal est la sophistique, c'est-à-dire la négation du bon sens érigée en principe. Il prend le lecteur par la main, et le conduisant pas à pas, il lui fait toucher du doigt ce que d'ordinaire la paresse seule empêche de voir et de sentir. M. Renan n'est qu'un épisode dans cet ouvrage, un des *sujets* que le logicien à soumis à ses investigations; mais il sort tellement meurtri de ses étreintes, qu'on serait presque tenté de se demander si la *Vie de Jésus* n'a pas été écrite tout exprès pour fournir

au Père Gratry la magnifique expérience à laquelle il nous fait assister. Il serait injuste de ne pas mentionner l'ouvrage qu'un professeur de l'Université, M. Caro, vient de publier sous ce titre : *L'idée de Dieu et ses nouveaux critiques ;* protestation éloquente du spiritualisme philosophique qui vient prêter assistance au spiritualisme chrétien.

Les journaux commençaient à donner en prime le livre de M. Renan, ce qui n'est pas un signe de prospérité parmi les lecteurs de haut rang. Délaissé par ceux-là, il vient de se tourner vers le peuple. Nous n'examinerons pas ce qu'une pareille spéculation peut engendrer de chutes douloureuses ; nous excuserions peut-être le musulman qui viendrait offrir Mahomet en place de Jésus-Christ, car Mahomet, après tout, se donne comme un prophète, ses fidèles le prient et ils espèrent en lui ; mais que dire de celui qui ravit au pauvre son unique bien, son unique espérance, et ne donne rien en retour ?

M. Renan ignore-t-il que, lors même que la croyance qu'il arrache à des âmes mal armées, serait une chimère, une chimère qui console est un bien très-réel ?

Ce n'est pas Strauss qui aurait agi de la sorte, lui qui écrivait dans la préface de sa première édition : « Quant aux laïques, il est vrai que la chose n'est pas convenablement préparée pour eux. Aussi le présent écrit a-t-il été disposé de manière à faire du moins remarquer plus d'une fois aux laïques peu instruits qu'il ne leur a pas été destiné. » M. About lui-même est tout scandalisé, et voici comment il s'exprime dans la *Nouvelle Revue de Paris :*

« Le diable soit des gens qui ne savent pas ce qu'ils pensent, qui le savent sans le dire, ou qui le disent et le contredisent, comme s'ils avaient à cœur de brouiller toutes les idées du pauvre monde. Il me semble parfois que M. Renan est un grand orgueilleux, muni d'une belle et bonne doctrine, bien saine, bien ronde, bien appétissante, mais qui réserve la poularde pour la manger avec ses amis, distribuant les plumes au menu peuple. »

On peut remarquer que la comparaison n'est pas tout à fait juste ; mais le mot est joli. N'est-ce pas jouer de malheur d'être impie et de recevoir les flèches de M. About ? Heureusement l'édition populaire a trouvé des adversaires plus redoutables que M. About : l'abbé Freppel a fait une spirituelle brochure à son adresse, et le Père Gratry a publié, dans un format également populaire, la partie de son ouvrage qui se rapporte à M. Renan, en la faisant précéder d'une préface dont votre journal vous a sans doute donné la primeur. Les choses en sont là, et nul doute qu'avant longtemps le vent de l'oubli aura emporté les plumes que les réfutations n'auront pas balayées.

LOUIS DE KERJEAN.

LUTTE

DES BRETONS INSULAIRES

CONTRE LES ANGLO-SAXONS,

DU Vᵉ AU VIIᵉ SIÈCLE.

Nous ne venons pas ici, après tant d'autres, dérouler les annales de la Bretagne insulaire au temps de la domination romaine. Cette matière, qui appartient proprement à l'histoire d'Angleterre, se trouve développée d'une façon satisfaisante dans nombre d'excellents ouvrages écrits de l'autre côté du détroit. Tout notre dessein est de raconter avec détail les événements qui forcèrent une partie considérable des Bretons de l'île à sortir de leur patrie pour venir chercher un refuge sur le continent. Nous voulons surtout retracer sous ses couleurs véritables la lutte terrible, acharnée, vraiment épique, que soutinrent les indigènes de la Grande-Bretagne contre les Anglo-Saxons, du Vᵉ au VIIᵉ siècle, et dont l'établissement de notre nation bretonne-armoricaine fut la conséquence directe.

C'est notre terre qui recueillit les épaves de ce grand naufrage et les vaincus de cette bataille deux fois séculaire, lesquels réussirent, du moins parmi leur défaite, à sauver leur nom, leur langue, leur liberté, leur honneur. C'est là le sanglant berceau de notre vieille race, le premier titre de gloire de nos pères. Le

faire connaître est pour nous un devoir d'autant plus étroit que, par une fatalité singulière, cette lutte grandiose et tragique n'a jamais eu jusqu'ici d'histoire complète. Nous voudrions essayer de combler cette lacune, dans la mesure du possible: c'est tout l'objet de ce travail.

I.

Préliminaires; les Scots et les Pictes.

SOMMAIRE. — I. La Bretagne se détache de l'Empire (en 407); — les Pictes, les Scots, les Saxons; — expéditions des Romains contre les Pictes et les Scots (415, 418). — II. Mission de saint Germain d'Auxerre en Bretagne (429-431); — bataille de l'*Alleluia* (430); — saint Germain restaurateur de l'Eglise bretonne. — III. Ravages des Saxons en Bretagne (441); — ravages des Pictes et des Scots, lettre des Bretons à Aétius, victoire des Bretons (446); — second voyage de saint Germain en Bretagne (447-448). — IV. Nouvelles invasions des Pictes et des Scots; — les Saxons appelés en Bretagne (en 449 ou 450) pour combattre les Pictes et les Scots, s'établissent (en 450) dans l'île de Tanet. — V. Ils battent les Pictes à Stamford (450 à 455), les chassent de Bretagne; — et se tournent ensuite contre les Bretons (en 455).

I. — L'île de Bretagne — rappelons-le — ne fut soumise à l'empire romain qu'un siècle ou un siècle et demi après la conquête des Gaules. On ne peut compter en effet le triomphe des Romains pour assuré qu'après la mort de la reine Boadicée (au 61 de J.-C.), et la soumission de l'île pour accomplie qu'à partir du gouvernement d'Agricola (78 à 84 de J.-C.).

Comme les Bretons avaient été les derniers à accepter le joug romain, ils furent aussi les premiers à s'en défaire; ou plutôt l'empire lui-même se retira d'eux et les laissa exposés sans protection aux insultes des Barbares, par le départ général de toutes les garnisons de l'île, qui passèrent en 407 dans les Gaules, pour y soutenir Constantin le Tyran, qu'elles venaient

de saluer empereur[1]. Ainsi délaissés des troupes romaines, les Bretons au bout de deux ans jugèrent que c'était une duperie de rendre impôt et obéissance à un pouvoir incapable de les protéger; en conséquence, ils chassèrent les magistrats romains en l'an 409, revinrent à leurs vieilles coutumes nationales[2], et reprenant leur division antique par tribus, se partagèrent de nouveau entre une foule de petits rois, au-dessus desquels ils élevaient parfois, sous le coup de la nécessité, un chef suprême et universel, sorte de dictateur temporaire, qui avait d'ailleurs bien moins le caractère d'un roi que celui d'un généralissime.

Depuis le milieu du IVe siècle, trois races barbares fatiguaient la Bretagne de leurs ravages : les Pictes, les Scots, les Saxons. Les Scots occupaient l'Irlande et une partie du nord de l'île de Bretagne, dont le reste était tenu par les Pictes : car la Bretagne romaine, dans sa plus grande extension, n'avait jamais dépassé, au nord, les golfes du Forth et de la Clyde. Les Scots étaient de race celtique, comme les Bretons; mais ceux-ci appartenaient au rameau kymrique, et ceux-là au gaëlique. On attribue, au contraire, aux Pictes une origine germanique. Quant aux Saxons, tout le monde sait que le corps de leur nation habitait en Germanie; mais la piraterie était leur vocation naturelle, l'Océan leur domicile d'élection. Comme plus tard les Normands, ils couvraient la mer de leurs grandes barques pointues, chargées de guerriers féroces; les côtes de la Gaule et celles de l'île de Bretagne étaient le but le plus ordinaire de leurs entreprises.

Après le départ des Romains, les Bretons, mal disciplinés, mal organisés, divisés entre eux, ne purent longtemps résister aux attaques des Pictes et des Scots. Deux fois, en 415 et en 418, se voyant inondés par ce torrent, ils implorèrent et obtinrent de Rome un secours efficace, mais passager. Non contentes de mettre en pièces les Barbares dans ces deux expéditions, les

1 Zozime, *Hist. Nov.*, VI, 2; Sozomène, *Hist. eccles.*, IX, 11; Olympiodore cité par Photius, dans *Photii Bibliotheca*, édition de Rouen, 1653, p. 179.

2 Zozime, *ibid.*, VI, 5.

troupes impériales aidèrent les Bretons à réparer deux grands retranchements, construits autrefois par les empereurs pour protéger la Bretagne romaine, savoir, le mur d'Antonin, qui allait du Forth à la Clyde, relevé en 415, et, au sud de celui-ci, le mur de Sévère, plus fort que l'autre, qui s'étendait du golfe de Solway à l'embouchure de la Tyne, et fut remis en état en 418. Les Romains réparèrent aussi, dans la seconde de ces expéditions, les forteresses (*turres*) élevées jadis par l'Empire, de place en place, sur la côte méridionale de l'île, pour la garder contre les descentes des Saxons; ils donnèrent aux insulaires des armes, des instructions excellentes sur l'état de la guerre, les exhortèrent à défendre énergiquement leur vie, leurs biens et leur liberté; puis, leur ayant fait connaître l'impossibilité où ils étaient de revenir jamais les secourir, ils quittèrent l'île sans retour [1].

A peine étaient-ils partis que les Barbares, malgré les murs d'Antonin et de Sévère, envahirent et dévastèrent de nouveau l'ancienne province romaine. Les Bretons éperdus étaient sans espoir, quand le ciel leur envoya un auxiliaire sur lequel ils n'avaient nullement compté. C'était un évêque.

II. — Suivant une très-ancienne tradition, consignée par écrit dès le VIe siècle, la lumière de l'Evangile pénétra en Bretagne vers la fin du IIe siècle de l'ère chrétienne, sous le pontificat du pape saint Eleuthère, de 177 à 193 [2]. Cent ans plus tard, la persécution de Dioclétien y fit de nombreux martyrs, entre autres saint Alban de Vérulam, saint Aaron et saint Jules de Caer-Léon [3]. Mais, par la tolérance de Constance Chlore et celle de Constantin même avant sa conversion, la foi chrétienne fut

1 Gildas, *De excidio Britanniæ, Historia*, §§ 14 à 18, édit. Stevenson, XI à XIV, édit. Gale et Petrie; Bède, *Hist. eccles., gentis Anglorum*, I, 12; et *Chronicon de sex ætatibus mundi*, dans Petrie, *Monumenta historica Britannica*, t. I, p. 93 et note *c*; — *Chronicon Saxonicum*, A. 418.

2 *Catalogus II^ae Pontificum Romanorum circa ann.* 530 *scriptus*, dans Bolland. April., t. I; — Bède, *Hist.*, I, 4.

3 Gildas, *Hist.*, §§ 10, 11, édit Stevenson, VIII édit. Gale et Petrie; — Bède, *Hist.*, I, 7.

libre en Bretagne plus tôt que dans tout le reste de l'empire, et depuis lors elle ne cessa d'y fleurir. Toutefois, là comme ailleurs, les hérésies, plus funestes que les bourreaux, l'atteignirent : en premier lieu l'arianisme[1], puis le pélagianisme, qui s'y enracina ave une solidité toute particulière. Ce fut au point que les orthodoxes, incapables de soutenir la discussion contre les beaux parleurs de l'hérésie, durent demander du renfort aux évêques de la Gaule et au Souverain Pontife. Vers la fin de l'année 429, on leur envoya effectivement deux illustres prélats gallo-romains, saint Germain, évêque d'Auxerre, et saint Loup, évêque de Troyes.

Saint Germain, par sa logique éloquente, réduisit les hérétiques au silence, et prêchant partout la saine doctrine rétablit la foi dans sa pureté[2]. Son séjour dans l'île dut se prolonger jusqu'en 431. Pendant qu'il y était, les Pictes et les Saxons, associés comme tous les bons larrons, continuaient leurs dévastations habituelles. Quelques jours avant la Pâques de l'an 430, ils vinrent même narguer les deux saints évêques en attaquant une tribu bretonne, chez laquelle ceux-ci portaient la parole divine et dont ils venaient de régénérer tous les guerriers dans l'onde baptismale ; par où il semble qu'on rebaptisait alors les hérétiques. Or, avant de devenir évêque, Germain avait été comte et avait exercé le métier des armes ; il s'en souvint tout à point, disposa fort habilement l'armée bretonne dans une situation avantageuse pour recevoir les Barbares ; et quand, le jour même de Pâques, ceux-ci commencèrent l'attaque, les Bretons se jetant sur eux de toutes parts en poussant unanimement le cri de joie de cette grande fête chrétienne, *Alleluia!* mirent les Saxons et les Pictes en pleine déroute[3].

Sans m'étendre davantage sur la mission de saint Germain — ce qui serait évidemment sortir de mon sujet, — je remar-

1 Gildas, *Hist.*, § 12, édit. Stev., IX, édit. Gale et Petr.

2 *Prosperi Aquitani chronic.*, A. 429 ; — Constance, *Vita S. Germani Autisiodorensis*, I, 19, 23, 24 ; — Bède, *Hist.*, I, 17, 18.

3 Constance, *ibid.*, I, 28 ; — Bède, *Hist.*, I, 20.

querai qu'elle fut véritablement le point de départ d'une ère nouvelle dans l'histoire ecclésiastique de l'île de Bretagne. Saint Germain releva la discipline en même temps qu'il épura la doctrine, et toutes les traditions, tous les documents de l'histoire nous le représentent à l'envi comme le régénérateur de l'Eglise bretonne. Son œuvre, après son départ, fut maintenue et continuée par ses disciples, entre autres par saint Dubrice et saint Iltud, qui eurent la gloire à leur tour de former à leur école toute une génération de saints, radieuse constellation dont l'éclat pur et touchant brilla parmi les orages des Ve et VIe siècles.

III. — Onze ans après la victoire de l'*Alleluia*, la Bretagne eut à subir, de la part des pirates saxons, un assaut tellement furieux, qu'on la crut, en Gaule, devenue définitivement la proie de ces larrons de mer [1]. C'était une erreur, toutefois; l'heure de cette catastrophe n'avait pas encore sonné; et après s'être soûlés de meurtre et de pillage, les Saxons remontèrent dans leurs navires. Mais ils furent presque aussitôt remplacés par les Pictes et les Scots, plus furieux que jamais et jaloux apparemment de surpasser la férocité saxonne, qui mirent les Bretons au point de se tourner encore une fois vers Rome [2], et d'envoyer, en l'an 446, au vaillant Aétius une missive résumée dans cette phrase célèbre :

« *A Aétius trois fois consul, les gémissements des Bretons.* — Les » Barbares nous repoussent vers la mer, et la mer vers les » Barbares; il ne nous reste que le choix entre deux genres de » mort, ou le fer ou les flots. »

Rome, menacée elle-même plus que jamais, fut sourde à ce cri navrant. Bientôt une atroce famine tourmenta les Bretons. Alors, au dernier degré du désespoir, ne voyant que morts de toutes parts, ceux-ci se jettent sur les Barbares, les mettent en déroute et s'en délivrent [3].

L'année 447, qui suivit cette victoire, fut marquée par une pro-

1 *Prosperi Tyronis chronicon*, A. 441 (*Theodosii* XVIII).
2 Gildas, *Hist.*, § 19, édit. St., XV et XVI, édit. G. et P.
3 *Id.*, *ibid.*, § 20, édit. St., XVII et XVIII, édit. G. et P.

digieuse abondance des biens de la terre. Mais au lieu de bénir la main de Dieu, les Bretons, suivant Gildas, abusèrent de cette abondance pour lâcher plus librement la bride à leurs vices : querelles sanglantes, meurtres de rois, guerres civiles, désolèrent l'île de nouveau [1]. En vain, au plus fort de ces excès, le grand saint Germain reparut en Bretagne et y passa quelques mois (447-448) pour essayer d'imposer par sa présence un frein à ce désordre [2]. Il ne réussit qu'à demi et ne put détourner le châtiment terrible suspendu par Dieu lui-même sur le front de ce peuple.

IV. — A cette prospérité éphémère succèdent coup sur coup les catastrophes. D'abord, un bruit se répand que les Pictes et les Scots préparent contre les Bretons une nouvelle invasion, plus redoutable que toutes les précédentes. Pendant que l'île est tout entière sous le poids de cette terreur, une épidémie terrible éclate et fait tant de victimes que les vivants ne peuvent suffire à ensevelir les morts. Cette peste durait encore, que déjà les Pictes et les Scots, exécutant leurs projets, commencent d'envahir le nord de l'ancienne province romaine [3].

Alors tous les chefs Bretons s'assemblent, proclament au-dessus d'eux un roi suprême, Vortigern [4], que l'on croit avoir été souverain particulier des Silures ; et sous sa direction s'ouvre une grande délibération, pour découvrir le meilleur moyen d'arrêter le fléau terrible de ces invasions chroniques. Ni le courage ni la sagesse ne prévalurent, il faut le dire, dans ces solennelles assises, mais plutôt une habileté tortueuse et pusillanime, qu'on pourrait croire empruntée aux plus tristes traditions du Bas-Empire. Ces rois, ces chefs, ces guerriers qui tous portaient un glaive au côté, ce n'est point sur leurs propres

1 Gildas, *Hist.*, § 21, édit. St.; XIX, édit. G. et P.

2 Constance, *Vit. S. Germani*, II, 1; — Bède, *Hist.*, I, 21.

3 Gildas, *Hist.*, § 22, édit. St.; XX, XXI et XXII, édit. G. et P.

4 Je préviens ici, une fois pour toutes, que dans les noms bretons et les noms anglo-saxons qui vont suivre, le *g* et le *c* sont toujours durs même devant les voyelles *e*, *i*, *y*. Sous le bénéfice de cette observation, je garderai à ces noms la physionomie et l'orthographe le plus généralement adoptées.

glaives qu'ils comptèrent pour délivrer la patrie, mais sur ceux des étrangers. On leur persuada sans doute que c'était une idée de génie d'opposer leurs ennemis les uns aux autres; c'est pourquoi ils résolurent d'appeler dans l'île les Saxons et de s'assurer leur alliance par des dons de terres et d'argent, en leur imposant pour condition de combattre les Scots et les Pictes. Inspiration déplorable et vraiment fatale, dont l'entière responsabilité reste attachée dans l'histoire au nom de Vortigern; présage assuré d'une ruine prochaine : car dès qu'une nation en vient à mettre son indépendance sous la garde d'étrangers mercenaires, le jour est proche où elle verra ses gardiens devenir ses maîtres.

Quoi qu'il en soit, sur l'invitation du roi Vortigern, un premier corps de Saxons, commandé par deux frères, Hengist et Horsa — dont le nom est resté célèbre — accourut immédiatement sur ces longues barques qu'ils appelaient des chioules (*ciulæ*), et s'établit, du consentement des Bretons, au nord-est du *Cantium* (pays de Kent), dans l'île de Tanet, où ne tardèrent pas de les rejoindre, mandés par eux, un grand nombre de leurs compatriotes. Cet établissement est de l'an 449 ou plutôt de 450[1].

v. — Les Saxons semblèrent d'abord prendre au sérieux leurs engagements envers les Bretons. Le torrent scoto-pictique s'était déjà répandu au sud de l'Humber, ils s'élancèrent hardiment à sa rencontre, joignirent les envahisseurs dans le lieu où se trouve maintenant la ville de Stamford sur la rivière de Velland (comté de Lincoln), leur livrèrent à cette place même une grande bataille, les défirent et les chassèrent entièrement de l'ancienne province romaine[2]. Après ce premier succès, les Saxons

1 Gildas, *Hist.*, § 23, édit. St.; XXIII édit. G. et P.; — Bède, *Hist.*, I, 15; — *Chronic. Saxon.*, A. 449; — Nennius, *Historia Britonum*, § 31, édit. St., XXVIII et XXIX édit. G. et P. — Je conserve à l'auteur de l'*Historia Britonum* le nom de Nennius consacré par l'usage, encore qu'il soit supposé et le véritable auteur entièrement inconnu.

2 Bède, *Hist.*, I, 15; — Henri de Huntingdon, *Historia Anglorum*, lib. II, dans *M. H. B.*, p. 707. — L'ouvrage de H. de Huntingdon a aussi été publié par Saville,

restèrent encore plusieurs années (*multo tempore*, dit Gildas) assez fidèles à leur rôle de défenseurs des Bretons; mais enfin, ils s'en lassèrent. Leur nombre s'était grossi outre mesure par des recrues incessantes venues de Germanie, et dont Vortigern lui-même, aveuglé par l'astucieux Hengist, avait favorisé l'arrivée avec une imprévoyance coupable. Un beau jour donc, se comptant, ils se jugèrent assez forts pour faire la loi à leurs hôtes et pour dominer en maîtres sur cette grande île où ils étaient venus en serviteurs. A peine prirent-ils la peine de pallier leur trahison; ils se feignirent mécontents de la solde et des avantages que les Bretons leur faisaient, ils élevèrent des prétentions impossibles à satisfaire, et sur le rejet de leurs demandes, ils s'allièrent aussitôt aux Barbares même qu'ils avaient mission de combattre [1].

Ainsi au lieu d'auxiliaires, les Bretons s'étaient créé de nouveaux ennemis, des ennemis plus redoutables cent fois que leurs premiers adversaires, et qu'ils avaient eu eux-mêmes l'insigne folie d'introduire comme par la main au cœur de la place. Ce coup était bien fait sans doute pour éteindre les derniers restes de leur courage, — et pourtant il n'en fut rien. Par une réaction singulière, du moins en apparence, assez naturelle toutefois au génie des races celtiques, en face de ce péril suprême, une suprême énergie se réveilla dans l'âme de la nation; le vieux sang breton frémit comme aux jours glorieux de Cassivellaun, de Caradoc et de Boadicée. Au lieu de courber passivement la tête sous le joug, ce peuple, assailli par tant d'orages, en proie à tant d'extrêmes infortunes, reprit d'une main vigoureuse l'épée et le bouclier; dans le temps même où on l'eût dit incapable de toute lutte, sa plus grande lutte commença.

dans son recueil intitulé *Rerum anglicarum scriptores post Bedam præcipui*, Francfort, 1601, in-folio. Je cite de préférence la nouvelle édition donnée en 1848 par M. Petrie dans le t. Ier des *Monumenta historica Britannica (M. H. B.)*, à cause des notes.

[1] Gildas, *Hist.*, § 23, édit. St., XXIII édit. G. et P., — Bède, *Hist.*, I, 15; — *Chron. Sax.*, A. 449.

II.

Les Anglo-Saxons; lutte contre Hengist.

SOMMAIRE. — I. Bataille d'Aylesford (455); — bataille de Crayford et fondation du royaume saxon de Kent (457). — II. Désolation de la Bretagne par les Saxons. — III. Hengist rentre dans le *Cantium*. — IV. Ambroise Aurélien, chef suprême des Bretons, défait les Saxons; — bataille de Wyppedsfleet (465). — V. Mort d'Ambroise Aurélien; — nouvelle déroute des Bretons (473).

I. — La première attaque sérieuse des Saxons contre les Bretons eut lieu en 455, à Aylesford, aujourd'hui petite ville du comté de Kent. Les Saxons avaient pour chefs Hengist et Horsa, et, selon une tradition ancienne, les Bretons étaient conduits par Vortigern, assisté de deux de ses fils, Vortemir et Catigern [1]. Au commencement de l'action, Horsa, chargeant avec impétuosité le corps commandé par Catigern, le mit en complète déroute et tua ce prince; mais au milieu de son triomphe il se vit lui-même surpris et attaqué de flanc par Vortemir, qui vengea son frère en tuant Horsa et mettant sa troupe en pièces; puis se retournant avec toute l'armée bretonne contre Hengist, il le contraignit à fuir après un combat des plus acharnés [2]. Ainsi cette première journée fut pour les Bretons, grâce à la résolution de Vortemir qui, à partir de ce moment, devint le véritable chef de la défense nationale.

1 Henri de Huntingdon (*M. H. B.*, p. 708) remplace Vortigern par Ambroise Aurélien, mais c'est une erreur complète; la *Chronique saxonne* dit formellement : « *Anno 455. Hengestus et Horsa præliati sunt* cum Wyrtgeorno *rege in loco qui appellatur Egelesford ; et frater ejus Horsa occisus est.* » Trad. Gibson, p. 13.

2 H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 708. Huntingdon nomme le lieu de cette bataille *Aeillestreu ;* mais c'est certainement le même que l'*Ægelesford* de la *Chronique saxonne*, auj. Aylesford.

Malheureusement il mourut l'année suivante, et les Saxons regagnèrent du terrain. Chaque jour leur amenait de Germanie de nouveaux renforts, si bien que, fiers de leur nombre, ils vinrent de nouveau, en l'an 457, présenter le combat aux Bretons, sur les bords de la rivière de Craye, au lieu dit maintenant Crayford, et toujours dans le comté de Kent, mais à l'ouest d'Aylesford. — Les Bretons, de leur côté, avaient assemblé pour les recevoir une armée considérable, divisée en quatre corps, conduits par quatre chefs illustres. Mais l'avantage du nombre restait aux Saxons, qui comptaient de plus parmi eux force guerriers d'élite, venus récemment de Germanie, habiles à manier ces lourdes haches et ces longs glaives à deux mains, dont un seul coup suffisait pour abattre un homme. Dès le commencement de la bataille, l'infériorité des Bretons se manifesta; toutefois, tant que leurs chefs furent là pour soutenir leur résistance, ils tinrent bon; mais leurs chefs tués, ils s'enfuirent. Ce fut d'abord une vaste déroute et puis un immense massacre : quatre mille Bretons, dit-on, restèrent sur le champ de bataille. Ce qui échappa fut s'enfermer dans les murs de Londres, et le Cantium resta acquis aux barbares. De ce jour Hengist se décora du titre de roi, et de ce jour, en effet, le premier royaume saxon, celui de Kent, fut fondé [1].

II. — Mais le Cantium ne suffit point aux Saxons; ils s'étaient promis pour proie l'île de Bretagne, et, l'armée bretonne détruite, ne voyant plus devant eux aucun obstacle, aucune résistance organisée, ils se lancèrent aussitôt à travers l'île comme un torrent, ou plutôt comme une bande d'hyènes affamées. Ils promenèrent d'une mer à l'autre le glaive et la torche, partout ne laissant derrière eux que sang et ruines. C'est Gildas qu'il faut lire sur ce désastre; mais, hélas! comment le traduire?

« Juste vengeance, s'écrie-t-il, juste vengeance des crimes » récents des Bretons! La main impie des Saxons propage d'une

1 *Chron. Sax.* A. 457, et H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 708-709.

» mer à l'autre un vaste incendie, dont la flamme, partie de la » rive orientale, après avoir ravagé les villes et les champs les » plus voisins, dévore de proche en proche et presque en entier » la surface de l'île, pour s'éteindre alors seulement que sa » langue rouge et terrible vient lécher les premiers flots de » l'Océan occidental. Cette invasion, comparable à celle des » Assyriens en Judée, a réalisé chez nous les lamentables paroles » du Prophète, quand il dit : « *Seigneur, ils ont brûlé votre* » *sanctuaire et souillé votre tabernacle,* » et ailleurs : « *Les* » *nations ont envahi votre héritage, ô mon Dieu, et profané votre* » *saint temple !* » En effet, toutes les cités, cédant aux coups » redoublés du bélier, tous les citoyens, les prêtres, les évêques, » le peuple entier, enveloppés dans un cercle de glaives étin- » celants et de flammes crépitantes, se voyaient frappés en- » semble, ensemble couchés sur le sol. Et [le lendemain du » désastre,] spectacle affreux ! ce n'était plus, sur toutes les » places publiques, qu'un amas de tours arrachées de leurs » bases, de quartiers de murs renversés, de saints autels brisés, » de cadavres coupés en pièces, tout couverts de larges croûtes » d'un sang purpurin à demi-durci : le tout pêle-mêle entassé » comme en un pressoir épouvantable ! Pour ces cadavres, » d'ailleurs, nulle autre sépulture que ces ruines horribles, ou » le ventre des bêtes féroces et des oiseaux de proie. Ce que je » dis ici, toutefois, sans vouloir manquer de respect pour les » âmes saintes, que les anges en ces temps-là purent enlever » de la terre aux cieux, bien que je doute fort qu'il s'en soit » trouvé beaucoup ; car cette vigne, jadis féconde, avait telle- » ment dégénéré et tourné à l'amertume, qu'à peine y pouvait- » on encore rencontrer, comme dit le prophète, une grappe ou » un épi, échappé aux vendangeurs ou aux moissonneurs [1].

» Quant aux malheureux Bretons épargnés par ces désastres, » une partie d'entre eux, surpris dans les montagnes par les » Saxons, y furent égorgés en masse. Il y en eut aussi qui

1 Gildas, *Hist.* § 24, édit. St., XXIV édit. G. et P.

» vinrent d'eux-mêmes, rongés de faim, tendre les mains aux » barbares, dont ils n'avaient à attendre qu'une servitude éter- » nelle, à moins toutefois que ceux-ci ne les massacrassent sur » le champ, la plus haute grâce qu'ils pussent faire. D'autres » [se jetant dans des barques] se rendaient aux pays d'outre- » mer avec de grands gémissements, et sous leurs voiles gon- » flées, en place de la chanson des rameurs, ils chantaient ce » psaume: *Seigneur, votre main nous a livrés comme des agneaux » à la boucherie, et elle nous a dispersés parmi les nations!* » D'autres, enfin, se retranchaient derrière des cimes escarpées » et des précipices affreux, confiaient leur vie aux forêts les » plus épaisses, aux roches les mieux défendues par la mer, et » bien que toujours inquiets, toujours tremblants au fond de » leurs asiles, ils persistaient à rester sur le sol de la patrie.[1] »

III. — J'ai tenu à citer immédiatement et en son entier cette sombre et énergique peinture du vieux Gildas, afin de donner dès le début (si je puis dire) une vue générale et bien caractérisée de l'invasion anglo-saxonne. Mais il me semble impossible qu'après la journée de Crayford la bande d'Hengist, qui n'était encore malgré tout qu'une avant-garde, ait été assez nombreuse pour dévaster ainsi l'île entière. Ce qui est sûr, c'est que l'invasion grossissant de plus en plus ses hordes, comme nous le dirons tout à l'heure, l'île entière ne tarda pas à subir de proche en proche cette effroyable désolation; et Gildas ici, suivant d'ailleurs sa mode habituelle, a concentré fortement dans une peinture d'ensemble des traits et des événements qui se produisirent peu à peu.

Ce qui semble vrai, quant à Hengist, c'est qu'il dévasta de la sorte, dès sa première irruption, tout le sud de l'île d'une mer à l'autre, si bien que l'on trouve aujourd'hui encore, dans le comté de Cornwall et non loin du cap Land's End, des monuments et des lieux portant son nom[2]. Il est bien aisé, d'ailleurs

1 Gildas, *ibid.*, § 25, édit. St., xxv, édit. G. et P.

2 Entre autres, *Hengestune*, anciennement *Hengestesdune*, c'est-à-dire Montagne d'Hengist. Voir les cartes de Camden.

d'expliquer comment cette course effrénée d'une bande furieuse à travers une masse de population très-supérieure en nombre put cependant s'accomplir presque sans obstacle. Les Bretons, je l'ai déjà dit, se trouvaient divisés en une foule de petites principautés, dont les chefs, loin d'être prêts à s'entendre et à s'unir, étaient toujours en rivalité et souvent en guerre. La bande d'Hengist les surprit comme un torrent débordé surprend pendant leur sommeil les habitants des campagnes. Envahies rapidement l'une après l'autre, toutes ces petites tribus tombèrent en quelque sorte l'une sur l'autre, sans même avoir le temps de se reconnaître, encore moins de combiner une défense commune; et bientôt l'immense terreur qui précédait les Saxons bannit jusqu'à la moindre idée de résistance.

Toutefois si les Saxons d'Hengist, favorisés par ces circonstances, étaient déjà assez forts pour dévaster au pas de course, d'une mer à l'autre, le midi de la Bretagne, ils étaient de beaucoup trop faibles, trop peu nombreux, pour occuper à demeure une telle étendue de pays, et même pour tenter d'y asseoir leur domination d'une manière sérieuse. Le torrent, quoi qu'il en ait, ne peut se changer en lac; à peine a-t-il accompli son œuvre dévastatrice, on le voit rentrer dans son lit. Ainsi fit la bande d'Hengist : après avoir tout ruiné, brûlé, massacré sur son passage, elle rentra chargée de butin au siége de son établissement, c'est-à-dire dans le territoire du Cantium.

IV. — Du moins cette leçon terrible profita aux Bretons. Toutes les tribus, tous les chefs comprirent cette fois l'immensité du péril, en même temps que l'impérieuse nécessité d'unir toutes leurs forces pour le combattre : il y allait, en effet, de l'existence même de la nation. On proclama donc un chef suprême, et le choix qu'on fit fut heureux. Il porta sur un homme de race romaine, et presque le seul Romain, dit Gildas, qui fût demeuré en Bretagne. Son nom confirme son origine, il s'appelait Ambroise Aurélien. Ses parents, jadis honorés de la pourpre, venaient d'être tous massacrés par les hordes d'Hengist. Quant à lui, ajoute Gildas, il était modeste, affable, sincère, fidèle à sa

parole et d'une bravoure héroïque. Ce devait être aussi sans doute un habile capitaine, et Dieu couronna ses armes.

L'énergique résolution du chef releva le courage des Bretons ; ils eurent bientôt une armée nombreuse, ardente, avide de se battre. Ambroise en sut profiter ; avec une audace pleine de sagesse, au lieu d'attendre les Saxons, il résolut d'aller lui-même les chercher dans leur *Cantium* et de tomber sur eux à l'improviste, quand ils croyaient encore les Bretons attérés de leurs désastres. Ce plan réussit au mieux, et les Saxons furent vaincus [1]. Par malheur nous ignorons le détail de cette guerre. On sait seulement qu'en l'an 465, huit ans après la journée de Crayford, les Saxons, chassés à leur tour du pays de Kent, étaient rentrés dans l'île de Tanet, où les Bretons pénétrèrent pour leur livrer un dernier combat.

Ce fut une grande bataille. L'armée bretonne était partagée en douze corps, commandés par douze guerriers illustres. De leur côté, les Saxons dans leur détresse avaient demandé de nouveaux secours à la mère-patrie, et venaient justement de recevoir de nombreux renforts ; ainsi leurs vides se trouvaient comblés. Le combat fut long, acharné, fort meurtrier, longtemps soutenu de part et d'autre sans avantage décisif. Enfin les douze chefs des Bretons, victimes de leur téméraire bravoure, finirent par succomber, et leur armée décapitée par ce coup, quitta en désordre le champ de bataille. Les Saxons toutefois ne purent la poursuivre ; leurs pertes étaient trop graves ; beaucoup de leurs chefs aussi avaient péri, entre autres, un des plus vaillants, appelé Wypped, d'où le lieu de ce combat sanglant prit le nom de Wyppedsfleet, qu'il garde encore aujourd'hui [2].

v. — On ne marque point, mais il semble pourtant certain, qu'Ambroise Aurélien était le premier des douze chefs bretons tués dans cette bataille. Sa mort fut le plus grand gain des Saxons. Ils sortirent d'ailleurs si affaiblis de leur propre victoire, qu'ils

1 Gildas, *ibid.*, § 25, éd. St., xxv éd. G. et P.

2 *Chron. sax.*, A. 465 ; — H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 709.

restèrent assez longtemps sans oser de nouveau se lancer contre les Bretons, qui de leur côté, privés d'Ambroise, n'osaient revenir à la charge. Par la seule force des choses, la guerre se trouva donc suspendue, et suivie d'une paix forcée, dont les deux parties usèrent d'ailleurs très-diversement. Les Bretons se laissèrent prendre au charme d'une sécurité trompeuse. Les Saxons ne s'occupèrent qu'à réparer leurs pertes et à se mettre en état de recommencer la lutte au plus tôt. Pour cela ils eurent recours à leur ressource ordinaire, à cette terre de Germanie, dont les flancs inépuisables enfantaient incessamment des nuées de barbares, et qui ne se fit guère prier pour leur expédier de nouveau une armée de forbans.

Le résultat de cette conduite si différente des deux peuples fut ce qu'il devait être. Huit ans après la bataille de Wyppedsfleet (en 473), Hengist tomba tout à coup sur les Bretons au moment où ils s'y attendaient le moins, broya tout ce qui voulut résister, et se lança de nouveau à travers l'île, brûlant, tuant, pillant, poussant l'épée dans les reins des masses d'indigènes éperdus et effarés, qui fuyaient devant lui comme devant le feu, nous dit la *Chronique saxonne;* puis, comme la première fois, il rentra dans le Cantium avec un immense butin [1]. Ainsi le plan d'Hengist était — soit tactique, soit impuissance — de s'enfermer dans le pays de Kent comme dans une forteresse, sans tenter d'étendre au-delà sa domination, mais en se réservant de sortir de temps en temps de cette place d'armes pour exécuter dans le reste de la Bretagne des razzia épouvantables. Avec ce plan, malgré tout, l'invasion saxonne restait stationnaire; les Bretons, en s'unissant et redoublant d'efforts, pouvaient un jour arriver non-seulement à la contenir, mais même à la dominer. Malheureusement d'autres hordes, entièrement indépendantes d'Hengist, vinrent bientôt sur un autre point élargir le cercle de la conquête.

1 « *An. 473. Hoc anno Hengistus et Æsc cum Britannis prœlio congressi spolia ceperunt innumera; ac Britanni ab Anglis diffugiebant tanquam ibi ignis fuisset. Chronicon Saxonicum*, trad. Gibson.

III.

Lutte contre Ella.

SOMMAIRE. — I. Débarquement d'une nouvelle armée saxonne sous le commandement d'Ella (477); — bataille de Mercredesburn (485). — II. Siége et prise d'Andérida, fondation du royaume de Sussex (490). — III. Grande victoire des Bretons au mont Badon (494).

I. — En 477, une nouvelle armée d'Anglo-Saxons, conduite par Ella et ses trois fils, Cymen, Wlenking et Cissa, débarqua sur la côte méridionale de l'île, en un lieu qui, du premier de ces fils, prit le nom de *Cymenes-ora* ou Cymenshore, tout près d'une bourgade appelée aujourd'hui Wittering, dans l'angle sud-ouest du présent comté de Sussex. Le bruit de ce débarquement s'étant répandu, les Bretons d'alentour vinrent aussitôt charger les Saxons, pour les contraindre à remonter sur leurs navires. Mais cette attaque eut lieu sans ordre, sans ensemble, à la débandade. Il y avait là plusieurs chefs bretons : au lieu de combiner leurs mouvements et de se prêter mutuellement appui, ils s'en venaient successivement et séparément se ruer sur les pirates, qui, eux au contraire formés en phalange serrée, n'eurent pas de peine à triompher de ces bandes sans discipline. Ainsi tous les Bretons furent vaincus les uns après les autres [1]; et non-seulement repoussés, mais fort maltraités, puis attaqués à leur tour, ils n'eurent bientôt plus de refuge que la forêt et la ville d'Andérida: — la ville, forte citadelle bâtie par les Romains, — la forêt, immense place d'armes créée par la nature, plus impénétrable que l'autre, et qui à la fin du IXe

1 *Chron. Sax.*, A. 477; — H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 710.

siècle avait encore cent vingt milles de long sur trente de largeur [1].

Les Saxons occupèrent donc les côtes et le plat pays, les Bretons gardèrent la ville et la forêt. A l'ombre de la forêt leur résistance se releva ; chaque jour ils en sortaient pour harceler les pirates. Enfin mieux disciplinés, ils vinrent, en 485, livrer aux Saxons une bataille rangée à Mercredesburn [2], où ils leur firent éprouver de grandes pertes. La victoire resta douteuse ; mais les Saxons affaiblis n'osèrent plus rien entreprendre. Suivant leur constant usage en pareil cas, ils tirèrent du continent de nombreuses recrues. Les Bretons aussi mirent tout en œuvre pour accroître leurs forces, et ayant fait connaître aux autres tribus l'importance de la guerre où ils étaient engagés, ils en reçurent des secours considérables. Ainsi la lutte se soutint pendant cinq années encore après la journée de Mercredesburn, sans nul avantage sérieux pour les Saxons.

II. — Ella finit par comprendre l'importance capitale de la place d'Andérida. Il suffisait aux Bretons de la posséder pour tenir en échec les Saxons, et aux Saxons de la prendre pour briser la résistance des Bretons. Ella vint donc l'assiéger avec une immense armée [3]. Les Bretons de leur côté s'apprêtèrent à la défendre avec énergie. Les plus braves s'y enfermèrent, résolus, s'il le fallait, à s'ensevelir sous ses ruines. En même temps une grande armée bretonne se posta dans la forêt. Les Bretons s'y rassemblèrent, dit un vieil auteur, comme un vaste essaim d'abeilles [4]. Le jour, ils demeuraient à l'affût et dès qu'une troupe de Saxons s'éloignait du camp, elle était immédiatement

1 V. *Chron. Sax.*, A. 893. Cette forêt dite *Coit Andred* par les Bretons et *Andredeswald* par les Saxons, couvrait toute la partie orientale du comté actuel de Sussex et une partie de celui de Kent. Quant à la ville elle-même (*Cair Andred* ou *Andérid* en breton), on hésite entre deux situations, savoir : *Pemsey*, sur la côte sud de Sussex, et *Newenden*, sur la limite commune de Sussex et de Kent, dans ce dernier comté.

2 Situation inconnue dans le comté de Sussex.

3 « *Fretus copiis ingentibus.* » H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 710.

4 « *Congregati sunt igitur Britanni quasi apes.* » *Id. Ibid.*

enveloppée et détruite. La nuit, les Bretons eux-mêmes se jetant sur le camp saxon y semaient de tous côtés la terreur et la mort. Jour ou nuit, dès que les barbares attaquaient la ville, les indigènes sortant de la forêt les chargeaient en queue, les criblaient de traits et de javelots; puis, quand les assiégeants ainsi assiégés, contraints d'abandonner l'attaque de la ville, faisaient tête contre leurs agresseurs, ceux-ci rentraient en bon ordre dans l'asile impénétrable de la forêt. Les Saxons retournaient-ils aux murailles, l'armée bretonne les chargeait de nouveau. Ainsi sans avancer d'un seul pas, les païens perdaient un monde énorme. Mais comme de nouvelles bandes arrivaient à chaque instant de Germanie, ils recevaient aussi de nombreuses recrues, en sorte que, malgré ses pertes, l'armée d'Ella devint enfin assez forte pour qu'il en pût faire deux corps, dont l'un n'eut d'autre mission que de contenir les Bretons de la forêt, pendant que l'autre, ainsi gardé, put presser sans obstacle le siége de la place.

De ce moment l'issue du siége fut certaine. La garnison d'Andérid le comprit, mais ne se découragea pas. Entourée d'un cercle immense d'ennemis et n'espérant plus du dehors aucun secours, elle regarda son sort sans frémir et ne songea qu'à se défendre jusqu'à la mort. Ces braves firent des prodiges d'héroïsme. Tous les assauts des Saxons furent repoussés, et ceux-ci contraints de changer le siége en blocus. Le blocus amena enfin la famine; la famine ne put amener les Bretons à ouvrir les portes. Beaucoup périrent de misère; les autres, hâves, débiles, exténués, continuèrent du haut des murs à braver les Saxons. Ceux-ci les voyant déjà demi-morts de faim, osèrent tenter un assaut qui réussit. La place fut prise de vive force, les vainqueurs massacrèrent tout jusqu'aux enfants et aux femmes, et n'y laissèrent pas un seul vivant. Ils ruinèrent la ville de fond en comble; au XIIe siècle les ruines s'en voyaient encore en un lieu désolé; la situation même de ce lieu est maintenant un problème pour les savants, dont les uns placent Andérid à Pemsey sur la côte de Sussex, les autres — avec plus de raison,

ce semble, — à Newenden sur la limite des comtés de Sussex et de Kent [1].

Par la chûte d'Andérid Ella regarda sa domination comme assurée et prit le titre de roi; c'est aussi de ce jour qu'on date l'établissement du second royaume saxon de l'île de Bretagne, appelé royaume de *South-Sex* ou des Saxons du Sud [2].

III. — Ce désastre eut en outre pour résultat de désorganiser la résistance des Bretons et de briser leur ligue. En conséquence, les Saxons, aussi bien ceux de Kent que ceux de Sussex, voyant le chemin libre, se lancèrent encore une fois en furieux à travers l'île de Bretagne — comme en 457 et 473 — pour y renouveler ces ravages, ces incendies, ces massacres, dont Gildas nous a laissé l'horrible peinture. A ce coup, pourtant, ils furent moins prudents qu'en 457 et 473. Au lieu de regagner promptement leur repaire avec leur butin sitôt leur brigandage accompli, une partie de leurs hordes s'attardèrent parmi les populations bretonnes, qui de leur côté, commençant enfin à s'aguerrir, moins lentes à reprendre courage, poussées d'ailleurs par l'excès du désespoir, n'attendirent point leur départ pour reformer leur ligue, réorganiser leur résistance et se mettre en état de combattre l'ennemi commun. Si bien qu'un jour — en l'an 494 — les hordes saxonnes, occupées à dévaster les pays fertiles qui bordent vers le midi l'embouchure de la Saverne, virent tout à coup devant elles une grande armée bretonne. Surprise et pressée de combattre, l'armée des brigands fut se réfugier dans une forte position, où elle se mit à couvert derrière de formidables retranchements. Gildas appelle ce lieu le mont Badon, on le nomme maintenant Bannesdowne, et il est à peu de distance de la ville actuelle de Bath. Cependant,

1 Les détails de ce siége sont pris de Henri de Huntingdon, liv. II, dans *M. H. B.*, p. 710. La *Chronique saxonne* se borne à ce mot sanglant : « An. 490. *Hoc anno, Ælla et Cissa obsederunt Andredes-ceaster, et interfecerunt omnes qui id incolerent*, adeo ut ne unus Brito ibi surperstes fuerit. » Trad. Gibson. *Andredes-ceaster* est la traduction saxonne de *Anderidæ castrum*. — Certains manuscrits de la *Chronique saxonne* mettent ce siége en 491.

2 H. de Hunt., *ibid.*

les Bretons cernèrent leurs ennemis de toutes parts, enlevèrent de vive force leur camp retranché et firent de ces bandits un immense massacre [1].

Ce fut une glorieuse revanche de la prise d'Andérida; et il y a lieu de voir dans cette victoire le brillant début du règne de Natan-Léod, chef suprême ou généralissime de la ligue bretonne, l'un des plus rudes adversaires des envahisseurs, et dont nous aurons bientôt encore occasion de parler.

Cette défaite porta un coup terrible aux Saxons de Kent et de Sussex, qui de longtemps ne purent s'en remettre ni tenter le moindre mouvement. Peut-être même eût-elle eu pour conséquence d'en délivrer la Bretagne, si de nouvelles et puissantes bandes n'étaient venues, dès 495, attirer d'un autre côté les efforts des Bretons.

IV.

Lutte contre Cerdic.

SOMMAIRE. — I. Débarquement de nouvelles hordes saxonnes sous les ordres de Cerdic (en 495), et sous ceux de Porta ou Port (en 501). — II. Bataille de Natley et mort de Natan-Léod, chef suprême des Bretons (508). — III. Débarquement de nouvelles hordes saxonnes aux ordres de Stuf et de Wihtgar (514); — grande victoire de Cerdic à Charford, et fondation du royaume de Wessex (519).

En effet, en 495, une flotte saxonne conduite par deux chefs des plus vaillants, Cerdic et Cynric, vint aborder sur la côte méridionale de l'île de Bretagne, en un lieu qui prit de ce fait le nom de *Cerdices-Ora,* c'est-à-dire Rivage de Cerdic, et que les

1 Gildas, *Hist.,* § 26, édit. St., XXVI édit. G. et P.; — Bède, *Hist.,* I, 16. — Certains auteurs modernes placent la bataille du mont Badon en 516 ou en 520; mais c'est au mépris d'un texte formel de Bède, qui est cependant, pour l'histoire de cette époque, la première autorité après Gildas.

antiquaires placent, les uns à Caldshot, anciennement Caldshore, dans la baie de Southampton (Hampshire), les autres à Charmouth, dans le sud-ouest du Dorsetshire, non loin de la frontière du comté de Devon. La première de ces deux situations est incontestablement la meilleure.

A peine débarqués, ces Saxons virent s'avancer contre eux une grosse troupe de Bretons. Rangés devant leurs navires en bataillon carré, présentant de tous côtés un front hérissé de piques et de glaives, ils attendirent. Les Bretons se jetèrent sur eux avec cette fougue inconsidérée, qui plus d'une fois déjà leur avait été funeste; mais il ne purent entamer cette muraille de fer. Alors ils feignirent de fuir, espérant voir les Saxons se débander à leur poursuite; ceux-ci restèrent immobiles. Les Bretons revinrent à la charge et continuèrent ainsi le combat jusqu'au soir, mais sans pouvoir réussir à briser ce terrible bloc vivant, qui se contentait de les repousser avec cette intrépidité flegmatique, dont les Anglais de nos jours ont gardé la tradition. Le soir, les Bretons se retirèrent définitivement, et Cerdic demeura maître de la plage [1]. Mais ce fut à peu près tout, et il guerroya plusieurs années sans, pour ainsi dire, gagner du terrain.

Cependant six ans plus tard (en l'an 501), il lui vint des auxiliaires. C'était une nouvelle flotte saxonne, commandée par Port et ses deux fils, Biéda et Mégla. Le lieu de leur débarquement est aujourd'hui une ville fort connue, Porsmouth, qui a conservé le nom de ce chef. Les habitants du pays s'émurent à cette nouvelle et marchèrent contre les pirates. Mais ces Bretons ne formaient point une troupe régulière, ce n'était qu'une foule indisciplinée qui attaqua sans précaution, sans ordre, et que son impétueuse audace ne put sauver du massacre. Le roi de la province était en tête: brave, jeune, et de race illustre, voyant qu'il ne pouvait vaincre, il se dévoua et périt. Et Port put faire sa jonction avec les bandes de Cerdic [2].

1 *Chron. Sax.*, A. 495; — H. de Hunt., lib. II, dans *M. H. B.*, p. 710.
2 *Chron. Sax.*, A. 501; — H. de Hunt., l. II, dans *M. H. B.*, p. 711.

II. — On ne voit pas toutefois que ces deux armées, qui ensemble présentaient assurément une grande force, aient rien fait pendant longtemps de remarquable. C'est quelles se trouvaient tenues en échec par la bravoure et le génie du chef de la ligue bretonne, Natan-Léod. Nous ne savons à peu près rien, pourtant, des victoires de ce grand prince, parce que les plus anciens chroniqueurs, Saxons d'origine, ne nous ont guère fait connaître que les succès de leurs compatriotes, en y ajoutant tout au plus les batailles douteuses, dont ceux-ci pouvaient encore s'attribuer l'honneur. Néanmoins, ce qu'ils nous disent de la chûte et de la mort de Natan-Léod suffit à nous révéler la grandeur de son rôle.

C'est à Natley (anciennement Natanleag) qu'il livra sa dernière bataille; or Natley se trouve situé sur la baie de Southampton, non loin de Calsdhore et de Portsmouth, c'est à-dire des deux points de débarquement de Port et de Cerdic, à peu de distance aussi de la frontière de Sussex : par où l'on voit que Natan-Léod était venu à bout de rejeter les bandes unies de Cerdic et de Port sur les deux royaumes saxons déjà fondés, et se trouvait en position de menacer ces royaumes mêmes. Aussi les Saxons de Kent et de Sussex s'allièrent-ils à Cerdic pour le combattre; et pour le vaincre il fallut l'effort commun de tous les ennemis de la Bretagne.

L'armée saxonne combinée était sous la conduite de Cerdic. Il donna le commandement de l'aile gauche à son fils Cynric, prit pour lui celui de l'aile droite qui était la plus forte, et la bataille commença. Natan-Léod remarqua sans peine la supériorité du corps de Cerdic sur celui de Cynric, et dirigea aussitôt contre le premier le fort de son attaque, pensant, s'il en venait à bout, avoir aisément raison du reste. Ce calcul, tout à la fois habile et vaillant, ne réussit que trop. L'aile de Cerdic fut taillée en pièces, mise en pleine déroute. Mais par malheur les Bretons se débandèrent à la poursuite des fuyards. Cynric le vit, se précipita sur eux avec le reste de l'armée saxonne, les atteignit en désordre et en fit un grand massacre. Cinq

mille Bretons restèrent sur le champ de bataille, leur roi en tête[1].

Cette grande défaite des Bretons et surtout la mort de Natan-Léod (en l'an 508) livrèrent encore une fois la Bretagne sans défense à la férocité des Saxons, qui la pillèrent, saccagèrent, incendièrent, épouvantèrent, comme ils l'avaient déjà fait trop souvent, hélas! depuis soixante ans[2].

III. — Cerdic appela auprès de lui, pour partager cette aubaine, les membres de sa famille restés sur le continent. Deux de ses neveux, Stuf et Whitgar, lui amenèrent de nouvelles hordes et vinrent, en 514, débarquer, comme leur oncle vingt ans plus tôt, à Cerdices-Ora. Les Bretons avaient déjà repris courage et recommencé la guerre. Ils accoururent aussitôt combattre ces nouveaux venus. Ils semblent même s'être efforcés d'éviter leurs fautes passées et de discipliner cette fougue héroïque mais insensée, plus fatale pour eux que le fer saxon. Du moins un ancien auteur assure qu'ils formèrent leurs troupes en très-bel ordre et suivant les meilleures règles de l'art militaire. « Une » partie de l'armée bretonne, » — ajoute-t-il, traduisant sans aucun doute quelque vieux chant bardique — « une partie de » l'armée bretonne s'avançait par les hauteurs, une autre par » les vallées. Et comme ils marchaient ainsi avec adresse et » prudence, le soleil levant parut; ses rayons vinrent frapper » les boucliers dorés des Bretons, les collines en resplendirent, » et tout l'air environnant brilla d'une lumière plus vive. Les » Saxons à cette vue tremblèrent, et s'avancèrent au combat la » crainte au cœur. Mais quand ces deux armées intrépides en » furent venues à se briser l'une contre l'autre, la vaillance des » Bretons s'évanouit soudain par la volonté de Dieu qui les

1 *Chron. Sax.*, A. 508; — H. de Hunt., *ibid.*

2 « *Anno* 511, *Saxones qui inhabitant Britanniam... convenerunt in unum..... Perlustrantes itaque quasque provincias, cum neminem sibi resistere cognovissent, totam ferè insulam a mari usque ad mare devastare cœperunt.* » Mathieu de Westminster, *Flores Historici.*

» avait condamnés, et leurs ennemis obtinrent une victoire » éclatante [1].

Les bandes de Stuf et de Wihtgar, tout comme celles de Port, vinrent grossir aussitôt l'armée de Cerdic, qui se vit dès lors à la tête de forces énormes et en état d'accomplir sur les Bretons des conquêtes plus sérieuses que par le passé [2]. Toutefois avant d'asseoir sa domination d'une manière assez solide pour mériter le titre de roi, il lui fallut encore guerroyer pendant cinq années entières.

Au bout de ce temps, une grande bataille fut livrée sur les bords de la petite rivière d'Avon, tout près du point où elle passe aujourd'hui du Wiltshire dans le Hampshire. L'armée de Cerdic était très-nombreuse; mais les Bretons avaient là l'élite de leurs guerriers. La mêlée fut des plus rudes. Le combat dura toute la journée. Vers le soir le nombre l'emporta, la victoire se déclara pour Cerdic, et il y eut un grand carnage de Bretons. La nuit toutefois y mit fin et sauva une bonne partie de leur armée. Mais à dater de ce moment les précédentes conquêtes de Cerdic furent assurées; le royaume de West-Sex, c'est-à-dire des Saxons de l'Ouest, fut fondé, et ce chef en fut le premier souverain. Le théâtre de cette bataille mémorable, sur la rive droite de l'Avon, s'appelle aujourd'hui Charford, contraction de *Cerdices-Ford*, ou Gué de Cerdic, nom donné à cette place en souvenir du vainqueur de 519 [3].

ARTHUR DE LA BORDERIE.

(La suite à la prochaine livraison.)

1 H. de Hunt., *idid.*; — cf. *Chron. Sax.*, A. 514.

2 « *Et adquisierunt duces prædicti (Stuf et Wihtgar) regiones non paucas, et per eos fortitudo Cerdici terribilis facta est, pertransiitque terram in fortitudine gravi.* » H. de Hunt., *ibid.*

3 *Chron. Sax.*, *A.* 519; — H. de Hunt., *ibid.*

LA MARIÉE DE LA MORT

NOUVELLE BRETONNE.

I.

Un canot, détaché d'un navire arrivé pendant la nuit en rade de Brest, amenait dans la ville une douzaine de passagers et quelques officiers de marine. Il était à peine quatre heures du matin; l'air était vif; une fois débarqués, ils se dirent adieu à la hâte, et chacun d'eux prit son chemin.

Dans la même rue, cheminaient deux officiers; l'un était un grand adolescent nouvellement revêtu de la dignité d'aspirant; l'autre était un homme de vingt-cinq ans, d'une mâle et belle figure, parée de cette expression mêlée de franchise et de hardiesse qui, de tout temps, a formé la physionomie du vrai marin.

Arrivés devant une très-belle maison de la rue de la Rampe, l'aspirant s'arrêta, saisit le marteau de la porte, le fit retomber plusieurs fois avec un tel fracas que, dans la rue, plus d'une persienne s'ouvrit et, se retournant vers l'officier :

— Vous ne voulez pas entrer, mon lieutenant? dit-il; ma mère serait enchantée de vous recevoir et vous trouveriez un lit tout prêt.

— Merci, Georges, répondit le lieutenant, vous le savez, je pars pour Morlaix.

— C'est différent, offrez mes respects à madame Daumont. Ah ! pardon, elle ne l'est pas encore, à mademoiselle Valérie.

Le lieutenant sourit, lui tendit la main et s'éloigna à pas pressés, au moment où un cri perçant, un cri de mère, annonçait que l'aspirant venait d'être reconnu.

Le lieutenant marchait vite, il arriva en quelques minutes à l'hôtel des Messageries. On ouvrait le bureau.

— Je viens arrêter une place pour Morlaix, dit-il à l'employé, qui se détirait devant ses gros registres verts sans avoir le courage de les ouvrir.

— Vous avez du temps à attendre, monsieur, répondit l'employé en bâillant.

— Combien ?

— Une heure.

— Une heure ! répéta l'officier d'un air désappointé.

Il tira sa montre, regarda l'heure à l'horloge du bureau afin de s'assurer qu'elles marchaient bien ensemble, sortit et se rendit sur le cours Dajot, cette belle promenade dont les Brestois sont si fiers. Il est superflu de le dire, à cette heure matinale, il ne s'y trouvait personne, et il put arpenter à l'aise les larges allées encore sombres. Quelles pensées occupaient son esprit? On pouvait hardiment assurer une chose : c'est qu'elles étaient d'une nature agréable. Son allure légère, son impatience fébrile, mais en quelque sorte souriante, sa physionomie expressive qui s'éclairait d'un rayon de joie intérieure, tout révélait qu'il se trouvait dans une de ces heures rapides de la vie où le bonheur s'approche de nous et semble régler son pas sur le nôtre, jusqu'au moment où, pour s'éloigner, le traître, ainsi que le Dieu mythologique, s'attache des ailes aux pieds. Dans ce moment, en effet, Léonce Daumont, récemment promu au grade de lieutenant de vaisseau, croyait être aussi sûr de tenir son bonheur d'homme que son grade d'officier, et nous allons nous en convaincre en le regardant penser et se souvenir.

Il faut bien quelquefois que le conteur mette au service de ses lecteurs certain lorgnon magique dont, ainsi que les princes orientaux des contes arabes, il a seul le secret.

Il remontait très-haut dans son passé, le beau jeune homme. Dans une rue de Morlaix, sa ville natale, il revoyait deux vieilles maisons si amicalement unies l'une à l'autre qu'elles semblaient n'en faire qu'une. Une simple cloison en torchis les séparait à l'intérieur ; le puits était commun, et une murette, couverte l'été de valériane rose, élevait entre les deux jardins une barrière illusoire. Aussi, comme il voisinait avec sa voisine, une petite fille aux cheveux bruns, au baptême de laquelle il avait assisté en jaquette. Les parents se connaissaient intimement, et, entre Léonce et Valérie, il n'y avait pas un souvenir qui ne fût commun. On se disait bonsoir en frappant sur la cloison, on se rejoignait le matin en sautant par-dessus le mur. Léonce construisait des bateaux et des chariots pour les poupées de Valérie ; Valérie, pour complaire à Léonce, qui aimait les chiens et les chevaux, laissait mettre une corde à sa fine ceinture, et, tenue en laisse par lui, bondissait comme un faon par les allées.

Enfin l'heure de la première séparation avait sonné. Léonce partait pour le collége de Lorient avec la pensée de devenir élève du Borda et de mourir, plus tard, grand amiral. Le matin, il avait pris congé assez gaiement, son nouvel uniforme lui plaisait fort et lui allait si bien ; mais voilà qu'au moment de sortir, comme il s'élançait à la suite de ses parents, dans l'allée obscure une main avait saisi son bras et un sanglot étouffé s'était fait entendre. C'était Valérie qui le guettait au passage pour lui donner une bourse brodée en perles, fort laide, mais qu'elle avait faite pour lui. Et, homme, il se rappelait l'émotion involontaire, soudaine, qu'il avait ressentie en recevant le cadeau de l'aimante petite fille. Cette émotion surmontée, il avait enfoncé la bourse au fond de sa poche, et, désireux de donner, lui aussi, un souvenir, ne trouvant rien, absolument rien, et le temps pressant, il avait arraché violemment un des boutons brillants qui ornaient la manche de sa veste d'uniforme et le lui avait glissé dans la main en disant :

— Va, je garderai bien ta bourse, ne perds pas mon bouton.

A ces naïves scènes d'enfance, qui le faisaient sourire, il en succédait d'autres qui le faisaient rêver. Aspirant de marine, il avait

revu Valérie dans la fraîcheur de ses seize ans, il l'avait retrouvée aimante et bonne, et il s'était mis à l'aimer follement et tout de bon cette fois. Il y avait entre eux une grande différence de fortune et cependant quand, devenu enseigne, il osa se déclarer, madame Brizeau n'avait posé qu'une condition, c'est que le mariage n'eût lieu que lorsqu'il serait nommé lieutenant de vaisseau.

Peut-être comptait-elle sur l'inconstance propre à la jeunesse.

Si cela était, elle s'était trompée. Confiants, ils attendirent, sans se troubler ni se plaindre. Léonce était allé chercher aux colonies le grade tant désiré : il venait de l'obtenir, et, par un de ces hasards qui se rencontrent souvent dans la vie aventureuse des marins, il avait eu la possibilité de revenir en France avant le temps fixé, et son retour devait grandement surprendre sa fiancée, qu'il n'avait pas voulu avertir. Il se figurait à l'avance sa joie, son saisissement; il était bien heureux.

Ces pensées l'occupèrent une demi-heure, et puis l'attente devenant de plus en plus insupportable, pour la tromper, il tira de sa poche une lettre couverte d'une fine écriture de femme, et la parcourut.

C'était la dernière lettre de madame Brizeau. Elle était déjà ancienne de date; la traversée, n'ayant pas été directe, avait été fort longue; mais elle contenait des choses qu'il ne se lassait pas de lire. Madame Brizeau lui peignait l'impatience avec laquelle on l'attendait, la joie que sa promotion avait causée à Valérie et à elle-même; elle l'appelait, par anticipation : mon cher enfant. D'après cela, il ne faut pas s'étonner que cette lettre, lue et relue pendant la traversée, eût toujours de l'intérêt pour lui et l'aidât en ce moment à tuer le temps.

Enfin les horloges de la ville sonnèrent le quart moins de cinq heures.

Il partit comme une flèche, et, une demi-heure plus tard, il quittait Brest.

La diligence n'est pas le chemin de fer, et la matinée était déjà avancée quand on aperçut Morlaix, la bizarre et jolie petite cité si gracieusement jetée entre ses deux collines. La voiture courait au

galop de ses six chevaux sur les pavés retentissants, et Léonce, par la portière ouverte, la devançait du regard. Il croyait se le rappeler, on devait passer devant la maison occupée par madame Brizeau. Tout à coup une expression singulière assombrit sa physionomie; il passa machinalement sa main sur ses paupières, comme quelqu'un qui croit que ses yeux le trompent, et pencha la tête au dehors, pour inspecter d'un coup d'œil le trajet parcouru. Au bout de la rue, à droite, située un peu en arrière des maisons voisines, et par cette raison même, facile à reconnaître, une maison à deux étages montrait en plein soleil sa façade morne. Du rez-de-chaussée aux mansardes, tout était clos, et cela lui donnait l'air d'une maison-tombeau placée parmi les habitations des vivants. Cette maison fermée, s'élevant entre cour et jardin, la seule de la rue, c'était bien celle que madame Brizeau était venue habiter quand une mesure administrative l'avait chassée de l'antique maison paternelle. Et de voir inhabité ce logis qu'il s'attendait à trouver riant, de voir sinistrement closes ces fenêtres derrière lesquelles il avait espéré surprendre en passant une ombre aimée, le bouleversait. Dans le regard rapide, investigateur, qu'il jeta à l'habitation par-dessus le portail fermé, il y avait déjà de l'angoisse. Il vit un parterre aux allées pleines d'herbes, des arbustes dont les branches folles s'enchevêtraient en désordre, et il se rejeta dans le fond du coupé en poussant un cri rauque à demi étouffé. Il était seul, il pouvait se laisser aller au pressentiment qui lui étreignait le cœur. Chose étrange, il ne pensait ni à une absence, ni à un voyage. Il se disait que, dans cette maison, la mort avait passé.

Quand les chevaux, le poil fumant, l'écume au mors, s'arrêtèrent frémissants à la porte de l'hôtel, il sauta à terre, entra au bureau, et arrêtant le premier individu qui se présenta à lui :

— Pourquoi la maison de madame Brizeau est-elle fermée? demanda-t-il d'une voix sifflante.

— Pourquoi? répéta le commissionnaire, que l'air étrange du questionneur ébahissait.

— Oui, pourquoi? répéta Léonce en posant sa main crispée sur

l'épaule de cet homme grossier, dont il attendait une parole de vie ou de mort.

— Parce qu'elle est morte, mon officier. Eh! là, vos doigts me tenaillent, pas si dur, que diable!

— Elle est morte! madame Brizeau est morte!

— Pardi, quoi d'étonnant à cela, est-ce qu'on ne meurt pas tous les jours?

Et, sur cette réflexion philosophique, le facteur se débarrassa de l'étreinte de Léonce, qu'une émotion mal définie, qui tenait de la joie et de la douleur, stupéfiait. Cela ne dura qu'un instant. Il enfonça sa casquette sur ses yeux pour ne pas être trop fréquemment reconnu, par conséquent arrêté, dans cette ville dont il connaissait plus ou moins tous les habitants, et se rendit chez son frère. Là, il apprit tout. Madame Brizeau était morte presque subitement, il y avait près de trois mois; la lettre qu'elle avait adressée à son futur gendre avait été la dernière lettre qu'elle eût écrite. Valérie habitait Brest avec son tuteur et ne donnait que très-rarement de ses nouvelles. On ne la supposait pas très-heureuse avec sa tante, madame Royer, qui s'était montrée à l'égard de la famille Daumont d'une froideur qui touchait à l'impolitesse, ce qui ne laissait présager rien de bon pour les relations à venir.

Léonce fit peu d'attention à ces détails, sur lesquels sa belle-sœur appuyait avec l'âpreté propre à l'amour-propre froissé. Valérie restait libre, il avait foi en elle, et il ne prévoyait pas l'ombre d'un obstacle. Il fit à la hâte quelques visites obligées et repartit par le courrier du soir. Il n'avait qu'une pensée fixe : revoir sa fiancée ; il ne demandait que cela.

Arrivé à Brest, il se dirigea résolûment vers la demeure de M. Royer. L'heure était bien matinale pour une visite, mais ces questions puériles de convenance n'ont pas de poids quand les intérêts du cœur sont en jeu. Si Valérie avait demeuré seule, il eût attendu; elle demeurait chez sa tante, l'heure n'existait pas pour lui. A peu près au milieu de la rue dont il cherchait le numéro 17, il s'arrêta saisi d'émotion. D'une rue en face venaient de déboucher des personnes : une vieille femme coiffée du long bonnet des Mor-

laisiennes; une jeune fille en grand deuil, d'une taille élégante et de la plus charmante figure. Elle marchait les yeux baissés, son clair voile de gaze rabattu sur ses traits; dans l'expression générale de sa physionomie, il y avait je ne sais quelle suave tristesse qui en augmentait la douceur. Le cœur du marin battait à coups pressés cette fois dans sa poitrine : sa fiancée était devant lui, mais ils étaient dans la rue; il continua de marcher plus lentement; il la vit s'arrêter devant une porte et l'ouvrir; il se précipita en avant, et, écartant sans façon la vieille servante, il entra sur ses pas dans un grand vestibule dont la porte vitrée ouvrait sur le jardin. Là, il s'arrêta et prononça tout haut son nom. La jeune fille tressaillit, se détourna :

— Léonce ! cria-t-elle en pâlissant.

Ce cri vibrait de tendresse. Il se découvrit, s'approcha d'elle, lui prit la main et la conduisit sur une causeuse.

Elle s'y laissa tomber et, assaillie par ses cruels souvenirs, se rappelant sa mère qui n'était plus là comme autrefois pour le recevoir, elle fondit en larmes. Le jeune homme avait plié un genou et couvrait de baisers sa main qu'il tenait entre les siennes.

— Chère Valérie, disait-il, j'ai appris le malheur qui nous a frappés tous deux, je veux vous consoler à force de bonheur; maintenant rien ne nous séparera plus; j'ai obéi à sa dernière volonté, je vous appartiens maintenant tout entier, désormais c'est fini, il n'y aura plus de séparation entre nous, nous souffrirons ensemble, nous serons heureux ensemble.

En ce moment une porte se ferma tout près d'eux.

Valérie se leva, et fixant sur Léonce ses yeux encore pleins de larmes :

— Cher Léonce, dit-elle rapidement, mais d'une voix ferme, je ne pourrai peut-être pas vous voir seul d'ici d'ici longtemps, mais écoutez bien ceci : Quoi qu'on puisse faire, je n'aurai d'autre volonté que celle de ma mère, je ne porterai pas d'autre nom que le vôtre; soyez patient, je serai fidèle. Voici ma tante; entrez dans ce petit salon, je vais redescendre; mais je ne veux pas qu'elle me voie en cet état.

Elle lui montra une porte du geste et sortit par une autre, le laissant tout abasourdi des paroles qu'il venait d'entendre. La vieille servante, qui avait assisté de loin à la scène de la reconnaissance, s'approcha alors et lui ouvrit la porte de l'appartement qu'elle lui avait désigné. Il y trouva Mme Royer.

Mme Royer était une femme en deçà de cinquante ans, grande, épaisse, au teint fortement coloré. Cette figure grasse, légèrement enluminée, animée par des yeux noirs très-vifs, avait au premier aspect une expression joviale, souriante, presque voisine de la bonté ; mais en y regardant de près on découvrait de l'astuce dans le regard et dans la bouche des contractions qui ont leur éloquence.

En reconnaissant Léonce Daumont, ses lèvres, entr'ouvertes par un dernier sourire, devinrent rigides, au coin se creusèrent deux rides profondes où semblèrent se loger la malignité et l'ironie, son regard s'arma de dureté. Cette visite, en effet, lui était souverainement désagréable ; voici pourquoi : Mme Brizeau, surprise par la mort, n'avait pu choisir elle-même un tuteur pour sa fille, et la loi avait désigné M. Royer. Il avait dû se mêler des affaires financières de sa pupille, connaître à fond la fortune dont elle allait jouir. Or, cette fortune, sagement administrée, augmentée tout doucement par les économies de Mme Brizeau, était beaucoup plus considérable qu'on aurait pu le supposer. Valérie avait averti son oncle et sa tante du projet d'avenir formé par sa mère, projet que son cœur ratifiait complètement. Ils en parurent particulièrement dépités et lui dirent assez sèchement qu'un officier sans fortune n'était pas un parti pour elle. Le fin mot de l'histoire était qu'ils auraient bien voulu de Valérie pour belle-fille, maintenant qu'ils pouvaient à coup sûr supputer ses revenus, et que ces arrangements les contrariaient grandement. M. Royer, tout en regrettant cet état de choses, se tint pour battu, mais sa femme se résolut à lutter. Les femmes de cette trempe ne reculent que devant le fait accompli ; tant qu'il y a une lueur d'espoir, une possibilité matérielle, elles combattent, elles s'accrochent à un cheveu et finissent souvent par en faire un câble. Un mois après l'entrée de Valérie chez elle, sa

détermination était prise. Un moment elle avait hésité devant les difficultés et, faut-il le dire? l'odieux de l'entreprise; mais son fils, en s'éprenant d'une belle passion pour sa cousine, se fit son auxiliaire et la poussa dans la voie des résistances et des perfidies. On ne peut refuser de travailler au bonheur de ses enfants, et, en définitive, elle avait deux ans pour accomplir son œuvre, Valérie n'étant majeure, c'est-à-dire libre, que dans deux ans.

L'arrivée imprévue de Léonce était le signal des hostilités, et au fond du cœur elle aurait préféré savoir son adversaire en Amérique; mais comme elle avait toujours pensé qu'un jour ou l'autre on le verrait apparaître pour défendre lui-même sa cause, la première impression désagréable passée, elle se remit et accueillit le plus naturellement du monde cet homme dont, pour satisfaire sa soif de richesses, elle allait essayer de détruire le bonheur. Les natures loyales n'admettent pas facilement la ruse et la trahison. Malgré les claires insinuations de sa belle-sœur, Léonce s'était refusé à croire qu'on en voulût à son amour; mais les paroles trop explicites de Valérie avaient amené une demi-conviction et son sang commençait à bouillir dans ses veines. Il salua gravement Mme Royer et arrêta sur elle son franc regard : une explication lui brûlait les lèvres. Elle lui sourit, elle eut la méchanceté de lui sourire; brusquer les choses lui paraissait maladroit; elle espérait louvoyer encore quelque temps, ainsi que le disent les marins.

— Je commencerai par vous demander pardon de me présenter à cette heure chez vous, madame, dit le jeune homme, qui n'entendait pas prendre un chemin de traverse pour en arriver à son but, mais que l'accueil banalement poli, nuancé à dessein d'un peu d'étonnement, de Mme Royer, rappelait machinalement aux lois de la convenance.

— Il est, en effet, un peu matin pour une visite, répondit-elle; mais, comme je suppose, si elle s'adresse à mon fils, je vais....

— En aucune façon, madame, c'est à vous et à monsieur Royer que je désire parler; c'est mademoiselle Valérie que je viens voir.

Madame Royer s'appliqua sur la figure une expression stupéfaite qui eût trompé tout autre que Léonce, trop bien averti pour se laisser prendre à cette comédie.

— Cette dernière prétention ne peut vous étonner, madame, continua-t-il bravement. Dans ma position à l'égard de mademoiselle Brizeau, je ne fais qu'user de mon droit.

— J'avoue, dit Mme Royer en passant la main sur son front, que je ne comprends pas ces paroles, au moins étranges, monsieur.

Léonce rougit d'impatience. Cette ignorance si bien feinte l'irritait outre mesure.

— Puisque vous paraissez l'ignorer, madame, reprit-il d'un ton bref, permettez-moi de vous mettre au courant de ce qui s'est passé. J'aimais mademoiselle Valérie; madame Brizeau avait accueilli favorablement ma demande, mais en remettant notre mariage à l'époque de ma nomination de lieutenant de vaisseau. Je le suis depuis trois mois et je venais réclamer l'exécution des promesses qui m'avaient été faites, quand j'ai appris le malheur qui avait frappé ma fiancée. La mort de madame Brizeau est une grande perte pour nous; mais enfin rien n'est changé dans la situation, et il est bien naturel que ma première visite à Brest soit pour celle qu'avec votre agrément, madame, j'espère être assez heureux pour pouvoir appeler ma femme dans quelques semaines.

— Dieu, monsieur, comme vous y allez! s'écria Mme Royer en joignant ses deux belles mains; mais vous perdez complétement la tête.

— Madame!

— Mais c'est vrai. Voilà une pauvre enfant qui pleure encore sa mère, et vous croyez qu'elle va se laisser ainsi traîner à l'autel. C'est faire trop bon marché de sa sensibilité et des plus simples convenances. D'ailleurs, je ne sais trop au juste que penser de ce que vous appelez vos droits ; j'ai bien entendu parler en l'air de la cour assidue que vous avez faite à ma nièce, des projets que ma belle-sœur a pu former, mais qui, n'étant pas réalisés, restent à l'état de projets. De là à une conclusion aussi prompte il y a loin, et je ne sais trop si Valérie elle-même se croit aussi indissolublement engagée.

— C'est ce qu'elle va vous dire elle-même, madame, dit Léonce en se levant pâle d'émotion, la voici.

Valérie, suivie par son oncle, entrait en effet.

Léonce fit un pas vers elle, la salua, et se redressant :

— Mademoiselle, dit-il d'une voix vibrante, avant de m'adresser à ceux sous la dépendance desquels vous vous trouvez, je veux savoir si vous êtes dans l'intention de remplir les engagements pris entre nous. J'ai tenu ma promesse, voulez-vous tenir la vôtre? C'est à votre volonté libre que je m'adresse, c'est votre cœur seul qui doit guider votre réponse; je vous demande : Voulez-vous être ma femme?

Valérie baissa ses longues paupières.

— Ma mère voulait que je le devinsse, et je le veux, dit-elle.

Dans ce moment où, devant le danger qui les menaçait, ils renouvelaient en quelque sorte solennellement leur pacte d'affection, ils étaient vraiment charmants à voir, les deux fiancés. Lui, portant haut et d'un air de défi son beau front couronné de cheveux blonds, la regardant de son œil hardi et loyal que l'émotion semblait grandir; elle, le front incliné, la voix émue, parée de sa modestie et de sa grâce.

— Vous l'avez entendue, Madame, reprit Léonce en s'adressant à Mme Royer; permettez-moi maintenant de vous adresser ma demande officielle. Vous remplacez la mère que nous avons perdue, laissez-moi espérer que vous m'accorderez, quand vous me connaîtrez mieux, les sentiments d'affection dont elle m'honorait.

— Vous nous permettrez, à M. Royer et à moi, un peu de réflexion, Monsieur, répondit ironiquement Mme Royer; je m'en aperçois, nous sommes en plein roman; mais un tuteur prudent résiste à ce genre d'étourdissement et cherche avant tous les véritables intérêts de ses pupilles.

Et comme Léonce ouvrait la bouche pour protester, elle se leva et lui dit avec une certaine aigreur :

— Insister maintenant sur ce sujet est inutile, Monsieur; nous vous ferons connaître un de ces jours notre réponse et la réponse raisonnée de ma nièce.

Sur un regard de Valérie, Léonce salua et sortit, reconduit par M. Royer. Quand celui-ci revint dans le petit salon, il trouva sa femme seule et songeant, le front appuyé sur sa main.

— Ces deux enfants-là ont, ma foi, l'air de s'adorer pour tout de bon, dit-il avec un hochement de tête, et je crois que nous nous y sommes pris trop tard. Pourquoi ne les laisserions-nous pas se marier? Auguste ne manquera pas de femme.

— Et où trouveras-tu pour lui une fortune toute venue et un pareil mobilier? repartit brusquement son épouse.

— Ce serait une belle affaire, je le sais bien, et la petite est gentille; mais elle en tient pour Daumont et tu ne réussiras pas à faire aimer ton fils.

— Qui sait? Auguste est joli garçon, jeune, amoureux, et elle le voit sans cesse. Celui-ci s'embarquera au premier jour, et ce ne serait pas la première fois que les absents auraient eu tort. L'important c'est de gagner du temps, d'éloigner le prétendant et de laisser agir Auguste. Je ne veux pas violenter les inclinations de ma nièce, mais il m'est bien permis d'embrasser les intérêts de mon fils et de le préférer à un étranger. Ainsi donc, tiens-le toi pour dit, tu refuseras net ton consentement au mariage de ta nièce avec M. Daumont, en alléguant son manque de fortune. Beaucoup de gens seront de ton avis; Valérie jettera d'abord les hauts cris, je m'y attends, et puis elle se fera tout doucement à l'idée d'épouser son cousin.

— Mais lui?

— Qui lui?

— Léonce Daumont.

— Ah! sois donc tranquille, il ne mourra pas de chagrin. Vous autres hommes, vous n'avez pas notre sensibilité, il s'en faut bien, et vous vous consolez toujours d'une façon ou d'une autre.

Certes, personne n'aurait pu croire que madame Royer fût une femme sensible, mais, il faut le dire, chacun est sensible à sa manière.

II.

— M. Daumont, messieurs, ne sauriez-vous m'indiquer le lieu où je le trouverai?

Cette question était adressée par un grand jeune homme blond, d'une figure assez niaise, mais d'une tournure fort élégante, à un groupe d'officiers de marine arrêtés sur le port.

— Le lieutenant Daumont est sans doute au Borda, répondit l'un d'eux.

— Il n'y est pas, monsieur; il y a plus d'une demi-heure qu'il a fini son cours.

— Alors, il est chez lui.

— Non.

— Tenez, jeune homme, le voilà, dit un vieux capitaine de vaisseau en étendant le bras, là-bas, vers le nord-ouest; hâtez-vous, car il file joliment son nœud; du reste, c'est vers son logement qu'il a l'air de se diriger.

Le jeune homme s'élança vers le personnage qu'on lui indiquait et que ses yeux, affectés de myopie, n'avaient pas su reconnaître.

— A-t-il l'air effaré ce matin, ce petit Royer! dit en riant un de ceux qu'il venait de quitter.

— Et cette recherche qu'il fait de Daumont est au moins assez singulière, ajouta un autre. Veut-il couronner la conduite astucieuse de sa mère et ses menées contre notre pauvre camarade en lui proposant un cartel? Ce serait, ma foi, plus loyal, et j'offrirais de grand cœur à Léonce d'être son second.

Le jeune homme qui courait en ce moment après Léonce Daumont, et qui n'était, en effet, autre que le cousin de Valérie, son rival, paraissait fortement impressionné, mais on ne pouvait raisonnablement lire sur son visage ému que ce qu'il allait dire à Léonce fût d'une nature aussi belliqueuse. Il le rejoignit au moment où l'officier de marine mettait le pied sur le seuil de sa porte.

Haletant de sa course, il posa sans parler sa main sur son épaule pour le forcer de s'arrêter. Léonce se détourna, et, le reconnaissant, recula violemment.

— Que me voulez-vous, Monsieur? demanda-t-il avec hauteur.

— Je viens vous chercher, Monsieur ; elle veut vous voir, murmura le jeune homme.

Léonce sourit amèrement.

— Que signifie cette nouvelle comédie? dit-il. Vous venez me chercher, vous, et pour aller chez votre mère. Jamais!

— Monsieur, elle est plus mal; venez.

Léonce pâlit.

— Ah! dit-il d'une voix sourde, s'ils me l'ont tuée, malheur à eux!

Et il sortit, et prit en courant le chemin qui conduisait chez Mme Royer.

Pendant qu'il parcourt ce trajet, précédant Auguste Royer, qui le suit la tête basse et le visage consterné, il sera bon de remonter un peu le passé et d'analyser rapidement les événements, depuis le jour où Léonce, pour la première fois depuis son arrivée, s'était présenté devant Valérie. Pour gagner du temps, ainsi que le disait Mme Royer, elle avait formellement déclaré à sa nièce que son tuteur refuserait son consentement à son mariage avec le lieutenant Daumont, mais qu'une fois devenue majeure, elle l'épouserait, si cela lui plaisait et à leur grande satisfaction à tous. « Car, tu sens bien, disait la perfide femme, que si nous n'osons prendre sur nous de t'accorder notre consentement pour un si pauvre mariage selon le monde, nous serons enchantés de te voir épouser ce brave garçon, du moment que notre responsabilité sera mise à couvert. »

Valérie, élevée dans la retraite par sa mère, ne savait pas trop encore se méfier des apparences. Elle ajouta presque foi à ces trompeuses paroles et fit savoir à Léonce que, toute réflexion faite, elle ne braverait pas le mécontentement de sa seule parente et qu'elle ne se marierait que majeure. La jeune homme trouva qu'elle outrait les convenances, qu'elle le sacrifiait à des querelles de

parenté, selon lui, parfaitement insignifiantes au fond, mais il se soumit. Seulement il se promit de ne pas déserter le champ de bataille, et il parvint à se faire nommer professeur au Borda. On se le rappelle, Mme Royer avait eu d'autres espérances, elle avait compté sur un réembarquement. Il fallut bien prendre son parti, se résigner à le recevoir de temps en temps, à le trouver sans cesse sur son chemin et à s'entendre dire ce propos : Puisque ces deux jeunes gens paraissent si bien décidés à s'épouser, que ne leur en laissez-vous la liberté ?

Pendant un an elle cajola sa nièce, essaya, par une feinte tendresse, d'acquérir de l'empire sur son caractère, et fit tout ce qu'elle put pour perdre Léonce dans son esprit. D'un autre côté, Auguste mettait tout en œuvre pour plaire à sa cousine, il l'entourait de petits soins, l'accablait de déclarations et employait toutes les séductions pour tâcher de s'insinuer dans son cœur. Valérie persista dans son système de résistance passive, et, au bout d'nn an, la mère et le fils ne se trouvèrent pas plus avancés qu'au premier jour. Alors Mme Royer jeta le masque et changea de tactique. Elle ferma sa maison à Léonce et évita avec soin toute occasion de le rencontrer.

(La fin à la prochaine livraison).

ZÉNAÏDE FLEURIOT.
(Anna Edianez.)

POÉSIE.

—

SUR LA JETÉE.

—

A M***, INGÉNIEUR.

—

Vous et moi, quand la nuit commence,
Nous guettons, sur la rade immense,
Dans un émoi silencieux,
Les vaisseaux s'allumant dans l'ombre,
Les phares dans l'horizon sombre,
Et les étoiles dans les cieux.

Le travail du port nous captive.
Nous guettons la locomotive,
Dragon rouge, au souffle de feu,
Qui vient rugir dans nos oreilles.
Puis nous discutons ses merveilles :
J'en fais une hydre ; vous, un Dieu !

Nous guettons l'habile manœuvre
Que rien n'arrête dans son œuvre,
Ni la fatigue, ni la nuit,

Et qui, de sa place enfumée,
Aspire l'haleine enflammée
Du *dragon rouge* qu'il conduit.

Je le plains; mais vous, au contraire,
Vous admirez le téméraire :
Vous aimez l'homme, en son labeur,
Semant le grain des industries;
Moi, j'aime la fleur des prairies.
A vous, le grain ! à moi, la fleur !

Vous trouvez la fleur inutile;
Moi je trouve le grain stérile. —
Que semez vous qui soit réel ?
Est-ce une manne nourrissante,
Et saine, et toujours renaissante,
Comme la manne d'Israël ?

Créez-vous les choses sublimes ?...
Vous avez renversé nos cimes,
Vous avez détruit nos forêts,
Brisé nos monuments celtiques,
Et déplacé nos croix antiques,
Pour faire une place au Progrès !

Le Progrès vous en tient-il compte ?
Pour lui votre courage affronte
Les épreuves et le péril,
La vie, en des cavernes sombres,
La mort même sous des décombres !
Le Progrès le remarque-t-il ?

Non ! — Il marche !... il marche, sans trêve !
Il monte, comme un flot de grève ;
Il déborde.... pour rejaillir

Sur le palais, sur la chaumière,
Vous disant qu'il est la lumière
Et la loi.... qu'il ne peut faillir !

Vous, vous le croyez. — Moi, j'en doute. —
Ne suivons-nous pas même route ?
Hélas ! irais-je à reculons ?
Moi, j'admire les touffes d'herbes ;
Vous, la faux qui fauche les gerbes ;
Moi, les épis ; vous, les sillons.

Aussi, quand nous causons ensemble
Sur le Progrès, moi, je ressemble
Au moins sage des écoliers.
Je vous dis : — « A quoi bon ces choses,
» Puisque nous possédions des roses
» Et de grands bois de peupliers ?

» Puisque nous avions, en Bretagne,
» De beaux troupeaux, dans la campagne,
» Dans les villes, des cœurs chrétiens,
» A quoi bon l'hydre dévorante
» Qui viendra, dans sa course errante,
» Peut-être nous ravir ces biens ?

» Moi, je n'avais pas besoin d'elle,
» Pour aller avec l'hirondelle,
» Franchissant cités ou déserts,
» Oasis ou bien cataclysmes :
» Je voyage au milieu des prismes,
» Sur l'aile folle de mes vers !

» Je vois tout à travers mes rêves :
» Les pépites d'or, sur les grèves,
» Les minerais et les cailloux,

» Les blocs de marbre de Carrare,
» La beauté, cette fleur si rare !
» Et le bonheur, ce fruit si doux !

» Pour vous, homme à la vie active,
» Moi, dont l'âme est contemplative,
» Je suis un vaisseau sans agrès.
» Vous, vous êtes infatigable,
» Nouveau Sisyphe de la fable,
» Ou nouveau pionnier du Progrès !

» Vous avancez, en vain, sans cesse,
» Comme un homme qui, dans l'ivresse,
» Voudrait remonter des hauteurs,
» Croyant que Dieu, qui fit les hommes,
» Lui, qui n'en fit que des atomes,
» Créait en eux des créateurs ! »

*
* *

Ah ! vanité ! faiblesse humaine !
O science ! petite naine !
Toi, qui nous imposes ta loi,
Courbe-toi ! — Dieu seul peut instruire ! —
Courbe-toi ! — Dieu seul peut construire ! —
Dieu seul peut créer ! — courbe-toi !

Mme AUGUSTE PENQUER.

Brest, août 1863.

LA CRITIQUE BRETONNE.

I.

I. BUEZ HOR ZALVER JEZUZ-KRIST *gant ann Ao. Iann-Willou Herri, belek.* (VIE DE NOTRE SAUVEUR JÉSUS-CHRIST, par M. J.-.G Henry, prêtre) [1].

II. JEZUZ-KRIST SKOUER AR GRISTENIEN (*De Imitatione Christi*), traduction du colonel Troude et de M. G. Milin [2].

C'est seulement de nos jours qu'on a commencé à soumettre au jugement de la critique les œuvres écrites en langue bretonne. Un maître auquel rien ne restait étranger de ce qui se publiait en Europe, M. Fauriel, membre de l'Institut et professeur à la Sorbonne, fut l'un des premiers à remarquer et à apprécier les produits de l'esprit celtique. Ses articles des *Annales philosophiques et littéraires* firent tomber bien des préjugés répandus contre l'idiome et la culture intellectuelle des peuples bretons.

Le *Journal des Savants*, malgré son rigorisme traditionnel bien connu, ne crut pas se compromettre en suivant l'exemple de l'illustre philologue : deux de ses rédacteurs les plus autorisés, Abel Rémusat d'abord, et plus tard Charles Magnin, se livrèrent à des travaux approfondis, l'un sur la langue, l'autre sur la poésie des habitants de l'Armorique.

Les *revues* étrangères, celle de Genève, rédigée par un celtiste

1 Quimperlé, Guffanti-Breton (1858), 1 vol. in-18.
2 Brest, Lefournier (1864), 1 vol. in-18.

habile, M. Pictet; celles d'Angleterre ; celles d'Allemagne, patrie de Zeuss, dont on ne louera jamais trop les *Grammatica celtica*, sans parler de nos principaux recueils français, ne dédaignèrent pas d'étudier les monuments d'une littérature désormais admise au droit de cité comme une des plus originales de l'Europe. Personne n'a oublié que chez nous-mêmes, en Bretagne, une revue fondée il y a vingt ans, par M. de Courson, étudiait alors sur place et pour bien dire à la source vive le génie dont les inspirations poétiques faisaient l'étonnement des étrangers.

Personne aussi n'ignore qui était le conseil et le guide de cette publication nationale : je n'ai pas besoin de nommer un évêque dont le souvenir vivra toujours. Le mouvement qu'il favorisa pendant douze années et dont je fais l'histoire ailleurs [1], ce mouvement, un peu ralenti par suite de sa mort, a recommencé et continue. Un patron éminent désire remplacer près des écrivains de la Basse-Bretagne le protecteur illustre qu'ils ont perdu.

Mgr l'archevêque de Rennes, qui est Breton non-seulement de cœur (tous nos évêques le sont) mais de race, porte à la langue de ses compatriotes un intérêt dont il m'a été donné d'avoir personnellement la preuve. L'importance de cette langue à tous les points de vue, mais surtout au point de vue religieux et moral, ne pouvait échapper à un esprit aussi élevé. De ses ouailles, plus de la moitié parle l'ancienne langue celtique, n'est catéchisée, prêchée, confessée que par des prêtres qui la parlent, ne lit que des livres bretons. D'où suit naturellement, aux yeux de l'archevêque, la nécessité de multiplier ces livres, nécessité augmentée chaque jour par l'accroissement des écoles. Il n'en manque pas d'écrits *ad libitum ;* ce sont pour la plupart des ouvrages du dernier siècle et du commencement du nôtre. Les auteurs s'imaginaient atteindre la perfection en se rapprochant le plus possible du français, et en s'éloignant autant qu'ils le pouvaient de la langue de nos campagnes, qui pourtant, selon l'observation si juste de M. Fauriel, « s'est conservée dans un

1 Dans la *Bretagne contemporaine* de l'éditeur Charpentier, en voie de publication. (Paris, quai des Grands-Augustins, et Nantes.)

état de pureté qu'on était loin de soupçonner. » Evidemment de pareilles productions étaient un acheminement, non pas au français, mais à un patois quelconque. Elles étaient propres à dégoûter peu à peu de leur langue maternelle, non-seulement les Bretons instruits, mais le peuple lui-même. La difficulté était de les remplacer par des meilleures. Elle n'arrêta point ceux que le mal croissant inquiétait. Leurs efforts, couronnés de succès sous l'épiscopat de Mgr Graverand, ne peuvent que redoubler aujourd'hui : l'archevêque des Bretons souhaite que son avènement soit pour les amis de la Bretagne-bretonnante un sujet de se réjouir. Mais il ne se borne pas à des vœux stériles : par une inspiration toute patriotique et vraiment paternelle, il vient de s'adresser à ses enfants de la Basse-Bretagne dans leur cher et vénérable idiome ; il leur parle la langue que parlait à leurs pères le grand saint dont il est, après tant de siècles, le successeur inespéré, et ses paroles ont pour but de leur recommander un livre appelé à seconder énergiquement l'œuvre pieuse et nationale entreprise dans sa province en faveur des classes populaires. Les voici textuellement; c'est avec orgueil et reconnaissance qu'on les lira :

.... *E kredomp ann ober-ze eunn dra vad ha talvouduz braz evit dougen frouez burzuduz a c'hras hag a zilvidigez etouez pobl Breiz-Izel, hag evit digas ive eleiz a eneou da wir anaoudegez ha karantez hon Aotrou J. K., enn eur vro hag e deuz miret c'hoaz, enn amzer-ma, feiz hag eeunder ar gristenien goz.*

« .... Nous croyons que cette œuvre est utile et très-avantageuse pour porter d'admirables fruits de grâce et de salut parmi le peuple de la Basse-Bretagne, et aussi pour amener beaucoup d'âmes à la vraie connaissance et à l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, dans un pays qui a su jusqu'à ce jour conserver la foi et la simplicité des anciens chrétiens. »

Le livre au frontispice duquel se trouve cette honorable recommandation est la traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*, « écrite dans le langage le plus correct (*skrivet er freasa iez*), comme s'exprime l'archevêque lui-même, par le colonel Troude et M. Milin.

« Nous engageons les Bretons de la province que Dieu a confiée

à notre garde, continue M. Saint-Marc, à lire souvent et attentivement ce saint livre. »

.... *E pedomp Bretoned ar Brovins lezet gan-e-omp da ziwall gant J. K., da lenn aliez hag azevri al levr santel hanvet diaraok.*

Je l'ai donc lu avec l'attention recommandée de si haut, et je viens rendre compte de mes impressions aux lecteurs de cette *Revue ;* mais je veux examiner d'abord un autre livre précédemment publié avec l'approbation de Mgr de Quimper et de Léon, et dont le manuscrit aurait mérité celle de Mgr de Rennes.

L'auteur, M. l'abbé Henry, porte un nom familier à tous ceux qui se sont occupés de la langue bretonne. Il est le doyen des ecclésiastiques philologues de Cornouaille, il y inspire le même respect que M. le curé de Taulé dans le pays de Léon, que M. le curé de Saint-Laurent au pays de Tréguier, et Mgr Le Joubioux au diocèse de Vannes. Nos lecteurs ont pu le juger comme poète; un Gautier de Coincy breton aurait signé cette hymne à la Vierge que M. Louis de Kerjean a dérobée, pour notre plaisir, à la modestie de l'auteur. Comme prosateur, il a traduit une partie de l'Ancien-Testament, il a rédigé presque seul les deux premiers volumes des *Annales bretonnes de la Propagation de la Foi,* publication périodique d'une importance capitale, mais à la tête de laquelle on remarque trop aujourd'hui son absence; enfin, il a écrit cette vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ qui est une réponse indirecte à l'Évangile defantaisie récemment accommodé au goût de ceux que la vérité scandalise. Maintenant, si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise ! l'Evangile dont je parle venait à franchir la frontière bretonne, il aurait le sort que le renard de l'apologue éprouve, quand, déguisé en prédicateur, il est reconnu, pourchassé, mis en capilotade par ses auditeurs indignés.

L'abbé Henry réunit en faisceau les affirmations mêmes des témoins des actions de Jésus ; il leur donne pour prolégomènes les paroles des prophètes qui ont annoncé ces actions; il les éclaire par des commentaires dont la substance est tirée des Pères de l'Eglise, et la trame de son récit est si ferme que, semblable à la robe de Notre-Seigneur, on ne pourrait la diviser qu'en la déchi-

rant. Dussé-je être accusé d'un peu trop de patriotisme, je dirai que de tous les livres récemment publiés sur ce divin sujet, il en est peu qui m'aient autant frappé par la netteté, la vigueur, la simplicité évangélique. Ce n'est pas, il est vrai, la voix électrisante d'un Lacordaire, c'est l'accent doux et pénétrant du bon curé d'Ars.

Une seule chose m'a étonné dans cet ouvrage : je n'y ai pas retrouvé la première méthode de l'écrivain. Si la correction grammaticale y est bien la même qu'ailleurs, il n'en est pas toujours ainsi de l'originalité de l'expression et de la régularité orthographique. Je me demandais à quoi attribuer une déviation pareille, quand une circonstance fortuite m'a fourni une réponse qu'il m'est pénible de rapporter, mais difficile de tenir secrète : l'auteur a subi volontairement une censure qui honore son abnégation, mais pas au même degré, je crois, le discernement de son trop scrupuleux censeur. Une feuille égarée du cahier où ce dernier (à qui Dieu fasse paix !) a consigné ses observations, m'est tombée sous les yeux, et j'y ai trouvé, il faut le dire, des choses assez singulières. Je ne citerai pas l'invitation sans cesse renouvelée à l'auteur d'avoir à rejeter comme peu dignes du style noble les mots empruntés à la langue bretonne rustique, et d'avoir à les remplacer par des équivalents français ; je me bornerai à indiquer le principe de critique de l'Aristarque.

Dans des réflexions très-sensées sur les livres qu'on doit mettre entre les mains des classes populaires en Basse-Bretagne, l'auteur disait : (je traduis)

« La Basse-Bretagne est une terre heureuse ! Jusqu'à présent on n'y a prêché aucune fausse doctrine ; le breton a été une barrière puissante contre les prédications des hérétiques et les mauvais livres des incrédules et des libertins de France. Mais il y a quelque cause de craindre pour l'avenir : on ne tient pas assez à la langue bretonne, on ne l'estime, on ne l'étudie pas assez. On met des livres français entre les mains des jeunes gens au lieu de livres dans leur langue : il vaudrait mieux leur donner, au lieu de ces livres qu'ils ne comprennent point, des ouvrages bretons écrits avec méthode, *hervez ar reiz.* »

Qui le croirait? ces mots « *avec méthode* » (hervez ar reiz) déplurent au censeur, et le voilà effaçant, et écrivant à l'encontre de notre auteur :

« Encore une fois, peu importe que les livres bretons soient composés *hervez ar reiz* ou non; l'essentiel est que la doctrine soit bonne. Il faut retrancher ces mots *hervez ar reiz.* »

De pareils principes de critique ne rappellent-ils pas ceux du vieux professeur de théologie qui, ayant un peu oublié son latin à l'étranger, disait à ses élèves, trop bons latinistes à son gré :

« *Non agitur de* verbibus *sed de* reis, *modo sit sententia* bonus. »

Plus heureux que l'abbé Henry, les deux traducteurs de l'*Imitation de Jésus-Christ*, qui ont soumis, comme lui, leur œuvre à l'autorité épiscopale, par une déférence toute filiale et libre, ont trouvé, grâce à l'archevêque de Rennes, un juge moins méticuleux que le censeur de la Vie de Jésus-Christ; et Mgr Sergent, ayant pris connaissance de l'approbation donnée à leur livre par son métropolitain « *dans les termes les plus honorables et après un examen sérieux,* » en a autorisé l'impression dans son diocèse.

J'ai cité les termes dont se sert l'archevêque breton pour recommander cet ouvrage. La réponse que reçut le colonel Troude à sa demande d'approbation n'était pas moins flatteuse. Que Mgr Saint-Marc me pardonne d'en reproduire une phrase : elle achèvera de montrer aux Bretons quel cas il fait de leur langue et de ceux qui l'écrivent comme le savant colonel.

« Portant le plus grand intérêt à tout ce qui peut contribuer à conserver dans notre chère Bretagne l'antique idiôme de nos pères, et, avec lui, nos saintes et patriarcales habitudes, je n'ai pu voir votre pieuse entreprise qu'avec plaisir et reconnaissance. Veuillez bien, mon cher colonel, en recevoir la toute bretonne assurance, avec celle de ma plus tendre estime en Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Jamais certes, estime aussi haute ne fut mieux placée : la lecture de l'ouvrage de M. Troude et de son digne collaborateur la fera partager à quiconque est en état de juger du mérite d'un livre breton. Ils ont mené à bonne fin une des œuvres les plus difficiles que je

connusse. Leur maître lui-même, Le Gonidec, y avait à peu près échoué : son purisme un peu exagéré, son désir de rendre mot pour mot en breton un original dont le génie est l'antipode du génie celtique, son archaïsme, parfois sans motif sérieux, jettent çà et là sur sa traduction encore inédite certaines obscurités fâcheuses. Ses deux ou trois prédécesseurs du XVIIIe siècle, dont Marigo a endossé l'œuvre telle quelle, péchèrent par le même défaut, mais en sens contraire, je veux dire qu'ils adoptèrent tout simplement les termes abstraits du texte latin francisés. Au lieu des archaïsmes de Le Gonidec, qui, eux, du moins sont des enfants de la maison et non des intrus, ils offrent des barbarismes parfaitement inintelligibles pour ceux qui n'entendent pas le français. Craignant avec trop de raison, de n'être pas compris de ses lecteurs, Marigo a imaginé de ranger en tête de sa traduction les susdits intrus en ordre de bataille, chacun portant une périphrase destinée à l'expliquer. C'est ainsi qu'il fait défiler agréablement : *Amour-propre, Adversité, Componction, Intelligence, Inquiétude, Néant, Répugnance, Sensualité, Vigilance, Zèle* (j'en passe et des meilleurs), qu'il paraît tout heureux et tout fier d'introduire en Basse-Bretagne, et que l'on reconnaîtra facilement, dit-il, quand on les retrouvera plus tard dans son livre. Or, ils y font à peu près l'effet que produiraient dans une pieuse procession bretonne des bourgeois de Paris amenés par un train de plaisir !

Aucun mot de source étrangère ou non naturalisé, aucun mot même breton mais trop vieux pour être compris n'a reçu l'hospitalité de nos deux nouveaux traducteurs. On ne voit chez eux ni intrus, ni barbare, ni masque, ni bouffon. Tout y jaillit du sol, clair, limpide rafraîchissant; tout y est à portée des intelligences les moins hautes. Ai-je besoin de constater que les lois de la syntaxe et du vocabulaire y sont aussi scrupuleusement observées que celles de l'orthographe? L'association des deux auteurs a été des plus heureuses; leur œuvre est le produit achevé de la théorie unie à la pratique. Je ne m'étonne donc pas du succès qu'elle obtient, et de la satisfaction de l'éditeur. Rarement, a-t-il dit, un ouvrage breton s'est vendu en si peu de temps à autant d'exemplaires. C'est, assure-t-il, une vraie

révolution. Et elle ne détrônera personne, ajouterai-je, si ce n'est un méchant auteur.

Je trouve ce succès salué avec un patriotisme éclairé dans le journal l'*Océan*, de Brest. Pleine justice y est rendue aux deux écrivains bretons; leur livre y est cité avec raison comme un modèle du genre, comme une création en quelque sorte, et l'on n'exagère aucune espérance en ajoutant que l'opinion publique, au rapport de certains juges sévères, ne peut tarder de lui marquer une place honorable parmi les meilleurs écrits en langue bretonne. L'auteur de l'article, qui est lui-même un fort bon juge, aurait pu nommer plusieurs approbateurs distingués, tant de Léon que de Cornouaille, de Tréguier et même de Vannes. La bienveillance générale a augmenté encore à la lecture du livre; et beaucoup de vieilles préventions, je le sais, ont déjà fait place à une sympathie étonnée.

Qu'il est loin le temps où la méthode critique qui prévaut aujourd'hui doucement, divisait, — soutenue avec passion et combattue de même, — les hommes les mieux intentionnés! Leur querelle me rappelle celle qui eut lieu au XVIIe siècle au sujet des Anciens et des Modernes. Les partisans des uns et des autres finirent par s'entendre en ce point, que si les siècles de Périclès et d'Auguste furent grands, celui de Louis XIV ne le fut pas moins, mais qu'il eut besoin du passé pour piédestal à sa grandeur. Nos modestes écoles bretonnes n'ont point eu de Louis XIV pour les mettre d'accord; c'est le patriotisme qui les a rapprochées; le jour où l'on s'est mis à causer cœur à cœur des graves intérêts communs, à causer en *breton*, la main vite a serré la main.

H. DE LA VILLEMARQUÉ,
Membre de l'Institut.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

De tous côtés les découvertes abondent, les documents surgissent, et la patiente exploration des archéologues porte le flambeau de la science dans l'obscurité qui pesait sur les anciens âges. De Jérusalem, l'infatigable et savant M. de Saulcy a rapporté des dessins et des données importantes sur les substructions du temple de Salomon, et le cénotaphe intact de l'un des anciens rois de Juda échappé aux violateurs de la royale nécropole, mais que les yeux exercés de l'antiquaire français ont bien vite deviné. A Ninive les fouilles sont riches et fructueuses. A Constantine, la Société archéologique annonce que cette contrée renferme de nombreux monuments *dits celtiques*. Les dolmens, les menhirs, les tumulus, les allées couvertes se retrouvent là en aussi grande quantité qu'en Bretagne, la terre éminemment classique de ces antiques constructions. A Rome, le sol des jardins Farnèse rendra sans doute quelque chef-d'œuvre de la statuaire antique. En Suisse, M. Troyon continue avec succès ses explorations des cités lacustres, et dans notre France la carrière est si vaste, l'ardeur si grande, les ouvriers si nombreux, qu'il est impossible de les citer tous.

Près de nous, cependant, nommons l'abbé Cochet qui, dans son rapport sur les opérations archéologiques du département de la Seine-Inférieure (1862-1863), embrasse les temps *pré-historiques* avec leurs informes outils en silex à peine dégrossi; l'époque *gauloise* avec ses statères d'or et ses hachettes en bronze; l'ère *gallo-romaine* avec ses édifices, ses sépultures, ses monnaies, ses produits de toutes sortes; la période *franque* ou *mérovingienne* avec

ses armes en or, en argent, en fer damasquiné, ses bijoux aussi riches que variés; le *moyen âge* et ses souvenirs. En Vendée M. l'abbé Ferdinand Baudry, curé du Bernard, marchant à grands pas sur les traces de l'éminent archéologue normand, nous déroule la longue série des pièces composant le mobilier funèbre des Celtes et des Gallo-Romains, patiemment extraites des fosses de Troussepoil *(tria podia,* trois hauteurs). Des fosses identiques ont été explorées par M. le comte de Pibrac à Beaugency et M. F. Parenteau à Rezé. Le premier vient, tout récemment encore, de reconnaître à Saint-Euverte d'Orléans, un cimetière du moyen âge au-dessous duquel existaient des sépultures des premiers temps chrétiens, superposées elles-mêmes à des tombes païennes. Grâce à l'heureuse initiative et au zèle éclairé de l'administration municipale, qui avait mis à sa disposition un certain nombre d'ouvriers, M. le comte de Pibrac a recueilli des objets d'un haut intérêt qu'il se réserve d'étudier et de faire connaître.

Dans le Morbihan, M. le préfet et MM. Lefebvre et René Galles ont fouillé avec une rare habileté le tumulus du *Manné-er-H'roëk* (montagne de la fée), à Locmariaquer. Là se sont rencontrées cent six celtæ, quatre-vingt-treize en tremolithe, treize en jade, des grains de colliers, des pendeloques, un magnifique anneau en jade vert, etc. Mais la trouvaille la plus importante est une longue pierre de granit portant sur une de ses faces des signes légèrement gravés en creux, inscription hiéroglyphique suivant les uns, caractères d'une langue inconnue, suivant les autres.

A Rezé, cette mine inépuisable d'antiquités gallo-romaines, les restes d'un établissement de bains ont été mis à jour par les travaux de reconstruction de l'église paroissiale. A Guérande des tombeaux viennent d'être découverts, et Ancenis, enfin, à l'autre extrémité du département, a fourni, au commencement de l'année courante, son contingent archéologique par lequel nous terminons cette trop rapide énumération.

Le 26 janvier dernier, l'instituteur primaire de cette petite ville voulant transformer en jardin une partie de la cour de son école, située sur l'emplacement de la chapelle des Cordeliers, découvrit un caveau dans l'intérieur duquel il aperçut deux bières en plomb. L'une, celle de gauche, renfermait un squelette de femme assez bien conservé, dont l'épitaphe suivante révélait le nom et la qualité :

MADAME SUSANE DE BOURBON DÉCÉDÉE LE XXVIe FÉVRIER 1570[1].

L'autre, endommagée par le temps, contenait les ossements d'un homme qui pendant sa vie avait joué un grand rôle dans nos annales bretonnes. C'étaient les restes de Jean III, sire de Rieux, de Rochefort et d'Ancenis, comte d'Aumale, vicomte de Donges, maréchal de Bretagne, régent du duché à la mort de François II et tuteur de la duchesse Anne, qu'il contribua de tout son pouvoir à élever sur le trône de France. Au dire des témoins de l'exhumation, le crâne ovalaire, très-développé en arrière, à parois épaisses, et l'ensemble des appareils organiques, portent le cachet d'intelligence et d'énergie dont on retrouve la noble expression sur le portrait du maréchal gravé dans les histoires de Bretagne.

Jean de Rieux survécut à sa pupille, mourut à Ancenis le 9 février 1518, et fut inhumé dans l'enfeu de son aïeule. Sur le cercueil une simple inscription, gravée à la hâte avec une pointe de fer par une main inhabile, portait ces deux mots :

MARÉCHAL DE RIEUX.

Aucun ornement, aucun bijou, n'a été trouvé sur ces deux corps; particularité qui ne doit pas surprendre, si l'on se reporte à la piété héréditaire de cette famille, dont un grand nombre de membres se firent ensevelir dans l'habit des religieux cordeliers, congrégation pour laquelle ils professaient une haute estime et qui, outre l'établissement d'Ancenis, leur devait celui de Nantes, doté au commencement du XIVe siècle par Guillaume de Rieux et Louise de Machecoul, sa femme. Essentiellement nantaise, sinon par son origine du moins par ses possessions, la maison de Rieux, aujourd'hui éteinte, remontait à Raoul, troisième fils de Gunthenoc, comte de Porhoët, et d'une sœur d'Alain Caignart, comte de Nantes, et avait, dans la personne de Marie de Rieux, épouse de Louis de Thouars, donné le jour à la bienheureuse duchesse de Bretagne, Françoise d'Amboise.

Des ossements, provenant sans nul doute de diverses personnes de cette famille, furent retrouvés dans le caveau et réunis dans le cercueil de Suzanne de Bourbon, puis portés au cimetière.

1 Suzanne de Bourbon, fille de Louis de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon, et de Louise de Bourbon-Montpensier, était femme de Claude de Rieux, fils du maréchal.

A ce sujet une simple réflexion se présente : c'est que la place des restes d'une fille de la maison de Bourbon et du dernier maréchal de Bretagne était bien plutôt sous une des dalles de l'église que dans le cimetière commun, où bientôt leurs ossements, conservés jusqu'à ce jour, seront confondus et oubliés.

STÉPHANE DE LA NICOLLIÈRE.

RECHERCHES TOPOGRAPHIQUES, STATISTIQUES ET HISTORIQUES SUR L'ILE DE NOIRMOUTIER, par François Piet, publiées et annotés par Jules Piet, son fils. — Tiré à 200 exemplaires. — Nantes, Mme veuve Mellinet.

L'année dernière, au mois de septembre, nous publiions un récit de M. F. Piet, sous ce titre : *La Prise de Noirmoutier et la mort de d'Elbée,* et nous le faisions précéder d'une note sur les *Mémoires à mon fils,* d'où il était tiré. En ce moment là même, — circonstance que nous ignorions — cet ouvrage s'imprimait dans notre ville, et depuis quelques mois les seize exemplaires primitifs se sont multipliés jusqu'à devenir deux cents. Nous nous en rejouissons, et pour l'île de Noirmoutier, qui possède en ce volume, de plus de 700 pages, une monographie aussi détaillée et aussi bien faite qu'on pouvait le désirer, et pour l'auteur lui-même, dont l'œuvre consciencieuse méritait d'être vulgarisée.

M. Jules Piet a parfaitement compris, selon nous, ses devoirs d'éditeur filial. Les trois premiers livres des *Mémoires* ont été par lui résumés dans une courte notice. Ils sont, nous dit-il, « une biographie intime, une sorte de *confession* où F. Piet déroule, pour ainsi dire, grain à grain, le chapelet des vingt premières années de sa vie, son enfance, ses premières amours, ses déceptions au début de sa carrière militaire, ses petites misères en marche et au bivouac, etc.; nous avons craint que ces détails de la vie privée, livrés à la publicité, ne laissassent le lecteur complètement indifférent. »

Voici quelle est maintenant la division de l'ouvrage. La première partie renferme la statistique de Noirmoutier et l'histoire de cette île jusqu'à l'arrivée de F. Piet; la seconde traite des faits historiques ayant eu lieu pendant son séjour dans l'île. Son fils y a ajouté une étude sur les dîmes et bénéfices ecclésiastiques existant an-

ciennement à Noirmoutier; et pour que l'œuvre ne laissât rien à désirer, il y a joint un plan de la crypte de Saint-Filbert[1], un plan des fouilles de Saint-Hilaire et une carte.

Ce seul exposé montre d'ici l'importance d'une pareille publication, dont s'honoreraient bien des villes, voire même bien des départements plus fiers que Noirmoutier.

F. Piet, avec la collaboration d'Édouard Richer et de Lubin Impost, avait élevé le monument jusqu'aux trois quarts de sa hauteur. M. Jules Piet, aidé de MM. les docteurs Édouard Bureau[2] et Viaud-Grand-Marais, pour l'histoire naturelle, a eu l'honneur et la joie d'y mettre la dernière main. « Nous aussi, nous dit-il avec émotion, enfant de cette île à l'étude de laquelle ils ont consacré une partie de leur existence et où tous trois (F. Piet, Richer et Impost) reposent aujourd'hui, nous venons tracer notre sillon sur le sol qu'ils ont si laborieusement défriché. »

Pourquoi ferions-nous des vœux pour le succès des *Recherches sur l'île de Noirmoutier?* Ce succès était assuré d'avance. Aussi ce livre est-il déjà rangé parmi les raretés bibliographiques.

ÉMILE GRIMAUD.

LA LÉGENDE CELTIQUE ET LA POÉSIE DES CLOITRES, EN IRLANDE, EN CAMBRIE ET EN BRETAGNE, par le Vicomte Hersart de la Villemarqué, membre de l'Institut. — Paris, librairie académique de Didier, quai des Augustins, 35.

M. de la Villemarqué poursuit avec un succès toujours nouveau

1 Une charmante composition, de la grandeur d'un livre de messe, dessinée par M. Delaunay, de Nantes, et gravée par M. Gaillard, — deux grands prix de Rome, — vient d'être mise en vente (notamment chez M. Montagne, à Nantes), au profit de la restauration de la crypte de Saint-Filbert, entreprise par M. l'abbé Pinet, curé de Noirmoutier. — Le saint est représenté montrant d'une main une croix de bois que, de l'autre, il élève vers le ciel. Autour de lui flottent de riches moissons; à gauche, se dresse une pierre druidique, près de laquelle on aperçoit les rochers et les arbres du bois de la Chaise; à droite, se montre son monastère dont la construction s'achève. La mer, où apparaît une voile, forme le fond du tableau. Impossible d'exprimer avec plus de vérité et de poésie les multiples services rendus par l'apôtre à l'île de Noirmoutier : n'y a-t-il pas, en effet, substitué au culte des druides celui du vrai Dieu, et fait florir à la fois l'agriculture et le commerce? — Cette belle *image* de piété mérite à tous égards de devenir populaire.

2 Nous profitons de l'occasion pour rectifier une erreur commise dans la chro-

cette histoire du peuple breton par ses poésies et ses légendes, que la publication de son *Barzaz-Breiz* a brillamment inaugurée, il y a vingt-cinq ans. « *Barzaz-Breiz*, nous disait-il alors, signifie *Histoire poétique de la Bretagne* : Religion, mythologie, mœurs, croyances et sentiments, individu, famille, nation, cette histoire a tout embrassé; malheureusement nous n'en possédons plus que quelques précieux débris. » Telle a été cependant la persistance de notre savant compatriote à chercher et à réunir ces débris épars qu'ils lui ont successivement fourni le sujet de quatre ouvrages; *Les Bardes bretons*, *les Romans de la Table Ronde*, *Myrdhinn ou l'Enchanteur Merlin*, *la Légende celtique*, et que leur étude patiente et érudite lui a ouvert les portes de l'Institut.

M. de la Villemarqué a gagné ainsi, pied à pied, tout un petit royaume scientifique qui s'étend non-seulement sur le Browerech, la Domnonée, la Cornouaille; mais encore, par delà les mers, sur la Cambrie et l'Irlande. Or, il faut bien dire, pour être juste, que ce petit royaume est loin d'avoir à se plaindre de lui.

Jadis Abélard se faisait honneur de ne pas savoir le breton, une langue *honteuse*, disait-il, *lingua mihi ignota et turpis;* la *barbarie bretonne* était passée en proverbe, et nous n'étions pas les derniers, à Nantes, à ne voir que des brutaux dans nos voisins des bords de la Vilaine. Quand je dis *nous*, je parle de nos pères du temps de Grégoire de Tours. Depuis lors la paix s'était faite et bien faite; mais le monde savant gardait ses préjugés, et Dom Taillandier imprimait sérieusement, en tête du *Dictionnaire celto-breton*, que les anciens Celtes *ne cultivaient point les muses*, et que leur langue n'était, à en juger par le breton d'aujourd'hui, qu'un *jargon grossier*, incapable de *se prêter à la mesure, à la douceur et à l'harmonie des vers*. Divers critiques anglais de notre siècle sont allés plus loin encore; M. de la Villemarqué en citait un qui signalait, chez les nations celtiques, une *inaptitude complète pour la civilisation;* un autre qui appelait les Celtes modernes, les restes d'une *race impuissante et vaincue*, *sans trophées authentiques d'excellence et de grandeur passée*, et tels aujourd'hui qu'étaient *leurs sauvages aïeux* [1].

nique du mois d'avril : ce n'est pas M. *Emile*, mais bien M. *Edouard* Bureau qui a été reçu docteur ès-sciences à la Sorbonne avec tant de distinction.

1 *Barzaz-Breiz*, t. I, p. *iij*.

« Plus juste en France qu'en Angleterre, ajoutait M. de la Villemarqué, et moins préoccupée des idées d'un autre temps, éclairée, franche et dégagée des liens étroits d'un patriotisme exclusif, la critique aujourd'hui comprend mieux ses devoirs. Du haut du Parnasse nouveau où elle règne, elle jette un vaste et libre regard autour d'elle. Vainqueurs et vaincus réconciliés, grands et peuple, égaux à ses yeux, sont admis à lui faire la cour. Comme elle a reçu avec orgueil les palmes lyriques du troubadour provençal et les lauriers épiques du trouvère français, elle sourira sans doute quand la Muse bretonne viendra, à son tour, la dernière, poser timidement sur son front sa couronne de fleurs sauvages [1]. »

Le succès de la couronne a été complet. Si les fleurs étaient sauvages, elles étaient au moins des plus printanières, et le chant de *Lez-Breiz, le Frère de lait, la Peste d'Elliant, le Carnaval de Rosporden, le Baron de Jouioz, le Chant des pâtres, le Lépreux, les Hirondelles*, etc., etc., révélèrent tout-à-coup un trésor de poésie dont l'expression fraîche et vive se prêtait à tous les tons, depuis la complainte du foyer jusqu'à la ballade héroïque [2].

Qui maintenant oserait répéter les blasphèmes de Dom Taillandier et des *Revues* britanniques? Qui oserait dire la barbarie bretonne, *britannica barbaries*, comme les vieux auteurs, ou avoir honte du langage breton comme Abélard? La révolution, sous ce rapport, est complète; elle est l'œuvre de M. de la Villemarqué, et son nouvel ouvrage ne fera que consolider la victoire. C'est, en effet, une charmante étude de plus sur les sources de la poésie bretonne.

M. de la Villemarqué a déjà étudié ces sources chez les Bardes et chez les Enchanteurs (l'enchanteur Merlin tout au moins). Aujourd'hui il les étudie chez les Moines. Sa *Poésie dans les Cloîtres* est un très-curieux chapitre de l'histoire de l'esprit humain. — « Pas de science sans l'intermédiaire de la poésie, disait saint Kadok. » — Ou encore : — « Nul n'est fils de la science s'il n'est fils de la poésie. » — Et agrandissant le champ de la poésie et l'idéal du poète à l'infini, suivant la remarque de M. de la Villemarqué, il ajoutait : — « Nul n'aime la poésie sans aimer la

1 *Barzaz-Breiz*, t. I, p. *iij*.

2 Il est telle de ces petites pièces qui ne le cèdent en rien, pour la grâce et la délicatesse, à celles si vantées de Bion et de Moschus.

lumière; nul n'aime la lumière sans aimer la vérité; nul n'aime la vérité sans aimer la justice; nul n'aime la justice sans aimer Dieu. » — Ainsi la poésie d'abord, puis la science, puis la vérité, puis Dieu; telle était la marche que suivait la pensée de ces vieux moines de la Cambrie et de l'Armorique, dont on disait *le Chœur des moines* comme on dit le *Chœur des Anges*, et qui, mieux qu'Orphée, savaient adoucir les tigres. Les anciens Bardes chantaient les chasses, les batailles, les siéges, les pillages, les souterrains mystérieux, les voyages à travers des mers inconnues; eux, ils chantaient les merveilles des saints, leurs luttes de chaque jour contre l'esprit du mal, leur pouvoir surnaturel et bienfaisant, l'orgueil humilié, la tyrannie vaincue, la pauvreté, la faiblesse, la maladie, toutes les misères humaines soulagées et anoblies. Ils chantaient aussi les longs voyages, par terre et par mer, à la recherche des âmes, celui de saint Brendan entre autres, qui devait plus tard inspirer Christophe Colomb. *La flèche de la mélodie*, comme ils disaient, devenait entre leurs mains la flèche du salut; ils instruisaient et convertissaient tout ensemble, et au milieu de passions, de dangers de toute nature, ils se faisaient des *cuirasses* poétiques qui rappelaient cette cuirasse de la foi, *loricam fidei*, sous laquelle le fidèle ne craint rien.

La *cuirasse* de saint Patrice n'était que de trois vers rimés de quatre syllabes :

Krist in lius!
Krist in sius!
Krist in erus!

c'est-à-dire : « Le Christ soit à notre foyer; le Christ soit sur notre chariot; le Christ soit sur notre navire! » Et sous la garde de cette sainte devise, il affrontait tous les ennemis de Dieu, depuis le roi Laegaïr jusqu'à ces Korètes des bords de l'Humber et de la Saverne qui, disait-il, « dévoraient le peuple du Seigneur comme l'homme affamé dévore un morceau de pain [1]. »

La *cuirasse* de saint Patrice devint, après lui, la cuirasse de ses disciples : « L'hymne que tu as si bien choisie, lui disait l'ancien druide Fieck qui s'était converti à sa voix, sera une cuirasse protectrice pour chacun de nous. Les hommes d'Erin et tous ceux que

1 *Légende Celtique*, p. 24.

tu as rappelés à la vie, la chanteront autour de toi, au dernier jour du monde, en se rendant au jugement [1]. »

La *cuirasse* de Gildas n'est pas moins célèbre. — L'auteur était disciple de saint Finnan : — « La ceinture de Finnan m'entoure, dit-il, elle m'entoure trois fois; qu'ils ne me tentent point, les biens qui circonviennent dans le monde! — Elle conservera pleinement la santé à mon corps; c'est la cuirasse de Dieu; elle me protégera depuis la tête jusqu'aux pieds. — La ceinture de Finnan est ma ceinture contre la maladie et le chagrin, contre les séductions des femmes; elle me défendra comme un cordon d'épines[2].... »

Quelquefois les souvenirs des aïeux venaient ajouter leurs émotions à ces élans d'une piété fervente.

Visitant, vers la fin du VIIe siècle, les abbayes d'Irlande, un pèlerin breton, raconte M. de la Villemarqué, entendit chanter à Bangor un cantique intitulé *Souvenirs de nos pères.*

« Frères de l'excellente famille de Bangor, écoutez célébrer les saintes œuvres, les œuvres pleines de puissance de nos saints pères, de nos fondateurs, l'éminence de nos abbés, leur nombre, leur temps, leurs noms qui brilleront sans fin, leurs grands mérites qui les ont fait appeler par le Seigneur à des trônes dans le royaume des cieux. » — Et après chaque nom illustre, le chœur reprenait : *Appelés par le Seigneur à des trônes dans le royaume des cieux.*

Ces moines de Bangor étaient au nombre de deux mille quatre cents qui chantaient jour et nuit, divisés en sept chœurs.

Après la poésie, nous nous le rappelons, venait la science. Elle était cultivée avec un amour et, on peut le dire, un respect dont l'histoire de saint Kiéran nous offre une singulière preuve. Tout le monde sait que c'est aux moines que nous devons la conservation des monuments de l'antiquité classique, quelque faible intérêt que dussent avoir pour eux, sinon quant à la forme, du moins quant au fond, ces œuvres toutes païennes. Eh bien! nous retrouvons la même disposition en Irlande, non plus pour Virgile, pour Horace, pour Tacite; mais pour les chants des bardes. « On déplorait, depuis longtemps, je cite M. de la Villemarqué, la perte de *Skéla*, narrations épiques célèbres sur..... l'enlèvement d'un troupeau royal. Plusieurs bardes faisaient des recherches afin de les retrou-

1 *Légende celtique*, p. XXXII.
2 *Légende celtique*, p. XXVII.

ver, quand le héros de l'histoire se révéla lui-même au principal investigateur, au poète saint Kiéran ; mais, pour la copier, le saint manquait de parchemin, et il craignait de manquer de mémoire pour la retenir. Que faire? Il avait une vache, une chère petite vache grise qui le nourrissait de son lait ; elle seule pouvait sauver la belle histoire du taureau enlevé ; il n'hésita pas. Sacrifiant une vieille amitié et sa nourriture de chaque jour à l'intérêt de la science, il immola la pauvre bête, et de sa peau, où il écrivit le précieux récit, il fit un livre qu'on nomma : *La peau de la vache grise*.[1] »

Voilà certes ce qu'on peut appeler le fanatisme de l'étude, et il n'est pas nécessaire d'être très-érudit pour savoir que, de tous les fanatismes, ce fut encore celui auquel les moines se laissèrent toujours le plus facilement entraîner.

Après sa très-curieuse introduction sur *la Poésie des Cloîtres*, M. de la Villemarqué reproduit, avec beaucoup de charme, les trois légendes de saint Patrice, l'apôtre de l'Irlande, de saint Kadok, l'Orphée de la Cambrie, et de saint Hervé, le patron des chanteurs populaires de notre Bretagne. Nous ne le suivrons point dans le monde merveilleux que lui ouvrent ces légendes. Chacun sera d'ailleurs heureux de l'y suivre lui-même; ce n'est point une histoire sévère; mais c'est la poésie jetant ses mille fleurs sur l'histoire, l'embellissant, la transformant et offrant d'ailleurs le tableau le plus gracieux et le plus vrai des mœurs, des idées et des traditions populaires. « Il porte du feu dans son sein, » disaient les camarades de saint Kadok, en voyant son ardeur à l'étude, et la légende, perdant peu à peu le sens de ces paroles, le représente revenant de l'école avec des charbons enflammés dans un pan de sa robe [2].

Je remarque un mot charmant sur la vie monacale. « Chacun n'avait rien en propre que sa gaieté [3]. » J'en remarque un autre qui ne peut être choquant pour les Bretons : « Ils ont la tête dure, mais le cœur tendre [4]. » C'était un pape du Ve siècle qui parlait ainsi, et, quatorze siècles après, Pie IX a pu dire la même chose : Tête dure

1 *Légende celtique*, p. xx.
2 *La Légende celtique*, p. 137.
3 *La Légende celtique*, p. 162.
4 *La Légende celtique*, p. 147.

pour le mal, cœur tendre pour toutes les nobles infortunes ; ce qu'ils étaient au temps de saint Kadok, ils l'étaient encore à Castelfidardo.

Saint Kadok, réduit à fuir lorsque les Saxons firent de la Cambrie, suivant l'expression de Gildas, *un horrible pressoir de chair humaine,* fit voile, comme tant d'autres, vers l'Armorique, et fonda un monastère dans l'île qui, depuis lors, garde son nom. Mais le désir de revoir les populations souffrantes de la Grande-Bretagne prévalut bientôt dans son cœur. « Si tu veux la gloire, disait-il à ses disciples, marche au tombeau. » Et méprisant tous les dangers, il alla se placer à l'avant-garde de ceux qui résistaient encore à la tyrannie et à l'apostasie. Il fut tué à Bevon, comme notre grand saint Gohard, à Nantes, au moment où il offrait le saint Sacrifice; Gohard en était aux paroles de la préface, *Sursùm corda,* « les cœurs en haut ; » Kadok, à celles que prononce le prêtre avant de monter à l'autel : *Judica me, Deus, et discerne causam meam de gente non sancta.* « Jugez-moi, Seigneur, et séparez ma cause de celle de la nation qui n'est pas sainte, » lorsque l'épée des barbares vint tout trancher, tout séparer.

Kadok est resté depuis lors le patron des guerriers de la Cambrie et de ceux aussi de la Bretagne. C'était lui qu'invoquaient Beaumanoir et ses braves allant combattre à Mi-Voie : « Seigneur saint Kadok, notre patron, disaient-ils, donnez-nous force et courage.... Au paradis comme sur terre saint Kadok n'a pas son pareil [1]. »

« La reconnaissance, dit M. de la Villemarqué, demeure au cœur de la race celtique, comme le coin d'acier au cœur du chêne. Le temps peut abattre le chêne, mais n'en peut arracher le fer. Il en sera ce que Dieu voudra de cette noble race qui a donné au monde et au siècle tant d'âmes héroïques ; mais aussi longtemps qu'elle vivra vivront dans sa mémoire les souvenirs de ceux qui ont usé leur vie à la servir et qui la protègent toujours.

» Le retour de l'automne et la cueillette du raisin sur quelques plages du Morbihan, la cueillette des pommes en Cornouaille, ramènent, tous les ans, dans ces deux pays, la fête du saint cambrien qui, voilà plus de treize cents ans, se détacha de la vie comme le fruit mûr se détache de l'arbre en automne. Toutes les chapelles

1 *La Légende celtique,* p. 223.

s'ouvrent à la joie; les pèlerins y accourent en chantant et les offrandes y abondent; du blé, du lin, de la cire, du miel, tous les présents que fait l'été, couronnés par les dons du cœur. Mais c'est principalement vers la petite île du saint qu'affluent les pèlerins bretons.... et le *plat-site*, planté de chênes qui l'ombragent, se convertit en une autre église. Que dis-je? c'est l'île entière qui devient le temple du saint, quand, mitre en tête et crosse en main, porté sur les épaules de quatre matelots morbihannais, précédé par son vieux drapeau et sa croix d'argent rayonnante, suivi par un petit navire, souvenir de celui qui le conduisit en Armorique, il fait le tour de ses domaines, au son des cloches, au chant des cantiques et au tressaillement des vagues, bénissant les champs et les jardins qu'il cultiva lui-même et qu'il a tant de fois bénis. Agenouillés sur son passage, les femmes, les enfants, les vieillards implorent sa bénédiction, tandis que, dans l'intérieur de la chapelle, presque déserte un moment, quelque pauvre soldat breton de notre armée française, revenu perclus de nos dernières guerres, se fait coucher sur le lit de pierre où dormait le soldat du Christ, pose la tête sur l'oreiller de granit où il posait sa tête, le cœur à l'endroit où battait le cœur de l'ami des guerriers de Bretagne, et demande au saint évêque martyr la guérison, s'il plaît à Dieu, ou *la patience dans la douleur pour mériter le paradis* [1]. »

Je m'arrête ici. Il y a tout intérêt, on le voit, à lire l'ouvrage de M. de la Villemarqué plutôt que mon article. J'aurais bien eu envie cependant de dire un mot de saint Hervé qui nous touche d'assez près, nous autres, habitants de Nantes. Tout le monde sait, en effet, que les reliques du saint faisaient partie, depuis le XIe siècle, du trésor de notre église; c'était même sur la châsse qui les contenait que se prêtaient les serments ordonnés par les tribunaux. L'abbé Travers traite la légende de saint Hervé, telle qu'elle a été donnée par Albert le Grand, de *tissu de fables;* mais ce qu'il y a de très-bon, c'est qu'il entre, de son chef, dans les détails les plus fabuleux du monde. Ainsi, d'après lui, ç'aurait été l'évêque de Nantes, Hedenus, qui aurait *mis* Hervé *dans le clergé*, au Xe siècle, tandis qu'il est certain que ce fut un évêque de Léon du VIe. La présence d'Hyvarnion, père d'Hervé, à la cour de Childebert, détermine en effet,

1 *La Légende celtique*, p. 225.

nettement, l'époque de sa vie. Ce n'est pas tout : suivant Travers, Hervé, au lieu d'habiter le nord de la Bretagne, ainsi que tous les monuments l'attestent, aurait mené la vie cénobitique au diocèse de Nantes. Le *propre* du diocèse de l'an 1642 fixait simplement son ermitage près du fleuve *Lixene, juxta Lixenam fluvium*. Travers traduit imperturbablement *Lixenam* par *Leyne*, qui *n'est qu'un ruisseau*, dit-il, lequel coule entre l'abbaye de Villeneuve et la Boulogne. En d'autres termes, *Lixena* est la Leyne et la Leyne est la Logne[1]. O merveilles de la critique si fièrement pointilleuse du dernier siècle! Combien j'aime mieux, pour mon compte, la fleur de poésie dont M. de la Villemarqué nous fait respirer les parfums!

Un écrivain de qui on n'attendait guère cet aveu, M. Littré, a écrit qu'aux premiers siècles *celui qui est avec la civilisation doit être avec l'Eglise et avec les moines, milice de l'Eglise*[2]. Aussi ne peut-on s'étonner que le premier cri de la barbarie ait été alors et je dirai, toujours, celui du druide aveugle, selon la légende : « Les hommes du Christ seront traqués; ils seront hués comme des bêtes fauves; ils mourront tous par bandes et par bataillons sur la montagne; la roue du moulin moudra menu; le sang des moines servira d'eau[3]. »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

JEAN REBOUL.

La *Revue* s'honore d'avoir compté une fois parmi ses collaborateurs l'éminent poète que la France vient de perdre. Sur le désir que nous lui en avions manifesté, il nous avait adressé, avec une cordialité charmante, cette belle pièce de *la Noël*, qui a paru dans notre livraison de janvier 1860.

Elle avait été précédée d'une lettre, où il nous disait, à propos de nos *Vendéens :* « Votre pays est éloigné du mien, mais tous deux sont rapprochés par les sentiments : permettez-moi de vous serrer la main, vous saurez tout ce que cela veut dire..... » Puis, après une invitation pressante de l'aller voir à Nîmes, où il s'offrait obligeam-

1 *Histoire de Nantes*, t. Ier, pp. 163 et *seq.*
2 Cité par M. de la Villemarqué, p. x.
3 *Légende celtique*, p. 270.

ment de nous servir de cicérone, il ajoutait : « Remerciez, je vous en prie, la rédaction de la *Revue de Bretagne et de Vendée* de l'indulgence avec laquelle elle a bien voulu apprécier les *Traditionnelles*. J'écris peu dans les journaux. On ne peut pas courir deux lièvres à la fois..... Je penserai cependant à ne pas être ingrat, malgré les œuvres entreprises et le peu de temps que l'âge me permet de consacrer aux travaux d'esprit. »

Celui qui nous écrivait ces lignes affectueuses vient de succomber, le 29 mai, à une longue et cruelle maladie.

Un des anciens confrères du poète à l'assemblée de 1848, M. de Larcy, lui a rendu ce bel hommage, qui n'est que l'écho fidèle du sentiment public :

« Sa ville natale, dont il était la gloire et qui en était fière, a revendiqué l'honneur de se charger des funérailles de son ancien représentant. Tout ce qui, en France, a conservé le culte du beau et du bien, s'associera à ce deuil vraiment national. Reboul avait reçu le don du génie, mais c'était surtout un noble caractère et une grande âme. Né dans les rangs du peuple, de ce peuple du Midi, dont il était la plus généreuse et la plus brillante personnification, il s'est toujours montré plein de respect pour tous les principes sociaux, de dévouement pour les saintes traditions de la patrie. Sans se laisser éblouir, égarer, comme tant d'autres, par l'éclat de sa renommée, honnête homme et chrétien, il n'a jamais renié les sentiments et les affections de sa jeunesse, et a ainsi infligé une haute leçon de morale à plus d'un poète contemporain. C'est ce contraste qui le distingue entre tous, et lui assure une place à part dans l'histoire littéraire de notre âge. »

Tout Nîmes a voulu conduire son poète à sa dernière demeure, et tout Nîmes a versé des larmes en entendant — fait inouï sans doute dans les annales de la poésie française — M. l'abbé de Cabrières prononcer sur son cercueil, dans la cathédrale et en présence de Mgr Plantier, une oraison funèbre d'une simple et émouvante éloquence.

Jean Reboul était né le 23 janvier 1796. Fils d'un serrurier, il avait pris l'état de boulanger, pour aider sa mère, restée veuve avec une nombreuse famille. On sait comment sa délicieuse élégie de l'*Ange et l'Enfant*, donnée par *la Quotidienne* en 1828, appela sur lui l'attention et lui valut l'honneur d'inspirer à Lamartine une de ses

Harmonies, Le Génie dans l'obscurité. Son premier recueil de *Poésies*, publié en 1836, eut cinq éditions successives. En 1839, Reboul fit un voyage à Paris, où il fut accueilli comme il le méritait. Son poème biblique du *Dernier jour* y fut publié en 1840 et l'Odéon représenta en 1850 une tragédie de lui, le *Martyre de Vivia.* Son dernier ouvrage, les *Traditionnelles*, date de 1857[1].

Espérons que, depuis cette époque, le poète n'aura pas cessé de chanter, malgré « l'âge, » et que nous aurons bientôt la joie de lire ses suprêmes et toujours fortifiantes inspirations.

EMILE GRIMAUD.

1 Voir le compte rendu que nous en avons donné, dans la Chronique de février 1857.

Un autre poète, enfant de la Bretagne, M. Evariste Boulay-Paty, de Donges (Loire-Inférieure), vient de succomber à Paris, à l'âge de soixante ans. Nous parlerons de lui à nos lecteurs.

— On nous annonce, de Saint-Brieuc, la mort bien regrettable de M. Athanase Saullay de l'Aistre, ancien sous-préfet, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de plusieurs sociétés savantes.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au mois prochain la suite de *Notre-Dame-des-Dons*, et à céder le champ de la *Chronique* à la *Lettre parisienne :* on trouvera certainement, après l'avoir lue, que nous ne pouvions pas mieux finir.

Errata. — Dans les *Nouvelles Poésies bretonnes* du mois dernier, page 384, vers 9, au lieu de *Baledet*, lisez *Baleet.* — Page 386, vers 21, au lieu de *d'ann Dreided*, lisez *d'ar Spered*, et traduisez : « La voilà mère de Jésus et épouse du Saint-Esprit. » — Page 392, vers 15, au lieu de *trezeu*, lisez *trezek*, et, vers 16, *bemnoz*, au lieu de *demnoz*.

LETTRES PARISIENNES.

VI.

A Madame de Kerlouarnec, en son manoir de Kerlouarnec, paroisse de Plou....

Paris, 30 avril 1864.

Pour peu que vous parcouriez dans votre journal les commérages des chroniqueurs hebdomadaires, vous n'ignorez pas, Madame, que le démon de la danse, chassé par le carême, s'empare de nouveau après Pâques de la société parisienne, et que ce second démon est peut-être plus fort que le premier. Pendant cinq ou six semaines on n'entend parler que de bals. Les pauvres couturières se fatiguent encore nuit et jour les yeux et les doigts; messieurs les artistes coiffeurs ont peine à suffire à la besogne et recouvrent tout le sentiment de leur importance. Il y a déjà bien des années que je ne me produis plus guère à ces fêtes dansantes. De loin en loin cependant je les traverse en observateur désintéressé, et c'est ainsi que je me trouvais récemment dans les salons splendidement décorés d'un hôtel du faubourg Saint-Honoré. — Près de l'entrée de la pièce où la jeunesse prenait ses ébats, je causais avec des mères de famille. L'une d'elles était cette Bretonne d'adoption, cette femme charmante qui, appelée par son mariage à résider une partie de l'année dans notre pays auquel elle était étrangère, a réussi à s'y faire tant d'amis. Vous devinez qu'il s'agit de Mme de Kerglaz.

— Savez-vous à quoi je pense? lui dis-je. Cette exhibition de jeunes filles me paraît ressembler singulièrement à la foire de Penzez,

— Fi ! répondit-elle. C'est très-impertinent à vous de nous signifier que nous venons ici exposer nos filles comme à la foire. Je vous déclare que la mienne est trop jeune pour que j'aie encore aucune envie de m'en défaire.

— Cela pourrait bien dépendre des offres, repris-je.

— Qu'est-ce que la foire de Penzez? demanda sa voisine, une comtesse à la parure étincelante de diamants.

— Excusez, Madame, ce souvenir de mœurs villageoises. — Penzez est une chétive bourgade, sur la route de Morlaix à Saint-Pol-de-Léon, au fond d'une vallée encaissée où serpente une jolie rivière. Un pont de pierre marque la limite de la marée montante, dont le flux aide quelques navires à remonter jusque-là. Il s'y tient tous les ans plusieurs foires de chevaux assez importantes. Celle du printemps a un caractère particulier, et est connue sous le nom de *Foire des mariages*. Tandis que les éleveurs, les maquignons, les courtiers s'agitent au milieu des hennissements et des ruades, et traitent leurs affaires d'argent, d'autres affaires, des affaires de cœur, se traitent sur le pont même. Les jeunes filles à marier des environs, coquettement parées de tous leurs atours, sont assises sur les parapets, en deux rangs qui se font face. Les jeunes gens vont et viennent entre ces deux rangées de fleurs, s'arrêtant de l'une à l'autre, comme de vrais papillons. Plus d'un œil jaloux les suit sans doute dans leurs évolutions. Plus d'une larme est retenue avec peine, lorsque Tircis passe outre devant une Amarante dédaignée, et il y a là une foule de petits drames intimes qui se déroulent. Quand Tircis a fait son choix, après avoir échangé quelques propos galants avec Galathée, il lui tend la main pour l'inviter à descendre du parapet et l'emmène, rougissante et triomphante à la fois, entre les deux haies de ses compagnes. Les parents ne sont pas loin, ils entourent bientôt le jeune couple, et les accords sont lestement conclus. En une heure, Tircis a peut-être vendu sa pouliche et acquis une fiancée. Il n'a pas perdu son temps.

— Vous me permettrez de trouver ces mœurs bien grossières, dit la comtesse.

— Entendons-nous, repris-je. De bonne foi, ce qui se passe ici diffère-t-il beaucoup, au fond, de la foire de Penzez ? Les deux

rangées de banquettes de la galerie sont des siéges mieux rembourrés sans doute que les parapets d'un pont de granit. Elles sont pareillement occupées par des jeunes filles ; elles me semblent servir au même genre d'exhibition. Nous voyons aussi les jeunes gens papillonner d'une fleur à l'autre ; nous les voyons tendre la main à l'objet de leur choix ; seulement la main est gantée. Soyez sûre que leurs attitudes, leurs attentions, leurs dédains sont pareillement observés et commentés dans bien des chuchottements de jeunes filles, ou, plus mystérieusement, dans bien des cœurs blessés. J'ajoute que les bals du printemps ont aussi, plus particulièrement que ceux du carnaval, le caractère de la foire du printemps de Penzez. On se hâte d'arranger les choses avant la dispersion de la société et le départ pour la campagne. Je gagerais qu'ici, ce soir, il n'y a pas moins de douze mariages dans l'air et d'entrevues concertées.

— La principale différence, dit Mme de Kerglaz, est qu'à Paris les hommes ne considèrent guère que la dot et les espérances, tandis qu'à Penzez l'attrait dirige encore leur choix.

— En êtes-vous bien sûre? repartis-je. On raconte qu'il en était ainsi autrefois ; si cela est vrai, les choses ont bien changé, et aujourd'hui, à la campagne comme à la ville, les beaux yeux de la cassette ont de grandes séductions. Une grosse fille mal tournée, connue pour avoir des écus, ne manque pas plus de galants sur le pont de Penzez que dans nos salons. Je prétends qu'il en a toujours été à peu près de même, et qu'à toutes les époques les temps de l'idylle ont été des temps fabuleux. Rappelez-vous le refrain le plus populaire de nos chansons bretonnes :

La vieille est mon amie,
La vieille assurément.
La jeune est bien jolie,
La vieille a de l'argent.
La vieille est mon amie,
La vieille assurément.

Vous conviendrez, Madame, que voilà un berger dont les sentiments n'étaient pas précisément romanesques. Lorsque je vais en Bretagne, les premiers accents de la langue de mes aïeux qui

frappent mon oreille sont cette rapsodie d'*Ann hini goz*, chantée par de pauvres petits vagabonds essoufflés qui poursuivent en gambadant la diligence. Je leur jette quelques sous de bon cœur, mais si j'ai pour compagnons de voyage des touristes en quête d'impressions bucoliques, et affriandés de poésie, je vous avoue que je tremble qu'ils ne me demandent la traduction du refrain. Il y aurait de quoi les désenchanter à l'instant.

— Vous avez aujourd'hui l'esprit taquin, reprit Mme de Kerglaz. Tout à l'heure vous n'avez pas craint de nous dire gracieusement que nous menions ici nos filles à la foire. Je veux bien ne pas me fâcher de cette insolence. J'ai même la charité de vous venir en aide en essayant de tourner la chose à l'avantage des mœurs pastorales de nos campagnes, et voilà que maintenant vous en faites la satire, sur la foi d'un méchant couplet, plus connu le long des grands chemins que dans nos villages. Vous voulez nous déclarer que les accords de Penzez ne sont qu'un vulgaire maquignonnage. Grand merci alors de la comparaison. Je suis tentée de m'en tenir pour doublement offensée, comme mère et comme Bretonne. Vous savez que je me suis éprise d'une tendresse un peu exaltée pour votre pays. Quand vous nous avez interrompues, j'étais précisément en train de le vanter à Madame, que j'engageais à le venir visiter, et à lire en attendant les pages que vous lui avez vous-même consacrées. Je vous condamne à nous réciter sans désemparer une de nos plus fraîches ballades, pour nous faire oublier cet affreux refrain d'*Ann hini goz*, qui ne méritait pas que vous lui fissiez l'honneur de le mettre en rimes françaises. Dites-nous, par exemple, l'*Héritière de Keroulas*, que vous avez traduite aussi, si je ne me trompe, et vous étiez ce jour-là mieux inspiré.

— Franchement, Madame, le choix n'est pas heureux. D'abord il s'agit d'une héritière de bonne maison, ce qui n'est pas très-pastoral ; d'une héritière qui porte une robe de satin blanc et des souliers de soie, ce qui est médiocrement champêtre ; d'une héritière qui se plaint que ses collatéraux souhaitent sa mort pour avoir sa fortune, ce qui est encore moins idyllique. Sa mère la marie de force à un marquis gros, laid et avare. Elle déclare que le marquis est très-riche et que cela suffit. Je me plais à croire, Mesdames,

qu'aucune de vous ne serait aussi cruelle. Et cependant un gros marquis bien riche ne vous paraîtrait peut-être pas un gendre à dédaigner, fût-il un peu avare, je veux dire rangé. La mère a une autre raison beaucoup moins avouable. Elle est la rivale de sa fille dans le cœur du jeune homme que celle-ci préférerait. Je ne vous ferai point l'injure, Mesdames, d'admettre qu'un pareil sentiment pût jamais trouver de l'accès chez vous. Et voilà ce qu'est cette gracieuse histoire du bon vieux temps.

— Décidément vous êtes insupportable, et vous avez juré de me mettre en colère. J'étouffe de chaleur, donnez-moi le bras, et allons au buffet prendre une glace.

— Volontiers, Madame. On dirait à Penzez : Allons au cabaret boire une bouteille.

Ce n'était point chose aisée que de parvenir au buffet. Une foule presque tumultueuse l'entourait, et je dois avouer que les hommes n'y brillaient pas par la modération ni la galanterie. Ils semblaient plutôt pénétrés de l'adage : Chacun pour soi. Des valets ahuris servaient un peu au hasard les assiettes de foie gras et les verres de champagne. On marchait sur la queue des robes, on déchirait les dentelles ; trop heureux quand un accident plus dommageable encore ne maculait pas la jupe ou le corsage. Mes deux compagnes, effrayées pour leurs toilettes, se réfugièrent dans un boudoir voisin, où était dressée une table chargée d'albums et de gazettes, en me laissant le soin d'aller aux provisions. Quand je réussis à les rejoindre, rapportant triomphalement deux sorbets, je les trouvai se montrant l'une à l'autre, à la quatrième page d'un grand journal, l'annonce bien connue : MARIAGES, *maison De Foy, activité, loyauté, discrétion, quarante ans de succès,* etc., etc.

— Lisez cela, me dit la comtesse. Avez-vous aussi en Bretagne de pareils entremetteurs ?

— Sans doute, répondis-je ; nous avons les tailleurs, dont c'est l'office traditionnel, et qui joignent à leur utile industrie celle encore plus précieuse de courtiers de mariages. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil.

— C'est trop fort, s'écria Mme de Kerglaz, et je ne sais sur quelle herbe vous avez marché ce soir.

— Sur quel tapis, interrompis-je en souriant.

— Comment, continua-t-elle, vous osez comparer nos Bazvalan, nos messagers d'amour à la branche de genêt fleuri, nos poétiques improvisateurs d'épithalames, à ces hideux bureaux de placement où l'on tient à Paris registre de dots suspectes, de filles majeures et de gens besoigneux en quête d'un fonds de commerce ou d'une étude d'huissier à acheter ? Je me souviens encore que le plus beau succès de ces officines a été le mariage de Mme Lafarge.

— Permettez, repris-je, et daignez m'écouter avec plus de calme. Nos Bazvalan ont deux rôles bien distincts. Je ne mets pas en doute que la maison de Foy ne pût adjoindre très-facilement à son personnel, s'il y avait de la commande, un ou plusieurs poètes, qui tourneraient agréablement, au plus juste prix, le madrigal et la déclaration d'amour, et au besoin sauraient improviser des rimes assez correctes. Le sujet est bien rebattu, le thème n'est pas très-varié, et vous conviendrez qu'en Bretagne aussi la mémoire aide singulièrement l'improvisation. Je vous préviens d'ailleurs que si vous mariez mademoiselle Marguerite à Paris, vous n'échapperez pas à la visite des dames de la halle, lui offrant un magnifique bouquet au lieu de la branche de genêt fleuri. Vous n'échapperez pas non plus aux compliments rimés déposés sous enveloppe à votre porte par quelques poètes faméliques qui ne demanderaient pas mieux que d'être introduits. Donc, sous ce rapport encore, les choses ne différeraient pas autant que vous paraissez le croire. — Mais nos Bazvalan ont une seconde, ou plutôt, dans l'ordre chronologique, une première fonction, qui est proprement celle d'entremetteurs. Ce sont d'ordinaire, vous le savez, des tailleurs ambulants, race assez peu considérée, puisque le proverbe dit qu'il faut neuf tailleurs pour faire un homme. Néanmoins leur entremise matrimoniale n'est point méprisée. Leur existence nomade les fait pénétrer successivement dans tous les intérieurs ; la vie commune qu'on y mène leur en livre tous les secrets. Quand les hommes sont aux champs, les femmes ne s'éloignent guère du logis ; elles jasent avec le tailleur ; nul ne sait mieux que lui si la fille de la maison est active ou paresseuse, robuste ou dolente, sage ou coquette. Il devient ainsi un véritable bureau de renseignements,

très-bien informé, sur toute la jeunesse du pays, et par suite, naturellement aussi, un véritable bureau de placement. Vous voyez que c'est précisément l'industrie du célèbre M. de Foy. Je parierais que les noms de Mlle Marguerite et de Mlle Berthe sont déjà sur son répertoire, et la colonne d'informations, pour être exacte, doit contenir des détails bien attrayants. Une photographie y est sans doute jointe, car c'est un des derniers progrès de l'institution et une des plus récentes applications de la merveilleuse invention de Daguerre.

— Ceci, dit la comtesse, si vous parliez sérieusement, serait plus impertinent encore que tout ce que vous nous débitez depuis un quart d'heure. Mais il est clair que vous êtes en veine de paradoxes, et que vous avez juré de plaisanter toute la soirée à nos dépens.

— Je plaisante, en effet, Madame, — que voulez-vous que je puisse faire de mieux au bal? — mais non pas certes à vos dépens; j'aurais alors de trop humbles excuses à vous adresser. Je vous assure seulement que tout en plaisantant je dis des choses fort sérieuses. N'avez-vous jamais réfléchi à cette sorte de profanation qui s'exerce par la photographie? Naguère, quand vous étiez jeune fille vous-même, — et l'on croirait volontiers que c'était hier... —

Ici la physionomie de la comtesse, qui s'était un peu courroucée, se radoucit, et elle s'inclina d'un air qui semblait me présager le retour de ses bonnes grâces.

— Hier donc, repris-je, le portrait d'une jeune fille était un objet sacré; sa mère presque seule pouvait le posséder; il ne sortait jamais du sanctuaire de la famille. Donner son portrait à un jeune homme, c'était la plus compromettante des inconséquences, quand ce n'était pas un engagement autorisé, déjà presque indissoluble. Nous lisons encore de vieilles comédies, que nous ne comprenons plus, dont tout le nœud est un portrait dérobé, perdu, ou imprudemment remis. Aujourd'hui on tolère qu'un fat distribue son image, dans une pose souvent ridicule et une toilette négligée, avec accompagnement de son chapeau, de sa cravache, de ses bottes ou de ses pantoufles, à des jeunes femmes, à des jeunes filles. Chacune d'elles a son album de portraits où elle retrouve ses attentifs et ses dan-

seurs. Chacune d'elles se fait tirer à cinquante exemplaires, chez Nadar ou chez Disdéri, et se prodigue sans trop de sévérité. La chose a pris de telles proportions que la banalité même a fini par en sauver presque l'inconvenance. Mais ne soyez pas étonnée qu'un exemplaire s'égare et aille grossir l'album général de M. de Foy, qui est le plus complet de Paris. Il ne faut pour cela qu'un peu de bonne volonté de la soubrette.

— Vous m'effrayez, Monsieur, et me faites envisager des perspectives que je n'avais pas encore aperçues. Comment, vous croyez que nous pourrions être à ce point trahies ?

— Trahies ou servies, c'est la question, mais, à coup sûr, enregistrées au répertoire, chapitre des dots de deux cent mille francs, si je ne me trompe. Convenez que ces gens-là, qui dépensent tant d'argent en annonces, seraient fort maladroits s'ils n'en dépensaient pas d'un autre côté pour avoir un registre bien tenu. Je vous proteste que je ne l'ai jamais vu ; je vais pourtant vous le décrire. Il y a sans doute une colonne pour les espérances, l'âge des parents et des grands parents ; une colonne pour le nom et l'adresse des notaires, chez qui l'on peut contrôler le chiffre de la fortune ; une colonne pour les relations de société fréquentées et les habitudes religieuses ; une colonne enfin pour les qualités personnelles, tant physiques que morales.....

— Assez, assez, de grâce ! s'écria Mme de Kerglaz en se relevant avec vivacité. Il est grand temps que nous nous rapprochions de nos filles pour les surveiller. Nous reprendrons ce sujet quelque jour plus à loisir ; mais décidément j'aime mieux nos tailleurs de village et la foire de Penzez.

— Tout cela se ressemble beaucoup, Mesdames. J'ai commencé notre conversation par là, et ce sera encore ma conclusion.

Je ne tardai pas à gagner la porte de sortie. Les tapis et les tentures se prolongeaient jusqu'à la rue en une galerie couverte, bordée de caisses d'arbustes fleuris. La voix retentissante d'un officier particulier dont la double spécialité est d'avoir un puissant organe et de bien connaître tous les noms de la haute société parisienne appelait successivement les gens de Mme la princesse et de Mme la marquise de Trois Etoiles ; les valets de pied accouraient

avec les manteaux de soie et de fourrure qu'attendaient de frileuses épaules. J'étais seul, j'étais à pied, je n'avais que mon paletot à retirer au vestiaire, et m'esquivai sans tapage. Je gagnai le trottoir en face, et ne pus m'empêcher d'y rester quelque temps plongé dans la contemplation, en regardant les fenêtres illuminées de l'appartement que je venais de quitter.

— C'est donc cela, me disais-je, ce qu'on appelle une fête! C'est cela que la foule envie! Je suis un des privilégiés admis au partage de ces jouissances, et il ne tient qu'à moi de remonter pour boire encore à la coupe de ces délices! Ce n'est que cela! Combien d'hommes, combien de femmes ont travaillé à préparer pour les autres un plaisir qui me semble si contestable! Voici les longues files de carrosses, et les cochers transis qui sommeillent ou grelottent sur leurs siéges, exposés à toutes les intempéries. — Voici l'ordre public représenté par les gardes municipaux et les sergents de ville. Sur une place voisine, à l'écart de l'aristocratie des équipages, est rangée la démocratie des fiacres. Leurs pauvres autémodons sont réduits à souhaiter la pluie qui les fera rechercher des jeunes gens et des flâneurs de mon espèce. Mais la nuit est froide, le trottoir est sec, ils risquent fort de rentrer à vide, et je ferai moi-même l'économie de la course.

Comme je me mettais en route, je vis s'avancer, courbée sous le poids d'une hotte, une femme en haillons qui tenait dans une main un crochet, dans l'autre une petite lanterne. Elle s'approcha d'un tas d'immondices, mettant en fuite quelques rats dont elle venait interrompre le festin et disputer la proie. Les rayonnements de sa lanterne éclairèrent son visage. C'était celui d'une jeune fille dont les traits flétris ne manquaient pas de douceur ni même de beauté. Par moments ils se contractaient dans l'effort d'une toux déchirante. Je fus saisi d'une impression navrante que vous comprendrez, Madame. Les éclats stridents de l'orchestre arrivaient encore à mon oreille. Quelles pensées pouvaient traverser le cœur de cette jeune fille? Je m'estimai heureux d'avoir un service à lui réclamer, et tirant un cigare de son étui :

— Voulez-vous bien me donner du feu? lui dis-je.

Elle rougit vivement en levant vers moi ses grands yeux, ramassa

un chiffon de papier, et me le tendit après l'avoir allumé à sa lanterne. Je lui remis en échange tout ce que j'avais de petite monnaie. Je semblais généreux, hélas! Ce n'était guère plus que ne m'eût coûté un fiacre, et certes si j'en avais pris un, nul ne m'eût accusé d'être prodigue.

— Oh! merci, Monsieur! s'écria-t-elle. Je ne demande pas l'aumône, et ordinairement je gagne assez bien ma vie. Mais ma mère est malade, je viens de l'être moi-même, ce qui nous a fort arriérées.

— Où demeurez-vous, ma fille? je pourrais vous faire visiter par les bonnes Sœurs du quartier.

— Les bonnes Sœurs nous connaissent bien et nous aident tant qu'elles peuvent. Sans elles je ne sais pas ce que nous serions devenues.

Elle me remercia de nouveau, rétablit en équilibre sa hotte d'un coup d'épaule et continua sa marche. Je repris aussi la mienne, en agitant dans mes pensées tumultueuses l'effrayant problème de l'inégalité des conditions humaines.

J'étais convoqué pour le lendemain, je devrais dire pour le jour même, car il était bien plus de minuit, à une messe de mariage, à l'église de la Madeleine. C'était une de ces alliances hybrides entre la naissance et la finance comme on en a vu tant depuis deux siècles, comme on en verra aussi longtemps que les noms historiques conserveront quelque prestige. Un insolent ou une insolente de la cour de Louis XIV, Mme de Grignan, dit-on, appelait cela *fumer ses terres*. D'un côté un titre et un nom sonore, portés par un jeune homme de mince fortune; de l'autre, une dot opulente, amassée par des parents bourgeois, et apportée par une ingénue qui a parfaitement le droit de se passer d'agréments personnels. Il peut arriver sans doute que le jeune homme soit plein de mérite, que l'ingénue soit charmante, et que tous deux s'adorent; mais cela est indépendant du programme. Je n'ai rien à dire contre ce genre de pactes. Ils ne répondent guère à l'idée que je me fais du mariage; cela regarde les intéressés, qui savent à merveille le but qu'ils poursuivent, et l'on ne doit pas disputer des goûts. L'on pourrait même soutenir que, de tous les mariages, ce

sont ceux qui exposent le moins aux déceptions. Quelles que soient les vicissitudes conjugales de l'intérieur, la bourgeoise reste duchesse et est introduite dans le grand monde ; le duc a de beaux chevaux et soutient son rang. C'est tout ce qu'ils voulaient l'un et l'autre. Mais vous conviendrez que pour guider le choix du jeune homme, le répertoire de la maison de Foy, au chapitre cosmopolite des dots de un ou plusieurs millions, a pu n'être pas inutile.

L'église était pleine d'une foule brillante; une autre foule de curieux, non conviés, garnissait les degrés et remplissait le bas de la nef. N'y a-t-il pas quelque chose de profond, malgré l'apparence frivole, dans cet empressement populaire autour de toute cérémonie nuptiale? Je remarque d'abord qu'il ne prend pour objet que la cérémonie religieuse. On a beau laisser ouvertes les portes de la mairie, le mariage civil n'a guère d'autre publicité que celle exigée par la loi. C'est en présence des quatre témoins que le magistrat en écharpe lit quelques articles du Code civil et reçoit les engagements des époux; personne n'est attiré par ce froid cérémonial. La foule se porte au seuil de l'église, rendant ainsi un hommage instinctif à la supériorité de la consécration religieuse. Sans doute elle est avide de tous les genres de spectacles; mais les pompes d'un mariage, si fréquemment répétées dans les grandes villes, ne suffiraient pas en elles-mêmes à expliquer l'émotion qu'elles excitent. Elles sont loin d'égaler celles des simples offices du dimanche, qui n'attirent pourtant que les fidèles.

Il y a donc à cet empressement une autre cause. Et, en effet, c'est sur la personne même des mariés que se concentre l'intérêt des curieux, c'est vers eux que se dirigent tous les regards. On sent que l'acte inviolable par lequel deux êtres, presque étrangers la veille l'un à l'autre, vont se jurer devant Dieu une foi éternelle et se promettre de confondre désormais leurs vies, est singulièrement solennel et imposant. C'est l'acte social par excellence, la base de la famille, la source des générations futures. Dans l'âge, dans l'attitude, dans la physionomie des nouveaux époux, chacun cherche à pénétrer quelque chose des mystères de l'avenir. Chacun aussi mêle aux observations bienveillantes ou jalouses, sympathiques ou amères du moment des retours personnels sur sa propre existence, des sou-

venirs, des aspirations ou des regrets. Chacun entend résonner dans son cœur un écho, diversement accentué; depuis la mère de famille troublée de sa sollicitude pour les filles qui l'entourent jusqu'au célibataire vieilli qui se surprend à soupirer; depuis l'épouse heureuse et fière jusqu'à la pauvre femme que le deuil ou les chagrins ont brisée; depuis la vierge, agitée confusément du problème de sa destinée incertaine, jusqu'au prêtre qui du haut de son isolement sublime appelle les bénédictions du ciel sur les sentiments dont il a eu le courage, dès les jours de sa jeunesse, de se refuser à jamais la douceur.

Je n'ai rien de bien particulier à vous conter, Madame, de la cérémonie de l'autre jour. Elle a ressemblé à toutes les autres. Je n'ai pas entendu un mot du discours, et je ne saurais pas vous décrire les toilettes. Si vous étiez abonnée au *Sport*, vous y trouveriez un récit dithyrambique ou quelque homme de lettres, s'acquittant à sa manière d'une des fonctions du Bazvalan, s'est essoufflé à vanter toutes les illustrations de l'époux, et toutes les splendeurs, sinon toutes les grâces, de l'épouse. Mais puisqu'en vous écrivant aujourd'hui l'occasion m'a entraîné à ne vous parler guère que de mariages, me permettrez-vous de vous demander si vous ne m'annoncerez pas bientôt celui de votre chère et aimable fille? Voilà qu'elle aura vingt ans, aux roses prochaines. Celles de son teint n'ont jamais été flétries par les veilles du bal; jamais elle n'a eu à composer son visage pour une entrevue, et sa photographie ne traîne dans aucun album. Vous n'avez pas emprisonné sa taille souple dans une cage de fer; vous n'avez pas chargé de nattes postiches sa tête souriante, sur laquelle elle ramène et lisse elle-même les épaisses boucles de ses cheveux blonds. Elle s'est épanouie sous l'œil de Dieu et sous l'œil maternel. Elle ignore presque qu'elle est belle, car elle n'a pas eu à rougir des fades compliments de la jeunesse frivole. Elle ignore le chiffre de votre fortune et celui de sa dot, on ne les lui a pas dits, elle n'a pas eu l'idée de s'en informer, elle est étrangère à cette arithmétique comparée dans laquelle les filles à marier de Paris sont si savantes. Elle est déjà une auxiliaire précieuse des soins de votre ménage, dont vous lui avez confié plusieurs départements; elle aide aussi

et supplée au besoin à vos soins de mère ; c'est elle qui a été l'institutrice de ses deux jeunes frères jusqu'à ce qu'ils soient partis pour le collége de Vannes ; elle leur écrit chaque semaine de longues lettres, chroniques de la famille, que malgré l'uniformité de sa vie elle sait remplir de détails intéressants ; et avec quelles joies d'enfant, pendant les beaux jours des vacances, elle se mêle encore à leurs jeux ! Elle n'a pas lu un roman ; pourtant, je dirai plutôt en conséquence, elle ne connaît pas le désœuvrement ni l'ennui. Vous l'avez rendue habile à tous les travaux d'aiguille ; vous lui avez enseigné un autre art que son cœur eût deviné, celui de la bienfaisance. Elle va tous les matins à pied, et suivant le temps en sabots, à la messe du village ; elle ne rentre guère sans avoir visité quelques pauvres ou quelques malades, et depuis qu'elle n'a pas ses frères à instruire, comme elle se trouvait du loisir, elle s'est donné une heure, dans l'après-dînée, pour faire à des petites filles le catéchisme et la classe.

Telle je l'ai vue, Madame, l'année dernière ; telle sa fraîche image, quand je traverse un salon de Paris, revient à ma pensée, trop souvent, hélas ! comme un contraste. Elle me représente, et votre modestie n'a pas osé me contredire, le type ineffable de la jeune fille, ce type si suave et si pur, si simple et cependant si rare ! Ah ! si j'avais vingt ans de moins.....

Peut-être cette même image enchante-t-elle, à l'extrémité de l'Orient ou sous le soleil brûlant du Mexique, les rêves d'un brillant officier, élevé dans quelque château de votre voisinage. Peut-être aussi votre fille a-t-elle conservé, en un coin obscur de son cœur, un souvenir qui parfois la trouble. La pureté la plus exquise ne met pas toujours à l'abri de ces surprises. Que Dieu ramène le glorieux voyageur, avec un prestige de plus ! Qu'il le ramène, surtout, digne du trésor que lui garde votre tendresse ! Au jour fixé, vous me verrez accourir près de vous. Je réclame la faveur de faire les couplets de noces, et il n'y aura rien de banal, soyez-en sûre, dans l'expression des vœux qu'apportera ma vieille amitié à l'ange du manoir.

ALFRED DE COURCY.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME CINQUIÈME

ANNÉE 1864. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Un poète irlandais à la Bretagne, par M. *le Vte Hersart de la Villemarqué*, de l'Institut. — Adieu to Brittany, par M. *Samuel Ferguson* 5
Caractère national de la race bretonne dans l'histoire, par M. *Arthur de la Borderie* 8
Souvenirs de la Vendée militaire. — La prise de Stofflet, par M. *Charles Thenaisie* 37
Récits bretons. — Hénora Lestrézec, par M. *F.-M. Luzel* 44
Etudes biographiques. — I. Le général Bedeau, par M. *H. Hennet*. — II. M. l'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre de Nantes, par M. *Eugène de la Gournerie* 56
Notices et comptes rendus. — *Récit des Landes et des Grèves*, de M. Théodore Pavie; — l'*Imitation et la vie de Jésus-Christ*, de M. du Laurens de la Barre, par M. *Emile Grimaud*. — *Les Dominicains à Luçon*, par M. *Alfred Biré* 67
Chronique, par MM. *Louis de Kerjean* et *Eugène de la Gournerie*. 76

FÉVRIER.

Marie-Antoinette et le procès du Collier, par M. *Alfred Lallié* 89
Récits bretons. — Hénora Lestrézec (suite), par M. *F.-M. Luzel* .. 106
A bord de l'escadre cuirassée (suite), par M. *C. du Chalard* 115
Histoire des villes et paroisses de Bretagne. — Saint-Jean-de-Béré, près Châteaubriant, par M. *J. de la Pilorgerie* 129
Correspondance du R. P. Lacordaire avec Mme Swetchine 142
Lettres parisiennes, — Ve Lettre, — par M. *Alfred de Courcy* 149
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 161
Madame la duchesse de Parme, par M. *Arthur de la Borderie* 165

MARS.

Une phrase de La Bruyère, par M. *Eugène de la Gournerie*..... 169
Récits bretons. — Hénora Lestrézec (fin), par M. *F.-M. Luzel*.... 181
La causerie moderne, par M. *Jules d'Herbauges*..... 194
Histoire des villes et paroisses de Bretagne. — Saint-Jean-de-Béré, près Châteaubriant (fin), par M. *J. de la Pilorgerie*..... ... 212
Poésie. — Aux derniers des Vendéens, par M. *Emile Grimaud*.... 224
Etudes littéraires. — Œuvres inédites de la Rochefoucauld, par M. *Arthur de la Borderie*..... 227
Etudes biographiques. — Le comte de Coux, par M. *Hippolyte Thibeaud père* 234
Notices et comptes rendus. — *Pensées et Souvenirs*, de M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin; — *Sanctuaire nantais de Notre-Dame de la Salette*, de M. l'abbé Rousteau, par M. *le vicomte Edouard de Kersabiec*. — *Dernières semaines littéraires*, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Dupré*..... 244
Biographie d'Ernest Renan, de MM. Adolphe de Carfort et Francis Bazouge, par M. *S. Ropartz*..... 256
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 251

AVRIL.

Le Collier de l'Ordre, comédie en un acte, par M. *S. Ropartz*..... 257
Questions de droit historique. — Les vignes à complant en Poitou et en Bretagne, par M. *E. du Fougeroux*..... 273
Poésie. — A un Judas, par M. *Emile Grimaud*..... 289
Une phrase de La Bruyère (fin), par M. *Eugène de la Gournerie*. 293
Etudes biographiques. — Le chevalier des Touches, chef d'escadre, par M. *Alexis des Nouhes*..... 306
Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge, par M. *Anatole de Barthélemy*..... 318
Notices et comptes rendus. — *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, de Dom Leduc, publiée par M. R.-F. Le Men, par M. *A. de la Borderie*..... 325
Chronique, par M. *Louis de Kerjean* 328

MAI.

Notre-Dame-des-Dons, par M. *le Vte Edouard de Kersabiec*..... 337
A bord de l'escadre cuirassée (suite), par M. *C. du Chalard*..... 345
Questions de droit historique. — Les vignes à complant, en Poitou et en Bretagne (fin), par M. *E. du Fougeroux*, ancien représentant..... 357
Récits populaires des Bretons. — Les Noces d'Escoublac, par M. *E. du Laurens de la Barre*..... 374
Poésie. — Sonnet à la Vierge, par Mlle *Elisa Morin;* — Kalon Mari (Le cœur de Marie), par M. *l'abbé Henry;* — Miz Mae (Le mois de mai), par M. *J.-M. Le Jean;* — Da varzed Breiz (Aux poètes de Bretagne), par M. *Charles de Gaulle*..... 379
Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge (suite), par M. *Anatole de Barthélemy*..... 394
Notices et comptes rendus. — *L'Ouest aux Croisades*, de M. H. de Fourmont, par M. *Eugène de la Gournerie;* — *Œuvres posthumes de Lidener*, par M. *Ch. de Sourdeval*..... 401
Chronique, par M. *Louis de Kerjean*..... 410

JUIN.

Lutte des Bretons insulaires contre les Anglo-Saxons, du Ve au VIIe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*..... 417
La Mariée de la mort, nouvelle bretonne, par Mlle *Zénaïde Fleuriot*. 442
Poésie. — Sur la Jetée, par Mme *Auguste Penquer*..... 457
La Critique bretonne, par M. *le Vte H. de la Villemarqué, de l'Institut*..... 461
Notices et comptes rendus. — Découvertes archéologiques, par M. *Stéphane de la Nicollière*. — *Recherches topographiques, statistiques et historiques sur l'île de Noirmoutier*, de M. François Piet, publiées et annotées par M. Jules Piet, son fils, par M. *Emile Grimaud*. — *La Légende celtique et la poésie des Cloîtres, en Irlande, en Cambrie et en Bretagne*, de M. le vicomte Hersart de la Villemarqué, par M. *Eugène de la Gournerie*. — Jean Reboul, par M. *Emile Grimaud*..... 469
Lettres parisiennes, — VIe lettre — par M. *Alfred de Courcy*.... 484

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

HISTOIRE.

ETUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Caractère national de la race bretonne dans l'histoire, par M. *Arthur de la Borderie*, 18-36. — La Prise de Stofflet, par M. *Charles Thenaisie*, 37-43. — Marie-Antoinette et le procès du Collier, par M. *Alfred Lallié*, 89-105. — Saint-Jean-de-Béré, près Châteaubriant, par M. *J. de la Pilorgerie*, 129-141, 212-223. — Les Vignes à complant en Poitou et en Bretagne, par M. *E. du Fougeroux*, 273-288, 357-373. — Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge, par M. *Anatole de Barthélemy*, 318-324, 394-400. — Notre-Dame-des-Dons, par M. le *Vte Edouard de Kersabiec*, 337-344. — Lutte des Anglo-Saxons contre les Bretons insulaires, du Ve au VIIe siècle, par M. *Arthur de la Borderie*, 417-441.

BIOGRAPHIE. — Le général Bedeau, par M. *H. Hennet*, 56-59. — M. l'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre de Nantes, par M. *Eugène de la Gournerie*, 60-66. — Mme la duchesse de Parme, par M. *Arthur de la Borderie*, 165-168. — Le comte de Coux, par M. *Hippolyte Thibeaud père*, 234-243. — Le chevalier des Touches, chef d'escadre, par M. *Alexis des Nouhes*, 306-317. — Jean Reboul, par M. *Emile Grimaud*, 481-483.

ARCHÉOLOGIE. — Découvertes archéologiques, par M. *Stéphane de la Nicollière*, 469-472.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *Marie-Antoinette et le procès du Collier*, de M. Emile Campardon, par M. *Afred Lallié*, 89-105. — *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, de Dom Leduc, publiée par M. R.-F. Le Men, par M. *Arthur de la Borderie*, 325-327. — *L'Ouest aux Croisades*, de M. H. de Fourmont, par M. *Eugène de la Gournerie*, 401-406. — *La légende celtique et la poésie des cloîtres, en Irlande, en Cambrie et en Bretagne*, de M. le Vte de la Villemarqué, par M. *Eugène de la Gournerie*, 473-481. — *Recherches sur l'île de Noirmoutier*, de M. F. Piet, pàr M. *Emile Grimaud*, 472-473.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique mensuelle, par M. *Louis de Kerjean*, 76-77, 161-164, 251-256, 328-336, 410-416. — Quel temps!

quelles mœurs! (chronique de janvier), par M. *Eugène de la Gournerie*, 77-88. — Les Dominicains à Luçon, par M. *Alfred Biré*, 67-75. — Concours régional de l'Ouest, 409.

LITTÉRATURE.

ETUDES LITTÉRAIRES. — Correspondance du R. P. Lacordaire avec Mme Swetchine, par M. *Eugène de la Gournerie*, 142-148. — Une Phrase de La Bruyère, par M. *Eugène de la Gournerie*, 169-180, 293-305. — La Causerie moderne, par M. *Jules d'Herbauges*, 194-211. — Œuvres inédites de la Rochefoucauld, par M. *Arthur de la Borderie*, 227-233.

RÉCITS ET NOUVELLES. — Hénora Lestrézec, par M. *F.-M. Luzel*, 44-55, 106-114, 181-193. — A bord de l'Escadre cuirassée (suite), par M. *C. du Chalard*, 115-128, 345-356. — Lettres parisiennes, par M. *Alfred de Courcy*, Ve lettre, 149-160, VIe lettre, 484-496. — Le Collier de l'Ordre, comédie en un acte, par M. *S. Ropartz*, 257-272. — Les Noces d'Escoublac, par M. *E. du Laurens de la Barre*, 374-378. — La Mariée de la mort, par Mlle *Zénaïde Fleuriot* (Anna Édianez), 442-456.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Récits des Landes et des Grèves*, de M. Théodore Pavie, 67-71; — *L'Imitation et la vie Jésus-Christ*, de M. E. du Laurens de la Barre, 71-72, par M. *Emile Grimaud*. — *Pensées et Souvenirs*, de M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin, 244-246; — *Sanctuaire nantais de Notre-Dame-de-la-Salette*, de M. l'abbé Rousteau, 246-247, par M. *le Vte Edouard de Kersabiec*. — *Dernières semaines littéraires*, de M. A. de Pontmartin, par M. *Edmond Dupré*, 247-250. — *Biographie d'Ernest Renan*, de MM. A. de Carfort et F. Bazouge, par M. *S. Ropartz*, 256. — *Œuvres posthumes de Lidener*, par M. *Ch. de Sourdeval*, 406-409. — La Critique bretonne, par M. *le Vte H. de la Villemarqué*, 461-468.

POÉSIE. — Un poète irlandais à la Bretagne, par M. *le Vte Th. de la Villemarqué*; — *Adieu to Britanny*, par M. *Samuel Ferguson*, 5-17. — Aux derniers des Vendéens, par M. *Emile Grimaud*, 224-226. — A un Judas, par M. *Emile Grimaud*, 289-292. — Sonnet à la Vierge, par Mlle *Elisa Morin*, 379. — *Kalon Muri* (Le cœur de Marie), par M. *l'abbé Henry*, 380-383. — *Miz Mae* (Le mois de Mai), par M. *J.-M. Le Jean*, 384-389. — *Da Varzed Breiz* (Aux poètes de Bretagne), par M. *Charles de Gaulle*, 389-393. — Sur la Jetée, par Mme *Auguste Penquer*, 457-460.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

De Barthélemy (Anatole). — Recherches historiques sur quelques droits et redevances bizarres au moyen âge, 318-324, 394-400.

Biré (Alfred). — Les Dominicains à Luçon, 67-75.

De la Borderie (Arthur). — Caractère national de la race bretonne dans l'histoire, 18-36. — Mme la duchesse de Parme, 165-168. — *Œuvres inédites de La Rochefoucauld*, publiées par M. Ed. de Barthélemy, 227-233. — *Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, de D. Leduc, publiée par M. R.-F. Le Men, 325-327. — Lutte des Anglo-Saxons contre les Bretons insulaires, du Ve au VIIe siècle, 417-441.

Du Chalard (Charles). — A bord de l'Escadre cuirassée (suite), 115-128, 345-356.

De Courcy (Alfred). — Lettres parisiennes : Ve lettre, 149-160, VIe lettre, 484-496.

Dupré (Edmond). — *Dernières semaines littéraires*, de M. A. de Pontmartin, 247-250.

Ferguson (Samuel). — Adieu to Brittany, poésie, 8-17.

Fleuriot (Zénaïde). — La mariée de la mort, 442-456.

Du Fougeroux (Ernest). — Les Vignes à complant en Poitou et en Bretagne, 273-288, 357-373.

De Gaulle (Charles). — Da Varzed Breiz (Aux poètes de Bretagne), poésie, 389-393.

Grimaud (Emile). — *Récits des Landes et des Grèves*, par M. Théodore Pavie, 67-71. — *L'Imitation et la vie de Jésus-Christ*, par M. E. du Laurens de la Barre, 71-72. — Aux derniers des Vendéens, poésie, 224-226. — A un Judas, 289-292. — *Recherches sur l'île de Noirmoutier*, par M. F. Piet, 472-473. — Jean Reboul, 481-483.

De la Gournerie (Eugène). — M. l'abbé Audrain, curé de Saint-Pierre, de Nantes, 60-66. — Quel temps! quelles mœurs! (chronique de janvier), 77-88. — *Correspondance du R. P. Lacordaire avec*

Mme Swetchine, 142-148. — Une Phrase de La Bruyère, 169-180, 293-305. — *L'Ouest aux Croisades*, par M. H. de Fourmont, 401-406. — *La Légende celtique et la poésie des Cloîtres, en Irlande, en Cambrie et en Bretagne*, par M. Th. de la Villemarqué, 473-481.

HENNET (H.). — Le général Bedeau, 56-59.

HENRY (l'abbé). — Kalon Mari (Le cœur de Marie), poésie, 380-383.

D'HERBAUGES (Jules). — La Causerie moderne, 194-211.

LE JEAN (J.-M.). — Miz Mae (Le mois de Mai), poésie, 384-389.

DE KERJEAN (Louis). — Chronique mensuelle, 76-77, 161-164, 251-256, 328-336, 410-416.

DE KERSABIEC (Vte Edouard SIOC'HAN). — *Pensées et Souvenirs*, par M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin, 244-246. — *Sanctuaire nantais de Notre-Dame-de-la-Salette*, par M. l'abbé Rousteau, 246-247. — Notre-Dame-des-Dons, 337-344.

LALLIÉ (Alfred). — Marie-Antoinette et le procès du Collier, 89-105.

DU LAURENS DE LA BARRE (E.). — Les Noces d'Escoublac, 374-378.

LUZEL (F.-M.). — Hénora Lestrézec, 44-55, 106-114, 181-193.

MORIN (Mlle Elisa). — Sonnet à la Vierge, 379.

DE LA NICOLLIÈRE (Stéphane). — Découvertes archéologiques, 469-472.

DES NOUHES (Alexis). — Le chevalier des Touches, chef d'escadre, 306-317.

PENQUER (Mme Auguste). — Sur la jetée, poésie, 457-460.

DE LA PILORGERIE (J.). — Saint-Jean-de-Béré, près Châteaubriant, 129-141, 212-223.

ROPARTZ (S.). — *Biographie d'Ernest Renan*, par MM. A. de Carfort et F. Bazouge, 256. — Le Collier de l'ordre, comédie en un acte, 257-272.

DE SOURDEVAL (Charles). — *Œuvres posthumes de Lidener*, 406-409.

THENAISIE (Charles). — La Prise de Stofflet, 37-43.

THIBEAUD père (Hippolyte). — Le Cte de Coux, 234-243.

DE LA VILLEMARQUÉ (Vte Th. HERSART). — Un poète irlandais à la Bretagne, 5-7. — La Critique bretonne, 461-468.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

Biographie d'Ernest Renan, par MM. A. de Carfort et F. Bazouge, 256.

Correspondance du R. P. Lacordaire avec Mme Swetchine, publiée par M. le comte de Falloux, 142-148.

Dernières semaines littéraires, par M. Armand de Pontmartin, 247-250.

Histoire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé, de D. Leduc, publiée par M. R.-F. Le Men, 325-327.

Histoire de la Révolution, t. II, par M. Louis Blanc, 89-91.

L'Idée de Dieu et ses nouveaux critiques, par M. E. Caro, 416.

L'Imitation et la vie de Jésus-Christ, par M. E. du Laurens de la Barre, 71-72.

Le Legs du colonel, comédie, par M. Hippolyte Minier, 255-256.

La Légende celtique et la poésie des cloîtres, en Irlande, en Cambrie et en Bretagne, par M. Th. de la Villemarqué, 473-481.

Marie-Antoinette et le procès du Collier, par M. Emile Campardon, 89-105.

Moniteur de l'Armée, 56.

L'Ouest aux Croisades, t. I, par M. de Fourmont, 401-406.

Œuvres inédites de La Rochefoucauld, publiées par M. E. de Barthélemy, 226-233.

Œuvres posthumes de Lidener, 406-409.

Pensées et Souvenirs, par M. le colonel Le Lieurre de l'Aubépin, 244-246.

Recherches historiques sur l'île de Noirmoutier, de M. F. Piet, annotées par M. J. Piet, 472-473.

Récits des Landes et des Grèves, par M. Théodore Pavie, 67-71.

Sanctuaire nantais de Notre-Dame-de-la-Salette, par M. l'abbé Rousteau, 246-247.

Les Sophistes et la critique, par le P. Gratry, 415.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

Nantes, imp. Vincent Forest et Emile Grimaud, place du Commerce, 1.

Princeton University Library
32101 064991324

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]

[redacted]